



**HAL**  
open science

# Gouvernance de l'éducation en Afrique: une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun

François Xavier Nssi Essono

## ► To cite this version:

François Xavier Nssi Essono. Gouvernance de l'éducation en Afrique: une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun. Science politique. Université Paris-Est; Université de Yaoundé I, 2021. Français. NNT: 2021PESC0006 . tel-03889371

**HAL Id: tel-03889371**

**<https://theses.hal.science/tel-03889371>**

Submitted on 8 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Thèse de doctorat en Science politique**  
**en co-tutelle entre :**  
**L'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne - France**  
**et**  
**l'Université de Yaoundé I – Cameroun**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**

*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation  
au Cameroun*

**Thèse présentée par :**

**François Xavier Nssi Essono**

*Master 2 – Sciences de l'éducation, Université Paris Descartes - Sorbonne*

**Thèse dirigée par Xavier Pons (Dir.) et Luc Mebenga Tamba (Co-dir.)**

**Jury :**

**Marie-France Lange**, *Directrice de recherche, IRD, Ceped (UMR 196), Présidente –  
Rapporteuse*

**Jean-Pierre Olivier de Sardan**, *Directeur de recherche émérite au CNRS et  
professeur associé à l'Université Abdou-Moumouni (Niamey, Niger) - Rapporteur*

**Catherine Agulhon**, *MCF HDR émérite, Université Paris Descartes, Cerlis (UMR  
8070) – Examinatrice*

**Fred Eboko**, *Directeur de recherche, IRD, Ceped (UMR 196) – Examineur*

**Xavier Pons (Dir.)**, *Professeur de sciences de l'éducation à l'UPEC – France*

**Luc Mebenga Tamba (Co-dir.)**, *Professeur d'anthropologie à l'Université  
de Yaoundé I - Cameroun*



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Table des matières

<b>Table des matières.....</b>	<b>3</b>
<b>Dédicaces.....</b>	<b>15</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>17</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>19</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>21</b>
<b>Avant-propos.....</b>	<b>23</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>25</b>

### Première partie

## UNE ETHNOGRAPHIE DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION AU CAMEROUN

<b>Chapitre 1. Le(s) système(s) scolaire(s) camerounais : historique ; morphologies et régulations.....</b>	<b>39</b>
<b>1.1-Le système éducatif camerounais : influences d'un cadre socioculturel et     géo-climatique diversifiés.....</b>	<b>40</b>
1.1.1 - Le Cameroun et son système éducatif : fruit de l'influence de son passé colonial.....	40
1.1.2 - Le système éducatif camerounais à l'épreuve de la diversité géo-climatique et de la libre circulation avec les pays frontaliers.....	42
1.1.3 - L'organisation administrative et le système éducatif camerounais : entre réelle autonomie et mimétisme du système administratif français .....	43
1.1.4 - Les particularités socioculturelles et économiques camerounaises et leurs incidences dans la gouvernance de l'éducation.....	44
<b>1.2 - Historique et morphologies du système éducatif camerounais : la     problématique de l'intégration nationale au sein des systèmes éducatifs     francophone et anglophone.....</b>	<b>47</b>
1.2.1 – Morphologies des entités structurelles et pédagogiques du système éducatif camerounais : deux sous-systèmes éducatifs nationaux anglophone et francophone...48	
1.2.1.1 - Les sous-systèmes éducatifs nationaux anglophone et francophone : des points de convergence.....	48

1.2.1.2 - Les deux sous-systèmes éducatifs nationaux anglophone et francophone et leurs particularités.....	52
1.2.1.3 - Approche comparative des deux sous-systèmes éducatifs nationaux au Cameroun...	54
1.2.1.4 - L'enseignement public et privé au Cameroun : une cohabitation pacifique dans un partenariat gagnant-gagnant.....	55
1.2.2 - Les institutions éducatives étrangères au Cameroun : un portail ouvert à la mondialisation et au partenariat international en éducation.....	56
1.2.3 - Morphologie administrative du système éducatif camerounais : une organisation pyramidale et une gouvernance multi-acteur.....	58
1.2.3.1 - Une morphologie administrative de type pyramidal et bureaucratique.....	59
1.2.3.2 - Une morphologie administrative plus ou moins différente entre les deux sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone.....	61
<b>1.3 - La régulation du système éducatif camerounais : l'Etat, seul maître à bord.....</b>	<b>65</b>
1.3.1 - La régulation administrative du système éducatif camerounais : la toute-puissance du pouvoir exécutif.....	66
1.3.2 - La régulation administrative du système éducatif camerounais : le rôle primordial du Ministère des enseignements secondaires.....	67
1.3.2.1 - La régulation du système éducatif camerounais : les compétences de l'administration centrale du Ministère des enseignements secondaires.....	69
1.3.2.2 - Rôles, compétences et niveaux de décision des services déconcentrés .....	70
1.3.3 - Le partenariat international dans la régulation du système éducatif camerounais : un rôle uniquement consultatif.....	74
1.3.4 - La régulation financière de l'éducation au Cameroun sur le plan national et international : des budgets importants par l'Etat et les partenaires internationaux.....	75
1.3.4.1 - Financement de l'éducation au Cameroun par des acteurs et partenaires nationaux : une responsabilité partagée.....	75
1.3.4.2 - Financement de l'éducation au Cameroun par des acteurs et partenaires internationaux : un appui majeur pour l'éducation nationale au Cameroun.....	78
1.3.4.3 - Evaluation statistique des dépenses prévisionnelles du budget de l'éducation nationale au Cameroun.....	78
1.3.5 - L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais : l'Etat, juge et partie.....	80
1.3.5.1 - L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais au Ministère des enseignements secondaires : l'Etat juge et partie.....	81
1.3.5.2 - L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais dans les établissements privés : des complicités bien organisées contre l'efficacité du rendement de l'éducation.....	83

1.3.5.3 – L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais sur le plan international : une efficacité limitée.....	84
<b>1.4 – Les acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : des ressources humaines considérables aux résultats mitigés...</b>	<b>85</b>
<b>1.5 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>89</b>
<b>Chapitre 2. Une socio-anthropologie de l'action publique.....</b>	<b>91</b>
<b>2.1 – La théorie du capital humain et ses limites.....</b>	<b>92</b>
<b>2.2 – La sociologie de l'action publique : éléments de définition et principes théoriques.....</b>	<b>95</b>
2.2.1 – La sociologie de l'action publique : éléments de définition.....	96
2.2.2 – Principes théoriques de la sociologie de l'action publique.....	97
2.2.3 – Le <i>New Public Management (NMP)</i> comme incidence pratique de la sociologie de l'action publique.....	100
<b>2.3 - Les difficultés d'une approche théorique de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.....</b>	<b>104</b>
2.3.1 - Les obstacles liés à la recherche scientifique en milieu traditionnel négro-africain : entre pensée magico-religieuse et rejet de l'éducation occidentale...	105
2.3.2 – Des choix théoriques des sociologues Africains dominés par les théories de la sociologie occidentale.....	112
2.3.3 – L'ambiguïté des discours et des choix des dirigeants Camerounais et Africains.....	115
2.3.4 – La prégnance et l'ambiguïté des propositions de certains partenaires internationaux.....	117
<b>2.4 – La socio-anthropologie de l'action publique : genèse d'un courant d'analyse scientifique pour penser les politiques publiques en Afrique, principes et spécificités théoriques.....</b>	<b>119</b>
2.4.1 – La socio-anthropologie de l'action publique : genèse d'un courant d'analyse scientifique pour l'Afrique.....	119
2.4.2 – La socio-anthropologie de l'action publique : principes et spécificités théoriques.....	120
<b>2.5 – La gouvernance partenariale en éducation au Cameroun : originalités d'un questionnement dans la perspective socio-anthropologique de l'action publique et ses limites.....</b>	<b>131</b>

2.5.1 – La gouvernance partenariale en éducation au Cameroun : originalités d'un questionnement dans la perspective socio-anthropologique de l'action publique.....	131
2.5.2 – La socio-anthropologie de l'action publique à l'épreuve de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une entreprise aux nombreux obstacles.....	132
<b>2.6 – Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>139</b>
<b>Chapitre 3. Itinéraire d'une recherche.....</b>	<b>143</b>
<b>3.1 – Rappel des motivations du choix de notre sujet de recherche : la précarité sociale légendaire au Cameroun.....</b>	<b>144</b>
3.1.1 – Nos nombreuses années d'école : la complexité d'un système éducatif qui interroge le sens des politiques éducatives au Cameroun.....	145
3.1.2 - Nos nombreux engagements associatifs : tentatives de participer à la recherche des solutions au marasme socioculturel ; économique et politique que connaissent l'Afrique et le Cameroun.....	146
3.1.3 – Nos nombreuses années de quête d'une insertion socioprofessionnelle : la problématique de l'adéquation entre l'offre de formation et celle de l'insertion socioprofessionnelle au Cameroun.....	147
<b>3.2 – Elaboration de notre thèse : le choix de l'enquête ethnographique, sa place dans notre recherche et nos échanges avec nos encadreurs.....</b>	<b>149</b>
3.2.1 – Revue de littérature.....	149
3.2.2 – Le choix des entretiens semi-directifs et leur spécificité dans notre travail.....	152
3.2.3 – L'observation participante et sa place dans notre démarche ethnographique.....	162
3.2.4 - Les échanges avec nos encadreurs : une nécessité pour une évolution objective de notre travail.....	182
<b>3.3 - Enquêter sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une entreprise périlleuse.....</b>	<b>183</b>
<b>3.4 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>193</b>

## **Deuxième partie**

# **DECONSTRUIRE LA « GOUVERNANCE » ET LE « PARTENARIAT » COMME CATEGORIES D'ACTION PUBLIQUE**

<b>Chapitre 4 : Analyse critique des théories de la gouvernance.....</b>	<b>197</b>
<b>4.1 - Les travaux internationaux sur la gouvernance dans le champ de l'éducation : de la théorie à la pratique.....</b>	<b>198</b>
4.1.1 – Définition analytique du concept de la gouvernance.....	198
4.1.2 - La gouvernance : une approche historique et géographique du concept..	202
4.1.3 – Quelques théories au fondement de la gouvernance en science politique et leurs spécificités.....	211
4.1.3.1 – Le rationalisme politique.....	211
4.1.3.2 - La théorie du libéralisme politique.....	212
4.1.3.3 – Le pluralisme politique.....	213
4.1.3.4 – La théorie de la gouvernance multi-niveaux.....	214
4.1.3.5 – La théorie de la gouvernance partenariale ou des parties prenantes.....	216
4.1.4 – La gouvernance de l'éducation : autopsie des mutations de l'action publique en matière d'éducation entre l'influence de la sociologie ; de la science politique et de l'économie, le cas de la France .....	218
4.1.4.1 – L'intérêt de l'éducation pour la science politique : une nécessité conjoncturelle....	219
4.1.4.2 – Le comparatisme et sa nécessité dans l'action publique en éducation : intérêt pour la gouvernance de l'éducation en Afrique et au Cameroun.....	220
<b>4.2 – Les travaux internationaux sur les partenariats publics-privés (PPP) : innovations en matière des politiques publiques.....</b>	<b>222</b>
4.2.1 - Les partenariats publics-privés (PPP) : une adoption nouvelle dans les politiques publiques.....	223
4.2.2 - Les partenariats publics-privés (PPP) : la position de la gouvernance internationale, le cas de l'Union européenne et de la France.....	224
4.2.3 - Les partenariats publics-privés (PPP) dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun : entre les ambiguïtés sémantiques et les limites du dirigisme institutionnel.....	226
4.2.3.1 - Ambiguïtés sémantiques des notions : coopération ou partenariat.....	226
4.2.3.2 – Le dirigisme managérial des politiques publiques entre Etats africains et la Communauté internationale à travers l'analyse de quelques cas de partenariats internationaux.....	227

4.2.4 - Les partenariats publics-privés (PPP) et leurs spécificités dans les politiques publiques en éducation.....	231
4.2.4.1 - Les partenariats publics-privés en éducation : genèse d'une catégorie d'action publique.....	231
4.2.4.2 - Les partenariats publics-privés en éducation : quelques cas d'école en Occident....	232
4.2.5 - Les partenariats publics-privés en éducation en Afrique et au Cameroun : entre exigence conjoncturelle et bilan mitigé des politiques publiques.....	235
4.2.5.1 - Les partenariats publics-privés en éducation en Afrique et au Cameroun : réalité historique et exigence conjoncturelle.....	236
4.2.5.2 - Les partenariats publics et privés en éducation en Afrique et au Cameroun : analyse de deux cas d'école.....	238
4.2.5.3 - Les partenariats publics et privés : bilan mitigé des mutations des politiques publiques en éducation en Afrique et au Cameroun.....	242
<b>4.3 - La construction de l'Etat et l'art de gouverner en Afrique, le cas du Cameroun et quelques pays comparables.....</b>	<b>249</b>
4.3.1 - L'Etat en Afrique : une réalité coloniale.....	250
4.3.1.1 - Les grands empires négro-africains et l'existence des Etats précoloniaux.....	250
4.3.1.2 - La rencontre de l'Etat moderne occidental et les Etats négro-africains précoloniaux: le choc des civilisations.....	252
<b>4.4 - Le rôle des instruments d'action publique dans la gouvernance et leur apport dans le champ des politiques publiques en éducation au Cameroun.....</b>	<b>256</b>
4.4.1 - Définition analytique de la notion d'instruments d'action publique.....	257
4.4.2 - Nomenclature des instruments de l'action publique.....	258
4.4.3 - L'émergence et l'impact des recherches sur les instruments d'action publique dans le champ des politiques publiques en éducation au Cameroun..	260
<b>4.5 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>265</b>
<b>Chapitre 5. La gouvernance : une notion « écran » au Cameroun...267</b>	
<b>5.1 - La gouvernance telle qu'elle a été reçue et telle qu'elle est vécue au Cameroun.....</b>	<b>267</b>
5.1.1 - La bureaucratie institutionnelle : un frein à la gouvernance au Cameroun.....	268
5.1.1.1 - La bureaucratie dans l'action publique au Cameroun : des fondements historiques..	269
5.1.1.2 - La bureaucratie dans l'action publique au Cameroun : une volonté politique institutionnalisée.....	273
<b>5.1.2 - L'institutionnalisation de la corruption et son impact dans la gouvernance au Cameroun.....</b>	<b>286</b>



5.1.2.1 – Les raisons conjoncturelles et l'instrumentalisation de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun.....	287
5.1.2.2 – Les différentes manifestations de la corruption et de l'abus des biens publics dans l'action publique au Cameroun.....	291
5.1.3 - L'instrumentalisation de la peur et de la violence dans l'action publique au Cameroun.....	303
5.1.3.1 - Le mécanisme d'endogénéisation de la peur et de la violence dans l'action publique au Cameroun.....	305
5.1.3.2 – La peur et la violence exogènes comme entraves à l'action publique au Cameroun..	306
<b>5.2 – Les ravages de la bureaucratie ; de la corruption ; de l'abus des biens sociaux ; de la peur et de la violence dans l'action publique en éducation au Cameroun.....</b>	<b>308</b>
5.2.1 – La gouvernance de l'éducation aux prises avec les dérives bureaucratiques au Cameroun.....	308
5.2.1.1 – Les différentes manifestations de la bureaucratie dans le domaine de l'éducation au Cameroun.....	309
5.2.1.2 – Les entraves bureaucratiques dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun et leurs conséquences.....	312
5.2.2 – Le mercantilisme et la corruption en milieu éducatif camerounais : des mécanismes au service des intérêts politiques.....	316
5.2.2.1 – La corruption des agents du secteur de l'éducation nationale.....	316
5.2.2.2 – La libéralisation incontrôlée du secteur de l'éducation.....	319
5.2.2.3 – La corruption dans les établissements scolaires publics.....	321
5.2.3 – La peur et la violence en milieu éducatif : des facteurs de démotivation et d'inefficacité de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.....	325
<b>5.3 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>331</b>

**Chapitre 6. Un partenariat impossible ? Le point de vue des partenaires.....333**

<b>6.1 - Approche exploratoire de la notion de partenariat dans l'action publique.....</b>	<b>334</b>
6.1.1 - Définition et analyse de la notion de partenariat dans l'action publique.....	335
6.1.2 - Les contours du modèle partenarial dans l'action publique éducative en contexte occidental.....	336
<b>6.2 – La réalité du partenariat dans le contexte de l'action publique camerounaise.....</b>	<b>338</b>

<b>6.3 - Ressources mobilisées comme « partenaire » pour concrétiser notre action dans l'action publique en éducation au Cameroun : échec de toutes nos initiatives.....</b>	<b>340</b>
6.3.1 – De l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun.....	341
6.3.2 – Radioscopie de nos échecs personnels dans la mobilisation des ressources pour la réussite de quelques entreprises partenariales dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun.....	344
6.3.2.1 – L'échec de la plupart de nos projets associatifs.....	344
6.3.2.2 – L'échec du projet des conventions partenariales avec les promoteurs des établissements scolaires au Cameroun : le cas de <i>l'Institut Gasolent d'Ekounou</i> .....	347
<b>6.4 – Des fondements de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun.....</b>	<b>364</b>
6.4.1 – Des fondements socioculturels et historiques de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun.....	365
6.4.2 – Des fondements conjoncturels et institutionnels de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun.....	368
<b>6.5 - Les autres modes de régulation effectivement mis en œuvre dans la « gouvernance » au Cameroun.....</b>	<b>371</b>
6.5.1 - Le « <i>African Resourcefulness Publical Management (ARPM)</i> » et le « <i>Système D</i> » : exégèse d'une catégorie d'action publique dans une Afrique néo-patrimonialisée.....	371
6.5.2 – Le « <i>African Resourcefulness Publical Management (ARPM)</i> » : fruit de l'héritage socioculturel traditionnel négro-africain.....	374
6.5.3 - L'environnement conjoncturel et institutionnel du « <i>Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)</i> » et le « <i>Système D</i> » dans la gouvernance de l'éducation et du quotidien de nombreux Camerounais.....	378
<b>6.6 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>387</b>

### **Troisième partie**

## **GOUVERNER L'EDUCATION AU CAMEROUN**

<b>Chapitre 7. Les déterminants fondamentaux de la politique de l'éducation au Cameroun.....</b>	<b>391</b>
--	------------

7.1 – Les déterminants fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au	
---	--

<b>Cameroun : caractéristiques et limites.....</b>	<b>392</b>
7.1.1 – Les déterminants culturels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une immersion dans la vision négro-africaine traditionnelle de l'éducation.....	394
7.1.1.1 – La vision négro-africaine traditionnelle du monde et son impact sur l'éducation au Cameroun : une immersion dans l'éducation traditionnelle chez les <i>Fang-Béti</i> .....	395
7.1.1.2 – L'initiation comme méthode d'éducation de l'enfant africain en milieu négro-africain traditionnel.....	414
7.1.2 – Les déterminants historiques de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : l'influence de la colonisation.....	423
7.1.2.1 – La rencontre de l'éducation traditionnelle et de l'éducation coloniale au Cameroun : un choc des cultures et des civilisations aux conséquences plus ou moins bénéfiques pour l'action publique camerounaise d'aujourd'hui.....	425
7.1.2.2 – Les spécificités des systèmes éducatifs coloniaux et leur impact dans l'éducation de l'enfant Camerounais.....	426
7.1.3 – Les déterminants conjoncturels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : entre politiques éducatives au Cameroun et politiques éducatives camerounaises.....	430
7.1.3.1 - L'école de la République et les fondements de la politique éducative actuelle au Cameroun : un conflit sous-jacent entre tradition et modernité.....	432
7.1.3.2 - L'école de la République sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo et les fondements de la politique éducative camerounaise : entre volonté de nationalisation de l'éducation et sauvegarde des acquis du passé.....	433
7.1.3.3 - L'école de la République sous la présidence de Paul Biya et les fondements de la politique éducative camerounaise.....	434
7.1.3.4 - Les politiques éducatives au Cameroun du point de vue du Cameroun anglophone : entre nationalisation renforcée de l'éducation et ouverture à la modernité.....	435
7.1.3.5 - Quelques penseurs Africains et Camerounais et les fondements de la politique éducative camerounaise.....	436
7.1.4 – Les limites des déterminants fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : le cas particulier de l'éducation négro-africaine traditionnelle.....	437
7.1.4.1 – Les méthodes de la pédagogie traditionnelle négro-africaine : les insuffisances de l'oralité et le caractère rudimentaire des outils pédagogiques en Afrique noire.....	438
7.1.4.2 - Les acteurs et les outils pédagogiques traditionnels au Cameroun : un contexte informel socialement structuré.....	440
<b>7.2 – Les nombreux effets des déterminants fondamentaux dans les politiques publiques au Cameroun et dans l'éducation.....</b>	<b>443</b>
7.2.1 – Effets des déterminants socioculturels traditionnels dans les politiques	

publiques au Cameroun et dans l'éducation.....	443
7.2.1.1 – Les déterminants socioculturels traditionnels et leur influence liberticide au plan social.....	443
7.2.1.2 - Les déterminants socioculturels traditionnels et leur influence sur le plan administratif : la double personnalisation chez les dirigeants Camerounais.....	449
7.2.2 – Les effets de l'héritage colonial sur les politiques publiques au Cameroun : entre affranchissement des tares de la tradition et complicité utilitariste.....	451
7.2.2.1 - Une éducation taillée à la mesure du système éducatif français.....	452
7.2.2.2- Une administration par procuration et des dirigeants qui vivent en Afrique et consomment en Occident.....	456
<b>7.3 - Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>459</b>

## **Chapitre 8. La « gouvernance » comme catégorie d'action publique au Cameroun : heurs et malheurs d'une recontextualisation.....463**

8.1 – L'idéologie de la gouvernance en Afrique et au Cameroun : un nouvel avatar de la politique des slogans et artifice langagier.....	464
8.1.1 - Les slogans sociopolitiques dans le débat public au Cameroun.....	465
8.1.2 – L'avènement de l'idéologie de la gouvernance ou de la « <i>bonne gouvernance</i> » dans le débat public au Cameroun.....	476
8.1.2.1 – Historique de l'idéologie de la gouvernance en Afrique.....	476
8.1.2.2 – Les dirigeants Africains face aux débats sur la gouvernance.....	480
8.1.2.3 – Le débat public sur la gouvernance au Cameroun : une affaire de l'Etat.....	481
<b>8.2 - Le pouvoir d'occultation des « <i>martyres de la gouvernance</i> » : une réflexion critique.....</b>	<b>482</b>
8.2.1 – Une approche sémantique de la notion de martyr/martyre dans le débat public.....	482
8.2.2 – Les « <i>martyres de la gouvernance</i> » dans le débat public.....	483
8.2.3 – Les principaux visages des « <i>martyres de la gouvernance au Cameroun</i> » : une idéologie qui a surtout fait des malheureux.....	485
8.2.3.1 – Les « <i>martyres-bourreaux</i> » des crises sociopolitiques au Cameroun.....	487
8.2.3.2 – Les décideurs de l'action publique camerounaise : martyres ou bourreaux de la gouvernance au Cameroun.....	493
8.2.3.3 – Les principaux « <i>martyres de la gouvernance</i> » au Cameroun : les affres d'un système éducatif en déphasage avec le marché national de l'emploi.....	505
<b>8.3. Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>521</b>

<b>Chapitre 9. L'État patrimonialisé camerounais et l'éducation.....</b>	<b>523</b>
<b>9.1 – Patrimonialisme et néo-patrimonialisme : définitions analytiques....</b>	<b>524</b>
9.1.1 – Le patrimonialisme.....	524
9.1.2 - Le néo-patrimonialisme.....	526
9.1.3 – Patrimonialisme et néo-patrimonialisme : un bref historique.....	528
9.1.3.1 – Le patrimonialisme : une conception universelle du pouvoir et de l'autorité.....	529
9.1.3.2 – Le néo-patrimonialisme : un recyclage des formes traditionnelles de conception du pouvoir en Afrique.....	531
<b>9.2 – Le patrimonialisme traditionnel en Afrique : une immersion dans la conception négro-africaine traditionnelle du pouvoir.....</b>	<b>534</b>
9.2.1 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine : une puissance héritée des ancêtres et exercée sur les personnes et les biens.....	535
9.2.2 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine pour le négro-africain traditionnel : un héritage ancestral à sauvegarder.....	537
9.2.3 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine en Afrique : entre concession légitime et usurpation.....	539
9.2.4 – L'Etat néo-patrimonialisé en Afrique : une institution à cheval entre la tradition et la modernité, le cas du Cameroun.....	543
9.2.4.1 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique : des causes lointaines.....	544
9.2.4.2 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique : des causes immédiates.....	544
9.2.4.3 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et ses mécanismes au Cameroun.....	551
9.2.5 - Le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme à l'école au Cameroun...	575
<b>9.3 – L'Etat néo-patrimonialisé au Cameroun et ses conséquences pour les politiques publiques dans ce pays.....</b>	<b>583</b>
9.3.1 - Le détournement des institutions et la pratique de la bureaucratie à outrance.....	584
9.3.2 – Infantilisation pathologique des jeunes générations.....	587
9.3.3 – L'institutionnalisation de la répression, de l'intimidation et de la superstition au Cameroun.....	589
9.3.4 – L'institutionnalisation de la gérontocratie et l'enraiment de l'action publique.....	596
9.3.5 – Fuite des responsabilités, politique d'esquive et complexité des partenariats internationaux en Afrique.....	600
<b>9.4. Conclusion intermédiaire.....</b>	<b>603</b>

<b>Conclusion générale.....</b>	<b>605</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>625</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>673</b>
<b>Figures.....</b>	<b>1001</b>
<b>Tableaux.....</b>	<b>1003</b>
<b>Sigles.....</b>	<b>1005</b>

## **Dédicaces**

Nous tenons à dédicacer ce travail à nos très chers parents, de regrettées mémoires.

Madame Angezomo Marie Thérèse qui aimait se faire appeler « Ang'Essono » par amour pour son tendre époux. Elle a quitté ce monde le 08 décembre 2009 à 6 mois de notre ordination sacerdotale alors qu'elle l'avait attendue pendant plus d'une vingtaine d'années.

Monsieur Essono Ayissi François, décédé le 02 octobre 2020.

Puissent-ils de là-haut, intercéder auprès du Seigneur pour que ce travail nous apporte des fruits qui nous permettront de poursuivre l'œuvre qu'ils ont commencée au sein de notre modeste famille et surtout de rester fidèle au Christ qui nous a choisi comme prêtre !



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## **Remerciements**

A tous ceux qui, de par leur soutien spirituel, moral et matériel, nous accompagnent, nous encouragent et nous supportent malgré nos limites humaines, nous leur disons sincèrement merci !

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## **Résumé**

Cette thèse a pour objet l'étude de la gouvernance partenariale dans l'action publique en éducation au Cameroun. Elle fut inspirée au départ par plusieurs questions de fond sur la situation socioculturelle, économique et politique de ce pays : comment comprendre le fossé considérable constaté au Cameroun entre l'importance des investissements consentis par la quasi-totalité de ses acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation et l'extrême précarité dans laquelle vit l'essentiel de la population, ainsi que le chômage qui touche un si grand nombre de jeunes diplômés ? N'y a-t-il pas lieu de revoir la problématique de l'adéquation entre les offres de formations et le marché de l'emploi dans ce pays ? En d'autres termes, les politiques de l'éducation mises en œuvre au Cameroun épousent-elles les réalités socioculturelles, économiques et politiques de ce pays ? Ces questions nous ont amené à interroger les modes de gouvernance de l'éducation dans ce pays, et plus particulièrement la place et le rôle (éventuellement) accordés aux acteurs et partenaires de cette gouvernance.

Pour cela, nous avons effectué une enquête ethnographique au long cours fondée sur trois principales sources d'informations. Une recherche documentaire qui a d'abord révélé une certaine faiblesse des travaux scientifiques de grande notoriété sur les politiques publiques de manière générale au Cameroun et dans le domaine de l'éducation en particulier. Pour pallier ce manque de travaux sur lesquels nous aurions pu appuyer nos analyses, mais aussi en l'absence de sources écrites fiables et en grand nombre dans un pays où l'oral joue encore un rôle central dans les pratiques administratives, nous avons conduit 56 entretiens semi-directifs avec des acteurs des politiques d'éducation au Cameroun et conduit de nombreuses observations participantes dans le milieu éducatif camerounais.

Sur le plan théorique, nos travaux s'inscrivent dans le courant de la socio-anthropologie de l'action publique dont la pertinence, dans la saisie des influences de l'anthropologie et de la sociologie sur les problématiques actuelles de l'action publique de manière générale, permet de mieux appréhender la complexité des questions de politiques publiques en terrains africains, caractérisés par la rencontre des déterminants socioculturels traditionnels et modernes.

Cette recherche est structurée en trois temps. La première partie présente ses caractéristiques fondamentales : le contexte historique, géographique et institutionnel particulier dans lequel elle fut déployée (chapitre 1), son cadre théorique (chapitre 2) et sa méthodologie (chapitre 3). Dans une deuxième partie, nous procédons à une longue mais nécessaire déconstruction des catégories de

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

« gouvernance » et de « partenariat » au moment de les appliquer en contexte africain, plus spécialement ici camerounais. Cette déconstruction concerne aussi bien les catégories scientifiques utilisées le plus souvent dans la littérature internationale (chapitre 4) que les catégories d'action publique elles-mêmes (chapitre 5 et 6). Une fois cette déconstruction opérée, nous pouvons, en troisième partie, proposer une analyse mieux fondée, empiriquement et théoriquement, des modes de gouvernement effectifs de l'éducation au Cameroun, par-delà les mots, les concepts usuels ou les discours politiques de façade. La recherche met ainsi en évidence l'importance majeure des déterminants culturels et historiques dans la fabrique des politiques d'éducation au Cameroun, les ressorts effectifs de la régulation du système d'éducation derrière l'usage de catégories d'action publique écrans qui peinent à les masquer (bureaucratie, clientélisme, abus de biens publics etc.) et l'importance d'une conception néo-patrimonialiste du pouvoir. Ces éléments nous amènent à proposer en conclusion plusieurs pistes pour améliorer le gouvernement de l'éducation au Cameroun.

## **Summary**

The purpose of this thesis is the study of partnership governance in public action in education in Cameroon. It was initially inspired by several fundamental questions on the socio-cultural, economic and political situation of this country: how to understand the considerable gap observed in Cameroon between the importance of the investments made by almost all of its national and international actors and partners education and the extreme precariousness in which most of the population lives, as well as the unemployment which affects so many young graduates? Is it not necessary to review the issue of the match between training offers and the job market in this country? In other words, do the education policies implemented in Cameroon embrace the socio-cultural, economic and political realities of this country? These questions have led us to question the modes of governance of education in this country, and more particularly the place and role (possibly) accorded to the actors and partners of this governance.

To do this, we carried out a long-term ethnographic survey based on three main sources of information. A documentary research which first revealed a certain weakness in the scientific work of great notoriety on public policies in general in Cameroon and in the field of education in particular. To compensate for this lack of work on which we could have based our analyzes, but also in the absence of reliable written sources and in large number in a country where oral communication still plays a central role in administrative practices, we conducted 56 semi-structured interviews with education policy actors in Cameroon and conducted numerous participant observations in the Cameroonian educational environment.

On the theoretical level, our work falls within the current of the socio-anthropology of public action, the relevance of which, in the grasp of the influences of anthropology and sociology on the current issues of public action in general, allows a better understanding of the complexity of public policy issues in African areas, characterized by the meeting of traditional and modern socio-cultural determinants.

This research is structured in three stages. The first part presents its fundamental characteristics: the particular historical, geographical and institutional context in which it was deployed (chapter 1), its theoretical framework (chapter 2) and its methodology (chapter 3). In a second part, we proceed to a long but necessary deconstruction of the categories of “governance” and “partnership” when applying

them in the African context, more specifically here in Cameroon. This deconstruction concerns both the scientific categories most often used in international literature (chapter 4) and the public action categories themselves (chapters 5 and 6). Once this deconstruction has taken place, we can, in the third part, propose a better-founded analysis, empirically and theoretically, of the effective modes of government of education in Cameroon, beyond the usual words, concepts or facade political speeches. The research thus highlights the major importance of cultural and historical determinants in the making of education policies in Cameroon, the effective driving forces behind the regulation of the education system behind the use of categories of public action screens that are struggling to mask them (bureaucracy, patronage, abuse of public goods, etc.) and the importance of a neo-patrimonialist conception of power. These elements lead us to propose in conclusion several avenues for improving the government of education in Cameroon.



## Avant-propos

Alors que la pandémie de la COVID-19 fait des ravages dans le monde et inquiète particulièrement les observateurs de la gouvernance en Afrique, l'actuel président Bissau-guinéen, Umaro Sissoco Embaló, invité spécial du journaliste Franco-camerounais, Alain Foka, sur le plateau de France 24, le 19 juillet 2020, répondait à la question de savoir ce qu'il était venu faire en France en Jet privé à un moment où son pays était confronté à l'absence de moyens pour lutter efficacement contre cette pandémie planétaire : « *Je viens faire mon contrôle médical. Comme vous savez qu'en Guinée, nous ne sommes pas assez développés en matière d'infrastructures de santé. Cela fait 20 ans que j'ai un problème de cœur et je viens toujours faire mon contrôle en France...* ». Une réponse bien naïve à une question-piège d'un journaliste qui s'est toujours montré assez critique sur la gestion du pouvoir et des biens publics dans les Etats africains. Cette réponse démontre cependant à souhait le climat de la gouvernance dans le continent noir. Dans la plupart des Etats africains qui se revendiquent pourtant démocratiques, le président est le seul maître à bord. C'est ce qu'affirme le président Bissau-guinéen lui-même dans la même émission télévisée : « *J'ai toujours été très démocrate...Je suis le seul qui décide et les autres exécutent...* ». Comment comprendre donc que celui qui a des moyens financiers et qui peut décider qu'il y ait au moins un seul hôpital de référence dans son pays, même au sein de la Présidence de la République, soit obligé, comme la plupart de ses homologues, de toujours aller en Occident pour bénéficier des avantages d'une bonne gouvernance en matière de santé ?

Si cet avant-propos a tout pour être en décalage avec le sujet de notre thèse, il n'en demeure pas moins que, tranchant avec l'actualité sur la prise en charge de la pandémie de la COVID-19 par les dirigeants Africains, il nous permet justement de partir de l'actualité pour poser sur la table, l'état des politiques publiques en Afrique de manière générale et de la gouvernance de l'éducation au Cameroun en particulier.

En effet, tout comme la santé, nous nous intéressons, dans cette recherche, à un domaine capital des politiques publiques en Afrique et particulièrement au Cameroun, celui de l'éducation. Pour ce faire, nous avons retenu comme sujet de notre recherche : la gouvernance de l'éducation au Cameroun. **Nous voulons particulièrement examiner le rôle des acteurs et des partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous essayons de comprendre et d'expliquer les raisons du très grand fossé qui existe entre le dynamisme de l'action publique en éducation au Cameroun et l'extrême précarité qui caractérise la vie sociale dans ce pays.**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Introduction générale

### A l'origine, des interrogations et un engagement citoyens

Alors que l'intelligentsia africaine est partagée entre ceux que nous pouvons qualifier de « fossilosophes » parce que cherchant à tout prix à prouver le génie négro-africain par le brandissement quotidien des prouesses du passé de la civilisation nègre ; ceux qui se sont engagés à un copier-coller des recherches occidentales sur des terrains africains ; au travers de cette recherche sur la gouvernance de l'éducation en Afrique, nous souhaitons emprunter une troisième voie qui consiste à interroger en profondeur (recherche effective), les raisons du marasme socio-culturel, économique et politique que connaît l'Afrique au travers d'une ethnographie du domaine de l'éducation que nous estimons central dans le développement de toutes les sociétés. Aussi, le choix du sujet de cette thèse a-t-il été motivé par plusieurs raisons rassemblées autour de trois principales circonstances de notre vie. Des circonstances durant lesquelles nous avons été témoin d'un certain nombre de problèmes que connaît le domaine de l'éducation dans le vaste chantier de l'action publique au Cameroun. Il s'agit d'une part, de notre contact prolongé avec le milieu éducatif camerounais caractérisé par nos nombreuses années sur les bancs de l'école au Cameroun. D'autre part, de nos engagements associatifs. Enfin, notre quête laborieuse d'une insertion professionnelle, situation que vivent la plupart des jeunes diplômés Camerounais et qui traduit une situation de précarité sociale légendaire dans ce pays. Une situation dont, à notre humble avis, tous les Camerounais qui ont les moyens de le faire, devraient contribuer à l'interrogation des causes et à la recherche des solutions.

Alors que la plupart des autres pays de l'Afrique subsaharienne vont éprouver d'énormes difficultés à atteindre les objectifs d'une éducation de masse fixés depuis les années 1960, c'est-à-dire, au début des indépendances, jusqu'au forum de 164 pays en développement réunis à Dakar en 2000 en passant par la conférence de l' « *Éducation Pour Tous (EPT)* » tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990 (Henaff, 2003, p.168), le Cameroun prendra très tôt la pleine mesure de l'importance de l'éducation et tachera de se donner les moyens de répondre aux attentes de la Communauté internationale, mais aussi de la nécessité de former les futurs responsables de l'Etat camerounais, nouvellement indépendant. En effet, en matière d'éducation, le Cameroun occupe dans la sous-région d'Afrique centrale une place très importante. Les dernières enquêtes menées dans ce domaine situent le taux d'alphabétisation au Cameroun à près de 80% à l'échelle mondiale (Populationdata.net/Cameroun, 2019).

L'alphabétisation sociale et le développement des infrastructures éducatives ont de fait toujours été comptés parmi les principales préoccupations des pouvoirs publics au Cameroun (Bilan de mi-parcours de Conférence internationale des adultes « CONFITEA » - 2003). Les différents indicateurs nationaux montrent en effet une véritable effervescence nationale pour l'éducation. La pluralité des structures administratives en charge de l'éducation nationale au Cameroun induit un certain dynamisme institutionnel des pouvoirs publics et l'enveloppe budgétaire de l'Etat consacrée à l'éducation est presque toujours la plus importante par rapport aux autres secteurs d'activités. En outre, les acteurs, en particulier les familles, ont une conscience sociale suffisamment avertie de l'importance de la scolarisation de la jeunesse Camerounaise. Enfin, on observe un panel très fourni de partenaires nationaux et internationaux de l'éducation nationale au Cameroun, chacun y allant avec ses moyens.

En ce qui concerne ce dynamisme institutionnel des pouvoirs publics en matière d'éducation, on peut en effet compter plus de sept Ministères, parmi les départements ministériels en charge de l'éducation nationale au Cameroun : le Ministère de l'éducation de base ; le Ministère des enseignements secondaires ; le Ministère de l'enseignement supérieur ; le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique ; le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ; le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ; le Ministère des sports et de l'éducation physique. Toutes ces structures administratives sont au service d'un système éducatif riche et varié. Grâce à ses deux sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone hérités de la colonisation, le Cameroun tient une place de choix parmi les pays qui disposent de plusieurs sous-systèmes nationaux d'éducation. A côté de ces deux sous-systèmes, on peut noter l'existence, depuis plusieurs décennies, des institutions scolaires relevant des systèmes éducatifs étrangers (français, américain, allemand...) qui pourraient constituer un troisième sous-système à vocation internationale. Cette pluralité des sous-systèmes éducatifs constitue un véritable facteur pouvant justifier la hausse des taux de scolarisation au Cameroun en raison de leurs nombreuses offres de formations. Toutes choses qui disposent le pays à répondre facilement aux propositions de la mondialisation animant le libéralisme institutionnel contemporain. Au niveau organisationnel aussi, le Cameroun a toujours connu une floraison d'organisations éducatives publiques et privées qui rivalisent d'ardeur avec les offres de formation qui y sont dispensées. Cette floraison a atteint un stade de croissance exponentielle depuis la libéralisation de l'enseignement supérieur en 1993. En effet, en dehors de l'Etat et des familles, une pluralité de partenaires et d'acteurs nationaux et internationaux soutiennent l'action éducative au Cameroun. Parmi ces derniers, nous pouvons citer : les promoteurs de l'enseignement privé ; les institutions internationales ; les gouvernements des pays développés ; les ONG et les associations de la société civile nationale et internationale à vocation éducative. L'enseignement privé qui est laïc et

confessionnel assure la scolarisation de nombreux élèves et dispose d'infrastructures scolaires très importantes. On remarque également une conscience sociale camerounaise très avertie sur la nécessité de préparer des futures responsables des familles et de la société. Cette conscience sociale s'exerce notamment dans une action synergique entre les différents partenaires et acteurs de l'éducation camerounaise par la qualité de l'éducation proposée aux jeunes générations. Au Cameroun en effet, malgré le pouvoir d'achat particulièrement faible de la majorité de la population au vu du PIB par habitant (moins de 3% par habitant), envoyer son enfant à l'école constitue pour la plupart des familles un véritable défi personnel à relever. Les taux de scolarité dans les institutions scolaires privées camerounaises, institutions qui pratiquent des écolages assez élevés en raison de la qualité des enseignements et des formations qui y sont proposés, démontrent à souhait cette volonté des familles de ne reculer devant aucun obstacle pour l'éducation de leur progéniture. Pour emboîter le pas à leurs parents qui n'hésitent pas à s'endetter et à renoncer à d'autres besoins (santé, alimentation, loisirs...), la plupart des élèves, voulant participer aux charges de leur scolarisation, passent leurs weekends ; leur temps libre et leurs vacances à faire des petits boulots (petit commerce ; travaux agricoles ; stages de vacances rémunérés...). Sur le plan financier, aussi bien l'Etat que les autres partenaires et acteurs nationaux et internationaux investissent énormément dans le domaine de l'éducation. Le budget alloué à l'éducation nationale est, chaque année, parmi les plus importants du pays. La qualité des infrastructures scolaires proposées par nombre de ces partenaires et acteurs en dit long sur le coût que certains mettent dans cet investissement.

Au niveau démographique, sur plus de 25 millions d'habitants, la population active au Cameroun comprise entre 15 et 60 ans est estimée à près de 60% avec un taux de croissance de près de 4% par an (Populationdata.net/Cameroun, 2019).

Sur le plan économique, le Cameroun regorge d'importantes ressources naturelles. Ses vastes étendues de forêt constituent un levier économique considérable. Les terres cultivables du Centre ; Sud ; l'Est et l'Ouest lui offrent un secteur agricole très dynamique qui occupe aujourd'hui plus de 70% de la population active (CIA, 2010) et génère environ 30% du PIB du pays. Les exportations des produits agricoles représentent en valeur monétaire environ 50 % des exportations hors produits pétroliers du pays, et 30 % tous produits confondus. Ces exportations agricoles jouent un rôle important au sein de la sous-région, mais le pays est surtout l'un des principaux producteurs mondiaux de cacao, café, coton, et banane..., qu'il exporte quasi intégralement en Occident (Perdriault et Fraticelli, 2012). Le Cameroun dispose, en plus, de considérables réserves de pétrole, d'importants gisements de bauxite, cobalt, fer, or, nickel et uranium... Ces ressources n'ont pas encore été beaucoup exploitées à grande échelle du fait du manque d'infrastructures. Depuis 2006, le secteur minier est

l'objet d'un intérêt croissant et le gouvernement camerounais a adopté des mesures incitatives pour attirer les investisseurs étrangers (réduction des impôts et projets d'infrastructures). En 2010, 87 permis d'exploration et 04 permis d'exploitation minière ont été octroyés, principalement à des entreprises à capitaux étrangers (Perdriault et Fraticelli, 2012). Avec ses 402 Km<sup>2</sup> de côte ; ses nombreux cours d'eau et la construction des centres d'aquaculture dans certaines localités, la production halieutique du Cameroun est estimée à plus de 285.000 tonnes de poissons, avec une croissance de près de 80.000 tonnes en cinq ans (Kedonkouo Domo, 2018).

Cependant, malgré l'effervescence nationale et internationale de l'action publique en éducation au Cameroun et les ressources humaines et naturelles inestimables dont dispose ce pays, on constate qu'il traîne toujours au bas des tableaux des indicateurs internationaux de croissance et d'émergence socioculturelles ; politiques ; économiques... Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant ne dépassant presque jamais la barre des 3 dollars depuis plusieurs décennies.

Cette situation que nous avons longuement présentée à escient a suscité en nous plusieurs interrogations auxquelles nous explorons des pistes de réponse dans cette recherche. En effet, comment expliquer que le Cameroun, malgré les nombreuses ressources naturelles et humaines dont il dispose, n'arrive pas à trouver des solutions sérieuses et durables au problème du chômage ; à cette précarité endémique dans laquelle vivent l'essentiel de sa population et surtout ces nombreux jeunes actifs qui ne demandent qu'à mettre leurs énergies et leurs compétences acquises par leurs nombreuses années d'école au service d'un développement durable pour leur pays ? Comment expliquer que certains pays, qui étaient jadis des débiteurs du Cameroun comme la Chine par exemple, soient devenus aujourd'hui ceux vers qui le pays se tourne pour demander de l'aide économique comme le démontre le dynamisme des investissements chinois au Cameroun ces dernières années ? Enfin, au vu des efforts inhumains fournis par nombre des familles pour scolariser leur progéniture, dans un contexte de marasme économique généralisé que vit le Cameroun, et au regard des milliers de diplômés que les nombreuses Universités et grandes Ecoles déversent tous les ans sur le marché de l'emploi, n'y a-t-il pas lieu de revoir la problématique de l'adéquation entre les offres de formations et le marché de l'emploi dans ce pays ? Bref, les politiques éducatives mises en œuvre au Cameroun obéissent-elles aux réalités socioculturelles ; économiques et politiques de ce pays ?

## **La socio-anthropologie de l'action publique : une approche théorique pour répondre à la complexité des politiques publiques en milieu africain**

Pour tenter de fournir un début de réponse à nos précédentes questions de recherches, nous avons choisi d'interroger les modes de gouvernance de l'éducation au Cameroun, et plus particulièrement la place et le rôle (éventuellement) accordés aux acteurs et partenaires tant nationaux qu'internationaux de cette gouvernance.

Cet exercice nous a conduit sur le plan méthodologique à effectuer une enquête ethnographique au long cours fondée sur trois principales sources d'informations. Une recherche documentaire qui a d'abord révélé une certaine faiblesse des travaux scientifiques de grande notoriété sur les politiques publiques de manière générale au Cameroun et dans le domaine de l'éducation en particulier. Pour pallier ce manque de travaux sur lesquels nous aurions pu appuyer nos analyses, mais aussi l'absence de sources écrites fiables en grand nombre dans un pays où l'oralité joue encore un rôle central dans les pratiques administratives, nous avons conduit 56 entretiens semi-directifs avec des acteurs et partenaires des politiques d'éducation au Cameroun et mené de nombreuses observations participantes dans le milieu éducatif camerounais.

Sur le plan théorique, nous avons tout d'abord jeté notre dévolu sur la théorie du capital humain, lui ayant trouvé une certaine pertinence dans le rapport qu'elle établit entre l'investissement et le retour sur investissement dans l'action publique en éducation. Ensuite, nous avons exploré les thèses de la sociologie de l'action publique. Cependant, les limites de ces deux premières approches théoriques, assez occidentalocentrées quant à la maîtrise de la complexité de l'action publique en milieu africain, nous ont enfin orienté vers la démarche socio-anthropologique. Cette dernière nous a en effet convaincu de sa pertinence, dans la saisie des influences conjuguées de l'anthropologie et de la sociologie concernant les problématiques actuelles de l'action publique de manière générale, mais surtout dans sa capacité d'appréhender la complexité des questions de politiques publiques en terrains africains caractérisés par la rencontre des déterminants socioculturels traditionnels et modernes.

### **Défis et enjeux de notre recherche**

Notre recherche présente de prime abord un défi scientifique énorme. En effet, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, nous avons été confronté, d'une part, à la précarité des travaux scientifiquement assumés sur les politiques publiques d'éducation en contexte africain. D'autre part, nous avons constaté une certaine frilosité stratégique des intellectuels Camerounais qui ne jouent pas réellement



leur rôle, préférant, pour la plupart, se soumettre aux injonctions des pouvoirs politiques plutôt qu'à la rigueur de la recherche scientifique. Dès lors, la question des références scientifiques sur lesquelles nous appuyer s'est posée. Notre défi majeur sera donc de produire, dans ce contexte, une recherche scientifique objective dont l'ambition serait de participer à combler les lacunes sus-mentionnées. Un défi scientifique que nous avons le souhait de relever, principalement, en faisant de la socio-anthropologie de l'action publique l'ancrage théorique susceptible, pour nous, de joindre les propositions de la Communauté internationale en matière de modernisation des politiques publiques en Afrique et au Cameroun au respect des réalités socioculturelles ; économiques et politiques locales. Un enjeu scientifique confirmé aussi, par le choix de l'ethnographie comme démarche méthodologique associant le peu de documents scientifiques rencontrés aux entretiens semi-directifs et aux expériences d'observation participante dans le but de satisfaire aux exigences d'une collecte d'informations objectivée pour répondre aux attentes d'un travail de thèse.

Notre recherche assume également un enjeu sociétal et éventuellement philanthropique. En pointant du doigt un certain nombre de tares qui minent l'action publique de manière générale au Cameroun, et en éducation en particulier, nous avons l'ambition de contribuer à la réflexion sur la problématique de la justice sociale et du mieux-être individuel dans ce pays.

En effet, l'environnement socioculturel et politique au Cameroun, comme d'ailleurs dans tous les pays africains est assez cloisonné. Ce cloisonnement s'observe de façon plus accentuée dans le domaine des politiques publiques en éducation (AUF et BM, 2009). Il y a cependant quelques points de convergence dans le secteur de l'éducation camerounaise. C'est le cas de l'apparent faible coût de l'éducation et de l'accès libre à l'école dans l'enseignement public qui ont presque toujours caractérisé l'éducation nationale au Cameroun. De fait, grâce à la gratuité de l'enseignement primaire, au faible coût de l'enseignement secondaire et universitaire public, tout Camerounais peut prétendre à de hautes études universitaires. Pour ces raisons, il a été possible, du moins dans un passé assez lointain, que des personnes issues des couches sociales très défavorisées, accèdent à des hautes études et à des niveaux de responsabilité très élevés dans le secteur public et privé au Cameroun. C'est le cas de la majorité de l'élite vieillissante actuelle de la fonction publique et même du secteur privé dans ce pays. L'exemple le plus emblématique de cette réalité est celui de l'actuel président de la République Camerounaise qui est né d'un père catéchiste et d'une mère, femme au foyer. Le tiers des ministres du gouvernement camerounais présentent ce même profil.

Ce tableau a cependant bien évolué depuis un certain nombre de décennies. En effet, si la première génération de l'élite sociale au Cameroun post-colonial est issue presque totalement des milieux

défavorisés, la seconde génération elle, provient des familles suffisamment aisées. Pour ces dernières, la réussite sociale dépend moins des mérites personnels que des passe-droits garantis par votre arbre généalogique. La conséquence d'une telle situation est qu'aujourd'hui au Cameroun, il est devenu très difficile qu'un enfant issu d'un milieu défavorisé quoiqu'ayant fait des hautes études, accède à une grande Ecole et parvienne à un statut social méritoire. Voici à ce sujet ce que relève un témoignage que nous avons trouvé dans un article numérique à propos de la fraude dans l'accès aux grandes Ecoles au Cameroun :

*Paul N : « Depuis plus de 15 ans, l'entrée à l'Ens a cessé d'être objective. Du temps où l'on étudiait les dossiers pour admettre les étudiants, ce sont en fait les enfants des dignitaires ou alors ceux soutenus par eux qui étaient reçus. Même lorsque le retour à la formule du concours a été adoptée, le même système a perduré. On se retrouvait même avec des réseaux où des gens versaient des sommes allant de 500 mille à un million de francs. Evidemment on a vu des situations dramatiques, voire tragiques, où des candidats qui ont préparé le concours et l'ont brillamment passé avec des notes qualifiées d'excellentes, étaient tout simplement remplacés par des gens qui sont parrainés, ou qui ont versé de l'argent dans des réseaux et qui, très souvent n'ont même pas passé le concours » (Bantu Biko, 2015).*

S'il en est ainsi du statut social, tous les autres aspects de la vie sociale camerounaise sont concernés. C'est le cas des grandes questions de société. Il est en effet rarissime qu'un Camerounais ordinaire s'intéresse aux grandes questions de la société, encore moins pour les aborder sur un angle critique. Une situation que nous avons particulièrement vécue lors de notre colloque sur « *les regards croisés sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun* » que nous avons organisé au mois d'octobre 2016. Une initiative sur laquelle nous reviendrons dans ce travail où il était donné aux acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'action publique en éducation d'échanger sur les problématiques concernant ce domaine en Afrique et au Cameroun. Fort a été de constater que l'essentiel des panélistes, surtout ceux d'origine camerounaise, ont ingénieusement évité de mener un débat de fond sur les problématiques de politiques publiques en éducation au Cameroun. Les uns et les autres ont plutôt choisi de s'étendre sur des questions ordinaires telles que celles liées à l'enseignement des langues nationales. De fait, le climat sociopolitique au Cameroun a presque toujours été caractérisé par la confiscation de la liberté d'expression et de l'essentiel des droits humains depuis la période de l'occupation coloniale. Cet état de chose s'est poursuivi, malgré l'avènement de la démocratie avec l'instauration du multipartisme dans les années 1990 (Mbengué Nguimè, 2010, pp.115-135). On peut même dire qu'il s'est accentué avec le multipartisme et la hiérarchisation de la société où l'ascension sociale du Camerounais allait désormais dépendre, non plus de sa valeur intrinsèque, mais de ses origines ethniques ; de votre arbre généalogique ; de votre chapelle politique et autres.... L'élite intellectuelle Camerounaise reste fortement influencée par une propension à l'hégémonie sociale

caractérisée par une vision anti-méritocratique où l'ascension sociale dépend plus de votre chapelle politique que de la qualité et de la pertinence de vos travaux académiques. En effet, en ce qui concerne la qualité des recherches, la majorité des intellectuels Camerounais font presque tout pour éviter des sujets qui feraient croire au régime en place qu'ils sont critiques envers les politiques publiques menées au Cameroun. Il a ainsi été remarqué depuis un certain nombre d'années, que la majorité des intellectuels, parce qu'aspirant à de hautes fonctions politiques et administratives, troquent l'esprit critique du scientifique contre l'engagement politique qui semble être la condition sine qua non pour parvenir à leurs fins. C'est du moins ce que rappellent ces écrits :

*« Assez étrangement, l'intellectuel Camerounais, avec pertinence souvent, mais non sans quelque facilité, découvre promptement l'inféodation de l'Université au pouvoir politique au travers de quelques figures qui, en quelque sorte, incarnent le phénomène par un engagement politique ouvertement partisan, plus encore sous la forme d'une entrée en politique en tant que professeur » (Kouvouama, Gueye, Piriou et al., 2007, p.259).*

Attitude qui contraste nettement avec la position de Pierre Bourdieu dans son principe d'autonomie comme fondement de l'universalité de l'éthique (Gautier, 2011, pp.265-283). En effet, parce qu'il y a au Cameroun, certains individus qui parviennent à de très hautes fonctions administratives (des ministres par exemple) même sans avoir accompli un parcours scolaire assez poussé, plusieurs intellectuels n'hésitent pas à mettre entre parenthèse leur statut et même à revenir sur certaines de leurs positions pour être dans les bonnes grâces des gouvernants et espérer une nomination à un poste de responsabilité, gage d'ascension sociale.

Notre démarche intellectuelle dans cette recherche voudrait se situer à l'opposé d'une telle logique. En effet, nous estimons que le chercheur devrait prendre ses distances vis-à-vis d'un contexte sociopolitique qui fonde la réussite sociale, non pas sur la valeur intrinsèque de l'être humain, mais sur des considérations socio-hégémoniques qui situeraient cette valeur au dernier rang des critères de choix. C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'intérêt porté aux questions de société est un devoir pour tout citoyen soucieux de l'émergence de son pays. Nous estimons par ailleurs que l'ambition de tout chercheur devrait se situer, au-delà de tout parti pris, dans une critique objective des problèmes de société que rencontrent ses contemporains. Ceci, en prenant ses distances par rapport aux positions communes et en acceptant, comme l'affirme Max Weber, d'aborder des questions qui fâchent et qui « *dérangent* » (Lacheny et Laplenie, 2009, p.30). L'intérêt que nous portons aux questions d'éducation dans cette recherche, participe donc de cette conviction. Nous partageons à ce sujet l'avis de l'ancien secrétaire général de l'ONU qui soutenait dans le Rapport du Sommet mondial pour les enfants en septembre 2001 que : « *l'expérience des années 1990 a prouvé*

*de façon spectaculaire que l'éducation et l'épanouissement des enfants sont d'une importance cruciale à la fois pour stimuler le progrès économique et briser le cycle de la pauvreté entre les générations* » (Annan, 2001, p.93). Une gouvernance de l'éducation avisée devrait donc constituer pour nous le socle de l'émergence de toute société dans sa quête de croissance et sa lutte contre une précarité générationnelle. C'est pour cela qu'aborder de manière objective et critique des questions de politiques publiques en éducation au Cameroun se présente pour nous comme une nécessité.

L'enjeu philanthropique de notre recherche viendrait enfin de ceci qu'elle voudrait contribuer à la recherche des solutions à la précarité endémique que connaît l'essentiel de la population Camerounaise. En effet, notre très longue expérience dans la quête d'une insertion professionnelle au Cameroun nous a fait prendre conscience des difficultés que le système éducatif camerounais présente concernant la nécessité d'associer les besoins de la formation et ceux du marché de l'emploi. Sans toutefois négliger l'importance du secteur informel qui permet aux nombreux Camerounais de se prendre précairement en charge, il est cependant évident que si ce secteur, qui emploie plus de 90% des ressources humaines dont l'essentiel est constitué des diplômés des Universités et grandes Ecoles camerounaises (Cogneau, Razafindrakoto et Roubaud, 1996, pp.27-63) et dont l'organisation laisse à désirer, se veut être un appui considérable à l'Etat camerounais en matière d'emploi, il pose un véritable problème dans le ratio éducation-formation/emploi au Cameroun. Contribuer à la recherche des causes et des solutions pour tenter de renverser cette situation devrait préoccuper tout Camerounais qui en a les moyens.

Aussi, pour prendre notre part dans la recherche des raisons du déséquilibre vécu entre l'important investissement de la quasi-totalité des acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun et l'extrême précarité qui caractérise la société camerounaise dans son immense majorité, **avons-nous pris le risque, au travers d'une enquête ethnographique, d'affronter le terrain des politiques publiques en éducation au Cameroun. Il ressort de cette prise de risque que les politiques publiques en matière d'éducation au Cameroun ne sont pas adaptées à la réalité socioculturelle, économique et politique de ce pays. Il en est d'ailleurs ainsi de la plupart des Etats africains. Plus précisément, la thèse que nous mettons à l'épreuve tout au long de cette recherche est qu'on ne comprend rien, ou peu de choses, à la réalité du gouvernement de l'éducation dans ce pays si l'on ne procède pas à une déconstruction minutieuse des catégories d'analyse usuellement employées pour en rendre compte (gouvernance, partenariat, NPM...), car ces catégories masquent les fondements réels de ce gouvernement fondé essentiellement sur le néopatrimonialisme, la corruption et l'usage de la peur, et dont les déterminants historiques et culturels sont bien plus profonds.**

## **Une présentation des résultats en trois grandes parties**

Nous avons organisé notre recherche en trois grandes parties. La première propose trois développements clés nécessaires à la bonne appréciation des résultats de recherche proposés par la suite. Le premier chapitre synthétise plusieurs éléments de contexte essentiels à prendre en compte au moment d'analyser le système éducatif camerounais, ainsi que les principales procédures de régulation de ce dernier et une liste non exhaustive des principaux acteurs et partenaires de l'action publique éducative au Cameroun. Le deuxième chapitre nous permettra d'exposer notre approche théorique en analysant particulièrement la démarche de socio-anthropologie de l'action publique comme étant la perspective théorique la mieux à même de nous permettre d'examiner les raisons du fossé entre le dynamisme de l'action publique en éducation au Cameroun et la précarité endémique de l'essentiel de la population Camerounaise. Le troisième chapitre présentera notre ancrage méthodologique fondée particulièrement sur l'enquête ethnographique. Celle-ci nous permettra, d'une part, de pallier la précarité des travaux scientifiques sur les politiques publiques en Afrique et au Cameroun en général et dans le domaine de l'éducation en particulier. Nous compléterons de ce fait le peu de documents recensés par des entretiens semi-directifs et par l'expérience de l'observation participante en milieu éducatif camerounais.

La deuxième partie de ce travail est construite également autour de trois chapitres. Il s'agit d'abord de déconstruire les catégories de la « gouvernance » et du « partenariat » habituellement utilisées, que ce soient les catégories d'analyse scientifique (chapitre. 4) ou les catégories d'action publique (chapitres 5 et 6). L'idée de cette déconstruction est de bien prendre la mesure du contexte camerounais (contexte culturel, économique, politique, etc.) et du caractère potentiellement très superficiel d'analyses de politiques publiques trop génériques dont les auteurs, qu'ils soient chercheurs ou observateurs, font preuve en reprenant d'emblée ces catégories usuelles en Occident ou au niveau international/mondial.

Enfin, la troisième et dernière partie de notre recherche se structure en trois chapitres elle aussi. Elle propose un modèle d'analyse qui permet de comprendre comment l'éducation est réellement gouvernée au Cameroun, par-delà les mots, les concepts usuels, les discours politiques de façade. Le chapitre 7 présente pour cela les influences des réalités culturelles et du contexte colonial qui déterminent en profondeur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. En effet, nous partons des contrastes évidents observés entre les principes de l'éducation traditionnelle africaine ; les semences du modernisme déposées en Afrique et au Cameroun par l'éducation occidentale à travers la colonisation et la volonté politique d'une action publique foncièrement dominée par la bureaucratie ;

le clientélisme et l'abus des biens publics. Toutes choses qui produisent un gouvernement effectif de l'éducation entièrement à l'opposé des recommandations de la Communauté internationale pour l'amélioration des politiques publiques. Pour ce faire, à travers l'analyse des différents visages des martyres de la gouvernance au Cameroun, le chapitre 8 présente une situation socioculturelle ; économique et politique absolument dramatique. Une situation que nous attribuons enfin au chapitre 9, au caractère patrimonialiste et néo-patrimonialiste qui a toujours dominé la conception du pouvoir ; de l'autorité et la gestion des biens publics en Afrique et au Cameroun.

Il est évident qu'au terme de ce travail et au vu des limites qu'accuse l'action publique de manière générale au Cameroun et celle de l'éducation en particulier ; au regard des propositions de la Communauté internationale pour l'amélioration des politiques publiques en Afrique et au Cameroun et considérant les thèses de la socio-anthropologie, notre approche théorique qui conseille d'adapter ces propositions aux réalités socioculturelles ; économiques et politiques locales des Etats concernés, nous serons logiquement amenés à formuler des préconisations sur les réformes qu'il conviendrait à nos yeux de mettre en œuvre au Cameroun, dans une logique partenariale, par les différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux des politiques publiques en général et de l'action publique en éducation en particulier dans ce pays.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Première partie**

**UNE ETHNOGRAPHIE  
DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION AU CAMEROUN**



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 1

### **Le(s) système(s) scolaire(s) camerounais : historique ; morphologies et régulations**

Définissant les politiques éducatives, Laurent Kaboré alors responsable de la planification au Ministère burkinabè de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, affirme ce qui suit :

*« Au sens large, la politique éducative pourrait s'entendre comme la vision globale qu'un pays donne à son système éducatif à court, moyen et long terme. Cette vision concerne l'ensemble des facteurs qui entrent en ligne de compte pour la production du « bien éducatif ». Ainsi, les questions liées aux intrants, au fonctionnement de l'institution éducative ainsi que des extrants devront être dans la ligne de mire d'une politique éducative cohérente. Elle doit s'intéresser également aux questions liées à la demande, à la qualité de l'éducation tout en prenant le soin d'explorer toutes les dimensions de l'éducation (formelle, comme non formelle). Ce sont souvent des textes réglementaires [...] ou des documents de référence qui viennent indiquer la voie à suivre en matière d'éducation. Toutes ces dispositions devront être articulées avec l'environnement politique, économique et social en évolution dans lequel s'imbibe l'ensemble du système éducatif. En général, la politique éducative s'insère dans le cadre de la politique globale de développement du pays » (Kaboré, 2011).*

Pour ce pédagogue Africain, les politiques éducatives qui s'élaborent tout au long de l'histoire d'une nation sont traduites de manière pratique dans les systèmes éducatifs et expriment les objectifs qu'un pays veut atteindre à court, moyen et long terme. Aussi, le Cameroun affirme-t-il depuis les indépendances sa politique éducative à travers un système éducatif assez diversifié, ouvert à la mondialisation et aux fluctuations socioculturelles contemporaines, en mettant à contribution les valeurs socioculturelles locales et l'héritage colonial.

Loin de reprendre ici l'essentiel des informations sur l'histoire et la géographie du Cameroun qu'on peut facilement trouver sur toutes les plateformes afférentes, le présent chapitre vise à préparer le lecteur, en particulier s'il est non-Camerounais, à une compréhension plus contextualisée des résultats de notre recherche. Il requiert, notamment pour le lecteur Occidental, un décentrement de l'analyse. Il cherche aussi à établir une cohérence théorique avec notre approche ethnographique et socio-anthropologique de l'action publique, qui implique de bien connaître le contexte culturel entourant l'objet de recherche étudié (Hamel, 1997). Bref, ce chapitre permet à nos lecteurs et tous ceux qui

découvrent le Cameroun par le biais de notre recherche de s'imprégner de sa diversité socioculturelle. Une diversité qui devrait constituer un argument essentiel dans l'étude de la gouvernance partenariale de l'éducation dans ce pays. Dans cette optique, nous allons explorer le système éducatif camerounais à travers quelques grandes étapes de son histoire ; les formes d'administration scolaire prédominantes et les modes de régulation en usage.

## **1.1-Le système éducatif camerounais : influences d'un cadre socioculturel et géo-climatique diversifiés**

Situé au cœur de l'Afrique, le Cameroun est reconnu, tant sur le plan interne que sur la sphère internationale, comme l'Afrique en miniature (Tchawa, 2012, p.688). Ce qualificatif n'est pas un simple slogan. En effet, un touriste qui connaît bien l'Afrique retrouve au Cameroun des réalités historiques ; des variétés géo-climatiques ; des diversités socioculturelles qu'on rencontrerait un peu partout, mais de façon isolée, sur tout le continent africain.

### **1.1.1 - Le Cameroun et son système éducatif : fruit de l'influence de son passé colonial**

Les premiers habitants du territoire triangulaire qui sera appelé Cameroun sont, selon certains historiens, les Pygmées que nous retrouvons actuellement dans les forêts du Sud et de l'Est du pays. Ce territoire sera ensuite peuplé dès le 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus Christ par les bantous, groupements ethniques venant du Nord et par des peuples nomades à la recherche du pâturage (Van Noten, Cohen et De Maret, 1999, p.688). Le premier explorateur Occidental à fouler le sol des côtes camerounaises serait le Carthaginois Hannon, qui aurait découvert ce pays au V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ. Il aurait baptisé le Mont Cameroun, le plus haut sommet du pays « *Char de Dieu* » (Warmington, 1999, pp.484-485).

L'histoire coloniale du pays commencerait en 1472 avec sa redécouverte, après le Carthaginois Hannon, par l'explorateur Portugais, Fernando Pô. La légende raconte en effet qu'arriver sur l'estuaire du Wouri (fleuve du littoral-Cameroun qui se jette dans l'océan atlantique), Fernando Pô fut émerveillé par la quantité de crevettes qu'il trouva dans ce fleuve. Il le baptisa « *Rio dos camaroes (la rivière des crevettes)* » (Roche, 2011, p.104).

Après l'exploration portugaise, les colons Allemands s'installèrent au Cameroun en 1884 et changèrent l'appellation « *camaroes* » des Portugais en « *Kamerun* ». En 1918, les Allemands perdent le Cameroun après leur défaite lors de la première guerre mondiale. De 1922 à 1946, la Société des Nations (SDN), l'ancêtre de l'ONU qui voit le jour après la première guerre, place le Cameroun sous mandat français et anglais. Après la deuxième guerre mondiale, l'ONU place le pays sous tutelle française de 1946 à 1960 (année de l'indépendance) pour la partie francophone et de 1946 à 1961 (année de l'indépendance) pour la partie anglophone.

Les Français hériteront des 5/6<sup>ème</sup> du territoire camerounais soit 431 000 Km<sup>2</sup> situés dans la partie orientale du pays. Les Français qui changent l'appellation « *Kamerun* » des Allemands en Cameroun mèneront une forme d'administration dite « *directe* ». Il s'agit d'un mode de gestion consistant à écarter totalement les populations autochtones des grandes décisions et des responsabilités importantes (Boisson, 1938, pp.59-67).

De leur côté, les Anglais obtiendront le 1/6<sup>ème</sup> du territoire restant situé dans la partie occidentale du pays, soit 88 036 Km<sup>2</sup>. Ils administreront de manière indirecte - « *indirect rule* » - (Hiribarren, 2015, pp.13-26) leur partie du territoire. En effet, à la différence des Français, les Anglais choisiront d'associer les populations autochtones à la gestion administrative et aux décisions importantes. Ils vont baptiser cette partie du territoire « *Cameroon* », appellation qui a été conservée jusqu'aujourd'hui, le Cameroun ayant gardé le Français et l'Anglais comme langues officielles après les indépendances.

Le Cameroun francophone accède à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960 et Ahmadou Ahidjo est désigné comme le premier président du pays de 1960 à 1982. Le 1<sup>er</sup> octobre 1961, le Cameroun anglophone accède à l'indépendance à son tour. Un Référendum est organisé la même année pour décider du rattachement de la partie anglophone au Nigéria ou au Cameroun. A l'issue de ce Référendum, la partie Sud du Cameroun anglophone sera reliée à la République du Cameroun alors que la partie nord décidera de se rattacher au Nigéria voisin. Ce Référendum décidera aussi de l'accession du Cameroun au statut d'Etat fédéral avec deux Etats fédérés francophone et anglophone. Le 20 mai 1972, le pays deviendra un Etat unitaire baptisé « République Unie du Cameroun » avec Yaoundé comme capitale politique. En 1982, le président Amadou Ahidjo démissionne et passe, de son plein gré, le pouvoir à monsieur Paul Biya qui deviendra par le fait même le second président de la République Unie du Cameroun, le 06 novembre 1982, poste qu'il occupe jusqu'au moment où nous mettons cette thèse sous presse. Le 21 janvier 1984, le pays deviendra la République du Cameroun. Quatre ans après son arrivée au pouvoir, Paul Biya échappera à un coup d'état orchestré par l'ex-

président Hamadou Ahidjo en 1986. Ce dernier cherchait de tout évidence à revenir au pouvoir. En 1987, le Cameroun accède au multipartisme. Cette étape constituera une avancée considérable vers la démocratisation institutionnelle du pays, puisque jusque-là, le pays était sous le régime d'un parti unique qui siégeait à l'Assemblée nationale. Sur la base de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Parlement camerounais deviendra bicaméral avec deux Chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Cependant, malgré l'instauration du Sénat en 1996, le pouvoir législatif restera entre les mains de l'Assemblée nationale jusqu'au 14 avril 2013, date des premières élections sénatoriales. C'est le lieu de souligner ici qu'il s'agit là de l'une des particularités de la gouvernance au Cameroun. Celle qui consiste, pour le pouvoir exécutif en place, à prendre tout son temps pour la ratification et la promulgation des ordonnances législatives prises par le pouvoir législatif. Le 07 octobre 2018, à 86 ans, Paul Biya est réélu consécutivement pour un cinquième mandat après avoir déjà passé plus de 35 ans au pouvoir comme président de la République.

Le système éducatif camerounais porte donc les influences de son passé colonial et des politiques publiques d'un d'Etat qui a des difficultés à assumer son indépendance.

### **1.1.2 - Le système éducatif camerounais à l'épreuve de la diversité géo-climatique et de la libre circulation avec les pays frontaliers**

Vu du ciel, le Cameroun ressemble à un triangle. Il est situé dans le golfe de Guinée, sur la façade ouest de l'Afrique, entre le 2<sup>ème</sup> degré de latitude nord et le 13<sup>ème</sup> parallèle et couvre une superficie de 475 442 km<sup>2</sup>. Il s'ouvre sur l'océan Atlantique sur plus de 590 km de côte. Le Cameroun est limité au Nord-Ouest par le Nigéria ; au Nord-Est par le Tchad ; au Sud-Ouest par l'océan Atlantique ; à l'Est par la République-centrafricaine ; au Sud-Est par le Congo ; au Sud par la Guinée équatoriale et le Gabon.

Situé entre la bordure méridionale du Sahara et la forêt équatoriale du bassin du Congo, au Sud, le Cameroun est couvert par une végétation constituée de la savane, des steppes au Nord et de la forêt équatoriale au Sud.

Le relief camerounais est très varié. Il est constitué des plaines et plateaux avec quelques montagnes au Nord ; des hauts plateaux et des montagnes à l'Ouest. Le Sud-Ouest est dominé par l'un des plus hauts sommets d'Afrique, le mont Cameroun qui culmine à plus de 4095 m. C'est un volcan encore en activité. Sa dernière éruption date de l'an 2000. La partie Centre ; Sud et Est, est constituée d'un

plateau dont l'altitude est comprise entre 650 et 900 m. Le littoral du pays est recouvert de vastes plaines verdoyantes.

Du point de vue climatique, un climat de type équatorial et subéquatorial s'étend dans les Régions du Centre ; Sud ; Est et Ouest du pays. Le Nord est caractérisé par un climat de type tropical. Ces deux grandes configurations climatiques présentent cependant plusieurs variations avec quatre saisons climatiques. Une grande saison pluvieuse arrose le pays de mi-août à mi-novembre ; une grande saison sèche s'étend de mi-novembre à mi-mars ; une petite saison pluvieuse va de mi-mars à mi-juin et une petite saison sèche de mi-juin à mi-août.

Le régime hydrographique est constitué de quatre grands bassins : le bassin de l'Atlantique constitué de cinq grands fleuves : le Wouri, le Nkam, le Noun, la Sanaga, le Nyong ; le bassin du Congo constitué du Bok, le Lobo, la Sangha, le Dja ; le bassin du Niger arrosé par le Mayo Kébbi, la Bénoué, le Faro ; le bassin du Tchad irrigué par le Logone, la Vina, le Chari. La Sanaga qui mesure 918 km est le plus long fleuve du pays.

Toutes ces influences géo-climatiques associées aux réalités socioculturelles, économiques et politiques, souvent assez tumultueuses, de nombreux Etats frontaliers comme le Nigéria, la République centrafricaine, le Tchad, les deux Congo ont des impacts considérables dans la recherche d'équilibre au sein du système éducatif camerounais. Nous reviendrons évidemment sur certaines de ces réalités dans la suite de ce travail.

### **1.1.3 - L'organisation administrative et le système éducatif camerounais : entre réelle autonomie et mimétisme du système administratif français**

Le Décret présidentiel N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun change les dix Provinces administratives du Cameroun en dix Régions. Chaque Région est placée sous l'autorité d'un gouverneur et d'un conseil régional. Les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest correspondent à l'ancien *Southern Cameroon* anglophone. Au Cameroun, les Régions sont organisées en Départements (58 en tout) placés sous l'autorité d'un préfet. Les Départements sont divisés en Arrondissements (360 en tout) placés sous l'autorité d'un sous-préfet et aussi d'un exécutif municipal coordonné par un maire et des adjoints. Les Arrondissements sont organisés en villages ou en quartiers administrés par les chefs traditionnels du premier, deuxième ou troisième degré selon l'importance du territoire administré ou son histoire.

Toutes ces unités administratives partagent le pouvoir exécutif avec plus de 65 ministres et secrétaires d'Etat, tandis que le pouvoir judiciaire est exercé par les magistrats qui sont nommés par le président de la République tout comme les ministres et les directeurs des grandes entreprises publiques et parapubliques. Le pouvoir législatif est entre les mains de l'Assemblée nationale et du Sénat dont les membres sont élus avec les maires et les conseillers municipaux exerçant dans les Arrondissements. Il est évident qu'entre une diversité géo-climatique qui pèse notamment sur le rythme des périodes scolaires ; l'influence des flux migratoires entre le Cameroun et les pays frontaliers, à cause particulièrement des troubles socio-culturels, économiques et politiques au Nigéria, au Tchad, en République centrafricaine, au Congo..., situation exacerbée ces dernières années au Cameroun avec les mouvements sécessionnistes dans le Nord-ouest et le Sud-ouest ; une organisation administrative qui ne cesse de changer au fil du temps et qui cherche plus à se conformer, non pas aux réalités socio-culturelles, économiques et politiques locales, mais à celles de la puissance coloniale française, c'est le système éducatif camerounais qui est mis à rude épreuve. Ici en effet, le nombre et les dénominations des Régions et des institutions administratives évoluent au gré des ambitions géostratégiques qui n'ont presque rien à voir directement avec les réels besoins des Camerounais. A côté de cela, les flux migratoires et les troubles sécessionnistes dans les deux régions anglophones impactent sérieusement aussi bien les effectifs que l'équilibre même des programmes scolaires.

### **1.1.4 - Les particularités socioculturelles et économiques camerounaises et leurs incidences dans la gouvernance de l'éducation**

Alors que certains pays africains comme le Rwanda ou le Burundi compteraient deux ou trois ethnies, le Cameroun concentre plus de 230 ethnies sur son territoire national. On enregistrerait aussi autant de dialectes dont la plupart disposent d'un vocabulaire et d'une grammaire écrits, à l'exemple du bamoum qui dispose des idéogrammes depuis 1895. Ces différents ethnies et dialectes sont réunis en six grands groupes socioculturels. Au Nord du pays, on retrouve : les Hamites, les Sémites et les Soudaniens. Au Centre, Sud, Ouest et Est du pays, se retrouvent : les Bantous, les semi-Bantous et les Pygmées.

L'Allemand fut la première langue officielle nationale parlée et écrite au Cameroun avant la première guerre mondiale, langue qui y a été introduite par la colonisation germanique. Le Français et l'Anglais constituent aujourd'hui, les deux langues administratives parlées, écrites et enseignées dans le pays depuis le préscolaire. Grâce à son bilinguisme culturel qui le situe parmi les rares pays bilingues (Anglais et Français) de l'Afrique et du monde, le Cameroun est à la fois membre de la

Francophonie et du Commonwealth. Comme héritage de la colonisation, le pays garde aussi l'enseignement de l'Allemand et de l'Espagnol au secondaire. Le Chinois entre depuis quelques années dans certains cycles d'enseignement. Des langues anciennes telles l'Hébreux, le Latin et le Grec y sont également enseignés. Cette maîtrise des langues étrangères assure une parfaite ouverture du Cameroun et des Camerounais au monde à telle enseigne que le nombre d'étudiants Camerounais à l'étranger est estimé à plus de 100 000 (ISU, 2020) et en forte croissance.

La population camerounaise serait estimée de nos jours à plus de 26 millions d'habitants (Cameroun population, 2021). A cause de la conjoncture économique qui sévit dans ce pays depuis plusieurs décennies et dont l'exode rural est la principale incidence, la population camerounaise est inégalement répartie sur l'étendue du territoire. On dénote en effet, des pôles démographiques de très forte densité comme l'Extrême-Nord et l'Ouest du pays. Un Camerounais sur deux vivrait dans les grandes villes : Yaoundé (capitale politique) et Douala (capitale économique).

Sur le plan religieux, le Cameroun est partagé entre les confessions chrétiennes, musulmanes et animistes. Le christianisme arrive sur les côtes camerounaises au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle avec les missionnaires baptistes Anglais. Après les baptistes, viendront les presbytériens Américains suivis des Suisse-Allemands de la mission de Bâle. Les missionnaires protestants, puisque c'est par cette dénomination générique qu'on les désigne au Cameroun, vont principalement évangéliser les régions du Littoral, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud.

Après près de cinquante ans d'évangélisation, les missionnaires protestants seront rejoints par la Mission catholique. C'est principalement les missionnaires Pallotins (Allemands) qui débarquent les premiers en 1890. Les historiens estiment qu'en 1960, lorsque le Cameroun accède à l'indépendance dans sa partie francophone, plus de la moitié de la population du Centre, Sud, Nord-Ouest et Sud-Ouest était christianisée. L'Islam de son côté entre au Cameroun par le Nord au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce sont les foubé de la région du Fouta Toro, en Afrique de l'Ouest qui, dans leur transhumance, apportent le Coran au Nord Cameroun. Ousmane Dan Fodio (1752 -1816) va lancer à partir de 1804 le Djihad qui va transformer les paisibles éleveurs foubé en de redoutables et fanatiques prosélytes à l'assaut du triangle national. Ils vont repousser vers le Sud et dans les montagnes du Nord, les peuples qui refuseront de se convertir à l'Islam (Seignobos et Iyebi-Mandjek (dir.), 2005). A côté du Christianisme et de l'Islam, les religions traditionnelles camerounaises continuent à se développer. Il s'agit des religions animistes.



Il convient cependant de souligner qu'en dehors des guerres saintes évoquées ci-dessus, le Cameroun n'a presque jamais connu de guerres interreligieuses dans son histoire. Le Nord Cameroun vit néanmoins un regain de fanatisme religieux depuis un certain nombre d'années avec des attentats terroristes perpétrés par la secte islamique Boko Haram, qui prône le « rejet de la culture occidentale » (Apard, 2015, pp.135-162).

Au niveau économique, le Cameroun fait partie de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) depuis 1994 qui utilise le Franc CFA (Franc des colonies françaises d'Afrique devenu le Franc de la communauté financière d'Afrique) après la deuxième guerre mondiale comme devise monétaire. A l'instar de plusieurs pays africains, le Cameroun regorge des ressources tant humaines que naturelles. A cause des difficultés de gouvernance (corruption ; abus des biens publics...) par les responsables sur le plan national ; déséquilibre des termes d'échange sur le plan international, le pays ploie sous un seuil de pauvreté qui le situe toujours, depuis plusieurs décennies, parmi les pays pauvres et très endettés (PPTE) de la planète. La troisième édition du tableau de bord sur la situation des enfants et des femmes au Cameroun édité en 2009 par l'Institut national de statistiques estime en effet que :

*« 39,9% de Camerounais sont pauvres, dont 41,6% dans les ménages dirigés par les hommes contre 33,4% pour ceux dirigés par les femmes. La pauvreté ne touche pas la population de manière uniforme. Le phénomène est plus répandu en milieu rural (55,0% contre 12,2% en milieu urbain) et dans les régions septentrionales (plus de 53,0%). La situation est cependant meilleure dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt est pauvre, contre une personne sur cinq dans les autres grandes villes » (Ngo Nlend, 2020).*

Cette situation de pauvreté galopante accentue la difficile prise en charge des deux pandémies les plus meurtrières connues par la population camerounaise aujourd'hui en matière de santé publique. Il s'agit du VIH-SIDA et du paludisme auxquels est venue s'ajouter la COVID-19 qui terrasse l'humanité tout entière depuis plus d'un an aujourd'hui. Le Rapport national de progrès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2012 souligne ce qui suit : « Au Cameroun, le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les adultes de la tranche de 15-49 ans est estimé en 2004 à 5,5% dont 6,8% chez les femmes et 4,1% chez les hommes. Le ratio de 170 femmes infectées pour 100 hommes montre que la gente féminine sexuellement active est plus vulnérable que les hommes » (OMD, 2012). Le même rapport montre aussi que le taux de prévalence du paludisme est estimé à 15% en 2005 alors qu'à la date du 04 mars 2021, les statistiques mondiales dénombrent plus de 35 714 cas ; 32 594 guérisons et 551 décès de la COVID-19 au Cameroun (Cameroun - minsante.cm, 2019).

Les précédents paragraphes nous ont éclairés sur le contexte général dans lequel se déploie l'entreprise éducative au Cameroun. Un contexte de diversité socioculturelle qui interroge sur la nécessité d'une gouvernance partenariale locale, mais aussi internationale dans tous les domaines de l'action publique et particulièrement celui de l'éducation au Cameroun.

## **1.2 - Historique et morphologies du système éducatif camerounais : la problématique de l'intégration nationale au sein des systèmes éducatifs francophone et anglophone**

Le système éducatif en vigueur au Cameroun est en perpétuelle mutation au regard de l'histoire de ce pays. Il est le fruit de la synthèse entre l'héritage socioculturel négro-africain et le passé colonial camerounais.

Du point de vue historique, le système éducatif camerounais connaît quatre grandes périodes. La première période plonge ses racines dans l'éducation traditionnelle négro-africaine et prédomine jusqu'à l'arrivée des premiers missionnaires Allemands. La deuxième période renvoie à la colonisation allemande. La troisième période s'étend du départ des Allemands jusqu'à l'indépendance du Cameroun anglophone et francophone. La quatrième période couvre la fin de la domination française et anglaise jusqu'à nos jours. C'est cette dernière période qui mobilisera le plus notre attention dans ce travail.

Le système éducatif camerounais présente à cet effet plusieurs particularités. Sur le plan structurel, il s'agit de l'un des rares systèmes au monde où deux sous-systèmes nationaux (francophone et anglophone) cohabitent harmonieusement. Il connaît par ailleurs depuis les indépendances, la coexistence de deux secteurs d'enseignement public et privé. A côté de ces sous-systèmes éducatifs linguistiques (francophone et anglophone) et sectoriels (enseignements public et privé nationaux), se développent des institutions scolaires rattachées aux systèmes éducatifs des pays partenaires de l'éducation avec le Cameroun. Tout comme ses programmes scolaires spécifiquement multidisciplinaires, le système éducatif camerounais est l'un des rares où, dans un même établissement scolaire, on dispense des enseignements et ce, aux mêmes élèves : en Français ; en Anglais ; en Allemand ; en Espagnol et très récemment en Chinois dans une logique d'éducation nationale et d'ouverture à la mondialisation.

Sur le plan administratif, le système éducatif camerounais est fortement hiérarchisé avec une forte connotation bureaucratique. La bureaucratie scolaire (Borroso, 2000, p.57-71) étant l'un des aspects rappelant fortement l'influence coloniale et néocoloniale française qui demeure très frappante dans l'administration camerounaise (Gaudemet, 1958, p.42-72) jusqu'à aujourd'hui.

### **1.2.1 – Morphologies des entités structurelles et pédagogiques du système éducatif camerounais : deux sous-systèmes éducatifs nationaux anglophone et francophone**

Voulant en finir avec le néocolonialisme, plusieurs pays africains ont opté pour une éducation nationale en langues locales. Dans la perspective d'une éducation ouverte sur le monde, le Cameroun a choisi, de son côté, d'organiser son système éducatif autour de deux sous-systèmes nationaux (francophone et anglophone) hérités de la colonisation française et anglaise.

#### **1.2.1.1 - Les sous-systèmes éducatifs nationaux anglophone et francophone : des points de convergence**

Les deux sous-systèmes anglophone et francophone nationaux comprennent de manière générale : l'éducation préscolaire, l'enseignement maternel ; l'enseignement primaire ; l'enseignement secondaire (général ; technique et professionnel) et l'enseignement supérieur.

##### **a) – L'enseignement préscolaire : une responsabilité des familles**

Contrairement à ce qui se passe dans certains pays développés comme la France, l'éducation préscolaire au Cameroun est une responsabilité des familles. A cause des revenus insuffisants, la plupart des familles camerounaises ne peuvent inscrire leurs enfants dans les structures sociales en charge de la petite enfance et de l'éducation préscolaire (crèches, garderies...). Toutes choses qui expliquent par ailleurs leur rareté dans ce pays. Les quelques structures de ce genre qui existent en effet sont souvent hors de prix et donc inaccessibles à la majorité des familles. Même dans les régions les plus urbanisées comme Yaoundé et Douala, de nombreuses familles aisées et de classe moyenne font souvent appel aux baby-sitters. Le coût mensuel de ce service est estimé entre 15 000 et 25 000 FCFA par mois soit environ 23 à 40 Euros alors que le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est à 36 000 FCFA (55 Euros) et que le revenu moyen par habitant n'excède pas les 4 000 FCFA environ 6 Euros (PopulationData Net. – Cameroun, 2020). Les récentes statistiques montrent que sur les 30% de la population constituée d'enfants en âge préscolaire, seuls environ 2.5% sont pris en charge par des structures sociales de la petite enfance. Le reste des enfants passe cette période dans

les familles (Unesco, 2010/2011). Il faut dire qu'au-delà des raisons économiques, l'Etat camerounais profite de cette situation pour la mise en œuvre de sa politique d'enracinement socioculturel qui est une priorité éducative pour les pouvoirs publics. En effet, l'Etat camerounais est conscient de la difficulté à introduire de manière formelle, dans le système éducatif officiel, des enseignements sur les différences culturelles locales. Cela se fait déjà, bien sûr, avec l'enseignement de certaines langues nationales dans certaines écoles (Owona, 2015, p.20). Cependant, compte tenu de leur multiplicité et de la difficulté à former des professionnels pour les transmettre, l'Etat camerounais qui compte près de 230 ethnies et autant de langues que de réalités socioculturelles encourage les familles à éduquer, à la maison, leurs enfants aux réalités de leurs milieux socioculturels. Le professeur A. S. Mungala pense effectivement à ce sujet qu'en Afrique, ce sont les familles qui ont la responsabilité de l'éducation traditionnelle auprès des enfants (Abesi Mungala, 1982). Aussi, ce travail d'éducation aux traditions locales est-il exercé par les familles pendant la période préscolaire et pendant les vacances. En effet, compte tenu de la place que l'école moderne prend dans l'emploi du temps de l'enfant dès le début de sa scolarisation, environ six jours sur sept et neuf mois sur douze, ce n'est réellement que pendant la période préscolaire que les enfants sont régulièrement au contact de certaines réalités socioculturelles telles que l'apprentissage des langues nationales. La famille camerounaise serait alors le lieu de socialisation primaire et préscolaire par excellence pour l'enfant (Amougou, 2011, p.293). Cette socialisation primaire s'effectue par le contact au quotidien avec des réalités socioculturelles locales dans les familles où cela est encore possible compte tenu de la déculturation galopante dans la plupart des familles à cause d'une très grande ouverture au modernisme. C'est ainsi que certaines familles insistent pour que leur progéniture puisse s'exprimer strictement en langue maternelle à la maison quand d'autres choisissent de passer les grandes vacances avec les grands parents au village.

#### **b) – L'enseignement maternel : l'intérêt pour le bilinguisme dès le jeune âge**

L'enseignement maternel s'effectue à l'école maternelle. Au Cameroun, cet ordre d'enseignement intéresse les enfants de 4 à 6 ans. Il est organisé en trois sections : la petite section (2 à 3 ans) ; la moyenne section (4 à 5 ans) et la grande section (5 ans et plus). Ce cycle d'éducation s'occupe particulièrement de promouvoir la survie et le plein épanouissement de la petite enfance dans tous les aspects de la vie (psychomoteur, socioaffectif, cognitif, moral, physique, communicationnel...). Cet encadrement se fait à travers l'éveil ; la santé ; la nutrition ; la protection ; l'éducation ; la qualité de l'environnement physique, familial, communautaire, culturel... (Unesco, 2010/2011). L'éducation ici s'effectue en Français ou en Anglais. Le pays étant bilingue, les parents ont le choix de scolariser leurs enfants dans l'une ou l'autre langue selon leur préférence. Quand le choix de la langue tout comme l'âge de scolarisation sont précoces, c'est-à-dire, depuis la maternelle, les enfants réussissent

facilement (Cacouault-Bitaud et Œuvrard, 2009, p.20). Mais, si l'enfant doit changer sa langue de scolarisation plus tard (à l'enseignement secondaire par exemple), les chances de réussite sont très faibles (UE, 2006). Il faut cependant souligner que le choix de la langue de scolarisation des enfants par les parents dépend beaucoup plus de la région d'origine de ceux-ci, mais aussi de bien d'autres raisons propres à l'histoire de chaque famille et aux projets professionnels des uns et des autres. Aussi, une famille originaire de l'une des deux Régions de l'ancienne colonie anglaise (Nord-Ouest et Sud-Ouest) choisirait-elle *a priori* d'éduquer ses enfants en Anglais et celle de l'ancienne colonie française (le reste des huit autres Régions), en Français. La politique éducative nationale encourage cependant l'intégration nationale à travers le bilinguisme en incitant les familles à scolariser leurs enfants en Anglais et/ou en Français sans tenir compte des régions d'origine de chacun (Echu, 2012, p.87).

Généralement, tous les enfants qui rentrent à l'école au niveau de la maternelle continuent au primaire. Cependant, au Cameroun, seules les familles aisées et celles des classes moyennes envoient leurs enfants à l'école maternelle. Celle-ci garantit une scolarité longue et réussie avec moins de redoublements. Faire l'école maternelle ne constitue par ailleurs pas la condition *sine qua non* pour entrer à l'école primaire.

### **c)– L'enseignement primaire : une obligation pour toute la jeunesse camerounaise**

Depuis l'adoption de la Loi d'orientation de l'éducation nationale au Cameroun en 1998, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les institutions scolaires publiques. Ce cycle d'enseignement s'étale sur six ans dans les deux sous-systèmes. L'enseignement primaire se fait en Français et/ou en Anglais. Certains enfants doués peuvent cependant faire 5 ans dans certaines écoles avec une classe de Cours Préparatoire Spécial « CPS ». Au terme du cycle primaire, l'enfant doit passer le Certificat d'Etude Primaire « CEP » pour le sous-système francophone ou le *First Living School Certificate (FSLC)* pour le sous-système anglophone. Ce diplôme ne constitue cependant pas la condition pour passer au secondaire. Il est par ailleurs exigé pour que l'enfant puisse entrer dans certains Centres ou Ecoles de formation professionnelle dans le secteur public (formation militaire ; des gardiens de la paix dans la police ; agents publics...). Ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé. Ceux qui achèvent correctement leur cycle primaire passent à l'enseignement secondaire. Selon une vieille habitude héritée certainement de la colonisation, certaines familles inciteraient plus leurs enfants moins doués à s'engager dans l'enseignement secondaire technique dans des filières telles que la maçonnerie, l'électricité, l'industrie d'habillement... à la fin du cycle primaire. Mais, avec l'évolution de nouvelles filières techniques telles que l'informatique ou la gestion, cette habitude tend à disparaître. En effet, au Cameroun, pendant de nombreuses années, l'enseignement technique a été

dévalorisé au profit de l'enseignement général qui préparait, dans la logique bureaucratique héritée de l'administration coloniale française, l'élite administrative post-coloniale. Le professeur Jacques Philippe Tsala Tsala affirme dans ce sens que :

*« Dès son introduction dans le système éducatif camerounais, l'enseignement technique et la formation professionnelle (ESTP) ont fait l'objet d'une marginalisation et d'une disqualification constante de la part des élèves et de leurs parents. Cette attitude s'explique en partie par un passé colonial ayant assimilé le travail manuel à la servitude. L'enseignement technique était traditionnellement réservé aux élèves trop âgés et/ou peu doués pour le cycle des études secondaires générales ouvrant sur l'université et les postes administratifs de responsabilité. Dans les années 90 les tensions économiques liées à une conjoncture internationale difficile pour les pays en voie de développement ont, entre autres phénomènes, révélé l'inadéquation formation/emploi chez de nombreux diplômés sans emploi et sans qualifications précises. L'ESTP [Ecole supérieure des travaux publics] est alors apparue comme le moyen le plus sûr et le plus rapide pour une qualification professionnelle porteuse. L'occasion fut saisie par le gouvernement camerounais pour réactiver sa politique d'encouragement et d'incitation à l'ESTP et créer des infrastructures adaptées » (Tsala Tsala, 2004, p.177).*

#### **d) – L'enseignement secondaire général et technique/professionnel : la domination des enseignements théoriques**

Au Cameroun, l'enseignement secondaire est organisé dans les deux sous-systèmes éducatifs nationaux autour d'un cursus dit de « *l'enseignement général* » et celui de « *l'enseignement technique/professionnel* ». Dans les deux cursus, la durée normale des études est de sept ans répartis en deux cycles, donc, un premier cycle de quatre ans et un second de trois ans. Dans l'optique de l'intégration nationale et de la promotion du bilinguisme qui est une priorité des pouvoirs publics camerounais (Mendo Ze, 2009, p.65), l'Etat s'est engagé depuis les indépendances à construire des établissements d'enseignement secondaire bilingues (enseignements en Français et en Anglais) sur toute l'étendue du territoire camerounais. Les cours d'Anglais et de Français sont également dispensés dans les différents établissements d'enseignement secondaire publics et privés.

#### **e) – L'enseignement supérieur : entre inadéquation des formations au marché local de l'emploi et mimétisme des systèmes scolaires occidentaux**

L'enseignement supérieur camerounais s'effectue dans des Universités et des grandes Ecoles publiques et privées. Comme c'est le cas dans les précédents niveaux d'éducation, le Cameroun connaît une véritable effervescence éducative au niveau du développement des structures de l'enseignement supérieur public comme privé (Mbiaga, 2013, p.56). D'une Université fédérale en

1962, le pays est passé aujourd'hui à plus de 200 Universités et grandes Ecoles, dont 8 Universités d'Etat. Depuis la Réforme de l'enseignement supérieur de 1993, Réforme qui a libéralisé ce niveau d'enseignement, le secteur privé est particulièrement actif dans la promotion des institutions universitaires et des grandes Ecoles de formation. Les différentes Universités publiques et privées francophones et anglophones pratiquent le système LMD (Licence ; Master et Doctorat) depuis 2008 alors que le texte a été adopté en 2005 (Ngwé, 2016, p.20). Les enseignements sont dispensés en Français pour les Universités et grandes Ecoles situées dans les huit Régions francophones et en Anglais dans celles des deux Régions anglophones.

Cependant, dans toutes ces Universités, l'Etat a instauré depuis quelques années l'enseignement des modules obligatoires en Anglais ou en Français dans les différents cursus universitaires selon qu'on soit issu de l'un ou l'autre sous-système éducatif (Lamblin et Taguem Fah, 2001, p.74). Les professeurs ont par ailleurs l'opportunité d'enseigner en Français ou en Anglais selon leur convenance. Il y a aussi une profonde politique de spécialisation en lettres modernes françaises, anglaises, allemandes, espagnoles... dans la plupart des filières des lettres et sciences humaines des différentes Universités. Signalons que c'est à ce niveau que s'opère de façon assez efficace la reconversion des cursus de formation. De ce fait, un étudiant peut bien avoir fait tout son cycle primaire et secondaire dans le sous-système francophone et poursuivre ses études supérieures dans le sous-système anglophone et vice versa. Cette reconversion peut également se faire dans l'enseignement professionnel où les candidats sont formés sans tenir compte du sous-système éducatif d'origine. Les grandes Ecoles affiliées au régime d'études supérieures connaissent cependant quelques spécificités. Pour le secteur public, elles forment les hauts cadres de l'administration publique et même privée. C'est le cas de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) qui forme les enseignants du secondaire ; l'Ecole Normale d'Administration et de Magistrature (ENAM)... On y entre habituellement sur la base d'un concours. Les grandes écoles privées forment également les hauts fonctionnaires du secteur public et décernent des certifications comme le Brevet des Techniciens Supérieurs (BTS) après deux années de formation. D'autres s'arriment depuis plusieurs années aujourd'hui au système LMD.

### **1.2.1.2 - Les deux sous-systèmes éducatifs nationaux anglophones et francophones et leurs particularités**

En dehors du facteur linguistique lié à l'héritage colonial, les sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone camerounais présentent des particularités au niveau démographique, géographique et pédagogique.

**a) - Les particularités du sous-système éducatif national francophone : fidélité à l'héritage colonial et primauté sur le sous-système anglophone**

En dépit des efforts fournis par une politique d'intégration nationale visibles dans la constante volonté de l'Etat camerounais d'harmoniser son système éducatif, le sous-système francophone garde plusieurs spécificités. Ces dernières sont liées à ses origines socioculturelles et historiques, son organisation, son fonctionnement, sa démographie et sa géographie.

Hérité du système colonial français, le sous-système éducatif national francophone peut être considéré au Cameroun comme le plus important en termes d'effectifs, en ressources humaines et en répartition géographique (Echu, 2012, p.46). Il se déploie en effet majoritairement dans huit Régions sur les dix que compte le Cameroun. Il s'agit des Régions de l'Extrême-Nord ; du Nord, de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Sud, du Littoral et de l'Ouest. Ce sous-système comprend tous les niveaux, de l'enseignement maternel au supérieur. Pour des raisons d'intégration nationale, le sous-système francophone se retrouve aujourd'hui pratiqué aussi dans les Régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest).

**b) - Les particularités du sous-système éducatif national anglophone : fidélité à l'héritage colonial et faible poids face au sous-système francophone**

Tout comme le sous-système éducatif francophone, les particularités du sous-système éducatif anglophone au Cameroun tiennent à son origine historique, sa répartition démographique et géographique, son organisation et son fonctionnement.

Fruit de la colonisation anglaise au Cameroun, le sous-système éducatif national anglophone est principalement développé dans les deux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest historiquement confiées à l'administration coloniale anglaise après la deuxième guerre mondiale. Compte tenu des limites géographiques (33 000 Km<sup>2</sup>/475 442 km<sup>2</sup>) et démographiques (4 Millions/25 Millions d'habitants) que compte le Cameroun, il est évident que ce sous-système représente une influence peu considérable en termes de ressources humaines et autres (Courade G. et Courade C., 1978 p.743). Cette fracture s'est alourdie ces dernières années à cause d'un vaste mouvement d'exode rural du fait des mouvements indépendantistes et sécessionnistes que connaissent ces deux Régions.



Cependant, grâce à la politique d'intégration nationale initiée par les pouvoirs publics camerounais depuis les indépendances en passant par la fin du régime du fédéralisme au Cameroun, le sous-système éducatif anglophone est formellement pratiqué dans toute l'étendue du territoire camerounais (Tatangang, 2011, p.174).

### **1.2.1.3 - Approche comparative des deux sous-systèmes éducatifs nationaux au Cameroun**

Les deux sous-systèmes éducatifs nationaux camerounais se recoupent sur plusieurs points et sont divergents sur bien d'autres. Ces divergences et ressemblances sont fondées sur des raisons historiques qui influencent les orientations pédagogiques propres à chaque sous-système.

En effet, après la première guerre mondiale et l'échec de l'Allemagne dont les colons avaient pris possession du Cameroun depuis 1884, la Société des Nations (SDN) divisera le Cameroun en deux Etats fédérés qu'elle va placer sous tutelle française (pour la partie orientale) et britannique (pour la partie occidentale) lors du Traité de Versailles en 1919. Cette séparation sera renforcée par l'ONU qui donnera mandat à la France et à l'Angleterre de conduire le Cameroun vers l'indépendance en 1946, après la deuxième guerre mondiale. Les deux grandes puissances occidentales vont s'employer de manière distincte à administrer le Cameroun, chacune selon ses principes. La France avait opté pour l'administration directe et le déracinement presque complet des sociétés placées sous leur tutelle (Hiribarren, 2015, p.13-26). L'Angleterre, quant à elle, va pratiquer l'administration indirecte (*indirect rule*) en associant les populations autochtones dans la prise de décisions et en sauvegardant une grande partie des valeurs traditionnelles locales (Boisson, 1938, p.59-67). Ces deux modes d'administration sur lesquelles se fondent l'éducation vont littéralement influencer la conduite de la société camerounaise à tous les niveaux. Nous reviendrons plus en profondeur sur ces deux modes d'administration dans le Chapitre 7 traitant des fondements socioculturels des politiques éducatives au Cameroun.

En ce qui concerne les points de ressemblance, il faut souligner l'existence d'une politique éducative reposant sur une gouvernance partagée entre le secteur public et le secteur privé dans les deux sous-systèmes. L'autre domaine de convergence est également l'absence de cloisons étanches à l'intérieur de chaque sous-système et même entre les deux sous-systèmes. L'une des particularités du système éducatif national camerounais repose en effet sur la possibilité qu'ont les élèves de se mouvoir à l'intérieur d'un sous-système et même de passer d'un sous-système à un autre. En effet, on aurait cru qu'à cause d'un système particulièrement segmenté - deux sous-systèmes qui diffèrent sur le plan historique et pédagogique ; séparation ou coexistence de l'enseignement public et privé ; difficultés

financières qui peuvent empêcher certaines familles de scolariser leurs enfants dans certains établissements, surtout privés - la possibilité de passer d'un sous-système à un autre, d'un ordre d'enseignement à un autre, seraient amoindries. Tel n'est pas le cas. Il existe plusieurs passerelles au sein des deux sous-systèmes, entre les différents ordres d'enseignement et même entre les deux sous-systèmes formels et les systèmes étrangers que nous présenterons dans les prochains paragraphes.

Cependant, à côté de ces points de convergence et de divergence qui sont autant de facteurs qui imposent un certain dynamisme dans l'action publique en éducation au Cameroun, il faut surtout souligner la forte domination du sous-système éducatif francophone sur celui anglophone. Une domination due au facteur démographique, mais surtout socio-culturel et politique. En effet, la colonisation française qui s'était montrée plus impliquée dans la mise sur pied d'une pratique administrative assez attentive au respect des politiques publiques imposées par la métropole, notamment avec l'adoption du système d'administration directe, a également aussi encouragé le modèle administratif français. Cette domination s'observe dans tous les aspects des politiques publiques mises en œuvre au Cameroun après la colonisation et particulièrement dans le domaine de l'éducation.

#### **1.2.1.4 - L'enseignement public et privé au Cameroun : une cohabitation pacifique dans un partenariat gagnant-gagnant**

Conscient de son incapacité à répondre de manière efficace et efficiente à la forte demande de scolarisation de la population camerounaise en pleine croissance, l'Etat camerounais a toujours encouragé l'implication des acteurs et partenaires privés dans la prise en charge de l'éducation nationale (Amvouna Atemengue, 2000, p.113). Deux secteurs d'enseignement soutiennent ainsi la politique éducative nationale au Cameroun : l'enseignement public et l'enseignement privé.

##### **a) – L'enseignement public : domaine réservé de l'Etat camerounais**

L'enseignement public est totalement géré par l'Etat. Il est essentiellement constitué des établissements scolaires laïcs de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cet ordre d'enseignement scolarise près de 75% des élèves au Cameroun (Unesco – UIS, 2020).

**b) – L'enseignement privé : partenaire privilégié de l'Etat camerounais dans l'offre de l'éducation nationale**

C'est au terme de la loi N°004/022 du 22 juillet 2004 en son Article 2 que l'Etat camerounais a défini l'enseignement privé comme « *un service social d'utilité publique assuré par des partenaires privés, à travers des activités scolaires ou de formations menées au sein des établissements scolaires ou des établissements de formation selon le cas, avec le concours de l'Etat et des collectivités territoriales décentralisées* » (Présidence de la République du Cameroun, 2004). Sur le plan historique, nous constatons cependant que cet ordre d'enseignement est présent au Cameroun bien avant les indépendances, c'est-à-dire, depuis la période coloniale. Elle constitue d'ailleurs la première forme d'enseignement moderne pratiquée dans ce pays après la période d'éducation traditionnelle précoloniale. L'enseignement privé arrive en effet au Cameroun avec les premiers missionnaires Occidentaux en 1844. Voici ce que nous pouvons apprendre sur l'histoire de l'implantation de l'école occidentale au Cameroun : « *l'ouverture de la première école au Cameroun, plus exactement à Bimbia, près de la ville de Limbé, dans le département de Fako est l'œuvre d'un missionnaire de la Baptist Missionary society, de Londres le Pasteur Joseph Merrich, fils d'un esclave noir de la Jamaïque. C'était en 1844* » (Mbala Owona, 1986, p.12). La deuxième école a été créée le 23 juin 1845 à Béthel près de la ville de Douala par Alfred Saker appartenant aussi à la Baptist Missionary Society. L'enseignement privé s'est développé seul jusqu'à la nationalisation des écoles publiques coloniales après les indépendances en 1960 pour le Cameroun francophone et 1961 pour le Cameroun anglophone. L'enseignement privé national est aujourd'hui présent à tous les niveaux d'éducation et s'organise autour de quatre types d'établissements scolaires : les établissements privés laïcs ; les établissements privés confessionnels (catholiques ; protestants ; islamiques) ; les établissements communautaires et les établissements privés de parents. L'enseignement privé scolarise près de 25% des élèves Cameroun (Enquête budget tracking (PETS 2) – Volet éducation, 2010).

**1.2.2 - Les institutions éducatives étrangères au Cameroun : un portail ouvert à la mondialisation et au partenariat international en éducation**

Les deux sous-systèmes éducatifs nationaux ci-dessus présentés ne sont pas les seuls en vigueur au Cameroun. Le pays connaît depuis l'époque coloniale et particulièrement depuis la libéralisation de l'enseignement supérieur en 1993, la floraison des institutions scolaires et universitaires étrangères. Cette réalité a été renforcée avec la Loi N°004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à

l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun en son Article 11. Ces institutions éducatives sont presque essentiellement occidentales (française, allemande, anglaise, américaine...). La Chine y a fait également son entrée depuis quelques décennies.

Historiquement, lui aussi hérité de la colonisation et contextuellement motivé par l'ouverture du Cameroun à la mondialisation et au renforcement du partenariat international dans le domaine de l'éducation et de la formation, le nombre des institutions éducatives étrangères s'est exponentiellement accru au Cameroun depuis quelques décennies. Ces institutions développent des contenus et des méthodes pédagogiques complètement différents de ceux admis par la législation nationale camerounaise en matière d'éducation. Il n'est cependant pas exclu de retrouver dans un même cadre infrastructurel ces institutions scolaires étrangères évoluées aux côtés des institutions du système éducatif national camerounais. La raison de cette coexistence pacifique est que certaines de ces institutions sont fondées par des nationaux quand d'autres le sont spécifiquement par des expatriés. Dans cet ordre d'enseignement, nous pouvons citer entre autres : le Complexe scolaire (maternel, primaire et secondaire) Fustel-de-Coulanges de Yaoundé fondé par la France qui pratique les méthodes pédagogiques françaises; le Complexe scolaire « *Le Flamboyant* » qui est un établissement scolaire pratiquant le système éducatif français mais fondé par des Camerounais et dispensant l'éducation française à plus de 28 nationalités au Cameroun ; le Complexe scolaire Goethe (allemand) et l'Ecole allemande de Yaoundé (camerounaise) ; le Complexe scolaire américain de Yaoundé et beaucoup d'autres institutions universitaires... Dans la plupart des cas, les familles camerounaises qui choisissent de scolariser leurs enfants dans ces institutions éducatives le font en vue de leur permettre de poursuivre facilement leurs études supérieures dans les pays concernés. Les candidats remplissant cette condition bénéficient souvent en effet de l'allègement des démarches dans l'obtention de leur visa d'études dans les pays concernés : c'est le cas de la France avec Fustel-de-Coulanges de Yaoundé qui scolarise plus de 30% des élèves Camerounais (Cameroun, Fustel de Coulange, 2019).

L'enseignement privé, dans toutes ses configurations, constitue de ce fait un acteur et un partenaire majeur de l'Etat camerounais dans l'action publique en éducation. Mais, il faut noter qu'il s'agit surtout là, sur le plan économique du terme, d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat et les promoteurs privés des investissements éducatifs. En effet, comme nous le confiera l'un de nos interlocuteurs en dehors du cadre formel de nos entretiens, dont les modalités de réalisation et d'analyse seront précisées dans le chapitre 3 et en annexes de ce travail :

*« L'Etat camerounais avait tôt compris qu'il se constituait un véritable trésor de guerre en encourageant la promotion du secteur privé dans le domaine de l'éducation. Commencé en effet lors de la colonisation allemande, française et anglaise, notamment avec la promotion des écoles confessionnelles qui étaient chargées, non seulement de préparer des auxiliaires de l'administration coloniale, mais aussi de cultiver les esprits à la soumission à l'autorité coloniale, l'Etat camerounais a vu dans l'enseignement privé, un partenariat susceptible, non seulement d'aider à la scolarisation de masse, mais surtout de renflouer des caisses-noires qui financent les projets personnels et politiques des dirigeants. En retour, alors que l'entrepreneuriat privé était beaucoup plus attendu dans un Cameroun en plein essor socio-économique après la colonisation, dans d'autres domaines que l'école qui n'a rien à voir avec le business économique, on s'est plutôt retrouvé avec l'éclosion de véritables hommes d'affaires qui ont fait de l'école, un domaine très lucratif. La conséquence de tout ceci est évidemment toutes ces écoles qui sortent de terre tous les jours et qui inondent les rangs du marché de l'emploi avec des certifications qui n'ont rien à voir avec besoins locaux en termes du ratio formation/emploi. Une politique qui demande sérieusement à être réétudiée. (Entretien hors cadre avec un élu de la République, Yaoundé, 20/06/2015, Cf. Annexe N°2, p.750) ».*

Le précédent tableau peint avec un relief évident la réalité du partenariat telle qu'elle est vécue dans l'action publique en éducation au Cameroun. En effet, comme le soutiendra plus loin le même interlocuteur : *« la décolonisation n'a pas changé grand-chose dans les rapports incestueux que l'administration publique entretenait déjà, du temps de la colonisation, avec certains domaines du secteur privé. L'Etat camerounais ne fait que prolonger ces rapports aujourd'hui, surtout dans le domaine de l'éducation. (Entretien hors cadre avec un élu de la République, Yaoundé, 20/06/2015, Cf. Annexe N°2, p.750) ».*

### **1.2.3 - Morphologie administrative du système éducatif camerounais : une organisation pyramidale et une gouvernance multi-acteur**

Le dynamisme de l'action éducative au Cameroun s'exprime principalement par la multiplicité des institutions administratives publiques ; parapubliques et privées nationales et internationales en charge de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. On compte en effet, sur le plan public, plusieurs Ministères chargés de l'éducation nationale parmi lesquels : le Ministère de l'éducation de base (MINEDUB); le Ministère des enseignements secondaires (MINESEC) ; le Ministère de l'enseignement supérieur (MINESUP); le Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC); le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) ; le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) ; le Ministère des sports et de l'éducation physique (MINSEP). Sur le plan parapublic et privé, le Secrétariat national à l'éducation ; le Conseil national de l'éducation ; la Commission nationale de l'UNESCO ; la Commission Nationale d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques ; la Commission nationale des

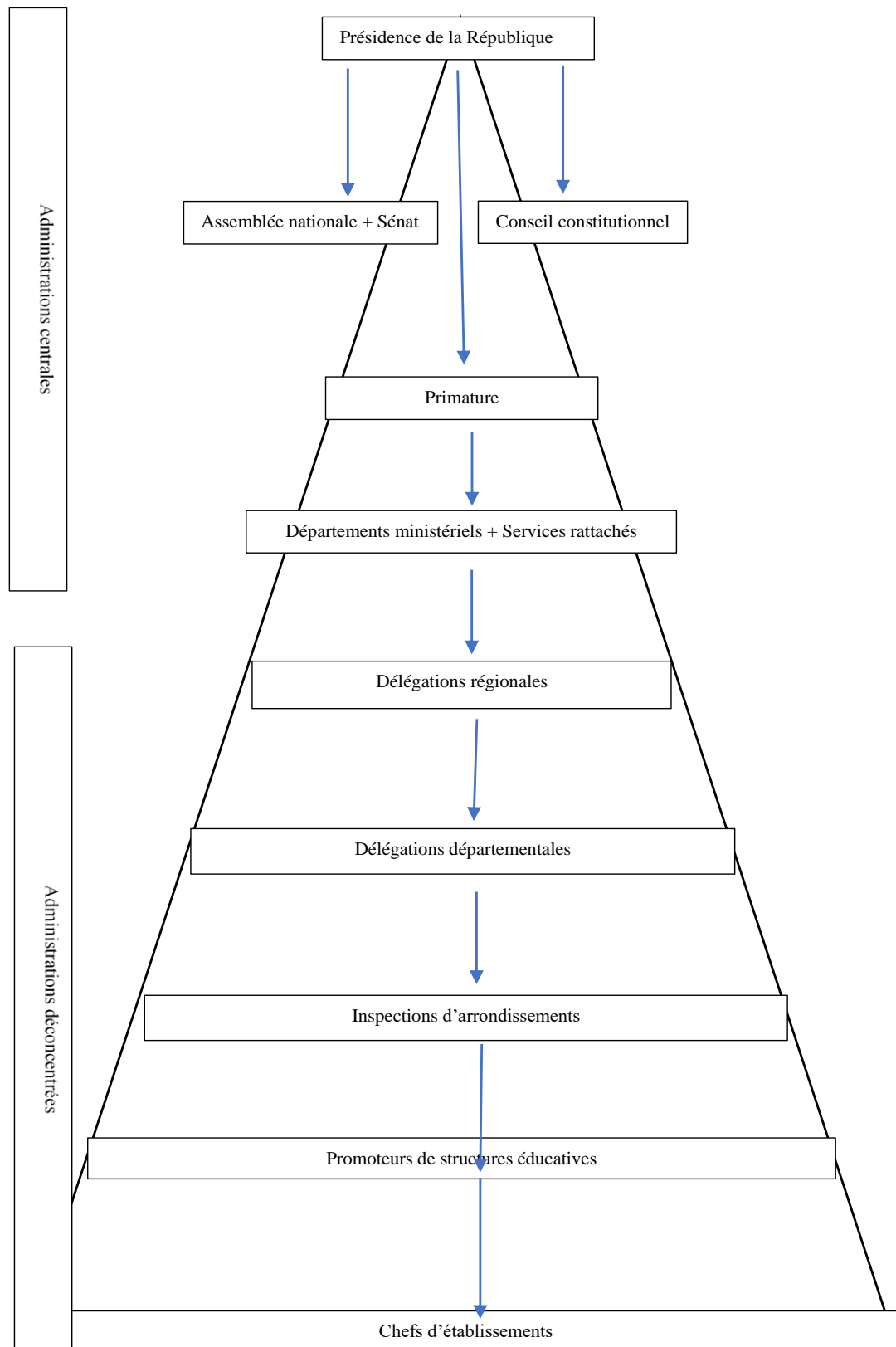
programmes et des diplômés ; le Conseil national de l'enseignement privé ; la Commission nationale de l'enseignement privé de base ; l'Organisation de l'enseignement privé catholique ; l'Organisation de l'enseignement privé protestant; l'Organisation de l'enseignement privé islamique ; l'Organisation de l'enseignement privé laïc... sont autant de structures qui appuient les missions de l'Etat camerounais dans le cadre de l'éducation nationale au Cameroun. A ces institutions nationales, s'ajoutent des partenaires sous-régionaux et internationaux constitués des Etats et des organisations non gouvernementales agissant dans le domaine de l'éducation.

Dans ce travail et surtout dans l'étude des morphologies et des régulations du système éducatif camerounais, nous nous intéresserons de manière particulière, au niveau des institutions publiques nationales en charge de l'éducation, aux deux Ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires, et surtout au dernier. Notre choix tient, d'une part, à la nécessité de limiter notre échantillon des acteurs publics dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun, et d'autre part, à la similarité des organigrammes et du fonctionnement entre toutes ces différentes structures administratives en charge de l'éducation au Cameroun. Cette limitation de l'échantillon tient aussi au rôle central qu'assument l'Etat camerounais et ses institutions publiques dans la régulation du système éducatif au Cameroun de manière générale.

### **1.2.3.1 - Une morphologie administrative de type pyramidal et bureaucratique**

Le système éducatif camerounais apparaît très complexe du point de vue de son organisation administrative. Il s'agit d'une organisation de type pyramidal. Comme c'est le cas dans toutes les autres structures administratives publiques au Cameroun, au sommet de la pyramide administrative se trouve le président de la République qui est censé tout coordonner. L'organisation administrative est ainsi hiérarchisée de la présidence au dernier responsable de l'éducation nationale comme le montrent le schéma ci-dessous.

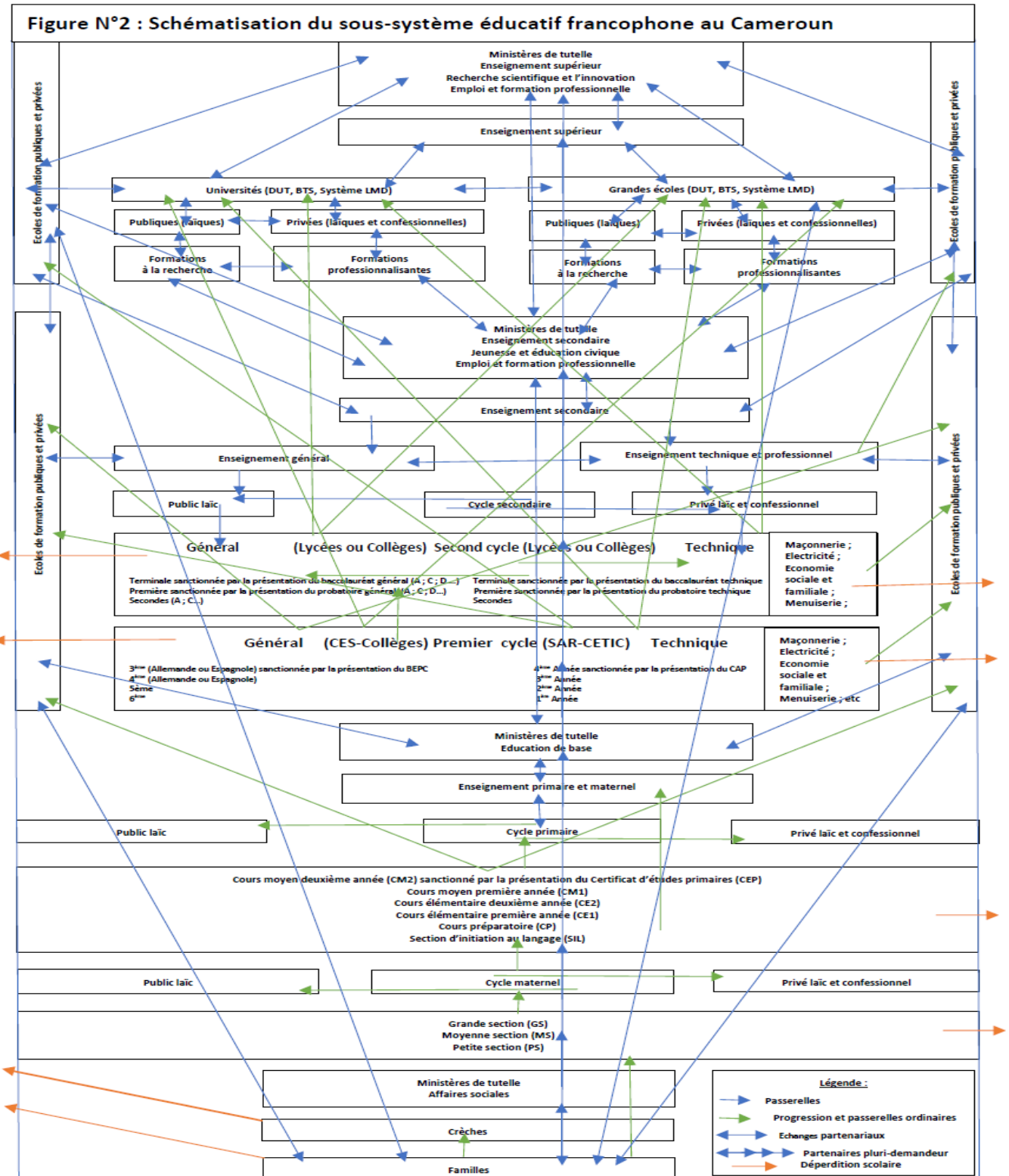
**Figure N°1 :** Pyramide de l'organisation bureaucratique de l'administration publique du Cameroun, cas de l'éducation nationale



**Source :** Organigramme du Minesec – Ministère des enseignements secondaires In [www.minesec.gov.cm](http://www.minesec.gov.cm), dernière consultation, le 11/01/2021

1.2.3.2 - Une morphologie administrative plus ou moins différente entre les deux sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone

a) – Le sous-système éducatif francophone : morphologie ; passerelles et dénominations datant de l'époque coloniale



Sources : Henri Ngonga, Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun, Thèse de science de l'éducation, Université de Bourgogne, France, 2010 ; Unesco, Données mondiales de l'éducation VII, ED ; 2010/2011



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Le schéma ci-dessus montre que dans le sous-système éducatif francophone camerounais, l'enseignement maternel a trois niveaux dans le public comme dans le privé : la Petite section ; la Moyenne section et la Grande section.

L'enseignement primaire, lui est organisé en 6 classes désignées de la manière suivante : la Section d'Initiation au Langage « SIL » ; le Cours Préparatoire « CP » ou Cours Préparatoire Spéciale « CPS » (où certains élèves doués entrent directement au Cours préparatoire sans passer par la SIL après la maternelle) ; le Cours Élémentaire I<sup>ère</sup> Année « CEI » ; le Cours Élémentaire II<sup>ème</sup> Année « CEII » ; le Cours Moyen I<sup>ère</sup> Année « CMI » et le Cours Moyen II<sup>ème</sup> Année « CMII ».

Dans l'enseignement public, les écoles primaires sont appelées « écoles publiques » anglophones ou francophones. Dans l'enseignement privé, ces écoles sont appelées depuis un certain nombre d'années des « Groupes scolaires ». Ces « Groupes scolaires » sont bilingues pour la plupart dans ce sens qu'elles renferment les deux sous-systèmes scolaires anglophone et francophone.

Dans le privé comme dans le public, l'enseignement secondaire se répartit en quatre classes pour le premier cycle (les classes de 6<sup>ème</sup> ; 5<sup>ème</sup> ; 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sanctionné par l'obtention du Brevet d'Etudes du Premier Cycle « BEPC » pour l'enseignement général. Dans l'enseignement technique ou professionnel, on a les classes de I<sup>ère</sup> ; 2<sup>ème</sup> ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Années sanctionnées par l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle « CAP ». Le second cycle a trois années dans les deux catégories d'enseignements. Il s'agit des classes de Seconde ; Première, sanctionnées par l'obtention du Probatoire général ou technique/professionnel en classe de Première (condition pour passer en Terminale). La classe de Terminale est sanctionnée par l'obtention du Baccalauréat général ou technique/professionnel (condition pour l'entrée dans une Université publique ou privée).

Dans l'enseignement public, les établissements d'enseignement secondaire général sont appelés Collèges d'Enseignement Secondaire (CES), pour le premier cycle et Lycées pour le second cycle. Les Lycées peuvent cependant regrouper le premier et le second cycle de l'enseignement général public alors que les CES ne renferment que le premier cycle.

Les établissements publics d'enseignement secondaire technique ou professionnel sont appelés Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) pour le premier cycle et ceux du second cycle sont appelés Lycées techniques tout simplement. Ces derniers peuvent également aussi regrouper le premier et le second cycle de l'enseignement technique ou professionnel alors que les CETIC ne contiennent que le premier cycle. A partir de leur dénomination au premier cycle, on

comprend que l'enseignement secondaire technique ou professionnel au Cameroun est organisé principalement en Séries industrielles et Séries commerciales et la spécialisation très diversifiée ici commence à partir de la première année.

Enfin, l'enseignement supérieur francophone est plus diversifié que le secteur anglophone. Dans les Universités publiques et privées, les études sont sanctionnées par l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ; le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) pour les cycles de 2 ans ; la Licence (recherche ou professionnelle) qui sanctionne 3 années d'études dans les Facultés et certaines grandes Ecoles ; le Master (recherche ou professionnel) est délivré après 5 années d'études avec succès dans les différentes Facultés et certaines grandes Ecoles. Le diplôme du Doctorat est délivré après un minimum de 8 années d'études supérieures. Les enseignements se déroulent indifféremment en Français et/ou en Anglais selon le choix de l'enseignant.

**b) - Le sous-système éducatif anglophone : morphologie, passerelles et dénominations datant de l'époque coloniale**

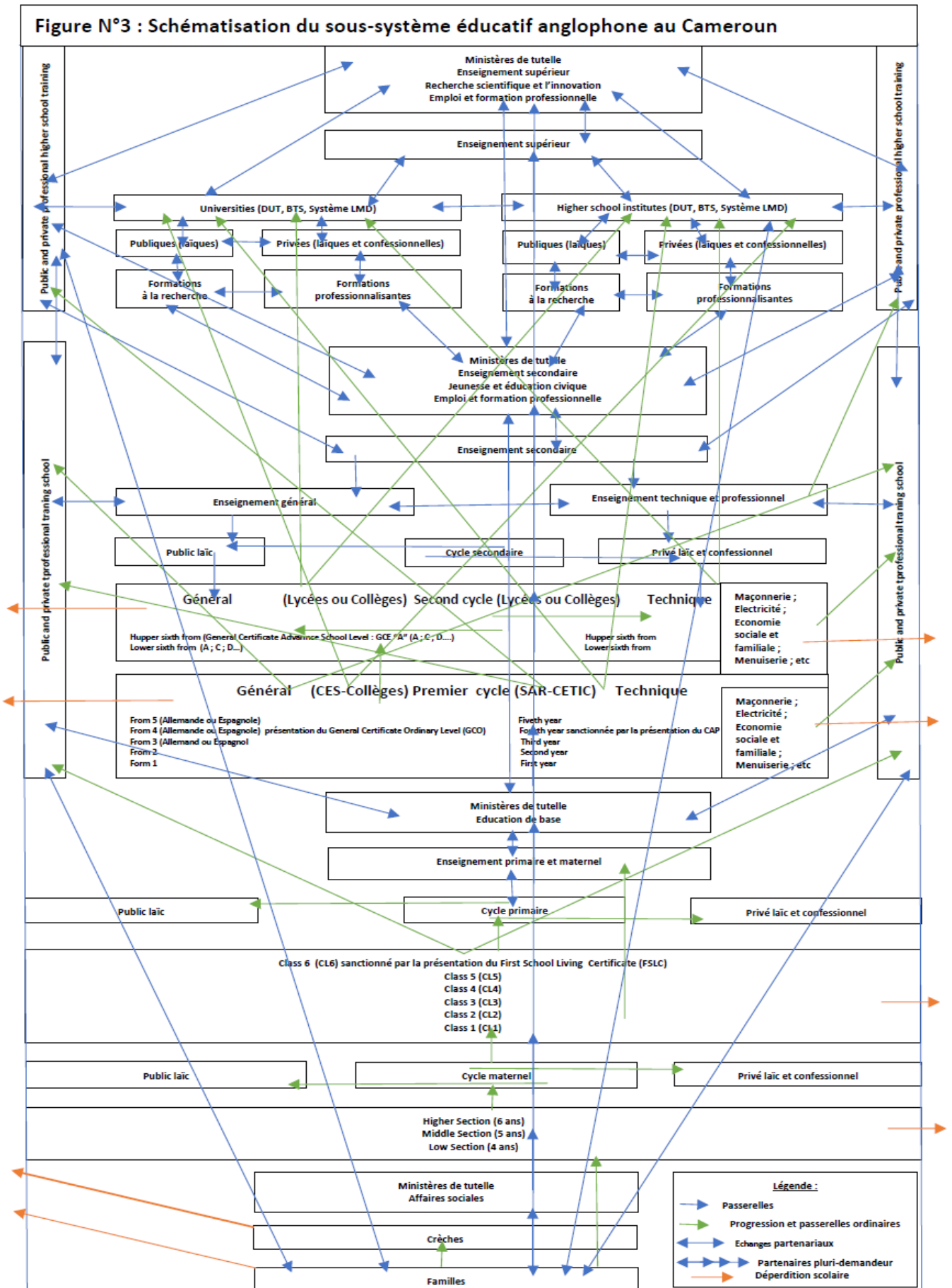
L'enseignement maternel public ou privé dans le sous-système éducatif anglophone est appelé « *Nursery school* ». Il est constitué de trois niveaux à savoir : *Low nursery* ; *Middle nursery and High nursery*.

Les 6 classes du primaire sont désignées de la manière suivante : *Class 1* « *CL 1* » ; *Class 2* « *CL 2* » ; *Class 3* « *CL 3* » ; *Class 5* « *CL 5* » ; *Class 6* « *CL 6* » et s'achèvent par l'obtention du *First Living School Certificate (FSLC)*.

Les deux cycles du secondaire de l'enseignement général anglophone durent 8 ans. Les huit années se répartissent en cinq classes pour le premier cycle (*From I ; II ; III ; IV et V*) sanctionné par l'obtention du *General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O/L)* pour l'enseignement général. Le premier cycle de l'enseignement technique/professionnel a quatre classes et s'achève avec l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle « CAP ». Le second cycle a trois années dans l'enseignement général comme dans l'enseignement technique/professionnel et s'achève par l'obtention du *Général Certificate of Education Advanced Level (GCE A/L)* en classe de Terminale pour l'enseignement général et *Technical Certificate of Education Advanced Level (TCE A/L)* pour l'enseignement technique/professionnel. A noter que le Probatoire n'existe pas ici et le Baccalauréat constitue la condition d'accès aux études universitaires. Les filières (Séries) sont les mêmes que chez les francophones dans l'enseignement général comme dans l'enseignement technique/professionnel.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Figure N°3 : Schématisation du sous-système éducatif anglophone au Cameroun**



Sources : Henri Ngonga, Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun, Thèse de science de l'éducation, Université de Bourgogne, France, 2010 ; Unesco, Données mondiales de l'éducation VII, ED ; 2010/2011

L'enseignement supérieur anglophone obéit aux mêmes règles que l'enseignement supérieur francophones.

### **1.3 – La régulation du système éducatif camerounais : l'Etat, seul maître à bord**

De manière générale, la Constitution camerounaise du 16 janvier 1996 consacre dans son préambule, à travers ses institutions ministérielles, l'Etat comme le seul responsable de l'organisation et du contrôle de l'enseignement à tous les niveaux. Cette toute puissance de l'Etat s'exprime dans la principale loi votée par le Parlement au sujet de l'éducation nationale. Il s'agit de la loi N°98/004 du 14 avril 1998 qui fixe l'orientation générale de l'éducation au Cameroun. Cette loi ainsi que toutes les autres qui lui sont connexes assignent à l'éducation nationale camerounaise entre autres missions:

*« - La formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;*

*- La promotion de la science, de la culture du progrès social ;*

*- Le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale ;*

*- La promotion de la démocratie et le développement de l'esprit démocratique ;*

*- Le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;*

*- La formation et le perfectionnement des cadres ;*

*- La promotion du bilinguisme et la maîtrise des langues nationales ;*

*- La recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ;*

*- La formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;*

*- La promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé ;*

*- L'éducation à la vie familiale ».*

Pour examiner le rôle de l'administration publique et privée dans la régulation du système éducatif camerounais, nous nous sommes intéressés au fonctionnement du Ministère des enseignements secondaires sur la base de quelques textes réglementaires et des attributions de quelques responsables. Nous reviendrons sur les raisons de ce choix dans la partie méthodologique de notre travail.

### **1.3.1 – La régulation administrative du système éducatif camerounais : la toute-puissance du pouvoir exécutif**

Le système éducatif camerounais est régi par une importante littérature administrative et juridique fondée sur la Constitution et sur des textes internationaux donnant un rôle prépondérant à l'Etat (Cf. Préambule de la Constitution) représenté par la personne du président de la République. En effet, au Cameroun, la Constitution est définie comme la loi fondamentale qui règlemente l'administration publique et privée de manière générale. Au terme de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun est reconnu comme une République unitaire de type parlementaire et présidentieliste où l'autorité appartient à la Présidence de la République ; au Parlement et à la Cour suprême. Le Cameroun, est à cet effet régi par trois grands pouvoirs. Il s'agit du pouvoir exécutif exercé par le président de la République à travers le gouvernement ; du pouvoir législatif exercé par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et du pouvoir judiciaire exercé par le président de la Cour suprême et l'ensemble des magistrats. Cependant, d'après le Titre 1 de la Constitution camerounaise, le président de la République jouit des prérogatives qui seraient au-dessus de tous les autres pouvoirs. Ces prérogatives vont de la promulgation de toutes les lois du Parlement à la nomination et à la faculté de déposer tous les hauts fonctionnaires de la République, y compris le président de la Cours suprême (Cf. Titre 5 de la Constitution). C'est d'ailleurs ce que certains critiques qualifient, au sujet de la gestion du pouvoir exécutif par la plupart des dirigeants Africains et particulièrement pour le cas du Cameroun, de « présidentielisme à outrance » (Hourquebie, 2012, p.73-86). Il s'agit ici d'une omniprésence et omnipotence du pouvoir du président de la République et du pouvoir exécutif qui parcourt l'administration éducative de long en large. Une législation dominée largement par les décisions présidentielles rendues par décret tant pour la promulgation et la ratification des lois que pour la désignation des responsables dans les principaux postes de décision dans le pays.

De fait, sous l'apparente supervision de la Constitution et du contrôle systématique du président de la République, une littérature très imposante de lois ; décrets ; arrêtés ; circulaires... est élaborée et entretenue par l'autorité publique en charge de l'éducation nationale au Cameroun. Nous avons recensé quelques-unes de ces dispositions juridiques que vous pouvez retrouver dans les annexes de ce travail (Cf. Annexe N°3, p.753).

### **1.3.2 – La régulation administrative du système éducatif camerounais : le rôle primordial du Ministère des enseignements secondaires**

Comme ultérieurement souligné, nous avons organisé notre échantillon autour de la gouvernance dans les deux Ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires. Ce choix, avons-nous précisé, tient compte de la nécessité de maîtriser notre échantillon de recherche compte tenu du caractère pluriel des Ministères associés à la régulation de l'éducation au Cameroun, environ sept. Il tient surtout aussi aux nombreuses ressemblances, pour ne pas dire, à la correspondance des différents organigrammes de l'ensemble des Institutions ministérielles en charge de l'éducation nationale dans ce pays. Des ressemblances qui peuvent s'expliquer d'autre part, par la réalité historique qui a voulu que ces différents Ministères soient réunis sous l'appellation du Ministère de l'éducation nationale jusqu'au décret présidentiel N°2005/139 du 25 avril 2005 sonnant la partition de ce Ministère. Pour toutes ces raisons, nous allons nous concentrer sur la régulation administrative et pédagogique au sein du Ministère des enseignements secondaires qui est à cheval entre l'éducation de base et l'enseignement supérieur en nous appuyant sur l'organigramme ci-dessous.



### **1.3.2.1 – La régulation du système éducatif camerounais : les compétences de l'administration centrale du Ministère des enseignements secondaires**

#### **a) – Le ministre des enseignements secondaires : un poste politique**

Le décret présidentiel N°2012/267 du 11 juin 2012, fait du Ministre des enseignements secondaires, nommé sur proposition du premier ministre, le premier responsable de l'administration centrale du département ministériel dont il a la charge. Assisté d'un secrétaire d'Etat, il s'occupe de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'enseignement secondaire général et technique et d'enseignement normal. A ce titre, il est responsable, de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général et technique et de l'enseignement normal ; de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement secondaire général et technique et du contrôle de leur mise en œuvre ; de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves de l'enseignement secondaire général et technique ; de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de cet ordre d'enseignement ; du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publique et privée ; de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application ; de l'orientation et de la planification scolaires ; de la politique du livre pour ce niveau d'enseignement; de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants sous réserve des attributions dévolues aux autres chefs de départements ministériels ; de la liaison avec l'Unesco pour les questions relevant de son ressort de compétence. Il assure la tutelle de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (*O.B.C*) et du *General Certificate of Education Board (G.C.E. Board)*.

Pour l'accomplissement de ses missions, le ministre des enseignements secondaires dispose, d'une Administration centrale composée d'un Secrétariat général ; d'un Secrétariat particulier ; de trois conseillers techniques ; d'une Inspection générale des services ; d'une Inspection générale des enseignements et des services déconcentrés ; des établissements secondaires ; d'Organismes consultatifs...

Au vu de son rôle dans la régulation et surtout dans le contrôle et l'évaluation des activités, nous renvoyons l'essentiel des compétences de l'Inspection générale aux paragraphes qui traitent de l'évaluation. Il en est de même pour ce qui concerne les organes consultatifs.



**b) - Le secrétaire général : un acteur administratif et pédagogique incontournable**

Le secrétaire général est le collaborateur direct du ministre des enseignements secondaires. Il est principalement chargé du suivi de l'instruction des affaires du Département ministériel et reçoit à cet effet, les délégations de signature nécessaires pour l'accomplissement des missions de la coordination de l'action des services de l'administration centrale et des services déconcentrés et tient à cet effet des réunions de coordination dont il adresse le procès-verbal au Ministre ; de la définition et la codification des procédures internes au Ministère ; de l'organisation de la formation permanente du personnel par la tenue des séminaires et des stages de recyclage, de perfectionnement ou de spécialisation ; du suivi de l'action des services rattachés dont il approuve le programme d'action et reçoit les comptes rendus d'activités ; de la promotion de la célérité dans le traitement des dossiers ; de la centralisation des archives et la gestion de la documentation.

Pour la bonne marche de ses missions, le Secrétariat général est rattaché à la Division des affaires juridiques ; à la Cellule de suivi ; à la Cellule de communication ; à la Cellule de traduction ; à la Cellule informatique ; à la Sous-Direction de l'accueil, du courrier et de liaison ; à la Sous-Direction de la documentation et des archives. En cas d'empêchement du secrétaire général, le ministre peut désigner un directeur pour en assurer l'intérim.

**1.3.2.2 – Rôles, compétences et niveaux de décision des services déconcentrés**

Les délégués régionaux ; départementaux ; les promoteurs d'établissements et les chefs d'établissements scolaires et de formations constituent les premiers responsables des administrations déconcentrées du Ministère des enseignements secondaires dans la régulation du système éducatif camerounais. Par administrations déconcentrées, il faut entendre l'ensemble des services détachés d'un département ministériel donné dans les Régions ; les Départements et les Arrondissements qui sont les principales circonscriptions administratives étatiques au Cameroun. Les Arrondissements ne seront pas concernés dans ce paragraphe étant entendu que ces derniers ont à leur tête des inspecteurs d'Arrondissement dont le rôle sera examiné dans le paragraphe réservé à l'évaluation qui est un autre pan de la régulation du système éducatif camerounais.

**a) - Les délégués régionaux : aucun pouvoir de décision**

D'après le décret présidentiel N°2005/139 du 25 avril 2005, le délégué régional au Ministère des enseignements secondaires est chargé, dans une Région donnée, de la coordination et de l'animation

des activités pédagogiques ; de l'application des programmes et méthodes définis par le ministre. Il s'occupe également de l'organisation et du suivi de la programmation de la formation continue des personnels de sa circonscription en liaison avec la Direction des ressources humaines. Il suit l'exécution du budget dans son ressort de compétence, délivre les diplômes de premier cycle du secondaire, procède à la mutation des personnels dans son ressort de compétence et propose à la hiérarchie les demandes de mutation hors de sa région...

**b) - Les délégués départementaux : aucun pouvoir de décision**

Le MINESEC est représenté au niveau des Départements par un délégué départemental. Il a pour rôle, conformément décret présidentiel N°2005/139 du 25 avril 2005 et sous le contrôle de son ministre de tutelle, de s'occuper de l'application des programmes, de l'enracinement et du rayonnement de l'école dans sa circonscription administrative, de l'élaboration des plans de formation continue, du suivi des actions de maintenance des bâtiments et des équipements des établissements scolaires et de la gestion administrative, pédagogique et financières des personnels.

**c) - Les promoteurs d'établissements privés : un partenariat ambigu dans les politiques publiques en éducation au Cameroun**

Le rôle, les compétences et le niveau de décision des promoteurs d'établissements scolaires et de formations privés sont exposés dans la loi N°004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun. L'Article 10 de la présente loi définit ces acteurs et partenaires de l'éducation nationale au Cameroun comme étant toute personne morale ou physique jouissant de ses droits civiques, qui crée et fait fonctionner un établissement scolaire ou de formation privé déclaré conformément aux lois et règlements en vigueur. Elles assument des responsabilités civiles, administratives, financières et pédagogiques au sein de leur établissement et veillent à leur bon fonctionnement. L'Article 11 de la loi susmentionnée étend cette responsabilité de promoteurs de structures éducatives privées aux personnes physiques ou morales de nationalité étrangère qui peuvent, dans le cadre des accords culturels bilatéraux ou des conventions spéciales, et sous réserve de réciprocité, créer au Cameroun des établissements scolaires ou de formation privés appliquant les programmes de leurs pays respectifs.

Les promoteurs ou fondateurs d'établissements scolaires sont regroupés au sein de quatre organisations dotées chacune de la personnalité juridique et placées sous le contrôle du ministre chargé de l'éducation de base ou du ministre chargé de l'enseignement technique et de la formation

professionnelle suivant le cas. Ces organisations sont : l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés catholiques ; l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés protestants ; l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés islamiques ; l'organisation des fondateurs des établissements scolaires et de formation privés laïcs.

Le rôle de ces organisations est essentiellement consultatif auprès des autorités publiques de l'éducation nationale.

#### **d) - Les chefs d'établissements : premiers responsables de la Communauté éducative au Cameroun**

L'Article 3 de la loi N°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun situe au même degré de responsabilités les chefs des établissements scolaires et de formations publics et privés. Les deux ordres d'enseignement poursuivent en effet les mêmes objectifs de formation civique, physique, morale, intellectuelle, professionnelle et technique dans la formation des jeunes Camerounais. A ce titre, ils appliquent les mêmes programmes officiels ou autonomes dûment agréés par le MINESEC et préparent aux diplômes correspondants.

Par ailleurs, dans la logique du décret présidentiel N°2005/139 du 25 avril 2005, l'administration des établissements scolaires et de formations se situe à l'aval de la régulation administrative du système éducatif camerounais. Par conséquent, ces établissements sont considérés comme les réceptacles et les moules des produits de la politique éducative camerounaise dans ce sens qu'ils forment et produisent les futurs acteurs de la gouvernance publique et privée au Cameroun. Pour former et accompagner ces futurs acteurs de l'action publique et privée au Cameroun, l'Article 32 du décret N°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire présente la Communauté éducative comme l'ensemble des personnes physiques et morales qui concourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'un établissement scolaire. Ces personnes sont entre autres : les dirigeants ; les personnels administratifs et d'appui ; les enseignants ; les parents d'élèves ; les élèves ; les milieux socioprofessionnels ; les collectivités territoriales décentralisées...

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Toutes ces personnes sont réunies au sein d'un certain nombre d'organes, parmi lesquels : le Conseil d'établissement ; l'Assemblée générale des personnels ; le Conseil des délégués d'élèves ; les Conseils d'enseignement ; les Conseils d'animateurs pédagogiques ; les Conseils de classe ; le Conseil de discipline ; l'Assemblée générale des clubs et des associations d'élèves ; l'administration scolaire...

Les Conseils d'établissement qui ont une responsabilité administrative d'après l'Article 19 du décret susmentionné sont composés de 28 membres, dont 12 membres de droit et 16 membres élus par leur association ou corps de métier. Parmi les membres de droit, nous avons : le chef d'établissement (le proviseur dans un lycée ; le principal dans un collège privé; le directeur dans un CES ou une école de formation) ; le ou les censeurs (adjoints du chef d'établissement dans un lycée et le Vice-principal dans un collège privé); les surveillants généraux (adjoints du chef d'établissement dans un CES); le chef des travaux dans un lycée ou collège d'enseignement technique et professionnel); l'agent financier; le représentant de la Commune (représentant les collectivités décentralisées); le président de la coopérative scolaire ; le président, le secrétaire et le trésorier de l'association des parents d'élèves et des enseignants; le représentant des autorités traditionnelles.

Parmi les membres élus, nous avons : le représentant des personnels administratifs; deux représentants des élèves, dont une fille et un garçon; trois représentants des enseignants; quatre parents non enseignants dans l'établissement; deux représentants de l'association des enseignants la plus représentative dans l'établissement concerné; le représentant des milieux socio-économiques et professionnels; le représentant des ONG opérant dans la localité; le représentant des associations locales de développement; le représentant des autorités traditionnelles locales.

Dans l'Article 34 du décret susmentionné, les responsabilités du chef d'établissement sont : l'exécution des instructions du ministre de tutelle et du Conseil d'établissement; la représentation de l'établissement dans tous les actes de la vie civile; la présidence de tous les Conseils à l'exception du Conseil d'établissement ; le rapport régulier du compte administratif au Conseil d'établissement; la préparation en collégialité du Conseil d'établissement dans le cadre de la commission permanente; la préparation du projet de budget ; la négociation de tout contrat ou convention au nom de l'établissement et leur signature après avis conforme du Conseil d'établissement ; l'organisation des vacances décidées par le Conseil d'établissement ; la gestion des crédits alloués à l'établissement; l'ordonnancement des dépenses de l'établissement ; le recrutement des élèves, des professeurs vacataires et d'appoint après avis conforme de la Commission permanente constituée au sein du Conseil d'établissement ; la coordination de l'ensemble du personnel en service dans son établissement ; l'évaluation du personnel sous son autorité; l'organisation du service du personnel

dans le respect de leur statut ; le respect des horaires et des programmes. Il veille au bon déroulement des enseignements, au contrôle de connaissances des élèves, à l'information et à l'orientation des élèves. Il assure l'application du règlement intérieur. Il établit les certificats de prise ou de reprise de service, des cartes d'identités scolaires et délivre des autorisations d'absence conformément aux textes en vigueur. Il veille à la sécurité des personnels et des biens, à l'hygiène, à la sécurité de l'établissement et à la préservation de son environnement. Il organise la visite médicale systématique des élèves et informe les parents de l'état de santé de leurs enfants. Il veille à la diffusion de la législation et de la réglementation scolaire. Il s'assure de la qualité de la restauration dans l'établissement. Il souscrit les assurances scolaires pour ses élèves. Il dresse et conserve les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement...

### **1.3.3 – Le partenariat international dans la régulation du système éducatif camerounais : un rôle uniquement consultatif**

Au niveau sous-régional et international, le Cameroun a rallié depuis son accession à l'indépendance plusieurs plates-formes juridiques et réglementaires en ce qui concerne la modernisation de son système éducatif camerounais. Il s'agit entre autres, de la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique Addis-Abeba 15-25 mai 1961 ; de la rencontre d'Abidjan en 1964 ; de la Rencontre de Lagos en 1968 ; des Assises de Hararé en 1982 ; de la signature de la Déclaration mondiale sur l' « *Education Pour Tous (EPT)* » adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation tenue à Jomtien en Thaïlande du 5 au 9 mars 1990 ; du Forum mondial sur l'évaluation des décisions de Jomtien sur l' « *Education Pour Tous (EPT)* » tenu à Dakar au Sénégal du 26 au 28 avril 2000 ; de l'initiative Fast-Tract mise en place par le G8 pour accompagner les pays sous-développés vers l'atteinte des objectifs de l' « *Education Pour Tous* » d'ici 2015 ; de la signature de la Convention révisée sur l'enseignement technique et professionnel lors de la 31<sup>ème</sup> session de la Conférence des Nations Unies pour l'éducation en 2001 ; de la Conférence internationale des experts sur l'enseignement secondaire général au 21<sup>ème</sup> siècle organisé par l'Unesco à Beijing en Chine du 21 au 25 mai 2001 ; de la signature de la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et le Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur qui faisaient suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur tenue à Paris et organisée par l'Unesco du 5 au 9 octobre 1998.

Tous ces cercles, ainsi que l'ensemble des pays et organismes partenaires, assument un rôle consultatif dans la gestion administrative et pédagogique de l'éducation au Cameroun.

### **1.3.4 – La régulation financière de l'éducation au Cameroun sur le plan national et international : des budgets importants par l'Etat et les partenaires internationaux**

D'après les dispositions de l'Article 12 de la loi N°2004/022 du 22 juillet 2004 qui fixe les règles relatives à la création, à l'ouverture et au fonctionnement des écoles et collèges publics et privés, le financement de l'éducation au Cameroun est assuré prioritairement par l'Etat camerounais (DSSEF, 2013/2020). Ce financement se fait par les dotations budgétaires de l'Etat ; les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées ; les contributions des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation ; les dons et legs et ainsi que toute autre contribution prévue par la loi.

#### **1.3.4.1 – Financement de l'éducation au Cameroun par des acteurs et partenaires nationaux : une responsabilité partagée**

##### **a) – Financement de l'éducation par l'Etat au Cameroun : principal acteur financier**

Estimées en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires de l'année 2019 dans le domaine de l'éducation au Cameroun se chiffraient à plus de 675 milliards de FCFA sur une enveloppe globale de 4850,5 milliards de FCFA. De ce fait, le secteur de l'éducation recevrait la plus grande part dans le budget national. Dans cette enveloppe, le Ministère des enseignements secondaires s'adjugerait un montant de 394 milliards de Francs CFA. Les autres Ministères se partagent le reste (DSSEF, 2013/2020).

Cependant, d'après le dernier Rapport d'état du système éducatif national camerounais qui étend ses prévisions jusqu'en 2025, le montant des crédits attribués à l'éducation dépendrait en premier lieu de l'importance du budget de l'État. Ce dernier est évalué par rapport au PIB, indicateur de la richesse nationale créée au cours de chaque exercice budgétaire. Il dépendrait en second lieu du degré de priorité qui est accordé à ce secteur par l'État qui opère des arbitrages lors des choix budgétaires. Il faut par ailleurs distinguer les allocations budgétaires dont bénéficient les Ministères chargés de l'éducation et l'exécution effective des budgets qui leur sont le plus souvent alloués. Cette dernière représenterait la réalité des crédits consommés. C'est aussi l'occasion de souligner la distance que

nous avons décidé de prendre entre les chiffres publiés par les pouvoirs publics et la réalité sur le terrain. Cette distance vaut aussi pour les autres statistiques au sujet de l'évaluation de l'efficacité des mesures administratives en matière d'éducation, comme dans tous les autres domaines de l'action publique au Cameroun en général. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons fait le choix d'utiliser le conditionnel au sujet de certaines données statistiques.

**b) – Financement de l'éducation au Cameroun par les ménages : tout faire pour scolariser sa progéniture**

Au Cameroun, la participation financière des ménages est fortement sollicitée à tous les niveaux du système éducatif, deux fois plus qu'au Sénégal, au Mali ou au Tchad, par exemple (RESEN, juin 2002/septembre 2003). Le Tableau ci-dessous montre la dernière estimation datant de 2001 des dépenses des ménages pour l'éducation au Cameroun.

<b>Tableau N°1 : Première décomposition des dépenses d'éducation des ménages (en milliards de FCFA)</b>					
<b>Année 2001</b>	<b>Dépenses directes</b>		<b>Dépenses connexes</b>		<b>Total</b>
	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	
Matériel et fournitures scolaires	- Livres	42,2	-Uniformes	16,3	87,4
	- Cahiers	20,7			
	- - Autres	8,2			
	- Total.....	71,1			
Frais scolaires	- Frais de scolarité	72,9	- Autres frais scolarité	2,1	98,2
	- Cotisations APE	7,6			
	- Frais d'internat	4,3			
	- Location de chambre	4,6			
	- Frais de dossier	6,7			
	- Total.....	96,1			
Autres dépenses d'éducation			- Cours particuliers	8,4	43,3
			- Education à domicile	2,2	
			- Frais de cantine	21,3	
			- Frais de transport	13,9	
			- Frais d'apprentissage	1,5	
			- Total.....	47,3	
<b>Total</b>		<b>167,2</b>		<b>65,7</b>	<b>232,9</b>

**Source :** ECAM2, DSCN/MINFI

D'après ce tableau, les dépenses totales en éducation dans les ménages ont été estimées à 232,9 milliards de FCFA en 2001. Il est évident que ces dépenses sont en constante progression quoique l'absence des statistiques dans ce cadre ne nous permet pas de situer les chiffres exacts aujourd'hui.

**c) – Financement de l'éducation au Cameroun par les collectivités territoriales décentralisées : plus de promesses que de réalisations**

Aux côtés de l'État, les Communes effectuent des dépenses pour l'éducation. Ces dépenses sont cependant peu considérables par rapport à celles des ménages par exemple et peuvent dépendre de la situation financière de la collectivité.

**d) – Financement de l'éducation par les promoteurs de l'enseignement privé du système éducatif Camerounais : un investissement rentable**

Les promoteurs de l'enseignement privé au Cameroun constituent des acteurs et partenaires de premier rang de l'Etat au regard de l'étendue des infrastructures éducatives que la plupart mettent au profit de l'éducation nationale. Il s'agit cependant d'un investissement dont la rentabilité est loin d'être négligeable quoique les textes juridiques en vigueur ne considèrent pas la promotion des infrastructures privées d'éducation comme une activité à but lucratif.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les revenus de cette activité ne sont pas imposables et que la plupart des établissements d'enseignement privé reçoivent les subventions de l'Etat. La subvention de l'Etat allouée à l'enseignement privé est versée aux établissements ayant une autorisation d'ouverture délivrée par les Ministères en charges de l'éducation. Cette subvention sert à compléter les salaires des personnels autorisés à enseigner dans ces établissements (ENQUETE BUDGET TRACKING (PETS 2) – Volet EDUCATION, 2010).

**e) – Financement de l'éducation au Cameroun par d'autres acteurs et partenaires nationaux : un appui non négligeable pour l'Etat et les familles**

En dehors des contributions formelles des acteurs et partenaires ci-dessus présentés sur le plan national, l'Etat camerounais bénéficie de l'appui non négligeable de plusieurs Camerounais du Cameroun et de l'étranger. Cet appui se présente sous plusieurs formes, allant de l'offre en infrastructures (construction des salles de classe ; équipements divers ; matériel didactique...) à la couverture des salaires des enseignants dans les localités victimes des disparités en termes de distribution de la prise en charge par l'Etat des besoins éducatifs.



### **1.3.4.2 – Financement de l'éducation au Cameroun par des acteurs et partenaires internationaux : un appui majeur pour l'éducation nationale au Cameroun**

Le soutien financier et matériel à l'éducation des acteurs et partenaires internationaux participe à l'aide extérieure au développement de l'éducation au Cameroun. En septembre 2018, le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation a approuvé le financement de 500 000 dollars américains pour permettre au Cameroun d'élaborer un nouveau plan sectoriel de l'éducation. Ce financement soutiendra le Cameroun dans la réalisation d'une analyse sectorielle de l'éducation détaillée, ainsi que l'élaboration du nouveau plan sectoriel de l'éducation pour la période 2020-2025 (DSSEF, 2013-2020). Cette aide est accordée, d'une part, par des Etats et des Organismes internationaux (sur le plan sous régional et mondial) sous forme de financements bilatéraux ou multilatéraux. Il s'agit dans la plupart des cas, de la dette extérieure que l'Etat camerounais doit rembourser à court, moyen et long terme. Cette aide peut aussi être accordée au Cameroun contre des concessions à l'instar du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) ; le développement des pratiques démocratiques et de bonne gouvernance...D'autre part, les organisations non gouvernementales (ONG) ou associations de solidarité, qu'elles agissent à l'échelle d'un pays ou à l'international, sont aujourd'hui, dans de nombreux domaines, les partenaires de l'État camerounais, des bailleurs de fonds ou financeurs des minorités, notamment celles qui ont le plus de difficultés à se faire entendre de la collectivité et de ses représentants (Barlet et Jarousse, 2011, pp.37-46). Il s'agit là des réseaux de financements informels dont l'impact est très significatif dans le domaine de l'éducation au Cameroun. Ils sont très présents dans le champ de l'éducation, sous des formes extrêmement diverses et variées : appui financier et matériel ; envoi des experts...Toutefois, la réglementation en vigueur au Cameroun demande que l'Etat soit au centre de tous les partenariats qui peuvent se nouer dans le domaine de l'action publique en général et dans le domaine de l'éducation nationale en particulier, soit comme principal signataire des conventions, soit comme contrôleur des différents échanges (DSPD, 2012).

### **1.3.4.3 – Evaluation statistique des dépenses prévisionnelles du budget de l'éducation nationale au Cameroun**

Pour le compte de l'exercice budgétaire 2019 au Cameroun, les dépenses du budget général de l'éducation ont été estimées à près de 675 milliards de Fcfa sur les 4850,5 milliards de l'enveloppe budgétaire générale. Les tableaux ci-dessous présentent de ce fait les résultats de quelques études réalisées sur les prévisions de l'évolution et des répartitions des dépenses de l'Etat camerounais en matière d'éducation entre 2013 et 2021.

Milliards de FCFA	2013-2014	2014-2015	2015-2016	....	2020-2021
Dépenses courantes d'éducation financées par l'Etat	494	537	584	....	893
Dépenses courantes totales	531	45	544	....	1010
Gap brut	37	45	60	....	117
Gap brut si le taux de croissance du PIB était de 4,5%	36	45	58	....	108
Part de l'éducation	51	65	87	....	198
Pression fiscale 18%	52	67	89	....	199

**Source :** DSSEF (2013-2022)

**Tableau N°3 : Structure prévisionnelle des dépenses courantes d'éducation selon les principaux niveaux éducatifs entre 2011 et 2021 (en %)**

	2011	...	2014	2015	2016	...	2020	2021
<b>Préscolaire et Primaire</b>	24,6	....	21,7	21,0	20,0	...	27,0	27,0
<b>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</b>	15,	...	12,6	11,8	13,3	...	23,6	25,0
	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle</b>	14,5	...	16,3	15,6	14,3	...	6,1	5,9
	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Technique et prof.</b>	12,6	...	11,1	11,1	9,3	...	8,3	8,5
<b>Supérieur</b>	18,8	...	23,4	24,9	26,0	...	27,6	27,5
.....	4,5	...	4,9	5,6	6,2	...	6,5	6,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**source :** Documents de Stratégie des Dépenses du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2021)

Il ressort de ces chiffres qu'au Cameroun, les principales charges concernées dans le budget de l'éducation nationale sont entre autres : les salaires des personnels ; le fonctionnement des services ; les subventions à l'enseignement privé ; les investissements divers (construction des infrastructures : les salaires des personnels étant principalement une responsabilité du Ministère de la fonction publique, la fourniture des infrastructures constitue la plus importante poche de dépense du budget. Ces dépenses ont représenté 70 % du budget d'investissement en 2002).

On peut donc remarquer de manière générale, au regard de ces différents budgets, que la réalisation et l'exécution du budget de l'éducation au Cameroun se heurtent à un certain nombre de paramètres qu'il faut prendre en considération. Il y a d'abord le fait que les coûts de l'éducation dépendent du budget général de l'Etat et donc sont étroitement liés aux possibilités de trouver des financements. On fait allusion à ce niveau au taux de recouvrement des redevances fiscales ; à l'évolution des coûts des matières premières sur le marché mondial ; à l'appui des différents bailleurs de fonds... L'autre

problème est celui du champ d'observation qui fait face à la diversité des départements ministériels concernés. A ce niveau, il y a la prise en compte du fait que l'enseignement formel principalement concerné est dispensé dans de nombreux établissements publics sous la tutelle de plusieurs ministères dont les plus importants sont le MINEDUB ; le MINESEC ; le MINESUP ; le MINETFOP... Il s'y ajoute des formations professionnelles de niveaux secondaire et supérieur dispensées au sein de la plupart des Ministères techniques (Postes, Santé, Défense, etc.). Des établissements privés laïcs et confessionnels accueillent, on l'a vu précédemment, une forte proportion des élèves scolarisés dans les niveaux primaire, secondaire et supérieur. Il y a ensuite l'éducation non formelle, qui relève principalement des Ministères de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC – alphabétisation fonctionnelle des adultes) ; des Affaires sociales et de la condition féminine. Enfin, l'éducation informelle qui, si elle ne concerne pas directement les autorités publiques, représente un coût réel pour les familles qui confient, par exemple, leurs enfants à des artisans et autres praticiens en matière de formation professionnelle ou à des répétiteurs dans les différents ordres d'enseignement (RET-DSSEF, 2013-2020).

### **1.3.5 - L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais : l'Etat, juge et partie**

Dans l'Article 14 de la loi N°98/004 du 14 avril 1998 fixant l'orientation générale de l'éducation au Cameroun, il y est stipulé que l'Etat est responsable de l'organisation et du contrôle de l'enseignement à tous les degrés. L'Article 30 prévoit que l'Etat procède à l'évaluation régulière du système éducatif national. Pour assumer son rôle dans l'évaluation et le contrôle de l'action éducative, l'Etat camerounais a investi ses responsabilités dans un certain nombre des institutions administratives qui rendent directement compte au Président de la République. En effet, le décret N°2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation du Contrôle supérieur de l'Etat (CONSUPE) donne à cette institution dirigée par un Ministre Délégué à la Présidence de la République, autorité sur le contrôle et l'évaluation de l'action de l'Etat de manière générale. Les Ministres en charge de l'éducation nationale qui assument les mêmes responsabilités dans leur Ministère de tutelle adressent régulièrement des rapports au Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé du contrôle supérieur de l'Etat.

### **1.3.5.1 – L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais au Ministère des enseignements secondaires : l'Etat juge et partie**

Les Titres 4 et 5 du décret présidentiel N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement place la mission d'évaluation et de contrôle des activités administratives et pédagogiques de l'éducation nationale au Ministère des enseignements secondaires au Cameroun sous la responsabilité d'un service d'inspection qui est sous l'autorité d'un inspecteur général.

#### **a) - L'inspecteur général des services**

Sous la responsabilité de son ministre de tutelle, l'inspecteur général des services est responsable de l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés en liaison avec le secrétaire général ; du contrôle interne et de l'évaluation du fonctionnement des services du Ministère; de l'information du ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services; de l'évaluation de l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la Réforme administrative ; de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption au sein du Ministère, en liaison avec la Cellule ministérielle de lutte contre la corruption.

Dans l'accomplissement de ses missions, l'inspecteur général des services est accompagné de trois inspecteurs des services. Ils (l'inspecteur général et les inspecteurs adjoints) ont accès à tous les documents des services contrôlés. A ce titre, ils peuvent demander des informations, explications ou documents aux responsables des services contrôlés qui sont tenus de répondre dans les délais impartis ; disposer à titre ponctuel, du personnel nécessaire relevant d'autres services du Ministère ; requérir, en cas de nécessité après avis du ministre, la force publique en vue de leur prêter main forte ou constater les atteintes à la fortune publique.

Chaque mission d'inspection ou de contrôle donne lieu à la rédaction d'un rapport adressé au ministre, avec copie au secrétaire général.

#### **b) - L'inspection des enseignements**

Sous la responsabilité d'un inspecteur général, l'Inspection des enseignements est responsable de la définition des programmes de recherche; de la coordination, de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités dévolues à la pédagogie ; du suivi des activités des structures chargées des

examens et des concours ; du contrôle et à l'évaluation du système éducatif camerounais ; de l'adaptation permanente de la pédagogie à l'évolution de la science ; de l'application de la politique gouvernementale en matière de manuels scolaires et autres outils didactiques ; des relations en matière de recherche et de programme de formation ; de la définition des programmes de formation continue et de l'enseignement à distance des enseignants.

Pour remplir ses missions, l'inspecteur général des enseignements travaille en étroite collaboration avec : une Cellule d'appui à l'action pédagogique ; des inspecteurs pédagogiques une Brigade de contrôle des établissements secondaires d'enseignement privé.

Le chef de la Cellule d'appui à l'action pédagogique est responsable de la mise en œuvre des programmes de recherches ; des relations en matière de recherche des programmes de formation ; de la promotion et de la diffusion des résultats de recherche.

Les inspecteurs pédagogiques sont responsables de la définition et de l'élaboration des programmes ainsi que des méthodes d'enseignement des différentes disciplines ; du suivi, du contrôle et de l'évaluation permanente des programmes, des enseignants, des manuels et matériels didactiques ; des enquêtes d'ordre pédagogique auprès des Délégations provinciales; de la définition des programmes de recherche pédagogique ; du suivi et l'évaluation de la formation à distance des enseignants ; du suivi de la formation continue des enseignants, en liaison avec la Direction des ressources humaines; de l'élaboration des fiches pédagogiques ; de l'élaboration du rapport semestriel d'évaluation des activités d'éducation ; de la mise en forme et du contrôle des sujets des examens et des concours en liaison avec les Inspections pédagogiques provinciales ; de l'émission des avis techniques sur la formation initiale des enseignants et des cadres de supervision pédagogique ; de l'émission des avis techniques sur les propositions des listes des correcteurs, chargés de mission et présidents de jurys des examens officiels en liaison avec les organismes chargés de l'organisation des examens et des concours.

Au-delà de l'aspect purement bureaucratique de la mission d'inspection dans l'action publique camerounaise, c'est en effet la sérieuse question de l'efficacité de cette dernière qui se pose avec acuité dans le domaine de l'éducation. Il nous est arrivé à plusieurs reprises de recevoir, durant notre responsabilité de chef d'établissement à la tête de *l'Institut Gasolent*, des équipes d'inspecteurs des Ministères de l'éducation de base et des enseignements secondaires. Il faut dire que nous nous attendions, étant donné que cet établissement scolaire avait connu de nombreux soucis de gestion dans le passé, à ce que les inspecteurs soient assez regardants sur le respect du cahier des charges

prescrites par les deux Ministères. Au contraire, les différentes missions d'inspection se limitaient toujours à une causerie conviviale qui devait, bien sûr, s'achever par la remise de l'enveloppe des inspecteurs et de la signature des feuilles de missions alors que nos hôtes n'avaient même pas daigné quitter nos bureaux pour visiter ne serait-ce qu'une seule salle de classe dans le but de voir, par exemple, si le quota des élèves par classe ou alors la tenue des documents pédagogiques par les enseignants étaient respectés. L'un de nos interlocuteurs aurait donc raison d'estimer, au sujet de la responsabilité d'inspection dans l'administration scolaire au Cameroun, que :

*« Nos chers inspecteurs de l'éducation nationale au Cameroun sont tout simplement des collecteurs de fonds de leur département ministériel de tutelle. L'inefficacité de notre système éducatif et sa décrépitude s'expliquent en effet par le fait que nos inspecteurs qui devraient assurer le respect des cahiers de charges de l'administration publique, se contentent seulement de faire le tour des établissements scolaires pour la promotion de leurs ouvrages et de recueillir les enveloppes auprès des promoteurs de l'enseignement privé qu'ils se partagent avec leur hiérarchie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le poste d'inspecteur est très prisé dans l'administration publique camerounaise de manière générale. (Entretien hors cadre avec un cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020, Cf. Annexe N°2, p.750) ».*

### **1.3.5.2 – L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais dans les établissements privés : des complicités bien organisées contre l'efficacité du rendement de l'éducation**

De manière générale, l'enseignement privé est directement régi par les textes officiels de l'éducation nationale au Cameroun. Ce sont en effet les textes, telle la loi N°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de cet ordre d'enseignement ; les décrets N° 90/1461 du 09 novembre 1990 et N°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant certaines dispositions particulières liées aux spécificités de ses diverses ramifications. Il s'agit par exemple, du fait qu'il soit dirigé par des promoteurs privés ou alors qu'il soit rattaché à des confessions religieuses jouissant de certaines prérogatives, telle la possibilité de dispenser des enseignements doctrinaux aux familles qui le désirent...). L'Etat camerounais tient cependant à ce que la politique éducative soit la même dans toutes les structures d'éducation du territoire. Aussi, l'évaluation et le contrôle des activités administratives ; financières et pédagogiques dans les établissements privés, bien qu'étant d'abord une responsabilité de leurs promoteurs, incombent à l'Etat qui déploie régulièrement ses missions d'évaluation et de contrôle dans ces derniers pour mieux s'assurer de l'application des textes réglementaires de l'éducation dans leurs activités.

Pour un meilleur accompagnement des établissements scolaires privés dans leurs missions de partenaires de premier rang, l'Etat camerounais a institué, en dehors de la mission des inspections menée par les différents Ministères en charge de l'éducation nationale, le Secrétariat à l'éducation sur le plan national (Sénat) et ses représentations régionales. Cet organisme a également un rôle consultatif qu'il partage en faveur de toute l'entreprise de l'éducation nationale au Cameroun avec d'autres structures telles :

- le Conseil national de l'éducation ;
- la Commission nationale de l'Unesco ;
- la Commission nationale d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques ;
- la Commission nationale des programmes et des diplômes ;
- le Conseil national de l'enseignement privé ;
- la Commission nationale de l'enseignement privé de base.

### **1.3.5.3 – L'évaluation et le contrôle du système éducatif camerounais sur le plan international : une efficacité limitée**

L'Article 2 de la loi N°98/004 du 14 avril 1998 fixant l'orientation générale de l'éducation implique les partenaires internationaux dans l'action publique en éducation au Cameroun. Cette prescription s'exprime sur le plan international au travers du nombre et de la qualité des acteurs et partenaires internationaux qui œuvrent de manière réelle dans le domaine de l'éducation au Cameroun. Cependant, sur la base des principes du droit international sur la souveraineté et la non-ingérence aux affaires des Etats, l'action de ces partenaires internationaux se limite, en matière d'éducation au Cameroun, à la coopération bilatérale et multilatérale sur le plan scientifique (avec l'accueil des experts internationaux) ; financière (avec les importants fonds étrangers qui arrivent chaque année dans les comptes du gouvernement camerounais) et matérielle (avec les diverses offres en équipement). Il n'existe pas en effet, que ce soit sur le plan national ; sous-régional ou international, une Institution, à l'instar de l'OCDE pour les pays de l'Union européenne, habilitée à exercer des activités d'évaluation sur la qualité de l'offre en éducation au Cameroun et partant en Afrique. La participation à la régulation de l'éducation des différents partenaires de la coopération internationale au Cameroun reste donc presque essentiellement consultative. Les dispositions impliquant des contraintes d'évaluation et de contrôle, lorsqu'elles existent, sont le plus souvent individuellement associées aux conditions d'octroi de l'aide présentées par les nombreux partenaires et bailleurs de fonds internationaux. C'est le cas des conditions d'octroi des aides financières qui ont accompagné

les Objectifs du Millénaire de l'Unesco en ce qui concerne le programme de l'« *Education pour Tous (EPT)* » par exemple. Voici ce que rapporte à cet effet Elsa Duret :

*« Tirant les leçons du peu de progrès réalisé depuis la précédente Conférence de JomTien, dix ans plus tôt, le Forum de Dakar a proposé une nouvelle donne de solidarité et de responsabilité au niveau mondial : les pays ayant pris des "engagements sérieux" et présentant un "plan crédible" pour la réalisation des objectifs d'Éducation Pour Tous seraient soutenus par les bailleurs de fonds dans leur effort pour la part de financement qui manquerait au niveau national. Cet engagement fort a été renforcé par la reprise de deux des objectifs de Dakar (celui de parité entre garçons et filles dans l'accès à l'éducation - en 2005 pour les cycles primaire et secondaire, et en 2015 pour tous les niveaux d'éducation -, et celui de scolarisation primaire universelle d'ici 2015) » (Duret, 2005, p.57).*

#### **1.4 - Les acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : des ressources humaines considérables aux résultats mitigés**

L'examen des différentes situations partenariales dans l'action publique en éducation au Cameroun, tant sur le plan national qu'international nous a conduit à proposer le diagramme de la gouvernance partenariale ci-dessous. A ce diagramme, nous avons associé, sous forme d'un tableau, la liste des principaux acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

La figure N°5 et le tableau N°4 ci-dessous dressent effectivement un panorama des principaux acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Ils appellent plusieurs remarques. Premièrement, malgré le caractère bilingue du système éducatif camerounais, les acteurs et partenaires recensés sont essentiellement francophones, conformément à leur poids démographique et à leur répartition géographique dans le pays. Deuxièmement, on constate que la gouvernance de l'éducation au Cameroun est effectivement très fournie en acteurs et partenaires nationaux et internationaux. Cela est dû, dans un premier temps, au fait que l'éducation est l'un des domaines des politiques publiques qui concerne presque tous les citoyens sur le plan national, et au niveau international, il s'agit d'un domaine particulièrement convoité. D'autre part, et cette particularité concerne bien le Cameroun, il s'agit de l'existence d'un tissu très vaste des Institutions étatiques en charge de l'éducation nationale (plus de sept Ministères). Troisièmement, bien que l'Etat soit officiellement l'ultime décideur en matière des politiques publiques dans un régime politique qui se veut présidentieliste, la place du secteur privé reste très déterminante dans le domaine de l'éducation nationale au Cameroun. Il existe à cet effet au Cameroun de nombreux promoteurs (nationaux et



étrangers) de l'enseignement privé et un grand nombre de structures de la société civile (Associations ; Syndicats ; ONG...) qui œuvrent dans le domaine de l'éducation.

**Figure N°5**

**Le diagramme de la gouvernance partenariale**



Dans cette collaboration synergique, chaque acteur et partenaire est important et est reçu, tout en respectant les principes d'un travail partenarial, avec ses particularités. Il ne s'agit pas d'une unification des conduites, sinon, la spécificité des différents apports ne serait pas mise à profit. Il est question d'une harmonisation des compétences de manière à tendre efficacement vers la croissance de tout être et de tous les humains. Une croissance qui reste réaliste en s'appuyant sur les acquis du passé et orientée vers la modernisation des conduites !

**Tableau N°4 : Les différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun**

N°	Catégories	Degré de responsabilité à priori	Remarques*					
01	Acteurs et partenaires nationaux Acteurs et partenaires nationaux (privés)*	Présidence de la République	Définition de la politique nationale en matière de la gouvernance éducative.					
				Acteurs et partenaires nationaux	Exécutif	Ministère camerounais des Enseignements Secondaires	Mise en application de la politique gouvernementale implémentée par le Président de la République en matière d'éducation, chacun dans son administration.	
						Ministère camerounais de l'Enseignement Supérieur		
						Ministère camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle		
						Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique		
						Ministère des Sports et de l'Éducation Physique		
						Ministère camerounais de l'Éducation de Base		
						Régions (Gouverneurs)		Délégations régionales
						Départements (Préfets)		Délégations départementales
						Arrondissements (Sous-préfets)		Sous-Inspections
Districts (Chefs de districts)								
Acteurs et partenaires nationaux	Législatif	Sénat	Elaboration de la législation en matière d'éducation Elaboration de la législation en matière d'éducation. Appuient l'action de l'exécutif et du législatif au niveau local en matière d'éducation Participent au financement, à la prise de décision, au contrôle de gestion de la gouvernance éducative. Les élèves ont l'obligation de suivre l'éducation primaire. Aident l'Etat dans la promotion d'une éducation de qualité. Approvisionnement les acteurs de l'éducation en matériel pédagogique. Mènent une action plus ou moins collective pour la défense de leurs intérêts. Appuient l'action du gouvernement et					
		Assemblée nationale (Députés)						
		Mairies						
		Parents						
		Elèves/Etudiants						
		Promoteurs des institutions éducatives						
		Entreprises et commerçants						
		Investisseurs et Bénéficiaires						
		Corporations						
		Promoteurs des institutions éducatives						



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

02	Acteurs et partenaires internationaux	Acteurs et partenaires étatiques	Acteurs et partenaires interétatiques	Mondiaux	ONG et autres Associations internationales	Appuient l'action de l'Etat et des autres acteurs et partenaires de la Gouvernance éducative au Cameroun	Action plus ou moins indépendante dans la gouvernance éducative au Cameroun.	Acteurs et partenaires étatiques	Ambassades ; Consuls...	Syndicats	Parents d'élèves	Enseignants	ONG, Associations...	des parents dans la gouvernance éducative.	respecter les frontières entre la quête de profit et la responsabilité de contrôle.
								Associations des parents d'élèves/Etudiants					Mènent plus ou moins une action collective dans la défense de leurs intérêts.	Ont de la peine à fédérer leur action qui est plus ou moins influents selon que les établissements scolaires de référence sont publics ou privés.	
								Associations et Cooperatives d'élèves/Etudiants					Participent à la prise de décisions et sont le plus souvent appelées à défendre leurs intérêts.	Sont le plus souvent enclines au syndicalisme et aux revendications violentes.	
								Enseignants					Appuient l'action du gouvernement dans la mise en œuvre de la gouvernance éducative et mènent une action collective dans la défense de leurs intérêts.	Ont des difficultés à concilier les besoins de formation, leur principale mission dans la gouvernance éducative au Cameroun et les revendications syndicalistes liées à leur condition et au regard de la législation et de l'environnement socioéconomique.	
								Parents d'élèves					Sont les principaux investisseurs dans la gouvernance éducative au Cameroun. Ont une responsabilité plus ou moins efficace selon qu'il s'agisse de l'enseignement public (moins efficace) ou privé (plus efficace).	Ne jouissent pas de tous les moyens pour faire entendre leur voix au niveau de la prise de décision quant aux mutations de la gouvernance éducative camerounaise, surtout pour les syndicats des parents d'élèves du public.	
								Personnels de l'éducation					Appuient l'action du gouvernement en matière de gouvernance éducative.	L'activité syndicale plus active et efficace dans l'enseignement privé et moins dans l'enseignement public pour des raisons de législation.	
								CONFEMEN, BAD; CEMAC; UA					Accompagnent les politiques publiques du Cameroun en matière d'éducation à travers l'appui à la coopération	Une coopération étatico-centrée dans ce sens que tous les autres acteurs, partenaires et intéressés qui se rapprochent de ces Institutions internationales sont renvoyés aux autorités gouvernementales en charge de la coopération dans les Ministères.	

\* L'éducation nationale au Cameroun est sous la responsabilité des acteurs et partenaires publics et privés.

\* La plupart des organisations de la société civile assurent le rôle d'investisseurs, de bénéficiaires, de contrôle et d'évaluation dans la politique éducative camerounaise.

\* La plupart des remarques retenues dans ce tableau constituent des hypothèses et des interrogations que nous devons confirmer lors des entretiens.

\* Le caractère bilingue du milieu éducatif camerounais n'influence pas assez la Gouvernance éducative dans ce pays quoi que les acteurs et partenaires francophones soient dominants de toute évidence

## **1.5 - Conclusion intermédiaire**

Notre approche de la gouvernance de l'éducation au Cameroun se voulant ethnographique et socio-anthropologique, ce premier chapitre nous a donné la possibilité de planter le décor en allant au contact d'un certain nombre de réalités historiques ; géographiques ; socioculturelles ; économiques ; politiques de ce pays. Les morphologies et les modes de régulation du système éducatif camerounais et ainsi que les configurations des différents acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun sont étroitement liées à ces réalités. Aussi, dans l'étude de ces réalités, nous pouvons retenir plusieurs évidences qui feraient de l'action publique camerounaise un cadre ouvert à la gouvernance partenariale, principalement dans le domaine de l'éducation. En effet, le Cameroun est riche d'un patrimoine géographique, historique et socioculturel propice à la pratique d'une gouvernance partenariale dans tous les domaines de l'action publique. En effet, grâce à ses plus de 250 ethnies vivant en harmonie (Fonkoué, 1981) ; au pluri-linguisme de son éducation grâce à son passé colonial allemand, anglais et français et à la libre circulation des personnes et des biens entre le Cameroun et pays frontaliers, le dynamisme socio-culturel au Cameroun constituerait un terreau assez fertile à l'épanouissement de la gouvernance partenariale dans le domaine de l'éducation. Un dynamisme socio-culturel qui situerait le Cameroun en avant-garde de la mondialisation et de la globalisation aujourd'hui.

L'émancipation de ce dynamisme socio-culturel national et international, moteur d'une gouvernance partenariale dans le domaine de l'éducation, connaît cependant plusieurs entraves. Sur le plan national, le Cameroun connaît depuis quelques années un regain des tensions qui ont émaillé la période pré et post-indépendance. En effet, les soulèvements sécessionnistes dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest inquiètent sérieusement les régions Francophones (De Marie Heungoup, 2017). Sur le plan sous-régional, les tensions socio-culturelles, économiques et politiques que vivent l'essentiel des populations des pays limitrophes, notamment le Nigéria, le Tchad, la République centrafricaine et les deux Congo avec les entreprises terroristes menées par la secte islamique Boko Haram et les groupes rebelles Balaka et Séléka, impactent sérieusement l'action publique au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier. Ces tensions socio-culturelles, économiques et politiques viennent par ailleurs exacerber une action publique camerounaise de type bureaucratique et pyramidal caractérisée par la toute-puissance du pouvoir exécutif et un trop plein d'institutions administratives en charge de l'éducation nationale (plus de 7 Ministères). Une floraison institutionnelle dans l'action publique au Cameroun qui, au regard de certaines critiques, s'expliquerait de manière générale par la prévalence des calculs politiques et la recherche des intérêts individualistes (Matomba, 2016). La plupart des acteurs et

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

partenaires nationaux et internationaux de l'éducation au Cameroun seraient en effet préoccupés plus de leur bien-être matériel et de leur positionnement socio-politique que de la promotion d'une gouvernance partenariale de l'éducation au service de l'épanouissement social et de la satisfaction des besoins des Camerounais.

Aussi, pour mieux approfondir la recherche des éléments de réponse à la question du déséquilibre entre le dynamisme socioculturel et institutionnel ; l'engagement de l'ensemble des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et l'extrême précarité dans laquelle vit l'essentiel des populations dans ce pays, nous allons explorer particulièrement au plan théorique, dans le prochain chapitre, les thèses de la socio-anthropologie de l'action publique.

## Chapitre 2

### Une socio-anthropologie de l'action publique

S'exprimant au sujet de la problématique de l'absence des théories scientifiques susceptibles de mieux appréhender les raisons des difficultés du décollage socio-culturel ; politique et économique du continent africain, l'un de nos interlocuteurs nous explique que :

*« Les raisons [...]se trouvent surtout dans une complicité manifeste entre les dirigeants Africains ; leurs partenaires Occidentaux et l'intelligentsia Africaine. Les premiers ayant prêté serment, pour la plupart, de continuer à défendre les intérêts stratégiques de ceux qui les ont placés au pouvoir. Les seconds voulant, bien sûr, sauvegarder la mainmise occidentale en Afrique au-delà des indépendances qui sont restées une pure supercherie. Et au milieu de ces deux parties, travaillent ceux qu'on peut abusivement appeler « chercheurs Africains ». Il s'agit en effet des chercheurs Occidentaux quoiqu'ayant la peau noire pour certains dont les sujets de recherche portent sur l'Afrique. La preuve, la plupart des recherches destinées au développement de l'Afrique sont financées par des institutions occidentales. Raison pour laquelle les différentes théories exploitées ici sont élaborées en Occident de même que la plupart des recherches de cet ordre sont effectuées dans des institutions universitaires occidentales. (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 24/02/2015 de 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Ce témoignage insiste en effet sur la convergence d'intérêts entre des acteurs puissants au moment de penser les difficultés du Cameroun. Et dans cette recherche effectivement, nous avons, nous-mêmes été confrontés à cette difficulté du choix des théories scientifiques à même de nous permettre de mieux appréhender la problématique de l'écart qu'il y a entre l'implication des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun au travers des importants investissements alloués à ce domaine des politiques publiques camerounaises d'une part, et l'absence de croissance endémique et la précarité touchant l'essentiel de la population dans ce pays, d'autre part. Aussi, pour fonder théoriquement ce travail sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun, avons-nous exploré un certain nombre d'approches théoriques en sciences sociales. Nous nous sommes tout d'abord intéressé à la théorie du capital humain. Les limites de cette dernière à répondre objectivement à nos interrogations nous ont ensuite conduits vers la sociologie de l'action publique. Mais, c'est sur la base des échanges fructueux avec nos encadreurs et au regard de la pertinence des arguments relevés au cours des lectures qui nous ont été conseillées que nous nous

sommes enfin résolument tournés vers la socio-anthropologie de l'action publique dont l'exposé vous sera fait dans ce chapitre.

## **2.1 – La théorie du capital humain et ses limites**

Pour fonder théoriquement notre recherche, nous avons tout d'abord exploré la théorie du capital humain. Pour nous en effet, il était inadmissible qu'au vu des énormes sacrifices que l'Etat camerounais et ses partenaires nationaux et internationaux, au premier rang desquels les familles, consentent dans l'investissement en infrastructures et en dépenses pour l'éducation de la jeunesse, la société camerounaise soit impactée par le niveau de précarité des diplômés comme c'est le cas aujourd'hui. L'évidence de la corrélation entre les dépenses de formation et la hausse du niveau de vie de la société nous paraissait indiscutable d'autant plus que, partant de notre expérience personnelle, vu la grande majorité des familles qui investissent dans l'éducation et la formation de leur progéniture, l'objectif final serait que cette dernière puisse prendre la relève des charges de la famille. La théorie du capital humain semblait à cet effet conforter notre opinion. En effet, les rapports entre le capital humain, l'éducation et la croissance ont été étudiés dans les recherches en macroéconomie. Il s'agit d'une approche qui appréhende l'économie à l'échelle d'un pays en explorant les relations qui peuvent exister entre le revenu, l'investissement, la consommation, le taux de chômage, l'inflation... (Mignon, 2010, p.3).

En ce qui concerne la croissance économique, l'explication traditionnellement utilisée par les économistes repose sur deux facteurs de production : le travail et le capital. Mais, à partir des années 1960, Schultz et Denison vont démontrer que l'éducation contribue aussi à l'augmentation du taux de croissance national. Les travaux de Denison visaient en effet à mesurer les apports de l'éducation à la croissance économique des Etats-Unis de 1929 à 1957. Pour ces derniers, comme pour Jonathan Temple et bien d'autres théoriciens du capital humain, l'éducation qui contribue à la production du capital humain doit améliorer la croissance économique dans un pays (Temple, 2001).

Selon la définition de l'OCDE en effet, le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique (OCDE, 2001, p.18). Jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, associer le terme de capital à celui d'humain était tout simplement considéré comme une entorse à la dignité humaine. Car, on ne pouvait, ni mesurer, ni jauger l'activité de l'homme. Il était alors tout simplement dangereux que les théories économiques et les stratégies d'entreprises assujettissent l'homme (Chamak et Fromage, 2006, p.19). Le capitalisme ambiant dans les milieux économiques et

industriels va amener cependant certains penseurs à humaniser l'activité économique en mettant l'homme au centre de la production des biens. Aussi, alors qu'il était jusque-là présent dans le vocabulaire économique, on va associer l'adjectif « humain » au concept de capital vers les années 1960, principalement avec les études des économistes américains, Théodore Schultz (1961) et Gary Becker (1964). Pour l'économiste Française Michelle Riboud, cet adjectif « humain » vient tout simplement rappeler que cette nouvelle forme de capital, plus humaniste, par opposition à d'autres, ne peut être dissociée de son propriétaire, il n'y a pas de vente ni d'achat possible de ce capital humain dans une société non esclavagiste (Riboud, 1975). En effet, inspirée des recherches déjà très anciennes d'Adam Smith et d'autres économistes américains, la doctrine enseignée par la théorie du capital humain stipule que lorsqu'un individu s'engage à poursuivre une formation en laissant de côté le travail qui pouvait lui procurer un gain immédiat, il raisonne comme un investisseur. Il conçoit l'éducation ou la formation comme une dépense effectuée maintenant pour un profit à venir. Pour nos deux économistes, l'éducation serait donc un capital placé dans la personne humaine afin de favoriser la croissance économique profitable pour cette personne et pour la société de manière générale. Dans un article publié en 1961 intitulé « *Investment in Human Capital* », tout en s'opposant aux modèles de croissance standard dominant qui relie le taux de croissance à l'accumulation du capital physique, Schultz affirme qu'il y a peu de doute que l'investissement dans le capital humain favorise la croissance économique (Schultz 1961). Trois années plus tard, Gary Becker, en 1964, va démontrer qu'il y a bien un investissement que les familles consentent dans les années de formation qu'elles offrent à leur progéniture. De manière précise, les familles s'attendent bien à un bénéfice consécutif au coût des dépenses affectées à l'éducation des enfants (Becker, 1994). L'historien français de l'économie, Pierre Bezbakh et la journaliste française, Sophie Gherardi confirment bien cela dans le *Dictionnaire de l'économie* publié aux éditions Larousse en 2011. Pour Becker, les coûts engendrés par la formation du capital humain sont de deux ordres : les coûts directs concernés par les années de formation et les coûts d'opportunités justifiés par le fait que les années de formation constituent autant d'années non travaillées et donc un manque à gagner pour l'individu. Une fois la formation achevée, l'individu entend bien capitaliser en termes de bien-être moral et matériel, l'investissement consenti pendant la formation en faisant valoir son capital humain dans des structures que la société lui offre pour ce faire. Selon l'OCDE en effet, le capital humain qui se traduit par les connaissances, aptitudes, compétences et caractéristiques individuelles doit faciliter la création de bien-être personnel (OCDE, 2001). L'économiste et homme d'affaires Américain Keeley Brian propose même une évaluation mathématique de la corrélation entre capital humain et croissance économique en affirmant que : « *Si le temps moyen que chaque personne consacre à l'éducation augmente d'un an, le produit économique du pays par habitant devrait augmenter sur le long terme, dans une fourchette comprise entre 4 à 6 %* » (Keeley, 2007, p.36). Un constat confirmé par l'économiste Allemande Stéphanie



Fraisse-D'Olimpio qui étend les hypothèses de cette corrélation jusqu'aux économies des pays en développement. Pour cette dernière, l'accumulation du capital humain parcourt toutes les étapes de la vie d'un individu depuis sa naissance en passant par les différents parcours de son éducation et de sa formation primaire jusqu'à l'université et même durant sa vie professionnelle (Fraisse-D'Olimpio, 2008).

On constate cependant en Afrique et particulièrement au Cameroun, qu'alors que les familles et l'essentiel des partenaires nationaux et internationaux investissent ou alors croient investir suffisamment dans le capital humain en finançant les études de la jeunesse camerounaise, le taux de chômage ambiant qui explique bien le faible taux de croissance, non seulement témoigne de la mauvaise utilisation de ce capital humain, mais surtout, ne procure à de nombreuses familles aucun retour sur investissement et donc presque aucune satisfaction et aucun bien-être matériel. Cette théorie qui pourtant nous paraissait assez pertinente au départ pourrait donc se trouver dans l'incapacité d'expliquer ce qui se passe réellement dans les faits au sujet de l'action publique en éducation en Afrique et au Cameroun. Ici, on constate même que l'augmentation du capital humain pourrait avoir un effet négatif sur la croissance dans ce sens qu'il enterrerait le peu de moyens dont dispose l'Etat et un grand nombre de familles en formant des personnes qui ne seraient pas productives en termes de croissance attendue et de retour sur investissement comme en témoigne le fort taux de chômeurs diplômés.

Les économistes, Dorothee Boccanfuso, Luc Savard et Bernice Savy se sont en effet penchés sur cette variation de l'efficacité de la théorie du capital humain en Afrique pour justifier les difficultés du développement de ce continent au travers d'une importante étude comparative de la situation dans 22 pays africains rapportée dans un article intitulé : « Capital humain et croissance : évidences sur données de pays africains » publié en juillet 2009. Ces chercheurs font en effet remarquer que :

*« Vers la fin des années 90 et au début des années 2000, quelques travaux comme ceux de Caselli, Esquivel et Fernando (1996) et Pritchett (2001) vont cependant remettre en question cette relation entre capital humain et croissance. En effet, ces auteurs aboutissent à une absence de relation entre le capital humain et la croissance voire à une relation négative. Ceci va amener les économistes de l'éducation à mettre en évidence les rendements décroissants de l'éducation, ainsi que l'importance de la prise en compte de la qualité des systèmes éducatifs dans les analyses. Aussi, la prise en compte de l'endogénéité de l'éducation dans les régressions de la croissance c'est à dire des indicateurs de qualité de l'éducation, ainsi que de ses rendements décroissants, va contribuer à retrouver le rôle positif du capital humain [...] Ainsi dans sa revue de littérature sur le capital humain, Dessus (2000) suggère qu'une explication plausible pourrait provenir du fait que la qualité du système éducatif évolue différemment d'un pays à l'autre et qu'en conséquence, accumuler du capital humain brut au même rythme*

*pourrait produire des résultats différents. Il propose une formalisation alternative du rôle du système éducatif sur la qualité du capital humain, qui consiste à admettre que la prise en compte de l'hétérogénéité des fonctions de productions devrait se faire à travers la productivité marginale du capital humain » (Boccanfuso, Savard et Savy, 2009, p.5).*

Il ressort de cette critique que la théorie du capital humain, malgré sa pertinence pour expliquer la corrélation entre la croissance et les investissements consentis pour l'éducation et la formation dans certains milieux surtout essentiellement acquis à l'économie capitaliste, ne serait malheureusement pas la mieux à même de nous permettre d'appréhender les raisons du décalage entre les efforts fournis par l'Etat camerounais et ses partenaires, au premier rang desquels, les familles, pour l'éducation et l'absence de croissance dans ce pays. Cette théorie présente en effet plusieurs obstacles dans la conduite de notre recherche. Dans un premier temps, elle ne dit rien ou pas grand-chose des processus sociaux et politiques qui expliquent cette absence de lien ou ce décalage entre croissance et investissement dans le capital humain, ces processus restant en grande partie une « boîte noire » de l'analyse. Elle serait aussi issue des investigations réalisées dans des contextes où le capitalisme, comme politique du développement stable, définit et détermine la plupart des études. Ce qui n'est pas le cas de l'essentiel des Etats africains qui doivent encore s'affranchir de plusieurs déterminants dont les plus connus sont socioculturels (faire la part des choses entre la tradition et la modernité) ; historiques (arriver à une totale indépendance vis-à-vis de leurs anciennes puissances coloniales) ; conjoncturels (maîtriser la marche du monde dans le sens de l'appropriation des grandes idéologies et technologies qui président aux destinées actuelles des grandes Nations). La théorie du capital humain présente enfin un caractère assez normatif qui ne sied pas à la logique exploratoire des raisons du déséquilibre entre l'offre de l'éducation au Cameroun et la faible croissance que connaît ce pays. Ce sont ces raisons qui nous ont conduit vers la sociologie de l'action publique pour tenter de voir si cette dernière expliquerait mieux ce qui se passe réellement au Cameroun.

## **2.2 – La sociologie de l'action publique : éléments de définition et principes théoriques**

De manière générale, l'approche sociologique de l'action publique analysée dans cette section semble être celle qui éclaire le mieux l'objet de notre étude fondé sur le rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. En effet, constatant l'engagement des uns et des autres dans l'action éducative au Cameroun, nous nous sommes donné le devoir de chercher à comprendre pourquoi cette synergie d'action en faveur de l'éducation et de la formation dans ce pays n'arrive pas à donner un visage plus reluisant en termes d'amélioration du

niveau de vie de la majorité des Camerounais. Une corrélation qui semble être, du moins selon la théorie du capital humain, dont nous venons néanmoins de constater quelques limites pour son application dans les politiques publiques africaines, la conséquence la plus probable. Dans une meilleure présentation de l'objet de notre recherche, la sociologie de l'action publique nous permet de mieux percevoir la différenciation d'ordre théorique qui sépare les politiques publiques de l'action publique de la réalité des pratiques afin de mieux apprécier les incidences du choix de l'une ou de l'autre orientation mise en œuvre dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

### **2.2.1 – La sociologie de l'action publique : éléments de définition**

De prime abord, il convient de souligner que l'univers du service public en milieu africain et camerounais en particulier est dominé par la perspective classique dans ce domaine qui préfère la notion de politiques publiques à celle d'action publique. Une option qui est due, comme nous le verrons plus loin, à la primauté de la place et du rôle de l'Etat et du politique. Dans cette double influence de l'Etat et du politique, si le rôle de la première pose moins de problèmes, la place du politique a toujours été très complexe. En effet, comme l'affirme la sociologue Audrey Levêque au sujet de l'ambiguïté de la notion de « politique » dans les politiques publiques de manière générale :

*« L'analyse des politiques publiques se heurte à la difficulté posée par le caractère polysémique du terme « politique ». Il recouvre à la fois la sphère politique dans son opposition à la société civile (Polity), l'activité politique et sa compétition (Politics) et le processus de mise en place de programmes d'action publique (Policies). Étudier l'action publique revient classiquement à se situer dans la troisième acception du terme » (Levêque, 2008, p.53).*

Pour limiter cette influence du politique et de la place de l'Etat dans une approche plus moderniste qui insiste sur la nécessité d'un partenariat multi-acteurs dans la gestion du service public, la nouvelle sociologie politique propose de substituer la notion d'action publique à celle de politiques publiques. Car, comme le soutient le sociologue Patrice Duran (2010, p.198) : *« l'analyse de l'action publique rappelle la spécificité de la sociologie politique comme science du politique qui analyse les processus politiques dans leur rapport à la société. Elle part « des acteurs, de leurs conduites et de leurs échanges pour en mieux saisir les conséquences ».* Le sociologue Jacques Commaille (2014, p.599) qui fait partie des figures de proue de cette nouvelle approche soutiendra par la suite qu'il s'agit là : *« d'une approche où sont prises en compte à la fois les actions des institutions publiques et celles d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, issus de la société civile comme de la sphère étatique, agissant conjointement, dans des interdépendances multiples, au niveau national mais aussi*

*local et éventuellement supranational, pour produire des formes de régulation des activités collectives* ». Il affirme en effet que « *l'emploi du terme action publique marque un changement de perspective par rapport au domaine de savoir des sciences sociales consacré, dit des politiques publiques* » (Commaille, 2014, p.599). Nous pouvons donc dire à ce niveau de réflexion que la sociologie de l'action publique est cette nouvelle approche de la sociologie politique qui soutient une gouvernance partenariale et multi-acteurs et dans ce sens, elle éclaire mieux notre hypothèse générale qui stipule que la gouvernance de l'éducation au Cameroun pourrait produire les résultats escomptés dans l'amélioration de la croissance dans ce pays si chacun des acteurs et partenaires jouait objectivement son rôle.

## **2.2.2 – Principes théoriques de la sociologie de l'action publique**

Concernant les principes théoriques que préconise la nouvelle sociologie de l'action publique, les travaux de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès auront principalement retenu notre attention. En effet, abordée déjà dans une première publication en 2007, leur deuxième édition de *Sociologie de l'action publique* propose bien davantage qu'une simple réédition. Il s'agit d'une réorganisation de leur projet de recherche où ils situent le passage d'une sociologie des « politiques publiques » à celle de « l'action publique » en trois principales étapes (Thoreau, 2012) :

### **Etape 1 : Constat des limites de l'approche classique des politiques publiques**

*« Les politiques publiques — policy — participent d'un effort généralisé de rationaliser la gestion des affaires publiques. Or, les auteurs partent du constat que cette approche, à strictement parler, ne suffit plus à rendre compte de la complexité de la chose étatique dans nos sociétés contemporaines, raison pour laquelle ils lui préfèrent la notion « d'action publique » (Thoreau, 2012).*

### **Etape 2 : Emancipation de l'approche classique des politiques publiques vers celle de l'action publique**

*« L'action publique » implique un renoncement à plusieurs mythes bien ancrés dans les appréhensions traditionnelles de l'appareil d'Etat et de ses modes de fonctionnement. Il convient ainsi de renoncer à cette vision d'un volontarisme politique tout-puissant, pour s'attarder plutôt sur la question de la mise en œuvre de ce que les pouvoirs publics affirment être leur volonté. C'est un mouvement bien connu des Science Studies, qui consiste à s'attacher à ce que les acteurs font et non plus à ce qu'ils disent qu'ils font (Latour & Woolgar 1979).*

*Ensuite, la question revient à s'attacher à la construction de l'action publique « par le bas », bottom up, aux multiples — et bien souvent incohérentes — modalités suivant lesquelles les acteurs s'approprient, rejettent, résistent, modifient un projet initial d'action publique. Il s'agit bien de suivre, dans leur foisonnement, les différentes modalités d'action publique, la prolifération des modes d'intervention et la manière finalement dont des agencements, toujours inédits, toujours précaires, se nouent où se dénouent. Bref, l'action publique est étudiée, dans l'approche de Lascoumes et Le Galès, dans toute l'étendue sa complexité (Thoreau, 2012).*

### **Etape 3 : Implications de l'émancipation de l'approche classique des politiques publiques vers celle de l'action publique**

*La conséquence immédiate en est un renoncement à toute théorie unificatrice de l'art du « policy making », à toute approche qui dirait, une fois pour toutes, les critères du bon gouvernement ou, dans les termes actuels de la question, de la « bonne gouvernance ». C'est ici une troisième rupture, sans doute la plus importante par rapport aux « politiques publiques » stricto sensu, à laquelle nous convie « l'action publique » ; une rupture avec un rationalisme excessif qui continuerait à faire croire que les autorités publiques agissent toujours en parfaite connaissance de cause. Ce avec quoi il s'agit de rompre, nous annoncent Lascoumes et Le Galès, c'est avec « un fétichisme de la décision rationnelle » (Thoreau, 2012).*

On peut donc retenir de cette approche, entre autres, les changements suivants induits par le passage d'une « sociologie des politiques publiques » à celle de « l'action publique ».

#### **a) - L'abandon de la centralité de l'Etat**

La sociologie de l'action publique s'est progressivement et méthodiquement constituée en Occident depuis les années 1990 comme étant une nouvelle approche des politiques publiques qui s'oppose au dictat de la centralité de l'Etat dans l'action publique. Jacques Commaille affirme dans ce sens que :

*« Le contexte historique [celui de la crise économique et institutionnelle] est en effet marqué par la remise en question des modèles de régulation keynésienne, de l'idée d'un pilotage centralisé par le haut de l'activité économique et du fonctionnement social. Et cela, en vertu d'un volontarisme politique s'imposant unilatéralement du sommet vers la base, associé à une vision linéaire allant de la conception des politiques publiques, incluant leur mise en œuvre pour aboutir à l'étude de leurs effets dans le cadre d'un processus totalement maîtrisé » (Commaille, 2014, p.601)*

La sociologie des organisations dont les recherches sont connexes à celles de la sociologie de l'action publique stigmatise en effet la centralité de l'Etat dans la conception classique des politiques publiques. Elle range cette centralité au compte des dysfonctionnements en préconisant une gestion

plus interactionniste du pouvoir public. Pour cette approche, l'État ne doit plus être envisagé comme un « *despote omnipotent, omniscient et bienveillant* », formule empruntée à Dixit. Il doit désormais se présenter comme un partenaire central de l'action publique assurant une régulation collective par l'association de nombreux autres acteurs et partenaires disposés à participer à sa construction (Martin, 2009, p.78).

En France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne, cette décentralisation se vit dans le processus de régionalisation et de globalisation de l'action publique qui fait écho au principe de diversification des acteurs publics.

### **b) - L'action publique multi-acteurs**

Pour Jacques Commaille, cette nouvelle approche n'est possible que si, à la centralité et à la monocratie étatique classiques dans les politiques publiques, se substitue une polycratie. Il s'agit de l'idée d'une régulation de la vie publique avec et par plusieurs acteurs qui assument des fonctions différentes, sous le contrôle de l'Etat, mais dans le plein exercice de leurs compétences. L'auteur étaye ce qui précède en arguant que :

*« Face à une vision monocentrée, hiérarchisée et descendante de la décision publique comme instrument d'un État qui planifie, qui incite et qui détermine les objectifs et conçoit les règles, s'impose progressivement l'idée d'une action publique à multinationaux impliquant une multiplicité d'acteurs et au sein de laquelle l'État n'est plus qu'un des partenaires participant à sa construction collective [Chevallier, 2003 ; Lascombes et Le Galès, 2007 ; Hassenteufel, 2008]. De ce constat découle celui d'un déplacement d'une régulation centralisée vers une régulation multipolaire, marquée par la démultiplication et la polycentricité des niveaux d'action, une polyarchie institutionnelle, avec de fortes interdépendances entre des acteurs nombreux et différenciés, aux intérêts divergents sinon antagonistes » (Commaille, 2014, p.604).*

La multiplicité des acteurs dans l'action publique conduit inéluctablement à une gouvernance où l'action publique fait corps avec l'action privée, le tout vécu dans une interdépendance horizontale.

### **c) - Une gouvernance partenariale public-privé**

En préconisant une nouvelle construction de l'action publique au sein d'une interrelation entre l'Etat et la multipolarité des autres acteurs sociaux, la sociologie de l'action publique intègre en même temps la gouvernance partenariale public-privé. Jacques Commaille fait remarquer en effet que :

*« Si l'on admet que l'action publique se construit aussi au cœur des interactions sociales et non plus seulement au sommet de l'État, qu'elle est par là susceptible d'être fragmentée, complexe et flexible, il appartient alors à la sociologie de contribuer à l'observation et à la recherche de sens de processus d'action collective et de mobilisations, où l'économie des relations entre l'État et la société civile est faite davantage de réciprocity sur le mode horizontal qu'elle ne s'analyse suivant le principe d'une dichotomie et sur le mode de la hiérarchie (comme d'ailleurs l'idée d'interrelations complexes se substitue à celle de dichotomies entre gouvernement et administration, public et privé, local et national) » (Commaille, 2014, p.605).*

Aussi, inscrite dans une logique constructiviste des relations, non plus dominants-dominés, entre l'Etat et le reste des citoyens, la sociologie de l'action publique propose-t-elle une gouvernance partenariale. Il s'agit en effet d'un partenariat multiforme et multi-niveaux ; public-privé ; micro-macro ; national-international... Jacques Commaille précise à cet effet que : *« elle emprunte volontiers à l'approche systémique où prévalent précisément les concepts de réseaux d'action publique, d'action et d'ajustements mutuels entre des acteurs et des groupes sociaux situés dans des rapports marqués par les différences d'intérêts et de valeurs, l'inégalité ou le caractère inéquitable des statuts » (Commaille, 2019, p.576).*

### **2.2.3 – Le *New Public Management (NMP)* comme incidence pratique de la sociologie de l'action publique**

Le concept de *« good corporate governance »* fait son apparition dans le monde de l'entreprise anglo-saxonne avec l'influence des sciences sociales, notamment de l'économie. Ce concept fait écho à un vaste mouvement de réforme de la gestion du secteur public consécutif à la grande crise économique des années 1970. Le politologue américain, Guy Peters précise sur cet aspect que :

*« Les efforts pour réformer l'administration publique sont aussi anciens que l'administration elle-même, mais l'étendue et la portée des réformes menées au cours des dernières décennies ont été exceptionnelles. Ces réformes contemporaines sont généralement réunies sous l'expression - Nouveau Management Public (NMP), utilisée à partir des années 1980 [Hood dans Smelser et Baltes, 2001] pour décrire un ensemble de changements dans le champ du secteur public remontant à la fin des années 1970 » (Peters, 2014, p.398).*

Les théoriciens du *Nouveau Management Public* vont proposer, dans leur grande majorité, de ne plus considérer l'entreprise uniquement comme un mécanisme de production des biens, mais comme une institution sociale. Par le fait même, les théories tayloriennes centralisées vont devenir un handicap pour cette nouvelle conception néolibérale du management. Les critiques penseront en effet, qu'elles

n'encouragent pas assez l'investissement collectif des travailleurs dans l'entreprise (Sewart, 1993, p.37). De ce fait, certains théoriciens de la « *Good corporate governance* » estiment que l'entreprise doit être considérée comme un organisme humain qui a besoin d'un développement permanent qui exige « une mobilité, une fluidité, une flexibilité maximale aux conditions de l'environnement extérieur » (Sewart, 1993, p.38). Vue sous cet angle, l'entreprise doit offrir aux travailleurs un cadre d'épanouissement individuel et collectif qui suscitera leur adhésion et leur confiance.

Mais, c'est concrètement avec l'adoption du *New Public Management (NPM)* que le monde de l'entreprise va faire de la gouvernance un instrument managérial innovant sur le plan économique.

**a) - L'économie, à travers le *New Public Management (NPM)* comme lieu de l'élaboration et d'émergence de la conception actuelle de la gouvernance**

Apparu en Occident au début des années 1980, les différentes conceptions du *New Public Management* ont toutes en commun des éléments qui forment l'idéologie de la bonne gestion du secteur public (Peters, 2014, p.398). Il est présenté de manière générale comme cet ensemble de théories qui conseillent à l'Etat d'adopter les modèles de gestion des entreprises privées pour rendre l'administration publique à la fois plus compétitive et respectueuse de la valeur humaine (Amar-Sabbah et Berthier, 2007, p.14). Il fait suite à la recherche des solutions consécutive à la grande récession économique ayant affecté la plupart des pays développés à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Selon l'économiste, Annie Bartoli, le *NPM* est « *l'ensemble des processus de finalisation, d'organisation, d'animation et de contrôle des organisations publiques visant à développer leurs performances générales et à piloter leur évolution dans le respect de leur vocation* » (Bartoli, 2005, p.98). Cette nouvelle politique managériale vise à rapprocher les techniques de gestion de l'administration publique à celles du secteur privé. Les économistes Anne Amar-Sabbah et Ludovic Berthier soutiennent pour ce faire que :

*« Le secteur public, organisé selon les principes de la bureaucratie wébérienne, est inefficace, et qu'il est souhaitable de transposer dans le secteur public les méthodes de gestion du secteur privé. À la rigidité d'une administration bureaucratique centralisée, focalisée sur son propre développement, le NPM oppose un secteur public reposant sur les trois E « Économie, Efficacité, Efficience », capables de répondre à moindre coût aux attentes des citoyens, désormais devenus des clients »* (Amar-Sabbah et Berthier, 2007, p.14).

Le Tableau ci-dessous présente les différences qui distinguent l'administration publique traditionnelle de celle proposée par le *NPM*.



**Tableau N°5 : Comparaison des administrations de types wébérienne et du *New Public Management***

	<b>Administration wébérienne</b>	<b>Administration du New Public Management</b>
<b>Objectifs</b>	Respecter les règles et les procédures	Atteindre les résultats ; satisfaire le client
<b>Organisation</b>	Centralisée (hiérarchie fonctionnelle ; structure pyramidale)	Décentralisée (délégation de compétences ; structuration en réseau ; gouvernance)
<b>Partage des responsabilités politiciens/administrateurs</b>	Confus	Clair
<b>Exécution des tâches</b>	Division ; parcellisation ; spécialisation	Autonomie
<b>Recrutement</b>	concours	Contrats
<b>Promotion</b>	Avancement à l'ancienneté ; pas de favoritisme	Avancement au mérite, à la responsabilité et à la performance
<b>Contrôle</b>	Indicateur de suivi	Indicateurs de performance
<b>Type de budget</b>	Axé sur les moyens	Axé sur les objectifs

**Source :** (Amar-Sabbah et Berthier, 2007, p.3)

De manière générale, le *NPM* est décrit comme la résultante de la réaction des usagers face au secteur public qui est décrié comme inefficace, bureaucratique, rigide, coûteux, centré sur son auto-entretien et peu sensible à l'innovation. Depuis la crise des années 1970, la plupart des pays, soucieux de rationaliser le fonctionnement de l'administration publique, vont introduire dans la sphère publique le *NPM*. Il repose sur une idéologie fondatrice centrale visant une amélioration des performances du secteur public en important des techniques de management que l'on retrouve dans les entités économiques privées (Chevallier et Loschak, 1982, p.21). Sous l'instigation de la Communauté internationale ; des bailleurs de fonds et des partenaires internationaux des pays africains, l'Afrique va aussi s'engager à ces réformes caractérisées par une mutation de l'action publique dans ses principes et ses fonctions.

Selon Christopher Hood, plusieurs principes managériaux définissent le *NPM*, entre autres :

- « - Désagréger des organisations publiques en unités « entrepreneuriales » gérées séparément, pour chaque produit ou service offert, chacune de ces unités s'apparentant alors à un « centre de coûts », avec une grande autonomie de gestion et d'action ;
- Favoriser une plus grande compétition au sein de l'administration publique, comme avec le privé, en mettant en concurrence les organisations publiques et privées sur la fourniture de certains services et en introduisant la concurrence entre les organisations publiques elles-mêmes. Cette concurrence aide à améliorer la qualité générale des services rendus à budget donné ou encore d'en réduire le coût en maintenant la qualité

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*de service inchangée, ce qui renvoie à la notion de « quasi-marchés » internes au service public ;*

- *Mobiliser des méthodes de management éprouvées dans le secteur privé ;*
- *Mettre en place un management de terrain, direct et pragmatique en contrôlant les organisations à partir de la mesure d'objectifs de production ;*
- *Rechercher méthodiquement les moindres coûts en condamnant les dépenses excessives et en cherchant les solutions les moins onéreuses aux cahiers des charges données ;*
- *Décentraliser le pouvoir en accroissant la liberté en matière de gestion budgétaire tout en désignant les personnes clairement redevables de l'utilisation des fonds publics et en les impliquant dans le contrôle étroit de leur usage ;*
- *Accorder une importance accrue aux standards de mesure de la performance en définissant des normes explicites et mesurables en matière de performance publique de façon à ce que chaque service rendu puisse être évalué quantitativement et/ou qualitativement par rapport à une norme référentielle minimale » (Hood, 1995, p.93).*

Ce rapprochement du secteur public et privé ne s'exerce pas que dans l'adoption principielle des méthodes managériales du second par le premier, il implique surtout une mutation profonde de l'action publique par l'appropriation par le secteur public des fonctions du *New Public Management* que nous pouvons retrouver dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N°6 : Les différentes fonctions du *New Public Management***

<b>Fonction stratégique</b>	Gestion des résultats ; mise en place d'une planification stratégique ; privatisation d'entreprises publiques et externalisation (faire-faire) ; mise en place des partenariats publics/privés ; séparation des fonctions politiques (conception) et administratives (mise en œuvre) ; déconcentration et/ou décentralisation ; utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en interne (l'intranet permet de décloisonner les services) ; généralisation de l'évaluation (culture de la performance) ; simplification des formalités administratives...
<b>Fonction finance</b>	Réduction des déficits ; budgétisation par programme ; plus grande transparence de la comptabilité (par la mise en place d'une comptabilité analytique pour comparer les résultats aux prévisions...
<b>Fonction marketing</b>	Développement du marketing public consultation, enquêtes, sondages, observatoires...)
<b>Fonction ressources humaines</b>	Réductions des effectifs ; responsabilisation et motivation des fonctionnaires (individualisation des rémunérations, primes aux rendements...) ; développement de la participation

**Sources :** Laufer et Burlaud (1980) ; Hood (1991) ; Pollitt et Bouckaert (2000) ; Gruining (2001)

Un tableau qui résume bien, non seulement l'orientation externaliste, multi-acteur et la modernisation du service public apportées par la sociologie de l'action publique, mais surtout la recherche de

l'efficacité et de la productivité de ce dernier par l'adoption du *New Management Public*. Des aspects du service public qui marquent bien la rupture avec sa forme classique dominée par toute-puissance de l'Etat et du politique. Le service public en milieu africain en général et camerounais en particulier pourrait-il répondre à ces nombreuses exigences de la sociologie de l'action publique nouvellement proposées en contexte occidental ?

A cette question, nous répondrons que l'adoption de la sociologie de l'action publique comme perspective théorique susceptible de nous permettre de mieux appréhender la complexité des politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation se heurte à plusieurs obstacles.

### **2.3 - Les difficultés d'une approche théorique de la gouvernance de l'éducation au Cameroun**

Au sujet de la difficulté à mettre la main sur un champ théorique proprement africain dans la recherche en science politique dans ce continent, voici ce qu'affirme le politiste Africain Mamoudou Gazibo :

*« La science politique demeure marquée par le regroupement des chercheurs en aires régionales. Les spécialistes de chaque aire – études américaines ou européennes par exemple – développent leur corpus théorique à partir de leur terrain d'investigation, de sorte que les modèles d'analyse et les concepts qu'ils utilisent sont intimement liés aux contextes qu'ils étudient. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'aire régionale africaine [...]. Une réflexion sur les cadres d'analyse de la politique en Afrique ne peut faire l'économie d'un regard préalable sur l'état de la science politique dans ce continent, car ce regard permet de comprendre la domination des paradigmes exogènes dans l'analyse qui en est faite. La première remarque qui s'impose sur ce point est l'inexistence d'une science politique africaine en tant que champ structuré et autonome, produisant son propre corpus théorique. Elle est plutôt caractérisée par une atrophie du cadre institutionnel, une faiblesse de l'appareil théorique, un enclavement ou une complète extraversion des politologues africains. Le résultat est une importation des modèles d'analyse exogènes » (Gazibo, 2010, pp.38-39).*

Il est en effet évident qu'une approche théorique de la gouvernance de l'éducation scientifiquement assumée au Cameroun se heurte à plusieurs obstacles d'ordre anthropologique et sociologique. Des obstacles liés aux difficultés que rencontre la recherche scientifique en Afrique ; aux choix théoriques des chercheurs Africains ; à l'ambiguïté des discours des dirigeants Africains ; à la prégnance et l'ambiguïté des propositions de certains partenaires internationaux.

### **2.3.1 - Les obstacles liés à la recherche scientifique en milieu traditionnel négro-africain : entre pensée magico-religieuse et rejet de l'éducation occidentale**

Traitant du cas du Zaïre, actuel République démocratique du Congo, Roland Devauges affirme que :

*« Le premier facteur opérant en faveur du bunganga [pratiques magico-religieuses] tient à son caractère familial : l'habitant de Brazzaville y recourt aisément sans qu'il lui soit nécessaire de sortir de son cadre de vie. En effet, les croyances liées au pouvoir des défunts et des aînés du lignage, aussi bien que, celles relatives à la magie font toujours partie de l'enseignement reçu dès l'enfance, dans le milieu familial. Elles sont donc beaucoup plus profondément ancrées dans la personnalité que les croyances modernistes » (Devauges, 1977, p.300).*

Au Cameroun, comme d'ailleurs un peu partout en Afrique noire, il est de coutume qu'on explique l'origine de la plupart des faits sociaux par des raisons mystiques et surnaturelles. Aspect sur lequel nous reviendrons au chapitre 7. Cette perception magico-religieuse de la réalité impacte sérieusement le rapport que l'Africain a avec lui-même et son environnement. C'est ce que Sene Amsata semble attester en affirmant ce qui suit :

*« On reconnaît généralement que les représentations sociales, en tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales. De même interviennent-elles dans des processus aussi variés que la diffusion et l'assimilation des connaissances, le développement collectif et individuel, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales » (Sene, 2013, p.182).*

La majorité des personnes, auprès desquelles nous avons mené nos entretiens expliquent ainsi le déséquilibre constaté entre le dynamisme de l'action publique et privée en éducation et le niveau de vie au Cameroun par des raisons qui vont de la malédiction de l'homme noir en passant par la méchanceté des sorciers.

#### **a) – L'homme noir et la question de la malédiction**

Au sujet de la problématique de la malédiction qui a cours dans la pensée négro-africaine traditionnelle, l'un de nos interlocuteurs, apparemment assez au fait des écrits de la tradition chrétienne nous affirme :

*« L'homme noir est maudit depuis les origines. Cette malédiction provient du comportement du notre ancêtre, Cham qui avait vu la nudité de son père Noé. En effet, Noé avait trois fils. L'aîné, Cham qui avait la peau noire était venu trouver leur père ivre mort et s'était dénudé. Au lieu de cacher la nudité de son père, il s'était plutôt mis à se moquer de ce dernier dans toute la contrée racontant à qui voulait l'entendre que son ivrogne de père était encore une fois de plus tombé dans l'un de ses comas éthyliques comme d'habitude. Heureusement, son cadet, Japhet, ancêtre des blancs venu après son frère aîné avait plutôt choisi de couvrir son père à l'aide d'un pagne en marchant à reculons pour ne pas voir la nudité de son père. A son réveil, Noé avait été mis au parfum de ces deux attitudes de ses fils et avait maudit Cham après s'être rentré dans une grande colère. C'est donc à cause de cette histoire que toute la descendance de Cham est maudite aujourd'hui. La mission des missionnaires occidentaux et des colons était donc de venir sortir l'homme noir de cette malédiction. Malheureusement, même après le passage de ces derniers, les choses n'ont pas beaucoup changé... (Entretien 12, Parent d'élève, Yaoundé, 14/02/2015 de 10h – 12h00, Cf. Annexe N°2, p.689) ».*

En effet, nous avons rencontré l'influence de ce mythe biblique sur la prétendue malédiction de Cham auprès d'un certain nombre de nos interlocuteurs pour qui, celle-ci était la raison fondamentale du marasme sociopolitique et économique actuel en Afrique noire en général et au Cameroun en particulier. Il faut souligner qu'une telle pensée populaire dédouanerait au passage la responsabilité des pouvoirs publics et de toute la société qui subiraient tous cette malédiction originelle. Notre précédent interlocuteur conclut d'ailleurs que, de même que l'origine de cette malédiction est biblique, les Africains devraient continuer à se confier à Dieu pour conjurer ce sort qui pèse sur eux depuis les origines. Comme nous le verrons au chapitre 7, nous allons faire l'expérience de cette mentalité magico-religieuse dans la plupart des propos de nos interlocuteurs tout au long de notre enquête.

#### **b) – La sorcellerie et sa responsabilité dans l'action publique en éducation au Cameroun**

L'autre raison évoquée par la plupart des Camerounais auprès desquels nous avons mené notre enquête est sans nul doute, celle liée à la pratique de la sorcellerie en milieu négro-africain traditionnel. Pour justifier les difficultés de l'un de ses enfants qui avait fait des brillantes études, mais qui n'arrivait pas à trouver du travail, un parent nous expliquera que cette situation a été causée par la méchanceté d'une vieille dame dans leur village dans ces termes :

*« Lorsque N. avait été reçu au CEP (Certificat d'Etudes Primaires) et à trois concours d'entrée en classe de sixième (CES ; Collège et petit séminaire), une vieille dame de notre village était venue le féliciter. Après cette visite et pendant plusieurs années, N. nous disait qu'il faisait régulièrement ce rêve : « à chaque fois qu'il voulait se rendre au village pour les vacances, il le faisait toujours en volant. Lorsqu'il arrivait au village, plusieurs vieilles dames du village venaient toujours l'attendre à l'entrée du village en l'empêchant*

*de se poser sur notre cour ». Ce rêve s'est achevé quand toutes ces vieilles dames sont décédées les unes après les autres. Lorsque les difficultés de mon enfant à trouver du travail ont commencé, nous sommes allés voir un tradi-thérapeute qui lui avait rappelé cette visite de la vieille dame et l'hostilité qu'il rencontrait dans les rêves comme ayant été maléfiques pour l'enfant qui avait besoin d'être délivré de cet envoutement afin de pouvoir trouver du travail et fonder une famille... (Entretien complémentaire avec une maman d'un village voisin, 12/07/2015 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.750) ».*

Nous avons entendu bien d'autres anecdotes de cette nature pendant notre enquête. Cette mentalité qui consiste à vouloir trouver aux difficultés socioculturelles des causes mystiques a toujours caractérisé l'Africain en général et le Camerounais en particulier. Voici ce qu'affirme Christiane Bougerol à propos de l'influence de la sorcellerie en milieux africain :

*« Quand un individu est en bute à une série de malheurs, il s'interroge sur le sens de cette accumulation de déconvenues. Son infortune peut s'exprimer sur des registres divers : toucher sa santé ou celle des siens, se manifester par des échecs dans le travail ou des espérances scolaires déçues ou bien se traduire par des rebuffades dans la vie affective. Lorsqu'une personne se sent atteinte de façon répétitive dans sa vitalité physique et sociale, elle a tout lieu de penser qu'elle est l'objet d'une persécution intentionnelle de la part d'un sorcier. Ce dernier, nommé aussi et fort justement « malfaiteur », est accusé de faire volontairement le mal par le biais de pratiques de magie offensive.*

*L'imputation faite à autrui d'être à l'origine de son malheur, soit l'explication par la sorcellerie de l'infortune, possède aux Antilles, comme en Afrique, « un statut encore proche de l'officialité » (Augé, 1982 : 215). L'individu qui évoque les persécutions magiques dont il fut ou dont il est l'objet n'a pas l'impression de se mettre en marge du groupe. Il ne craint pas de passer pour un « arriéré » comme le redoute le paysan du bocage qui évoquerait ce type de causalité. J. Favret-Saada, dans son livre : « Les mots, la mort, les sorts (1977) », montre bien qu'en Mayenne la personne qui parle des sorts dont elle pâtit ne le fait qu'à un « sujet supposé pouvoir (un sorcier, un désenvoûteur) ou ne pas pouvoir (une victime, un ensorcelé) » (p.23). Méfiance oblige : elle s'assure que l'autre a les mêmes références que les siennes pour expliquer le malheur en série, références qui ne sont pas partagées par l'ensemble de la population, et qui pour les incrédules sont une caractéristique de la « sauvagerie » paysanne » (Bougerol, 1999).*

Cet exposé traduit bien la mentalité magico-religieuse locale au Cameroun et partant dans toute l'Afrique. Cette dernière traverse toutes les couches sociales et toutes les générations, allant du plus démuné au plus fortuné ; des enfants aux personnes adultes et de l'intellectuel aux responsables des communautés religieuses. Bref, la sorcellerie, quoiqu'habituellement renvoyée à un discours métaphysique et donc non accessible à la compréhension de monsieur tout le monde, s'invite de manière constante ces dernières années dans le débat public au Cameroun. Ce d'autant plus qu'une publication littéraire d'une éminence grise Camerounaise et par ailleurs grand homme politique, fait un tollé depuis près d'une décennie sur la place publique dans ce pays. Il s'agit en effet des « Méditations de prison » sur des pratiques de sorcellerie et de magie dans les hautes sphères de l'Etat

camerounais. Une publication du professeur Titus Edzoa, médecin de carrière ; ancien ministre de l'enseignement supérieur ; de la santé et secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun. Ce dernier fut le premier homme d'Etat Camerounais emprisonné pour des faits de détournement des fonds publics, mais surtout de leadership à la tête de l'Etat pour avoir démissionné du gouvernement et présenté sa candidature à l'élection présidentielle de 1997. L'auteur affirme ce qui suit :

*« Le mysticisme : occultisme ou sorcellerie. Boire tout frais le sang humain, c'est particulièrement excitant pour les caprices des démons ; lassé des langoures divines sirènes, trop exigeantes et jalouses, l'on se fait incube, pour priver de leur virginité les nymphettes aussi lascives que naïves : cela procure de la jouvence à perpétuité ; pratiquer comme rituel de purification et d'allégeance l'homosexualité : c'est une haute distinction discriminatoire pour l'honorabilité de la confrérie supposée prestigieuse ; engager en astral des combats nocturnes, épiques et suicidaires ( sur des avions-tapis volants), bourrés de missiles incendiaires, l'ennemi redouté ne s'éliminant que de nuit ; déguster de la chair humaine faisandée à l'étouffée, c'est de l'ambrosie pour l'éternité ; livrer en sacrifice pour la confrérie et, tour à tour, c'est renforcer la solidarité et la respectabilité du groupe ; organiser des messes sabbatiques très noires en couleur, pour défier le Dieu tout-puissant, entouré de sa cohorte de saints, bienheureux et consorts ; pactiser avec Lucifer, le diable doublement cornu, le plus redouté parce que le plus redoutable, en signe de fierté d'être son flambeau de l'incarnation du mal ; forniquer avec des cadavres féminins, à défaut des harpies particulièrement décaties, ça donne de la pêche et du courage ; s'abreuver de coctions hallucinogènes, c'est l'accès assuré au royaume des ancêtres, éternels gardiens de la sagesse ; consulter de vieux grimoires pour y découvrir des formules magiques : ainsi à la carte peut-on tuer à l'envi, avant de périr soi-même heureux, comblé d'une mort violente..., car paraît-il, tout mystique meurt toujours d'une mort violente, et toute mort violente démasque « tout mystique camouflé »..., ablutions, bains publics en tenue d'Adam et lavements d'écorces diverses, assorties de force piment et poivre, cocktails explosifs, voilà qui « blinde » et immunise de sortilèges de tous genres, rendant invulnérables à toutes balles et flèches empoisonnées, visibles ou invisibles à toutes attaques, de jour comme de nuit ; se rendre invisible par des « mots de passe-passe », avec la faculté, le pouvoir de détruire préventivement l'autre, et cela d'une façon ostentatoire, car, le secret pourrait occulter la puissance, posséder l'âme de l'autre, et même jouir du privilège du pouvoir d'exorciser, car il faut être un brin diable pour terrasser le démon, passer à travers les fissures des murs, des palâtres des serrures ; en démonstration du pouvoir d'ubiquité..., et bien d'autres prouesses, bien d'autres fadaïses et encore et encore ! [...] » (Edzoa, 2012, p.57).*

En effet, au Cameroun comme un peu partout ailleurs en Afrique, il n'est pas surprenant de rencontrer des prêtres et même des évêques (responsables de l'église catholique) chez des marabouts (Touré, 2015) être accusés d'appartenir à des sectes exotériques et magico-religieuses. Par ailleurs, pour aller affronter un examen ou un concours, la plupart des familles font toujours recours à leur marabout ou offrent des sacrifices aux ancêtres. Lorsqu'on cherche du travail ou qu'on se rend à un entretien d'embauche, c'est le marabout qui est chargé d'évaluer vos chances de décrocher l'emploi sollicité.

C'est toujours lui qui prépare mystiquement les conditions d'obtention d'un emploi. En Afrique et particulièrement au Cameroun, la plupart de temps, quelqu'un qui a été promu à un poste de responsabilité ira d'abord voir le marabout et offrir des sacrifices aux ancêtres avant de prendre possession de la responsabilité à laquelle il a été appelé. Il sera question pour lui, soit de blinder ladite nomination pour la préserver du mauvais œil (Saadia, 2013, p.19), soit d'éloigner des éventuels concurrents. Les concernés vont jusqu'à demander au marabout de « bloquer » l'intention du chef hiérarchique de sorte qu'il ne pense plus jamais à leur retirer sa confiance. A propos du mauvais œil, voici ce qu'en pense l'anthropologue Saadia Radi :

*« Les hommes, les animaux et les objets peuvent être frappés par le mauvais œil. Il détruit tout ce qu'il atteint, provoque la fatigue, la maladie ou la mort, mais également des disputes dans les familles, entre les voisins ou les amis, cause la ruine d'un commerce... En résumé, il peut s'attaquer à tout ce qui relève du bonheur dans la vie d'une personne. Il est donné par n'importe qui, encore que certaines personnes soient plus susceptibles que d'autres de le faire. Quand, par exemple, on regarde quelqu'un ou quelque chose avec envie, l'envie suffit à le provoquer. Mais on ne décide pas de le donner ; ce n'est une action ni volontaire ni réfléchi. Cette envie néfaste, c'est ce qu'on appelle hsed (jalousie, envie) en dialectal ou hassad en arabe classique. Elle est clairement évoquée dans la sourate « L'Aurore » (Saadia, 2013, p.19).*

Pour ceux qui ne fréquentent pas les marabouts, le combat contre la sorcellerie se livre dans des églises. Il y a en effet certains prêtres et pasteurs qui se consacrent uniquement à la lutte contre les ravages de la sorcellerie. Ces derniers se font appeler « prêtres et pasteurs exorcistes ». Ils multiplient les rites et les séances de prière pour repousser les sorciers et les démons loin de leurs adeptes et conjurer tous les mauvais sorts qui pèseraient sur ces derniers. Si ces pratiques concernent la plupart des confessions religieuses de manière générale, elles se retrouvent aujourd'hui être l'apanage des églises dites de réveil. Celles-ci opèrent aussi bien en Afrique qu'un peu partout dans la diaspora africaine. Sarah Demart qui a enquêté sur ce phénomène rapporte ce qui suit :

*« Les églises d'obédience pentecôtiste annoncent, en effet, miracles et délivrance à partir d'une grille de lecture qui oppose de manière radicale, mais dialectique, le monde chrétien et le monde dit païen, la Bible et ses pouvoirs miraculeux et la sorcellerie, avec ses pouvoirs maléfiques. Le combat spirituel (spiritual warfare) qui met en mouvement les pratiques de délivrance de ces églises repose sur une opposition absolue mais dialectique entre force chrétienne et force sorcière. Il en résulte une nouvelle grille d'interprétation des événements. Désormais les malheurs et problèmes en tous genres (santé, couple, travail...) ont la possibilité d'être résolus grâce à Dieu qui opère des miracles comme au temps de Jésus. L'individu doit non seulement se donner à Dieu en*



*opérant un travail de transformation de soi, mais encore rompre avec toutes formes d'attachement au « monde (païen) » et respecter un système d'interdits et de prescriptions strict (Meyer, 1998 ; Marshall-Fratani, 2001) » (Demart, 2017, p.132).*

Dans leur quête du salut par le surnaturel et dans leurs explications du marasme sociopolitique et économique en Afrique en général et au Cameroun en particulier, certains Camerounais que nous avons interrogés n'hésitent pas à confier totalement leur sort et celui de leurs enfants aux mains à la fois des marabouts et des églises. Ils s'enferment ainsi dans un syncrétisme idéologique et comportemental qui n'a d'égal que les ravages qu'il cause au sein de la société africaine avec la complicité de certains responsables religieux qui n'hésitent pas, au prix des avantages matériels engrangés, à jouer à la fois au guide spirituel et au marabout. C'est d'ailleurs l'une des raisons, par exemple, de l'exaspération suscitée par la pandémie du SIDA et des nombreux décès qu'elle cause chaque année en Afrique. En effet, ici, la plupart des marabouts, des prêtres et des pasteurs exorcistes n'encouragent pas les malades qui les consultent à se rendre à l'hôpital et à accepter que la cause de cette maladie soit le VIH et qu'elle peut se traiter par la trithérapie. Pour ces derniers, « *l'épidémie du sida, [est] considérée tour à tour comme une punition divine, la « maladie de Dieu », ou comme la manifestation d'un envoûtement* » (Fancello, 2007, p.6).

Pour la plupart de nos interlocuteurs locaux, cette mentalité magico-religieuse ne permet presque pas d'envisager, ni les causes, ni les solutions au marasme socioculturel ; économique et politique que vit le Cameroun sous un autre angle que celui de la malédiction de l'homme noir et de la sorcellerie. Une situation qui aurait fait dire à l'historien Guillaume Hervieux, dans le contexte de la malédiction de Cham que : « *les légendes ont la vie dure (...). Leurs dégâts peuvent être tels qu'une obligation morale s'impose à tous de les détruire. L'opinion qui fait des noirs les descendants d'un père maudit, ayant hérité de sa malédiction et devant être relevés d'un antique anathème est une de ces opinions à la fois socialement pernicieuses et scientifiquement erronées...* » (Hervieux, 2013).

### **c) – Des réticences à l'éducation occidentale**

Au sortir de la colonisation et en dépit du fait que l'éducation moderne avait sorti les Africains de l'obscurantisme de certaines pratiques socioculturelles traditionnelles, plusieurs voix vont se lever pour s'opposer à l'école occidentale. Et bien que l'Occident capitaliste, vainqueur des deux grandes guerres va têt faire de renvoyer la plupart de ces critiques aux revendications nationalistes qu'il fallait mater à tout prix parce que soutenues, pour la plupart, par le bloc socialiste ayant perdu les guerres et

ses positions africaines, il n'en demeure pas moins que la plupart des principes qui sous-tendaient l'opposition à l'école occidentale méritent une certaine attention.

En effet, aux premières heures de l'Afrique post-coloniale, il sera reproché à l'école occidentale de continuer à servir les intérêts de l'impérialisme occidental en Afrique malgré la fin de la colonisation du continent noir. Plusieurs décennies après les indépendances, les critiques contre la mondialisation et la globalisation, considérées comme le nouveau visage de la colonisation occidentale (Bouquet, 2007), vont abonder dans le même sens. C'est ainsi que le politiste Burkinabé, André Nyamba affirme en 2005 que :

*« Si on part de l'idée de Ki-Zerbo (1990) selon laquelle l'éducation et la formation ont une fonction de reproduction, on fait le constat qu'en Afrique cette fonction est tronquée, que les pays africains au sud du Sahara sont à la remorque de l'Occident depuis l'avènement colonial ; et plus encore aujourd'hui, sous la houlette des institutions onusiennes, avec des slogans du genre : "éducation pour tous en l'an 2000..." Ou encore "éduquer une fille, c'est éduquer toute une nation..." ». Etc. Toujours selon Ki-Zerbo, ce qu'on présente comme éducation formelle ou non formelle est une bombe à retardement. Un tel système d'éducation épuise présentement des ressources économiques considérables, sans contrepartie suffisante ; le système d'éducation formelle et informelle désintègre les structures sociales et stérilise les cultures. Dans une telle situation, l'école africaine peut-elle alors offrir des diplômes adaptés au marché de l'emploi, quand ce dernier lui-même devient de plus en plus globalisant ? Et là apparaît la dichotomie entre ce qu'il appelle les "mondialisateurs" d'un côté et les "mondialisés" de l'autre » (Nyamba, 2005, p.54).*

Cette position rappelle une autre plus ancienne parce qu'exprimée alors même que la colonisation battait son plein en Afrique, mais encore d'actualité aujourd'hui. Une position cette fois culturaliste exprimée par le sociologue Togolais Esse Amouzou sur « l'impact de la culture occidentale sur les cultures africaines » :

*« Thème récurrent dans la sociologie et la littérature, l'acculturation de l'Afrique, sa perte d'identité, occupe toujours une place de choix dans les travaux universitaires du continent. Ce livre s'adonne à l'exercice, parfois périlleux, de comparer les « deux civilisations » : le développement harmonieux et solidaire de la société villageoise dans la tradition africaine, et le mercantilisme intrinsèque à la culture occidentale, imbue de sa prétendue supériorité. C'est en tout cas ainsi qu'elle s'est imposée dans le cadre idéologique de la colonisation » (Amouzou, 2008, p.28).*

Une position quelque fois aussi assez offensive parce que s'invitant sur la scène du terrorisme islamique en Afrique. En effet, si Cheikh Amidou Kane, intellectuel Africain de confession musulmane, auteur du célèbre ouvrage *l'Aventure ambiguë* (1961), se posait déjà la question de la

défaite de la culture et de la tradition africaines face à l'école occidentale, la secte islamique Boko Haram exprime plus nettement et vigoureusement son aversion à ce choc culturel aujourd'hui. C'est ainsi que, quoiqu'assez dubitatif sur les raisons formelles des offensives de cette secte, le professeur Cédric Jourde, spécialiste des politiques africaines et de l'islam politique à l'Université d'Ottawa, répondait à la question de Jean-Thomas Léveillé de savoir pourquoi Boko Haram s'en prend aux écoles :

*« Pour ces islamistes radicaux, l'éducation est pernicieuse, elle est vue comme un système servant à « inculquer le germe occidental dans la tête des musulmans », explique le professeur Jourde. On y enseigne l'anglais ainsi que les sciences, et les filles y sont admises même au-delà de la puberté. En langue haoussa, Boko Haram signifie d'ailleurs « l'éducation occidentale est un péché ». Le terme ferait aussi référence à une ruse qui permettrait à l'Occident de dominer les musulmans. Or, « c'est beaucoup plus un prétexte qu'autre chose, estime Cédric Jourde. C'est une manière de terroriser, de confronter l'État, de déstabiliser le pays, ce n'est pas un vrai programme politique ». Parce que l'éducation serait vue comme une manière permettant au sud du pays de dominer le nord, une façon d'exploiter « le fossé entre le nord, principalement musulman, et le sud, principalement chrétien » (Leveillé, 2014).*

### **2.3.2 – Des choix théoriques des sociologues Africains dominés par les théories de la sociologie occidentale**

Avant d'aborder la question de l'ambiguïté des discours et des choix des décideurs Africains et Camerounais sur les solutions à apporter aux problèmes des politiques publiques en Afrique et au Cameroun, il est important que nous soulignons la part de responsabilité de la sociologie africaine en général et camerounaise en particulier sur ces choix. En effet, comme l'affirme Wane Yaya :

*« La sociologie africaine a certes conquis ses titres de noblesse en dépit de sa grande jeunesse. Mais le fait admirable qui honore sans doute cette sociologie, c'est d'avoir moissonné d'abondance avec une méthodologie, un bagage conceptuel et des techniques d'emprunt, plutôt que d'avoir été dès l'abord, sinon entièrement paralysée, à tout le moins frappée de stérilité.*

*Néanmoins, il est indubitable que ces emprunts ont une certaine manière et en dépit des apparences contrarié le développement véritable de cette sociologie africaine. A l'heure actuelle, quel aurait été le niveau de ses résultats si d'emblée sa voie propre avait été définie et si elle avait été mise en possession de techniques spécialisées et une terminologie opératoire davantage adaptées à la spécificité des sociétés qui constituent son champ d'action ? La satisfaction légitime que l'on peut à bon droit ressentir aujourd'hui aurait été certainement décuplée, alors en raison même de l'ampleur accrue du succès enregistré.*

*Voilà peut-être l'obstacle majeur avec lequel se trouve confrontée la sociologie africaine qui doit - et son avenir est ce prix - se donner, sans délai, ses théories, schémas et concepts distinctifs, c'est-à-dire, organiser et se construire une démarche originale qui soit autant que faire se peut typiquement africaine. Encore que ce bagage conceptuel et cette démarche de pensée, à rénover entièrement pour mieux cerner les sociétés africaines, constituent seulement le premier aspect de l'obstacle auquel la sociologie africaine a choppe, le deuxième aspect, mais non le moindre, se rapportant aux techniques spéciales d'approche et d'investigation. A cet égard, on pourrait, sans outrance, dire de la sociologie africaine qu'elle en est seulement au « stade artisanal », au sens où son expression implique un déploiement d'efforts minutieux qui aboutissent - si aboutissement il y a - à un résultat dérisoire pour le moins... » (Wane, 1970, p.384).*

Ces remarques d'ordre épistémologique, théorique et méthodologie qui concernaient déjà presque toute la recherche scientifique africaine au lendemain des indépendances, en dehors de quelques orientations se réclamant du courant africaniste et renvoyées à l'influence communiste par les autorités établies, avaient en effet attiré l'attention d'un grand nombre de critiques de la recherche scientifique en Afrique, mais aussi de l'action publique qui s'en trouvait influencée. L'ingénieur Français, René Dumont s'en était à cet effet pris, pendant plusieurs années et dans une vingtaine de publications, dont principalement : *L'Afrique noire est mal partie* (1962) ; *L'Agronome de la faim* (1974) ; *Pour l'Afrique, j'accuse* (1986) ; *Démocratie pour l'Afrique* (1991) ...à l'influence des techniques et théories managériales occidentales en Afrique post-indépendance. Des démarches qui n'avaient, pour lui, presque rien à apporter à l'émergence du continent noir.

Plus de 50 ans après ces publications, la problématique de l'influence des théories et de la méthodologie de la recherche scientifique occidentale en général et de la sociologie française en particulier aux problèmes de l'Afrique reste d'actualité. Jean-Marc Ela, sociologue et écrivain Camerounais de regrettée mémoire en a fait l'échos dans ses nombreux écrits. Dans son *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, publié en 2001, peu de temps avant sa mort, il dresse les possibilités et les limites des théories et concepts occidentaux transposés à l'Afrique. Dans cet opuscule destiné aux chercheurs du monde entier travaillant ou voulant travailler sur des problématiques africaines, celui qui a payé le prix de ses critiques face au pouvoir établi au Cameroun par son exil au Canada répond entre autres à plusieurs questions en matière de recherche appliquée ou fondamentale en Afrique :

« - *Comment procéder aux enquêtes de terrains en Afrique ?*

- *En quoi celles-ci sont-elles différentes des enquêtes menées dans les pays du Nord ?*

- *Quelles sont les possibilités et les limites des théories et concepts élaborés ailleurs lorsque ceux-ci sont transposés sur le sol africain ?*

- *Mais surtout quelle place accorder par exemple à ces paysans à la mentalité dite rétrograde et maladroitement assimilés à des ignorants ?* » (Ela, 2001, p.42).

Il est cependant aussi vrai que ces choix de champs théoriques et méthodologiques ne dépendent pas uniquement du bon vouloir des chercheurs. La raison de la naissance de la sociologie de l'action publique en Occident serait responsable en partie de cette occidento-centrisme des théories et des méthodes de collecte des informations. Dominique Darbon et Olivier Provini estiment conjointement à cet effet que :

*« La généalogie de l'analyse des politiques publiques révèle comment cette « sous-discipline » (Boussaguet, Surel, 2015) de la science politique s'est institutionnalisée sur la base de travaux empiriques nord-américains et européens. Cette géographie scientifique n'est pas sans conséquence sur la configuration de concepts et de théories élaborés à partir des observations effectuées au Nord, c'est-à-dire dans des États dits démocratiques et développés, et sur leur prétention à l'universalité. D'ailleurs, l'état de la connaissance dans la sous-discipline est aujourd'hui paradoxal : alors que les recherches en sociologie de l'action publique depuis les années 1990 et 2000 ont insisté sur l'importance des dynamiques d'internationalisation et de transnationalisation des politiques publiques, les recherches réalisées au Sud et leurs résultats en pleine expansion tant en Afrique qu'en Amérique latine notamment sont restés paradoxalement en marge des débats théoriques et méthodologiques » (Darbon et Provini, 2018, p.19).*

Ces choix mobilisent cependant aussi d'autres raisons, comme nous le verrons au chapitre 4, dans les orientations thématiques des chercheurs Africains sur la question de la gouvernance et des politiques publiques en Afrique. Des raisons liées à la délicatesse des sujets abordés en contexte africain caractérisé par la restriction des libertés d'expression ; les pressions sociopolitiques ; les positions des dirigeants ; les contraintes de financement des recherches... Des préoccupations que Dominique Darbon et Olivier Provini soulignent lorsqu'ils affirment que :

*« Mener une analyse de politique publique sur un terrain africain soulève donc un certain nombre de questionnements théoriques et méthodologiques au regard de cet héritage disciplinaire que l'on peut décliner en ces termes : est-ce que « penser l'action publique » (Duran, 1999) en Afrique consiste simplement à mobiliser et à faire voyager des concepts issus du Nord en les confrontant à des terrains au Sud ? Cette question de départ, loin d'être inédite pour les sciences sociales, mérite néanmoins d'être précisée : en effet, comment les cadres théoriques de la sociologie de l'action publique s'adaptent-ils à d'autres trajectoires et catégories d'États, définis dans la littérature comme étant « néopatrimoniaux », « autoritaires », « faibles » ou « faillis » (Médard, 1991 ; Bach, Gazibo, 2011 ; Migdal, 1988 ; Jackson, 1990 ; Zartman, 1995), où les bureaucraties sont parfois « fragmentées, sous-bureaucratées et personnalisées » (Darbon, 2001, p. 29) et où la structuration de la société civile est parfois si problématique qu'elle est discutée, voire contestée dans son existence même (Chabal, Daloz, 1999 ; Otayek, 2002)? » (Darbon et Provini, 2018, p.19).*

Des préoccupations qui engagent néanmoins la responsabilité du chercheur dans sa mission. Car, au-delà des contraintes objectives, l'intellectuel ne se caractérise-t-il pas aussi par sa liberté d'esprit et sa capacité de faire face aux aléas de son champ de recherche ? En effet, comme l'affirmait déjà Wane Yaya au sortir de la colonisation occidentale en Afrique :

*« L'intervention du chercheur sur le terrain, tel est assurément un aspect très délicat de la recherche sociologique autant que celle-ci opère en milieu africain complexe tant égards. Il semble bien que le travail de terrain africain comporte davantage d'aléas parce que les conditions y sont objectivement plus nombreuses auxquelles doit satisfaire le chercheur pour l'aboutissement de son entreprise. Conditions le plus souvent méconnues ou volontairement sous-estimées qui ont respectivement trait tout d'abord au chercheur lui-même, aux relations qu'il soutient avec le milieu exploré ensuite, et enfin, aux rapports réciproques entre le chercheur d'une part et les autorités administratives et politiques d'autre part » (Wane, 1970, p.385).*

Il faut cependant se résoudre à l'évidence que le chercheur de manière générale et Africain en particulier est soumis aux contraintes de toutes natures qui ne lui donne pas la chance de laisser éclater sa liberté d'esprit. Ce dernier n'a pas toujours tout le pouvoir sur son champ d'action et les moyens de sa politique. La question du financement des recherches en science politique limite particulièrement la liberté de choix des théories et des méthodes de collecte d'informations. Kenneth Wiltshire estime à cet effet que :

*« La question du financement est particulièrement aiguë pour les chercheurs en sciences sociales. Leur existence peut être en effet très solitaire, en lutte pour obtenir un soutien moral et financier, étant donné que leur travail se révèle souvent gênant politiquement lorsqu'il explore et met au jour le socle de valeurs sur lequel s'appuient les décideurs et les priorités des gouvernements, qui transparaissent dans la répartition des ressources. Pour les gouvernements, financer des chercheurs en sciences sociales semble souvent donner le bâton pour se faire battre » (Wiltshire, 2001, p.684).*

### **2.3.3 – L'ambiguïté des discours et des choix des dirigeants Camerounais et Africains**

Les discours des dirigeants Camerounais et Africains sur la situation socio-politique, culturelle et économique du Cameroun et de la quasi-totalité des pays de l'Afrique subsaharienne et des solutions à apportées sont quelque peu ambigus. La plupart des discours socio-politiques font en effet remarquer ici un certain optimisme béat. Une attitude qui cache mal la complicité des dirigeants Africains dans leur volonté de maintenir un statu quo aussi bien pour la situation générale du continent noir que pour les différents positionnements politico-stratégiques.

En ce qui concerne le cas particulier du Cameroun qui nous intéresse ici, comme nous l'analyserons dans un prochain chapitre, l'actuel chef d'Etat Camerounais a habitué l'opinion publique à l'usage, dans ses discours, de nombreux slogans politiques dont le but est de toujours positiver la situation socio-politique dans ce pays, même dans ses moments les plus sombres. En effet, après son arrivée au pouvoir en 1982, alors que le pays était frappé de plein fouet par les ravages de la grande crise économique des années 1980, après une situation socio-politique et économique relativement stable laissée par son prédécesseur, le président Ahmadou Ahidjo (Brunel, 2003, p.134), Paul Biya avait lancé le mot d'ordre de la « *sortie du tunnel* » (Modzom, 2019, p.112). Le bout du tunnel symbolisait alors pour lui la fin de cette grande crise. Une expression qui aura marqué l'opinion publique pendant plus d'une vingtaine d'années au point où nombre de critiques de la situation socio-politique et économique au Cameroun s'en amusaient. Ce slogan était devenu si ironique qu'à plusieurs reprises la question de savoir à « *quel bout du tunnel il était question dans ses discours, un tunnel ayant deux bouts !* » avait été posée à Paul Biya. Pour le journaliste Frédéric Bounougou, les slogans de Paul Biya ont ceci de commun qu'ils endorment l'opinion en miroitant un avenir prometteur qui n'est jamais atteint. C'est le cas du mot d'ordre de l'« *émergence en 2035* » (Bounougou, 2013).

A propos de l'émergence africaine, ce slogan marque en effet la plupart des discours des dirigeants Africains depuis plusieurs décennies. Pour Thierry Vircoulon, cette expression est utilisée pour caractériser la nouvelle trajectoire de l'Afrique subsaharienne :

*« L'émergence signifie que des mutations socio-économiques profondes sont à l'œuvre. L'urbanisation est rapide et change les modes de vie. Une classe moyenne fait son apparition. Les perspectives de croissance des économies africaines – qui sont qualifiées de « lions » ou d'« éléphants » en fonction des rapports – sont prometteuses et pérennes. Les entrepreneurs africains innovent et créent de nouveaux biens et des services grâce aux technologies numériques qui connectent les Africains à d'autres mondes. Les femmes africaines luttent pour améliorer leur statut dans la société... »* (Vircoulon, 2018).

Ce tableau surréaliste dans lequel la gouvernance elle-même est devenue un slogan politique est cependant loin du marasme socio-culturel ; économique et politique dans lequel l'Afrique subsaharienne est plongée depuis de nombreuses décennies. Les différents slogans dont se servent les dirigeants Africains pour faire miroiter un avenir meilleur pour ce continent sont en effet toujours restés des discours creux jusqu'à leur départ du pouvoir. Une raison qui peut bien expliquer la chute vertigineuse des pays de l'Afrique subsaharienne à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle. Comme le soutient une fois de plus Thierry Vircoulon, ceux qui ont effectivement émergé en Afrique, ce ne sont pas des Africains, mais des Chinois qui y livrent une concurrence acharnée aux anciennes puissances

coloniales (Vircoulon, 2018). Le cas du Cameroun qui devrait attendre, selon son actuel président de la République, son émergence en 2035 reste symptomatique dans ce sens d'un contexte de sur-acquisition des terres par des Chinois en Afrique, plus 3 000 000 ha (dans toute le continent) (Chaponnière, Gabas et Qi, 2011, pp.79-80) donc près de 20 000 ha au Cameroun (Fandio, 2009).

En ce qui concerne l'action publique dans le domaine de l'éducation, il faut dire qu'en dehors des slogans nationaux liés aux thèmes de l'intégration nationale au travers des débats publics sur la place des langues nationales dans les programmes scolaires ; le renforcement du bilinguisme avec la résurgence des revendications sécessionnistes des deux régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'opinion publique Camerounaise est soumise au dictat des propositions de la Communauté internationale de modernisation de la gouvernance scolaire qui tardent à donner leurs fruits.

Au milieu de cette action publique dominée par la politique des slogans qui parlent plus fort que les faits, la tentation est grande pour le chercheur de tomber dans un biais formaliste ou nominaliste. Une approche théorique selon laquelle ces discours des dirigeants Africains renverraient à de réels programmes d'action publique bien formalisés et qui devraient être étudiés en tant que tels avec des cadres théoriques permettant d'en penser la spécificité et l'effectivité. Or, en scrutant cette situation de très près et avec un peu plus de distance et d'objectivité, on se rend vite compte qu'il ne s'agit que d'une stratégie politique que le sociologue Français Pierre Moisset a qualifiée récemment de « gouvernement par le verbe » (Moisset, 2021). Le risque est donc de surestimer l'importance de ces slogans en se dotant d'une approche théorique censée les penser spécifiquement.

#### **2.3.4 – La prégnance et l'ambiguïté des propositions de certains partenaires internationaux**

Au sujet de la situation socio-culturelle, économique et politique de l'Afrique, il se dégage de manière générale, un certain relativisme doublé d'un uniformisme déconcertants, concernant la majorité des propositions de croissance préconisées par l'essentiel des partenaires internationaux (Yacine-Touré, 1983, pp.29-45). Il s'agit en effet, d'une banalisation de la situation générale du continent africain que le politologue Français Jean-François Bayart trouve proche des thèses du philosophe Allemand, Georg Wilhelm Friedrich Hegel (Bayart, 1999, pp.97-120). Outre le fait que l'essentiel de ces propositions est théorisé et conçu dans l'ensemble en Occident, il y a le fait qu'elles cadrent le plus souvent mal avec l'urgence du contexte et les particularismes du continent africain, affirmant par



conséquent leur inadéquation avec les réalités socio-politiques et économiques locales en Afrique. Tout se passe en effet ici comme si l'Afrique était un seul village et tous les Africains, une société homogène souffrant des mêmes maux auxquels les Occidentaux doivent prescrire le même protocole sanitaire. De manière générale, le climat des partenariats internationaux entre l'Afrique et l'Occident est essentiellement régi par la logique de la planification. En effet, c'est l'idéologie de la planification qui hante tous les discours des décideurs internationaux sur le développement de l'Afrique depuis les indépendances. C'est du moins ce que fait remarquer le diplomate Français, Pierre Jacquemot lorsqu'il affirme :

*« Depuis 1950, plus de 300 plans pluriannuels ont été élaborés dans les pays du Tiers Monde. En 1983, sur 80 cas examinés par la Banque mondiale, 4 pays sur 5 étaient dotés d'un plan de développement. Dans le seul cas de l'Afrique, au début de 1984, tous les Etats disposaient d'une structure de planification (ministère, commissariat, direction générale) et 45 d'entre eux avaient un plan à moyen terme (quinquennal pour la majorité, quadriennal, triennal ou « intérimaire » pour les autres). L'engouement pour la planification a été unanime dans les années 1950 et 1960 dans tous les pays en développement » (Jacquemot, 1984, p.245).*

Au Cameroun en effet, les discours et travaux sur la gouvernance sont saturés par les présentations et analyses de ces programmes internationaux. Une situation qui pose deux problèmes essentiels. Il y a tout d'abord, le risque de tomber dans ce que Jean Leca appelle « *l'épistémologie perroquet* » (Leca, 1997, pp.21-31) pour parler de certains travaux sur la construction européenne qui ne font que répéter ce que l'UE dit d'elle-même, de limiter l'analyse à une reprise de ces discours internationaux. Ensuite, ces différents programmes passent presque totalement à côté de la réalité sociale camerounaise, comme nous le verrons dans l'analyse de l'efficacité des partenariats publics-privés internationaux à apporter des solutions au marasme socio-culturel, économique et politique que vit l'Afrique depuis les indépendances. **Ce qui aboutit à un découplage prononcé entre les programmes imposés par la Communauté internationale qui formalisent une action publique spécifique, et la réalité des dynamiques concrètes au Cameroun. Pour ces deux raisons, le chercheur qui veut penser la gouvernance EFFECTIVE de l'éducation dans ce pays doit savoir s'émanciper des théories ; des discours et de ces programmes internationaux pour se doter d'outils théoriques spécifiques adaptés à la complexité des politiques publiques africaines.** Aussi, pour gagner encore en pertinence, avons-nous, une fois de plus, dû renoncer en grande partie à la sociologie de l'action publique comme à celle du capital humain dans la problématisation de notre recherche. C'est ainsi que nous nous sommes tournés vers la socio-anthropologie de l'action publique comme cadre théorique qui permet, selon nous, de penser de manière plus efficiente et plus contextualisée les

formes et les dynamiques des modes de régulation « réels », empiriques, effectifs de l'éducation en Afrique et au Cameroun.

## **2.4 – La socio-anthropologie de l'action publique : genèse d'un courant d'analyse scientifique pour penser les politiques publiques en Afrique, principes et spécificités théoriques**

Après avoir constaté les limites, d'abord de la théorie du capital humain puis de la sociologie de l'action publique, nous avons rencontré la socio-anthropologie de manière générale et celle de l'action publique en particulier au détour des échanges avec nos encadreurs et des lectures qu'ils nous ont conseillées. Très tôt, nous avons été marqués, d'une part, par l'attention que la plupart des chercheurs attirés par cette démarche théorique portent à la contextualisation de leurs objets d'étude. D'autre part, nous avons constaté que la socio-anthropologie porte un intérêt particulier aux problèmes de société en Afrique. Cet aspect qui la caractérise nous a poussé à lui accorder toute notre attention dans l'espoir de comprendre les subtilités de la question des politiques publiques en Afrique de manière générale et de la gouvernance de l'éducation au Cameroun en particulier. Enfin, nous avons remarqué que la socio-anthropologie de l'action publique s'ouvrait sur les questions de développement dont l'absence a constitué l'un des problèmes que la sociologie de l'action publique nous a posé dans la saisie globale de notre problématique. Un intérêt qui a en effet quelque peu objectivé notre attention portée sur l'inadéquation entre les importants investissements consentis par les acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun et l'absence de croissance caractérisée par le faible niveau de vie que connaît l'essentiel de la population camerounaise.

### **2.4.1 – La socio-anthropologie de l'action publique : genèse d'un courant d'analyse scientifique pour l'Afrique**

Sur le plan historique, la socio-anthropologie de l'action publique puise ses fondements dans un passé assez lointain des recherches en sciences humaines. Cette perspective théorique s'enracine dans l'anthropologie et la sociologie qui la fondent et qui se sont toujours saisi des problématiques de la gestion du pouvoir et de ses incidences dans les sociétés archaïques. Il faut en effet remonter dans le temps en Angleterre, avec les travaux de l'Ecole de Manchester (Barnes, Mitchell et Gluckman, 1949) et ceux de Balandier (1955) en France (Babin-Touba, Soutenain et Burlaud, 2019), pour retrouver la source de la socio-anthropologie de l'action publique. Cependant, son expansion et ses thèses actuelles se rapportent fondamentalement aux mutations des politiques publiques marquant la

recherche des solutions à la grave crise économique qui a secoué l'Occident et le reste du monde dans les années 1980. En effet, même si les approches classique et néo-classique sont restées présentes dans les travaux et les centres d'intérêts de l'anthropologie moderne de façon générale, force est de constater que les recherches dans cette discipline ont beaucoup évolué depuis les années 1980 (Olivier de Sardan, 2007, p.544). Cette évolution est remarquable aussi bien sur le plan méthodologique, concernant la collecte des informations que dans les problématiques et thématiques abordées. Dans cette émancipation des approches classique et néo-classique, la socio-anthropologie de manière générale, et celle de l'action publique, en particulier reste foncièrement attachée aux thèses de la sociologie et à celles de l'anthropologie moderne avec une attention particulière portée vers la politique du développement afin d'élaborer une nouvelle approche des politiques publiques fondée sur une remise en question des pratiques classiques jusque-là admises.

Dans cette mouvance de remise en question des pratiques classiques des politiques publiques, elle a participé à la fondation de l'idéologie de la « *good corporate governance* » qui caractérise la politique managériale anglo-saxonne depuis la grave crise économique des années 1980 et qui a été proposée, non seulement en Occident, mais aussi dans tous les pays en développement comme nouvelle perspective de gouvernance devant faire face aux défis de la modernisation du service public. Elle peut donc se concevoir comme un prolongement, mais surtout, une approche critique de la sociologie de l'action publique en accordant, d'une part, une attention particulière à la question du développement, et d'autre part, en s'intéressant à la contextualisation des propositions préconisées par les chercheurs et la Communauté internationale pour la modernisation du service public. Cette contextualisation des problématiques des politiques publiques permet à la socio-anthropologie de l'action publique de s'émanciper de la perspective globalisante, de l'occidentalisation ou alors de l'africanisation des propositions élaborées en Occident dans le domaine du service public en Afrique. C'est dans ce qui précède que la socio-anthropologie de l'action publique constitue une approche théorique nouvelle et originale pour les questions de politiques publiques dans le continent noir.

#### **2.4.2 – La socio-anthropologie de l'action publique : principes et spécificités théoriques**

Sur le plan théorique, la socio-anthropologie de l'action publique partage un certain nombre de principes avec la sociologie de l'action publique, notamment la définition de cette dernière. En effet, comme on peut bien le lire dans les travaux du socio-anthropologue Philippe Lavigne Delville :

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*« L'action publique peut se définir, de façon très large, comme la façon dont des groupes sociaux construisent des problèmes comme problèmes publics, définissent des solutions, poussent les autorités publiques à agir, et/ou s'engagent dans la mise en œuvre des solutions (Thoenig, 1998b ; Massardier, 2003 ; Duran, 2010 (1999)). Une telle définition ne présage pas de la centralité de l'État dans ces processus de construction et de traitement des problèmes, mais englobe des processus mobilisant une large gamme d'acteurs, étatiques ou non étatiques, fréquemment à plusieurs échelles. Elle ne sépare pas la mise en œuvre des solutions de la formulation des problèmes et des réponses. Dans les pays « sous régime d'aide », l'action publique prend des formes spécifiques. Elle est, plus qu'ailleurs, « multi-acteurs », internationalisée. Elle est aussi extravertie (Bayart, 1999). Elle rencontre des problèmes spécifiques, en termes de contradictions entre objectifs, de distance entre objectifs et réalités (et donc en termes de dérives liées à la mise en œuvre) (Olivier de Sardan, 2016). Pour autant, elle pose des problèmes similaires » (Lavigne Delville, 2017, p.35).*

Mais, si cette définition qui, comme on peut bien le constater, prend en considération le point de vue de plusieurs chercheurs dans le domaine des politiques publiques, rejoint certains principes formulés par la sociologie de l'action publique, notamment le décentrement de la place de l'Etat, elle présente bien plusieurs démarcations inhérentes à l'approche théorique de la socio-anthropologie. En même temps qu'elle rapproche formellement les questions de politiques publiques de celles du développement comme le soutient bien Jean-Pierre Olivier de Sardan (2007), elle propose de changer le regard généralement posé sur les questions de société, surtout, en ce qui concerne les politiques publiques en Afrique. En effet, à la différence de la sociologie de l'action publique qui se contente d'exporter sur les terrains africains, sans une contextualisation préalable, les propositions de modernisation des politiques publiques conçues et expérimentés en Occident, la socio-anthropologie de l'action publique préconise de fonder les propositions de modernisation des politiques publiques et du développement de l'Afrique sur les spécificités socio-culturelles, économiques et politiques de ce continent. Aussi, en débarrassant la notion de développement de tout son élitisme occidendo-centré par rapport aux questions du décollage de l'Afrique, le socio-anthropologue, Jean Olivier de Sardan peut affirmer que :

*« Pour nous, la socio-anthropologie du développement n'est jamais qu'une façon de faire de la socio-anthropologie tout court, c'est-à-dire, de mener des enquêtes empiriques de terrain produisant de nouvelles formes d'intelligibilité des phénomènes sociaux, ceci à partir d'objets contemporains. Le thème du développement n'est qu'un thème parmi beaucoup d'autres, mais qui offre quelques particularités : pour les pays du Sud, et surtout en Afrique, il est omniprésent et « incontournable », il est constitutif d'enjeux sociaux importants au niveau local comme au niveau national, et il est tissé d'interactions entre des acteurs relevant de mondes sociaux et professionnels particulièrement hétérogènes » (Olivier de Sardan, 2001, p.731).*

Et pour confirmer cet engouement manifesté par la socio-anthropologie de l'action publique à s'émanciper de l'approche généralisante et occidendo-centrée des problématiques des politiques publiques caractérisant la sociologie de l'action publique au sujet des défis du service public en milieu africain, voici comment les politistes, Dominique Darbon et Olivier Provini résumant leur article collectif sur les politiques publiques en Afrique publié en 2018 :

*« L'analyse des politiques publiques connaît, depuis les années 1990, un engouement sur le continent africain qui se traduit notamment par la multiplication des études empiriques sectorielles et de programmes de recherche spécifiques. Pourtant, mener une analyse d'action publique sur la plupart des terrains africains soulève à priori des interrogations : ainsi, les cadres d'analyse se sont essentiellement construits autour d'expériences sectorielles nord-américaines et européennes et, de même, les capacités institutionnelles et sociales sont parfois si faibles sur le continent que la notion d'État y est elle-même discutée. C'est précisément à ce décentrement de l'analyse des politiques publiques par des périphéries, parfois réduites de manière abusive à la dépendance et à l'importation de techniques institutionnelles, que ce numéro thématique invite. Plutôt que de s'arrêter à la question de la validité du transfert de l'appareil théorique entre le Nord et le Sud, l'enjeu scientifique du dossier est, à partir d'études de cas du continent africain, de démontrer l'intérêt pour la sous-discipline de travailler sur des situations inédites : d'une part, afin de questionner la validité scientifique et prétendument universelle des résultats accumulés au Nord et, d'autre part, pour enrichir l'analyse des politiques publiques à travers des configurations d'action publique dans des situations et trajectoires nouvelles»* (Darbon et Provini, 2018, p.9).

Il est évident que cet article tranche formellement avec la démarche classique des recherches africanistes en invitant les chercheurs dans le domaine des politiques publiques en Afrique, mais aussi dans tous les autres domaines, à explorer des approches méthodologiques et théoriques susceptibles de prendre en compte les spécificités liées aux réalités africaines. La perspective socio-anthropologique de l'action publique est à cet effet assez intéressante dans l'approche des questions des politiques publiques en Afrique dans ce sens qu'elle épouse, d'une part, les centres d'intérêts de l'anthropologie et de l'ethnologie classiques qui ont toujours été proches des thématiques culturalistes comme la parenté ; les rituels ; les mythes ; les organisations politiques traditionnelles ; la production et la circulation des biens etc. D'autre part, elle accorde aussi une place capitale à la sociologie moderne aux recherches sur l'Afrique ouverte aux préoccupations du monde moderne depuis la colonisation. La socio-anthropologie permet donc de rapprocher en terrains africains, les recherches en anthropologie de celles de la sociologie pour mieux appréhender les mutations socioculturelles ; économiques et politiques dans ce continent amené à frayer son chemin dans le monde actuel entre les exigences de la tradition et celles de la modernité. Aussi, au sujet de l'analyse des faits sociaux influencés aussi bien par les facteurs culturels (qui intéressent l'anthropologie) que sociaux (intéressant la sociologie), Jacques Hamel affirme-t-il que :

*« La socio-anthropologie, est apparue récemment. Si elle est née et a d'abord été appliquée à l'étude du travail, elle tend actuellement à englober l'ensemble des faits sociaux qu'elle s'efforce de mettre en relief dans leur complexité.*

*Autant de nom que par définition, elle jette un pont entre la sociologie et l'anthropologie. En effet, la première vise à saisir la « complexité » des faits sociaux en soulignant les médiations qui font qu'à une échelle globale ces faits prennent la forme d'une totalité. La seconde a pour objet d'expliquer les faits sociaux à une échelle locale qui autorise ainsi une étude directe et fine dont le résultat est de constater en acte l'interdépendance de ce qui constitue ces faits [...]*

*Les rapports entre ces deux disciplines [la sociologie et l'anthropologie] existaient déjà avant l'apparition de la socio-anthropologie. A vrai dire, ils remontent à la naissance de l'une et de l'autre qui se joue sur fond d'une compétition ouverte en vue d'être la discipline propre à expliquer les faits sociaux dans leur totalité. A l'origine, étude par excellence des races humaines, l'anthropologie prétend assumer l'explication globale des faits sociaux, des faits imputés à l'espèce humaine, en mettant l'accent sur leurs caractères physiologiques, intellectuels et moraux manifestés dans des langues, des us, coutumes et traditions historiques qui peuvent être envisagés comme des cultures.*

*En cherchant à l'expliquer par la culture, entendue au sens des races humaines remontant à une origine biologique, l'anthropologie, pour rendre compte de l'évolution des langues et des traditions, bref des cultures, fait l'impasse sur la vie sociale, sur ce à quoi contraint la vie en société, objet même de la sociologie. Emile Durkheim le souligne : « Il a pu sembler parfois que l'anthropologie tendait à rendre inutile la sociologie. En essayant d'expliquer les phénomènes historiques par la seule vertu des races, elle paraissait traiter les faits sociaux comme des épiphénomènes sans vie propre et sans action spécifique. De telles tendances étaient bien faites pour éveiller la défiance des sociologues » (Hamel, 1997, pp.1-2).*

Cette analyse permet de comprendre que la socio-anthropologie de manière générale saisit les faits sociaux dans leur double influence liée à la culture humaine et aux progrès de l'homme dans la société. Son émergence dans le domaine des politiques publiques et son intérêt pour l'Afrique, terrain où la rencontre entre la tradition et la modernité pose presque toujours problème dans l'essentiel des champs de recherches, témoignent du souci de ses spécialistes à concilier désormais ces deux réalités qui influencent l'existence humaine de manière générale et dont la première tend de plus en plus à disparaître en Occident au profit de la deuxième. En effet, si pour Jean-Pierre Olivier de Sardan (2007), l'attrait que gardent encore les thématiques des influences culturelles auprès de plusieurs chercheurs occidentaux tient beaucoup plus à leur caractère exotique, fascinant et pittoresque qu'à leur pertinence, ceux qui s'intéressent aux politiques publiques africaines devraient y trouver un ancrage théorique bénéfique pour la maîtrise de la complexité du milieu africain. C'est d'ailleurs forcément pour cette raison que depuis quelques décennies, cette orientation thématique domine les travaux en anthropologie de manière générale et celles sur l'Afrique en particulier, notamment dans le domaine des politiques publiques. Pour ce spécialiste des politiques publiques en Afrique en effet:

« C'est [en effet] dans le courant des années 1980 qu'on peut situer l'émergence, au sein des études africaines, et cette fois-ci autant en Afrique qu'en Europe, d'un courant socio-anthropologique rénovateur, qui a puisé sans complexe ses thèmes dans les disciplines connexes (sociologie, science politique), mais qui a fait fructifier la partie productive de l'héritage méthodologique de l'ethnographie (l'enquête de terrain) tout en abandonnant sa partie improductive (l'ethnie, et au-delà, le culturalisme) » (Olivier de Sardan, 2007, p.546).

Pour afficher le rapprochement de la socio-anthropologie avec les centres d'intérêts de l'anthropologie ; de l'ethnologie classiques et de la sociologie dans une nouvelle approche des questions de politiques publiques africaines, il convient de souligner une certaine évolution dans l'appréciation des thématiques abordées. Parmi les caractéristiques de cette évolution de la démarche thématique, on peut citer les points suivants.

**a) - Le rejet du culturalisme**

L'un des fondements, si ce n'est le plus important, de l'anthropologie classique est la notion de culture (Olivier de Sardan, 2007, p.550) dont la définition a cependant épousé l'évolution des sciences sociales. Pour l'Unesco, la culture peut se définir aujourd'hui « *comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* » (UNESCO, 2001). Si cette définition peut faire l'unanimité en sciences sociales de nos jours, le rapport que l'anthropologie classique entretient avec la culture au sujet de ses travaux sur l'Afrique a toujours été empreint de subjectivité. Opposé à l'évolutionnisme (Rozin, 2006, p.151) qui suppose un itinéraire progressiste de toutes les sociétés d'un stade archaïque vers la modernité, le culturalisme classique a toujours soutenu une vision arriérée de la société africaine qui voudrait que tout ce qui s'y rattache soit taxé d'archaïque et loin de toute modernité. A cette vision arriérée des réalités africaines s'associe une approche monoculturaliste. L'anthropologie classique a toujours eu tendance à généraliser la plupart de ses thèses sur l'Afrique comme si tout ce continent n'était qu'un seul village et que tous les Africains n'avaient qu'une seule et même culture (Brunel, 2003, p.134).

Dans sa logique d'imprimer une vision nouvelle aux questions de société en Afrique, la socio-anthropologie a tout d'abord cherché à gagner un premier combat. Il s'agit du combat contre les préjugés et les clichés de l'anthropologie classique sur les thématiques africaines. A ce propos, Jean-Pierre Olivier de Sardan tranche nettement en présentant ce qu'il qualifie de caractéristique majeure de la socio-anthropologie :

*« Son refus du culturalisme. Le culturalisme est en effet jusqu'à aujourd'hui une idéologie scientifique envahissante en anthropologie (y compris dans les études africaines), et presque constitutive de son identité, non seulement aux yeux des autres disciplines, mais aux yeux de nombre d'anthropologues eux-mêmes. Non pas que le concept de « culture » soit à jeter avec l'eau du bain culturaliste. Dans une définition minimaliste et prudente, pour décrire un ensemble de représentations et/ou de comportements partagés par un ensemble quelconque d'acteurs sociaux, le concept de culture reste irremplaçable, et figure sur tout agenda de recherche en sciences sociales. Mais à partir de cet usage pragmatique et inévitable de « culture », on dérive vite vers un usage idéologique, qui le charge de malentendus, de facilités et de surinterprétations, et projette une série de pré-conceptions sur l'objet étudié. Avec le culturalisme, toutes les représentations pertinentes et tous les comportements pertinents d'un groupe social deviendraient nécessairement partagés : c'est pourtant un problème de recherche empirique que de savoir quelles représentations et quels comportements sont partagés et lesquels ne le sont pas. Avec le culturalisme, les représentations et comportements partagés le seraient en toutes circonstances et non en fonction des contextes : c'est pourtant un problème de recherche empirique que de savoir quelles représentations et quels comportements sont partagés dans tel contexte, et lesquels ne le sont pas dans tel autre. Avec le culturalisme, les représentations et comportements partagés relèveraient de valeurs communes (pour ne pas parler de « visions du monde ») qui définiraient l'identité d'un groupe : ce sont là pourtant des assertions qu'aucune recherche empirique ne peut actuellement garantir ou valider, tant l'univers conceptuel des « valeurs » ou des « identités » est flou et saturé d'idéologie » (Olivier de Sardan, 2007, p.550).*

Pour ce chercheur, comme pour la plupart des socio-anthropologues intéressés aux questions du développement de l'Afrique, le culturalisme constitue en effet un frein à toute objectivité qui doit pourtant caractériser les recherches de toute science. Aussi, si la socio-anthropologie revendique le statut d'une science sociale acquise à l'objectivité scientifique, est-ce objectivement parce qu'elle s'est débarrassée de tout « traditionalisme » et de tout « ethnisme » qui ont enlevé leur objectivité à plusieurs travaux sur l'Afrique et les Africains. Après s'être affranchie de ces barrières culturalistes, la socio-anthropologie peut s'intéresser de manière objective aux questions de politiques publiques en Afrique.

#### **b) – L'attention portée sur les espaces publics africains**

La socio-anthropologie des espaces publics africains est une thématique qui intéresse plusieurs chercheurs, tout comme l'anthropologie et la sociologie qui sont ses disciplines mères. Associés particulièrement aux recherches sur le développement en Afrique, les principaux intéressés se retrouvent aussi bien parmi des chercheurs Occidentaux qu'Africains. Comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan : *« de nombreuses publications témoignent de la vitalité et de la productivité d'une analyse empirique des phénomènes sociaux liés au développement en Afrique, notamment Bierschenk, 1988 ; Chauveau, 1985 ; Mongbo, 1995 ; Blundo, 1998 ; Lund, 1998 ; Jacob et Lavigne*



*Delville, 1994* » (Olivier de Sardan, 2007, pp.547-548). Cette liste qui concerne surtout les pionniers dans la discipline s'est beaucoup rallongée depuis deux décennies. Jean-Pierre Olivier de Sardan en a fait tout un axe de recherches. Celle-ci concerne entre autres : « *les institutions, acteurs et politiques de développement, le secteur associatif (la fameuse « société civile »), les administrations locales et leurs relations avec les usagers, l'État local et l'État au quotidien, les professions nouvelles du secteur public ou privé...* » (Olivier de Sardan, 2007, pp.547-548). Comme on peut le constater, il s'agit en effet de l'étude de l'action publique africaine dans tous les aspects qui peuvent influencer les relations entre ses différents acteurs. Cette étude va s'organiser selon deux principales approches : une approche « *par le bas (Bottom-up)* » à travers l'analyse des différentes réformes des services publics et des administrations (Anders, 2010); (Fichtner, 2012); (Bierschenk et Olivier de Sardan, 2014); (Olivier de Sardan et Ridde, 2014) et une approche « *par le haut (Top-down)* » à travers l'ethnographie des institutions et des professionnels permettant d'identifier plusieurs types de facteurs de distorsion entre l'étape de décision et celle de la mise en œuvre. Cette seconde approche intéressera entre autres Hindman et Fechter (2011) et Mosse (2011).

**c) - Une démarche attachée à l'objectivité de l'enquête ethnographique et au rejet de toute surinterprétation des résultats**

Au sujet des écueils de la recherche scientifique de manière générale et celles liées aux terrains africains en particulier, le politologue Nigérien Mamoudou Gazibo pointe deux principaux obstacles qu'il analyse dans la symbolique de la théorie des « *deux écrans* » inspirée de la formation de l'esprit scientifique de Gaston Bachelard. Pour lui en effet :

*« Il existe au moins deux types d'« écrans » susceptibles de brouiller le discours [du scientifique]. D'une part, tout objet se présente à son observateur déjà chargé d'histoire, mais aussi de caractéristiques qui lui ont été préalablement attribuées par [d'autres] observateurs. D'autre part, l'observateur est lui-même porteur d'une histoire, de connaissances premières et de positions personnelles sur cet objet. Produire un discours scientifique suppose, dans ces conditions, un travail préalable sur ces « écrans », sans lequel une analyse objective est impossible. La démarche du politologue – comme celle de l'historien, du sociologue et de l'universitaire en général – se démarque en ce sens qu'elle est guidée par une recherche de l'objectivité, par le soin apporté à réunir des faits avérés et à produire des explications vérifiables »* (Gazibo, 2010, p.19-37).

Dans la même perspective, Jean-Pierre Olivier de Sardan lui parlera de l'écueil de la « *surinterprétation* » des données ethnographiques. Il affirme de ce fait :

*« Considérons comme relevant de la surinterprétation tous les cas où apparaît une contradiction significative entre les références empiriques et les propositions interprétatives. En effet les sciences sociales, dans un espace épistémologique à la fois totalement interprétatif et empiriquement contraint, doivent légitimer leurs énoncés interprétatifs au nom d'un certain indice de véridicité, garanti par un double lien empirique : entre le « réel de référence » et les données produites à son sujet par les opérations de recherche, entre ces données et les énoncés proposés » (Olivier de Sardan, 1996, p.31).*

La socio-anthropologie prescrit de ce fait une approche objective de la recherche en Afrique qui « est probablement un des objets qui pose le plus de défis aux chercheurs », selon le politologue Camerounais, Achille Mbembé (2000). Une position que Mamoudou Gazibo (2010) corrobore en soulignant que les recherches sur le continent noir sont difficilement menées de manière objective. Pour lui en effet, « l'Afrique est rarement abordée de manière neutre, quel que soit le rapport du chercheur à celle-ci. Ses analystes risquent soit d'étayer des clichés, soit au contraire de tomber dans un angélisme à visée rédemptrice ». Aussi, pour rendre son travail objectif, le socio-anthropologue se doit d'observer une double contrainte : « en premier lieu, d'être conscient des obstacles à la production de connaissances sur l'Afrique et de s'astreindre, en second lieu, à un effort méthodologique de construction de l'objet de recherche - Afrique » (Gazibo, 2010, p.19-37).

#### **d) - Une option préférentielle aux questions de développement et de l'aide internationale**

Née dans le sillage de la recherche des solutions à la grave crise économique qui a secoué le monde entier au début des années 1980, la socio-anthropologie s'est attachée, de manière générale, aux questions de développement dans la plupart de ses champs de recherches. Mais, si les questions de développement constituent un champ de prédilection pour ce nouveau domaine de recherche en sciences sociales de manière générale, cet aspect a surtout été associé par la suite à l'étude des politiques publiques africaines. Philippe Lavigne Delville fait remarquer dans cette optique que les politiques de développement qui se réfèrent aux mécanismes de progrès dans les pays du Sud (pays sous le régime d'aide ou pays en développement) seraient épistémologiquement différentes des politiques économiques en vigueur dans les pays du Nord (pays développés). Ce socio-anthropologue, spécialiste des questions de développement affirme en effet que :

*« Ce qu'on appelle développement en Afrique et plus largement dans les pays sous régime d'aide est finalement ce qui relève ailleurs [dans les pays développés] des politiques économiques et sociales, de l'action des associations, de l'économie sociale et solidaire. Parler d'action publique et pas ou pas seulement de – développement –, c'est décentrer un peu le regard, en posant la question de la façon dont les problèmes publics sont définis*

*et traités en Afrique pas seulement sous l'angle de l'aide, mais comme des questions générales de sociologie politique, des questions se posent partout, dans tous les pays, même si c'est dans des termes qui varient en fonction des trajectoires des pays, du degré de développement des institutions, des histoires politiques et institutionnelles » (Lavigne Delville, 2017, p.41).*

Il faut souligner qu'aborder la problématique du développement en rapport avec les politiques publiques en Afrique permet aux socio-anthropologues de joindre à la recherche académique, préoccupation première de leurs travaux, des questions de société. Ce qui précède a l'avantage de donner une incidence pratique à ce nouveau champ de recherches. C'est aussi et surtout en cela que la socio-anthropologie se détache de l'anthropologie classique, particulière sur les terrains de la recherche en Afrique. Jean-Pierre Olivier de Sardan peut donc attester que :

*« Les thèmes de la socio-anthropologie des espaces publics africains, qui concernent pour l'essentiel la délivrance et la gestion de biens et services publics ou collectifs en Afrique, incluent par conséquent les opérations de développement. Ils ont une caractéristique importante. D'un côté, ce sont des enjeux intellectuels, débouchant sur des discussions académiques ou érudites. Mais ce sont aussi des enjeux sociaux » (Olivier de Sardan, 2007, p.548).*

Par sa démarche épistémologique qui fait de l'incidence sociale un argument qui différencie les recherches en socio-anthropologie de celles de l'anthropologie et de l'ethnologie classiques, la socio-anthropologie interpelle particulièrement les dirigeants africains ; les pays et les institutions donateurs de l'Afrique. Elle attire l'attention de tous sur les dérives associées à certains discours des décideurs. Elle pointe également du doigt l'inefficacité de la plupart des solutions préconisées pour sortir l'Afrique du sous-développement endémique qu'elle vit. Les socio-anthropologues du développement rejoignent en cela les travaux d'un certain René Dumont (1963) présentés dans « L'Afrique noire est mal partie ». Un texte resté culte sur les difficultés de l'Afrique post-coloniale et toujours d'actualité aujourd'hui tant ce continent donne l'impression qu'elle ne redécollera presque jamais économiquement. En effet, bien que félicitant l'accès de plusieurs pays africains à l'indépendance, celui que nous pouvons présenter, quoiqu'agronome de formation, comme l'un des ponts entre l'anthropologie classique africaine et la socio-anthropologie des espaces publics africains, mettait déjà en garde l'opinion internationale sur ce qu'il désigna de « *cadeau empoisonné* » offert à l'Afrique. Près de soixante ans après, les pièges du développement de l'Afrique ciblés par Dumont existent toujours selon Diabacté ; Dussey ; Kabou ; Ela ; Kodjo ; Agbobli ; Achille Mbembe... dans leur critique des cinquante années d'indépendance (1960-2010) du continent noir. Ils attirent en effet l'attention des décideurs sur ce qu'ils appellent des « *obstacles endogènes et exogènes associés au*

*retard de l'Afrique, [à savoir], la mentalité africaine, la mauvaise gestion, l'incapacité des [dirigeants] africains (Smith, 2003) tout comme le système international » (Agbobli, 2014).*

**e) - Une démarche scientifique qui fait la distinction entre politics ; policies et polity dans les recherches sur l'action publique en Afrique**

Le nouvel ordre mondial de l'action publique impose aux Etats de s'associer avec des acteurs et partenaires qui étaient jusque-là extérieurs à la gestion des politiques publiques. Habitué à une gestion stato-centrée, les Etats (africains) sont un peu comme perdus dans cette nouvelle logique managériale. Une situation que Jean Leca rapproche de l'allégorie du triangle des Bermudes. Pour ce politologue :

*« Il paraît que le triangle des Bermudes est un lieu maléfique où les bateaux se perdent faute de point de repère. Les politologues d'aujourd'hui perdent régulièrement de vue le vaisseau « État », immergé quelque part dans la mer des Sargasses de la globalisation et de la gouvernance – surtout n'oublions pas d'ajouter « multiniveaux » et « en réseaux »... Les états seraient condamnés à décroître après un siècle et demi de croissance continue, concurrencés par les Organisations inter ou non gouvernementales, les entreprises, les mouvements nationaux et transnationaux, assiégés par les marchés financiers, contraints par des agences de notation et le Fonds monétaire... Les états (certains états) seraient aussi « creusés » ou « démembrés » de l'intérieur par une foule d'acteurs et de processus « privés » ou semi publics » (Leca, 2012, pp.59-60).*

En effet, alors que cette nouvelle dynamique managériale apparaît déjà très compliquée dans l'action publique en contexte occidental dont s'adresse en particulier Jean Leca, les jeunes Etats africains vivraient encore de manière plus traumatisante le démembrement de l'action publique. L'une des missions de la socio-anthropologie des espaces publics africains est de donner des meilleures chances aussi bien aux Etats qu'à leurs partenaires de mieux appréhender la complexité de leurs relations. Pour cela, la nouvelle anthropologie du développement s'occupe de mêler et de démêler *politics ; policies et polity* dans la conduite de l'action publique. Cela se fait par un effort d'analyse empirique des interrelations entre les différents acteurs. C'est ce travail qu'essayent de mener entre autres, des politistes Africanistes de l'action publique comme Dominique Darbon (2004, 2009, 2015a et 2015b); Ahmadou Sadio Diallo (2012) ; Clément Soriât (2013) ; Fred Eboko (2015a) ; Philippe Hugon (2015) et (Olivier Provini, 2016) ... Ces derniers ont en effet pris la problématique de la formulation des politiques publiques comme objet de recherche dans la gouvernance des jeunes Etats africains. Pour ce faire, ils se proposent d'étudier comment et pourquoi analyser de façon empirique la complexité des relations de négociations, de compromis, d'évitements entre les Etats et leurs partenaires. Il s'agit de l'analyse des interactions qui président aux rapports de force entre les multiples acteurs, nationaux

et internationaux, qui produisent l'action publique extravertie dans les « pays en développement ». Lavigne Delville pense pour cela que : « *trop souvent, faute d'une analyse empirique approfondie, les analyses en restent à des généralités, mettant en avant « la politique imposée par la Banque mondiale » ou « les logiques néopatrimoniales des États », sans faire l'effort d'analyser en détail les processus, les jeux d'acteurs, les réseaux, les clivages internes aux organisations d'aide comme aux États »* (Lavigne Delville, 2017, p.47). Il épingle de ce fait, le risque que courent les agences et les politiques de l'aide internationale pour l'Afrique en s'efforçant d'y transposer, sans analyses empiriques profondes des réalités africaines, des solutions expérimentées outre Atlantique. Pour lui en effet, approfondir des recherches empiriques dans les interrelations entre les Etats et leurs partenaires en Afrique, c'est démêler la coproduction ; les imbrications entre les enjeux de *policy*, de *politics*, de *polity* dans la formulation de l'action publique (Lavigne Delville, 2017, p.47).

Nous sommes parti de la problématique de notre recherche dont le questionnement se fonde sur les raisons du déséquilibre entre l'important investissement de l'essentiel des acteurs et partenaires des politiques publiques en éducation au Cameroun et le faible niveau de vie que connaît l'essentiel de la société camerounaise. Nous sommes également parti de notre l'hypothèse générale qui soutient la nécessité d'une gouvernance partenariale pour une éducation créatrice de croissance au Cameroun. C'est-à-dire, d'une part, une action publique qui associe, non pas seulement comme pourvoyeurs des finances, mais aussi participants à l'élaboration, à la gestion et au contrôle des politiques publiques, l'ensemble des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation au Cameroun. D'autre part, une action publique qui serait surtout attentive aux réalités socio-culturelles, économiques et politiques propres à l'Afrique et au Cameroun et aux besoins des publics concernés. Parce que fondant ses principes théoriques sur une approche de la sociologie et de l'anthropologie débarrassée de tout culturalisme classique et de tout élitisme des théories occidentales dans leur perception des problèmes de société en Afrique, la socio-anthropologie de manière générale et celle de l'action publique en particulier, nous est finalement apparue comme étant la démarche théorique susceptible de nous aiguiller dans la conduite de notre recherche sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

## **2.5 – La gouvernance partenariale en éducation au Cameroun : originalités d'un questionnement dans la perspective socio-anthropologique de l'action publique et ses limites**

Parce que les politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation en Afrique et au Cameroun en particulier représentent un champ de recherches assez difficile à affronter par la recherche en sciences sociales, surtout par des chercheurs Africains, aborder ce domaine sous le prisme de la socio-anthropologie de l'action publique constitue certainement une perspective originale. Elle se heurte néanmoins elle aussi inévitablement à plusieurs obstacles.

### **2.5.1 – La gouvernance partenariale en éducation au Cameroun : originalités d'un questionnement dans la perspective socio-anthropologique de l'action publique**

Notre approche socio-anthropologique de l'action publique au travers d'un questionnement sur la gouvernance partenariale en éducation au Cameroun et partant, en Afrique, assume un caractère original sur la problématique de la participation collective à l'élaboration et à la gestion des politiques publiques de manière générale et dans celles de l'éducation en Afrique et au Cameroun en particulier.

Il est certain en effet que si la participation des acteurs non étatiques à l'élaboration et à la gestion des politiques publiques est devenue de plus en plus une réalité dans plusieurs pays occidentaux acquis aux propositions du *Nouveau Management Public* (Lavigne Delville, 2017, p.34) en vigueur depuis les années 1980, le contexte africain et camerounais de l'action publique en est encore très éloigné. Notre approche théorique des politiques publiques en éducation au Cameroun et partant en Afrique au travers de la socio-anthropologie de l'action publique propose donc, non seulement d'aborder les questionnements sur les problématiques des politiques publiques en contexte africain à partir des déterminants socio-culturels ; politiques et économiques locaux (Lavigne Delville, 2017, p.34), mais aussi, de réfléchir aux conditions de l'efficacité de la contribution de tous les acteurs et partenaires nationaux et internationaux à l'élaboration et à la gestion de ces politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation en particulier. Notre approche socio-anthropologique de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et en Afrique contribue aussi à sortir les réalités de la gouvernance et du partenariat de leur héritage entrepreneurial et économique pour les orienter résolument vers la perspective sociale et collective selon les principes mêmes du *Nouveau Management Public*. En effet, comme on peut bien le remarquer dans les principaux travaux s'intéressant à la gouvernance et au partenariat après les années 1980, bien que ces derniers ne soient

plus totalement sous l'emprise des théories économistes, bien sûr, la gouvernance moins que le partenariat, ces travaux n'échappent pas à l'influence de l'héritage de l'environnement entrepreneurial et économiste originel de ces concepts. Notre perspective socio-anthropologique de l'action publique de l'éducation au Cameroun et en Afrique est enfin originale par l'approche méthodologique que nous avons mise à contribution pour parvenir à une recherche suffisamment objective en défiant certains aléas du terrain. L'approche que nous exposons évidemment au prochain chapitre de ce travail.

### **2.5.2 – La socio-anthropologie de l'action publique à l'épreuve de de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une entreprise aux nombreux obstacles**

Si le choix de recourir à la socio-anthropologie de l'action publique fut un progrès important, voire décisif, pour notre questionnement de recherche, l'application de ce cadre théorique à la question de la gouvernance de l'éducation au Cameroun fait face à plusieurs difficultés importantes. Parmi elles, l'une des difficultés majeures a été tout simplement l'absence flagrante de travaux adoptant cette perspective dans les recherches sur les politiques publiques en Afrique et au Cameroun. En effet, dans une approche comparative avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne, perspective qui nous a intéressé au départ, nous sommes surtout tombé sur des travaux collectifs publiés, pour la plupart, par des revues occidentales. Comme nous l'avons souligné plus haut, ces travaux, dans leur immense majorité, occidentalisent les problématiques des politiques publiques africaines en éducation ou alors africanisent les solutions des politiques publiques occidentales en éducation, comme si l'éducation en Afrique et au Cameroun devait absolument suivre les mêmes trajectoires qu'en Occident. Une attitude que l'économiste Serge Latouche (1984) stigmatise suffisamment de manière générale à propos des politiques publiques de développement de l'Afrique post-coloniale. Cette absence de publications sur la gouvernance en éducation au Cameroun nous a fait prendre conscience de la rareté des travaux scientifiques des Africains sur les politiques publiques en Afrique et nous a amenés à nous interroger sur les raisons à l'origine de cette situation. Le politiste Fred Eboko faisait aussi remarquer, d'une certaine manière, ce qui précède en 2005 dans ses recherches sur la pandémie du VIH-SIDA en Afrique. Il affirmait à cet effet tout en listant quelques raisons d'ordre épistémologique et historique que :

*« L'analyse des politiques publiques relève surtout de la science politique. À partir de son lieu de naissance, les États-Unis, cette approche a lentement migré vers l'Europe, et vers la France en particulier, où elle s'est inscrite de manière décisive à partir des années*

*1980. Ses terrains de prédilection ont aussi été ses terres d'élection, puisque ce champ disciplinaire s'est surtout préoccupé des pays occidentaux. La recherche en sciences sociales en Afrique a été, pour sa part, soumise indirectement à l'édification des politiques émises par les institutions internationales — via des programmes et des projets visant l'amélioration du niveau de vie des populations... » (Eboko, 2005, p.4).*

Les politistes Dominique Darbon, Rozenn Nakanabo Diallo, Provini Olivier et Schlimmer Sina (2019) reviendront sur cette rareté des travaux « africanistes » menés surtout par des intellectuels Africains sur les politiques publiques en Afrique. Ils opposeront néanmoins les chercheurs anglophones un peu plus prolifiques depuis les années 1960 à leurs homologues francophones sur les problématiques liées à la construction des Etats en Afrique. Des travaux qui, pour la plupart, brillent cependant par leur caractère superficiel, et donc s'imposant approximativement dans le débat scientifique international sur les politiques publiques.

Nous avons, à notre avis, situé les raisons de cette rareté des travaux sur les politiques publiques en Afrique, et surtout leurs orientations, à différents niveaux. Il y a, bien sûr, d'une part, l'attachement d'une grande majorité des chercheurs « africanistes » (Africains et Occidentaux) à la construction des Etats dans une Afrique préoccupée par le renforcement de son indépendance depuis 1960. D'autre part, il y a surtout le caractère nouveau des recherches en socio-anthropologie et les évolutions de l'action publique en Occident, conséquence des bouleversements managériaux relatifs à la crise des années 1980. A ces deux raisons clairement définies, nous pouvons associer celles que nous qualifierons de politiques et stratégiques dans les relations entre les Etats africains et leurs partenaires et donateurs Occidentaux. Il s'agit en effet, comme le soutient Rozenn Nakanabo Diallo sur le cas du Mozambique, de produire des travaux qui satisfont à la fois les intérêts des dirigeants Africains dans le contrôle du pouvoir et ceux des bailleurs de fonds et des dirigeants Occidentaux dans la sauvegarde de leur mainmise sur l'Afrique (Nakanabo Diallo, 2012, p.143). Comme nous le confiera l'un de nos interlocuteurs travaillant dans une organisation internationale qui œuvre dans le domaine de l'éducation au Cameroun :

*« L'engouement constaté dans la recherche sur les politiques publiques en Afrique s'explique, surtout au courant des années 1990, par la volonté des organisations internationales, prescripteurs de ces recherches, de s'approprier les orientations des politiques publiques en Afrique, surtout de la manière qui satisfait le mieux leur nouvelle politique managériale sur le continent. Il s'agit de convaincre les Etats africains d'adopter une gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs de manière à s'ouvrir davantage à la mondialisation. Pour y parvenir, la Banque mondiale, les Etats occidentaux et les autres organismes partenaires africains financent les recherches pour atteindre leurs objectifs. De leur côté, la plupart des Etats africains de démocratie chancelante comme le Cameroun, quoique sensibles à l'importance des aides apportées*



*par leurs partenaires contre l'adoption de nouvelles politiques managériales qu'ils leur imposent, exercent des pressions psychologiques, morales, physiques (menaces de tous genres, emprisonnement, assassinats...) et matérielles (absence de financements pour leurs recherches et une presque impossibilité de trouver du travail dans l'administration publique de leur pays d'origine) sur leurs ressortissants engagés dans la recherche sur les problématiques critiques en matière des politiques publiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier. (Entretien 51, Représentant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018 de 10h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.729) ».*

Ces propos viennent en effet confirmer ce que nous avons, nous-même, vécu sur le terrain à travers des menaces physiques et verbales ; la confiscation de notre matériel d'enquête à plusieurs reprises lors de notre séjour sur le terrain au Cameroun, des circonstances sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Des atteintes à notre intégrité physique et morale qui sont allées jusqu'à notre incarcération dans un commissariat de police de la ville de Yaoundé pendant près de deux semaines. Ces événements que nous avons encore de la peine à évoquer nous ont donné l'impression d'avoir appuyé sur un bouton qu'il ne fallait pas toucher. Un peu comme le dit la chanson de l'artiste Camerounaise Belle Vie Linaress dont le titre est : « *Appuyer sur déranger* ». Une chanson devenue culte au Cameroun traduisant, d'une certaine manière, le comportement des autorités qui n'acceptent pas des critiques de leurs méthodes de gestion des affaires publiques peu orthodoxes pour l'essentiel, encore moins que des intellectuels s'intéressent aux dérives de la vie sociale dans leurs recherches. Une situation qui confirmerait en effet ces paroles de l'intellectuel et homme politique Camerounais Charly Gabriel Mbock et ses collègues : « *Il ne semblait pas de bon ton de s'intéresser à la vie sociale des populations et à l'action publique des gouvernants. De fait, au Cameroun, il est encore difficile de savoir si gouvernance et science peuvent faire bon ménage* » (Mbock, Ngo-Mpeck, Kom et al., 2004, p.49). Une conduite bien ancrée dans l'histoire des relations entre les gouvernants Camerounais et le monde de la recherche scientifique comme on peut le lire dans le récit suivant :

*« Pendant longtemps, l'argument d'une « jeune nation en construction » aura incité bien des gouvernants à bâillonner ceux qui analysaient les questions sociales pour une action commune ciblée, plus adéquate et plus concertée. L'accusation de « subversion » frappait tout chercheur hardi. La censure de l'intellect s'est imposée comme réalité quotidienne. Cette hypothèque a contribué à éloigner la recherche scientifique des réalités sociales vivantes. L'inconfort scientifique s'est confirmé en 1970, avec la fermeture du Département de sociologie et de philosophie de l'Université de Yaoundé. Les sociologues étaient accusés de trop se mêler des questions sociales de la nation. Le Pouvoir leur a vigoureusement prescrit de spéculer sur les théories de leur choix, mais de se garder de toute intention d'application concrète de leurs spéculations sur la société camerounaise. Le paroxysme de cette hypothèque a été atteint en 1991, avec la dissolution, par décret présidentiel, de l'Institut des Sciences Humaines. Les sciences sociales ne furent pas seulement déclarées inutiles à la nation, elles furent décrétées dangereuses par et pour*

*les gouvernants. Les autres sciences n'ont pas connu de sort plus enviable, les structures d'enseignement et de recherche ayant souffert de coupes budgétaires graves sous le prétexte de la crise économique » (Mbock, Ngo-Mpeck, Kom et al., 2004, p.49).*

Prétendre mener une recherche objective dans le domaine des politiques publiques dans un tel climat serait donc comparable à se jeter volontairement dans la gueule du lion. Ce qui peut absolument expliquer la rareté des publications dans un domaine qui demande pourtant de sérieuses investigations au vu de sa place dans la construction de l'action publique au Cameroun et partant, pour toute l'Afrique.

Ce double jeu décrit ci-dessus, de la part des institutions d'aide, prescriptrices (Darbon, Nakanabo Diallo, Provini et Schlimmer, 2019, p.5) et principales financeurs (Mbock, Ngo-Mpeck, Kom et al., 2004, p.49) des recherches sur les politiques publiques en Afrique et des dirigeants Africains plomberait donc la vulgarisation et l'objectivité des recherches au sujet des politiques publiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier. C'est du moins ce que semblent aussi confirmer nos entretiens avec la plupart de nos interlocuteurs universitaires et ceux travaillant particulièrement au sein du gouvernement camerounais et des organismes internationaux représentés au Cameroun. Charly Gabriel Mbock et ses collègues présentent ce contraste dans ces termes :

*« D'un côté, certaines institutions sont créées et se voient assigner des missions scientifiques exigeantes, de l'autre, des décideurs expriment leur méfiance à l'égard des résultats de la recherche dont le tort semble d'éclairer certaines zones d'ombre de la vie et de l'action publiques. Mais c'est par ce contraste même que se définit, au Cameroun, le contexte de toute étude sur l'utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique » (Mbock, Ngo-Mpeck, Kom et al., 2004, p.49).*

La conséquence la plus immédiate d'un tel contexte est la production de deux principales formes de travaux sur les politiques publiques. L'un de nos interlocuteurs investi dans l'action syndicale en éducation au Cameroun et enseignant d'Université nous affirme à ce sujet que :

*« Il y a d'un côté, des travaux [scientifiques] complaisants dans leur contenu, implémentés par les Etats africains visant à satisfaire les exigences des organismes donateurs. Les mêmes organismes qui ne manquent pas de financer ce genre de travaux avec des bourses de recherches octroyées çà et là, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes membres des commissions chargées de faire des propositions à nos Etats ou « d'évaluer » des projets qu'ils ont imposés. Et de l'autre côté, l'entreprise laborieuse de certains chercheurs soucieux de présenter des travaux objectifs sur l'état de la situation des politiques publiques dans nos pays africains. Le contraste entre les deux démarches explique les véritables raisons de l'échec de toutes les initiatives pensées par nos Etats et*

*leurs organismes partenaires à l'adresse des politiques publiques en Afrique depuis des décennies. (Entretien 35, (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 24/02/2015 de 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

La carence des publications scientifiques est cependant couverte, comme dans toute bureaucratie, par une imposante littérature, en termes de publications administratives pour la plupart, constituées des textes juridiques et réglementaires de l'éducation au Cameroun ; des rapports d'un certain nombre de commissions interministérielles nationales et internationales. Le plus souvent, elle est l'œuvre des fonctionnaires des administrations publiques en collaboration avec des experts des institutions internationales et des chercheurs universitaires Camerounais dont les accointances avec les milieux politiques mettent l'objectivité de leurs travaux à rude épreuve. La conséquence de cette association d'intérêts privés est la production d'une littérature sur les politiques publiques qui ne change presque rien dans la vie sociale des Camerounais, si oui, augmenter quotidiennement une dette publique que devront payer les générations futures.

Par ailleurs, lorsqu'on peut enfin accéder à quelques publications scientifiquement assumées sur les politiques publiques en éducation au Cameroun, comme d'ailleurs de manière générale en Afrique, celles-ci constituent le plus souvent un mélange confus des différents domaines des politiques publiques. Comme le font bien remarquer Dominique Darbon, Rozenn Nakanabo Diallo, Provini Olivier et Schlimmer Sina, il y a encore un effet de généralisation qui mine la recherche dans les politiques publiques en Afrique avec une prééminence accordée au domaine de la santé. Il affirme en effet que :

*« Le développement de l'analyse des politiques publiques en Afrique a surtout été possible grâce aux recherches sur la santé. Au sein des travaux de ces vingt dernières années dans le champ francophone et français, on constate une forte représentativité d'études sur la politique de lutte contre le VIH/SIDA. Ce secteur est en effet fortement investi par les chercheurs en science politique et en anthropologie politique ayant saisi les formidables opportunités de recherche portées par les bailleurs de fonds... En revanche, on peut s'interroger comparativement sur le degré et la nature de cette globalisation et de cette transnationalisation de l'action publique pour l'ensemble des secteurs de politiques publiques en Afrique – tant les degrés et l'intensité des rapports entre les politics, policy et polity (Leca, 2012) fluctuent d'un secteur et d'une situation à l'autre. Par exemple, la gestion de l'enseignement supérieur n'est pas autant marquée que la santé par le poids des organisations internationales et des programmes financés par les bailleurs de fonds dans la structuration du secteur ». (Darbon, Nakanabo Diallo, Provini et Schlimmer, 2019, p.7).*

Ces chercheurs expliquent surtout cette influence des recherches en politiques publiques sur la santé et principalement sur le sujet du VIH-SIDA, comme ce fut d'ailleurs le cas avec le paludisme dans

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

les décennies antérieures, par la concentration des subventions nationales et internationales dans ce domaine au détriment des autres secteurs pourtant tous importants. L'une des conséquences de ce qui précède est bien sûr, l'existence d'un certain nombre de domaines des politiques publiques africaines, comme celui de l'éducation, qui évoluent dans un amalgame théorique qui ne respecte ni les frontières géographiques et socio-culturelles de l'Afrique, ni les spécificités disciplinaires encore moins les besoins des populations concernées, ne permettant ainsi l'expérimentation d'aucune théorie efficace répondant aux préoccupations et aux réalités locales africaines.



## **2.6 – Conclusion intermédiaire**

A propos des théories qui sous-tendent les politiques publiques en Afrique et au Cameroun, l'un de nos interlocuteurs affirmait ce qui suit :

*« Le chaos qui règne dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun est à l'image des nombreuses théories, toutes imposées de l'extérieur, sur lesquelles s'appuient les principaux acteurs de l'action publique dans notre continent. En effet, au vu du fait que l'Afrique ne dispose pas toujours, après plus de cinquante années d'indépendance, des institutions académiques locales capables de formuler et d'expérimenter des théories scientifiques susceptibles d'aborder avec efficacité les problèmes de politiques publiques propres au continent, l'Occident ne peut que continuer à se servir du continent noir comme une véritable éprouvette ou alors un dépotoir de ses théories qui ont pourtant montrer leurs limites dans la résolution des propres problèmes occidentaux. Il est tant que l'intelligentsia Africaine se mette au travail. Car, même en Occident, ce sont toujours les chercheurs qui ont souvent été aux avant-gardes de l'élaboration des théories qui ont révolutionné les politiques publiques, et même toute la vie sociale, dans cette partie de la planète. Il n'est pas sérieux que nous continuions toujours à jérémyer sur les pressions socio-politiques et financières pour justifier notre moutonnerie dans le domaine de la recherche en nous servant, dans les travaux qui sont menteusement supposés participer à l'éclosion de notre continent, des théories qui n'ont rien à voir avec ses réalités... (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 24/02/2015 de 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Pour fonder théoriquement notre recherche sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun, faute de théories spécifiquement africaines sur l'étude des politiques publiques dans ce continent, nous avons dû emprunter les sentiers battus en nous orientant d'abord vers la théorie du capital humain. Dans une perspective d'un service public organisé selon une approche capitaliste où à tout investissement engageant des charges financières et matérielles, il faut s'attendre à un retour sur investissement qui prend en compte la recherche du bénéfice, la théorie du capital humain d'origine anglo-saxonne stipule au sujet des investissements consentis par l'Etat et ses principaux partenaires, que ces derniers devraient produire une plus-value en terme de ressources humaines (capital humain) et des avantages matériels pour les acteurs engagés dans l'éducation et la formation. Le premier bénéficiaire de ces avantages devrait donc être en toute objectivité, l'Etat, mais aussi tous les promoteurs du service d'éducation, les familles et donc la société de manière générale. Bien que le Cameroun se soit engagé dans une action publique basée sur les principes d'une économie capitaliste, les choses ne semblent cependant pas fonctionner comme le préconise la théorie du capital humain. Il ne serait même pas abusif d'affirmer qu'au Cameroun, l'investissement sur l'éducation, s'il permet à la société camerounaise de compter parmi celles qui sont les plus intellectuellement émancipées en Afrique, le côté matériel de cet investissement produirait même les faits contraires aux principes théoriques du capital humain. En effet, les énormes investissements consentis par plusieurs familles dans

l'éducation et la formation de leur progéniture, parce que cette dernière trouve le plus souvent difficilement des emplois dont la rémunération pourrait couvrir ne serait-ce que les dépenses mobilisées, aboutissent le plus souvent aussi à l'accentuation de la précarité dans ces familles qui s'en trouvent ruinées. Par ailleurs, nous partageons bien le point de vue du sociologue Christian Laval (2003) qui pense que l'école n'est pas une entreprise qui doit obéir aux principes de l'économie néolibérale. Pour toutes ces raisons, nous estimons que la théorie du capital humain n'est pas adaptée à la saisie des questions de politiques publiques en Afrique de manière générale et à celles de l'éducation au Cameroun en particulier.

Convaincus des limites de la théorie du capital humain à cerner les spécificités des politiques publiques en éducation au Cameroun, nous nous sommes ensuite orientés vers la sociologie de l'action publique. Rappelons que cette perspective théorique a été initiée dans le contexte de la grave crise économique mondiale des années 1980. Cependant, bien qu'étendue dans le monde entier eu égard au fait que ce dernier est devenu un village planétaire pour des raisons de mondialisation et de globalisation qui caractérisent l'économie mondiale et les échanges internationaux depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, les causes de cette grave crise étaient essentiellement liées à l'échec des principes qui régissaient les politiques publiques occidentales. La sociologie de l'action publique a contribué dans cet élan de la recherche en sciences sociales en Occident à repenser les politiques publiques notamment dans la formulation des propositions du *Nouveau Management Public (NMP)* et des travaux de *Policy analysis*. Il est de ce fait évident que ses travaux ont été d'une aide certaine à la résolution de la grave crise. Or, du fait de l'internationalisation des effets de la crise et surtout de la « transfrontalisation » des principes régissant les politiques publiques en Occident et de leur imposition dans les pays en développement, et donc en Afrique, la sociologie de l'action publique a été transposée dans le continent noir sans un effort de contextualisation préalable. Il est de ce fait évident que bien que l'action publique ait une valeur universelle, son émancipation en Afrique nécessite que les théoriciens de la sociologie de l'action publique tiennent compte des spécificités socio-culturelles, économiques et politiques du continent africain et les besoins des sociétés qui y vivent. Aussi, la sociologie de l'action publique présente-t-elle pour nous un handicap considérable dans la saisie des spécificités des politiques publiques en Afrique et au Cameroun. En effet, certes elle préconise une plus grande implication de l'ensemble des acteurs et partenaires dans la gestion des politiques publiques, donnant par ce fait même un caractère plus actif et plus consensuel à ces dernières, cependant, l'occidentalisation de ses réponses aux problématiques des politiques publiques

africaines ou alors l'africanisation de ses propositions élaborées en Occident ne nous permettent pas de nous en inspirer totalement pour l'étude de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. C'est pour ces raisons que nous avons enfin fait le choix de la socio-anthropologie pour fonder théoriquement notre recherche.

Comme nous l'avons démontré dans les précédents paragraphes, la socio-anthropologie de l'action publique a plusieurs points en commun avec la sociologie de l'action publique. Elle est donc complémentaire à cette dernière. En effet, avec la sociologie et l'anthropologie modernes, la socio-anthropologie de l'action publique partage une conception multi-acteurs des politiques publiques chère à la sociologie de l'action publique et une perception débarrassée de toute « surinterprétation » des réalités socio-culturelles dans les sociétés non occidentales. Toutes choses qui spécifient l'anthropologie moderne. Outre ces deux aspects, la socio-anthropologie de manière générale, plaide pour une contextualisation des problématiques de société. Sa perception des solutions à apporter de manière particulière aux problèmes des politiques publiques en Afrique propose de prendre en considération les spécificités socio-culturelles, économiques et politiques du continent africain. Bref, de joindre aux différentes propositions, de quelques origines qu'elles soient, les besoins des sociétés africaines parce que respectant leurs aspirations. C'est en cela que la socio-anthropologie de manière générale et celle de l'action publique en particulier peut fonder théoriquement notre recherche sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et peut fondamentalement en accompagner la partie méthodologique que nous abordons dans le prochain chapitre.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 3

### Itinéraire d'une recherche

Sur le plan méthodologique, nous avons fait le choix de la méthode qualitative pour mener à bien notre recherche. Dans son article « *Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie* » publié dans l'ouvrage collectif « *Sociologie pénale : système et expérience* » dirigé par les sociologues Dan Kaminski et Michel Kokoreffa en 2004, la sociologue Janine Pierret souligne que : « *le choix d'une méthode s'inscrit dans une problématique et conduit à la mise en œuvre de techniques adaptées aux objectifs de la recherche* » (Pierret, 2004, p.199). Au sujet de la place de la méthode qualitative dans la recherche en sociologie, l'auteure est très explicite dans son argumentaire inspiré des thèses de Bourdieu. Elle affirme en effet que :

*« L'usage de la méthodologie qualitative en sociologie a longtemps été déconsidéré par les milieux académiques et les débats sur les méthodes ont été focalisés sur l'opposition quantitatif-qualitatif. Mais s'interroger sur la construction de l'objet scientifique dépasse cette opposition et concerne tout autant la méthode quantitative que qualitative. Le choix d'une méthode s'inscrit dans une problématique et conduit à la mise en œuvre de techniques adaptées aux objectifs de la recherche. Contrairement à certaines idées reçues, la neutralité des techniques n'existe pas, chacune a ses propres limites et ses biais, et aucune ne permet d'appréhender la totalité du système social »* (Pierret, 2004, p.199).

Si l'efficacité de la méthode qualitative est avérée dans les recherches en sociologie de manière générale, elle l'est encore plus pour des recherches en terrains africains où la démarche quantitative a encore de la peine à s'implanter au regard des conditions d'enquête incertaines et difficiles liées particulièrement à la corruption des chiffres à laquelle se livrent souvent les dirigeants Africains ou aux pressions sociopolitiques qui pèsent souvent sur les chercheurs (Boumaza et Campana, 2007). En optant pour la démarche ethnographique, nos espoirs sont immenses. En effet, comme nous le verrons tout au long de l'élaboration de ce travail, ce que nous avons déjà souligné dans le précédent chapitre, le champ des recherches dans les politiques publiques est encore assez désert en publications scientifiques en Afrique et particulièrement au Cameroun. Les causes officiellement admises ici abondent le plus souvent dans le sens du caractère juvénile de ce champ de recherches en Afrique (Wafeu Toko, 2008, p.2). La raison principale semble cependant être, comme nous en témoignerons nous-mêmes au travers des pressions de tous genres connues dans la conduite de notre enquête, l'extrême délicatesse de ce domaine pour lequel, les recherches scientifiques « objectives » ne sont

pas très encouragées par les régimes en place. En effet, engagés pour la plupart dans des politiques publiques assez autoritaristes et néo-patrimonialistes que nombre de critiques expliquent par la nécessité de faire asseoir les Institutions publiques encore fragiles (Yacine-Touré, 1983), la plupart des Etats africains étant nouvellement indépendants, les régimes en place en Afrique ont plus opté pour le financement des recherches qui vantent arbitrairement les politiques publiques en vigueur (Tudesq (dir.), 1995) ou alors, préfèrent tout simplement proliférer dans la production des textes, conférences, réformes...qui donnent abusivement l'impression à la Communauté internationale que l'Afrique est résolument engagée dans la modernisation institutionnelle imposée dans les années 1990 (Rubbers et Roy, 2015, p.9) alors que le quotidien des Africains va chaque jour de mal en pis. Les nombreux conflits armés ne permettent pas aux Africains de cultiver leurs terres pourtant très fertiles. Le caractère endémique de certaines infections et affections ralentit le dynamisme social. L'absence des structures éducatives et de développement durables et efficaces maintiennent nos Institutions dans un fonctionnement archaïque. La méprise du fonctionnement de l'économie capitaliste et l'appât du gain des responsables Africains situant les intérêts individuels et néo-patrimonialistes au-dessus de ceux de la collectivité accentuent encore ces phénomènes.

Aussi, dans notre ambition de chercher à comprendre ce qui peut bien expliquer le fossé qui existe entre l'implication des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans l'action publique en éducation au Cameroun, au regard des énormes moyens consentis dans ce secteur, et la précarité endémique observée en milieu social dans ce pays, nous avons jeté notre dévolu, sur le plan méthodologique sur la démarche ethnographique. Nous examinerons ainsi trois principales sources d'informations à savoir : la recherche documentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation participante. Le présent chapitre nous conduira à rappeler notre objectif de départ et les intérêts de cette recherche puis à présenter les conditions de collecte des matériaux au Cameroun (principalement, nos entretiens semi-directifs et l'observation participante). Cependant, nous avons tout d'abord voulu rappeler les raisons qui ont motivé le choix de notre sujet de recherche mais aussi le contexte académique de la réalisation de ce travail.

### **3.1 – Rappel des motivations du choix de notre sujet de recherche : la précarité sociale légendaire au Cameroun**

Le choix de notre sujet de thèse a été motivé par plusieurs raisons rassemblées autour de trois principales circonstances de notre vie : notre contact prolongé avec le milieu éducatif camerounais caractérisé par nos nombreuses années sur les bancs de l'école au Cameroun, nos engagements

associatifs et notre quête laborieuse d'une insertion professionnelle, situation que vivent la plupart des jeunes diplômés Camerounais.

### **3.1.1 - Nos nombreuses années d'école : la complexité d'un système éducatif qui interroge le sens des politiques éducatives au Cameroun**

Nos nombreuses années d'école au Cameroun (35 ans environ), exercice que nous n'avons pas encore achevé aujourd'hui, passeront à coup sûr comme une expérience assez curieuse aux yeux des Européens. En effet, pour ceux qui achèvent régulièrement leur cycle primaire et secondaire à 16 ou 17 ans et les études supérieures à 25 ans environ, passer autant d'années sur les bancs de l'école ne pourrait certainement être un fait anodin. Nous ne constituons malheureusement pas un cas isolé au Cameroun. Jusqu'à la fin du cycle primaire et secondaire, le parcours d'un élève au Cameroun et en Europe est à peu près similaire. Arrivé à l'enseignement supérieur, les parcours se diversifient. Par rapport à son homologue européen, l'étudiant Camerounais achève de manière générale un peu plus tardivement son parcours universitaire, c'est-à-dire, environ vers la trentaine. Les raisons de ce long séjour sont nombreuses : difficultés d'orientation ; complexité des enseignements aux programmes des études qui conduisent le plus souvent aux redoublements quand elles n'aboutissent pas simplement aux décrochages temporaires ou définitifs. Il y a aussi des suspensions provisoires ou définitives du cursus scolaire dues à la recherche d'un emploi ; l'arrivée d'une grossesse accidentelle ; le manque de moyens des parents (Noumba, 2008) pour ne citer que ces quelques exemples.

Notre cas demeure cependant un peu atypique. Pour avoir choisi une orientation professionnelle particulière, la prêtrise, nous avons en effet connu plusieurs soubresauts dans notre progression. Nous sommes sortis plusieurs fois des rangs de la formation presbytérale. Le plus souvent aussi, nous avons alterné les études théologiques et profanes. Ce parcours alterné nous a valu de très nombreuses années sur les bancs de l'école. Une expérience qui nous a cependant amené à nous frotter pendant plusieurs années au système éducatif camerounais et à nous interroger sur des questions de politiques éducatives au Cameroun. Le nombre très important des disciplines aux programmes scolaires dans l'éducation nationale en est un exemple. En effet, au Cameroun, un élève de la classe de troisième qui prépare le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) a en moyenne une quinzaine de disciplines dans son programme d'étude. Chaque discipline ayant en moyenne une trentaine de chapitres, il arrive le plus souvent que les élèves, les moins doués, ne s'en sortent pas à la fin de l'année. Cela concerne presque toutes les classes pour le cas de l'enseignement secondaire général comme technique. En classe de Terminale littéraire par exemple, en même temps que l'élève doit étudier chacune des

nombreuses disciplines au programme, il doit également s'efforcer d'éviter une note éliminatoire (moins de 5/20) à l'examen dans les disciplines dites *bêtes noires*. Ces disciplines sont le plus souvent, les mathématiques pour les littéraires et les langues pour les élèves des filières scientifiques. Dans les classes de transition, l'admission en classe supérieure au primaire et au secondaire s'obtient avec une note supérieure ou égale à 9.5/20. Cette note est calculée en faisant le cumul de toutes les notes des disciplines au programme scolaire, en respectant bien sûr, le coefficient de chaque discipline. Compte tenu du problème des disciplines dites *bêtes-noires* dans lesquelles certains élèves obtiennent difficilement une note supérieure à 2/20 au cours de l'année, on arrive en fin de compte à des cas de redoublement et de décrochage qui suscitent des interrogations sur certains aspects des politiques éducatives au Cameroun.

Notre longue expérience sur les bancs de l'école et notre contact direct avec certaines de ces questions vont motiver le choix de notre sujet de recherche. En effet, quand on voit le nombre de chômeurs qui va grandissant chaque année au Cameroun, on peut se demander si la communauté éducative nationale et internationale Camerounaise travaille suffisamment pour offrir à la frange de la population scolarisée tous les moyens nécessaires pour joindre l'offre de la formation à celle de l'insertion.

### **3.1.2 - Nos nombreux engagements associatifs : tentatives de participer à la recherche des solutions au marasme socioculturel ; économique et politique que connaissent l'Afrique et le Cameroun**

Durant nos nombreuses années de scolarisation au Cameroun, nous nous sommes beaucoup exprimé dans le milieu associatif. Nous avons personnellement créé en 2004, la *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle en abrégé « SEPAIC »*. A celle-ci, se sont ajoutées quatre autres associations à la date d'aujourd'hui. Il s'agit de *l'Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV)* ; de *l'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures Camerounais (AIPACC)* ; *l'Association des Prêtres, Religieux et Religieuses Camerounais en Mission en France (APRRCMF)* et la dernière en date étant *l'Association SEMENCES Plus*, qui est une initiative d'entraide. En dehors de ces initiatives personnelles, nous avons participé en France à la création du Cercle des Etudiants des Sciences Humaines de l'Université Paris-Descartes (CESHPD) et nous avons été élu comme représentant des étudiants au Conseil du LIPHA (Laboratoire interdisciplinaire du Politique Hanna Arendt) de l'Université Paris-Est Créteil.

La question qu'on serait en droit de se poser est celle des raisons de ces multiples engagements dans les structures de la société civile.

La réponse à cette question puise ses sources dans un autre questionnement plus vaste, qui va au-delà de notre vécu personnel. Il concerne tout Africain en général et les Camerounais en particulier. Ce questionnement renvoie à ce qui pourrait être considéré comme une sorte de malédiction pour l'Afrique noire, ce vaste et lamentable continent qui pourtant a été qualifié de berceau de l'humanité (Zakarie et Toussaint, 2001, p.12) par de nombreux penseurs. En effet, malgré les multiples ressources dont regorge le sous-sol africain ; malgré l'aide des grandes puissances qui sont régulièrement au chevet de ce continent, la préoccupation de René Dumont reste toujours d'actualité : l'Afrique noire finira-t-elle vraiment un jour par redécoller ? (Dumont, 1969). Tout Africain soucieux de l'avenir de ce continent est inévitablement amené à s'intéresser à ce qui constitue les freins au redécollage de l'Afrique noire ! Les épopées des merveilles de l'Egypte pharaonique (Etile, 2003, p.32) peuvent-elles nous redonner l'espoir que cette Afrique des temps anciens pourra renaître un jour de ses cendres ? En tant que jeune Camerounais, embarqué dans cette aventure de l'histoire africaine, nous avons souvent aussi voulu participer à la recherche des réponses, sinon, des solutions à ce qui semble être la malédiction de l'homme noir. Aussi, après avoir longtemps scruté les tentatives toujours infructueuses jusque-là des gouvernants Camerounais à renverser la vapeur, nous nous sommes donné la tâche de sonder la société civile pour voir si celle-ci ne serait pas porteuse, comme l'ont pensé certains critiques, de la solution, sinon de l'une des pistes de solution au marasme socioculturel ; économique et politique africain (Motazé Akam, 2006). Pour ce faire, nous avons eu l'idée de créer des associations dont l'ambition était de contribuer à la recherche des solutions au redécollage de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier.

### **3.1.3 – Nos nombreuses années de quête d'une insertion socioprofessionnelle : la problématique de l'adéquation entre l'offre de formation et celle de l'insertion socioprofessionnelle au Cameroun**

L'autre raison ayant motivé le choix de notre sujet de recherche est sans nul doute liée à nos très nombreuses tentatives infructueuses d'insertion professionnelle. En effet, le nombre d'années que nous continuons à passer sur les bancs de l'école n'est pas lié à une certaine boulimie scolaire. Après nos études secondaires, nous avons opté pour la formation à la prêtrise. Très tôt, nous avons été contraint de poursuivre nos études supérieures dans une Université d'Etat au Cameroun. A partir de cet instant, nous avons commencé à osciller entre les études théologiques pour la prêtrise et celles

profanes dans des institutions universitaires étatiques et privées. Alors que nous continuions à vouloir mener à leur terme nos études théologiques par l'ordination presbytérale, nous ne manquions pas de chercher parallèlement une insertion professionnelle dans les secteurs publics et privés. Dans le secteur public, ce fut à travers des concours et des réponses aux appels de recrutement. Dans le secteur privé, nous élaborions des initiatives professionnelles au sein de nos associations en même temps que nous répondions aux appels d'offres lancés par d'autres organisations de la société civile. Nous avons répété ces initiatives jusqu'à ce que nous ayons dépassé l'âge de pouvoir candidater à un concours dans le secteur public. Au niveau privé, rien de très intéressant ne s'était jamais pointé à l'horizon.

Cette recherche effrénée et sans succès d'une insertion professionnelle ne constitue pas une expérience uniquement individuelle. Il s'agit là du parcours du combattant que mènent nombre de diplômés du secondaire et du supérieur au Cameroun et même en Afrique en général. En effet, selon une évaluation réalisée en 2016, le taux des jeunes actifs sans emploi formel au Cameroun avoisinait les 75% (Younoussa, 2017) quand la moyenne en Afrique était estimée à 60%. La solution finale étant, pour la plupart des jeunes confrontés à l'absence des emplois formels sur le marché national, le reversement dans le secteur informel qui occupe près de 90% de la population et dont l'organisation laisse à désirer malgré un essor considérable dans nos pays d'Afrique (Bakehé, 2016). Les autres issues à explorer restant bien sûr, le retour au village ou alors, le repli sur soi ; le grand banditisme ; la débauche, sans oublier l'immigration clandestine. Un phénomène qui cause la fuite de nombreuses ressources humaines africaines vers d'autres continents et surtout des pertes en vies humaines et des souffrances atroces pour des millions de familles (Chahed, 2020). Cette situation nous a amené à nous interroger sur les solutions préconisées par les dirigeants Camerounais pour associer le dynamisme de l'action publique en éducation à la nécessité de l'insertion socioprofessionnelle au Cameroun.

Une fois arrivé en France où nous avons constaté la possibilité de mener une étude approfondie dans la recherche des causes, mais aussi des solutions à moyen ou à long terme au marasme qui mine le continent africain et la société camerounaise, nous nous sommes lancé dans une recherche doctorale pour étancher cette soif. En effet, au Cameroun, compte tenu de la précarité socioculturelle ; économique et politique ambiante, entamer des recherches sérieuses n'est pas chose facile. C'est le lieu ici de rappeler qu'au Cameroun, à plus de 35 ans d'existence, nous n'avons jamais eu la possibilité de mener une activité professionnelle génératrice de revenus. Et ils sont très nombreux les étudiants Camerounais qui mènent leurs études supérieures dans le dénuement le plus total au point où ils ne sont pas capables de s'offrir un ordinateur pour la rédaction de leurs travaux ou encore de disposer d'une connexion internet même à faible débit pour réaliser des recherches en ligne. Or, en France, même les chômeurs ont des ressources financières, à savoir, le Revenu de Solidarité Active

(RSA) et plein d'autres avantages matériels qui vous épargnent la dramatique précarité qu'on connaît au Cameroun. En effet, dans ce pays, même des fonctionnaires officiellement recrutés dans la fonction publique sont capables de passer de nombreux mois sans salaires (Andjongo, 2016) alors qu'ils ont des familles à nourrir et d'autres charges auxquelles ils doivent répondre. Aussi, disposant des moyens financiers et matériels nécessaires pour mener une recherche doctorale, nous nous sommes engagés d'abord en sollicitant une inscription en master de sociologie.

### **3.2 – Elaboration de notre thèse : le choix de l'enquête ethnographique, sa place dans notre recherche et nos échanges avec nos encadreurs**

L'enquête ethnographique peut se définir comme un « *rapport au terrain qui se caractérise par une insertion prolongée dans un lieu ou parmi un groupe social* » (Louvel, 2008, p.2). Le but de cette insertion prolongée est de collecter, autant que faire se peut, des données qui seront nécessaires pour l'élaboration d'un travail scientifique au sujet des réalités socioculturelles d'un groupe humain donné. Sur le plan méthodologique, nous avons fait le choix de l'enquête ethnographique dans la réalisation de ce travail pour plusieurs raisons. Notre choix a été motivé, d'une part, par le caractère sensible des questions concernant les politiques publiques en général au Cameroun et la gouvernance de l'éducation en particulier. D'autre part, à cause de la rareté de la documentation scientifique dans ce domaine. Pour donner du crédit à cette démarche ethnographique en mettant les chances de rassembler un grand nombre d'informations nécessaires à l'objectivité de notre recherche, nous avons fait reposer notre enquête sur trois méthodes principales : une revue de littérature sur les politiques publiques au Cameroun; les entretiens semi-directifs et l'observation participante, elle-même menée dans le cadre de l'organisation d'un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun ; de plusieurs initiatives associatives dans le domaine de l'éducation et de la formation, et d'une expérience professionnelle de chef d'établissement au Cameroun. Des choix qui sont cohérents avec notre approche théorique en termes de socio-anthropologie de l'action publique, une perspective théorique nous invitant à aller au contact des réalités socioculturelles locales pour mieux apprécier la problématique du dynamisme de l'action publique en éducation au Cameroun et l'extrême précarité endémique que connaissent les populations les plus fragiles dans ce pays. Parallèlement à notre enquête ethnographique sur le terrain, nous sommes resté très proche de nos encadreurs qui ont apprécié régulièrement l'évolution de notre recherche.



### **3.2.1 – Revue de littérature**

Concernant l'état des lieux des recherches dans le domaine des politiques publiques en Afrique, le caractère récent de celles-ci et le caractère sensible de ces questions considérées comme « propriété privée » de l'Etat dans la plupart des pays africains et au Cameroun en particulier rendent les publications scientifiques rares, surtout par des chercheurs Africains qui évitent les représailles. Les politistes Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot, comme d'ailleurs l'essentiel des chercheurs qui se sont engagés dans ces recherches font pertinemment remarquer que :

*« L'étude des politiques publiques ou de l'action publique en utilisant tout l'outillage et les méthodes élaborées par les théoriciens du Nord est récente dans la littérature africaine. Elle a bénéficié de la convergence de la montée en force de ce type de perspective en science politique et des réformes liées au concept de gouvernance qui multiplient le nombre d'acteurs intervenant dans les processus administratifs, que ce soit par le démembrement de l'Etat, par l'empowerment des nouveaux acteurs, et/ou par l'entrée massive des acteurs extérieurs » (Gazibo et Thiriot, 2009, pp.86-87).*

Cependant, il est indiscutable que le nombre des travaux scientifiques axés sur les politiques publiques en Afrique a suffisamment augmenté de manière générale ces dernières années, comme vous pourrez bien le constater dans notre bibliographie et surtout dans l'immense bibliographie de l'ouvrage collectif : « Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique » publié par Dominique Darbon, Rozenn Nakanabo Diallo, Olivier Provini et Sina Schlimmer en 2019. Il faut néanmoins aussi reconnaître que ces travaux restent encore essentiellement développés par des chercheurs Occidentaux et très généralisants dans ce sens que l'Afrique y est, dans la plupart de temps, souvent étudiée comme un seul pays et les recherches dans ce domaine aussi assez concentrées sur la construction et le rôle de l'Etat (Darbon, Nakanabo Diallo, Provini et Schlimmer, 2019). Par ailleurs, les efforts des Etats africains et même des organisations internationales pour outiller les administrations publiques d'instruments managériaux modernes sont encore presque essentiellement orientés vers la production et même la surproduction des réformes. Une entreprise qui trouve cependant peu d'échos sur le terrain en ce qui concerne l'amélioration des politiques publiques africaines et le quotidien des Africains de manière générale. La réflexion de Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot sur l'état des lieux des politiques publiques en Afrique trouve d'ailleurs ici tout son sens. Ces deux chercheurs affirment en effet qu'en Afrique :

*« [la recherche dans le domaine des politiques publiques] est indissociable d'une analyse des transferts de règles, procédures et normes, laquelle est bien constituée et a connu des développements positifs depuis les travaux sur le mimétisme institutionnel. Les réformes sont étudiées comme un produit sur un marché dirigé par l'offre où de nouveaux produits*

*sont constamment proposés, conduisant à un empilage de réformes sans que des procédures de suivi et de mise en cohérence n'existent sur le court à moyen terme. L'ouvrage des Nations unies Governance for the Millénium Developpment Goals : Core Issues and Good Practices (2007, 47-48) en donne une bonne illustration. Il fait la liste des objectifs des réformes administratives conduites depuis les années 80 sans identifier les conditions entre elles mais en remarquant que les pays en développement ne peuvent suivre les changements en cours : sur la base d'un Etat « réduit », les Institutions administratives doivent « tout simplement » être « démocratiques, efficaces et effectives dans la gestions des biens publics et le service du public, capables de résister aux forces globales puissantes [...] agir comme agents du développement économique et social en assurant un accès équitable de tous aux opportunités, faciliter les liens entre la société et le secteur privé, soutenir la participation accrue des citoyens à la décision et dans le suivi de l'action de l'Etats... » (Gazibo et Thiriou, 2009, pp.86-87).*

Bien que cet inventaire de la situation date, les choses n'ont cependant pas beaucoup évolué jusqu'à aujourd'hui. Aussi, au sujet de la gouvernance au Cameroun, si les travaux qui englobent la situation africaine de manière générale sont nombreux, ceux qui traitent du cas particulier du Cameroun sont presque insignifiants. C'est ainsi que, pour mettre la main sur les rares travaux traitant de la situation des politiques publiques au Cameroun, nous avons choisi d'explorer les recherches les plus récentes sur cette problématique en nous intéressant particulièrement à leurs références bibliographiques. Aussi, au plan général des études des politiques publiques en Afrique, nous avons évidemment exploité le travail de Dominique Darbon, Rozenn Nakanabo Diallo, Olivier Provini et Sina Schlimmer présenté plus haut. En ce qui concerne le cas particulier des politiques publiques au Cameroun, nous sommes fondés sur l'article de Fred Eboko publié en 2015 sur « *Questions de Recherche* », N° 45, intitulé : « Vers une matrice de l'action publique en Afrique ? Approche trans-sectorielle de l'action publique en Afrique contemporaine ». Si cette investigation sur les politiques publiques en Afrique et au Cameroun a été plus ou moins fructueuse, le domaine purement éducatif est par contre assez stérile. En effet, en dehors de quelques travaux comme les articles de Marie-France Lange : « Les politiques publiques d'éducation en Afrique » publié en 1999 ; « L'éducation, enjeu majeur de l'Afrique post-indépendances : Cinquante ans d'enseignement en Afrique : un bilan en demi-teinte » publié par Roland Pourtier en 2010, le gros des informations sur les politiques publiques en éducation en Afrique et au Cameroun se retrouve dans les rapports des organisations internationales et gouvernementaux que nous avons suffisamment exploités. Aussi, grâce à l'exploitation des références bibliographiques des travaux ci-dessus évoqués, nous avons de manière assez attentive, organisé notre revue de littérature autour de quelques publications principales, telles : « La raison démasquée : sociologie de l'acteur et recherche sociale en Afrique » de Yao Assogba (2007) ; « Programme national de gouvernance (2006-2010) et modernisation administrative » de Raoul Tamekou (2008) ; « La politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche » de Mamoudou

Gazibo, Céline Thiriot (2009) ; « Introduction à la politique africaine » de Mamoudou Gazibo (2010) ; « La pratique de la gouvernance au Cameroun » de Hugues François Onana (2011) ; « Le partenariat public-privé : transfert de connaissances managériales et apprentissage : cas d'entreprises publiques algériennes » de Ghassane Hadjar (2014) ; « L'injonction du participatif dans la gouvernance des deltas ouest africains : enjeux scientifiques, défis politiques » de Marie-Christine Cormier-Salem (2017). A ces ouvrages, nous avons associé un nombre important d'articles publiés dans des revues de grande notoriété comme le lecteur pourra le découvrir dans le corps de notre recherche.

De manière générale, il apparaît donc que les travaux scientifiques sur les politiques publiques au Cameroun encore moins ceux concernant la problématique de la gouvernance de l'éducation sont assez parcellaires et encore très globalisants dans ce sens que les analyses sectorielles, notamment sur le secteur de l'éducation sont encore très peu développées. Aussi, pour pallier cette rareté, nous avons eu recours à d'autres méthodes de collecte des informations, comme les entretiens semi-directifs.

### **3.2.2 – Le choix des entretiens semi-directifs et leur spécificité dans notre travail**

Dans notre objectif de mener une ethnographie sur les pratiques effectives de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, nous avons espéré combler l'insuffisance des publications scientifiques par des entretiens semi-directifs dont l'objectivité nous a convaincu depuis nos recherches en master. Cette dernière nous paraît assez adaptée à l'ethnographie africaine qui ne répond pas encore assez objectivement, à notre humble avis, aux enquêtes quantitatives. En effet, l'entretien semi-directif, encore appelé entretien centré ou entretien en profondeur (Pierret, 2004, pp.199-213), est une technique de collecte des informations utilisée en sciences humaines dans une démarche ethnographique. Cette méthode apparaît dans un contexte de travaux scientifiques fortement marqué par la démarche quantitative. Une perspective dominée par la nécessité de la démonstration par la preuve statistique avec la réalisation des grandes enquêtes et les échanges sur les techniques d'échantillonnage, le contrôle des biais et l'usage de tests statistiques. Claude Faugeron va innover en introduisant les entretiens semi-directifs au sein de la sociologie française dans les années 1970. Il fera ainsi de cette méthode qualitative de collecte des informations, un outil d'investigation d'une importance capitale dans la recherche scientifique (Pierret, 2004, pp.199-213). Janine Pierret et Poupart (1993) confirment l'objectivité et le caractère sérieux de cette méthode en affirmant que l'entretien semi-directif ne saurait être « *assimilé à une conversation ordinaire qui prendrait place*

*dans une forme d'interaction sociale artificielle dont les effets sur les données produites ne seraient pas contrôlés »* (Pierret, 2004, pp.199-213).

Convaincu de l'efficacité de cette méthode, nous avons élaboré notre travail d'entretiens semi-directifs dans cette recherche en trois grandes étapes. Il y a d'abord eu la pré-enquête avec notre premier séjour sur le terrain au Cameroun et la construction de notre échantillon de la population cible. La seconde étape a consisté en l'élaboration de notre grille d'enquête. La troisième étape a été consacrée aux entretiens proprement dits.

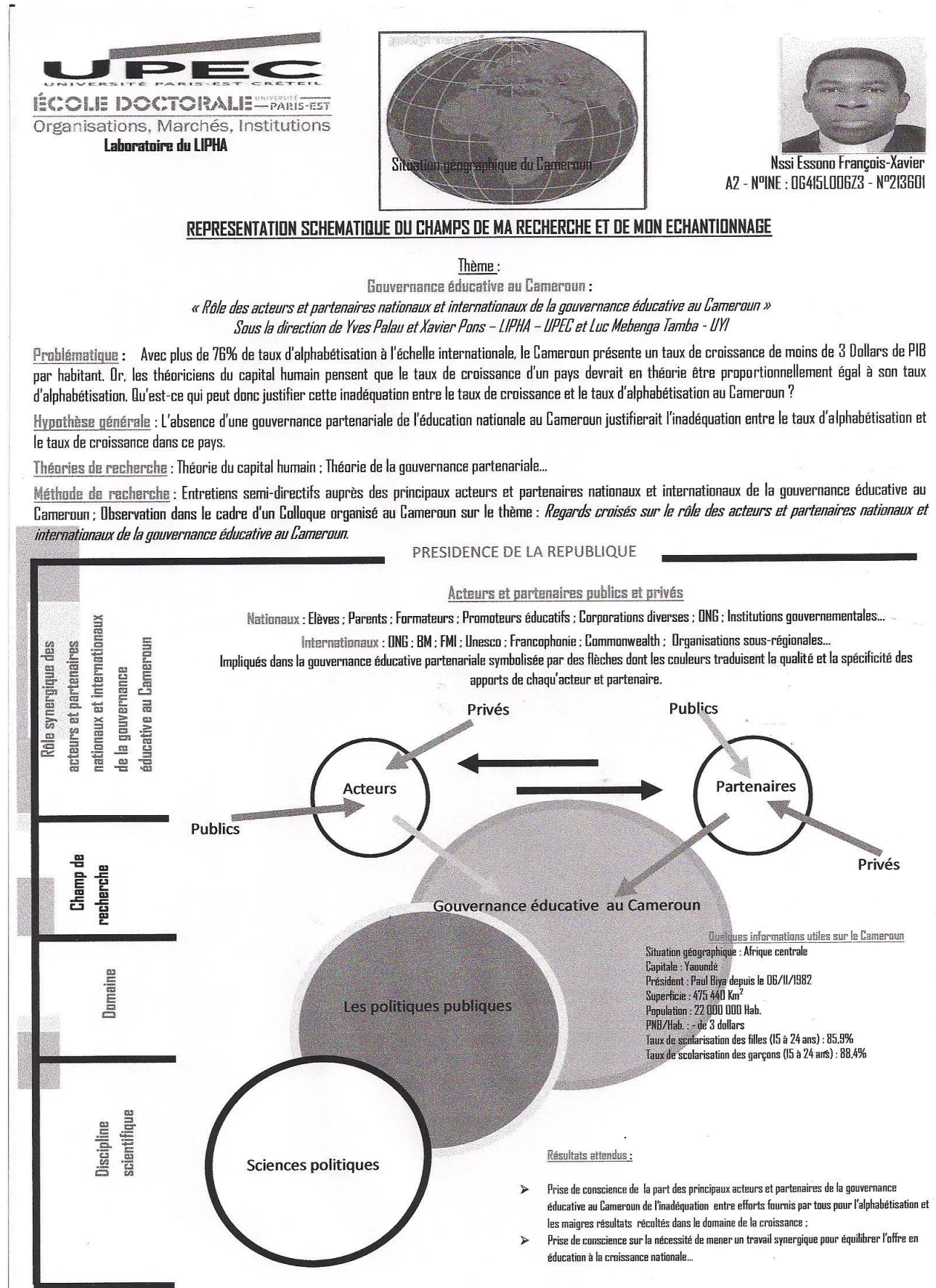
**a) – La Pré-enquête : de l'échantillonnage à notre premier séjour sur le terrain**

Comme le précise Janine Pierret : *« toute enquête sociologique sérieuse se devait d'être précédée d'une pré-enquête qualitative pour construire rigoureusement le recueil de données définitif »* (Pierret, 2004, pp.199-213). En effet, pour rester conforme aux dispositions calendaires prises lors de notre inscription en thèse en 2013, nous nous sommes proposé de faire un premier déplacement sur le terrain au mois de juin 2014. Nous avons donc effectivement séjourné au Cameroun du 20 juin au 08 août 2014 pour effectuer une première immersion pour les besoins de notre recherche dans l'univers éducatif camerounais. Ce premier séjour qui tenait lieu de pré-enquête avait trois buts :

- Nouer des premiers contacts avec des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun ;
- Juger de la faisabilité des entretiens semi-directifs auprès de ces acteurs et partenaires, dans l'intérêt de notre recherche ;
- Enfin proposer aux acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun notre projet d'un colloque international. La raison fondamentale de cette initiative étant de réunir autour d'une table, dans l'objectif de créer un cadre d'observation des conduites, les principaux concernés par la gouvernance de l'éducation au Cameroun...

Nous avons ainsi, au cours de ce premier séjour, constitué un pré-échantillon d'acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun présenté dans le tableau N°4 et la figure N°5 (Cf. chapitre 1).

**Figure N°6 :** Poster résumant l'itinéraire méthodologique de notre recherche présenté aux doctoriales 2014





En effet, lors des doctoriales qui étaient un forum d'étudiants que l'Université Paris-Est avait organisé en 2014, initiative que cette Institution souhaite reprendre chaque année, il avait été question pour nous de pouvoir représenter, dans un schéma, l'idée que nous avions de notre démarche méthodologique. Aussi, pour reprendre l'hypothèse générale de notre recherche, nous estimions que l'écart considérable remarqué entre l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et le faible niveau de vie de l'essentiel de la population camerounaise ne pouvait être résorbé, comme le préconise d'ailleurs le *New Public Management*, que si l'ensemble des acteurs de cette gouvernance sont associés dans une démarche synergique respectant les aspirations de chacun et les particularités socio-culturelles, économiques et politiques du Cameroun. Nous nous étions alors engagé à nous rendre auprès des principaux acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation au Cameroun pour chercher à comprendre l'idée que chacun a de la gouvernance partenariale dans son domaine et comment il la vit. Notre enquête ethnographique devait donc tourner autour de cette perspective par la recherche de la vérification de nos hypothèses de travail résumées dans notre grille d'entretiens (Cf. Annexes N°2, p.681).

#### **b) – Nécessité d'un co-tutorat avec l'Université de Yaoundé I au Cameroun**

Notre premier séjour de recherche a par ailleurs mis en évidence la nécessité d'un co-tutorat pour notre recherche. Plusieurs raisons ont justifié ce choix. D'une part, nous voulions faciliter notre contact avec les différents acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Pour ce faire, nous avons besoin d'une autorisation de recherche signée par une Institution éducative camerounaise, ce qui n'était possible que si nos recherches étaient approuvées par l'autorité universitaire locale. D'autre part, nous voulions pallier les questions liées à l'anthropologie de l'éducation au Cameroun dont certaines données pouvaient échapper à nos encadreurs français. Il nous fallait donc trouver un co-directeur spécialiste de ces questions. Enfin, nous devions trouver, à tout prix, quelqu'un qui allait présider notre colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous avons pour cela fait d'une pierre deux coups. Non seulement trouver un co-directeur pour notre recherche au Cameroun, mais aussi, solliciter l'Université de Yaoundé I pour une recherche en co-tutelle. Pour ce faire, l'Université de Paris-Est a proposé un protocole pour une convention de co-tutorat que nous avons fait valider par l'Université de Yaoundé I (Cf. Annexe N°1, p.675). Nous avons également aussi obtenu l'accord du professeur Luc Mebenga Tamba, anthropologue Camerounais, pour la co-direction de notre thèse. Ce dernier avait également accepté présider le Comité scientifique de notre colloque.

**c) - La préparation et la présentation de notre grille d'entretiens**

A l'instar du plan et de la grille d'observation en ethnographie, la grille d'entretien est un memento (un pense-bête). Ce document regroupe l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'un entretien. Pour Héloïse Nez (2011), il est structuré selon le type d'entretien que le chercheur souhaite mener (entretien directif, semi-directif ou non directif). Il est rédigé avant l'entretien et comporte la liste des thèmes ou des aspects des thèmes qui devront être abordés pendant l'entretien.

Après plusieurs séances de travail avec nos encadreurs, nous avons convenu d'organiser notre grille d'entretiens autour de huit centres d'intérêt. Le premier concerne l'identification des acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Le deuxième centre d'intérêt se réfère au rôle des Institutions (organismes) desquels dépendent les différents acteurs ou partenaires, lorsqu'ils n'interviennent pas individuellement dans la gestion de l'éducation au Cameroun. Dans ce point, nous avons jugé nécessaire de privilégier les acteurs et partenaires institutionnels. Nous nous sommes aussi intéressés aux questions concernant la maîtrise, par les acteurs et les partenaires de la politique de l'éducation au Cameroun ; de la notion de gouvernance ; de la place que chaque acteur et partenaire accorde aux autres partenariats et leur contribution à la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous avons enfin cherché à connaître, de manière spécifique, comment s'expriment les conduites de gouvernance partenariale dans la gestion de l'éducation au Cameroun ; les motivations et l'évaluation de l'impact des partenariats en milieu éducatif par chacun des acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun.

Il convient ici de préciser que les réalités du terrain ne nous ont pas permis d'observer strictement les différentes rubriques contenues dans cette grille. Cependant, nous avons cherché, autant que faire se peut, à y être fidèles, du moins comme fil d'ariane de nos entretiens.

**d) – Les entretiens proprement dits**

**- Notre second séjour sur le terrain et la première phase d'entretiens au Cameroun**

Reparti au Cameroun pour la première phase des entretiens, nous avons pris contact avec le professeur Luc Mebenga Tamba, le 18 février 2015. Dans nos échanges, le professeur nous a remis l'autorisation de recherches et nous a informé de l'acheminement de la copie de la convention de co-tutelle auprès des responsables de l'Université de Yaoundé I. Nous en avons profité pour lui présenter la liste des

contacts que nous avons pris au Cameroun pour les entretiens. Après réception de l'autorisation de recherche, nous avons pris une semaine pour établir, avec nos interlocuteurs, l'agenda provisoire des entretiens. Nous l'avons fait, parfois au téléphone, et plus souvent physiquement. Nous avons par ailleurs choisi d'effectuer prioritairement ces entretiens dans les Régions du Centre et du Littoral où le contact avec nos interlocuteurs nous paraissait plus facile compte tenu de la présence d'importantes structures administratives ; éducatives et des acteurs et partenaires de l'éducation.

Lors de cette première phase des entretiens, nous avons effectivement interviewé 30 acteurs et partenaires dans les circonstances de temps et d'espace décrites dans le tableau n°7.

Nous avons aussi, au cours de ce séjour, clarifié avec le professeur Luc Mebenga Tamba, le cadre de son intervention dans la réalisation de notre thèse. C'est ainsi que parallèlement à nos entretiens, nous avons multiplié nos échanges avec le professeur dans ce sens. Il a été effectivement question qu'il nous explique ses attentes et la manière dont il pensait la méthode ainsi que le contenu de la part du travail qui lui revenait dans cette recherche. Nous sommes convenus qu'il s'occuperait presque essentiellement de la partie réservée aux fondements socioculturels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun (chapitre 7) compte tenu de ses recherches dans le cadre de l'anthropologie de l'éducation. Il devait néanmoins également aussi être attentif au reste du travail qui revenait particulièrement aux deux autres encadreurs. Pendant notre séjour, nous avons régulièrement suivi certains des enseignements du professeur au niveau master. Il nous a par ailleurs aussi conseillé d'assister à des soutenances (masters et doctorats), activités qui nous ont permis d'opérer une certaine évaluation des conditions de travail de manière générale ; des soutenances ; le contenu de certains travaux et pouvoir effectuer une certaine comparaison avec ce qui se passe en France. Il faut souligner dans ce sens que les conditions de travail sont assez difficiles au Cameroun. A l'absence des bibliothèques fournies et de livres, il faut associer le coût très élevé de la connexion Internet. La majorité des étudiants éprouvent généralement beaucoup de difficultés à soutenir financièrement leurs recherches. Les jobs étudiants sont presque inexistants ici comme c'est le cas en France. Et là où on peut faire appel à quelques étudiants, c'est régulièrement la politique des réseaux encore appelée ici (tuyaux) qui fonctionne. Les jobs sont en effet attribués par affinité avec tel ou tel dirigeant d'Institution publique ou privée. Une politique qu'on peut qualifier de népotiste. Il n'existe ici pratiquement aucun laboratoire équipé. La notion de laboratoire universitaire est d'ailleurs presque une fiction. Les quelques laboratoires équipés qui fonctionnent sont privés et les enseignants qui ont des moyens de s'en offrir exigent des contributions de toutes sortes aux étudiants. Ces conditions font de la recherche au Cameroun, un véritable parcours du combattant pour de nombreux étudiants. Mais, même dans ces conditions, les étudiants ne manquent pas de produire des travaux assez soutenus.



C'est du moins le constat que nous avons fait lors des différentes soutenances auxquelles nous avons pris part pendant nos différents séjours de recherche au Cameroun.

Enfin, nous avons pu, avec les conseils du professeur Luc Mebenga Tamba, constituer la liste des principaux intervenants à notre colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

Nos échanges avec notre co-directeur se sont arrêtés la veille de notre retour en France. A cette occasion, il nous a remis la copie de notre convention de co-tutelle visée par tous les signataires de l'Université de Yaoundé I.

Nous pouvons donc affirmer qu'en dehors de quelques difficultés sur lesquelles nous reviendrons plus tard, notre travail s'est déroulé à peu près comme nous l'avions souhaité. La rencontre avec le professeur Luc Mebenga Tamba fut pour nous un moment de grande émotion. En effet, nous avons été habitués à un profil très différent de professeurs de rang magistral pendant notre séjour comme étudiant en psychologie à l'Université de Yaoundé I ; en théologie et philosophie à l'Université catholique d'Afrique centrale. La simplicité et la facilité de contact du professeur furent pour nous un contraste fort instructif. Ce qui nous a rappelé la simplicité du corps enseignant connu pendant nos deux années de master à l'Université Paris 5 également aussi à Paris-Est. La signature de la convention de co-tutelle de notre recherche par les responsables académiques de l'Université de Yaoundé I fut aussi pour nous un grand motif de soulagement. Un agréable surpris qui nous a encore donné envie de poursuivre cette recherche.

### **- Déroulement de notre troisième séjour de terrain au Cameroun et deuxième phase d'entretiens**

Nous avons effectué notre troisième déplacement au Cameroun, le 2 juin 2015. Comme lors des précédents séjours, après avoir passé la nuit à Yaoundé, nous nous sommes rendus au village. Au-delà de la rencontre avec la famille, ce voyage avait une raison culturelle. Il nous fallait en effet, implorer le secours de nos ancêtres pour nous permettre de soutenir, sans incidents et difficultés majeurs, ce séjour qui allait être assez long (plus de deux mois) et cette recherche qui soulevait déjà quelques pressions au contact d'un certain nombre de responsables de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Pressions sur lesquelles nous reviendrons un peu plus tard. Aussi, après trois jours de présence aux côtés des nôtres, nous sommes-nous rendus à Yaoundé pour organiser l'agenda de notre séjour. Dans cette organisation, il fallait tenir compte de plusieurs paramètres. Nous sommes arrivé au Cameroun au moment où l'année scolaire touchait à sa fin. L'année scolaire ici, comme en France

d'ailleurs (les raisons étant liées à l'histoire coloniale), commence en septembre pour s'achever en juillet après les délibérations et la publication des résultats des derniers examens officiels. Nous devons donc en priorité privilégier les entretiens avec les responsables des établissements scolaires. Nous avons ainsi organisé cette deuxième phase d'entretiens avec les responsables académiques et scolaires en deux périodes. La première allait de juin à juillet et la seconde du 1<sup>er</sup> au 20 septembre 2015. En dehors de ces acteurs et partenaires académiques et scolaires, nous pouvions aussi rencontrer les autres acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun pendant toute la durée de notre séjour. Il faut cependant souligner que les vacances des autres fonctionnaires Camerounais sont organisées par vagues pour ne pas vider complètement les administrations. Nous avons pour cela ajusté notre agenda pour nous entretenir avec les interlocuteurs qui pouvaient être joignables durant les vacances scolaires.

Après avoir passé en revue la liste des acteurs et partenaires que nous devons rencontrer pour la première fois et ceux qui nécessitaient un complément d'informations au regard des premières interviews, nous avons commencé les contacts téléphoniques. A toutes fins utiles, nous avons d'abord pris rendez-vous avec le professeur Luc Mebenga Tamba, pour faire le point sur les précédents séjours ; lui faire le retour des échanges avec nos encadreurs de l'UPEC et organiser avec lui l'agenda de nos rencontres pour ce séjour. Le lendemain, nous avons commencé les entretiens qui se sont déroulés aux dates et lieux notés dans les deux tableaux présentés ci-dessous.

Parallèlement aux entretiens, nous avons l'agenda d'un certain nombre de rendez-vous académiques pendant ces vacances scolaires. C'est ainsi que nous avons pris part au « Salon international de l'éducation et de la Formation » organisé à Yaoundé les 6-7-8 août 2015 par l'*Association pour le Développement de la Qualité en éducation au Cameroun (ADEQ)*. A cette occasion, nous avons été invités à exposer sur « Le rôle de l'Eglise dans le domaine de l'éducation au Cameroun ». Ce salon nous a surtout permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun. Nous avons, entre autres, pu nous entretenir avec le ministre de l'enseignement supérieur. La qualité des exposés nous a également permis de glaner plusieurs informations. Notamment sur les attentes des Camerounais au sujet de l'éducation et de la formation dans la perspective de l'émergence du Cameroun en 2035 souhaitée par le président de la République. A la fin du salon, nous avons négocié un accord de partenariat avec les promoteurs de cette initiative pour l'organisation de notre colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

**Tableau N°7 : L'échantillon et les conditions de déroulement des entretiens semi-directifs**

N°	Catégories		Acteur/Part	Nb. P	Nb. R	Lieux : Yaoundé - Douala	Dates et Heures	Remarques	
	Acteurs et partenaires nationaux (privés)*	Acteurs et partenaires nationaux (publics) *							
	Exécutif	Ministère camerounais de l'Education de Base	DPPC <sup>A</sup>	01	01	Ministère	12/02/2015 de 15h à 16h	RAS	
			Ministère des enseignements secondaires	DPPC	01	01	Ministère	17/02/2015 de 14h à 15h	RAS
		Administration centrale	Ministère camerounais de l'Enseignement Supérieur	DA <sup>B</sup>	01	01	Ministère	17/06/2015 de 15h à 16h	RAS
				Ministère camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	DPPC	01	01	Ministère	19/06/2015 de 10h à 11h30
		Administrations déconcentrées	Régions (Gouverneurs)	Délégué régionale du MINESEC	01	01	Délégation	12/02/2015 de 17h à 18h	RAS
				Départements (Préfets)	Délégué départemental du MINESEC	01	01	Délégation	23/06/2015 de 15h à 16h
	Législatif	Assemblée nationale (Députés)	Sénateur (Ed.)	01	01	Domicile	20/06/2015 de 15h à 16h30	J'ai pris l'apéritif	
			Député (Ed.)	01	01	Assemblée Nat.	13/02/2015 de 10h à 11h30	Visite des lieux	
		Mairies	Maire	01	01	Mairie	17/02/2015 de 16h à 17h	RAS	
			Ens. Sec. pub	01	01	Domicile	13/02/2015 de 19h à 20h	Convité au dîné	
		Parents	Ens. Sec. privé	01	01	Domicile	14/02/2015 de 10h à 12h	Convité au déj.	
			Univ. Pub.	01	01	Domicile	20/06/2015 de 10 h à 12h	Convité au déj	
Bénéficiaires	Elèves/Étudiants	Univ. privée	01	01	Bureau	24/06/2015 de 10 h à 11h30	RAS		
		Ens. Sec. privé	01	01	A l'école	05/07/2015 de 11h30 à 12h30	RAS		
	Promoteurs des institutions éducatives	Ens. Sec. privé	01	01	A l'école	05/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS		
		Univ. Pub.	01	01	Université	28/02/2015 de 10h à 11h	RAS		
	Entreprises et commerçants	Univ. privée	01	01	Université	02/03/2015 de 10h à 11h05	RAS		
		ONG, Associations nationales...	Ens. Sec. privé	01	01	A l'école	24/06/2015 de 16 h à 17h30	Visite des lieux	
Investisseurs et bénéficiaires et Corporations	Associations des parents d'élèves/Étudiants	Maison d'édition	01	01	Bureau	26/06/2015 de 16 h à 17h30	Visite des lieux		
		SOS Ed.	01	01	Bureau	19/02/2015 de 10h à 11h30	Présentat° de publ.		
		Pdt APE Ens. Privé	01	01	Bureau	03/03/2015 de 09h45 à 11h	RAS		
		Pdt APE Sec. Pub.	01	01	Bureau	26/02/2015 de 14h à 15h10	RAS		
		Pdt APE Univ. Privée	01	01	Bureau	04/03/2015 de 14h à 15h	RAS		
		Pdt ABE Univ. Pub.	01	01	Domicile	27/02/2015 de 10h à 12h	Convité au déj		
	Associations et Coopératives d'élèves/Étudiants	Ens. Sec. Pub.	01	01	Bureau	09/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS		
		Univ. Pub.	01	01	Bureau	25/02/2015 de 10h10 à 11h30	RAS		
		Univ. Privée	01	01	A l'école	11/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS		
		Univ. Pub.	01	01	Bureau	23/02/2015 de 14h à 15h10	RAS		
		Ens. Sec. Pub.	01	01	Bureau	02/03/2015 de 14h20 à 15h05	RAS		
		Ens. Sec. privé	01	01	Etablis. Parc	19/02/2015 de 14h à 15h	Entret. passionné*		
		Ens. Sec. privé	01	01		13/07/2015 de 10h30 à 11h30	RAS		



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

02	Acteurs et partenaires internationaux	Acteurs et partenaires étatiques	Sous – régionaux	Mondiaux	CONFEMEN, BAD; CEMAC; UA	UNESCO ; BM ;FMI ; Francophone ; Commonwealth ; OCDE; UNICEF ; FFA ; AFEC ; IFADEM ; AIMF ; ADEA ; CONFJES ; INRA ; IEE ; IEA ; IT ; CIEP	ONG et autres Associations internationales	Enseignants		Parents d'élèves		Univ. Pub	Univ. privée	Ens. Sec. Pub.	Ens. Sec. Privé	Univ. Pub	Univ. privée	Rep. du Pers. Ens. Sec. Privé	Rep. du Pers. Sec. Pub.	Rep. du Pers. Ens. Sec. Privé	Rep. du Pers. Univ. Pub	Rep. du Pers. Univ. privée	Resp. Coop. Amb. France	Resp. Coop. Amb. Chine	Resp. Coop. Amb. Finlande	Rep. CONFEMEN	Sec. Com. Nat. Uneso	Rep. Commonwealth	Rep. OCDE	Dir. Plan Cam.	Président (Diné)	Coord. Nat. SEPAIC	01	01	Etabliss.	07/03/2015 de 10h à 11h	Entretien passionné			
								01	01	Etabliss.	24/02/2015 de 10h à 11h20																											Entretien passionné		
02	Acteurs et partenaires internationaux	Acteurs et partenaires étatiques	Sous – régionaux	Mondiaux	CONFEMEN, BAD; CEMAC; UA	UNESCO ; BM ;FMI ; Francophone ; Commonwealth ; OCDE; UNICEF ; FFA ; AFEC ; IFADEM ; AIMF ; ADEA ; CONFJES ; INRA ; IEE ; IEA ; IT ; CIEP	ONG et autres Associations internationales	Enseignants		Parents d'élèves		Univ. Pub	Univ. privée	Ens. Sec. Pub.	Ens. Sec. Privé	Univ. Pub	Univ. privée	Rep. du Pers. Ens. Sec. Privé	Rep. du Pers. Sec. Pub.	Rep. du Pers. Ens. Sec. Privé	Rep. du Pers. Univ. Pub	Rep. du Pers. Univ. privée	Resp. Coop. Amb. France	Resp. Coop. Amb. Chine	Resp. Coop. Amb. Finlande	Rep. CONFEMEN	Sec. Com. Nat. Uneso	Rep. Commonwealth	Rep. OCDE	Dir. Plan Cam.	Président (Diné)	Coord. Nat. SEPAIC	01	01	Etabliss.	07/03/2015 de 10h à 11h	Entretien passionné			
								01	01	Etabliss.	24/02/2015 de 10h à 11h20	Entretien passionné																												
								01	01	Bureau	15/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS																												
								01	01	Domicile	19/02/2015 de 19h à 20h	Convité au dîné																												
								01	01	Domicile	21/02/2015 de 15h à 16h30	RAS																												
								01	01	Domicile	21/02/2015 de 19h à 20h	Entretien passionné																												
								01	01	Parc	A préciser	RV Avorté																												
								01	01	Etabliss.	24/02/2015 de 14h à 15h	Entretien passionné																												
								01	01	Domicile	16/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS																												
								01	01	Domicile	18/07/2015 de 16h30 à 17h30	RAS																												
01	01	Etabliss.	27/02/2015 de 17h à 18h10	Entretien passionné																																				
01	01	Domicile	18/07/2015 de 10h30 à 11h30	Convité au déj																																				
01	01	Bureau	04/03/2015 de 17h à 18h15	Bcp de réserves																																				
01	01	Bureau	07/03/2015 de 13h20 à 14h15	Bcp de réserves																																				
01	01	Bureau	20/07/2015 de 10h30 à 11h30	RAS																																				
01	01	Bureau	07/03/2015 de 16h50 à 18h	RAS																																				
01	01	Bureau	22/07/2015 de 10h30 à 11h30	RAS																																				
01	01	Bureau	14/09/2015 de 16h30 à 17h30	RAS																																				
02	02	Bureau	12/09/2015 de 10h30 à 11h30	RAS																																				
01	01	Domicile	16/09/2015 de 15h30 à 17h30	RAS																																				
01	01	Locaux De l'Asso.	25/02/2015 de 17h à 18h30	Visite des locaux et examen de qq projets																																				
02	07	14	55	54	54	54	54																																	

- A) – Direction des Projets et de la Planification de la Coopération ;  
 B) - Directions des Accréditations;  
 C) - Nous avons ciblé les deux grandes capitales du Cameroun : Yaoundé (Capitale politique et siège des institutions publiques) ; Douala (Capitale économique et autre grand pôle institutionnelle éducative pour la taille de la population) ;

Aux mois de juillet et août 2015, nous avons participé aux cours de remise à niveau et au projet de permutation des places au sein des établissements d'enseignement secondaire au Cameroun. Il s'agit là des initiatives organisées par la Coordination nationale de la *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle* dont nous sommes promoteur et sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Notre échantillon de départ a été constitué de 55 acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun que nous devons réellement interviewer. Nous avons en définitive mené ces entretiens avec 54 acteurs et partenaires à l'issue de cette première partie. Cet échantillon a été constitué entre autres, au sein de trois principaux Ministères en charge de l'éducation au Cameroun : le Ministère de l'éducation de base ; le Ministère des enseignements secondaires et celui de l'enseignement supérieur. Nous avons aussi sélectionné un certain nombre de promoteurs de l'enseignement privé au Cameroun ; des organisations de la société civile nationale et internationale ; des organismes privés et des individualités. Nous avons néanmoins ajouté deux acteurs et partenaires, compte tenu de la nécessité de compléter un certain nombre d'informations. Nous avons donc finalement interviewé 56 acteurs et partenaires dont vous retrouverez l'essentiel des échanges dans le corps de ce travail. Cependant, comme nous le soulignons déjà un peu plus haut, ces différents séjours d'entretiens nous ont encore prouvé combien de fois il était difficile de mener ce genre d'entreprise sur le terrain des politiques publiques au Cameroun tellement les épreuves ont souvent été rudes. Nous reviendrons évidemment sur l'essentiel de ces difficultés à la fin de chapitre.

### **3.2.3 – L'observation participante et sa place dans notre démarche ethnographique**

Le sociologue Georges Lapassade présente l'observation participante comme :

*« Un dispositif de recherche caractérisé par « une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées [...]. Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences ». Tout au long du travail de terrain, l'observateur participant, tout en prenant part à la vie collective de ceux qu'il observe, s'occupe essentiellement de regarder, d'écouter et de converser avec les gens, de collecter et de réunir des informations. Il se laisse porter par la situation » (Lapassade, 2002, p.375).*

Sur le même sujet, le sociologue Jean Peneff pense que :

*« L'observation participante peut se définir comme un instrument méthodologique qui consiste à provoquer une expérience sociale. En d'autres termes, il s'agit de vivre « avec » et « comme » d'autres groupes. Cela nécessite de revoir ou non les savoirs élaborés dans une pré-enquête. L'expérience commune [ou immersion] est donc un moyen de repérer ce qui nous apparaît comme évident et que nous ne remettons pas en cause ou très peu » (Peneff, 2009, p.1).*

Il s'agit donc d'une méthode de collecte d'informations en sciences sociales au même titre que les entretiens, le questionnaire... Sa particularité demeure le fait que pendant une période suffisamment importante, l'observateur (chercheur) partage la vie d'une communauté concernée par son sujet de recherche et récolte en même temps des informations qu'il analysera plus tard en les confrontant à ses hypothèses de départ. Nous avons choisi cette méthode de collecte d'informations, non seulement pour pallier la rareté des publications scientifiques sur le sujet de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, mais aussi pour multiplier les cadres de collecte d'informations dans le but d'être suffisamment objectif dans la vérification de nos hypothèses. Nous y avons aussi trouvé un contexte idéal pour nous imprégner des réalités du milieu éducatif camerounais, mais aussi français, dans lesquels nous souhaitons nous investir après nos recherches.

Nous avons réalisé cette observation, dans deux contextes essentiels avec l'ambition de créer des cadres d'observation privilégiée. Il a été question, d'une part, de mettre sur pied un certain nombre d'initiatives associatives impliquant les acteurs et partenaires de l'éducation nationale au Cameroun en participant personnellement à la réalisation de ces initiatives. D'autre part, il nous a fallu prendre part à l'organisation d'autres initiatives de même nature. Aussi, de 2014 à 2017, nous avons proposé au gouvernement camerounais et à quelques personnalités du secteur privé en éducation une dizaine de projets associatifs. Il s'agit du projet du colloque international sur le thème de la gouvernance de l'éducation au Cameroun ; du projet des cours de vacances gratuits avec possibilité d'accès en classe supérieure aux élèves les plus méritants ; du projet de la bourse du livre pour soutenir certaines familles qui ne pouvaient pas facilement acheter de nouveaux manuels scolaires tous les ans à leur progéniture. Ces initiatives ont été organisées avec l'appui de la *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)*. Il y a eu aussi le projet d'un festival international des arts et cultures du Cameroun avec l'*Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)* ; le projet des séminaires de formation en apiculture et celui des stages internationaux de football avec l'*Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV)*. Nous avons collaboré par ailleurs à l'organisation du forum

mondial de l'économie sociale et solidaire à Chamonix (France) et à de nombreux colloques et conférences à l'Université Paris-Est et à l'Université de Yaoundé I. Nous avons également pris part à des colloques et conférences organisés dans plusieurs autres Universités. Nous avons enfin proposé des conventions partenariales à un certain nombre de promoteurs d'établissements scolaires privés au Cameroun. Un projet à travers lequel nous devons assumer les responsabilités de chef d'établissement scolaire pour vivre de l'intérieur et en acteur et partenaire confirmé, les interactions dans le cadre de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous nous sommes aussi engagé dans une démarche d'insertion professionnelle en milieu éducatif français à travers un poste d'assistant d'éducation obtenu au Centre de formation des apprentis agricoles de Bellegarde (45). Soulignons que la diversité de ces projets tient compte de quelques contextes que nous avons jugés pertinents pour observer des conduites partenariales dans la gestion des multiples domaines de l'éducation au Cameroun mais aussi en France où nous réalisons notre recherche.

**a) – L'organisation du colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et sa place dans notre démarche ethnographique**

L'idée d'organiser un colloque sur le thème de la gouvernance de l'éducation au Cameroun nous est venue à l'esprit depuis notre inscription en thèse en 2013. Abordé sous l'angle des « *Regards croisés sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun et défis d'une Education Pour Tous créatrice de croissance et gage d'émergence* », ce colloque poursuivait plusieurs buts. Le premier était de pouvoir créer un cadre d'échanges entre les acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Le second était de nous permettre de confronter certaines informations obtenues pendant les entretiens et celles collectées dans un cadre de communication publique sur le même thème. Le troisième but était, bien sûr, de créer un cadre d'observation participante qui réunirait plusieurs acteurs et partenaires de l'éducation afin de confronter des avis et des conduites issus des différents milieux de la gestion de l'éducation nationale au Cameroun.

**- Organiser un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une véritable course d'obstacles**

En proposant l'idée d'organiser ce colloque à nos encadreurs, nous savions que sa réalisation était possible, mais qu'elle connaîtrait plusieurs obstacles. Des obstacles liés au manque de moyens matériels, mais, surtout aux tracasseries administratives au Cameroun, connaissant mieux ce contexte.

Et lorsque nous projetions de nous y prendre un peu plus en avance, certains responsables Camerounais qui nous reprocheront trois années plus tard de n'avoir pas pris beaucoup de temps pour bien préparer cet évènement, étaient les mêmes qui nous demandaient de les « *recontacter dès que l'évènement sera proche* » ! Pour ne pas le regretter le moment venu, nous nous sommes mis au travail pendant trois ans pour préparer cette initiative en sollicitant l'appui de plusieurs responsables Camerounais, tant du milieu de l'éducation nationale que des autres secteurs de la vie publique et privée.

Le premier obstacle à franchir ici a été de mettre la main sur un cadre de l'éducation et de la gouvernance au Cameroun pour présider le comité scientifique de notre colloque, mais aussi pour co-diriger notre recherche. Pour cela, après avoir présenté notre projet du colloque à nos encadreurs et obtenu leur adhésion, nous avons pris contact avec le professeur Dieudonné Oyono aujourd'hui en prison pour des faits de détournement des deniers publiques dans la Commission nationale de la bonne gouvernance dont il a été le premier responsable. Ce dernier est diplômé en science politique et était à cet époque recteur de l'Université de Douala (capitale économique du Cameroun) et enfin président de la Commission nationale de la bonne gouvernance. Un statut qui correspondait bien au profil que nous cherchions. Nous lui avons soumis deux requêtes : une demande de co-direction de notre thèse et celle de présider le colloque que nous souhaitons organiser en rapport avec cette recherche. Après son accord de principe obtenu au téléphone, il nous fallait obtenir son autorisation écrite. Pour ce faire, nous l'avons cherché en vain à Yaoundé où il avait un domicile permanent ; dans son village où il se rendait régulièrement ; à Douala où il était censé être en poste... Ne parvenant pas à le rencontrer, nous le recontacterons par téléphone. Après plusieurs rendez-vous qu'il ne respectait jamais, nous avons finalement compris que nous ne pouvions pas compter sur lui. Nous avons ensuite pris contact avec le professeur Dominique Mvogo, de regrettée mémoire à qui nous avons présenté les mêmes doléances. Il était notre oncle ; agrégé des sciences de l'éducation et secrétaire général du Ministère camerounais de l'enseignement supérieur. Même ce dernier n'accèdera pas à notre demande. Il va néanmoins rallier l'équipe d'organisation du colloque qu'il présidera après sa préparation et peu de temps avant sa tenue. Ne réussissant pas à mettre la main ni sur le responsable national de la Bonne gouvernance, ni sur quelqu'un qui serait du domaine des sciences de l'éducation, c'est alors qu'il nous a été conseillé de prendre contact avec le professeur Luc Mebenga Tamba. Il est agrégé d'anthropologie et enseignant au département d'anthropologie de l'Université de Yaoundé I. Ce sont ses recherches sur l'anthropologie de l'éducation, aspect largement abordé dans notre travail, qui nous mettront sur sa piste. Celui-ci nous donnera sans grandes difficultés son accord écrit pour la co-direction de notre thèse et pour la présidence du comité scientifique de notre colloque. Par ailleurs, compte tenu du caractère international de cette initiative, nous avons sollicité le parrainage



de la Présidence de la République du Cameroun. Ayant déjà un co-directeur de thèse et un président du comité scientifique pour notre colloque, nous nous sommes lancés dans les préparatifs.

Les trois années de préparation du colloque furent très exaltantes, mais surtout parsemées de plusieurs obstacles qu'il fallait franchir. Les premières difficultés étaient bien sûr matérielles. Le colloque devait se tenir au Cameroun alors que nous résidions en France. Nous nous sommes cependant organisés, bon an mal an, pour être régulièrement au Cameroun pour préparer cet événement ; y conduire en même temps nos entretiens avec les acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation tout en menant notre observation participante. Cependant, nos plus grands soucis ont surtout été administratifs. Nous avons tout d'abord choisi de faire chapeauter ce colloque par l'association « *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)* » dont la plupart des projets sont centrés sur les questions d'éducation au Cameroun et dans le monde. Nous avons pensé, par cette initiative et dans l'intérêt de notre association, poursuivre le « *Programme d'organisation des Conférences internationales* » sur des thèmes mobilisant l'intérêt de la société camerounaise aujourd'hui. L'actualité au Cameroun et dans le monde était justement focalisée sur le bilan des travaux sur les « *Perspectives du millénaire en matière de développement durable* » initiés par l'Unesco à travers le « *Programme de l'Education Pour Tous (EPT) en l'an 2000* ». Notre but était aussi de susciter une réflexion critique sur le bilan de ce Programme lancé par l'Unesco à l'adresse de tous les pays en développement et sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous avons en effet trouvé un rapport logique entre les deux initiatives. Mais, cette démarche ne fut pas très facile. Nous avons mené pour cela une véritable guerre de tranchées avec plusieurs autorités Camerounaises. Ce conflit fut particulièrement rude contre le Ministère camerounais de l'enseignement supérieur pour l'obtention de l'autorisation d'organiser notre colloque. En effet, alors que nous avons initié toutes les correspondances à ce propos et obtenu officiellement l'audience auprès du ministre, directeur du cabinet du président de la République du Cameroun, ce dernier nous recevra dans un entrepôt de la Présidence, dans des conditions qui n'avaient rien d'une audience officielle. Après plusieurs tractations avec les services du cabinet civil du président de la République, celui-ci nous a orienté vers le Ministère de l'enseignement supérieur qui a la tutelle sur des questions concernant le monde universitaire. Or, nous n'avions justement pas voulu mettre cet événement sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur pour son caractère international, mais surtout aussi, par expérience des tracasseries avec ce Ministère. Notre réticence venait du fait que nous avons déjà été informé que les autorités du Ministère n'accepteraient pas que des intervenants viennent de l'extérieur pour leur parler de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. La gouvernance étant ici un domaine tabou dont seule la présidence de la République avait la responsabilité d'en donner les orientations. Pour ces derniers, le Cameroun n'avait pas de

leçons à recevoir de la France à un moment où l'opinion publique parlait d'une certaine tension dans les relations diplomatiques entre les deux pays. Certaines voix s'élevaient en effet au Cameroun pour dénoncer la France de soutenir les terroristes de Boko Haram. Malheureusement, ce que nous voulions absolument éviter arriva. Du début des préparatifs en 2013 à la tenue du colloque en avril 2016, le Ministère de l'enseignement supérieur n'aura eu de cesse de multiplier les raisons d'empêcher la tenue de cet événement. Nos nombreux entretiens avec les proches collaborateurs du président de la République du Cameroun n'ont pas réussi à stopper ses réticences.

Constatant que nous ne pouvions pas organiser ce colloque en comptant seulement sur l'appui de notre association et au vu des différents blocages administratifs sus mentionnés, nous nous sommes rapprochés des dirigeants de l'« *Association pour le Développement de la Qualité en éducation au Cameroun (ADEQ)* ». En effet, ces derniers disposaient déjà d'un agrément du Premier Ministère pour l'organisation de leur *Salon sur l'Education et Formation*. Or, à l'occasion de leur précédent salon auquel nous avons pris part, nous avons eu à signer un accord de partenariat avec eux. En évitant de leur parler de nos soucis d'obtention des autorisations pour l'organisation de notre colloque, nous leur avons alors proposé de mutualiser nos moyens dans l'organisation du salon et du colloque. En fait, il s'agissait tout simplement d'une disposition que nous avons prise bien avant au cas où nos démarches auprès du Ministère de l'enseignement supérieur n'aboutiraient pas. Nous leur avons suggéré de prendre en charge le volet scientifique du salon. Après plusieurs tractations, nous avons enfin obtenu de nos partenaires que le salon ait lieu, ainsi que leur accord. C'est ainsi qu'il nous a fallu tout reconsidérer au sujet de la date ; du lieu et ainsi que de certaines dispositions logistiques pour la réussite de cette initiative.

Cependant, même la subtilité de cette stratégie n'a pas suffi à freiner l'opposition des autorités Camerounaises. Quelques jours avant la tenue du salon et du colloque, la pression des autorités administratives va pousser notre seul partenaire à se rétracter et à renvoyer la tenue de son salon à une date ultérieure. Nous pourrions néanmoins tenir notre colloque en proposant à notre partenaire de ne pas publier le renvoi du salon et en profitant de l'agrément qu'il avait obtenu de la Primature. Il nous fallait néanmoins supporter à nous seuls, toutes les charges liées à cette organisation (toute la logistique ; les repas ; le transport ; les médias ; les imprévus...). Par conséquent, alors que les deux événements devaient se tenir sur quatre jours, nous avons décidé du déroulement en une seule journée de notre colloque.

**- Le déroulement de notre colloque : un pari gagné**

Initialement prévu du 24 au 26 février 2016 au Palais des Congrès de Yaoundé, ce colloque, dont vous trouverez les termes de références ainsi que la synthèse des échanges dans les annexes de ce travail (Cf. Annexe N°5, p.919) s'est finalement tenu le 19 avril 2016 au Cercle municipal de l'Hôtel de ville de Yaoundé.

En termes d'observation participante, il ne nous a pas été très facile d'être à la fois organisateur de cet événement et d'en profiter pleinement pour mener notre observation de manière assidue. Cependant, étant donné que les observations sur les conduites partenariales ne concernaient pas uniquement le déroulement du colloque, mais aussi les circonstances de sa préparation, nous pouvons donc affirmer que nous avons réussi plus ou moins à atteindre notre objectif.

En effet, pendant la préparation du colloque, nous avons pu être au contact de plusieurs acteurs et partenaires, tant nationaux qu'internationaux, de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Nous avons cependant rencontré beaucoup de difficultés à pouvoir, d'une part, obtenir les autorisations de certains intervenants mais aussi des gouvernants pour organiser ce colloque. Il a aussi été très difficile pour nous de rassembler autour d'une même table les principaux acteurs et partenaires de l'éducation nationale afin d'échanger sur leur rôle dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

Pendant le colloque, nous avons noté plusieurs conduites d'évitement que nous avons déjà soulignées plus haut. Une attitude qui a conduit plusieurs invités à se retirer de l'organisation de cet événement. Nous avons en effet remarqué une participation assez médiocre au vu de l'importance du public concerné par le thème de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Les journalistes vont d'ailleurs s'interroger sur ce qui pouvait expliquer cette présence limitée du public à ce colloque qui avait pourtant été déplacé du Palais des congrès assez éloignés du centre-ville au Cercle municipal situé au cœur même de la cité capitale du Cameroun. Un événement qui, de surcroît, avait fait la une des médias camerounais pendant de nombreux mois. La plupart des participants évoqueront l'annulation à la dernière minute du salon qui devait se tenir au même moment que notre colloque. En effet, plusieurs participants justifieront pour certains, leur présence du fait de l'invitation au colloque qui leur avait été présentée différemment à celle du salon. Il s'agit là d'une autre disposition que nous avons prise pour espérer avoir des participants à ce colloque dans tous les cas de figures. Celle de confectionner des invitations, une partie avec l'entête de la *SEPAIC* et d'autres avec l'entête de l'*ADEQ*. Ce qui a fonctionné en nous permettant d'expérimenter l'efficacité du proverbe Fang Beti qui dit : « *mod meman mebè akarkig dig anya* » (il est difficile de se brûler les papilles lorsqu'on a

deux jours) ou encore : « *moan mese m'akarkig man ke a mbog* » (ne jamais mettre les deux mains dans un trou). Cependant, l'annulation du salon étant intervenue à quelques heures seulement avant le début des deux initiatives, les participants présents au colloque étaient surtout ceux qui n'avaient pas été au courant de cette annulation. Mais, comme le salon devait occuper tout l'esplanade de l'Hôtel de ville, ceux qui arrivaient et ne voyaient pas de loin les installations du salon étaient obligés de rentrer sans savoir que le colloque se déroulait au Cercle municipal. Certains participants qui avaient choisi de prendre part aux autres journées compte tenu de l'importance des thèmes des conférences au programme nous avaient contactés après le colloque pour s'informer des raisons de l'annulation.

Nous avons aussi remarqué une maîtrise approximative de l'objet du colloque par la plupart des conférenciers. En effet, si le professeur Susan Robertson s'était appesanti sur le rôle des partenariats publics/privés dans la gouvernance de l'éducation en général, presque aucun des intervenants Camerounais n'aura à proprement parler, développé une réflexion approfondie, ni sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun, encore moins sur le rôle des partenaires et de acteurs de cette gouvernance. En dehors des interventions sur l'« *Education Pour Tous et des déterminants de la politique éducative au Cameroun* », l'essentiel des communications reviendra tout simplement sur les problématiques récurrentes de cette politique de l'éducation. C'est le cas de la place des langues nationales ; des technologies de l'information et de la communication dans les programmes scolaires au Cameroun. C'est aussi le cas du statut des enseignants ; du rôle des familles dans l'éducation des enfants...

Cette volonté de dévier du thème du colloque avait vraisemblablement plusieurs raisons :

- Du fait de l'annulation du salon, plusieurs conférences avaient été annulées au profit de celles du premier jour. Il s'agissait surtout de celles des personnes qui étaient déjà prêtes pour présenter leur communication.

- Il faut aussi considérer l'entreprise des responsables de l'éducation nationale au Cameroun qui avaient tout mis en œuvre pour empêcher la tenue de ce colloque. Une situation qui était consécutive au fait que la question des politiques publiques représente un domaine assez délicat dont ceux qui ont une quelconque responsabilité, que ce soit sur le plan national qu'international au Cameroun, n'aiment pas du tout abonder.

- Enfin, que ce soit dans le fond des communications ou alors dans les questions posées par les participants, on pouvait globalement noter une maîtrise approximative des problématiques de la gouvernance. En effet, ces dernières, aux dires de certains, leur avaient toujours été présentées sous forme des prescriptions des pouvoirs publics, lesquelles prescriptions leur venaient principalement des bailleurs de fonds de l'Etat camerounais. C'est ce que le professeur Dominique Mvogo va confirmer en ironisant sur les « *slogans internationaux creux qui hantent l'imagerie populaire en Afrique et dans le monde* » parlant des problèmes de l'« *Education pour Tous* » par exemple. Cette remarque d'un haut cadre de l'administration publique camerounaise en général et de l'éducation nationale en particulier, en sa qualité de secrétaire général du Ministère de l'enseignement supérieur, peut montrer combien les questions de gouvernance semblent encore loin des représentations ordinaires du public Camerounais sur les politiques éducatives dans ce pays. Une hypothèse que nous avons souhaitée, bien sûr, vérifier au travers des résultats de nos entretiens sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et des autres cadres d'observation participante.

#### **b) – L'expérience de chef d'établissements scolaires au Cameroun et sa place dans notre démarche ethnographique**

Pendant nos activités associatives en milieu éducatif camerounais avant notre thèse, nous avons constaté que plusieurs établissements scolaires qui avaient œuvré à l'émergence éducative au Cameroun après les indépendances avaient de la peine à fonctionner normalement ou avaient purement et simplement fermé leurs portes. Nous avons donc eu l'idée de nous rapprocher, soit des promoteurs encore vivants dans le cadre de nos entretiens, soit des familles de ces promoteurs pour nous imprégner des raisons de ces difficultés managériales.

Cette initiative avait plusieurs buts. D'une part, offrir notre expertise aux promoteurs de ces établissements scolaires privés pour leur redressement. D'autre part, profiter de cette expérience pour en faire un terrain d'observation participante idoine pour notre enquête ethnographique, en devenant chef d'établissement scolaire, donc, acteur et partenaire confirmé de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Enfin, nous voulions nous donner des moyens matériels et financiers pour mener à bien nos recherches grâce aux retombées financières escomptées. Nous comptons aussi explorer une piste de création d'emplois en offrant du travail à certains diplômés qui n'en avaient pas à travers le recrutement des enseignants et autres personnels d'appui.

Au sujet des raisons des difficultés managériales rencontrées par la plupart des promoteurs qui ont vu leurs effectifs décroître considérablement au fil des années et même mettre tout simplement la clé sous le paillason, nous apprendrons plusieurs choses auprès de ceux qui ont accepté nos entretiens. La première chose est leur difficulté à faire face à la concurrence des nouveaux promoteurs initiés pour la plupart aux techniques de management moderne (meilleure gestion des finances et des ressources humaines). Leurs offres de formation et leurs infrastructures étant plus attractives (des formations répondant plus ou moins aux nouveaux métiers, pour ce qui est de l'enseignement technique par exemple ; maîtrise des nouvelles techniques de l'information et de la communication...). A ces raisons, s'ajoutent la difficulté des promoteurs des institutions scolaires privées au Cameroun de se retirer de la gestion quotidienne des affaires lorsque l'âge de la retraite arrive et leur résistance à s'associer, de façon formelle, des partenaires extérieurs dans le management de leurs structures éducatives.

Partant de ces remarques et observations, nous avons calqué nos propositions aux promoteurs sur quelques principes tirés du *Nouveau Management Public*. Nous leurs suggérions de revoir la dénomination des structures éducatives qui allaient nous être confiées. Nous avons pensé à la modernisation des moyens de communication avec la communauté éducative, des infrastructures et des méthodes pédagogiques. Il fallait révolutionner le mode de recrutement du personnel administratif, enseignants et des élèves. Nous allions procéder à la réduction des taux de scolarité et la diversification des offres de formation et d'éducation en faisant une part belle aux domaines les plus compétitifs sur le marché de l'emploi.

Après avoir proposé ces innovations à un certain nombre de promoteurs en difficulté, nous avons ainsi pu signer trois conventions partenariales : une convention avec le promoteur de *l'Institut Gasolent* ; (Cf. Annexes N°4, p.907) une autre avec la promotrice du Groupe scolaire « *La Nouvelle Génération* » (Cf. Annexes N°4, p.907) et la troisième avec la promotrice du complexe éducatif bilingue « *Saints Danielle et Jean* » (Cf. N°4, p.907). La convention avec le promoteur de *l'Institut Gasolent* fut la première des trois. Elle sera aussi d'ailleurs la seule qui sera effectivement mise en application. En tant que chef d'établissement, cette convention nous permettait d'être au contact avec toute la communauté éducative du Cameroun. Elle nous offrait donc la possibilité de pouvoir mener notre observation participante sur toutes les interactions partenariales que pouvaient entretenir les différents acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun au travers de toutes les activités que ces années d'expérience de chef d'établissement pourraient nous offrir.

En effet, en acceptant la proposition du fondateur de *l'Institut Gasolent* de nous associer à lui dans le redressement de cet établissement, nous savions que, outre les avantages matériels financiers que ce partenariat allait nous procurer, ce qui était d'ailleurs une très bonne chose pour la prise en charge financière de nos recherches, nous allions surtout vivre une expérience d'acteur et partenaire confirmé de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Effectivement, en prenant les rênes de cet établissement en septembre 2016 après la signature d'une convention partenariale devant des représentants de l'ensemble de la Communauté éducative avec son fondateur au mois d'août de la même année, nous pouvions affirmer avoir atteint l'un des objectifs que nous nous sommes fixés au début de notre recherche : apporter notre pierre à la réflexion dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun en tant qu'acteur et partenaire confirmé.

Le domaine de l'administration des structures éducatives au Cameroun confère plusieurs entrées dans le milieu éducatif camerounais. C'est un domaine apparemment ouvert, mais en réalité, il présente plusieurs obstacles à franchir pour en maîtriser la profondeur. Votre présence dans ce milieu comme chef d'établissement vous situe au confluent de plusieurs relations partenariales nationales et interactionnelles formelles ou informelles. C'est ce que stipule d'ailleurs en partie l'Article 17 des trois conventions partenariales que nous avons signées avec trois promoteurs des structures éducatives au Cameroun. Sur le plan vertical, vous avez au-dessus de vous, les différentes institutions administratives, publiques et parapubliques, nationales et internationales de l'éducation au Cameroun. En dessous, vous avez les parents et les élèves. Sur le plan horizontal, vous avez de part et d'autre, les autres institutions éducatives ; les autres acteurs et partenaires de tous ordres (institutions de la société civile : ONG ; syndicats ; les fournisseurs de services...) nationaux et internationaux. Ce milieu constituait donc pour nous un cadre idoine pour observer des relations de partenariat et participer comme acteur et partenaire de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Aussi, outre les entretiens que nous avons eus avec un grand nombre d'acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun triés sur le volet dans toutes ces institutions, leurs interventions pendant notre colloque sur la gouvernance de l'éducation, avons-nous entretenu de manière continue, et ce pendant plus d'un an, des relations partenariales avec la plupart de ces acteurs et partenaires.

Avec les institutions administratives, publiques et parapubliques, nationales et internationales de l'éducation au Cameroun, il a été question, selon les dispositions de la loi d'orientation scolaire et des statuts et règlements intérieurs des quatre ordres d'éducation dont nous avons la charge (crèche ; enseignement maternel ; enseignement primaire et enseignement secondaire général et technique), de rendre continuellement compte aux institutions publiques concernées au travers des projets d'établissement, des rapports d'activités et de la tenue des documents pédagogiques. En effet, arrivés

à l'*Institut Gasolent* alors que ce dernier ne fonctionnait jusque-là qu'avec le cycle secondaire général et technique depuis les années 1980, nous avons tout de suite, au regard des réalités du paysage éducatif camerounais et de notre volonté d'innover en matière du management éducatif, proposé à son promoteur de muter cet établissement en un complexe éducatif. Une initiative que nous avons baptisée : *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou* « *CEBIGE* ». Cette proposition avait énormément plu à notre partenaire et nous la réaliserons en moins d'une année. De telle sorte qu'au début de l'année scolaire 2016/2017, nous avons proposé aux familles l'ouverture d'une crèche, de la maternelle ; du primaire et du secondaire. Nous devenions par le fait même, non seulement chef d'établissement, mais aussi co-fondateur du *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou - Yaoundé*. A travers ce projet et à notre initiative, nous devons aussi proposer aux public et institutions concernées, des projets associatifs aussi bien dans le cadre des activités post et périscolaires que sur d'autres domaines. C'est le cas des projets de la bourse du livre, des cours de vacances et de l'initiative vacances utiles et agréables par lequel nous proposons plusieurs activités aux familles. Le but ici était de leur permettre de gérer de façon productive le temps des vacances de leur progéniture qui, comme on le sait, court souvent de nombreux risques pendant les vacances scolaires (décrochages scolaires pour plusieurs élèves, activités dangereuses, menaces des pandémies de toutes sortes...). Nous reviendrons d'ailleurs sur certaines de ces activités dans les prochains paragraphes.

### **c) - Les autres projets associatifs et expériences professionnelles et leur place dans notre démarche ethnographique**

Grâce à nos nombreuses associations œuvrant spécifiquement dans le domaine du social, de l'éducation et de la formation aussi bien sur le plan national qu'international, nous avons multiplié, au cours de nos nombreuses années de recherche, des initiatives permettant d'observer au travers de notre implication personnelle, des conduites partenariales dans le domaine de l'éducation au Cameroun.

#### **- Le projet du festival international et des Universités d'été en arts et cultures du Cameroun**

Dans ses objectifs, l'*Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)* que nous avons fondée en 2015, a l'ambition d'aider les jeunes générations Camerounaises, au Cameroun et dans le monde, à faire de la diversité culturelle et artistique locale, un facteur de croissance en se formant et en mettant à profit leurs talents artistiques et culturels. Il se



trouve en effet qu'avec plus de 230 tribus et donc autant de variétés socio-culturelles et artistiques, le Cameroun, qualifié d'Afrique en miniature, peut constituer une véritable éprouvette de formation culturelle et artistique que la jeunesse peut exploiter pour son épanouissement socioculturel et même matériel. L'idée d'organiser des festivals internationaux et des Universités d'été en arts et cultures du Cameroun vise donc à intéresser la jeunesse Camerounaise et tous ceux qui le désirent aux cultures locales dans le but de promouvoir des talents sur le plan culturel auprès de cette jeunesse en quête de repères. L'*Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)* veut porter de manière pérenne ce projet. Aussi, après avoir légalisé cette association, avons-nous élaboré et présenté aux autorités Camerounaises nos deux projets phares. Il s'agissait de celui des *festivals internationaux des arts et cultures du Cameroun (FIACC)* à compter de l'année 2016. Le second projet découle de ce premier dans ce sens qu'à partir des Festivals, nous souhaitons organiser chaque année aussi des Universités d'été en arts et cultures du Cameroun. Dans notre agenda, il était question, au sujet de la première édition du festival de 2016, d'initier une tournée nationale de détection des talents dans les différents arts et cultures du Cameroun au sein des établissements scolaires et dans d'autres milieux culturels. Après la détection des talents, le festival devait permettre aux plus talentueux de s'exprimer au niveau international et de pouvoir ainsi accéder à des cercles nationaux et internationaux de valorisation des arts et cultures du Cameroun. Parallèlement à ces festivals, il était aussi question, à long terme, d'organiser chaque année, au Cameroun et à l'international, des Universités d'été pour permettre aux jeunes Camerounais et à tous ceux qui le désirent, de s'initier, le temps des vacances d'été et de manière continue ensuite, aux ateliers d'arts et cultures du Cameroun. Nous pensions aussi ouvrir des centres culturels camerounais dans plusieurs pays pour renforcer la présence institutionnelle de notre association et de ses projets. Pour ce faire, nous avons signé une convention partenariale avec la *Cameroon Radio and Télévision (CRTV)* qui est le média national à capitaux publics au Cameroun et dont la diffusion s'étend à l'international (Cf. Annexes N°5, p.919). Nous avons également, sur le plan international, sollicité et obtenu l'appui du gouvernement français et de la Francophonie (Cf. Annexes N°5, p.919).

**– Notre participation au Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Chamonix et la convention avec l'ONG Partenariat France - Afrique**

Nous avons découvert l'économie sociale et solidaire au travers d'une rencontre avec une Camerounaise naturalisée française. Elle est la fondatrice de l'*ONG Partenariat Afrique – France en abrégé PFAC*. Comme on peut le découvrir dans les prochaines lignes :

*« Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire » (Banque des territoires, 2021).*

La fondatrice de l'ONG *Partenariat France – Afrique (PFAC)* propose l'initiative de l'économie sociale et solidaire comme moyen de lutte contre la pauvreté et la précarité en Afrique et au Cameroun. Un projet qui est d'ailleurs, sur le plan international, présenté comme une alternative à l'économie capitaliste qui ne sert pas l'ensemble de nécessiteux en Occident (Drapéri, 2011) et particulièrement en Afrique. Cette lutte devrait se concrétiser à travers la création, par le *PFAC* sur le plan national, d'une structure faitière constituée, à la base, des coopératives qui regrouperaient dans la circonscription d'un Arrondissement, des individus travaillant dans un même secteur d'activité. On aurait ainsi, des coopératives de cacaoculteurs ; de pisciculteurs ; de creuseurs de sable ; de casseurs de pierres pour en faire du gravier ; mais aussi ; des secrétaires de direction ; des commerçants... Au niveau d'un Département, les différentes coopératives se regrouperaient dans une structure appelée « *RELESS (Réseau d'Economie Sociale et Solidaire)* ». Les différents *RELESS* se retrouveraient autour de l'ONG pour penser l'économie sociale et solidaire sur le plan national et selon les réalités locales en matière d'économie et de création d'emplois en Afrique et au Cameroun. Comme on peut bien le lire dans le 358<sup>ème</sup> numéro de la *Revue internationale de l'économie sociale* :

*« Le vigilant Michel Abhervé rapporte que l'Association Démocratique des Français de l'Etranger, AFDE, propose une chronique sur l'Economie Sociale et Solidaire qui informe récemment sur l'ESS au Cameroun. Les pouvoirs publics camerounais affirment une volonté d'aider l'ESS, et que l'ONG Partenariat France-Afrique pour le co-développement (PFAC) a signé une convention avec l'État via le ministère de l'ESS en juin 2010, et contribue à l'élaboration d'une loi sur l'ESS au Cameroun dont l'adoption est prévue dans les prochaines semaines. "PFAC agit pour mettre en place 374 regroupements locaux d'économie sociale et solidaire (RELESS) (un dans chaque commune) pour améliorer la qualité de vie des habitants grâce à une meilleure prise en charge des problèmes locaux, une meilleure visibilité de leur territoire par les élus locaux et en faisant participer les administrés aux décisions et aux actions qui les concernent. Le projet est donc bien multi-acteurs et, par le développement des coopératives dans la filière agricole, crée autant de lieux d'apprentissage de la démocratie » (Abherve, 2010).*

Entre autres questions que nous nous posons dans l'analyse de notre sujet, il y a celle de savoir si l'économie capitaliste adoptée par les Etats africains au sortir de la colonisation n'est pas responsable en partie ou en totalité du marasme socio-culturel, économique et politique dans lequel l'Afrique est plongée aujourd'hui. Ce forum de l'économie sociale et solidaire nous offrait donc l'occasion de découvrir les propositions que cette autre forme d'économie offre comme alternative à la situation que vivent l'essentiel des pays africains. Nous découvrirons au cours de ce forum les nombreuses opportunités que l'économie sociale et solidaire donne aux nombreux diplômés en chômage au Cameroun pour se prendre en charge. En effet, à la différence des principes de l'économie capitaliste soutenue par la théorie du capital humain, l'économie sociale et solidaire ne fonde pas l'épanouissement personnel uniquement sur la base des apports matériels des connaissances et des formations reçues, mais aussi par la capacité des populations formées à se mettre ensemble (partenariat) ou alors à fédérer leurs compétences pour un épanouissement collectif. C'est ce principe qui ressortira entre autres dans l'exposé de madame Béranger Daviaud lors de notre colloque sur la gouvernance de l'éducation organisé en 2016 au Cameroun. Cette forme d'économie proposait donc la possibilité aux diplômés et nombreux chômeurs Camerounais, de se constituer en coopératives et pouvoir se servir des opportunités qu'offre l'environnement socioprofessionnel camerounais pour sortir de la précarité.

Aussi, pour une bonne maîtrise des outils proposés par l'entreprise de l'économie sociale et solidaire, prendrons-nous part, aux côtés de la délégation camerounaise en tant que bénévole, au forum mondial organisé à Chamonix (France) en 2015 (Cf Attestation de participation, Annexe N°5, p.850). À ce forum, nous avons l'ambition, outre la maîtrise des outils de l'économie sociale et solidaire, la recherche des partenaires pour le projet d'organisation des séminaires de formation en apiculture au Cameroun. En effet, avec l'ONG PFAC, nous devrions mettre sur pied des coopératives d'apiculteurs qui seraient formées particulièrement en milieu rural au Cameroun. L'avantage que notre projet avait, c'est de mobiliser des partenaires sensibles à la condition d'une précarité drastique dans laquelle vivent plusieurs diplômés au Cameroun. Parmi ces partenaires, il y a en bonne place l'Etat camerounais qui s'est montré ouvert aux propositions de l'économie sociale et solidaire. L'Etat camerounais a, à cet effet, créé un Ministère de l'économie sociale et d'artisanat qui a un budget important. Il propose des aides et subventions aux initiatives de l'économie sociale et solidaire au Cameroun. Il y a également l'ONG PFAC qui constitue un maillon très important servant de relais entre le gouvernement ; les partenaires extérieurs et les populations locales engagées dans l'économie sociale et solidaire. Pendant le forum de Chamonix, nous allons faire la connaissance des partenaires étrangers prêts à nous appuyer dans le projet des séminaires d'apiculture et la création des coopératives d'apiculteurs en lien avec l'économie sociale et solidaire.

### **- Le projet des séminaires de formation en apiculture au Cameroun**

Dans l'optique d'expérimenter quelques cas pratiques de propositions des partenariats au public Camerounais afin de participer à la réflexion sur les causes de l'extrême précarité dans laquelle vit l'essentiel de la population Camerounaise et de pouvoir y contribuer à court ou à moyen terme à la recherche des solutions, nous allons initier les formations en apiculture.

Nous apprendrons, en effet à Chamonix, que l'apiculture est une activité rentable qui ne vous demande pas un lourd investissement tant du point de vue matériel qu'au niveau du temps et des efforts fournis pour arriver à un résultat satisfaisant. Grâce aux multiples produits dérivés de l'apiculture, un jeune diplômé ou scolarisé peut facilement gagner sa vie en pratiquant ce métier. Nous solliciterons pour cela deux associations partenaires en France pour participer avec *l'Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel* à l'organisation des séminaires de formation en apiculture au Cameroun. Les premiers séminaires vont se tenir au Cameroun en 2015 en partenariat avec *l'association Rucher de la Verrière* dans le 78 en France. La seconde séance des séminaires aura lieu toujours au Cameroun en 2017 avec la collaboration de *l'association Rucher du Bois Sainte Apolline - Plaisir* œuvrant toujours dans le 78. Nous nous engagerons dans des partenariats avec ces associations pour la formation, la production et la commercialisation du miel et de ses dérivés au Cameroun et à l'international.

Ces séminaires connaîtront un très grand succès en termes de participation. L'idée étant qu'à court terme, nous puissions former des apiculteurs qui pourront par la suite, grâce à l'initiative des coopératives d'apiculteurs de l'économie sociale et solidaire, vendre leur miel sur le marché national et international. Dans un proche avenir, nous nous proposons d'insérer dans les cursus scolaires et universitaires au Cameroun, des modules de formation en apiculture. Pour poser les bases d'une formation scolaire et universitaire en apiculture, nous solliciterons, en France, le partenariat de plusieurs associations et du complexe universitaire Paris Diderot. Au Cameroun, en plus des établissements scolaires avec lesquels nous nous sommes rapprochés dans le cadre de nos conventions partenariales, nous solliciterons le partenariat de l'Institut Supérieur de Technologie Médicale (ISTM) de Yaoundé. Nous engagerons en effet des échanges entre cet Institut et la Faculté de Médecine de l'Université Paris Diderot pour porter notre projet d'insérer dans les cursus académiques, la formation en apiculture et particulièrement en apithérapie et en pharmacologie à base des produits dérivés du miel.

### **- Le projet des stages internationaux de football**

Dans notre volonté de nouer des partenariats avec des promoteurs d'établissements scolaires privés au Cameroun, nous avons pensé expérimenter des sections sport-études au sein des institutions éducatives placées sous notre responsabilité.

En effet, l'une des caractéristiques de la jeunesse camerounaise est son attrait à la pratique du football. Depuis un certain nombre d'années, notamment avec les victoires engrangées à l'international par l'équipe nationale de football du Cameroun, les « *Lions indomptables* », le football, au Cameroun, est sorti du cadre d'une simple activité de loisir pour servir de levier d'épanouissement socio-professionnel et matériel des jeunes Camerounais. L'équipe nationale de football du Cameroun est de ce fait la première équipe africaine à atteindre les quarts de finale de la coupe du monde de football avec la campagne italienne de 1990. L'émulation suscitée par le parcours de monsieur Albert Roger Milla, devenu ambassadeur après son exploit en Italie ; de Samuel Eto'o et d'autres footballeurs internationaux Camerounais, a poussé plusieurs jeunes Camerounais à mettre leurs talents de footballeurs en exergue pour sortir de la précarité. Il y a cependant un souci majeur de prise en charge des besoins de formation et d'encadrement dans ce domaine au Cameroun. À travers *l'Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV)*, nous nous sommes penchés sur la possibilité, à travers notre participation à l'éducation de la jeunesse Camerounaise, de favoriser l'éveil et l'encadrement du talent de footballeur chez des jeunes qui présenteraient cette disposition. Nous avons ainsi ouvert une première section sport-étude à *l'Institut Gasolent* de Yaoundé, motivés par la présence de l'ancien international Camerounais, Jules Denis Onana, fils aîné du fondateur de cet établissement. Il fut par ailleurs de l'expédition des « *Lions indomptables* » de 1990 en Italie. Dans le même ordre d'idée, nous avons pensé organiser chaque année un stage international de football pour permettre aux pensionnaires de nos sections sport-études et tous ceux des jeunes qui le désirent, de pouvoir rencontrer des managers sportifs internationaux afin d'offrir leurs talents aux grandes équipes de football au Cameroun et dans le monde. En juin 2016, nous avons organisé un premier stage international en invitant deux managers espagnols, donc le célèbre José Manuel Zarapico Castro, ancien entraîneur du FC Séville en Espagne et l'ancien international Camerounais de nationalité espagnole, Lévi Ng'Onana avec qui nous avons signé un partenariat (Cf. Annexe N°5, p.919). Ce stage s'est tenu pendant deux semaines et a connu une forte participation et un grand succès. Nous nous sommes investis tant matériellement, physiquement qu'intellectuellement en prenant en charge le voyage et l'hébergement de nos hôtes.

**- Les projets des cours de vacances, de permutation des places dans les institutions scolaires publiques et privées et d'accès en classe supérieure**

Les projets des cours de vacances, de permutation des places dans les institutions scolaires publiques et privées et d'accès en classe supérieure constituent quelques-uns des projets que nous proposons à la hiérarchie de l'éducation au Cameroun et aux familles depuis la fondation de notre association « *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)* » en 2006. Au travers de ces projets, nous souhaitons lutter contre le décrochage scolaire causé entre autres, par l'existence des disciplines dites « bêtes noires » et l'éloignement entre les domiciles et les lieux de scolarisation. Pendant les deux mois de vacances scolaires (juillet/août), nous encadrons les élèves dans les disciplines où ils éprouvent des difficultés. A la fin des deux mois, ils passent un examen qui leur permet d'accéder en classe supérieure au début de l'année scolaire s'il l'avait manqué lors de la précédente année. En même temps, nous recevons les dossiers des élèves qui fréquentent des établissements assez éloignés de leur domicile et nous procédons à la permutation des différents dossiers de sorte qu'à la fin, nous soyons capables de proposer à chaque famille la possibilité de scolariser sa progéniture dans un établissement scolaire proche de son domicile. Pour ce faire, nous nous approchons des différents chefs d'établissements pour solliciter leur autorisation des différentes permutations. En effet, au début de chaque année, les familles Camerounaises éprouvent souvent de nombreuses difficultés à scolariser leur progéniture dans des établissements à proximité de leur domicile. En sollicitant les différents établissements scolaires, il se trouvent toujours des enfants qui sont obligés de parcourir de nombreux kilomètres à pied, matins et soirs, pour se rendre à l'école. Une situation qui augmente non seulement les dépenses dans des familles qui ont déjà de la peine à joindre les deux bouts, mais aussi, des risques d'accidents et de séchage des cours. Et chaque année, les mêmes familles sont obligées de recommencer ce manège parce que leur progéniture se trouve le plus souvent renvoyée de leur ancien établissement à cause des retards, absences et du mauvais travail qui est la conséquence de la fatigue accumulée au cours de l'année par les longs déplacements journaliers. Ce sont tous ces soucis que notre projet veut amoindrir pour les familles.

**- Le projet de la bourse du livre**

Ce projet de la bourse du livre permet aux familles les moins aisées d'offrir à leur progéniture la possibilité de pouvoir accéder aux fournitures scolaires sans avoir besoin de déboursier d'énormes sommes d'argent. A la fin de chaque année en effet, nous proposons aux parents de nous apporter les

anciens livres scolaires de leur progéniture et nous procédons aux échanges. Nous demandons pour cela un franc symbolique à tous les bénéficiaires et celles des familles qui peuvent en faire plus sont les bienvenues.

**- Propositions de l'« Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC) » aux gouvernements camerounais et français dans le projet de restitution aux pays africains les objets d'arts ramenés illégalement en France pendant la colonisation**

Ces propositions se fondent sur la décision rendue publique en 2018 du gouvernement français, par la voix d'Emmanuel Macron, de restituer à l'Afrique les principales œuvres d'arts ramenées illégalement en France par les colons. Nous avons en effet constaté que cette décision avait été prise sans préparation aucune de l'Afrique. N'étant pas très aux faits de la construction et de l'entretien des musées qui pourront continuer à donner aux œuvres d'arts concernées la valeur ajoutée qu'elles ont acquise durant leur long séjour dans les musées français, nous saisissons officiellement les deux gouvernements français et camerounais au mois d'avril 2019 pour leur faire les propositions suivantes :

- Que les œuvres d'art dont la valeur ajoutée s'est considérablement accrue du fait de leur long séjour dans les musées français ne puissent pas être rétrocédées dans les conditions actuelles à l'Afrique au risque de voir ces dernières perdre leur valeur et ne puissent continuer à profiter à la France et aux Africains ;

- Que la France et les pays concernés puissent s'entendre sur une politique future de partage des revenus générés par lesdites œuvres. Il est évident que, pour des raisons de justice sociale, ce partage devra tenir compte des bénéfices passés, présents et avenir ;

- Que la France, initiatrice de ce projet, puisse exercer des pressions auprès de l'Unesco et des autres pays occidentaux concernés pour que ce dernier puisse faire tache d'huile et résolvant quelques entorses faites à l'Afrique durant la colonisation.

Nos propositions qui sont une suite logique aux projets associatifs de l'AIPACC cherchaient deux principaux avantages en faveur des pays africains et le Cameroun en particulier. D'une part, il y a l'utilisation des revenus générés par les œuvres d'art concernées pour la construction des musées

conventionnels en Afrique. D'autre part, nous proposons la mise sur pied des infrastructures modernes pour permettre aux Africains de manière générale et aux jeunes générations en particulier de bénéficier des avantages de toutes natures générés par l'important potentiel culturel et artistique africain.

Il faut dire cependant que nous avons eu beaucoup de difficultés à nous faire entendre par les différentes parties, comme en témoignent l'essentiel de nos propositions ainsi que quelques échanges officiels avec les gouvernements français et camerounais dans les annexes de ce travail (Cf. Annexes N°5, p.919).

**d) – Nos autres expériences professionnelles : des cadres d'appui financier et d'observation participante au Cameroun et à l'étranger**

Dans le but de financer notre recherche et de multiplier nos cadres d'observation participante en milieu scolaire pour des raisons de comparaisons de certaines réalités liées aux politiques publiques en éducation dans les deux contextes d'insertion de notre étude, nous avons pris un poste d'enseignant d'anthropologie à l'Institut Supérieur de Technologie Médicale (ISTM) de Yaoundé et celui d'assistant d'éducation au centre de formation des apprentis agricoles (CFA) de Bellegarde (45) – France.

**- Le poste d'enseignant d'anthropologie à l'Institut Supérieur de Technologie Médicale de Yaoundé**

Au Cameroun, nous nous sommes engagés comme chef d'établissement à l'*Institut Gasolent* de Yaoundé. Ce poste nous a permis, outre la possibilité de prendre en charge financièrement nos recherches, mais aussi et surtout de vivre et d'étudier la relation partenariale dans le domaine de l'éducation au Cameroun comme l'un des principaux acteurs et partenaires. Le poste d'enseignant à l'Institut Supérieur de Technologie Médicale (ISTM) de Yaoundé nous a permis de vivre la réalité du partenariat à un autre niveau de l'exercice des responsabilités, celui d'enseignant en milieu éducatif dans l'enseignement supérieur au Cameroun.



### **3.2.4 - Les échanges avec nos encadreurs : une nécessité pour une évolution objective de notre travail**

Au début de notre recherche et particulièrement lors des doctoriales que l'Université Paris-Est avait organisées, initiatives que nous avons analysées plus haut, l'une des remarques qui venaient le plus souvent de la part des étudiants de deuxième et troisième années de thèse, et même de ceux qui nous encadraient, était le risque que courent plusieurs étudiants de se retrouver avec des directeurs qu'ils ne rencontrent presque jamais. Nous étions alors préparés à affronter ce qu'ils appelaient « *la solitude de la thèse* ». Une situation qui amène plusieurs étudiants à abandonner leur recherche faute d'une suivie motivante de la part de leurs encadreurs. A cette solitude, s'ajoutait le risque de conflits qui pouvaient émailler l'élaboration d'un travail de thèse entre l'étudiant et son ou ses directeur (s). Fort heureusement, dès le départ, nous rencontrerons une équipe de direction assez attentive à nos appréhensions. En effet, nous avons débuté notre recherche avec deux directeurs, dont monsieur Yves Palau qui était notre directeur principal et monsieur Xavier Pons qui avait accepté d'être notre co-directeur. A cause du fait que la majeure partie de notre enquête ethnographique devait se dérouler au Cameroun, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de solliciter une co-tutelle de notre thèse à l'Université de Yaoundé I. C'est ainsi que nous avons obtenus l'accord du professeur Luc Mbemba Tamba pour le parrainage de cette co-tutelle, mais aussi, pour intervenir comme deuxième co-directeur de notre recherche. De manière générale, la collaboration avec nos directeurs s'est plutôt bien déroulée et toutes les appréhensions que nous avions au début de notre travail se sont dissipées très vite.

La sérénité s'est renforcée avec l'instauration des comités de thèse. En effet, il est certain que mener une recherche doctorale sur le contrôle uniquement de votre directeur ou de vos directeurs vous oblige d'aller découvrir quelques failles de votre recherche uniquement lors de la soutenance. Le comité de suivi de thèse permet d'élargir l'horizon ; de se frotter à l'exercice de la défense de son travail avant le moment fatidique de sa soutenance. Nous ne pouvons donc qu'être reconnaissants envers ceux qui ont proposé cette initiative et particulièrement aussi à l'endroit de Roger-Gauthier et Fred Eboko, qui ont accepté de faire violence à leur agenda pour constituer ce comité et contribuer à la consolidation de notre recherche par leurs contributions très riches tout en étant un peu désolés qu'un tel apport ne puisse intervenir qu'à la fin de notre travail. Nous revenons évidemment plus en détail sur cette collaboration avec nos encadreurs dans les annexes de ce travail (Annexes N°7, p.985).

### **3.3 - Enquêter sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une entreprise périlleuse**

En nous engageant dans la réflexion sur les politiques publiques par le biais de cette enquête ethnographique sur le rôle des acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, nous savions que cela constituait pour nous une entreprise assez risquée au vu des réalités sur le terrain. En effet, si notre inscription en thèse en 2013 s'est passée sans grandes difficultés, du moins, sur le territoire français, la réalisation de cette recherche, elle, a connu de très nombreuses entraves. Des soucis dus, d'une part, à la rareté de la documentation sur les politiques publiques en Afrique et au Cameroun. D'autre part, à l'accès à notre terrain d'enquête au Cameroun et aux difficultés matérielles, nos nombreux séjours au Cameroun ayant été très coûteux. Il fallait disposer des ressources financières suffisantes pour répondre aux différentes charges liées au transport ; à l'hébergement ; à la restauration... Nous avons, néanmoins, pu bénéficier de quelques soutiens, notamment de la part de l'UPEC et de nos relations. Au niveau relationnel, il se trouve, de manière générale, que les autorités publiques Camerounaises éprouvent beaucoup de réticences à aborder librement des questions de politiques publiques dans le cadre des recherches comme la nôtre. Cette réticence, nous l'avons rencontrée à plusieurs occasions. Elle s'est exprimée dans la difficulté de prendre des rendez-vous d'entretien avec des cadres des différentes institutions en charge de l'éducation au Cameroun. Et même quand nous arrivions à décrocher un rendez-vous, le respecter était un autre obstacle à franchir. Nous avons surtout remarqué cette absence de collaboration franche dans la manière laconique qu'avaient parfois nos interlocuteurs de répondre à certaines de nos questions. A certaines occasions, nous avons même l'impression que nous étions nous-mêmes littéralement en train de subir des enquêtes de police sur les motivations de notre recherche. Une situation que nous avons d'ailleurs vécue au sens propre du terme. Ce comportement ne concernait pas seulement les acteurs nationaux de l'éducation au Cameroun. Même certains cadres des organismes internationaux, partenaires de l'éducation au Cameroun, ne nous ont pas beaucoup facilité la tâche. Nous avons par ailleurs noté l'usage d'un double discours au sujet des politiques publiques au Cameroun. Il n'était pas surprenant de retrouver chez certains interlocuteurs un discours officiel qui présente presque tout de manière positive en soulignant les grandes prouesses du gouvernement camerounais. Il suffisait cependant d'aborder les mêmes interlocuteurs dans un autre contexte, ou alors, continuer nos échanges dans un cadre beaucoup moins conventionnel, pour découvrir des positions tout à fait à l'opposé de ce que la même personne nous avait affirmé lors de l'entretien officiel. Une attitude qui nous a d'ailleurs amené à réaliser plusieurs interviews, pour des raisons de concordance des discours, dans des conditions plus ou moins conventionnelles aussi bien avec des acteurs et partenaires présentés dans l'échantillon qu'avec certains interlocuteurs qui ne souhaitaient

pas du tout être identifiés comme ayant pris part à notre enquête. Ce n'est qu'ainsi que nous avons pu recueillir de fructueuses informations sur la plupart des questions sensibles des politiques publiques au Cameroun. Mais, devant une telle attitude, notre plus grand souci a été le degré de confiance que nous pouvions accorder à ces informations obtenues dans les conditions conventionnelles d'entretien. Nous avons cependant pensé remédier à cette situation en multipliant des cadres d'observation participante et d'évaluation des conduites partenariales dans les milieux éducatifs au Cameroun, notamment par l'organisation d'un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et en nous engageant dans les responsabilités de chef d'établissements scolaires.

Il faut dire de manière générale que c'est en composant avec ces nombreuses difficultés que nous sommes venus à bout de notre enquête ethnographique. En effet, au niveau relationnel, nos difficultés commenceront déjà très tôt dans la construction de notre échantillon d'entretiens semi-directifs. Nous avons souhaité réaliser plus d'une centaine d'entretiens. Cette prévision fut cependant irréalisable à cause de plusieurs résistances rencontrées auprès des contacts pris lors de la pré-enquête. La plupart d'entre eux redoutaient des représailles. La principale raison présentée par ces derniers étant des expériences assez difficiles connues dans ce domaine dans le passé. Sur la centaine des contacts pris, seulement une cinquantaine répondront positivement aux entretiens. De sorte qu'à la fin de nos entretiens, nous pourrions effectivement compter sur un effectif de 54 personnes effectivement interviewées. A cet effectif, s'ajouteront des entretiens obtenus à bâtons rompus et deux ou trois autres réalisés plus tard, qui viendront compléter certaines informations sur des aspects très importants de notre recherche.

En ce qui concerne l'expérience de chef d'établissement, nous reviendrons plus amplement sur l'évaluation de cette expérience au chapitre 6 de ce travail. Ce que nous pouvons retenir ici est qu'être chef d'établissement scolaire au Cameroun vous place au centre de la relation partenariale dans l'action publique en éducation dans ce pays. Vous devez en effet composer avec toute la communauté éducative qui se trouve être, si ce n'est la plus importante dans le domaine de l'action publique au Cameroun, tout au moins l'une des plus imposantes. Cependant, la logique bureaucratique des politiques publiques au Cameroun ; la non existence des textes juridiques orientant une action publique en contexte de modernité dans le sens du *Nouveau Management Public* ; les contradictions internes et les vides juridiques existant dans les textes qui régissent l'action publique camerounaise de manière générale et celle de l'éducation en particulier, la plupart des textes datant des indépendances et même de l'époque coloniale, font de l'action publique au Cameroun, en nous réservant de tout abus de langage, un véritable chaos managérial. Une situation que Fred Eboko et

Patrick Awondo analyse bien dans *l'Etat stationnaire, entre chaos et renaissance* publié aux éditions Karthala en 2018. Un ouvrage que nous avons grandement exploité dans ce travail. En effet, l'une des raisons de notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent* a été l'absence totale des dispositions juridiques encadrant les partenariats dans le domaine de l'éducation. Un milieu qui, pourtant, n'est constitué que des acteurs et partenaires nationaux et internationaux qui appuient l'Etat camerounais dans ses missions au service du public de manière générale. La seule fois où les partenariats sont évoqués ici, sans grandes précisions, c'est quand *la loi N°98/004 du 14 avril 1998* de l'orientation de l'éducation parle des missions de la communauté éducative en son Titre IV exposé en une page et sans s'étendre explicitement sur le partenariat. Ce vide juridique savamment entretenu aussi bien par les pouvoirs publics que par certains acteurs véreux anéantit toute ambition d'un partenariat sérieux dans le domaine de l'éducation au Cameroun. En effet, tout est organisé ici de telle sorte que l'Etat soit l'acteur principal et le seul maître à bord qui attribue quelques concessions à ceux qui le soutiennent politiquement. Tous ceux qui veulent s'exprimer dans ce domaine sans respecter cette logique de patronage sous fond de clientélisme mercantiliste s'exposent à une fin de non-recevoir et à la répression autoritariste de l'Etat camerounais. Une philosophie qui n'a cependant rien à voir avec les missions de la communauté éducative. Nous en avons d'ailleurs fait les frais.

L'organisation et notre participation à d'autres activités associatives et professionnelles parallèles à nos entretiens semi-directifs, à la tenue du colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et à notre expérience de chef d'établissement, ont aussi été pour nous, bien d'autres occasions de mener notre observation participante.

Les projets de la bourse du livre, des cours de vacances, de la permutation des places dans les institutions scolaires publiques et privées et l'accès en classe supérieure ont surtout été les occasions de voir comment les autres partenaires institutionnels, en dehors de l'Etat, comme les chefs d'établissements, les fournisseurs de services à l'éducation... accueillent des initiatives qui seraient compétitives à leurs activités. C'est ainsi que nous avons connu plusieurs critiques de plusieurs acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun pour des raisons presque essentiellement matérielles. Depuis les chefs d'établissements en passant par des éditeurs jusqu'aux vendeurs de livres scolaires à la sauvette, tous apprécient négativement tout projet de bourse du livre au Cameroun. Le livre scolaire constitue en effet un business assez lucratif entre tous ses commerçants et intermédiaires. Les Ministères en charge de l'éducation ont ainsi installé un trafic assez désavantageux pour les familles dans l'accès au livre scolaire. C'est ainsi que presque chaque année, des nouveaux livres sont admis aux programmes scolaires quand l'essentiel de tous les livres n'est pas purement et simplement changé. Comme chef d'établissement, nous avons reçu à plusieurs

reprises de nombreux éditeurs qui nous proposaient des tarifs avantageux si nous retenions leurs livres dans nos programmes. Les chefs d'établissements ont, de ce fait réglementairement, la possibilité de choisir un éditeur à leur convenance pour la fourniture de livres dans leur établissement. On peut donc comprendre que mobiliser l'essentiel des familles pour adopter l'échange de livres plutôt que l'achat de nouveaux constituent un véritable affront contre toute la chaîne des bénéficiaires de ce business.

En ce qui concerne le projet des stages internationaux de football avec l'*Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV)*, nos principaux soucis ont été la collaboration avec nos partenaires dans l'organisation de cette initiative. En effet, alors que plusieurs familles avaient répondu favorablement à ce projet qui avait aiguisé l'appétit des uns et des autres de voir leur progéniture évoluer un jour dans un grand club de football européen, nos partenaires se montreront très friands du gain immédiat. Le deal consistait à retenir les meilleurs joueurs du stage et attendre que nos partenaires européens les présentent aux clubs de football en Europe. La part du profit des organisateurs était attendu à moyens ou à longs termes. Il nous fallait pour cela prendre en charge le transport et l'hébergement des managers que nous avons faits venir d'Espagne. Sans attendre que ces managers puissent mener des contacts avec les principaux clubs intéressés, nos partenaires du Cameroun ont commencé à prendre frauduleusement de l'argent aux familles en leur promettant l'envoi immédiat de leur progéniture en Europe. Les pauvres familles qui n'attendaient que ce genre de propositions sont tombées tout de suite dans le piège. Au lieu de l'Europe, nos partenaires Camerounais envoyaient les candidats retenus dans des pays de l'Amérique du Sud où les conditions de vie étaient plus précaires qu'au Cameroun. Nous étions obligés de nous désolidariser publiquement d'une telle arnaque pour ne pas perdre la face devant les familles qui nous avaient fait confiance.

Pour le projet des séminaires de formation en apiculture au Cameroun avec l'*Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV)*, la réussite a été aussi laborieuse que celle des précédentes initiatives. A plusieurs reprises, nos partenaires Français avaient investi dans la prise en charge de leur déplacement pour le Cameroun. Ils avaient également financé l'achat d'importants stocks de matériel de formation (ruches ; combinaisons de sécurité, enfumoirs...). Les Camerounais intéressés par ces formations devaient, de leur côté, se doter du matériel de production du miel pour des besoins que nous avons présentés plus haut. Comme organisateurs, nous avons tenu à offrir plusieurs ruches aux participants aux séminaires pour les encourager à s'engager davantage dans cette activité génératrice de revenus. Cependant, si quelques-uns des participants avaient pris cette initiative au sérieux, un grand nombre pensait plutôt que les « blancs » étaient venus, comme à l'accoutumée, leur offrir de l'argent. Certains utiliseront les ruches qui leur avaient été offertes gratuitement (certaines venant de la France) pour faire du bois de chauffage.

Notre participation au forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Chamonix et la convention avec l'ONG Partenariat France - Afrique nous a surtout permis d'explorer les propositions d'une autre forme d'économie différente du capitalisme auquel nous sommes souvent habitués dans les débats sur l'émergence africaine. L'économie sociale et solidaire semble bien correspondre aux réalités socioculturelles négro-africaines. En effet, habituées à une économie domestique de tendance collectiviste, les familles négro-africaines traditionnelles pourraient bien trouver dans cette forme d'économie qui privilégie des regroupements de tailles moyennes (coopératives) pour répondre à des besoins quotidiens. Cependant, l'Etat du Cameroun, malgré la création d'un Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat par le décret présidentiel N°2004/320 du 08 décembre 2004, ne semble pas tout mettre en œuvre pour encourager cette nouvelle forme d'économie. Les formations et les coopératives déjà créées ne sont presque pas financées ; les marchés coopératifs n'existent presque pas pour que les produits agricoles par exemple générés par certaines coopératives existantes soient écoulés de manière avantageuse et les partenariats intérieurs et extérieurs ne sont pas encouragés...

L'initiative des festivals internationaux et des Universités d'été en arts et cultures du Cameroun avec l'« *Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)* » est presque morte dans l'œuf. En effet, alors que ce projet avait été très bien accueilli par le gouvernement français, nous rencontrerons de nombreuses difficultés pour son rayonnement au Cameroun. Devant travailler avec le Ministère camerounais des arts et cultures, les responsables de ce dernier se montreront très difficiles dans cette coopération. Au lieu d'encourager l'éclosion de cette initiative pourtant très bien appréciée par de nombreux acteurs du monde culturel aussi bien sur le plan national qu'international, madame la ministre de l'époque choisira plutôt de s'attaquer à certains partenaires Camerounais que nous avons associés dans l'organisation de ce projet. Elle leur faisait le reproche de s'immiscer dans des dossiers considérés comme des « prérogatives » de son département ministériel tout en cherchant à organiser parallèlement des festivals de même nature.

En ce qui concerne les propositions de l'*Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)* aux gouvernements camerounais et français en rapport avec la décision de la France de restituer aux pays africains et au Cameroun les objets d'arts ramenés illégalement en France pendant la colonisation, il faut souligner que cette initiative semble ne pas assez intéresser les deux gouvernements. En effet, nos correspondances adressées aux autorités Françaises et Camerounaises (Cf. Annexes N°5, p.919) sont restées lettres mortes jusqu'aujourd'hui. L'Etat français ne nous a jamais répondu en dehors de la réponse (par un simple message mail) du député socialiste, madame Obono Danielle, membre de la commission des lois à l'Assemblée

nationale à qui nous avons demandé de soutenir l'élaboration d'une loi qui respecterait nos propositions. Cette dernière a plutôt réagi par l'esquive en nous redirigeant vers le gouvernement français (Cf. Annexes N°5, p.919). Du côté du gouvernement camerounais, nous avons presque essuyé une fin de non-recevoir. Le ministre Camerounais des arts et cultures nous a fait comprendre que des commissions intergouvernementales avaient déjà été instituées et que nous serons contactés en cas de nécessité le cas échéant (Cf. Annexes N°5, p.919).

Concernant notre expérience d'enseignant en anthropologie à l'Institut Supérieur de Technologie Médicale de Yaoundé (ISTM), notre ressenti est plutôt positif. En effet, être enseignant d'une grande école de formation vous donne un autre regard dans la gestion des partenariats en milieu éducatif camerounais. L'ISTM forme des futurs médecins et autres cadres de santé publique. Nos enseignements expérimentent d'ailleurs l'approche de la socio-anthropologie choisie comme ancrage théorique à cette recherche. Celle-ci permet d'aborder avec des futurs responsables de service public au Cameroun, dans une perspective historique, théorique, conjoncturelle et comparative, les questions de santé publique en Afrique et au Cameroun. Une occasion de revisiter, de manière un peu plus pratique, le chapitre sur les fondements socioculturels de l'éducation au Cameroun. Parmi les observations que nous pouvons émettre ici, il y a, une fois de plus, le caractère assez théorique des enseignements qui, pourtant devraient encourager plus de pratique dans un domaine qui en demande davantage, la santé publique. L'ISTM ne possède pas encore un hôpital d'application alors qu'il s'agit là d'une condition sine qua non pour le fonctionnement d'une telle structure. Tous les projets de son promoteur d'en acquérir rencontrent de nombreuses résistances de la part des autorités publiques qui préfèrent se contenter des pots de vin et laisser fonctionner son hôpital d'application une structure qui ne peut pas et ne doit pas fonctionner sans. Tout comme toutes les démarches de nouer des partenariats avec des écoles de médecines étrangères, auxquelles nous nous sommes particulièrement engagés, ont beaucoup de difficultés à aboutir. La conséquence de tout ce qui précède étant que les étudiants reçoivent une formation partielle qui ne leur garantit pas d'être efficaces, tout comme cette dernière ne leur permet pas, à cause du manque de débouchés, de gagner dignement leur vie.

Parmi toutes ces expériences mobilisées pour notre démarche méthodologique dans l'élaboration de ce travail, la plus grande difficulté rencontrée a été sans nul doute, la perte à trois reprises de l'essentiel des supports d'informations que nous avons mobilisés. En été 2015, nous nous sommes fait confisquer notre dictaphone par les officiers de la police judiciaire qui nous avaient interpellés pour une enquête de trafic d'enfants montée de toutes pièces. En effet, alors que nous avons mis sur



Vidéo de François Xavier Nssi Essono dans une cellule du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé sur demande de mise en garde à vue administrative abusive ordonnée par monsieur le sous-préfet de Yaoundé 4, le 11/10/2017. Source : <https://ebugnti.wordpress.com/2017/10/14/labbe-francois-xavier-nssi-essono-a-t-il-perdu-son-statut-clerical/>

ped, un projet de « *Foyer d'Humanisation de l'Enfance en Précarité (FHEP)* » à Yaoundé encadré par des religieuses, certains concurrents dans ce domaine au Cameroun iront présenter des déclarations mensongères aux responsables de la police judiciaire tout en leur donnant certaines informations sur notre recherche. Une initiative pensée dans le cadre de la mise en pratique de quelques-unes de nos propositions partenariales à l'adresse des pouvoirs publics et de la société camerounaise. Le jour de l'audition, les officiers de police confisqueront le dictaphone que nous avons

sur nous tout en nous demandant d'arrêter le travail que nous faisons. Travail qui risquerait, nous ont-ils rappelé, de nous apporter de nombreux soucis. En été 2016, nous allons encore perdre la plupart des informations que nous avons, cette fois-ci pendant les grandes inondations qui avaient touché le département du Loiret. Nous habitons la Commune de Saint-Germain-des-Prés qui avait sérieusement été affectée par ces inondations. En octobre 2017, c'est lors de notre séquestration dans le conflit avec le fondateur de l'*Institut Gasolent* que nous toucherons le fond. En effet, alors que nous gardions tous les documents et informations en notre possession dans l'appartement qui nous avait été affecté, notre partenaire décidera de tout confisquer après nous avoir fait enlever par les éléments de la police de la localité et séquestrer dans les cellules du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé. Notre partenaire poussera la cruauté à l'extrême en brulant devant témoins nos effets confisqués. Nous ferons d'ailleurs appel à un Huissier de justice pour dresser un procès-verbal de tout ce qui nous avait été confisqué et détruit à cette occasion (Cf. Annexe N°4, p.907).

Malgré toutes ces difficultés, nous sauverons néanmoins l'essentiel de nos informations. En effet, ayant été prévenu des soucis que nous pouvions rencontrer sur le terrain de notre recherche (vol du matériel, perte des informations, accidents informatiques..., auxquels s'ajoutaient les menaces que nous connaissions sur ce genre de recherches au Cameroun), il nous avait été conseillé de toujours sauvegarder des scans de nos notes, des enregistrements et autres, soit dans le Cloud, soit par mail. Ce que nous faisons régulièrement. Cependant, il nous a fallu prendre une année de suspension (2017/2018) pour remettre à jour l'essentiel des entretiens et informations qui nous ont servi dans l'élaboration de ce travail.



Par ailleurs, il est évident que nous n'avons pas été les seuls à connaître des soucis dans l'élaboration de ce travail. Comme il fallait s'y attendre, après la tenue du colloque, les représailles furent très nombreuses envers plusieurs responsables Camerounais ayant pris part à cette initiative. C'est ainsi par exemple que le visa de sortie du pays sera refusé au professeur Luc Mebenga Tamba. Ce dernier avait en effet été invité par l'Université Paris-Ouest Nanterre pour participer au jury d'un compatriote qui y soutenait sa thèse quelque temps après notre colloque. Certains diplomates de l'Ambassade du Cameroun en France présents à la soutenance affirmeront que « *les supérieurs hiérarchiques du professeur s'indignaient de ses nombreuses relations avec la France ces derniers temps. Ils se demandaient s'il est le seul enseignant Camerounais que la France connaît ?* ». Les autres intervenants en prendront aussi chacun pour leur grade, y compris le promoteur de l'*Association pour le développement de la qualité en éducation (ADEQ)* qui n'a plus jamais réussi à organiser son *salon de l'éducation et de la formation* jusqu'aujourd'hui, faute d'autorisation du gouvernement camerounais.

Par le choix de cette démarche ethnographique, nous avons cependant accepté, malgré les difficultés dont nous étions déjà conscients au début de notre recherche, d'entrer dans la peau de l'entrepreneur institutionnel, selon la perspective de Shmuel N. Eisenstadt (1980) et de Paul DiMaggio (1988), pour tâcher de contribuer à la réflexion au sujet de l'émergence d'une action publique moderne en Afrique et au Cameroun. En effet, le rôle de l'entrepreneur institutionnel est de participer comme acteur dans l'émergence institutionnelle (Czarniawska, 2009) ou le changement de paradigmes institutionnels dans un Etat en fournissant des explications, d'abord endogènes, aux freins institutionnels. Pour ce faire, l'entrepreneur institutionnel contribue à encourager d'autres acteurs à surpasser les pressions en vue de venir à bout du statu quo institutionnel. Une telle entreprise, au regard de la politique autoritariste des régimes africains, suppose qu'on se dispose à faire face aux pressions de toutes natures. Et tout ce qui précède prouve à suffisance combien il est délicat, mais impérieux, d'aborder certains sujets sensibles tels que les questions de gouvernance en Afrique et au Cameroun. Ceci justifie par ailleurs pourquoi certains domaines de recherches sont difficilement explorés par des intellectuels Camerounais et Africains. Beaucoup ayant compris depuis des décennies que seules leurs études ne pouvaient leur permettre d'avoir une place de choix dans les administrations publiques et mêmes privées locales. Un grand nombre préfère ainsi s'engager en politique, quitte à associer la vie de chercheur, qui demande pourtant de prendre des distances avec des engagements politiques, et le militantisme politique qui leur garantit l'accès à des postes prestigieux au sein des différentes administrations. Une attitude que Xavier Pons aura de fait bien remarquée dans l'un de ses commentaires à la suite de sa participation à notre colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Le conférencier affirme en effet : « *voilà donc un colloque, sur un thème relativement*

*nouveau et potentiellement subversif pour les administrations d'État, qui a eu du mal à se tenir et dont les interventions ont peu porté sur la notion de gouvernance et se sont centrés sur les problèmes politiques et pratiques de l'éducation au Cameroun. Qu'est-ce que cela montre ? Qu'est-ce que cela signifie en termes de gouvernance ? ».*

En ce qui nous concerne, nous avons définitivement compris que nous avons donné un coup de pied dans la fourmilière, puisque nos soucis au Cameroun ne faisaient que commencer. Cependant, quoique jusqu'aujourd'hui, toutes nos plaintes pour faire valoir nos droits dans la plupart des conventions signées avec les promoteurs d'établissements scolaires privés au Cameroun soient restées lettres mortes ; quoique nous n'ayons pas jusqu'à ce jour, obtenu les copies de toutes les interventions à notre colloque pour en publier les actes ; quoique nos multiples plaintes déposées pour la restitution de nos effets n'ont débouché sur aucune enquête sérieuse auprès de la justice camerounaise, nous pouvons néanmoins nous estimer satisfait d'être parmi les chercheurs Africains à avoir bravé les interdits pour sortir la recherche en Afrique de son subjectivisme et de son déracinement à travers cette enquête ethnographique.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

### **3.4 - Conclusion intermédiaire**

Les difficultés d'une démarche théorique et les limites de notre approche méthodologique dans l'élaboration de notre thèse nous ont conduit à la nécessité d'une enquête ethnographique pour la découverte de certains problèmes qui se posent aux politiques publiques en général et celles de l'éducation au Cameroun en particulier. Toutes choses qui ont renforcé notre ambition de prendre part à la réflexion sur les causes et, éventuellement dans l'avenir, la recherche des solutions à ces problèmes. En effet, partant de notre très long séjour sur les bancs de l'école au Cameroun en passant par nos nombreux engagements associatifs pour aboutir sur nos difficultés d'insertion professionnelle, le constat est patent : l'action publique en général et celle de l'éducation au Cameroun en particulier affichent un écart notoire entre l'investissement consenti par les différents acteurs et partenaires de l'éducation dans ce pays et le niveau de vie des populations. Pour tenter de comprendre les raisons de cette situation, nous avons fait le choix, en nous engageant dans une recherche doctorale, de mener une enquête ethnographique avec une démarche méthodologique pluridimensionnelle afin d'atteindre cet objectif principal de notre recherche. Constatant en effet une absence notoire des publications scientifiques dans le domaine des politiques de l'éducation au Cameroun, nous avons entrepris de mener de manière parallèle et complémentaire, des entretiens semi-directifs et des expériences d'observation participantes en milieu éducatif camerounais. Ces expériences nous ont conduit, dans la recherche des conditions d'observation plus objectives, à organiser un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et à nous engager dans la responsabilité de chef d'établissement scolaire, en signant notamment des conventions partenariales avec des promoteurs des structures éducatives au Cameroun. L'initiative du colloque nous a permis de réunir plusieurs acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun autour d'une même table et d'observer la conduite et les prises de positions des uns et des autres dans la perspective d'une gouvernance partenariale en éducation au Cameroun. Nous engager comme chef d'établissement scolaire nous a permis de participer effectivement comme acteur et partenaire de l'éducation et de pouvoir aussi observer l'interactivité entre l'Etat et les autres acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun. Nous avons également associé plusieurs autres activités associatives à ces engagements notamment grâce à nos différentes associations dont les activités sont particulièrement orientées dans le domaine éducatif.

Cette enquête ethnographique n'a cependant pas été sans difficultés. En effet, enquêter sur les politiques publiques de manière générale et dans le domaine de l'éducation au Cameroun en particulier est une entreprise très périlleuse. L'Etat camerounais veut garder la main sur les politiques

publiques et décourager toute initiative visant à investiguer sur les éventuelles failles de son administration. Il ne lésine donc sur aucun moyen pour décourager ceux qui, de quelque moyen ou pour toute raison que ce soit, cherchent à braver les interdits. Nous l'avons appris à nos dépens en subissant toutes sortes de menaces et même des atteintes physiques à notre personne. A cause de ces menaces, nous avons dû reprendre plusieurs étapes de notre enquête, certains de nos matériaux ayant été détruits à plusieurs reprises par les forces de l'ordre.

Nonobstant les difficultés rencontrées, l'objectif principal de notre travail a été atteint. Il s'agissait en effet de nous imprégner des raisons du décalage entre l'impressionnant engagement de l'ensemble des acteurs et partenaires Camerounais de l'entreprise éducative et l'extrême précarité que connaît l'essentiel de la population camerounaise. Une précarité qui touche particulièrement une jeunesse pourtant suffisamment formée au milieu d'une Afrique et d'un Cameroun extrêmement riches en matières premières et en ressources humaines. Les deux prochaines parties de ce travail nous permettront de vous faire découvrir la quintessence des informations récoltées.

**Deuxième partie**

**DECONSTRUIRE LA « GOUVERNANCE » ET LE  
« PARTENARIAT » COMME CATEGORIES D'ACTION  
PUBLIQUE**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 4

### **Analyse critique des théories de la gouvernance**

La deuxième partie de notre recherche dont l'objet est la déconstruction des catégories de la « gouvernance » et du « partenariat » habituellement utilisées nous amène dans ce quatrième chapitre à explorer les catégories d'analyse scientifique. L'idée de cet exercice est de bien prendre la mesure du contexte camerounais (contexte culturel, politique etc.) et du caractère potentiellement très superficiel d'analyses, qu'elles émanent de chercheurs ou d'observateurs du système camerounais, qui reprendraient d'emblée ces catégories usuelles en Occident ou au niveau international/mondial. En ce sens, cette nécessaire déconstruction constitue un premier résultat de recherche en tant que tel : il n'est pas possible de stabiliser une analyse, ni même les termes précis de cette analyse, sans procéder au préalable à cette déconstruction. Sans cette dernière, le risque est grand pour le chercheur d'entrer malgré lui dans une recherche appuyée sur des cadres et notions théoriques inadaptés, de contribuer à la circulation de concepts peu opératoires et même d'user sans en avoir conscience d'un vocable clairement situé sur les plans politique et idéologique.

Notre exercice de déconstruction s'organise en quatre principales étapes qui renvoient aux principales notions étudiées : celles de gouvernance, de partenariat, d'Etat et d'instrument d'action publique. Ces notions, et plus encore les travaux sur celles-ci, se recourent bien évidemment. Nous les envisageons successivement et distinctement pour le bien de notre démonstration. Pour chacune d'elles, nous commençons par des éléments de définition en général admis dans la littérature internationale avant de procéder à une déconstruction de la notion soit par une généalogie rapide de celle-ci, soit par une étude de sa circulation entre divers espaces de recherche (recherche occidentale et recherche africaine, recherche en éducation et recherche sur d'autres secteurs). Cette opération nous permet ensuite de mieux prendre la mesure de la pertinence de ces notions en contexte africain et ou camerounais.



## **4.1 - Les travaux internationaux sur la gouvernance dans le champ de l'éducation : de la théorie à la pratique**

Dans les prochains paragraphes, nous proposons une définition analytique de la notion de gouvernance. Dans une perspective historique et géographique ensuite, nous verrons comment cette réalité a évolué depuis l'antiquité occidentale en passant par la période moderne et comment elle est vécue en Afrique et au Cameroun aujourd'hui. Nous présentons enfin quelques théories en science politique permettant de saisir l'expression de la gouvernance au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier.

### **4.1.1 – Définition analytique du concept de la gouvernance**

Avant d'entamer l'approche historico-géographique de l'expansion de l'idéologie de la gouvernance, il convient de nous intéresser à la définition ou alors aux définitions attribuées à cette dernière. Les politologues Guy Peters et Donald Savoie résumant assez clairement cette perspective en ces termes :

*« On ne saurait comprendre l'évolution de la gouvernance dans les sociétés contemporaines sans s'assurer d'abord de bien comprendre la signification de ce terme. Fort ancien, le mot « gouvernance » a été remis en usage depuis quelques années et a revêtu des acceptions diverses (Rhodes, 1997 ; 46-52) en certains cas, il sous-entendait l'existence dans le secteur public des changements qui minimisaient le rôle des acteurs gouvernementaux officiels. Il est possible, dans une certaine mesure, de reléguer l'Etat au second plan en adoptant une définition selon laquelle la gouvernance se produit partout ailleurs qu'au sein de l'Etat-nation. C'est ainsi que Rhodes (1997 : 15) adopte de la gouvernance une définition qui présume que le gouvernement a perdu sa capacité de gouverner et la gouvernance est désormais produite par des réseaux d'inter-organisations autonomes. De même Kooiman (1993 a : 6 ; voir aussi 1998) soutient que la gouvernance est devenue, à l'époque contemporaine, un phénomène inter-organisationnel et qu'elle se laisse mieux se définir par des expressions : « cogestion, codirection et co-orientation ». Tous ces termes expliquent l'emploi, pour créer de l'ordre au sein des systèmes politiques complexes, divers et souvent divisés, de systèmes plus coopératifs que ceux qu'on associe habituellement aux méthodes classiques de gouvernance. Kooiman (1993b, 258) définit la gouvernance comme : « le modèle ou la structure qui émerge dans un système sociopolitique en tant que résultat « commun » de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier (...) Qui dit gouvernance dit guider / orienter. Il s'agit d'un processus par lequel les organisations humaines, qu'elles soient privées, publiques ou civiques, prennent elles-mêmes la barre pour se gouverner » (Peters et Savoie, 2001, p.21).*

Comme nous pouvons le constater, il apparaît que la plupart des chercheurs qui ont orienté leurs investigations dans la maîtrise de l'idéologie de la gouvernance sont unanimes pour penser que celle-

ci, comme d'ailleurs la plupart des concepts en sciences sociales, est prolix en définitions. Ces différentes approches obéissent à la diversité des disciplines se rapportant à ces sciences. Considérant notre axe de recherche, nous définirons la gouvernance au prisme de la sociologie et de la science politique.

Cependant, si, à ce jour, il n'existe pas une définition univoque, unique, uniforme et stabilisée de la gouvernance, comme le fait remarquer le constitutionnaliste Salsabi Klibi (2003, p.50), il n'en demeure pas moins que le concept a une origine connue, elle est gréco-latine. Etymologiquement en effet, ce terme dérive du verbe grec « *kubernáo (Κυβερνάω)* » et latin « *gubernare* » et signifie « gouverner, piloter un navire ou un char ». C'est Platon qui va, le premier, l'utiliser dans le sens de gouverner les hommes. En faisant passer ce mot du champ des conquêtes gréco-latines navales et militaires au domaine politique, Platon reprenait l'idée que le capitaine de vaisseau occupe un poste stratégique avec de grands pouvoirs et des grandes responsabilités (Tournier, 2007, p.66). De la même manière, il expliquait que la direction de la cité nécessite un individu qui soit « *seul assis au gouvernail de l'Etat, gouvernant tout, commandant à tout et rendant tout profitable* » (Tournier, 2007, p.66). Ainsi, dès son origine, le verbe « gouverner » est associé à l'ascendant hiérarchique d'une personne sur les autres.

Mais, s'il est évident aujourd'hui que l'usage du terme gouvernance fait l'unanimité en sciences sociales, particulièrement en science politique, en ce qui nous concerne, il serait exagéré, et même erroné, de prétendre que ce concept s'est imposé de la même manière, de façon claire et précise dans toutes les disciplines ; dans tous les milieux et discours où il a été associé. Néanmoins, après un usage antique, classique et maintenant moderne qui lui a donné des connotations diverses et variées et surtout dirigiste comme nous venons de le voir avec sa conception platonicienne, c'est particulièrement dans les années 1980 que le mot anglais « *governance* » a été remis à l'honneur par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI...) avec une conception, cette fois-ci assez partenariale et collectiviste. Dans ce contexte, le terme gouvernance désignera « *l'art ou la manière de gouverner* ». Il fera ainsi écho aux travaux sur la « *corporate governance* » dans les (grandes) firmes et multinationales. Ce concept revisité ici revêtera en effet deux préoccupations supplémentaires, mais aussi complémentaires. D'une part, il marquera bien la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution. D'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, il promouvra un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (Paye, 2005, pp.1-2). C'est dans cette perspective que nous pouvons rejoindre ces différentes définitions de la Communauté internationale recensées par l'économiste Darine Bakkour :

**Tableau N° 8 : Quelques définitions de la gouvernance selon la Communauté internationale**

<p style="text-align: center;"><b>Banque mondiale</b></p>	<p>La gouvernance comporte des traditions et des institutions par lesquelles l'autorité dans un pays est exercée. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité du gouvernement à élaborer et à appliquer d'une façon efficace des politiques saines et le respect des citoyens et de l'État pour les institutions régissant les interactions économiques et sociales entre elles (Bakkour, 2013, p.17).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Programme des Nations Unies pour le Développement</b></p>	<p>La gouvernance est l'exercice d'une autorité publique, économique et administrative dans la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle repose sur les mécanismes, processus et institutions complexes par le biais desquels les citoyens et les parties prenantes articulent leurs intérêts, aplanissent leurs différences et exercent leurs obligations et leurs droits reconnus par la loi. La gouvernance englobe, mais aussi transcende, le gouvernement. Elle s'applique à tous les acteurs concernés par l'action publique, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile (Bakkour, 2013, p.17).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Organisation de Coopération et Développement Economique</b></p>	<p>La gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. La gouvernance est une notion objective qui comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent afin de régler leurs différends (Bakkour, 2013, p.17).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Commission Européenne</b></p>	<p>La gouvernance désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence. En dépit de son caractère large et ouvert, la gouvernance est un élément clé des politiques et des réformes en faveur de la réduction de la pauvreté, de la démocratisation et de la sécurité mondiale (Bakkour, 2013, p.17).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Fond Monétaire International</b></p>	<p>La gouvernance est une notion vaste qui couvre tous les aspects de la conduite des affaires publiques, y compris les politiques économiques et le cadre réglementaire (Bakkour, 2013, p.17).</p>

Ces différentes approches convergent presque toutes vers la définition proposée par le politiste Patrick Le Galès qui présente la gouvernance :

*« Comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. Elle [la gouvernance] renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, et celle de fournir des services et d'assumer sa légitimité » (Le Galès, 2010, p.229).*

Comme notre auteur le fait bien remarquer, cette définition distingue quatre principaux traits caractéristiques de la gouvernance en science politique. Il y a tout d'abord son polycentrisme institutionnel qui en fait un lieu de gestion du pouvoir exigeant la collaboration de plusieurs institutions dans la prise de décisions et d'exécution au sujet de l'action publique. Ensuite, se dégage la porosité de la frontière entre le public et le privé dans la conduite de l'action publique. Celle-ci aboutit en effet à l'ouverture formelle de ce processus en direction de la société civile et l'inclusion d'acteurs privés à tous les niveaux de prise de décisions. La définition de la gouvernance fait par ailleurs allusion à l'accent mis sur la dimension procédurale de l'action publique, dans ce sens que les formes et les instruments de cette dernière sont parfois privilégiés par rapport à la substance même des programmes publics. Enfin, cette définition souligne un rapport différent à la contrainte et à l'autorité, vécue et conçue de façon plus horizontale, coopérative et souple, avec le développement d'instruments d'action publique moins contraignants (Boussaguet, Jacquot et Ravinet, 2014).

Aussi, bien que les différentes disciplines des sciences humaines et sociales ne puissent arriver à une définition faisant l'unanimité, pouvons-nous cependant retenir avec la sociologue Isabelle Lacroix et le politiste Pier-Olivier St-Arnaud (2012, p.26), en ce qui concerne la science politique que :

*« La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir » (Lacroix et Saint-Arnaud, 2012, p.26).*

Après cette approche essentiellement définitionnelle, nous allons tenter d'aller plus en profondeur dans l'examen du concept de la gouvernance, en démontrant, par son évolution historico-géographique, que son appropriation n'a pas été toujours évidente dans tous les contextes où s'exerce l'action publique, et particulièrement en Afrique.

#### **4.1.2 - La gouvernance : une approche historique et géographique du concept**

S'il est de tradition dans la recherche scientifique que tout discours sur un concept devrait presque toujours commencer par sa définition, il demeure tout aussi évident que toute réflexion sur un concept aussi chargé d'histoire comme celui de la gouvernance ne pourrait être scientifiquement convaincante qu'en se fondant sur son histoire et son expansion géographique. Par ailleurs, bien que sur le plan anthropologique, tous les hommes semblent avoir les mêmes besoins fondamentaux, des besoins qui se résument selon Aristote à « manger ; se vêtir ; se loger ; s'éduquer... » (Kone, 2010, p.70), il demeure cependant évident que la satisfaction de ces besoins dépend presque toujours des contextes spatio-temporels (Henderson, 2016). La naissance et le développement des institutions politiques et économiques qui traduiraient la manière dont les hommes se sont organisés pour satisfaire leurs besoins vitaux sont également aussi marqués par l'influence du temps et de l'espace. Partant de ce principe, la gouvernance que certains auteurs semblent présenter comme la contraposée du gouvernement quand d'autres pensent qu'il s'agit tout simplement d'un processus d'amélioration de ce dernier, obéirait à ce déterminisme historico-géographique et socio-politique des institutions humaines. Dans les prochaines lignes, nous tenterons de suivre comment les notions de gouvernement et de gouvernance ont émergé et se sont développées en Occident. En ce qui concerne l'expansion de la gouvernance comme catégorie d'action publique en Afrique, nous en parlerons amplement au chapitre 8.

Au sujet de la genèse de l'implication du peuple dans la prise des décisions en France, la sociologue Ingrid Voléry pense que :

*« On doit assurément à Norbert Elias un premier apport essentiel à la lecture des transformations politiques auxquelles nous assistons. En effet, dans son analyse du passage à la « société de cour », il en éclaire la genèse – notamment en mettant au jour les liens existants entre, d'un côté, les configurations relationnelles tissées entre les groupes associés au gouvernement et, de l'autre, les formes d'exercice du pouvoir parallèlement élaborées. Ainsi, c'est en instaurant une proximité forcée entre le roi, la chevalerie et la noblesse et en intensifiant du même coup leurs relations d'interdépendance que la société de cour introduit une rupture politique de portée structurelle. La prise de pouvoir par la force y est de moins en moins possible et la surveillance mutuelle devient plus que jamais nécessaire. Apparaît alors l'étiquette – un art d'observer ses semblables*

*et de s'observer soi-même afin de « manier » les hommes – qui se diffuse moins par imposition descendante (décision royale) que par intégration progressive dans le réseau de ces interdépendances politiques et économiques complexes (l'entrée dans la société de cour) » (Voléry, 2008, p.745).*

Cependant, et comme nous l'avons déjà souligné dans l'approche définitionnelle, la réalité historique de l'avènement de la gouvernance en Occident est inséparable de la civilisation gréco-romaine.

**a) – La gouvernance : un héritage institutionnel de la Grèce et de la Rome antiques**

Au sujet de l'émergence de l'idéologie de la gouvernance en Occident et de son rapport avec les modes classiques de la gestion des politiques publiques, voici ce qu'affirme Patrick le Galès :

*« La gouvernance est un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement. Ce n'est évidemment pas une idée neuve – on en trouve par exemple des traces dans le latin médiéval avec le terme gubernantia –, mais dans un contexte de restructuration des États, cette question de direction se pose à nouveau. L'intérêt actuel pour ces questions de gouvernance répond en effet à la transformation du rôle de l'État et des modes de régulation politique qui s'y attachaient : alors que l'État, et plus précisément une partie spécialisée, le gouvernement central, était en charge, d'une part, de la direction de la société et, d'autre part, de l'agrégation des différents intérêts pour la définition de l'intérêt général dans les sociétés européennes, les transformations actuelles vécues par ce même État – processus de différenciation interne, d'europanisation et de globalisation notamment – remettent en cause les conceptions traditionnelles de l'autorité et de la direction de l'action publique, rendant par là même pertinent le recours à la notion de gouvernance.*

*La question de la gouvernance est donc profondément liée à celle de gouvernement, car elle est pensée en négatif par rapport à lui. La notion même de gouvernance émerge face au diagnostic d'une « incapacité » des gouvernements à répondre aux problèmes qui leur sont soumis et à s'ajuster à de nouvelles formes d'organisation sociale, économique et politique... » (Le Galès, 2014, p.299).*

Selon son étymologie gréco-latine, gouvernance vient des verbes grec « *kubernâo* » et latin « *gubernare* », dont la signification française est « gouverner ». D'après un usage antérieurement domestique dans les us et coutumes de la Grèce et de la Rome antiques, gouverner traduisait l'ensemble des services rendus dans une maison (*domus*) qui a donné le substantif « domestique » attribué à celui ou à celle qui gouverne la maison d'un seigneur ou maître qu'on peut aussi appeler originellement gouvernant(e). Cet usage est encore actuel dans les métiers de l'hôtellerie et de la réception dans certains pays occidentaux en l'occurrence. A travers les grandes conquêtes, les sociétés grecque et romaine sortiront d'une administration essentiellement domestique ou atonale pour se lancer dans la conquête des terres et des biens au-delà des océans et des mers avec l'invention du bateau à voiles et des armes à feu. Le verbe gouverner se vêtira donc d'un sens nouveau traduisant

l'activité du capitaine du bateau ou de vaisseau qui orientait le navire grâce à la manœuvre de direction appelée gouvernail. Avec le développement des monarchies en Occident, le verbe gouverner sera ensuite attribué à l'exercice de l'autorité d'un monarque sur les personnes et les biens dans les sociétés grecque et romaine. Et parce qu'exerçant son pouvoir avec l'aide d'un Conseil des anciens, la première forme de gouvernement en Grèce et à Rome renverra à ce cercle d'aristocrates et d'oligarques constitué du monarque et d'un Conseil de notables chargés de gérer les affaires de la Cité. Le pouvoir dont il est question ici étant d'essence divine (Leclercq, 2018), le monarque et son Conseil ne rendront évidemment compte qu'aux dieux et auront, par ricochet, le droit de vie et de mort sur leurs sujets. Après plusieurs siècles de monarchie, Athènes sera la première Cité grecque, avec le tyran Solon, à abolir cette forme de gestion du pouvoir en 683 avant Jésus-Christ pour en établir une autre plus modérée avec une participation plus ouverte au reste du peuple (*démós*) et ce fut le début de la démocratie. C'est en 500 avant Jésus-Christ que Clisthène institue véritablement la démocratie en Grèce avec une large ouverture au reste du peuple dans la gestion du pouvoir, élargissant ainsi le cercle aristocratique restreint au départ pour y faire accéder d'autres classes sociales.

A travers les conquêtes grecque et romaine, la culture de la gestion du pouvoir par le biais d'un gouvernement constitué du monarque entouré d'un Conseil de notables (pour la monarchie) ou d'une Assemblée populaire constituée des élus du peuple (pour la démocratie) va progressivement gagner tout l'Occident et s'étendre jusqu'en Afrique, grâce à la colonisation. Le gouvernement, d'abord très restreint au départ et s'élargissant au fur et à mesure des révolutions socio-politiques, constituera dans ce contexte, le berceau de la gouvernance qui, elle-même devra s'accroître en termes de contenu et des domaines d'application au gré des mutations idéologiques et institutionnelles du monde moderne.

#### **b) - L'influence du modernisme ; du néolibéralisme et de la mondialisation dans l'avènement de la gouvernance en Occident**

Du point de vue historique et géographique, l'antiquité gréco-romaine a servi à l'élaboration et à l'expérimentation de la réalité du gouvernement. Ce qui précède s'est fait grâce à l'exercice du pouvoir politique dans la monarchie et plus tard, dans la démocratie. La gouvernance va de son côté faire évoluer cette forme originelle de la gestion des affaires de la cité (*políticos*), des personnes et des biens, à travers l'influence successive du modernisme ; du néo-libéralisme et la mondialisation en Occident. Le politiste Yannis Papadopoulos affirme à cet effet que :

*« L'accord sur le fait que le style de l'action publique se serait transformé semble désormais assez large à partir d'études qui portent sur des contextes divers. Celles-ci signalent un large mouvement de convergence vers une conduite des politiques publiques essentiellement axée sur les exigences de coopération, et impliquant de ce fait une pluralité de partenaires à différents niveaux, tant publics qu'associatifs et privés. Le constat partagé porte sur les limites du pilotage étatique pour une série de raisons : la globalisation, la crise financière de l'Etat, ses échecs en matière de politiques publiques, le tournant idéologique vers le marché, l'avènement des doctrines du " nouveau management public ", etc » (Papadopoulos, 2001, p.166).*

En effet, l'avènement du modernisme à travers le Siècle des Lumières et bien après, le développement des sciences humaines et sociales vont apporter des mutations significatives dans la prise de conscience du peuple, dans sa possibilité et sa responsabilité de s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité. De la forme classique de la gestion du pouvoir politique par un cercle restreint d'autorités qu'est le gouvernement, on évoluera vers une forme plus représentative et plus participative que propose la gouvernance. Portés par la nécessité de privilégier l'intérêt collectif et social dans la gestion des personnes et des biens par le pouvoir politique, les chercheurs en sciences humaines et sociales vont travailler à la conscientisation des sociétés. Ils vont démontrer le caractère limité de la représentativité de la forme classique du gouvernement ; présenter la nécessité de la prise en compte des aspirations de tous les citoyens dans la vie politique ; rechercher l'efficacité dans les mécanismes de production et l'équité dans la répartition des biens (Bernardi, 2002, p.103). Ces travaux vont amener les acteurs du libéralisme et du néo-libéralisme sociopolitiques et économiques à penser d'autres modèles de gouvernement, ce qui va aboutir à la conception des théories de la gouvernance supposées à même de répondre à toutes ces préoccupations.

Par ailleurs, avec l'avènement du Siècle des Lumières et le développement des sciences humaines et sociales, l'homme va s'affranchir petit à petit du pouvoir divin pour devenir lui-même la mesure de toute chose (Bartholeys, Dittmar, Golsenne et al., 2009, p.223). La fin de l'obscurantisme spirituel et intellectuel sonne donc, du moins sur le plan théorique, la fin de la soumission servile de certaines catégories sociales aux autres. Désormais, il n'y a plus d'esclaves n'ayant pas voix au chapitre d'un côté et des hommes libres ; dirigeants ; législateurs et magistrats de l'autre côté. Tout le monde aspire dorénavant à la gestion des affaires de la Cité et au partage des biens. Avec le modernisme, la politique connaîtra un nouveau tournant. La légitimité de l'Etat et du gouvernement va désormais reposer sur la théorie de la volonté générale et l'idée qu'il est possible d'atteindre rationnellement et collectivement le bien commun (Bernardi, 2002, p.103). A partir de ce moment, c'est le peuple qui donnera à l'Etat sa légitimité et son pouvoir de gouverner et c'est au compte de ce peuple et dans l'intérêt général que l'Etat va agir. Ce nouveau



dynamisme politique fait apparaître la notion de l'Etat de droit où tous les citoyens accèdent à leurs droits fondamentaux (Sommermann, 2000, p.350). On va assister par ailleurs à la nécessité de séparer les pouvoirs (Sommermann, 2000, p.357). D'un côté, il y a l'Assemblée parlementaire qui exerce le pouvoir législatif par délégation du peuple et élabore les lois qui s'imposent désormais à tous les citoyens et non plus seulement à une certaine catégorie sociale. De l'autre côté, il y a le pouvoir judiciaire qui permet de mettre en application par tous les citoyens, les lois élaborées par le pouvoir législatif. Entre le législatif et le judiciaire, il y a l'exécutif, dont le rôle n'est plus, comme dans le passé, d'assumer tous les pouvoirs, mais, de mettre en exécution, les lois élaborées par les représentants du peuple. C'est sur la base d'un contrat social que les individus, qui se reconnaissent dans les lois élaborées de commun accord par le législateur, acceptent se mettre sous l'autorité du pouvoir exécutif agissant pour l'intérêt commun (Goyard-Fabre, 1984, p.193).

Et alors que ce peuple était considéré jusque-là comme une entité homogène, il va peu à peu se révéler comme un ensemble parcouru par des tensions et des conflits sociaux. Ce sont toujours les sciences humaines et sociales qui vont découvrir dans la société, objet de leurs études, une organisation dynamique parcourue par des tensions individuelles et collectives et animée par des intérêts aussi divers que multiples. Dans cet univers du social désormais plus complexe qu'on ne le connaissait dans le passé, le gouvernement comme unique instance exécutive étatique chargée de défendre et de sauvegarder les intérêts collectifs et individuels du peuple ne peut plus unilatéralement assumer ses missions parce que limité dans ses moyens et dans la connaissance de toutes les aspirations du peuple (Olson, 1993). Aussi, sous l'impulsion des mouvements sociaux et d'autres formes de corporations sociales, le peuple va accéder à d'autres cadres de représentativité qui tiennent compte en même temps des aspirations individuelles ; corporatives et collectives que les gouvernements classiques ne peuvent plus assumer (Ghils, 1994, p.127). Le peuple cherche désormais, à travers les regroupements sociaux et corporatistes (partis politiques ; ONG ; associations; syndicats...) à s'assurer une représentation réelle (Ghils, 1994, p.133) ; concrète et presque charnelle dans les sphères de décisions de l'Etat ou alors exige de ses représentants qu'ils s'identifient, de façon un peu plus réaliste, à ses aspirations. Dans un tel contexte, l'élection n'est plus un système de sélection des élites mais une manière d'offrir un miroir à la société (Manin, 1996, p.191). Le peuple cherche à être, à travers ses différentes corporations sociales, non plus seulement comme pourvoyeur de la légitimité de l'Etat et du gouvernement, mais lui-même partenaire et acteur de son propre destin.

De l'autre côté, l'action publique semble se retrouver dans une situation de crise à cause des nouvelles pressions libérales et néo-libérales exercées par la mondialisation et la globalisation de l'économie mondiale ; de l'écologie planétaire ; des médias qui ne connaissent plus de frontières. La figure de l'Etat providence qui avait réussi à imposer sa toute-puissance jusqu'à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ne peut plus satisfaire les attentes d'une société de plus en plus ambitieuse. L'action publique exercée par l'Etat doit donc devenir ponctuelle. Un climat qui aboutit à l'échec du principe d'un cadre cognitif commun apte à organiser stratégiquement la connaissance du social (OST et Van de Kerchove, 2002, p.18). La maîtrise *a priori* de la société par l'Etat comme une organisation dont les comportements sont régis par des lois préétablies et dont les actes peuvent être prédéfinis et anticipés n'est plus possible. De manière pratique, l'espace politique, autrefois contrôlé unilatéralement par un Etat providentiel ; omnipotent et omniscient, doit faire face à des problèmes pour lesquels il n'existe plus de perception commune. Même la conception du droit, autrefois au service de l'Etat pour faire valoir sa suprématie, doit subir des mutations. En effet, l'espace social dans lequel les prescriptions communes traduites par le droit définissaient la conduite générale de la société va de plus en plus échapper au contrôle de l'Etat. Le nouvel ordre mondial impose une réalité sociale et politique de plus en plus instable et fragmentée. L'Etat n'étant plus seul garant de tous les pouvoirs, la nécessité de la séparation du législatif ; du judiciaire ; du législatif et de la reformulation des principes de droit s'imposent comme une exigence venant de l'extérieur et soutenue par des groupes de pression à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etat. Le contrôle des marchés nationaux et des échanges des biens de tous ordres, au niveau international, n'est plus du seul ressort des institutions étatiques qui en définissaient les normes dans le passé. A cause de l'étendue du domaine de ses interventions qui dépasse désormais ses moyens de provision ; d'action et ses compétences propres, l'Etat est obligé de se muer en animateur et en médiateur, substituant une action publique co-construite avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, à l'exercice du pouvoir suprême de commande (Commaille, 2000, p.38). Parce que la transformation de ses missions s'impose désormais comme une nécessité lui permettant de garder la main sur un certain nombre de prérogatives, mais au vu de la conjoncture, l'Etat doit repenser un nouveau mode de gouvernement lui permettant à la fois de faire appel à d'autres acteurs et partenaires nationaux et internationaux tout en continuant à assumer ses missions régaliennes en matière de la régulation de l'action publique.

La gouvernance s'impose donc comme cette nouvelle forme de gouvernement qui permet à l'Etat de continuer la régulation de l'action publique avec plus de flexibilité en s'ouvrant à l'appui de nouveaux acteurs et partenaires qui lui étaient extérieurs jusque-là. Cette nouvelle idéologie va d'abord

s'exprimer dans le domaine de l'économie avant de s'imposer ensuite comme meilleure alternative sur le plan politique.

**c) - Emergence du concept de gouvernance comme conséquence des mutations économiques et politiques en Occident**

S'il est évident que le modernisme ; le libéralisme ; le néo-libéralisme ; la mondialisation et la globalisation ont été des terrains fertiles ayant favorisé la gestation de la gouvernance en Occident, cette mutation de l'action publique s'est observée principalement d'abord dans les domaines de l'économie et de la politique.

**- L'économie comme lieu de l'élaboration et de l'émergence de la conception actuelle de la gouvernance**

Le terme gouvernance est apparu ou plutôt réapparu il y a plus d'un demi-siècle chez les économistes américains. C'est en 1937 que l'économiste Ronald Coase publie « *The Nature of the firm* », un article qui explique que « la firme émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de transactions que génère le marché ; la firme s'avère plus efficace que le marché pour organiser certains échanges » (Coase, 1987, pp.133-163).

Quelques décennies après, principalement dans les années 1970, des économistes institutionnalistes tel que Olivier Williamson vont accentuer les travaux sur la gouvernance en la présentant comme un ensemble de dispositifs mis en œuvre par la firme « pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariats, usage de normes lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants. Le terme " corporate governance ", qu'on peut traduire par gouvernance d'entreprises, va ensuite être utilisé dans les milieux d'affaires américains tout au long des années 80 » (Holec et Brunet-Jolivald, 1999).

Mais, c'est concrètement avec la théorie du *New Public Management (NPM)* que le monde de l'entreprise va faire de la gouvernance un instrument managérial innovant sur le plan économique, mais aussi dans le domaine des politiques publiques.

C'est à la fin des années 1980 que la notion de gouvernance va être transportée dans la science politique.

**- L'expansion du concept de gouvernance dans le champ politique**

Tout comme son contexte d'émergence que nous venons d'analyser ci-dessus, le premier milieu d'expansion de la gouvernance dans le domaine de la science politique et des politiques publiques est anglo-saxon. C'est en effet à partir de 1979, que le gouvernement de Margaret Thatcher en Grande Bretagne va mettre sur pied « *une série de réformes visant à limiter le pouvoir des autorités locales, jugées inefficaces et trop coûteuses, par le renforcement de la centralisation et la privatisation de certains services publics* » (Van Haepere, 2012, p.85). A ce propos, le terme gouvernance va être importé du monde de l'entreprise pour celui du service public, toujours à travers le *New Public Management (NPM)* pour désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché mis en œuvre au niveau du pouvoir politique. La théorie de la « *Good corporate governance* » dominera ce nouveau mode de politique publique avec l'influence des sciences humaines et sociales. Ces dernières proposent désormais de ne plus considérer l'entreprise uniquement comme un mécanisme de production des biens (Segrestin, 2018), mais comme une institution sociale (Rodic, 2007, p.8). Par le fait même, les théories tayloriennes centralisées vont devenir un handicap pour cette nouvelle conception du management. Cette dernière repose en effet sur une dénonciation du modèle traditionnel de politique publique qui reconnaissait la légitimité de la gestion des affaires publiques au seul gouvernement. Elle prétend de ce fait se distinguer de l'idée classique du gouvernement qui confère à l'Etat seul, la capacité de prendre des décisions et de pouvoir les appliquer en vertu d'un pouvoir coercitif légitime dont les institutions gouvernementales ont le monopole. Avec la notion de gouvernance, « *le rôle surplombant de contrôle et de commandement, centré sur une construction institutionnelle est remis en cause au profit d'une approche plurale et interactive du pouvoir* » (Pierre, 2013, p.81). Dans son versant politologique, la gouvernance va apporter un certain nombre de principes dans l'action publique :

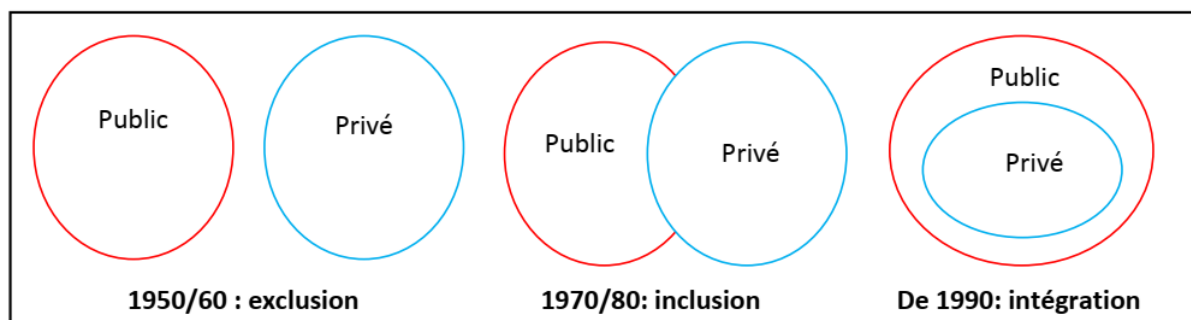
- Elle met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques, mais également à l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective ;
- Elle fait reposer la gestion des affaires publiques sur un processus d'interaction/négociation entre intervenants hétérogènes ;
- Dans cette nouvelle perspective de l'action publique, elle permet aux acteurs de toutes natures et aux institutions publiques de s'associer, de mettre en commun leurs ressources, leurs expertises,

leurs capacités et leurs projets, et de créer une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités (Holec et Brunet-Jolivald, 1999).

Dans les discours des acteurs politiques, la gouvernance engage surtout une vision de l'exercice du pouvoir politique qui se veut, sur un plan axiologique, plus démocratique, au sens libéral et participatif du terme. L'optique de la gouvernance ici permet en effet de concevoir des modes de gouvernement plus ouverts à une action collectivement organisée, voire à certains modes d'expression populaire directs (Paye, 2005, p.18).

L'émergence historico-institutionnelle moderne ; libérale et néo-libérale de la gouvernance en Occident peut se résumer par ces diagrammes de la sociologue Ivana Rodić. Ils montrent comment la collaboration entre le public et le privé a évolué parallèlement avec le développement du libéralisme et du néo-libéralisme de l'action publique (Rodic, 2007, p.11).

**Figure N°7 : Diagramme de la gouvernance inspiré des travaux d'Ivana Rodic**



**Source :** <https://www.unige.ch/gsi/files/4014/0351/6367/RodicRSE>

- « **La gouvernance : une adoption difficile par la science politique francophone** » (Paye, 2005, p.18)

C'est par cette acception que le politiste Olivier Paye présente la rencontre moderniste de l'idéologie de la gouvernance avec l'univers francophone, et spécifiquement, avec la recherche en science politique. La difficile adoption de cette idéologie moderne ; libérale et néo-libérale au départ ne peut cependant pas occulter l'antériorité de la rencontre du concept de gouvernance avec le milieu de l'action publique française. En effet, ce terme figurait déjà dans le Français ancien parce qu'ayant été utilisé depuis l'Ancien Régime, particulièrement au XIII<sup>ème</sup> siècle comme équivalent de

« gouvernement ». Il traduisait à cette époque l'art ou la manière de gouverner. A partir de 1478, il va désigner également certains territoires du Nord de la France dotés d'un statut administratif

particulier (Baillages de l'Artois et la Flandre). Il s'appliquera ensuite dans un contexte purement domestique, à la charge du gouvernant ou de la gouvernante, c'est-à-dire, une personne responsable de l'entretien et du contrôle du service hôtelier dans un domaine (Paye, 2005, p.18).

Alors que la recherche et l'action publique françaises s'étaient habituées à l'usage et à la pratique de l'idéologie de la gouvernance, voici ce que Pierre Bourdieu publiait dans ses derniers écrits en 2000 : « [La gouvernance est l'] *un de ces nombreux néologismes qui, produits par les think tanks et autres cercles technocratiques et véhiculés par les journalistes et « intellectuels branchés », contribuent à la mondialisation du langage et des cerveaux* » (Bourdieu, 2000, p.22). Habités par cette même méfiance bourdieusienne, de nombreux politistes Français et Francophones comme Jacques Commaille par exemple, vont tenter de « *maintenir leurs cadres conceptuels d'analyse à l'abri de cette notion nouvelle, dont la diffusion dans la littérature politologique, surtout anglophone, ne serait due selon eux qu'à un regrettable effet de mode auquel on serait bien avisé de ne point céder* » (Paye, 2005, p.18).

### **4.1.3 – Quelques théories au fondement de la gouvernance en science politique et leurs spécificités**

L'idéologie de la gouvernance se fonde sur un certain nombre de théories de source et d'origine diverses et variées. Nous avons rassemblé dans ce paragraphe celles qui nous semblaient plus à même de nous permettre de mieux cerner l'apport du partenariat dans cette idéologie et d'appréhender son importance dans le fossé qui existe entre les taux d'alphabétisation et les investissements consentis par l'Etat camerounais ; les autres acteurs et partenaires de l'éducation nationale au Cameroun et l'absence de croissance traduite par l'extrême précarité que connaît la majorité de la population camerounaise.

#### **4.1.3.1 – Le rationalisme politique**

Le rationalisme moderne, dont les thèses nous intéressent dans cette réflexion, se dégage de la controverse ptoléméo-copernicienne développée à la fin de la Renaissance. Elle fait de René Descartes, l'un de ses principaux défenseurs.

Pour le philosophe Michael Oakeshott, le rationalisme :

*« Défend l'indépendance de l'esprit en toutes les occasions, la pensée libre de toute obligation envers quelque autorité que ce soit exceptée celle de la « raison ». Les*

*circonstances du monde moderne l'ont rendu batailleur : il est l'ennemi de l'autorité, du préjugé, de ce qui est simplement traditionnel, coutumier ou habituel. Son attitude mentale est à la fois sceptique et optimiste : sceptique, parce qu'il n'y a pas d'opinion, d'habitude, de croyance, parce qu'il n'y a rien qui soit fermement enraciné ou largement accepté qu'il n'hésite à mettre en question et à juger par ce qu'il appelle sa « raison » ; optimiste, parce que le rationaliste ne doute jamais de la puissance de sa « raison » pour déterminer la valeur d'une chose, la vérité d'une opinion ou le caractère approprié d'une action... » (Oakeshott, 2003, p.122).*

Cette position du rationalisme en politique justifie bien notre engagement à faire des questions de gouvernance en Afrique et au Cameroun, en général, et celle de l'éducation, en particulier, une « *res publica* (chose publique) » et non, un domaine réservé qu'aux seuls gouvernants, comme le veut la réalité sur le terrain des politiques publiques africaines. Nous sommes en effet convaincu de la révolution managériale apportée par la gouvernance à travers l'association, dans l'élaboration et la gestion des politiques publiques, de tous les acteurs et partenaires publics comme privés susceptibles de contribuer à leur réussite.

#### **4.1.3.2 - La théorie du libéralisme politique**

Le libéralisme politique est une théorie qui s'oppose à la toute-puissance d'un Etat qui s'octroie tous les prérogatives en matière de gestion des politiques publiques. Tirant ses fondements des thèses de Thomas Hobbes, John Locke et Montesquieu, le libéralisme politique troque la démocratie libérale, basée sur la séparation des pouvoirs, contre l'absolutisme des régimes monarchiques.

Bien qu'opposant le libéralisme politique à celui de l'économie, les politologues Marie-Christine Grannjon et Alain Policar soutiennent la position des pères fondateurs du libéralisme politique qui défendaient la « *préservation des libertés individuelles, l'expression des droits politiques, le pluralisme et la limitation réciproque des pouvoirs* » (Grannjon et Policar, 2013, p.132).

Dans notre travail, nous avons choisi de nous appuyer sur les thèses associant libéralisme économique à celui de la politique qui, selon nous, fonde la gouvernance dans ses principes de démocratisation de l'action publique. Cette immersion aux sources du libéralisme nous a permis de mieux apprécier le bilan des 37 années de gestion de l'action publique par l'actuel chef de l'Etat camerounais, lui qui a fait de cette théorie, le fondement de sa pensée politique au Cameroun. En effet, après quatre ans d'exercice du pouvoir, Paul Biya (1987, p.125) en publiant « Pour le libéralisme communautaire » en 1987 avec une seconde édition en 2018, définissait cette théorie

comme étant : « *une philosophie politique spécifiquement africaine du développement basée non seulement sur le souci d'efficacité mais aussi sur le devoir de solidarité et de respect de la personne humaine* » (Biya, 1987, p.125). Alors que la « *rigueur et la moralisation* » constituaient les deux maîtres-mots qui fondaient la feuille de route de la politique managériale qu'il s'était donnée, il ne serait pas tout à fait erroné de constater, sur la base de la réalité sur le terrain aujourd'hui au Cameroun, que les résultats en termes de gouvernance sont loin des promesses.

#### **4.1.3.3 – Le pluralisme politique**

Le pluralisme en science politique se présente comme étant une théorie qui s'intéresse à la gouvernance globale. Développée par l'Ecole anglaise des relations internationales et notamment par Robert H. Jackson, cette théorie se trouve à mi-chemin entre le néo-libéralisme et le transnationalisme. En effet, tout en admettant la souveraineté des Etats sur le plan international, le pluralisme politique propose qu'une législation internationale puisse servir de socle à une gouvernance internationale et interétatique. Selon la définition proposée par le *Center for the Study of Global Governance*, le pluralisme politique est « *un ensemble, réduit au minimum, de règles nécessaires pour essayer de résoudre les problèmes globaux, et garanties par un système d'institutions qui inclut à la fois les organisations internationales et les gouvernements nationaux* » (Tournier, 2007, pp.76-77).

A partir de la théorie pluraliste en science politique, on admet qu'une gouvernance sérieuse en Afrique et au Cameroun n'est possible que si les gouvernants acceptent de se conformer, en pratique, aux exigences internationales dans la gestion des politiques publiques. Le principe d'une gouvernance globale devrait donc battre en brèche les revendications d'une fallacieuse souveraineté institutionnelle que les dirigeants Africains utilisent le plus souvent comme bouclier pour se dédouaner des dérives managériales vécues dans les politiques publiques des Etats africains. L'adoption de cette théorie dans notre travail se fonde sur le principe que si tous les hommes ont les mêmes besoins fondamentaux tels que développés par Aristote, la satisfaction de ces besoins devrait aussi être universelle tout en respectant, bien sûr, des particularismes socioculturels comme le prescrit l'approche socio-anthropologique analysée précédemment. Il ne devrait donc exister pour cela une gouvernance occidentale qui serait différente de celle pratiquée en Afrique. Aucune pseudo différence culturelle ou des particularismes abusivement revendiqués par certains gouvernants véreux voulant se soustraire à une éthique managériale qui devrait s'imposer universellement ne devraient, en principe, justifier le décalage observé dans la gestion des politiques publiques en Occident et dans le reste du monde, principalement, en Afrique et au Cameroun.



#### **4.1.3.4 – La théorie de la gouvernance multi-niveaux**

La gouvernance multi-niveaux est une théorie qui procède de l'entrecroisement des théories de la science politique et de l'analyse de l'action publique. D'essence européenne et totalement appliquée dans l'Union européenne depuis la réforme de ses politiques en 1988, cette théorie « *fait apparaître des processus de co-décision horizontaux entre institutions... [Il s'agit] d'une analyse en termes de réseaux de politiques publiques... [qui ne prend] uniquement pas en compte des acteurs institutionnels* » (Tournier, 2007, pp.76-77).

Pour le politiste Charlie Jeffery :

*« Les années 1990 ont vu se développer une intense discussion sur le rôle des gouvernements régionaux ou infra-nationaux dans l'intégration européenne. Une importante littérature a émergé sur ce que l'on a qualifié de "mobilisation infranationale" (Hooghe, 1995) dans l'Union européenne (UE) : il s'agit de l'engagement croissant des acteurs des gouvernements infra-nationaux dans les institutions et processus de production des politiques de l'EU.*

*Les caractéristiques de cette "mobilisation" de production ont largement été étudiées.*

*- Mise en place, par quelques Etats membres, de mécanismes permettant la participation des gouvernements infra-nationaux à l'élaboration des politiques européennes de ces Etats;*

*- Très large recentrage de la stratégie et de l'activité politique des gouvernements infra-nationaux à travers l'Union autour d'un agenda communautaire ;*

*- Réformes, à partir de 1988, des fonds structurels qui exigeaient, au moins sur le papier, une participation plus forte des niveaux infra-nationaux à la politique structurelle européenne ;*

*- Création et développement d'organisations de coopération inter-régionale centrées sur l'UE;*

*- Localisation à Bruxelles d'un nombre toujours croissant de bureaux de liaison et d'information régionales ;*

*- Enfin changements dans les fondements du traité de l'Union qui ont ouvert la possibilité d'une contribution infra-nationale au fonctionnement du Conseil des Ministres, qui ont conduit à la création du Comité des régions, et établi le principe de subsidiarité comme élément du débat infra-national sur "l'Europe" » (Jeffery, 1997, p.212).*

En faisant de l'Union européenne l'incarnation à l'échelle de l'Europe de la gouvernance multi-niveaux par l'élaboration des politiques publiques supranationales et infranationales (Marks, Hooghe et Blank, 2006, pp.357–377), les politistes Gary Marks et Liesbet Hooghe en décrivent deux principaux types. Pour nos deux chercheurs, la gouvernance multi-niveaux de type I, prédomine au sein des États et résulte de l'enracinement des compétences à différentes échelles. Ces juridictions internationales, nationales, régionales, locales sont polyvalentes et regroupent plusieurs fonctions et responsabilités en matière politique. Des juridictions imbriquées qui ne se chevauchent ni ne se croisent à un niveau particulier. La gouvernance multi-niveaux de type II, quant à elle, prédomine dans les États et conçoit des juridictions construites autour de problèmes politiques. Cette gouvernance est fragmentée en éléments fonctionnels spécifiques. Chaque juridiction est spécialisée dans une ou plusieurs fonctions de gouvernance et prend un ensemble délimité de décisions faisant autorité sur un problème particulier. Ces juridictions se chevauchent, se croisent et se coordonnent rarement (Hooghe et Marks, 2003, pp.233-243).

Pour le politologue Patrick Hassenteufel, les chercheurs qui s'intéressent à l'analyse de la gouvernance multi-niveaux remettent en cause le « *cloisonnement académique entre l'analyse des relations internationales et celle des politiques publiques, fondé sur une distinction dépassée entre l'interne et l'externe. Il n'est plus possible de découper des espaces nationaux de politiques publiques, toute politique publique s'inscrivant dans des interactions dépassant [par le bas et par le haut] le simple cadre national* » (Hassenteufel, 2008, p18).

Les sociologues Sabrina Brullot, Muriel Maillefert et Jérémie Joubert pensent que :

*« La gouvernance multi-niveaux apparaît dans la deuxième phase théorique des politiques publiques. En effet, il s'agit ici de prendre en compte les nombreuses relations existantes entre les différents acteurs qui participent à la gouvernance territoriale, que ce soit au niveau privé ou au niveau public. De plus, cette notion de gouvernance multi-niveaux est au cœur de la distinction entre politique nationale et politique internationale »* (Brullot, Maillefert et Joubert, 2014).

Pour la sociologue Simona Piattoni, il s'agit de « *nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes ou communautés de citoyens, ou d'autres types d'acteurs, prennent part à la formulation de la politique* » (Chappoz et Pupion, 2013, pp.1-4).

Le politiste Charles Tournier présente cette théorie comme étant « *un modèle dans lequel les compétences en matière de prises de décisions concernant des politiques publiques sont partagées, sans que cela suppose de domination des États sur les acteurs infranationaux et supranationaux* » (Tournier, 2007, pp.80-81).

Le choix de la théorie de la gouvernance multi-niveaux dans notre recherche repose sur deux évidences fondamentales. En effet, tout comme l'essence de la gouvernance est poly-acteurs, cette réalité associe aussi plusieurs niveaux de décision en matière des politiques publiques, que ce soit au niveau national qu'international. L'Afrique, en général, et le Cameroun en particulier, ont besoin de s'inspirer des modèles de gouvernance développés par les grandes puissances, tout comme cela se fait dans la plupart des secteurs d'activité des différents pays qui sollicitent l'appui international des Etats partenaires. Le modèle de l'Union européenne, au regard des résultats observés, est donc instructif pour les Etats africains engagés dans la politique de l'Union africaine.

Les recherches associées à l'étude des principales théories de la gouvernance en science politique nous amènent à comprendre qu'on ne peut objectivement analyser cette notion polysémique, en particulier sous l'angle de notre problématique, sans se référer à celle d'acteurs. L'une des théories qui nous permettent de mieux appréhender le rapport entre la gouvernance et ses acteurs est celle des parties prenantes ou de la gouvernance partenariale.

#### **4.1.3.5 – La théorie de la gouvernance partenariale ou des parties prenantes**

Bien que nous ayons pas retenu cette théorie comme celle qui fonde notre recherche pour des raisons évoquées au chapitre 2 et dans ce paragraphe, une brève analyse de cette dernière s'impose cependant pour éclairer certains aspects de notre réflexion. Inspirée de l'économie et de la gouvernance des entreprises, la théorie de la gouvernance partenariale ou des parties prenantes a été rarement appliquée à la gouvernance de l'éducation. Ce qui précède se justifie par le fait que dans la plupart des législations, l'école est perçue comme une organisation sociale à but non lucratif qui ne saurait de ce fait épouser les principes entrepreneuriaux de l'économie néolibérale. Certains aspects de ces principes qui nous ont amené à renoncer à la théorie du capital humain supposent en effet, d'une part, la mise en commun des actions, et d'autre part, le partage des bénéfices et l'ouverture à la compétitivité. C'est du moins ce que dénonce Christian Laval dans son ouvrage : « L'école n'est pas une entreprise » (Laval, 2003).

L'attention que nous portons cependant à la théorie de la gouvernance partenariale ou des parties prenantes dans la compréhension de certains aspects de notre recherche peut se justifier par plusieurs raisons. D'une part, nous partons du principe que l'éducation nationale d'un pays, grâce à la multitude des partenaires et des acteurs qu'elle mobilise, peut dans une certaine mesure, être considérée comme une entreprise au sens d'un construit social, c'est-à-dire, un réceptacle des attentes, objectifs et

intérêts, comme l'affirment Olivier Meier et Guillaume Schier (1999). Une approche qui rejoint bien celle des théoriciens du capital humain sur la nécessité du retour sur l'investissement. D'autre part, sur la base de cette rencontre des intérêts de plusieurs acteurs et partenaires nationaux et internationaux sur l'action éducative, l'existence de l'enseignement privé appelle bien des contributions financières et matérielles de la part des promoteurs privés des établissements scolaires; des familles et des bailleurs de fonds en association avec l'acteur principal qu'est l'Etat. Comme le soutiennent Olivier Meier et Guillaume Schier, reprenant le point de vue de Jones et Wicks (1999), les conséquences concrètes d'une telle entreprise sont multiples. Elle impose de reconsidérer la composition des organes de contrôle et de direction, et à poser la question de la représentation des parties prenantes et des mécanismes formels et informels de prise en compte de leurs attentes dans la réussite de l'action publique concernée. Cette prise en compte des attentes des différents acteurs et partenaires devrait se matérialiser, comme le démontrent bien les sociologues Sabrina Brulot, Muriel Maillefert et Jérémie Joubert, par le respect de trois principaux attributs que sont : « le pouvoir de l'acteur (sa capacité à imposer sa volonté aux autres), la légitimité de l'acteur accordée par les parties prenantes du processus de concertation et l'urgence des revendications de l'acteur (la pression qu'il est susceptible d'exercer dans le processus de concertation en raison des enjeux que celui-ci représente pour lui » (Brulot, Maillefert et Joubert, 2014, p.5).

La théorie de la gouvernance partenariale ou des parties prenantes a intéressé les politiques publiques en éducation en Afrique, notamment au sein de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et des gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) en 2007. Cette Institution définit la dynamique partenariale dans la gouvernance de l'éducation comme étant la recherche permanente d'un consensus entre les différents acteurs de la gouvernance de l'éducation. Cette recherche du consensus est fondée sur la promotion d'un espace de concertation structuré permettant aux différents acteurs de mettre en commun leurs efforts pour résoudre les problèmes posés par le vaste chantier qu'est l'école. La CONFEMEN part du constat que l'Etat, acteur central de la gouvernance de l'éducation, ne peut répondre à lui seul à toutes les sollicitations de cette entreprise, l'appui des autres partenaires lui est donc nécessaire. Pour répondre à cette nécessité, la CONFEMEN demande aux Etats africains de favoriser les conditions de réalisation de la gouvernance partenariale en partageant les responsabilités entre les partenaires et les acteurs de l'éducation ; en instaurant un esprit de complémentarité ; en décentralisant certains domaines du système éducatif...

Cependant, malgré cet intérêt accordé par la CONFEMEN à la prise en compte des intérêts des différents acteurs et partenaires mobilisés dans l'action publique en éducation en Afrique, la gouvernance partenariale dans ce domaine, comme d'ailleurs dans le reste des politiques publiques

africaines, pose de sérieux problèmes d'arbitrage entre les intérêts des parties prenantes. Aussi, sans toutefois encourager un affairisme capitaliste en milieu éducatif, importe-il quand même qu'une réflexion sérieuse puisse être suscitée en milieu éducatif camerounais autour de l'apport des investisseurs privés (sur le plan scientifique et matériel) dans l'école et sur la nécessité d'un certain retour sur investissement. En effet, l'un des constats faits sur le terrain de notre enquête est la quasi-inexistence de textes juridiques accompagnant les partenariats dans le domaine de l'éducation au Cameroun, ce qui en fait une véritable jungle. Nous y reviendrons évidemment dans un autre paragraphe de ce chapitre.

L'impossibilité pour les chercheurs qui s'y intéressent de trouver une définition qui fait consensus à la gouvernance (Lessard, 2006, p.181) témoigne de la multiplicité des angles d'approche et des disciplines qui traitent de cette réalité dont l'importance n'est plus à démontrer dans la conduite des politiques publiques contemporaines. Et bien que teintée des influences de ses lieux d'expression, l'universalité des besoins naturels de l'homme conduit à une certaine universalité des moyens de leur satisfaction. Ce principe, appuyé par un certain nombre de théories, surtout de sciences humaines, fait que l'expression de la gouvernance, que ce soit en Occident ou en Afrique, demande d'obéir aux mêmes principes éthiques et politiques qui doivent sous-tendre l'action publique. La gouvernance dans le champ de l'éducation respecte ce va-et-vient entre les particularismes nationaux et les lieux communs à l'international dans l'action publique. C'est ce que nous verrons avec la réalité des partenariats publics-privés dans ce domaine.

#### **4.1.4 – La gouvernance de l'éducation : autopsie des mutations de l'action publique en matière d'éducation entre l'influence de la sociologie ; de la science politique et de l'économie, le cas de la France**

Les mutations survenues dans l'action publique en matière de la gouvernance de l'éducation, particulièrement dans le contexte français dont l'empreinte est très significative pour le contexte camerounais, au regard des liens historiques et culturels qui unissent ces deux milieux, sont inhérentes à l'influence de la sociologie ; de la science politique et de la conjoncture sociopolitique et économie internationale.

#### **4.1.4.1 – L'intérêt de l'éducation pour la science politique : une nécessité conjoncturelle**

Longtemps considérée comme une affaire de l'Etat (Nique, 1990), l'éducation intéresse la science politique en France depuis quelques décennies après une longue période de désintérêt presque total (Sawcki, 2012, p.11). Cet intérêt a surtout été justifiée par la grande crise des années 1980 qui a affecté l'ensemble des domaines de l'action publique. La sociologue Hélène Buisson-Fenet pense à ce sujet que :

*« Jusqu'à une date récente, l'affaire semblait entendue pour la science politique française et au-delà encore du cadre national : l'éducation scolaire était du ressort des sociologues, des historiens ou encore, notamment dans les pays anglo-saxons, des sciences de l'éducation. Aux historiens l'identification des programmes d'action, des mesures gouvernementales et des réformes, l'analyse des changements et des continuités, l'examen de l'articulation entre les « cultures locales de l'école » et les contributions institutionnelles à la production des identités nationales. Les sociologues pouvaient alors s'attribuer, au travers des trajectoires scolaires, le monopole des travaux sur la reproduction des inégalités de type social, territorial ou bien de genre » (Buisson-Fenet, 2007, p.386).*

Pour Hélène Buisson-Fenet en effet, *« la phase hypercentralisatrice de l'Éducation nationale, qui dure jusqu'aux années 1980. [En effet], c'est à partir de la fin des années 1980 que la problématique politologique sur la recomposition des territoires de l'action publique et le basculement de la logique du top/down à celle du bottom/up trouve quelque résonance dans le champ de l'éducation scolaire » (Buisson-Fenet, 2007, p.387).*

En effet, de par sa nature, l'éducation a toujours été une entreprise interactionniste selon Emile Durkheim. La philosophe Sophie Jankélévitch fait remarquer dans ce sens que :

*« L'éducation serait inutile si l'être social était déjà donné dans la constitution primitive de l'homme, elle serait impossible s'il en était complètement absent. Durkheim semble tiraillé entre l'exigence de justifier l'action éducative, qui conduit à souligner la coupure entre social et individuel, et celle d'en garantir la possibilité, qui amène à estomper cette coupure. De fait, sa pensée oscille entre deux conceptions difficilement compatibles de l'éducation, pensée tantôt comme passage à l'acte d'une nature prédisposée, tantôt comme superposition de l'être social à l'être égoïste. Il est alors permis de se demander si l'être égoïste ne subsiste pas, en deçà de l'être social, comme une sorte de résidu réfractaire à la socialisation, et si l'éducation peut être autre chose que l'édification de fragiles barrières destinées à contenir la force centrifuge de l'individu dans le tout sociale » (Jankélévitch, 2003, p.155).*

Cependant, bien que par essence, l'interaction soit inscrite dans la nature même de l'entreprise éducative au vu des différents acteurs qui y contribuent, l'Etat (français) a toujours cherché à garder le monopole dans l'élaboration et la gestion de l'éducation nationale compte tenu des responsabilités en jeu, ses missions dans ce domaine et surtout de « *la fonction centrale de l'École publique dans la construction du régime républicain, de la citoyenneté et du sentiment national* » (Sawick, 2012, p.12). C'est en effet la grave crise économique des années 1980 et la nécessité de repenser les formes de régulation de l'action publique aussi bien au niveau local, national qu'international (en rapport avec les propositions de l'Union européenne) qui permettront de placer la gouvernance de l'éducation au centre des préoccupations de la science politique. L'intérêt ici étant de penser, selon les objectifs du *Nouveau Management Public (NMP)*, une nouvelle orientation des politiques publiques (européennes) de manière générale. C'est pourquoi Hélène Buisson-Fenet affirme que :

*« L'analyse de l'éducation scolaire comme action publique épouse donc le « social turn » de la sociologie politique française de l'action publique depuis les années 1980 : on passe de politiques publiques abordées comme monopole exclusif d'un État à des investigations sur les « politiques des publics » mettant en évidence des coordinations négociées entre une multiplicité d'acteurs. L'approche dite « pluraliste » peut ainsi aller jusqu'à définir l'action de l'État comme résultant de l'affrontement d'intérêts particuliers ; à tout le moins, l'action publique consisterait à résoudre des « problèmes » par le biais de réseaux locaux constitués en « arènes » ou « forums », suivant une logique déhiérarchisée et processuelle » (Buisson-Fenet, 2007, p.389).*

#### **4.1.4.2 – Le comparatisme et sa nécessité dans l'action publique en éducation : intérêt pour la gouvernance de l'éducation en Afrique et au Cameroun**

La nécessité de penser une action publique négociée, selon les termes même d'Hélène Buisson-Fenet rapportés ci-dessus, non seulement ouvre les politiques publiques, considérées jusque-là comme la responsabilité réservée des gouvernants, à la nécessité d'une co-régulation par l'association d'une multitude d'acteurs qui étaient jusque-là tenus à l'écart des décisions, mais aussi soumet inéluctablement les politiques publiques à la comparaison. Si la nécessité de la comparaison s'impose dans la logique d'une action publique multi-acteurs et multipartenaires, le domaine de l'éducation qui, comme nous l'avons souligné plus haut, est central dans les politiques publiques, ne résiste pas au comparatisme. La question d'Hélène Buisson-Fenet qui souligne la nécessité de la comparaison dans les politiques publiques et attire l'attention des décideurs et du lecteur sur la place de ce comparatisme dans le domaine de l'éducation (en Europe). Au sujet de l'importance et de la place de la comparaison dans les politiques publiques (européennes) de l'éducation, l'auteure affirme en effet que :

*« La lecture de l'éducation scolaire en termes d'action publique se développe donc depuis les années 1990, en résonance avec les recompositions théoriques de la sociologie politique. Peut-on dès lors affirmer sans ambages que cette évolution a suffi à transposer le comparatisme cher aux sciences politiques sur l'enseignement scolaire ? De l'éducation comparée à la lecture comparatiste de l'action publique éducative, on relève en fait plus d'une différence. Penchons-nous par exemple sur les recensions très complètes que propose la Comparative Education Review, publication centrale dans le champ des recherches comparées en matière d'éducation scolaire : la rubrique « Policy Analysis » s'y trouve associée jusqu'en 2000 aux thématiques « Educational Planning, Development, Reform », et nombre d'articles s'efforcent d'établir des relations entre scolarisation, croissance économique, développement humain et démocratisation, insistant alors sur le rôle des institutions internationales (ONU, UNESCO) et l'importance des relations de coopération. À partir de 1998 cependant, les préoccupations des auteurs s'orientent de manière décisive vers les thématiques de l'évaluation, de l'efficacité et de la qualité ; la rubrique « Policy Analysis » se déleste alors de considérations en termes d'Éducational Planning/Development/Reform, et s'articule à l'étude des « standards » à partir de 2006. L'effort que réalisent les organisations internationales pour élaborer de larges batteries d'indicateurs, articulé au développement du référentiel de la school effectiveness peut ainsi être lu comme une incitation puissante à mettre en correspondance les choix organisationnels des systèmes éducatifs et la qualité des enseignements qui leur sont associées. Quel regard porter dès lors sur les « tournants » successifs de la posture comparatiste touchant aux politiques éducatives ? » (Buisson-Fenet, 2007, pp.389-390).*

S'agissant de la perspective comparative dans notre recherche encourage moins le comparatisme. Elle soutient en effet la priorité de la prise en compte des facteurs socioculturels locaux dans le développement de l'action publique. Cependant, la nécessité de l'implication des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans ce domaine l'ouvre inévitablement à la comparaison. En effet, tout en privilégiant une lecture locale des facteurs et des déterminants des politiques publiques en éducation au Cameroun, il n'en demeure pas moins que c'est surtout grâce à une approche comparative que nous serons à même d'évaluer le rôle et la place des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Et comme le souligne fort bien Yannis Papadopoulos, l'ouverture à la mondialisation ; à la globalisation et à tous les autres indicateurs socio-politiques qui affectent l'action publique ne sont évidemment évaluables que dans une perspective comparative. Pour Yannis Papadopoulos en effet :

*« L'accord sur le fait que le style de l'action publique se serait transformé semble désormais assez large à partir d'études qui portent sur des contextes divers. Celles-ci signalent un large mouvement de convergence vers une conduite des politiques publiques essentiellement axée sur les exigences de coopération, et impliquant de ce fait une pluralité de partenaires à différents niveaux, tant publics qu'associatifs et privés. Le constat partagé porte sur les limites du pilotage étatique pour une série de raisons : la globalisation, la crise financière de l'Etat, ses échecs en matière de politiques publiques, le tournant idéologique vers le marché, l'avènement des doctrines du " nouveau management public ", etc » (Papadopoulos, 2001, p.166).*



Le point de vue d'Hélène Buisson-Fenet, non seulement sur la centralité de la réflexion sur l'éducation dans l'émancipation des politiques publiques, mais aussi le regard porté sur ce qui se passe ailleurs demeurent des paramètres à prendre obligatoirement en compte dans toute réflexion sur les politiques publiques. Elle affirme en effet que :

*« Dans une perspective de science politique, l'objet que constitue l'enseignement apparaît, au final, deux fois « exemplaire ». Exemplaire d'abord de l'évolution des rapports entre État et société, autorité et action, instrument de la puissance publique et problème de bien commun négocié en contexte de décentralisation. Exemplaire ensuite de l'articulation problématique entre identité nationale des institutions et injonctions supranationales sur les procédures. Dès lors, la négligence des politistes à l'égard d'un secteur d'action publique où des problématiques essentielles (articulations du global et du local, rôle des réseaux, poids des héritages, modernisation administrative et renouvellement de « l'intérêt général »...) s'identifient plus clairement que dans d'autres, pourtant plus régulièrement examinés, peut sembler paradoxale ; elle ne peut en tous cas que conforter la sociologie de l'éducation dans l'intérêt qu'il y a à analyser les régulations collectives et institutionnelles en se nourrissant des travaux de science politique développés sur d'autres objets. Les discussions à propos de la perspective comparative, mobilisée en science politique dans une démarche essentiellement qualitative, comptent parmi ces « emprunts », « exportations » et autres « réappropriations » transdisciplinaires. Car si l'éducation comparée a pu connaître son heure de gloire, force est de constater qu'elle peine aujourd'hui à renouveler des problématiques développementalistes qui ont longtemps affecté ses travaux d'une coloration normative ; en revanche le prisme analytique de l'institutionnalisme historique, le renouvellement méthodologique du comparatisme proposé depuis la science politique par un auteur comme Stein Rokkan, ou encore les recherches de science politique engagées sur des secteurs comme la santé publique apparaissent comme autant d'incitations à poursuivre dans la voie d'une sociologie politique comparée de l'action publique éducative » (Buisson-Fenet, 2007, p.397).*

La gouvernance, objet fondamental de la mutation des politiques publiques vers l'action publique selon la perspective socio-anthropologique est inséparable de la réalité des partenariats publics-privés.

## **4.2 – Les travaux internationaux sur les partenariats publics-privés (PPP) : innovations en matière des politiques publiques**

Les partenariats, en général, et ceux entre le secteur public et le secteur privé, en particulier, semblent être pour la gouvernance et l'action publique contemporaines ce que l'essence ou alors l'électricité, pour rester contemporain, sont pour un véhicule. Puisque toute gouvernance actuelle est fondée sur la démocratisation de l'action publique qui suppose l'accès à tous ceux qui s'estiment capables d'en participer à l'élaboration et à la gestion, les partenariats publics-privés se posent alors comme la preuve concrète de cette ouverture à tous de l'action publique. Comment une telle

révolution a-t-elle été rendue possible et quel est son rayonnement dans l'action publique internationale ?

#### **4.2.1 - Les partenariats publics-privés (PPP) : une adoption nouvelle dans les politiques publiques**

Le concept de partenariat peut être considéré comme un néologisme dans le domaine des politiques publiques. Même si cela est surprenant, cette réalité tient du fait que l'action publique a toujours été un domaine réservé à l'Etat dans l'histoire de toutes les civilisations. En effet, ce n'est que dans l'édition du Petit Robert de 1996 que la définition du mot partenariat apparaît clairement pour la première fois pour désigner une « *association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune* ». Avec cette première définition, on constate que, tout comme la gouvernance, le partenariat trouve son origine dans la « *Nouvelle Economie Institutionnelle, la théorie du New Management Public ou encore la théorie des Ressources et Compétences* » (Ghassne, 2014, p.21). Et ce n'est aussi que dans les mêmes contextes de crise institutionnelle des années 1980 que l'Etat va emprunter la réalité du partenariat au domaine économique pour faire bénéficier au domaine public, les avantages qu'il procurerait au domaine de l'entreprise privée.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons recensé quelques définitions associées à la réalité des partenariats publics-privés par la Communauté internationale.

**Tableau N°9 : Définitions du partenariat public-privé par la Communauté internationale**

<b>Organisation de coopération et de développements économiques</b>	Accord entre les gouvernements et un ou plusieurs partenaire(s) privé(s) (pouvant inclure les opérateurs et les financiers) selon lequel le (ou les) partenaire(s) privé(s) délivre(nt) un service de telle manière que les objectifs de l'offre de service du gouvernement s'alignent sur les objectifs de profit du (ou des) partenaire(s) privé(s) et que l'efficacité de cet alignement dépende d'un transfert de risques suffisant aux partenaire(s) privé(s) (OCDE, 2008)
<b>Fond monétaire international</b>	Ensemble de dispositions “ dans le cadre desquelles le secteur privé endosse le rôle de fournisseur d'infrastructures, d'actifs et de services, qui étaient traditionnellement assurés par l'État (FMI, 2004)
<b>Commission européenne</b>	Transfert au secteur privé de projets d'investissements traditionnellement exécutés ou financés par le secteur public (Commission européenne, 2003 cité par OCDE, 2006)
<b>Banque européenne d'investissement</b>	Terme générique appliqué aux relations qui s'établissent entre le secteur privé et les organismes publics, souvent dans le but de faire appel à des ressources et/ou à l'expertise du secteur privé pour contribuer à fournir des actifs et des services publics (Banque européenne d'investissement, 2004)

Toutes ces définitions proposées par un certain nombre d'Organisations internationales montrent que la problématique des partenariats publics-privés relève plus des politiques publiques à l'échelle internationale que des préoccupations scientifiques gérées par des chercheurs dans ce domaine. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'origine de ce phénomène n'est pas fondée sur des théories scientifiques et universitaires quoique très intéressante pour la science économique ; la science politique et la sociologie.

#### **4.2.2 - Les partenariats publics-privés (PPP) : la position de la gouvernance internationale, le cas de l'Union européenne et de la France**

Patrick le Galès s'est intéressé à la genèse et à l'expansion des partenariats publics-privés en Europe. Pour lui, ceux-ci s'inscrivent :

*« Dans un contexte d'extension du secteur privé, de retrait ou recomposition de l'Etat, d'imbrication entre différents niveaux de gouvernement et de types d'acteurs très différents. En termes savants, le développement du partenariat public-privé peut être interprété comme un indicateur des problèmes de gouvernance, voire de « gouvernance polycentrique » en Europe. Ce partenariat a bénéficié du déclin de l'idéologie collectiviste et a au contraire profité des vents porteurs du néolibéralisme » (Le Galès, 1995, p.60).*

Ce nouvel instrument d'action publique est né dans la Grande Bretagne de Margaret Thatcher des années 1970 sous l'expression de « *Private Finance Initiative (PFI)* » (Le Galès, 1995, p.51). Le journaliste Anglais Michael Parkinson leur a proposé la définition suivante :

*« A genuine joint working where people from very different organisations have to understand and work with each other over a lengthy period of time which creates benefits which could not have been provided commercially at the start of the project and would not have been generated by the partners acting individually or by hiring one another [Un véritable travail conjoint où des personnes d'organisations très différentes doivent se comprendre et travailler les unes avec les autres sur une longue période de temps, ce qui crée des avantages qui n'auraient pas pu être fournis commercialement au début du projet et n'auraient pas été générés par les partenaires agissant individuellement]» (Le Galès, 1995, p.51).*

Le Ministère de l'économie et des finances britannique (HM Treasury) classera, dans la même dynamique, les partenariats publics-privés en trois grandes catégories en 2003 :

*« - Dans la première catégorie, l'initiative concerne l'introduction de la propriété privée et de son savoir-faire dans les entreprises publiques selon l'émission d'actions ou la création d'un partenariat stratégique.*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

- Dans la deuxième catégorie, le projet en partenariat (PFI) est basé sur le financement privé avec le choix contractuel qu'il propose comme dans le cadre de l'achat de services à long terme par un organisme public garanti par l'acteur privé qui accepte les risques liés au projet.

- Dans la troisième catégorie, le partenariat est basé sur la vente des services gouvernementaux. Dans ce cadre, l'initiative privée se résume au seul financement et à l'expertise dans l'exploitation des actifs sur des marchés élargis » (Ghassne, 2014, p.23).

Alors que la France hésitait à adopter cette innovation venue de la gouvernance privée et du domaine économique, l'Allemagne d'Helmut Kohl va se l'approprier assez facilement grâce, d'une part, à des dispositions constitutionnelles qui contraignent sévèrement l'intervention de l'Etat fédéral (pouvoirs des Länder, droits reconnus aux organismes patronaux, aux syndicats et à toute une série d'organismes indépendants) et, d'autre part, grâce à une politique de structuration très accrue des partenariats entre syndicats et patronat dans le domaine de l'entreprise (Le Galès, 1995, p.52).

Partagée entre une tradition républicaine du « tout Etat » (Ghassane, 1995, p.23) ou « d'un Etat dirigiste » (Le Galès, 1995, p.52) qui ne donne pas beaucoup de place aux acteurs privés dans la gestion de l'action publique et la crise sociopolitique et économique qui secoue l'Europe et l'amène à repenser, dans un contexte d'unité européenne, une nouvelle forme de gouvernance publique et économique, la France de François Mitterrand et de ses successeurs ne résistera pas très longtemps à la réalité des partenariats publics-privés. Patrick le Galès pense en effet que :

*« A Bruxelles, le mot partenariat est devenu clé dans de nombreux documents pour traduire l'idée que tous les acteurs locaux, régionaux, nationaux, européens, publics, privés, associatifs doivent se mettre ensemble pour faire face aux conséquences économiques de l'intégration globale européenne et des effets sociaux du renforcement d'une compétitivité européenne, au moins pour en atténuer les effets... »*  
(Le Galès, 1995, p.55).

Pour lui, dans la France d'aujourd'hui : « un doux consensus semble régner sur ce monde du partenariat, le flou du terme n'y étant évidemment pas étranger. Le partenariat aurait ainsi permis de dépasser la rivalité historique entre public et privé, entre l'Etat et le secteur privé » (Le Galès, 1995, p.52). Bien que poussée par les pressions internationales de l'Union européenne, les raisons de cette ouverture, sur le plan national, sont cependant bien connues. Elles concernent entre autres :

*« La remise en cause de l'Etat et plus généralement des relations entre Etat, autorités locales, entreprises, associations et agences diverses a ouvert la voie à*

*l'irruption de partenariats en tous genres...[D'autre part], les instruments traditionnels de l'Etat ont montré leurs limites dans de nombreux domaines, à la fois pour des raisons d'efficacité, de légitimité, et de ressources financières plus rares. Le partenariat public-privé constitue l'une des tentatives d'organisation de formes d'action collective qui pourrait compléter ou remplacer l'action de l'Etat, des autorités locales ou d'agences publiques. Cette forme d'action s'inscrit souvent dans une perspective néo-libérale de réduction du rôle de l'Etat et de contrôle de l'action publique par les acteurs privés ou en introduisant les mécanismes du marché » (Le Galès, 1995, p.51).*

Ce contexte européen fait d'hésitation et d'adoption mitigée de ces nouveaux instruments de l'action publique que sont la gouvernance et les partenariats publics-privés va caractériser leur expansion en Afrique et particulièrement au Cameroun. Il faut dire que l'histoire de la colonisation et les nouveaux enjeux sur les positionnements et les repositionnements stratégiques y sont pour beaucoup.

### **4.2.3 - Les partenariats publics-privés (PPP) dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun : entre les ambiguïtés sémantiques et les limites du dirigisme institutionnel**

En Afrique et au Cameroun, la réalité des partenariats publics-privés qui accompagne la gouvernance selon la perspective socio-anthropologique de l'action publique est fortement marquée par la définition même accordée à la notion de partenariat et les logiques qui encadrent les échanges entre les Etats africains et la Communauté internationale.

#### **4.2.3.1 - Ambiguïtés sémantiques des notions : coopération ou partenariat**

Depuis les indépendances, les logiques du partenariat et de la coopération ont souvent été confondues dans les rapports entre les Etats africains, les grandes puissances occidentales et les organisations internationales. Répondant à la question du journaliste Martin Orth : « *Vous misez sur des partenariats pour des réformes* » depuis la réorientation de la coopération avec l'Afrique pour son développement. *Quelles conditions un pays doit-il remplir pour devenir partenaire?* », le ministre fédéral de la coopération pour le développement en Allemagne, Gerd Müller affirmait :

*« La condition première est que nos partenaires africains accomplissent eux-mêmes plus. Car l'initiative est la clé du développement. Ils doivent pour cela faire des progrès tangibles en matière de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption, progrès mesurés avec des indicateurs internationaux, ceux de la Banque mondiale par exemple. Nous proposons un partenariat*

*approfondi aux pays qui empruntent avec nous la voie des réformes. Avec le partenariat, nous soutenons ces pays dans la création de Cours des comptes et d'administrations fiscales ou dans le secteur énergétique » (Müller, 2020).*

Cette question et la réponse qui l'accompagne traduisent suffisamment l'ambiguïté sémantique entre les notions de coopération et de partenariat qui a souvent teinté la logique des échanges internationaux entre les Etats africains et les anciennes puissances coloniales depuis les indépendances. En effet, après les indépendances, les Etats occidentaux, voulant garder leur mainmise sur l'Afrique et ses matières premières, se sont engagés dans des relations de coopération avec les nouveaux Etats africains. Les circonstances de cette coopération souvent confondue avec la notion de partenariat et traduite par les « *Accords coloniaux* » rendent fortement ambiguës les logiques des échanges entre les puissances occidentales et le continent africain. Comme le rappelle Thierry Amougou, économiste d'origine camerounaise, enseignant à l'Université catholique de Louvain en Belgique :

*« Faut-il le rappeler, les accords coloniaux, dans leur philosophie impériale postindépendances africaines, donnèrent le monopole de plusieurs richesses du sol et du sous-sol africain à la France et interdisaient, depuis 75 ans, à plusieurs pays africains de transformer leurs matières premières, de diversifier leurs partenaires commerciaux en dehors de l'ancienne métropole et de fabriquer les biens produits par la métropole » (Amougou, 2020, p.103).*

Or, que ce soit pour la coopération ou le partenariat, la définition de ces deux notions inclut l'idée d'une certaine validation par les différentes parties des termes des échanges concernés. On constate malheureusement que dans les différents actes de coopération ou de partenariat entre les Etats africains, leurs anciennes puissances coloniales ou les organisations internationales, il y a toujours la persistance d'une relation de domination que les critiques ont souvent qualifiée de néo-colonisation. Une relation dominée par la politique d'aide au développement qui enlève à la logique de coopération et de partenariat entre les Etats africains et les puissances occidentales tout leur sens d'équité.

#### **4.2.3.2 – Le dirigisme managérial des politiques publiques entre Etats africains et la Communauté internationale à travers l'analyse de quelques cas de partenariats internationaux**

En contexte occidental, la nécessité des partenariats publics et privés s'est imposée, selon la perspective socio-anthropologique, comme l'une des solutions de l'émancipation des politiques publiques vers l'action publique après la grave crise économique des années 1980. Cette démarche est appréciée ici comme une fructueuse conjugaison des recherches des experts, des chercheurs et des Etats occidentaux dans l'exploration des solutions sérieuses à apporter à cette conjoncture. En Afrique et au Cameroun, ce n'est guère dans cette synergie des propositions et le respect de l'équité qu'il faut

aller chercher l'adoption des partenariats publics et privés. Depuis les indépendances avec l'instauration de la notion de coopération jusqu'à l'avènement de la réalité des partenariats qui a fait suite aux mesures imposées par la Communauté internationale aux pays en développement pour sortir de la grave crise économique des années 1980, les échanges entre les Etats africains et les acteurs nationaux et internationaux ont toujours été marqués par le caractère dirigiste des politiques publiques. Le domaine des politiques publiques ayant toujours été sous le contrôle des Etats et de la Communauté internationale, la question des partenariats publics-privés demeure institutionnelle et difficilement investiguée, sur le plan académique, par les chercheurs surtout Africains. Sur le plan international, nous avons exploré deux cadres d'exercice des partenariats publics et privés pour soutenir ce qui précède : les *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* et le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)*.

**– Les *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* : autopsie d'un partenariat imposé aux résultats mitigés pour l'Afrique**

La grande crise économique et financière des années 1980 a eu pour conséquence la dégradation de l'environnement socio-économique international (double choc pétrolier, inflation, fluctuations des prix des matières premières...). En Afrique, on a assisté à l'accentuation de la dette et l'aggravation de la paupérisation des couches les plus vulnérables. Pour y remédier, les Institutions de Bretton Woods (IBW) - FMI, Banque mondiale se sont engagées dans le redressement de l'Afrique et de tous les pays en développement à travers des *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)*. Comme le rapportent les sociologues Bruno Dujardin, Marc Dujardin et Ive Hermans : « *Il s'agit de vastes programmes économiques ayant pour but d'assurer un rééquilibrage durable de la balance des paiements compatible avec la reprise de la croissance. La condition requise pour y parvenir est d'améliorer la compétitivité des économies vis-à-vis de l'extérieur* » (Dujardin B., Dujardin M. et Hermans, 2003, p.504). Ces « *Plans* » seront en effet présentés comme la solution idoine pour répondre aux soucis des pays en développement écrasés par le poids de la dette et la dégradation des conditions de vie des populations concernées. Il était question pour ces pays, « *de se fixer comme ambition de restaurer les grands équilibres (financiers, budgétaires, extérieurs)* » (Courage, 1994, p.140).

Pour atteindre ces objectifs, les Institutions de Bretton Woods ont imposé aux pays concernés un certain nombre de *conditionnalités* à remplir dans les meilleurs délais contre de l'aide financière. Cette aide devait leur être attribuée selon un calendrier bien élaboré en fonction de l'atteinte des *conditionnalités* requises. Ces *conditionnalités* se résument en principaux commandements censés

instaurer la « *bonne gouvernance* » dans les politiques publiques des pays concernés. L'énumération qu'en fait Jean-Marc Ela, prêtre et sociologue Camerounais, est édifiante à cet égard :

- « - *Les mesures d'austérité, tu adopteras,*  
- *Le rôle de l'État, tu réduiras,*  
- *Les entreprises publiques, tu privatiseras,*  
- *La fonction publique, tu dégraisseras,*  
- *Les subventions de l'Etat, tu supprimeras,*  
- *La monnaie, tu dévalueras,*  
- *A la loi du marché, tu te soumettras,*  
- *Les barrières douanières, tu aboliras »* (Ela, 1998, p.364).

Après plusieurs décennies d'*Ajustement Structurel*, le bilan est plutôt mitigé. Les *Plans d'Ajustement Structurel* ont été initiés au départ par les Institutions de Bretton Woods pour être une réponse efficace au problème de surendettement et d'extrême précarité. Il était en effet question pour ces pays, de retrouver la croissance et le dynamisme socio-économique. Pour ce faire, il fallait réduire l'omniprésence et l'omnipotence de l'Etat dans la vie publique en encourageant le développement du secteur privé et en donnant des moyens aux acteurs privés pour pouvoir mettre leur expertise au service de l'Etat et de la société. Le but étant de faire de la croissance une entreprise pluri-acteurs. Peut-on cependant dire que les *PAS* ont atteint leurs objectifs pour le redressement du niveau de vie des populations dans les pays en développement ?

En ce qui concerne le cas du Cameroun, les *Plans d'Ajustement Structurel* se sont caractérisés par une libéralisation tous azimuts des sociétés d'Etat dont la plupart sont passées entre les mains des investisseurs privés. Le but espéré par les Institutions de Bretton Woods était la réduction des dépenses publiques entièrement assumées par l'Etat. Pour ce faire, les agents du secteur public ont vu leur pouvoir d'achat considérablement réduit à travers la double dévaluation du Franc CFA et la triple revalorisation de leur salaire. Dans cette perspective, l'économiste François Kamajou, enseignant à l'Université de Dschang (Cameroun) rapporte ce qui suit :

« *En janvier 1993, le gouvernement a annoncé des réductions drastiques des indemnités de salaire et de logement pour tous ses employés, à l'exception des forces armées et de la police. Les réductions allaient de 3% pour les petits salaires à environ 20% pour les salaires élevés. Les indemnités de logement auparavant fixées à 20% du salaire de base étaient réduites à 6% des salaires nouvellement réduits. Cette mesure, pour les hauts salaires, a résulté en un déclin absolu réel de 85 000 FCFA [130 Euros] à 26 000 FCFA [40 Euros] par mois, soit une réduction de 12 à 30 %* » (Kamajou, 1992).



Il découle de ce qui précède qu'au lieu d'améliorer les conditions de vie des Camerounais, les *PAS* ont plutôt considérablement aggravé ces dernières ayant par le fait même affiché leur incapacité à être une solution efficace pour l'émergence socio-culturelle ; économique et politique de l'Afrique.

**- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : un partenariat par l'Etat et pour l'Etat**

Parallèlement aux *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* et comme cela se passe habituellement en Afrique, sans tirer totalement les leçons d'une proposition de développement qu'on entame déjà une autre, on a vu naître le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)*. Dans leur analyse de cette proposition, les politologues Landry Signé et Mamoudou Gazibo estiment que le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)*, qui est l'une des initiatives mises sur pieds par les dirigeants Africains en collaboration avec les partenaires multilatéraux de l'Afrique en réponse au contexte à la crise économique mondiale des années 1980 présente plusieurs limites, dont principalement deux. Il s'agit d'une initiative à caractère normatif qui n'encourage pas une analyse critique sur le plan académique. Pour ces chercheurs :

*« Elle [initiative NEPAD] est limitée d'abord en raison de la dépendance au sentier précédemment balisé notamment par les institutions financières internationales ; dépendance qui provient des phénomènes de diffusion des idées et de rigidité des structures et normes politiques institutionnalisées et implique une continuité avec les politiques antérieures. Elle est limitée ensuite en raison des stratégies instrumentales des dirigeants africains qui, répondant à l'appel des partenaires extérieurs, "jouent le jeu" en adoptant les idées, les discours et les stratégies dominantes en vue de recevoir des ressources subordonnées à cette attitude conformiste » (Signé et Gazibo, 2010, p.317).*

Le parcours de la plupart des initiatives partenariales entre les Etats africains et leurs partenaires nationaux et internationaux montre cette double influence du dirigisme étatique et celui de la Communauté internationale. En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, le domaine des politiques publiques en contexte africain demeure totalement, depuis les indépendances, sous le contrôle des Institutions internationales et des dirigeants Africains. Si les recherches se sont accentuées sur la problématique de la construction des Etats africains depuis les indépendances en effet, la question du fonctionnement de ces Etats demeure presque essentiellement la chasse gardée des Institutions internationales et des pouvoirs publics dont le dirigisme et les pressions sociopolitiques encouragent difficilement les chercheurs à s'y aventurer. Aussi, même si la réalité des partenariats publics-privés a été officiellement adoptée par les politiques publiques en Afrique, l'effectivité de leur mise en pratique demeure contrôlée de manière rigide par les gouvernants.

#### **4.2.4 - Les partenariats publics-privés (PPP) et leurs spécificités dans les politiques publiques en éducation**

Les mutations sociopolitiques et économiques des années 1980 ont imposé l'adoption des partenariats publics-privés comme étant une nécessité des politiques publiques au niveau des différents pays et sur le plan international dans un contexte institutionnel de crise généralisée. L'usage de ces nouveaux instruments des politiques publiques intéresse tous les domaines de l'action publique, l'éducation en est donc concernée au premier chef. Lucie Sauvé, pédagogue Canadienne, pense en effet que :

*« Dans le contexte actuel caractérisé par la crise de l'État providence, l'insécurité économique et les exigences de la compétition dans une économie de marché, la stratégie du partenariat s'est introduite de plus en plus, comme mode d'adaptation ou de résistance, dans les différents secteurs de l'activité humaine. On constate en particulier que le partenariat est devenu l'un des enjeux majeurs de l'éducation contemporaine, comme en témoignent les réformes éducatives en cours dans les différentes régions du monde, qui valorisent et incitent au partenariat. Selon Marta Anadón (1998), ces réformes insistent sur la nécessité pour les systèmes éducatifs de s'ouvrir aux mutations sociales, de se mettre à l'heure des sociétés post-industrielles et de répondre aux demandes sociales » (Sauvé, 2001-2002, p.22).*

La place du partenariat à l'école s'explique prioritairement par la nature humaine qui en fait usage depuis ses origines. L'homme a toujours en effet éprouvé son utilité, cependant, de manière assez différente dans toutes les civilisations et dans tous les pays. L'action publique éducative en constitue à cet effet un cadre d'application particulière.

##### **4.2.4.1 - Les partenariats publics-privés en éducation : genèse d'une catégorie d'action publique**

Si l'homme est un animal social par essence et que sa socialisation se réalise de manière parfaite, d'abord dans la famille, mais surtout à l'école comme lieu de socialisation politique (Fournier, 2012, p.171), alors l'étude du partenariat s'inscrit donc aussi par essence dans les politiques éducatives (Sarfati, 2013). Aussi, comme le confirme le philosophe et politiste Jean-Jacques Sarfati, la pratique des partenariats existe dans l'action publique éducative dans plusieurs pays bien avant leur adoption sur la scène publique internationale. Voici en italique ce que soutient l'auteur à ce propos :

*« Dans certains pays, les partenariats entre les autorités publiques et des entités privées dans l'offre éducative existaient bien avant que le terme « PPP » ne se répande. Ils reflétaient l'histoire et les processus politiques de chaque pays. Cependant, ces trois dernières décennies ont vu l'émergence d'un autre type de PPP – une alternative*

*stratégique mise en avant pour relever les défis auxquels les systèmes éducatifs se trouvaient confrontés. Cette alternative, qui a débuté dans les pays industrialisés, est promue dans les pays en développement par les organisations humanitaires, ainsi que par les institutions internationales telles que la Banque mondiale et l'OCDE...»* (Sarfati, 2013).

Après les mutations sociopolitiques et économiques des années 1980, la science politique contemporaine va consacrer plusieurs recherches sur la thématique des partenariats publics-privés à l'école. Les Organisations internationales vont en faire le principal levier du redressement des déficits en termes d'action publique dans le domaine de l'éducation. De nombreuses législations en feront également une préoccupation majeure des politiques publiques aussi bien au niveau national qu'international.

Cependant, quoique cet usage s'est généralisé et est devenu incontournable ces dernières décennies, il ne s'est pas fait de manière analogue dans tous les pays. Chaque pays y va avec son histoire et ses réalités. On y note des résistances par ci ; une ouverture presque sans entraves par là ; une quasi contrainte exercée par des Institutions internationales, des lobbies économiques et des bailleurs de fonds ailleurs.

#### **4.2.4.2 - Les partenariats publics-privés en éducation : quelques cas d'école en Occident**

Sur le plan international, la Banque mondiale s'est engagée en faveur de la promotion des partenariats publics-privés en milieu éducatif depuis plusieurs décennies, que ce soit dans les pays du Nord comme ceux du Sud. Elle a particulièrement créé un manuel complet ainsi qu'un site internet dédiés uniquement aux partenariats en milieu éducatif. Au niveau européen, l'OCDE compte à son actif plusieurs initiatives promouvant les partenariats publics-privés dans le domaine de l'éducation. En 2003, cet organisme a affirmé qu'un recours plus important aux partenariats publics-privés pouvait renforcer l'efficacité et la rentabilité des politiques publiques en matière d'éducation (OCDE, 2003). En avril 2004, l'Union européenne a élaboré un Livre vert exposant une série d'initiatives visant à étendre le rôle du secteur privé dans les services publics, à promouvoir les PPP et à veiller à ce que ces derniers aient accès aux fonds publics. Ce Livre recommande l'examen de la législation de l'Union afin de favoriser un rôle plus accru du secteur privé dans les services publics, notamment en matière d'éducation. L'USAID (*US Agency for International Development*) s'est également engagée pour la promotion des partenariats publics-privés dans l'action publique éducative. Elle avait mis au point en 2005 un programme de 5 ans visant à soutenir les PPP dans le secteur de l'éducation, notamment en Afrique du Sud, en Inde, en Jordanie, en Angola ou au Pérou...L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'Unesco lancera une étude

sur les *PPP* dans le secteur de l'éducation. Cette étude vise à préparer des programmes de formation pour les Ministères de l'éducation des pays membres (IE, 2009, pp.26-27).

Au niveau des différents pays occidentaux et européens en particulier, la participation du secteur privé dans l'offre de services publics en général et dans le domaine de l'éducation a une longue histoire. C'est le cas des Pays-Bas ; de la Belgique ; du Danemark ; de la France... Cependant, certaines considérations importantes doivent être présentées ici. Tout d'abord, cette offre est liée à l'histoire de l'éducation qui est obligatoire dans la plupart de ces pays, du moins, jusqu'à un certain âge. Aux Pays-Bas, par exemple, la loi de 1900 a rendu l'éducation obligatoire pour les enfants de 6 à 12 ans, avant de passer à 9 ans de scolarisation en 1969 et à 10 ans en 1978. La liberté constitutionnelle relative à l'éducation conduit à l'obligation légale pour l'Etat de payer aux écoles confessionnelles les mêmes subventions per capita que celles allouées aux écoles laïques, à condition que ces dernières satisfassent les exigences de la qualité imposées par l'Etat (IE, 2009, pp.26-27). Au Danemark, dès 1814, le gouvernement a rendu l'éducation obligatoire pendant sept ans tout en associant des acteurs privés dans l'offre de ce service public (IE, 2009, pp.26-27).

Cependant, si dans la plupart des pays de l'OCDE, la tradition d'un partenariat entre l'Etat et des acteurs privés est historiquement lointain, son expression contemporaine est basée sur le choix entre une décentralisation complète ; partielle ou une autonomie totale (De Grasset, 2015). Le cas de la France nous intéresse de manière particulière. Il nous permet de mieux appréhender comment l'Etat s'est accommodé de la nécessité d'un partenariat avec les acteurs privés dans l'éducation pour répondre aux différentes conjonctures sociopolitiques et économiques de l'histoire de ce pays et la tradition républicaine qui fait de l'éducation, un domaine particulièrement contrôlé par l'Etat. L'histoire des partenariats publics-privés en éducation dans ce pays nous permet ensuite de mieux cerner cette réalité en contexte africain en général, et camerounais en particulier, compte tenu des influences socio-historiques entre ces deux contextes.

L'histoire de l'éducation en France révèle en effet que même si cette dernière a toujours été au centre des préoccupations de l'Etat depuis l'Ancien Régime, l'éducation a d'abord été confiée aux acteurs privés : des Congrégations religieuses qui en assureront la gestion jusqu'à l'avènement de la République. C'est le lieu de souligner ici que cette confiance accordée à l'Eglise au cours de l'Ancien Régime procède des bonnes relations (partenariales) que ces deux Institutions entretenaient jusqu'à la Révolution. Depuis cette période jusqu'aux mutations sociopolitiques et économiques des années 1980, l'Etat français s'est toujours montré assez conservateur dans le domaine de l'éducation. Beaucoup de changements ont cependant accompagné cette attitude dans le

sens de l'adaptation aux partenariats publics-privés en rapport avec l'éducation. La pédagogue Danielle Zay situe la chronologie de ces changements en trois principaux temps:

*« Le premier temps a été théorique ou philosophique. À son époque, Freinet dénonçait déjà, ce qu'il appelait « la scolastique » qui fixait une règle de vie et de travail qui n'était valable qu'à l'école et dont l'utilité ne pouvait être perçue par l'élève parce qu'elle était coupée de ce qu'il expérimentait dans sa vie sociale et familiale. Il fut suivi par certains chercheurs qui reprochèrent aux enseignants de transmettre des savoirs et des démarches qui ne permettaient pas aux élèves de s'approprier les connaissances pour construire des compétences. Le deuxième temps fut juridique et administratif. Dans la sphère du droit de l'éducation français, tout semble avoir commencé avec l'instauration de la mission ministérielle d'action culturelle de Christian Beulac en 1979, puis par la timide tentative de Fontanet des 10 % d'activités extérieures prises sur le temps scolaire en 1973. Le troisième temps fut clairement politique avec la loi d'orientation Jospin de 1989, lorsque furent rendus obligatoires les projets d'établissements et que le service public de l'éducation fut désormais organisé en fonction des élèves » (Zay, 1996).*

De manière plus pratique, plusieurs textes de loi ont été votés en faveur de cette ouverture de l'école aux PPP en France. La loi Fillon (ministre de l'éducation nationale) du 23 avril 2005 qui modifie et complète les lois de Haby (ministre de l'éducation nationale) du 11 juillet 1975 et celle de Jospin (ministre de l'éducation nationale) du 14 juillet 1989 élargissent la Communauté éducative à tous ceux qui participent à l'accomplissement des missions éducatives. La circulaire du 2 mai 2011 relative à la préparation à la rentrée scolaire 2012 confirme l'importance de cette politique partenariale qui doit être développée à l'école. Dans cette circulaire, on peut lire que : *« les partenariats constituent un levier indispensable pour la construction du projet éducatif de l'école ou de l'établissement. Ils permettent d'élargir et de diversifier le champ des ressources offertes aux élèves et contribuent au développement des compétences du socle commun... »*. Trois actes de décentralisation vont rendre effective cette politique partenariale.

*« Le Ier acte de décentralisation marque principalement des partenariats fonctionnels entre l'Etat et les établissements scolaires ; le IIème acte confie aux collectivités des missions de service public plus variées qui s'étendent progressivement à des interventions d'ordre social, culturel et sportif ; et l'acte III qui préfigure aujourd'hui semble s'orienter vers un système de co-pilotage du système d'enseignement, principalement entre communes et établissements pour l'école primaire française » (De Grasset, 2015).*

Si l'adoption de la politique partenariale publique-privée semble être désormais un acquis en Europe, plus précisément dans les pays de l'OCDE, toutes les frontières ne sont cependant pas encore franchies partout. On remarque encore un chevauchement entre les politiques publiques de

décentralisation (le cas de la France) qui accordent plus de crédits aux auteurs intérieurs et celles de la privatisation (en vigueur au Royaume-Unis) par exemple, qui ouvrent l'école, mêmes aux acteurs étrangers. L'Afrique qui est principalement marquée par ces deux courants connaît la même philosophie.

#### **4.2.5 - Les partenariats publics-privés en éducation en Afrique et au Cameroun : entre exigence conjoncturelle et bilan mitigé des politiques publiques**

Au lendemain des indépendances, les Etats africains vont se lancer, pour la plupart, dans une politique d'autonomisation de la gestion de l'éducation nationale. La sociologue Marie-France Lange, spécialiste des politiques d'éducation en Afrique subsaharienne, confirme en effet ce constat lorsqu'elle affirme que :

*« Les années 1960-1980 ont pourtant connu une forte implication des États africains dans l'évolution des systèmes scolaires. Quelques pays ont nationalisé l'ensemble des écoles privées ; d'autres voyaient la part des établissements publics s'accroître. L'État était omniprésent, ne laissant que peu d'initiatives aux autres acteurs : le rôle des associations était insignifiant, les ONG n'intervenaient que très rarement dans le système scolaire et l'influence des bailleurs de fonds restait modérée dans l'élaboration des politiques scolaires et le financement des réformes » (Lange, 1999, p.37).*

##### **4.2.5.1 - Les partenariats publics-privés en éducation en Afrique et au Cameroun : réalité historique et exigence conjoncturelle**

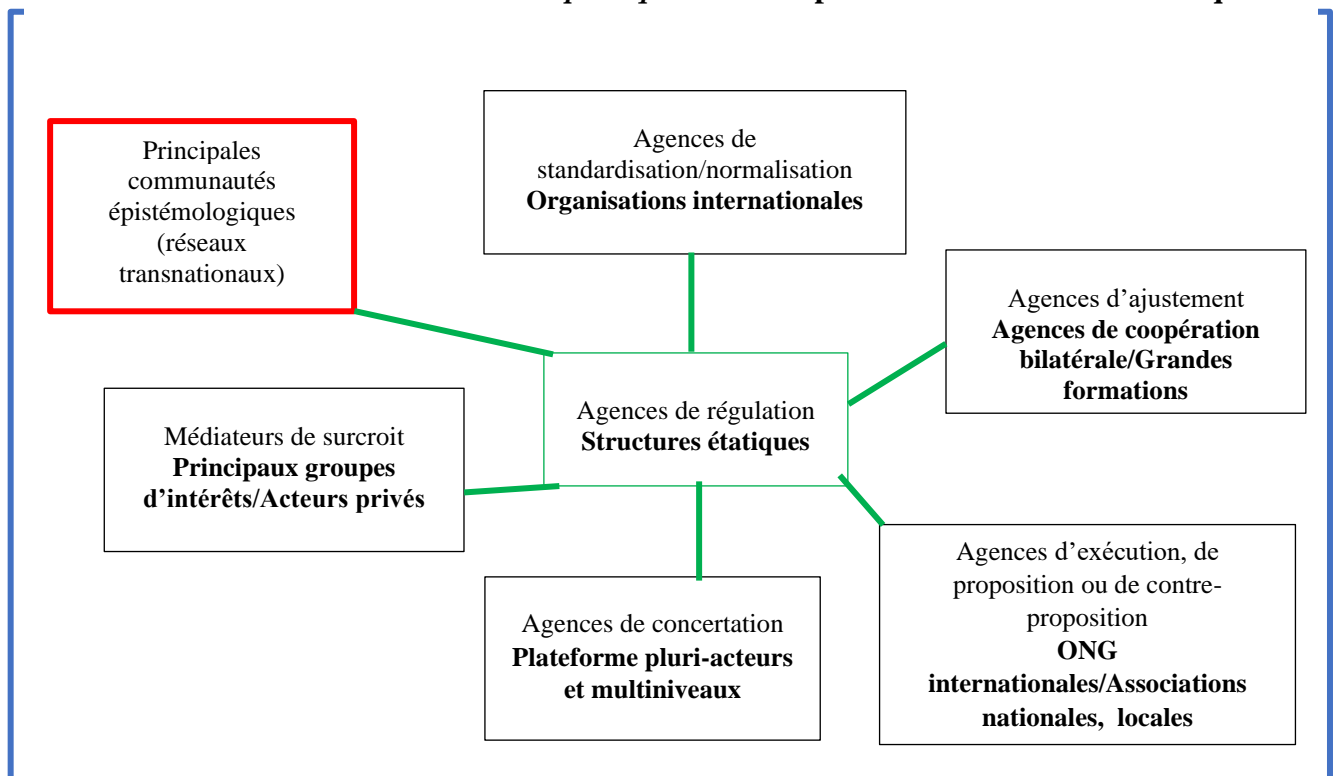
Au Cameroun, les partenariats publics-privés dans le domaine de l'éducation ont presque toujours existé, comme dans la plupart des anciennes colonies africaines, même si leur importance est plus grande ces dernières décennies sous l'effet de la contrainte exercée par les bailleurs de fonds. En effet, pendant la colonisation, période caractérisée par une emprise sur le plan éducatif et culturel, les puissances occidentales vont développer de nombreuses institutions éducatives. Ces institutions, comme nous l'avons souligné au chapitre 1, seront particulièrement administrées par les Congrégations religieuses allemandes ; anglaises et françaises. Si la décolonisation concède (en principe) l'administration publique (avec elle, l'école publique) aux acteurs nationaux Camerounais, l'école privée restera presque totalement entre les mains des missionnaires Occidentaux qui céderont progressivement la place à l'Etat et à d'autres acteurs nationaux. Cependant, si ce partenariat existe de manière informelle depuis la formation de l'Etat camerounais par exemple, ses formes actuelles sont le fruit des exigences de la Communauté internationale contre l'aide au développement.

Les années 1980 sonnent le glas, en principe, de toute volonté des Etats de rester le seul maître à bord dans la gestion des politiques publiques éducatives en Afrique. De manière générale, les partenariats publics-privés qui existaient historiquement déjà d'une certaine manière dans certains pays comme le Cameroun s'imposent à l'action publique en éducation presque dans tout le continent, tout comme en Occident. Il s'agissait en effet pour les Etats africains de répondre positivement et de manière contraignante aux propositions de la Communauté internationale afin de trouver des solutions à la conjoncture socioculturelle et économique endémique dans le continent noir. Marie-France Lange fait remarquer à cet effet que :

*« Le rôle des différents acteurs (parents d'élèves, ONG ou associations, établissements privés, bailleurs de fonds) s'est accru aux dépens des États. Le processus de démocratisation politique que connaissent certains pays africains transforme aussi les enjeux de l'éducation et le rôle des différents acteurs. De même, les politiques de décentralisation [et de privatisation] en cours auront sans aucun doute des effets sur la mise en place des politiques et sur l'évolution des rapports entre les acteurs de l'école » (Lange, 1999, p.38).*

L'intellectuel Franco-camerounais, Fred Eboko, a fait une très belle analyse des relations partenariales qui ont été mises en œuvre dans le domaine de l'éducation, mais aussi de la santé, en Afrique et particulièrement au Cameroun dans le sillage des recommandations de la Communauté Internationale.

**Tableau N°10 : La « matrice de l'action publique » contemporaine en éducation en Afrique**



**Source :** (Eboko, 2015)

Pour ce politiste :

*« Les acteurs et institutions de la matrice de l'action publique en Afrique sont les suivants:*

*– Une ou plusieurs organisations multilatérales onusiennes (s) ou internationale (s). Ce sont les agences de normalisation et/ou de standardisation. Elles mobilisent sur le continent africain les « contingents internationaux imposés par des agences de normalisation et de standardisation des modes de gestion sociale relayés par les jeux d'acteurs africains et non africains ».*

*– Une ou plusieurs agences de coopération bilatérale. Ce sont les agences d'ajustement qui se sont repositionnées suite à la chute du mur de Berlin. Elles acceptent formellement le nouvel ordre mondial et les directives internationales tout en tentant de redéployer des sphères d'influence, parallèlement et dans le respect des agences de normalisation imposées au niveau multilatéral. Dans ce registre, la France, à travers la défunte « coopération française », est parmi les derniers grands pays industrialisés à s'être réadaptée à la multilatéralisation de l'action publique en Afrique. À l'inverse, les États-Unis, via l'Agence américaine de développement international (United States Agency for International Development, USAID), se sont soumis aux desiderata des agences multilatérales malgré leurs velléités hégémoniques en la matière. Ces « agences d'ajustement » soutiennent, conseillent, (ré) orientent les acteurs sociaux et politiques des pays concernés dans la mise en œuvre des directives internationales.*

*– Une plate-forme de coordination des acteurs nationaux et internationaux présents sur le territoire des États africains concernés. Ce sont les agences de concertation qui agissent sur les procédures administratives et techniques dont la mission est d'organiser la mise en œuvre bureaucratique de l'action publique en question. Selon les secteurs, ces agences se réunissent suivant un agenda défini par les pays africains eux-mêmes.*

*– Une structure étatique chargée officiellement de la mise en œuvre de l'action publique dans le secteur concerné. Ce sont les agences de régulation nationale.*

*Elles sont constituées d'acteurs nationaux, nommés par décret présidentiel ou par arrêté ministériel, dans la logique des jeux politiques nationaux et internationaux. Suivant les pays, cette structure peut être rattachée au ministère de tutelle (santé, éducation, environnement par exemple), à la primature ou à la présidence de la république. Elles portent le nom de « programme national », de « comité national » ou encore de « conseil national » et elles s'inspirent en cela, dans certains cas (santé), de la structure établie pour les programmes/conseils/comités nationaux de lutte contre le sida.*

*– Un partenariat dit « public-privé » entre les structures étatiques et internationales d'une part et les entreprises ou fondations impliquées dans la promotion, la gestion et la pérennité du secteur en question.*

*Des associations nationales africaines – ou régionales dans certains cas – représentant les personnes et les groupes directement concernés par l'action publique dans un secteur précis. Ce sont des agences d'exécution issues de structures initialement créées par des acteurs internationaux ou nationaux pour faire « société civile ». Certaines d'entre elles ont évolué et constituent des forces de contre-proposition. Il peut s'agir d'associations de malades, de défense des droits des populations riveraines*



*(environnement), de parents d'élèves ou d'étudiants (éducation). Elles constituent les parties prenantes nationales et s'inscrivent dans des réseaux transnationaux d'action/mobilisation collective en maintenant des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG) internationales.*

– *Un bailleur de fonds multilatéral et des bailleurs de fonds privés notamment des fondations internationales occidentales (États-Unis) ou des groupements d'intérêt public (GIP, France) tels que Esther fondé en 2001. Ils accompagnent et soutiennent le travail des agences d'ajustement et/ou celui des agences d'exécution. Ce sont les médiateurs de surcroît.*

– *Des réseaux d'experts internationaux publics ou privés (universitaires, consultants, etc.)* » (Eboko, 2015, pp.4-5).

L'analyse du Programme de l'Education Pour Tous (EPT) en l'an 2000 et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) créé en 2002, nous permet d'examiner des logiques internes qui sous-tendent cette mutation des politiques publiques en milieu africain.

#### **4.2.5.2 - Les partenariats publics et privés en éducation en Afrique et au Cameroun : analyse de deux cas d'école**

Voulant manifester sans ménagement aucun, sinon celui de la sauvegarde des intérêts géopolitiques et matériels des Etats africains acquis au management bureaucratique, les dirigeants Africains se sont toujours montrés très soumis aux exigences de la Communauté internationale et de leurs principaux bailleurs de fonds depuis les indépendances. Alors même que les pays en développement n'avaient pas encore fait le deuil des *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* dont les fruits n'avaient pas tenu la promesse des fleurs, leurs politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation en particulier seront invitées à d'autres réformes, les suivantes plus alléchantes que les précédentes. Le Programme de l'Education Pour Tous (EPT) et le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) constituent, au plan international, deux de ces partenariats qui ont été présentés aux Etats africains et au Cameroun par la Communauté internationale comme ceux qui allaient permettre à leurs systèmes éducatifs d'être les principaux leviers de la croissance.

#### **– Le Programme de l'Education Pour Tous (EPT) de l'Unesco et ses conséquences pour l'éducation en Afrique et au Cameroun**

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale (1945) et des ravages sur le niveau de vie des peuples à l'échelle internationale, l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (Unesco) est créée. Sa mission première est de permettre la construction de la paix entre les

nations ; l'élimination de la pauvreté dans le monde ; la promotion du développement durable et du dialogue entre les cultures (M'bow, 2011). Pour atteindre ces objectifs, cet organisme des Nations Unies avait fait de l'éducation son principal cheval de bataille. En septembre 2000, 189 pays membres vont se réunir à New-York (USA) et ratifier huit *Objectifs* pour s'attaquer aux inégalités sociales, causes de l'extrême précarité qui menace plusieurs sociétés dans le monde. Ces *Objectifs* deviendront ceux du *Millénaire pour le Développement (OMD)* à atteindre à l'horizon 2030. Par cet acte, l'ONU voulait, entre autres : *Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; Assurer l'éducation primaire universelle ; Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Réduire la mortalité infantile ; Améliorer la santé maternelle ; Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; Assurer un environnement durable ; Mettre en place un partenariat mondial pour le développement* (ONU, 2015).

Parmi ces *Objectifs*, l'*Education Pour Tous (EPT)* encore appelé « *Scolarisation Primaire Universelle (SPU)* » figure en bonne place comme deuxième défi à relever par l'ONU et ses Institutions partenaires dans la lutte contre la précarité principalement en Afrique. En effet, comme on peut le lire dans le rapport onusien de 2015 :

*« Depuis une quarantaine d'années, les politiques éducatives des États africains sont largement guidées par les positions des principaux bailleurs de fonds (Banque mondiale, Fonds monétaire international, coopérations multilatérales et bilatérales), périodiquement réaffirmées lors de conférences internationales (Addis Abeba, 1961 ; Jomtien, 1990 ; Dakar, 2000) et dont l'objectif majeur est l'« Éducation Pour Tous », désormais proposée pour l'horizon 2015 (Objectifs du millénaire) »* (Bonini, 2010, p.85).

Pour contribuer à l'atteinte des *Objectifs du Millénaire (OM)* en matière d'éducation ainsi fixés, l'ONU s'est engagée, avec l'aide des pays membres, à parvenir à l'horizon 2030 à relever six défis majeurs dans le cadre de l'objectif d'*Education Pour Tous (EPT)*. Il s'agit de :

*« EPT 1. Petite enfance : développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.*

*EPT 2. Scolarisation primaire : Faire en sorte que d'ici 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficultés et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.*

*EPT 3. Education des jeunes : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.*

**EPT 4.** *Alphabétisation des adultes : Améliorer de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.*

**EPT 5.** *Parité entre les sexes : Eliminer les disparités de sexe dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.*

**EPT 6.** *Qualité des apprentissages : Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante » (Duret, 2005, p.57).*

Une vingtaine d'années après la rencontre de Dakar en 2000, quelle évaluation peut-on faire de l'Objectif du Millénaire pour l'Education Pour Tous (EPT) ? Le constat est tout simplement alarmant. En effet, dans son bilan en mi-parcours d'avril 2015, il ressort du rapport publié par l'ONU que : « seul un tiers des gouvernements mondiaux a accompli les Objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) fixés » (Gotev, 2015).

Et alors même que les Etats africains s'essayaient encore à devoir faire la part des choses, dans le domaine de l'éducation, entre leurs intérêts propres et ceux de la Communauté internationale dans la mise en œuvre des recommandations du Programme de l'Education Pour Tous (EPT) initié par l'ONU, la France, l'un des principaux bailleurs de fonds et partenaires du développement de l'Afrique va leur proposer le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)*.

**- Le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) : un partenariat dans un autre pour les systèmes éducatifs africains**

Créé en 2002, à l'initiative de la France :

*« Le Partenariat mondial pour l'éducation, seul organisme multilatéral exclusivement consacré à l'éducation, mobilise tous ces acteurs ainsi que les organisations d'enseignants pour soutenir une éducation inclusive, durable et de qualité. Et ce, en appuyant les politiques publiques nationales et en renforçant les capacités des pays partenaires. Le PME a également adopté comme vision l'Objectif de développement durable (ODD) dédié à l'éducation, rejoignant ainsi une AFD pleinement engagée dans l'atteinte des ODD définis par la communauté internationale » (AFD, 2018).*

D'après ce qui précède, le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* a été créé alors que le Programme de l'Education Pour Tous (EPT) était en pleine expansion dans les pays en

développement et donc en Afrique et au Cameroun. On y retrouve à quelques exceptions près les mêmes initiateurs dont la plupart des bailleurs de fonds de la Communauté internationale, au premier rang desquels, la France par l'entremise de l'Agence française de développement (AFD). Le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* poursuit presque les mêmes objectifs que le Programme de l'*Education Pour Tous (EPT)* qui, lui a été initié par l'ONU en partenariat avec les principaux bailleurs de fonds de la Communauté internationale. En effet, l'objectif général du *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* est « *d'accompagner les pays partenaires pour offrir une éducation de qualité aux 870 millions d'enfants qui en ont besoin à travers le monde* » (AFD, 2018). Le président Sénégalais Macky Sall, dans son allocution lors de la Conférence de reconstitution des ressources de cette initiative qui a eu lieu à Dakar les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018, Conférence co-présidée par la France et le Sénégal, confirmera ce objectif en soutenant que : « *Le PME a investi de façon substantielle dans l'éducation, en aidant notamment 72 millions d'enfants supplémentaires à aller à l'école primaire depuis 2002* » (AFD, 2018). On serait même tenté d'affirmer que le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* constitue en effet le même Programme que celui de l'*Education Pour Tous (EPT)*. D'ailleurs, à sa création en 2002 à Washington aux USA, le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* est présenté comme la version anglosaxonne de l'*Education Pour Tous (EPT)* traduite par « *The Global Partnership for Education (GPE)* ». Cependant, à y regarder de très près, les deux initiatives sont différentes. Même si elles partagent plusieurs points communs, principalement leurs acteurs, leurs partenaires et ainsi que leur objet central qui est le soutien à l'éducation dans les pays en développement, le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* pour lequel la France semble être la principale figure de proue évolue parallèlement avec l'*EPT* placé sous l'égide de l'Unesco et initié par l'ONU. Les circonstances de temps, d'espace et d'objectif qui encadrent les deux initiatives nous font même penser à une volonté d'amélioration des ambitions de l'*EPT* par le *PME*. En effet, alors que l'ONU a réuni 164 gouvernements à Dakar au Sénégal en 2000 pour plaider en faveur de l'*EPT* en confiant aux pays en développement six objectifs à atteindre pour bénéficier de l'aide financière qui accompagnait le Programme de l'*EPT*, le *PME* ne rassemblera pas autant de pays à Washington en 2002. Des six *Objectifs du Millénaires (OM)* que l'ONU avait confiés aux pays en développement à travers le Programme de l'*Education Pour Tous (EPT)*, le *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* ne présentera qu'un seul *Objectif de Développement Durable (ODD)*. Par ailleurs, si les deux initiatives étaient les orientations d'un même Programme, pourquoi changer le nom de baptême *EPT* en *PME* ? Aussi, que ce soit lors des rencontres du Programme de l'*Education Pour Tous (EPT)* ou de celles du *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)*, on a l'impression que les différents acteurs évitent sagement de confondre l'une et l'autre des deux initiatives tant les discours tenus n'en font pas cas. Par exemple, alors que le Programme de l'*Education Pour Tous (EPT)* semble avoir disparu du

vocabulaire des gouvernants Africains et de la Communauté internationale depuis son bilan mitigé en 2015, période retenue à Dakar pour son évaluation, tout comme avait brusquement disparu celui des *Ajustements Structurels (PAS)*, l'agenda du *Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME)* ne fait nullement allusion à la suite de l'évaluation de l'*EPT*. En effet, voici ce qu'on peut bien le lire dans l'extrait de cet agenda :

*« Très attendue, la conférence de reconstitution des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), co-présidée par le Royaume-Uni et le Kenya, se tiendra les 28 et 29 juillet à Londres. Dès le 30 juin, le président de la République française Emmanuel Macron annoncera le montant de la participation française. Au total, la nouvelle campagne de financement pour la période 2021-2025 vise 5 milliards de dollars de contributions » (AFD, 2021).*

On a donc l'impression d'être en face d'une logique de partenariats internationaux dans le domaine de l'éducation, tout comme dans l'ensemble des politiques publiques en Afrique et au Cameroun, où les propositions se succèdent et se ressemblent sans pouvoir objectivement trouver une solution durable au marasme socio-culturel, économique et politique que connaît le continent africain depuis les indépendances.

#### **4.2.5.3 – Les partenariats publics et privés : bilan mitigé des mutations des politiques publiques en éducation en Afrique et au Cameroun**

Notre précédente analyse montre bien que la réalité des partenariats publics-privés comme elle a été préconisée par la Communauté internationale aux Etats africains est bien présente dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier. Cependant, comme le souligne la sociologue Jehanne De Grasset s'agissant du cas français : *« ce qui pose problème n'est pas tant sa justification [la politique partenariale] auprès des différents acteurs de la société éducative, que sa conceptualisation et sa mise en œuvre »* (De Grasset, 2015). Ces difficultés dans la conceptualisation et la mise en œuvre de la politique des partenariats publics-privés se lisent dans les mécanismes qui ont présidé à la formulation même des différents Programmes de relance de la croissance imposés à l'Afrique par la Communauté internationale. Toute chose qui peut expliquer le succès mitigé de ces Programmes dans la mutation des politiques publiques africaines de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier.

**- La conceptualisation des partenariats internationaux : le non-respect des besoins spécifiques locales des politiques publiques**

En effet, les *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* imposés par les Institutions de Bretton Woods aux pays en développement avaient pour objectif l'assainissement de l'économie à travers le rétablissement des équilibres macroéconomiques et sectoriels des États en vue de relancer la croissance (Médard, 1992, p.3). Ils devaient surtout entraîner la libéralisation de l'économie et la démocratisation des institutions par le désengagement de l'État (Médard, 1992, p.3). Nombre de critiques pensent cependant que ces Plans n'ont pas atteint les objectifs visés dans la plupart des pays où ils ont été appliqués. Pour l'intellectuel Canadien Pascal Pecos Lundy (2006) en effet : « *l'extension des PAS aux différents pays en développement s'est faite sans tenir compte des caractères spécifiques ou des réels besoins des économies nationales* ». Et c'est dans ce sens qu'il faut sûrement aussi comprendre le rapport de SAPRIN qui atteste que :

*« L'intransigeance des acteurs internationaux de ces politiques [d'ajustement structurel] accroît la pauvreté, l'inégalité et l'insécurité dans le monde. Ces mesures polarisantes augmentent, à leur tour, les tensions entre les diverses couches sociales, alimentant les mouvements extrémistes en délégitimant les systèmes politiques démocratiques. Leurs effets, surtout sur les pauvres, sont à ce point profonds et généralisés qu'aucune mesure sociale spécifique ne peut résoudre les crises qui en résultent. Seule une restructuration des secteurs productifs, par le biais de politiques adéquates, peut assurer que les ouvertures économiques, les ressources et les bénéfices se répartissent dans l'ensemble des segments divers de la population » (Houtart, 2002).*

Ce qui précède peut bien expliquer la suite qui a le plus souvent été réservée à ces Plans. En effet, une fois le grand ballet des protocoles de leur signature achevé dans les grands salons feutrés des Ministères, très loin des réalités du terrain et des principaux acteurs qui en sont concernés, ils sont tout simplement classés pour la plupart. C'est ce que semble confirmer le diplomate et politiste Pierre Jacquemot qui associe à l'échec des plans de redressement de l'Afrique quatre principales raisons :

*«- Les plans sont trop formalistes et prétendent vainement embrasser l'ensemble des activités économiques et sociales nationales...*

*- Les plans observés ne sont souvent que des catalogues de projets, mal évalués au niveau des coûts directs et des charges récurrentes, non hiérarchisés l'un par rapport à l'autre et présentés en ordre dispersé dans des politiques sectorielles qui ne révèlent aucun véritable choix stratégique...*

*- La plupart des pays n'ont pas de mécanismes institutionnels qui leur permettraient de coordonner les activités liées à la gestion financière à court terme avec l'analyse des politiques d'investissement à plus long terme...*

- *Le(s) plan(s) mobilise(nt) très peu d'acteurs sociaux...»* (Jacquemot, 1984, p.254).

Le critique va conclure sur la quasi-inutilité des travaux effectués et des moyens mis en œuvre en soutenant que :

*« Les plans nationaux africains tombent [le plus souvent] dans l'oubli des fonds de tiroirs des ministères techniques. Dans les lois de finances, ils sont à peine évoqués, si ce n'est pour respecter un rituel désuet. A l'origine, œuvre politique présentée comme engageant la nation autour d'une stratégie de promotion collective, ils sont vite oubliés. Au mieux, ils servent timidement d'instrument de négociation avec les bailleurs de fonds (commissions mixtes, tables rondes de donateurs) comme pour rappeler la souveraineté de l'Etat demandeur »* (Jacquemot, 1984, p.254).

Aussi, l'espérance de vie de ces *Plans* durera donc le temps de leur négociation et de la réception des financements qui les accompagnent. Ils tombent après dans les oubliettes ou alors servent d'autres intérêts non avoués dans leur protocole et font place à d'autres *Plans* pour perpétuer le cycle infernal de la dette africaine (Legrand, 2016, pp.9-13). Ces différents *Plans* étant presque toujours financés sur la dette à payer par les générations avenir. L'un de nos interlocuteurs nous confiera ce qui suit au sujet de l'esprit qui anime le cadre de la négociation des plans de développement de l'Afrique, particulièrement dans le domaine des politiques publiques en éducation :

*« Nous avons été invités à trois journées de conférence sur le bilan du Programme de l'Education Pour Tous dans la Région du Sud du pays il y a de cela quelque temps. Alors que la plupart d'entre nous, novices de ces grandes rencontres internationales quoiqu'experts des politiques de l'éducation au Cameroun, avons apprêté pendant des mois des rapports assez étoffés dans lesquels nous présentions un certain nombre d'entraves à la réussite de ce Programme au Cameroun, compte tenu de certaines spécificités de notre système éducatif, j'ai été surpris de remarquer avec quelle légèreté nos propositions ont été accueillies dans l'ensemble. Tout donnait l'impression que le Programme évoluait selon les attentes des différentes parties prenantes et que les experts venus de la Banque Mondiale avaient même tout prévu et anticipé des réponses à des préoccupations que nous formulions. Le rapport final s'accordera en effet sur la satisfaction des différentes parties au sujet de l'évolution du Programme de l'Education Pour Tous en l'an 2000. A la fin des trois jours du séminaire, chacun avait reçu une enveloppe, même ceux qui n'avaient même pas assisté à l'ensemble des travaux. Malheureusement jusqu'aujourd'hui, certains des griefs que nous avons formulés continuent à poser problème sur le terrain alors que les décideurs sont déjà passés à autre chose, sans même se soucier de revenir sur les raisons des échecs antérieurs... (Entretien hors cadre avec un cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020, Cf. Annexes N°2, p.750) ».*

En ce qui concerne l'efficacité de certains programmes internationaux et réformes de l'éducation au Cameroun, la libéralisation incontrôlée, par exemple, préconisée par les *PAS* a ouvert les portes en 1993 dans l'enseignement supérieur, à la création de véritables comptoirs commerciaux en termes d'Universités et de grandes Ecoles privées. Une situation qui répond en partie à la question de la sociologue Susan Robertson et de ses collègues pour le contexte européen lorsqu'ils se demandent à qui profite même finalement ce grand business de l'action publique partenariale en éducation tant soutenu par les Etats et la Communauté internationale (Robertson, Mundy, Verger et Menashy (Eds.), 2012). En 2018 au Cameroun en effet, on dénombrait plus de 240 instituts privés d'enseignement supérieur (IPES) autorisés par l'Etat avec plus de 120 000 étudiants. Ce qui représentait un tiers de l'offre de formation du supérieur au Cameroun. Il est évident, au regard du nombre sans cesse croissant des diplômés de l'enseignement supérieur que le marché d'emplois ne peut satisfaire, que l'une des raisons, et même la principale, de la ruée des investisseurs dans la création des nombreux établissements de l'enseignement supérieur privés que le Cameroun compte aujourd'hui serait sans nul doute l'appât du gain. Un phénomène qui enlève, d'une part, à l'école l'une de ses raisons d'être que lui conférait Gaston Bachelard lorsqu'il affirmait : « *il faut mettre la société au service de l'école et non pas l'école au service de la société* » (Salmon, 2018, p.113). Et d'autre part, se pose avec acuité le problème de l'adéquation formation/emploi qui devrait sérieusement interpeller les théoriciens de l'éducation au Cameroun et en Afrique. Car, comme le soutient le politologue Camerounais Luc Ngwe, au Cameroun aujourd'hui, comme d'ailleurs dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne « *l'éducation tend à remplacer le café et le cacao d'hier en tant qu'activité marchande* ». En effet, pour ce dernier, la libéralisation de l'école « *s'apparente davantage à une marchandisation à la petite semaine pour des profits individuels des promoteurs* » (Ngwe, 2012). Une situation qui n'a rien à voir avec le fruit d'une recherche théorique visant la promotion d'une éducation répondant aux attentes d'une société où le développement des infrastructures scolaires semble être proportionnellement égal à la paupérisation sociale.

Parce que portées vers un surinvestissement privé en infrastructures scolaires et une multiplication incontrôlée des certifications, les politiques publiques camerounaises en matière d'éducation constituent en effet une réalité dont les conséquences sont multiples. Alors qu'elle est supposée être au service de toute la société selon Gaston Bachelard, la privatisation de l'école au Cameroun en a fait un bien à la portée des couches sociales les plus aisées. Ici, les charges de la formation deviennent de plus en plus lourdes au profit des promoteurs (investisseurs) privés et au grand dam de nombreuses familles à la quête d'un avenir meilleur pour leur progéniture. Le corollaire de tout ceci étant la surproduction des certifications pour un marché de l'emploi et des contenus d'enseignements qui n'ont presque rien à voir avec les réalités locales. Un phénomène que le sociologue Français Guy



Belloncle (1984) qualifie de « *stagflation* », et que le pédagogue Camerounais Daouda Maingari (1997, p.99) dénonce dans sa critique sur le manque de professionnalisation de l'enseignement supérieur au Cameroun.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié par le gouvernement camerounais en 2003 dresse à cet effet un panorama somme toute peu élogieux de l'enseignement supérieur (surtout privé) au Cameroun :

« [...] *détérioration des conditions et des performances [...], qui se traduit par (i) la dégradation du ratio étudiants/enseignants, (ii) l'insuffisance de l'encadrement des étudiants, (iii) la dégradation de la qualité des enseignements dispensés, (iv) le faible rendement du système d'enseignement supérieur, aux plans interne et externe, illustré par un taux d'échec élevé notamment dans les facultés et un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur sans emploi...* » (DSRP, 2003).

En ce qui concerne l'*Objectif du Millénaire de l'Education Pour Tous (EPT)*, la conclusion est similaire. En effet, si les exclus du premier accès à l'école sont passés de 25% en 1990 à 10% en 2003 (Duret, 2005, p.59) et que, comme le souligne bien la directrice générale de l'Unesco :

« *Le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés a chuté de près de la moitié depuis 2000. Près de 34 millions d'enfants supplémentaires ont pu accéder à l'école grâce à l'accélération des progrès depuis Dakar. Les avancées les plus importantes ont été réalisées dans le domaine de la parité entre les sexes, notamment au niveau de l'éducation primaire, même si cette disparité persiste dans près d'un tiers des pays disposant de données* » (Vallin, 2015).

Mais, la directrice générale de l'Unesco, Madame Irina Bokova le fait remarquer par la suite en dressant un tableau que l'on pourrait même qualifier de décevant dans l'atteinte de l'*Objectif de la Scolarisation Primaire Universelle* : « *Partout dans le monde, il reste encore 58 millions d'enfants non scolarisés et près de 100 millions d'enfants qui n'achèvent pas le cycle du primaire. [...] Dans le monde, les enfants les plus pauvres ont quatre fois moins de chances de fréquenter l'école que les enfants les plus riches et la probabilité qu'ils n'achèvent pas l'éducation primaire est cinq fois supérieure* » (Vallin, 2015).

Au Cameroun, le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge scolaire s'est bien sûr amélioré pour atteindre 95% en 2001 suite entre autres, à la suppression des frais d'écolage dans le primaire public (DSRP, 2003). Cependant, à bien scruter l'histoire de l'éducation dans ce pays, nous pouvons constater que depuis les indépendances, le Cameroun n'a presque jamais connu de réels

soucis de scolarisation de sa jeunesse, tant l'éducation y a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. En revanche, le chômage des diplômés a toujours été, comme d'ailleurs dans la plupart des pays africains, un problème majeur de politiques publiques. Une situation qui s'est considérablement accentuée avec la libéralisation de l'enseignement supérieur. Il est donc évident que le souci ici ne serait pas dans l'offre de l'éducation ni dans les infrastructures de formation, mais, beaucoup plus dans une production des politiques publiques d'éducation susceptibles de répondre aux attentes des populations et de trouver des solutions efficaces à l'équation formation/emploi. En effet, l'engagement des familles Camerounaises dans l'éducation de leur progéniture ; l'investissement du gouvernement camerounais au travers des importants budgets alloués à l'éducation chaque année et l'implication massive des autres partenaires nationaux et internationaux à travers les nombreux programmes d'éducation et leur financement ne font aucun doute et devront, en principe, produire le changement escompté au niveau de l'amélioration des conditions de vie des Camerounais.

**- L'absence d'une législation conséquente pour la mise en œuvre des partenariats nationaux et internationaux**

L'un des plus grands soucis en matière de gestion des politiques publiques d'éducation au Cameroun, c'est la quasi inexistence des textes juridiques formels actualisés régissant les partenariats dans ce domaine, que ce soit sur le plan national ou international. Comme on peut par exemple le remarquer dans le Préambule de la convention partenariale (Annexes N°4, p.859) que nous avons signée avec le fondateur de l'*Institut Gasolent* de Yaoundé, convention qui faisait de nous, en principe, un acteur et un partenaire de l'éducation nationale au Cameroun pendant notre recherche sur le terrain, aucune disposition légale en matière d'éducation au Cameroun ne fait directement référence à ce genre d'acte aussi bien sur le plan national qu'international. Inquiété par cet aspect des choses, nous nous sommes penché sur les deux principales lois en vigueur organisant l'éducation dans ce pays.

Dans la loi N°98/004 du 14 avril 1998 fixant l'orientation générale de l'éducation, l'Article 24 stipule que :

« (1) *Les établissements privés d'enseignement concourent aux missions de l'éducation.*

(2) *Ils peuvent être libres ou sous contrat.*

(3) *Le régime de l'enseignement privé est fixé par une loi particulière. Dans l'Article 32 qui définit la Communauté éducative, il y est dit ce qui suit :*

- (1) *La communauté éducative est l'ensemble des personnes physiques et morales qui encourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'un établissement scolaire.*
- (2) *En sont membres : les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les milieux socio-professionnels, les collectivités territoriales décentralisées ».*

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la loi N°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur arrête en son Article 4 que : « *Des partenaires privés concourent à l'offre de formation de niveau supérieur* ».

En dehors de ces quelques passages qui ne renseignent pas grand-chose sur la nature ; le rôle et la qualité des apports des différents partenaires, ni sur le plan national, encore moins sur le plan international, l'analyste est perdu au sein des nombreuses attributions de l'Etat qui constituent l'essentiel de ces différentes lois. Une situation qui se complique davantage à cause du phénomène des textes d'application quasi inexistantes pour les différentes lois. Phénomène qui a d'ailleurs été notre principal obstacle, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, dans les litiges qui nous ont opposé à nos partenaires à l'issue des conventions de partenariat signées avec les fondateurs d'établissements au Cameroun dans le cadre de notre recherche.

L'absence d'une législation formelle sur la réalité des partenariats publics-privés au Cameroun rappelle d'ailleurs aussi la problématique de la forme de l'Etat et d'administration qui concerne l'essentiel des pays africains et sur laquelle nous reviendrons plus loin. En effet, parmi les obligations imposées par la Communauté internationale aux pays en développement pour le retour à la croissance, il y a la nécessité d'un Etat décentralisé encourageant la libéralisation et la privatisation. Or, sur ce plan, on assiste à un va-et-vient instrumental et à un embrouillamini savamment orchestrés par les dirigeants Africains et la Communauté internationale autour de l'application de ces trois leviers de la gouvernance. Une situation qui rend quasiment impossible la réussite des partenariats publics-privés dans les politiques publiques de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier.

Evidemment, cette situation pousse à l'approfondissement des raisons profondes du marasme socio-culturel, politique et économique du continent africain. En effet, s'il y a une préoccupation qui devrait tarauder l'esprit de tout observateur attentif à la situation socio-culturelle, politique et économique du continent africain en général et du Cameroun en particulier, c'est celle qui concerne les raisons des mauvais résultats, pour ne pas dire l'échec total, que connaissent la plupart des programmes de

redressement de l'Afrique proposés par les institutions internationales et les partenaires africains. Une situation qui contraste malheureusement, avec un certain laxisme constaté de la part de la Communauté internationale et des bailleurs de fonds africains à faire appliquer des mesures répressives strictes envers les mauvais élèves. En effet, la complaisance des dirigeants Africains dans la gestion des ressources des différents programmes partenariaux ne fait l'ombre d'aucun doute. En même temps que les chiffres des différentes aides apportées par les partenariats internationaux suscitent souvent de l'espoir pour le redressement de l'Afrique, les rapports des observateurs extérieurs sur la gestion de ces aides, l'absence de contrôle et d'évaluation des différents programmes assombrissent davantage l'avenir du continent africain. Or, il a souvent été constaté que malgré les mauvais résultats des programmes d'aide antérieurs, la plupart des bailleurs de fonds continuent à multiplier et même à cumuler d'autres programmes d'aide en faveur des Etats africains. C'est le cas par exemple du programme de l'*Education Pour Tous (EPT)* et du *Partenariat Mondial pour l'Education (PME)* que nous venons d'exposer dans les précédents paragraphes qui continuent à drainer des aides extérieures en Afrique tout en donnant l'impression de ne pas totalement tirer les leçons des échecs des programmes antérieurs. En effet, au regard des importants moyens alloués au redressement de l'Afrique par les bailleurs de fonds, par exemple, plus de 146.6 milliards USD en 2017 (BM, 2017) donc près de 1 500 000 000 USD en 2017 (BM, 2017) pour l'Etat camerounais, on peut absolument penser que l'Afrique soit hostile au développement (Kabou, 1991 ; Djereke, 2007 ; Teiga, 2016) ou alors que le continent africain et l'homme noir soient définitivement maudits (Konaté, 2010).

En poussant l'analyse de cette situation assez loin, il est évident que la source des raisons de l'échec des différentes propositions de redressement de l'Afrique et du Cameroun se trouve, outre dans la mentalité magico-religieuse de la société négro-africaine traditionnelle que nous avons évoquée au chapitre 2, dans les mécanismes qui ont présidé à la construction même de l'Etat en Afrique.

### **4.3 - La construction de l'Etat et l'art de gouverner en Afrique, le cas du Cameroun et quelques pays comparables**

Nous examinerons principalement deux points pour tenter de saisir la place que la maîtrise des mécanismes qui ont conduit à la construction de l'Etat moderne en Afrique peut avoir dans la compréhension des problèmes de gouvernance de ce continent aujourd'hui. Nous répondrons donc, d'une part, à la question de savoir si la réalité de l'Etat est exclusivement coloniale en Afrique. D'autre part, nous éplucherons quelques points d'achoppement que la rencontre entre les civilisations

occidentales et africaines, et leurs influences dans la saisie des problèmes de gouvernance en Afrique, ont entraînés.

### **4.3.1 – L'Etat en Afrique : une réalité coloniale**

En matière de gouvernance en Afrique, plusieurs théories essaient de trouver la formule qui siérait aux réalités du continent dans sa diversité socioculturelle ; économique et politique. Parmi ces théories, il y a l'africanisme qui estime que, si l'Etat moderne est lié à l'héritage colonial en Afrique, la notion d'Etat en elle-même n'est pas du tout étrangère au passé précolonial du continent. Cette théorie évoque en cela l'existence des grandes civilisations négro-africaines depuis les temps pharaoniques jusqu'aux derniers vestiges détruits par les invasions barbares ou emportés dans des musées occidentaux par l'entreprise coloniale. La plupart de ces théories proposeraient en cela la solution au marasme sociopolitique et économique que connaît l'Afrique en termes de gouvernance dans une sorte de symbiose managériale entre l'héritage précolonial des grandes civilisations presque totalement disparues aujourd'hui et les apports de l'Occident. Dans le propos liminaire de sa conférence sur Marcel Mauss, l'un des grands anthropologues que l'histoire ait connu, voici ce qu'affirmait M'Bokolo Élikia, sociologue de l'histoire politique de l'Afrique :

*« J'ai accepté de le faire [la Conférence] parce que, depuis deux ou trois ans, c'est un exercice imposé parmi les Africains, aussi bien les « Africains de la diaspora », comme on dit aujourd'hui, que les Africains du continent, que de s'interroger sur « l'Afrique et le troisième millénaire », sur ce que l'Afrique va devenir ou peut devenir au troisième millénaire, sur ce que ce millénaire naissant va lui apporter, peut lui apporter ou devrait lui apporter, en termes d'opportunités, de ressources et de défis... Alors cette Afrique, telle que je la perçois et, j'allais dire, telle que je la sens, c'est un continent, ce sont des sociétés, des peuples, dont on ne peut pas dire aujourd'hui que toutes leurs forces soient tournées exclusivement vers la construction d'un hypothétique futur, mais dont on ne peut pas dire non plus qu'ils se présentent comme embarrassés par leur histoire, encombrés de leur passé, nostalgiques de ce passé au point d'être aveugles aux urgences du présent et à leurs implications pour demain. Je dirais plutôt que je les sens et que je les perçois comme dans un entre-deux... Ce problème est en réalité un double problème d'ouverture : l'ouverture de l'Afrique aux autres et l'ouverture de l'Afrique à elle-même... » (M'bokolo, 2000, pp.354 ; 357 et 362).*

#### **4.3.1.1 – Les grands empires négro-africains et l'existence des Etats précoloniaux**

A la question de savoir si l'Afrique précoloniale disposait des institutions étatiques, les réponses ont souvent épousé l'angle d'approche des interlocuteurs selon qu'ils soient occidocentristes

ou alors afro-centrés par rapport à la notion d'Etat. En effet, les premiers estiment qu' « à l'exception de l'Éthiopie, les sociétés africaines subsahariennes n'ont jamais développé par elles-mêmes de systèmes étatiques élaborés. La raison principale tient à la prédominance du mode de production paysan, qui a limité les possibilités d'émergence de véritables superstructures » (Bourmaud, 1997, p.13). Les seconds se fondent sur l'existence des grands empires précoloniaux en Afrique. Ces derniers auraient fonctionné avec des gouvernements, une armée et une économie bien structurés. En Afrique subsaharienne en effet, à partir du VIII<sup>ème</sup> jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, de puissants et riches empires se succèdent, tels que l'Empire du Ghana, le Fouta-Toro, l'Empire du Mali, l'Empire songhaï, le Royaume du Kanem-Bornou, l'Empire de Sokoto ou le Royaume du Bénin...La Constitution mandingue, pour le Royaume du Mali existerait depuis 1236 (Turco, 2007). En ce qui concerne le Cameroun, le politologue Camerounais, Luc Sindjoun montre à la suite de l'historien Américain, Jurgen Herbst, que « le Royaume Bamoun par exemple, au moment de la rencontre coloniale au début du XX<sup>ème</sup> siècle a un roi cartographe, le sultan Njoya, qui dessine les limites de son autorité et représente le centre du pouvoir » (Sindjoun, 2002, p.57). C'est le cas aussi des grands lamidats du Nord Cameroun dont chacun était constitué d'un « Etat » ayant à sa tête, un lamido qui est un chef élu à vie avec un gouvernement représenté par 12 notables ayant chacun une responsabilité bien déterminée. Plusieurs autres études attestent de l'existence de bien d'autres organisations politiquement structurées avant et même pendant la colonisation. Le système colonial britannique aura presque toujours permis le développement parallèle de ces pouvoirs précoloniaux quand les Français les anéantissaient le plus souvent de manière systématique. Le politiste, Richard Rick Sklar fait à cet effet remarquer que, certes :

*« L'État [était] devenu la forme d'organisation officiellement prépondérante [en Afrique]. Mais dans les sociétés disposant de formes centralisées de pouvoir avant la colonisation, comme au nord du Nigeria, la période postcoloniale montre des situations mixtes, que l'auteur appelle des situations d'autorité duale, les formes d'organisation antérieures à la colonisation subsistant parallèlement à l'État et sur le même espace que lui... » (Sklar, 1993, pp.83-110).*

Dans ses recherches sur le Niger pour le même sujet, le politiste Robert Charlick démontre que :

*« Les différences qui existent, d'une part, entre les systèmes politiques précoloniaux, par exemple du point de vue de la centralisation, selon qu'on est dans l'espace Haoussa, Djerma, Touareg et, d'autre part, entre ces systèmes et le système colonial. Il montre ainsi comment la colonisation a donné une configuration nouvelle aux pouvoirs traditionnels qui sont devenus, dans le même temps, plus autoritaires, mais moins autonomes et moins puissants... » (Charlick, 1989, pp.17-20).*

Les précédentes études confirment tout simplement que les réalités du pouvoir politique et même de l'Etat, ne sont pas aussi étrangères au contexte précolonial africain comme peuvent le soutenir mordicus certains penseurs. L'historien Yves Person fait cependant remarquer que : « *si une bonne moitié des sociétés Africaines a connu des formations de type étatique avant la colonisation, elles ne correspondaient pas à la forme particulière qu'a été l'État-Nation né en Europe, qui n'a vraiment cristallisé qu'à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle* » (Person, 1981, p.1).

L'un de nos interlocuteurs soutiendrait néanmoins dans le même sens qu'« *il faut lire dans la violence et la subtilité des conquêtes, mais aussi des résistances opposées au pouvoir colonial, surtout français, que les grands empires précoloniaux africains n'étaient pas aussi mal organisés et que la volonté de les anéantir serait fondée sur la menace qu'ils représenteraient face aux intérêts politiques et économiques des puissances coloniales* (Entretien 35, Dirigeant syndical, Yaoundé, 24/02/2015 de 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».

#### **4.3.1.2 – La rencontre de l'Etat moderne occidental et les Etats négro-africains précoloniaux : le choc des civilisations**

L'une des raisons du marasme sociopolitique et économique que connaît l'Afrique contemporaine presque dans sa totalité serait liée à l'incapacité des Africains, dans leur immense majorité, c'est-à-dire, du côté des masses populaires comme des dirigeants, à s'adapter aux révolutions socioculturelles et historiques que la civilisation occidentale avait conduites sur la continent noir. Comme le confirment les analyses de plusieurs critiques de l'histoire politique de l'Afrique, aussi bien les méthodes que les contenus de ce qui a été qualifié de « *fardeau de l'homme blanc* » (Kipling, 1899) pour les civilisations nègres étaient, pour la plupart de temps, en contradiction avec les us et coutumes de ces civilisations.

Pour parler comme les sismographes, les zones de choc ont été diverses et variées. Dans un premier temps, la place par exemple que la civilisation occidentale confère à l'Etat n'est pas la même dans la majorité des traditions africaines. En effet, si la France, par exemple, rend presque un culte à la République et à son Etat, l'inconscient collectif africain n'est pas du tout formé pour ce genre de rituel. Un anthropologue Camerounais, spécialiste de l'anthropologie politique, nous expliquera lors de nos entretiens que :

*« Dans le milieu traditionnel négro-africain, l'homme tient plus de place en politique que les Institutions. En effet, la réalité du « pater familiae » (le chef de famille) dont la figure est centrale dans la société fait par transposition, que les Africains divinisent le Président de la République qui incarne le pouvoir des ancêtres. Cela peut par exemple expliquer pourquoi un Ministre camerounais a déclaré que « nous sommes des créatures*

*du Président Paul Biya », mais aussi pourquoi, par exemple, à la place de l'emblème de la Nation que constitue le drapeau national comme dans la plupart des pays de démocratie confirmée en Occident, les dirigeants africains mettent plutôt l'effigie du Président de la République. Cela se vérifie d'ailleurs dans tous les milieux de pouvoir comme les églises par exemple. C'est ce qui justifie aussi le fait que le Président de la République puisse jouir, tout comme un père de famille le fait pour les biens de la famille, de l'essentiel des biens de son pays sans grande résistance de la part du reste de la société (Entretien 8, un élu de la République et anthropologue, Yaoundé, 26/06/2015, 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ».*

Dans ses recherches sur le Nigeria, l'anthropologue Guy Nicolas (2005), par son concept de « nations à polarisation variable » analyse ce qui précède en montrant la diversité des identités et des allégeances possibles des Africains. Il explique que : « *l'allégeance à l'État, qui est au cœur de la citoyenneté occidentale, [n'est] dans la plupart des pays africains qu'un niveau d'allégeance parmi d'autres comme la région ou l'ethnie... »* (Nicolas, 2005). Et pour l'historien John Iliffe : « *cette situation pose la question de la citoyenneté et montre d'où vient parfois le problème de légitimité de l'État africain [actuel]. Parce qu'il n'est pas le produit d'une dynamique endogène, parce que le processus colonial a formé hâtivement des États africains renfermant dans leurs frontières des populations qui n'ont pas vraiment pris part à cette dynamique »* (Iliffe, 2009, p.331).

Une autre raison qui expliquerait le choc des deux civilisations occidentale et africaine, c'est le rapport à la terre. Notre précédent interlocuteur nous explique que :

*« Les Africains n'ont pas le même rapport à la terre que les Occidentaux. Elle constitue pour eux, l'héritage ancestral qu'on ne peut aucunement céder par rapport aux Occidentaux qui en font juste un bien agraire servant à tirer et à produire d'autres biens. Le rapport est culturel et religieux pour les premiers alors que les seconds entretiennent un rapport uniquement matériel avec la terre. Conscients de cette réalité, les Occidentaux savaient qu'en expropriant; en déplaçant les Africains et en posant des frontières de manière litigieuse comme ils ont fait, des situations conflictuelles entre communautés persisteraient en Afrique. Par ailleurs, le fait que les mêmes ethnies se retrouvent de part et d'autre d'une frontière qui sépare deux pays, il y aurait toujours des situations de bases-arrières de conflits qui opposeraient les différents pays limitrophes. Cela amènerait, pour les pays africains frontaliers, une situation d'impossibilité de s'associer pour juguler des crises et les obligerait alors toujours à solliciter les anciennes puissances colonisatrices pour les interventions armées et les missions de paix. Ces dernières pourraient ainsi assurer leur présence permanente et leur hégémonie sur le continent noir (Entretien 8, un élu de la République et anthropologue, Yaoundé, 26/06/2015, 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ».*

Position que Yves Person partage bien en soutenant que :

*« On sait que leur cadre territorial [celui des Africains], d'emblée, est arbitraire car le découpage colonial, fait avec moins d'ignorance qu'on ne l'a dit, a été mené du moins avec*



*un mépris total des intérêts et des sentiments des intéressés, sans prendre en compte ni la logique des cultures ni celle de la géographie. Les frontières de l'Europe étaient au moins issues d'une logique européenne, alors que celles de l'Afrique ont été tracées de l'extérieur, selon des raisonnements étrangers. Or, ce sont les frontières sacrées qu'invoquent les nouveaux États à prétentions nationales» (Person, 1981, p.274).*

Cependant, bien que cette vision de la situation socio-culturelle, politique et économique de l'Afrique soit assez téléologique dans ce sens que plusieurs critiques dont la plupart se réclament panafricanistes cherchent toujours à trouver dans la colonisation occidentale, la source et l'origine de tous les malheurs du continent noir, il n'en demeure pas moins que la problématique des frontières coloniales a toujours été préoccupante au sujet du redressement de l'Afrique. Néanmoins, ce problème n'est pas spécifiquement africain. La majorité des anciennes colonies, qu'elles soient africaines ou occidentales le connaissent. Mais, un peu partout ailleurs, plusieurs sociétés l'assument alors que les Africains, dans leur immense majorité éprouvent beaucoup de difficultés à s'en débarrasser. Pis encore, ils ne renvoient pas la responsabilité qu'à leurs anciens colons, ses problèmes constituent l'une des principales pommes de discorde entre communautés et entre Etats. Le Cameroun en connaît toujours à cause de son différend frontalier avec la plupart des pays limitrophes depuis les indépendances et particulièrement avec le Nigéria voisin dont la querelle sur la presqu'île de Bakassi persiste malgré l'accalmie imposée par l'ONU en 2002 (Abdouraman, 2008, pp.57-76). C'est peut-être pour ces raisons que John Iliffe affirme d'après que : *« les Africains mettent l'accent sur leur localité, leur région, leur continent ou leur race [...] les frontières et les identités territoriales ayant peu de chances d'être pertinents dans de futurs États»* (Person, 1981, p.274). On peut donc comprendre que des raisons foncières soient le plus souvent à l'origine des litiges inter-ethniques et trans-étatiques en Afrique.

Une autre raison est le rapport aux biens matériels entre les deux civilisations. Notre précédent interlocuteur nous explique que le rapport que les Africains entretiennent avec les biens matériels est différent de celui des Occidentaux. Pour lui en effet :

*« Les Africains sont habitués à une économie de subsistance et au collectivisme socio-économique, alors que les Occidentaux sont issus d'une tradition d'accumulation et d'économie capitaliste. L'africain sait que s'il ne mange pas aujourd'hui, ses ancêtres lui offriront à manger demain pour toute sa famille. Par ailleurs, dans un contexte de collectivisme économique, un individu ne peut pas dormir affamé à côté de ces frères qui ont à manger. On peut donc comprendre deux choses : d'une part, qu'on n'assiste pas à une lutte effrénée pour l'accumulation des biens en milieu traditionnel négro-africain comme cela se passe avec le capitalisme occidental. D'autre part, que le fait que des dirigeants accumulent des biens comme cela se passe dans la plupart des Etats*

*africains au détriment du reste de la société n'émeuve pas beaucoup le reste de la société. Ce système économique négro-africain traditionnel explique, bien que malheureusement aussi, cette attitude propre aux africains consistant à relativiser la transformation de leurs biens naturels pour s'accrocher à l'aide internationale alors que ce sont les mêmes biens qui font le bonheur et donnent l'aisance économique dont jouit l'Occident. C'est sûrement dans cette optique que le reproche fait aux missionnaires occidentaux, précurseurs de la colonisation, d'avoir trompé les Africains en leur confiant la Bible lorsqu'ils s'occupaient de recenser l'immensité de leurs biens naturels, a été formulé (Entretien 8, un élu de la République et anthropologue, Yaoundé, 26/06/2015, 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ».*

Nous pouvons évoquer bien d'autres différences socio-culturelles entre un monde tourné vers la tradition et un autre orienté vers plus de modernisme. Des différences qui rendent presque stérile l'entreprise des Occidentaux et des Africains qui travaillent depuis des lustres à l'émancipation socio-culturelle ; politique et économique de l'Afrique. Car, comme l'affirme le politologue Crawford Young : *« si la conséquence politique principale de la colonisation a été l'effondrement des modes d'organisation traditionnelle au profit de l'émergence de formes occidentales, notamment l'État moderne, ce dernier n'a pas effacé complètement les anciennes structures »* (Young, 1994, pp.9-10). Mamoudou Gazibo confirme ce double visage des Etats et des sociétés africains dans l'association des transformations imposées par la colonisation et l'indélébilité de certains aspects des héritages socio-culturels ; politiques et économiques du continent. Il démontre en effet que : *« l'impact le plus évident de plusieurs siècles de contact avec l'Europe a été de reconfigurer la conception de l'organisation territoriale et de l'exercice de l'autorité. De ce contact entre les sociétés africaines et occidentales, sont nés, après les indépendances, des États et des formes institutionnelles dont l'extériorité a pu amener certains auteurs à les qualifier de « produits de pure importation »* (Gazibo, 2010). Des situations qui aboutissent aujourd'hui à une logique de rejet. Une problématique que les politistes Bertrand Badie (1992) ; Jean-François Bayart (1996) ; Christian Bouquet (2009) abordent d'une certaine manière dans leur critique d'une greffe de l'Etat africain importé qui a mal pris. Cette situation se vit de manière un peu plus pratique à travers l'inefficacité des propositions de gouvernance que la plupart des milieux africains, qu'ils soient populaires, intellectuels, politiques ou administratifs trouvent étrangères et inadaptées au contexte africain. Problème qui se pose avec beaucoup d'acuité au Cameroun en ce moment où le pays vit la résurgence des problèmes politico-culturels et historiques entre ses parties anglophone et francophone. Un contexte que les disparités de la logique coloniale propres au système colonial anglais et français peuvent expliquer. Pour Person Yves en effet, par rapport à la conception de l'Etat :

*« L'idée d'une fédération de groupes, qui reste assez vivante chez les Britanniques a été rejetée avec violence au profit de la recherche d'une masse abstraits et interchangeable mobilisables pour la production. La centralisation systématique de l'État vise à ruiner toutes les solidarités horizontales définies aussitôt comme dangereuses pour l'unité nationale [pour les camerounais francophones] » (Person, 1981, p.276).*

Mamoudou Gazibo peut conclure de ce fait que : *« en réalité, tout en reconnaissant la prépondérance des États et institutions d'origine européenne, on est obligé de remarquer que la réalité actuelle de ces organisations montre plutôt des phénomènes d'hybridation »* (Gazibo, 2010). Une hybridation socio-culturelle ; politique et économique plus nocives que bénéfique pour l'Afrique au regard de la situation actuelle de ce continent. Un sociodrame caractérisé, notamment, par le manque de maîtrise ou alors, l'incapacité de s'appropriier, pour l'essentiel des États et des sociétés africains, des instruments de la gouvernance et des politiques publiques préconisés par l'Occident.

#### **4.4 - Le rôle des instruments d'action publique dans la gouvernance et leur apport dans le champ des politiques publiques en éducation au Cameroun**

Selon les sociologues Pierre Lascoumes et Louis Simard :

*« L'intérêt renouvelé pour l'étude des instruments d'action publique, en tant que sous-champ de l'analyse des politiques publiques, peut s'expliquer, par trois phénomènes. Tout d'abord, l'émergence d'enjeux de politique publique (environnement, urbain) ou la réorientation de plus anciens (sécurité, santé) ont suscité des questionnements nouveaux sur les manières de conduire les politiques publiques et initié de nombreuses réformes. Ensuite, en lien étroit avec ces changements, on observe dans les pays développés une référence croissante à des modèles néolibéraux et managériaux qui s'inspirent des régulations par les marchés. Combinés avec le développement des nouvelles technologies de connaissance, ces changements ont produit des conditions favorables à la diffusion de modes de pilotage de l'action publique fondés sur la mesure des performances. Enfin, souvent en réaction à la dynamique précédente, Ch. Hood relève aussi la relance des approches critiques dénonçant le déploiement d'une « société de surveillance » ou du moins les risques potentiels de prolifération de nouvelles modalités de contrôle et de normalisation des phénomènes sociaux. Ce qui est en cause, ce sont les modalités concrètes de l'exercice du pouvoir, les structures de la domination au sens wébérien, et pas seulement des questionnements fonctionnalistes ou la recherche de technologies efficaces »* (Lascoumes et Simard, 2011, p.5).

Nos deux auteurs pensent en effet que : *« les travaux à partir des notions d'instrument d'action publique ou de technologies de gouvernement ont connu récemment une forte recrudescence dans l'espace francophone, alors que les travaux anglo-saxons entretiennent depuis plus de quarante*

ans une réflexion continue sur le sujet » (Lascoumes et Simard, 2011, p.5). De manière générale, si la place des instruments de l'action publique se fait de plus en plus prégnante dans le contexte de la gouvernance européenne, l'introduction de ces outils des politiques publiques en contexte africain est une réalité plutôt problématique malgré l'attention assez positive des recherches dans ce domaine ces dernières décennies. D'après la remarque de Pierre Lascoumes et de Louis Simard soulignée ci-dessus, le Cameroun, avec l'influence de sa double culture administrative francophone et anglo-saxonne, offrirait un terrain plus ou moins privilégié pour l'étude des instruments d'action publique en contexte africain, plus particulièrement dans les politiques publiques en matière d'éducation. Dans ce paragraphe, une définition analytique des instruments de l'action publique nous permettra d'explorer ces principaux outils et surtout leur importance dans les politiques publiques dans le domaine de l'éducation au Cameroun.

#### **4.4.1 - Définition analytique de la notion d'instruments d'action publique**

Pour Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2010, p.325) : « *un instrument d'action publique [IAP] constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* ». Dans un autre ouvrage qu'ils ont co-rédigé avec la politiste Charlotte Halpern, ils complètent la définition ci-dessus en affirmant qu'il s'agit d'un « *dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » (Halpern, Lascoumes et Le Galès (dir.), 2014, p.17). En 2007, Pierre Lascoumes avait déjà présenté les instruments d'action publique tout simplement comme des techniques de régulation de l'action publique (Lascoumes, 2007, p.73).

L'étude de ces outils de l'action publique appartient au sous-champ de l'analyse des politiques publiques qui s'occupe des technologies associées à la gouvernance et leur impact sur les multiples domaines de l'action publique. Au niveau européen, c'est le cas du benchmarking mobilisé pour mettre en compétition les pays dans le cadre de la *MOC (Méthode Ouverte de Coordination)* ou les indicateurs de performance de la *LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances)* sont ainsi des exemples de dispositifs sociotechniques utilisés pour la conduite des politiques publiques (Halpern, Lascoumes et Le Galès (dir.), 2014, p.17).

Aborder l'action publique par ses instruments permet d'objectiver la mission régulatrice de l'État en lui donnant une profondeur sociotechnique inspirée des *STS (Science, Technologie and Society ou*

*Science studies*). Il s'agit aussi de saisir les formes effectives de l'action publique, qui n'est jamais que partiellement le résultat de l'intention initiale des décideurs. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès estiment en cela que : « *l'intérêt d'une approche [de l'action publique] en termes d'instruments est de compléter les regards classiques sur l'organisation, les jeux d'acteurs, la croyance et les représentations qui dominent aujourd'hui largement l'analyse de l'action publique* » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p.363). Théoriquement, la recherche sur les instruments de l'action publique, qui connaît sa genèse au milieu des années 1970 au Canada, se fera dans une perspective classique de *policy analysis*, telle que définie par le politiste Harold Lasswell, c'est-à-dire : « *de mise à disposition du gouvernement des analyses de sciences sociales en vue de la recherche d'une meilleure efficacité de l'État* » (Lascoumes et Simard, 2011, pp.8-9). L'étude de ces outils a principalement trouvé sa place, selon Pierre Lascoumes et Louis Simard, dans la littérature institutionnaliste et néo-institutionnaliste propre aux travaux de l'économiste Peter Hall. Pour les politistes Michael M. Atkinson et Robert A. Nigo, la capacité d'action des institutions, c'est-à-dire, leur degré de cohérence ; d'autonomie et de flexibilité ne peut être envisageable que sur la base des instruments d'action publique dont elles disposent (Howlett et Ramesh, 1993, p.3).

#### **4.4.2 – Nomenclature des instruments de l'action publique**

La nomenclature des instruments d'action publique est aussi vaste que les différents domaines de la réalité à laquelle ils se rapportent. Dans le contexte européen, Patrick Le Galès a esquissé une liste non exhaustive des instruments d'action publique (Le Galès, 1995, p.57). Nous allons en parcourir quelques-uns nous permettant d'être à même de mieux appréhender la régulation de l'action publique dans le domaine de l'éducation.

**Tableau N°11 : Instruments de l'action publique**

<b>Les partenariats publics-privés</b>	Ils sont considérés ici comme des instruments d'action publique permettant de moderniser la gestion des services publics et renforcer les capacités managériales par l'introduction de méthodes des entreprises privées au sein des organisations publiques (OCDE, 2019).
<b>La décentralisation</b>	En France, la décentralisation prise comme instrument d'action publique est « <i>un processus d'aménagement de l'organisation de l'État qui consiste à transférer des pouvoirs décisionnaires et compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui</i> » (Verpeaux, Rimbault et Wasserman, 2018).

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

<b>La privatisation</b>	Il s'agit du transfert de la propriété d'une grosse partie, voire de la totalité, du capital d'une entreprise du secteur public au secteur privé.
<b>Les organismes spécialisés</b>	Il est question ici de l'ensemble des organismes nationaux et internationaux, du secteur public comme du privé pouvant contribuer à la gestion de l'action publique dans tous ses aspects (élaboration ; régulation ; évaluation ; contrôle...).
<b>La législation</b>	Il s'agit de l'ensemble des prescriptions juridiques et administratives (lois ; décrets ; décisions ; arrêtées...) permettant de donner un caractère contraignant aux actes accompagnant l'action publique pour l'ensemble de ses acteurs.
<b>La contractualisation</b>	La contractualisation est une procédure qui consiste à donner un caractère juridique à un partenariat à l'aide d'un acte juridique appelé contrat.
<b>La négociation</b>	La négociation est une procédure qui amène des partenaires engagés dans une affaire à construire les bases de leur partenariat.
<b>La communication et l'information</b>	Ce sont des instruments d'action publique qui permettent aux différents acteurs de posséder ; de transmettre et de partager des informations relatives au domaine dont ils sont gestionnaires.
<b>Les réseaux ou les cercles de pouvoir</b>	Les réseaux sont, pour Jean-Paul Faniel (2011), un instrument d'action publique qui permet aux différents acteurs de mobiliser et de mutualiser leur contribution à la construction et à la gestion de l'action publique
<b>Le contrôle de gestion (CDG)</b>	Il s'agit d'un instrument d'action publique qui vise à influencer les comportements des managers d'un service public ou privé dans le but de mettre en œuvre la stratégie de l'organisation. Concrètement, cela se traduit par la formulation de prévisions, en définissant les objectifs, en mettant en place les moyens, en comparant les performances passées et futures et les objectifs, en corrigeant les objectifs et les moyens (Anthony, 1993).
<b>L'évaluation</b>	Selon Michel Vial, l'évaluation est le rapport que l'on entretient avec la valeur. L'homme est porteur de valeurs qu'il a reçues plus ou moins consciemment, qu'il convoque pour mesurer la valeur d'objets ou de produits, pour contrôler les procédures (vérifier leur conformité) ou encore s'interroger sur la valeur, rendre intelligible les pratiques. Plus généralement, l'évaluation est un processus mental de l'agir humain. C'est le fait d'adosser l'action à des processus d'évaluation qui sont tantôt des

	vérifications de la conformité de nos actes, tantôt de l'auto-questionnement (quand on s'interroge sur une décision, qu'on a besoin d'y penser pour rendre intelligible ce qui ne va pas de soi). C'est une démarche qui vise à mesurer, quantifier (usage de méthodes statistiques) et caractériser une situation, une entité, un résultat ou une performance, de nature complexe et donc a priori difficilement mesurable. Selon l'objet ciblé, la démarche d'évaluation fait appel à des méthodes ou outils très variés en fonction de leurs présupposés théoriques - et politiques - de leurs buts, de leurs techniques. La notation, la valorisation et la certification sont des variantes de l'évaluation (Vial, 2013).
--	--

Dans son bilan des vingt ans de travaux sur les instruments d'action publique, Ch. Hood présente trois approches principales de ces outils :

*« La première s'attache à l'instrumentation au sens de politics of tools, c'est-à-dire, aux problèmes du choix et de l'adéquation entre un objectif de politique publique et les moyens susceptibles de l'atteindre. La deuxième est de nature typologique et se focalise sur la diversification constante des instruments et les problèmes de coordination qui en découlent. La troisième envisage les instruments comme des institutions sociologiques, elle est centrée sur les dynamiques de construction permanente et d'appropriation par les acteurs » (Lascoumes et Simard, 2011, p.11).*

Pour Lascoumes et Louis Simard, l'évaluation de l'action publique où la prise en compte de ses instruments montrent l'existence d'un haut niveau de coordination dans les processus de prise de décision au sein de l'appareil étatique. La mise en contexte de ces instruments, en lien par exemple avec le type d'État, le rôle des acteurs, celui des idées ou des caractéristiques culturelles, reste cependant peu développée (Lascoumes et Simard, 2011, p.11). Le contexte africain en général et camerounais en particulier des recherches dans le domaine des politiques publiques traduit une absence flagrante des orientations vers l'étude des instruments de l'action publique.

#### **4.4.3 – L'émergence et l'impact des recherches sur les instruments d'action publique dans le champ des politiques publiques en éducation au Cameroun**

Comme le font remarquer Pierre Lascoumes et Louis Simard de manière générale : *« les instruments d'action publique sont restés pendant longtemps une question latente de l'analyse des politiques publiques. [...] Les questions liées aux instruments d'action publique (leurs propriétés, les critères de leur choix, leurs effets et leur combinaison) sont restées un impensé (ou un peu pensé) de l'action gouvernementale »* (Lascoumes et Simard, 2011, p.7). Si cette rareté et ce manque

d'attention au sujet des instruments de l'action publique demeurent encore prégnants dans le contexte européen, le champ africain des travaux sur les politiques publiques, à cause de son caractère juvénile que nous avons souligné plus haut, s'y intéresse encore moins.

En Afrique en effet, bien qu'en bonne voie, les travaux sur les politiques publiques se caractérisent, comme nous l'avons déjà souligné, par leur aspect globalisant. Ils sont menés, plus souvent, par des chercheurs étrangers aux réalités du continent et souffrent de l'occidentocentrisme des approches. La problématique des instruments de l'action publique en Afrique en général, et au Cameroun en particulier se trouve donc impactée par cette réalité. De ce fait, nous avons constaté pendant nos entretiens, une attitude plutôt controversée. Alors que la plupart des universitaires et cadres de l'action publique au Cameroun faisaient régulièrement usage, dans leurs propos, de l'essentiel des instruments des politiques publiques que nous avons listés ci-dessus, dans leurs acceptions scientifiquement approuvées et dans leur élargissement en référence au contexte africain, telle que la notion de la « *bonne gouvernance* », leur maîtrise en tant qu'instruments d'action publique faisait plutôt problème. L'un de nos interlocuteurs nous expliquera, se référant à l'idéologie de la décentralisation en vogue à l'heure actuelle dans les discours politico-administratifs au Cameroun que :

*« Il s'agit en effet là d'une attitude récurrente en contexte africain caractérisé par la manipulation des notions scientifiques élaborées en contexte, le plus souvent européen, et parachutées en milieu africain, sans aucune réappropriation qui suppose une certaine réadaptation contextuelle. Une situation qui aboutit, dans un premier temps, au niveau de la recherche universitaire, à un usage nébuleux ; diffus et confus de la notion d'instruments d'action publique qui ne favorise pas son appropriation en contexte africain. Ce premier constat impactant, dans un second temps, l'usage de cette notion par les cadres de l'action publique (administrative ; politique et société civile) à telle enseigne qu'on se retrouve, en contexte de l'action publique camerounaise, avec des notions référant aux instruments de l'action publique internationalement reconnus, mais qui y sont exploitées comme de simples slogans administratifs ou politiques. C'est le cas de la notion de décentralisation, instrument de l'action publique par ailleurs, mais qui est présentée au public camerounais comme étant une originalité des politiques publiques locales que les acteurs politiques et administratifs s'en gargarisent au gré des discours politiques (Entretien 8, un élu de la République et anthropologue, Yaoundé, 26/06/2015, 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.82)».*

Il faut dire qu'aussi bien les recherches universitaires internationales que l'action des partenaires internationaux de l'Afrique en matière de politiques publiques n'aident pas beaucoup dans le dépassement de cette aporie. Ces derniers ne travaillent pas, en effet, assez à la conceptualisation et à la contextualisation de ces notions, parce qu'ils sont à notre avis, préoccupés par la



commercialisation en Afrique, au niveau intellectuel et idéologique, des réalités occidentales qui y sont pourtant, le plus souvent, inadaptées.

A cette ambiguïté conceptuelle et contextuelle, s'ajoute une difficulté managériale qui entraîne une quasi impossibilité de la maîtrise de l'efficacité des instruments de l'action publique en contexte africain.

Le rapport scientifique de la conférence du *Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO 2018)* dressant le bilan de ces dernières années des politiques d'accompagnement à l'orientation de l'éducation en France est assez symptomatique de ce qui se passe au Cameroun en matière de la maîtrise des instruments de l'action publique dans le secteur de l'éducation. On peut y lire que, malgré de multiples réformes, la politique nationale d'orientation scolaire semble confuse et peu ambitieuse dans ses objectifs et instruments :

- « - Une multiplicité d'acteurs en charge de l'éducation à l'orientation et une gouvernance qui se cherche entre national et local (nous dirons, international en ce qui concerne le Cameroun), avec des opérateurs et administrations déconcentrées peu pilotés ;*
- Un manque de coordination interministérielle pour traduire les réflexions, réelles, sur l'orientation tout au long de la vie, entraînant des doublons dans l'activité. Le nombre pléthorique des institutions ministérielles en charge de l'éducation nationale au Cameroun (aspect traité au chapitre 1) rend en effet presque impossible cette coordination ;*
- Un manque de visibilité sur la réalité des ressources humaines et des financements;*
- Des instruments de politiques publiques inexistantes, comme des politiques de recherche ou d'évaluation des dispositifs d'orientation ;*
- Des outils nationaux peu innovants, non coordonnés entre ministères, acteurs nationaux et locaux (nous dirons internationaux pour le Cameroun), voire absents (pas de normes communes d'information entre les ministères de l'Éducation nationale et le ministère du Travail par exemple, absence de schéma organisationnel des missions des acteurs...»*  
*(Dutercq, Michaut et Troger, 2018).*

Ce qui précède peut donc nous amener à comprendre que dans un tel contexte, la maîtrise des instruments de l'action publique et leur efficacité soient une équation presque insoluble. En effet, le rapport susmentionné conclut que, malgré quelques îlots de réussite constatés çà et là, la multiplication des réformes inhérente à un tel système crée une confusion totale dans les objectifs visés. Une situation qui se traduit par la difficulté de coordination entre les différents acteurs et par un manque de lisibilité pour les principaux destinataires de l'action publique éducative que sont les élèves et leurs familles.

C'est donc avec raison que Philippe Lavigne Delville peut constater une situation d'ingouvernabilité consécutive de cette carence de maîtrise des instruments de l'action publique, déjà au niveau des pays industrialisés, et qui s'accroît encore de manière exponentielle dans les pays sous régime d'aide, comme le Cameroun. Une situation caractérisée pour lui, par une action publique sectorisée, fragmentée... dont la multiplicité des institutions de décision (plus de sept Ministères en charge de l'éducation nationale) pour le cas du Cameroun ne rend pas facile. Et dans un tel contexte, les bailleurs de fonds, acteurs déterminants de la gouvernance de l'éducation en Afrique et au Cameroun, tendent à privilégier les « *circuits courts* » censés garantir un meilleur contrôle des actions, quitte à court-circuiter les institutions publiques ou à les instrumentaliser à leur guise. Malheureusement ici, chaque acteur de terrain est redevable plus à ses pourvoyeurs de fonds qu'aux destinataires de son action et aux institutions publiques. Ces dernières, souvent faibles en ressources humaines compétentes, sont elles-mêmes prises dans les logiques de courtage et de recherche de rente et donc peu à même de jouer un rôle de coordination assez nécessaire selon la logique de la Communauté internationale...(Lavigne Delville, 2017, p.44).

Tout ce qui précède peut, dans une certaine mesure, expliquer le fait que nous ne soyons pas tombés sur un travail traitant, de manière systématique et concrète, de la problématique des instruments de l'action publique en éducation au Cameroun. Le seul, en dehors de la thèse de William II Bissou en préparation à l'Université de Reims sur le thème de l' « *Approche par les instruments de l'action publique : cas de la planification urbaine au Cameroun* », qui traite directement de ce sujet au Cameroun est celui de Raoul Tamekou. Ce dernier se veut, comme nous venons de le souligner dans le dernier paragraphe, assez critique sur la maîtrise des instruments de l'action publique en Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier. C'est de tout évidence à partir de l'analyse de la problématique des « *Programmes Nationaux de la Gouvernance* » qu'il exprime ses appréhensions. Il conclut surtout sur le rôle trouble que l'usage de ces instruments joue dans la solution des problèmes de politiques publiques en Afrique. Pour lui en effet :

« [Le] Programme National de Gouvernance (PNG) est un instrument normatif qui oriente et définit la stratégie de l'État en matière de développement économique et social. Il vise à définir un cadre d'action, et d'interaction, entre l'État, le secteur privé, et la société civile. C'est un plan générique d'action publique qui définit l'ensemble des mesures à adopter, sur les plans administratif, économique, social, pour promouvoir l'efficacité étatique. C'est un plan générique d'action publique qui définit l'ensemble des mesures à adopter, sur les plans administratif, économique, social, pour promouvoir l'efficacité étatique. Les valeurs « efficacité, efficience, économie », intrinsèques au NMP, ainsi que la connotation de « modernité » lui étant associée, ont constitué de séduisants arguments justifiant son adoption dans les projets de réforme africains. Ce dernier se présentait comme une réponse à la crise que traversent les

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*administrations publiques africaines, et, aussi, comme un outil de modernisation. Ce furent, du moins, les raisons officielles avancées par les pouvoirs publics. Cependant, une lecture critique des raisons du choix du NMP comme modèle de réforme administrative amène à relativiser les arguments, de réactivité et de modernisation, avancés par les réformateurs africains. Ces arguments apparaissent supplantés par des considérations stratégiques d'acteurs politiques en quête de positionnement sur la scène internationale » (Tamekou, 2008, p.236).*

## **4.5 - Conclusion intermédiaire**

Ce chapitre nous a permis d'aborder dans un premier temps, la gouvernance sous l'angle historico-géographique de son émergence dans le domaine des politiques publiques. A travers ses multiples définitions qui tiennent compte, d'abord, de sa naissance dans la civilisation gréco-romaine et son expression dans le reste de l'Occident ensuite, il est évident que la gouvernance a subi des transformations d'ordre épistémologique et socioculturelle. La Grèce et la Rome anciennes l'ont développée tout d'abord dans une logique monarchique, et donc totalitaire de l'administration des biens et des personnes. Le modernisme, le libéralisme et le néo-libéralisme lui ont enlevé ses origines totalitaristes sous la pression de la réforme du management de l'action publique due aux effets de la grave crise économique et managériale des années 1980. La mondialisation et la globalisation, évolutions des relations internationales dans l'objectif de la Communauté internationale de généraliser les besoins de réformes des politiques publiques nées en Occident au reste de la planète sous l'effet de la coopération au développement qui en dépend, ont exporté les logiques modernes de la gouvernance, fondées universellement sur la démocratisation de la gestion des politiques publiques, au reste du monde et donc en Afrique et au Cameroun.

Aussi, la gouvernance de l'éducation au Cameroun et partant en Afrique, fragment des politiques publiques de manière générale qui en découlent, obéit à cette volonté de démocratiser ce domaine central de l'action publique. Cependant, comme la plupart de ces théories et idéologies nées en Occident d'abord pour satisfaire des intérêts de modernisation de la société occidentale et transportées en Afrique ensuite moins pour l'émancipation du continent noir que pour le maintien d'une hégémonie culturelle, la gouvernance tarde à présenter les résultats escomptés en Afrique et au Cameroun. Une problématique que plusieurs chercheurs attentifs au sociodrame qui se déroule en Afrique depuis les indépendances jusqu'aujourd'hui ont abordée en attirant l'attention des décideurs nationaux et internationaux sur la nécessité d'élaborer et de contextualiser beaucoup plus les instruments d'action publique en Afrique. L'échec des partenariats publics et privés, instruments d'action publique qui accompagnent l'expansion de la gouvernance constitue donc, à n'en point douter, l'une des conséquences de cette absence, dans la logique de la Communauté internationale et des principaux partenaires Africains et Camerounais, d'une volonté manifeste d'adapter aux contextes concernés les solutions préconisées au marasme socioculturel, économique et politique en Afrique et au Cameroun. Malheureusement, ce ne sont pas les choix politiques des principaux dirigeants Africains eux-mêmes qui viendraient changer cette donne. L'usage de la gouvernance, comme écran de fumée camoufle en effet une volonté politique des dirigeants Camerounais de

renforcer la bureaucratie et le clientélisme institutionnels comme nous allons le voir le chapitre suivant.

## Chapitre 5

### La gouvernance : une notion « écran » au Cameroun

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'analyser les discours tenus sur la gouvernance dans le champ de l'éducation au Cameroun à partir de nos entretiens et des documents officiels portant spécifiquement sur ce domaine. Le but ici est de montrer que cette notion est comprise d'une certaine manière, offre une grammaire politique particulière, mais ne permet pas vraiment de comprendre ce qui se passe effectivement. Elle est une notion « écran », rendue visible, mais qui cache beaucoup de choses.

#### 5.1 – La gouvernance telle qu'elle a été reçue et telle qu'elle est vécue au Cameroun

Le politologue Camerounais Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet affirme que :

*« Pour faire face à la grave crise économique et s'arrimer aux exigences de la nouvelle gestion publique ou « New Public Management » afin d'insuffler un nouvel élan à leurs économies, les pays du Tiers monde ont adopté un certain nombre de mesures, parmi lesquelles la maîtrise des dépenses publiques. L'atteinte de cet objectif, passait nécessairement par la diminution du train de vie de l'Etat, de la masse salariale et de la modernisation de la gestion du personnel employé par ces Etats. La suppression de plusieurs emplois, l'arrêt de l'intégration des étudiants sortis des grandes écoles, le gel des concours et la baisse des salaires ont fait partie des dites mesures. L'Etat du Cameroun depuis la fin des années 90, dans sa quête permanente de modernisation de son administration, est passé à la vitesse supérieure avec une série de réformes engagées dans la gestion de ses ressources humaines. En effet, depuis l'adoption du Programme National de Gouvernance en 2000, des actes majeurs ont été posés par le gouvernement camerounais qui s'enquiert de sa volonté politique de soutenir la réforme administrative au Cameroun. Il s'agit en particulier de : l'adoption d'un nouveau système d'évaluation avec comme à l'hexagone l'introduction de la variable mérite dans le système de rémunération de la fonction publique; l'élaboration des manuels de processus administratif ; la décentralisation / déconcentration de la gestion de la solde et des personnels de l'Etat ; la mise en œuvre du Système Informatisé de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la solde (SIGIPES) et plus récemment, l'Arrêté du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation N° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux... » (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.2).*

Par ces nombreuses mesures prises par les réformes du *Programme National de Gouvernance (PNG)*, l'Etat camerounais entendait tout simplement marquer de manière officielle, son adhésion aux conditionnalités imposées par la Communauté internationale et ses principaux bailleurs de fonds. Attitude qui lui a d'ailleurs valu le satisfecit de tous. Comme l'espéraient bien les dirigeants, le pays ayant été reçu dans la liste des pays devant bénéficier de l'appui de toutes natures promis contre la satisfaction des conditionnalités. Une situation qui en rappelle déjà d'autres, comme celle des conditions d'accès aux fonds des « *Pays Pauvres et Très Endettés (PPTE)* » en 1996 qui n'ont presque rien changé dans le quotidien des populations des pays concernés (Fualdes, 2018). Malheureusement en effet, ces réformes sont restées presque essentiellement théoriques et constituent tout simplement cet écran de fumée dont se servent les pouvoirs publics au Cameroun pour mieux cacher leur volonté politique de maintenir le pays sous un régime bureaucratique, autoritariste, clientéliste et tourné vers l'abus des biens publics. Dans les faits en effet, l'Etat camerounais est resté imperturbable sur trois principes essentiels qui ont toujours régenté son administration publique en général et le secteur de l'éducation en particulier :

- Une action publique fortement bureaucratique fondée sur des raisons historiques et institutionnelles ;
- Une bureaucratie institutionnelle qui cache en réalité, une action publique presque essentiellement orientée vers la recherche du profit personnel au travers d'une corruption qui a gangréné tout l'appareil étatique, et particulièrement le secteur de l'éducation nationale, depuis plusieurs décennies ;
- Une action publique dominée par une conjoncture socioculturelle ; économique et politique sur fond de peur et de violence physique et psychologique utilisées comme instruments de gouvernance.

### **5.1.1 – La bureaucratie institutionnelle : un frein à la gouvernance au Cameroun**

Héritée de la colonisation et renforcée par les choix politico-administratifs permettant à l'Etat camerounais de bénéficier de l'appui de la Communauté internationale et de garder la main sur les leviers de son action publique, la bureaucratie apparaît comme l'expression d'une volonté politique faisant du mimétisme administratif un paravent de l'isomorphisme institutionnel au Cameroun (Tamekou, 2008, p.244).

### **5.1.1.1 – La bureaucratie dans l'action publique au Cameroun : des fondements historiques**

L'idéal-type wébérien définit la bureaucratie comme étant la forme d'administration la plus efficace. Celle-ci se veut un mode d'organisation rationnel, fondé sur le droit et les règlements. Selon Weber, la bureaucratie a la prétention de rompre avec l'arbitraire et « l'a peu près » du monde du travail pré-moderne. Le sociologue allemand décrit une politique managériale basée sur un traitement égalitaire des usagers, puisqu'il se propose de traiter chacun de la même manière. Le principe d'équité ici est garanti selon lui, par l'absence de prise en compte du caractère individuel de la demande. Il s'agit d'une politique managériale qui s'appuie sur quatre grands principes :

- La division du travail : afin d'augmenter la productivité ;
- La structure hiérarchique qui fixe les différents niveaux d'autorité de l'organisation, l'acheminement de l'information, le rôle exercé par chacun de ses membres ;
- La communication verticale consistant à faire circuler l'information en respectant la hiérarchie du haut vers le bas ;
- L'information écrite : les notes de services, règles et procédures sont établies par écrit afin d'éviter les erreurs d'interprétation (Weber, 2003).

Cette pratique qui a favorisé la modernisation de l'action publique en Occident aux siècles passés semble avoir montré aujourd'hui ses limites pour permettre à l'action publique de répondre aux préoccupations de l'heure. C'est à ce défi que les promoteurs du *Nouveau Management Public (NMP)* ont voulu répondre en faisant de l'abandon des pratiques bureaucratiques, le nouveau tournant qui fait de la gouvernance une manière de mener l'action publique en réponse aux préoccupations du monde moderne (Chappoz et Pupion, 2012, p.1). Cependant, si cette révolution managériale n'a pas eu beaucoup de soucis à convaincre plusieurs dirigeants Occidentaux, l'Afrique, comme d'habitude, éprouve d'énormes difficultés à abandonner le leg colonial en ce qui concerne ses politiques publiques. En effet, l'une des conséquences de la rencontre entre les civilisations occidentales et africaines au travers de la colonisation a été la modernisation de la vie publique dans les cités et les sociétés africaines (Taubmann, 2009, p.119). Le départ des colons devait alors permettre aux dirigeants Africains de poursuivre l'œuvre de modernisation entreprise par ces derniers. La bureaucratie qui se présente comme principal héritage de cette entreprise dans l'action publique postcoloniale semble cependant résister à céder le pas à la gouvernance en Afrique. Le socio-anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan affirme à cet effet que :



*« Au moment où, au sein des bureaucraties européennes, des politiques d'amélioration de la qualité du service se mettaient peu à peu en place, à partir des années 1980 et surtout 1990 (ces politiques sont cependant loin d'être encore passées partout dans les mœurs...), les bureaucraties africaines d'interface sont restées prisonnières d'un modèle colonial que les innovations postcoloniales ont plutôt contribué à empirer qu'à améliorer (du point de vue, en tout cas, des rapports avec les usagers) » (Olivier de Sardan, 2004, p.160).*

Cette résistance au changement pourrait s'expliquer par le fait que la bureaucratie héritée de la colonisation semble être la pratique de l'action publique qui répond la mieux à la vision managériale des dirigeants Africains. Ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan semble soutenir lorsqu'il atteste que *« les bureaucraties africaines sont en fait nées d'une double rupture : la rupture coloniale, par rapport aux formes de pouvoir précolonial, et la rupture bureaucratique, par création d'une opposition public/privé. À la « construction sociale de l'indifférence » typique de toute bureaucratie moderne s'est ainsi superposée une « construction coloniale et postcoloniale du mépris et du privilège » (Olivier de Sardan, 2004, p.151).* Cependant, à la place de la rupture, nous, nous pensons plutôt à une synthèse historique entre les fondements socioculturels du pouvoir en Afrique, l'héritage colonial et les courants managériaux actuels. Une synthèse qui tend de plus en plus à s'écarter des innovations managériales préconisées par les anciennes puissances coloniales au profit d'un renforcement de la bureaucratie pour satisfaire une quête de pouvoir néo-patrimonialiste. Pour preuve, alors que l'Occident s'active à faire de la gouvernance le nouveau mode de management de l'action publique, les dirigeants Africains, dans leur immense majorité, ne cessent de faire preuve d'une résistance active et à peine voilée au *Nouveau Management Public (NMP)*. Plusieurs raisons fondent alors cette résistance. Pour le politiste Dominique Darbon :

*« Les indépendances se sont d'abord caractérisées par l'accentuation de l'occidentalisation de l'administration en important alors systématiquement le modèle bureaucratique et les innovations techniques réalisées au nord, puisqu'il s'agissait de construire désormais un appareil étatique «normal» de promotion de la population. En se réappropriant l'idéologie du progrès sous le vocable du développement et en affinant la normalisation de l'appareil étatico-bureaucratique des Afriques, la petite élite «occidentalisée» des indépendances fondait la légitimité de son pouvoir et de sa domination sur le reste de la population, en rejetant paradoxalement tout contrôle social du pouvoir «moderne», non négociable par des «non-modernes». Cette coupure, légitime dans une conception développementaliste saturée d'idéologie du progrès, a débouché sur le prolongement des pratiques déviantes qui prévalaient à l'époque coloniale » (Darbon, 2002, p.10).*

Il est donc clair que, selon Dominique Darbon, la bureaucratie permet aux dirigeants Africains de garder un certain élitisme dans l'action publique en écartant le maximum de personnes qui augmenteraient la concurrence. Ce qui n'est pas le cas de la gouvernance qui préconise plutôt la

rupture des barrières et l'accueil de tous les acteurs et partenaires qui peuvent concourir à son amélioration en associant un idéal normatif à la transparence, à l'éthique et à l'efficacité de l'action publique (Pitseys, 2010, p.207). Deux visions de l'action publique s'affrontent ainsi en Afrique : l'isomorphisme de l'idéal-type bureaucratique colonial et la décentralisation préconisée par la Communauté internationale et les principaux bailleurs de fonds du continent noir. Entre ces deux visions, plusieurs dirigeants Africains, à l'instar de ceux du Cameroun, ont choisi le mimétisme administratif. Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs : *« le mimétisme managérial est un procédé administratif qui consiste pour les dirigeants africains à donner l'impression qu'ils épousent les orientations de la Communauté internationale à travers une politique de réformes du service public, mais en réalité, les Institutions et les pratiques demeurent les mêmes que celles de l'époque coloniale »* (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».

Au Cameroun en effet, comme le soutient Mamoudou Gazibo, les différents visages de la bureaucratie administrative datent de la période coloniale. Pour ce politologue d'origine nigérienne :

*« La période coloniale a par ailleurs créée de nouvelles catégories de fonctionnaires, de nouveaux intérêts et des clivages sociaux. Ces luttes étaient elles-mêmes d'autant plus vives que la nature centralisée et autoritaire du système colonial se traduisait par l'émergence de pouvoirs personnels, concentrés dans les mains de quelques individus [...]. Un autre fait hérité de la période coloniale, c'est le fait qu'il ne soit pas rare dans les services publics de voir des fonctionnaires refuser de servir certaines catégories de personnes, car le principe de réciprocité ne sera pas respecté »* (Gazibo, 2010, p.83).

Dans son analyse du néo-patrimonialisme tel qu'il s'exprime dans la bureaucratie camerounaise aujourd'hui, le politologue Cyprien Awono constate en effet qu'au Cameroun, chaque responsable de l'administration publique use et abuse :

*« [du] pouvoir pour régler certains comptes personnels, abuser du bien public au détriment des usagers et finalement, servir en priorité ses amis, les membres de sa communauté tribale ou des supérieurs hiérarchiques qui feront plus tard un retour d'ascenseur. Il n'est pas rare d'entendre certains fonctionnaires et hauts dignitaires affirmer sur les ondes publiques ou dans les journaux, qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à Paul Biya (qui personnalise pour eux l'Etat). D'ailleurs, certains de ses ministres n'hésitent pas à dire comme Fame-Ndongo que « c'est lui qui nous a créés et ce n'est qu'à lui seul, que nous avons des comptes à rendre ». Dans les faits, c'est lui qui les a créés à coups de décrets et c'est lui encore qui contrôle le recrutement administratif et forme à sa guise la haute administration, dans la continuité hégémonique de l'administration coloniale qui formait des « collaborateurs » : indigènes évolués, chargés de perpétuer leur domination et défendre leurs intérêts »* (Awono, 2011, p.56).

De manière générale, et ce depuis la période coloniale, deux conceptions diamétralement opposées s'affrontent sur le terrain de la bureaucratie camerounaise. Le centralisme administratif enseigné et exercé par le colonialisme français et la décentralisation administrative propre au système colonial anglais. La politologue Hélène-Laure Menthong à cet effet que :

*« Dans la partie francophone, la centralisation de toutes les activités est de règle. C'est le règne de l'Etat-providence où on attend tout de l'Etat : adduction d'eau, électricité, santé ou école. Dans la partie anglophone où l'autogestion est de mise, une aversion de la centralisation au profit de la décentralisation. Or, l'Etat central est dominé par les francophones qui ne songent qu'à la déconcentration de certaines activités. Il n'est donc pas surprenant que ces deux conceptions de la gestion du pays héritées de la période coloniale soient crisogènes au Cameroun » (Menthonq, 1997, pp.138-149).*

On constate très bien d'après ce qui précède que l'opposition entre l'isomorphisme de l'idéal-type wébérien de l'administration publique coloniale francophone et l'ouverture de l'administration coloniale anglophone que la gouvernance est venue remettre à jour faisait déjà problème dans la bureaucratie camerounaise depuis les indépendances. En effet, l'un des nœuds du problème de l'actuelle crise sécessionniste anglophone demeure le fait que l'exécutif en place au Cameroun, parce que formé de manière traditionnelle au centralisme de l'administration publique coloniale française, ne voudrait pas céder le pas aux revendications de la décentralisation effective qui a toujours motivé la conception de l'administration publique telle que laissée par la puissance coloniale britannique. Et si la Constitution camerounaise de 1996 consacre la conception anglophone de la gestion de l'Etat avec l'adoption de la décentralisation, rien n'est absolument fait de manière effective pour que cette décentralisation devienne une réalité. En effet, grâce au principe colonial anglais de l'*Indirect rule*, les autorités Camerounaises des deux régions anglophones au Cameroun sont beaucoup plus disposées au partage du pouvoir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs critiques, comme le politologue Jean-François Médard, estiment que : « [si] Biya ne veut pas l'appliquer [la décentralisation], c'est qu'il est conscient du fait que son pouvoir sera dilué. En effet, il devra conjuguer avec des régions administratives aux pouvoirs élargis : desserrer l'étau et composer avec des élus locaux représentant le peuple, qu'il ne pourra certainement pas contrôler » (Médard, 1990, pp.25-26). D'autres pensent par ailleurs que c'est grâce à ce centralisme administratif bureaucratique héritée de la colonisation (française) que Biya, à l'instar de son prédécesseur Ahidjo, se maintient au pouvoir depuis près de 40 ans. Une gestion du pouvoir que le politologue Thomas Callaghy qualifie de « *pré-moderne, néo-traditionnelle et bureaucratique-patrimoniale* » (Callaghy, 1984). L'un de nos interlocuteurs nous affirmait à ce sujet que :

*« Ce double visage de la bureaucratie camerounaise aboutit à une réalité administrative hybride et assez complexe. Une bureaucratie à la fois tournée vers l'extérieur et enracinée dans l'héritage socioculturel africain. La conséquence de tout ceci étant la production d'une action publique dont les résultats ne permettent pas de « sortir du tunnel » selon un slogan propre au Président de la République en place. Et si la coopération internationale essaie d'apporter des propositions de solutions à la situation, les résistances de l'administration locale semblent faire l'affaire du pouvoir en place dont les Institutions paraissent plutôt renforcer le statu quo (Entretien 51, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018, 10h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.729)».*

Une situation que connaissent presque tous les Etats sous-développés en Afrique et pour laquelle Bertrand Badie estime que :

*« Les imitations déformantes ont eu pour effet que leurs promoteurs ont perdu, si on peut dire sur les deux tableaux. Le développement ne s'est pas trouvé au rendez-vous et le corps social a été doublement frustré matériellement par l'échec économique et culturellement par l'alignement sur des modèles étrangers. Les relations internationales elles-mêmes en ont été négativement affectées car la plupart des pays non occidentaux ont tenté de projeter au dehors la frustration créée par leur impuissance de se moderniser... » (Badie, 1993, p.802).*

#### **5.1.1.2 – La bureaucratie dans l'action publique au Cameroun : une volonté politique institutionnalisée**

En Occident, dans les Etats où la gouvernance est devenue la meilleure option pour l'amélioration des politiques publiques, il est évident que ce choix n'a été possible qu'au travers des réformes sérieuses des institutions publiques (Pitseys, 2010, p.207). Au Cameroun, se fondant sur les travaux de Dominique Darbon en 2003, Raoul Tamekou pense que : *« comme nombre de pays africains, le Cameroun a connu au cours des deux dernières décennies une succession de réformes sur les plans administratif et public dont l'orientation stratégique et politique apporterait caution à la thèse du paradigme de la boucle des réformes administratives africaines »* (Tamekou, 2008, p.237). Ces réformes étaient censées répondre aux exigences d'une administration moderne débarrassée des lourdeurs bureaucratiques, comme l'ont prescrites la Communauté internationale ; l'essentiel des bailleurs de fonds et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à l'ensemble des pays en développement. Presque tous les critiques s'accordent cependant à soutenir qu'au Cameroun, la période postcoloniale s'est caractérisée par la promotion d'un Etat fort et providentiel à l'instar de la plupart des autres pays de l'Afrique subsaharienne. Mais, la grave crise économique des années 1980 a conduit la Communauté internationale et les bailleurs de fonds à recentrer la position des différents acteurs dont le rôle était nécessaire au retour de la stabilité sociopolitique et économique. On devait

ainsi passer : « *tour à tour, [...] de la promotion d'un État fort, développementaliste, à celle d'un État limité et discret, pour revenir à un État organisateur* » (Tamekou, 2008, p.237). Le Cameroun, s'est engagé de manière officielle dans cette nouvelle politique managériale par la mise en place des « *Dimensions Sociales de l'Ajustement (DAS)* » au travers des réformes parmi lesquelles, l'engagement à la décentralisation, le rôle de la société civile et du secteur privé devaient constituer des actes forts pour un partenariat efficace dans la relance de la croissance. L'intellectuel Camerounais Raoul Tamekou affirme à ce sujet que :

*« La création du PNG [Programme National de bonne Gouvernance] fut au centre de la réponse à cette question. La phase de conception et d'élaboration du programme, menée avec le concours du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), fut initiée le 11 août 1998 par le Premier Ministre, chef de Gouvernement et Président du Comité de Pilotage. Le Document de stratégie globale de mise en œuvre qui en résulta fut adopté par le Comité de pilotage, le 31 août 1999. Il fut approuvé par le chef de l'État le 29 juin 2000. [Cependant], le PNG et toutes les autres réformes isolées qui, bien qu'ayant permis la création de nouvelles institutions et de nouveaux instruments de contrôle administratif, n'avaient pu produire le changement attendu. Cela peut s'expliquer par le fait que ces réformes n'avaient pas développé de façon concrète des mécanismes et des moyens de mise en œuvre des nouveaux dispositifs élaborés ; ce qui avait entraîné une panne dans le fonctionnement de l'organisation, et généré ainsi, un système d'erreur de type 1 »* (Tamekou, 2008, p.237).

L'un de nos interlocuteurs nous explique cet échec des changements attendus en évoquant l'hypothèse d'une volonté politique de la part de l'Etat camerounais. Ce dernier voulait en effet garder la main sur tous les pouvoirs, son administration et ses différents mécanismes de contrôle par le renforcement d'une gestion bureaucratique de l'action publique sur fond d'ouverture aux propositions de la Communauté internationale. Pour notre interlocuteur :

*« L'implication de la société civile et des acteurs du secteur privé est restée dans les textes. L'Etat camerounais a demeuré dans son rôle dirigiste dans tous les pans de la vie économique, sociale et politique n'associant avec prudence et calculs politiques lesquels des acteurs non étatiques qu'il voulait et à la manière dont il le souhaitait. On s'attendait en effet que ces acteurs deviennent des partenaires efficaces, mettant chacun son expertise au service d'un Etat modérateur comme le souhaitent la Communauté internationale et les bailleurs de fonds du Cameroun. Mais, les freins rencontrés ont amené ceux des acteurs qui le voulaient à adopter la posture que leur confiait l'Etat, surtout que cette politique s'accompagne toujours des largesses du pouvoir exécutif et un certain laxisme, voire même une certaine complicité de ce dernier dans le contrôle de la gestion des biens. Ce qui a ouvert les portes à la corruption dans l'appareil étatique et au sein des organes directeurs des structures ouvertes au partenariat avec l'Etat. Il va sans dire que ceux qui n'ont pas accepté cette politique paient tout simplement le lourd tribut de la précarité et de la persécution (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Le constat est en effet frappant, les réformes entreprises par le gouvernement camerounais pour une meilleure gouvernance semblent tarder de toute évidence à porter leurs fruits. Pis encore, comme le confirme notre précédent interlocuteur :

*« Au lieu d'une refonte catégorique de la Constitution dont l'essentiel des lois datent de la période postcoloniale, la dernière grande modification de celle-ci remontant en 1972 au moment de la Réunification du Cameroun anglophone et francophone. Pour son adaptation aux besoins de la gouvernance actuelle, on a plutôt assisté à une politique de tripatouillage constitutionnel au profit des intérêts hégémoniques et politiciens du pouvoir en place au travers des fallacieuses modifications de 1996 et 1998 (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Comme le soutient l'historien Camerounais Martin Mbengué Nguimè par exemple : *« sachant que la Constitution du 18 janvier 1996 porte les germes de son départ de la présidence de la République en 2011, [Paul Biya] opère, en sa faveur, la modification du texte fondamental [...] »* (Mbengué Nguime, 2010, p.126) qui va l'installer comme président de la République à vie à la tête d'un Etat qui se réclame pourtant démocratique. Plusieurs aspects caractérisent ainsi la politique institutionnelle camerounaise.

#### **a) – Des réformes institutionnelles superficielles et inefficaces**

Les lois de la Constitution camerounaise, comme nous l'avons vu plus haut, sont issues dans leur immense majorité de la période postcoloniale caractérisée par une politique bureaucratique de centralisation administrative autour du pouvoir exécutif. Celle-ci, qui fait du président de la République, « chef de tout et premier Camerounais », n'a pas beaucoup changé depuis les indépendances. Quelques alinéas ont souvent été retouchés çà et là accompagnés des décrets présidentiels dont la publication des textes d'application a souvent pris des années, voire des décennies. Par exemple, pour garantir la constitutionnalité de l'action publique au Cameroun, le Conseil constitutionnel, dont le rôle est pourtant capital dans ce sens, fera son apparition dans la Constitution camerounaise seulement au travers de la loi N°06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972. Cependant, ce n'est qu'en 2018, 22 ans plus tard que les premiers membres de ce Conseil Constitutionnel sont nommés, c'est-à-dire, à la veille des dernières élections présidentielles dont la validité ne cesse de diviser l'opinion publique au Cameroun aujourd'hui. Il en est de même de l'institution du Sénat qui date de la même période, mais dont les premiers membres ont été élus et désignés en 2013, plus de 15 après l'adoption de la loi régissant leurs activités au sein de l'Instance chargée du pouvoir législatif au Cameroun. En ce qui concerne l'éducation, le décret

N° 2001/041 du 4 avril 1998 portant loi d'orientation de l'éducation au Cameroun n'a toujours pas connu l'ensemble de ses textes d'application ce jour. Entre-temps, le nombre d'institutions publiques en charge de l'éducation nationale n'a cessé de croître. Des fluctuations dont l'efficacité dépendrait pourtant de la maîtrise des responsabilités de chacun. Une disposition qui devrait cependant être garantie par les différents textes d'application de la loi d'orientation de l'éducation.

Il est pourtant certain que toute révolution des modes de management modernes que la gouvernance est supposée véhiculer doit s'accompagner des réformes institutionnelles formelles allant dans ce sens. Or, au Cameroun, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Non seulement aucune réforme sérieuse n'a été entreprise pour changer les modes de régulation de notre administration publique de manière générale, et celle de l'éducation nationale en particulier, notre Constitution étant encore presque totalement fondée sur les dispositions de sa version de 1972, mais aussi, les réaménagements de cette dernière connus ces dernières décennies, vont presque tous essentiellement dans le sens du renforcement du pouvoir de l'Etat central. Tenez, la loi de l'orientation de l'éducation de 1996, qu'est-ce qu'elle a changé de façon formelle sur la régulation de notre système éducatif par rapport à ce qui se faisait avant l'avènement de la gouvernance ? Pas grand-chose. Elle a préparé seulement la multiplication des Ministères en charge de l'éducation nationale. En effet, alors que l'une des exigences de la Communauté internationale était plutôt de resserrer le portefeuille de l'Etat dans l'optique de la réduction des dépenses, on a plutôt assisté à l'augmentation de ces dépenses par la multiplication des poches budgétaires. Il est certain que les dépenses en personnels et en logistique nécessaires pour répondre aux besoins d'un Ministère ne sont pas les mêmes que celles de cinq ou six Ministères que compte notre éducation nationale aujourd'hui. On a compris que la multiplication des départements ministériels répondait plutôt aux besoins de récompenser les partenaires politiques que de permettre l'expression d'un partenariat sérieux sur le plan national et international dans l'action publique en général et dans le secteur de l'éducation en particulier tel que le propose le Nouveau Management Public. L'une des conséquences de cette hyper-institutionnalisation dans l'action publique en éducation aujourd'hui au Cameroun c'est le flou instrumental en matière du partage des responsabilités et de l'implication des partenaires (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Comme on peut bien le noter dans ces précédents propos, au lieu de la réduction de l'effectif des institutions et des agents publics telle que le stipulaient les consignes de la Communauté internationale en matière de gouvernance, on a plutôt assisté au Cameroun, à la multiplication des portefeuilles ministériels. En effet, d'après le décret présidentiel N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement, le Cameroun compte un effectif de plus 63 Ministres et Secrétaires d'État contre 37 pour la France et 11 pour le Japon. Il est certain qu'un effectif aussi pléthorique de portefeuilles ministériels ne répond pas aux besoins de la gouvernance, mais à ceux de la clientélisation de l'action publique et politique dans l'administration camerounaise, comme le

souligne l'anthropologue Camerounais, Antoine Socpa. Une situation qui oblige l'exécutif à la prolifération des postes de responsabilité pour être à même de récompenser tous les partenaires politiques locaux (Socpa, 2000, p.91). Une politique administrative qui a cependant pour conséquence de freiner l'efficacité de l'action publique en même temps qu'elle ne rend pas les différents responsables sensibles à cette efficacité. Presque tous les responsables nommés étant tenus tout simplement ici à « *un comportement d'allégeance pour marquer leur reconnaissance envers le président de la République. Les différents responsables devenant par conséquent plus disponibles pour la chose politique que pour celle administrative* (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.695) ». Aux dires d'un autre interlocuteur, cette pluralité des responsables de l'Administration publique au Cameroun qui, tous sont nommés par les mêmes décrets de récompenses présidentielles, entraîne une efficacité administrative relative. Pour ce dernier en effet :

*« Les décisions ministérielles au Cameroun, dans la plupart des cas sont souvent restées théoriques avec aucune influence dans le fonctionnement quotidien des administrations concernées. Cet état de chose s'explique par le fait que, les différents directeurs chargés de mettre en application les mesures administratives dictées par la hiérarchie ministérielle, ne sont pas nommés par la même hiérarchie. Par conséquent, soit, ils suivent des consignes parallèles à celles de leur hiérarchie directe, soit alors chacun fait tout simplement ce qu'il veut. Il n'est pas rare dans notre administration d'entendre un Directeur de service dire que « je ne rends compte qu'au Président de la République ». En effet, les Directeurs de services tout comme les Ministres étant tous nommés par le Chef de l'Etat, et leur désignation étant souvent politiques qu'administratives, il s'en suit le plus souvent des situations de conflits de compétences dans les administrations qui rendent la gestion administrative assez chaotique au Cameroun. Une situation qui est aggravée par l'existence des cercles d'influence parallèles à la hiérarchie administrative et le flou institutionnel orchestré par le fait qu'un certain nombre de Décrets présidentiels ne s'accompagne pas le plus souvent des textes d'application nécessaires pour une gestion harmonisée des différentes dispositions légales. C'est le cas de la loi d'orientation de l'éducation de 1996 dont on attend toujours le texte d'application à nos jours. Chacun est ainsi amené à faire ce qu'il veut. Et étant donné qu'enfin de compte, c'est plus son poste que la réussite d'une quelconque responsabilité que chacun veut sauver, et nul ne sachant les entrées que chaque responsable a auprès des Instances suprêmes de décision (la Présidence de la République), chacun essaie d'être prudent en évitant, autant faire se peut, de s'attaquer aux autres dans l'exercice des différentes responsabilités. On peut donc affirmer que les principes de fonctionnement de notre administration reposent plus sur des bases informelles qu'institutionnellement formelles (Entretien 43, Dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*



**b) – Une résistance farouche à la séparation des pouvoirs et à la décentralisation effective**

Pour garantir une démocratie objective et l'expression des libertés politiques et humaines, Montesquieu préconise la théorie de séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire qui constituent pour lui, des socles permettant de mieux réguler l'action publique. Car, selon lui en effet, il y a toujours un risque pour que tous ceux qui sont investis d'un pouvoir quelconque d'en abuser (Sagesser, 2016, p.10). Presque toutes les Constitutions des Etats formellement démocratiques vont adopter ces trois formes de pouvoirs en définissant :

*« Le pouvoir législatif, [comme] celui auquel il appartient de faire les lois, de légiférer, c'est-à-dire d'élaborer et d'édicter des règles générales, abstraites et impersonnelles qui président aux rapports entre les personnes (physiques et morales), d'une part, entre les pouvoirs publics et les citoyens, d'autre part. Le pouvoir législatif établit des normes juridiques. Le pouvoir exécutif, [comme] celui auquel il appartient de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'application de ces normes. Il agit par la voie de réglementations qui précisent les conditions dans lesquelles ces normes sont mises en pratique. Il dispose des moyens, budgets et administrations nécessaires pour remplir cette mission. Le pouvoir judiciaire, [comme celui] qui est chargé de trancher les litiges qui opposent les individus et les collectivités (y compris les pouvoirs publics) et donc d'appliquer et, le cas échéant, d'interpréter les lois à cette occasion. Cette interprétation ne peut se faire que dans des cas d'espèce, à l'exclusion de l'élaboration de toute règle générale » (Sagesser, 2016, p.10).*

Cependant, si la division et la séparation de ces trois pouvoirs semble être un acquis dans la plupart des démocraties occidentales, les Etats africains, dans leur immense majorité, sont encore loin de vivre une séparation réelle des pouvoirs exécutif ; législatif et judiciaire. La confusion ou alors la domination du pouvoir exécutif sur les deux autres pouvoirs paraît même être la principale entorse et l'origine de tous les problèmes de démocratie confirmée que connaissent les pays africains dans leur immense majorité. S'exprimant sur ce sujet, Jean-Louis Atangana Amougou pense en effet que :

*« On ne saurait affirmer que ces institutions ont totalement répondu aux attentes et espoirs placés en elles en Afrique. Au contraire, le professeur Franck Moderne dressant un bilan de vingt ans de leur existence en terres africaines affirmait en 1979 que « les conflits politiques se sont dénoués la plupart du temps sans leur intervention et leur action régulatrice des pouvoirs publics s'est heurtée à trop d'obstacles pour être efficace ». Dix ans plus tard, en 1989, le professeur Augustin Kontchou Kouomegni fera le même constat, en ce qui concerne le Cameroun. Pour lui, la caractéristique principale du système juridique camerounais est l'absence des possibilités juridiques de garantie du respect de la constitutionnalité des lois. Sous l'effet cumulé de contraintes juridiques et politiques, le contrôle de la constitutionnalité des lois, pourtant prévu par les constitutions camerounaises successives, est resté une fiction » (Atangana Amougou, 2004, pp.47-48).*

Depuis les indépendances, on a en effet assisté au fil des années à une confiscation quasi-totale de l'ensemble des pouvoirs et même du statut de la République par la personne du chef de l'Etat comme nous le verrons plus en détail au chapitre 9. Le sociologue Claude Abé affirme dans ce sens que :

*« Alors que la loi fondamentale prévoyait la séparation des pouvoirs, Ahmadou Ahidjo a réduit le Parlement et le pouvoir judiciaire à l'obéissance, au loyalisme et à la fidélité, bref à la dépendance à l'égard du pouvoir exécutif. Or, comme l'observe fort opportunément Philippe Gaillard, « Ahidjo ne fut pas seulement le chef de l'exécutif ; il fut le pouvoir exécutif. Sauf sous la première République, il n'y eut jamais fût-ce un semblant de gouvernement autour de lui ». En dehors du fait que ce monocentrisme présidentiel disqualifie le Parlement aussi bien que la justice de l'exercice réel du pouvoir, il organise un régime dans lequel tout le pouvoir se trouve réunit entre les mains du chef de l'Etat dans les moindres détails y compris les mécanismes électoraux » (Abé, 2006, p.33).*

La Constitution camerounaise place à cet effet le pouvoir exécutif, à la tête duquel trône la personne du président de la République, au-dessus des deux autres pouvoirs. D'ailleurs, étant constitutionnellement chef de tout, c'est lui qui nomme et révoque les juges et la plupart des responsables des deux chambres législatives que sont le Sénat et l'Assemblée nationale. Cette résistance féroce à la séparation des pouvoirs pose également le problème de la décentralisation qui est une autre exigence de l'engagement des pouvoirs publics africains dans la gouvernance. En ce qui concerne le Cameroun en effet, malgré le fait qu'officiellement, l'Etat camerounais s'est engagé à céder quelques-unes de ses prérogatives, en tant que garant du pouvoir exécutif, aux collectivités territoriales décentralisées, rien sur le plan institutionnel et pratique ne garantit une décentralisation effective au Cameroun. Au niveau institutionnel en effet, en dépit du fait que la décentralisation a été insérée dans la Constitution en 1996, il est presque absolument impossible pour les collectivités territoriales décentralisées camerounaises de travailler directement avec les partenaires nationaux et internationaux sans en référer obligatoirement au pouvoir exécutif. Par ailleurs, en prenant l'exemple de la France où un certain nombre de maires ont décidé de ne pas appliquer la décision gouvernementale de retour des élèves à l'école dans le cadre de la prise en charge de la pandémie du coronavirus en 2020 par exemple, une telle attitude serait tout à fait impensable dans la gestion des responsabilités des maires au Cameroun, y compris ceux de l'opposition. La raison étant que, malgré l'engagement de l'Etat camerounais dans le respect des principes de la gouvernance, toutes les décisions sont prises par l'exécutif et toute autorité qui voudrait s'en écarter risque l'inculpation de désobéissance civile et d'hostilité à l'Etat. Une inculpation devenue à la mode et qui conduit en prison tous ceux qui osent s'en prendre au refus de Paul Biya de soumettre la démocratie camerounaise au débat de la transition. Comme cela se passe ces derniers temps avec le va-et-vient, dans les brigades et les prisons du Cameroun, des dirigeants de l'opposition, notamment ceux du *Mouvement pour la*

*Renaissance du Cameroun (MRC)*. En ce qui concerne l'administration scolaire, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs : « *les choses se passent comme si c'est le chef de l'Etat qui était assis sur le fauteuil de chaque chef d'établissement scolaire public et prenait les décisions à sa place à travers les responsables de l'administration centrale* (Entretien 43, Dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) », alors que l'exercice de la gouvernance leur reconnaît pourtant la capacité de fonctionner en véritables managers de l'entreprise éducative (Laforgue, 2007, p.2).

Il est évident que dans un contexte de décentralisation effective, telle que l'impose la gouvernance, les chefs d'établissements scolaires sont censés bénéficier de la capacité de développer des relations basées sur le respect des particularités régionales et locales de leurs collectivités territoriales décentralisées avec les différents partenaires de l'éducation. Des échanges partenariaux orientés dans l'aménagement des infrastructures ; l'adoption des pratiques didactiques et pédagogiques respectant les particularismes locaux. Au Cameroun, il est interdit aux chefs d'établissements scolaires publics, voire privés, de prendre une quelconque décision ou initiative personnellement assumée sans l'autorisation de la hiérarchie. Ici, aucun chef d'établissement scolaire ne peut répondre directement à une proposition d'un partenaire sans s'en référer au pouvoir central qui est son Ministère de tutelle. Par ailleurs, la gouvernance ne s'est accompagnée d'aucune réforme sur la désignation des responsables à ce poste. La fonction du chef d'établissement au Cameroun est hautement politique alors qu'elle devrait faire normalement l'objet d'un concours ouvert à tous comme cela se passe dans la plupart des démocraties confirmées. Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs : « *de façon formelle au Cameroun, aucune décision ne peut être prise par un chef d'établissement sans qu'il y ait à l'entête du document censé être signé par ce dernier, la griffe du ministre de tutelle et toute la panoplie des directions hiérarchiques associées. Une bureaucratie tellement pyramidale que faire autrement vous coûte votre poste à l'immédiat* (Entretien 43, Dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».

Cette impossibilité de mener des échanges partenariaux en direction de l'école ne concerne pas seulement des agents de l'administration publique au Cameroun. Même les partenaires extérieurs en sont contraints. Ceux-ci ne peuvent en effet apporter directement leur aide dans la résolution des difficultés que connaissent l'école au Cameroun. C'est le cas dans la région du Nord Cameroun où les réalités climatiques, par exemple, imposent un investissement approprié dans la gouvernance de l'éducation. Or, comme nous confiera l'un de nos interlocuteurs :

*« L'omniprésence de l'Etat impose que tous les échanges partenariaux soient menés par les responsables de l'administration publique. Et ces derniers, au lieu de favoriser l'implication directe des partenaires nationaux et internationaux sensibles aux réalités géo-climatiques et socio-historiques de cette région, préfèrent privilégier des avantages matériels apportés par les différents partenaires. Il y a en effet plusieurs plaintes des partenaires qui se plaignent d'être rackettés par les autorités administratives. Celles-ci imposent par ailleurs que les aides à destination de l'école leur soient directement reversées par les partenaires prétextant que la loi ne leur permet pas de s'investir directement dans le domaine de l'éducation. Or, nous savons tous qu'une fois ces aides déposées entre leurs mains, elles ne prendront jamais la destination de l'école. Au bout du compte, c'est le secteur de l'éducation qui reste totalement abandonné dans la région du Nord Cameroun (Entretien 53, Dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 08/06/2018, 10h – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.733) ».*

Nous avons recueilli deux témoignages au cours de nos entretiens faisant tous état des déceptions rencontrées par des Camerounais ayant été confrontés à l'omniprésence et aux freins qu'imposent l'Etat camerounais et ses agents par rapport à certaines démarches partenariales dans le domaine de l'éducation. Le premier témoignage est celui d'un partenaire associatif attentif à l'éducation de la jeune fille dans la partie septentrionale du Cameroun. Il déclare :

*« Connaissant les problèmes de l'éducation de la jeune fille liés aux mariages précoces et à d'autres réalités socioculturelles propres à la région du Nord Cameroun, nous nous sommes engagés en 2006, dans le cadre des activités de notre association, à financer la scolarité d'un certain nombre d'enfants et à prendre en charge les salaires des enseignants dans certaines localités que nous avons ciblées dans cette région. La condition que nos partenaires financiers nous avaient posée était de travailler directement avec les familles et les chefs d'établissement des localités ciblées. A notre grande surprise, le Sous-préfet s'était radicalement opposé à cette condition. Il nous avait alors demandé de nous rapprocher du Ministère de l'éducation nationale et d'obtenir les autorisations de toutes les instances hiérarchiques du ministère et de ses services également. Finalement, nos partenaires se sont rétractés et nous n'avons pas pu poursuivre notre projet (Entretien 55, Dirigeant associatif, Téléphone, 05/06/2019, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

Le deuxième témoignage est celui d'un Américain d'origine camerounaise qui avait reçu la proposition des partenaires japonais pour la construction des infrastructures éducatives au Cameroun. Il affirme :

*« Après une prestation au Japon où nous vivons, des partenaires japonais avaient tellement été émus qu'ils nous avaient proposé de choisir une région au Cameroun où ils pourraient financer la construction de quelques salles de classe. J'ai donc entrepris de contacter le Ministère camerounais de l'éducation de base. Madame la Ministre de l'époque m'avait alors orienté vers les responsables de la coopération du Ministère. A ma grande surprise, dans nos échanges, ces responsables m'ont demandé qu'il fallait que je dépose d'abord l'enveloppe du Ministre avant d'obtenir une autorisation pour ce don.*

*On me demandait alors de payer d'abord avant de faire une donation ! Mais, aussi, je devais faire comprendre à mes partenaires que les financements de leur donation devraient être déposés directement dans le compte du Ministère qui devra directement travailler avec eux et va se charger d'orienter leur offre d'après les besoins du Ministère en matière d'éducation de manière générale. Pour me résumer, il fallait que mes partenaires ou alors moi-même, nous mouillions la barbe à Madame la Ministre et ses collaborateurs pour obtenir l'autorisation de faire une donation en faveur de l'éducation au Cameroun. En plus, cette donation n'allait même pas respecter l'intention du donateur : construire des salles de classe puisse que nous voyons souvent des images circulées dans les réseaux sociaux avec des enfants assis par terre et en pleine nature, dans des huttes servant de salles de classe au Cameroun. Vous vous doutez bien que je n'allais pas transmettre de telles inepties à des personnes qui me respectaient. Du coup, je leur ai dit que la situation sécuritaire ne permettait pas qu'ils puissent entreprendre un investissement sérieux au Cameroun en ce moment. Et le projet est tombé dans l'eau (Entretien 56, Artiste Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019, 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.747) ».*

**c) – Une opposition politique à la solde du parti au pouvoir ; une société civile et une presse muselées**

Alors que le multipartisme ; le dynamisme de la société civile et la liberté de la presse sont présentées comme des expressions de la société au service de la démocratie et de la gouvernance, la majorité des Etats africains ont de tout temps travaillé pour le bannissement, sinon, la limitation des libertés individuelles. Ce qui précède a souvent été vécu au travers des coups de force constitutionnels visant le déséquilibre des pouvoirs ; l'affaiblissement des instances de contrôle de l'autorité et de l'action publique, tout ceci aboutissant toujours au renforcement de l'exécutif à travers l'omniprésence et l'omnipotence de la personne du président de la République. Comme l'affirme Claude Abé :

*« C'est avec un régime pluri-partisan que le Cameroun accède à la souveraineté internationale le 1er janvier 1960. Cependant, le Président Ahmadou Ahidjo ne s'accommode que très peu de cette forme d'organisation politique. Son mépris pour le multipartisme l'a conduit à imaginer un stratagème en vue de phagocyter les autres formations politiques de l'époque pour créer ce qu'il a appelé un grand mouvement national unifié. Aussi, le 11 septembre 1966, l'Union Camerounaise (UC), le Kameroon National Democratic Party (KNDP) et Le Cameroon United Convention (CUC) se laissaient dissoudre dans l'Union Nationale Camerounaise (UNC). Au mépris de ce que prévoit alors l'article 2 de la Constitution de l'Etat camerounais d'alors, l'on voit naître un régime de parti unique de fait » (Abé, 2006, p.32).*

A son tour, après avoir été désigné président de la République par son successeur au mépris de la Constitution camerounaise qui prévoit toute une procédure au sujet de la vacance du pouvoir du chef de l'Etat, Paul Biya sera contraint au multipartisme et à l'adoption de toutes les libertés individuelles par le Discours de La Baule (Mitterrand, 1990) et la pression internationale. Cependant, pour garder

la main sur la suprématie du pouvoir exécutif par rapport aux autres pouvoirs, condition *sine qua non* de son maintien au pouvoir, Paul Biya va aussitôt s'atteler à un émiettement de l'opposition politique et au même procédé de phagocytose (Abé, 2006, p.34) et de fragilisation des partis d'opposition importants comme l'avait fait son prédécesseur. La même politique de neutralisation des pouvoirs divergents est appliquée à la presse et à la société civile. Pour confirmer ce qui précède, l'un de nos interlocuteurs nous affirme que :

*« Sur le plan intérieur, cette politique de monopolisation des mécanismes de régulation à sa guise de la vie sociopolitique et administrative au Cameroun se caractérise par la fragmentation de l'opinion politique concrétisée par la multiplication des partis politiques et des organisations de la société civile. Au Cameroun en effet, on compte plus de 200 partis politiques, l'essentiel de ces partis étant des ramifications du parti-Etat, le RDPC financées par l'Etat camerounais. Une politique qui vise à fragiliser l'opposition en renforçant l'installation du parti-Etat. L'Etat peut ainsi contrôler aussi bien le pouvoir exécutif où son parti produit l'essentiel des dirigeants de l'administration publique, le pouvoir législatif où son parti est majoritaire à l'Assemblée nationale et au Sénat chargés de l'élaboration des lois, le pouvoir judiciaire où les principaux juges sont nommés dans les rangs du parti-Etat. Sur le plan extérieur, l'Etat camerounais procède, d'une part, par la pacification et la flexibilisation de ses relations diplomatiques avec les grandes puissances et les Etats frontaliers. Avec la Communauté internationale, il opère par sa présence et sa disposition à signer les différents accords internationaux, quoique l'application de ces derniers respecte la politique d'autorégulation que nous venons de souligner ci-dessus. L'Etat camerounais, pour se rassurer de la réussite de sa démarche, ne manque pas d'opérer par l'achat des consciences à coup des devises provenant, la plupart de temps, de l'aide extérieure apportées par ces bailleurs de fonds. Il s'agit là en effet, de la problématique du retour de l'aide aux pays occidentaux. Une aide pourtant proposée pour résoudre des situations de précarités diverses dans notre pays, qui est cependant retournée aux donateurs et à leurs experts pour acheter leur conscience (Entretien 54, Dirigeant associatif, Yaoundé, 25/02/2015, 17h – 18h30, Cf. Annexe N°2, p.734) ».*

En ce qui concerne la presse dont la liberté permet d'informer l'opinion publique au quotidien de l'action publique, le pouvoir exécutif camerounais a entrepris de museler toutes les tribunes qui pouvaient s'écarter de la ligne éditoriale voulue par le pouvoir exécutif en place. Au Cameroun, c'est le Ministère de la communication, par ailleurs porte-parole du gouvernement, qui délivre la carte de presse au travers des services du Conseil national de la communication dont les membres sont nommés par le président de la République. Toutes choses qui participent au renforcement de la mainmise de l'exécutif sur la presse camerounaise. Toutes les mesures sont mises en œuvre ici pour assurer ce contrôle de la liberté d'expression et tous ceux qui s'en écartent sont poursuivis de troubles à l'ordre public. Pour Claude Abé en effet que :

*« Les situations qui donnent lieu à l'activation de la loi sur l'atteinte à l'ordre public sont aussi floues et étendues que celles provoquant l'application de l'ordonnance relative à la répression de la subversion. L'exemple de la mise en pratique de la notion de trouble à l'ordre public dans la saisie de la presse l'illustre avec aisance. Comme permet de l'observer le témoignage d'un acteur du champ médiatique à l'époque, « il s'agit souvent de l'hypersensibilité d'un fonctionnaire, soit d'un fonceur en mal de zèle, soit franchement d'un abus caractérisé de la situation... Il s'agit aussi parfois d'un nom que quelqu'un ne veut pas voir écrit, d'un mot ou d'un terme de phrase employé par un responsable et transcrit tel quel par le journal. Bref tous les prétextes sont bons » (Bayémi, 1989 : 115) pour interdire ou saisir un organe de presse en évoquant l'argument du trouble à l'ordre public. C'est la même extension à l'infini que l'on retrouvait dans la définition de l'ennemi de la nation » (Abé, 2006, p.32).*

Par ailleurs, le partenariat entre l'État, les organismes internationaux (Banque mondiale et ONG du Nord) et les ONG, les associations et les syndicats locaux, tant vanté par le régime en place est en fait bien peu actif au Cameroun. Pour les dirigeants politiques locaux en effet, l'existence d'ONG et des autres organisations de la société civile favorise une certaine reconnaissance internationale sur le plan de la démocratie, mais elle constitue aussi une menace pour la sécurité du pouvoir exécutif. Pour gagner sur les deux tableaux de satisfaction des exigences de la Communauté internationale et de contrôle des forces divergentes, l'Etat camerounais a entrepris de faire du travail des ONG, des associations et des syndicats locaux, de simples relais des pouvoirs publics. Considérées comme des « agents de la démocratisation », elles agissent alors parfois dans le sens inverse (Humbert et Caille (Dir.), 2006, p.335), contre les avantages de toutes natures prévus par les réseaux de la corruption et du clientélisme étatique. C'est dans ce sens que les économistes Marc Humbert et Alain Caille affirment que :

*« En effet, ces ONG disposent des réseaux clientélistes multiples propres aux leaders. Ce qui pose problème, c'est le fort niveau d'institutionnalisation de ces ONG. En effet, la reconnaissance publique acquise s'accompagne de tentatives d'instrumentation qui affectent directement leur niveau d'autonomie et modifie le sens même du projet associatif. De ce point de vue, la tendance à l'incorporation d'ONG dans les programmes publics de lutte contre la pauvreté sous la forme de politique d'appui à la « société civile » a provoqué le « formatage » d'un certain nombre d'ONG africaines selon la logique de la Banque mondiale... » (Humbert et Caille (Dir.), 2006, p. 344).*

Ce qui est mis en exergue ici, c'est d'une part, ce clientélisme qui caractérise les rapports entre la plupart des organisations nationales et internationales de la société civile et l'Etat en Afrique et au Cameroun. D'autre part, il est constaté une certaine absence d'éthique dans la gestion des aides à destination des populations cibles. Dans la plupart des cas en effet, l'aide proposée par les bailleurs de fonds internationaux se perd entre le pourcentage dédié aux énormes budgets de fonctionnement (Perroulaz, 2004, p.64) et la corruption des consciences des experts contre la falsification des rapports

qui présentent souvent des contenus qui n'ont rien à voir avec la réalité sur le terrain. En effet, comme l'affirme cet interlocuteur au sujet de la probité morale de la plupart des partenaires internationaux du développement en Afrique :

*« La probité morale de certains de ces différents partenaires au développement en Afrique pose souvent des questions. Car, comment comprendre qu'au sujet de l'aide à l'éducation, on se retrouve avec des agents de l'UNICEF, de l'UNESCO, de Plan-Cameroun et que sais-je encore, qui ont des salaires incommensurables, des véhicules de service qui coûtent des dizaines de millions de Francs Cfa, voyage en classe affaire... Tout ceci au mépris des conditions de vie d'une société où le salaire moyen d'un fonctionnaire est égal à la ration hebdomadaire d'un seul de leurs animaux de compagnie et où l'essentiel de la population scolaire dont ils sont censés s'en occuper n'a pas un seul repas complet par jour et s'assied par terre dans des baraques qui servent de salle de classe ? Ce qui est le cas dans la plupart des localités du Nord Cameroun ou de la Région de l'Est ? La conséquence de tout ceci est que tout fonctionnaire de l'éducation nationale au Cameroun ne rêve que d'être appelé un jour à travailler dans un Organisme international pour jouir des mêmes avantages alors ces Organismes triment presque tous le qualificatif d'humanitaire (Entretien 42, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 24/06/2018, 14h – 15h30, Cf. Annexe N°2, p.716) ».*

Le même interlocuteur ajoute que :

*« Pour donner l'impression de faire réellement le travail qui leur est demandé, les commissions mixtes entre les experts de ces Organismes et ceux du Cameroun nous servent tous les jours des rapports avec des taux de scolarisation et d'alphabétisation au Cameroun qui ne respectent, ni les réalités locales encore moins, les standards, les normes et les instruments d'évaluation internationaux sur lesquels ces rapports se fondent. Une situation qui fausse toute la problématique d'une quelconque amélioration de la situation socioculturelle et politique de l'Afrique et du Cameroun (Entretien 42, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 24/06/2018, 14h – 15h30, Cf. Annexe N°2, p.716) ».*

Un autre interlocuteur peut alors conclure que :

*« L'absence de détermination et d'efficacité dans l'entreprise réformatrice de l'action publique au Cameroun serait, de tout évidence, l'expression d'une volonté politique des pouvoirs publics fondée sur le renforcement du pouvoir exécutif. Une suprématie du pouvoir exécutif qui a toujours été réaffirmée dans toutes les réformes constitutionnelles au Cameroun et qui s'oppose totalement à toute volonté de séparation des pouvoirs et de décentralisation qui constitue pourtant un préalable à toute démocratisation de la vie sociopolitique nécessaire à la gouvernance. Le refus d'abandonner la bureaucratie ; l'usage des pièges administratifs par le laisser-aller qui engendre l'existence d'une administration publique minée par la corruption et le recours à la peur et à la violence sur toutes ses formes sont les conséquences logiques de cette volonté politique de l'isomorphisme sociopolitique qui empêche le décollage de l'Afrique et du Cameroun (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*



## **5.1.2 – L'institutionnalisation de la corruption et son impact dans la gouvernance au Cameroun**

Dans l'introduction de son ouvrage au titre évocateur : « Les paradoxes de la corruption institutionalisée » publié en 2006, Jean-François Médard, connu pour sa maîtrise de la situation sociopolitique du Cameroun postcolonial, fait un parallèle entre les notions de « corruption systémique » et de « corruption institutionalisée ». Ce politiste chevronné, directeur de plus d'une quinzaine de thèses de science politique sur le Cameroun affirme ce qui suit :

*« L'expression de la corruption institutionalisée apparaît parfois au détour d'une phrase, mais sans être véritablement explicitée, et sans qu'on explore de façon un peu systématique ses implications. On se réfère plus généralement à l'idée de corruption systémique. La corruption est dite systémique, lorsque sa fréquence est telle qu'elle constitue la régie plutôt que l'exception. On oublie trop souvent de préciser si cette corruption systémique est généralisée, comme en Afrique, ou sectorielle comme en France. On associe parfois, et à juste titre, à la corruption systémique, l'idée de culture de la corruption. Lorsqu'il s'agit de corruption systémique sectorielle, on parlera alors de sous-culture de la corruption. Recourir à la notion d'institution permet d'introduire une autre dimension, celle de structure et d'organisation. On doit à cet égard opposer la corruption individuelle qui peut être systémique dans le cas de la petite corruption et la corruption organisée au travers de réseaux de corruption. On doit aussi opposer la corruption régulée et la corruption dérégulée (ou anomique). La corruption institutionalisée est non seulement systémique mais organisée et régulée » (Médard, 2006, p.697).*

Il est évident que sa théorie culturaliste sur la corruption et l'abus des biens publics en Afrique soit, pour nous, assez subjective, dans ce sens que, la culture africaine n'est pas censée enseigner particulièrement ces déviations. Par ailleurs, penser qu'elles soient culturellement africaines relèverait d'une certaine conception négativiste de la culture négro-africaine. Tout en pensant que ce qui précède n'aura pas été l'intention première de Jean-François Médard, nous nous sommes cependant intéressé au caractère institutionnel de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun. En effet, l'institutionnalisation conjoncturelle de la corruption et de l'abus des biens publics dans ce pays suppose qu'à une certaine époque, ces pratiques ne faisaient pas la Une du quotidien des Camerounais, comme c'est le cas depuis les années 1990. Elles apparaissent donc comme étant une réalité conjoncturelle qui fait surface au lendemain de la grave crise économique mondiale des années 1980. L'anthropologue Ange Bergson Lendja Ngnemzue résumera en effet le caractère conjoncturel de la massification de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun en ces termes :

*« Dès le début des années 1990, la société camerounaise se comprime sous le poids de la nouvelle conjoncture faite de libéralisme, de corruption, d'insécurité et de pauvreté. La situation a vite tourné à la crise politique et axiologique, l'énormité devenant progressivement la norme, y compris pour l'État pris dans ses fonctions régaliennes : des collecteurs d'impôts sont soudoyés, des usagers rackettés à ciel ouvert par des policiers et autres agents publics » (Lendja Ngnemzué, 2009, p.2).*

De fait, la bureaucratie, par son élitisme, constitue le principal écran dont se sert l'autorité publique au Cameroun pour se soustraire aux exigences du *Nouveau Management Public*, socle de la gouvernance. Cet écran bureaucratique sur fond d'engagement aux conditionnalités de la Communauté internationale pour le retour de la croissance cache surtout une action publique camerounaise entièrement minée par la corruption et l'abus des biens publics. Des vices qui ont été institutionnalisés (Lendja Ngnemzué, 2009, p.2) dans tous les secteurs de la vie publique au Cameroun depuis les années 1990. Traditionnellement la corruption et l'abus des biens publics sont définis comme le détournement de fonctions exercées dans la sphère publique à des fins personnelles et privées (Lavallée, Razfindrakoto et Roubaud, 2010, p.9). Plusieurs critiques de l'action publique et politique au Cameroun classent ces vices au rang des instruments utilisés par le pouvoir exécutif camerounais pour mieux contrôler l'opinion. Il s'en sert aussi pour mieux s'assurer un patrimoine économique nécessaire pour la confiscation du pouvoir. Une déviation administrative qu'on peut expliquer par des raisons conjoncturelles et dont les manifestations sont légions au Cameroun.

### **5.1.2.1 – Les raisons conjoncturelles et l'instrumentalisation de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun**

S'étant intéressé aux raisons de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun, voici ce que le journaliste Jean-François Le Dizès affirmait dans son carnet de voyage au cours de l'une de ses expéditions au Cameroun en 2016 :

*« Endetté, l'État camerounais a dû alors signer un plan d'ajustement structurel en 1989 avec le FMI. Celui-ci a obligé celui-là à réduire ses dépenses. Ainsi, le gouvernement a décidé, en 1993, de baisser les salaires des fonctionnaires de manière drastique : baisse de 70% ! Ce qui provoqua de longues grèves des différentes catégories de fonctionnaires entre novembre 1993 et février 1994. Le gouvernement a sanctionné ce mouvement en révoquant 2 000 fonctionnaires et n'a fait des concessions qu'aux seuls magistrats. Par-dessus le marché, ces salariés, comme tous les Camerounais, ont subi, en 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA, qui est la monnaie du pays. Ce qui a provoqué une forte augmentation des prix de toutes les denrées importées, donc réduit encore un peu plus le niveau de vie des fonctionnaires. Pour compenser ces pertes, les fonctionnaires ont cherché des revenus parallèles. C'est alors que s'est développée la corruption. Ainsi, quand j'ai pris le taxi pour me rendre dans une bourgade de la région de Yaoundé, le chauffeur a, à un barrage de police, donné un billet de banque au policier pour éviter la*

*vérification de l'état de son véhicule. Par ailleurs, un syndicaliste enseignant m'a rapporté que certains chefs d'établissement scolaire demandaient une somme d'argent à certains parents pour que leur enfant passe dans la classe supérieure. Les bénéficiaires ainsi acquis sont alors partagés aussi bien avec les enseignants de l'établissement qu'avec la hiérarchie. La corruption au Cameroun a pris de l'ampleur, elle est devenue courante. En effet, 48% des utilisateurs de services publics ont payé un « pot de vin » durant les douze derniers mois. À ce sujet, le Cameroun est le deuxième pays d'Afrique pour le versement des pots de vin à un service public. Le détournement de fonds atteint les plus hauts sommets de la hiérarchie. Ainsi, plusieurs anciens ministres ont été, ces dernières années, condamnés à de lourdes peines de prison ferme. La majorité des Camerounais (56%) pensent que le gouvernement ne fait pas son travail contre la corruption. L'usage des recettes de l'exploitation pétrolière reste opaque. Cet argent remplit probablement les caisses du Président du Cameroun, Paul Biya. Rappelons que celui-ci a été mouillé dans l'affaire Elf, jugée en France en 2004...» (Le Dizès, 2003).*

Dans ce rapport, l'auteur met en exergue la baisse du pouvoir d'achat consécutive aux mesures d'Ajustement structurel imposées par les bailleurs de fonds au Cameroun comme l'un des facteurs responsables de la situation de corruption et d'abus des biens publics galopants dans ce pays. Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet avait déjà, avant Jean-François Le Dizès, fait remarquer cette corrélation dans son célèbre ouvrage : « Système de rémunération et motivation des fonctionnaires camerounais : une analyse théorique » publié en 2010. Il soulignait ce qui suit :

*« Le coût de plus en plus élevé de la vie qui croit dans un sens contraire de façon exponentielle que le niveau général des salaires et le taux élevé du chômage, ont fait dire à beaucoup, notamment aux représentants des fonctionnaires, que cette situation était à l'origine de la baisse de la qualité du service et des comportements déviants des agents de l'Etat. Ce qui est pour les partisans de cette thèse à l'origine des émeutes de février 2008 qui furent baptisés « émeutes de la faim » et surtout de nombreux détournements de fonds qui se multiplient malgré la mise sur pied de « l'opération épervier » (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.2).*

Une position que les économistes Emmanuelle Lavallée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud semblent également partager en estimant qu'une revalorisation des salaires pourrait avoir un effet rectificatif du comportement des agents publics corrompus. Pour nos trois auteurs en effet :

*« Plusieurs arguments théoriques suggèrent que la corruption est corrélée avec le niveau des salaires des agents publics. La théorie des incitations montre qu'il existe un salaire d'efficience assimilable à l'espérance de pot-de-vin associé à la corruption pouvant empêcher la corruption. Même si le salaire d'efficience est coûteux et donc difficile à mettre en œuvre dans un contexte de restrictions budgétaires, la théorie des incitations suggère que, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du salaire devrait réduire la corruption des agents publics » (Lavallée, Razafindrakoto et Roubaud, 2010, pp.11-12).*

Cependant, malgré la pertinence de cette démonstration, d'autres analystes pointent du doigt quelques faiblesses de cette théorie de réciprocité. En effet, comme l'affirment toujours Emmanuelle Lavallée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud : « *Si Van Rijkeghem et Weder (1997) mettent en évidence, sur un échantillon de 28 pays, l'existence d'une relation négative entre le salaire relatif des fonctionnaires et le degré de corruption perçue des pays, les travaux effectués sur un nombre plus important de pays ne permettent pas de conclure à une relation significative entre le taux de salaire et le niveau de corruption des pays* » (Lavallée, Razfindrakoto et Roubaud, 2010, pp.11-12). Ce qui précède voudrait alors dire que si dans certains pays, la baisse des salaires n'a pas directement entraîné la corruption chez les agents de l'Etat, cette dernière ne saurait être la seule raison conjoncturelle qui expliquerait cette déviance sociétale et administrative.

Ce dernier point de vue viendrait alors renforcer la position de certains critiques de l'action publique camerounaise qui pensent que, bien qu'ayant été déclenchée par la sérieuse récession économique des années 1990 au Cameroun, l'ampleur du mécanisme de la corruption et de l'abus des biens publics serait la conséquence d'une instrumentalisation de cette déviance par les pouvoirs publics Camerounais. Elle ferait même l'objet d'une volonté politique du pouvoir en place. D'autres critiques mettent pour cela en exergue ce qu'ils qualifient de contradiction interne dans la mise en application de la politique de réduction du train de vie de l'Etat et celle des revenus des agents publics aussi bien pour tous les Etats africains signataires de la Charte de la Fonction publique à Windhoek en 2001 en général que pour le Cameroun en particulier. Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet soutiendrait alors que :

*« La satisfaction des besoins et attentes de niveau supérieur des fonctionnaires, ne pourra pas toujours être comblée par la Fonction publique. En effet, plus les besoins des fonctionnaires augmentent, plus la valence de la rémunération augmente dans le même sens et son instrumentalité dans le sens contraire. La fonction publique, il faut le noter, fait face à la contradiction : recherche de la performance [par l'Ajustement structurel] - baisse des dépenses publiques. En effet, la charte de la fonction publique africaine signée par le gouvernement camerounais arrêtée à Windhoek en 2001 manifeste le souci de préserver la possibilité d'adapter rapidement les politiques salariales aux aléas de la conjoncture économique et à la situation du marché. La mise en pratique de cette charte contribuera à éliminer la récurrence de l'insatisfaction liée au salaire, par la satisfaction constante et parallèle des attentes des fonctionnaires camerounais...»* (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.2).

Ce qui précède afficherait clairement l'hypothèse d'une volonté politique d'instrumentalisation des mesures des *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)* en faveur des intérêts du pouvoir en place au Cameroun. C'est ce que le célèbre Magazine d'actualité internationale « *Jeune Afrique* » expose dans

sa Une du 25 janvier 2010 au sujet de la corruption et de l'abus des biens publics au Cameroun sous le titre : « *Paul Biya accusé d'instrumentaliser « Epervier »*. Dans cette tribune, l'analyste qui venait de séjourner dans les prisons du Cameroun affirme que :

*« L'opération Epervier, qui vise à éradiquer la corruption au Cameroun, soulève l'indignation des détracteurs du président camerounais Paul Biya. Ils l'accusent d'utiliser la traque aux corrompus pour avoir la voie libre aux prochaines élections, en 2011. Paul Biya serait-il en train de mener une "purge politique"? C'est en tout cas ce que pensent ceux qui l'accusent de défendre des intérêts personnels derrière l'opération « mains propres », entamée il y a 5 ans et réactivée début 2010 avec l'incarcération de trois personnalités politiques.*

*En 2004, les autorités camerounaises s'engageaient par le biais de l'opération « Epervier », sous la pression des bailleurs de fonds, à lutter contre la corruption. Et depuis, les arrestations se multiplient. Derrière les barreaux, ils sont désormais une centaine à être victimes du zèle des autorités, dont 8 ex-ministres (un 9e est mort en détention), 7 anciens patrons d'entreprises publiques, un ex-ambassadeur et un ancien député. Ceux d'entre eux qui ont eu la chance d'être jugés ont été sévèrement condamnés. L'ex-ministre de l'Energie Alphonse Siyam Siwé a ainsi écopé de la perpétuité en appel pour avoir détourné 53 millions d'euros avec 12 complices. Bien que cette opération "mains propres" soit très populaire, beaucoup de Camerounais soupçonnent Paul Biya, 76 ans dont 27 passés au pouvoir, de l'utiliser à des fins politiques. Dans sa ligne de mire, d'après eux : l'élection présidentielle de 2011 à laquelle il pourrait être candidat. Sous couvert de lutte contre la corruption, on assiste à une "purge politique", estime le politologue Alain Fogué. Et selon la presse, plusieurs des ministres emprisonnés, dont celui des Finances Polycarpe Abah Abah suspecté de s'être constitué un fabuleux trésor de guerre, appartiendraient au "G11" (Génération 2011), une nébuleuse informelle constituée par des caciques en vue de la présidentielle. En décembre dernier, Jeune Afrique avait rencontré certains de ces « prisonniers VIP », à la prison de Kondengui à Yaoundé : Urbain Olanguena Awono, l'ancien ministre de la Santé publique dénonçait une « instrumentalisation » de l'institution judiciaire, dans la perspective de la succession du président Paul Biya. Le même jour, Jean-Marie Atangana Mebara, l'ancien secrétaire général de la présidence – poursuivi dans le cadre de l'affaire « Albatros » – expliquait attendre toujours l'ouverture des débats contradictoires, alors qu'en novembre dernier un nouveau chef d'inculpation venait s'ajouter aux cinq autres le concernant. Epervier est une "opération à tête chercheuse", dénonce également Joshua Osih, vice-président du principal parti d'opposition, le Social Democratic Front (SDF). Elle vise les membres du régime "qui ne sont pas d'accord avec la présidence à vie de Biya" ainsi que "les brebis galeuses qui ne pèsent pas politiquement" et dont les arrestations lui donnent un semblant de crédibilité. Faut-il voir des similitudes avec l'affaire Titus Edzoa ? En 1997, cet ancien médecin de Paul Biya et homme clé de son régime, avait été arrêté pour "détournement de fonds publics". Il venait de se porter candidat à l'élection présidentielle. Il purge depuis une peine de 15 ans de prison, alors qu'un nouveau procès à son encontre a été ouvert en octobre dernier. Pendant ce temps, s'insurge Joshua Osih d'autres personnalités, soupçonnées d'être – enquêtes à l'appui – "coupables de mauvaise gestion", ne sont pas inquiétées. En réponse à ces accusations, le ministre de la Communication Issa Tchiroma Bakary soutient qu'Epervier "n'est pas*

*du tout politique". La justice "n'est pas aux ordres" de l'exécutif, maintient-il. Procès et emprisonnements ne servent à rien, répond de son côté le SDF. Toujours selon ce parti, une lutte efficace contre la corruption devrait passer par un système permettant d'identifier l'origine des biens des fonctionnaires. Et, surtout, donnant l'occasion aux gestionnaires indéliçats de rembourser les sommes détournées » (JA, 2010).*

Les précédents arguments font donc, d'une part, de l'intensification de la corruption et de l'abus des biens publics, un fait qui procède d'une situation conjoncturelle, l'Ajustement structurel, ayant entraîné une précarisation fulgurante de la vie au Cameroun. Un contexte qui donnerait ainsi raison à Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet qui applique la théorie des attentes de Vroom au sujet de l'insatisfaction des agents publics Camerounais par rapport à la réduction de leur niveau de vie (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.10), élément motivateur du comportement de corruption et d'abus des biens publics au Cameroun. Une situation qui a cependant été institutionnalisée, d'autre part, par les pouvoirs publics pour servir leurs intérêts dans leur quête d'un pouvoir dont ils n'envisagent presque pas la fin. Les agents publics et même toute la société Camerounaise, au mépris du comportement imprévisible de l'actuel chef d'Etat Camerounais, qui ne manque pas d'en faire payer le prix fort à ses anciens cadres indéliçats vis-à-vis de ses intérêts, s'en sont servis pour pallier les manques à gagner de la réduction du pouvoir d'achat imposé par les mesures d'Ajustement structurel. La corruption et l'abus des biens publics sont ainsi devenus : « un moyen de « récupérer un dû », et donc une compensation pour une injustice dont il[s] [les Camerounais concernés] s'estime[nt] victime[s] » (Blundo et Olivier de Sardan, 2007, p.121). Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet pense pour cela, en reprenant les thèses des sociologues, Marjolein Dieleman, Pham Viet Cuong, Le Vu Anh et al. (2003) que : « si les salariés et leurs conditions de travail sont insatisfaites (exemple : les salariés ne peuvent couvrir leurs besoins de base), les travailleurs auront tendance à rechercher des voies et moyens pour compenser ces manquements » (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.10). Une option que la société camerounaise a malheureusement choisi de façon systématique.

### **5.1.2.2 – Les différentes manifestations de la corruption et de l'abus des biens publics dans l'action publique au Cameroun**

Véritable frein au bon fonctionnement de l'action publique au Cameroun, on se serait attendu que les différentes parties concernées par l'expansion de la corruption et de l'abus des biens publics, notamment les pouvoirs publics camerounais, s'engagent formellement dans une véritable politique pour les combattre. Plusieurs critiques soulignent plutôt l'expression d'une volonté politique du régime en place de s'en servir au profit des intérêts hégémoniques. Comme on peut le lire dans le rapport de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) : « de l'avis des experts et

*observateurs avertis, les réformes institutionnelles ainsi que les sanctions prises par le gouvernement pour réprimer les actes de corruption ne se traduisent pas par un recul significatif de ce phénomène » (JA, 2011).*

Certaines enquêtes d'opinion ont même indiqué que la corruption et l'abus des biens publics faisaient partie de la personnalité de base des Camerounais. Des sondages d'opinion, notamment ceux menés par Transparency International décerneront la palme d'or de la corruption au Cameroun en 1999 (Lendja Nguemzué, p.11). Le pays sera situé à la 25<sup>ème</sup> place des pays les plus corrompus du monde en 2018 (Diallo, 2019). Un record que nous retraçons dans le tableau ci-dessous. Comme nous l' a affirmé l'un de nos interlocuteurs : « *Au Cameroun, il est possible de détourner même des choses offertes aux morts* (Entretien 54, Dirigeant d'association, Yaoundé, 25/02/2015, 17h – 18h30, Cf. Annexe N°2, p.734) ». C'est le cas du dossier sur le détournement de l'essentiel des fonds qui ont été mis à la disposition du gouvernement camerounais par la Communauté internationale pour la riposte contre la COVID 19 (Le monde, 2021). Ou alors, quand bien même quelques effets auraient été achetés dans cette riposte pour être distribués à la population sous le couvert du « don du président de la République », comme on peut le constater dans les images ci-dessous, l'usage qui leur est réservé est rocambolesque. En effet, certains de ces effets (seaux destinés au lavage des mains) se sont retrouvés dans les chantiers de construction des autorités chargées de les distribuer aux populations alors même que les décès après à la pandémie du coronavirus battent des records phénoménaux dans le pays et que la majorité des Camerounais reste totalement désarmée face à l'ampleur de la situation. Le « don » en lui-même étant apprécié par les « griots et les profiteurs du régime » (AC, 2020) comme un acte « jamais vu » tel qu'on peut le lire sur l'une des banderoles confectionnées à l'occasion. A dire ici qu'un président de la République fait « des dons » avec l'argent du trésor public.

**Tableau N°12 : Représentation de l'Indice de perception de la corruption (IPC) au Cameroun**

Année	1997	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>IPC</b>	non-classé	non-classé	1,4	1,5	2,0	2,0	2,2	1,8	2,1	2,2	2,3
<b>Classement</b>	non-classé	non-classé	85/85	99/99	84/90	84/91	89/102	124/133	129/145	137/158	138/163

**Source :** (SC, 2020)



Selon l'ONG SOS corruption, les administrations les plus corrompues en 2004 au Cameroun seraient : 1<sup>er</sup> ex æquo : impôts - Douane - Comptabilité matière (marchés publics) ; 4<sup>e</sup> : Travaux publics ; 5<sup>e</sup> : Forêts ; 6<sup>e</sup> : Police et gendarmerie ; 7<sup>e</sup> : Industrie et commerce ; 8<sup>e</sup> : Éducation nationale ; 9<sup>e</sup> : transport ; 10<sup>e</sup> : Fonction publique ; 11<sup>e</sup> : Santé ; 12<sup>e</sup> : Administration territoriale ; 13<sup>e</sup> : Justice ; 14<sup>e</sup> : Domaines et affaires foncières ; 15<sup>e</sup> : Poste et télécommunication ; 16<sup>e</sup> : Travail et prévoyance sociale ; 17<sup>e</sup> : Agriculture ; 18<sup>e</sup> : Enseignement supérieur (SC, 2020).

### Images des « dons du président de la République » du Cameroun pour la prise en charge de la COVID-19 et l'usage rocambolesque qui en est fait



Concernant les agents publics, le secteur de la corruption et de l'abus des biens publics serait l'un des mieux organisés au Cameroun, puisque toutes les parties prenantes sont censées y gagner quelque chose. Cela va du monnayage des services publics entre agents de l'Etat et ses différents partenaires à la manipulation des salaires des fonctionnaires. Les socio-anthropologues Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan qui se sont intéressés de très près à ce phénomène font par exemple remarquer que :



*« Alors que, de manière schématique, le douanier monnaye son pouvoir de sanction et que le greffier marchand au prix fort l'acte juridique qu'il est censé délivrer gratuitement, ici, c'est l'administration publique qui engage des dépenses pour accéder à des biens et à des services fournis par des privés. À travers le court-circuitage des normes de transparence, de concurrence et d'impartialité chargées de réguler les marchés publics, et par le paiement d'un prix supérieur à celui qui pourrait être accepté par le privé, les décideurs créent une rente illicite, qu'ils partagent avec l'entrepreneur ou le fournisseur par le biais du versement, par ce dernier, d'une commission » (Blundo et Olivier de Sardan (Col.), 2007, p.251).*

Concernant la gestion du fichier de la solde de l'Etat au Cameroun, comme le souligne Joseph Olivier Bakiti Ba Mbog Binyet, le régime en place au Cameroun a fait de la manipulation du système de rémunération des agents de l'Etat, la principale cause de la corruption et de l'abus des biens publics comme nous l'avons déjà spécifié dans un précédent paragraphe. Les agents publics ont notamment connu l'individualisation (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.11-12) des salaires ce qui a conduit à la concurrence, à la fragilisation, au déséquilibre salarial entre agents statutairement de même échelon. Cette instrumentalisation des revenus salariaux a inexorablement eu pour conséquence la corruption et les abus des biens sociaux. Une situation que l'Etat a ensuite exploité à son avantage en punissant et en gracieux qui il veut vis-à-vis des actes de corruption constatés par des « autorités compétentes ». La seule mesure d'évaluation de qui doit être puni ou gracié étant ici la coopération ou non à la politique du laisser-faire et du soutien à la confiscation du pouvoir de Paul Biya. C'est ce qui ressort de cette affirmation de l'un de nos interlocuteurs qui pense que : *« au Cameroun, si tu veux vivre tranquille, longtemps et bien, il faut être au RDPC. Comme qui dirait : « soutenir le régime en place et faire ce qu'on veut. (Entretien 44, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h10, Cf. Annexe N°2, p.722) ».*

Concernant le reste de la société, l'adoption de la corruption peut être perçue comme un mécanisme d'adaptation aux nombreux blocages bureaucratiques mis en œuvre par les agents publics pour les fins de commercialisation du service public. Un moyen de faire pression sur les usagers. Jacques Bugnicourt avait déjà fait remarquer, bien avant la conjoncture des années 1990 et le fulgurant développement de la corruption et de l'abus des biens publics qui s'en est suivi, qu'en Afrique :

*« Les procédures ont aussi une autre fonction. Pour ceux qui ont fait quelques études et qui ont commencé une carrière administrative, elles constituent un moyen d'oppression dont on ne néglige pas d'en user à l'occasion. Les procédures apparaissent aussi dans certaines circonstances comme des moyens de faire monnayer des interventions ou des arrangements. Chaque texte nouveau ouvre, pour un certain nombre de fonctionnaires,*

*des possibilités nouvelles de pourboire puisque seul un petit nombre sait ce qui est le droit et ce qui ne l'est pas. C'est là une différence fondamentale entre les législations ou réglementations importées et la coutume que connaissent en général tous les membres d'un groupe et dont l'interprétation est publiquement commentée » (Bugnicourt, 1973, p.1241).*

Emmanuelle Lavallée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud ajouteront que dans ce contexte: « *de nombreux auteurs présentent la corruption comme un moyen efficace de contourner des réglementations ou des procédures administratives lentes ou tatillonnes » (Lavallée, Razfindrakoto et Roubaud, 2010, p.14). Comme le confirme l'un de nos interlocuteurs : « si tu veux être vite servi au Cameroun, il faut, soit être recommandé par un membre influent de la République, soit alors faire comme tout le monde, c'est-à-dire, te soumettre à la corruption. (Entretien 44, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h10, Cf. Annexe N°2, p.722) ».*

Une logique que Jean-Pierre Olivier de Sardan confirme dans ses recherches en soutenant que dans les services publics en Afrique :

*« [Le] mépris [des usagers] s'arrête là où les recommandations commencent. Toute personne recommandée, directement ou indirectement, se voit, en revanche, plutôt bien servie, souvent d'ailleurs aux dépens des usagers anonymes qui attendent. Pour un Pac (« parent, ami ou connaissance »), le fonctionnaire fera assaut de politesse, facilitera l'accès au service recherché et quittera volontiers son poste pour piloter son hôte. Les réseaux de recommandations sont multiples : membres de la famille étendue, voisins, originaires d'une même région, collègues, promotionnaires, camarades de loisirs ou de parti, etc. » (Olivier de Sardan, 2004, pp.146-147).*

En effet, comme le souligne le socio-anthropologue : « *pour l'utilisateur qui ne connaît personne mais qui a les moyens financiers nécessaires, le recours à la corruption est devenu désormais systémique, omniprésent et bien visible » (Olivier de Sardan, 2004, p.147). De manière générale au Cameroun, il est devenu presque impossible d'obtenir un service public sans soudoyer l'agent de l'Etat qui est payé pour vous le rendre. Il s'est même tissé dans la société, presque de façon institutionnelle, une politique de corruption qui n'émeut que ceux qui viennent d'ailleurs. Pour l'auteur de l' « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone » : « la corruption unit aussi des personnes en relations d'affaires continues ou se structure selon des réseaux organisés et même mutualisés (le policier doit donner « sa part » au brigadier, qui donne la sienne au commissaire, etc.). Cette corruption systémique, qui a des formes multiples, aboutit à une sorte de « privatisation informelle » de l'État, dans la mesure où l'agent de l'État n'effectue son travail que s'il perçoit une rémunération directe de l'utilisateur » (Olivier de Sardan, 2004, p.147). Au Cameroun en effet, tous les*

corps de métiers disposent chacun de son réseau et de sa chaîne de corruption. Cette chaîne irait du subalterne dans chaque service jusqu'à la Présidence de la République sans que cela ne dérange qui que ce soit. Comme le souligne l'un de nos interlocuteurs :

*« Il est certain que l'énorme scandale de plus de 2601 matricules de fonctionnaires fictifs dans le fichier de la solde du trésor public qui défraie la chronique au Cameroun depuis 2018 serait resté dans les secrets de l'Etat si le principal mis en cause ne s'était trouvé au centre de l'instrumentalisation des replis identitaires consécutifs à la candidature du Professeur Maurice Kamto, originaire de l'Ouest Cameroun tout comme le concerné, aux dernières élections présidentielles. Comment comprendre qu'un tel scandale aurait échappé pendant plus d'une dizaine d'années à la vigilance du Ministère délégué à la Présidence chargé du Contrôle supérieur de l'Etat qui a pourtant la responsabilité de rendre régulièrement compte au Président de la République de l'action publique dans tout l'appareil étatique ? (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

En effet, au vu du décret N° 97/047 du 05 mars 1997 portant organisation des services du contrôle supérieur de l'Etat, ce dernier est investi : *« de la responsabilité de la vérification, au niveau le plus élevé, des services publics, des collectivités territoriales décentralisées, des entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des organismes, établissements et associations confessionnels ou laïcs bénéficiant des concours financiers, avals ou garanties de l'Etat ou des autres personnes morales publiques, sur les plans administratif, financier et comptable ».* L'existence d'un dossier aussi scandaleux n'aurait certainement pas été possible sans que tous ceux qui se trouvent dans le secret de l'Etat ne puissent avoir leur part du butin dans les centaines de millions de Francs CFA qui prenaient une direction inconnue de l'action publique camerounaise chaque mois pendant plus d'une dizaine d'années.

### **- Notre expérience sur la réalité des réseaux de corruption au Cameroun vécue pendant notre enquête**

Comme nous l'expliquera l'un de nos interlocuteurs qui s'était intéressé à l'organisation des différents réseaux de corruption au Cameroun :

*« Chaque réseau va de l'employé le plus bas dans l'échelle de responsabilité au Cabinet civil de la Présidence de la République. Dans la justice par exemple, tout commence au niveau des commissariats de police et des gendarmeries. Il faut dire qu'affectés au maintien de l'ordre ; à la répression et à la défense des institutions républicaines au Cameroun, la police, la gendarmerie et les forces armées nationales appelées « militaires » ont particulièrement reçu un traitement de faveur par les pouvoirs publics qui comptent radicalement sur leur appui et leur soutien pour arriver à ses fins, à savoir la confiscation du pouvoir. C'est ainsi que ces corps de métiers ont, tout comme la justice,*

*été préservés de la réduction des salaires des années 90. Leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie ont même, inversement proportionnel à celui des autres corps de métiers, été revalorisés à plusieurs reprises. Par ailleurs, profitant de la politique du laisser-aller du gouvernement camerounais depuis l'arrivée de Paul Biya à la magistrature suprême, elles sont même devenues les principaux agents de la corruption au Cameroun. Ils ont trois chaînes de corruption qui passent, l'une par la justice, l'autre par la Délégation à la Sureté nationale et la dernière par le Secrétariat d'Etat à la gendarmerie. La chaîne qui passe par la justice commence dans les Commissariats et les gendarmeries. Les différentes interpellations des « hors la loi » sont sommés dans toutes les circonstances de délits avérés ou non, au mépris de la législation en vigueur, de déposer des sommes faramineuses auprès des enquêteurs contre leur liberté. Si le concernés ne s'exécute pas, il est alors présenté auprès du Procureur de la République qui augmente ses enchères. Au cas où l'intéressé ne s'acquitte pas de la somme demandée auprès du Procureur par l'intermédiaire de ses « hommes de mains », le plus souvent son secrétaire particulier, le mis en cause est déféré à la prison et remis entre les mains d'un juge. Le juge à son niveau augmente les enchères. C'est ainsi qu'on se retrouve dans les prisons avec un pourcentage très élevé des prévenus donc la seule grande infraction serait de n'avoir pas honoré au paiement de la corruption institutionnalisée. Il est évident aussi que de même les innocents se retrouvent dans les prisons et ne pourront ressortir qu'après avoir payé les sommes majorées à l'infini, même s'ils passent le restant de leurs jours dans la prison, de même les hors la loi et les criminels sont relâchés pour avoir consenti à payer rançon que leur est demandée. La criminalité et le grand banditisme sont donc entretenus au prix de la corruption et au dépend de la sécurité des citoyens. Aussi, dans le relais des différentes chaînes de corruption, l'argent est recueilli auprès des enquêteurs qui remettent une part aux Commissaires ou aux Commandants de gendarmerie qui l'acheminent à la Délégation à la Sureté nationale pour les premiers et au Secrétariat à la gendarmerie pour les seconds en prenant le soin de garder leur pourcentage qui est bien connu pour une sorte de règlement en interne. L'argent est ainsi acheminé dans les « caisses noires » du Cabinet du Président de la République pour ses différents besoins. Pour la justice, chaque Procureur de la République et chaque juge déposent leur part de « butin » auprès du cabinet du Ministère de la justice qui l'achemine à la Présidence. Ainsi, chaque corps de métier dispose de sa propre chaîne de corruption qui se relaie jusqu'à la Présidence de la République. C'est de cette manière que la corruption institutionnelle fonctionne au Cameroun (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

Un exposé que nous avons trouvé assez pertinent, ayant nous-même été confronté à l'essentiel de ces réseaux de corruption dans l'éducation nationale et dans la justice. En effet, au travers de nos responsabilités de chef d'établissement scolaire pendant plus d'une année au Cameroun, et plus particulièrement pendant notre séjour dans les commissariats et les gendarmeries durant notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*, nous avons été témoin d'une véritable plaque tournante de la corruption établie, d'une part, entre les établissements scolaires privés et les institutions ministérielles de tutelle. D'autre part, entre les commissariats, les gendarmeries et les administrations judiciaires. Pendant les deux semaines passées dans les cellules du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé, nous nous sommes rendus compte qu'au Cameroun, en matière de justice, tout le monde doit « passer à la caisse ». Cela se fait aussi bien auprès des agents de la police

et de la gendarmerie que des responsables de la Justice. Dans notre cellule, nous assistions chaque soir à un véritable ballet. Les agents de police avaient la consigne de faire le ratissage des quartiers pour interpellier tous ceux des citoyens qui seraient soupçonnés d'infraction quelconque au regard de la loi. Lorsqu'on vous interpelle pendant la nuit, vous êtes alors conduit au commissariat. Le jour venu, l'inspecteur de police vous appelle pour l'audition. C'est au cours de l'interrogatoire qu'il vous est demandé d'appeler votre famille pour les informer de votre détention. Lorsque la famille arrive, elle est informée qu'au vu de l'infraction que vous avez commise, vous risquez tant de mois ou d'années de prison. Que la procédure peut s'arrêter au niveau du commissariat si la famille le souhaite. Mais, au cas où elle accepterait que leur personne soit présentée au procureur de la République, cela risque de s'achever par une condamnation qui coûtera très chère à la famille. Prise de panique, la famille est obligée de chercher à négocier. Le montant de la somme d'argent qu'elle devrait déposer auprès de l'inspecteur de police dans un délai très bref lui est alors communiqué. Si la famille s'acquitte de ces frais de la corruption pendant l'intervalle de temps fixé, le prévenu est libéré. Mais, si elle ne le fait pas, la personne est effectivement présentée au procureur pour la suite de la procédure mais aussi, de la chaîne de corruption. Dans cette même politique, deux parties qui se présentent aux autorités de police ou de gendarmerie, comme le fondateur de *l'Institut Gasolent* et nous pour un litige, doivent toutes « passer à la caisse ». C'est ainsi qu'alors nous étions parti de nous-même porter plainte pour la tentative d'enlèvement et de l'agression physique dont nous avons fait l'objet le 11 octobre 2017 à *l'Institut Gasolent*, parce que le fondateur avait corrompu la police et le sous-préfet de la place, nous avons vu notre plainte se transformer en trois délits qui nous étaient reprochés. Il s'agissait, premièrement, de la « tentative de meurtre sur les personnes qui sont venues nous agresser dans l'enceinte de l'établissement » sur la demande du fondateur qui voulait se débarrasser de nous. Deuxièmement, nous étions accusé d'« usurpation d'identité » : on nous accusait en effet d'être un faux prêtre alors que nous avons décliné notre identité de prêtre catholique romain consacré le 20 juin 2010 au diocèse d'Evry-France comme cela est bien indiqué dans les documents attestant notre ordination sacerdotale (Cf. Annexe N°6, p.977). Enfin, nous devons répondre au délit de « trouble à l'ordre public » pour des faits qui se sont déroulés à l'intérieur dans l'enceinte d'un établissement scolaire clôturé et où nous étions victimes des assaillants venus de l'extérieur. Le sous-préfet a requis, pour ces délits fabriqués de toutes pièces, une garde à vue administrative à notre rencontre. Lorsque notre famille s'est présentée, il lui a été dit que nous courrions quinze ans d'emprisonnement ferme pour les délits commis. Ayant refusé toute négociation auprès de la police, nous avons choisi d'être présenté au procureur qui nous a libéré, non sans avoir dépensé plus de 1000 Euros pour recouvrer notre liberté. Nous continuons cette expérience de corruption de la Justice camerounaise jusqu'aujourd'hui étant entendu que nous avons finalement réussi à introduire une deuxième procédure en abus de confiance. La première ayant purement et simplement été communiée

en garde à vue administrative contre nous, comme nous venions de l'exposer. Nous avons déjà eu à verser beaucoup d'argent à la « Justice » et aux autres intermédiaires depuis 2017, seulement pour que cette deuxième procédure puisse être enrôlée. Ce qui n'est pas encore le cas, plus de trois ans après les évènements susmentionnés.

Tout le monde est donc obligé de corrompre ou d'être corrompu au Cameroun. Pour les responsables de la « Justice », la défense ; l'accusation et mêmes les témoins doivent tous payer, sinon le défendeur peut devenir l'accusé ; les victimes ou même les témoins deviennent des coupables. Les vraies victimes peuvent ainsi se retrouver en prison quand les vrais coupables sont libres de continuer leurs activités génératrices de revenus pour la « Justice » et les autres maillons de la chaîne. Pour le service public, comme l'affirment Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan :

*« Il s'agit ici de « faire comme tout le monde », pour ne pas être le dindon de la farce. L'exemple de la corruption vient d'en haut, les gouvernants montrent le chemin, ce sont eux les plus grands voleurs. Bien stupide serait donc celui qui ne ferait pas comme eux. Une variante, plus professionnelle, consiste à renvoyer la responsabilité des pratiques corruptives à la hiérarchie, qui s'y livre la première. La généralisation de la corruption devient alors le produit d'une agrégation de stratégies individuelles se diffusant selon le principe de la tâche d'huile » (Blundo et Olivier de Sardan (Col.), p.251).*

Ici, toute une littérature et un code de conduite connus par tous, sauf par ceux qui ne connaissent pas le contexte, a même déjà été mis sur pied pour traduire et perpétuer cette pratique. Le public l'appelle « le gombo », « la bière », « le tchoko », « le carburant », « le taxi », « la motivation », « l'argent du café », « l'argent des condiments », « l'argent de l'eau fraîche », « l'argent de transport », « l'argent du thé », « l'argent de la cola », « faire un geste », « faire quelque chose »... (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p.109). Des expressions du jargon local qui renverraient à ce qu'on pourrait qualifier de : « mouiller la barbe » ; « pot-de-vin » ; « dessous de table »... sous d'autres cieux. Pour Giorgio Blundo et Jean Pierre Olivier de Sardan : « être réglo », dans cet univers d'initiés, signifie respecter la parole donnée, le contrat oral, se conformer à un code de conduite avec son étiquette, ses interdits, ce qui est permis et ce qui est défendu » (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p.80). Les auteurs de « Etat et corruption en Afrique » soutiendront pour ce faire que :

*« La corruption est parfois assimilée à une sorte d'«avantage de fonction» qui, en tant que tel, est un prolongement naturel du statut de fonctionnaire. Le « privilège » est en effet une forme d'extension démesurée des « avantages de fonction » que l'on retrouve dans toutes les administrations africaines. Recevoir de l'argent de l'usager, ou détourner des matériels ou des fonds publics, n'est alors qu'un privilège légitime parmi d'autres, qui expriment l'appropriation par les fonctionnaires de l'espace, des facilités et des matériels de leur service. [...]. Cette Corruption fait même le plus souvent l'objet d'une pression sociale...]. Cette pression sociale peut être exercée aussi bien par la famille,*

*par l'entourage ou par les collègues. Dans tous les cas, la pression des proches ou des pairs oblige l'intéressé à abandonner ses éventuels scrupules éthiques personnels « anti-corruption » pour céder à une éthique de groupe qui privilégie les services rendus ou la redistribution ostentatoire. On n'est pas loin d'une justification « culturelle ». « C'est presque un réflexe, tout le monde le fait. C'est intégré, même le fournisseur le fait spontanément... » (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, pp.103-104).*

Une situation qui a abouti au Cameroun à une déviance, voire à la perversion même du service public et du langage administratif. Tenez, par exemple, les réalités telles : « *traiter un dossier* » ; « *aller en mission* » ; « *gagner un marché public* »... ont presque perdu leur sens administratif originel. Comme nous l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Dans la fonction publique camerounaise, faire des missions est devenu la chose la plus recherchée par tous les fonctionnaires. En effet, dans cette perspective, ce n'est pas tant l'envie d'assumer ses responsabilités dans le poste qu'on occupe qui est en jeu ici. Ce sont surtout les avantages liés à cette réalité qui sont recherchés. Aller en mission rime avec s'attendre à des revenus considérables hors salaire ; pouvoir voyager à l'extérieur du pays, ce qui ajouterait une épaisseur à votre cv. Il y a des hommes et des femmes qui sont prêts à tout donner pour pouvoir avoir des missions dans leur service. Il y a même des femmes qui se prostituent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques pour avoir des missions. De même que traiter un dossier n'a rien à voir avec poser un acte administrativement constitué. Il s'agit tout simplement pour l'agent public investi du pouvoir d'étudier un dossier quelconque affecté à ses services par sa hiérarchie, d'utiliser le budget de l'Etat alloué à cette mission d'une part, et d'autre part, d'exiger une contribution corruptive de l'usager qui serait concerné par ce dossier. Le domaine des marchés publics est venu couronner cette tragédie de l'action publique au Cameroun. Nous savions dans le passé que les marchés publics nécessitaient une procédure administrative basée sur un appel d'offre ouvert au grand public. Une procédure par laquelle, après avoir traité légalement, comme le stipule le droit en la matière, toutes les soumissions qui remplissent les conditions, l'Etat attribue à un partenaire national ou international la réalisation d'un investissement public. Ces dernières années, les marchés publics sont devenus une véritable propriété privée de l'Etat et ses agents. Les appels d'offre ne sont pas publiés, et même quand ces derniers sont publiés, c'est une simple formalité. L'Etat les attribue de gré à gré à qui il veut et comme il veut. La conséquence de tout ceci est que la majorité de ces marchés ne sont jamais livrés. Et quand ils sont plus ou moins réalisés, aucune structure de contrôle ne peut attester leur conformité par rapport au cahier des charges. Ce qui importe, c'est qu'à un moment, tous ceux qui ont été associés, depuis le chef hiérarchique, au traitement d'un dossier quelconque, se retrouvent pour se partager le butin. Et dire que, même les investisseurs internationaux n'échappent pas à cette politique. Le cas de la Chine est encore plus dramatique. Car, je puis vous affirmer que l'essentiel des marchés publics camerounais confiés aux Chinois feront l'objet de véritables catastrophes dans les décennies à venir. Regardez seulement ce qui se passe avec le nouveau pont sur le Wouri à Douala ou alors nos nouveaux stades qui devaient accueillir la CAN en 2019. Après que les différents budgets qui y avaient été alloués soient entrés dans les poches des dirigeants et financés la campagne*

*présidentielle de 2018, non seulement les travaux sont abandonnés, mais aussi, ce qui a été fait ne s'est pas fait dans les normes. La conséquence est que les murs de certains stades sont en train de s'effondrer alors que les travaux ne sont même pas encore livrés ! (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

On peut donc comprendre la frénésie avec laquelle des familles Camerounaises aisées se battent pour que leur progéniture puisse fréquenter des écoles de formation les plus prestigieuses. Le but étant d'intégrer une administration où les postes de responsabilité se négocient à coups de dizaines de millions de Francs CFA. Une fois « aux affaires », on est sûr de la garantie d'un retour sur investissement en récupérant au centuple, au travers de la corruption, les dépenses consenties pour la « formation ». En effet, comme nous l'a affirmé l'un de nos interlocuteurs :

*« Les nominations se paient au prix fort dans nos différentes administrations. Des gens sont prêts à vendre des héritages familiaux (terrains ; maisons et autres...) ; à s'endetter lourdement pour avoir assez d'argent afin de soudoyer un haut cadre de l'administration publique au Cameroun. Des nominations aux postes de ministres ; directeurs généraux ; chef de service..., se monnaient à coups de centaines de millions. Il se trouve que même les responsables religieux n'échappent pas à cette réalité. Du coup, pour avoir acquis son poste à coup de millions, lorsqu'un responsable arrive dans un poste de responsabilité, son ambition ne sera pas de bien assumer sa mission, mais de pouvoir récupérer dans les meilleurs délais ce qu'il a investi pour avoir ce poste. Vous comprenez qu'il cherchera à rentrer dans ses dépenses en décuplant les intérêts. Les choses se passent un peu comme si on avait investi dans une affaire pour laquelle on cherchera à récupérer le font d'investissement et faire des bénéfices (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

Une véritable catastrophe managériale qui a débouché sur la théorie de la « *politique du ventre* » en Afrique selon Jean-François Bayart. Comme l'affirme un autre interlocuteur :

*« Alors qu'on s'attendait à ce que l'ensemble des mesures contenues dans les réformes initiées par les pays africains pour répondre aux conditionnalités de la Communauté internationale aboutissent à un retour de la croissance comme cela avait été annoncé, on a plutôt débouché à un déferlement quasi traumatisant des mécanismes de la corruption qui ont permis à tous ceux qui disposent d'une parcelle de pouvoir et de responsabilité au Cameroun, pour parler du cas qui nous intéresse ici, de se constituer un véritable trésor de guerre comme s'il fallait se partager entre ayants-droit, le pays entier au mépris des générations avenir. Chacun se rivalisant d'adresse pour avoir le plus costaud compte bancaire, les plus grandes villas et les plus luxueuses voitures. Monsieur l'Abbé, avez-vous déjà jeté un coup d'œil dans les différents inventaires des avoirs de nos frères et sœurs qui sont retenus dans les prisons du pays pour détournement de deniers publics ? J'avoue que j'ai toujours prié Dieu que ces inventaires ne soient pas vrais. Malheureusement, c'est le cas dans la plupart des cas (Entretien 42, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 24/06/2018, 14h – 15h30, Cf. Annexe N°2, p.716) ».*



Au sujet de « *la politique du ventre* » en Afrique en effet, Jean-François Bayart reproduisant le proverbe populaire africain selon lequel « *la chèvre broute là où elle est attachée* », développe la problématique du « *politicien entrepreneur* » ou du « *big man* ». D'après cette logique, il est évident que, depuis l'avènement de la démocratie dans les années 1990 au Cameroun, le but final poursuivi par tous les dirigeants dans leur politique d'accumulation des biens matériels était plus politique. Pour les politologues Christian Coulon, Achille Mbembé, Jean-François Médard, le « *politicien entrepreneur* » ou le « *big man* » :

*« Doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Les ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique et économique : Il fait fructifier ses ressources économiques par ses ressources politiques et inversement. Il peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire de la politique. D'une façon plus générale, il accumule et il contrôle les accès aux ressources matérielles afin de pouvoir redistribuer et, par le patronage, accumuler un capital symbolique de nature politique. Dans un système politique de légitimité faible, seule la pratique du patronage combinée avec celle de la coercition permet de se créer les soutiens indispensables à la survie politique » (Coulon, Mbembe et Médard (Col.), 1990, p.31).*

Malheureusement, certains politiciens Camerounais n'auront appris qu'une partie du proverbe. En effet, si la première partie de notre proverbe affirme que « *la chèvre broute là où elle est attachée* », la seconde partie conclut que : « *mais c'est aussi là que le serpent vient la mordre* ». Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« La grande majorité des dirigeants Camerounais qui avaient fait de la corruption et de l'abus des biens publics le mode de gouvernance le mieux pratiqué au Cameroun et qui, par appétit politique né de l'accumulation de ces biens matériels ont pensé d'une manière ou d'une autre à la succession de Paul Biya, ignoraient que cette politique du laisser-aller mise sur pied par leur mentor, le Président de la République, lui qui, comme la plupart des dirigeants africains, avait bien lu Machiavel, était en fait un énorme guet-apens ! Plusieurs vont l'apprendre à leur dépens et paient le prix de leur « politique du ventre », de la corruption et des abus des biens sociaux dans les nombreuses prisons du Cameroun aujourd'hui (Entretien 42, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 24/06/2018, 14h – 15h30, Cf. Annexe N°2, p.716) ».*

Ange Bergson Lendja Ngnemzue pense de fait que cette instrumentalisation de la corruption et de l'abus des biens publics par le pouvoir en place au Cameroun a effectivement aiguïté :

*« Des appétits de pouvoir à l'intérieur même des cercles concentriques les plus proches du chef de l'État. Au Cameroun, elle a en tout cas fini par jouer des tours au président Biya, récemment « victime » d'une tentative de renversement par ses « frères », membres éminents de son gouvernement, qui auraient constitué un groupe dit du « G11 », dont le*

*but était manifestement d'empêcher, par voie constitutionnelle ou autrement, le maintien au pouvoir du président au terme de son septennat, en 2011. Depuis, Biya a « sécurisé » ses arrières en les faisant incarcérer pour motifs officiels de détournements de fonds publics, et en procédant à un amendement constitutionnel qui le rend rééligible en 2011 » (Lendja Ngnemzué, 2009, p.8).*

Désormais averti des menaces contre ses intérêts de s'éterniser au pouvoir, déjà depuis le fameux coup d'Etat avorté de 1984, mais surtout avec les appétits du pouvoir nés du libéralisme politique des années 1990 et de l'enrichissement de plusieurs dirigeants qui sont devenus ses potentiels adversaires, le régime en place au Cameroun a choisi l'option de la terreur comme principal argument de dissuasion que dissimule l'apparence politique de la gouvernance.

### **5.1.3 - L'instrumentalisation de la peur et de la violence dans l'action publique au Cameroun**

Plusieurs études de science politique se sont penchées sur la problématique de l'instrumentalisation de la peur et de la violence tout au long de l'histoire des idées politiques. En Occident, du point de vue historique, la pensée de Hobbes (1588 -1679) est particulièrement révélatrice du fondement des théories enseignant l'usage de la peur et de la violence dans le gouvernement des hommes. La théorie moderne du pouvoir de Hobbes fondée sur le Contrat social présente le besoin qu'a l'homme de s'affranchir du gouvernement de la transcendance (pouvoir exercé par les dieux) et sa nécessité de s'autodéterminer par l'intermédiation d'un gouvernement humain. Malheureusement, après s'être affranchi de la terreur des dieux, le nouveau gouvernement humain, selon Hobbes, se heurtera à une autre difficulté qu'il résume par cette question : « *comment faire respecter un pouvoir qui ne possède plus de fondement transcendant ?* ». La construction de l'Etat – Léviathan qui fait de la peur et de la violence un moyen d'imposer sa légitimité (Corey, 2006) constitue pour le politiste Robin Corey la réponse que le philosophe Thomas Hobbes, lui-même, donne à cette question.

Cependant, si la modernisation de l'Etat et l'expansion du libéralisme ont réduit l'usage de la peur et de la violence comme moyen pour l'Etat d'imposer sa légitimité dans les démocraties occidentales, la pensée de Hobbes constitue, plus que dans le passé, la principale théorie appliquée dans la plupart des démocraties chancelantes d'Afrique aujourd'hui. Cette problématique a toujours été à l'ordre du jour dans le continent noir. L'usage de la peur et de la violence physique, psychologique ou morale ayant toujours été l'arme fatale de l'essentiel des dirigeants Africains. Une réalité qui s'explique par des fondements socioculturels, historiques et conjoncturels. En effet, sur le plan socioculturel, la conception patrimonialiste du pouvoir voudrait que celui-ci soit d'essence divine ou ancestrale

(Assogba, 2004, p.88). Le chef est donc tout-puissant et réprime les égarements des autres membres de la communauté en rendant compte uniquement aux ancêtres ou aux dieux. Sur le plan historique, cette conception du pouvoir a été renforcée par le patrimonialisme occidental de la période coloniale. Sur le plan conjoncturel, les débordements occasionnés par l'ouverture des Etats africains et du Cameroun en particulier au libéralisme occidental ont exacerbé la réalité d'une logique néo-patrimonialiste de la gestion du pouvoir (Gazibo, 2010, p.89). Nous nous sommes intéressés à ce sujet en explorant comment les pouvoirs publics au Cameroun utilisent la peur et la violence dans un environnement où la bonne gouvernance semble être le mot d'ordre de l'action publique. Le Cameroun offre particulièrement en effet un cas d'école où la peur et la violence physique et morale ou psychologique sont, en plus de la bureaucratie démesurée et la corruption institutionnelle, les seuls moyens dont se servent les pouvoirs publics pour implémenter une gouvernance qui tarde à changer positivement le quotidien de l'essentiel de la société. Une réalité qui installe au sein de l'administration publique, un climat que Jean-Pierre Olivier de Sardan qualifie « *d'espace de soupçon* » (Olivier de Sardan, 2004, p.144). Celui qui s'est intéressé de très près à l'action publique en Afrique postcolonial affirme en effet que :

*« Toute forme d'entreprise collective donne immédiatement lieu à d'innombrables soupçons, rumeurs et accusations, venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. En milieu rural, il n'est pas de coopérative, de groupement, d'association ou de comité de gestion qui n'ait fait l'objet d'accusations, ouvertes ou voilées, de « détournement ». Le monde des partis politiques est perçu par tout un chacun comme un monde d'intrigues, de renversements incessants d'alliances, de bras de fer et de coups bas, de trahisons et de transhumances. Et les appareils politico-administratifs n'échappent pas à cette loi du soupçon. Tout chef de service est, aux yeux de ses collaborateurs et subordonnés, potentiellement corrompu, partial ou partisan. De même, une décision quelconque d'un juge est automatiquement soupçonnée d'avoir été prise pour faire plaisir à X ou parce que Y a donné une enveloppe conséquente. Certes, nous ne pouvons rien dire de la réalité de toutes ces accusations, et certaines sont sans nul doute infondées ou calomnieuses. Mais ce qui reste attesté est l'étendue et la prégnance de ces espaces de soupçon, dans l'administration comme ailleurs, qui hypothèquent la construction de relations minimales de confiance ou de sécurité, nécessaires à la délivrance satisfaisante de services publics ou collectifs »* (Olivier de Sardan, 2004, p.144).

L'espace de soupçon que décrit Jean-Pierre Olivier de Sardan ici est surtout régulé par la peur et la violence endogène et exogène au Cameroun. En effet, comme le souligne la politologue Marie-Emmanuelle Pommerolle : « *au Cameroun, l'ennemi n'est pas qu'intérieur. Des ennemis extérieurs ont pu être désignés comme principal soutien d'un régime honni (la France) ou comme cherchant à déstabiliser le régime (les États-Unis au début des années 1990, la France plus récemment* » (Pommerolle, 2015, p.173).

### **5.1.3.1 - Le mécanisme d'endogénéisation de la peur et de la violence dans l'action publique au Cameroun**

Nous pouvons définir l'endogénéisation de la peur et de la violence dans l'action publique au Cameroun comme étant un mécanisme sociopolitique et stratégique à travers lequel, les dirigeants, sous le couvert du maintien de l'ordre public, instrumentalisent la peur et la violence sous toutes leurs formes pour imposer leur légitimité (Corey, 2006, p.12). Une instrumentalisation héritée de l'époque coloniale et renforcée par la conception néo-patrimonialiste actuelle du pouvoir. L'un de nos interlocuteurs nous rapportait que : « à l'époque coloniale, une réalité africaine bien connue au Cameroun disait de quelqu'un qui a mis son vêtement à l'envers ou l'a mal boutonné que ce dernier s'habille comme si le « Gomna qui signifie aujourd'hui, Sous-Préfet (traduction Bèti de gouverneur qui était le représentant de l'autorité coloniale dans la colonie) l'appelait (Entretien 27, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 09/07/2015, 16h30 – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.694) ». Il est en effet attesté que pendant la colonisation, lorsque les gouverneurs Allemands, Français ou Anglais interpellèrent un indigène, c'est que ce dernier avait été reconnu coupable d'un délit. L'indigène devait alors s'attendre à encaisser au moins 25 coups de fouets localement appelés « *toandipap* », traduction bèti de « *twenty five* ». Au Cameroun, après la colonisation, les deux régimes d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya vont garder cette représentation, cette conception et cette affirmation autoritaristes du pouvoir exécutif. Un pouvoir exercé, non pas seulement par le sous-préfet qui avait remplacé le gouverneur colonial, mais par tous ceux qui sont investis d'une autorité quelconque, depuis le chef du village jusqu'au ministre de l'Administration territoriale. Ce dernier étant un véritable rouleau compresseur et l'incarnation d'une administration par la violence au Cameroun. Pour exiger à l'opposant Camerounais Maurice Kamto qui organisait des marches de protestation des résultats des élections présidentielles d'octobre 2018 au Cameroun de rejoindre les rangs de la soumission, l'actuel ministre Camerounais de l'Administration territoriale et de la décentralisation affirmait, d'une part que : « *l'Etat est un monstre froid qui sait réprimer toute rébellion* » et d'autre part que : « *qui emprunte le chemin de je m'en fous va se retrouver au village de si je savais* », paraphrasant ainsi un proverbe ivoirien. Peu de temps après, celui qui était arrivé deuxième à ces élections se retrouvait en prison avec l'essentiel des membres dirigeants de son parti politique. Certains de ces membres seront effectivement condamnés et d'autres y perdront la vie des suites de nombreuses sévices corporelles. Maurice Kamto et quelques autres sympathisants de son parti ne recouvreront leur liberté que grâce à la pression de la Communauté internationale. Ce climat de violence et de terreur entretenu ici par le Ministère de l'administration territoriale qui, sur le plan administratif, incarne la force publique, traduit le contexte dans lequel s'exerce la gouvernance au Cameroun de manière générale. En effet, dans ce pays, la répression semble être le moyen le plus usité permettant de régir l'action publique.

Cette atmosphère de violence et de terreur à tous les niveaux de gestion de l'action publique au Cameroun a comme corollaire, l'institution d'un climat de peur généralisée qui s'exprime aussi bien au niveau de l'exécutif administratif que des usagers de l'administration publique. Il suffit en effet d'un moindre rien pour que vous soyez poursuivi d'atteinte ou d'outrage à un agent investi de l'autorité publique. Ici, toute critique à la personne du chef de l'Etat est perçue comme étant de « *la rébellion contre l'Etat et la Nation* ». La gendarmerie, la police et les magistrats peuvent alors faire de vous tout ce qu'ils veulent au mépris des droits humains et sans avoir à rendre compte à personne. Une fois molesté et écroué vous ne pourrez recouvrer votre liberté, si vous avez la chance de survivre, sans avoir dépensé, jusqu'au dernier sous qu'on vous soupçonnerait de posséder. Nous en avons d'ailleurs fait les frais dans notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*. Un conflit qui a connu l'implication du chef du village ; du sous-préfet et toutes les autorités citées ci-dessus dans le seul but de prouver à quelqu'un qui ne voulait pas, comme le dit un adage bien connu des populations : « *faire comme tout le monde ; se mettre dans les rangs de la soumission, d'apprendre la leçon* ». Ce que nous fera d'ailleurs comprendre le commissaire de police qui nous auditionnait.

La peur et la violence constituent alors la réalité du quotidien de tout Camerounais. Elles se manifestent par une répression vigoureuse de chaque tentative de désolidarisation de la ligne comportementale édictée par l'administration publique. C'est-à-dire, obéir et observer scrupuleusement une posture de soumission face à l'autorité publique. Et pour montrer que personne ne peut se soustraire à cette politique, un sous-préfet rappellera à un chef de village qui avait commis la maladresse de critiquer le « don du chef de l'Etat » pour la prise en charge de la pandémie de la Covid-19 devant les médias invités à l'occasion que : « *on ne critique pas les œuvres du chef de l'Etat, si tu le refais une autre fois, je vais te destituer comme chef de ce village* » (Lambo Ebelle, 2021). Quelques jours après, ledit chef de village qui avait voulu oublier « les bonnes habitudes » présentait, après des pressions, ses excuses devant les médias au sous-préfet et sera reçu à la sous-préfecture pour se réconcilier avec son « chef de terre ». Cet épisode qui rappelle d'autres présente bien l'ambiance de la perception et de la gestion de l'autorité publique au Cameroun à l'heure de la gouvernance.

### **5.1.3.2 – La peur et la violence exogènes comme entraves à l'action publique au Cameroun**

La peur et la violence exogènes se manifestent lorsque, sous le prétexte de défendre l'intégrité et la sécurité nationales contre l'ingérence étrangère, les dirigeants Africains en général et Camerounais en particulier, présentent les pressions internationales comme une menace dont il faut préserver les citoyens et l'Etat. On se souvient bien de la réaction du gouvernement camerounais pendant les

conflits sociopolitiques des années 1990 consécutifs à l'avènement du multipartisme. Certains leaders des partis d'opposition et des militants qui dénonçaient le hold-up électoral seront copieusement tabassés ; incarcérés et exécutés. Il s'agissait notamment de ceux du *Social Démocratic Front (SDF)* de John Fru Ndi, qui revendiquait sa victoire aux élections présidentielles de 1992 après son record inégalé de plus de 40% à ces élections. A cette occasion, les dirigeants Camerounais vont accuser les Etats-Unis et la Grande Bretagne d'être les principaux instigateurs de cette révolte. D'autre part, alors que le terrorisme perpétré par la secte islamique Boko Haram sème la terreur et la désolation dans l'Extrême-Nord, les dirigeants Camerounais qui sont accusés par une partie de l'opinion publique nationale et internationale d'entretenir eux-mêmes cette rébellion pour se donner des raisons d'acquérir les armes afin de mieux réprimer les soulèvements, indexent continuellement la France de vouloir déstabiliser le Cameroun (Pommerolle, 2015, p.163). Les mêmes arguments sont utilisés contre les révoltes sécessionnistes actuelles dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et ainsi que les revendications du « *Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC)* » du professeur Maurice Kamto après sa contestation des résultats des dernières élections présidentielles de 2018. Ce qui précède appuierait bien l'hypothèse du sociologue Franck Furedi, qui pense que « *l'expression « politique de la peur » implique que des politiciens manipulent volontairement les craintes des populations pour réaliser leurs objectifs* » (Furedi, 2005, p.123).

Ainsi, conscient des risques que la divergence d'opinion fait naître dans un contexte de politiques publiques dominées par les idéologies de la gouvernance et de la fébrilité d'un État qui a cessé d'être providentiel, l'Etat camerounais a toujours choisi la peur et la violence comme ses principaux instruments pour imposer sa légitimité. Si cela a été le cas après les indépendances alors qu'on se trouvait encore dans une logique de l'Etat-providence, ces instruments sont devenus plus qu'usuels, pour ne pas dire les seuls, capables de maintenir l'ordre public alors même que le pays est censé être résolument engagé dans une action publique susceptible de faire usage des instruments modernes. Une situation que Ange Bergson Lendja Ngnemzue éclaire bien lorsqu'elle soutient que :

*« L'insurrection populaire, la crise économique qui a poussé le gouvernement à donner les clés de l'économie aux bailleurs de fonds néolibéraux du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM), réduisent sérieusement la capacité de décision et de production économique, politique et symbolique de l'État camerounais. Désormais, le pouvoir ne couvre ni le territoire, ni les demandes sociales et politiques diverses. Après les premières élections présidentielles d'octobre 1992, on parle même d'un pouvoir « archipelagique », recroquevillé sur ses archipels, le président Biya n'ayant alors remporté que 39 % des suffrages et son parti ayant manqué la majorité absolue au parlement. On voit un président « à l'aise dans les provinces du centre, du sud et de l'est » et pas ailleurs » (Lendja Ngnemzué, 2009, p.5).*

Ces éléments montrent que, si l'action publique dans le domaine de l'éducation au Cameroun est marquée par la prégnance de la bureaucratie et de la corruption qui freinent toute gouvernance sérieuse en érigeant le vice au statut de la règle et la vertu à celui de l'exception, l'instrumentalisation de la peur et de la violence atteste ici de l'existence d'une action publique en contradiction sérieuse avec les principes de la gouvernance édictés par la Communauté internationale.

## **5.2 – Les ravages de la bureaucratie ; de la corruption ; de l'abus des biens sociaux ; de la peur et de la violence dans l'action publique en éducation au Cameroun**

L'analyse des principales entraves à une action publique susceptible de générer la croissance au Cameroun nous permet de mieux appréhender le contexte administratif de la gouvernance dans ce pays. Il s'agit d'un contexte où l'instrumentalisation de la bureaucratie ; de la corruption ; de l'abus des biens sociaux ; de la peur et de la violence empêche le développement d'un partenariat sérieux entre acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation.

### **5.2.1 – La gouvernance de l'éducation aux prises avec les dérives bureaucratiques au Cameroun**

En Europe, principalement dans les pays de l'OCDE, l'avènement de la gouvernance s'est accompagné, depuis les années 1990, d'un changement, en profondeur, de la forme organisationnelle caractéristique de l'administration scolaire. Différentes analyses soulignent en effet l'atténuation, la fragilisation et la mise à mal des logiques bureaucratiques dans le quotidien des administrations scolaires. Ce changement de paradigme s'explique par le fait que : « *l'école, comme les autres institutions publiques, n'est pas seulement constituée d'usagers (parents et élèves) et d'agents de base (enseignants, conseillers d'éducation ...), mais aussi d'acteurs administratifs (chefs d'établissement, personnels des Inspections...)* » (Laforgue, 2007, p.153). Elle nécessite donc pour ce faire, dans la perspective d'une modernisation plus accrue des modes de gestion tel que le propose le *Nouveau Management Public*, un changement systématique de la forme organisationnelle caractéristique de l'administration scolaire.



En Afrique, et particulièrement au Cameroun, nous l'avons déjà dit plus haut, dans tous les secteurs de l'action publique, la recherche ne s'est pas beaucoup intéressée au fonctionnement des institutions étatiques. Aussi, la gouvernance qui semble avoir intégré le quotidien de ces institutions, ne s'est-elle pas accompagnée de l'application concrète des réformes censées amener le changement des comportements managériaux que suppose cette dernière (la gouvernance). Mieux, on a même assisté à un certain renforcement des comportements bureaucratiques que la lecture de l'application des réformes réalisées sous d'autres cieux et les dérapages des conjonctures socio-économiques et politiques connues au Cameroun depuis les années 1990, ont permis de mettre à nu. Au Cameroun en effet, l'institution scolaire, comme toutes les autres institutions publiques d'ailleurs, connaît ainsi des dérives bureaucratiques caractérisées par la toute-puissance de l'Etat et de ses agents ; l'emprise du politique sur le pédagogique.

### **5.2.1.1 – Les différentes manifestations de la bureaucratie dans le domaine de l'éducation au Cameroun**

A cause de sa complexité, le domaine de l'éducation permet de mieux faire l'expérience de la résistance de la bureaucratie dans l'action publique camerounaise. Comme nous le présentions au premier chapitre, l'institution scolaire au Cameroun est pyramidale. Elle est dominée, d'une part, par un interactionnisme bureaucratique complexe entre la multiplicité de ses déclinaisons (près de sept Ministères sont en charge de l'éducation nationale). D'autre part, le caractère fortement hiérarchisé de l'administration publique freine sérieusement la fluidité et l'efficacité de l'action publique en éducation. Tout ce qui précède manifeste la toute-puissance de l'Etat au détriment des autres institutions partenariales de la communauté éducative. Au Cameroun en effet, non seulement la dénomination des institutions en charge de l'éducation nationale change au gré des calculs politiques, mais aussi, le parcours du combattant que vous devez entreprendre entre les différentes dédales de ces multiples administrations et responsabilités hiérarchiques lorsque vous souhaitez obtenir un service ou alors effectuer une démarche quelconque vous donne le tournis et conduit le plus souvent à la démission. Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Tout semble avoir été mis en œuvre ici, au travers de toutes les tracasseries administratives et bureaucratiques dans les démarches dans nos différentes administrations éducatives, pour décourager tous ceux qui ont la prétention d'accéder aux différents services de façon ordinaire. En effet, de même que les différentes reconfigurations des Institutions centrales de l'éducation nationale au Cameroun servent seulement à satisfaire, par des nominations post-électorales, les nouveaux partenaires politiques de l'Etat à travers les reconfigurations conjoncturelles du paysage sociopolitique, de même les tracasseries administratives savamment orchestrées par la*



*bureaucratie institutionnelle ont pour finalités, d'une part, de laisser libre cours à la corruption, et d'autre part, de couvrir les incompétences d'une administration publique camerounaise où les responsables n'ont pas le temps de se mettre au niveau des exigences managériales modernes (Entretien 39, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 21/02/2015, 19h – 20h, Cf. Annexe N°2, p.715) ».*

Dominique Darbon pense d'ailleurs d'après ce qui précède que : « *la norme bureaucratique est alors instrumentalisée pour mener des actions non conformes à ses valeurs, confirmant l'existence d'une culture administrative d'opportunité et non pas de légalité négociable à la marge* » (Darbon, 2002, p.16).

Nous avons fait les frais de ces tracasseries bureaucratiques démotivantes pendant notre recherche. En effet, dans le souci de compléter nos informations recueillies lors des entretiens semi-directifs et de pouvoir confronter les points de vue d'un certain nombre d'acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, nous avons proposé à la communauté éducative camerounaise le projet d'un colloque international sur le thème : « *Regards croisés sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : le rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux* ».

Pour trouver un co-directeur de notre thèse que nous voulions aussi proposer à la présidence du comité scientifique du colloque, il nous a fallu faire le tour des personnalités universitaires en science politique ou en sciences de l'éducation au Cameroun. Nous avons dû essayer plusieurs refus pour des raisons que nos interlocuteurs ne voulaient pas directement nous exprimer. L'obtention des autorisations des trois principaux Ministères camerounais en charge de l'éducation nationale (Ministères de l'éducation de base ; des enseignements secondaires et de l'enseignement supérieur) était une autre paire de manche. Les correspondances officielles envoyées auprès de ces différentes administrations étaient restées sans suite. Nous avons dû écrire à la Présidence la République qui nous avait orienté au Ministère de l'enseignement supérieur. Le Ministère de l'enseignement supérieur nous renverra à son tour à la Présidence la République. Chaque responsable nous envoyait chez un autre, estimant qu'il n'avait pas qualité à autoriser une telle initiative. Un manège qui aura duré trois ans. Finalement, après trois années de tractations et de déplacements coûteux pour le Cameroun, nous n'avons même pas pu obtenir une seule autorisation officielle pour l'organisation d'un colloque qui s'inscrivait pourtant en droite ligne dans le programme des activités devant accompagner l'initiative de l' « *Education Pour Tous en l'an 2000 (EPT)* » et les « *Perspectives du millénaire en matière de développement durable* » dans les pays en développement. C'est au prix d'un immense stratagème que nous pourrons néanmoins réussir à tenir notre colloque, malgré toutes ces tracasseries administratives qui participent, comme nous le confiera l'un de nos interlocuteurs : « *d'une logique*

*bureaucratique visant à empêcher tous ceux qui ne sont pas du système, donc susceptibles de représenter, d'une manière ou d'une autre une menace, de s'exprimer. L'autre raison étant aussi qu'au Cameroun, tout le monde veut d'abord savoir ce qu'il gagne avant de s'engager dans une initiative de ce genre* (Entretien 39, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 21/02/2015, 19h – 20h, Cf. Annexe N°2, p.715) ». En effet, nous nous associerons au projet d'organisation, dans la même période et parallèlement à notre initiative, du *salon international de l'éducation et de la formation* par l'Association pour le Développement de la Qualité en Education au Cameroun (ADEQ). Cette dernière disposait en effet d'un agrément du Premier Ministère pour la tenue de ses activités. Nous avons alors proposé à nos partenaires, avec qui nous avons déjà eu à travailler dans le passé, de nous occuper du volet scientifique du salon qui prévoyait des conférences-débats. D'un commun accord, nous avons dû, d'une part, changer la date de la tenue de notre colloque, et d'autre part, adapter le thème de notre colloque à celui du salon. Malgré ce stratagème, les autorités Camerounaises n'avaient pas encore dit leur dernier mot. Le président de l'ADEQ nous apprendra la veille du salon que ce dernier ne pouvait plus se tenir pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il nous fallait donc à la dernière minute trouver de l'argent pour louer la salle des actes de l'Hôtel de Ville (Cf. Facture Annexe N°5, p.919) de Yaoundé où devait se tenir le salon et faire à la hâte d'autres investissements. Nous avons néanmoins pu obtenir de notre partenaire de ne pas publier l'annulation du salon. C'est ainsi que profitant de l'agrément du salon, nous avons pu légalement tenir, contre l'avis de tous, notre colloque. La suite sera, bien sûr, le ballet des intimidations le jour du colloque et le comportement d'esquive de la majorité des intervenants. Ceux qui avaient daigné être présents vont, pour la plupart, entreprendre de ne pas aborder totalement le sujet du colloque, préférant s'étendre sur les aspects les plus usuels du débat public sur l'éducation au Cameroun. Plusieurs autres intervenants vont purement et simplement adopter la politique de la chaise vide.

Cet épisode du colloque nous fera comprendre, comme nous l'affirmera l'un de nos interlocuteurs : *« il est très incertain et voire même risquer d'organiser ce genre d'initiative au Cameroun. En effet, dans ce pays, l'Etat ne supporte pas de voir des personnes, qui plus est, des universitaires venir de l'extérieur pour s'exprimer sur un sujet aussi délicat comme celui de la gouvernance. Un domaine pour lequel tout discours d'autorité doit avoir le sceau du gouvernement* (Entretien 22, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 19/02/2015, 10h – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.693) ». Certains intervenants à ce colloque en feront d'ailleurs les frais après la tenue de notre initiative dont les actes n'ont jamais été publiés jusqu'aujourd'hui. Il est évident que l'émergence de l'éducation dans un tel contexte où la bureaucratie, sous fond de calculs politico-stratégiques et mercantilistes, est de nature à empêcher la libre expression et une implication objective des différents acteurs et partenaires, fait face à plusieurs entraves.

### **5.2.1.2 – Les entraves bureaucratiques dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun et leurs conséquences**

La principale entrave bureaucratique de la gouvernance de l'éducation au Cameroun serait sans nul doute la baisse de la motivation.

En effet, au Cameroun, le personnel de l'éducation nationale peut être considéré comme étant celui qui est le plus enclin à la démotivation. Ici, à cause de l'individuation des salaires ; la prégnance des statuts particuliers, il n'est pas surprenant de voir un jeune policier ou un jeune magistrat narguer un enseignant d'université, mais plus encore du primaire et du secondaire (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.18). Comme l'affirme Joseph Olivier Bakiti Mbog Binyet :

*« Ce qui est sûr, les salaires ne reflètent pas le niveau de vie réel de certains agents publics Camerounais, surtout quand on sait que ces derniers [magistrats ; Sureté et Défense...] sont les mieux logés, roulent dans les grosses cylindrées etc. Sinon au Cameroun, que l'on soit du privé ou de l'Etat, chacun s'organise comme il peut, pour joindre les deux bouts. Le travail désigne le poste et non la qualité et la quantité de travail du salarié »* (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.18).

Comme on peut bien le constater dans les dispositions du code des statuts du personnel de l'Etat et l'analyse de Joseph Olivier Bakiti Mbog Binyet, les enseignants ne sont pas les mieux lotis, pour cause :

*« Au vu de l'article 10.1 du nouveau statut de la fonction publique camerounaise de 1994 modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000, le présent statut général ne s'applique pas, aux magistrats, aux militaires, aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale et autres. Ces derniers sont plutôt régis par des statuts particuliers et textes spéciaux. Il s'applique par contre à l'autre classe des fonctionnaires tels que défini à l'article 3-1, sous réserve des textes particuliers, des décrets du Président de la République fixant les statuts particuliers ou spéciaux des divers corps de fonctionnaires régis par le présent décret (Article 11). Le Cameroun a opté pour la valorisation d'un certain nombre de statuts particuliers. Cette politique est à l'origine d'un certain nombre de maux qui minent son administration et influencent l'efficacité au travail de ses fonctionnaires »* (Bakiti Ba Mbog Binyet, 2010, p.18).

L'une des conséquences immédiates de cette action publique en matière d'éducation dominée par une bureaucratie qui va à l'encontre des principes fondamentaux même de la gouvernance au Cameroun et en Afrique en général est donc la production d'un travail qui manque d'efficacité parce que réalisé par un personnel démotivé.

Une autre conséquence de cette situation est la manipulation des critères et des instruments d'évaluation des politiques publiques. En effet, en même temps que la bureaucratie administrative est élaborée ici pour servir uniquement les intérêts du régime en place et d'une certaine catégorie d'agents publics, le Cameroun, pour se garantir la considération de la Communauté internationale et bénéficier des différentes, devrait donner l'impression de respecter les critères internationaux d'évaluation de ses politiques publiques. Profitant du fait que dans ce pays, comme c'est d'ailleurs le cas dans presque l'ensemble des Etats de l'Afrique subsaharienne, aucune structure formelle, à l'instar de l'OCDE dans l'Union européenne, ne veille à l'application des dispositions et des principes internationaux de la gouvernance en matière d'éducation, l'Etat qui est juge et partie, a choisi la manipulation des statistiques et d'autres informations pour donner l'impression de répondre aux exigences de la Communauté internationale. Le domaine des statistiques constitue en effet un enjeu majeur et stratégique dans la gestion des politiques publiques par les différents Etats et les Organismes internationaux. La Communauté internationale se fonde sur les différentes statistiques publiées sur les Etats et par ces derniers pour donner son avis sur la pertinence des politiques publiques en vigueur dans les différentes institutions étatiques. A travers son risque de manipulation, le domaine des statistiques, parce que permettant de juger du sérieux d'un Etat, a toujours fait l'objet de critiques même dans les démocraties le plus avisées. Pour illustrer le caractère subjectif de la plupart des statistiques présentées même dans les pays sérieux, le mathématicien Jonathan Sabbah rapporte l'anecdote d'une directrice des ressources humaines qui faisait passer un entretien aux candidats à un poste dans son Agence : *« elle demande au premier candidat combien font 2 et 2. Un peu surpris par la simplicité de la question, ce dernier répond tout naturellement 4. La DRH invite ensuite un second candidat à entrer. Même question, même réponse. Puis un troisième candidat arrive. La DRH a à peine terminé sa question que le candidat se lève, ferme soigneusement les rideaux et dit à voix basse: « Ça dépend, combien voulez-vous que ça fasse? ». Il est embauché sur-le-champ »* (Sabbah, 2020). Jonathan Sabbah fait remarquer par la suite que : *« dès qu'on utilise un bilan chiffré, il est tentant (et souvent facile) de le tourner à son avantage. Et pour cela pas besoin d'être comptable ! »* (Sabbah, 2020). Pour limiter, et non supprimer complètement, le risque de manipulation des statistiques, les démocraties sérieuses font attester leurs statistiques au travers des certifications données par différents organismes de contrôle et de sondage recrutés sur le plan national et international. Le sociologue Alain Desrosières essaie de démontrer ce qui précède dans sa publication sur l'usage des statistiques par les gouvernants des grandes démocraties (Desrosières, 2008). L'un des principes de démocratie et de gouvernance impose d'ailleurs que les différents Etats, non seulement stimulent, sur le plan national, la création des organismes de contrôle des politiques publiques en y associant des acteurs nationaux et internationaux, mais aussi permettent l'intervention des organismes extérieurs dans ce domaine (Scmitter et Trechsel, 2004, p.77). Le rôle de l'OCDE est

révélateur de cette nécessité de se doter d'une politique objective d'évaluation des politiques publiques et de la gouvernance au sein de l'Union européenne. Mais, le sociologue Alain Desrosières affirme plus ou moins aussi que même dans ces démocraties, les statistiques sont le plus souvent utilisées comme des arguments politiques qui sont cependant loin de constituer des preuves de l'efficacité de l'action publique (Desrosières, 2008).

En Afrique en général et au Cameroun en particulier, les politiques publiques ne bénéficient presque pas de l'appui d'organismes objectifs en ce qui concerne leur contrôle et leur évaluation. L'Etat ici reste presque totalement juge et partie. Au Cameroun, la plupart des statistiques sont publiées par un seul Organisme qui est l'Institut National de Statistiques qui fait dans ce que l'économiste Michel Volle qualifie de célébration de la liturgie du nombre, faite pour impressionner et endormir l'esprit critique (Volle, 2003). En effet, estimé à plus de 80% et approuvé par les Institutions internationales, le taux d'alphabétisation et ainsi que les autres statistiques portant sur la gouvernance de l'éducation dans ce pays, comme d'ailleurs l'ensemble des chiffres publiés au sujet des politiques publiques, ne révèlent pas la réalité sur le terrain. Comme l'analyse l'un de nos interlocuteurs :

*« Comment faire confiance à des chiffres publiés sur la base des instruments importés ; des circonstances géographiques, socioculturelles, économiques, politiques qui n'ont rien à voir avec celles des institutions qui apprécient ces chiffres ? En effet, les statistiques publiées par l'Institut National de Statistiques au Cameroun n'ont rien d'objectif. Elles participent tout simplement de cette volonté politique de plaire aux Institutions internationales en donnant l'impression qu'on est en phase avec les exigences des normes des politiques publiques internationales. Le comble est la complicité qui règne entre nos Etats africains et la plupart de ces Institutions. Car, si la politique de ces Institutions internationales était véritablement objective envers les sociétés africaines, la première chose à exiger avant la validation de toutes statistiques serait l'objectivité des conditions de production. Or, rien n'est fait dans ce sens. On se permet tout simplement, avec la complicité de nos dirigeants qui n'hésitent pas de retourner aux pays donateurs à travers leurs experts, une grande partie des budgets alloués pour la modernisation des politiques publiques. Car, comment comprendre qu'on puisse classer le Cameroun parmi les pays les mieux scolarisés en Afrique alors même qu'à quelques kilomètres des grandes métropoles comme Yaoundé et Douala, on se retrouve avec des élèves qui prennent les cours assis par terre ; avec un enseignant pour une centaine d'élèves lorsque certains établissements qui n'ont d'existence que sur les papiers à travers des Décrets de création bidons, ne fonctionnent même pas. Tout ceci parce que lorsque des experts arrivent sur place à Yaoundé ou à Douala, ils se limitent dans la métropole ; valident des études totalement faussées et réalisées par l'Institut National de Statistiques qui obéit aux consignes du gouvernement ; se partagent les budgets et publient des fausses statistiques sur les politiques publiques au Cameroun. Tout ça n'augure vraiment aucun lendemain meilleur pour notre pays et le continent africain (Entretien 34, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Il existe donc un véritable problème sur l'objectivité et la contextualisation des instruments d'évaluation des politiques publiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Un article du journal « *Le Monde* » est revenu en 2006 sur cette problématique dans son analyse de l'évaluation de la pauvreté dans le monde. L'article rappelle ce qui suit :

*« Un seuil d'"extrême pauvreté" fixé à 1 dollar par jour constitue une échelle de mesure parallèle. C'est à lui que se réfère le premier des Objectifs du millénaire pour le développement fixés en 2000 par l'ONU. Programmé pour être atteint en 2015, il vise à "diminuer par deux la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour". Si la formule des "2 dollars par jour" représente un étalon universellement utilisé dans la littérature des organisations internationales, le mode de comptabilisation des populations reste relativement opaque. Dans chaque pays, l'affichage du taux de pauvreté, de son évolution dans le temps, sa comparaison avec celui d'autres pays, représente un enjeu politique de première importance, et donc un terrain privilégié de manipulation » (Le Monde, 2006).*

Aussi, loin de répondre aux préoccupations locales et aux exigences de la Communauté internationale en matière de modernisation des politiques publiques dans le domaine de l'éducation en particulier, l'Etat camerounais, à travers sa bureaucratie administrative préfère des réponses clichées et non objectives en donnant l'impression de réussite par la manipulation des statistiques. Dans un tel contexte, comme le souligne le politologue Jacques Bugnicourt :

*« Former plus se traduit par construire des classes nouvelles accroître le recrutement des écoles normales alors que on se rend compte partout du poids excessif des dépenses éducationnelles classiques dans le budget national et de l'impossibilité de scolariser selon des normes identiques et aux mêmes coûts ensemble des enfants conventionnellement appelés âge scolaire. Face à des problèmes concrets on répond par des clichés. On est tellement habitué aux solutions importées que l'on confond objectif et moyen. Les administrations africaines ne sont-elles pas conçues en fonction d'un découpage des faits résultant d'une autre histoire et d'un autre milieu ? » (Bugnicourt, 1973, p.1244).*

Tout ce qui précède jette évidemment un doute sur l'ensemble des résultats présentés jusque-là comme positifs et placés dans le compte des réalisations de la gouvernance en éducation au Cameroun. Une situation qui est d'autant plus préoccupante surtout lorsqu'on se rend compte sur le terrain, que les différentes informations publiées tiennent beaucoup plus compte de ce qui se passe dans certaines zones urbaines et que l'essentiel des résultats donnés dans le domaine des politiques de l'éducation ne prennent pas en considération la réalité chaotique dans l'arrière-pays. Une réalité que les réseaux sociaux et d'autres moyens d'information modernes permettent de mettre à nu aujourd'hui. Par ailleurs, tout comme dans les autres secteurs de l'action publique, le domaine de l'éducation est en proie à la corruption.

## **5.2.2 – Le mercantilisme et la corruption en milieu éducatif camerounais : des mécanismes au service des intérêts politiques**

Le domaine de l'éducation est considéré comme l'un de ceux qui ont été les plus touchés par les propositions de retour à la croissance préconisées par la Communauté internationale et les principaux bailleurs de fonds au Cameroun. La libéralisation incontrôlée des offres de l'éducation et les mesures de réduction des revenus des agents du secteur de l'éducation ont pesé négativement dans la gouvernance de l'éducation. Au lieu de servir à une amélioration du management du secteur de l'éducation considéré comme fondamental pour le retour de la croissance, gage d'une gouvernance assainie, l'Etat camerounais semble plutôt s'en être servi pour l'atteinte de ses intérêts politiques et stratégiques.

### **5.2.2.1 – La corruption des agents du secteur de l'éducation nationale**

Au sujet de l'impact des mesures de la Communauté internationale dans le domaine de l'éducation au Cameroun, l'un de nos interlocuteurs nous confiait ce qui suit :

*« Sous le prétexte de la réponse aux exigences de la Communauté internationale et des principaux bailleurs de fonds camerounais sur la réduction du train de vie de l'Etat ; la baisse des salaires et les licenciements massifs et des départs volontaires des agents du secteur public, les pouvoirs publics camerounais ont plutôt mis sur pied un mécanisme de clochardisation en masse au Cameroun pour des fins politiques et stratégiques. En effet, la précarité a ceci de particulier qu'elle déclenche chez l'être vivant des mécanismes de survie. L'un de ces mécanismes est alors l'accumulation des ressources au travers des moyens qui s'offrent à l'être vivant. Au Cameroun, les différentes réductions des salaires du personnel de l'éducation nationale et les mesures de réduction des aides à la formation et de raréfaction des recrutements dans la fonction publique ont contribué au développement de la corruption qui constitue un véritable poison dans le milieu éducatif. Il est en effet certain qu'un secteur de l'éducation minée par la corruption ne présage rien de bon pour l'avenir d'un pays. Je pense personnellement que l'Etat camerounais s'est servi des mesures que nous venons d'édicter pour rendre dépendant les agents publics en général et ceux de l'éducation nationale en particulier. Il est certain qu'un agent public qui sais que son poste lui permet de joindre les deux bouts du mois grâce aux avantages et aux dessous de tables qu'il en tire serait moins expansif, et le milieu éducatif est bien connu pour abriter des individus et des syndicats qui n'ont pas leur langue dans la poche. En leur permettant de se compromettre au travers de la corruption parce que devant compléter leur manque à gagner au travers des multiples réductions de salaire, c'est l'Etat qui se débarrasse d'un certain nombre de contestataires des dérives de sa politique (Entretien 34, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Effectivement, on est parti d'une situation qui avait l'air d'une déviation conjoncturelle et d'un fait de société ponctuel. Ayant pris goût, plusieurs agents publics, notamment dans le secteur de l'éducation nationale, se sont engouffrés dans la brèche ouverte par les circonstances de l'Ajustement Structurel pour faire de la corruption et de l'abus des biens publics, un mécanisme institutionnalisé dans ce secteur. D'une part, l'Etat camerounais s'en est servi pour atteindre ses objectifs hégémoniques de confiscation du pouvoir. D'autre part, les agents publics de l'éducation nationale en ont fait un moyen de retrouver une certaine « dignité » perdue par le fait de la baisse du pouvoir d'achat. En effet, la réduction des salaires des enseignants tout comme d'autres procédés limitant leur pouvoir d'achat ont permis au pouvoir exécutif de pouvoir rehausser, à sa guise, le statut social du personnel de l'éducation qui acceptait d'épouser la ligne politique du régime en place. C'est ainsi que parallèlement à la réduction des salaires, plusieurs avantages budgétisés ou non ont été accordés aux agents de l'éducation d'une part, et d'autre part, l'Etat a malignement entrepris de fermer les yeux sur un certain nombre de comportements déviants. Nous avons ainsi rencontré certains responsables de l'éducation au Cameroun qui avouaient ne même pas connaître le montant de leur salaire à la fin du mois, tant ils avaient des avantages qui étaient de loin supérieurs à ce qu'ils pouvaient recevoir en termes de salaire mensuel. En effet, comme nous l'affirmait l'un de nos interlocuteurs :

*« Les différents budgets alloués au fonctionnement des Institutions éducatives au Cameroun sont consommés en termes de « frais de missions » ; « d'émoluments divers et variés » ; « d'achats de matériels didactiques non livrés » ; « de construction des infrastructures qui n'ont jamais vu le jour » ... On peut donc comprendre la frénésie avec laquelle l'ensemble des agents du secteur public dans le domaine de l'éducation nationale au Cameroun recherchent des nominations à des responsabilités plus élevées et suivent souvent le journal bilingue de 13h à la Cameroon Radio and Television (CRTV) et surtout l'Article 3 de chaque Décret de nomination qui renvoie aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur. Des nominations que ces derniers achètent souvent à coup de millions de Francs Cfa parce synonymes d'accès à plus d'opportunités matérielles (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

La journaliste Fanny Pigeaud s'est effectivement penchée sur la problématique des avantages liés aux différentes nominations dans son ouvrage : « Au Cameroun de Paul Biya » publié en 2011. Elle fait notamment référence au fameux article 3 de tout décret de nomination qui stipule que : « *l'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur* » (Fanny, 2011, p.101). Nous avons, dans le même ordre d'idée, vécu une situation traumatisante dans notre propre famille. Revenu d'un séjour académique en France où il avait obtenu un doctorat en science de l'éducation, un oncle passera de nombreuses années comme bibliothécaire à l'Ecole normale supérieure de Yaoundé. Or, à cette époque, le Cameroun avait encore sérieusement besoin des



enseignants dans ses six Universités d'Etat nouvellement créées. La raison principale qui semblait justifier le fait que les compétences de ce dernier ne soient pas utilisées normalement étaient qu'il s'obstinait à ne pas intégrer les rangs du parti au pouvoir. Après plusieurs années de galère atroce, il consentira finalement à faire comme la plupart des intellectuels Camerounais : être universitaire et homme politique. C'est ainsi effectivement qu'après son engagement comme militant actif du *Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais (RDPC)*, notre oncle connaîtra une ascension fulgurante dans sa carrière pour finir conseiller spécial de l'actuel chef de l'Etat Camerounais. C'est dire qu'au Cameroun, le militantisme politique et l'appartenance tribale constituent les principales portes d'accès à la mangeoire (Beng Nyamnjoh, 1997, pp.209-210). Et comme nous le confiera l'un de nos interlocuteurs : *« une fois dans le parti, l'Etat peut fermer les yeux sur tous les malversations financières jusqu'au jour où vous devenez une menace pour la survie de l'autorité en place. C'est ce qui est arrivé à la plupart des anciens responsables de l'administration camerounaise qui étaient pourtant des hauts cadres du parti au pouvoir et proche de l'actuel Chef de l'Etat, mais aujourd'hui en prison. (Entretien 43, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.717) ».*

Cette logique de récarisation du statut des agents publics ou des futurs responsables de l'administration camerounaise en général et ceux de l'éducation en particulier s'exerce à tous les niveaux de l'évolution dans ce domaine. Pour justifier le comportement déviant de la corruption perceptible dans toutes les instances de gestion de responsabilité dans l'éducation au Cameroun, un jeune enseignant que nous avons rencontré nous fait comprendre que :

*« La véritable cause de la corruption et de l'abus des biens publics dans le domaine de l'éducation au Cameroun vient du fait que, malgré votre éducation, être un responsable model, est un défi très difficile à relever quand on sait que, pour la plupart d'entre nous, l'Etat ne nous a même pas permis d'avoir notre concours simplement à travers notre intelligence ? Il a fallu déboursier des sommes importantes pour en arriver là où nous sommes. Et lorsqu'on sait que c'est avec notre maigre salaire de fonctionnaire qu'il faut encore payer les mêmes concours à nos enfants, nos neveux et nièces, prendre en charge nos parents, oncles et tantes...Je pense personnellement que la corruption n'est pas prête de finir au Cameroun. En effet, après avoir trimé comme je l'ai fait lorsqu'on a la chance de pouvoir arriver à un poste de responsabilité, la première idée que vous avez en tête c'est de pouvoir récupérer au centuple ce que vous avez dépensé. Et parce que votre statut ne vous permet pas de mener une vie misérable, vous vous trouverez dans l'obligation de plonger la main dans le budget que vous géré. Dites-moi, monsieur l'Abbé, connaissant le coût de la vie au Cameroun, est ce que trois cent mille francs CFA [500 Euros] peuvent permettre à un fonctionnaire de catégorie A2 comme moi de répondre aux responsabilités qui sont les miennes ? (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

S'appuyant sur la théorie du retour sur investissement (Lene, 2005, p.92) chère aux théoriciens du capital humain en matière d'éducation, le même enseignant nous fera comprendre que :

*« Un jeune enseignant qui a fait ses études dans les contextes de précarité qui sont ceux connus au Cameroun se trouve obligatoirement contraint de racketter les élèves et leurs familles par la vente des épreuves aux examens et autres services ; un chef d'établissement qui a payé son poste à coup de dizaines de millions cherchera à rentrer dans ses dépenses en vendant les places lors des recrutements dans son établissement. On ne parle pas des inspecteurs pédagogiques qui négocient les marchés d'ouvrages au programme auprès du Ministère pour se partager, chaque année grâce au changement des programmes scolaires et des supports didactiques, les revenus de la vente de ces ouvrages. Il faut dire que la corruption n'est vraiment pas prête de quitter notre système éducatif (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Ce qui précède permet bien de comprendre la systématisation de la corruption dans l'administration publique au Cameroun. En effet, compte tenu de la place centrale que le domaine de l'éducation occupe dans les politiques publiques, il est certain que si l'accès aux différentes responsabilités dans ce domaine connaît le phénomène de la corruption, c'est tout le secteur public qui en serait gangrené.

#### **5.2.2.2 – La libéralisation incontrôlée du secteur de l'éducation**

Parmi les conditionnalités imposées aux Etats des pays en développement par les bailleurs de fonds et la Communauté internationale pour sortir de la grave crise économique des années 1980, il y a le développement du secteur privé. En matière d'éducation, la sociologue Nolwen Henaff fait remarquer que :

*« L'extension du secteur privé a, pour ses partisans, deux principaux avantages. Le premier est qu'elle permet, en faisant payer les familles les plus aisées, de dégager des ressources pour financer l'École des plus défavorisés. Le second est que l'efficacité du secteur privé est plus forte que celle du secteur public, tant en termes de taux de redoublement, de maintien dans le cycle, que de rendement de l'éducation » (Henaff, 2003, p.179).*

Au Cameroun, le partenariat avec le secteur privé de l'éducation nationale, qui date depuis l'époque coloniale, a souvent offert une contribution assez significative au regard de ses offres en infrastructures éducatives, et efficace vis-à-vis de ses performances en termes de résultats (Ngonga, 2010). Cependant, la redynamisation de ce secteur dans les circonstances du *Nouveau Management Public* lancé par la Communauté internationale n'a pas eu que des conséquences positives. En ce qui

concerne la réponse du Cameroun et sa dynamique du secteur de l'éducation aux lendemains de la grave crise des années 1990, l'un de nos interlocuteurs nous confiera ce qui suit :

*« Répondant à l'appel des bailleurs de fonds dans la dynamique de la privatisation de certains domaines qui étaient jusque-là, la seule propriété étatique et de l'encouragement du secteur privé, l'Etat camerounais avait motivé les acteurs privés qui étaient déjà très actifs dans le domaine de l'éducation depuis les indépendances à s'impliquer davantage dans l'offre des structures d'éducation et de formation. La réponse ne s'est pas faite attendre. En effet, plusieurs acteurs ont trouvé dans cette perspective une aubaine pour s'enrichir. Par ailleurs, l'Etat camerounais ne s'est pas limité à l'octroi, sans contrepartie, des autorisations d'ouverture des structures d'éducation et formation aux partenaires intéressés. Un véritable partenariat gagnant-gagnant s'est organisé dans le domaine de l'éducation entre l'Etat ou ses représentants et des hommes et femmes d'affaire au mépris, parfois, de son éthique et de la législation en vigueur dans le domaine de l'éducation.*

*Du côté de l'Etat, on a assisté à une forme de récupération de cette opportunité au profit des intérêts politico-stratégiques. En effet, sachant que l'investissement dans le domaine de l'éducation et de la formation était suffisamment rentable, l'Etat camerounais a pensé troquer les autorisations d'ouverture des établissements scolaires et universitaires contre l'engagement de leurs promoteurs au sein du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) du Président Paul Biya. Ces promoteurs qui n'étaient pas, pour la plupart, des professionnels de l'éducation, mais, de simples hommes et femmes d'affaire devaient donc, non seulement s'engager de façon militante dans ce parti, mais aussi devenir ses principaux pourvoyeurs de fonds. On a même vu, comme dans plusieurs secteurs socio-économiques du pays, des personnes parties de rien, devenir de grands promoteurs dans le domaine de l'éducation aussi bien sur le plan national qu'international. Ces personnes étaient en fait des prête-noms des grands dirigeants des services publics pour qui, ces établissements scolaires étaient tout simplement un moyen de blanchiment des importantes sommes d'argent détournées dans les caisses de l'Etat.*

*Du côté des partenaires privés, on s'est livré à un investissement gigantesque qui a cependant plusieurs visages. Il s'agit avant tout d'un business qui n'est basé, ni sur l'étude du marché de l'emploi au Cameroun dans la perspective de la recherche des solutions à la difficile équation formation-emploi ; encore moins sur le respect des normes et des textes en vigueur dans la législation de notre pays. Puisqu'au Cameroun, l'Etat c'est la loi, vous comprenez qu'une personne qui a les pontes du gouvernement dans sa poche ne respectera rien du tout en matière de législation en vigueur. On a ainsi assisté à l'ouverture de véritables comptoirs commerciaux caractérisés, pour ce qui est de l'enseignement supérieur et professionnel, à la création des filières et à l'attribution des certifications qui n'ont rien à voir, pour la plupart, avec la demande sur le marché d'emplois au Cameroun. D'où tous ces diplômés de l'enseignement supérieur qui sont obligés de se déverser dans le secteur informel pour survivre. Pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, autant certains promoteurs sont vraiment sérieux dans l'offre des infrastructures éducatives, autant d'autres sont de véritables gangsters, excusez l'expression. Vous êtes d'accord avec moi que lorsqu'on voit certains établissements scolaires comme Marie Albert à Yaoundé, on n'a vraiment rien à envier aux pays occidentaux. D'ailleurs, vous êtes mieux placés pour le confirmer. C'est certainement la raison pour laquelle certains de nos compatriotes ont choisi, compte tenu des difficultés, quant à l'éducation de leur*

*progéniture, au regard des différences socioculturelles entre les blancs et nous, de rentrer scolariser leurs enfants ici au pays. A côté de ces promoteurs qui font vraiment la fierté de notre éducation primaire et secondaire, se développent de véritables assassins de notre éducation sous le regard complice des responsables de l'éducation au Cameroun. Il n'y a qu'à voir comment poussent ces « écuries [expression utilisée dans le jargon local pour désigner les établissements scolaires peu sérieux] » dans les milieux urbains au Cameroun. Non seulement ces dernières ne donnent pas l'éducation appropriée aux enfants, mais en plus, elles rackettent les pauvres familles. Nous comptons vraiment sur vous pour dénoncer ce genre de situation qui constitue une véritable gangrène pour notre système éducatif (Entretien 49, Dirigeant d'organisation internationale, Yaoundé, 21/06/2018, 15h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.726) ».*

Le précédent exposé témoigne à suffisance des réalités du contexte dans lequel se développent les partenariats publics-privés dans le domaine de l'éducation au Cameroun. En effet, en lieu et place d'une véritable réponse qui passerait par la mise sur pied de partenariats pouvant répondre de manière efficiente aux problèmes sociétaux posés par la grave crise économique (appui de l'Etat dans l'offre de l'éducation ; une éducation et formation répondant aux nouveaux enjeux de professionnalisation, etc), l'exécutif camerounais a plutôt choisi de garantir sa pérennité grâce à l'établissement des partenariats politiquement et matériellement gagnant-gagnant avec certains investisseurs. La conséquence de ce trafic mesquin a été la prolifération des institutions éducatives et de formation où des hommes et femmes d'affaire nationaux et internationaux investissent leur argent en multipliant des certifications qui n'ont, pour l'essentiel, rien à voir avec le marché de l'emploi au Cameroun.

### **5.2.2.3 – La corruption dans les établissements scolaires publics**

Alors que nous assumions nos responsabilités de chef d'établissement à *l'Institut Gasolent*, nous remarquerons l'attitude de ces parents qui choisissaient, malgré le fait qu'ils avaient une nombreuse progéniture, d'inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires privés. Soulignons que les frais de scolarité dans l'enseignement privé sont souvent hors de portée pour la plupart des familles. C'est le cas de monsieur André, l'un de nos parents d'élèves. Au début de l'année scolaire 2016/2017, André viendra faire la préinscription de quatre de ses enfants à *Gasolent*. Au moment de s'acquitter de leur scolarité, ce parent aura vraiment beaucoup de difficultés à respecter les délais. Lors d'une sortie, nous allons nous rendre compte qu'André est vendeur à la sauvette. Il vendait des chaussures et sacs d'occasion qui ne lui rapportaient pas grand-chose. Après lui avoir posé la question de savoir pourquoi il n'avait pas préféré inscrire ses enfants dans les établissements publics où la scolarité était abordable pour les familles précaires, ce dernier nous répondra que : « *pour mes quatre enfants, il me fallait déboursier, en une seule traite, plus de cinq cent mille francs CFA [près de 800 Euros] pour*

*leur inscription alors que la scolarité est censée être gratuite. En les inscrivant à Gasolent, je suis gagnant sur plusieurs plans. L'échelonnement de votre scolarité me permet de la payer en plusieurs traites et d'avoir moins de pression* (Entretien 12, Parent d'élève, Yaoundé, 17/10/2016, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.689) ».

Ce parent venait en fait de nous dévoiler ce que nous avons déjà appris de la vente des places lors des recrutements dans les établissements scolaires publics au Cameroun. Un problème auquel nous avons été confrontés pendant nos activités associatives visant à venir en aide aux familles démunies pour scolariser leurs enfants dans les établissements publics où la scolarité devrait être moins coûteuse. En effet : *« depuis 2001 et dans le cadre de l'objectif de scolarisation primaire universelle, le gouvernement camerounais a mis en place une politique de gratuité de l'éducation primaire en supprimant les seuls frais d'inscription exigibles sans toutefois intervenir sur les autres frais directs et indirects liés à la scolarisation (examens, cotisations APEE, manuels, etc.) »* (Wathi, 2018).

Dans la réalité, comme nous l'explique l'un de nos interlocuteurs :

*« Cette politique de la gratuité de l'école au Cameroun n'a jamais été appliquée. On a même assisté à un renchérissement du coût de la scolarisation dans les établissements scolaires publics depuis la fameuse résolution de l'Education Pour Tous qui était sensée faciliter la scolarisation dans les familles pauvres. Alors que ces derniers ont les mains liées pour toutes les questions de prise de décision où ils doivent obligatoirement et en toutes circonstances s'en remettre à leur hiérarchie, on a l'impression que la seule occasion où les chefs d'établissements scolaires publics au Cameroun, ont l'autorisation de faire ce qu'ils veulent, c'est lorsqu'ils doivent doubler ou tripler les effectifs des élèves par classe. Vous devez savoir qu'une place coûte à partir de 50 000FCFA [80Euros] pour les classes de la 5<sup>ème</sup> (enseignement général) ou 2<sup>ème</sup> Année (enseignement technique) jusqu'en Terminale et à partir de 100 000FCFA [170Euros] pour la classe de 6<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> Année. Pourvu cependant que cet argent soit acheminé jusqu'au Ministère, et du Ministère à la Présidence de la République. Dans les établissements primaires publics, c'est encore une autre paire de manche. Vous ne pouvez pas avoir une place dans une école primaire à Yaoundé sans déboursier au moins 50 000FCFA [80Euros]. Sans compter que les enseignants multiplieront au courant de l'année, des demandes de participations financières que les parents n'avaient pas prévues dans leur maigre budget : papiers formats par-ci ; papiers hygiéniques et photos copies par-là, alors que tout ceci vous est souvent demandé lors de l'inscription. On comprend pourquoi certaines familles choisissent de scolariser leurs enfants dans le privé où, au moins, vous avez l'assurance du suivi et où les montants des dépenses vous sont, pour l'essentiel, communiqués au début de l'année scolaire. (Entretien 12, Parent d'élève, Yaoundé, 17/10/2016, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.689) ».*

Une supercherie que le sociologue Augustin Ntchamande dénonce dans le « Rapport alternatif sur les droits économiques, sociaux et culturels au Cameroun en 2010 » lorsqu'il affirme que : *« malgré la*

*suppression des frais de scolarité somme toute modique par le Président de la République pour répondre aux exigences d'un contexte mondial prônant une école primaire gratuite « Education pour tous », la gratuité de l'école primaire n'a jamais été une option politique du Gouvernement, car elle est obligatoire certes, mais pas gratuite » (DESC CAM, 2010).*

Les réformes sur l'intensification de la contribution des acteurs privés dans l'offre de l'éducation, mais aussi l'apparente gratuité de l'école primaire au Cameroun depuis les années 1990, ressembleraient ainsi à un autre fait de la volonté politique du gouvernement camerounais de favoriser certaines couches sociales au détriment des autres au travers des calculs politiciens. Aussi, comme l'affirme un autre de nos interlocuteurs :

*« Avec la réponse du Cameroun aux propositions de la Communauté internationale pour l'encouragement des acteurs privés dans la marche vers la croissance retrouvée, on se serait attendu à l'élaboration de véritables partenariats qui changeraient la donne dans notre éducation et particulièrement avec l'implication des partenaires privés dans l'offre de l'éducation et des investissements qui y sont associés. Un partenariat où ses acteurs privés aideraient le gouvernement camerounais à résoudre la difficile équation de l'éducation-formation-emplois, notamment en réinvestissant les importants revenus des scolarités à la création d'emplois. Au lieu de cela, on a plutôt assisté à la mise sur pied d'une véritable entreprise commerciale où les seuls perdants se retrouvent être les familles. Car, comment comprendre qu'après avoir dépensé de énormes sommes pour la formation de leur progéniture, certains parents se retrouvent, dans leurs derniers jours, dans l'incapacité d'être pris en charge par leurs enfants parce que ces derniers ont reçu des formations qui ne leur permettent pas d'assurer la relève. Moi, personnellement, j'aurai encore accepté que la plupart des familles, après avoir permis à leurs enfants d'apprendre à lire et à compter à l'école primaire, leur montrent le chemin de l'agriculture par exemple pour que ces derniers soient rapidement opérationnels et puissent continuer à nourrir leurs familles comme cela avait d'ailleurs été le cas à l'époque de nos parents et grands-parents (Entretien 52, Dirigeant d'organisation internationale, Yaoundé, 26/06/2015, 15h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.732) ».*

Nous avons particulièrement fait l'expérience de cette réalité dans les difficultés administratives rencontrées lors de la préparation de notre colloque. Nous avons surtout aussi été témoin de ce que l'argent est capable de vous apporter dans le contournement de cette bureaucratie administrative au Cameroun. En effet, alors que nous nous engageons, sur la base de la convention partenariale signée avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*, comme chef d'établissement, nous avons proposé à notre partenaire l'ouverture de l'école primaire au sein de ce que nous avons baptisé le « *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent (CEBIGE)* ». Ayant souhaité ouvrir ce cycle primaire depuis de nombreuses années sans succès, notre partenaire va nous décourager en nous faisant comprendre qu'il nous fallait avoir au moins cinq millions de Francs CFA (environ 7630 Euros) pour obtenir, dans les meilleurs délais, une autorisation d'ouverture. Une démarche qui ne coûtait pas plus de 1 million de F CFA (Environ 1600Euros) dans les conditions officielles à remplir, comme nous le confiera le

secrétaire à l'éducation par la suite. Connaissant l'intérêt que nous avons à disposer d'un cycle primaire dans notre complexe scolaire pour sa « rentabilité » financière, nous demanderons à notre partenaire de monter le dossier pour l'obtention de l'autorisation d'ouverture. Ce qu'il fera avec hésitation. Effectivement, grâce à de l'argent que nous avons mis de côté pour démarrer notre projet d'extension de *l'Institut Gasolent*, nous obtiendrons l'autorisation d'ouverture après deux mois de traitement du dossier (septembre-octobre 2016), grâce effectivement à de l'argent de la corruption investi dans ce dossier. Nous avons ainsi brisé tous les obstacles bureaucratiques et administratifs pour obtenir en deux mois une autorisation que notre partenaire avait souhaité avoir depuis plusieurs années. Ce qui, pour nous, confirme l'hypothèse que les entraves bureaucratiques vécues ici ont d'autres raisons que celle d'une administration exigeante. Ainsi, la notion du temps mis pour le traitement d'un dossier comme nous venons de le voir ci-dessus, est proportionnelle au contenu de l'enveloppe du « dessous de table » présenté aux agents du service public. C'est ainsi que ce temps a été très long pour l'acquisition d'une autorisation, lors de l'organisation de notre colloque. Une autorisation que nous n'obtiendrons d'ailleurs pas parce que nous n'avions donné de l'argent à personne dans cette procédure. Il sera cependant très court pour obtenir la décision d'ouverture de notre école primaire ayant suffisamment mis de l'argent en jeu pour corrompre ceux qui étaient chargés de nous rendre ce service dans les différents Ministères et organismes concernés.

Un autre domaine où les entraves bureaucratiques dissimulent la recherche des avantages matériels est celui du choix des manuels scolaires au Cameroun. En effet, comme l'affirme l'écrivain Camerounais Mongo Beti :

*« L'un des effets les plus pervers et les plus immédiatement observables de l'État ethno-bureaucratique du [Cameroun] s'observe dans le choix des manuels scolaires. Les critères qui président au choix des manuels sont loin d'avoir été élaborés par des pédagogues objectifs dans le souci d'une rigueur éducative. En réalité, les divers inspecteurs pédagogiques produisent à tour de bras des manuels scolaires et s'arrangent ainsi pour faire homologuer des ouvrages de leur crû ou des textes de leurs alliés objectifs, textes dont la qualité pédagogique est bien souvent douteuse. Si, être inspecteur pédagogique ne relevait pas comme partout ailleurs des caprices des princes régnants mais couronnait une longue carrière d'enseignant, il y a fort à parier que les problèmes se poseraient autrement. Or depuis le départ des vieux routiers de la coloniale, on connaît au Cameroun des inspecteurs généraux de pédagogie qui, au moment de leur nomination, ne pouvaient pas se prévaloir d'une année pleine et entière d'exercice de la profession d'enseignant. Et comme la liste des manuels scolaires est dictée par le Ministère de l'Éducation sur les sages conseils des inspecteurs pédagogiques, qui dit mieux ? Les enjeux sont énormes, on le voit.*

*Il serait peut-être temps que le Ministère, comme autrefois, édicte un programme et se contente de recommander des manuels. A moins de mettre sur pied des équipes dûment rémunérées pour élaborer des manuels officiels dont les produits de vente iraient droit dans les caisses de l'État et non plus dans les poches des particuliers.*

*Bref, des spécialistes de tous bords pourraient produire plusieurs analyses concordantes sur les pertes en ressources et sur la mentalité ethno-bureaucratique qui bloquent l'évolution du Cameroun. Et tant que pareille situation perdure, on n'assistera qu'à une illusion de progrès ; chaque individu ou chaque groupe d'individus bénéficiant, au gré des décrets, d'un brin de pouvoir s'en servant au mieux de ses intérêts ou de ceux de ses alliés objectifs... » (Mongo Beti, 1987, p.275).*

L'une des conséquences immédiates de cette action publique en matière d'éducation dominée par une bureaucratie qui va à l'encontre des principes fondamentaux même de la gouvernance au Cameroun et en Afrique en général est la corruption, comme nous l'avons souligné plus haut, des critères et des instruments d'évaluation des politiques publiques. Par ailleurs, pour contraindre le personnel de l'éducation réputé pour son caractère frondeur à travailler malgré le non-respect de certains de ses intérêts, l'Etat camerounais n'hésite pas à faire usage de la peur et la violence.

### **5.2.3 – La peur et la violence en milieu éducatif : des facteurs de démotivation et d'inefficacité de la gouvernance de l'éducation au Cameroun**

Au sujet de la démotivation dans le secteur de l'éducation au Cameroun, l'un de nos interlocuteurs nous confiera ce qui suit :

*« La concentration du pouvoir entre les mains de la plus haute autorité camerounaise constitue, en plus de la dévalorisation des salaires au cours de ces dernières décennies, le principal facteur démotivant dans la bureaucratie administrative au Cameroun. Ici, la plupart des agents publics vous diront avoir l'impression de ne servir à rien. On a l'impression que tout est décidé d'avance ou alors, que rien n'est du tout décidé. C'est une situation qui ravive des tensions au sein de l'administration. La plupart des agents ont cependant décidé de tourner cette situation en leur faveur rendant ainsi les démarches administratives de plus en plus complexes parce que chacun veut essayer d'y trouver son compte. On se retrouve ainsi au sein d'un cercle vicieux infernal où corruption ; conflits d'autorité et surtout la peur et la violence dictent leur loi (Entretien 44, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h10, Cf. Annexe N°2, p.722) ».*

Un autre interlocuteur nous affirmera plus loin dans le même registre que :

*« Le flou administratif dans l'action publique en général et dans le domaine de l'éducation en particulier au Cameroun, créé surtout un contexte institutionnel où tout le monde a peur de tout le monde et où l'Etat utilise la peur et la violence sur toutes ses formes pour mieux tenir en laisse le personnel de l'éducation connu pour son caractère contestataire et donc présentant une menace permanente pour la stabilité de l'Etat (Entretien 54, Dirigeant d'association, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h30, Cf. Annexe N°2, p.734) ».*



L'action publique dans le domaine de l'éducation au Cameroun connaît en effet l'exercice pluridimensionnel de la peur et de la violence où personne ne veut risquer son statut précaire et où tout le monde a peur de tout le monde. Une situation que l'Etat exploite stratégiquement en sa faveur. Dans un débat télévisé sur la chaîne de télévision privée Vision 4 au Cameroun au mois de mars 2020, on a assisté à un échange vif entre deux journalistes au sujet d'une décision de suspension ou de révocation d'un proviseur de lycée qui avait été provisoirement suspendu par son ministre parce qu'il était soupçonné des faits de corruption. L'un des deux journalistes soutenait en effet la légitimité de la décision de révocation de ce proviseur par sa hiérarchie. L'autre journaliste pensait plutôt que le concerné ne serait jamais révoqué parce qu'il revenait au président de la République qui l'a nommé, d'entériner ou non la demande de limogeage déposée par le ministre des enseignements secondaires. Il s'agit en effet là d'un exemple concret de l'expression des conflits de responsabilités que cause la toute-puissance de l'Etat dans la gestion de l'action publique au Cameroun en général et dans le domaine de l'éducation en particulier. Jean Pierre Olivier de Sardan qui s'est intéressé à cette situation fait remarquer que dans le service public en Afrique :

*« L'absence de sanction réelle pour fautes professionnelles graves (ou pour détournements) est partout attestée. Le pire qui puisse arriver est en général l'affectation, c'est-à-dire, le changement de lieu de travail. De nombreux chefs de service nous ont dit être dans l'impossibilité de sanctionner un subordonné incapable, négligent ou vénal, dans la mesure où toute sanction soulève immédiatement un torrent de protestations et d'interventions en faveur du sanctionné, au nom certes de la solidarité ou de la pitié, mais aussi en fonction de rapports de force de patronage ou de clientélisme, liés ou non aux partis politiques » (Olivier de Sardan, 2004, p.147).*

L'un de nos interlocuteurs nous confiera au sujet de la constance des conflits d'autorité dans l'action publique au Cameroun en effet que :

*« L'un des dérapages de la toute-puissance de l'Etat camerounais dans la gestion administrative réside sur le fait que l'essentiel des responsables administratifs sont nommés par le Président de la République qui seul peut également mettre un terme à leurs responsabilités et aux avantages qui y sont associés. Du coup, un supérieur hiérarchique peut prendre une décision qui n'est pas obligatoirement approuvée par le Chef de l'Etat. On a même constaté que cette gestion machiavélique de l'autorité publique constituait l'un des modes d'administration le mieux assumé par le Chef de l'Etat. Il se plaît souvent en effet à confondre ses responsables administratifs pour mieux contrôler l'exercice de leurs responsabilités. C'est ainsi qu'il peut déposer un subalterne aujourd'hui et le nommer demain dans une autre haute fonction au grand désenchantement de celui qui l'avait dénoncé. Cela a d'ailleurs été le cas de plusieurs Ministres et Directeurs généraux. L'ancien Secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Marie Atangana Mebara, aujourd'hui en prison, détaille très bien cette politique machiavélique de son ancien patron dans ses nombreux livres publiés en détention aux éditions du L'Harmattan. C'est le cas de : « Lettres d'ailleurs -*

*Dévoilements préliminaires d'une Prise de l'"Epervier" du Cameroun » ou « Le Secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun. Entre mythes, textes et réalités (Entretien 54, Dirigeant d'association, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h30, Cf. Annexe N°2, p.734) ».*

Ce qui précède a inéluctablement pour conséquence l'existence d'un climat du laisser-aller et une politique d'esquive dans l'administration camerounaise. Les uns et les autres évitant de se mettre à dos certains de leurs collègues et de regretter plus tard une décision que quelqu'un aurait prise quoique motivée par une raison suffisante.

Tout le monde préfère se contenter de savoir ce qu'il peut tirer matériellement de bénéfique dans cette bureaucratie selon la célèbre expression populaire au Cameroun : *« qu'est-ce que je gagne dedans ? »*. Chaque agent public étant toujours prêt à renvoyer systématiquement toute décision vers l'autorité hiérarchique supérieure pour éviter de prendre des risques. On se retrouve ainsi, comme l'affirme Dominique Darbon, face à une action publique dominée par : *« l'incapacité d'un apprentissage autonome faute de décisions hiérarchiques stables et prévisibles et la soumission à un principe hiérarchique personnalisé fondée non pas sur une division des fonctions mais sur le positionnement dans un réseau clientéliste »* (Darbon, 2002, p.14).

L'expression de la peur et de la violence ici est endogène et exogène. Au niveau endogène en effet, l'Etat use de tous les moyens pour décourager tous ceux qui nourriraient l'intention de dénoncer leur situation. On se souvient ainsi des nombreuses brutalités commises à l'encontre du personnel du milieu éducatif (enseignants ; apprenants et autres) dans les années de l'avènement de la démocratie au Cameroun. Plusieurs personnes furent en effet torturées publiquement et envoyées dans les prisons pour avoir pris part à ces contestations selon une formule chère au régime en place à cette époque : *« la politique aux politiciens, l'école aux écoliers »* (Ngwé, De Prince Pokam, Mandjack et Folekack, 2006, p.174). Une situation qui renvoie à celle connue par plusieurs intellectuels après les indépendances. Au Cameroun en effet, à cause du pouvoir de répression dont jouissent les forces armées et police ; les magistrats et l'exécutif administratif, il n'est pas rare de voir un policier s'en prendre vertement à un enseignant qu'il humilie en lui rappelant que *« ses diplômes ne servaient pas à grand-chose et qu'il gagne sa vie mieux que lui »*. Ce qui est le cas la plupart de temps. On se souvient encore de ce scandale qui a défrayé la chronique en janvier 2020 où un sous-préfet s'est introduit dans une salle de classe au Lycée bilingue d'Ayos (un Arrondissement de la Région du Centre-Cameroun) et a menacé physiquement un enseignant (docteur en philosophie) tout en lui rappelant qu'il ne valait pas grand-chose. Après ce scandale, nous serons témoin d'un autre où les enseignants qui voulaient rendre hommage à leur collègue assassiné par son élève d'un coup de

couteau en plein cours seront copieusement violentés physiquement par les forces de l'ordre. Un climat de violence que nous connaissons, nous-même durant notre séjour au Cameroun. A plusieurs reprises, nous serons interpellé par les forces de l'ordre dans le conflit qui nous opposait à notre partenaire, le fondateur de *l'Institut Gasolent*. Le clou de cette violence sera atteint lorsque nous nous retrouverons incarcéré dans un commissariat de police de la place pendant deux semaines sur la demande d'un sous-préfet. Ce dernier ayant ignoré toutes les dispositions juridiques et administratives dans une procédure où nous étions plaignant.

Au niveau exogène, la peur et la violence en milieu éducatif camerounais sont également exercées par l'Etat qui cherche à limiter l'influence extérieure dans ce secteur en filtrant totalement toute intervention dans ce sens. Comme l'affirme Dominique Darbon :

*« La faiblesse des forums en Afrique, c'est-à-dire, des lieux où sont produites, discutées et offertes à débat, des interprétations du monde limite les capacités de remise en forme de l'action publique. Les politiques, ne disposant pas de ces dispositifs d'interprétation mobilisable en fonction des configurations sociales et politiques du moment, n'engagent pas les débats dans les arènes susceptibles de construire du sens autour de l'action publique et de l'administration » (Darbon, 2002, p.11).*

En effet, seules les initiatives contrôlées par l'Etat sont les bienvenues ici. Nous avons été témoins de cette politique de limitation de certaines initiatives motivées depuis l'extérieur dans le débat public pendant l'organisation de notre colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Le ministre de l'enseignement supérieur nous fera en effet comprendre, par le biais de son porte-parole lors d'un entretien avec ce dernier au sujet de l'organisation de notre colloque qu'il ne revient pas à une association, quoique dirigée par des universitaires, d'organiser des colloques au Cameroun sans l'accord du gouvernement. Après avoir cherché à obtenir une autorisation d'organiser cet événement pendant près de trois ans, nous nous retrouverons avec plus de la moitié des intervenants Camerounais qui manifesteront ouvertement leur crainte de s'exprimer autour d'une problématique qui était considérée comme tabou dans le débat public au Cameroun. Après ce colloque, la plupart des intervenants ayant brisé le tabou en prendront d'ailleurs chacun pour leur grade. Le professeur Luc Mebenga Tamba se verra refuser l'autorisation de sortir du territoire par le Ministère de l'enseignement supérieur pour prendre part à la soutenance d'une thèse qu'il co-dirigeait à Paris. La raison principale, selon son propre témoignage était que *« mes supérieurs hiérarchiques trouvaient mes nombreuses accointances avec le milieu universitaire français problématiques »*. Le professeur Dominique Mvogo, de regrettée mémoire, qui avait pourtant décliné notre demande de co-direction de thèse, mais accepté ensuite de présider ce colloque déclarera à l'ouverture, parce qu'étant informé des nombreuses pressions subies par les organisateurs du colloque, qu'il n'était pas là au nom du

Ministère de l'enseignement supérieur du Cameroun, mais en son nom personnel. Un peu comme pour dire que le Ministère n'avait pas cautionné cette initiative. Il connaîtra d'ailleurs sa descente aux enfers après. Il perdra en effet son poste de secrétaire général du Ministère de l'enseignement supérieur. Presque tous les autres conférenciers connaîtront des situations dramatiques similaires. Monsieur Owona Ada, perdra le poste de secrétaire général de la Commission nationale de l'Unesco. Monsieur Simon Fouda celui de directeur dans les services du Ministère des enseignements secondaires. Monsieur Biétéké celui de directeur dans l'ONG Plan-Cameroun. Même le promoteur de l'*Association pour le Développement de la Qualité en Education (ADEQ)* qui nous avait permis de contourner le refus de l'autorisation du Ministère de l'enseignement supérieur en nous offrant son partenariat sera sanctionné. Il n'a plus jamais réussi à organiser son *salon de l'éducation et de la formation* jusqu'aujourd'hui.

Tout ce qui précède prouve tout simplement combien il est délicat d'aborder certains sujets sensibles tels que les questions de gouvernance au Cameroun. Ceci justifie par ailleurs pourquoi certains domaines de recherches sont rarement explorés par des intellectuels Camerounais. Beaucoup avaient en effet réalisé que seules leurs études ne pouvaient pas leur permettre d'avoir une bonne place dans l'administration publique au Cameroun. La plupart préfère ainsi s'engager en politique et éviter certains sujets dans leurs recherches.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

### **5.3 - Conclusion intermédiaire**

Au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer avec évidence qu'à travers les nombreuses réformes engagées sur le plan administratif concernant l'action publique, l'Etat camerounais s'est montré, depuis les années 1990, apparemment très ouvert à la nouvelle politique managériale préconisée par la Communauté internationale pour sortir les pays en développement des nombreuses crises socioculturelles ; économiques et politiques dans lesquelles ces derniers sont plongés depuis des décennies. Cependant, plutôt qu'une réelle volonté de changement de paradigmes managériaux, cette ouverture, comme nous venons de le constater, paraît être tout simplement un dynamisme de façade pour l'action publique camerounaise. Sur le plan des relations avec l'extérieur en effet, la stratégie du Cameroun semble être basée sur une adhésion de principe à presque toutes les initiatives impulsées par la Communauté internationale et ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le but ici étant de toujours bénéficier de la crédibilité, de la confiance et surtout des appuis de toutes natures que lui vaudrait ce statut de « *meilleur élève* » (Mutations, 1990) des politiques publiques de la Communauté internationale. Mais, dans les faits, on a toujours assisté au Cameroun à une politique de renforcement de ce que les experts peuvent qualifier de véritables freins à l'émergence socioculturelle ; économique et politique au sein d'une administration totalement sclérosée. En effet, si la bureaucratie administrative a permis l'émergence d'une action publique moderne en Occident selon l'idéal-type wébérien, il est évident que le *Nouveau Management Public (NMP)* insufflé par la Communauté internationale et les bailleurs de fonds a démontré, au regard des ravages causés par la grande crise économique des années 1980 et l'incapacité de l'Etat-providence à résorber seul cette dernière, les limites de l'administration de type bureaucratique. Feignant d'épouser les réformes préconisées par la Communauté internationale en matière de gouvernance, l'Etat camerounais a plutôt produit un vaste écran qui masque en fait la prégnance d'une action publique dominée par l'instrumentalisation de la corruption, la peur et la violence sur toutes ses formes. La gouvernance de l'éducation en est particulièrement marquée au regard de la précarité institutionnelle régnant dans ce domaine. Une situation que l'autorité publique et politique exploite en sa faveur dans un environnement socioculturel, économique et politique dominé par une conception patrimonialiste du lien social et du rapport au pouvoir. Dans un tel climat, penser une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun au sens propre du terme serait une entreprise presque irréalisable.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 6

### Un partenariat impossible ? Le point de vue des partenaires

Si l'étude de la gouvernance dans le domaine des sciences sociales est sortie résolument de l'emprise de l'économie et attire de plus en plus l'attention des chercheurs en science politique depuis les années 1990, la réalité du partenariat, encore plus récente (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.401), est dominée par l'économie. Parlant de l'approche normative de la gouvernance et du partenariat, voici en effet ce qu'affirmaient les économistes Bernard Grand et Philippe Grill en 2020 :

*« Schématiquement, il est possible de ranger les différentes théories de la gouvernance dans deux grands ensembles. D'un côté, les théories contractualistes appréhendent la firme essentiellement comme un lieu d'incitation individuelle permettant, autant que faire se peut, de résorber le problème du passager-clandestin qui affecte négativement le surplus créé. De l'autre, les théories partenariales la considèrent avant tout comme un lieu de création collective sans laquelle l'entreprise ne peut espérer perdurer. S'il en va ainsi, c'est qu'elles reposent sur des a priori ontologiques différents sur le rapport qui se noue entre l'homme et la société et que les chercheurs les appréhendent avec des outils différents que leur impose le choix des premiers » (Grand et Grill, 2020, p.120).*

Et alors que les recherches sur la gouvernance sont devenues légions dans le domaine de l'action publique, celles sur le partenariat se font encore très rares de manière générale et plus spécifiquement dans l'action publique en éducation. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette rareté peut s'expliquer par deux raisons essentielles : la difficulté pour les Etats d'ouvrir complètement leur domaine régalien de l'éducation à l'influence incontrôlée d'autres acteurs et le fait pour ces Etats de préserver l'institution scolaire des ravages du capitalisme marchand. Si ces raisons valent pour le contexte occidental de l'éducation, elles le sont encore plus âprement pour le contexte africain auquel s'ajoutent des raisons plus ou moins conventionnelles.

Dans ce chapitre, nous postulons l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun, de manière générale et dans le secteur de l'éducation plus particulièrement. Il s'agit d'un constat qui se dégage de l'observation participante que nous avons menée sur le terrain de l'action publique en éducation de manière générale, mais aussi et surtout, de l'échec quasi-total des initiatives partenariales que nous avons développées à l'adresse de la communauté éducative camerounaise et auxquelles nous revenons ici. Des circonstances qui, certes, ne représentent pas



l'étendue du domaine de l'action publique au Cameroun, mais, qui sont à juste titre, symptomatiques du climat qui y règne. Notre constat se fonde aussi sur le développement des partenariats publics-privés nationaux et internationaux dont l'inadéquation face aux réalités socioculturelles et conjoncturelles témoigne de la précarité endémique que vivent les Camerounais, malgré les nombreux soutiens de la Communauté internationale. Une impossibilité qui conduit à ce que de nombreux critiques de la scène publique camerounaise ont qualifié, sur le plan national du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » et sur le plan sous-régional et même international du « *African Resourcefulness Publical Management (ARPM)* » fondé sur le « *Système D* » (Mbalamy, 2006), celui de la débrouillardise et une politique infrastructurelle du « *définitivement provisoire* » institutionnalisée.

## **6.1 - Approche exploratoire de la notion de partenariat dans l'action publique**

Au sujet de l'émergence et du dynamisme de la réflexion sur le partenariat en sciences sociales et dans les politiques publiques de manière générale et spécifiquement dans le domaine de l'éducation, les organisateurs du colloque : « *Les politiques éducatives à l'ère du « partenariat »* » tenu les 28 et 29 juin 2018 à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne à Lyon estiment que :

*« La notion de « partenariat » s'est, depuis quelques décennies, imposée comme une des formes les plus légitimes pour (re)penser la division du monde social et les oppositions qui le structurent. Elle reflète en même temps qu'elle contribue à produire une remise en cause des clivages traditionnels à l'origine de notre perception du monde. L'approche « partenariale » se propose de concilier les contraires : le public et le privé, le global/national et le local, les pays riches et les pays pauvres, les professionnels et les profanes, etc. Elle prétend rapprocher ce qui est séparé : les États, les services de l'État, les différents niveaux de prise de décision politique, les secteurs administratifs, les institutions, le marché, les disciplines, les professions, les « habitants », etc.*

*L'approche « partenariale » s'est notamment imposée, en France comme à l'étranger, comme le référentiel (Muller, 2000) de nombreuses politiques publiques qui visent à « décloisonner » l'action publique en favorisant le rapprochement entre des entités habituellement enclines à s'ignorer, voire à s'opposer : administrations (nationale et locale), secteurs, professions, institutions, associations, groupes sociaux, etc. Dans un contexte d'austérité et de réduction des financements publics, ce type de démarche « transversale » se fixe pour objectif de contribuer à un accroissement de l'efficacité des politiques publiques grâce à la coordination de l'action des « partenaires » engagés dans un même secteur d'activités.*

*Les politiques éducatives n'échappent à cette mode du partenariat. En France, avec la création des politiques d'éducation prioritaire au début des années 1980, puis dans le cadre de la Politique de la Ville, les politiques et les dispositifs « partenariaux » se sont multipliés (École ouverte, Veille éducative, Contrat éducatif local, Projet éducatif de territoire, Réussite éducative, Rythmes scolaires, etc.). La lutte contre le décrochage,*

*l'échec scolaire ou la délinquance juvénile, les politiques de promotion de la santé, l'organisation des temps éducatif (scolaires et périscolaires) supposeraient, pour être efficace, la collaboration, d'une part, de l'Etat et des collectivités territoriales, d'autre part, des disciplines scientifiques concernées et, enfin, voire surtout, des institutions, des professionnels impliqués (enseignants, professionnels du soin, travailleurs sociaux, etc.) et des populations cibles elles-mêmes (parents, enfants érigés eux aussi en « partenaires »). A l'étranger (Royaume Uni, Suède, Canada, etc.), les politiques locales partenariales se sont aussi développées, notamment dans le cadre de politiques ciblant des populations « vulnérables » et visant à dépasser l'opposition entre logique d'assistance mise en œuvre par l'État providence et logique de marché » (Université Jean Monet, 2018).*

L'approche partenariale s'est donc imposée dans les politiques publiques de manière générale et dans l'action publique en éducation en particulier grâce à la nouvelle orientation implémentée par le *Nouveau Management Publique (NMP)*.

### **6.1.1 - Définition et analyse de la notion de partenariat dans l'action publique**

Selon les économistes Aicha El Azzaoui et Zouhair Mahmoudi, la notion de partenariat qui puise sa racine du latin « *partitio, partitionis* » vient de l'anglais « *partner* » qui, lui-même vient du français du 18<sup>ème</sup> siècle : « *parcuner* », « *part* », « *parcener* », termes qui renvoient aux notions de propriétaire indivis, de co-partageant (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400).

Michèle Clément, Francine Ouellet, Laurette Coulombe, Caroline Côté et Lucie Bélanger (1995) définissent le partenariat comme : « *un rapport complémentaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement* ».

Selon la définition proposée par le sociologue Fabrice Dhume :

*« Le partenariat est une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux – sur un objet commun – de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs -, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre » (Dhume, 2001, p.206).*

En dépit de tous ses contextes définitionnels qui sont presque tous issus de l'environnement économique, ce que nous pouvons retenir de toutes ces définitions est qu'un partenariat réunit toujours deux ou plusieurs parties dans un projet commun. Un projet qui oblige les parties prenantes à un partage plus ou moins équitable des besoins et des bénéfices de leur partenariat. Tout ceci dans

un environnement institutionnel adéquat. Aicha El Azzaoui et Zouhair Mahmoudi peuvent donc conclure que :

*« La réussite du partenariat dépend des facteurs institutionnels et des facteurs humains. Les facteurs institutionnels comprennent notamment une évaluation objective des besoins, un enracinement dans l'environnement social, des objectifs clairement définis, la reconnaissance mutuelle des rôles, un protocole précisant les responsabilités et les conditions de financement... Les facteurs humains concernent la participation des acteurs, la promotion des droits, la qualité et l'efficacité des services... » (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400).*

### **6.1.2 - Les contours du modèle partenarial dans l'action publique éducative en contexte occidental**

En Occident, la notion de partenariat vient spécifiquement du vocabulaire entrepreneurial. Aicha El Azzaoui et Zouhair Mahmoudi pensent en effet que : *« cette notion, comme toutes celles portées par une série de mots très neufs (entreprénariat, actionnariat), est liée à l'économie libérale et à l'économie de marché »* (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400ss). Pour le cas de la France, le partenariat va considérablement gagner le domaine des politiques publiques de manière générale au début des années 1980 lors de la première vague des décentralisations et de la mise en œuvre de la politique de la Ville (Avenel, 2013 ; Donzelot et Estebe, 1994 ; Autes, 2004) et des premières politiques d'éducation prioritaire (Université Jean Monnet, 2018). C'est en 1987 que la notion de partenariat apparaît dans le dictionnaire Larousse avec une approche systémique la décrivant comme un système associant des partenaires (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400ss). Son passé dans l'économie fait en sorte que même sur le plan de l'action publique éducative, son héritage perdure. Pour Aicha El Azzaoui et Zouhair : *« les entretiens menés auprès d'enseignants pilotant des actions d'ouverture fait ressortir qu'ils en attendent un bénéfice, c'est-à-dire, une plus-value, mais aussi de la « plus valeur ». Ils veulent être à la fois plus « rentables » auprès des élèves, d'où l'idée de bénéfice, mais aussi, du fait du registre éducatif dans lequel se situent, leur apporter quelque chose de l'ordre de la « plus valeur »* (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400ss).

Cependant, quoique le partenariat gagne de plus en plus le domaine de l'éducation en Occident depuis la récente efficacité constatée des logiques du *Nouveau Management Public (NMP)* dans les politiques publiques, on assiste toujours à une difficile symphonie entre cette notion et l'action publique dans le domaine de l'éducation. Plusieurs raisons qui consacrent encore la rareté des travaux scientifiques sur le partenariat à l'école peuvent expliquer ce difficile rapprochement. Tout d'abord,

la mission de l'éducation a de tout temps été considérée comme une responsabilité régalienne de l'Etat. En effet, l'Etat doit transmettre à tous ses citoyens les normes civiques observables par tous pour sa survie et il est supposé disposer des moyens nécessaires pour garantir l'accès à l'instruction (primaire obligatoire, selon les dispositions du droit universel) à tous. D'autre part, l'école peut s'appréhender comme un bien commun dont seul l'Etat peut garantir l'accessibilité à tous à travers le financement et l'organisation, y compris les programmes (Proulx, 2004). Ensuite, l'école étant un bien commun et social, plusieurs voix s'élèvent pour critiquer son implication dans la logique capitaliste du marché qui en fait un bien commercialisable. Comme l'affirme le sociologue Christian Laval : « *l'école est soumise à des pressions considérables pour qu'elle se conforme aux nouveaux commandements du néo-libéralisme auxquels toute institution doit se soumettre. Le système éducatif n'y échappe pas : dans ce nouveau modèle, il est menacé de se réduire à la formation du « capital humain » nécessaire aux entreprises* » (Laval, 2003, p.1). Or, aussi bien pour Christian Laval que pour tous ceux qui s'opposent à l'introduction du capitalisme dans cette institution : « *l'école n'est pas une entreprise* » (Laval, 2003, p.1) au sens capitaliste du terme. Elle aurait donc des difficultés à épouser la logique partenariale qui est entrepreneuriale.

Cependant, on constate aussi que l'essence même de la mission éducative implique déjà l'association de plusieurs acteurs et partenaires formant la communauté éducative devant mettre en commun les ressources de l'ensemble des membres qui la constituent et s'attendre aussi à un certain retour sur investissement. En effet, que ce soit du côté de l'Etat qui entend former, à travers l'école, des futurs citoyens aptes à défendre ses institutions ou à fournir un capital humain susceptible de prendre une part active dans les mécanismes de croissance ou alors des familles qui entendent former une progéniture suffisamment apte pour perpétuer leur survie..., l'école ne peut échapper au partenariat.

Le sociologue et journaliste Jean-Pierre Proulx pense pour cela que du fait que le bien commun qu'est l'école selon les dispositions des droits fondamentaux intègre aussi les principes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui donnent la possibilité aux familles de scolariser, selon leur volonté, leur progéniture, l'éducation devient obligatoirement aussi un bien particulier qui n'engage plus la seule responsabilité de l'Etat. Reprenant les dispositions de la Charte universelle des droits fondamentaux en effet, ce sociologue de l'éducation affirme que :

*« La responsabilité de l'État à l'égard du bien commun en éducation ne peut se transformer en monopole. C'est aussi le consensus international tel que formulé au paragraphe 4 de l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : « Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de*

*diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État » (Proulx, 2004).*

Pour les économistes Aicha El Azzaoui et Zouhair Mahmoudi, même sans le vouloir parce que n'étant pas très avertis sur cet aspect, même les enseignants n'échappent pas aux implications économiques que suppose le partenariat éducatif dans la communauté éducative à laquelle ils appartiennent. C'est à travers l'analyse du concept même de partenaire dérivant de partenariat qu'ils démontrent ce qui précède. Pour eux en effet :

*« Le suffixe "aire" de "partenaire" indique que l'on se situe dans un système de "personnes en charge de », « en association avec », et le suffixe de "partenariat" désigne un système, une forme d'organisation inscrite dans l'action. Être dans l'action avec l'autre, hors de l'école, n'est pas forcément une situation très bien maîtrisée par les enseignants. Cela veut dire manipuler des budgets, des ressources humaines, mais aussi être à l'aise avec la question de la communication, c'est à dire avoir un savoir-faire managérial qui ne fait pas nécessairement partie de la formation classique de l'enseignant » (El Azzaoui et Mahmoudi, 2019, p.400ss).*

En contexte occidental, on peut donc affirmer que malgré les réserves fondées sur la spécificité de la mission de l'éducation qui est tout d'abord sociale et réproue pour cela certaines dérives du libéralisme de l'action publique contemporaine, l'école assume son statut de bien commun et particulier qui l'ouvrent à la logique partenariale.

## **6.2 – La réalité du partenariat dans le contexte de l'action publique camerounaise**

Dans le contexte de l'action publique bureaucratique dominé par le dirigisme étatique au Cameroun, la réalité du partenariat, au sens propre du terme, est quasiment impossible. En effet, les seules situations de partenariats (dans le sens public-privé) qui peuvent se tisser ici, comme le veut la logique néo-patrimonialiste (que nous développerons au chapitre 9) de l'action publique en Afrique, imposent qu'on ait affaire quasi totalement à des pseudo-partenariats d'intérêts individuels et politiques.

Sur le plan individuel, les agents de l'Etat, gestionnaires de la fortune publique, font usage de leurs avantages matériels et administratifs pour accroître leur fortune privée en monnayant le service public. C'est ainsi que la plupart des ministres ou des directeurs d'entreprises publiques ont pris l'habitude de concéder des marchés publics à des entreprises privées ou des individualités contre partage des budgets sur fonds publics alloués à la réalisation de ces marchés publics. L'un des dossiers en date dans cette politique, le plus souvent de gré à gré, est l'attribution d'un marché public de plus

de 465 946 619 millions de FCFA (+700 000 Euros) à une fonctionnaire Camerounaise, journaliste de carrière, pour le bitumage d'un certain nombre de tronçons routiers très enclavés dans les régions du Centre-Sud Cameroun, tel que le stipule les documents administratifs qui accompagnent la plainte dressée contre ce présumé détournement de fonds publics (Nonos, 2021). De notre propre témoignage, puisque nous avons emprunté l'un de ces tronçons routiers, à savoir, celui de Mbalmayo-Akono qui conduit dans notre village, ce dernier n'a jamais fait l'objet d'aucune réalisation d'un travail de désenclavement depuis des décennies. Aux dires de certaines autres autorités, tel que le traduisent bien les témoignages recueillis par le journaliste qui a enquêté sur ce dossier, aucun autre tronçon dont le désenclavement est prévu dans ce projet n'a jamais fait l'objet d'un quelconque aménagement. Toujours est-il que la quasi-totalité des fonds alloués à ces projets a déjà été encaissée au grand dam des populations bénéficiaires qui n'ont que leurs yeux pour pleurer.

Au niveau politique, comme nous l'analyserons dans le chapitre des martyres de la gouvernance, les dirigeants du parti au pouvoir au Cameroun (*le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais*), occupant la majorité des postes dans l'administration publique, se servent de la fortune publique pour accroître leur notoriété par le phénomène des « *politiciens entrepreneurs* » (Tsana Ngugang, 2015) décrit par le politologue Ramses Tsana Nguengang. Ils utilisent la même fortune pour corrompre les opposants en nouant des alliances politiciennes au travers des pseudo-partenariats qui n'apportent rien à la croissance nationale.

Au niveau international, le même phénomène est décrit. La plupart des partenariats entre l'Etat camerounais et les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun qui se nouent ici ne servent le plus souvent que les intérêts financiers, politiques et individuels des différentes parties. La plupart de temps, et même de manière institutionnelle, et nous avons à plusieurs reprises été confronté à ce phénomène dans nos multiples projets, une réglementation internationale obligerait les organisations internationales et les partenaires étrangers du Cameroun (le cas de l'Union européenne) à ne signer des partenariats qu'avec l'Etat et jamais avec des partenaires privés (JO, 2000, pp.3-353). Et même quand vous aurez réussi à obtenir la signature d'un partenariat avec une organisation étrangère, il vous faut encore obtenir les autorisations de l'Etat camerounais pour la réalisation du projet concerné. Et vous ne pourrez obtenir ces autorisations sans utiliser une partie des fonds alloués au projet pour corrompre les autorités. Lorsque vous vous y opposez, la machine répressive entre en jeu pour empêcher la réalisation de votre projet. Nous nous sommes ainsi retrouvé dans les cellules du Commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé avec un monsieur qui avait reçu, par le biais de son association, un accord de financement d'un projet d'adduction d'eau en milieu rural. Il s'est confronté à la coalition répressive de la Mairie de la localité et de la Préfecture qui lui proposaient la

cession de la direction du projet. Chose qu'il a refusée et qui l'a conduit en cellule après un mandat d'arrêt ordonné par monsieur le préfet.

Une situation que nous avons, nous-mêmes personnellement vécue et sur laquelle nous reviendrons dans les prochains paragraphes. Un contexte qui rend la réalité partenariale, au sens propre du terme, quasiment impossible au Cameroun.

### **6.3 - Ressources mobilisées comme « partenaire » pour concrétiser notre action dans l'action publique en éducation au Cameroun : échec de toutes nos initiatives**

Dans le contexte camerounais toute tentative de mobiliser quelques ressources que ce soient dans l'élaboration des partenariats objectifs, surtout par des acteurs qui ne sont pas du système, est vouée à l'échec. Même la quasi-totalité des partenariats internationaux donne l'impression de ne pas atteindre la croissance tant recherchée par le peuple Camerounais. Sinon, avec toutes les ressources humaines, naturelles locales et les multiples appuis extérieurs dont bénéficie le Cameroun, l'actuel chef d'Etat n'aurait pas fixé l'émergence de ce pays à 2035, alors même que toutes les statistiques s'accordent à prouver qu'il ne sera certainement plus de ce monde à cette époque. Une telle position, qui paraîtrait certainement excessive et afro-pessimiste aux yeux de qui apprécie la réalité des politiques publiques en Afrique et au Cameroun de l'extérieur procède, pour nous, des constats faits sur le terrain depuis nos nombreuses expériences associatives qui ont précédé cette recherche, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Des expériences que nous avons déjà exposé dans le chapitre 3. Mais, elle a surtout été confirmée par les nombreuses années d'investigation sur le terrain que cette recherche a demandées au travers de notre enquête par entretiens semi-directifs et par observation participante menée dans le cadre d'une insertion professionnelle au Cameroun. Une expérience qui nous a permis d'œuvrer comme acteur et partenaire de l'éducation dans ce pays à travers la responsabilité de chef d'établissement scolaire que nous avons assumée pendant une période suffisante (plus d'un an) pour appuyer notre constat. Et pour ne pas fonder le constat de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun sur des expériences des échecs uniquement personnels, nous avons cherché à élargir l'horizon des preuves de notre constat en interrogeant quelques autres expériences des partenaires des politiques publiques au Cameroun.

### 6.3.1 – De l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun

Analysant une situation qui exprime bien la mentalité camerounaise au sujet de l'impossibilité de la réussite des entreprises partenariales, voici ce que rapportait un journaliste Camerounais à propos de l'échec de l'entreprise « *Express Union* » travaillant dans le domaine des échanges des devises, de l'éducation et d'autres services au Cameroun et dans plusieurs autres Etats africains :

*« Une sagesse populaire nous rappelle à juste titre de nous abstenir de jubiler quand le feu brule chez le voisin. Qui peut donc expliquer le fait que, malgré leur patriotisme ; malgré leur amour pour le made in Cameroun, la plupart des camerounais ne versent aucune larme pour « Expression Union », une entreprise presque en voie de disparition. Donnez-moi deux secondes pour vous présenter « Expression Union ». « Expression Union » est une entreprise camerounaise spécialisée dans l'envoi rapide d'argent créée en 2001, avec des filiales au Tchad ; en République centrafricaine ; en RDC ; Côte d'Ivoire ; Congo Brazzaville ; Bénin... et un effectif de trois milles employés. Ça, c'était avant ! La société propose également des services de microfinance depuis 2006. A l'origine, elle est spécialisée dans l'envoi rapide d'argent et son rayon d'action est au départ le territoire national camerounais dont elle était le leader sur le marché, le leader incontesté. Chers amis auditeurs, je l'ai souvent dit et répété, le problème du Cameroun n'est pas fondamentalement celui de l'homme que vous connaissez là. C'est en grande partie, un problème de nos mentalités et donc de nos comportements. Trônant avec insolence et arrogance à la tête de ce monopole et malgré les plaintes multiples des usagers, le top management d'« Expression Union » ne trouvait pas nécessaire d'intervenir pour sauver ses usagers décapités devant les guichets pour des détails du genre « Madame, pourquoi la photo de votre carte d'identité ne vous ressemble pas ! Allez changer ça, sinon, vous ne serez pas servi ! » ; « Madame, vous avez oublié de mettre le point sur le i, il faut rectifier ! » ; « Monsieur, votre écriture n'est pas conforme à l'alphabet français de Molière, je n'arrive pas à vous lire, allez réécrire ! » ; « Madame, rappelez votre correspondant, il a oublié une lettre à la fin de votre prénom ! ». Et devant ces sentences qui tombaient comme des condamnations des juges du tribunal de Nuremberg, aucun recours n'était possible. Il fallait s'estimer heureux lorsque votre dossier de retrait et d'envoi d'argent était accepté à un guichet d'« Expression Union », sans contestation. Parfois, une autre vous fixait pour voir si vous la regardez avec respect, avant de vous servir. Si votre regard est un genre, un genre, elle trouvait un truc dans votre dossier pour vous empêcher de retirer votre argent. Quel camerounais n'est pas témoins de ces moments de torture ? Aucun ! « Expression Union » était à la fois utile en ce moment-là et incontournable. D'où son insolence et son arrogance. Pas vraiment besoin de faire de la publicité pour s'attirer les clients, mais, de la communication de prestige pour des nouvelles agences et les nouveaux services. L'entreprise faisait des milliards en payant des salaires de quatre-vingt mille francs [60E] aux employés après cinq ans de service, tout en les obligeant à se taper douze à quatorze heures de travail par jour, sept jours sur sept parfois et souvent sans repos. Les frustrations et toutes sortes de chantage y régnaient, selon le témoignage d'un ancien travailleur d'« Expression Union ». Je cite la fin de ce témoignage : « quand vous osiez vous plaindre, la hiérarchie vous jetait un vulgaire : « Monsieur, vous êtes libre de*



*démisionner ! Vous devez vous réjouir de la régularité de votre salaire ! ». Le personnel est humilié au quotidien. La sécurité sociale est inexistante. Le personnel n'a aucune assurance. Les fonds sont convoyés par le personnel dans tout l'étendue du territoire à ses risques et périls pour une prime de quinze mille francs CFA [25 Euros]. Tellement la situation de l'emploi était précaire au Cameroun que les volontaires affluaient de partout, et le système était conçu pour t'abrutir. Tu devenais tellement déconnecté du monde externe et ses opportunités des années passant, et tu finis par devenir dépendant de la boîte, hypothéquant ainsi toute ta jeunesse. S'il y a une situation que tout Camerounais observant la scène économique de son pays a dû remarquer ces derniers mois, c'est l'offensive marketing et commerciale d'« Expression Union » avec des kiosques : « Expression Union Mobile » ; etc. ». Le désormais exigeant du transfert d'argent au Cameroun marche avec des béquilles. Cet état de chose, bien que désolant, cache une réalité plutôt sinistre. « Expression Union » est en train de perdre sérieusement du terrain face à l'entrée sur le marché des deux services de transfert d'argent par mobile, des géants du téléphone : « MTN » et « Orange », à savoir : « Orange Money » et « MTN Mobile Money » ; « Momo ». Pour l'épitaphe, on pourrait écrire sur une plaque de verre : « elle s'appelait « Expression Union », entreprise camerounaise disparue des suites de « camerouniaeries » (Barlev Bodjocka, 2020).*

Une fin d'analyse qui nous rappelle certainement ce chant que nous avons recomposé au plus profond de notre conflit avec le promoteur de l'*Institut Gasolent* rebaptisé par notre initiative « *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou (CEBIGE)* ». Le chant disait : « *Nous irons, jusqu'au bout du monde, le CEBIGE ne finira pas. Mais s'il meurt, il faut qu'on inscrive sur sa tombe que l'ignorance tue !* ». Nous avons choisi de présenter cette analyse qui nous situe de plain-pied dans le contexte entrepreneurial camerounais caractérisé, comme l'affirme ce journaliste à la fin de son exposé, par ce qu'il qualifie de : « *camerouniaeries* », une autre manière de dire « conneries ». Au Cameroun en effet, après le départ des colons, la majorité des entreprises que ces derniers ont implantées sont tombées comme des châteaux de cartes après leur nationalisation. Certes, certains évoqueront la grave crise économique des années 1980, il faut cependant reconnaître une certaine incompétence des politiques publiques en vigueur dans le pays, des politiques publiques qui ne sont pas en osmose avec les exigences managériales modernes de même que la grave crise arrivait bien après plus de deux décennies d'autodétermination des politiques publiques en Afrique et au Cameroun. En effet, la réalité entrepreneuriale camerounaise donne l'impression que l'espérance de vie de la plupart des entreprises locales, aussi bien publiques que privées, est proportionnellement égale à celle de leurs promoteurs. Lorsque le promoteur se fatigue ou décède, l'entreprise périlite aussitôt. Au niveau de l'éducation, c'est le cas du vaste complexe « *Institut Samba* » et ainsi que la majorité des autres formations scolaires concernées par ce phénomène, comme le cas de l'*Institut Gasolent* qui nous concerne ici. C'est le cas aussi de la fortune de l'un des plus grands investisseurs Camerounais, monsieur Victor Fotso, disparu récemment et dont la famille, polygamique, comme la plupart des familles des fortunés au Cameroun, n'arrive pas à s'entendre sur la dévolution

successorale. La raison fondamentale de cet échec des initiatives entrepreneuriales serait la non-maîtrise des principes de l'entrepreneuriat partenarial moderne. Tout entreprise étant gérée au Cameroun comme un bien personnel administré par un chef de famille qui ne rend compte à personne et ne pense sa réussite que de manière immédiate et individuelle.

Voici ce qu'affirmait le journaliste Camerounais, Brice Nitcheu, dans un éditorial publié dans les colonnes du magazine numérique, « *ComerounWeb* » sous le titre : « Des entreprises camerounaises en faillite ou vendues sous Paul Biya », le 10 novembre 2019 :

*« Lorsque Ahidjo lui offre le pouvoir, c'est avec un pays prospère, et de vastes chantiers de construction. Le Cameroun était un pays envié, riche, uni, fier, avec tout ce qu'il faut pour réussir. Voici le patrimoine exceptionnel légué au plus grand fossoyeur du Cameroun par Ahidjo :*

- La CAMBANK (Cameroon Bank) pillée par Pau Biya*
- La SCB (Societe Camerounaise des Banques) pillée par Paul Biya*
- Le Credit Agricole, pillé par Paul Biya*
- La BCD (Banque Camerounaise de Developpement) pillée par Paul Biya*
- L'ONCPB, pillé par Paul Biya*
- La CAMAIR (100% camerounais) pillée par Paul Biya*
- La CAMSHIP (100% camerounais) pillée par Paul Biya*
- La CAMRAIL (100% camerounais) pillée par Paul Biya et vendue*
- La SONEL (100% camerounais) pillée et vendue par Biya*
- La SNEC (100% camerounais) pillée et vendue par Paul Biya*
- La SOCAPALM (100% Camerounais) pillée et vendue*
- OCB (Office Camerounais de la Banane) pillé*
- La SNI (Societe National d'Investissement) pillée*
- Le LABOGENIE, pillé*
- La SOTUC (100% camerounais) pillée par Paul Biya*
- Le FOGAPE, pille par Paul Biya... » (Nitcheu, 2020).*

Il faut se rendre à l'évidence : l'essentiel de toutes ces entreprises n'existent plus de nos jours au Cameroun du fait d'une politique publique patrimonialisée. Venons-en à l'échec de l'essentiel des projets que nous avons initiés au Cameroun dans notre ambition d'expérimenter, pour des fins professionnelles et dans l'intérêt de notre recherche, la gouvernance partenariale en éducation au Cameroun. Nous avons en effet, souhaité que ces différents projets soient orientés, d'une manière ou d'une autre, vers le domaine de l'éducation et rassemblent, de près ou de loin, des acteurs et partenaires nationaux et internationaux.

### **6.3.2 – Radioscopie de nos échecs personnels dans la mobilisation des ressources pour la réussite de quelques entreprises partenariales dans la gouvernance au Cameroun**

Dans le but de nous positionner comme acteur et partenaire de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, nous avons mobilisé un important nombre d'initiatives partenariales aussi bien sur le plan national qu'international. Presque toutes ces initiatives se sont soldées par un échec confirmant le caractère impossible de la gouvernance partenariale au Cameroun. C'est le cas aussi de l'échec de la gouvernance partenariale de la quasi-totalité des propositions de la Communauté internationale et des principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'Afrique et du Cameroun.

#### **6.3.2.1 – L'échec de la plupart de nos projets associatifs**

Suffisamment investi dans le domaine associatif à travers la promotion de nombreuses associations dont nous avons déjà fait l'exposé dans un précédent chapitre, nous avons profité de ces associations internationales pour apprécier de manière un peu plus pratique la place que les gouvernants Camerounais accordent aux initiatives partenariales dans l'action publique au Cameroun. De 2014 à 2017, nous avons en effet proposé au gouvernement camerounais et à quelques personnalités du secteur public et privé en éducation au Cameroun près d'une dizaine de projets qui se sont soldés presque tous par un échec. Il s'agit du projet d'un colloque international sur le thème de la gouvernance de l'éducation au Cameroun ; du projet d'un festival international des arts et cultures du Cameroun ; du projet des séminaires de formation en apiculture ; du projet des stages internationaux de football ; du projet des cours de vacances avec possibilité d'accès en classe supérieure aux élèves les plus méritants ; du projet de la bourse du livre ; du projet des conventions partenariales avec des promoteurs d'établissements scolaires privés.

#### **- L'expérience du colloque international sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun**

Dans cette rubrique, nous allons particulièrement insister sur l'expérience du dernier projet qui nous paraît assez révélateur du climat de l'action publique en matière d'éducation au Cameroun. Mais, au passage, nous tenons à signaler que le projet du colloque nous a permis de mesurer combien il était difficile de venir de l'extérieur et de pouvoir compter sur l'implication des acteurs et partenaires de l'action publique en éducation au Cameroun. En effet, la forte résistance des autorités publiques marquée ici par le refus catégorique du ministre de l'enseignement supérieur de nous accorder un

mandat officiel d'organiser ce colloque ; l'hésitation des partenaires internationaux de l'éducation au Cameroun à y prendre part ; l'absence manifeste des principaux acteurs et partenaires nationaux de l'éducation invités ; les pressions multiformes, y compris des agressions physiques dont nous avons été la cible ; la difficulté éprouvée par les principaux intervenants Camerounais à aborder les problèmes fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et l'impossibilité de convaincre les différents intervenants de rendre publiques leurs communications sont autant de preuves de l'opacité des politiques publiques camerounaises.

Tout ce qui précède a justifié notre désir d'organiser un cadre idoine qui nous permettrait de vivre de l'intérieur, les réalités de l'action publique au Cameroun par une immersion au sein de la machine administrative en tant que chef d'établissement, donc un acteur et partenaire confirmé de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

#### - **L'expérience des festivals des arts et cultures du Cameroun**

L'idée d'organiser des festivals des arts et cultures du Cameroun, sur le plan local et international nous est venue après une rencontre importante avec un certain nombre d'artistes Camerounais qui se plaignaient de ne pas disposer d'un cadre qui leur permettrait d'exprimer leurs talents au Cameroun et à l'étranger. Partant de l'importance du potentiel artistique dont disposait le Cameroun avec ses plus de 200 regroupements ethniques, donc autant de variétés culturelles et artistiques, nous avons proposé aux gouvernements camerounais et français, la mise sur pied d'une association baptisée : « *Association internationale pour la promotion des arts et cultures du Cameroun (AIPACC)* ». Le projet phare de cette association internationale était justement d'organiser régulièrement des festivals des arts et cultures du Cameroun et de pouvoir former la jeunesse Camerounaise aux réalités socioculturelles et artistiques de leur terroir. Ce projet fut très apprécié par ses différents destinataires. Mais, la « *mentalité camerounaise (camerouniaiserie)* » va nous rattraper très tôt. En effet, après avoir signé la convention partenariale (Cf. Annexes N°5, p.919) avec la *Cameroon Radio and Télévision (CRTV)*, principal média national émettant sur le plan international, pour assurer la promotion médiatique de notre projet, les luttes d'influence vont commencer. C'est d'abord la ministre des arts et cultures du Cameroun de l'époque qui confisquera notre dossier de présentation du projet et de demande des subventions auprès du gouvernement camerounais. Elle se servira d'ailleurs des termes de référence de notre projet pour reprendre une initiative des « *festivals des arts et cultures du Cameroun (FENAC)* » qui avait été abandonnée depuis plus de deux décennies. En effet, l'un de nos partenaires dans ce projet qui se trouvait être un journaliste de la télévision nationale, à qui nous avons confié la responsabilité de conduire les démarches de partenariat auprès des autorités Camerounaises et qui nous avait d'ailleurs permis d'obtenir la signature de la convention

partenariale susmentionnée, sera administrativement interpellé par madame la ministre des arts et de la culture. C'est le même journaliste qui dénoncera le détournement de notre projet par le Ministère des arts et de la culture. Ce qui lui vaudra d'ailleurs une demande d'explication de la part de sa hiérarchie. Par ailleurs, un grand nombre d'artistes que nous avons sollicités pour porter ce projet s'engageront dans des conflits de leadership au prétexte que les fonds reçus n'étaient pas bien répartis alors que le projet n'était encore que dans sa phase de sensibilisation. Comme il fallait s'y attendre, cette prestigieuse initiative ne fera pas long feu et la jeunesse Camerounaise, surtout celle de la diaspora, manquera une bonne occasion de se former aux réalités socioculturelles et artistiques du Cameroun.

#### **- L'expérience des séminaires de formation en apiculture**

Ensuite, toujours dans le but de diversifier nos offres d'éducation et de formation à l'adresse des populations Camerounaises demandeuses et surtout de la jeunesse, nous proposerons, avec l'appui de plusieurs partenaires Français, des formations en apiculture au Cameroun. Une initiative qui venait ajouter une orientation professionnalisante à nos projets. Ce projet qui était pourtant bien parti pour réussir, échouera, toujours à cause des calculs opportunistes de l'essentiel des acteurs et partenaires Camerounais qui y étaient engagés. En effet, alors que nos partenaires Français s'étaient engagés à fournir, au compte du projet, l'essentiel du matériel apicole nécessaire à la réalisation de l'initiative, tout prenant leur frais de déplacement en charge et attendaient que la partie camerounaise s'engage résolument dans un partenariat international de formation, de production et de commercialisation du miel et de ses dérivés, ce projet ne connaîtra pas la réussite escomptée. Les autorités publiques Camerounaises, comme de coutume s'attendaient à ce que les Français puissent débarquer au Cameroun avec d'importants moyens financiers pour qu'elles puissent s'enrichir personnellement. De leur côté, les populations cibles se contenteront de détourner le matériel apicole venu de la France sans pouvoir s'investir sérieusement dans la formation qui était la première étape attendue d'elles dans le projet.

#### **- L'expérience des stages internationaux de football**

En ce qui concerne le projet des stages internationaux de football, nous sommes partis du principe que les jeunes Camerounais adorent le football, discipline sportive dans laquelle plusieurs disposent d'énormes talents. Avec notre projet des conventions de gestion des établissements scolaires, nous avons voulu faire d'une pierre deux coups en mettant sur pied des écoles de football et des stages internationaux de détection des talents. Après avoir signé une convention avec des partenaires

Espagnols travaillant dans ce domaine, nous avons organisé une première édition du stage en juin 2016 qui s'est très bien déroulée. Malheureusement, habitués à la corruption et aux initiatives sans lendemain, certains de nos partenaires Camerounais ont commencé à escroquer les familles en leur proposant de faire recruter leurs enfants dans des grands clubs de football occidentaux.

En dehors de ces échecs, le projet des conventions de gestion des établissements scolaires au Cameroun reste celui qui nous a le plus marqué et qui nous a conduits à conclure à l'impossibilité de la gouvernance partenariale en éducation au Cameroun. Dans ce projet en effet, nous avons eu affaire à l'ensemble des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'action publique en éducation au Cameroun. C'est sur la base de l'analyse des motivations profondes de l'implication des uns et des autres que nous sommes arrivés à cette évidence. Une implication marquée par une conduite fortement patrimonialisée car, influencée d'une part, sur le plan historique, par l'héritage socioculturel traditionnel négro-africain et colonial, et d'autre part, sur le plan conjoncturel et institutionnel, par le caractère néo-patrimonialisé de l'Etat camerounais.

### **6.3.2.2 – L'échec du projet des conventions partenariales avec les promoteurs des établissements scolaires au Cameroun : le cas de l'*Institut Gasolent d'Ekounou***

L'idée de signer des conventions partenariales avec les promoteurs d'établissements scolaires au Cameroun a été motivée par plusieurs raisons. La raison principale a été, de profiter de notre séjour sur le terrain au Cameroun, pour nous investir professionnellement en proposant notre expertise aux promoteurs des établissements scolaires qui en avaient besoin. Cependant, après nos premiers entretiens avec des acteurs et partenaires de première classe dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun, la carence constatée de la documentation sur le sujet et surtout, la difficulté de convaincre les responsables de l'éducation nationale de collaborer à notre projet d'organiser un colloque sur le thème de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, nous avons compris la nécessité d'une telle entreprise. En effet, connaissant déjà plus ou moins l'imperméabilité du milieu éducatif camerounais pour l'avoir arpenté pendant de nombreuses années au travers de plusieurs projets associatifs avant notre thèse, nous avons trouvé utile d'accompagner nos entretiens semi-directifs et notre expérience du colloque par une autre approche de l'observation participante à travers une immersion formelle dans le milieu éducatif camerounais. Le rôle de chef d'établissement scolaire nous offrait parfaitement cette opportunité.

Le domaine de l'administration des structures éducatives au Cameroun confère en effet plusieurs entrées dans le milieu éducatif camerounais. C'est un domaine apparemment ouvert, mais en réalité, il présente plusieurs obstacles à franchir pour en maîtriser la profondeur. Votre présence dans ce milieu comme chef d'établissement vous situe au confluent de plusieurs relations partenariales nationales et interactionnelles formelles ou informelles. C'est ce que stipule d'ailleurs en partie l'Article 17 des trois conventions partenariales que nous avons signées avec trois promoteurs des structures éducatives au Cameroun. Sur le plan vertical, vous avez au-dessus de vous, les différentes institutions administratives, publiques et parapubliques, nationales et interactionnelles de l'éducation au Cameroun. En dessous, vous avez les parents et les élèves. Sur le plan horizontal, vous avez de part et d'autre, les autres institutions éducatives ; les autres acteurs et partenaires de tous ordres (institutions de la société civile : ONG ; syndicats ; les fournisseurs de services...) nationaux et internationaux. Ce milieu constituait donc pour nous un cadre idoine pour observer des relations de partenariat et participer comme acteur et partenaire de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

**a) - Nos premiers échanges avec le fondateur de *l'Institut Gasolent* et la proposition d'une convention partenariale pour la gestion de cet établissement scolaire**

Nous arrivons à *l'Institut Gasolent* à la fin de l'année 2015 dans le but de remettre au promoteur de cet établissement une invitation pour participer au colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun que nous préparions. Il faut dire qu'avant ce jour, nous n'avions jamais été dans cet établissement scolaire auparavant. Nous avons cependant grandi et fait nos premiers pas sur le chemin de l'école dans ce quartier et que nous aurons appris que le fondateur de cet établissement est originaire de la même région que nous (Arrondissement de Ngomedzap). Pour y arriver, nous allons emprunter un taxi de ville depuis le grand boulevard de la Poste centrale de Yaoundé en lui donnant la destination de *l'Institut Gasolent*. Avant de tomber sur le taxi qui accepte finalement de nous y amener, plusieurs taxis nous donneront l'impression de ne pas connaître cette destination. C'est le chauffeur du taxi qui acceptera de nous transporter, qui va nous expliquer une fois à bord que « *les taxis n'arrivent pas à l'Institut Gasolent !* ». Il nous avertira qu'il allait nous déposer à *l'entrée Gasolent* et que nous pourrions ensuite, si nous le souhaitions, emprunter un moto-taxi (moyens de transport bon marché et facile d'accès dans des zones enclavées que vous retrouverez dans certaines images associées à ce chapitre) pour nous y conduire parce que la piste qui sert de route est mauvaise. A bord du taxi, lorsque nous expliquerons aux autres passagers que cela faisait plusieurs minutes que nous n'arrivions pas à trouver un taxi pour nous transporter à cette destination, beaucoup nous poseront la question de savoir si cet établissement scolaire existait encore. La réponse va venir de

l'un des passagers qui disait habiter à proximité de l'établissement depuis de nombreuses années. Il nous fera alors comprendre qu'en fait, cet établissement existe toujours, mais qu'il n'était presque plus opérationnel depuis bien longtemps. Il nous expliquera que l'« *Entrée Gasolent* » était devenue beaucoup plus une destination à cause de l'ancienneté de l'établissement dans ce quartier. En effet, au Cameroun, les noms des différentes destinations ont souvent été retenus dans les grandes villes, soit à cause de la renommée d'une personnalité ayant habité un endroit exemple : « *Carrefour Fouda* » (André Fouda étant le nom du tout premier, premier ministre Camerounais) ; soit en souvenir d'un débit de boisson très fréquenté (exemple : *Elise bar, Carrefour de beaucoup de bar, Carrefour de la joie...*). Après près d'une heure de temps de trajet à cause des embouteillages provoqués par les deux marchés de Mvog Mbi et d'Ekounou qui se trouvent sur le tronçon, le chauffeur de taxi va s'arrêter et nous signaler en pointant l'« *Entrée Gasolent* » du doigt, que nous étions arrivés à destination. Après avoir réglé notre transport, nous traverserons la route pour nous diriger au départ d'une piste où nous apercevrons deux plaques métalliques à peine lisibles sur lesquelles sont inscrits des renseignements et le dessin d'une flèche indiquant la direction de l'établissement. Sur la plaque, nous parviendrons à remarquer qu'il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire général (de la sixième en Terminal) et technique (de la Première année en Terminale). Après avoir demandé à certains riverains qui faisaient du petit commerce à l'entrée de la piste qui sert de route pour arriver à *l'Institut Gasolent*, si l'établissement n'était pas très éloigné, nous déciderons de faire la distance qui le séparait de la route principale à pied. La piste était en très mauvais état. C'est avec justesse que nous parviendrons à éviter d'être éclaboussé par les nombreux motos – taxis et certains véhicules qui allaient et venaient sur cette piste jonchée de plusieurs flaques d'eau de ruissellement et d'évacuation des ménages aux alentours. C'est dire aussi le calvaire que connaissent tous ceux qui empruntent cette piste tous les jours, soit pour se rendre au travail, soit alors, pour aller à l'école. Après près d'un kilomètre de marche pénible, nous arriverons enfin à l'entrée principale de *l'Institut Gasolent*. Au-dessus de ce qui restait du grand portail peint en vert – rouge et jaune (les couleurs du drapeau du Cameroun), trône une statue de l'Archange Saint Michel piétinant, avec une épée à la main, une créature symbolisant le diable. À côté de tout ceci, on peut lire : « *Fondation Institut Gasolent* ». Nous allons ensuite tomber sur un immense domaine dans un calme effrayant en cours d'année scolaire. Nous croirons tout d'abord qu'il s'agissait d'un calme apparent d'un établissement scolaire où règne une très grande discipline comme cela est de coutume au Cameroun. Cependant, en essayant de faire le tour de quelques bâtiments parmi les nombreux que contient cet établissement, nous allons vite nous rendre compte qu'il n'y avait presque pas âme qui vive dans ce vaste domaine. Après avoir crié à tue-tête en demandant s'il y avait quelqu'un dans le domaine, nous allons enfin tomber sur un vieux monsieur, octogénaire, qui était en train de nettoyer un véhicule de marque Toyota Starlet. Nous nous présenterons à lui en lui expliquant l'objet de notre



présence dans ce domaine tout en lui tendant une invitation destinée au chef de cet établissement. Objet qui se résumait à notre projet de colloque et de nos attentes de la part des chefs d'établissements scolaires. L'invitation était nominative parce que nous avons appris, en nous informant, que monsieur Jules Denis Onana (ancien footballeur international qui avait été de la délégation camerounaise ayant amené l'équipe des Lions indomptables du Cameroun et la première équipe de football africaine en quarts de finale de la Coupe du monde en 1990 en Italie) était devenu l'actuel directeur de cet établissement. Ce vieux monsieur va ranger son matériel de nettoyage et nous prier de prendre place dans son salon. Il va se présenter comme étant « *monsieur Onana Gaston Clément, Fondateur Es Qualités de l'Institut Gasolent* ». Il nous expliquera ensuite qu'il a des problèmes d'audition et que monsieur Jules Denis Onana n'est pas présent. Qu'en fait, c'est ce dernier qui devait être chef d'établissement et qu'en raison d'une année scolaire difficile et par manque d'effectif, c'est lui-même qui essaie de joindre les deux bouts. Alors que nous nous apprêtons à prendre congé de notre interlocuteur, il nous priera de ne pas nous en aller parce qu'il avait une proposition importante à nous faire ! Il nous proposera en effet de prendre la direction de ce vaste établissement scolaire, nous expliquant qu'il avait l'habitude, depuis la création de cet établissement il y a plus d'une trentaine d'années, de travailler avec des prêtres d'obédience catholique romaine. Il nous invitera par la suite à faire le tour du propriétaire, ce que nous accepterons volontiers. Il nous informera que *l'Institut Gasolent* est construit sur cinq milles mètres carrés de terrain. Une parcelle de terrain que sa femme, morte il y a une dizaine d'années et inhumée dans l'enceinte de l'établissement, et lui-même, ont acquis depuis leur retour de la France où il avait étudié à l'Université de Toulouse. *Gasolent* serait d'ailleurs en fait un acronyme qui rassemble les initiales des noms de sa regrettée femme et du sien en signe de reconnaissance de leur dur labeur. Il nous fera comprendre qu'en tant qu'ingénieur en Génie civile et n'ayant pas suffisamment de moyens matériels à leur retour au Cameroun, il a lui-même « *dirigé petit à petit les travaux de construction de ces infrastructures à l'architecture gothique* ». Il nous expliquera que *l'Institut Gasolent* comporte deux sections d'enseignement. Une section d'enseignement secondaire général allant de la classe de Sixième en Terminale et une section d'enseignement secondaire technique de la Première Année en Terminale. L'enseignement général a quatre séries donc : la série A (Allemand et Espagnol enseignés à partir de la classe de 4ème jusqu'en Terminale) ; la série C (de la Seconde en Terminale) et la série D (de la Première en Terminale). Ces deux dernières séries sont dites scientifiques au Cameroun. L'enseignement technique a lui aussi quatre séries de la Sixième en Terminale donc : la série Industrie d'habillement (IH) ; le Commerce (COME) ; la Maçonnerie (MACO) et l'électricité (ELECQ). Il va nous promener dans les salles de classe qui sont pour la plupart vides et poussiéreuses. Dans certaines salles, nous trouverons un enseignant avec un ou deux élèves. Il nous fera comprendre que depuis un certain nombre d'années, l'effectif s'est drastiquement réduit au point où il n'a pas inscrit plus d'une vingtaine d'élèves pour

l'année scolaire en cours. Qu'avec un tel effectif, il ne pouvait entretenir un corps administratif, encore moins, payer les enseignants. En continuant la visite, nous arriverons à un autre coin de la propriété où il avait commencé des constructions qu'il avait dû arrêter à cause du manque d'argent. Il avait le projet d'ouvrir un établissement d'enseignement supérieur à cet endroit, de même qu'il voulait aussi créer un établissement d'enseignement primaire et maternel. De manière générale, cette vaste propriété était vraiment en ruine. Les toitures n'avaient plus jamais été entretenues depuis longtemps. Cela se voyait par l'état du plafond qui s'écroulait à plusieurs endroits laissant entrevoir des gros trous béants sur les toitures. Aucune salle de toilette n'était opérationnelle. L'établissement n'était pas totalement clôturé et la friche s'était déjà installée sur une bonne parcelle de terrain. La grande cour où les enfants du quartier venaient souvent jouer au football était boueuse et de ce fait, contribuait à salir les murs qui n'avaient plus été peints depuis plusieurs années. Ce théâtre était en fait très désolant. Un tel investissement qui ne profitait à personne dans un pays où les  $\frac{3}{4}$  de la population ne peuvent pas bien se soigner ni manger à leur faim, il fallait faire quelque chose ! Revenus au domicile du fondateur, il nous fera comprendre que l'occasion tombait vraiment bien parce qu'il n'avait pas encore un prêtre sous la main et qu'il compte vraiment sur nous pour remettre cet établissement debout. Il nous apprendra en même temps que sa mère était originaire de notre village et que pour cela, nous devrions considérer cette offre comme un appel de cœur. Il nous dira par la suite qu'il a souvent été très abusé par le passé, pour preuve, il a envoyé son dernier chef d'établissement en prison pour avoir détourné les frais d'examens. Sur le champ, nous allons lui promettre de bien réfléchir à sa proposition et que pour l'instant, nous souhaiterions que le peu d'élèves qui ont été inscrits à *Gasolent* cette année puissent prendre part au colloque que nous étions en train de préparer pour le mois d'avril 2016. Nous allons nous échanger les contacts et nous prendrons finalement congé de notre interlocuteur après près de trois heures d'entretien pour une visite qui ne devait pas durer plus de quinze minutes, étant donné notre agenda surchargé. Nous allons néanmoins garder une très bonne impression de cette rencontre qui nous donnait, sur le champ, une occasion de mettre en pratique certains acquis de nos recherches et de vérifier certaines de nos hypothèses de recherche. Il faut en effet avouer que, même si nous ne l'avions pas imaginée ainsi, cette proposition venait combler plusieurs de nos attentes. En continuant la distribution de nos invitations, nous constaterons qu'un grand nombre d'établissements scolaires présentaient un spectacle similaire. Nous tomberons en effet, tout près de *l'Institut Gasolent*, sur le Groupe scolaire « *Nouvelle Génération* » dont la promotrice avait les mêmes soucis. Ce qui va nous pousser à bien réfléchir à la proposition qui nous avait été présentée par le promoteur de *l'Institut Gasolent*. Nous allons d'ailleurs lui envoyer quelques membres du Comité d'organisation du colloque pour s'entretenir avec la vingtaine d'enfants inscrits et voir comment consolider nos relations en proposant à l'établissement de s'occuper, sous la houlette des membres du Comité d'organisation, de

l'animation culturelle et artistique du colloque. Ce qui fut d'ailleurs très bien coordonné tant la prestation artistique et culturelle de ces jeunes fut appréciée par tous les membres et invités de notre colloque.

Après le colloque auquel le fondateur de *l'Institut Gasolent* n'avait pas participé en personne pour des raisons de santé, nous allons entreprendre de nous renseigner un peu plus sur les raisons de l'échec de cet établissement scolaire dont presque tout le monde reconnaissait avoir eu un passé assez élogieux dans le milieu éducatif camerounais non sans l'avoir fait visiter à plusieurs partenaires dans l'organisation de notre colloque et particulièrement à Xavier Pons, notre directeur de thèse. C'est ainsi que nous apprendrons de la bouche de plusieurs personnes que son fondateur était accusé de plusieurs abus. Comme la plupart d'autres personnes qui opèrent dans le même secteur : on lui reprochait de ne pas bien payer ses enseignants ; d'utiliser les frais de scolarité à d'autres fins... Un de ses anciens professeurs nous dira qu'« *il y a de cela deux ans, le corps enseignant avait été très vexé de constater que le fondateur organisait des fêtes somptueuses chez lui quand ses enseignants n'avaient plus eu leur salaire depuis plusieurs mois* ». En effet, l'établissement était redevable du salaire des professeurs depuis plusieurs années et faute de ne plus être capable de continuer à travailler dans de telles conditions, presque la totalité de l'équipe des enseignants avait jeté l'éponge. Le fondateur serait d'ailleurs au tribunal avec plusieurs de ses anciens professeurs. Nous allons par la suite échanger avec un collègue prêtre de la même localité que le fondateur. Il nous dira qu'en plus des reproches de mauvaise gestion qui avaient fait démissionner la plupart des prêtres avec qui il s'était associé, le fondateur de *l'Institut Gasolent* était accusé des pratiques de sorcellerie qui auraient déjà coûté la vie à plusieurs jeunes de son village, particulièrement ceux qu'il avait recrutés dans son établissement. Que « *l'Institut Gasolent n'avait vraiment plus de chance de se relever* ». Parce que, s'appuyant sur sa propre expérience en tant que promoteur, lui aussi, d'un établissement scolaire : « *quand ce genre de structure a atteint ce niveau d'échec, il lui est presque impossible de se relever* ». Mais, comme il connaît notre opiniâtreté, il sait que nous tenterons de faire quelque chose. Il nous souhaita beaucoup de chances au cas échéant. Nous apprendrons ensuite de plusieurs autres personnes que « *monsieur Onana Gaston Clément a un très mauvais caractère et qu'il est en fait très malhonnête* ». Revenu vers lui pour avoir son point de vue après tous ces témoignages, il nous fera comprendre qu'il s'agissait là de pures inventions des jaloux qui ne supportent pas que l'orphelin qu'il était resté à 10 ans, puisse avoir évolué comme nous le constatons, nous-même. Pour lui en effet, c'est l'expression de la mentalité négro-africaine qui voudrait que tous ceux qui ont socialement réussi, y soient toujours parvenus grâce aux pratiques occultes.

Après ces explications, nous lui proposerons l'idée d'une convention partenariale pour l'organisation de notre collaboration. Proposition qu'il accueillera avec satisfaction et dont nous confierons l'élaboration à un Conseil constitué de nos deux avocats et de quelques membres du Comité d'organisation de notre colloque. Entre temps, nous allons revenir en France pour réunir quelques économies nécessaires à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017 à *l'Institut Gasolent* après avoir évalué les besoins pour débiter ce projet.

### **b) - Le début des travaux à *l'Institut Gasolent***

Revenus au Cameroun en début du mois de mai 2016, nous allons commencer la préparation de la rentrée scolaire 2016-2017. Pour ce faire, nous élaborerons une feuille de route retraçant l'organisation à court, moyen et long terme de notre travail à *l'Institut Gasolent*. À court terme, il fallait organiser des cours de vacances gratuits du primaire au secondaire pendant les mois de juillet et d'août. Nous nous proposerons d'organiser pendant les mêmes vacances : un mini championnat de vacances des sports (football et handball) ; des jeux et attractions ; une bourse du livre et la permutation des places dans les établissements scolaires publics. Notre idée était de pouvoir mobiliser les enfants des environs et des familles autour de ces activités baptisées « *Vacances utiles et agréables* » et à partir de ces dernières, commencer à sensibiliser les populations sur la nouvelle dynamique que nous amenions à *l'Institut Gasolent*. Pour réussir dans cette démarche sans présenter ouvertement le projet de redressement de l'établissement au risque de provoquer la réticence chez des personnes qui avaient été abusées par le fondateur et ne voulaient plus ramener leurs enfants dans cet établissement, nous placerons toutes ces activités de vacances sous le parrainage de l'une de nos associations : la *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)* et l'un de ses projets « *Vacances utiles et agréables* ». Nous venions en fait de réussir, malgré les nombreux obstacles, l'organisation du colloque international sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun et voulions profiter de ce succès pour démarrer notre projet des conventions de gestions des établissements scolaires avec leurs promoteurs. Nous allons d'ailleurs composer les différents spots publicitaires de ces activités de vacances avec les images et les interviews réalisées pendant le colloque sachant que les camerounais sont toujours très attirés par des initiatives venant de l'étranger et qui, de surcroît, présentent la participation des européens. Il fallait tout d'abord organiser une campagne médiatique autour de ces activités de vacances dans les médias nationaux (radios et télévisions). Par ailleurs, profitant du fait que nous sommes prêtre et que toutes les initiatives menées par les religieux trouvent toujours un écho favorable auprès des populations locales, nous enverrons des communiqués dans les différentes paroisses de Yaoundé et même des autres villes.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Ces activités connurent une grande participation. Après deux semaines d'activités, nous convoquerons tous les parents engagés pour leur proposer l'ouverture du « *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou en abrégé CEBIGE* » qui remplacera *l'Institut Gasolent* sur la base de la convention que nous signerons avec son promoteur. L'idée plut à l'ensemble des parents présents. Avec notre partenaire, nous organiserons le « *CEBIGE* » en quatre structures éducatives, donc : une crèche ; une école maternelle et primaire baptisée (*Groupe scolaire Sainte Elisabeth*) ; une section sport-études et un collège d'enseignement secondaire avec un premier et un second cycle général et technique. Après la signature, le 27 août 2016, de notre convention partenariale qui nous positionnait comme acteurs et partenaires institutionnels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun devant un parterre d'invités du monde de l'éducation ; des autorités publiques, traditionnelles et religieuses ; des personnalités de la société civile et des curieux, nous lancerons l'ouverture de l'année scolaire 2016/2017 le 05 septembre 2016.

Nous connaissons une première année de partenariat assez satisfaisante sur la forme. En effet, à la fin du premier trimestre, nous comptabilisons un effectif de plus de 900 élèves inscrits, toutes sections confondues. Entre temps, nous avons obtenu l'autorisation d'ouverture du *Groupe scolaire Sainte Elisabeth* par le Ministère de l'éducation de base. Il s'agissait là de l'étape la plus difficile, mais que nous avons bravée assez facilement grâce à la corruption, à travers les énormes fonds versés aux responsables du Ministère. En effet, dans le bilan financier dressé à la fin de cette première année de partenariat à *l'Institut Gasolent*, nous nous retrouverons avec une dépense de financement du dossier de création de ce *Groupe scolaire* de plus de 8000 Euros. De l'argent que le fondateur disait avoir remis aux autorités ministérielles pour l'obtention de l'autorisation bien que le secrétaire à l'éducation nous confiera dans un échange au cours du conflit qui nous opposera à notre partenaire que les frais officiellement exigibles pour cette autorisation de devaient pas excéder 3000 Euros. Nous savons cependant qu'au Cameroun par exemple, le prix officiel d'un timbre fiscal dans la composition d'un dossier administratif est de 1,5 Euros, mais que ce dernier atteint souvent 15 Euros pour que votre dossier soit reçu par les autorités.

Sur le plan pédagogique, les choses se passeront de manière encourageante. Nous parviendrons en effet, avec la jeune équipe d'encadreurs auxquels nous proposerons des salaires de 500Fcf/heure (moins d'un euro), à réaliser à la fin de l'année scolaire 2016-2017, la première de cette expérience, 100% de réussite au Certificat de l'enseignement primaire (CEP) et au *First living school Certificate* ; 80% au concours d'entrée en 6ème ; 85% au Brevet d'études du premier cycle (BEPC); 70% au Probatoire, toutes séries confondues; 67% au Baccalauréat, toutes séries confondues. Avec de tels résultats aux examens de la session 2017, nous nous attendions à une affluence incommensurable de

familles qui frapperont aux portes du « *CEBIGE* » au début de l'année scolaire 2017-2018. Plusieurs responsables de l'administration publique en général et de l'éducation en particulier (Secrétaire à l'éducation ; différents inspecteurs...) ne manqueront pas de nous exprimer des félicitations verbales et écrites.

Cette réussite fut cependant de très courte durée au regard des efforts fournis. Le milieu éducatif camerounais va très tôt nous faire découvrir ses nombreuses réalités.

**c) - Notre positionnement comme acteur et partenaire de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : l'échec d'un projet aux responsabilités partagées et aux raisons inhérentes à la gouvernance de l'action publique au Cameroun**

Débuté sur une note plutôt satisfaisante, la réussite du projet de redressement de *l'Institut Gasolent* et des autres initiatives qui l'accompagnaient ne fera pas long feu. Au moment où nos fonctions de chef d'établissement devaient prématurément prendre fin pour des raisons qui, certainement, pourront servir à la vérification des hypothèses de notre recherche, notre déception sera incommensurable.

En effet, les raisons de l'échec de cette expérience nous semblent inhérentes aux logiques qui régissent la gouvernance de l'action publique au Cameroun de manière générale et celle de l'éducation en particulier. Les différentes résistances que nous aurons connues, déjà avant d'engager notre recherche doctorale, lors de nos activités associatives dans le domaine de l'éducation, et celles que nous rencontrerons au début de cette recherche présageaient déjà en quelque sorte l'échec de certaines de nos initiatives. Mais, le clou de ces résistances et la consommation de notre échec surtout ont été l'anéantissement de tous les efforts que nous avons consentis dans le projet de redressement de *l'Institut Gasolent*. Une expérience qui nous avait positionné comme acteur et partenaire confirmé de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, mais qui s'achevait aussi par la tentative d'enlèvement et d'assassinat ; nos deux semaines de séquestration abusive dans le commissariat de police de Yaoundé 14<sup>ème</sup> ; la confiscation de tous nos effets (Cf. procès-verbal de l'huissier en annexe N°4, p .907), y compris la destruction de l'essentiel de nos informations et documents relatifs à notre recherche et la rupture abusive de la convention partenariale qui nous liait avec le promoteur de *l'Institut Gasolent*.

**– Le rôle du fondateur de l'*Institut Gasolent* dans l'échec d'un projet dont il était censé être le principal bénéficiaire**

Bien que servant notre positionnement comme acteur et partenaire de la gouvernance de l'éducation au Cameroun pour une meilleure possibilité d'observation sur la durée des conduites partenariales, l'échec du projet de redressement de l'*Institut Gasolent* serait d'abord imputable à son promoteur qui pouvait en être considéré comme premier bénéficiaire. Ce dernier nous avait en effet donné l'impression au début de notre collaboration de quelqu'un qui était suffisamment conscient de la situation précaire dans laquelle il s'était retrouvé. Une situation qui renvoie effectivement à la politique du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » que nous présenterons dans la suite de ce paragraphe, mais surtout au caractère patrimonialiste de la gouvernance au Cameroun. Une politique qui pousse les promoteurs d'Institutions éducatives privées à privilégier leurs intérêts personnels aux dépens d'une conduite partenariale responsable dans la gestion de leur investissement.

En effet, un autre vice caractéristique du patrimonialisme négro-africain traditionnel qui avait conduit à l'échec du projet de redressement de l'*Institut Gasolent* est celui de l'incapacité, en Afrique, pour les aînés de savoir se retirer de la gestion des affaires et de passer le relais aux jeunes générations lorsque leur âge et leurs facultés ne leur permettent plus d'être suffisamment efficaces. Aussi, conscients de son âge avancé (plus de 87 ans) qui constituait déjà un sérieux obstacle pour certaines familles qui voulaient inscrire leurs enfants à l'*Institut Gasolent*, nous avons pris un certain nombre de dispositions contenues dans la convention pour éviter que ce facteur ne gêne la réussite du redressement de l'établissement et notre partenariat. Parmi les dispositions prises, il y avait le retrait de notre partenaire de la gestion quotidienne de l'établissement scolaire pour se limiter à la présidence du conseil d'établissement. Au contraire, à peine avait-il vu le nombre d'âmes augmenter dans l'établissement, notre partenaire s'empressa de rouvrir ses bureaux que nous avions entre temps transformés en salle des actes. Sa présence va effectivement devenir très gênante au fur et à mesure que les mois passaient d'autant plus qu'il s'immisciait systématiquement dans la gestion quasi quotidienne des affaires. Cette situation deviendra d'autant plus difficile à gérer compte tenu du fait que ce dernier habitait l'enceinte de l'établissement avec sa famille à telle enseigne que la première personne que les parents et les élèves voyaient quand ils arrivaient le matin c'était lui. Ce qui causera justement plusieurs désistements au début de l'année scolaire. Une situation qui ira s'aggravant pendant toute la première année de notre partenariat. Aussi, après avoir exigé que nous quittions l'*Institut Gasolent* au mépris de la convention qui nous liait pour six ans, notre partenaire, avec l'appui de certaines autorités publiques sur lesquelles nous reviendrons plus loin, va-t-il requérir le

secours d'un gang de bandits le 11 octobre 2017. Ce gang viendra nous agresser physiquement avec des armes blanches dans l'enceinte de l'établissement pour tenter de nous enlever de force. Alors que nous avons sollicité l'intervention du commissariat de police de la place, nous verrons notre plainte se transformer en deux semaines de séquestration dans les cellules du commissariat. En effet, notre partenaire s'était arrangé avec le commissaire de police et le sous-préfet pour nous extirper de l'enceinte de *l'Institut Gasolent* afin qu'il reprenne la gestion de son établissement. C'est ainsi qu'alors que nous nous étions rendu au commissariat de notre plein gré pour déposer la plainte pour agression et tentative d'enlèvement, nous serons surpris par l'ordonnance de garde à vue administrative dressée par monsieur le sous-préfet que monsieur Denis Onana, fils aîné de notre partenaire et beau-frère du sous-préfet en question viendra tendre à notre enquêteur. Laquelle ordonnance nous gardera effectivement dans les cellules insalubres du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé pendant près de deux semaines avant d'être libéré suite au paiement d'une rançon de près de 1000 Euros et surtout de la pression médiatique déclenchée dans les réseaux sociaux suite à la diffusion d'une vidéo que nous avons réalisée du fond de notre cellule et qui présentait les conditions de notre détention.

Malheureusement, comme il fallait s'y attendre, quelques mois après notre départ de *l'Institut Gasolent* du fait d'une rupture abusive de notre convention partenariale, le fruit de nos nombreux mois d'effort va s'effondrer, la majorité des parents ayant décidé de retirer leurs enfants de l'école pour non-respect des clauses de la convention par notre partenaire.

**– L'ambiguïté de la position des responsables publics de l'éducation dans l'échec d'un projet dont l'Etat camerounais tirait profit**

Notre plus grande déception cependant vint de l'attitude affichée par les différentes autres parties prenantes dans ce projet, à commencer par les autorités publiques camerounaises en général et celles de l'éducation nationale en particulier.

En effet, alors que nous avons à notre charge la responsabilité de plus de 900 enfants de la crèche à la classe de Terminale et donc celle de plusieurs familles aussi, que ce soit du côté des parents ou du personnel enseignant et d'appui, presque aucune autorité n'avait officiellement et de manière sérieuse répondu à nos nombreuses plaintes. Les remous des conflits à *l'Institut Gasolent* faisaient pourtant la une des journaux écrits ; des radios et télévisions locales. Aucune solution sérieuse ne nous sera malheureusement proposée.



### **- La Présidence de la République du Cameroun**

Conscient du rôle de la Présidence de la République comme arbitre en dernier ressort de la vie publique au Cameroun et de la nécessité de requérir son appui dans toutes les initiatives engageant la réputation de notre pays à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales, nous nous sommes toujours assuré d'informer et de demander l'autorisation du Président de la République camerounaise par des correspondances formelles au sujet de toutes les initiatives dont nous étions promoteurs au Cameroun. Mais, à notre grande surprise, à aucun moment dans cet effort de vouloir toujours informer la plus haute hiérarchie du pays, aucune réponse formelle et écrite ne nous avait jamais été adressée de la part de la Présidence de la République. Quelques fois, nous avons été convoqué pour rencontrer tel ou tel conseiller du chef de l'Etat, mais jamais, nous n'avions obtenu une position ferme et objective de la plus haute autorité de l'Etat camerounais. Nous avons cependant appris que c'est par un décret du chef de l'Etat camerounais que le commissaire de police qui nous avait séquestré deux semaines durant avait été limogé. Il faut en effet dire que du fond de notre cellule au commissariat, nous avons dénoncé notre incarcération via les réseaux sociaux et le président de la République a dû réagir à cause de l'image qu'une telle situation renvoyait du Cameroun après l'assassinat, quelques temps avant, d'un évêque qui avait trouvé la mort pour avoir dénoncé certains abus. Nous nous sommes donc servi de cette situation pour réclamer notre libération.

### **- Les Ministères camerounais en charge de l'éducation nationale**

Pour nous, il était compréhensible que la Présidence de la République ne réponde pas directement à nos correspondances au plus profond de la crise qui avait fait échouer le projet du redressement de *l'Institut Gasolent*. Nous nous disions cependant que les Ministères en charge de l'éducation nationale au Cameroun allaient s'en occuper au vu des responsabilités qui étaient les leurs dans cette initiative. Nous avons pour cela tenu à adresser directement des correspondances aux différents ministres, des correspondances qui sont cependant presque toutes restées lettres mortes. En effet, que ce soit au début ou à la fin de notre collaboration avec le promoteur de *l'Institut Gasolent*, le Ministère de l'éducation de base, en ce qui le concerne, ne nous avait jamais donné la moindre preuve d'un intérêt quelconque accordé à ce dossier qui le concernait pourtant au premier plan. Déjà, nous avons remarqué que dans le projet d'ouverture du *Groupe scolaire Sainte Elisabeth*, du début à la fin des démarches administratives jusqu'à l'obtention de l'autorisation définitive, aucun responsable du Ministère de l'éducation de base n'avait foulé le sol de *l'Institut Gasolent*. Or, la législation en vigueur en matière d'ouverture des établissements scolaires prévoit pourtant l'obligation des missions d'inspection des Ministères concernés pour s'assurer du respect des textes par le promoteur. À

*Gasolent*, tout se passait dans un trafic savamment organisé entre le promoteur et certains responsables des services concernés grâce à notre équipe qui mettait à leur disposition tout l'argent qu'ils demandaient pour ce dossier. En effet, à la fin des démarches sanctionnées par l'obtention de l'autorisation d'ouverture du *Groupe scolaire*, la somme des dépenses avait dépassé les 5 millions de Francs CFA (environ 8 000 Euros) comme explicité plus haut. Cet argent empêchera d'ailleurs le Ministère de céder à la requête de la promotrice du *Groupe scolaire* « *La Nouvelle Génération* » qui s'appuyait sur la disposition légale qui ne permettait pas à un autre promoteur d'ouvrir un établissement scolaire du même cycle d'enseignement à moins de deux cents mètres d'un autre qui était déjà fonctionnel. Ce qui était malheureusement le cas entre le *Groupe scolaire Sainte Elizabeth* et le *Groupe scolaire* « *Nouvelle Génération* ». C'est aussi la raison pour laquelle le Ministère et les autres structures administratives impliquées dans la gestion du contentieux entre le promoteur de *l'Institut Gasolent* et nous étions contraints de garder le silence ou tout simplement de nous conseiller d'abandonner purement et simplement tout le travail que nous avions abattu de jour comme de nuit pour parvenir au redressement de *l'Institut Gasolent*.

#### **- Les Délégations régionales et départementales des Ministères camerounais en charge de l'éducation nationale**

Au plus profond de la crise avec notre partenaire, nous serons appelé au téléphone tour à tour à la Délégation départementale ; régionale des enseignements secondaires ; au Secrétariat à l'éducation et autres. Mais, à l'issue de ces différentes rencontres, aucune réponse officielle ne sera trouvée à ce conflit. Certains responsables choisissaient de s'indigner en privé du comportement du promoteur de *l'Institut Gasolent* que tous semblaient connaître. D'autres nous conseillaient tout simplement d'abandonner parce que l'école lui revenait en fin de compte. Tout se passait en fait comme s'il n'y avait aucune disposition administrative ou juridique susceptible d'apporter une solution à cette crise. Ce qui était malheureusement le cas. Tout le monde paraissait en effet désarmé.

#### **- Le Secrétariat à l'éducation (Seduc)**

Au début de nos conflits, le Secrétaire à l'éducation se montrera totalement acquis à notre cause, du moins, lorsque nous nous retrouverons le plus souvent tous les deux ou avec certains de ses collaborateurs. Nous allons en effet lui adresser une correspondance dans laquelle nous détaillerons l'essentiel de nos points de divergence. Au début de notre collaboration, notre partenaire nous informera en effet, selon ses prérogatives que nous avons présentées au chapitre premier, que le Secrétaire à l'éducation était la pièce maîtresse des rapports entre les promoteurs d'établissements

d'enseignement privé laïc ; les pouvoirs publics ; les familles et les autres acteurs et partenaires de l'éducation dans sa circonscription. Nous lui ferons donc totalement confiance. Lorsque nous nous étions rendus dans ses services pour déposer la requête contre le promoteur de *l'Institut Gasolent*, il avait fait appel à ses plus proches collaborateurs et leur avait dit que « *l'Hydre de Lerne est encore revenue dans la scène et que monsieur l'abbé François-Xavier Nssi Essono est sa nouvelle victime* ». Pourquoi le Seduc appelait-il le promoteur de *l'Institut Gasolent* « l'Hydre de Lerne » ? Ses collaborateurs nous diront ensuite qu'il a été baptisé ainsi à cause de la réputation qu'il avait au sein de la communauté éducative. L'Hydre de Lerne désigne un animal mythologique à plusieurs têtes qui régénèrent chaque fois qu'on lui en coupe. Même mort, cet animal est capable de continuer à faire du mal. Nous commencerons donc à cet instant à comprendre avec quel genre d'individu nous nous étions associés. Le Seduc nous fera comprendre à ce moment que si nous l'avions rencontré avant de commencer ce projet, il nous aurait conseillé de ne jamais nous associer avec cette personne. Mais, pourquoi le Seduc qui avait pourtant la possibilité de trouver une issue favorable à tous dans ce conflit semblait ne pas prendre ses responsabilités ? En effet, après avoir été instruit par le Ministre des enseignements secondaires de faire une descente sur le terrain pour s'enquérir de la situation à *l'Institut Gasolent*, le Seduc montrera son incapacité à faire fléchir notre partenaire. Nous comprendrons plus tard, grâce à certaines indiscretions venant du bureau même du Seduc, que ces deux personnes étaient liées par une histoire de détournement des subventions publiques au moment où notre partenaire était encore associé à l'administration du Seduc. Notre interlocuteur se trouvait donc coincé et ne pouvait pas se prononcer officiellement contre son complice qui menaçait de tout livrer au grand jour. C'est dire comment la corruption peut être un sérieux frein à l'émergence des partenariats dans l'administration publique au Cameroun.

#### **- Le parti pris du sous-préfet de Yaoundé IV dans la gestion du conflit**

Conscient de sa responsabilité dans le maintien de l'ordre public dans sa circonscription administrative, de laquelle dépendait *l'Institut Gasolent*, nous nous étions personnellement déplacés pour informer le sous-préfet de Yaoundé IV sur la nature des conflits qui nous opposaient à notre partenaire. Ce dernier nous avait alors rassuré de faire appel à notre partenaire pour trouver une solution satisfaisante pour tous dans ce conflit. Or, quelque temps après, notre partenaire serait aussi allé voir monsieur le sous-préfet à son tour. Ce dernier nous convoquera en présence de quelques témoins, non pour entamer une médiation, mais, pour nous sommer de libérer l'établissement scolaire qui ne nous appartenait pas, prenant par le fait même le parti de notre partenaire. C'est ainsi qu'ayant épuisé par la suite sans succès tous les moyens légaux sans arriver à nous faire partir de son établissement, le promoteur de *l'Institut Gasolent* va solliciter l'aide de monsieur le sous-préfet pour

se débarrasser de nous par l'usage de la prérogative de la garde à vue administrative avec laquelle il nous fera incarcérer, au mépris de l'ordonnance du juge des référés qui avait sommé notre partenaire de respecter la convention qui nous liait (Cf. Ordonnance du juge des référés en Annexes N°4, p.907), pendant près de deux semaines dans les cellules du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé.

#### **- Les autorités de l'Église catholique**

Dans ce projet de partenariat qui nous liait avec le promoteur de *l'Institut Gasolent*, nous ne bénéficierons pas même du soutien des responsables de l'Église catholique dans laquelle nous exerçons comme prêtre. Parti de la France pour prendre la gestion d'un établissement scolaire qui était en ruine depuis des années, la plupart de nos collègues ont vu en cela un risque inutile et même un manque de jugement. Cependant, convaincu de ce que nous pouvions apporter aux associés dans ce projet et à la société camerounaise, nous avons décidé de tenir le pari. La réussite de ce projet suscitera des jalousies par la suite. C'est le cas du Vicaire Général de l'Archidiocèse de Yaoundé. En effet, pour venir en aide à ceux qui cherchaient notre échec dans ce projet, il initiera une « *Note pastorale* » rocambolesque (Cf copie en Annexes N°6, p.977) dans laquelle il mettait en doute notre statut de prêtre (dont l'authenticité était pourtant connue de tous et dont nous avons tenu à présenter quelques documents en Annexes (N°6, p.977) en nous interdisant toute activité pastorale dans l'Archidiocèse de Yaoundé. Une Note qui jettera la confusion dans l'esprit des chrétiens et sur laquelle s'appuieront la police et la justice pour justifier notre séquestration.

#### **- Les parents d'élèves**

Les plus à plaindre dans cette expérience furent, sans nul doute, les parents d'élèves. Installés pour la plupart dans une précarité incommensurable au milieu des familles de plus en plus grandes, certains parents sont à l'affût des moindres conditions avantageuses pour pouvoir offrir une chance à leur progéniture d'être scolarisée. Ils étaient donc très nombreux à se jeter dans l'espoir des conditions de scolarisation à leur convenance que leur offrait le projet de redressement de *l'Institut Gasolent*. Ils ont pourtant eu raison. Cependant, c'était sans compter avec l'individualisme et l'opportunisme de certains promoteurs d'institutions éducatives qui sont en fait de vastes réseaux d'escroquerie. Dans ces réseaux, personne ne s'intéresse véritablement aux vraies finalités de l'éducation, les uns et les autres transformant l'école en un comptoir commercial où tous les coups sont permis à condition qu'ils profitent à l'investisseur.

Aussi, au plus profond du conflit qui nous opposait avec notre partenaire, conscients des promesses que nous avons faites aux parents d'offrir des meilleures conditions d'éducation à leur progéniture, nous solliciterons leur mobilisation pour faire une descente auprès des administrations publiques concernées par ce dossier. Malheureusement, entre la peur de l'autorité publique due à la répression sauvage menée par les forces de l'ordre au Cameroun ; les calculs mesquins de ceux des parents qui n'avaient pas encore payé la totalité de la scolarité de leurs enfants et les incitations de ceux qui étaient opposés à la reprise des activités à *l'Institut Gasolent*, tout ceci soutenu par des propositions alléchantes d'autres promoteurs d'établissements véreux qui n'attendaient et ne souhaitaient que la cristallisation de cette crise, l'inertie prendra le pas sur le bon sens des uns et des autres. Constatant l'âge de notre partenaire, beaucoup de parents, comme d'ailleurs l'essentiel de tous ceux qui s'intéressaient à ce dossier, ne manquaient pas de nous rappeler qu'en Afrique, un aîné a toujours raison. Même le professeur Luc Mebenga Tamba, co-directeur de ce travail, Anthropologue de son état et donc maîtrisant bien les réalités socioculturelles du milieu traditionnel négro-africain n'a pas manqué de nous conseiller de laisser tomber tout ce que nous revendiquions de manière légitime pour nous concentrer à notre recherche.

#### **- Les enseignants**

Au Cameroun, le métier d'enseignant paraît être le plus à plaindre parmi tous les corps de métiers. En effet, lorsqu'on considère le nombre d'années qu'un individu mobilise pour se préparer au métier d'enseignant ; les moyens intellectuels et matériels consentis pour parvenir à la fin de sa formation, l'enseignement devrait être un métier bien rémunéré et donc la valeur socioculturelle est suffisamment reconnue. Tel n'est pas le cas au Cameroun. Lorsque nous arrivons à *l'Institut Gasolent*, nous avons trouvé que notre partenaire était redevable de plusieurs mois d'arriérés de salaire à ses enseignants. N'étant pas parvenus à obtenir ces arriérés, ils avaient purement et simplement abandonné. Nous avons pris l'engagement, non seulement de travailler avec la plupart des enseignants concernés, mais aussi, de payer leurs arriérés de salaire dans les meilleurs délais. Malheureusement, au moment où les conflits vont exploser, nous aurions voulu que nos enseignants puissent se mobiliser pour faire entendre leurs revendications auprès des autorités compétentes, ils n'hésiteront pas à nous abandonner ralliant le parti de notre partenaire qui leur promettait des conditions de vie meilleures alors même que la plupart d'entre eux avaient déjà été abusés par lui depuis de nombreuses années.

### **- Les élèves**

Les élèves semblaient assister en spectateurs impuissants à ce conflit d'intérêts où le seul intérêt qui n'était pas pris en compte ici était le leur. Parce que ce sont les parents qui étaient matériellement engagés au premier plan, la plupart des élèves ne savaient à quel saint se vouer. Les plus à plaindre étaient ce qui payaient leur scolarité de leur poche. L'aventure de *l'Institut Gasolent* avait en effet redonné le goût de l'école à certains élèves qui avaient décroché depuis des années et ne pouvaient plus poursuivre leur scolarisation à cause des taux de scolarité hors de portée. Parce que nous voulions donner une chance à tous ceux qui voulaient réussir, nous nous étions montrés assez flexibles à l'endroit des familles démunies, particulièrement des élèves qui s'occupaient eux-mêmes de leur scolarisation. Nous avons même permis, comme nous l'avions exposé plus haut, à certains élèves d'être scolarisés gratuitement grâce à leur implication dans la sensibilisation de notre projet. Malheureusement, même ces derniers ne sauront se mobiliser pour faire entendre leur voix.

### **- La justice**

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, la justice au Cameroun est l'incarnation même de tout ce qu'il y a d'injustice dans ce pays. La liberté des citoyens dépend en effet du contenu de leur portefeuille. Une fois mêlé dans une histoire qui vous conduit devant un juge, vous ne pourrez-vous en sortir sans avoir dépensé jusqu'au dernier sous de votre poche. C'est ainsi que plusieurs innocents croupissent dans les prisons pendant des années au Cameroun à l'attente d'un jugement qui ne pourra être rendu que si vous-même ou votre famille aviez donné de l'argent aux juges. Pendant notre séjour de garde-à-vue, nous serons témoins des déferrements de plusieurs cas à cause de l'absence des moyens financiers non pas des preuves convaincantes de culpabilité. Nous vivrons par exemple le cas de ce monsieur qui sera déféré parce qu'il s'était arrangé à l'amiable avec la partie plaignante alors que le procureur s'attendait à ce que les deux parties aillent lui verser de l'argent. En ce qui nous concernait, malgré le fait qu'au départ, c'est nous qui avons requis le commissariat pour nous plaindre de notre agression, d'une tentative d'enlèvement et d'assassinat, notre plainte ne sera jamais enregistrée jusqu'à ce jour. Au contraire, nous allons déboursier plus de huit cent mille francs CFA (environ 1 500 Euros) dans ce litige pour retrouver notre liberté. En effet, il est certain que si nous n'avions pas payé cette somme, nous nous serions retrouvé comme prévenu en prison pendant des mois, voire des années, en attendant qu'un juge puisse constater notre innocence ou alors que nous versions de l'argent dont le taux allait augmenter du commissaire au Juge en passant par le procureur.

L'échec de la précédente initiative auquel s'ajoute celui des autres initiatives associatives et partenariales qui l'ont accompagnée nous a amené à nous rendre à l'évidence de l'impossibilité d'une pratique partenariale dans l'action publique au Cameroun. Mais, il est évident qu'une telle conclusion serait abusive si elle n'était justifiée par des raisons formelles. Aussi, l'essentiel de ce travail nous a démontré que la difficulté de l'adoption d'une gouvernance partenariale dans l'action publique en Afrique et au Cameroun de manière générale, et dans le domaine de l'éducation en particulier, viendrait de l'inadaptation des politiques publiques, telles que préconisées par la Communauté internationale aux réalités socioculturelles, historiques et conjoncturelles africaines et camerounaises.

#### **6.4 – Des fondements de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun**

De prime abord, il serait anthropologiquement et socio-culturellement difficile de parler de l'impossibilité d'une vie sociale fondée sur le partenariat en milieu africain et camerounais. En effet, sur le plan anthropologique et socioculturel, la notion de partenariat n'est pas très étrangère en milieu traditionnel négro-africain. Pour cause, si le partenariat s'oppose dans une certaine mesure à l'individualisme dans ce sens qu'il prône une politique de mise en commun des compétences et des capacités de chacun pour l'atteinte des objectifs communs profitables à tous, cette philosophie trouve un certain ancrage dans la tradition africaine. La société africaine s'est toujours revendiquée au long de son histoire comme un milieu où le collectivisme et la solidarité traditionnels prennent le pas sur l'individualisme (Zadi, 2010). Au Cameroun par exemple, les différents grands groupes ethniques du pays se sont presque toujours définis au travers d'une organisation socioculturelle de type communautariste. Chez les *Fang-Béti* des Régions du Centre ; de Sud et de l'Est, les travaux champêtres se font toujours collectivement. Des circonstances heureuses et malheureuses (naissances, mariages, deuils...) se vivent toujours en communauté et non de façon individuelle. L'éducation des enfants, si elle est une entreprise primordialement familiale, la famille dont il est question ici se vit comme une réalité éminemment étendue sur le plan tribal et ethnique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, l'initiation qui est envisagée comme un cadre d'éducation tourné vers l'acquisition des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de la famille, du clan, de la tribu et de l'ethnie regroupe le plus souvent les jeunes de même âge dans une ethnie. Pour l'homme *Fang-Béti*, il faut toujours se serrer les coudes pour être capable de parer à toute éventualité. C'est ce que veulent justement traduire les adages : « *nso ngoan, ngul ai menyan (la fève de pistache ne peut faire un met de pistaches qu'avec ses semblables)* » ; « *ngul ntsang y'asoa abè (la puissance d'un coup de pied vient de la force de la cuisse)* » ; « *kin ene ngul ai*

*bitul (la force qu'a le coup à supporter des charges, le Fang-beti transportant toujours ses charges sur la tête, vient des épaules) » ; « bebè bebè avaane ekani adis (ce n'est qu'à deux qu'on peut s'enlever la paille dans l'œil) » ; « anying ane eban bingen (toujours vivre solidairement comme une motte de bâtons) » ; « abui mendim anga bug kumba (c'est la quantité d'eau qui vient à bout de la bassine) »... Les bamiléké de l'Ouest Cameroun avec leurs « tontines (cotisations) » ou les tribus haoussa du Nord Cameroun ont toujours fait la différence dans leur vécu quotidien grâce à ce collectivisme. Comment comprendre donc que la réalité de la gouvernance partenariale ait autant de difficultés à s'enraciner en Afrique et au Cameroun ? La réponse à cette question semble se trouver dans une sorte d'herméneutique de l'opposition dans la conception du développement entre le collectivisme ou alors le communautarisme négro-africains traditionnels et le libéralisme capitaliste occidental, promoteur de la gouvernance partenariale (Marie, 2007). En effet, l'échec de la gouvernance partenariale en Afrique et au Cameroun, comme semblent l'attester presque toutes les analyses réunies dans ce travail, serait inhérent à l'inadaptation de cette forme d'organisation sociale de l'économie à la conception négro-africaine du développement à laquelle s'ajoutent des raisons historiques et conjoncturelles. Le sociologue Bénézet Bujo peut donc affirmer que :*

*« On a souvent constaté, et déploré, que le développement en Afrique, conçu selon le modèle occidental, n'a pas fait beaucoup avancer la cause du continent noir. Dans beaucoup de pays, d'ailleurs, la situation semble être devenue pire qu'à l'époque coloniale. Car, il n'est pas seulement question de l'exploitation des Africains par les grandes puissances économiques ; il faut également se demander si la culture africaine a été vraiment prise en compte dans les différents modèles de progrès économique et technique proposés. En effet, les fondements de l'anthropologie africaine résistent à la modernité et ils devraient, par conséquent, constituer l'âme de tout programme de développement en Afrique sub-saharienne » (Bujo, 2007, p.40).*

Il est évident d'après ce qui précède que la perception occidentale du développement manifestée dans le Nouveau Management Public traduit par la gouvernance partenariale et l'essor des partenariats publics-privés trouve de la peine à s'imposer en Afrique pour de nombreuses raisons. Des raisons qui sont à la fois socioculturelles, historiques et conjoncturelles.

#### **6.4.1 – Des fondements socioculturels et historiques de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun**

Sur le plan anthropologique, socioculturel et historique, le sociologue Alain Marie semble être, pour nous, l'un des chercheurs qui ont le mieux distingué le libéralisme occidental du communautarisme négro-africain traditionnel dans la perception du développement en Occident et en Afrique. Pour lui



en effet, c'est dans la « *logique structurale de «solidarité» au sens durkheimien (soit le principe de cohésion qui fait tenir ensemble les parties d'une totalité sociale), mais, plus que de l'opposition maladroite entre «solidarité mécanique» et «solidarité organique», qui s'inspire de la distinction faite par Tönnies (1887) entre société (Gemeinschaft) et communauté (Gesellschaft) » (Marie, 2007, p.174) propre à la vision du développement en milieu traditionnel négro-africain qu'il faut aller chercher cette distinction. Une perspective qui fonde la solidarité communautaire négro-africaine dans la combinaison de ces trois principes essentiels du vivre ensemble en Afrique :*

« – 1/ La référence à une même origine ou, du moins, à une histoire commune (que cette origine et cette histoire soient réelles ou mythiques ne change rien à leur dimension structurale et fonctionnelle) ;

– 2/ La référence à des coutumes, croyances, valeurs et visions du monde définissant un patrimoine symbolique hérité, mais qui est le produit d'une construction sociale permanente : transmis par la socialisation, entretenu par l'usage d'une langue commune, par des mises en scène cérémonielles (naissance, initiation, mariage, funérailles, rituels religieux, rites de guérison et de règlement des conflits), ce patrimoine est l'objet d'incessantes réinterprétations instrumentales en fonction des situations ;

– 3/ La référence à des liens sociaux pensés et organisés selon une logique paradigmatique de la parenté (par filiation, par alliance et par incorporation), ce qui, en Afrique, se traduit par un emboîtement de groupements d'inclusion successive : la famille étendue, le lignage et le clan (groupes de parenté) ; le village (groupe de résidence) et la tribu (espace sociopolitique inter-clanique défini a minima comme aire d'échange matrimonial préférentiel et de règlement pacifique des différends) ; et enfin, l'ethnie, espace référentiel d'identité socioculturelle et de solidarité d'extension maximale » (Marie, 2007, p.174).

Pour Alain Marie, ce qui est central et qui différencie la conception communautariste négro-africaine à celle libéraliste occidentale du lien social et du développement, c'est la place de l'individu. Pour lui en effet :

« Les sociétés de structure communautaire [donc négro-africaines] nous paraissent bien caractérisées par un rapport de subordination de l'individu à la totalité sociale, celle-ci étant érigée en valeur éminente et sacralisée [...] A contrario, les schèmes qui organisent la solidarité sociétale moderne sont censés assurer «le triomphe de l'individu»: la division sociale du travail, la stratification en classes sociales au sein desquelles l'individu s'identifie à une position sociale «conquise» (achieved) et non plus à un statut communautaire «assigné» à la naissance (ascribed), la spécialisation et l'individualisation des tâches, la définition du lien social fondamental comme relation contractuelle entre individus juridiquement libres, tous ces processus historiques culminent dans les sociétés démocratiques avancées avec la promotion des individus en tant que sujets politiques et juridiques libres et égaux en droit au nom d'un individualisme démocratique érigé en valeur suprême » (Marie, 2007, p.174).

L'échec en Afrique et au Cameroun du *Nouveau Management Public (NMP)* et de la gouvernance partenariale qui s'y rattache viendrait donc du fait que l'individualisme qui, pour notre auteur,

demeure une « *pulsion présentée comme une donnée universelle de la condition humaine* » (Marie, 2007, p.174) n'y est pas vécu comme une tension vers la communauté, mais vers l'individu. Car pour Alain Marie :

*« Ce qui caractérise en propre les sociétés communautaires, c'est leur extrême défiance à l'égard de l'individualisation, processus selon lequel les individus sont virtuellement tentés de pousser leur propre individuation au-delà des limitations communautaires, jusqu'à basculer dans l'individualisme : s'affranchir de leurs obligations de solidarité à l'égard de la communauté pour ne plus vouer leurs compétences et talents spécifiques (ou les avantages de leur position sociale) qu'à la satisfaction de leurs pulsions et ambitions personnelles, au détriment des autres et de l'intérêt général »* (Marie, 2007, p.174).

Une position qui sert largement les intérêts de certains politiciens et intellectuels se réclamant africanistes et qui entretiennent une certaine aversion contre des idéologies venant d'ailleurs, et surtout de l'Occident en y entraînant une grande majorité des populations. Une situation qui s'est complexifiée avec les recherches menées sur la politique de la coopération Nord-Sud depuis les indépendances africaines. Celles-ci soutiennent en effet que l'idéologie du *Nouveau Management Public (NMP)* et ainsi que toutes celles qui l'accompagnent sont noyées en Afrique dans les politiques d'aide et de coopération bilatérale et multilatérale qui entretiennent le néocolonialisme et l'éternelle dépendance du continent africain vis-à-vis de l'Occident. L'économiste Philippe Hugon qui a enseigné au Cameroun (1963-1965) et à Madagascar (1969-1974) démontre en effet que :

*« Historiquement, toutes deux [les politiques d'aide et de coopération] ont été mises en place principalement par les puissances occidentales lors de la décolonisation. Elles se sont insérées dans un contexte postcolonial fait de liens affectifs et de dette non éteinte de la part des donateurs, de volonté d'indépendance et de crainte d'abandon de la part des receveurs. Elles ont joué un rôle central lors de la guerre froide, comme moyen d'influence respectif des camps occidental et soviétique. Si elles ont perdu leur principale fonction géopolitique lors de la chute du mur de Berlin, elles ont retrouvé depuis une forte légitimité du fait des nouveaux enjeux énergétiques, environnementaux et sécuritaires. Le contexte est devenu celui du désendettement grâce aux différentes mesures, notamment celles en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). C'est dans ce nouveau contexte que se nouent des relations croissantes avec les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique, notamment la Chine. Ces partenaires desserrent la contrainte financière et les conditionnalités, augmentent les marges de manœuvre et dopent le marché des matières premières, mais ils accroissent aussi les risques de ré-endettement et de faiblesse de la coordination des politiques d'aide »* (Hugon, 2010, p.99).

On peut donc comprendre qu'en lieu et place de vrais partenariats sur le plan national et international, la plupart des pays africains vivent la politique occidentale d'aide et de coopération bilatérale et multilatérale comme la survivance de la colonisation faite de désendettement et de réendettement de l'Afrique face à ses anciennes puissances coloniales (Hugon, 2010, p.106). Ensuite, à cause de la perte d'influence autre fois totale de ces anciennes puissances et de l'Union européenne en Afrique due à l'arrivée des pays émergents (Chine ; Japon ; pays de l'Amérique latine...) et du regain d'énergie des relations russo-africaines depuis la chute du mur de Berlin (Hugon, 2010, p.106), certains pays africains vivent les mesures des Institutions de Bretton Wood et de l'ONU imposant la gouvernance et les partenariats publics-privés non comme un souci pour ces organismes de permettre à l'Afrique d'épouser la gouvernance mondiale et la révolution dans la gestion des politiques publiques, mais comme un appel au secours des puissances occidentales pour maintenir la mainmise de l'Occident en Afrique (Guido Hulsmann, 2003). A ces raisons socioculturelles et historiques de l'impossibilité de l'enracinement d'une vraie gouvernance partenariale en Afrique et au Cameroun, s'ajoutent des raisons conjoncturelles liées aux mutations sociopolitiques et économiques du monde contemporain.

#### **6.4.2 – Des fondements conjoncturels et institutionnels de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun**

Les mutations sociopolitiques et économiques consécutives à la grande crise des années 1980 ont provoqué une redistribution des cartes en ce qui concerne l'élaboration des théories et des idéologies pouvant permettre aux politiques publiques nationales et internationales des différents Etats d'y faire face. Mieux préparé, l'Occident a développé des mécanismes et des instruments managériaux adaptés à l'instar du Nouveau Management Public. De leur côté, les Etats africains qui sortaient à peine de la colonisation, et donc, ne disposaient pas d'instruments de développement suffisamment adaptés, ont plutôt choisi l'élaboration des mécanismes de défense et de conservation dont l'essentiel puisait dans le double héritage socioculturel négro-africain traditionnel et colonial. A ce propos, voici le point de vue de l'un de nos interlocuteurs, enseignant d'Universités et syndicaliste que nous avons interviewé au sujet de la réalité des partenariats publics-privés et du *Nouveau Management Public (NMP)* dans l'action publique en Afrique et au Cameroun :

« [...] *Fidèles à la tradition républicaine héritée de la France, certains responsables africains, à l'instar des dirigeants camerounais, résistent féroce­ment à céder de l'espace aux partenariats publics-privés et au Nouveau Management Public qui en est le talon d'Achille, y voyant une sévère menace pour le dirigisme étatique qui y*

*règne. L'Etat préfère plutôt adopter la politique des marchés publics pour laquelle, il concède la réalisation, avec les fonds publics, de certaines infrastructures aux acteurs et sociétés privés, choisis en fonction de leurs accointances avec le régime en place. C'est dire qu'il ne s'agit nullement pour les Etats africains, de s'ouvrir à la logique de la gouvernance et des partenariats publics-privés qu'elle entraîne, mais une volonté de consolider la place prioritaire de l'Etat dans la gestion des politiques publiques. Il est question, par le maintien des politiques d'aide et de coopération et non de vrais partenariats publics et privés, de ne pas menacer les intérêts des puissances occidentales et des bailleurs de fonds contre la survivance des régimes dictatoriaux. D'autre part, parce que cette politique d'aide au « développement » est en effet une boîte de pandore laissée ouverte en Afrique au profit de tous les trafics qu'on peut imaginer. Certains ONG et autres structures internationaux en font des réseaux de blanchiment d'argent, d'enrichissement illicite et de trafic d'influence au service des puissances commanditaires et des individualités occidentales sans oublier la dette extérieure des pays africains qui s'accroît de manière exponentielle au grand dam des générations avenir. En effet, ce qu'il faut comprendre dans cette grande arnaque internationale, c'est qu'il ne s'agit aucunement d'une aide gratuite. Il est question pour les pays africains de contracter des prêts sous forme d'aide au développement que les générations avenir devront rembourser alors que la garantie qu'elles bénéficieront des fruits de cette aide n'est pas un acquis au vu de la mal gouvernance et de la corruption galopantes dans nos pays. Par ailleurs, en œuvrant sur le plan national, pour une politique des marchés publics et non celle de vrais partenariats avec des acteurs locaux, l'Etat cherche tout simplement à désintéresser certains de ses amis en partageant ce qui est vulgairement appelé au Cameroun : « le gâteau national ». Pour couronner le tout et s'assurer qu'ils auront le contrôle des Institutions, les dirigeants Africains en général et ceux du Cameroun en particulier ont soumis l'ensemble des Institutions au bon vouloir du Président de la République par une hyper-présidentialisation du pouvoir exécutif et une fragilisation à outrance des autres pouvoirs au travers de la corruption et du népotisme. A l'Assemblée nationale et au Sénat, l'essentiel de nos législateurs est illettré et sénile. Toutes nos lois sont élaborées par l'exécutif et le vote imposé aux députés et sénateurs qui n'y comprennent pas grand-chose et dont la seule préoccupation est de gagner des marchés publics. Ces derniers étant presque tous des hommes et femmes d'affaires au départ, leur place à l'Assemblée et au Sénat, obtenue au moyen des pots de vin colossaux, tout en augmentant leur notoriété, leur permet aussi de rembourser leurs dettes en ajoutant un énorme capital à leurs affaires. La conséquence de tout ce trafic à l'Assemblée et au Sénat est que les Camerounais se retrouvent avec des lois qui ne leur servent à rien ou alors avec aucune loi du tout. Un chaos institutionnel qui renforcent davantage les marges de manœuvres de nos dirigeants tout en plombant quotidiennement l'espoir du Cameroun de se relever un jour administrative (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Il s'agit là d'une analyse qui peint à suffisance le climat dans lequel évolue la gouvernance et la politique des partenariats publics-privés dans l'action publique en éducation en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Le but poursuivi ici est de gagner sur les deux tableaux. D'une part, contenter la Communauté internationale et les partenaires bilatéraux et multilatéraux Africains, en donnant l'impression de répondre favorablement à leurs exigences en matière de la reprise de la croissance et la maîtrise des politiques publiques. D'autre part, soucieux de sauvegarder leurs acquis

dans le contrôle et la confiscation des biens publics et du pouvoir grâce à une vaste culture négro-africaine traditionnelle fondée sur le patrimonialisme, les Etats néo-patrimonialisés en Afrique n'hésitent pas à institutionnaliser une volonté politique basée sur un syncrétisme managérial qui ne respecte, ni le communautarisme socioculturel traditionnel africain, ni le libéralisme capitaliste occidental. Une situation qui aboutit inéluctablement à un chaos qui n'a d'égal que les souffrances qu'il engendre au sein de ces Etats. En effet, comme l'affirme le politologue Cyprien Awono : « *de façon globale, plusieurs pouvoirs en Afrique fonctionnent sur un double registre, celui des structures officielles ayant une légitimité extérieure et celui des structures réelles, reflet de compromis sociopolitiques et celui des accumulations relationnels* » (Awono, 2011, p.11). L'institutionnalisation d'un tel contexte sociopolitique et économique va donc s'accompagner d'une politique de désinstitutionnalisation de l'Etat ou plus exactement de fragilisation des institutions supposées régir l'action publique au profit du renforcement du pouvoir des individus, et particulièrement du président de la République. Ce qui aboutit à l'Etat stationnaire analysé par les politistes Fred Eboko et de Patrick Awondo (2018, pp.7-8). Un Etat caractérisé, sur le plan institutionnel, par l'absence des structures de gouvernance démocratique : existence d'une Constitution qui ne respecte pas les principes d'un Etat démocratique ; absence totale de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; structuration et conception pyramidales de l'Etat ; gouvernements pléthoriques et budgétivores ; absence totale des structures de contrôle et d'évaluation des politiques publiques ; absence de plan d'action des politiques publiques ambitieux et un minimalisme développemental de la part des politiques (on se contente du peu ou de ce que nous appellerons plus loin « la politique du définitivement provisoire »); et conception individualiste du bien commun (confiscation des biens publics ; absence des politiques sociales : aides à la personne ; mauvaise redistribution des biens; absence totale de l'Assistance publique (Assurance ; RSA; assistance juridique...)). L'on peut rajouter sur le plan politique la récupération par l'Etat des normes de gouvernance mondiale (démocratie ; PAS) pour des raisons politiques et un Etat juge et partie avec un contrôle de gestion uniquement étatique (absence de syndicats). C'est l'Etat qui contrôle et sanctionne quand il veut et comme il veut, d'où des nominations et des sanctions politiques. Sur le plan international, l'on observe aussi une complicité manifeste des organisations internationales et des Etats partenaires (Castel, 2006, p.342) comme en témoignent une certaine conception de la notion de l'ingérence qui ne vaut que lorsque les intérêts des grandes puissances ne sont pas menacés ; le circuit vicieux des apports des différents partenariats (l'argent qui retourne aux donateurs); des exigences non adaptées et non suivies ou encore plusieurs formes de chantage institutionnel...

Dans un tel climat, quels peuvent bien être les autres modes de régulation susceptibles d'être mis en œuvre dans l'action publique au Cameroun en général et dans le domaine de l'éducation en particulier pour parvenir à un certain résultat en attendant que Dieu nous vienne en aide ?

## **6.5 - Les autres modes de régulation effectivement mis en œuvre dans la « gouvernance » au Cameroun**

Aux dires de l'un de nos interlocuteurs le :

*« L'African Resourcefulness Publical Management (ARPM) traduit dans sa version camerounaise par le « Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM) serait le fruit de l'africanisation du New Public Management (NPM). En effet, devant répondre aux exigences managériales de ses principaux bailleurs de fonds de faire, comme cela a été le cas dans les grandes démocraties et les Etats libéraux, du New Public Management (NPM), le principal instrument d'action publique à l'heure de la modernisation des politiques publiques, les Etats africains ont plutôt trouvé une parade « gouvernanticide » qui plonge ses racines dans les formes archaïques de la politique et de l'économie négro-africaines. Mais, devant s'exprimer dans un monde tourné vers la modernité, ces formes archaïques de la politique et de l'économie se servent des moyens qu'offre l'environnement conjoncturel et institutionnel de l'action publique en Afrique (Entretien 51, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018 de 10h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.729) ».*

### **6.5.1 - Le « African Resourcefulness Publical Management (ARPM) » et le « Système D » : exégèse d'une catégorie d'action publique dans une Afrique néo-patrimonialisée**

Dans la distinction qu'il fait entre la « régulation de contrôle », celle qui est exercée par l'autorité établie (l'employeur) et soumise à une législation formelle et la « régulation autonome », c'est-à-dire, celle qui est mise en œuvre de façon informelle par les employés dans une entreprise pour répondre à certaines situations non prévues par la réglementation, le sociologue Jean-Daniel Reynaud estime que :

*« Les distinguer [ces deux formes de régulation], ce n'est donc pas seulement dire que les règles officielles ne s'appliquent qu'imparfaitement, qu'il y a une sorte de dégradation du droit dans les pratiques; que la mauvaise intelligence des règles, les oppositions entre hommes et entre groupes, l'irruption des intérêts individuels viennent en fausser ou en détourner l'application. C'est dire qu'il y a plusieurs types de règles, plusieurs sources de régulation. Bien que ces différentes sources ne soient pas à égalité de légitimité ni de pouvoir; une analyse réaliste de la vie d'une organisation doit tenir compte de cette pluralité et essayer de comprendre les rapports entre les éléments qui la constituent » (Reynaud, 1988, p.6).*

« *Le système D* » dont il est question dans les choix de l'adaptation des Camerounais à la conjoncture que leur impose les difficultés de l'action publique à répondre aux préoccupations sociales pourrait s'appréhender dans la logique de la « régulation autonome » dont parle Reynaud Jean-Daniel. Cependant, alors que cette « régulation autonome » constitue l'une des solutions qu'offre la pluralité des solutions aux problèmes posés dans l'entreprise et peut donc de ce fait être socialement et même juridiquement acceptable, au Cameroun, le « *Système D* » constitue plutôt une « non solution » ou alors un choix forcé qui donne l'impression de proposer une solution à un problème social dont l'efficacité est cependant très limitée. Le « *Système D* » apparaît ici comme l'instrument d'action publique le plus opérationnel en Afrique et au Cameroun et il renvoie tout simplement à la « *Débrouillardise* ». En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs qui s'est intéressé au développement de cette catégorie d'action sociale africanisée :

*« L'une des observations la plus objective qu'il convient de faire à l'adresse de l'action publique en Afrique et au Cameroun aujourd'hui c'est la réussite de ce que nous avons qualifiés de « African Resourcefulness Publical Management (ARPM) », traduit par « Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM) » dans sa version camerounaise. C'est-à-dire, une action publique qui fait de la débrouillardise, son instrument le plus fonctionnel et le plus adapté en Afrique et au Cameroun. L'adoption de cet instrument d'action publique est la conséquence formelle de la politique de parachutage institutionnel des instruments d'action publique imposés ou importés d'Occident par les partenaires internationaux et les dirigeants Africains. C'est en effet l'occasion pour nous de dénoncer ici l'usage et le transfert « trop » faciles qui ont été faits des théories ; des idéologies et des instruments de l'action publique qui ont certes fait leurs preuves dans les Etats qui connaissent une démocratie et une gouvernance affirmées, mais dont l'importation en Afrique fait problème et peut même être considérée comme l'une des principales causes de l'échec total des politiques publiques dans l'essentiel des Etats africains. De la manière dont les choses se passent, tout porte à croire que ces théories, ces idéologies et ces instruments sont opérationnellement transférables en Afrique et au Cameroun sans qu'il y ait eu un quelconque effort de contextualisation d'un certain nombre de dispositions culturelles, juridiques et administratives internationalement attestées et validées avant toute adoption locale (Entretien (téléphonique) 56, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.747) ».*

Cette critique que notre interlocuteur ramène sur la table ici avait déjà fait l'objet des réflexions dans plusieurs publications scientifiques africanistes après les indépendances à propos des idéologies occidentales transférées automatiquement dans la construction des jeunes Etats africains. C'est le cas par exemple du transfert des modèles des politiques publiques socio-communistes et capitalistes, pour citer les deux plus grands modèles politiques et économiques en usage dans les Etats occidentaux au lendemain de la deuxième guerre mondiale. C'est effectivement cette critique qui est mise en exergue dans les célèbres travaux de l'agronome Français, René Dumont intitulé « *L'Afrique noire est mal*

*partie* » paru en 1962 ou trente ans plus tard de Bertrand Badie dans la sa symbolique de la « *greffe qui a mal pris* » (Badie, 1992) et de Jean-François Bayart dans « *l'Etat importé* » (Bayart (Dir.), 1996). Une critique qui revient presque dans toutes les réflexions sur le transfert des idéologies de la démocratie, des plans d'ajustement structurel, de la gouvernance et de ses instruments proposées ou alors imposées aux Etats africains par leurs principaux partenaires, donc principalement, les bailleurs de fonds, les grandes organisations et les Institutions internationales occidentaux au sortir de la grande crise des années 1980. Un transfert automatique qui conduit à ce que la plupart des instruments d'action publique que nous avons cités plus haut donnent l'impression de tourner en rond, tant l'usage de ces instruments n'a presque rien changé sur le plan de la modernisation de l'action publique au Cameroun.

Dans la recherche des solutions à cet échec des instruments des politiques publiques importés et imposés par l'Occident en Afrique et au Cameroun, les Etats africains et tous les Africains en l'occurrence se sont imposé un mécanisme d'adaptation par l'usage du « *Système D (Débrouillardise)* » dans tous les domaines de l'action publique et privée. Au Cameroun, en effet, le « *Système D* » se vit aux travers de cet adage local devenu le symbole de la « résilience » du peuple Camerounais : « *Impossible n'est pas camerounais* ». Un adage, certainement bien connu du public Français, que le célèbre éditorialiste Français, Gérard Dreyfus, journaliste et spécialiste du football africain reprenait à son compte en septembre 2005 au sujet de la prestation de l'équipe nationale de football du Cameroun : « les Lions indomptables » aux éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations et de la coupe du monde de la même année.

En effet, après avoir éliminé, contre tout attente la Côte d'Ivoire, donnée favorite, mais qui jouait son va-tout pour sa première qualification dans une phase finale de la Coupe du monde, Gérard Dreyfus qui assurait le reportage de ce match sur les antennes de Radio France internationale (RFI) s'écria : « *Impossible n'est pas camerounais* ». Les Lions Indomptables, après l'Espagne (1982), l'Italie (1990) où ils étaient la première équipe de football africaine à atteindre les quarts de finale dans une coupe du monde, les Etats-Unis (1994), la France (1998) et le Japon (2002), se qualifieront, contre tout attente pour la sixième fois et la cinquième fois consécutive pour la phase finale de Coupe du monde en Allemagne (2006) (Dreyfus, 2020).

« *L'impossible n'est pas camerounais* », cet adage choisi comme titre de la page Facebook du Bataillon d'Intervention Rapide (B.I.R), un détachement des Forces armées camerounaises qui, selon les mots de l'un de nos interlocuteurs : « *incarne, aux travers de la violence de ses interventions sur le terrain au Cameroun, la terreur qui caractérise l'Etat camerounais et fonctionne comme une*



*véritable armée dans une armée* (Entretien 52, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 23/06/2018 de 15h00 – 17h00, Cf. Annexe N°2, p.732) », est devenu, la devise de la résilience du peuple camerounais face aux problèmes sociaux dus aux difficultés des politiques publiques qu'il connaît. Et comme l'affirme en effet notre précédent interlocuteur :

*« Utilisé dans le cadre du football comme cela était devenu usuel au Cameroun avec les nombreuses victoires et l'efficacité des « Lions indomptables » dans les années 1990, les seules victoires que l'actuel régime de Paul Biya peut se revendiquer durant sa longue existence, l'adoption au Cameroun du slogan de « l'impossible n'est pas camerounais » qui appuie l'institutionnalisation du « Cameroon Resourcefulness Publical Management (CRPM) » a surtout été la résultante d'une volonté politique du pouvoir en place. Il s'en est en effet servi comme slogan symbolisant la politique et les victoires du « Renouveau » [Biya, 1987] qui seront ensuite déclinées dans les slogans des « Grandes ambitions ; Grandes réalisations... » etc. Cependant, mieux que l'expression des victoires politiques, économiques et socioculturelles assumées, au regard de la situation catastrophique que connaît le pays au soir du long règne de Paul Biya à la tête de l'Etat camerounais, il s'est agi surtout d'un appel à la résilience lancé à l'adresse du peuple camerounais par l'actuel Président de la République et ses nombreux gouvernements. En effet, entré dans les mœurs au Cameroun, « l'impossible n'est pas camerounais » est devenu au fil des années, le mot d'ordre de la politique du « Système D », une politique de l'acceptation et de l'accommodation à l'échec des politiques publiques du pseudo « Renouveau » qui a plongé le Cameroun dans le marasme actuel depuis des décennies. L'effet résilience a néanmoins porté ses fruits parce que la politique du « Cameroon Resourcefulness Publical Management (CRPM) » a permis à de nombreux Camerounais de garder la tête hors de l'eau en se servant de tout ce que leur environnement et leurs héritages socioculturels leur offraient pour joindre les deux bouts. Malheureusement, nombreux autres n'ont pas eu cette capacité d'adaptation et la sélection naturelle a fait le reste (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

### **6.5.2 – Le « African Resourcefulness Publical Management (ARPM) » : fruit de l'héritage socioculturel traditionnel négro-africain**

Devant répondre à notre préoccupation de savoir pourquoi la réalité du partenariat a tant de difficultés à faire partie du vocabulaire et du quotidien de l'action publique comme privée au Cameroun, notre précédent interlocuteur assez renseigné sur le sujet reprendra cette interrogation à son compte en répondant aux questions suivantes :

*« Pourquoi la réalité du développement en Afrique et au Cameroun tend toujours à renvoyer à celle de l'assistanat extérieur pour nos économies sous perfusion, selon l'expression utilisée par Philippe Hugon en 1998 et revisitée par Jacques Adda en 2013 ? [Hugon, 2013] Pourquoi nous contenter toujours d'une économie de subsistance quand ces pays occidentaux que nous envions nous proposent presque tous une économie de marché ? Pourquoi nous contenter toujours des investissements du définitivement*

*provisoire quand des pays sérieux bâtissent des structures et des infrastructures séculaires ? Bref, Monsieur l'Abbé, pourquoi l'Afrique et le Cameroun refusent-ils tout simplement le développement ?* (Chap.6, Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».

Avant de redonner la parole à notre interlocuteur qui nous a fourni des éléments de réponses à ses propres questions, nous nous sommes intéressés au point de vue d'un certain nombre d'autres chercheurs qui ont fait de la question du développement en Afrique et au Cameroun, l'un de leurs principaux axes de réflexion.

A ce propos, voici ce que pense Aminata Traoré, femme politique et romancière ivoirienne :

*« L'Afrique n'a certainement pas toujours eu droit aux dirigeants qu'elle méritait, mais elle n'a pas non plus connu que des dirigeants malhonnêtes, incompetents, corrompus. Le fait que l'ensemble des Etats africains soient aujourd'hui confrontés à des difficultés semblables et que celles-ci persistent même en cas de changement d'équipe en dit long sur l'importance et l'impact des facteurs externes sur le sabotage sur l'économie et les démocraties »* (Dramane Traoré, 2002, p.162).

Au sujet du sous-développement en Afrique, la sociologue Axelle Kabou pense que : *« Si l'Afrique est sous-développée, c'est parce les Africains ont des attitudes et comportements irrationnels (manque de rigueur, d'organisation, etc. »* (Djereke, 2007, p.17). Pour l'économiste Daniel Etounga-Manguelle, la problématique du sous-développement de l'Afrique repose sur le fait que la tradition africaine est marquée par l'emprise de la société sur l'individu, par la sacralisation de l'autorité et empêche de ce fait, les Africains d'assimiler la mentalité scientifique (Djereke, 2007, p.17). Tout comme le feu président Omar Bongo avait demandé qu'on lui donne les Bamiléké du Cameroun pour changer économiquement le visage du Gabon, le journaliste Franco-américain Stephen Smith proposera qu'on remplace les 15 millions d'Ivoiriens par les Belges et les Irlandais pour réussir le démarrage économique de la Côte d'Ivoire (Djereke, 2007, p.18). Comme ces différents auteurs, à l'exception d'Aminata Dramane Traoré pour qui les principales causes du marasme socio-économique et politique de l'Afrique contemporaine sont exogènes, notre précédent interlocuteur partage l'idée selon laquelle il faut aller chercher l'origine de ces causes dans l'héritage socioculturel africain traditionnel. En effet, selon lui :

*« La réalité du développement ne fait presque pas partie, de manière pratique, du langage et du vécu du négro-africain traditionnel. Ce dernier a toujours mené une économie de subsistance. Ses différentes entreprises ne se sont presque jamais orientées vers un investissement durable et à long terme. Cette politique économique obéit à son mode de*

*vie fondé sur la transhumance et le nomadisme. Cependant, bien que certaines sociétés négro-africaines traditionnelles soient pastorales, le nomadisme dont il est question ici concerne presque essentiellement le déplacement des hommes. L'une des plus anciennes sociétés africaines, à savoir les pygmées se fait d'ailleurs appelée « baka », c'est-à-dire, ceux qui sont toujours en train de se déplacer dans un idiome Ekang-Beti. Parce qu'ils doivent toujours se déplacer, les Ekang-beti ont appris à se forger des abris provisoires. Ce n'est que plus tard que nous avons appris la sédentarisation. Par ailleurs, à cause d'une économie basée essentiellement sur la générosité de mère nature, ce n'est que plus tard que les Ekang-beti ont appris l'agriculture, seul moyen de s'offrir des denrées alimentaires qu'ils associent aux produits de la chasse et de la cueillette qui nourrissaient nos ancêtres. On peut donc comprendre pourquoi presque tous les projets de développement négro-africains tournent toujours autour de l'agriculture qui n'a cependant presque jamais dépassé la logique de la subsistance. On comprend surtout pourquoi le négro-africain contemporain préfère se livrer presque totalement à une politique économique d'assistanat extérieur et dont l'une des plus grandes conséquences est le phénomène de la dette extérieure qui ne garantit aucun lendemain meilleur pour nos futures générations. A cause de leurs conditions de vie environnementales et économiques, les négro-africains ont appris à se contenter des investissements basés sur du définitivement provisoire quand des pays sérieux bâtissent des structures et des infrastructures séculaires. En effet, pourquoi construire les gratte-ciels dont les murs ont une épaisseur de 50 cm quand on peut se contenter que d'un abris de fortune (grottes ; l'ombre d'un baobab, huttes...) dans une nature clémente. Pourquoi se construire des dizaines de kilomètres de pont quand il suffit d'abattre un arbre pour traverser une rivière ? Pourquoi cultiver des hectares de terre lorsque la nature vous offre tout et que vous n'avez besoin que de quelques kilogrammes de céréales pour calmer votre faim aujourd'hui en attendant que mère nature vous vienne toujours en aide demain ? Pourquoi se casser les pieds avec des grands projets hydrauliques quand il suffit de puiser dans le marigot, la source ou la rivière d'à côté pour éteindre sa soif ? En effet, à la différence de l'Occidental qui doit chercher à résister à une nature hostile pour sa survie, le négro-africain pense qu'il n'a pas besoin de grand-chose pour survivre. On peut donc dire que les Africains sont victimes de leur histoire et de leur environnement qui ne leur ont pas motivé à se lancer des défis pour la survie. Cependant, si tout ceci leur a été bénéfique hier, aux temps ancestraux, les défis de la vie moderne demandent qu'ils puissent se libérer de ces entraves du passé qu'ils ne sont pas les seuls à avoir connu. Ce que nous, Africains, nous ignorons, c'est que toutes les sociétés humaines sont passées par la civilisation de la chasse et de la cueillette. L'homme de Cro-Magnon qui vivait dans les grottes et s'habillaient des peaux d'animaux n'était pas Africain, puisque Cro-Magnon ne se situait pas en Afrique. Aussi, au lieu de passer notre temps à maudire les Occidentaux pour nous avoir ouvert les yeux à la civilisation moderne au travers de l'esclavage et de la colonisation, nous devons plutôt, comme le disait Cheikh Hamidou Kane, entrer à l'école du blanc pour apprendre à lier le bois au bois [Kane, 1961]. Car, si l'esclavage et la colonisation étaient la principale cause du sous-développement dans tous les pays, presque tous les pays du monde entier seraient sous-développés parce qu'ils sont rares, ceux des pays qui n'ont pas été colonisés. C'est donc de l'esclavage ; de la colonisation et d'une mentalité tournée vers le passé, celle qui ne veut pas sortir le négro-africain des grottes, qu'il doit se libérer. Malheureusement, ce n'est pas le comportement rétrograde et irresponsable de nos dirigeants et la soumission doloriste de nos populations qui nous libéreront de cette mentalité. Il faut en effet des révolutions à la française pour que l'Afrique noire puisse enfin rejoindre la marche du monde (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

Ce long exposé qui rejoint en fait certaines positions exprimées clairement par de nombreux chercheurs africanistes nous permet de mesurer l'étendue et la profondeur de la problématique du développement en Afrique. En effet, comme l'affirme le sociologue Jean-Claude Djéréké :

*« L'Afrique est un continent de paradoxes. Il est en effet paradoxal que nous importions de la viande alors que nous possédons quantité de moutons, de chèvres et de vaches. Deuxième paradoxe : les conditions de vie de nos populations sont devenues plus difficiles qu'avant les indépendances. Et pourtant, notre sol et sous-sols sont riches en pétrole, en phosphate, en uranium, en or, en fer, en manganèse, etc. Les autres richesses sont le cacao, le coton, le café, le bois, etc., produits par nos paysans mais mal rémunérés par les acheteurs et consommateurs occidentaux malgré les belles déclarations sur la justice et le commerce équitables. Pourquoi malgré toutes ces richesses continuons-nous à tendre la main à l'Occidentaux ? Pourquoi la faim, l'ignorance, le sida et certaines maladies qu'on croyait vaincues continuent à y faire des victimes ? Pourquoi l'espérance de vie y diminue année après année ? Pourquoi nombre de village y tardent à être dotés de routes, d'écoles, d'électricité, de dispensaires et de châteaux d'eau ? » (Djereke, 2007, p.19).*

La réponse à ces préoccupations semble se retrouver à la fin de l'exposé de notre dernier interlocuteur qui accusait : *« le comportement rétrograde et irresponsable de nos dirigeants et la soumission doloriste de nos populations (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) »*. En effet, le même interlocuteur renchérit en affirmant que :

*« Au lieu d'emboîter le pas à leurs homologues Occidentaux des pays développés, les dirigeants Africains préfèrent maintenir leurs concitoyens dans une économie de la débrouillardise et « Système D », dans cette politique économique que nous avons résumé dans « le African Resourcefulness Publical Management (ARPM) », une version afro-réductionniste du New Public Management (NPM). Une politique qui s'exprime dans un monde modernisé en se servant archaïquement de ce que l'environnement offre, en se nourrissant de l'héritage socioculturel négro-africain traditionnel de notre vision ancestrale de l'économie. Une politique où le partenariat ne se conçoit pas en terme de grandes alliances nationales et internationales pour une économie de marché bénéfique aux générations présentes et avenir. Mais, tout simplement comme de petites associations d'intérêts familiaux ; tribaux et ethniques telles que nous les vivons dans notre société. On peut donc comprendre pourquoi nos dirigeants préfèrent brader nos richesses naturelles pour se contenter de la mendicité alors que ce sont les mêmes richesses qui font le poids économiques des pays dits développés. On comprend surtout pourquoi certains de nos dirigeants peuvent être milliardaires aujourd'hui et se sentir très à l'aise dans une prison alors que des tels traumatismes pourraient amener certains Occidentaux au suicide. On comprend aussi pourquoi tout grand dirigeant Africain cherche toujours à retourner dans son village pour se vêtir des peaux d'animaux et d'accoutrements faits d'écorces d'arbres en se réclamant une autorité traditionnelle, parce que ce sont les seules responsabilités qui ont toujours hanté leur inconscient collectif. On comprend enfin pourquoi l'essentiel des Africaines acceptent sans se*

*plaindre, la souffrance que leur infligent leurs dirigeants à travers leur gestion calamiteuse. Il se trouve que leur inconscient collectif ne fait pas trop la différence entre une situation humainement acceptable et celle qui est inacceptable, le travail des missionnaires ayant renforcé le dolorisme de la vision négro-africaine du monde. Et dire que nos futures générations continuent à être éduquée dans cette logique. L'Afrique risque vraiment jamais décoller (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

L'examen des repères socioculturels traditionnels négro-africains nous permet de mieux appréhender comment cette économie de la débrouillardise et du « *Système D* », cette politique économique de l'« *African Resourcefulness Publical Management (ARPM)* » traduit au Cameroun par le « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (ARPM)* » a pu s'enraciner et demeure aujourd'hui une économie de désolation que connaît notre pays.

### **6.5.3 - L'environnement conjoncturel et institutionnel du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » et le « *Système D* » dans la gouvernance de l'éducation et du quotidien de nombreux Camerounais**

Nous ne cherchons pas à faire ici du « *Système D* » une catégorie d'action publique que les Camerounais assument volontairement. Il constitue tout simplement un choix qui s'impose pour pouvoir faire face aux limites des politiques publiques locales à répondre à l'essentiel des préoccupations sociales en trouvant des solutions aussi précaires comme on peut le constater dans la plupart des images qui vont suivre. Dans cette rubrique en effet, les images pouvant être plus expressives que les paroles et les textes, nous avons rassemblé quelques-unes qui peuvent mieux exprimer l'environnement conjoncturel et institutionnel précaire de la politique du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » et du « *Système D* » qui rythme le quotidien de la majorité des jeunes et des citoyens Camerounais.

Le constat frappant qu'on peut en faire est que ces images contrastent sérieusement avec les tapages médiatiques qui camouflent volontairement la réalité sur le terrain. Une attitude qui est l'une des conséquences d'une entreprise menée par une presse à la solde du pouvoir en place. Une politique institutionnelle fondée sur la publication des statistiques qui se situent à des années-lumière des vrais chiffres de ce qui se passe au Cameroun au sujet de la gouvernance de l'éducation et des affaires qu'offre le quotidien de la majorité des Camerounais.

**a) - Au Cameroun de Paul Biya, tous les projets infrastructurels obéissent à la politique du « provisoirement définitif » et du « qu'est-ce que je gagne dedans ? »**

S'exprimant au sujet de la politique d'investissement au Cameroun, l'un de nos interlocuteurs affirme :

*« Partagés entre le devoir de donner l'impression qu'ils ont un projet d'une politique de développement socioculturel et économique ; le besoin de garder éternellement le pouvoir en procrastinant toujours sur les réalisations d'aujourd'hui ; la nécessité de respecter les ambitions des puissances étrangères qui cherchent à garder la mise sur l'Afrique et soutiennent ainsi leur politique de toujours remettre à demain le développement de l'Afrique, les dirigeants Africains se sont engagés, dans leur immense majorité dans une politique d'investissement fondée sur la logique du provisoirement définitif. En effet, investir de manière solide, tel que cela se passe dans des grandes démocraties, empêchent nos dirigeants de continuer la politique de pillage du patrimoine national pour leurs intérêts égoïstes. Ces derniers préfèrent donc se lancer dans une gestion des biens publics qui leur permet à chaque exercice budgétaire, d'élaborer des projets qui coûtent des milliards de Francs CFA qu'ils n'achèvent jamais. Chaque année, ils détournent les budgets annuels alloués à la réalisation des projets nationaux, ceci avec la complicité des investisseurs nationaux et internationaux, et recommencent ce manège à chaque exercice budgétaire pour ne jamais à la fin réaliser aucun grand projet de manière définitive. Le pays se retrouve ainsi avec des projets de développement qui ont pourtant déjà reçu les financements mais qui ne sont jamais réalisés. Lorsqu'un de ces projets serait même réalisé, son entretien ne suit pas, parce que les uns et les autres savent que si le projet est entretenu, ils n'auront plus raison de revenir avec le même projet dans leurs futurs plans de développement. Une politique qui atteint son comble avec le partenariat chinois. En effet, les Chinois ne vous réaliseront jamais un projet qui durera dans le temps. D'ailleurs, avec la complicité de nos dirigeants, tout est faussé dans les partenariats avec la Chine, et ce sont les générations futures qui paieront le prix de cette mafia alors que celles d'aujourd'hui ne sauront jamais à quoi ressemble une autoroute, un aéroport international, un gratte-ciel, si oui, à la télévision ! (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

Cette présentation peint bien à la politique d'investissement au Cameroun. En effet, il a toujours été très ahurissant de voir le contraste qu'il y a entre les montants affichés dans les différents budgets annuels de nos Ministères au Cameroun et la réalité des réalisations sur le terrain. Dans le domaine de l'éducation par exemple, en dépit du fait que l'éducation nationale constitue le domaine de l'action publique au Cameroun qui enregistre les plus grands budgets annuels, il n'est pas surprenant de vous retrouver en face d'un responsable dans les services centraux du Ministère qui vous déclare manquer ne serait-ce que du papier pour la réalisation des travaux du Ministère. La question qu'on peut alors se poser est de savoir, si de telles réalités se rencontrent dans les administrations centrales, qu'en est-il des services déconcentrés ? C'est à ce niveau que le témoignage de l'un de nos interlocuteurs présenté dans un précédent paragraphe sur la gestion patrimonialisée des biens dans nos

administrations nous éclaire. En effet, comme l'affirme cet interlocuteur, les différents budgets alloués dans les administrations de tous nos Ministères, en particulier ceux chargés de l'éducation, achèvent le plus souvent leur course dans les poches de nos dirigeants. Et lorsqu'une partie de ces budgets peut servir à la réalisation de quelques lignes prévues à ce propos, la qualité du matériel et celle des travaux réalisés laisse souvent à désirer. Et le plus souvent, même ce matériel de mauvaise qualité finit lui aussi sa course dans les domiciles de nos responsables comme leurs biens personnels. On l'a vu avec le matériel sanitaire prévu pour la lutte contre le coronavirus dans un précédent chapitre. On peut donc comprendre les raisons de la précarité qui sévit souvent dans nos administrations publiques alors que les différents rapports nationaux et internationaux détonnent sur la quantité des budgets publics affectés dans ces administrations.

Le népotisme a pour conséquence l'absence d'efficacité dans l'action publique. Les recrutements sont faits sur la base des liens de famille, clientélistes et non sur l'expertise des acteurs.

#### **b) - L'échec de la gouvernance partenariale dans le domaine de l'éducation au Cameroun**

Lorsqu'on parle des politiques publiques en éducation au Cameroun, la Communauté internationale n'hésite pas d'afficher fièrement les taux d'alphabétisation près de 80% sans tenir compte ni des taux de décrochage, ni de la parité garçons/filles encore moins du taux de chômage comme si la réussite d'une politique d'éducation dans un pays dépendait seulement du nombre d'élèves scolarisés ! En effet, au Cameroun les politiques publiques en éducation, comme d'ailleurs dans le reste des secteurs, ne tiennent presque aucun compte des déterminants socioculturels, infrastructurels, économiques, et surtout l'intégration socioprofessionnelle qui devraient accompagner la réussite de ces politiques de l'éducation. Or, les images ci-dessous traduisent, à n'en point douter, l'état catastrophique des politiques de l'éducation au Cameroun. Elles définissent surtout la politique du « *Système D* » exprimée par le « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* ». En effet, ici, les quelques infrastructures scolaires modernes qu'on peut trouver sont concentrées seulement autour des centres administratifs des deux grandes métropoles politiques (Yaoundé) et économique (Douala) du pays. Nous parlons spécifiquement des centres administratifs parce que la plupart des enquêtes privées menées en matière de prise en charge des politiques publiques au Cameroun démontrent que ce pays accuse un manque criard d'infrastructures éducatives modernes, même déjà dans la banlieue de nos deux grandes métropoles. Par exemple, la plupart des établissements scolaires où les enfants, en tenue de classe assez propre, représentés dans les images ci-dessous ont été collectées

effectivement dans la banlieue de Yaoundé et de Douala. Il est certain que la différence apparaît clairement avec les images prises dans les régions plus ou moins éloignées de ces deux métropoles.

Dans un rapport de l'Unicef, voici en effet ce que nous pouvons retenir de la précarité infrastructurelle qui prévaut au Cameroun, malgré les quelques efforts réalisés :

*« La promotion de l'éducation en général, et celle des filles en particulier, requiert un effort, une attention et une synergie étroite de tous les partenaires de la communauté éducative. Aussi, chaque Etat s'efforce-t-il d'éliminer tous les obstacles à l'éducation, qu'ils soient sociaux, culturels, économiques, matériels ou infrastructurels. Le Gouvernement du Cameroun dans cette optique, s'est investi à améliorer l'offre d'éducation par la création, la construction et l'équipement de nombreuses écoles maternelles, primaires et normales. Mais avec un accroissement rapide de la population scolarisable dans un contexte socio-économique de crise, il s'est posé le problème de carence des structures d'accueil dont la conséquence immédiate est la déscolarisation ou la sous-scolarisation notoire des enfants en général et des filles en particulier. Cette déscolarisation est renforcée par certains facteurs tels que le déficit en enseignants (qualifiés surtout) et les conditions précaires dans lesquelles ils sont appelés à travailler. Il en résulte une faiblesse de l'offre de l'Education Formelle » (ROCARE, 2007, p.xiii).*

Au sujet de certaines exigences des politiques infrastructurelles retenues par les normes internationales, on peut lire dans la rubrique : *« Le concept de norme des infrastructures et d'équipements scolaires. La norme désigne la règle à laquelle on doit se conformer ; mieux c'est le principe qui doit servir de ligne directrice »*, du document référencé au bas de cette page que :

*« C'est encore une prescription ou alors un ensemble de prescriptions qui portent sur la conduite à tenir dans l'accomplissement d'un dessein. Dans le cadre de cette étude, la norme fait référence à l'ensemble des exigences à satisfaire pour la création d'un centre scolaire, du point de vue des infrastructures et des 3 équipements. Selon la BAD (2005), ces normes concernent les aspects suivants : le site, les salles de classe, le mobilier, le bloc sanitaire, le bureau du Directeur, la cour de récréation, le local polyvalent, la cantine scolaire et les logements des chefs de centres et /ou animateurs. Le site devrait être facilement accessible, sur un relief ne présentant aucun risque d'accident. La surface abritant les locaux doit être approvisionnée en eau potable. Bien plus, la surface construite doit respecter le ratio 1,5 m<sup>2</sup> par élève tout en offrant les possibilités d'extension. Ce terrain doit également être immatriculé et entouré d'une clôture. Les salles de classe devraient obéir au ratio de 1,10 à 1,30m<sup>2</sup> par élève. La distance entre les tables bancs et le tableau doit être de 2 m au moins et 9 m au plus. Les portes doivent avoir une largeur de 90 cm au moins ; la surface des fenêtres doit représenter au moins le cinquième de la surface du local ; le volume d'air de 3 à 4m<sup>3</sup> par élève, la hauteur sous plancher de 3 m au moins et la salle isolée aux bruits. La standardisation du mobilier porte sur : une table, une chaise et une armoire pour le maître, le tableau noir et le tableau à chevalet, ainsi que les tables bancs adaptées à la taille des élèves. Le bloc sanitaire, devrait être constitué, d'un point d'eau, de deux*



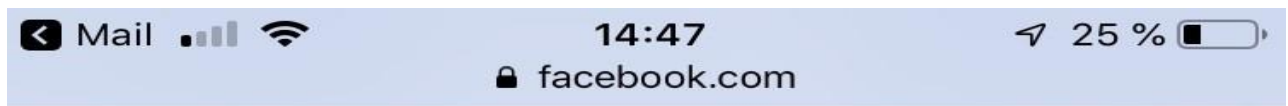
*latrines séparées par sexe dont l'une est réservée aux élèves et l'autre aux enseignants. Le bureau du Directeur,; d'une surface de 10 à 12m<sup>2</sup> devrait être équipé d'armoires sécurisées, d'une boîte à pharmacie, d'une table et des chaises. La cour de récréation, dans le cadre des CPC doit comporter une installation des objets, même de récupération, nécessaire pour les activités ludiques des enfants : petits seaux ou bacs à sable, récipients d'argile à modeler, pneus peints en plusieurs couleurs, tas de sable etc. Cette cour doit avoir une surface de 5 à 7m<sup>2</sup> par élève, aussi bien dans le cadre des CPC que des CEBNF. Elle doit être aménagée et surtout sécurisée. Le local polyvalent mesure environ 20 à 25m<sup>2</sup> et intègre : la salle de maîtres, la bibliothèque, la salle de réunion et doit être équipé en chaises, armoires et étagères. La cantine scolaire, d'une superficie comprise entre 20 et 25m<sup>2</sup>, doit avoir des aires de préparation, une réserve et surtout un point d'eau. Enfin, les logements d'astreinte doivent être construits pour le Directeur et/ou le gardien » (ROCARE, 2007, pp.10-11).*

Nous pouvons retenir un certain nombre de conditions nécessaires dans le contrôle et la validation de l'application des normes internationales sur les politiques publiques en matière d'éducation en générale et du modèle d'éducation de base informelle sur le terrain au Cameroun en particulier. Dans un premier temps, il est clair que notre expérience de terrain au Cameroun ne nous a, en aucun cas, offert les preuves de l'existence de ce modèle d'éducation dans notre pays. Et même quand le projet des « écoles annexes » s'y rapprocherait, les conditions imposées par les bailleurs de fonds sur la diversification des acteurs et partenaires (publics et privés) y intervenant n'y sont nullement respectées. Comme de coutume, l'Etat camerounais s'en est approprié pour en faire, en utilisant les financements qui vont avec, une initiative gouvernementale rangée dans les « *Grandes réalisations du Renouveau* ». Deuxièmement, quand même certaines de ces structures de l'éducation de base ont vu le jour au Cameroun, rien n'y a été respecté dans le cadre des normes exigées. Les images ci-dessous montrent bien que la plupart de nos établissements scolaires au Cameroun manque de tout et que l'école se résume à quatre murs là où on peut les trouver et une hutte avec des humains assis à même le sol, comme c'est le cas dans la plupart des établissements scolaires publics des régions les plus repoussées. Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Au Cameroun de Paul Biya, l'école c'est quatre murs là où on n'a pas détourné tout le budget alloué à sa construction. Ici, on enseigne l'électromécanique là où les enfants n'ont jamais vu un réfrigérateur et ne connaissent pas à quoi peut bien ressembler une énergie électrique. Certains enseignants de l'informatique eux-mêmes ont obtenu leur diplôme sans avoir su comment mettre un ordinateur portable en marche. Ici, on n'apprend le génie civile en ignorant complètement qu'un laboratoire de ce genre d'apprentissage peut exister. Et tout ceci n'émeut personne parce que les fonds alloués à ces besoins ont pris d'autres destinations et que les responsables de l'éducation nationale vous répondront qu'eux-mêmes n'ont pas connu ce genre de luxe et ce n'est pas pour autant qu'ils ne sont pas là où ils sont ! Comme quoi, au Cameroun de Paul Biya, on peut être Ministre même sans avoir franchi l'étape de la classe de terminale. Et lorsque vous allez leur parler de ce qui se passe ailleurs, ils vous demanderont de laisser les blancs avec leur développement, en Afrique, on n'a pas besoin de tout cela ! Si vous leur*

*proposez de venir investir en infrastructures pour l'école, ils vous diront de remettre cet argent à l'Etat, la construction des infrastructures éducationnelle étant l'une de ses missions ! Le Cameroun, c'est vraiment le Cameroun ! (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

**Au Cameroun, une école peut se trouver à quelques kilomètres d'un barrage hydroélectrique et manquer d'énergie électrique**



**Halin Rhoger Gou'o Bena ▶ PCRN  
ACTIVITIES**

Hier, à 12:23 · 🌐

A l'Attention de M. le Préfet de la SANAGA-MARITIME mon beau village est à moins de 35 km du barrage de SONGLOULOU et nous n'avons pas de lumière depuis 20 ans et nous réparons nous même nos ponts et vous permettez la coupe de bois dans notre arrondissement? est-ce vous pensez à notre bien être et quand nous érigerons les barrières vous parlerez de rébellion . Alors tenez vous prêt pour cela.





Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Quelle efficacité pour une éducation aux conditions déplorables ?**

Des élèves assis par terre et des parents qui se partagent de la boisson, du pain et de la sardine offerts par le parti au pouvoir pour obtenir leurs suffrages aux élections



Haman Cameroun ► Facebook CAMEROUN

Photos de la publication de Haman Cameroun - 21 nov.



Hervé Noche

Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -



Hervé Noche

Photos de la publication de Hervé Noche dans

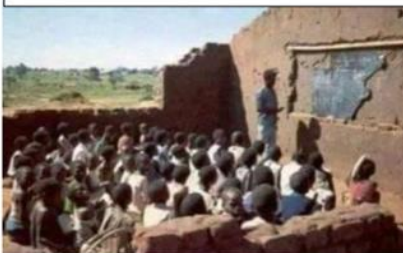


Hervé Noche

Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -



Des conditions de vie et d'éducation des enfants, futurs responsables du Cameroun



Hervé Noche

Photos de la publication de Hervé Noche dans

Téléchargements mobiles - 9 févr. -

Afficher en taille réelle - Plus d'options



Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
 Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun



**Hervé Noche**  
 Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -   
 Afficher en taille réelle · Plus d'options

Effigie du Président de la République et les emblèmes du parti au pouvoir omniprésentes



**Hervé Noche**  
 Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -



Un Ministre de la République (Président d'un parti d'opposition) dans une salle de classe dans sa région d'origine au Cameroun

**Hervé Noche**  
 Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -

**Hervé Noche**  
 Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles - 9 févr. -

Au regard de toutes ces images, il est certain que les conditions de scolarisation au Cameroun peuvent certainement remettre en cause les différentes statistiques qui sont officiellement présentées et qui les décrivent très positivement. En effet, selon la sociologue Justine Couliati-Kielem, les facteurs sociaux, économiques, institutionnels et la qualité des environnements d'enseignement constituent autant de facteurs qui déterminent l'efficacité d'un système scolaire (Couliati-Kielem, 2007). Ce qui veut dire que les conditions environnementales et infrastructurelles dans lesquels se déroulent les apprentissages jouent un rôle non négligeable dans l'appréciation d'un système éducatif. Il est évident, au regard des conditions environnementales et infrastructurelles que traduisent les précédentes images, que l'Etat camerounais présente de nombreuses failles en matière de la prise en charge de son système éducatif.

## **6.6 - Conclusion intermédiaire**

En vertu de la charte universelle des droits fondamentaux, chaque famille, a la liberté de scolariser sa progéniture selon ses aspirations et l'éducation, selon Jean-Pierre Proulx, constitue un droit particulier ouvert aux principes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui permet à tous ceux qui le désirent et qui en sont capables d'investir sur l'éducation. Par ailleurs, la logique du *Nouveau Management Public (NMP)* propose que les Etats puissent associer tous ceux qui le désirent à l'élaboration et à la gestion des politiques publiques, sous réserve du respect de certaines particularités liées aux différents domaines, comme l'éducation. Ces raisons affranchissent l'éducation du monopole étatique et l'ouvre aux partenariats et à la contribution de tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Cependant, malgré le fait, comme nous le verrons dans le prochain chapitre avec les déterminants socio-culturels des politiques de l'éducation au Cameroun, que le partenariat, grâce à la conception communautariste de la société en Afrique, pourrait bien s'enraciner dans le contexte des politiques publiques camerounaises, il ressort du présent chapitre que ceci est presque impossible, surtout dans le domaine de l'action publique en éducation. Les raisons de cette impossibilité sont nombreuses. Elles tiennent d'une part, aux réserves généralement émises dans la rencontre de l'action publique en éducation avec les réformes préconisées par la Communauté internationale en matière de politiques publiques. D'autre part, aux spécificités que recouvrent les politiques publiques en milieu africain.

En effet, comme nous l'avons vu avec Christian Laval et presque tous les critiques de l'entrée des principes du marché dans le domaine de l'action publique en éducation, encourager sans un minimum de contrôle l'accès du partenariat à l'école risquerait sérieusement de porter atteinte au statut de bien commun qui est reconnu à cette institution par la charte universelle des droits fondamentaux de l'homme ratifiée par de nombreux Etats attachés au respect de ces droits. Cette charte fait en effet de l'institution scolaire, un bien commun dont l'Etat est capable de garantir l'accès à tous dans un pays. Par ailleurs, ouvrir grandement les portes de l'école aux partenariats serait susceptible de fragiliser l'influence de l'Etat dans la formation des futurs citoyens sur lesquels devrait s'exercer son autorité, surtout dans un contexte d'Etat dirigiste et autoritaire comme le Cameroun. Ces deux principales raisons et bien d'autres freineraient donc de manière générale l'entrée des partenariats à l'école. Cette dernière raison est en effet spécifiquement mise en avant par la plupart des critiques de l'action publique en Afrique et au Cameroun et elle peut justifier à elle seule la quasi-impossibilité des

partenariats dans l'action publique en général, et de manière particulière, dans le domaine de l'éducation. Au Cameroun en effet, la plupart des partenariats que l'Etat développe, en dehors de ceux tissés avec des Etats nouvellement industrialisés comme la Chine, dateraient de l'époque coloniale et ne respectent presque pas les principes préconisés par le *Nouveau Management Public (NMP)*. Il s'agit en effet, dans la plupart des cas, des partenariats dont seul l'Etat a le monopole. Dans le domaine de l'éducation, l'emprise de l'Etat camerounaise est omniprésente. Il n'existe presque pas de dispositions légales statuant sur la réalité partenariale. Ce vide institutionnel permet à l'Etat et à ses agents de contrôler l'action publique de manière générale et celle de l'éducation en particulier de manière à n'accorder le statut de partenaires qu'aux acteurs qui répondent à leurs visées politiques et financières. En effet, que ce soit pour les promoteurs des institutions éducatives privées ou pour les acteurs qui sollicitent des marchés publics dans le domaine de l'éducation comme dans tous les autres secteurs de l'action publique au Cameroun, l'essentiel des partenariats visent moins l'émancipation des politiques publiques et l'intérêt social que les intérêts individuels. Toute autre entreprise partenariale qui ne respecterait pas cette logique rencontrerait tous genres de difficultés pour s'exprimer. Cela a du moins été le cas de la plupart des initiatives partenariales que nous avons proposées en milieu éducatif au Cameroun et particulièrement pendant notre recherche. L'une des conséquences d'un tel climat d'action publique est bien sûr ce que certains critiques traduisent ici par le concept de l'« *African Resourcefulness Publical Management (ARPM)* » et du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (ARPM)* » qualifiée de l'économie de la débrouillardise et du « *Système D* ». Et pour mieux comprendre les raisons de cette impossibilité du partenariat au sens propre du terme, il faut interroger le contexte socioculturel de l'émergence de l'action publique en éducation au Cameroun.

**Troisième partie**

**GOUVERNER L'ÉDUCATION AU CAMEROUN**



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 7

### Les déterminants fondamentaux de la politique de l'éducation au Cameroun

La socio-anthropologie de l'action publique qui s'est imposée à nous comme la perspective théorique susceptible de nous permettre de mieux apprécier les politiques publiques en éducation au Cameroun, nous enseigne de partir des réalités socioculturelles propres à un peuple pour mieux cerner les spécificités du fonctionnement de ses institutions et du processus d'action publique en général. En effet, comme nous l'avons souligné au chapitre 2 de ce travail, les recherches en sciences sociales en Afrique et dans les politiques publiques de manière particulière connaissent deux principaux problèmes : leur dépendance vis-à-vis des théories occidentales et la généralisation des champs de recherche. Or, bien avant les théoriciens de la socio-anthropologie de l'action publique, le sociologue Émile Durkheim s'était déjà attelé, à travers la différenciation théorique et méthodologique qu'il établit entre « *le nominalisme des historiens et le réalisme extrême des philosophes* » (Robert, 1974, pp.173 –196), à la présentation de la nécessité pour les sociologues, d'analyser chaque fait social à partir des réalités socioculturelles du contexte de sa production. Celui à qui on attribue la paternité de la sociologie française affirme en effet que :

*« Un fait social ne peut être qualifié de normal ou d'anormal que par rapport à une espèce sociale déterminée, ce qui précède implique qu'une branche de la sociologie est consacrée à la constitution de ces espèces et à leur classification. Cette notion de l'espèce sociale a, d'ailleurs, le très grand avantage de nous fournir un moyen terme entre les deux conceptions contraires de la vie collective qui se sont, pendant longtemps, partagé les esprits ; je veux dire le nominalisme des historiens et le réalisme extrême des philosophes. Pour l'historien, les sociétés constituent autant d'individualités hétérogènes, incomparables entre elles. Chaque peuple a sa physionomie, sa constitution spéciale, son droit, sa morale, son organisation économique qui ne conviennent qu'à lui, et toute généralisation est à peu près impossible. Pour le philosophe, au contraire, tous ces groupements particuliers, que l'on appelle les tribus, les cités, les nations, ne sont que des combinaisons contingentes et provisoires sans réalité propre. Il n'y a de réel que l'humanité et c'est des attributs généraux de la nature humaine que découle toute l'évolution sociale. Pour les premiers, par conséquent, l'histoire n'est qu'une suite d'événements qui s'enchaînent sans se reproduire ; pour les seconds, ces mêmes événements n'ont de valeur et d'intérêt que comme illustration des lois générales qui sont inscrites dans la constitution de l'homme et qui dominent tout le développement historique. Pour ceux-là, ce qui est bon pour une société ne saurait s'appliquer aux autres. Les conditions de l'état de santé varient d'un peuple à l'autre et ne peuvent être déterminées théoriquement ; c'est une affaire de*

*pratique, d'expérience, de tâtonnements. Pour les autres, elles peuvent être calculées une fois pour toutes et pour le genre humain tout entier. Il semblait donc que la réalité sociale ne pouvait être l'objet que d'une philosophie abstraite et vague ou de monographies purement descriptives. Mais on échappe à cette alternative une fois qu'on a reconnu qu'entre la multitude confuse des sociétés historiques et le concept unique, mais idéal, de l'humanité, il y a des intermédiaires : ce sont les espèces sociales. Dans l'idée d'espèce, en effet, se trouvent réunies et l'unité qu'exige toute recherche vraiment scientifique et la diversité qui est donnée dans les faits, puisque l'espèce se retrouve la même chez tous les individus qui en font partie et que, d'autre part, les espèces diffèrent entre elles. Je l'appelle ainsi, parce qu'il a été fréquent chez les historiens, mais je ne veux pas dire qu'il se retrouve chez tous. Il reste vrai que les institutions morales, juridiques, économiques, etc., sont infiniment variables, mais ces variations ne sont pas de telle nature qu'elles n'offrent aucune prise à la pensée scientifique » (Durkheim, 1894, pp.94-95).*

Ce qui précède nous amène à la certitude selon laquelle, pour mieux apprécier l'action publique dans le domaine de l'éducation au Cameroun, il faut explorer ce qui la détermine de manière fondamentale. Aussi, dans ce chapitre, nous nous proposons d'étudier trois types de déterminants qui, pour nous, fondent les politiques de l'éducation au Cameroun. Il s'agit en effet des déterminants socioculturels, historiques et conjoncturels. Nous présentons dans le détail leurs caractéristiques et leurs limites (section 7.1) puis nous envisagerons leurs nombreux effets sur la conception générale des politiques de l'éducation, comme l'intériorisation d'un esprit de soumission de la part de bon nombre d'acteurs, la prégnance d'une tradition orale entravant l'Etat de droit et facilitant la corruption au sein des administrations ou encore l'instrumentalisation de la pensée magico-religieuse par certains responsables politiques (section 7.2).

## **7.1 – Les déterminants fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : caractéristiques et limites**

Par déterminant d'un fait, il faut entendre ce qui influence de manière directe ou indirecte l'existence de ce fait. Partant du principe que, de manière théorique en sociologie, tout fait social repose toujours sur un certain nombre de déterminants qui le fondent et le justifient, nous pouvons aboutir à la certitude qu'en tant que fait social, la politique de l'éducation dans un pays ne peut se justifier et se comprendre qu'en interrogeant plusieurs de ses déterminants. Durkheim disait à cet effet que « *la cause déterminante d'un fait social doit toujours être recherchée par rapport aux faits sociaux antérieurs* » (Paone, 2011, p.128). L'économiste Claude Mouchot dira de son côté que « *la réalité sociale apparaît aujourd'hui comme la résultante sociale de l'ensemble des décisions prises hier* » (Paone, 2011, p.128). Aussi, de manière générale, les déterminants de la politique de l'éducation dans un pays doivent s'inscrire dans l'histoire de ce pays. Ces déterminants peuvent être conjoncturels dans ce sens qu'ils sont limités dans le temps et influencés par des réalités politiques, économiques,

sociales, culturelles...contemporaines du pays concerné. Ces déterminants peuvent aussi être socioculturels ou alors historiques dans ce sens qu'ils expliquent en profondeur les politiques de l'éducation du pays et sont influencés par des réalités politiques, économiques, sociales, culturelles... antérieures du pays concerné. Nous explorerons donc, au sujet des politiques en matière d'éducation au Cameroun, d'un côté, l'influence de l'héritage socioculturel négro-africain traditionnel et de l'autre, sur le plan historique, l'impact de l'héritage colonial. Ces deux premiers déterminants fondent le socle sur lequel sont posées, de manière conjoncturelle, la gouvernance en général et celle de l'éducation en particulier telle qu'elle se vit aujourd'hui dans notre pays.

En effet, il est à peu près certain que dans le comportement et les actes posés par chaque acteur et partenaire national ou international de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, il y a des attitudes qui renvoient, soit au passé de chacun des acteurs et partenaires en particulier, soit alors à l'histoire générale de l'ensemble des acteurs et partenaires. Ce qui précède peut se rapporter à la notion d'inconscient collectif que l'anthropologue Marcel Mauss rattache à celles du « *fait social total* » (Mauss, 1950, pp.143-279), mais aussi et surtout, à ce que le sociologue Assindié Mungala Sanzong situe dans le cadre des valeurs même de l'éducation traditionnelle en Afrique dans son aspect collectif (Assindie Mungala Sanzong 1982) qui, pour nous, pourrait constituer des contre-valeurs (Assindie Mungala Sanzong 1982) soulignées par ailleurs par le même Mungala au regard des conséquences qui s'y rapportent. S'inspirant des travaux de Mauss et de Durkheim, l'anthropologue Alexandre Duclos définit en effet l'inconscient collectif comme l'« *ensemble des normes et des représentations, élaborées collectivement, incorporées et qui définissent la scène de l'action sociale* » (Duclos, 2010). Partant de l'évidence que l'inconscient collectif de la société camerounaise s'est tissée autour des réalités socioculturelles traditionnelles et des influences liées au contact avec l'Occident à travers la colonisation, nous pensons que la gouvernance de l'éducation dans ce pays est largement tributaire de ces faits sociaux. Aussi, parce que les traditions socioculturelles locales, quoique disparues pour la plupart et la colonisation achevée de manière théorique depuis plusieurs décennies aujourd'hui ont marqué profondément les mentalités, la gouvernance de l'éducation au Cameroun constitue-t-elle un cadre où s'expriment ou alors resurgissent certaines réalités liées à ces deux contextes.

### **7.1.1 – Les déterminants culturels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : une immersion dans la vision négro-africaine traditionnelle de l'éducation**

L'administration de l'éducation nationale de la plupart des pays africains s'avère particulièrement marquée par l'influence de l'héritage de l'éducation traditionnelle des sociétés africaines (Assindie Mungala Sanzong 1982). Ceci est tout simplement dû à la place que les traditions locales occupent dans l'inconscient collectif de ces sociétés. En effet, alors que la plupart des sociétés africaines pensent résolument s'engager dans la modernité, le conflit entre modernisme et tradition reste toujours sous-jacent dans tous les secteurs de la vie sociale en Afrique de manière générale, et dans le domaine de l'éducation en particulier. Parce que s'intéressant au modelage des mentalités, l'éducation peut être considérée comme un secteur particulièrement sensible où le conflit des modèles sociaux et celui des générations sont particulièrement ressentis (Garnier, 2020). C'est ce drame qui se joue par exemple dans « L'Aventure ambiguë » de Cheikh Hamidou Kane. Notons que ce dernier avait été parmi les pionniers des auteurs africains à s'intéresser au conflit des valeurs et des conséquences de la rencontre entre l'éducation traditionnelle négro-africaine et l'éducation moderne. Envoyer les enfants à « l'école des blancs », revient à s'engager sur le chemin de la perte des valeurs culturelles ancestrales au point où le héros de « L'Aventure ambiguë » finit par être enraciné, ni totalement dans la culture technologique occidentale, ni dans celle traditionnelle de ses ancêtres (Kane, 1961). Or, dans le contexte actuel de l'Afrique et du Cameroun : « *apprendre à lier le bois au bois* » qui est pour Cheikh Hamidou Kane synonyme de s'ouvrir à la modernité en s'initiant aux technologies occidentales devient une nécessité. La question du choix se pose donc : que faut-il faire ? La solution jugée efficace adoptée par plusieurs pays africains, comme le Cameroun, a été de mettre sur pied des politiques de l'éducation qui font le lien entre les réalités traditionnelles africaines et les exigences de la modernité (Vieille-Grosjean, 1999). Ceci aboutit inéluctablement à l'élaboration des politiques publiques en éducation dominées par des tensions constantes entre l'orientation moderniste et traditionnelle. Ce sont ces tensions qui se lisent par exemple au Cameroun et un peu partout en Afrique dans la place qu'occupent les débats sur le maintien ou non des langues ancestrales dans l'éducation nationale (Tadadjeu et Mba, 1996). En effet, partant du fait que la langue a toujours été le meilleur vecteur de la tradition ancestrale à cause de son oralité (Assindie Mungala Sanzong, 1982), la proposition d'insérer ces langues ou de revenir sur certaines réalités culturelles africaines dans les programmes scolaires a toujours été l'une des préoccupations majeures des politiques publiques en éducation en Afrique et au Cameroun, surtout ces dernières années. C'est certainement la raison pour laquelle certains critiques de l'intervention des partenaires internationaux en Afrique

ont souvent insisté sur la nécessité pour eux de maîtriser les réalités socioculturelles négro-africaines pour la réussite de leurs missions au risque de donner raison à ceux qui pensent que leur travail participe à la néo-colonisation du continent noir (Bujo, 2007, p.44-45).

En dehors de ces aspects qui apparaissent de manière officielle dans les débats et l'élaboration des politiques publiques en éducation en Afrique et au Cameroun, il y a, d'autres aspects, comme les particularités de l'éducation de la jeune fille avec la persistance de certaines filières comme l'économie sociale et familiale qui sont beaucoup plus ouvertes aux filles par rapport aux garçons ou le recours aux châtiments corporels... Tout simplement parce que, pour le négro-africain traditionnel, la femme est tout d'abord et particulièrement appelée aux travaux domestiques et que les châtiments corporels constituent un moyen d'éducation inscrit dans l'inconscient collectif (Akeem Kossoko, 2013).

Intéressons-nous maintenant à ce qui fait la particularité de la vision négro-africaine traditionnelle de l'éducation pour mieux appréhender son influence dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

#### **7.1.1.1 – La vision négro-africaine traditionnelle du monde et son impact sur l'éducation au Cameroun : une immersion dans l'éducation traditionnelle chez les *Fang-Béti***

Nous avons choisi de présenter la vision négro-africaine et camerounaise du monde à partir de l'univers socioculturel *Fang-Béti* pour plusieurs raisons. Soulignons tout d'abord que la culture *Fang-Béti* est celle que nous maîtrisons le mieux parce que nous faisons partie de ce groupe culturel dans lequel nous avons d'ailleurs suivi l'initiation faisant de nous un patriarche (nation sur laquelle nous reviendrons plus tard) sur le plan traditionnel. C'est d'ailleurs grâce à cette initiation que nous pouvons faire usage des proverbes qui appartiennent le plus à la tradition orale tout au long de ce travail et de manière particulière dans ce chapitre dont l'exposé des éléments culturels *Fang-Béti* nous y oblige. Il est clair dans ce sens que compte tenu du fait que la plupart des proverbes ne sont pas écrits ici, nous en faisons usage sous le contrôle du professeur Luc Mbenga Tamba, anthropologue et lui aussi, patriarche *Fang-Béti*. Néanmoins, nous avons bénéficié aussi des travaux de Théodore Tsala, prêtre Camerounais qui a publié « Mille et un proverbes béti » en 1985. Ensuite, sur le plan géographique et démographique, la tribu *Fang-Béti* si elle n'est pas la plus nombreuse, compte cependant parmi les tribus les plus répandues en Afrique centrale. Un facteur qui a évidemment un impact considérable sur l'influence des *Fang-Béti* dans l'élaboration et la gestion des politiques publiques au Cameroun depuis les origines de ce pays jusqu'à aujourd'hui en passant par les périodes coloniale et postcoloniale (Onana, 2005). En effet, la sphère géographique des *Fang-Béti* va au-delà

des frontières camerounaises et touche un certain nombre de pays du bassin du Congo (la Guinée Equatoriale ; le Gabon et le Congo). Au Cameroun, les *Fang-Béti* occupent les régions du Centre, du Sud, de l'Est et une partie du Littoral. L'histoire des migrations locales racontent qu'ils sont originaires de la région de l'Est-Cameroun, dans l'actuel Département de la Haute Sanaga (la Sanaga étant le plus long fleuve du Cameroun, 890 Km). Il faut souligner que le nom Sanaga attribué par les colons à ce fleuve est la transformation linguistique de l'appellation *Fang-Béti* « *Osoé Nnanga* » qui signifie la rivière de *Nnanga*. La légende rapporte que la famille de « *Nnanga* » habitait le long de la rive gauche de la Sanaga, par rapport à Yaoundé, la capitale du Cameroun. Fuyant les expéditions d'Ousmane Dan Fodio (un chef religieux peulh, 1754-1817) qui, depuis l'Afrique occidentale (Aubame, 2002, p.141), voulait les forcer à pratiquer la religion islamique alors qu'ils étaient animistes, les *Fang-Béti* auraient traversé le fleuve Sanaga sur le « *dos d'un dragon* » (Alexandre, 1965). Il s'est trouvé que la nuit, pendant la traversée, l'un des fuyards aurait planté sa torche sur le dos du dragon qui les aidait à traverser le fleuve. A cause de la douleur, le dragon qui les aidait s'est immergé et tous les *Fang-Béti* n'auraient pas pu traverser le fleuve. C'est cette légende qui expliquerait le fait qu'on retrouve les *Fang-Béti* sur les deux rives du fleuve Sanaga. Ayant continué leur migration, les *Fang-Béti* vont se répartir jusqu'aujourd'hui dans les régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Littoral camerounais. La même légende dit que les *Fang-Béti* seraient issus d'un ancêtre commun nommé *Béti* dont la mère s'appelait « *Nnang* » ou « *Nnanga* » qui signifierait « albinos » ou « blanc » en *Fang-Béti*. Les familles *Fang-Béti* étant originellement polygamiques, « *Nnang* » ou « *Nnanga* » était l'une des femmes de la famille originelle *Fang-Béti*. A cause de la multiplicité des femmes, les enfants issus d'une famille portaient deux noms : un patronyme et un matronyme. Le patronyme pouvait être le nom de l'un des ancêtres ascendants de la famille paternelle ou celui du père lui-même. Ce nom pouvait aussi se référer à un élément de la nature ou à un animal (compte tenu de leur animisme) (Tsofack, 2006, p.101). C'est le cas des « *Mvog man Zeh* (descendants de « *Zeh* » qui signifie la panthère) » ou des « *Evuzoag* (les descendants de « *Evu* (génie) et « *Zoag* » (éléphant) ». Le matronyme était prioritairement le nom de la mère naturelle d'un enfant. Il servait alors à distinguer l'épouse à laquelle l'enfant appartenait (matrilinéarité) pour que chaque enfant puisse reconnaître sa mère naturelle au milieu de la multitude des femmes de son père, une fois devenu adulte. L'ancêtre originel des *Fang-Béti* s'appelait donc « *Béti be Nnanga* ». Dans ce nom composé, *Béti* est le patronyme ; « *be* » est la préposition « de » qui renvoie à l'appartenance et « *Nnanga* » est le nom de la mère naturelle de *Fang-Béti*. « *Béti be Nnanga* » signifie donc, *Béti*, le fils de « *Nnanga* ». Avec un ancêtre commun, les *Fang-Béti* sont répartis aujourd'hui en plusieurs ethnies qui sont entre autres : les *Ewondo*, les *Éton*, les *Bulu*, les *Manguissa*, les *Etenga* et les *Mvele*, les *Fang* du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Congo (Thé Bochet, 1970, p.15ss).

Une autre information importante sur l'origine des *Fang-Béti* est que le mot *Béti* est la forme plurielle du substantif singulier « *Nti* » ou « *Menti* ». Chez les *Fang-Béti*, « *Nti* » ou alors « *Menti* » renvoie au substantif français « Seigneur » (Laburthe Tolra, 2009, p.3). Un « *Nti* » ou « *Menti* » chez les *Fang-Béti* signifie un adulte, un dignitaire, un grand homme, un homme âgé (vieillard), un notable, un noble, un patriarche, ...Il faut remarquer qu'il y a une certaine progression dans toutes ces déclinaisons du substantif « *Nti* » ou « *Menti* ». Ce qui signifie que pour être un « *Nti* » ou « *Menti* », il faut d'abord être un homme, c'est-à-dire, différent d'un enfant et d'une femme. Soulignons que la société *Fang-Béti* est patriarcale par l'exercice du pouvoir et matrilineaire à cause de la polygamie. Il faut aussi être quelqu'un d'équilibré. L'homme *Fang-Béti* dira qu'« *il faut être un homme* », c'est-à-dire aussi, être différent d'un déséquilibré (*okukut*) ou d'un fou (*akut*). Il faut ensuite être un adulte « *nya modo* ». Chez les *Fang-Béti*, l'enfant n'a pas de statut. Il est un être en devenir comme le désigne bien Régine Sirota (1998, p.10-11), un être en attente d'un statut, qu'il reçoit après l'initiation. Lorsqu'il atteint l'âge adulte et après l'initiation, l'enfant doit pouvoir cultiver des champs ; se construire une maison ; prendre femme et faire des enfants pour pouvoir accéder finalement au statut d'adulte, c'est-à-dire, d'un homme accompli « *nya modo* ». A partir du moment où un *Fang-Béti* a réuni les quatre précédentes conditions, il peut désormais être appelé un « *Nti* » ou « *Menti* » (Thé Bochet, 1970, p.24).

Arrivé à l'âge adulte, l'homme *Fang-Béti* poursuit l'ascension dans l'échelle sociale pour devenir ensuite un grand homme ou un dignitaire « *Nkukuma* ». Chez les *Fang-Béti*, l'homme devient « *Nkukuma* » par rapport à l'étendue de sa progéniture et du nombre de femmes qu'il possède. Un proverbe *Fang-Béti* dit en effet « *bod mbo bene akuma* », ce qui veut dire littéralement « *c'est l'étendue de votre maisonnée qui vous rend riche* » et non pas, comme dans la culture occidentale, la quantité de biens matériels que vous possédez (Bine, 1968). Après cette étape, l'homme *Fang-Béti* devient un homme âgé ou un vieillard (*nya mod nviè*). L'homme âgé chez les *Fang-Béti* est le garant de la sagesse et donc de la tradition (Louis-Vincent, 199). C'est lui qu'on appelle le sage africain. Un proverbe *Fang-Béti* dira « *feg ene anyug* (la sagesse est dans les cheveux blancs) ». Le fait qu'un enfant naisse avec des cheveux blancs signifierait alors chez les *Fang-Béti* qu'il sera précocement sage. L'étape du vieillard, par la sagesse qu'elle suppose, vous fait accéder au rang des notables « *mfefeg* (le sage) » du clan ou de la tribu. Les notables siègent aux conseils du clan ou de la tribu pour décider des affaires du clan ou de la tribu. C'est parmi les notables qu'on choisit le patriarche « *Zomloa* » qui est l'étape finale, celle qui précède la mort, dans la hiérarchie sociale *Fang-Béti*. Le patriarche préside les différents rites sociaux chez les *Fang-Béti*. Il a le pouvoir de bénir ou de maudire les membres de son clan ou de sa tribu, d'où le grand respect et même la vénération qui lui sont dus.



A sa mort, le patriarche rejoint obligatoirement la liste des ancêtres du clan ou de la tribu. C'est d'ailleurs lui qui a le droit de dire qui peut être considéré comme ancêtre du clan ou pas.

En venant au monde, l'enfant camerounais, comme tous les enfants négro-africains, est donc inséré dans une société qui, comme toutes les sociétés humaines, est caractérisée par une certaine vision du monde. Cette vision du monde intéresse tous les aspects de la vie sociale et constitue la particularité de la société traditionnelle par rapport aux sociétés dites modernes. L'anthropologue Margaret Mead pense à cet égard que : « *Comparée aux sociétés industrielles, l'Afrique traditionnelle s'est caractérisée par un rythme lent du progrès technique, par des systèmes de valeurs élaborés suivant une conception particulière du monde et de la société humaine, par des dynamismes autrement conditionnés et orientés vers des fins qui ne sont pas les plus valorisées dans le monde moderne* » (Mead, 2005). Malgré quelques variances observées au niveau des discours quant aux forces qui fondent et gouvernent le monde, presque toutes les versions de la vision africaine traditionnelle du monde se rejoignent pour affirmer que l'existence est partagée entre le monde visible et le monde invisible (Bujo, 2007, pp.44-45). Sur le plan traditionnel, l'enfant camerounais est éduqué, à travers l'initiation, à entretenir des rapports existentiels avec ces deux mondes.

#### **a) - La cosmogonie dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Pour le négro-africain traditionnel de manière générale et pour les *Fang-Béti* en particulier, l'univers tout entier est animé par les esprits et les génies. Les *Fang-Béti* attribuent cette puissance motrice de la nature aux ancêtres. Dans la société traditionnelle *Fang-Béti*, le rôle des ancêtres apparaît en effet fondamental. Cependant, si les ancêtres ont une place importante au sein de la société, il convient de les considérer ici comme des intercesseur et médiateurs. Ils n'ont pas, par eux-mêmes, la puissance d'agir dans la vie de la société. Cette puissance leur vient d'un autre être supérieur qui est à l'origine du monde. Chez les *Fang-Béti*, l'être suprême, auteur de tout ce qui existe c'est « *Zamba* » qui est le nom par lequel l'homme *Fang-Béti* désigne le Dieu de Jésus Christ (Alexandre, 1965, p.522). Ce nom sera décliné de diverses manières dans différentes ethnies *Fang-Béti*. Nous reviendrons sur l'origine de l'idée et du nom de Dieu dans les prochains paragraphes. Cependant, parce qu'à l'origine, c'est à travers une interrogation que l'homme *Fang-Béti* désignait cet être suprême avant l'arrivée des missionnaires Occidentaux, ce dernier ne pouvait donc s'appréhender au travers d'une cosmogonie clairement définie.

Appréciant cette vision du monde, le théologien Bénézet Bujo pense que : « *Cette relation [de l'homme avec la nature], même si elle se rapporte en premier lieu aux êtres humains entre eux, se*

*veut cosmique. En effet, dans la philosophie africaine, l'homme et la nature sont profondément liés »* (Bujo, 2007, pp.44-45). Le Révérent Père Engelbert Mveng, anthropologue Camerounais, affirmait à ce propos : « *Voilà, pourquoi pour nous Africains, le monde même matériel n'est pas une réalité impersonnelle : il est au contraire un partenaire avisé et efficace »* (Mveng, 1979). Et dans une parole presque prophétique en rapport aux difficultés que connaît l'Afrique à l'heure actuelle, le missionnaire Franciscain belge, le philosophe Placide Tempels affirmait déjà dans les années quarante que selon la conception bantoue (négro-africaine), rien dans l'univers ne peut se mouvoir sans influencer d'autres forces. Le monde des forces se tient comme une toile d'araignée dont on ne peut faire vibrer un seul fil sans ébranler toutes les mailles (Tempels, 1945). Pour Bénézet Bujo, une telle conception de la personne et du monde a forcément un impact sur le problème actuel de l'éthique écologique et même au-delà de l'écologie, c'est toute la question de l'avenir de l'homme africain qui est impliquée. L'auteur situe alors le problème du développement et de l'agir économique responsable en Afrique aujourd'hui dans le respect de cette philosophie unificatrice de la nature (Bujo, 2007, pp.44-45). Aussi, reprenant la pensée de l'anthropologue Pierre Erny, l'ancien président sénégalais, Léopold Sédar Senghor affirmait que pour le négro-africain traditionnel : « *Une force vitale semblable à celle de l'homme anime chaque objet : depuis Dieu jusqu'au grain de sable l'univers africain est sans couture »* (Senghor, 2006, p.91).

La pensée négro-africaine traditionnelle considère ainsi que le monde est mu par des puissances visibles et invisibles. Il s'agit d'une autre forme de vision dualiste du monde qui est assez différente de celle de l'Occident. En effet, si la pensée occidentale, selon Descartes, situe la dualité de l'existence dans l'être constitué d'un esprit ou d'une âme (immatériel) et d'un corps (matériel) (Descartes, 2012, p.167), la vision négro-africaine traditionnelle situe son dualisme dans la conception même du monde qui est visible et invisible. Chez les *Fang-Béti*, bien que le monde visible soit séparé du monde invisible, cette séparation ne se situe, ni dans une relation de différence, ni dans un rapport d'opposition. Entre le monde visible et le monde invisible s'établit une relation de continuité et d'influences réciproques. La continuité et les influences entre ces deux mondes se conçoivent dans une échelle ontologique qui présente une gradation dans l'ordre des influences des différents êtres qui la structurent. Pierre Erny parle d'« *une hiérarchie dynamique où tout est solidaire [...] un univers de correspondances, d'analogies, d'harmonies, d'interactions. Homme et cosmos constituent un même réseau de forces, leur saisie intellectuelle est identique »* (Erny, 1990, p.15).

**b) - Le monde invisible et ses spécificités dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Les *Fang-Béti* considèrent que le monde invisible est la partie la plus vaste de l'univers. C'est le monde invisible qui conditionne le monde visible. Les êtres qui y résident, bien qu'invisibles parce que n'ayant pas la même essence que les êtres du monde visible, du moins aux yeux d'un non-initié, ne demeurent pas moins des êtres vivants réels. Et même les êtres du monde visible qui cessent d'être physiquement visibles parce qu'étant morts dans l'entendement d'un non initié, continuent leur existence dans le monde invisible qui est tout simplement l'autre face du monde visible. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut appréhender le célèbre poème de Birago Diop : « *les morts ne sont pas morts* » (Birago, 1960). Parlant des faits sociaux et donc de toute l'organisation de la vie sociale dans les sociétés négro-africaines, Léopold Sédar Senghor affirmait que ces derniers ne sont autre chose que des réalités visibles impulsées par une réalité invisible (Guerrier, 2008, p.113). Ainsi, tout ce qui se passe dans le monde physiquement perceptible est mû par le monde invisible. A la tête de ces deux mondes, le négro-africain traditionnel place Dieu comme premier être qui renvoie au « *Moteur premier* » d'Aristote 384 à 322 avant Jésus Christ.

**– L'idée de Dieu dans l'éducation négro-africaine traditionnelle : le nom « *Zamba* » chez les *Fang-Béti***

Parce qu'elle est originellement animiste, la société négro-africaine traditionnelle n'a pas la même perception de Dieu que l'Occident monothéiste. Il y a cependant quelques ressemblances dans les différents discours religieux entre ces deux sociétés à tel point qu'on pourrait aboutir dans une certaine logique, si ce n'est à une même idée de Dieu, tout au moins à des rapprochements forts significatifs. En effet, partant même du nom grec donné à l'univers « *kosmos* » qui évoque une certaine organisation de celui-ci par une intelligence supérieure d'après la pensée des présocratiques Anaxagore et Parménide (Laks, 2002, p.19); du « *Moteur premier* » d'Aristote en passant par le questionnement ou l'étonnement de l'apôtre Paul « *Au Dieu inconnu* » (Actes, 17, 22-32) qu'il découvre sur les frontons des temples grecs à Athènes après Jésus-Christ ou alors du « *Za amba 'a?* » retrouvé par les missionnaires occidentaux chez un grand nombre des peuples Africains, particulièrement chez les *Fang-Béti*, Dieu se découvre presque partout comme un être supérieur, mais qui n'est pas clairement connu.

Les *Fang-Béti* ne connaissaient pas le Dieu de Jésus-Christ avant l'arrivée des missionnaires Occidentaux. Cependant, comme le signale une certaine anthropologie religieuse locale, il existait dans la société traditionnelle *Fang-Béti* un questionnement sur l'origine de l'univers traduit par « *Za*

*amba'a* (qui a toujours été) » ? L'homme *Fang-Béti* aura en effet constaté que la manière dont le monde est organisé donne l'impression que quelqu'un y a toujours été présent et qu'il l'a ainsi organisé. Il va donc s'interroger « *Za* » (qui) « *amba'a* » (a toujours été) ? Après l'arrivée des missionnaires qui ont révélé l'existence du Dieu de Jésus Christ aux *Fang-Béti*, le questionnement « *Za amba'a* (qui a toujours été) » deviendra, pour eux, le nom même de Dieu, c'est-à-dire « *Zamba* (Dieu) ». Cette rencontre du *Fang-Béti* avec le Dieu de Jésus-Christ rappelle le discours de Saint Paul l'aréopagite chez les grecs : « *Athéniens, à tous égards vous êtes, je le vois, les plus religieux des hommes. Parcourant en effet votre ville et considérant vos monuments sacrés, j'ai trouvé jusqu'à un autel avec l'inscription : au dieu inconnu. Eh bien! Ce que vous adorez sans le connaître, je viens, moi, vous l'annoncer : [c'est le Dieu de Jésus-Christ qui a été crucifié par les juifs et que Dieu a ressuscité...]* » (Actes, 17, 22-32). Même si le cadre n'est pas le même, toujours est-il qu'en Afrique noire, et particulièrement chez les *Fang-Béti*, on retrouve presque partout, avec des déclinaisons plus ou moins différentes, cette désignation de Dieu par un questionnement (Mattalucci, 2009).

Aussi, connu comme auteur de l'existence et vivant dans le monde invisible depuis lequel il dirige l'univers tout entier, Dieu est un être craint chez le *Fang-Béti*. Parce que Dieu est craint chez le *Fang-Béti*, l'homme ne peut s'adresser à lui directement. Il va passer par les génies et les ancêtres de la tribu, qui ont accumulé assez de vertu durant leur existence dans le monde visible, pour être capables de s'adresser à Dieu et intercéder pour les hommes du clan ou de la tribu.

#### **– La place des génies et les ancêtres dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Pour le négro-africain traditionnel et pour les *Fang-Béti*, les génies et les ancêtres constituent des êtres spirituels et donc vivant dans le monde invisible. Leur rôle est de faire le lien avec le monde visible. Ils seraient comparables aux saints et aux anges de la tradition chrétienne occidentale. Parce que faisant le lien avec les vivants, leur place au sein de la société est très importante. Ils sont en effet considérés ici comme des intercesseurs et c'est auprès d'eux que le reste de la tribu obtient les bénédictions.

#### **– La place du culte des ancêtres dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Un ancêtre est situé très haut dans l'arbre généalogique d'une famille, d'un clan, d'une ethnie ou d'une tribu. Les ancêtres se retrouvent parmi les ascendants des entités sociales *Fang-Béti*. Chez les *Fang-Béti* cependant, tous les ascendants ne peuvent pas être considérés comme des ancêtres. La première condition est qu'on soit mort. L'autre condition, la plus importante, est qu'on ait gravi, sur

le plan social, les différentes étapes de l'évolution d'un homme, étapes sur lesquelles nous reviendrons dans les prochains paragraphes. On n'est certes pas obligé, comme nous l'avons souligné, d'arriver au statut du patriarche que tout le monde ne peut atteindre. Cependant, il faut surtout qu'on ait mené une vie vertueuse en remplissant toutes les responsabilités que la famille, le clan, l'ethnie et la tribu attendent de vous. La vertu est très importante aussi bien pour les vivants que pour les morts chez les *Fang-Béti*. C'est en fait grâce à la vertu qu'on peut être soi-même béni, avoir une famille bénie et pouvoir à son tour prononcer des bénédictions pour sa famille, son clan, son ethnie et sa tribu. C'est du moins ce qu'on attend d'un bon père de famille, d'un patriarche et d'un ancêtre chez les *Fang-Béti*.

Pourquoi offrir un culte aux ancêtres chez les *Fang-Béti* ? En effet, avant l'arrivée des missionnaires occidentaux, l'homme *Fang-Béti* était animiste et croyait donc aux forces de la nature. Cependant, puisque l'ancêtre était d'abord géniteur, c'est-à-dire, capable de donner la vie, compte tenu aussi de sa vie vertueuse et de la place qu'il occupait au sein de la hiérarchie sociale de son vivant (pouvait bénir ; présidait les différents rites d'initiation...), il méritait donc d'être vénéré (Alexandre, 1965, p.522). D'autre part, l'homme *Fang-Béti* croit à une existence après la mort (Vincent, 1969, p.274. Il parle pour cela de « *rejoindre ses ancêtres après la mort* ». On pouvait donc continuer à implorer les bénédictions d'un père de famille, d'un patriarche après leur mort. Le culte qu'on leur rend se situe dans la continuité de la vénération dont ils jouissaient au sein de leur famille, leur clan, leur ethnie ou leur tribu de leur vivant.

#### **– Les génies africains : comment les situer entre les dieux et les humains ?**

Les génies pourraient être considérés comme des ancêtres si la société pouvait les nommer personnellement. Or, à la différence des ancêtres qui sont connus nommément par leurs descendants, les génies d'une société, parce que n'ayant pas vécu physiquement dans cette société, ne peuvent être nommés comme des êtres humains. Comme les dieux grecs, la société négro-africaine traditionnelle connaît une multiplicité de génies. Ces derniers sont responsables, individuellement ou collectivement, de certaines réalités telles que la pluie, le vent, le soleil ou alors certains phénomènes tels l'abondance des récoltes, la fécondité ou les catastrophes naturelles (Probst-Biraben., 1932). Il existerait pour cela des bons et des mauvais génies.

**- Le marabout ou le féticheur : une personne au statut ambigu dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Le marabout ou le féticheur fait la médiation entre le monde visible et invisible. Il a la capacité de conjurer certains sorts et surtout de guérir certaines affections. Parce qu'il est capable de redonner la santé à une personne qui en manquait, le marabout est un individu qui jouit d'une grande considération dans l'univers négro-africain traditionnel (Ndiaye, 1999, p.129). Les patriarches peuvent aussi jouer ici le rôle de marabout dans ce sens qu'ils parlent aux ancêtres, aux génies et maîtrisent les vertus de plusieurs éléments du monde visible et invisible grâce à l'initiation. Cependant, tous les marabouts ne sont pas des patriarches mais maîtrisent tous les vertus de plusieurs éléments du monde visible et invisible et peuvent donc les utiliser au profit des humains.

**c) - Le monde visible et ses spécificités dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Pour le négro-africain traditionnel, le monde visible n'est qu'une continuité, une excroissance ou alors l'autre face du monde invisible. Ici, tout ce qui est visible tient sa source de l'invisible qui contrôle et encadre son existence (Ndiaye, 1999).

**- La famille africaine : cellule de base de la société négro-africaine traditionnelle et socle du collectivisme africain**

A la différence de la conception individualiste de la personne humaine en Occident, la pensée négro-africaine traditionnelle situe toujours l'homme par rapport à la famille. En Afrique noire traditionnelle en effet, l'individu, qu'il soit homme, femme ou enfant, ne représente pas grand-chose en lui-même. Il n'a de sens que parce qu'il appartient à une famille qui lui donne son statut social (Bujo, 2007, pp.44-45). L'anthropologue Aderanti Adepoju dira qu'en Afrique: « *La famille est l'unité sociale de base au sein de laquelle sont communiquées aux jeunes membres de la société les normes et les valeurs, les croyances et la connaissance, ainsi que les compétences utiles au quotidien* » (Adepoju, 1999, p.85). Chez les *Fang-Béti*, la famille étendue qui est sociologiquement appelée « *famille africaine* » est constituée des grands-parents maternels et paternels (proches et éloignés) ; des parents, donc le père et la mère ou les mères (pour les familles polygames) ; des oncles et tantes paternels et maternels ; des frères et sœurs (utérins et consanguins) et ainsi que les cousins et cousines du côté paternel et maternel ; des neveux et nièces issus des frères et sœurs, des cousins et cousines. Bref, sont considérées comme membres de la famille ici toutes les personnes qui sont liées de façon directe

ou indirecte et qui descendent d'un ancêtre commun (Ngankoutou, 2004, p.22). A ces personnes unies par la consanguinité et les liens matrimoniaux, s'ajoutent aussi toutes celles qui, pour une raison ou une autre, ont été associés dans l'histoire à une famille (Tsala Tsala, 2004, p.141). Bénézet Bujo affirme d'après ce qui précède que dans la tradition négro-africaine : « *La relation de parenté ne se limite pas aux membres du même clan ou de la même ethnie, mais elle a un caractère universel. Le concept de « parent » n'est donc pas borné aux liens biologiques primaires : il peut être acquis grâce aux alliances conclues, par exemple, par le pacte de sang ou par le mariage. Finalement, il s'agit d'une conception qui est liée à l'Être Suprême, Dieu, avec qui tout un chacun est apparenté* » (Bujo, 2007, pp.44-45). Par ailleurs, l'enfant *Fang-Béti* considérera comme père ou mère tous ceux qui prendront une part active dans son éducation. Un proverbe *Fang-Béti* dit à cet effet : « *moan asiki ai mbié, moan ane he ai ntoan* (l'enfant est l'enfant de celui qui l'a élevé) ».

**- L'éducation négro-africaine traditionnelle : une considération plus accrue de l'homme par rapport à la femme depuis la conception de l'enfant**

La vision négro-africaine traditionnelle du monde établit une nette différence entre l'homme, la femme et l'enfant (qu'il soit garçon ou fille). Chez les *Fang-Béti*, il existe plusieurs proverbes qui évoquent et confirment cette différence. Pour l'Homme mur « *nya modo* » (plus de 50 ans) du jeune homme (enfant) « *moanga* » (moins de 50 ans), le *Fang-Béti* dira par exemple : « *moanga akad kig bom ngoam abog akuli* (un enfant n'est pas autorisé à jouer du tam-tam dans une fête où il y a des grandes personnes) » ; « *abin moan adaang edi ésia, ntoa oyong* (si le testicule d'un garçon devient plus gros que celui de son père, il souffre d'une hernie. Pour dire que le jeune garçon devrait toujours rester sous les ordres de son père ou de tout autre aîné de la famille ou du clan) » ; « *menyalag me mininga m'adang kig nkoag* (les urines d'une femme ne pourront jamais traverser un tronc d'arbre. Pour dire qu'une femme n'a pas les mêmes capacités qu'un homme) »... Ces proverbes et bien d'autres que nous verrons dans la suite de ce travail montrent un très grand souci de hiérarchisation de la société chez les *Fang-Béti*.

**- L'éducation négro-africaine traditionnelle et le mythe du « sexe fort »**

Aux yeux d'un observateur occidental, il y aurait une hiérarchisation à outrance de la société négro-africaine traditionnelle. Une hiérarchisation qui va même jusqu'au fait qu'ici, l'homme avec grand « H », c'est l'homme mûr de sexe male. L'Homme *Fang-Béti* dit par exemple que : « *bilé bi ne mintié mbié bia kalan koé* (les singes gambadent toujours entre les arbres de même hauteur) ». En effet, en dehors du fait qu'il existe déjà une nette différence en matière de statut social entre l'homme, la femme

et l'enfant au sein de cette société, cette différenciation continue même au sein du sexe (Thé Bochet, 1970). Le négro-africain traditionnel ne considère pas l'homme comme sexe mâle de manière générale. Il y a une hiérarchie entre un jeune garçon, un adulte, un vieillard. En affirmant « *bilé bi ne mintié mbiè bia kalan koé* » (les singes gambadent toujours entre les arbres de même hauteur), l'homme *Fang-Béti* veut dire qu'un vieillard, un jeune adulte ou jeune garçon ne sont pas considérés de la même manière dans la société malgré le fait qu'ils soient tous des hommes de sexe mâle. Comme nous l'avons vu au sujet de l'essence des *Fang-Béti* du Cameroun, le statut d'un homme accompli s'acquiert ici après avoir gravi un certain nombre de paliers dans la hiérarchie sociale. Tout commence par l'initiation aux différents rites de passage qui préparent le jeune garçon (incirconcis) à entrer dans la « *case des hommes* » (lieu où étaient logés les nouveaux circoncis) (Thé Bochet, 1970), mais aussi comme logis où seuls les hommes siègent pour décider des affaires du village (l'arbre à palabres (Bujo, 2007, pp.44-45). Chez les *Fang-Béti*, les différents rites de passage permettent au jeune homme de devenir d'abord adulte « *mod* » ; parvenir ensuite au statut de dignitaire (*Nya modo*) ; à celui d'un grand homme (*Nkukuma*) ; d'un homme âgé ou vieillard (*Nya modo mviè*), un notable (*Nfefeg mod*), un patriarche enfin « *Zomloa* ». Aussi, en franchissant ces différentes étapes de la hiérarchie sociale, vous êtes sûr d'avoir le statut d'ancêtre de la famille, du clan ou de la tribu après la mort (Bonhomme, 2010, p.4). De même, si vous ne réussissez pas à franchir ces étapes par l'initiation, du moins, les deux premières, vous risquerez d'être toujours classé parmi les sous hommes de la tribu « *bi ibin* ». Cependant, il est certain qu'à cause de certains aléas, la mort prématurée par exemple, que vous ne puissiez pas atteindre l'échelon supérieur, celui du patriarcat, vous bénéficierez néanmoins de la considération après votre mort si vous avez franchi les autres étapes. Certaines étapes de l'initiation chez les *Fang-Béti* vont retenir notre attention au vu de leur importance pour l'éducation de l'enfant (jeune homme) qui doit devenir un homme au sein de sa société (tribu). Ce sont entre autres les statuts de chef de famille, de vieillard et de patriarche.

**- Le chef de famille dans l'éducation négro-africaine traditionnelle : une rencontre entre l'adulte « *mod* » et le dignitaire « *Nya modo* »**

Chez les *Fang-Béti*, le jeune garçon ne peut commencer à jouir d'une considération sociale que s'il a bravé les différents rites de passage de l'enfance et de l'adolescence. C'est d'ailleurs le cas aussi pour la jeune fille. Après ces rites, il devient un adulte. Pour passer du stade de l'adulte à celui de dignitaire, il lui faut justifier de quatre acquis sociétaux : cultiver un champ ; construire un gîte ; épouser une femme et faire des enfants. Lorsqu'on a posé ces quatre actes sociétaux qui sont en eux-mêmes aussi des rites par lesquels doit passer l'adulte pour sa pleine réalisation comme homme accompli, on mérite enfin le statut d'un chef de famille (Carrière, 2003, p.104). En effet, pour être chef de famille



chez les *Fang-Béti* par exemple, ce qui assure à la tribu sa perpétuation, il faut inéluctablement avoir une famille, c'est-à-dire, une ou plusieurs femmes et des enfants. Or, pour avoir femmes et enfants, il faut avoir une source alimentaire (le champ) pour nourrir sa famille et un gîte pour l'abriter. Les différents rites de passage de l'enfance et de l'adolescence auront donc pour finalité de rassurer la tribu des dispositions spirituelles (morales) et physiques du jeune homme à assumer son futur statut de chef de famille (Thé Bochet, 1970). A travers ces rites aussi, le jeune homme acquiert les capacités personnelles à pouvoir éduquer (socialiser, initier) sa progéniture. Le proverbe *Fang-Béti* qui dit « *e mon ake ai esia à mepwai mezam akar kig bi mvoè a suag* (un jeune homme qui va à la recherche des feuilles de rafia avec son père ne prendra jamais une feuille de rafia par son bout) » trouve tout son sens ici. Ce proverbe veut dire qu'un garçon doit toujours être aux côtés de son père pour acquérir les compétences nécessaires pour sa vie d'adulte. En effet, pour poser un toit sur son gîte, l'Homme *Fang-Béti* a besoin de tisser les nattes en feuilles de rafia (plante de l'espèce du palmier). Les longues feuilles de rafia ayant des épines de part et d'autre et surtout une grosse épine à leur bout, il faut être initié pour savoir les manipuler. C'est donc le père du jeune homme, son premier éducateur, qui doit l'initier à la manipulation de ce matériau sans lequel, il ne pourra jamais se faire un toit, et donc ne pourra jamais accéder au statut de chef de famille. Il est donc nécessaire que le jeune homme ait d'abord un père (le chef de famille) qui peut être son géniteur ou quelqu'un d'autre qui assume ce statut ; que ce père soit d'abord lui-même initié et ce n'est que grâce à cela que la société peut être sûr qu'il pourra lui aussi initier ses propres enfants (garçons).

Il faut souligner que dans cette logique, le rôle du fils aîné est primordial. En effet, même quand il aura plusieurs femmes et de nombreux enfants, si parmi ces enfants, l'homme *Fang-Béti* n'a pas encore un enfant qui soit un garçon d'abord et qui soit initié ensuite, le chef de famille ne pourra jamais se considérer comme un dignitaire (*Nya modo*) accompli. La naissance du premier fils est donc ici un moment très attendu pour toute la famille et même pour tout le clan. L'une des conséquences d'une telle situation est que la femme ou les femmes devront continuer à faire des enfants aussi longtemps qu'elles n'ont pas réussi à avoir le plus grand nombre d'enfants garçons. La place du fils aîné est donc capitale dans ce sens où, lorsqu'il est initié, son père peut être sûr que sa famille a déjà un héritier qui devra non seulement prendre la relève dans l'éducation de ses cadets, si jamais le père venait à décéder, mais aussi c'est lui qui est chargé d'assurer la pérennité de la famille. Un proverbe *Fang-Béti* illustre bien ce qui précède : « *Ntol moan meyan m'esia* (le fils aîné successeur de son père) ». Lorsqu'un *Fang-Béti* a franchi cette étape importante, il peut soit mourir ou alors continuer tout simplement l'ascension sociale, et l'étape suivante la plus importante est celle du vieillard « *Nya modo mviè* (Louis-Vincent, 1983, p.70).

**- La place du vieillard dans l'éducation négro-africaine traditionnelle : entre invalidité et source de bénédictions**

Pour le négro-africain traditionnel, c'est surtout l'âge de la personne, à côté de ses dispositions morales (Louis-Vincent, 1983, p.69), de sa progéniture et du nombre de femmes qu'elle possède qui confèrent une place importante dans la société. Un proverbe *Fang-Béti* dit à cet effet que « *feg ene a nyug* (les cheveux blancs sont signe de sagesse) (Louis-Vincent, 1983, p.71) ». Parce qu'étant des puits de sagesse qu'ils véhiculent oralement, l'écrivain Amadou Hampaté Bâ disait qu'en Afrique, dans chaque vieillard qui meurt, il fallait voir une bibliothèque qui brûle (Touré et Mariko (Dir), 2001, p.56). Grâce à leur expérience et parce qu'ils sont des intermédiaires entre les familles et leurs ancêtres, ce sont les conseils des vieillards qui sont toujours appliqués dans la société traditionnelle africaine. De ce fait, les vieillards auront toujours raison même sur des sujets qui dépassent souvent parfois leur entendement. D'ailleurs ici, lorsqu'un sujet sort du contexte de la logique traditionnelle et ancestrale, le plus souvent, un tel sujet est renvoyé dans l'ordre de l'impossibilité ou alors relève tout simplement de la sorcellerie. Cette dernière est d'ailleurs vécue sur place au Cameroun par certains anthropologues *Fang-Béti* comme une réalité qui, comme l'affirment les sociologues Claude Abé, Séverin Cécile Abéga et l'anthropologue Éric de Rosny :

*« [...] ne renvoie à rien de connu dans les langues locales au Cameroun. Il est difficile de lui trouver un équivalent, un mot qui puisse le traduire. On n'est pas loin de penser à une catégorie transposée, une chose conçue par un observateur étranger, l'européen regardant un phénomène un peu bizarre dont il ne percevrait pas bien les contours, et qui ressemble à quelque chose de déjà vu cependant, et lui donnant un nom qui, par la magie du verbe, l'assimile à des phénomènes qui ne sont peut-être pas ce qu'il croit » (Abé, Abéga et De Rosny (dir.), 2006, pp.33-45).*

C'est parmi les vieillards les plus estimés constituant le conseil des sages d'un clan qu'on choisit les patriarches de ce clan chez les *Fang-Béti*. Les enfants auront donc de manière générale beaucoup de respect envers les vieillards dans ce contexte. Un manquement au respect envers un vieillard équivaut à une malédiction sans que celle-ci ne soit même proférée. En revanche, un enfant qui a toujours du respect pour les vieillards est assuré d'avoir des bénédictions qui feront réussir toutes ses entreprises dans la vie (Philibert, 1963, pp.928-951). A cause de l'importance de son rôle au sein de la société, le vieillard africain ne sera jamais considéré comme un invalide, un homme qui attendrait tout de la société. C'est une étape capitale dans l'ascension sociale. Il est source de sagesse ancestrale et de bénédictions pour les jeunes générations. Chez le négro-africain traditionnel en général et pour le jeune *Fang-Béti* en particulier, la bénédiction des aînés et surtout des vieillards de son clan est une véritable aubaine pour la réussite sociale (Louis-Vincent, 1983, pp.69-87). On peut comprendre

pourquoi dans un tel contexte, aucun enfant ne voudrait se séparer de ses parents même quand ceux-ci deviennent complètement invalides. Ici, il n'existe pas de maisons de retraite. Au-delà des raisons financières qui ne permettent pas l'ouverture de ce genre d'Institutions, il est surtout question pour les enfants de vouloir continuer à bénéficier des bénédictions de leurs vieux parents en prenant personnellement soins d'eux et éviter d'être accusés par la communauté de les avoir abandonnés. Et même à la mort de ces derniers, les enfants devraient continuer à faire preuve d'une attention particulière pour la mémoire de leurs parents en leur offrant de somptueuses funérailles, les morts n'étant pas morts (Birago, 1960), selon le célèbre poème de Birago Diop. D'ailleurs, la qualité des funérailles offertes à un parent décédé sera la condition principale permettant au patriarche, président des rites funéraires, d'accorder la bénédiction du clan et des ancêtres à la famille du défunt.

**- Le patriarche « Zomlo'o » : la voix la plus écoutée des ancêtres**

Chez les *Fang-Béti*, le patriarcat est le stade le plus élevé sur l'échiquier social. Le patriarche est le médiateur entre les vivants et les morts. C'est la voix la plus écoutée par les ancêtres d'un clan ou d'une tribu. Son autorité déborde en effet la sphère familiale pour s'imposer à celle du clan ou de la tribu tout entière. Le philosophe Camerounais Basile Juléat Fouda pense que dans un clan ou une tribu quelconque : « *le patriarche est le héraut qui proclame la charte de la vie intérieure, le guide qui exhorte, menace, console, combat, annonce la catastrophe, suscite l'espérance, l'initiateur qui doit former ses disciples témoins* » (Fouda, 2008, p.39). De façon générale, dans la société négro-africaine traditionnelle, le clan ou la tribu ne sont rien sans les pouvoirs du patriarche qui assure l'harmonie entre le monde visible et le monde invisible. A travers l'art oratoire qu'il maîtrise à la perfection, il s'adresse par des formules secrètes, des oracles aux ancêtres et aux génies du clan et de la tribu pour implorer leurs bénédictions. C'est le patriarche qui préside les cérémonies d'initiation communautaire et clanique comme le « *Sô* » (rite initiatique pour l'acquisition de la pleine maturité pratiqué chez les *Fang-Béti* avant l'arrivée des missionnaires) ». Parce que maîtrisant tous les secrets de l'initiation du jeune homme, toute la société est suspendue à ses lèvres pour savoir qui peut, après l'initiation, être compté parmi les hommes sûrs du clan. Il a de ce fait un pouvoir presque divin dans le clan ou la tribu, pouvoir qu'il mérite grâce à ses vertus spirituelles et morales. C'est lui qui noue et dénoue le sort des individus ou de tout le clan. Cette place toute puissante de l'homme dans la société négro-africaine traditionnelle signifie-t-elle que la femme n'a pas d'importance ici ? En d'autres termes, qu'est-ce qui peut rester de la place de la femme dans une telle société?

**- La place de la femme dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Au sujet de la femme dans la société négro-africaine traditionnelle et chez les *Fang-Béti* en particulier, certaines légendes tragiques ont suscité beaucoup d'interrogations. La plupart de ces légendes donnent l'impression que la femme africaine n'existe pas pour elle-même. Sa vie n'a de sens que parce qu'elle est liée à celle de l'homme : « *ici, une femme n'est femme que parce qu'elle est la femme d'une personne* » (Thé Bochet, 1970). Le *Fang-Béti* dira toujours à ce sujet : « *mininga mod* ». Chez les *Fang-Béti* par exemple, la femme comme l'enfant ne sont considérés que parce qu'ils augmentent la notoriété de l'homme. Sur le plan social, l'homme *Fang-Béti* devait avoir plusieurs femmes et de nombreux enfants pour susciter du respect auprès de ses pairs. C'est le lieu de reprendre ici le proverbe *Fang-Béti* qui dit par exemple : « *menyolog me mininga m'akarkig dan un nkoag* (les urines d'une femme ne traversent jamais un tronc d'arbre mort, pour signifier que la femme n'est pas capable de poser les mêmes actes que l'homme) ». A travers un phénomène socioculturel comme celui de la dot, une femme est acquise dans la société négro-africaine traditionnelle comme une marchandise (Etoa, 2006). Au près des autres femmes du clan, elle ne pourra avoir de la considération que si sa dot a suffisamment été importante. Aux côtés de l'homme, c'est elle qui devra agrandir sa maisonnée avec un grand nombre d'enfants et accroître la capacité pour son mari à nourrir sa famille grâce aux nombreux champs qu'elle doit cultiver (Akomo-Zoghe, 2010, p.174). A la mort de son mari, les rites du veuvage seront pratiquement inhumains pour la femme. L'histoire de l'Afrique raconte même que certains grands chefs de familles se faisaient enterrer avec certaines de leurs femmes comme avec leurs esclaves. Un tel statut donne à la femme un profil social assez atypique dans la société négro-africaine traditionnelle. Une femme accomplie ici doit être celle qui a été initiée à toutes les vertus qui font d'elle une bonne épouse et une bonne mère de famille. Il est principalement question de la soumission à son mari et de la capacité à bien élever ses enfants (Thé Bochet, 1970). Un proverbe *Fang-Béti* dira à cet effet que : « *mininga ane ve nda alug* (une femme se résume à son foyer) ». Une telle réalité socioculturelle qui pourrait apparaître choquante au regard d'un étranger et qui fait l'objet de plusieurs revendications sociales féministes aujourd'hui en Afrique (Boubakari, 2015) est cependant assumée et même revendiquée par la femme elle-même en contexte traditionnelle négro-africain. Aussi, il n'est pas rare d'entendre ici une femme se définir elle-même par son appartenance à un homme et le nombre de ses enfants. Une fière épouse *Fang-Béti* dira toujours : « *mene mininga mod* (je suis la femme d'un homme) » pour se surestimer et s'opposer aux autres femmes qui ne sont pas mariées.

Cependant, si de manière générale la femme africaine traditionnelle ne peut se définir que par rapport à son statut matrimonial, il y a un stade social qui lui attribue une considération propre et socialement respectée. Il s'agit du statut de femme âgée que les *Fang-Béti* appellent « *Nya mininga* ».

**- Le statut de la femme âgée dans l'éducation négro-africaine traditionnelle**

Si on s'arrêtait au statut ordinaire de la femme dans la société négro-africaine traditionnelle, c'est-à-dire, le fait qu'elle ne puisse être socialement considérée qu'en rapport à un homme (son mari) et à sa capacité d'avoir des enfants, on aurait raison de penser à une totale sous-estimation du sexe féminin dans cette société. Cependant, bien qu'elle soit phallocratique par essence, la place de la femme âgée s'impose au sein de la société négro-africaine traditionnelle. En effet, pour le négro-africain traditionnel en général et chez les *Fang-Béti* en particulier, le statut humain n'est pas donné dès la naissance. Pour être un homme (ou une femme) accompli (e), il faut passer par l'initiation qui vous attribue un statut social (Thé Bochet, 1970). Bien que commençant certains rites de passage presque au même moment : l'imposition du nom (Ezembe, 2009); la circoncision (chez le jeune homme) ou l'excision (chez la jeune fille)... , le jeune garçon obtiendra plus tôt un statut social par rapport à la jeune fille. Cela s'explique par le fait que le garçon ici est précocement appelé aux responsabilités sociales qui lui donnent son statut. La femme devra attendre de s'affirmer en tant que bonne épouse et surtout bonne mère de famille parce qu'elle a non seulement fait des enfants, mais les a aussi bien élevés. Cependant, après avoir relevé ces deux ou trois principaux défis, qui rappellent les trois défis du jeune homme soulignés plus haut, la femme âgée « *Nya mininga* » chez les *Fang-Béti* accèdera à la même reconnaissance sociale que l'homme parvenu au statut de dignitaire « *Nkukuma* ». Il faut remarquer que dans le déterminant *Fang-Béti* « *Nya mininga* », il y a « *Nya* » qui signifie à la fois la mère, c'est-à-dire, la femme qui a donné naissance mais aussi mûr, préfixe qu'on retrouve dans « *Nya modo* » (homme mûr), et « *mininga* » qui désigne la femme. Donc, une fois de plus, la femme ne pourra ici véritablement être socialement reconnue que si elle est épouse, a fait des enfants et les a bien élevés et qu'elle est devenue femme mûre. Bien élever a ici à la fois le sens de bien nourrir et bien éduquer. Un proverbe *Fang-Béti* dit en effet que : « *moan asikig ayié, mod enyiè ene ayié* » (faire un enfant est très facile, mais en faire un homme est très difficile). Aussi, il ne suffit pas à une femme d'avoir fait des enfants pour susciter la considération de la société, il faut qu'elle s'en occupe en les nourrissant et en les éduquant pour mériter la considération de la communauté (Itoua, Tettekpoé, Traoré et al., 1988). Un proverbe *Fang-Béti* que nous avons déjà présenté plus haut qui serait révélatrice de cette nécessité pour une femme d'élever ses enfants dit en effet : « *moan asikig ai mbié, moan ane he ai ntoan* » (l'enfant n'appartient pas à celui qui l'a mis au monde mais à celui qui l'a élevé). Une femme devenue « *Nya mininga* », parce qu'elle a non seulement accouché, mais

surtout élevé ses enfants, pourra ainsi, comme l'homme, mériter le statut d'ancêtre après sa mort. Déjà après son accession au statut de « *Nya mininga* », elle peut, comme le patriarche, présider les rites d'initiation des jeunes filles de son clan (Thé Bochet, 1970). Elle est particulièrement autorisée à jouer l'« *infirmière accoucheuse* » auprès des femmes enceintes. On comprend aussi l'humiliation que connaît cette femme qui, malgré son âge, n'a presque aucun statut social, sinon le plus souvent celui de sorcière parce que n'ayant pas eu d'enfants. C'est le lieu de souligner que la stérilité est toujours considérée dans la tradition négro-africaine comme causée par la sorcellerie. Elle est aussi le sort que subissent les femmes sorcières (Erny, 1972, pp.98-99). Notre père nous a, à cet effet, révélé que lorsqu'il était adolescent, son père l'appelait chaque fois qu'un groupe de femmes passait devant leur concession et lui posait alors la question suivante : « *mon fils, peux-tu me dire quelle est la plus belle femme parmi toutes ces femmes que tu vois passer devant nous ?* ». A plusieurs reprises, notre père désignait toujours celle qui était la plus belle physiquement. Son père lui faisait alors comprendre que la plus belle femme était celle qui avait un bébé sur le dos. Notre père nous affirmait que c'est beaucoup plus tard qu'il avait pris conscience de cette réalité et compris que la plus belle femme chez les *Fang-Béti* était celle qui était capable de concevoir un enfant.

#### **- La place de l'enfant dans l'éducation négro-africaine traditionnelle : un être en attente d'un statut social**

Si la naissance d'un enfant est la plus belle chose qui puisse arriver à un couple chez le négro-africain traditionnel et la stérilité, la pire des malédictions qui puisse s'abattre sur une femme africaine, l'enfant africain tout comme une femme ordinaire n'a pas de statut propre (Fédry, 2009). Lorsqu'il vient au monde, il est considéré non pas dans son être propre, mais plutôt comme une bénédiction des ancêtres pour ses parents (Hubert, 2003, p.73). Il est une véritable délivrance pour ses géniteurs qui voient en lui un succès pour la perpétuation de la lignée ancestrale et le nom qu'il reçoit à la naissance témoigne bien de cette réalité. Voici à cet effet ce que rapporte le théologien Jacques Fédry dans un entretien réalisé avec l'écrivain *Fang-Béti*, Séverin Cécile Abéga sur son nom qui constitue pour lui, une véritable feuille de route :

*« Mon nom, reçu à la naissance, est Abéga, c'était le nom de mon grand-père paternel, pour marquer la continuité de la lignée familiale. De lui j'ai aussi hérité de son surnom Osan-miban ("Estomac d'amandes de palmistes", surnom faisant allusion au mauvais entretien de ce grand-père par ses épouses, censé le réduire à se nourrir d'amandes de palmiste). J'ai reçu aussi de ma mère un mētaman (surnom de louanges) : Piti-Zambë "Aie espoir en Dieu". Je tiens aussi du même grand-père chrétien un nom joué au tam-tam (ndan), trop long pour être cité ici. Le prénom de Séverin me vient aussi de mon*

*grand-père, auquel s'est ajouté celui de Cécile (puisque je suis né le jour de sa fête, le 22 novembre) et de Michel pour me différencier d'autres cousins et frères portant aussi le nom de Séverin » (Hubert, 2003, p.92).*

Lorsque la femme est enceinte, il est évident que l'une des prières du couple adressées aux ancêtres, après celles d'avoir un enfant, est que l'enfant qui va naître soit d'abord de sexe masculin. En effet, chez les *Fang-Béti*, en plus de toute la considération que nous avons relevée pour le sexe masculin dans les précédents paragraphes, il y a une réalité qui voudrait que ce soit le garçon qui perpétue la lignée ancestrale, la jeune fille étant destinée au mariage, c'est-à-dire, à aller perpétuer la lignée de son clan par alliance. Un proverbe *Fang-Béti* dit à cet effet : « *Zoag ékele éligi metin, ndzeng okele oligi meboag, tara anga lig ma, ma m'élig zaa* » (l'éléphant en mourant laisse des éléphanteaux et la courge laisse des courgettes, mon père m'a laissé et moi je laisserai qui) ? Aussi, lorsqu'un enfant vient au monde, ses parents, mais aussi toute sa grande famille (africaine) se pressent-ils pour découvrir son sexe. Si c'est un homme, la tante de l'enfant pousse trois cris (youyous) et si c'est une femme, elle poussera deux youyous. On comprend ici que l'avènement d'un garçon augmente la considération de sa mère et est même un gage de la confirmation du mariage dans la plupart des cas. La naissance d'une fille fait en revanche comprendre à ses parents qu'ils doivent encore patienter pour leur épanouissement total. Une femme qui n'accouche que des filles sera toujours stressée à chaque accouchement et son mariage risque être compromis si elle n'arrivait pas à enfanter d'un garçon. Pour contourner le désastre qu'une famille pourra subir en n'enfantant que des filles, les *Fang-Béti* ont eu recours à la polygamie qui est le gage d'une maisonnée plus nombreuse (Aubame, 2002, p.240) traduisant aussi, comme nous l'avons souligné précédemment, un signe de richesse et surtout celui d'avoir des garçons parmi ses enfants. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer, l'enfant en lui-même n'a aucun statut social, il est en attente d'un statut qu'il recevra par l'initiation qui traduit le processus de socialisation et d'éducation en contexte négro-africain traditionnel. Nous y reviendrons dans les prochains paragraphes. Nous progressons pour l'instant dans l'échelle ontologique.

**– La place de certains animaux dans l'éducation négro-africaine traditionnelle : des êtres qui jouissent d'une considération proche de celle des hommes**

Partant du fait que l'anthropologie négro-africaine traditionnelle donne un statut d'êtres animés à tous les êtres qui entourent et côtoient l'existence humaine, les animaux bénéficieront d'une considération particulière ici (Roulon-Doko, 2007). En effet, chez les *Fang-Béti* par exemple, tous les animaux y compris les plus microscopiques bestioles ont un statut social. Cependant, tout comme au sujet du genre humain, il y a une hiérarchie dans le règne animal. Certains animaux sont considérés, de

manière générale dans la société traditionnelle négro-africaine, comme totémiques et leur place au sein de la société est très importante (Mubesala Lanza, 2006, p.57). Chez les *Fang-Béti*, l'initiation d'un enfant qui vient au monde passera bien sûr par la connaissance du règne animal et surtout la maîtrise des vertus et des facultés d'un certain nombre d'animaux dont le rôle n'est pas négligé pour l'équilibre de son clan. Les noms d'animaux donnés aux humains ici est assez remarquable dans ce sens. Ainsi, lorsqu'on donne un nom d'animal à un enfant, il est surtout question que cet enfant puisse s'approprier les vertus de cet animal. Pour un enfant qui reçoit le nom de « *Zoag* » (l'éléphant), il est attendu de lui qu'il soit majestueux, imposant ; qu'il soit un homme de pouvoir et d'autorité. Un enfant qui est baptisé « *Zeh* » (la panthère) devra se faire remarquer par son agilité et même son agressivité. Il en va ainsi avec les autres noms d'animaux qui ont une considération particulière selon les clans et les tribus (Fédry, 2009). Certains animaux ou leurs organes sont utilisés dans la médecine traditionnelle. Le marabout pourra ainsi vous prescrire de porter sur vous une dent de crocodile pour votre protection contre les attaques mystiques. La consommation du chat ou du chien est également prescrite pour les protections diverses. Si certains animaux peuvent ainsi être de bon augure, d'autres par contre seront différemment vus. Un hibou ou un rat palmiste, animaux nocturnes, vus pendant la journée présage un mauvais signe. Également aussi, des parents qui consomment des animaux interdits pendant la gestation courent le risque de voir leur enfant porté les marques de ces animaux à la naissance.

**– Les autres « êtres » : une distinction qui tient seulement de la volonté d'hierarchisation de la société chez le négro-africain traditionnel**

La nécessité d'hierarchiser tous les êtres animés dans le contexte de l'éducation négro-africaine traditionnelle ne permet pas de classer les animaux et les végétaux dans la même catégorie. Il y a aussi une réalité qui est particulièrement utile pour la maîtrise du réel qui fait partie de l'initiation du jeune africain traditionnel, c'est qu'il ne faut rien mettre ensemble qui ne se ressemble. Un proverbe *Fang-Béti* dit à cet effet que : « *Nyat Nyat mengoé, Zoag Zoag mengoé* » (toujours mettre les buffles avec les buffles et les éléphants avec les éléphants) ». Un proverbe qui porte les germes de la discrimination sociale et identitaire ici. Il est cependant aussi vrai que nous ne pourrons jamais réussir à opérer une totale séparation des êtres dans cet univers telle que le demande ce proverbe *Fang-Béti*. Parmi les autres êtres, nous considérerons ainsi les végétaux dont la place ici est aussi importante que celle des animaux. Les végétaux sont surtout utilisés en milieu africain traditionnelle pour leurs vertus thérapeutiques et protectrices. Un jeune africain traditionnel devrait donc maîtriser les noms des plantes qui l'entourent et surtout leur usage et leur place dans le clan ou la tribu. Chez les *Fang-Béti* par exemple, un vieil arbre, comme le baobab (Tassin, 2010) planté dans une cour ne sera pas vu



tout simplement comme un végétal suranné, mais le témoin de l'histoire du village, le logis des ancêtres et des génies du clan. Lors des rites particuliers tels que ceux de la purification des membres d'une famille ou d'un clan, on ira s'adresser à cet arbre comme on le ferait à une personne vivante en invoquant son action en faveur des vivants (Auguste, 1937). Monsieur Ntonga, un vieillard de 78 ans de notre tribu nous a ainsi parlé des arbres qu'on n'arrivait pas à déraciner dans son village lors de la création d'une route qui devait passer par là. Il nous affirmera en effet que : « *les patriarches de notre clan s'étaient mis d'accord pour refuser que les ingénieurs des travaux publics puissent abattre certains arbres qui étaient supposés protéger le clan. Il avait fallu des mois entiers de négociations pour leur faire entendre raison* ». Au-delà d'un simple problème de logique, il s'agissait là d'un véritable théâtre où était mis en scène, comme dans d'autres circonstances, le choc de cultures et de civilisations. C'est le lieu de signaler que dans ce contexte, la valeur d'un arbre comme le Bubinga « *Esingan* (ou arbre magique) », arbre légendaire au multiple vertus chez les *Fang-Béti* serait largement supérieure à celle d'une route dont on ne maîtriserait pas trop l'importance. Tout comme avec les animaux, le nombre de noms des personnes qui se réfèrent aux arbres ici est très significatif (Fédry, 2009). A la naissance, on donnera à un enfant le nom d'« *Alene* » (le palmier) pour que celui-ci puisse être généreux et de constitution solide. Un autre s'appellera « *Asseng* » (le palétuvier) à cause de sa délicatesse et peut-être aussi de sa santé fragile qui rappellent les principales caractéristiques de l'arbre dont il porte le nom. Il est aussi possible ici qu'à la naissance et après avoir reçu un nom qui ne lui convient pas, un enfant puisse manifester sa désapprobation par les pleurs constants ou la maladie et voire même la mort (Fédry, 2009). Ce qui veut aussi dire qu'une fois devenu adulte, un homme peut bénéficier de l'estime de ses pairs ou alors être rejeté par ces derniers du simple fait du nom qu'il porte.

#### **7.1.1.2 – L'initiation comme méthode d'éducation de l'enfant africain en milieu négro-africain traditionnel**

Comme nous l'avons souligné plus haut, en contexte négro-africain traditionnel, l'enfant est toujours considéré comme un homme ou une femme en devenir (Ezembe, 2009). Ce devenir s'accomplit à travers l'initiation. Cette dernière commence au sein de la famille et continue tout au long de la vie humaine dans le clan et la tribu.

**a) - La place de l'enfant au sein de la famille, du clan ou de la tribu : un homme ou une femme à construire par l'initiation**

En milieu traditionnel négro-africain, un enfant qui vient au monde est accueilli comme un don des dieux, des génies et des ancêtres de la famille et du clan. Il vient surtout accroître la considération de ses parents qui voient en lui la preuve de leur capacité à perpétuer (Ngankoutou, 2004, p.39) la lignée de leurs ancêtres et la notoriété de leur famille. Pour exprimer leur gratitude par rapport à ce don, les parents aussi bien que toute la famille dans le sens africain du terme s'impliquent à l'encadrement de cet être fragile à qui il faut tout apporter pour sa construction physique et spirituelle. C'est le lieu de souligner que l'implication de toute la famille au sens africain du terme est tellement poussée par exemple chez les *Fang-Béti* qu'il n'est pas surprenant de voir un nourrisson téter le sein d'une autre mère pour une raison ou une autre. Le proverbe *Fang-Béti* : « *moan asekig ai mbié, moan ane ai ntoang* (l'enfant appartient à ceux qui l'ont nourri et élevé) » trouve ici tout son sens (Bujo, 2007, pp.44-45). En effet, la société traditionnelle camerounaise, tout comme toutes les sociétés traditionnelles africaines, voit en l'enfant un futur adulte à qui ceux qui sont adultes et initiés se doivent de transmettre des valeurs traditionnelles par l'initiation (Tadjidje, 2010) et l'une de ces valeurs transmises est la solidarité dans tous les aspects de la vie sociale (Koulibaly, 1998). C'est le lieu de souligner aussi le contraste qui s'établit à la naissance entre le nouveau-né et le vieillard. Le négro-africain traditionnel voit en effet dans la naissance d'un enfant une certaine régénération du vieillard. Il y a comme un surgissement de l'un dans l'autre ou alors la réalisation du cycle de la vie où l'on regarde l'enfant qui naît comme le retour du vieillard ou de l'ancêtre disparu (Fokouo, 2006, p.166). Les vieillards de la famille viendront alors reconnaître dans le nouveau-né le retour de l'un des leurs disparu. Ils participeront ainsi, par le nom qui est donné à l'enfant parce que supposé ressembler à tel ou tel ancêtre, à accueillir cet ancêtre qui revient (Bonnet, 1994) vivre parmi les siens à travers le nouveau-né en le bénissant.

**– L'initiation comme l'entrée dans la vie sociale pour l'enfant négro-africain traditionnel**

L'initiation qui commence au sein de la famille dès les premiers instants de la vie de l'enfant va se poursuivre pendant toute sa vie jusqu'à ce qu'il devienne un homme (ou une femme) accompli(e) et même au-delà de la vie physique. Elle a pour but de donner une seconde existence à un être humain. Par l'initiation, l'être humain entre dans l'univers des rapports d'influences réciproques entre le visible et l'invisible (Kaya, 2007, p.49). Pour le négro-africain traditionnel, l'enfant qui vient au monde, quoique placé sous la protection des ancêtres qui ont participé à sa conception, n'a cependant pas encore d'être, de force vitale. C'est l'initiation qui lui permet de devenir un être humain à part

entière (Adler, 2007). Par cette responsabilité sociale, il est question de préparer ce futur membre de la société aux responsabilités qu'il devra assumer au sein de la famille et du clan. En termes de responsabilités, l'enfant en tant que futur adulte se doit d'apprendre à être autonome, à affronter l'adversité de la nature qu'il lui faut dompter, à se construire un abri, à fonder un foyer et à pourvoir aux besoins de sa famille et du clan. L'initiation que l'enfant reçoit à partir de sa conception doit répondre à ces préoccupations. Certaines épreuves de cette initiation peuvent même revêtir un caractère moralement inapproprié pour quelqu'un qui n'appartient à l'espace culturel concerné comme le fait d'être capable d'« *aller voler le bétail dans l'enclos du voisin sans se faire arrêter* » qui prouve qu'un enfant Peulh du Nord Cameroun est déjà un homme. Des propos recueillis auprès de Monsieur Ousmanou Wirba, ressortissant du Nord Cameroun.

On comprend dès lors qu'il n'est pas question ici de chercher, à travers l'initiation (socialisation traditionnelle), un épanouissement personnel du futur adulte, mais de le préparer à ses futures responsabilités au sein de sa famille, de son clan et de sa tribu (Itoua, Tettekpoé, Traoré... et al., 1988, p.14). Chez les *Fang-Béti*, à partir de sa conception, l'enfant est préparé à affronter une vie sociale difficile et rude. Cette préparation se traduit, lors de la gestation, par toutes sortes de décoctions en termes de traitements indigènes que la femme enceinte est amenée à consommer. Les différents interdits auxquels sont astreints les deux parents pendant cette période contribuent également à cette préparation à l'accueil du nouveau-né qui doit être exempt de toute infirmité pouvant compromettre son futur statut social. Un enfant qui naît infirme dans ce cadre culpabilise ses parents et est par conséquent un motif de moqueries diverses. Les futurs parents devraient donc éviter de consommer des mets interdits pendant la grossesse, c'est le cas des animaux qui sont supposés avoir des infirmités ou avoir été tués dans des circonstances peu ordinaires. Ils éviteront aussi certains comportements tels que lorgner dans la bouteille ou à travers n'importe quel trou, pour que l'enfant ne naisse pas avec des yeux en facettes. Pauline Françoise a retracé quelques-uns des interdits socioculturels auxquels la femme enceinte aussi bien que certaines personnes de son entourage immédiat (son mari par exemple) sont astreintes en Afrique pendant la grossesse dans une enquête effectuée au Sénégal. Voici en bref ce qu'il en ressort :

*« Proposer une liste complète des interdits et prescriptions liés à la grossesse n'est pas possible, car chaque ethnie, chaque famille a ses propres manières de penser et ses propres explications. Néanmoins, il ressort de l'ensemble des points communs. Ainsi, le fœtus peut hériter des propriétés physiques et biologiques naturelles ou surnaturelles des aliments ingérés par la future mère. Au point de vue social, les prescriptions invitent à la conciliation, à une atmosphère de calme et de bonne entente autour de la femme enceinte, et enfin, il y a une incontestable quête d'esthétique. -Jeter un coup d'œil dans une case sans y pénétrer est jugé dangereux pour la femme enceinte. Au moment de*

*l'accouchement, l'enfant pourrait refuser de sortir.*

*- Ni elle ni son mari ne doivent consommer des animaux dont l'aspect physique et les défauts physiques et mentaux peuvent affecter l'équilibre psychosomatique de l'enfant à naître.*

*-La femme enceinte ne doit pas manger de canard, l'enfant aurait les mains palmées.*

*-La femme enceinte ne doit pas manger de phacochère, l'enfant ronflerait et reniflerait.*

*Il y a aussi les aliments d'origine végétale, par exemple :*

*-La femme enceinte doit éviter de manger des patates douces et des condiments sucrés par risque d'avoir un gros fœtus...» (François, 2012).*

A la naissance, l'initiation se poursuit par l'imposition du nom. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, le nom donné à l'enfant à sa naissance chez les négro-africains traditionnels constitue une véritable feuille de route pour sa vie. Une position qui rappelle celle du célèbre romancier Goethe qui affirmait que : *« Le nom propre d'un homme n'est pas comme un manteau qui pend autour de lui et qu'on peut tirailler et arracher, c'est un vêtement parfaitement adapté, quelque chose comme une peau, qui l'a recouvert comme entièrement et qu'on ne peut gratter ou écorcher sans le blesser lui-même [...] Le nom exprime l'intérieur de l'homme, ce qu'il a d'essentiel, il est exactement cet intérieur »* (Goethe, 2011, p.51). Chez les Fang-Béti, c'est le père qui donne le nom à l'enfant, un nom qui doit être symbolique (Dorsinville, 1979). Ce sera soit le nom d'un membre de la famille dont les parents de l'enfant admirent la vertu et à qui ils souhaiteraient que l'enfant ressemble. Ce membre peut être un parent vivant ou déjà mort. Pierre Erny affirme que :

*« Les ancêtres lointains ou les parents récemment décédés qui « suivent » les femmes et « donnent » les naissances, c'est-à-dire obtiennent cette grande bénédiction qu'est la grossesse, reviennent dans le nom de l'enfant qui va naître, sont engendrés « selon le nom ». L'ancêtre sera nommé de nouveau sur la terre, son nom revivra, réapparaîtra parmi les vivants, et l'enfant qui participe à la force de nom vivra sous la protection et l'influence vitale du défunt. La descendance d'un homme est comme une semence qu'il laisse derrière lui. A son tour, elle enfantera une nouvelle génération dans laquelle la vie des ancêtres se transmettra. Ainsi, le nom ne périt pas. On n'échappe donc à la perte totale dans la mesure où l'on ne disparaît pas de la mémoire des vivants en renaissant selon le nom. Mais, il ne s'agit pas évidemment d'un simple souvenir : le nom est véritablement une partie de la personnalité »* (Erny, 1972, p.119).

L'enfant pourra aussi prendre le nom d'un animal ou d'une plante emblématique dans la tradition. Le but ici étant, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, de mettre le nouveau-né sous la protection de cet animal à qui il doit ressembler à travers les vertus qu'il lui empruntera. La maman qui doit allaiter sa progéniture pendant deux ans continuera à suivre des traitements indigènes pour le bon développement de son enfant. L'enfant lui-même sera astreint dès sa naissance aux traitements indigènes prescrits par la tradition pour sa croissance normale. Le sevrage de l'enfant intervient à deux ans, et à partir de ce moment, il est entraîné aux travaux domestiques (Koulaninga, 2009, p.53).

Pour le négro-africain traditionnel, le caractère particulier des rites initiatiques réside dans le fait qu'ils constituent à la fois des cadres de formation physique et morale. L'on pourrait même affirmer qu'il s'agit d'une formation humaine intégrale. L'intégralité de cette formation vient du fait que l'initiation insère l'enfant dans les deux mondes qui dominent son existence. Elle maintient les liens de l'enfant avec le monde invisible d'où il est censé provenir. Elle permet aussi à l'enfant de ne pas se séparer, par sa naissance dans le monde visible, du monde invisible qui, de toute évidence, anime et préside aux destinées du monde visible. Pierre Erny pense à cet effet que :

*« Par les objets qu'il manipule et dont on lui fait voir peu à peu la dimension symbolique, l'enfant s'intègre dans un ordre, un cosmos organisé et agissant. A la chose et aux gestes s'attache un sens. On vit les symboles qui s'expriment en se cachant dans un matériel ou dans des actes. Les correspondances analogiques ne sont pas seulement valables au niveau de la pensée, mais aussi de l'action. Les rapports sont symboliques, porteurs de forces et d'influence, et on en attend une efficience » (Erny, 1972, p.15).*

Cette efficience attendue par la société consiste dans la maîtrise que l'enfant aura de son univers. En effet, c'est aussi ce à quoi l'initiation le prépare.

#### **– L'éducation traditionnelle de l'enfant en Afrique et au Cameroun : une initiation genrée**

Dans le contexte traditionnel négro-africain, comme d'ailleurs dans toutes les sociétés, l'enfant représente l'avenir de la famille, son éducation va constituer l'une des préoccupations constantes pour la plupart des parents qui espèrent souvent fortement que leurs enfants auront des situations meilleures que les leurs et pourront ainsi s'occuper d'eux lorsqu'ils seront vieux (Tsala Tsala, 2009, p.89). Pour parvenir à leur donner une éducation qui puisse leur permettre d'assumer dans l'avenir les rôles sociaux que la famille attend d'eux, le jeune garçon et la jeune fille connaîtront après le sevrage des modèles d'éducation tout à fait différents.

#### **– L'initiation du jeune garçon : une formation humaine intégrale**

Chez les *Fang-Béti*, le jeune garçon est éduqué de manière générale à l'autorité à cause de ses futures responsabilités de chef de famille. Les différents rites de passage qu'il subira depuis son très jeune âge jusqu'à sa maturité lui procureront les aptitudes physiques, morales et spirituelles nécessaires pour son épanouissement dans le monde visible et surtout pour assumer ses futurs statuts sociaux. En effet, dans la plupart des rites initiatiques retrouvés chez le négro-africain traditionnel, surtout ceux qui permettent le passage de l'enfance au stade d'adulte, on remarque une forte influence de

l'acquisition des capacités physiques, morales et spirituelles pour les rites qui sont destinés aux garçons. Les rites du « *Sô* » ou de la circoncision constituent par exemple de réels exercices de formation militaire chez les *Fang-Béti* du Cameroun. « *Le but [des épreuves du « Sô »] est de faire des futurs hommes, des durs, courageux, vigoureux, capables de résister à la douleur sans faillir, sans pleurnicher. Car pour le Béti, un homme ne pleure jamais, cela est réservé aux femmes. Ce d'autant plus que chaque homme est un potentiel guerrier ; or la guerre est dure, cruelle, sans pitié* » (Le *Sô*, 2013).

Un autre domaine dans lequel l'initiation du jeune garçon est assez attachée chez les *Fang-Béti* est celui du rapport à la terre. Echangeant un jour avec des amis sur la problématique des frontières héritées de la colonisation en Afrique, nous leur proposerons que l'idée d'une Union africaine ne serait possible que si l'on pouvait retracer les frontières des Nations africaines. Et qu'après avoir annulé les frontières coloniales, qu'on propose par référendum à chaque Africain de pouvoir vivre là où il se sentirait à l'aise. Cette proposition nous est venue à l'esprit du fait que les colons, en répartissant les Etats africains, ont séparé certaines ethnies en plusieurs groupes (C.U.A., 2013) anéantissant ainsi le caractère des Etats-Nations qui avaient fait la réputation des grands empires négro-africains post-coloniaux. La conséquence étant qu'on retrouve dans plusieurs pays des personnes qui appartiennent à une même ethnie. C'est le cas des *Fang-Béti* qui se retrouvent au Cameroun, en Guinée équatoriale, au Gabon, au Congo... On pourrait ainsi permettre à ces groupes de se rassembler et de retrouver la configuration des Etats-Nations d'antan qui limiteront les conflits inter-ethniques qui ravagent l'Afrique. Grande fut notre surprise d'entendre la plupart de nos amis défendre la thèse de l'attachement de chacun à la terre ancestrale. Pour eux en effet, il était très difficile de déplacer foncièrement les populations qui ont tissé une relation générationnelle avec la terre de leurs ancêtres. Nous marquerons tout à fait notre accord à leur point de vue, cependant, notre proposition ne demandait pas tant, de forcer les personnes à se déplacer. Mais, nous pensions tout simplement qu'en permettant à chaque groupe ethnique de se retrouver dans un Etat où il serait avec ses proches, ce ne sont que des frontières coloniales qu'on déplacerait et pas obligatoirement les populations étant donné que ces familles se retrouvent, pour la plupart, de part et d'autre des frontières qui leurs avaient été imposées. Cependant, nous avons compris à travers ces objections, combien de fois l'attachement à sa terre natale traversait des générations en Afrique. En effet, à lire Pierre Erny, on comprend que le sentiment d'avoir une relation presque fusionnelle avec la terre de ses ancêtres est presque innée chez l'Africain.

Dans son processus de socialisation, l'enfant africain reçoit par l'éducation, depuis sa conception en passant par les différentes phases de son initiation, cette idée qu'il fait un avec la terre qui l'a vu naître, celle de ses ancêtres. Si la terre est aussi bien pour la jeune fille que pour le jeune garçon symbole et source de force, d'âme et de fécondité (Erny, 1972, p.34), elle est beaucoup plus, pour le jeune garçon, le berceau de ses ancêtres. C'est pourquoi, lui qui est amené à perpétuer la lignée de ces derniers, est particulièrement attaché. Le rite d'enfouissement du cordon ombilical du jeune garçon dans le domaine foncier familial va d'ailleurs rappeler cet attachement ombilical à la terre (Ndongmo, 2006, p.73). Cependant, cet attachement à la terre depuis la conception semble ne pas être un principe anthropologique uniquement africain, il pourrait même être universel. Pierre Erny affirme à cet effet que : « *De vieux rituels que l'on trouve communément en Afrique, en Europe, en Chine ou ailleurs demandent de mettre l'enfant en contact direct avec la terre dès sa naissance, soit en accouchant en même le sol, soit en l'y déposant le plutôt possible* » (Erny, 1972, p.34).

Pour compléter ce tableau d'éducation à la dureté des travaux physiques nécessaires pour assumer ses futures responsabilités de chef de famille, le jeune garçon est initié par son père, entre autres, aux travaux champêtres. Il est question d'accompagner son père dans la brousse quotidiennement pour débroussailler, abattre les grands arbres avec la machette ou la hache, allumer des brasiers pour préparer des cultures sur brulis... (A. S. Mungala, 2013). Nettoyer ensuite le champ à la main en transportant hors de la zone cultivable les troncs d'arbre et autres restes encombrants qui n'ont pas été consumés par le feu. Après une dure journée de travail sans repas, le jeune garçon et son père doivent rentrer au village chargé chacun d'un gros tronc de bois sur l'épaule pour approvisionner le foyer. Ce n'est qu'après une longue journée de travail qu'ils pourront attendre avec patience le seul repas de la journée apprêté par les femmes. Notre père nous a raconté qu'alors qu'il était encore très jeune et qu'il voulait poursuivre en ville ses études secondaires, son père lui avait demandé de rester au village et d'attendre la femme qui lui avait été destinée (notre mère). Son père lui expliquait que pour les *Fang-Béti*: « *Aller à l'école du blanc pour trouver un emploi était comparable à aller chercher des provisions dans le champ de son voisin. La famine survient dès que les provisions sont achevées. Un vrai Fang-Béti reste donc au village pour cultiver la terre de ses ancêtres et nourrir sa famille* ». Ce témoignage explique pourquoi l'avènement de l'école chez les *Fang-Béti* lors de la colonisation ne suscita pas tout de suite beaucoup d'engouement, même comme ces derniers furent plus tard parmi les premiers Camerounais à rejoindre ce nouveau cadre d'éducation apporté par la colonisation occidentale. De nos jours, il y a toujours chez les *Fang-Béti* cette impression que ceux qui ont fait de longues études sont des fainéants qui n'ont pas pu travailler la terre et ont choisi la facilité pour gagner leur vie (Noah Onana, 2012).

**– L'initiation de la jeune fille : être une bonne mère et une épouse soumise**

En Afrique traditionnelle, si le jeune garçon est initié à l'autorité, à la vigueur physique, à la rectitude morale et aux vertus spirituelles, la jeune fille de son côté est éduquée, bien sûr à la dureté de la vie, mais beaucoup plus à la soumission et à la douceur pour se préparer à assumer les deux principales responsabilités sociales de la femme négro-africaine traditionnelle que sont la maternité et le mariage. En effet, pour être une bonne mère, la jeune fille doit apprendre à travailler la terre pour nourrir ses enfants. L'initiation au travail de la terre commence dès la petite enfance en accompagnant sa mère régulièrement au champ. Du retour du champ où elle passe les  $\frac{3}{4}$  de la journée, elle rentre chargée des provisions qu'elle aidera sa mère à préparer pour le repas familial. C'est une manière pour elle de s'habituer au rythme futur de ses journées de mère de famille. Un tableau qui pourrait traduire le caractère ardu de cette initiation de la jeune fille aux travaux champêtres et domestiques est celui d'une femme qui rentre du champ à une heure tardive de l'après-midi chargée d'une hotte pleine de provisions sur le dos et d'un enfant en bandoulière. Du retour à la maison, elle n'a même pas le temps de se poser parce qu'elle doit s'atteler à allumer un feu de bois pour apprêter, sous une couche de fumée et une chaleur qui rappellent celles qu'elle a connues au champ toute la journée, le seul repas de la journée. Ce n'est qu'après cette corvée qu'elle pourra penser à se baigner lorsqu'il est resté un peu d'eau pendant la cuisson du repas, ce précieux liquide qu'il faut souvent aller chercher très loin du village, au marigot avec une grandealebasse sur la tête.

Elle doit ensuite apprendre à être une épouse soumise et douce. Si la maternité constitue pour elle la condition sans laquelle un mariage ne lui ait pas garanti, la soumission à son mari est le gage de la pérennité du mariage. Chez les *Fang-Béti*, une femme qui n'est pas soumise à son mari est souvent répudiée ou renvoyée chez ses parents avec la consigne d'aller réapprendre auprès de sa mère comment respecter son époux, ce qui est une véritable insulte qu'aucun parent ne voudrait subir. C'est pourquoi apprendre à respecter son mari et à bien tenir son foyer est une initiation obligatoire chez la jeune fille *Fang-Béti*. Dans certaines sociétés au Cameroun, le respect de l'époux peut même s'apparenter à de l'esclavage. Il arrive dans ces sociétés que regarder son époux en face soit un signe d'irrespect (Thé Bochet, 1970).

Pour être une femme digne, la jeune fille doit aussi apprendre à réprimer complètement ses pulsions affectives (sexuelles) pour ne pas être taxée de cuisses légères et fille facile. Dans des sociétés où l'excision est pratiquée par exemple, la raison est surtout d'inhiber absolument la libido de la femme (Kula-Kim, 2010, p.42) parce qu'elle ne devrait s'attendre à autre chose dans la relation sexuelle que de faire des enfants pour perpétuer la lignée de son mari. Dans un tel contexte, l'initiation à la



maternité tient une place prépondérante pour la jeune fille. Il est question de suivre scrupuleusement tous les rites qui favorisent la fécondité chez la femme et de respecter à la lettre tous les interdits culturels qui accompagnent ces rites. En effet, la jeune fille se retrouve ici au centre de toutes les pressions de la procréation qui s'exerce de façon constante sur les familles traditionnelles négro-africaines. D'un côté, il y a les ancêtres qui sont censés réclamer que leurs noms soient perpétrés dans leurs descendance à travers une fécondité importante des membres de leurs familles. De l'autre côté, ce sont les parents qui, soucieux de la brièveté de leur vie, compte tenu de l'expérience de vie qui est drastiquement réduite ici, mettent la pression à leurs enfants, pour que ceux-ci leur assurent une descendance avant leur mort. Evidemment, toute grossesse est vécue dans ce cadre comme une vraie bénédiction du ciel avec la conviction que désormais, l'ancêtre qui va renaître à travers l'enfant qui vient au monde ne sera plus jamais oublié. Les enfants, filles ou garçons, qui résistent à avoir une progéniture ne sont habituellement pas regardés d'un bon œil par les parents. Il arrive même que si un enfant persiste dans le refus de faire des enfants, les relations entre lui et ses parents s'enveniment. A contrario, ceux des enfants qui acceptent d'avoir très tôt une progéniture sont plus appréciés par les parents. Cette manière de percevoir la vie peut même influencer les questions d'héritage, d'autorité et autres dans une famille. Un fils aîné qui ne peut avoir des enfants peut ainsi se voir surclasser en termes d'autorité et de responsabilités dans la famille par son cadet qui lui aura très tôt les enfants. D'ailleurs, c'est avec un très grand sérieux qu'un parent appellera son fils ou sa fille qui donnera son nom à un de ses enfants « *papa ou maman* ». Il arrive même parfois qu'un parent initie particulièrement son homonyme à la place de ses propres enfants, le but étant que ce dernier continue véritablement à incarner sa personnalité au sein de la famille. Dans ce sens aussi, il est particulièrement souvent assez emblématique de voir avec quelle considération est faite mention de la progéniture dans l'éloge funèbre d'une personne en milieu traditionnel négro-africain, le cas des *Fang-Béti* par exemple. La question qui est souvent posée à cette occasion, c'est que le disparu « *a laissé combien d'enfants ?* ». On énumère donc solennellement toutes les générations de sa progéniture. Le rang disparu par rapport aux autres ancêtres sera proportionnel au nombre de générations qu'il laisse dans sa descendance. De cette manière, quelqu'un qui n'a pas eu de progéniture n'aura presque pas de funérailles solennelles. Puisque nous parlions des pressions qui s'exercent sur la famille au sujet de la procréation, on peut comprendre pourquoi le problème des grossesses précoces ne se pose presque pas dans ce cadre de même que le viol n'est presque pas condamné ici. Une grossesse précoce sera même d'ailleurs accueillie ici comme une délivrance, car les parents sont désormais sûrs de mourir en laissant une famille qui perpétuera leurs noms et ceux de leurs ancêtres. Ils sont aussi sûrs de connaître plusieurs générations dans leur progéniture avant de mourir.

Aussi, étant socio-culturellement prédestinée pour une vie au foyer, il n'est pas surprenant de voir avec quelle satisfaction certains parents accueillent le renvoi de l'école de leur fille qui ne peut plus continuer sa scolarisation à cause d'une grossesse précoce par exemple. Les taux d'abandon de l'école et de scolarisation des jeunes filles dans certaines régions du Cameroun sont d'ailleurs assez révélateurs de cette priorité donnée au mariage et à la procréation pour l'avenir de la jeune fille camerounaise. C'est le cas par exemple au Nord Cameroun où les mariages forcés et précoces sont presque une tradition. Cette attitude face à la jeune fille se remarque même au niveau des acteurs de l'éducation nationale au Cameroun. En effet, on assiste ici, comme à une volonté de motiver les filles à s'orienter dans les filières qui semblent convenir à la condition féminine. C'est le cas de la plupart des séries de l'économie sociale et familiale (couture, hôtellerie, infirmerie, encadrement de l'enfance...). Le combat pour la reconnaissance de l'égalité des sexes est presque perdu d'avance ici pour la femme. D'ailleurs, il y a comme une survivance, dans les structures sociales modernes, de l'esprit traditionnel de soumission de la jeune femme qui l'amène à ne pas trop revendiquer une reconsidération du statut de la femme en contexte de modernité.

Enfin, de manière générale, toute la phase de l'enfance et de l'adolescence, comme d'ailleurs toute la vie chez le négro-africain traditionnel passe d'initiation en initiation. En effet, tous les actes de la vie sont initiatiques dans ce milieu de telle sorte que l'enfant négro-africain traditionnel n'a pas véritablement moyen de vivre une vie d'enfant et d'adolescent comme en contexte occidental. Les différentes étapes de l'évolution humaine sont vécues ici dans une logique initiatique et l'enfant négro-africain traditionnel ne connaît réellement pas des occasions de célébration festive des événements comme les anniversaires, l'entrée à l'âge de la majorité, même le mariage est un rite précédé, comme la plupart des rites, par des épreuves comme l'excision, le « *muvingu* (rite initiatique de la femme chez les *Fang-Béti*) »... chez la jeune fille ou la circoncision, le « *Sô* »... chez le jeune garçon.

### **7.1.2 – Les déterminants historiques de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : l'influence de la colonisation**

A côté des déterminants socioculturels qui fondent la politique de l'éducation au Cameroun, il y a les déterminants dits historiques. En effet, si toute société peut se définir comme étant une communauté d'individus interagissant et partageant les mêmes valeurs culturelles, les mêmes normes et reconnaissables par une expression comportementale à plusieurs points semblable (Kohl, 2013), ces attributs sociétaux s'acquièrent foncièrement à travers une histoire générationnelle élaborée, vécue et

reconnue par tous. Sur le plan historique, l'Afrique a connu quelques grands moments qui ont contribué à forger de manière générale l'inconscient collectif de la société africaine. Il s'agit entre autres : des grandes civilisations négro-africaines (Delafosse, 1925, p.66) portées par l'Egypte pharaonique, l'Ethiopie, les royaumes du Ghana, Mali, Mossi, Yoruba, Ifé, Songhaï, Zulu... ; des grandes conquêtes ; des grandes migrations ; de l'esclavage et surtout de la colonisation... L'histoire d'une société étant véhiculée de façon formelle ou informelle par l'éducation, la politique éducative camerounaise est déterminée par certains grands moments de l'histoire du Cameroun qui, comme nous l'avons déjà souligné, beigne elle-même dans l'histoire générale de l'Afrique. Aussi, en termes de déterminants historiques de la politique éducative au Cameroun, nous nous référons à certains moments de l'histoire de ce pays tels : les grandes conquêtes (peuls) ; les grandes migrations (bantou) et surtout la colonisation (allemande, française, anglaise). Ces moments capitaux de l'histoire du Cameroun influencent fondamentalement l'éducation dans ce pays, et partant, la politique éducative et mêmes les politiques publiques camerounaises de manière générale. En ce sens, il y a bien une historicité forte de l'action publique au Cameroun comme dans d'autres contextes, c'est-à-dire, à la fois une influence forte du passé sur les choix de politiques publiques du présent et aussi une mobilisation sélective de ce passé commun par des acteurs dans le processus même d'action publique afin d'imposer leurs visions des changements souhaitables (Laborier et Trom , 2003). Pour des raisons de concision, nous nous intéresserons particulièrement à l'héritage colonial occidental au Cameroun comme déterminant historique fondamental de la politique éducative dans ce pays.

Comme nous venons de le voir dans les précédents paragraphes, l'éducation traditionnelle reçue par l'enfant africain à travers l'initiation constitue l'un des facteurs qui forment l'inconscient collectif dans la société négro-africaine. Cette éducation traditionnelle resurgit en contexte d'éducation moderne pour influencer les politiques de l'éducation dans les différents Etats du continent noir, et donc du Cameroun dont il est principalement question dans notre recherche. Avec la modernité, l'éducation occidentale est venue se sédimenter à ce socle granitique de l'éducation traditionnelle. Les politiques publiques en Afrique et au Cameroun peuvent donc s'entrevoir comme étant la résultante de cette rencontre d'une part, entre l'éducation traditionnelle et moderne, et d'autre part, entre cette combinaison éducationnelle et les paramètres conjoncturels qui caractérisent la gouvernance en Afrique et au Cameroun de manière générale et celle de l'éducation en particulier.

Pour mieux apprécier cette combinaison des influences, nous allons examiner le contexte de la rencontre entre l'éducation traditionnelle et l'éducation moderne apportée par la colonisation occidentale.

### **7.1.2.1 – La rencontre de l'éducation traditionnelle et de l'éducation coloniale au Cameroun : un choc des cultures et des civilisations aux conséquences plus ou moins bénéfiques pour l'action publique camerounaise d'aujourd'hui**

Bien qu'étant considérée comme une aventure que presque tout jeune africain doit entreprendre inéluctablement d'aujourd'hui, l'éducation moderne est toujours vécue par de nombreux africains comme le glas de la culture ancestrale. C'est en effet cette tragédie que l'écrivain Sénégalais Cheikh Hamidou Kane a voulu mettre en scène dans « L'Aventure ambiguë ». Une tragédie où le héros, Samba Diallo, se trouve avec tous les siens devant un dilemme : « *Rejoindre l'école des blancs et laisser tomber la tradition des ancêtres qu'il faut à tout prix sauvegarder ou alors refuser l'école des blancs et passer à côté de la civilisation moderne ?* ». La décision prise par l'essentiel des sociétés négro-africaines sera d'embrasser les deux éducations au regard des forces et des enjeux en présence. Maître Thierno, vieillard Africain et garant de l'éducation ancestrale dira à cet effet qu'« *il est certain que l'école [des blancs] apprend mieux à lier le bois au bois et que les hommes doivent apprendre à se construire des demeures qui résistent au temps* » (Kane, 1961, p.23). Mais, derrière cet engagement de Samba Diallo d'aller à l'école des blancs, se cache en fait un traumatisme, un choc culturel comparable à la rupture du cordon ombilical qui fait du jeune Africain inséré dans l'éducation moderne, un produit culturel hybride aux conséquences dévastatrices pour l'émancipation personnelle et celle du continent africain en général. A ce propos, voici ce que Pierre Erny faisait remarquer dans sa thèse sur la rencontre des deux civilisations aux lendemains des indépendances :

*« Tradition et civilisation moderne cohabitent géographiquement, donnant naissance à de nombreuses formes intermédiaires plus ou moins bien intégrées. Mais elles cohabitent aussi en l'homme lui-même, car rares sont les Africains d'aujourd'hui qui n'ont pas subi leur double influence. Là où le champ culturel s'organise en fonction de deux pôles différents, il y a inévitablement dualité d'influences éducatives. En Afrique Noire, cette opposition est évidente. Sur le plan éducatif, on peut qualifier très grossièrement la situation de dualiste. Sur le plan culturel, cette bipolarité des influences dégénère en une hétérogénéité beaucoup plus profonde. Au-delà d'un certain degré de dégradation, ce qui reste du milieu coutumier n'a plus grand chose de commun avec ce qu'était ce milieu autrefois »* (Erny, 1981, p.102).

Il ne s'agit cependant pas d'un traumatisme qui, sur le plan historique, est particulier à l'Afrique, tout simplement parce que toutes les civilisations du monde, mêmes les plus avancées aujourd'hui, sont passées par là. Cependant, la particularité du passage de l'Afrique et de toutes les autres civilisations qui vivent aujourd'hui ce traumatisme est que, alors que l'Occident par exemple l'a vécu, peut être aussi avec autant de dualité, comme un changement imposé de l'intérieur, les Africains le vivent comme une imposture venant de l'extérieur (Noah Mvogo, 2010, p.121). Nous parlons d'imposture

parce qu'au vu de certains critiques africanistes, la culture contemporaine véhiculée par l'éducation moderne, non seulement anéantit ce que l'Afrique a de plus cher, c'est-à-dire, sa culture et ses traditions, mais à la place, institue une sorte de culture qui ne joue pas le jeu des Africains, mieux, plonge l'Afrique dans un marasme qui n'a de nom que l'échec des politiques publiques africaines aujourd'hui.

Pour mieux apprécier ces critiques et cette conflictualité dans la rencontre de l'éducation traditionnelle africaine et de l'éducation moderne occidentale, explorons les politiques qui soutenaient la mission civilisatrice de l'Occident à travers l'introduction de l'éducation moderne en Afrique et au Cameroun par le biais des systèmes coloniaux allemand, français et anglais. Voici ce que Pierre Erny rapporte au sujet de la « *Mission civilisatrice* » que l'Occident s'était donnée en foulant le sol de l'Afrique : « [...] *le colonisateur avait besoin, pour justifier son action et sa présence, de s'investir d'une mission civilisatrice qui ne prenait évidemment de sens que dans la mesure où l'on avait affaire à des non-civilisés, à des « enfants » sans éducation, se mouvant dans un vide culturel, bien pire, dans une sorte d'anti-culture faite de superstitions grossières et de pratiques dégradantes qui ne pouvaient que freiner l'envol de leur esprit* » (Erny, 1981, p.56).

#### **7.1.2.2 – Les spécificités des systèmes éducatifs coloniaux et leur impact dans l'éducation de l'enfant Camerounais**

Les différentes missions coloniales occidentales au Cameroun ont imprimé chacune ses spécificités dans l'éducation de l'enfant au Cameroun. Certains aspects des politiques publiques en général et celles de l'éducation au Cameroun aujourd'hui sont tributaires de cet impact de l'éducation coloniale.

##### **a) - Le système colonial allemand : une éducation « par » le déracinement culturel pour l'enfant Camerounais**

Au sujet de la colonisation allemande au Cameroun, de nombreux critiques pensent que la mission du colonisateur allemand, en arrivant au Cameroun le 14 juillet 1884, n'était pas d'abord de permettre aux populations indigènes d'accéder au même degré d'évolution socioculturelle que lui. Comme ce fut le cas pour toutes les autres missions coloniales qui viendront après les Allemands, il était surtout question de pouvoir, autant que faire se peut, approvisionner la puissance coloniale en matières premières et autres merveilles exotiques des nouvelles terres (Erny, 1981, p.56). On comprend donc qu'en ce qui concerne l'avenir de l'enfant camerounais, du moins vis-à-vis de ses besoins propres (éducation, affection, socialisation...), le souci du colonisateur Allemand n'ait pas été de les satisfaire,

mais d'exploiter la fragilité des jeunes camerounais et en faire un terrain fertile, pour y ensemer les graines de l'idéologie coloniale. Il fallait en effet cultiver chez les jeunes camerounais l'acceptation de l'infériorité de leur culture pour mieux accueillir la puissance dominatrice supposée leur apporter le salut par la civilisation. Et si les Allemands construisirent quelques écoles, le rôle principal de ces institutions éducatives était de former l'esprit de l'enfant camerounais à la soumission vis-à-vis de la puissance coloniale. C'est ainsi que certains critiques trouveront dans le fait de confier aux missionnaires l'éducation des enfants au début de la colonisation (Ngonga, 2010, p.20), la volonté du colon de s'appuyer sur l'instruction religieuse et de faire passer son entreprise pour une volonté de Dieu. Quelques statistiques démontrent bien cette faible place accordée à l'éducation de l'enfant camerounais pendant la période coloniale allemande et surtout l'influence de la religion dans cette entreprise. En effet, à la veille de la première guerre mondiale, les taux de scolarisation dans le Cameroun allemand se présentaient comme suit :

**Tableau N°13 :Taux de scolarisation pendant la période d'occupation allemande au Cameroun**

<b>Population totale</b>	<b>Population scolaire</b>	<b>Secteur public</b>	<b>Secteur privé confessionnel</b>
2 230 000 habitants	36 833 élèves	2,3% des élèves scolarisés	97,7% des élèves scolarisés

**Source :** (Martin, 981)

Les choses ne vont pas beaucoup changer avec l'arrivée des Français et des Anglais après la défaite allemande dans la campagne de 1914 à 1918. En effet, au lendemain de la première guerre mondiale, alors que l'Allemagne est vaincue et que toutes ses colonies doivent passer entre les mains des puissances alliées vainqueurs de la guerre, le Cameroun est divisé en deux et confié simultanément à la France et à l'Angleterre. La place de l'enfant héritée de la doctrine coloniale allemande ne connaîtra presque pas de changements dans sa désormais double destinée au Cameroun.

#### **b) – Le système colonial français : une éducation « au » déracinement culturel pour l'enfant Camerounais**

Lorsque les Français arrivent au Cameroun après le traité de Versailles qui leur attribue, la plus grande partie du Cameroun (431 000 km<sup>2</sup> pour une population d'environ 2 000 000 habitants, soit les 4/5 du territoire contre 1/5 pour les Britanniques), leur mission première n'est pas de sortir les Camerounais des nombreuses années de traumatisme socioculturel qu'ils avaient connues pendant l'occupation allemande. Ils vont se donner pour mission d'effacer toute l'empreinte de la colonisation allemande

et de réduire à néant l'autorité traditionnelle sur la jeunesse dans la portion du territoire qui leur était confiée. Voici un extrait d'une note administrative officielle donnée par la Métropole à l'administration coloniale française au Cameroun à cette époque :

*« Il faut donc de toute nécessité que vous suiviez avec le plus grand soin le plan de campagne que je vous ai tracé, que vous coordonniez vos efforts, tous les efforts et que le défrichement méthodique et bien concerté (des autres langues) se poursuive sans hâte comme sans arrêt...(afin de concrétiser) notre volonté de donner aux populations du Cameroun la langue en quelque sorte nationale qu'elles n'ont pas et qui ne saurait évidemment être que celle du peuple à qui est dévolue la souveraineté du pays.... Aucune école ne sera autorisée si l'enseignement n'y est pas donné en français. L'enseignement de toute autre langue est interdit... » (Bidjaa Kody, 2001, p.76).*

A leur tour, ils appliqueront les mêmes ambitions coloniales que celles de l'Allemagne qui les avait précédés. Les écoles sont confiées aux missionnaires Français qui ont remplacé les missionnaires Allemands. Une fois de plus, l'enfant n'y est pas accueilli pour apprendre le « *métier d'enfant* » (Chamborédon et Prévot, 1973, p.295), mais pour être un bon « assimilé » à la culture française et mieux se préparer aux responsabilités de producteur de biens économiques au profit de la Métropole (Erny,1981). A la veille de l'indépendance, les taux de scolarisation se présentaient comme suit au Cameroun francophone : de 1957 à 1958, 350 831 élèves sont scolarisés dans le primaire par exemple sur une population d'environ 2 600 000 habitants. La raison d'un tel faible taux de scolarisation étant que l'éducation moderne était réservée à une poignée d'indigènes devant se mettre au service de l'administration française. En effet, les Français avaient essentiellement besoin des indigènes connaissant lire et écrire pour pouvoir, d'une part, servir d'interprètes, et d'autre part, aider les missionnaires dans l'enseignement de la catéchèse qui visait, entre autres objectifs, à pacifier les populations rebelles à la mission coloniale. Les visées de l'éducation n'iront pas plus loin que ces quelques préoccupations qui ne demandaient pas de gros investissements financiers. Un souci qui a persisté et qui compte parmi les failles de la politique éducative camerounaise jusqu'aujourd'hui. C'est par exemple le cas du problème de la disparité des taux de scolarisation entre le Nord et le Sud du Cameroun, ou alors celui du faible taux de scolarisation des filles de manière générale. En effet, le Nord islamisé s'étant beaucoup opposé à l'expansion coloniale occidentale, les Français auront volontairement freiné la scolarisation des populations dans cette partie du territoire. Par ailleurs, l'éducation des jeunes filles devait, à cette époque, essentiellement être domestique, morale et religieuse, le but étant de former de bonnes mères et des épouses soumises pour les commis de l'administration française.

**c) - Le système colonial anglais : une éducation soucieuse de la nécessité de l'enracinement culturel pour l'enfant Camerounais**

Au lendemain du traité de Versailles en 1919, les Anglais vont hériter de la partie occidentale du Cameroun, soit une superficie de 88 036 km<sup>2</sup> pour 560 834 habitants. Ils vont aussitôt diviser leur portion camerounaise en deux parties à cause de la proximité de leur possession du Nigéria qui partage la même frontière avec le Cameroun. La partie Nord, le Northern Cameroon fut rattachée au Nigeria septentrional alors que la partie sud, le Southern Cameroon, fut intégrée au Nigeria oriental. Lors du référendum de 1961, la partie sud fut rattachée au Cameroun francophone mais garda l'Anglais comme langue officielle. C'est pourquoi le Cameroun est un pays bilingue aujourd'hui, avec le Français et l'Anglais comme langues officielles. Pour asseoir leur administration, les Anglais vont aussi se servir de l'église. Une fois de plus, l'enfant camerounais ne sera pas éduqué pour les fins de son propre accomplissement, mais pour mieux se préparer à servir les intérêts de la couronne anglaise. Mais, par rapport au système colonial français et allemand, les choses semblent s'être passées avec un peu plus de subtilité. Pierre Erny affirmait dans ses travaux sur ce sujet que :

*« Conçue dans la ligne générale d'une doctrine de l'indirect rule, la politique scolaire britannique s'est toujours caractérisée par son pragmatisme, une grande souplesse, une absence de système, une volonté manifeste de diversification et d'adaptation aux lieux et aux circonstances. Elle accepta la prépondérance que les missionnaires avaient acquise et demeura toujours méfiante à l'égard d'un contrôle trop lourd de l'Etat sur l'éducation. "Même dans les écoles primaires, on s'efforce d'encourager l'attachement à la communauté naturelle... Dans certaines régions, on a tenté de baser l'histoire sur le folklore local tel que les enfants le recueillaient de leurs parents et des anciens de l'endroit » (Erny, 1981).*

A la veille de la Réunification en 1972, 95 159 élèves sont scolarisés dans le primaire, dans la partie anglophone du Cameroun. Quant à l'enseignement secondaire, le premier collège dénommé « collège saint Joseph » fut construit en 1938 par la mission catholique de Hill Hill. A la veille de la Réunification, quatre collèges fonctionnaient déjà dans la zone anglaise : un collège catholique et trois collèges protestants (Mbala Owona, 1986, p.46). Malgré cet apparent dynamisme et cette souplesse, la colonisation britannique va néanmoins privilégier la création des grandes plantations produisant les produits de rente au détriment des écoles. Le choix de l'administration anglaise était donc clair : comme avec les Allemands et les Français, l'économie passait avant l'éducation proprement dite.



On peut donc conclure avec Pierre Erny au sujet de l'éducation coloniale que :

*« L'école, s'étant implantée en Afrique Noire en plein contexte colonial, n'est pas née comme une réponse aux besoins mêmes de la société autochtone, mais fut pensée et imposée de l'extérieur. Pour les organisateurs de l'enseignement dans les pays d'Afrique « il s'agissait de savoir si l'on ne voyait dans les colonies que leur utilité pour la métropole, ou si l'on y reconnaissait, au contraire, des hommes ayant leur génie particulier et des qualités propres méritant d'être développées ». Dans le fond tout le problème est là, ce qui a permis à un spécialiste d'écrire : "Dans les colonies, l'enseignement n'est pas tant une question de pédagogie qu'une question de politique » (2). Pour comprendre l'orientation que prirent les différents systèmes scolaires, il faut avant tout se poser les questions suivantes : Quel but assignait-on à l'école ? A quels besoins répondait-elle ? Qu'attendait-on de ceux qui avaient passé sur ses bancs ? Pendant très longtemps, l'école eut pour mission explicite de former des commis, des auxiliaires, des agents subalternes de l'administration, du commerce et de l'enseignement, « Je pense, écrivait le Gouverneur général Clozel en 1917, que le premier résultat à obtenir de l'enseignement que nous donnons dans les colonies doit être un résultat d'utilité pratique, pour nous d'abord, pour nos indigènes ensuite ». Plus explicite encore fut un chef d'Etat portugais, ancien Ministre. L'enseignement à dispenser aux indigènes dans les territoires non autonomes, des Colonies, qui écrivit en 1954 : « Pour le moment il faut envisager les Noirs en Afrique comme des éléments producteurs encadrés ou à encadrer dans une économie dirigée par les Blancs. Mais on ne peut pas ne pas les considérer avec attention comme l'un des facteurs les plus importants de cette économie » (Erny, 1981, p.79).*

Aussi, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Dans les ambitions prioritaires qui ont motivé l'instauration de l'école occidentale qui a introduit le modernisme dans le continent noir, tout n'était au départ qu'une question d'économie et de politique d'hégémonie socioculturelle de l'Occident sur les terres, les biens et les ressources humaines disponibles gratuitement en Afrique. Des ambitions qui marquent toujours et encore la contribution des acteurs et partenaires nationaux et internationaux des politiques publiques en Afrique et au Cameroun dans la conjoncture socioculturelle, politique et économique actuelle (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

### **7.1.3 – Les déterminants conjoncturels de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : entre politiques éducatives au Cameroun et politiques éducatives camerounaises**

Les politiques de l'éducation, comme fait social caractérisant de manière particulière les politiques publiques d'un pays se trouvent toujours sous l'influence d'un certain nombre de facteurs socioculturels, politiques, économiques... ponctuels et permanents qui les déterminent. Ces facteurs sont perceptibles dans les différents indicateurs sociaux du pays et peuvent s'appréhender, à notre

avis, comme des déterminants conjoncturels. Ils sont conjoncturels parce qu'ils impactent de manière ponctuelle la vie socioculturelle, politique, et économique du pays. Derrière ces déterminants conjoncturels qui peuvent apparaître et disparaître avec la conjoncture et qui sont plus palpables, il y a les déterminants fondamentaux qui influencent les politiques éducatives en profondeur.

Il convient tout d'abord de faire remarquer ici que nous avons jusque-là, plus parlé de la politique éducative ou des politiques éducatives « au Cameroun » et rarement de la politique éducative ou des politiques éducatives « camerounaise(s) ». Même si elle n'est pas très apparente, cette différence nous a été inspirée de l'opinion de certains critiques qui pensent de manière formelle que les politiques publiques en Afrique, de manière générale, et les politiques éducatives dans ce continent en particulier sont élaborées en Occident et parachutées sur le continent noir. Notre démarche tend, bien sûr à démontrer que l'héritage colonial continue à peser lourdement sur presque tous les aspects de la vie sociale au Cameroun. Nous ne pensons cependant pas, comme le suppose une certaine opinion, que l'indépendance n'a pas été une réalité concrète et historiquement assumée pour les pays africains en général et pour le Cameroun en particulier. C'est bien Paul Biya, un Camerounais d'origine qui est président de la République au Cameroun actuellement et non Emmanuel Macron ou alors un Haut-commissaire du Gouvernement français ou anglais, comme ce fut le cas à l'époque coloniale. Pour la gestion de l'éducation nationale au Cameroun, les ministres actuels sont bien nommés par le chef d'Etat Camerounais sur proposition du premier ministre, chef du Gouvernement camerounais comme le prévoit la Constitution camerounaise élaborée, en principe, par les Camerounais. Et si le passage de la France ou de l'Angleterre au Cameroun influence encore la vie sociale dans ce pays, nous pensons que, bien que cela participe d'une certaine manière de l'expression d'une volonté politique des dirigeants Camerounais, c'est aussi et surtout une conséquence de l'histoire qui est irrévocable. Il en est d'ailleurs ainsi de tous les pays qui ont connu une domination étrangère à un moment donné de leur histoire. Et comme l'histoire voudrait qu'en un moment donné de son cours, certaines sociétés soient plus puissantes que d'autres et que les plus puissants dominent les moins puissants, il est donc certain que la domination étrangère n'a pas été et ne serait jamais une réalité uniquement africaine. Une fois la domination officielle de la puissance étrangère achevée, l'histoire voudrait aussi que la société dominée s'organise pour conduire à bien les politiques publiques nationales et la manière de le faire dépend fondamentalement de la volonté politique des dirigeants du pays. En matière d'éducation, le Cameroun s'était bien lancé dans l'élaboration d'une politique éducative nationale après les indépendances qui remplit aujourd'hui les principes fondamentaux de toute politique éducative. Patrick Robo souligne comme principes fondamentaux, la nécessité d'une Institution administrative publique qui organise la gestion de la politique éducative à travers des textes juridiques et administratifs appliqués par l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation nationale. Il y a

aussi la nécessité d'un système éducatif dans lequel sont mises en pratiques les différentes dispositions de la politique éducative arrêtées par l'autorité publique compétente (Robo, 1996). Partant de ces principes, nous voulons affirmer l'existence d'une politique éducative camerounaise à travers la présentation de l'école de la République qui traduit la nationalisation effective de l'entreprise éducative au Cameroun après les indépendances. Il y a aussi l'existence d'un système éducatif camerounais caractérisé par la présence de deux sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone ; des Institutions publiques nationales en charge de l'éducation et celle des dispositions administratives et juridiques qui soutiennent cette politique éducative. Des réalités sur lesquelles nous ne reviendrons plus, l'ayant déjà fait au premier chapitre.

Comme nous venons de le souligner dans les précédentes lignes, la façon dont le système éducatif camerounais s'est constitué, son contenu et son double visage fait des exigences de la tradition et celles de la modernité, nous révèlent les influences des contextes qui l'ont fondé. Avec le début de l'aventure coloniale au Cameroun en 1884, l'éducation de l'enfant qui était jusque-là entièrement confiée aux familles et à la société clanique va entamer ses premiers pas dans la modernité. Les années 1960 et 1961 sonnant la fin de la colonisation au Cameroun. A partir de ce moment, l'entreprise éducative camerounaise sera remise aux mains des nouveaux dirigeants Camerounais. Ce nouveau tournant ne signifiera pas le retour à l'éducation traditionnelle comme certains nationalistes l'ont souhaité. Il s'agira de la fondation d'une nouvelle politique éducative basée sur la préservation des acquis du passé socioculturel traditionnel et colonial et la poursuite de la modernisation de l'éducation au Cameroun, travail commencé lors de la colonisation.

#### **7.1.3.1 - L'école de la République et les fondements de la politique éducative actuelle au Cameroun : un conflit sous-jacent entre tradition et modernité**

Après plus de soixante-quinze ans de colonisation (1884 -1960), l'éducation au Cameroun entrera dans une troisième phase dite d'éducation républicaine. En effet, la fin de la colonisation française (1960), pour la partie francophone du Cameroun et de la colonisation anglaise (1961), pour la partie anglophone après les mandats accordés à la France et à l'Angleterre par la Société des Nations (SDN) à la fin de la première guerre mondiale permettra au Cameroun de mettre sur pied une politique éducative nationale orientée vers les valeurs socioculturelles nationales et ouverte à la modernité. L'école de la République, puisque depuis les indépendances, le Cameroun constitue une République qui fut d'abord fédérale jusqu'en 1972 et unie à partir du 20 mai de la même année, a connu deux grandes périodes. La première période va de 1960 en 1982 avec la présidence d'Ahmadou Ahidjo et de 1982 à nos jours avec la présidence de Paul Biya. Plusieurs critiques pensent que la politique

éducative camerounaise telle qu'elle se présente aujourd'hui et telle qu'elle a été pensée dans la Constitution de la République unie du Cameroun qui plaçait sous une seule et même autorité gouvernementale les deux parties francophone et anglophone en 1972, est essentiellement fondée sur le double souci de sauvegarder l'héritage socioculturel traditionnel et colonial (Biloua, 2004, p.23). En effet, dans presque tous les travaux proposés par les experts en éducation au Cameroun depuis les indépendances, en passant par la ligne politique donnée à l'éducation nationale par les deux chefs d'Etat que le Cameroun a connus depuis son indépendance, on constate toujours cette volonté de sauvegarder les acquis du passé tout en s'ouvrant à la modernité.

### **7.1.3.2 - L'école de la République sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo et les fondements de la politique éducative camerounaise : entre volonté de nationalisation de l'éducation et sauvegarde des acquis du passé**

Aux lendemains des indépendances, les premiers gouvernements de la République fédérale du Cameroun vont s'engager à poursuivre, dans chacune des deux fédérations (Cameroun francophone et Cameroun anglophone), le travail d'initiation de la jeunesse camerounaise à l'éducation moderne commencé lors de la colonisation. Ils chercheront aussi avant tout à renouer avec l'éducation traditionnelle qui ne fut pas très encouragée par certaines administrations coloniales, notamment celle de l'Allemagne et de la France. Soulignons que ce retour aux sources de l'éducation traditionnelle répondait de la volonté des nouveaux gouvernants du Cameroun d'affirmer la nationalisation des Institutions étatiques et leur autonomie. Dans la plupart de ses interventions à l'adresse des responsables de l'éducation nationale au Cameroun, le président Ahmadou Ahidjo, le premier chef d'Etat camerounais (1960 -1982) avait toujours tenu à rappeler cette double logique interne que les Camerounais devaient conférer à l'éducation de la jeunesse, cette jeunesse qu'il qualifiait affectueusement de « *fer de lance de la Nation* ». Ainsi, alors qu'il s'adressait au Conseil supérieur de l'éducation nationale en 1967, il déclarait : « *Notre souci reste d'une part, d'assurer un juste équilibre entre la connaissance des valeurs culturelles du patrimoine national et la connaissance des valeurs universelles, entre la connaissance du passé et la connaissance du monde actuel* » (Ahidjo, 1980, p.83). Une année plus tard, conscient de sa responsabilité de poser les bases de l'éducation nationale dans un Cameroun désormais indépendant et donc devant assumer l'avenir de la formation des futures générations, Ahmadou Ahidjo affirmait à l'occasion de l'inauguration solennelle de la Première Exposition Internationale du Livre Africain tenue à Yaoundé en mai 1968 que : « *La prise de conscience de notre identité nationale, qui informe toute notre politique de construction nationale montre que nous refusons toute aliénation culturelle, que nous avons assez de force créatrice pour donner un contenu concret à cette identité dans tous les domaines et que nous sommes à jamais*

*déterminés à forger nous-mêmes notre propre destin* » (Yetna, 1999, p.241). Ahidjo aura ainsi gardé ce constant souci de construire une identité nationale camerounaise autour du passé socioculturel et des acquis de la modernité héritée des soixante-quinze ans de colonisation occidentale au Cameroun. Aussi, dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et Technique et des Affaires Culturelles, deux ans avant de démissionner de ses fonctions, il assignait aux responsables de la recherche scientifique au Cameroun la mission de « *considérer les modes de vie de notre peuple, examiner comment il faut valoriser à partir même de l'éducation de nos enfants, nos contes, nos légendes, nos jeux, nos langues, sans toutefois porter atteinte au principe du pluriculturalisme historique de l'Etat, fondé sur la richesse que constitue notre diversité culturelle...* » (Fonkoua, 2012, p.98).

### **7.1.3.3 - L'école de la République sous la présidence de Paul Biya et les fondements de la politique éducative camerounaise**

Arrivé à la tête de l'Etat camerounais en 1982, le président Paul Biya poursuit en matière d'éducation pratiquement la même ligne politique que son prédécesseur. Il propose en effet dans son célèbre ouvrage intitulé « Pour le libéralisme communautaire » (1987), ouvrage qui consacre son idéologie politique aux destinées du Cameroun, de poursuivre sur le plan national et international, l'œuvre d'enracinement culturel du Cameroun et d'ouverture à la modernité. A propos de la place de la culture locale dans la conduite de chaque Camerounais, il déclarera que :

*« Chaque Camerounais doit d'abord s'imprégner de la culture de sa communauté ethnique au moyen de sa langue maternelle qu'il doit pouvoir parler. Après la maîtrise des données de sa propre culture ethnique, il apporte sa contribution à l'édification d'une culture nationale. Ainsi, on ne sera descendu au fond de sa personnalité ethnique que pour en remonter avec ce que l'ethnie détient d'excellent et dont la nation entière doit bénéficier, à travers les langues nationales et à travers les langues officielles ». En 1987, la même année de la publication de son livre de chevet, Paul Biya insistera sur le fait que les manuels scolaires au programme au Cameroun se doivent de véhiculer en priorité les valeurs camerounaises. Il affirme que : « Il importe de veiller sur le contenu des programmes scolaires pour que certains manuels, véhicules de valeurs humaines décisives, ne soient plus seulement camerounisés mais Camerounais » (Biya, 1987, p.113).*

#### **7.1.3.4 - Les politiques éducatives au Cameroun du point de vue du Cameroun anglophone : entre nationalisation renforcée de l'éducation et ouverture à la modernité**

Parmi les critiques concernant la politique éducative camerounaise, il y a la domination quasi générale du système éducatif francophone. Depuis les indépendances, l'Etat camerounais s'était engagé dans la construction de l'éducation nationale à l'aide des deux principaux systèmes éducatifs hérités de la colonisation. Cet engagement faisait suite aux accords passés entre les deux Fédérations du Cameroun francophone et du Cameroun anglophone lors du Référendum de la Réunification. Il était entre autres questions du respect des acquis du passé que chaque Fédération avait réunis durant sa longue période d'occupation coloniale. Ces accords visaient principalement la sauvegarde des intérêts des puissances coloniales dans chacune des Fédérations après les indépendances, à préserver l'unité entre les deux Fédérations et à contenir les velléités sécessionnistes qui animaient certaines élites, surtout du Cameroun anglophone. Cependant, compte tenu de la supériorité démographique et géographique du Cameroun francophone, supériorité que nous avons soulignée au sujet des statistiques y afférentes lors du partage du territoire pendant le Traité de Versailles, beaucoup de voix se sont souvent levées pour dénoncer la domination des politiques publiques francophones au Cameroun. Au sujet de la politique éducative camerounaise, des propositions intéressantes avaient été faites par la candidate soutenue par le plus grand parti politique d'obédience anglophone (le SDF) lors des derniers scrutins présidentiels. Nous avons tenu à faire état de ces propositions dans le but de faire entendre la voix de l'opinion anglophone dans la politique éducative camerounaise actuelle. Ces propositions soumises à l'opinion publique camerounaise par la candidate Edith Kahbang Walla baptisées « *les 16 propositions pour réformer le système éducatif camerounais* » sont reprise *in extenso* dans les annexes de ce travail. Nous pouvons cependant y relever que l'opinion anglophone stigmatise le fait que la plupart des résolutions prises par le Gouvernement camerounais dans la Loi d'orientation scolaire de 1998 sont « *des schémas importés qui ne répondent pas du tout aux besoins de la nation ou ne s'adaptent pas à notre environnement socio culturel* », comme le faisait remarquer l'opposante » Edith Kahbang Walla, candidate du Social Democratic Front lors de la campagne électorale 2011. C'est le lieu de souligner que lorsque l'opinion publique camerounaise en générale et anglophone en particulier, parle des solutions importées au Cameroun, il s'agit généralement des influences des pays occidentaux et particulièrement de la France dans les politiques publiques au Cameroun. Nous reviendrons sur le point de vue de l'opinion publique anglophone sur l'influence occidentale dans les politiques éducatives au Cameroun. Nous verrons que, bien que la plupart des critiques soient contre l'emprise de la France dans les politiques éducatives camerounaises, les propositions de la partie anglophone du Cameroun au sujet de l'éducation ne manquent pas de soutenir l'influence de

l'Angleterre dans cette partie du territoire. Ce qui précède voudrait tout simplement dire qu'elles soient francophones ou anglophones, les propositions de politique éducative au Cameroun se recoupent toujours sur la double influence des réalités socioculturelles locales et de l'héritage colonial.

#### **7.1.3.5 - Quelques penseurs Africains et Camerounais et les fondements de la politique éducative camerounaise**

Depuis les indépendances, l'élite intellectuelle Africaine en général et Camerounaise en particulier, pour sa grande majorité, a toujours proposé, au sujet des politiques éducatives en Afrique, un travail d'enracinement socioculturel devant précéder l'ouverture à l'extérieur des Africains. Cette double orientation des politiques éducatives en Afrique et au Cameroun n'est donc pas une ambition exclusivement politique. Elle est surtout l'expression d'une volonté commune des sociétés africaines. Il s'agit d'ailleurs d'une mission presque unanimement confiée aux intellectuels africains par les dirigeants africains, la mission d'associer dans les structures d'éducation des jeunes générations qu'ils ont la lourde charge de conduire, une formation qui respecte les deux orientations culturaliste et moderniste. L'anthropologue Cheikh Anta Diop, l'un des ténors de la théorie de l'identité africaine disait : « *Il devient donc indispensable que les africains se penchent sur leur propre histoire et leur civilisation et étudient celles-ci pour mieux se connaître...* » (Essomba, 1992, p.5). Dans la même logique, le professeur Mungala proposait que les Africains se réapproprient leur culture en l'insérant dans l'éducation des futures générations, entreprise désormais confiée à l'école nouvelle (moderne) par opposition à l'école traditionnelle. Il affirmait ce qui suit : « *L'école nouvelle africaine loin d'être étrangère à son milieu d'implantation, devra au contraire s'y insérer. Elle devra éduquer l'enfant aux valeurs culturelles et sociales de la communauté. Elle devra ressourcer l'enfant africain dans son milieu africain et naturel* » (Mungala A.S., 1985, p.19). S'inscrivant dans la même perspective, les grands rendez-vous nationaux et internationaux de l'éducation au Cameroun traduisent tous cette double mission confiée par les pouvoirs publics camerounais à l'entreprise éducative conçue comme reflet de la diversité de l'héritage socioculturel camerounais et la porte d'entrée du Cameroun dans la modernité. Tous les travaux de ces dernières décennies en éducation le démontrent. Voici par exemple ce qu'on peut retenir des objectifs de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en l'an 2000 tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, objectifs réappropriés par le Gouvernement camerounais et découlant de la Déclaration nationale de Politique Générale en éducation adoptée en janvier 1991 :

*« L'éducation de base doit conférer à tous les Camerounais la capacité ainsi que la responsabilité correspondante de respecter et de fructifier le patrimoine culturel*

*linguistique et spirituel commun, de promouvoir l'éducation d'autrui, de défendre la cause de la justice sociale, de protéger l'environnement, de se montrer tolérants envers les systèmes sociaux, politiques et religieux différents du leur, en veillant que les droits de l'homme et les valeurs humanistes communément admises seraient sauvegardés et en œuvrant pour la paix et la solidarité internationale » (EPT, 2000).*

Les mêmes objectifs seront rappelés aux Etats Généraux de l'Education nationale tenus au Cameroun en mai 1995. On peut en effet y lire que l'éducation au Cameroun a pour mission de : « *former à l'amour de la patrie des citoyens cultivés, enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde, respectueux de l'intérêt général et du bien commun* » (EPT, 2000). Cet esprit d'enracinement socioculturel et d'ouverture à l'extérieur du système éducatif camerounais sera réaffirmé en 1998 dans la Loi d'orientation de l'éducation nationale camerounaise, Loi que nous avons jointe en annexe de ce travail. Précédée en 1991 des Etats Généraux de la Culture et des Etats Généraux de l'Education en 1995, la Loi d'orientation de l'éducation au Cameroun viendra confirmer les propositions faites lors de ces deux premiers rendez-vous. Elle va ainsi affirmer en son titre I, article 5 alinéa (1) que l'éducation nationale au Cameroun doit s'atteler à la « *formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde* ». C'est donc sur ce double plan d'enracinement socioculturel et d'ouverture à la modernité que s'est bâti le système éducatif camerounais dans sa triple dimension francophone, anglophone et de promotion des contenus éducatifs étrangers par la création des établissements scolaires ouverts sur des systèmes éducatifs de certains pays occidentaux.

#### **7.1.4. – Les limites des déterminants fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun : le cas particulier de l'éducation négro-africaine traditionnelle**

S'il est certain que les fondements de l'éducation véhiculée par la tradition négro-africaine ont réussi, pendant des siècles, à produire un tissu socioculturel solide perceptible au travers des grands dirigeants qui ont marqué l'histoire des grands empires africains, il demeure aussi pertinent que cette éducation n'a pas su faire face au contact du modernisme apporté par la civilisation occidentale. Certes, les raisons de cette inadaptation peuvent se trouver dans l'efficacité des outils et méthodes pédagogiques utilisés par les Occidentaux pour la conquête de l'Afrique, comme l'ont affirmé nombre de critiques, mais, il faut aussi et surtout aller chercher les raisons de cet échec dans les limites que Mungala qualifie d'anti-valeurs de l'éducation traditionnelle négro-africaine (Mungala A.S., 1985).



#### **7.1.4.1 – Les méthodes de la pédagogie traditionnelle négro-africaine : les insuffisances de l'oralité et le caractère rudimentaire des outils pédagogiques en Afrique noire**

Parlant des limites de l'éducation traditionnelle négro-africaine, Mungala pense que :

*« L'éducation traditionnelle [négro-africaine] ne comporte pas que des valeurs, mais aussi des éléments négatifs que nous appelons ici anti-valeurs. Nous nous placerons donc ici dans un courant positiviste qui voit certainement des imperfections dans nos systèmes de valeurs, mais trouve que ces valeurs offrent la possibilité d'être développées, réorientées, réajustées et parfaites. De là leur caractère ouvert et dynamique. Ainsi certains éléments positifs de l'éducation dite « moderne » pourraient être intégrés dans nos systèmes de valeurs soit pour les parfaire et ainsi les développer, soit pour se porter en rectification à certains de leurs effets néfastes » (Mungala A.S., 1985, p.19).*

Un examen des méthodes, des outils pédagogiques et des principaux acteurs de l'éducation traditionnelle négro-africaine permet de desceller de nombreuses limites qui impactent suffisamment les politiques publiques actuelles au Cameroun.

##### **a) – Une éducation par le voir faire et le faire faire qui est pratique, mais n'encourage pas la réflexion**

Si les rites en usage dans l'éducation traditionnelle négro-africaine ont pour but de promouvoir une formation intégrale de l'homme ou de la femme en Afrique, les méthodes pédagogiques utilisées ici présentent de nombreuses insuffisances par rapport à l'émancipation de l'Africain dans un contexte de modernité.

En effet, la pédagogie traditionnelle négro-africaine est essentiellement pratique et n'encourage donc pas suffisamment la réflexion et le sens critique par rapport à la réalité. Ici, tout semble avoir été pensé par les ancêtres et les génies du clan. Les jeunes générations n'ont donc qu'à voir faire les aînés qui ont reçu tous les savoir-faire par tradition. Des savoir-faire qu'ils véhiculent eux-mêmes de génération en génération. On évite ici de se perdre dans des théories et des réflexions que l'enfant ne pourra pas comprendre. La pédagogue Henri Ngonga affirme que : « *Le but* [de l'éducation traditionnelle négro-africaine] *était* [simplement] *d'inculquer des savoir-faire nécessaires à la vie en société* » (Ngonga, 2010, p.16). L'absence de la théorie constitue d'ailleurs l'une des plus grandes différences entre la pédagogie négro-africaine traditionnelle et la pédagogie occidentale et moderne. En effet, si en Occident, toute réalisation technologique est précédée d'une théorie qui valide conceptuellement sa possibilité, en Afrique traditionnelle, on passe directement de l'idée à la pratique

sans avoir besoin d'une théorie particulière pour rendre possible et expliquer spéculativement l'entreprise réalisée. En effet, si le jeune adolescent occidental apprend que pour avoir de l'eau, il faut associer un atome d'hydrogène avec deux atomes d'oxygène (une molécule d'eau = HO<sub>2</sub>) ou que la pluie procède de la rencontre des masses d'air chaudes et des masses d'air froides qui créent une dépression atmosphérique aboutissant au phénomène de condensation par la transformation de l'air en liquide, le jeune négro-africain de son côté vous dira que l'eau tombe du ciel sans savoir comment cela s'opère. Il pourra peut-être expliquer l'origine de l'eau en vous disant que ce sont les génies de l'eau qui la procurent aux hommes. Il le sait parce que c'est ce qu'il a appris de ses parents. Sur le plan pratique, si pour avoir son vélo, le jeune occidental sait qu'il a fallu, sans les maîtriser, l'association de plusieurs théories de la part de ceux qui sont chargés de lui procurer ce moyen de locomotion, le jeune africain traditionnel, pour avoir vu ses aînés le faire, eux-mêmes qui l'ont aussi vu de leurs aînés, sait que son patin à bois s'obtient en liant le bois au bois comme le dit Cheikh Hamidou Kane pour désigner la technologie dans « L'Aventure ambiguë ». Il en va ainsi de tous les aspects de la vie sociale de l'enfant négro-africain. Pour trouver des solutions aux différentes situations que lui présente la vie quotidienne, le jeune négro-africain est initié à la connaissance empirique. C'est d'ailleurs ce à quoi se réfère le proverbe *Fang-Béti* qui dit : « *emoan akar ke ai esia a mpwai me dzam akar kig bi mvoè asoag* » (un enfant qui est toujours aux côtés de son père lors de ses différentes activités saura tout faire comme son père) ou encore cet autre proverbe *Fang-Béti*: « *nge ondzi nsoandan nton nga obebe aloa mvu* » (si tu ne sais pas comment tailler une pique, instrument de travail servant à creuser la terre, il faut observer l'oreille du chien).

### **b) - Une éducation par le traumatisme émotionnel, la peur et la domination du monde surnaturel sur le naturel**

Le négro-africain traditionnel passe le clair de sa vie dans les initiations qui s'accompagnent des pratiques rituelles le plus souvent assez traumatisantes émotionnellement et somatopsychologiquement pour l'enfant. En effet, l'éducation traditionnelle en Afrique noire ne laisse aucune place aux divertissements pour l'enfant comme dans le cadre de l'éducation moderne. Très tôt déjà, ce dernier est appelé à s'initier aux responsabilités familiales de telle sorte que le petit homme ou la petite femme passe directement de l'enfance à l'adulte sans connaître l'étape de l'adolescence avec ses joies et peines comme chez le petit occidental. L'une des conséquences de ce qui précède est inévitablement l'accumulation de quelques frustrations et traumatismes (Focksis Docksou, 2014). On peut donc comprendre la propension à des comportements compulsifs de jouissance plus ou moins accentués constatés chez les Africains en contexte de modernité avec la subjectivation des interdits socioculturels. Une déviation qui s'accompagne évidemment, de manière compensatoire pour la

domination des traumatismes, des frustrations et des peurs accumulées, par des débordements dans l'usage des biens publics. Pour Mungala en effet :

« [La peur et la superstition sont les moyens] que l'éducation traditionnelle utilise pour faire respecter les règles, les lois et les préséances vitales qui ordonnent toute la vie sociale. L'individu a peur des conséquences naturelles ou surnaturelles qui pourraient lui arriver s'il transgresse les lois, les interdits, les tabous, etc. Les sanctions corporelles sont généralement légères, on se contente plutôt d'une volée de reproches et, pour obtenir la discipline chez l'enfant récalcitrant, on recourt à la peur en évoquant des personnages mystérieux et redoutables, des croque-mitaines, etc. [...] Le mysticisme est la principale pratique à laquelle recourt l'Africain pour saisir et pénétrer les secrets de la vie et de la nature. D'où sa tendance à consulter les médiums, à recourir aux forces occultes pour expliquer ou comprendre certains phénomènes naturels que l'Européen appréhende grâce à la science, à la technique » (Mungala A.S., 1985, p.19).

Dans le contexte actuel des politiques publiques au Cameroun, cette peur culturelle constitue la principale arme qu'utilisent les dirigeants Camerounais pour maintenir le peuple dans la soumission.

#### **7.1.4.2 - Les acteurs et les outils pédagogiques traditionnels au Cameroun : un contexte informel socialement structuré**

##### **a) – Les acteurs de l'éducation traditionnelle au Cameroun : un choix essentiellement réduit au cercle des proches et du clan**

En contexte négro-africain traditionnel, les acteurs de l'éducation ou de l'initiation enfantine sont de manière générale la famille, les aînés du clan et certains initiateurs particuliers (Edongo Ntede, 2010). Au niveau de la famille, la mère est l'actrice principale de l'éducation des enfants pendant leurs premières années d'existence (Mungala A.S., 1985). Comme nous l'avions précédemment souligné, son rôle commence dès la conception de l'enfant, instant pendant lequel elle devra particulièrement supporter un certain nombre d'interdits et pratiquer des rites qui sont supposés garantir le bon développement intra-utérin de l'enfant. Si elle est mariée, cette éducation prénatale s'adressera bien sûr au couple. Elle se poursuit à la naissance et pendant l'enfance par des rites qui concernent cette phase du développement infantin. Il est particulièrement question des premières règles de socialisation constituées de l'éducation morale et de l'initiation aux travaux domestiques. Un proverbe *Fang-Béti* caractérise cette nécessité pour la mère d'encadrer ces instants très importants pour le comportement futur de l'enfant : « *eloag nya moan adi ndzo fe moan adi* (l'enfant mangera toujours les mêmes herbes qu'il aura vu sa mère manger). Un autre proverbe *Fang-Béti* enseignera que : « *mvoan y'avuu mwaoan* (un silence ressemblera toujours à un silence) » pour dire que l'enfant doit

toujours se comporter comme ses parents. Ici, l'initiateur ou le parent invite l'enfant, non seulement à être attentif à ce qu'il fait en tant que son géniteur, mais aussi à devoir transmettre ce qu'il a vu de lui à sa descendance le moment venu.

Par ailleurs, il s'agit d'une éducation strictement genrée dans ce sens qu'après l'éducation maternelle qui suit le sevrage intervenant assez tardivement (2ans), les deux parents vont chacun prendre en charge la suite de l'éducation. Le père et les autres membres mâles de la famille et du clan se chargeront de l'éducation du garçon aux responsabilités de futur chef de famille. La mère et les autres mères du clan s'occuperont de donner les réflexes d'une bonne épouse et celle d'une bonne mère de famille à la fille (Mungala A.S., 2013).

Il est certain que conçue de cette manière, l'éducation traditionnelle négro-africaine ne permet certainement pas à l'enfant d'agrandir le cercle des acteurs de son éducation et d'acquérir des compétences diversifiées dans la solution des problèmes de son environnement, mais aussi ceux relevant des autres milieux de vie que le sien. Ce qui aura inévitablement des conséquences négatives dans les rapports que l'adultes aura avec des personnes qui ne sont pas de son entourage familial dans l'avenir.

**b) – Les outils pédagogiques en contexte d'éducation négro-africaine traditionnelle au Cameroun : des instruments rudimentaires ne favorisant pas l'interactivité**

D'après la définition de la pédagogue Carole Coupez :

*« Un outil pédagogique, c'est simplement un support associé à une démarche et élaborée dans le but d'aider ou d'accompagner « un » public à comprendre, à apprendre ou à travailler...C'est donc un outil au service de la pédagogie, c'est-à-dire -plus modestement- au service de ceux qui apprennent ou de ceux qui les aident à apprendre (formateurs, enseignants, tuteurs, parents, collègues...)» (Copez, 2013).*

Si les outils pédagogiques sont assez diversifiés en milieu traditionnel négro-africain, ils brillent cependant par leur caractère rudimentaire et le fait que les enfants ne soient pas associés à un certain genre de jeux réservés uniquement aux adultes, par exemple. La parole est ici le principal support et vecteur de l'éducation (Edongo Ntede, 2010). Société originellement sans écriture, la société négro-africaine traditionnelle a toujours assuré la transmission de la pensée et de l'héritage ancestral par la parole ou l'expression orale. En effet, comme l'affirme l'anthropologue Louis-Vincent Thomas :

« *La civilisation africaine procède avant tout du verbe, qu'il soit parole, rythme ou symbole ; il suffit pour s'en convaincre, de rappeler les inévitables causeries qui, à l'heure de la sieste, sur la place de la concession, ou le soir, au tour du feu, réunissent plusieurs dizaines d'assistants en des colloques animés, parfaitement réglés et interminables. Généalogies, récits historico-légendaires, contes, fables, proverbes, énigmes et mythes constituent l'essentiel de cette littérature* » (Louis-Vincent, 1978,p.120).

Grâce à la tradition orale, l'enfant négro-africain traditionnel apprend non seulement à communiquer avec son entourage, mais aussi à maîtriser et à interagir avec la nature. Louis-Vincent Thomas pense en effet que la parole n'est pas seulement un moyen de communication dans ce contexte, mais aussi l'essence même du monde négro-africain traditionnel. Pour lui :

« *L'essence du monde négro-africain réside dans la force dont la vie et le verbe actualisent les manifestations profondes, le langage est par excellence expression de l'Etre-Force, déclenchement des puissances vitales et leur cohésion. [...] La parole est tout. Elle coupe, écorche. Elle modèle, module. Elle perturbe, rend fou. Elle guérit ou tue net. Elle amplifie ou abaisse selon sa charge. Elle excite ou calme les âmes...* » (Louis-Vincent, 1978, p.120).

Le jeu constitue ici un outil pédagogique de tous les temps. En effet, par son caractère divertissant, le jeu a toujours été un outil pédagogique dans la plupart des civilisations (Nganou Koutouzi, 2008). Dans la société traditionnelle négro-africaine, l'usage du jeu comme principal outil pédagogique est assez précoce chez l'enfant. Cette activité constitue de manière générale celle qui caractérise la prime enfance. Ici, tout ce que l'enfant peut faire se passe toujours sous forme ludique à tel point que lorsqu'un adulte joue, il est comparé à un enfant. A travers le jeu de rôle, les enfants sont encouragés à s'intéresser très tôt à leurs futures responsabilités sociales, c'est le cas par exemple des jeux de rôles de futurs parents appelés « *jeu de papa et maman* » chez l'enfant *Fang-Béti*. Par ce jeu, la jeune fille déguisée en mère de famille reçoit une poupée confectionnée en matériaux locaux (herbe, rejeton de bananier, vieux tissus tissés...) qu'elle entretiendra comme un bébé. Mais, si grâce à ces jeux, l'enfant forge son corps et son esprit aux réalités socioculturelles de son entourage, les moyens utilisés sont très rudimentaires. L'enfant ne pourra jamais accéder à des jouets interactifs pour une éducation intégrale. D'autres jeux comme le « *songo* (un jeu de société comparable au damier) », qui développent la réflexion, ne sont accessibles qu'aux adultes.

## **7.2 – Les nombreux effets des déterminants fondamentaux dans les politiques publiques au Cameroun et dans l'éducation**

### **7.2.1 – Effets des déterminants socioculturels traditionnels dans les politiques publiques au Cameroun et dans l'éducation**

Depuis l'époque coloniale, la société africaine en général et camerounaise en particulier, a entamé sa lente expérience de la modernité. Comme cela s'est passé avec les autres sociétés engagées dans la même démarche, la rencontre de la culture traditionnelle et de la culture moderne, comme nous l'avons soulignée dans un précédent paragraphe, ne s'est pas faite sans heurts. Il ne serait même pas abusif de dire que cette rencontre fut explosive. Pour le négro-africain traditionnel, il était question de choisir, entre épouser la modernité et enterrer l'héritage socioculturel traditionnel ou alors, refuser la modernité et se trouver écarté des avantages que pouvait apporter celle-ci. Dans tous les cas, le choix ne fut pas très facile.

La domination de la modernité semblait cependant acquise d'avance et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, comme l'ont fait remarquer plusieurs critiques, la modernité disposait des armes auxquelles la tradition ne pouvait opposer aucune résistance (Kane, 1961). Il était en effet question d'opposer la raison à l'instinct et à l'intuition. D'autre part, la tradition était presque condamnée à mourir de sa belle mort. Il était évident qu'avec la disparition des anciennes générations, initiées à l'éducation traditionnelle, les nouvelles générations négro-africaines qui allaient naître sous le règne de la modernité apportée par la colonisation ne verront plus les choses avec le même regard que leurs ancêtres.

Malgré cette domination indiscutable de l'éducation moderne, l'impact de l'éducation négro-africaine traditionnelle demeure considérable dans la vie socioculturelle, économique et politique des Camerounais d'aujourd'hui.

#### **7.2.1.1 – Les déterminants socioculturels traditionnels et leur influence liberticide au plan social**

Pour Mungala, le but de l'initiation et de l'éducation traditionnelle était de :

*« Rendre l'adolescent capable de porter le poids, de supporter les difficultés et de pénétrer les secrets de la vie nouvelle. Les dures épreuves inhérentes à ces pratiques rituelles ont pour but de développer l'endurance physique du sujet, de combattre en lui toute forme de violence et de lui imposer la soumission totale afin de préserver et de*

*garantir l'unité et la survie du groupe. Les jeunes étaient ainsi initiés à la vie conjugale, au respect de la hiérarchie, à la solidarité et à l'entraide, à la morale et à la discipline individuelle... » (Mungala A.S., 1985, p.19).*

Il est donc certain que l'éducation traditionnelle est responsable de l'esprit de soumission qui caractérise les jeunes générations Africaines aujourd'hui. Cet esprit qui les empêche de faire face aux vieillards qui occupent l'essentiel des responsabilités au Cameroun pour revendiquer leur participation à l'élaboration des politiques publiques dans leur pays. En effet, en Afrique, il est presque impossible, voire scandaleux, de voir un jeune adulte prétendre à des responsabilités, qui traditionnellement, reviennent aux vieillards. C'est le cas des postes dans les administrations centrales du Cameroun par exemple. La conséquence étant qu'ici, on se retrouve généralement avec des gouvernements de septuagénaires et des octogénaires, comme c'est le cas particulièrement au Cameroun. Aux dires de l'un de nos interlocuteurs :

*« L'hyper-gérontocratisation de la société traditionnelle africaine est responsable de la confiscation du pouvoir et du retard que l'Afrique accuse pour son émergence. En effet, à cause de l'importance de son rôle au sein de la société, le vieillard africain n'est jamais considéré comme un invalide, un homme qui attendrait tout de la société. Pour les Africains, c'est une étape capitale dans l'ascension sociale. Il est source de sagesse ancestrale et de bénédictions pour les jeunes générations. Chez le négro-africain traditionnel en général et pour le jeune bête en particulier, la bénédiction des aînés et surtout des vieillards de son clan est une véritable aubaine pour la réussite sociale. Il faut donc rester soumis à la volonté des vieux et donc aussi à la sclérose de l'avenir de l'Afrique qui est orientée vers le passé. Aussi, prétendre vivre en Afrique ce qui est arrivé en France avec la désignation d'un gamin comme Président de la République relève d'un sacrilège (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».*

Par ailleurs, non seulement certaines réalités socioculturelles de l'éducation négro-africaine traditionnelle sont liberticides, mais aussi, elles ont entraîné de sérieuses déviations dans les comportements sociaux en Afrique. Notre précédent interlocuteur ajoutera ce qui suit :

*« En Afrique, certaines réalités traditionnelles de l'éducation de l'enfant africain et certains proverbes ont entraîné l'échec de l'émergence du continent noir au contact avec la civilisation occidentale. C'est le cas de ces proverbes fang-beti : « mbèkoa boanga tege ken ai tsè (tout met confexionné par des enfants est toujours raté) ; « abin moan d'adang kog édi ésia (le testicule de l'enfant ne peut grossir plus que celui du père) ; « oyem w'adang kig dzoe (la langue ne peut enjamber le nez). Ces deux derniers proverbes voulant dire qu'un enfant n'aura jamais raison devant son père ou devant n'importe quel autre ancien de la tribu ; « moanga akarkig bom ngoam abog akuli (l'enfant ne joue pas au tambour dans une grande fête), pour dire que là où on aborde des problèmes sérieux, comme ceux qui concernent l'avenir de notre pays, les enfants, n'ont pas voix au chapitre. A souligner les enfants ici sont en fait des adultes qui ont*

*dépassé l'âge de 20 voire même 40 ans et qui sont pourtant pleins de talents à mettre à contribution dans le développement de notre pays. Comment pouvez-vous prétendre développer un pays avec une telle philosophie qui inhibe totalement les jeunes talents ?*

*C'est le cas aussi de cette sagesse qui voudrait que l'enfant ne puisse pas parler en mangeant. Ce sont de telles « sagesse » qui sont à l'origine de la politique du ventre décrite par François Bayart. Ne dit-on pas en Afrique que « la bouche qui mange ne parle pas » ? Les dirigeants africains se sont servis de ce fait social pour réduire l'opposition démocratique au silence. On a en effet, constaté que chaque fois qu'un opposant politique ou alors toute personne qui avait pris le courage de dénoncer recevait une nomination, par le fait même, elle cessait toutes revendications. Par ailleurs, l'éducation de l'enfant Africain est orientée uniquement vers la satisfaction des besoins primaires et ce, dans le cadre restreint de la famille et à une moindre mesure, du clan. Ceci entraîne inéluctablement, d'une part, des comportements de tribalisme qui empêchent l'Africain d'associer ceux qui ne sont pas de sa famille, de sa tribu ou de son clan dans la gestion des responsabilités une appelé à la tête d'une Institution qui pourtant est nationale. Tout ceci a comme conséquences, sur le plan international, une faible attraction pour la gouvernance partenariale dont vous parlez. Sur le plan national, nous nous retrouvons pour le cas du Cameroun, avec des Institutions où on ne rencontre que des personnes appartenant à une même aire géographique. D'autre part, chez, à cause de cette tribalisation dans la gestion des politiques publiques, le développement se confond à la politique de l'équilibre régional qui voudrait que les postes de responsabilités soient confiés aux personnes, non parce qu'elles sont compétentes pour le poste, mais parce qu'elles appartiennent à telle ou telle aire géographique. Et lorsqu'on demande à l'actuel gouvernement camerounais de répondre aux revendications des manifestations sociales dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, on se retrouve avec des réponses du genre « ils ont le poste de Premier Ministre depuis les indépendances et plusieurs Ministres sont originaires de ces deux Régions ». Comme-ci le nombre d'entreprises et la construction des infrastructures diverses étaient proportionnellement égal au nombre de personnes nommées dans une région. Il en est aussi de notre absence totale d'ambitions pour des grands projets de développement. Combien de pays africains sont capables de se lancer dans les investissements infrastructurels tel que cela se vit en Occident ? N'avons-nous pas besoin, nous aussi des autoroutes, des gratte-ciels, des avions, d'explorer la lune et les autres planètes ? Tout cela n'intéresse pas beaucoup les Africains parce qu'étant traditionnellement habitués à une économie de subsistance. Et lors que de tels projets sont pensés, il n'est pas surprenant de voir les finances qui y sont affectées terminer leur course dans les poches des particuliers qui les ramènent en Occident pour les dépenser pour des besoins individuels (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».*

A la suite de cet interlocuteur, on constate bel et bien ce sentiment de l'impuissance des jeunes générations à apporter de leurs pierres dans l'édification d'un Cameroun émergent. Un sentiment qui est ancré dans les consciences et qui est partagé par la jeunesse elle-même dans son immense majorité. On peut donc comprendre pourquoi Cabral Libii, un jeune Camerounais de 38 ans, prenant l'exemple de la France avec l'élection d'Emmanuel Macron à la tête de l'Etat français en 2017, avait vu sa candidature à l'élection présidentielle de 2018 essuyer les critiques de la plupart des jeunes de son âge. Ces derniers avaient massivement préféré renouveler leur confiance Paul Biya (86 ans) dont



l'âge imposait le respect culturellement réservé aux vieillards en Afrique. Voici ce qu'écrivait, sur sa page Facebook, un congénère de Cabral Libii : « *un jeune lion affamé au pouvoir est un danger permanent pour la jungle* ».

Ce qui précède fait aussi échos à la problématique des conséquences de l'éducation par la peur, de l'omniprésence et de l'omnipuissance du surnaturel et du mystère. En effet, parce qu'ici tout est contrôlé par le monde invisible qui n'est accessible qu'aux initiés, Mungala peut affirmer à ce sujet que :

*« Le mysticisme est la principale pratique à laquelle recourt l'Africain pour saisir et pénétrer les secrets de la vie et de la nature. D'où sa tendance à consulter les médiums, à recourir aux forces occultes pour expliquer ou comprendre certains phénomènes naturels que l'Européen appréhende grâce à la science, à la technique. Ainsi par exemple les phénomènes tels que la mort, la foudre et les maladies ne peuvent trouver d'explication que dans la pensée mystique. Ce ne sont pas les microbes qui causent les maladies, mais bien les hommes, et plus précisément les sorciers. Ces derniers sont considérés comme étant à la base de tous les maux dont souffre la communauté humaine : ce sont eux qui causent la mort, les accidents, la famine, les épidémies, la sécheresse, les inondations, les mauvaises récoltes...Ce sont encore eux qui envoient des bandes de criquets pour ravager les champs ou des quantités de mouches et de moustiques pour piquer les hommes, etc. » (Mungala A.S., 1985, p.85).*

La conséquence d'une telle éducation est que la complexité des projets et des entreprises auxquels renvoie l'action publique moderne est souvent hors de la portée d'une majorité de citoyens et le management accessible à une minorité qui en abusent. Et parce l'essentiel des mécanismes de management des grands projets et entreprises est hors de l'entendement de la majorité de la population qui en ignore les procédés, les *Fang-Beti* vous diront par exemple qu' : « *il s'agit des choses que seule la sorcellerie du blanc peut réaliser* ». L'un de nos interlocuteurs nous affirmait que : « *cet état de conscience est l'une des principales causes de l'abus des biens publics et de la corruption en Afrique. Les dirigeants Africains ont appris à profiter de la naïveté et de l'ignorance de leurs compatriotes pour faire toujours appel aux investisseurs occidentaux, et grâce à leur complicité à travers les surfacturations et les rétrocommissions, ils détournent tous les fonds nationaux alloués aux investissements* (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».

Voici une autre conséquence de l'éducation par la peur en milieu traditionnel négro-africain : pendant de nombreuses années et même jusqu'aujourd'hui, pour préserver les adolescents, surtout les jeunes filles de l'attrait de l'argent de certaines adultes nantis, les porte-paroles de la société traditionnelle

camerounaise ont toujours fait comprendre que l'argent que les fonctionnaires et autres grands hommes d'affaires possèdent venait de la rose-croix, de la franc maçonnerie et autres sectes ésotériques. De telle sorte que ces derniers se sont servis de cette croyance populaire et l'entretiennent même personnellement et volontairement pour continuer à se servir dans le trésor public au détriment du reste de la population (Bwemba-Bong, 2003). Une situation qui amène la majorité de la population démunie à préférer la pauvreté que de recevoir, même à titre gratuit, de l'argent que pouvaient leur donner ceux qui sont soupçonnés d'être riches parce qu'ils sont dans des sectes ésotériques. Cette psychose de l'influence des cercles ésotériques dans les hautes sphères de la société et de l'Etat au Cameroun entretient d'ailleurs même le chômage des diplômés. L'opinion publique pense toujours que pour être admis par concours dans une grande école, il faut d'abord rentrer dans un cercle ésotérique et ce n'est que grâce à cela qu'on peut avoir la chance de trouver un emploi. La plupart des élèves abandonnent d'ailleurs leur scolarité, soit en classe de Terminale, soit avant parce qu'il est dit que tous ceux qui entrent à l'Université doivent absolument militer aussi dans une secte ésotérique. Lorsque ce ne sont pas les sectes qui font réussir scolairement et socialement, on pense aussi qu'on n'est pas intelligent, soit parce que les ancêtres ou les dieux ne l'ont pas voulu, soit alors parce qu'il y a certainement dans le village un sorcier ou une sorcière qui empêche certains de réussir leurs études. Et lorsqu'il y a des enfants d'une certaine famille qui réussissent mieux scolairement dans un village, c'est que leurs parents ont certainement, grâce à la sorcellerie, la capacité de « *prendre les cerveaux* » des autres enfants du village pour les donner à leurs propres enfants. Dans un tel contexte, la réussite et l'échec ont toujours une raison mystique. D'ailleurs, même au sein de la classe dirigeante et des intellectuels, cette forte influence des croyances ancestrales prédomine. C'est du moins ce que confirme le sociologue Essè Amouzou (2010) dans son ouvrage « L'Afrique à l'épreuve des réalités mystiques et de la sorcellerie », où il présente la mentalité magico-religieuse comme une véritable gangrène et un frein pour le développement de l'Afrique.

A la suite des limites ci-dessus associées à l'éducation traditionnelle négro-africaine, nous pouvons également évoquer « *le complexe de dépendance* » ; « *la suprématie de la collectivité sur l'individu* » ; « *l'absence d'écriture* », selon Mungala. En effet, par le complexe de dépendance, il faut entendre :

*« Le fait que l'individu s'attache foncièrement au groupe et s'y soumet totalement. Il en résulte une personnalité caractérisée par le conformisme, l'insuffisance d'initiative personnelle, l'absence d'esprit de compétition, etc. Ce complexe dégénère en un sentiment d'impuissance vis-à-vis du groupe et dont les manifestations sont la confiance que l'on place au groupe, la tendance à s'attendre à recevoir aide des autres, la fuite de*

*responsabilité personnelle que remplace la tendance à rechercher la co-responsabilité, etc. Cet état d'esprit renforce et confirme la situation de dépendance culturelle et économique [vis-à-vis de l'extérieur, de l'Occident et maintenant de la Chine] » (Mungala, 1985, p.56).*

*La « suprématie de la collectivité sur l'individu » dans l'éducation négro-africaine traditionnelle fait en sorte qu'en Afrique et au Cameroun, il est difficile de voir la communauté soutenir une initiative venant d'un membre de la communauté ou du clan. Nous avons personnellement fait les frais de cette réalité dans la plupart des projets que nous avons proposés à la communauté camerounaise du Cameroun et de la diaspora. La plupart de nos compatriotes ont toujours donné l'impression d'être opposés à notre esprit de leadership estimant que les profits de nos projets risqueraient de profiter à notre seule personne. C'est d'ailleurs aussi ce sentiment qui fait souvent surface en politique lorsqu'un individu voudrait se désolidariser du parti-Etat, le RDPC, pour prendre les rênes d'un autre mouvement. Ce dernier est toujours taxé de traître par les autres militants et son leadership est toujours boycotté.*

En ce qui concerne « *l'absence d'écriture* », il faut dire que l'imposition de l'écriture comme outil pédagogique par l'école occidentale n'a pas réussi à freiner les conséquences d'une éducation traditionnelle dominée par l'oralité. Conséquences qui sont restées dramatiques pour l'émergence socioculturelle, économique et politique de l'Afrique et du Cameroun. Nous avons fait l'expérience de certains freins que cette survivance de l'oralité peut entraîner dans la gestion quotidienne du service public au Cameroun pendant notre mission de chef d'établissement à *l'Institut Gasolent*. En effet, alors que nous voulions monter le dossier de l'ouverture d'une école primaire, nous nous sommes rendu au Ministère de l'éducation de base pour entrer en possession de la composition du dossier. Après avoir été baladés de bureaux en bureaux, un responsable en charge de cette procédure ira finalement retrouver un bout de papier totalement froissé pour nous le tendre en guise de fiche de renseignements. C'est ainsi qu'en cherchant des informations sur l'état de la gouvernance au Ministère des enseignements secondaires, nous sommes arrivés sur un site internet du Ministère avec une rubrique sur la gouvernance totalement vide où on ne pouvait lire que le titre « gouvernance » ! Dans l'administration camerounaise en effet, vous aurez beau trouver des piles de documents entassés dans des placards, la tenue des archives ici est totalement catastrophique. Dans le même registre, nous sommes par exemple rendus au service des archives de la sous-préfecture de Mbalmayo, notre département d'origine, pour entrer en possession de certaines informations importantes pour nos démarches administratives, nous avons été stupéfaits devant l'état de délabrement de la cabane qui abritait les archives de tout un département. C'est dire que dans l'administration camerounaise, il est plus facile à un responsable de vous dire verbalement la démarche à suivre dans une procédure que

de vous produire les documents écrits y affairant. Cette oralité arrange bien les réseaux de la corruption installés dans toutes les administrations. Car, pour entrer en possession d'un document officiel ici, il faut tout simplement « mouiller la barbe » à l'agent qui est là et vous aurez tout ce que vous voulez.

Une manière de faire qui devient cependant très préoccupante parce qu'elle affecte toutes les politiques publiques du pays. En effet, l'absence de textes juridiques ou le non-respect des textes qui existent constituent une véritable gangrène dans l'action publique au Cameroun. Dans notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*, nous avons constaté qu'il n'existait absolument pas de textes juridiques encadrant les partenariats dans une administration qui se dit pourtant engagée dans la démarche de la gouvernance telle qu'elle est préconisée par la Communauté internationale. Et lorsque nous avons eu gain de cause dans la plainte en référé d'heure à heure que notre partenaire avait déposée contre nous pour demander, la première année, notre expulsion de l'établissement, malgré le fait que nous étions liés par une convention partenariale pour six ans, ce dernier n'a pas manqué, avec la complicité de la police, de la sous-préfecture et des juges, de mettre un terme de manière abusive à ce partenariat au mépris des quelques textes qui existaient dans ce cas de figure.

Habitué à la tradition orale, on peut ainsi constater que, la plupart du temps, les dirigeants Africains ne respectent pas les Constitutions, lois fondamentales dans la vie des Etats, qu'ils taillent souvent à la mesure de leurs intérêts. Ici, seule la parole du président de la République, qui incarne la volonté des ancêtres, est inviolable. A telle enseigne qu'on peut dire : « *la Constitution, c'est la parole du président de la République* ». Cependant, quand il faut violer cette parole, même le proverbe *Fang-Beti* qui dit : « *onoan w'atimbi a mekol, mod atimbi anyu* » (c'est par ses pattes que l'oiseau se fait piéger et c'est par sa bouche que l'homme est piégé), pour évoquer le respect de la parole donnée qui est un principe cardinal dans la culture *Fang-Beti*, ne résiste plus à la pression des intérêts individuels.

### **7.2.1.2 - Les déterminants socioculturels traditionnels et leur influence sur le plan administratif : la double personnalisation chez les dirigeants Camerounais**

Pour tirer parti des deux réalités (tradition et modernité) qui présentent toutes des avantages sur le plan administratif, les dirigeants Africains en général et Camerounais en particulier ont développé un mécanisme de défense fondé sur la double personnalisation comportementale. Pour la plupart des critiques de la scène publique au Cameroun, ce dernier est responsable de la conjoncture actuelle sur le plan des politiques publiques dans ce pays.

En effet, au Cameroun comme d'ailleurs dans la plupart des Etats négro-africains, la société en général et les dirigeants administratifs en particulier, mènent tous une double vie, avec un pied dans la tradition et l'autre dans la modernité (Sangara, 2007).

Ici, la réussite sociale n'est jamais considérée comme l'aboutissement de ses entreprises au travers de ses compétences personnelles. Comme nous l'avons souligné précédemment, par l'initiation, la société traditionnelle apprend à l'homme que tout succès, mais aussi tout échec, sont l'œuvre des ancêtres et des génies. On ne peut donc prétendre réussir dans une entreprise sans avoir au préalable imploré le secours de ces forces invisibles qui dirigent le monde visible. Pour cela, il faut offrir des présents aux ancêtres et aux génies, et c'est le travail du marabout et du patriarche du clan. En retour, vous recevez des amulettes et autres gris-gris supposés posséder des puissances mystiques qui vous accompagneront dans toutes vos entreprises. Ces pratiques n'épargnent personne. L'élève qui va à l'école aussi bien que le directeur d'école y ont régulièrement recours.

Par ailleurs, l'autorité administrative moderne étant le plus souvent confondue à l'autorité traditionnelle ici, la conséquence immédiate en est que les méthodes de gestion des responsabilités traditionnelles sont transportées sur celles des responsabilités administratives. D'ailleurs, tout responsable administratif au Cameroun cherche obligatoirement aussi à être investi d'une autorité traditionnelle soit de chef de village ou alors de patriarche. On va ainsi rencontrer, sur le plan de la gestion de l'administration publique, des responsables qui se comportent comme de vrais chefs de familles traditionnelles. Tout est décidé par le chef et le reste du personnel administratif n'est constitué que des exécutants.

La mentalité magico-religieuse constitue aussi l'autre aspect de l'influence des réalités socioculturelles traditionnelles locales au niveau administratif au Cameroun. En effet, malgré le fait que le personnel administratif camerounais soit toujours recruté dans la classe sociale de ceux qui sont supposés avoir été éduqués à l'école moderne, certains comportements en rapport avec les pratiques socioculturelles traditionnelles sont affichés à tous les niveaux de responsabilités administratives au Cameroun. Pour inaugurer son séjour comme chef de l'Etat camerounais, beaucoup de témoins se souviennent encore du tour du pays que l'actuel président Camerounais avait fait pour recevoir le baptême initiatique auprès des différents chefs coutumiers du Cameroun. Cette attitude est en effet commune presque à tous les niveaux de responsabilités administratives. Les uns et les autres ont toujours eu recours à des rites traditionnels dans le but de trouver du secours pour

mieux gérer leurs responsabilités (Nwaha, 2008). Les recettes dans ce sens sont nombreuses et variées : recours aux marabouts, aux devins, aux tradi-thérapeutes pour des blindages et autres choses de ce genre.

A côté de cette influence quasi généralisée des réalités socioculturelles traditionnelles dans la vie sociale et le contexte administratif camerounais, la société et l'administration publique subissent aussi celle de l'héritage colonial.

### **7.2.2 – Les effets de l'héritage colonial sur les politiques publiques au Cameroun : entre affranchissement des tares de la tradition et complicité utilitariste**

L'un de nos interlocuteurs affirme que : « *La raison pour laquelle l'éducation moderne n'a pas pu produire en Afrique les mêmes résultats qui ont permis à l'éducation traditionnelle négro-africaine de fonder des grands empires et former de grands dirigeants que l'Afrique a connus avant la colonisation est la grande duplicité de l'école occidentale* (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».

Pour l'historien Ambroise Tournyol du Clos : « *L'opinion commune au nord comme au sud du Sahara continue d'attribuer mécaniquement à la colonisation les malheurs de l'Afrique subsaharienne. Et, par rivalité mimétique, tandis que les uns déplorent les conséquences lointaines de l'impérialisme colonial, les autres réclamaient récemment qu'on en apprenne les « aspects positifs » sur les bancs de l'école* » (Tournyol du Clos, 2016).

Cette dualité dans l'appréciation de l'impact de l'héritage colonial traduit bien comment l'opinion internationale vit la tragédie du développement de l'Afrique aujourd'hui qui se présente comme une véritable « *Pierre de Sisyphe* ». A ce sujet, notre précédent interlocuteur nous faisait comprendre que :

*« C'était trop beau pour être vrai. Penser que la colonisation fut une œuvre humanitaire. En effet, comment comprendre qu'alors que l'Occident avait déjà manifesté son intérêt pour la main d'œuvre et les nombreuses richesses du continent africain au travers des invasions barbares et l'esclavage, il allait subitement changer sa politique de conquêtes avec la colonisation ? Bien sûr que non. C'est seulement la stratégie qui avait changé, mais, la philosophie restait la même. Imposer la civilisation occidentale dans le monde entier tout comme l'Afrique, à travers la civilisation pharaonique avait imposé la sienne pendant des siècles. Mais alors que les invasions barbares et l'esclavage s'étaient caractérisés par des violences atroces, la colonisation se devait de revêtir un visage plus humain pour faire oublier, le temps de prendre des positions stratégiques, les horreurs des premiers séjours des Occidentaux en Afrique. Aussi, même comme son authenticité*

*reste à prouver, le fameux Discours attribué à Léopold II, pour la colonisation belge au Congo, dénote bien les intentions de la fameuse « Mission civilisatrice » de l'Occident en Afrique, utiliser le nom de Dieu et l'école pour l'exploitation des richesses africaines. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut vraiment prendre avec des pincettes la plupart de ces idéologies contemporaines de mondialisation, de démocratie, de gouvernance et que sais-je encore. Pour moi, il est tout simplement question, après la débâcle de la première et de la deuxième guerre mondiale, où les Africains qui ont pris conscience, avec des atrocités commis au sein de leurs propres territoires, des limites de ceux qu'ils considéraient comme des dieux, que l'Occident trouve d'autres stratégies pour garder leur mainmise sur l'Afrique. Dans tous les cas, les Occidentaux ont une très lourde part de responsabilité dans les malheurs de l'Afrique. Il revient donc aux Africains de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes et de ne pas penser que ce soient les Occidentaux qui laissent leurs propres problèmes pour venir résoudre les leurs. Malheureusement, nos dirigeants sont bien conscients de cette évidence, mais préfèrent s'associer aux ravisseurs pour prendre leurs propres frères en otage. Il s'agit cependant d'une complicité gagnants-gagnants. Nous vous laissons le sol et le sous-sol africains, vous nous donnez le pouvoir et les aides financières. C'est malheureusement cela votre gouvernance partenariale (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».*

L'impact de l'héritage colonial dans la vie socioculturelle, économique et politique est en effet manifeste au Cameroun, déjà au niveau du système éducatif et sur le plan administratif influencés surtout par la colonisation française.

#### **7.2.2.1 - Une éducation taillée à la mesure du système éducatif français**

Lors de notre première visite dans la Faculté des sciences de l'Université de Yaoundé I, nous avons été très étonnés de voir que tous les équipements de l'essentiel des laboratoires de cette Faculté appelée à former « l'élite » scientifique du Cameroun étaient littéralement tombés en ruine. L'une des causes de cette situation était que, le Cameroun avait importé des équipements totalement inconnus de la société camerounaise. Après quelques années, les universitaires et le personnel de l'Université s'étaient mis à détruire ces équipements qu'ils ne savaient pas utiliser ou alors, les utilisaient à d'autres fins. Alors que hier, c'étaient des équipements de laboratoire et d'autres supports pédagogiques qui étaient inconnus en Afrique et dont l'utilité n'était pas reconnue pour ce continent, aujourd'hui, c'est autour des contenus pédagogiques que se situe ce gaspillage d'énergie et des ressources. En effet, après avoir subi pendant des années des tracasseries d'une organisation du cursus universitaire qui n'avait presque rien d'utile pour le Cameroun, les responsables camerounais se sont lancés dans les nouvelles politiques éducatives en matière de la réforme universitaire en adoptant le système Licence, Master et Doctorat (LMD).

Avant le système LMD, le système Licence, Maîtrise, DEA, Doctorat était-il déjà aussi important au Cameroun qu'en France. Avec ses quelques années de vie, l'Etat camerounais était-il suffisamment armé pour s'approprier le système universitaire français qui avait déjà même des difficultés à satisfaire la France malgré ses siècles d'expérience universitaire ? Depuis quelques années et après s'être longtemps empêtré dans le système Licence, Maître, DEA, Doctorat, le Cameroun se retrouve aujourd'hui, dans son mimétisme de la France, à adopter le système LMD. Ce système qui a le mérite d'être international et ne répondant pas uniquement aux réalités des politiques éducatives françaises, a cependant ceci de particulier qu'il a été pensé pour les besoins de l'harmonisation des connaissances et de la facilitation des passerelles au niveau des politiques éducatives des puissances occidentales selon la déclaration de Bologne (Brès, 2013).

L'exemple ci-dessus montre en effet qu'en héritant de l'école moderne après la colonisation, les politiques éducatives au Cameroun ont aussi hérité des différentes dénominations et même des contenus des enseignements dispensés. Les différentes classes de l'école primaire francophone au Cameroun ont en effet gardé, presque la même nomenclature que dans la France de l'époque coloniale, cette dernière ayant évolué dans certains niveaux d'enseignement aujourd'hui. On y retrouve ainsi la SIL (Section d'Initiation au Langage), le CP (Cours préparatoire), le CE1 (Cours élémentaire 1), le CE2 (Cours élémentaire 2), le CM1 (Cours moyen 1), le CM2 (Cours moyen 2). Au secondaire général, nous avons : la 6<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup>, la Seconde, la Première et la Terminale, avec toutes les déclinaisons en termes de séries que l'enseignement secondaire français connaissait à l'époque coloniale. Au secondaire technique, nous avons la 1<sup>ère</sup> Année, la 2<sup>ème</sup> Année, la 3<sup>ème</sup> Année, la 4<sup>ème</sup> Année, la Seconde, la Première et la Terminale, avec toutes les déclinaisons en termes de séries que l'enseignement secondaire français connaissait à l'époque coloniale.

Les programmes scolaires constituent un autre niveau de rapprochement des politiques éducatives françaises et camerounaises de manière générale. Au niveau du primaire par exemple, sur les 30 heures de cours qu'un élève de Cours moyen deuxième année (qui prépare le Certificat d'Etudes Primaires) aura par semaine, près de la moitié (12h30) sont consacrées à la maîtrise du Français et de l'Anglais en plus de l'Espagnol et de l'Allemand. Presque par opposition à cette influence du Français et de l'Anglais hérités de la colonisation, on remarque une très forte influence de l'apprentissage des réalités locales à ce niveau d'étude. En classe de 3<sup>ème</sup> (préparant au Brevet d'Etudes du Premier Cycle - BEPC), 15 heures sur les 30 heures de cours par semaine sont consacrées à la maîtrise des langues (Anglais, Français, Allemand ou Espagnol, Latin, Grec...). Les 27 leçons annuelles d'histoire sont consacrées presque essentiellement à la connaissance de l'Europe et surtout de la colonisation. En classe de terminale littéraire (TA), sur les 25 heures de cours par semaine, 9 heures sont consacrées



à l'étude des langues (Anglais, Français, Allemand ou Espagnol, Latin, Grec...) ; 8 heures à la Philosophie occidentale (avec forte influence des auteurs et des courants français et anglais) ; les 22 leçons d'histoire sont consacrées à la connaissance de l'Occident et de la colonisation.

Au sujet de la logique interne qui motive l'organisation des programmes scolaires au Cameroun, en ce qui concerne l'enseignement secondaire par exemple, nous sommes allés à la rencontre de certains inspecteurs pédagogiques nationaux pour en savoir davantage. Nous avons ainsi rencontré l'inspection nationale du Français et d'Anglais. Ils nous ont fait découvrir que, de manière générale, au niveau curriculaire, l'enseignement du Français et d'Anglais comme disciplines littéraires au cycle secondaire s'organise autour de deux principaux contenus. Il y a des enseignements portés sur la littérature dite locale constituée des contenus qui valorisent les réalités socioculturelles camerounaises. Il y a ensuite des enseignements orientés sur la littérature francophone (pour le cas particulier du sous-système éducatif francophone) et sur la littérature anglophone (de source britannique ou américaine) pour le cas du sous-système anglophone. Cette double influence des cultures locales et française ou anglaise dans l'enseignement littéraire des deux sous-systèmes est formellement inscrite dans les instructions éducatives de l'autorité éducative camerounaise. Nous nous sommes intéressés, pour des besoins d'authentification de ce qui précède, à la logique interne des épreuves littéraires dans les examens de probatoire et de baccalauréat littéraires au Cameroun. Nous avons ainsi pu remarquer que de manière générale, dans la composition des épreuves de littérature dans ces deux classes, le candidat doit choisir entre une épreuve de dissertation sur un sujet relevant soit de la culture littéraire locale ou alors française ou anglaise : une citation d'un auteur à discuter et à commenter par exemple ; une épreuve de contraction d'un extrait de texte d'un auteur camerounais (ou africain) ou un auteur de culture anglo-saxonne ou française ; un commentaire littéraire inscrit dans la même logique. Dans un entretien que nous avons eu avec un professeur de Français du second cycle général francophone sur sa méthode de préparation de ses cours de littérature, ce dernier nous a présenté l'ouvrage de Marie-Hélène Prat (Auteur) intitulé : « Littérature Seconde, Première, Terminale ; Textes, histoire, méthodes ; T1 Moyen-Age, XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup> siècle » paru aux éditions du Broché en 1997. Cet ouvrage qui constituait l'une des sources d'inspiration de ce professeur est inscrit au programme de littérature au Lycée en France. Une telle approche méthodologique, loin d'être formellement inscrite dans la didactique du Français au second cycle de l'éducation nationale camerounaise, n'est cependant pas anodine et ne constitue pas un cas isolé. Il traduirait ainsi tout simplement la forte influence que le système éducatif français continue à avoir sur celui du Cameroun. Une influence basée sur l'héritage colonial français au Cameroun (Manga Ndzié Bindzi Mballa, 2009).

Au supérieur, on y retrouve, comme en France : la 1<sup>ère</sup> Année Licence, la 2<sup>ème</sup> Année Licence, la 3<sup>ème</sup> Année Licence, la 4<sup>ème</sup> Année ou année de Maîtrise et récemment appelée Master 1 (M1), la 5<sup>ème</sup> Année ou année de DEA et récemment appelée Master 2 (M2) et les trois années de Doctorat avec presque toutes les filières que l'Université française possédait à l'époque coloniale. Au niveau des Grandes Ecoles de formation, le mimétisme avec la France crève les yeux. Avec un marché d'emplois et des besoins locaux qui n'ont presque rien à voir avec ceux de la France, le Cameroun s'est offert la plupart des formations que nous retrouvons dans les Grandes Ecoles françaises. Et ce n'est pas le comportement obsessionnel des intellectuels Camerounais qui veulent tous éditer leurs publications aux Editions de l'Harmattan qui nous démentirait après l'éphémère popularité des Editions Présence Africaine des années d'indépendance qui affiche fière allure au 25 bis rue des Ecoles, dans le 5<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris.

Aussi, cette double influence de la culture et du modernisme dans l'éducation au Cameroun, plutôt que d'être fondée sur une logique de retour dans le passé et d'exhumation des cultures anciennes, pour son versant culturaliste et de conformisme vis-à-vis de la culture occidentale, pour son versant moderniste, répond à deux raisons essentielles. D'une part, sur le devoir de mémoire et d'information sur le passé socioculturel africain et camerounais à l'adresse des jeunes générations. D'autre part, sur la sauvegarde de l'héritage colonial et d'ouverture du Cameroun à la modernité. Perspective que ne partagent pas certains chercheurs africanistes, défenseurs d'un enseignement essentiellement basé sur la connaissance des réalités africaines dans les programmes scolaires des pays africains. Le sociologue Gilbert Toppe pense en effet en ce sens que ce qui fait problème en Afrique en matière d'éducation : « *Ce sont aussi surtout les programmes (scolaires) en grande partie toujours calqués sur les modèles occidentaux et qui ne tiennent pas suffisamment compte des réalités africaines ou nationales des Etats africains* » (Gilbert Toppe, 2010, p.95). Si le rapprochement des contenus d'enseignement entre le système scolaire français et le sous-système francophone est vrai aujourd'hui, quoique plus ou moins accentué, il l'était encore plus intense à l'époque colonial, du moins, en théorie. Voici, à titre d'exemple, une question qui avait été posée à la France après la deuxième guerre mondiale : « *D'une manière générale, quelle est la portée du programme d'études pour chaque type d'école et de quelle manière est-il adapté aux besoins locaux fondamentaux de la politique suivie en matière d'instruction ? Dans, la mesure du possible, donner des précisions sur le programme, pour chaque classe et chaque niveau, des diverses catégories d'école* » (Atangana, 1996, p.180). L'administration française avait répondu sans détour ce qui suit à cette question : « *Les programmes d'études dans les diverses catégories d'écoles, publiques et privées reconnues, sont les mêmes que ceux de niveau correspondant de la France métropolitaine. Les manuels scolaires sont, en général,*

*ceux que l'on utilise en France, les études aux divers degrés sont sanctionnées par les mêmes examens. Il faut cependant distinguer entre le premier et le second degré de l'enseignement » (Atangana, 1996, p.180).*

Il est certain qu'une telle influence sur le plan des politiques éducatives devrait se répercuter sur le plan des politiques publiques et administratives de manière générale.

### **7.2.2.2- Une administration par procuration et des dirigeants qui vivent en Afrique et consomment en Occident**

Voici un texte fort illustratif de l'influence de l'héritage colonial dans les actes quotidiens de nombreux Camerounais pris quelque part sur le compte Facebook de l'un de nos contacts que nous connaissons bien parce qu'étant quelqu'un de notre famille (étendue) :

*« Il m'est arrivé un truc dingue ! De malade ! Je sors du Casino où j'ai fait les courses avec la prudence dictée par notre drôle de vie. Masque, entrée sécuritaire, gel et tutti quanti. J'ai ensuite sélectionné mes achats (courte liste) et quand je me suis mis en bout de la queue pour payer, entre prendre le téléphone, le billet de 50 E avec lequel je devais payer est tombé par terre !*

*L'homme qui était devant moi, un gros baraqué qui était en train de finir de payer ses achats, s'est lentement penché et a récupéré mon billet. Je me suis dit que les mecs sympas et attentifs ça ne court pas les rues ! J'ai tendu la main avec un grand sourire, attendant qu'il me remette mon argent en essayant de rester à l'écart, tout en me préparant à le remercier du geste ! Mais tout à coup, ce qu'il m'a dit m'a laissé muet ! « Ce qu'il y a sur le sol appartient à celui qui le trouve » !*

*[...] quand je suis rentré, j'ai ouvert les sacs et j'ai trouvé : 2 kg de grosses crevettes fraîches, 1 beau saumon, 1/4kg de filet de bœuf, de beaux morceaux de fromages et des yaourts bio, pain de mie à graines complètes, 2 paquets de tagliatelles, 2 paquets de pommes rouges bio, 2 pots de confiture de fraises « intenses », 1 foie gras artisanal en bocal verre, 1/4kg de jambon porc de Bigorre, 1 grand pot de mayonnaise Lessieur, 2 plaques de beurre échire, 2 bouteilles de Bourgueil, 1 de Brouilly... Je n'avais jamais fait autant d'achat avec 50 E. Maintenant voilà entraîné de siroter un verre de Bourgueil et savourer le foie gras... ».*

A lire ce texte qui fait écho à un autre attribué au président Russe, Vladimir Poutine intitulé « Les vérités de Poutine » abordant ironiquement la problématique du développement de l'Afrique en ces termes : « *Quand un Africain devient riche, ses comptes bancaires sont en Suisse...* », on se croirait bien à Paris. Mais, que non, le narrateur est bien un grand fonctionnaire comme la plupart des dirigeants Africains et Camerounais, qui vivent dans leur pays et consomment des biens venus d'autres cultures.

Si l'héritage colonial a marqué en profondeur la vie sociale des Camerounais en général, c'est particulièrement au niveau administratif que cette influence s'est faite et continue à se faire le plus remarqué aujourd'hui. Comme nous l'avons souligné précédemment, la formation du colon Français en particulier était élitiste. Cet élitisme a abouti à l'instauration d'une administration qui se savait au-dessus de la mêlée après les indépendances. La logique administrative instaurée par le colon Français au Cameroun était de type pyramidal. Le président de la République est au sommet et le reste de l'administration est à la base. Une base qui est elle-même aussi faite de multiples pyramides. Chaque administration a en effet sa pyramide de responsabilités et toute l'administration camerounaise est ainsi faite. Elle est faite de nombreuses pyramides où celui qui est placé au-dessus d'une pyramide ne rend compte qu'à un autre situé au-dessus de la pyramide de la chaîne de responsabilités dans laquelle il est un maillon. Le dernier à décider ici et à qui tous les comptes sont rendus en dernier ressort c'est le président de la République. Celui-ci a, au sens propre du terme, le droit de vie et de mort sur le reste de la société et de « son administration » avec un pouvoir sans partage (Ayissi, 2012). C'est ce que lui-même fera entendre à un journaliste anglophone, Eric Chinje aujourd'hui en exil qui s'était amusé à être trop intrusif dans un entretien télévisé qu'il avait eu avec lui dans les années 1990 : « *Monsieur Eric Kingue, il suffit d'un petit coup de tête, et vous n'êtes plus rien du tout* ». Dans une telle bureaucratie administrative où le chef est au sommet et le reste du personnel est la base (SAC, 2013), le chef de l'Etat règne comme un véritable chef de famille, un chef religieux de droit divin qui a le droit de vie et de mort sur le reste de la société. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle presque tout le monde l'appelle « *papa Paul Biya* » et sa jeune épouse qui a une quarantaine d'années « *maman Chantal Biya* ». Ses ministres lui doivent tout et n'hésitent pas à se mettre à genoux devant lui (au sens propre du terme) ou à déclarer à qui veut l'entendre comme l'a dit l'actuel ministre de l'enseignement supérieur : « *Nous sommes tous des créatures ou des créations du Président Paul Biya [...]* ». (Njimeni Njotang, 2018)

Dans le système administratif anglophone cependant, les choses sont vues plus ou moins différemment. La hiérarchie est de type participatif. Héritée du système colonial anglais, l'administration dans la région anglophone du Cameroun ne connaissait pas le centralisme et la bureaucratie à outrance de l'administration de type français. Cette forme d'administration n'existe plus depuis la réunification des deux Cameroun en 1972. En effet, depuis cette période, la domination administrative de type français est devenue quasi générale dans tout le Cameroun à cause du fait que la région francophone soit majoritaire aussi du point de vue géographique que démographique, comme nous l'avons précisé plus haut. L'héritage de l'administration de type anglais se fait

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

cependant sentir partout où il y a un responsable hiérarchique d'origine anglophone. D'ailleurs, du point de vue stratégique, l'Etat camerounais s'arrange toujours à donner aux Anglophones les hautes responsabilités qui demandent l'esprit de consensus. C'est le cas du poste du premier ministre qui est presque toujours revenu aux Anglophones depuis les indépendances.

### **7.3 - Conclusion intermédiaire**

Nous pouvons résumer ce chapitre à travers ces quelques questions : pourquoi la rencontre des deux cultures négro-africaine traditionnelle et occidentale moderne paraît être incapable de former et de susciter des dirigeants Africains capables de conduire l'Afrique résolument sur le chemin de la modernité depuis des siècles aujourd'hui, alors que telle semble avoir été l'ambition de la mission civilisatrice occidentale en Afrique au travers de la colonisation ? Pourquoi l'Afrique subsaharienne est-elle tombée aussi bas au point où, aujourd'hui, l'essentiel de ses Etats se trouve en ruine, ravagée par des conflits et la pauvreté (Calas, 2011) alors que la tradition africaine semble avoir suscité des grandes civilisations, de grands empires et des grands dirigeants à l'instar Shaka Zulu ( Roi de l'empire Zoulou d'Afrique du Sud, 1818 à 1828) ; Tenkamenin ( Roi de l'empire du Ghana de 1037 à 1075) ; (Samore Touré, Roi de l'empire du Soudan de 1830 à 1900) ; Mansa Kankan Mussa (Roi de l'empire du Mali de 1306 à 1332)...? (JS, 1929). Dans cette liste, le Cameroun n'étant pas en reste avec des grands noms chez les *Fang-Béti* qui ont retenu l'attention de l'anthropologue Philippe Laburthe-Tolra (2008), auteur de l'œuvre : « Les Seigneurs de la forêt » ou des historiens, tels Joseph-Marie Essomba (2012) et les autres dans « *Les grandes civilisations du Cameroun* ». Pourquoi certaines thèses si brillamment défendues sur l'unité culturelle négro-africaine par Cheikh Anta Diop (1982) et celles de du philosophe Théophile Obenga (1990) sur l'antériorité de la grande civilisation égypto-nubienne négro-africaine avec ses grands pharaons comme Imhotep (2200 avant Jésus Christ) et les autres pharaons de race noire qui ont fait la fierté de cette grande civilisation, semblent se confondre aujourd'hui avec des mythes ? En effet, au regard de ce que vit l'Afrique aujourd'hui, tous ces beaux écrits de son passé glorieux ne sont-ils pas simplement que l'expression d'une pensée fantasmagorique propre à la mythologie négro-africaine? (Anta Diop, 1967)

Des questions auxquelles l'un de nos interlocuteurs a répondu dans ces phrases :

*« L'histoire et la géographie de l'Afrique noire pré-coloniale ne souffrent d'aucune contestation dans la mesure où la plupart des écrits que vous avez cités sont approuvés par de nombreux intellectuels, y compris des Occidentaux de bonne foi. Pour le Cameroun, son histoire a été écrite en grande partie par des Occidentaux tels le missionnaire spiritain Jean Criauld ou tout simplement l'anthropologue Philippe Laburthe-Tolra. En remontant plus loin dans l'histoire, comme vous-mêmes, vous l'aviez dit, je pense pour ma part que l'historien de la philosophie, Emile Bréhier n'avait aucun intérêt à affirmer que Platon et Aristote ont étudié leur philosophie à Alexandrie, alors que les pharaons et les savants étaient encore de race noire en Egypte. En tout cas, pour moi, l'antériorité de la race nègre demeurera toujours d'actualité tant que l'Ethiopie sera la région du monde où les restes les plus anciens de l'humanité ont été retrouvés. Mais, je veux bien me rassurer que vos questions ne cherchent pas à mettre en doute ces écrits,*

*mais à comprendre la raison des difficultés de management que vivent les Etats noirs d'Afrique aujourd'hui dans leur immense majorité ? C'est là qu'il faut interroger la sincérité de la fameuse mission civilisatrice occidentale sur l'Afrique. Déjà, alors que l'Afrique pré-coloniale brillait aussi bien par la qualité de ses dirigeants que celle de ses grands royaumes, telle que l'histoire nous le démontre, notre continent avait-il besoin de connaître une autre civilisation que les siennes ? C'est là qu'il faut comprendre que la mission civilisatrice occidentale en Afrique n'était en fait qu'une vaste campagne de conquêtes économiques et géostratégiques. Et pour y parvenir, il aurait fallu que l'Occident anéantisse d'abord toutes les forces en présence et remplace les grands dirigeants et les grandes civilisations que vous aviez cités par une pseudo modernité soutenue par des dirigeants qui lui seraient toujours soumis. Ce sont les conséquences de cette vaste entreprise qui s'est faite avec la complicité de certains Africains que notre continent subit aujourd'hui et la solution est à chercher dans une sorte de prise de conscience générale de la race noire, pas pour combattre et rejeter la civilisation occidentale, mais pour s'en servir pour que l'Afrique revienne au-devant de la scène. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'arrivée de Barack Obama, dont le nom est d'ailleurs bien d'origine Fang-Beti du Cameroun, malgré ses racines kényanes, avait été saluée par les Africains. Non parce que nous avons besoin de l'aide matérielle américaine, mais, parce que grâce à lui, l'Afrique pouvait se débarrasser de ses nombreux dictateurs et se doter, comme lui-même l'avait souligné, des institutions capables de susciter son émergence. Hélas, lorsqu'un Africain devient Occidental, il défend, comme tous les Occidentaux, les intérêts de l'Occident en Afrique. Quand ces intérêts ne sont pas menacés, ils soutiennent nos dictateurs et parlent de la non-ingérence étrangère. Mais, quand leurs intérêts sont menacés, l'élimination physique ou politique des gens comme Kadhafi ; Laurent Gbagbo et la plupart de nos leaders indépendantistes avant eux devient une option non négociable qui se passe du respect du principe démocratique de la non-ingérence étrangère en Afrique ! (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Ce que nous pouvons retenir de cette longue réplique à nos nombreuses questions est que, si l'éducation traditionnelle négro-africaine a été capable de former des dirigeants qui ont construit des grands empires et civilisations que l'Afrique a connus dans son histoire, le constat frappant que laisse entrevoir ses limites au contact de l'éducation moderne est que ces insuffisances sont la principale cause de la conjoncture socioculturelle, économique et politique contemporaine que vivent les États noirs africains depuis les indépendances. Par ailleurs, aux dires de la plupart des critiques de la gouvernance en Afrique, on ne peut pas affirmer que « la grande mission civilisatrice » de l'Occident en Afrique a beaucoup aidé le continent noir à bénéficier des avantages de la modernité pour mieux juguler les difficultés liées à la rencontre de l'éducation traditionnelle avec la modernité. Nombre de ces critiques estiment même que l'Occident a largement contribué à l'incapacité des États africains post-coloniaux à faire face aux exigences de la modernité en exploitant à son compte les limites de l'éducation traditionnelle négro-africaine, pour mettre en place des régimes essentiellement patrimonialistes qui tirent leur essence et leur longévité du marasme socio-culturel, économique et politique actuel que connaît le continent africain.

En ce qui nous concerne, il est évident qu'au sujet de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et partant, en Afrique, l'influence des déterminants historiques, socioculturels et conjoncturels constitue une réalité indiscutable. Cependant, alors que certains, dans une logique « fossilogique » passent le temps à vouloir à tout prix exhumer le passé héroïque négro-africain en revendiquant le retour à une éducation fondée sur l'héritage traditionnel et que d'autres, au travers d'un certain avant-gardisme moderniste, pensent l'avenir du continent africain dans une africanisation certaine des techniques managériales occidentales, nous estimons, à notre humble avis, que la gouvernance de l'éducation, avant-garde de l'évolution d'une action publique répondant aux attentes des Camerounais et des Africains de manière générale, devrait s'élaborer dans une sage synthèse des deux héritages. Une synthèse managériale qui ne fait pas de la gouvernance, comme nous verrons dans le prochain chapitre, un simple mimétisme idéologique au profit d'une politique des slogans renforçant uniquement les intérêts hégémoniques des dirigeants.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Chapitre 8

### La « gouvernance » comme catégorie d'action publique au Cameroun : heurs et malheurs d'une recontextualisation



Interrogé au sujet de la perception et de la maîtrise de l'idéologie de la gouvernance par l'opinion publique camerounaise, l'un de nos interlocuteurs affirmait :

*« Au Cameroun, la notion de gouvernance se mange dans toutes les sauces. Elle dit tout, sauf ce que la gouvernance doit réellement être. Le gouvernement et les politiciens s'en servent comme avec les idéologies-clichées qui l'ont précédée, à savoir : la démocratie ; sortie du tunnel ; les fonds PPTE (pays pauvres et très endettés); les Plans d'Ajustements Structurels (PAS) et j'en passe. Il s'agit, pour ces derniers, tout simplement de la récupération des mesures des bailleurs de fonds qui cherchent dans leur entreprise de maintenir leur monopole sur les politiques publiques et les richesses africaines. Ils s'en servent comme slogans politiques en donnant l'impression qu'ils sont en osmose avec les orientations des politiques publiques des institutions internationales. Le pire dans tout cela est que l'élite intellectuelle et universitaire se comporte en véritable complice d'un tel jeu. Dans nos Universités, la gouvernance est enseignée comme une nouvelle trouvaille qui s'ajoute à ces nombreux modules infligés aux étudiants sans malheureusement aucun rapport avec les réalités du terrain. Que dire du pauvre peuple qui vit et consomme tout ceci, supposé changer son quotidien, mais qui l'éloigne encore de plus en plus de l'émergence qui lui est présentée tous les jours comme un mirage et un leurre des dirigeants politiques qui s'en*

*servent pour toujours remettre toujours à demain les plans de développement qu'ils doivent réaliser aujourd'hui en s'assurant une confiscation totale du pouvoir ...* (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».

En effet, ce que nous pouvons retenir de nos entretiens, particulièrement en ce qui concerne la maîtrise de l'idéologie de la gouvernance par l'opinion publique camerounaise est que, si en apparence, le Cameroun s'est, sur un plan réglementaire et formel, mis en conformité avec certains discours internationaux sur les réformes à entreprendre pour l'amélioration de la gouvernance dans ce pays, dans les faits, la notion reste peu connue de la majorité de la population. Et que quand elle est employée, elle est soit assimilée aux nouveaux slogans politiques présidentiels, soit liée à un épisode politique particulier, de sorte que son usage dans le contexte camerounais et son adaptation à celui-ci ont progressivement vidé cette notion des contenus théoriques ou managériaux qu'elle pouvait véhiculer.

Aussi, dans ce chapitre, allons-nous d'abord effectuer une analyse de l'évolution historique des discours publics ; formels et informels sur la gouvernance, par le gouvernement mais aussi dans le débat public au Cameroun. Puis, à travers une approche plus sémantique et sociologique de la réalité des « *martyres de la gouvernance* » dans le débat public camerounais en général, et dans le domaine de l'éducation en particulier, nous montrerons comment une idéologie qui est censée transformer positivement le quotidien des citoyens jette dans la rue chaque année le produit des politiques publiques inadaptées en matière d'éducation et de la formation au Cameroun.

## **8.1 – L'idéologie de la gouvernance en Afrique et au Cameroun : un nouvel avatar de la politique des slogans et artifice langagier**

Concernant le contexte d'appropriation de l'idéologie de la gouvernance en Afrique et le sens attribué à celui-ci par la Communauté internationale et l'opinion publique africaine, l'anthropologue Giorgio Blundo écrit :

*« Les débats sur la gouvernance en Afrique se structurent, schématiquement, autour de deux fronts. Le premier véhicule une conception fortement normative et instrumentale de la gouvernance, définie, selon la formule la plus puissamment vulgarisée, comme "the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development" (World Bank 1992: 1) 1. Envisagée à la fois comme le problème et la solution de la crise des Etats africains et de l'échec des politiques d'ajustement structurel (Schmitz 1995), la gouvernance devient alors "un bien à poursuivre, un idéal à atteindre" 2. Dans cette perspective, la réflexion se focalise essentiellement sur les réformes à promouvoir afin de passer d'une "mauvaise" à une*

*"bonne" gouvernance, synonyme de "sound development management" (World Bank 1992 : 1) : favoriser une bonne administration, accroître la responsabilité (accountability) des dirigeants et des agents de l'État vis-à-vis des citoyens, garantir la transparence et asseoir la primauté de l'État de droit » (Blondo, 2002, p.1).*

L'une des particularités du débat public et politique au Cameroun, tout comme de manière générale en Afrique, est l'usage fréquent des slogans sociopolitiques dans la recherche de positionnement des différents acteurs politiques. Au Cameroun en effet, ce dernier permet aux acteurs politiques de gérer et même de manipuler le débat public par le truchement de la récupération des grands sujets sociopolitiques animant, le plus souvent, l'actualité internationale en donnant l'impression d'en être les auteurs. L'actuel président de la République du Cameroun est maître dans cet art, tant on lui reconnaît plusieurs slogans durant ses nombreuses décennies de mobilisation de la scène politique dans ce pays. L'idéologie de la gouvernance n'a pas échappé à cette philosophie.

### **8.1.1 - Les slogans sociopolitiques dans le débat public au Cameroun**

Dès son arrivée à la magistrature suprême en 1982, Paul Biya va habituer les Camerounais à une politique de slogans. Une politique à laquelle les Camerounais n'étaient pas familiers pendant les 22 années de la présidence d'Ahmadou Ahidjo. Ce dernier avait en effet entretenu un régime essentiellement autoritariste (Pigeaud, 2011) comme on peut le lire dans ce dossier de *Jeune Afrique* au sujet des chances de réussite de l'actuel président camerounais lors de son accession à la magistrature suprême :

*« Sous Ahmadou Ahidjo, il fallait mettre un masque pour jouer, intérioriser ses pulsions et se couvrir de téflon pour laisser glisser les orages. Résultat : lorsque le 6 novembre 1982 le dauphin désigné prête serment devant les députés et les membres de la Cour suprême, nul ou presque n'accorde la moindre chance de survie à ce personnage timide, hésitant, quasi aphone, aux costumes trop cintrés, à la chevelure trop épaisse, dont le regard fixe obstinément le sol » (Soudan, 2010, p.79).*

Alors que le premier avait administré le pays sous le régime dirigiste d'un parti unique tout en maintenant l'idée d'un pluralisme de principe (Mbengué Nguimè, 2010) dans les esprits, ce qui lui a donné l'opportunité, d'une part, d'éliminer les différentes tentatives d'hostilité à son régime (Mbengué Nguimè, 2010) et d'autre part, de se préoccuper moins de son positionnement sociopolitique, Paul Biya va céder au multipartisme de fait dans les années 1990. Il choisira d'organiser sa communication politique autour d'un certain nombre de slogans sociopolitiques. D'après l'un de nos interlocuteurs : *« le but principal de ses slogans politiques serait d'assurer son maintien au pouvoir en formattant les esprits des Camerounais au travers des promesses d'un avenir meilleur, surtout pendant la période*

*de la grave crise économique qui va secouer le pays aux lendemains de son arrivée au pouvoir ...* (Entretien 8, un élu de la République, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ». Parmi ces slogans, on peut citer : Le « *bout du tunnel* » ; la « *démocratisation institutionnelle* » ; les « *grandes ambitions* » ou encore les « *grandes réalisations* ».

- **Le « *bout du tunnel* » :**

Le premier slogan politique qui va certainement marquer les esprits des Camerounais avec Paul Biya est sans nul doute celui de la « *sortie du tunnel* » ou du « *bout du tunnel* ». C'est en effet celui-là même avec lequel l'actuel président de la République du Cameroun entretiendra, pendant près de deux décennies, l'espoir des millions de Camerounais de sortir des nombreuses années de la grave récession économique des années 90. Comme l'écrit la journaliste Marianne Meunier en mai 2006 :

*« Après plus de cinq longues années de fiançailles parfois orageuses, un temps rompues, mais depuis six mois idylliques, le Cameroun et les institutions de Bretton Woods devaient signer, les 27 et 28 avril à Washington, leur acte de mariage. Un événement solennel, attendu par la population camerounaise comme le grand soir qui, dans le jargon des bailleurs de fonds, porte le nom austère de « point d'achèvement ». En clair : le moment où la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) décident que le pays a satisfait à leurs critères et peut bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) » (Meunier, 2006, p.14).*

Et la célèbre journaliste de *La Croix* renchéra :

*« Pour le Camerounais lambda, « point d'achèvement » rime avec une pluie de billets verts qui ne tombera pas, dans la mesure où l'annulation [de la dette de ce pays, selon les dispositions de l'Initiative Pays Pauvre et Très Endettés (PPTE)] ne donne pas lieu à un décaissement, mais à une réduction des montants à rembourser. « C'est l'histoire d'un espoir », résume un diplomate (Meunier, 2006, p.14).*

En effet, alors que des démocraties sérieuses se battaient dans le monde pour voir leur nom figurer dans les statistiques internationales de pays développés, Paul Biya et ses gouvernements successifs mobiliseront, de manière permanente et ce pendant près d'une vingtaine d'années, le débat public camerounais pour faire du Cameroun : « *un pays pauvre et très endetté* » en entraînant le pays au dernier rang des statistiques internationales sur la croissance dans le monde (Pigeaud, 2011). Comme il fallait s'y attendre, ce slogan permettra à l'actuel président Camerounais d'être reconduit à la magistrature suprême pendant trois mandats successifs de deux fois cinq ans et de sept ans (1992-1997-2004). Marianne Meunier dira : « *En effet, en août 2002, deux ans avant la présidentielle, le*

*chef de l'État nommé un « gouvernement pour aller aux élections » qui se soucie plus de promesses électorales que de rigueur budgétaire. L'idylle redevient possible une fois Paul Biya réélu sans surprise, en octobre 2004 » (Meunier, 2006, p.12). Mais, au lieu de voir le « bout du tunnel » de la précarité et de la crise économique, le pays entrera, comme l'affirme encore notre précédent : « par le bout d'un grand tunnel de la misère qui l'achèvera par une corruption qui gangrènera tout l'appareil de l'Etat camerounais au point où le Cameroun sera cité à plusieurs reprises par Transparency international comme l'un des pays les plus corrompus au monde (Entretien 8, un élu de la république, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ». Nous reviendrons évidemment sur l'impact de la corruption dans la gouvernance au Cameroun dans le prochain chapitre. Le slogan de la « sortie du tunnel » aura donc servi à l'actuel président Camerounais, non pas de hisser le Cameroun au podium des pays socio-politiquement stables, mais, de se maintenir au pouvoir en déjouant l'espérance des Camerounais et surtout en « réglant quelques comptes politico-stratégiques par l'incarcération de l'essentiel de tous ceux de ses collaborateurs qui avaient mené le combat de « la sortie du tunnel » avec lui dans les grands tunnels de la privation des libertés, telle qu'en témoigne la surpopulation carcérale dans nos prisons et le nombre des anciens ministres et directeurs généraux du Cameroun qui y sont détenus depuis des décennies (Entretien 8, un élu de la république, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) », selon les propos de notre interlocuteur. On peut citer entre autres cas, celui de son « chef du gouvernement, Ephraïm Inoni ; le ministre des Finances, Polycarpe Abah Abah[...] ; le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Alphonse Siyam Siewe, ancien directeur général du PAD (Port autonome de Douala)... » (Meunier, 2006, p.13), recensés par Marianne.*

**- La « démocratisation institutionnelle »**

Parallèlement au slogan du « bout du tunnel », Paul Biya fera de la démocratie son second slogan sociopolitique dans les années 90. En effet, alors que, comme l'affirmait François Mitterrand à la fin du sommet de la Baule du 19 au 21 juin 1990 : « l'aide de la France sera plus tiède envers les régimes autoritaires et plus enthousiaste envers ceux qui franchissent le pas vers la démocratie et le respect des droits de l'homme » (Pigeaud, 2011, p.49), la démocratisation des institutions publiques comme privées contre l'allègement de la dette ; l'aide internationale et le retour de la croissance figuraient bien parmi les exigences d'une gouvernance assainie adressées à l'Afrique et au Cameroun par les Institutions de Bretton Woods ; l'ONU et leurs principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Paul Biya exploitera cette obligation catégorique en sa faveur. Il se saisira de la démocratie comme nouveau slogan politique qu'il ajoutera au compte de ses réalisations depuis son arrivée au pouvoir. Le journaliste François Soudan écrira par exemple à ce propos que : « la démocratie apaisée,

*d'équilibre, d'alliance et de consensus dont Paul Biya s'est toujours réclamé, se résume à un monopartisme de fait sur fond de déliquescence des formations de l'opposition »* (Soudan, 2010, p.43). Grâce à la caution morale de l'ensemble de l'exécutif camerounais ; des pontes du parti au pouvoir, le *Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)* et même des universitaires, l'opinion publique retiendra de l'avènement de la démocratie et du multipartisme qui en fût la principale conséquence au Cameroun comme une « *création de Paul Biya* », selon l'expression devenue célèbre de l'actuel ministre de l'enseignement supérieur depuis 2010 : « *Nous sommes les créatures de Paul Biya* » (Pigeaud, 2011, p.170). Ce dernier soutiendra lui-même d'ailleurs, parlant de son nouveau parti politique qu'il créa en 1985 que :

*« Le nom Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) n'est pas dû au hasard. Il s'agissait, en effet, d'abord, de rassembler, sans exclusive, nos concitoyens de bonne volonté, pour qui l'unité et la stabilité de notre pays sont les biens le plus précieux. Il s'agissait aussi de démocratiser une société politique qui avait eu sans doute ses mérites à un moment de notre histoire nationale, mais qui paraissait incapable d'évoluer. Il s'agissait enfin de rapprocher le pouvoir du peuple souverain, afin que celui-ci soit mieux associé à la conduite des affaires publiques. Ce sont ces objectifs que le RDPC s'est efforcé d'atteindre progressivement. D'abord en s'appliquant à lui-même les règles de pluralisme, ensuite, en donnant la parole à la base pour qu'elle puisse s'exprimer. C'est dire que lorsque le vent d'Est a abordé le rivage de l'Afrique, nous avons déjà entamé le processus démocratique »* (Njimeni Njiotang, 2018, p.146).

- **Les « grandes ambitions »**

Le slogan politique des « *grandes ambitions* » n'est pas, comme les deux précédents, une récupération du débat public international. Elles constituent cet autre slogan politique de Paul Biya qui avait sérieusement animé le débat public au Cameroun et aiguisé les espoirs des Camerounais qui se trouvaient au plus profond des ravages de la grave crise économique dans les années 2000.

Nombreuses sont en effet les occasions pendant lesquelles Paul Biya évoquera une nouvelle vision politique des « *grandes ambitions* » dans les années 2000. Le premier contexte fut évidemment celui de sa déclaration de candidature pour les élections de 2004. Voici en effet les premières lignes de l'un de ces nombreux discours auxquels les Camerounais sont habitués de la part de l'actuel président de la République :

*« Camerounaises, Camerounais,  
Mes chers compatriotes,  
Vous allez dans quelques semaines, choisir, en toute liberté et en toute transparence, celui qui guidera les destinées de la Nation pendant les sept prochaines années.  
De tous les horizons de notre pays, des milieux les plus divers de notre population, de nos*

*communautés expatriées, des appels de plus en plus nombreux me parviennent qui me demandent de me présenter à nouveau à vos suffrages.*

*Je suis bien entendu sensible à ces marques d'attention ; j'y vois la marque d'une confiance qui ne m'a jamais fait défaut. Je vous en remercie très sincèrement.*

*Comme vous le savez, je m'étais engagé, au cours du septennat qui s'achève, à consolider notre système démocratique, à remettre notre économie sur le chemin de la croissance et à maintenir notre pays dans la paix, l'unité et la stabilité. Ensemble, grâce à nos efforts conjugués et malgré les difficultés, nous avons pour l'essentiel atteint nos objectifs :*

- la démocratie est effective,*
- nous avons renoué avec la croissance,*
- les équipements publics ont été multipliés,*
- le rayonnement international du Cameroun est une réalité,*
- la paix, l'unité et la stabilité ont été préservées. Le temps est maintenant venu de regarder plus loin, de viser plus haut, en d'autres termes de concevoir pour notre pays de plus grandes ambitions.*

*Notre pays en est digne. Notre pays en est capable.*

*Camerounaises, Camerounais,*

*Fort de votre soutien, sensible à vos encouragements, je crois que nous pouvons relever ce nouveau défi... » (Biya, 2004).*

En quoi consisteront « *les grandes ambitions* » dont parle Paul Biya en 2004 ? Il en fait lui-même l'énumération quinze jours plus tard dans un autre discours relatif à la campagne présidentielle de 2004 :

*« Je commencerai par parler de celui qui est le plus important parce qu'il conditionne la réalisation de tous les autres. Je veux parler du maintien de la paix et de la stabilité. Pendant les sept dernières années, notre pays, c'est incontestable, a vécu dans la paix et la stabilité, ce qui a permis à chacun d'entre nous de vaquer normalement à ses occupations, de vivre paisiblement en famille, de faire des projets, sans craindre les bouleversements d'un conflit ou les déchirements d'une guerre civile. Regardez autour de vous et comparez. La paix n'est appréciée à juste valeur que lorsqu'elle n'est plus qu'un souvenir.*

- D'abord, nous allons poursuivre la modernisation de notre système démocratique. Nous bénéficions déjà des avantages essentiels de la démocratie : institutions représentatives et exercice des droits et libertés fondamentaux. Grâce à la décentralisation, je le répète, nos populations seront mieux associées à la vie publique. La recherche du consensus nous a amenés à élargir la majorité présidentielle dans le respect de l'identité de chacun. Ceci continuera à inspirer notre volonté de dialogue avec les familles politiques qui y sont disposées. De plus, nous agissons énergiquement pour développer le "comportement citoyen" qui est à la base de l'harmonie sociale. Dans cet esprit, nous sanctionnerons sans pitié la fraude et la corruption qui sont, pour une bonne part, à l'origine de nos difficultés.*
- Deuxièmement, nous n'allons pas nous satisfaire des 5% de croissance déjà obtenus. Nous pouvons, nous devons faire plus et mieux. Bien entendu, nous poursuivrons l'application des programmes en cours en liaison avec les institutions financières internationales et nos partenaires bilatéraux. Nous mettrons notamment en œuvre une politique budgétaire plus rigoureuse et accélérerons le rythme des réformes structurelles.*



*Mais surtout, nous allons tout faire pour porter notre économie à un niveau plus élevé, en ouvrant de nouvelles perspectives à une grande politique agricole, en lançant un programme énergétique d'envergure, en mettant en œuvre une politique industrielle digne de notre pays et en développant nos richesses touristiques. C'est à une véritable mutation de notre économie que nous entendons procéder dans les prochaines années. Car il est évident que c'est la seule façon de donner à la croissance un nouvel élan. Nous avons les moyens matériels et humains de cette politique. Mais pour réussir ce grand changement, il nous faudra abattre les obstacles que j'ai déjà mentionnés. Croyez-moi, les choses vont changer.*

- *Troisièmement, nous allons faire en sorte que ce nouvel élan serve ce qui demeure notre priorité à savoir, le progrès social. Il faut admettre en effet que les retombées de la croissance ont été inégalement réparties. Trop nombreux sont nos compatriotes qui sont restés sur le bord de la route de l'amélioration de la situation économique. Je compte beaucoup sur les performances de notre nouvelle économie pour stimuler l'emploi et favoriser la création d'entreprises, faisant ainsi reculer le chômage et les difficultés qui en découlent. Dans ce domaine, l'Etat continuera également d'assurer ses responsabilités. En effet, je ne voudrais pas que vous pensiez que je suis insensible aux problèmes de ceux que le système laisse de côté. Je connais les soucis des PMEPMI dont les créances restent impayées, je connais les difficultés des déposants de la Caisse d'Epargne Postale, les inquiétudes des salariés lorsque les traitements ne sont pas payés à temps, la désespérance des retraités aux maigres ressources, les déceptions de certaines catégories, comme les enseignants. A tous ceux-là, je dis : ne désespérez pas, là aussi les choses vont changer. Il nous faudra aussi veiller davantage à l'amélioration des conditions de vie de la population, surtout des catégories les moins favorisées. Je pense, en disant cela, à l'accès à l'eau et l'électricité, particulièrement dans les zones rurales. La réalisation des grands projets dont je vous ai parlé devrait apporter des réponses à ces problèmes. D'autre part, vous savez l'importance que j'attache à l'amélioration de la condition féminine. Des progrès notables en ce sens ont été accomplis au cours des dernières années. Mais ils ne sont pas suffisants. Il nous faut davantage de femmes ministres, Députés, chefs d'entreprises, responsables administratifs, médecins, officiers, ingénieurs, etc. Nos sœurs peuvent compter sur moi pour veiller au respect de l'égalité de leurs droits. De même, nous intensifierons nos efforts, déjà importants, pour faciliter l'accès des jeunes à l'éducation. Déjà, grâce à la gratuité, la quasi-totalité des enfants concernés peut fréquenter l'école primaire où se construit l'égalité des chances. Des mesures seront prises pour qu'un nombre croissant de jeunes accède aux enseignements secondaire et supérieur. Parallèlement, nous poursuivrons les actions en cours pour faciliter, par la professionnalisation de l'enseignement, l'accès de notre jeunesse à la formation et à l'emploi. Un travail considérable a déjà été entrepris pour développer notre système de santé. Nous n'en resterons pas là. Nous affecterons de nouveaux moyens à nos hôpitaux et nous ouvrirons de nouveaux centres de santé pour compléter la couverture sanitaire du pays. Nous continuerons à recruter dans les différentes catégories de personnel de santé. Et, bien entendu, des crédits supplémentaires seront dégagés pour lutter contre le sida, le paludisme et la tuberculose dont les traitements sont aujourd'hui accessibles à tous. Beaucoup a été fait au cours des dernières années pour développer nos infrastructures dans les différentes provinces, qu'il s'agisse des routes, des logements et des équipements collectifs. Évidemment, tous les besoins ne sont pas encore satisfaits. Nous allons donc redoubler d'efforts car je sais l'importance de tels équipements pour l'amélioration des conditions de vie de notre population.*
- *Quatrièmement, je renouvelle devant vous mon engagement de tout faire pour maintenir notre pays dans la paix et assurer sa sécurité. Ainsi que je l'ai dit au début de cette*

*intervention, les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous vivons en paix, c'est indiscutable. C'est notre bien le plus précieux. Et nous entendons bien le préserver car tout en dépend : développement et progrès social. Nous continuerons donc de pratiquer une politique de bon voisinage et de coopération sous-régionale, tout en veillant attentivement à la défense de notre souveraineté et de notre intégrité nationales, dans le respect de la parole donnée. Dans le même temps, nous soutiendrons, comme nous l'avons toujours fait, l'action des Nations Unies et les initiatives des organisations internationales dont nous sommes membres, au premier rang desquelles l'Union africaine. En raison de l'instabilité de la situation internationale et de la montée du terrorisme, nous prendrons, à titre préventif, les mesures nécessaires pour mettre notre pays à l'abri de toute menace. Enfin, nous mettrons des moyens supplémentaires à la disposition de nos forces de l'ordre afin de lutter contre le grand banditisme transfrontalier et l'insécurité urbaine résiduelle.*

- *Cinquièmement, nous allons valoriser l'image du Cameroun à l'extérieur. Notre pays dispose d'atouts considérables : sa stabilité, ses potentialités physiques et humaines, sa population industrielle et responsable, sa culture riche et diversifiée. Il nous faut faire fructifier davantage ce capital vis-à-vis de l'extérieur et profiter de l'estime dont nous jouissons auprès de nos partenaires étrangers. Jusqu'à présent, ce sont surtout nos sportifs et nos artistes — auxquels je rends ici un vibrant hommage — qui ont contribué à cette bonne réputation. Il conviendra donc de leur apporter un meilleur soutien. Mais, de façon générale, il est clair que nous devons faire plus pour être mieux connus. Telle est bien notre intention. C'est pourquoi nous lancerons à cet effet une vaste campagne de communication.*

*Voilà donc, chers amis, chers camarades, ce que je vous propose. Certes, ce programme est ambitieux mais il est réaliste. Mieux, il est réalisable... » (Biya, 2004).*

La principale question que ce slogan des « *grandes ambitions* » prononcé 20 ans après son arrivée au pouvoir avait soulevée au sein de l'opinion publique nationale et internationale était de savoir si son auteur ne se rendait plutôt pas compte qu'il était attendu sur un grand bilan ! Mais, c'était sans compter avec l'ambition de Paul Biya de s'éterniser au pouvoir en entretenant l'espoir d'un avenir meilleur auprès des Camerounais.

#### - **Les « *grandes réalisations* »**

La révision de la Constitution camerounaise de 1996 avait principalement pour ambition d'arrimer la vie sociopolitique du Cameroun aux exigences de la démocratie fondée sur le multipartisme politique et l'alternance au pouvoir. Il était évidemment aussi question, pour le Cameroun, de faire amende honorable auprès des Institutions de Bretton Woods en posant des actes concrets pour l'évolution des modes de gouvernance dans ce pays. Mais, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Cette supercherie ne durera que 12 ans. Le temps pour Paul Biya de régner sur le pays pendant deux autres mandats que prévoyait justement la Constitution. En effet, arrivé à la fin de son second septennat, l'actuel président de la République, en complicité avec quelques pontes du régime a tôt fait de prendre le peuple en otage en lui imposant un référendum dont il ne mesurait pas, pour un plus grand nombre, la portée de l'acte historique et anticonstitutionnel qu'il allait poser. Toujours est-il que, par une violation de l'Article 6, Alinéa 2 de la Constitution de 1996, telle que le témoigne le biffage pur et simple du présent Alinéa « 2. Le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans renouvelables une fois. Il est rééligible », la limitation à deux mandats sera honteusement remplacée la rééligibilité à un nombre de mandats illimité ! L'imposition d'une véritable monarchie dans un pays qui se réclame pourtant démocratique. Et alors même que, ni la mise sur pied du Conseil constitutionnel, ni celle du Sénat, dont l'importance est pourtant avérée en matière de révision de la Constitution, n'étaient pas encore chose faite, puisque ce n'est qu'en 2018, à la veille des dernières élections que ces Institutions prendront forme au Cameroun. Comme pour dire que les véritables « grandes ambitions » et « grandes réalisations » que l'actuel chef de l'Etat camerounais a vendu au peuple pendant des décennies, ne se limitaient qu'à l'atteinte de ses propres objectifs. Ceux de demeurer éternellement au pouvoir... (Entretien 8, un élu de la république, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.682) ».*

En effet, après avoir obtenu, à son profit, la révision de la Constitution camerounaise cinq ans plus tôt, la candidature de Paul Biya à sa propre succession en 2011, comme aussi sept ans plus tard, en 2018, ne feront l'ombre d'aucun doute. C'est à ce niveau qu'il faut se reporter sur la réponse qu'il donnera lui-même, de manière ironique, à un journaliste français qui l'interrogeait sur sa possible démission alors qu'il recevait François Hollande en 2015. Une réplique qui s'adressait aussi à tous ceux qui s'interrogeaient sur sa capacité à continuer d'assumer ses responsabilités à la tête de l'Etat au regard de son âge suffisamment avancé, plus de 80 ans : *« ne dure pas au pouvoir qui veut, mais, qui peut »* tout en fixant le point d'achèvement de ses *« grandes réalisations »* en 2035. Aussi, alors même qu'on l'attendait certainement une fois de plus sur son bilan, non seulement sur ses trente années passées à la tête de l'Etat camerounais, mais surtout sur les sept précédentes qu'il avait lui-même placés sous le signe des *« grandes ambitions »*, Paul Biya surprendra tout le monde avec un nouveau slogan de *« grandes réalisations »* pour sa campagne présidentielle de 2011. Un slogan qui sonne un peu comme une réponse formulée comme réponse aux critiques du slogan de la campagne électorale du précédent mandat. Malheureusement, et comme on pouvait bien le lire dans ses discours de campagne, les réalisations dont il est question ici, ne renvoyaient pas à celles des années déjà passées comme président de la République du Cameroun, puisqu'il n'en faisait pas cas, mais à celles qu'il devra engager après trente ans de pouvoir passés à procrastiner sur des réalisations que les Camerounais attendent toujours de lui ! Voici en effet l'essentiel de son discours de profession de foi :

« *Électrices, Électeurs, mes Chers Compatriotes,*

*Le 09 octobre 2011, vous vous rendez aux urnes pour choisir le président de la République. Répondant à vos nombreux appels pressants, j'ai décidé de poser à nouveau ma candidature afin de poursuivre le contrat de confiance que j'ai scellé avec le peuple camerounais. Je voudrais dans cette profession de foi préciser les objectifs généraux que je me propose d'atteindre, avec votre soutien, au cours du prochain mandat présidentiel.*

*Ce mandat, je le place sous le signe des Grandes Réalisations.*

*Mais, avant de passer en revue ces objectifs généraux, je crois nécessaire de vous faire part de la détermination qui devra nous guider pour arriver au but.*

*J'ai la conviction que pour faire face aux défis qui sont les nôtres, au plan intérieur comme au plan extérieur, nous devons continuer à construire un Cameroun de plus en plus fort.*

*Construire un Cameroun fort est possible parce que notre pays dispose de ressources naturelles importantes, bénéficie de conditions climatiques favorables et surtout peut compter sur une population laborieuse, entreprenante et responsable.*

*Construire un Cameroun fort est un impératif, car il n'y a pas de place pour les faibles dans le monde d'aujourd'hui. Compte tenu de la mondialisation qui favorise une concurrence exacerbée, des marchés générateurs d'injustices, des convulsions internes ou des chocs exogènes que subissent les Etats, seul un Cameroun fort pourra tirer son épingle du jeu.*

*Cet impératif appelle la mobilisation de tous au service de cinq grandes priorités :*

- consolider la paix au Cameroun et notre unité nationale, condition sine qua non de notre développement ;*
- améliorer le fonctionnement de nos institutions pour créer une société plus juste ;*
- encourager l'esprit d'entreprise pour stimuler notre économie à travers la création d'emplois et de richesses, facteur de croissance ;*
- moderniser notre administration pour plus d'efficacité et une meilleure redistribution des ressources ;*
- poursuivre l'affirmation de notre action diplomatique pour renforcer notre rayonnement international... » (Biya, 2011).*

Notre analyse de l'orientation que Paul Biya donnait à son slogan des « *grandes ambitions* » lors de sa candidature à la présidence de la République du Cameroun en 2018 est bien sûr confirmée, non pas seulement au travers de ses discours, mais aussi par les commentaires d'une certaine élite administrative du Cameroun qui pense avec le général Pierre Semengue en 2018 qu'à 85 ans, les « *grandes réalisations* » dont parle Paul Biya « *sont à venir* » et non du passé et que ce dernier « *a encore assez d'énergie pour continuer à présider aux destinées du Cameroun* » (Njimeni, Njiotang, 2018, p.154) ». Une attitude qui participe, en passant, de la réalité de « *l'État stationnaire* » que décrit Fred Eboko et Patrick Awondo en la définissant comme étant « *une organisation politique qui produit un système d'allégeances clientélistes dont l'objectif central est la conservation du pouvoir. Il met à profit les ressources du pays et celles des partenariats internationaux, mobilise les élites administratives pour nourrir son dessein de perpétuation du pouvoir...* » (Eboko et Awondo, 2018, p.7).

- La « force de l'expérience » : quand Paul Biya plagie Omar Bongo



**Source :** Hugues Seumo In <https://www.camer.be/70505/6:1/cameroun-la-force-de-lexperience-paul-biya-plagie-le-slogan-de-campagne-de-feu-omar-bongo-du-gabon-cameroon.html>

A propos du slogan du candidat Paul Biya aux présidentielles de 2018, après sept mandats de 35 ans passés à la tête de l'Etat du Cameroun, voici ce que faisait remarquer le journaliste Camerounais Hugues Seumo :

*« Ils se sont rapidement aperçus que « La force de l'expérience », slogan de campagne de Paul Biya ressemble comme deux gouttes d'eau à celui publié au Gabon en novembre 2005 par le feu Omar Bongo lors de sa dernière campagne présidentielle qu'il avait remporté avec 79,18 % des suffrages.*

*Non seulement le graphisme est identique, le texte figurant sur un portrait de Paul Biya est entièrement copié-collé. « À part les couleurs de l'affiche, c'est exactement la même chose , "écrit un internaute qui a publié une comparaison des deux affiches sur les réseaux sociaux."*

*Des remarques qui ont fait rire de nombreux internautes étant donné le goût prononcé du pouvoir de Yaoundé qui a pour habitude de minimiser "les reproches à son égard faits par le peuple" écrit un autre internaute...» (Seumo, 2018).*

Il faut en effet, il faut dire que s'il y a un slogan qui a fait couler assez d'encre au niveau de l'opinion publique camerounaise, nationale et internationale, c'est celui de la « force de l'expérience » de Paul Biya, candidat à sa propre succession en 2018. D'une part, comme on pouvait bien le remarquer, il s'agissait d'une candidature de trop. Non seulement le candidat Paul Biya était suffisamment fatigué à 85 ans révolus, mais aussi, comme nous l'affirmerons dans l'ouvrage « Gouvernance et stabilité sociopolitique : la responsabilité de Paul Biya dans le processus d'une transition démocratique, apaisée et réussie au Cameroun » que nous publierons quelques mois avant ces élections aux éditions universitaires européennes, il n'avait plus rien à prouver. Nous lui proposerons même, compte tenu

du fait qu'il était effectivement celui qui avait suffisamment l'expérience des blocages que rencontre la gouvernance au Cameroun et qu'abandonner le pays avec toutes les difficultés qu'il connaît aujourd'hui n'était pas la chose la mieux souhaitée, de demander deux ou trois ans aux Camerounais pour résoudre les principaux problèmes liés à la Constitution qui n'était pas du tout démocratique ; à l'assainissement de la gestion de la fortune publique et à l'organisation d'une transition apaisée (Nssi Essono, 2019) Contre toute attente, Paul Biya choisira d'être candidat à sa propre succession dans une élection présidentielle où il n'avait plus la force de parcourir les quatre coins du pays pour battre campagne. Une élection où les Camerounais ont assisté, plus que dans le passé, à la théâtralisation de la communication politique du candidat sortant avec le choix du slogan de la « *force de l'expérience* » qui traduisait bien l'expérience de l'échec des attentes des slogans des six derniers mandats présidentiels. En effet, alors que sept ans auparavant Paul Biya avait misé sur le slogan des « *grandes réalisations* » qui contrastent avec le marasme sociopolitique ; économique et politique que le pays connaît actuellement, celui de la « *force de l'expérience* » donnera l'impression de l'épuisement de la réserve des slogans censés donner l'espoir aux Camerounais de telle manière que l'équipe de la communication présidentielle soit obligée de plagier un slogan ayant déjà clôturé la longue mandature de l'ancien président gabonais, feu Omar Bongo.

Aussi, après avoir parcouru l'essentiel des discours de programme politique des six mandats présidentiels de l'actuel président de la République du Cameroun, après avoir scruté celui de sa trente cinquième année dans l'exercice du pouvoir présidentiel, sans partage, avec sa nième candidature aux élections présidentielles de 2018, il est évident que la principale question que ces derniers peuvent susciter dans l'esprit des observateurs avertis de la scène sociopolitique camerounaise concerne le contenu réel que Paul Biya est censé donner à la réalité de gouvernance. Une idéologie avec laquelle il chemine depuis son accession à la magistrature suprême. La complicité ou alors l'absence de réactivité de la majorité des Camerounais et particulièrement ceux qui ont accompagné Paul Biya, face aux problèmes de gouvernance soulevés par la longue mandature de l'actuel président de la République du Cameroun. C'est le cas en effet de l'ancien général Pierre Semengue ; du professeur Joseph Owona ou de monsieur Abouem A Tchoyi, tous des anciens hauts cadres ayant accompagné les 35 années du règne de Paul Biya. C'est d'ailleurs l'une des raisons de leur choix pour témoigner sur la « *force de l'expérience* » (Njimeni Njiotang, 2018) de l'actuel chef d'Etat Camerounais en 2018, l'un ayant été général des corps d'armés et les autres régulièrement ministres. Toutes choses qui nous amènent évidemment aussi à questionner le débat public en général au sujet de la maîtrise de l'idéologie de la gouvernance au Cameroun.

## **8.1.2 – L'avènement de l'idéologie de la gouvernance ou de la « bonne gouvernance » dans le débat public au Cameroun**

Alors que la gouvernance animait le débat public international dans l'optique de la proposition d'une idéologie nouvelle permettant une totale réforme des politiques managériales, un changement attendu tant au niveau des politiques publiques nationales qu'internationales, nombre des dirigeants Africains vont choisir, une fois de plus, de s'en servir comme simple slogan au compte des intérêts et des positionnements sociopolitiques individualistes. En effet, séduite d'une part, par l'idéologie communiste de la toute-puissance de l'Etat, comme en témoigne la forte participation des pays africains (plus d'une quarantaine, pour ne pas dire tout le continent) au dernier Sommet de Sotchi en Russie (octobre 2019), et broyée, d'autre part, par le rouleau compresseur de la démocratie (pouvoir du peuple) imposée par l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et les Institutions de Bretton Woods, l'Afrique a accueilli l'idéologie de la gouvernance comme ce fut le cas avec les autres qui l'ont précédée. En effet, comme le souligne le politologue Daniel Bourmaud :

*« Alors que se multiplient colloques et séminaires à l'initiative de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique, un forum a même été organisé à Addis Abeba en novembre 2005, peu de gens semblent réaliser ce qu'est la gouvernance, comment elle se met en place et à quel point le processus est d'ores et déjà engagé » (Bourmaud, 2006, p.78).*

Cette affirmation résume fort bien le constat qui ressort de notre enquête de terrain au Cameroun sur le niveau de maîtrise de la réalité de la gouvernance devenue incontournable dans les débats politiques et scientifiques dans le monde.

### **8.1.2.1 – Historique de l'idéologie de la gouvernance en Afrique**

En ce qui concerne l'historique des discours sur la gouvernance en Afrique, il convient de remarquer avec le socio-politologue canadien d'origine togolaise, Yao Assogba que :

*« La montée du néolibéralisme économique dans les pays du Nord de façon générale et en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique en particulier, amena les Nations Unies, dès le début des années 1980, à penser les réformes nécessaires pour « débloquer les systèmes économiques enrayés du Tiers Monde et limiter les risques de transferts de crédits vers des pays de moins en moins solvables » (Constantin, 1992 : 248). Les pays d'Afrique au sud du Sahara n'échapperont pas à ces réformes, mais ils seront remis à l'heure de l'économie de marché. Dorénavant, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) proposés par les institutions de Bretton*

*Woods constituent la plate-forme des politiques économiques des États africains. La négociation des PAS a certes été faite selon la stratégie propre à chaque État. Cependant, toutes tendances idéologiques et stratégiques confondues, « les États africains ont été amenés à mettre en œuvre, avec des variantes, une panoplie de mesures de libéralisation de l'économie : dévaluation, réduction du déficit budgétaire, démantèlement du secteur public, abolition des mesures interventionnistes, notamment sur les prix, recherche de la compétitivité internationale, etc » (Assogba, 2000, p.45).*

L'Afrique va en effet emboîter le pas à l'Occident, à savoir, connaître des incidences immédiates sur ses politiques publiques à travers des mutations d'origine économique menées par l'avènement de la gouvernance. Les bailleurs de fonds vont ainsi exiger des Etats africains qu'ils adoptent des réformes institutionnelles présentées comme conditions de leur appui à une relance économique. Yao Assogba affirme à ce sujet qu'en 1980 : « *pour la première fois sans doute, on admettait publiquement qu'en Afrique aussi l'économie libérale devrait rimer avec un régime politique démocratique, et de préférence la démocratie libérale* » (Assogba, 2000, p.48). L'auteur fait cependant remarquer par la suite que l'avènement de la gouvernance en Afrique, n'a rien à voir avec une suite logique des exigences d'ouverture aux vents de démocratisation institutionnelle des Etats africains insufflés par l'Occident. Il s'agit tout simplement d'une tentative de rebondissement, mieux un espoir de garder la main sur l'avenir de l'Afrique, des puissances occidentales après l'échec des *Plans d'Ajustements Structurels (PAS)* (Assogba, 2000). On comprend donc que le milieu intellectuel africain, comme cela s'est fait remarquer au sein de l'intelligentsia française, aborde avec beaucoup plus de prudence, voire de pessimisme, des recherches sur la problématique de la gouvernance en Afrique. Les dirigeants Africains le comprendront d'ailleurs assez vite et rangeront, pour la plupart, la gouvernance au compte des slogans sociopolitiques leur permettant d'entretenir l'impression d'épouser les grands débats internationaux de l'heure dans le devenir de l'Afrique, mais aussi de s'en servir pour leur maintien au pouvoir.

La saisie de l'usage du slogan de la gouvernance dans le débat public en Afrique et au Cameroun demande que nous présentions aussi les autres slogans qui l'entourent directement tels celui de la « bonne gouvernance » ou alors de la « mal gouvernance ».



**- La bonne gouvernance et l'africanisation de l'idéologie libérale de la gouvernance**

L'un de nos interlocuteurs nous a aidé à cerner l'usage contextuel du concept de la « bonne gouvernance » en Afrique et au Cameroun. Ce dernier affirme en effet que :

*« Comme si elle devait s'africaniser, la gouvernance qui avait déjà une existence et une logique propre en Occident donne l'impression d'avoir opéré une mue en arrivant en Afrique. En effet, la gouvernance renferme en elle-même, si nous nous référons aux attributs que lui confère la Communauté internationale, le principe d'une gestion efficace et efficiente de l'action publique. Pourquoi lui attribuer encore le qualificatif « bonne » sur le terrain des politiques publiques africaines. Je pense pour ma part qu'en complicité avec la même Communauté internationale qui ne s'embarrasse pas des qualificatifs pour exprimer les réformes managériales des politiques publiques en cours en Occident, les dirigeants Africains ont encore une fois de plus cherché à s'approprier l'idéologie de la gouvernance en la qualifiant de « bonne » une fois en Afrique pour donner l'impression qu'elle devenait autre chose entre leurs mains que ce que la Communauté internationale et la nécessité de l'évolution des techniques managériales bureaucratiques ont souhaité qu'elle soit. La « bonne » gouvernance ne constitue donc autre chose en Afrique qu'un autre de ces slogans vides de sens que nos dirigeants nous servent régulièrement en donnant l'impression qu'ils suivent la marche du monde alors même qu'ils en éloignent l'Afrique davantage à travers la survivance dans nos Etats des pratiques administratives d'une autre époque... (Entretien 10 avec un élu de la République, Yaoundé, 09/06/2018, 11h – 13h, Cf. Annexe N°2, p.687) ».*

En effet, alors que ce n'est que de manière épisodique que l'Africain et le Camerounais moyens suivent l'actualité internationale en Afrique au travers des chaînes de télévisions étrangères dont l'abonnement coûte une fortune, nous avons été surpris une fois en France de ne pas trouver sur place le même vacarme médiatique autour de l'idéologie de la gouvernance comme c'est le cas dans nos médias africains. Et comme le soutient bien notre précédent interlocuteur, la Communauté internationale participe bien sur place en Afrique à cet enrobement fantastique des idéologies libérales et néo-libérales sur le terrain des politiques publiques africaines. En effet, le qualificatif de « bonne » qui n'ajoute rien de plus à la réalité de la gouvernance, à en croire aux définitions de ces deux notions, semble historiquement avoir été introduite dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun au travers des discours de la Communauté internationale sur les réformes managériales en Afrique. Les dirigeants Africains de manière générale et Camerounais en particulier s'en sont emparés ensuite pour agrémenter leur vocabulaire des slogans socio-politiques qui maintiennent l'opinion publique dans une perspective d'attente des lendemains meilleurs pour la situation socio-culturelle, économique et politique dont la notion de mal gouvernance semble être la meilleure expression.

**- La mal gouvernance et le visage propre de la gouvernance en Afrique**

Comme le soutient notre précédent interlocuteur :

*« Le concept de mal gouvernance semble être celui qui traduit le mieux ce qui se passe dans notre société. En effet, si le qualificatif « bonne » associé à la notion de gouvernance en Afrique semble contribuer à l'endormissement de l'opinion publique en Afrique en donnant l'impression que les pouvoirs publics font tout ce qui est dans leurs cordes pour rendre la vie abordable alors qu'elle ne constitue que l'expression d'un autre slogan politique à la mode, la mal gouvernance par contre traduit réellement ce qu'est l'action publique en Afrique et au Cameroun. Elle est même la face cachée de ce que la bureaucratie administrative et néo-patrimoniale nous a toujours servi depuis les indépendances. Et s'il y a une maladie épidémique dont souffre les Etats africains, c'est celle-là : la mal gouvernance ... (Entretien 10 avec un élu de la République, Yaoundé, 09/06/2018, 11h – 13h, Cf. Annexe N°2, p.687) ».*

La mal gouvernance dans le contexte des politiques publiques africaines semble en effet être le contraire de la bonne gouvernance. Elle a ceci de particulier qu'elle sert de prétexte pour régler un certain nombre de comptes avec des agents qui s'écartent de certaines attentes du régime au pouvoir. En effet, il semble indiscutable que l'Etat est responsable de la gouvernance dans un pays. Or, à travers la réalité de la mal gouvernance qui caractérise les politiques publiques au Cameroun, l'Etat camerounais donne l'impression de surgir de temps en temps, comme un inspecteur qui viendrait sporadiquement auditionner les responsables des politiques publiques et soumettre les indécents à la justice. On assiste en effet là à l'un des problèmes majeurs que connaît l'action publique en Afrique et au Cameroun où le chef de l'Etat, à cause de l'absence de la séparation des pouvoirs et de la toute-puissance du pouvoir exécutif qu'il incarne, se trouve le plus souvent juge et partie. Il peut ainsi, sous couvert de répression des agents indécents accusés à tort ou à raison de mal gouvernance (gestion abusive des biens et du pouvoir publics), utiliser les bras des juges qu'il contrôle pour assurer la pérennité de son régime en éloignant les éventuels opposants. Aussi, alors qu'elle caractérise de manière effective la gestion des politiques publiques en Afrique et au Cameroun et qu'elle demande pour ce faire d'être réellement combattue pour espérer un retour à la croissance, la mal gouvernance est-elle plutôt utilisée en Afrique et au Cameroun comme un moyen pour assurer la pérennité des régimes politiques en place. De cette manière, l'opinion publique est plutôt manipulée au lieu d'être objectivement instruite et jouir des réalités de la gouvernance.

### **8.1.2.2 – Les dirigeants Africains face aux débats sur la gouvernance**

Comme à l'accoutumée, les dirigeants Africains, presque dans leur immense majorité, développent un mimétisme savamment pensé à la nouvelle idéologie. Une attitude qu'ils avaient déjà manifestée d'ailleurs avec celles de la démocratie et des *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)*. Il est en effet question de s'approprier une exigence venant de l'extérieur en la présentant à l'opinion publique comme étant l'expression d'une volonté de sortir l'Afrique de l'ornière par l'assainissement de la gestion des politiques publiques totalement assumée par ces derniers. C'est effectivement dans ce cadre qu'on peut retrouver sur le *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)* adopté par le Cameroun en 2003, les dispositions théoriques, ci-après, clairement définies dans l'Axe 7 : « *Améliorer la gouvernance, l'efficacité des services administratifs et le cadre institutionnel* ». Dispositions qui font corps avec les engagements de l'Etat camerounais mis sur pied dans le cadre de l'implémentation d'un *Programme National de Gouvernance (PNG)* adopté en juin 2000. Dans ledit Programme, les autorités se sont engagées à mettre un accent particulier sur cinq principaux leviers des politiques publiques au Cameroun :

1. *Le renforcement de la transparence et de la responsabilisation (accountability);*
2. *L'amélioration de l'offre de services sociaux de base ;*
3. *Le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité juridique et judiciaire des investissements ;*
4. *La poursuite du processus de décentralisation/déconcentration de la gestion des affaires publiques ;*
5. *L'amélioration de l'information du citoyen sur la gestion des affaires publiques.*

Mais en pratique, plusieurs dirigeants africains, à l'instar du gouvernement camerounais, se sont plutôt lancés dans une édulcoration institutionnelle à peine voilée, en donnant une connotation éthique et moralisante à l'idéologie de la gouvernance. Cela s'est fait notamment par l'assimilation savamment orchestrée de la version onusienne de cette nouvelle idéologie censée voler au secours de l'Afrique, à savoir, l'addition du préfixe qualitatif (bonne) au mot de gouvernance (Onana, 2011). L'impression qu'une telle recombinaison donne étant que, une fois arrivée en Afrique, la gouvernance avait encore besoin de se bonifier davantage, alors que, comme l'affirme le socio-politiste John Pitseys : « *la gouvernance porte non seulement sur le bon fonctionnement de l'institution mais aussi sur la qualité de l'action de ces institutions dans l'espace social* » (Pitseys, 2010, p.216). Une gymnastique de l'esprit qui fait cependant difficilement corps avec les réalités socioculturelle, économique et politique sur le terrain.

### **8.1.2.3 – Le débat public sur la gouvernance au Cameroun : une affaire de l'Etat**

Habités à entendre quotidiennement nos dirigeants entretenir chaque jour l'illusion d'une amélioration future des conditions de vie de la société au travers de l'usage à tort et à travers de la notion de gouvernance dans leurs discours, l'idéologie de la gouvernance ou la « *bonne gouvernance* » comme elle a été traduite en Afrique et au Cameroun est devenue pour le Camerounais ordinaire « *une affaire de l'Etat* » et une « *affaire d'Etat* ». Pour notre précédent interlocuteur, le Camerounais ordinaire se sent étranger à l'idéologie de la gouvernance : « *parce que cela concerne uniquement les responsables des services publiques, mais aussi au vu du nombre important des anciens responsables des services publics que cette idéologie a conduit dans les prisons, elle permet à l'Etat de reprendre la main sur la gestion des biens publics mise en mal par ceux qui les confondent à leurs biens personnels* (Entretien 9, un élu de la république, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.683) ». Soulignons en effet que l'« *Opération épervier* » (Inoni, 2006) sur laquelle nous reviendrons dans les prochains paragraphes et qui semble être l'expression en acte de la volonté de l'Etat camerounais de réprimer les prévarications des deniers publics est associée au Cameroun à la notion de gouvernance ou de « *bonne gouvernance* ». Elle rime avec emprisonnement des détourneurs des fonds publics au sein de l'opinion publique.

En ce qui concerne l'élite administrative camerounaise, la notion de gouvernance ou de « *bonne gouvernance* » est une notion qui se mêle, dans les discours des responsables administratifs et politiques, aux autres multiples slogans qui confondent les politiques publiques aux politiques politiciennes. C'est le cas du slogan de « *l'émergence du Cameroun en 2035* », qui alimente à l'heure actuelle les discours d'une classe politico-administrative locale essentiellement constituée des septuagénaires. Dans ce milieu aussi, lorsque la gouvernance ou la « *bonne gouvernance* » ne sont pas utilisées comme « *des trophées de guerre au compte des victoires chimériques de Paul Biya pendant ses nombreuses années de pouvoir* (Entretien 9, un élu de la république, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30, Cf. Annexe N°2, p.683) », aux dires de l'un de nos interlocuteurs, ces notions suscitent tout simplement craintes et sont évitées comme la peste. Un comportement qui est relatif aux désastres qu'elles causent dans des familles d'un grand nombre d'anciens responsables des services publics au Cameroun depuis leur avènement dans le débat public. C'est donc, comme l'affirme un autre de nos interlocuteurs : « *une notion qui fait des heureux parce que contribuant au culte de la personnalité en faveur du président de la République qui aide à créer des personnalités,*

*selon une expression utilisée par l'actuel ministre de l'enseignement supérieur. Mais, c'est aussi une notion qui fait surtout des malheureux à cause des emprisonnements et des exils forcés qui détruisent des personnalités dans notre pays (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

On peut déplorer cette maîtrise approximative de la réalité de la gouvernance et des incidences pratiques qu'elle draine avec elle, comme la doctrine du *New Public Management* (NPM). Plutôt que de fournir une nouvelle approche des politiques publiques en encourageant des réformes visant leur amélioration, selon les propositions de la Communauté internationale, la gouvernance se « fond » ici dans la façon propre de faire de la politique au Cameroun en offrant, une fois de plus à certains, divers « trophées de guerre » dans les luttes au sein de l'appareil d'Etat. Elle a ainsi accentué la fracture sociopolitique au Cameroun en faisant des « heureux », mais surtout beaucoup de « malheureux ».

## **8.2 - Le pouvoir d'occultation des « martyres de la gouvernance » : une réflexion critique**

Soulignons de prime à bord que l'idée de développer une réflexion critique sur la notion de « *martyres de la gouvernance au Cameroun* » nous est venue à partir d'une remarque du professeur Luc Mbemba Tamba, lors de nos entretiens et surtout devant le panel des conférenciers lors de notre colloque sur les « regards croisés du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun » tenu à Yaoundé – Cameroun en avril 2016. Notre co-directeur estimait alors que tous ceux qui croupissent dans les prisons du Cameroun devraient être considérés comme des « *martyres de la gouvernance au Cameroun* ». Pour nous, il s'agissait là d'une approche assez généralisante de la responsabilité des Camerounais face au marasme socioculturel ; politique et économique au Cameroun. Aussi, allons-nous explorer un peu plus en profondeur cette notion de « *martyres de la gouvernance au Cameroun* ».

### **8.2.1 – Une approche sémantique de la notion de martyr/martyre dans le débat public**

Les deux vocables martyr/martyre sont issus du latin et du grec anciens. D'usage d'abord très répandu dans la tradition judéo-chrétienne, ces deux homonymes sont issus, le premier, c'est-à-dire, martyr, de *martyrus* en latin et le second de *μάρτυς*, *mártus*, *μάρτυρος*, *márturos*, en grec qui signifie « témoin ».

Martyr est un vocable qui, vers 1050 désignait d'abord une personne qui a souffert pour attester de la vérité de la religion chrétienne. Il remplaçait ainsi la forme populaire *martre*, de même sens, que l'on risquait de confondre avec le petit carnivore de même nom, et qui n'est plus attestée que dans la toponymie, Montmartre, Martroi, Martroy, Martrai, Martrei, Martray, Les Martres *et parfois* Les Marthes. Ces noms indiquent, dans la majorité des cas, d'anciens lieux de sépulture ou de supplice comme dans *Montmartre*, « le mont des martyrs ». C'est là où furent tués, selon la légende, Saint-Denis et ses compagnons Rustique et Éleuthère. Par extension et dans le même registre, martyr servit de qualificatif à une personne à qui l'on inflige de nombreux tourments. On dira ainsi « *il est le martyr de ses camarades, elle est la martyre de ses camarades* » et, par extension, on pourra parler « *d'un pays martyr, d'une ville martyre, une société martyre* » en faisant du nom *martyr(e)* une apposition, comme dans le sens qui nous concerne dans ce travail.

*Martyre*, nom et pas adjectif qualificatif apparaît une cinquantaine d'années plus tard et est emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *martyrion*, « témoignage ». Il désigne le témoignage apporté par celui qui souffre, puis sa souffrance elle-même, les tourments endurés et la mort pour sa foi ou une cause, un idéal (AF, 2013).

Longtemps demeuré propre à la tradition chrétienne, le martyr va peu à peu se séculariser pour désigner, dans la pensée grecque, la figure du sage familière à la tradition philosophique, du sage qui se dresse solitaire dans un mouvement de défi envers la colère du tyran (Pelligrino, 1961). La figure du martyr renvoie donc dans ce dernier sens à celle « *du héros national ou de toute autre victime emblématique d'une juste cause : mourir pour la Patrie (ou encore : la République, la Révolution)...* » (Albert, 2007, p.5).

C'est principalement dans ce dernier registre que s'inscrit notre enquête sur les « *martyres de la gouvernance* » en général et au Cameroun en particulier.

### **8.2.2 – Les « *martyres de la gouvernance* » dans le débat public**

Bien que s'inscrivant dans la logique des victimes de la gouvernance ; notre analyse sur les « *martyres de la gouvernance* » au Cameroun se retrouverait de prime à bord face à l'un des principes de la martyrologie qui voudrait, d'après les divers sens ci-dessus énumérés, que le martyr soit un volontaire de la souffrance qui lui est infligée pour une noble cause. Or, il est évident qu'au Cameroun, tous ceux qui souffrent du fait de la gouvernance sont des victimes involontaires. Aussi, pour pouvoir donner sens à notre approche, nous avons voulu esquisser une brève analyse internationale de la

notion de « *martyres de la gouvernance* » en voyant comment le sujet a été plus ou moins abordé sous d'autres cieux.

Bien que l'origine judéo-chrétienne de la notion de martyr l'ait presque toujours inscrite dans une certaine ethnologie (religieuse), sa sécularisation et son adoption en sociopolitique moderne nous amènent cependant à l'associer dans le combat des sociétés contemporaines face aux contraintes sociopolitiques auxquelles elles font face. L'analyse du sociologue Jean-Pierre Albert établit donc une certaine continuité entre le religieux et le politique au sujet du martyr. Ce dernier affirme en cela que :

*« Dans la tradition à la fois religieuse et politique des sociétés occidentales, [il existe] une forme de mort sinon volontaire, du moins consentie, qui a toujours suscité les plus grands éloges : c'est le martyr à motivation religieuse ou le fait de « mourir pour la Patrie ». Un geste héroïque, y compris s'il expose à un risque mortel, apparaît tout à fait licite et même extrêmement honorable, il est affecté d'une signification éthique positive dès lors que le but visé par la personne n'est pas la mort, mais la fidélité à une conviction ou la promotion d'une juste cause » (Albert, 2007, p.5).*

En effet, alors que l'Occident moderne n'a souvent vu au suprême sacrifice « *que scandale et absurdité* » (Albert, 2007, p.5), les récits des sacrifices des vies pour des causes communes n'y manquent cependant pas. Aussi, après les nombreux martyrs chrétiens que l'Occident a connus, l'un des récits les plus parlants dans la sécularisation de cette forme de sacrifice ici fut certainement d'abord celui de la Révolution française de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cette dernière avait conduit aux souffrances et à la mort une frange de la société dans son combat contre les injustices de la société française de cette époque (Boutry, 1996). Mais, les récits les plus fantasmagoriques dans ce registre viendraient plus, à coups sûrs, de l'Orient. En effet, comme l'affirme Jean-Pierre Albert :

*« Les Orientaux pouvaient ou peuvent encore avoir à l'égard de la mort une attitude très différente de la nôtre. Ce qui veut dire principalement, pense-t-on, qu'ils l'acceptent mieux que nous, ou lui donnent une signification positive... Le Japon occupe sans nul doute une place privilégiée dans l'imaginaire européen d'une mort différente, pour ne pas dire exotique : il est le pays de la mort volontaire. Pays du seppuku (et les amateurs de littérature japonaise se souviennent du suicide spectaculaire de Mishima), pays des kamikazes de la guerre du Pacifique, pays des 47 rônin pour ceux qui ont fait un petit pas de plus dans la découverte de la culture japonaise » (Albert, 2007, p.5).*

Si les victimes de la gouvernance actuelle dans le monde ne sont certes pas aussi spectaculaires que celles de la martyrologie chrétienne ou des révolutions sociopolitiques de l'Occident et de l'Orient des périodes qui ont précédé, caractérisé et suivi les deux grandes guerres, elles existent bel et bien et le chercheur se doit aussi d'en rendre compte.

Le contexte africain « *des martyres de la gouvernance* » se présente à cet effet comme étant aux antipodes de la vision sociopolitique occidentale contemporaine de la gouvernance. En effet, si en Occident, le principe de la gouvernance s'appuie sur la logique de la co-responsabilité (Albert, 2007) et du partage des avantages, mais aussi des inconvénients de la nouvelle politique managériale, les choses ont toujours été vécues de manière tout à fait différente en Afrique et particulièrement au Cameroun. Et ce ne sont pas les mesures proposées par la Communauté internationale et les bailleurs de fonds qui y ont changé quelque chose dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans ce continent et dans ce pays. Une idéologie présentée cependant par ces derniers comme la solution efficace pour le continent africain pour sortir du marasme sociopolitique et économique actuel. Ici, la notion de « *martyres de la gouvernance* » est inéluctablement associée à celle des « *bourreaux de la gouvernance* ». La gouvernance y est alors vécue, comme le souligne notre précédent interlocuteur : « *non pas comme un objectif d'une recherche permanente d'un épanouissement collectif à atteindre par la modernisation des conduites dans la gestion de l'action publique et privée, mais comme un moyen de plus donné à la classe dirigeante (les bourreaux) de mieux asservir les classes les plus fragiles (les martyres) par des calculs politico-sadiques ayant, cependant, dramatiquement l'effet d'un serpent qui se mord la queue pour certains* (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».

### **8.2.3 – Les principaux visages des « *martyres de la gouvernance au Cameroun* » : une idéologie qui a surtout fait des malheureux**

Comme nous venons de le voir ci-dessus, la notion de martyr sous-entend aussi celle de bourreau. Si cette évidence vaut pour le contexte originel de la réalité martyrologique qui est celui de la tradition chrétienne, son expression en contexte sociopolitique camerounais mériterait une différenciation certaine pour éviter de placer au même degré de responsabilité, tous ceux qui souffrent au Cameroun au nom de l'usage qui est fait de la gouvernance. En effet, la question des « *martyres de la gouvernance au Cameroun* » est plus complexe qu'elle n'y paraît et la limiter aux victimes de l'« *opération épervier* » et d'autres formes de purge, risque d'occulter le fait que derrière les « *martyres de la gouvernance au Cameroun* » se cachent aussi les bourreaux mêmes de cette gouvernance. Par ailleurs, une telle interprétation tend à oublier les souffrances de la grande majorité de la population camerounaise dans son ensemble, notamment ses franges les plus pauvres ou les plus jeunes.



En effet, une telle problématique avait déjà fait débat sous d'autres cieux. C'est ainsi que Jean-Pierre Albert rapporte que le qualificatif de « *martyrs du III<sup>e</sup> Reich* » avait déjà été sujet à plusieurs débats en Europe. Il faisait ainsi l'analyse d'une terminologie contestée dans un article du *Monde* qui soulignait qu'on ne peut parler de « *martyr* » lorsque la seule caractéristique réelle de la victime est d'avoir eu le malheur de croiser le chemin de son bourreau (Albert, 2007). Un tel débat a également mobilisé l'opinion publique plus proche de nous, au Bourkina Faso. Le journaliste burkinabè Newton Ahmed Barry rapporte en effet dans un article publié dans son journal « *Sans détour* » avec pour titre évocateur « Comment devient-on martyr ? » que :

*« C'est précisément le 21 novembre 2014, quand Michel Kafando a pris ses charges de chef d'Etat que la notion de martyr a pris une signification plus prosaïque [dans l'opinion publique burkinabè]. Le président de la transition a parlé vraisemblablement de tous les morts inexplicables de la IV République, mais aussi et surtout de ceux qui sont tombés pendant ces jours de l'insurrection, les 30 et 31 octobre. Cette façon indiscriminée de caractériser tous les morts du long règne de Blaise Compaoré, est-elle la bonne ? En regardant de très près et de façon détaillée est-ce qu'on peut considérer que pendant les deux journées de l'insurrection, les personnes qui sont mortes, écrasées par les sacs de riz qu'elles étaient venues voler, sont aussi des martyrs ? Plus loin, est-ce que Henri Zongo et Jean Baptiste Lingani morts aussi par le fait du régime de Blaise Compaoré sont des martyrs ? On pourrait ainsi multiplier les exemples et les questionnement... »*  
(Newton, 2014).

Ramené au niveau du débat public sur la situation sociopolitique actuelle au Cameroun qui, de toute évidence, tire sa source des nombreuses crises sociopolitiques que ce pays a connues dans son passé, mais particulièrement dans son combat actuel pour une gouvernance plus assainie, ce débat pose le problème de la responsabilité de tous ceux qui sont concernés par ce combat. La question serait alors de savoir si tous ceux qui sont victimes du fait de la gouvernance le sont au même degré. Pour reprendre la question de Newton Ahmed Barry à notre compte, il s'agit de savoir si la souffrance de tous les prévaricateurs de la fortune publique qui croupissent dans les prisons du Cameroun est à mettre au même pied d'égalité que celle des pauvres paysans des régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie aux représailles des revendications sécessionnistes par l'armée nationale camerounaise ? Ou alors celle des pauvres parents du Centre-Sud Cameroun qui ne comptent sur aucune aide de l'Etat camerounais pour subvenir aux besoins d'éducation et de formation de leur progéniture ? Ou celle de cette jeunesse Camerounaise surdiplômée des nombreuses écoles ouvertes au Cameroun sans rapport aucun avec le marché d'emploi local et qui errent à longueur de journée dans les marchés urbains camerounais en proie aux affres du secteur informel qui ne leur permet même pas de survivre ?

Aussi, pour tenter d'esquisser quelques éléments de réponse, nous avons distingué trois principales catégories de victimes de la gouvernance au Cameroun. Nous présenterons d'une part, ceux qui pourraient être considérés comme « *martyres de la gouvernance* » au sens propre du terme parce que victimes des ravages socioculturels ; politiques et économiques de cette idéologie. D'autre part, nous analyserons ceux qui pourraient être qualifiés de « *martyres-bourreaux de la gouvernance* ». Nous examinerons enfin le cas des « *bourreaux de la gouvernance* » au Cameroun.

### **8.2.3.1 – Les « *martyres-bourreaux* » des crises sociopolitiques au Cameroun**

Dans sa marche vers une gouvernance plus responsable, le Cameroun a connu plusieurs crises socioculturelles et politiques. Des crises qui entretiennent cependant dans ce pays une sorte d'équilibre entre des situations totalement explosives et un immobilisme pathétique tel que cela a été observé sous d'autres cieux en Afrique. En effet, après l'esclavage et la colonisation où certains Africains avaient surtout brillé par leur collaboration avec l'envahisseur (Chauve, 1987), l'Afrique postcoloniale connaîtra nombre des engagements qui expriment, dans leur grande majorité, la volonté des Africains de s'autodéterminer dans la marche vers la modernité. Nous avons réparti ce paragraphe en trois grandes périodes qui marquent, à notre avis, dans l'histoire du Cameroun, sa marche vers une action publique responsable qui a toujours fait de nombreuses victimes.

#### **- Les martyres des indépendances au Cameroun (1960–1972)**

Comme dans la plupart des anciennes colonies des puissances occidentales d'Afrique, les indépendances se sont accompagnées au Cameroun de nombreuses agitations politiques et de violences meurtrières pour la plupart. De 1960 à 1972, le fait qu'Ahmadou Ahidjo accède à la tête de l'Etat du Cameroun indépendant, après avoir signé en Afrique, le premier traité à caractère postcolonial avec la France à la veille du 1er janvier 1960, n'avait pas laissé indifférents de nombreux Camerounais. C'est le cas particulièrement des militants de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), principal parti d'opposition dans ce pays à ces premières heures de son indépendance (Mbengué Nguimè, 2010). Les militants de l'UPC vont en effet s'appuyer sur deux principales convictions :

*« Ils pensent, pour deux raisons, que la gestion du pays après le départ des colonisateurs est une responsabilité qui leur incombe. Premièrement, ils sont les principaux artisans de la marche de leur territoire à l'indépendance, tandis qu'Ahmadou Ahidjo est l'homme de*

*la négociation. En second lieu, pour avoir lutté avec acharnement pour la libération de leur pays, ils maîtrisent, mieux que quiconque, la valeur à donner à l'indépendance de ladite unité. Ils se considèrent, par le fait, comme les seuls Camerounais aptes à consolider celle-ci, et à assurer le bien-être social du peuple libéré du joug colonial. Ces points de vue que partagent les militants de One Kamerun (OK), [principal parti d'opposition au Cameroun anglophone à cette époque] dans la partie méridionale du territoire exhortent les upécistes à non sans peine, la lutte armée pour la libération du Cameroun dans la décennie 1960 à 1972 » (Mbengué Nguimè, 2010, p.118).*

Ces discordances vont donner lieu à des affrontements où plusieurs activistes Camerounais de la première heure vont s'offrir au martyr les uns après les autres. Certains iront jusqu'au sacrifice suprême alors que les autres se retrouveront, soit en prison, soit contraints à l'exil. Des combats opposeront en effet, d'un côté, l'armée nationale soutenue par les troupes françaises, et de l'autre côté, les leaders de l'UPC ayant choisi le maquis et soutenus pour l'essentiel, par d'autres révolutionnaires étrangers (Africains) acquis à l'idéologie communiste (Marc, 1999). Quelques figures emblématiques de cette lutte dans la partie francophone du pays auront particulièrement retenu l'attention des historiens et analystes de la situation sociopolitique du Cameroun à cette période :

*« Le cas de Moumié Félix Roland est édifiant. Ce combattant de la liberté trouve la mort le 15 octobre 1960 à Genève ". Il est suivi d'Ossende Afana Castor en 1966, et d'Ouandié Ernest, douze ans plus tard, c'est-à-dire en 1972. La dernière grande victime du régime de Yaoundé perd sa vie dans son pays natal, à la suite d'une fusillade organisée sur la place publique de Bafoussam et au cours de laquelle le héros martyr accepte de recevoir, les yeux ouverts en direction de son bourreau, la balle qui met fin à sa vie » (Mbengué Nguimè, 2010, p.118).*

Bien que réuni au sein du mouvement « One Kamerun » tel que nous l'avons vu ci-dessus, les leaders indépendantistes de la partie anglophone du Cameroun ne se montreront pas aussi déterminés et virulents comme ceux de la partie francophone. Cette attitude s'explique surtout par les régimes coloniaux de la France, très hostile à l'indépendance totale de ses anciennes colonies et l'Angleterre qui en était largement ouverte. Mais, après l'indépendance qui s'est accompagnée de l'instauration du fédéralisme en 1961 et surtout de l'unification des parties anglophone et francophone en 1972, l'émancipation du peuple anglophone deviendra de plus en plus pressante. En effet, comme l'affirme l'historien Piet Koning :

*« [Le problème anglophone au Cameroun] remonte à 1961 quand les élites politiques de deux territoires avec des legs coloniaux différents - l'un français : et l'autre britannique - sont tombés d'accord pour former un Etat fédéral. Contrairement aux attentes des anglophones, le fédéralisme n'a pas permis une parité stricte pour ce qui concerne leur héritage culturel et ce qu'ils considèrent comme leur identité d'anglophone. Il s'est révélé n'être qu'une phase transitoire de l'intégration totale de la région anglophone*

*dans un Etat unitaire fortement centralisé. Cette situation a graduellement favorisé une prise de conscience anglophone fondée sur le sentiment d'être « marginalisé » ; « exploité » et « assimilé » par un Etat dominé par les francophones » (Piet Konings, 1996, p.25).*

**- Les martyres de la transition démocratique (1982/1996)**

Arrivé au pouvoir le 6 novembre 1982 des suites de la démission de son prédécesseur et d'une transition constitutionnelle, Paul Biya entamera le processus de démocratisation du Cameroun. Cette mission se fera sous l'instigation de la Communauté internationale et des bailleurs de fonds acquis à l'assainissement de la gouvernance dans les pays sous-développés à travers l'ouverture au multipartisme politique et à l'expression libre des opinions. L'historien Martin Mbengué Nguimè révèle à ce propos que :

*« Le Cameroun, où la crise économique engendre la misère, le mécontentement social à la fin des années 1980, profite du réveil politique de certaines de ses forces vives et de l'intervention des puissances pour connaître une nouvelle ère de démocratisation. [...] Les Camerounais saisissent l'opportunité qui leur est offerte par le gouvernant. Ils s'épanouissent au plan politique en menant une vie démocratique qui, par la ruse de l'histoire, conduit difficilement à un changement d'homme au sommet de la pyramide étatique » (Mbengué Nguimè, 2010, p.118).*

En effet, si la révision constitutionnelle au Cameroun en 1996 avait pour but l'établissement d'un régime démocratique sur la base des élections multipartistes libres et la limitation des mandats présidentiels dans ce pays, celle de 2008, imposée de force aux camerounais par le régime en place venait confirmer cette thèse. Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, la Constitution de 2008 aura pour mission essentielle de faire passer le nombre de mandats du présent de la République de deux à la perpétuité. Ce qui sonnait l'avènement d'une réelle monarchie. Sur la base de cette Constitution et comme nous le confiera l'un de nos interlocuteurs, analyste de la situation sociopolitique actuelle au Cameroun :

*« Paul Biya, bien que déjà suffisamment fatigué à 85 ans, va comme à l'accoutumé, se servir des faiblesses d'une opposition camerounaise divisée et irresponsable pour se maintenir à la tête du pays, malgré le sursaut d'orgueil du leader du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), le professeur Maurice Kamto, qui, comme John Fru Ndi et le Social Démocrat Front (SDF) en 1992, va une fois de plus susciter l'espoir de la majorité des classes sociales fragilisées par une gouvernance au service de la classe dirigeante. Mais, nous avons parlé d'une opposition irresponsable parce que, tout comme John Fru Ndi qui avait tout simplement voulu profité de la conjoncture de l'époque pour se frayer une place dans « la mangeoire », Maurice Kamto, tout agrégé de Droit qu'il*

*est et qui de surcroît, était le principal acteur de la Constitution de 1996 alors qu'il était membre du gouvernement de Biya et a contribué à verrouiller l'alternance au pouvoir au Cameroun, va quand même malgré tout ce qui précède, tenter un passage en force et donner l'impression à l'opinion publique, dont il voulait se servir, qu'il pouvait changer les choses en s'autoproclamant président de la République sur la base d'une Constitution qui ne lui donnait aucune chance (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

L'histoire des soulèvements sociopolitiques au Cameroun en général et les frustrations de la région anglophone en particulier et de toutes les souffrances qui s'en suivent a presque toujours reposé sur des actes constitutionnels abusifs de la part des dirigeants. C'est en effet la signature, sans l'accord du reste de la classe politique, d'un pacte postcolonial entre Ahmadou Ahidjo et le gouvernement français à la veille de l'indépendance du Cameroun en 1960 qui exacerba la colère des leaders de *l'Union des Populations du Cameroun (UPC)* (Mbengué Nguimè, 2010) pour aboutir à tous les massacres que nous connaissons à cette époque. Le même Ahmadou Ahidjo va manipuler la Constitution camerounaise en 1972 pour obtenir unilatéralement la réunification du Cameroun (Warnier, 2009) après avoir tronqué au passage les principes du fédéralisme en 1961. En 1984, Paul Biya prendra la relève en revenant sur l'expression « République Unie du Cameroun » en usage depuis la réunification pour adopter celle de la République du Cameroun sans avoir tenu compte de l'avis des leaders de la partie anglophone du pays (Piet Konings, 1996). Ces tripatouillages de la Constitution furent portés à leur comble en 2008, lorsque rendant son pouvoir inamovible, Paul Biya enterra l'espoir de tous ceux qui pouvaient espérer l'alternance au sommet de l'Etat, notamment les leaders anglophones qui commencèrent à manifester leur ras-le-bol sur l'attitude des dirigeants francophones. Le point de non-retour est atteint en 2017 lorsque, dénonçant l'irresponsabilité des dirigeants francophones, certains leaders anglophones, après l'ultime répression des avocats et des enseignants anglophones d'octobre 2016, décident unilatéralement de déclarer la sécession et l'indépendance des deux régions anglophones sous la dénomination de « *Ambazonia* ». Un projet qui avait déjà vu le jour en 1985, lorsque l'avocat Camerounais, maître Gorji Dinka appelle à la sécession du *Southern Cameroon* pour fonder une nouvelle République dénommée « *Ambazonia* » en référence à la baie d'Ambas, nom donné à la région de l'embouchure du fleuve Wouri (Ngoula, 2017). Depuis ce temps, des violences n'ont plus cessé dans la partie occidentale du Cameroun. Des massacres qui se perpétuent sur fond des accusations réciproques que les deux parties se renvoient. En effet, pour le gouvernement camerounais :

*« Il s'agit de « préserver l'intégrité territoriale du Cameroun menacée par les vellétés indépendantistes d'un groupe terroriste » à qui il attribue la propriété des caches d'arme démantelées, la responsabilité des 03 explosions de bombes artisanales placées dans la*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*ville de Bamenda (épice de la contestation), de l'explosion de la bombe le 22 septembre dans la ville de Douala (près d'un dépôt de carburant de la Société nationale des dépôts pétroliers du Cameroun, SCDP) et des incendies criminelles d'une vingtaine d'écoles et de marchés... » (Ngoula, 2017).*

Les leaders des mouvements indépendantistes dans les deux régions anglophones du Cameroun, de leur côté : *« disent faire l'écho d'une discrimination persistante dont seraient victimes les populations (environ 20 % de la population camerounaise). Entre autres revendications, la "francophonisation du système anglo-saxon", la répartition inéquitable des ressources naturelles et des opportunités d'affaires... » (Kouassi, 2017).*

Ces derniers se servent en effet des acquis du passé pour susciter la révolte d'un peuple resté longtemps sous le joug et la domination francophone :

*« Les militants indépendantistes réveillent chez les populations anglophones la nostalgie d'un âge d'or qu'ils situent dans le Cameroun britannique où le pouvoir d'achat des populations était élevé grâce à une monnaie locale maîtrisée, l'accès aux services de base facilité par des entreprises publiques efficaces (POWERCAM) et le décollage économique tiré par les fleurons de l'industrie locale légués par les britanniques mais privatisés sous le régime Biya (l'exemple de la Cameroon Development Corporation, PAMOL). Ils mettent également en avant le fait que la région est l'un des poumons économiques du Cameroun avec sa forte contribution aux recettes budgétaires nationales tirées de l'exploitation du pétrole offshore présent dans les eaux territoriales de cette zone... » (Ngoula, 2017).*

Face à cette situation, le gouvernement de Yaoundé résiste à instaurer un dialogue franc avec les leaders sécessionnistes en vue de trouver une solution durable à cette situation. Une situation qui a déjà fait cependant des milliers de morts ; des millions des déplacés et des conséquences socio-économiques énormes. Un drame vécu, non seulement par le peuple anglophone, mais par le reste des Camerounais, la région anglophone ayant toujours représenté une majeure partie de l'économie camerounaise. A la place, les dirigeants vont plutôt choisi d'entretenir l'amalgame dans l'esprit des Camerounais et de la Communauté internationale. Ces derniers brouillent :

*« Les frontières entre terrorisme, sécessionnisme et fédéralisme. La stigmatisation des anglophones grandit dans les milieux populaires (et même intellectuels) des grandes villes de Douala et Yaoundé. Pendant ce temps, la majorité anglophone attachée à l'option du fédéralisme se mure dans le silence par peur ou par indécision. Dans ces moments de questionnement, la répression et la stigmatisation ne peuvent qu'exacerber les tensions, radicaliser les positions, et mener à une escalade dangereuse pour la stabilité des régions du Nord-ouest et Sud-ouest. Nous sommes actuellement dans une phase pré-insurrectionnelle où plusieurs militants sont prêts à saisir la moindre opportunité pour rétablir le rapport de force sur le terrain. En l'absence de tout geste*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*d'apaisement et de réparation suivi de la reprise d'un dialogue sincère, inclusif, sans sujet tabou, un « proto-terrorisme » pourrait émerger avec pour principale cible les symboles des forces de l'ordre, les bâtiments publics, les lieux résidence des francophones (comme en appellent certains militants de la diaspora) et les intérêts des élites anglophones restées fidèles au pouvoir central... (Ngoula, 2017).*

De leur côté, les leaders du *Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC)*, enchainent entre des dénonciations contre la mal gouvernance du régime en place ; la répression sauvage des activistes ; les séjours dans les geôles du Cameroun ; le boycott des élections ; l'appel à l'intervention de la Communauté internationale... Et comme si un tel climat chaotique ne suffisait pas, les répercussions de l'actuelle pandémie internationale du coronavirus ; les lenteurs et l'absence d'une réelle politique de prise en charge des populations achèvent d'étayer la thèse de l'irresponsabilité criarde des autorités camerounaises face aux défis de la gouvernance de l'heure dans ce pays. Une irresponsabilité étalée aux yeux du monde par les principaux canaux de l'information d'aujourd'hui que sont Facebook ou les groupes Whatsapp.

Nous avons cependant estimé que ces différentes revendications qui jalonnent la marche du Cameroun vers une gouvernance plus responsable font de leurs principaux acteurs, des martyres mais aussi des bourreaux de la gouvernance dans ce pays pour plusieurs raisons dont deux nous paraissent essentielles. Ils sont martyres de la gouvernance dans ce sens qu'ils ont choisi d'offrir leur vie jusqu'au sacrifice suprême pour certains, dans le but de défendre des causes qui en valaient la peine : un Cameroun libre et une gestion des ressources qui serait profitable à tous. Mais, si cette raison est en principe celle qui est le plus souvent évoquée, certains de ces combattants seraient aussi considérés comme des bourreaux de la même idéologie parce que les logiques de positionnement qui ont souvent animé les uns et les autres sont loin d'épouser les idéaux de la gouvernance. En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« En scrutant attentivement l'arène sociopolitique au Cameroun, il y a souvent été constaté un radical changement de comportement des activistes politiques une fois parvenus à leur fin, c'est-à-dire, la conquête du pouvoir, pour la plupart. Incendiaires et tonitruants dans leurs démarches de départ, une fois appelés à prendre part à la gestion des responsabilités, nombre des leaders des mouvements socioculturels et politiques choisissent toujours de se rallier à la politique du pouvoir en place. Ils deviennent même à certains moments, pour certains, plus adjutants de la politique des dirigeants qu'ils combattaient que ceux qui les soutenaient... (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

Cet aspect des choses pose, avec plus de recul, le problème de l'engagement politique en général et celui des Africains en particulier. Nombreux sont en effet ceux des critiques qui pensent que la finalité

de l'engagement politique est de parvenir au pouvoir. Nous, nous pensons qu'un tel point de vue est totalement absurde. Car, si la finalité de tous ceux qui fondent des partis politiques pour s'opposer à la gouvernance de ceux qui sont au pouvoir est de devenir président de la République à la place de celui qui est le président en exercice, certains leaders des partis qui n'ont pas de chance d'accéder au pouvoir pour une raison ou une autre devraient alors cesser de s'engager. Or, il est un principe de démocratie, comme semblent l'affirmer les sociologues Alexandre Dorna et Patrice Georget que : « *Dans une grande mesure, la vie politique s'est établie par l'échange d'opinions contradictoires, par leur plasticité pragmatique et par leur forme contractuelle* » (Dorna et Georgette, 2007, p.24). La gouvernance qui est l'une des expressions de la démocratie doit donc se nourrir de l'apport des opinions contradictoires des acteurs sociopolitiques quelle que soit leur taille. Et la somme des opinions contradictoires des acteurs de taille différente serait le meilleur moyen démocratique d'amener le pouvoir à adopter une gouvernance utile à tous sous peine d'être sanctionné par les suffrages du peuple qui devrait en être le baromètre. Si ces principes valent pour des démocraties confirmées en Occident, ils le sont encore davantage pour des gouvernances chancelantes d'Afrique. Aussi, est-il évident que ces acteurs de la gouvernance qui s'engagent dans ce combat prioritairement pour satisfaire leur besoin de « *prendre leur part du gâteau national* » (Tcheuyap, 1999, p.149) participent comme bourreaux à l'échec de cette idéologie, particulièrement en contexte africain et camerounais qui nous intéresse ici.

### **8.2.3.2 – Les décideurs de l'action publique camerounaise : martyres ou bourreaux de la gouvernance au Cameroun**

C'est un exercice assez délicat, mais nécessaire que de devoir argumenter sur les principaux responsables de la mal gouvernance au Cameroun tant la responsabilité d'une « bonne » gouvernance, pour rester fidèle à l'expression en usage dans le contexte africain, repose sur l'engagement de tous et de chacun dans la bonne marche des institutions qui sous-tendent la gouvernance dans un pays. Cependant, s'il faut s'exprimer sur la réalité des « *martyres de la gouvernance* » en Afrique et principalement au Cameroun, il est évident qu'on se trouve dans l'obligation, comme le voudrait l'expression originelle de la notion même de martyr, de devoir parler de la notion de bourreau qui donne à celle de martyr tout son sens.



**- Des leaders politiques véreux**

Comme nous l'avions déjà souligné plus haut, l'attitude de la plupart des leaders politiques Camerounais laisse parfois le critique de la scène sociopolitique dans ce pays. Il est évident qu'on devrait se questionner sur les vraies motivations qui poussent les uns et les autres à se servir des fragilités du peuple pour crucifier leurs espoirs sur l'hôtel des intérêts égoïstes. Il n'y a qu'à observer la pléthore des mouvements politiques au Cameroun et la conduite de leurs leaders avant, pendant et après des circonstances électorales pour comprendre que l'intérêt majeur de ces derniers n'est pas tant d'apporter leur contribution à l'expression d'une opinion politique constructive par l'élaboration d'une démocratie et d'une gouvernance solides au Cameroun que l'envie de prendre leur « part du gâteau ». Comme l'affirme l'intellectuel Camerounais Alexie Tcheuyap, les leaders politiques et les dirigeants du Cameroun ont fait de ce pays « *un gâteau à partager* ». Pour cet auteur en effet :

*« Cette métaphore alimentaire est fondamentale, et montre que le Cameroun n'est pas un pays à construire, un gâteau à réaliser, mais exclusivement à partager. Mais personne ne s'intéresse à cuire ce gâteau. On se précipite pour le dévorer et, après chaque saison de nomination de responsables, on fait le point pour savoir quelle est « la part » de chaque région. On fait, on ne mesure jamais ce que « le gâteau précédent » a apporté en termes de réalisations, on s'enracine dans cette arithmétique tribale qui permet de savoir combien d'autres « fils » ont été promus, quel pourcentage de « la fortune » nationale ils gèrent, quel volume de celle-ci lui est alloué ? Le triomphe du calcul, de l'horreur métonymique. Un responsable n'existe que par « sa » région... (Tcheuyap, 1999, p.149).*

Il n'est pas surprenant que dans une telle logique, au sortir des différentes consultations électorales ; des remaniements ministériels et des diverses autres nominations qui s'en suivent, on se retrouve au Cameroun, avec des responsables qui ne pensent qu'à leur ventre (Bayart, 2006) et aux besoins des membres de leurs familles. Ils peuvent ainsi dépouiller la fortune publique, sans craindre de représailles, ni de la part du peuple auprès duquel ils ne sont responsables que de principe, ni de la part du chef de l'exécutif qui lui-même serait plus intéressé à « *sa part de gâteau* » et à celle des membres de sa famille qu'à l'intérêt supérieur de la Nation et du peuple auxquels ils sont tous censés être au service.

**- Des gestionnaires de la fortune publique véreux**

S'exprimant sur le cas de l'incarcération, le 09 mars 2019, d'Edgard Alain Mebe Ngo'o « *l'enfant terrible de Zoétélé ; ancien directeur du cabinet civil de la présidence de la République ; ancien DGSN (délégué général de la sécurité nationale du Cameroun) ; ancien ministre de la défense ;*

*ancien ministre des transports [qui avait] été interpellé à grand renfort de publicité » (Bitdjocka, 2020), Michel Biem Tong, un journaliste d'investigation, responsable du magazine « Le quatrième pouvoir » affirmait ce qui suit :*

*« Difficile de croire que Mebe Ngo'o n'agissait pas sur ordre de Paul Biya. Tout comme il est difficile de ne pas voir l'ombre de Paul Biya derrière les notes de renseignements commanditées dès 2005 par l'alors Délégué général à la sûreté nationale (patron de la police) Mebe Ngo'o sur l'existence d'un fameux G11, groupe d'anciens ministres et Dg de sociétés publiques qui s'activait dans la perspective de la présidentielle de 2011. C'est ainsi que les anciens ministres Atangana Mebara, Urbain Olanguena Awono et Abah Abah Polycarpe se sont retrouvés en prison en mars et août 2008 pour « détournements de fonds ». Si ces derniers sont les victimes de l'activisme de Mebe Ngo'o, il n'en demeure pas moins que si Paul Biya n'avait pas intérêt à voir ses anciens proches collaborateurs en prison, il y a longtemps qu'il les aurait fait libérer. Edgard Alain Mebe Ngo'o est crédité d'une fortune colossale. Une fortune qu'il a sans doute acquise du temps où il fut directeur du Cabinet Civil. Illicitement bien sûr. L'ancien ministre de la Défense (juin 2009-octobre 2015) à est également au centre de plusieurs scandales financiers. Difficile de croire que les centaines de milliards détournés par Mebe Ngo'o depuis son passage au Cabinet civil lui profitait tout seul. Son « père adoptif » en percevait sans doute la commission. Autrement, il y a longtemps qu'il aurait sifflé la fin de la récréation plus tôt... » (Biem Tong, 2018).*

De prime abord, il est certain qu'une telle affirmation péremptoire est assez osée, tant le droit d'expression constitue une chimère au Cameroun. Cet aspect des choses sur lequel nous reviendrons au prochain chapitre de ce travail peut s'expliquer par le nombre impressionnant des journalistes qui croupissent dans les geôles camerounaises alors que d'autres perdent tout simplement leur vie dans des circonstances plus que douteuses. C'est l'exemple, entre autres, du décès du journaliste Jules Nkoum Nkoum : *« Le représentant de Reporters Sans Frontières au Cameroun et directeur de publication de l'Observateur [qui a] été assassiné par un accident déguisé en novembre 2011 par des hommes du renseignement militaire. Le journaliste enquêtait sur la fortune colossale d'Edgard Alain Mebe Ngo'o, alors ministre de la Défense et fils adoptif de Paul Biya » (Biem Tong, 2018), pour le cas qui nous intéresse dans ce paragraphe.*

Mais, à regarder de près, cette affirmation retrace en grande partie les contours de la responsabilité, mais surtout de l'importance de la place du statut de victimes ou de bourreaux de la gouvernance au Cameroun, dans les différentes incarcérations des responsables de l'action publique dans ce pays depuis près de trente décennies aujourd'hui. Ce qui précède concerne à la fois les véritables motifs qui ont amené Paul Biya à engager la chasse aux prévaricateurs du trésor public au Cameroun, mais et surtout, la véritable responsabilité des différents concernés.

En effet, pour ceux qui investiguent cette situation à partir des données extérieures au contexte de la gouvernance au Cameroun, c'est-à-dire, au travers de l'application par l'Etat camerounais, des mesures d'assainissement de la gouvernance publique imposées par l'ONU ; les Institutions de Bretton Woods et les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun, il est certain que le nombre impressionnant des responsables de l'action publique incarcérés au Cameroun depuis les années 1990 est relatif à leurs responsabilités dans les chiffres effrayants des deniers publics dissipés dans ce contexte. Un comportement que nous avons qualifié de « *bien-publicophagique* » (Nssi Essono, 2019), tant les différents rapports des investigations journalistiques et les motifs de condamnations retenus à l'encontre des prévenus déjà condamnés ou non donnent l'impression d'une véritable boulimie des biens publics qui s'était emparée de (tous) les acteurs de l'action publique au Cameroun depuis les années 1990.

Bien d'autres raisons pourraient cependant être trouvées à cette situation pour ceux qui observent la situation de l'intérieur, c'est-à-dire, dans la logique managériale implémentée par l'actuelle chef de l'Etat camerounais depuis son accession à la magistrature suprême en 1982. En effet, aux dires de l'un de nos interlocuteurs, spécialiste de l'histoire politique du Cameroun :

*« Paul Biya semble avoir été mu, à l'entame de son règne, par des motivations éminemment positives en plaçant son régime sous le signe du « Renouveau » fondé essentiellement, comme l'affirme le sociolinguiste camerounais, Bernard Amougou (2013), sur « le libéralisme communautaire, la moralisation, la liberté d'entreprendre, le devoir de solidarité, la démocratie, les droits de l'homme, les devoirs du citoyen, l'intégration nationale, l'Etat fort, la justice sociale, la nation, le spiritualisme culturel, la diplomatie et la croissance... Mais, tout va basculer le 6 avril 1984, lorsque, par un coup d'Etat manqué, son prédécesseur, le Président Hamadou Ahidjo tente de revenir au pouvoir. Paul Biya va changer son fusil d'épaule en apprenant à se méfier de ses collaborateurs. Il va opter pour un régime machiavélique où, passant par la ruse et de multiples pièges, notamment en donnant l'impression de fermer les yeux sur la gestion de la chose publique menée par ses plus proches collaborateurs. Le sommet de cette politique machiavélique faite d'embuscades et de laisser-faire est atteint au plus fort des années 90. En effet, alors que le Cameroun est frappé de plein fouet par une grave crise économique et des journalistes et autres lanceurs d'alerte attirent l'attention du Président de la République sur la gestion catastrophique des deniers publics de ces proches collaborateurs. Au lieu de prendre le taureau par les cornes en initiant des contrôles de gestion, Paul Biya va plutôt, par une réplique qui est restée symptomatique de sa nouvelle philosophie politique, demander aux uns et autres de lui « donner les preuves » des détournements des fonds publics par ses collaborateurs. A partir de ce moment, tous les responsables de l'action publique camerounaise, et mêmes des administrations parapubliques et privées, vont comprendre que le Président de la République a l'intention de fermer les yeux sur leur gestion. Encouragés en cela par les dispositions constitutionnelles qui rendent les différents responsables de l'action publique au Cameroun responsables uniquement devant le Président de la République qui nomme tous les hauts cadres de l'administration sans s'en référer à aucune autre institution, la*

*course à l'enrichissement illicite et au pillage des fonds publics seront désormais monnaie courante au Cameroun. Et ce ne sont pas les interpellations de l'ONU ; des Institutions de Bretton Woods et les différents partenaires financiers du Cameroun, accusés le plus souvent d'être complices de la situation, qui apporteront grand-chose à la situation. Mais, c'était sans compter avec la nouvelle philosophie politique de l'homme du « Renouveau ». Ce dernier avait en effet compris qu'il pouvait retourner cette situation à son profit en interpellant, le moment venu, tous ceux qui se seront rendus coupables de détournement des biens de l'Etat et qui, par leur enrichissement, nourriront des appétits politiques pour sa succession. En effet, alors que les uns et les autres se servaient gloutonnement dans les caisses de l'Etat sans craindre aucune menace de la part du Président de la République, ce dernier avait discrètement entrepris des enquêtes sur la gestion de l'essentiel de ses collaborateurs. Lorsque les mesures de l'ONU ; des Institutions de Bretton Woods et des différents partenaires financiers du Cameroun sont venues au sujet de l'assainissement de la gouvernance et de la démocratisation institutionnelle et que, plusieurs collaborateurs de Paul Biya, rassurés par leurs comptes bancaires bien fournis, avaient commencé à nourrir des velléités successorales à la tête de l'Etat, le Président de la République a tout seulement mis la main dans les différents dossiers des multiples détournements qui étaient bien classés dans ses tiroirs pour s'en servir contre ses éventuels adversaires. Il n'est donc pas surprenant de retrouver presque tous ceux qui avaient occupé une quelconque responsabilité au côté de Paul Biya et qui auraient ensuite menacé, d'une manière ou d'une autre, sa longévité et son épanouissement à la tête de l'Etat camerounais, se retrouver dans les geôles du Cameroun. En effet, au Cameroun, tous ceux qui auraient occupé une parcelle de responsabilité dans les nombreux gouvernements de Paul Biya ont volé. Il était même devenu impossible d'être dans ce gouvernement et de ne pas voler ! Ceux qui ne voulaient pas voler étaient tout simplement écartés. En fait, ces derniers n'avaient pas tout simplement compris que selon Machiavel, le Prince devait se servir des faiblesses de ses sujets pour mieux contrôler le pouvoir ! N'est-ce pas ce que Robert Damien rapporte au Chapitre 13 du Prince Machiavel et le miroir brisé du conseil ? (Entretien 35, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 24/02/2015 de 10h – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704)».*

Bien que totalement ubuesque, cette analyse semble cependant peindre, avec un réalisme très touchant, le contexte sociopolitique en cours au Cameroun depuis les années 1990 avec « l'opération épervier » (Biya, 2006) doublée des raisons de la longévité de Paul Biya à la tête de l'Etat camerounais. En effet, comme l'écrit la journaliste Marianne Meunier :

*« L'opération séduction a commencé [Opération épervier], mettant tout le monde sur tous les fronts. Sur celui de la lutte contre la corruption – une des conditions sine qua non des bailleurs -, une agence nationale d'investigation financière est créée le 31 mai 2005, chargée de transmettre toute information à la justice au titre de la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Sur celui des finances publiques, un cost killer (« tueur de coûts ») est notamment nommé au poste de directeur général du Port autonome de Douala (PAD) en février 2005. Emmanuel Etoundi Oyono, à la tête de la Société nationale de recouvrement des créances pendant douze ans, entame la chasse à l'argent gaspillé... Dès lors, le rythme s'accélère. Du président de la République au marchand de la rue, en passant par le chef du gouvernement, Ephraïm Inoni, le ministre des Finances, Polycarpe Abah Abah [qui se retrouveront eux-mêmes en prison, apparemment, pour les mêmes*

causes], et tous les chefs d'entreprise, chacun chante la petite musique du point d'achèvement. C'est l'horizon doré qui rend supportables tous les efforts : augmentations des prix à la pompe, paiement des impôts, privatisations. C'est aussi l'argument qui déclenche la levée de boucliers contre quelques corrompus du système. Le 3 janvier, deux magistrats accusés notamment de « pratiques de corruption, d'abus de confiance et d'abus de fonctions, de concussion et d'usure », sont révoqués. Le 21 février, trois anciens directeurs généraux sont arrêtés, rejoints trois jours plus tard par le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Alphonse Siyam Siewe, ancien directeur général du PAD. Le 11 mars, un décret présidentiel met en place la Commission nationale anticorruption (Conac), placée sous l'autorité directe du chef de l'État... » (Meunier, 2006, p.13).

Par ordonnance N°2011/028 du 14 décembre 2011, un Tribunal Criminel Spécial (TCS), juridiction d'exception mise en place au Cameroun est créée pour juger les détournés de deniers publics. Le journaliste de « *Jeune Afrique* », Mathieu Olivier, dresse une liste non exhaustive des pontes du régime de Paul Biya écroués pour des motifs de détournements des deniers de l'Etat. Nous nous sommes limités à ceux qui sont déjà condamnés par respect de la présomption d'innocence :

*« Yves Michel Fotso, ancien patron de la Camair : Prison à perpétuité + 25 ans de prison.*

*Incarcéré depuis 2010, Yves Michel Fotso, ancien patron de la compagnie aérienne Camair, a été condamné en avril 2016 à la prison à perpétuité pour le détournement de près de 50 millions d'euros. Le Tribunal criminel spécial a conclu que, lorsqu'il dirigeait la Camair (2000-2003), Yves Michel Fotso avait créé trois « sociétés écran » à travers lesquelles il louait à la compagnie aérienne des avions achetés avec des fonds publics du Cameroun. Le Camerounais avait déjà été condamné à 25 ans de prison en septembre 2012, en même temps qu'un ancien secrétaire général de la présidence camerounaise, Marafa Hamidou Yaya, après avoir été reconnu coupable du détournement de 29 millions de dollars (25 millions d'euros) déboursés en 2001 par le Cameroun pour l'achat manqué d'un avion présidentiel.*

*Jean Marie Atangana Mebara, ancien secrétaire général de la présidence : 25 ans de prison + 20 ans de prison + 15 ans de prison*

*Jean-Marie Atangana Mebara a été condamné le 23 juin 2016 à 25 ans de prison par le Tribunal criminel spécial (TCS) pour détournement, courant juin 2003, de 4,4 millions d'euros (2 905 500 000 F CFA) destinés à l'achat d'un avion présidentiel. Il a prévu de se pourvoir en cassation, portant le dossier devant la Cour suprême et pourrait saisir les instances internationales. L'ancien secrétaire général à la présidence a toujours affirmé avoir agi ainsi sur instruction du président de la République. Cette peine de prison vient s'ajouter à deux autres, de 20 ans et 15 ans pour malversations financières, la première dans l'affaire « Cameroon Airlines » et la seconde dans le même dossier de l'avion présidentiel.*

*Ephraïm Inoni, ancien Premier ministre : 20 ans de prison*

*Premier ministre de 2004 à 2009, il est arrêté dans le cadre de l'opération Épervier le 16 avril 2012 et condamné en octobre 2013 à 20 ans de prison par le Tribunal criminel*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*spécial de Yaoundé, pour coaction, avec Jean Marie Atangana Mebara, de détournement de l'ordre de 287,4 millions francs CFA destinés à l'acquisition, en 2001, d'un aéronef pour les déplacements du chef de l'État.*

*Marafa Hamidou Yaya, ancien secrétaire général à la présidence : 20 ans de prison.*

*Arrêté le 16 avril 2012, Marafa Hamidou Yaya avait été condamné par le Tribunal criminel spécial (TCS) à 25 ans de prison ferme le 22 septembre de la même année, pour coaction de détournement de 31 millions de dollars (24 milliards de francs CFA), destinés à l'acquisition d'un avion neuf pour les voyages du chef de l'État. Sa peine a été réduite à 20 ans de prison en mai dernier par la Cour suprême mais « Marafa » va demander la révision de son procès. Ses défenseurs envisagent aussi de poursuivre l'État du Cameroun devant les juridictions régionales et internationales.*

*Polycarpe Abah Abah, ancien ministre de l'Économie et des Finances : 25 ans de prison + 6 ans de prison*

*L'ancien ministre de l'Économie et des Finances (2004-2007) a été reconnu coupable en janvier 2015 de corruption et détournement de fonds publics. Incarcéré depuis 2008, Polycarpe Abah Abah a écopé d'une peine de 25 ans de prison pour des malversations financières estimées à près de 12 millions d'euros. Les faits reprochés à Polycarpe Abah Abah remontent au début des années 2000, époque à laquelle il occupait les fonctions de directeur des impôts. Il a également été condamné à six ans de prison ferme pour évasion pour avoir, en mai 2012, profité d'un rendez-vous avec ses médecins pour se rendre à son domicile. Il est encore visé par deux affaires devant le TCS, notamment celle de la gestion de la redevance audiovisuelle.*

*Urbain Olanguena Awono, ancien ministre de la Santé : 20 ans de prison + 10 ans de prison*

*Emprisonné depuis 2008, l'ancien ministre de la Santé a été condamné en août 2012 à 20 ans de prison ferme pour avoir détourné 80 millions de francs CFA, soit plus de 120 000 euros, mis à la disposition du Cameroun par le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Urbain Olanguena Awono a toujours nié les faits, soutenant que sa signature avait été imitée sur ces documents. Il avait déjà été condamné à 15 ans de prison lors d'un autre procès pour détournement de fonds publics. Cette dernière peine a été ramenée à 10 ans de prison en août 2015.*

*Alphonse Siyam Siwe, ancien ministre des Mines : Prison à perpétuité*

*Directeur du Port autonome de Douala au moment des faits et ministre de l'Eau et de l'Énergie lors de son incarcération, le 24 février 2006, Alphonse Siyam Siwé a écopé de la perpétuité en appel, après avoir été condamné à 30 ans de prison en première instance. Il était accusé, dans le cadre du procès du Port autonome de Douala, de détournement de deniers publics et d'escroqueries en série estimés à 40 milliards de F CFA (63,2 millions d'euros).*

*Gervais Mendo Zé, ancien patron de la CRTV : En détention provisoire depuis le 12 novembre 2014. Procès en cours.*

*Gervais Mendo Zé, l'ancien patron de la Cameroon Radio Television (CRTV) est incarcéré depuis le 12 novembre 2014, neuf ans après son limogeage de la télévision publique camerounaise. Le tribunal s'interroge sur la disparition de plusieurs milliards*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*de francs CFA en 2004 notamment et lui reproche des malversations dans la gestion de l'entreprise, dont le budget culmine à plusieurs dizaines de milliards de francs CFA. Le procès est toujours en cours devant le tribunal criminel spécial.*

*Zacchaeus Mungwé Forjindam, ancien DG du Chantier naval et industriel du Cameroun : Prison à perpétuité*

*Zacchaeus Mungwé Forjinda, ancien directeur général du Chantier naval et industriel du Cameroun, a écopé en 2012 de la prison à vie dans le cadre de l'opération Épervier. Il lui était reproché le détournement de 206 millions de francs CFA.*

*Roger Ntongo Onguéné, ancien directeur général des Aéroports du Cameroun : 30 ans de prison + 20 ans de prison*

*Ancien Directeur général des Aéroports du Cameroun (ADC), Roger Ntongo Onguéné a été condamné le 23 octobre 2015 à 30 ans de prison ferme. Il a été reconnu coupable du détournement de la somme d'1 milliard 642 millions de francs CFA. Privé de liberté depuis janvier 2010, Roger Ntongo Onguéné avait déjà écopé en septembre 2013 d'une première condamnation à 20 ans de prison pour des chefs d'accusation portant toujours sur un détournement de deniers publics.*

*Gilles Roger Belinga, ancien directeur général de la Société immobilière du Cameroun : 20 ans de prison*

*Gilles-Roger Belinga a été condamné le 27 septembre 2007 à 35 ans de prison, avant que cette peine ne soit ramenée à 20 ans d'emprisonnement, dans l'affaire de la Société immobilière du Cameroun. Il était accusé de faits de détournement de deniers publics, de coaction de détournement de deniers publics, de complicité de détournement de deniers publics, et de tromperie envers associés, pour un préjudice de plus de deux milliards de francs CFA.*

*Emmanuel Gérard Ondo Ndong, ancien directeur général du Feicom : 20 ans de prison*

*Le 11 novembre 2005, Ondo Ndong est limogé de son poste de directeur général du fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom). Trois mois plus tard, il est interpellé à son domicile à Yaoundé, accusé de détournement de deniers publics estimés à plus de 36 milliards de FCFA. Il est d'abord condamné à 50 ans de prison puis, après révision du procès, à 20 ans d'emprisonnement en appel. Alors qu'il s'était pourvu en cassation, sa peine a été revue à la hausse en 2013. Verdict de la Cour suprême : 30 ans de prison.*

*Mohammed Iya, ancien directeur général de la Sodécoton : 15 ans de prison*

*Le 3 septembre 2015, il est reconnu coupable de détournement de fonds publics et condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme. Ancien président de la fédération camerounaise de football de 2000 à 2013, il paie sa gestion de la Sodécoton, dont il était le directeur général » (Olivier, 2016).*

Tout en respectant la présomption d'innocence, l'opinion publique camerounaise et tous ceux qui observent le débat public sur « l'Opération épervier » et la gouvernance au Cameroun nous en voudraient avec raison si nous suspendions, à ce niveau, cette liste non exhaustive des prévaricateurs des biens publics dans ce pays sans évoquer le cas du principal mis en cause dans cette procédure

pendante auprès du TCS. Il s'agit du dossier de monsieur Emmanuel Leubou qui a défrayé la chronique criminelle sur le plan national et international depuis la fin de l'année 2018 au Cameroun. L'ancien chef de la division informatique et de la solde du Ministère des Finances a été présenté devant le procureur spécial du TCS pour être jugé pour « coup d'Etat économique ». Il lui est reproché d'avoir créé près de 2601 matricules fictifs dans le fichier de l'Etat, ce qui représente environ 1 800 000 000 de FCFA (2 748 092E) par mois. Il aurait joui de cette manœuvre durant 10 ans. Une peine d'emprisonnement de 104 ans aurait été requis contre lui.

Samuel Ekoum, président de l'ONG camerounaise SOS corruption déclarait en 2005 que : « *l'État du Cameroun perd en moyenne par an 400 milliards de francs CFA (610 687 023 E) à cause de la corruption* ». Alors que Christol Georges Manon, président de l'Observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun, évalue à 40 %, le pourcentage des recettes enregistrées chaque année qui ne servent pas le développement pour cause de corruption.

Ces sommes faramineuses qui donnent le tournis parce que dérobées quotidiennement au trésor public camerounais, mais aussi cette gouvernance qui paraît ramer à contre-courant des attentes nationales et internationales en matière d'accès à la croissance, sinon la reprise de celle-ci, poussent inéluctablement l'observateur de la scène sociopolitique et de l'action publique au Cameroun à se poser un certain nombre de questions. Comment le régime de Yaoundé a-t-il fait et continue-t-il à faire pour laisser autant de fuite des deniers publics plombés la gouvernance dans ce pays ? Comment ce régime donne-t-il l'impression d'être aussi inefficace à résorber les affres de la corruption et de la mal gouvernance au point où, pour une somme de mille franc CFA (moins de 2 Euros), un policier qui par ailleurs est appelé gardien de la paix, soit capable de laisser des brigands non identifiés s'introduire dans le pays ? Ou alors, pour rester fidèle à l'actualité, comment accepter que pour une poignée de billets de Francs CFA, des médecins puissent laisser des cas de contamination au coronavirus se promener librement dans la ville parce qu'ayant marchandé leur mise en quarantaine ? De même que les résultats de l'audit des centaines de milliards de FCFA mis à la disposition du gouvernement camerounais par la Communauté internationale pour combattre la COVID 19 ont tellement des difficultés à sortir des rapports des différentes commissions interministérielles de gestion ! (Mbadi, 2021).

En effet, pour répondre à cette question centrale de la responsabilité dans l'action publique au Cameroun, la plupart des critiques de la scène sociopolitique camerounaise estiment que Paul Biya mériterait d'être compté lui-même parmi les principaux fossoyeurs de la gouvernance dans ce pays. C'est en effet à cet exercice que se livre, dans sa dernière sortie datant du 5 mars 2020, le célèbre



journaliste Camerounais, J. Remy Ngonu, dans une satire intitulée : « *Pendant que Paul Biya attend 2035, Alassan Ouattara a décidé de plus se présenter : Biya, qu'est-ce qui n'a pas marché ? : Une analyse comparée du bilan des Présidents Alassan Ouattara de Côte d'Ivoire et Paul Biya du Cameroun au lendemain de la décision du premier de ne pas briguer un troisième mandat présidentiel pendant que le second en est à son cinquième* ». Voici les détails de son pamphlet :

*« Arrivé au pouvoir en 2011, après plusieurs mois de crise post-électorale, Alassan Ouattara à 78 ans, trouve qu'il est vieux et souhaite transmettre le pouvoir à une nouvelle génération. Après neuf ans de pouvoir, le bilan d'Alassan Ouattara est immensément grand avec des travaux de titan. La Côte d'Ivoire revient d'une guerre qui a fait plus de 3 000 morts. Mais en 3 ans et trois, Alassan Ouattara a achevé les travaux de construction du troisième pont d'Abidjan long d'un kilomètre et demi pour un coût de 370 000 000 E. Cet ouvrage baptisé « Passerelle Henri Conan Bédié » est capable d'assurer un trafic de 100 000 véhicules par jour. Alassan Ouattara a lancé les travaux de l'autoroute Abidjan -Grand Bassam en août 2012 pour 52 000 000 000 Fcfa. Le 11 décembre 2013, il a inauguré le dernier tronçon de l'autoroute Abidjan - Yamoussoukro pour 180 000 000 000 Fcfa. En mars 2015, il a annoncé le démarrage des travaux de l'autoroute Abidjan – San Pedro. En même temps, suivant son objectif de réhabilitation et l'entretien de 20 000 Km de route, Ouattara a remis à neuf les tronçons de routiers Grand Bassam – Noué ; Abengourou – Aibirekou ; Abobo – Anyama ; en même l'axe Bouna - Doropo qui relie son pays à la frontière du Burkina Faso. Depuis janvier 2020, la ligne 1 du métro d'Abidjan est achevée. C'est une première ligne des 5 prévues qui serviront les 19 communes du district d'Abidjan. D'une distance de 37,5 Km, elle aura 18 stations ; une gare à chaque extrémité de la ligne ; 24 ponts-rails ; un viaduc ; 34 passerelles piétonnes ; 8 passages souterrains et un dépôt ferroviaire de 22 ha. La première exploitation comprendra 20 rames de métro de 5 voitures chacune. La Côte d'Ivoire est donc devenue ainsi, le troisième pays d'Afrique et le premier d'Afrique subsaharienne à se lancer dans un projet de métro après l'Égypte et l'Algérie, selon l'Union internationale des chemins de fer. Le projet dont la phase 1 des travaux a été achevée en fin 2019 a déjà entamé sa seconde phase qui consiste à la libération des emprises et le terrassement avant les travaux qui dureront 4 ans. Avant les projets de construction des 5 lignes de métro ; une ligne de tramway ; une ligne de BRT ; une nouvelle ligne de chemin de fer San Pedro – Bamako, des TGV sont également prévus dans le programme national du transport ivoirien. Les « biyamerounais » si prompts à critiquer Alassan Ouattara mourront tous d'accidents sans jamais avoir vu une seule autoroute terminée en 38 ans, voire, 100 ans de règne. Entre temps, Paul Biya a encore bricolé et rafistolé la piste Douala – Yaoundé construite par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo, en attendant toujours les l'autoroute de 2x2 voies financée à hauteur 750 000 000 E environ 491 250 000 000 Fcfa par China Exim bank depuis plus de 10 ans, et qui sera inaugurée, semble-t-il en 2035. Le Cameroun de Paul Biya qui, dit-on, est en paix depuis 38 ans parce que la guerre contre les anglophones est toujours considérée par le régime comme la lutte contre les terroristes enregistre donc plus de 4 000 morts d'accidents de circulation par an à cause du mauvais état des sentiers qui servent de routes. Pas une seule autoroute inaugurée. En plein cœur de la capitale politique Yaoundé, les feux de signalisation sont à la fois rouges et vert. Quand on voit les villes du Cameroun, on croirait qu'elles subissent des bombardements depuis 1960. Pendant ce temps, Alassan Ouattara laisse un chef-d'œuvre monumental avec le démarrage de la construction de deuxième gratte-ciel, le plus haut d'Afrique. Il s'élancera dans le ciel avec 64 étages et culminera à 283 m. Une prouesse architecturale avec une géométrie symétrique à l'image*

*d'un masque Afrique. L'édifice est destiné à accueillir des services administratifs et des bureaux. Y comprend notamment, un auditorium de 200 places au premier étage et un espace destiné aux services protocolaires avec une très grande hauteur sous-plafond au 60<sup>ème</sup> étage. Sa géométrie symétrique figure un masque Afrique. L'édifice dont la livraison est prévue en 2021 sera certainement achevé par son successeur. Sur le plan de la santé, Alassan Ouattara a déjà mis en place la CMU, c'est-à-dire, la couverture maladie universelle, à peu près comme en France. Alassan Ouattara a inauguré le CHU, le centre universitaire d'Engré, le vendredi 15 décembre 2017. Il s'étend sur un terrain de 4,5 ha avec 19 bâtiments qui occupent une superficie de 36 000 m<sup>2</sup>. Dotée d'appareils high-tech, cette réalisation a coûté 35 000 000 000 Fca. La première pierre avait été posée par son prédécesseur, Laurent Bagbo. Mais, c'est Ouattara qui a réalisé ce projet dans la continuité de l'Etat. C'est le cinquième CHU construit en Côte d'Ivoire. Pendant ce temps, Paul Biya n'a réussi à construire aucun CHU en 35 ans de règne. Le seul CHU de Yaoundé construit par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo en 1978 est devenu un mouvoir où il faut déboursier 5 000 Fcfa pour une consultation. Et quand le médecin se présente, c'est le patient qui se lève de son brancard pour aller verser 2500 Fcfa à l'infirmière sous prétexte de frais de gants. Et l'équipe fonctionne là-bas comme un vrai gant. Quand une femme accouche, on vole son enfant. Quand elle se plaint, on lui dit que son enfant est mort. Si elle insiste, on lui présente le cadavre d'un autre bébé âgé de 6 mois. Des bébés prématurés meurent faute de simples couveuses. Tous les malades souffrant de reins meurent parce que des vieux appareils d'hémodialyse sont tombés en panne. Pas un appareil pour faire le scanner dans le soi-disant hôpital général qui a été offert à l'Etat camerounais par les chinois. L'ascenseur tombé en panne depuis des années n'a toujours pas été réparé. Les cadavres pourrissent dans les morgues à cause des coupures d'électricité et le manque de groupe électrogène. Mais, les « biyamerounais » soutiennent qu'ils vivent grâce à Paul Biya qui, lui va se purifier le sang en Europe et n'offre des évacuations sanitaires qu'aux membres de sa famille ; aux membres de son gouvernement et aux DG. Quand on présente les réalisations aux « panafricains » qui soutiennent les dictateurs d'Afrique centrale, ils déclarent que la Côte d'Ivoire est surendettée. Faux et archi faux. Alors que la Côte d'Ivoire était endettée à 75% à l'arrivée de Ouattara au pouvoir, elle a aujourd'hui un taux d'endettement de 48,6% selon un rapport de Oxford Business Group. Ce taux d'endettement est le plus bas sinon, le plus faible de la sous-région grâce à une série de réformes entreprises sous la conduite du Président Alassan Ouattara. Par ailleurs, le pays affiche une croissance du Produit intérieur brut annuel de l'ordre de 8% en 2019. On peut critiquer Alassan Ouattara sur ses positions sur le Franc CFA, mais ses réalisations valent 235 fois celles de Paul Biya dont le seul mérite est de confisquer le pouvoir en sa qualité de meilleur élève de la France. Comme le disait Napoléon Bonaparte : « la haute politique n'est que le bon sens appliqué aux grandes choses ».*

L'un de nos interlocuteurs estimait en effet que : « l'Opération épervier », « a certes aidé le Cameroun à mettre aux arrêts un certain nombre de ceux qui se sont rendus coupables d'extorsion des biens publics, mais au-delà de cette raison apparente, ce vaste coup de filet a surtout permis à Paul Biya de mettre hors d'état de nuire, tous ceux qui pouvaient en vouloir un jour à son maintien à la tête de l'Etat (Entretien 44, Dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h10, Cf. Annexe N°2, p.722) ».

En tout état de cause, il est évident, d'une part, selon la politique du laisser-faire de l'actuel président de la République Camerounais soulignée plus haut, que l'essentiel de tous ceux qui ont géré une quelconque responsabilité dans l'action publique au Cameroun, l'ont fait de manière plus ou moins intéressée. D'autre part, partant de ce qui précède, tous les dirigeants de l'action publique au Cameroun pourraient se retrouver en difficulté du fait de leur responsabilité dans les échecs de la gouvernance dans ce pays. Pierre Jacquemot le démontre très bien lorsqu'il affirme au sujet de tous les dirigeants de l'Afrique subsaharienne que : *« l'État est « approprié » par ses détenteurs, il est « privatisé » : chaque titulaire d'une parcelle d'autorité publique l'accapare à son profit et à celui de son réseau »* (Jacquemot, 2012, p.125). Le président de la République étant lui-même, comme le veut l'Article 5 de la Constitution du Cameroun, premier responsable en tout, peut donc être désigné, n'en déplaise à ceux qui ont pris l'habitude de le dédouaner des responsabilités de la situation sociopolitique chaotique actuelle du pays, comme le principal responsable. Une situation et un niveau de responsabilité que Fred Eboko et Patrick Awondo résumant fort bien dans leur métaphore *« d'Etat stationnaire »*. En effet, pour ces derniers :

*« Qu'il soit caractérisé comme « sous-développé » ou « néo-patrimonial », « autoritaire », « post autoritaire », « sorcier », ou simplement « absent », le pouvoir politique au Cameroun a déjoué tous les pronostics depuis trois décennies. La prééminence de ce régime semble conforter l'hypothèse gramscienne reprise par Bayart de la continuité du « bloc hégémonique », dont l'apparente vulnérabilité tranche avec une espérance de vie qui a fait dire récemment au président Biya, répondant à une question de journaliste à l'occasion de la visite du président François Hollande à Yaoundé en 2015, « ne dure pas au pouvoir qui veut mais qui peut ». Cet « État ailleurs » nécessite aussi une analyse de sa « périphérie » qui relativise la puissance du centre directeur de Yaoundé en proposant des approches qui annoncent la complexité politique du « local », entre déséquilibre généralisé du territoire, revendications régionales localisées et contrôle politique des « révolutions passives » qui donnent à voir aujourd'hui un État stationnaire, pris dans le vertige de son « équilibre paradoxal ». Comme un patient dans le coma dont il est possible de prévoir la fin ou le retour à la vie, le Cameroun anticipe tous les projets qui le feront sortir de l'ornière de l'immobilisme et construit avec une force létale toutes les conditions pour que ses projets ne se réalisent pas ou que par bribes contradictoires... »* (Eboko et Awondo, 2018, p.6).

Présentée comme telle, la situation sociopolitique camerounaise pourrait occulter les vrais visages de ceux qui seraient les principaux martyres de la gouvernance au Cameroun : la jeunesse camerounaise et les autres couches les plus fragiles.

### **8.2.3.3 – Les principaux « martyres de la gouvernance » au Cameroun : les affres d'un système éducatif en déphasage avec le marché national de l'emploi**

Pour découvrir les certains visages invisibilisés des « martyres de la gouvernance », il faut fréquenter les conditions de scolarisation de la jeunesse Camerounaise dans l'arrière-pays et celles de survie à laquelle se livrent l'essentiel des familles camerounaises.

#### **a) – Une jeunesse Camerounaise aux conditions de vie scandaleuses**

Voici ce que Pigeaud Fanny rapportait en 2010 au sujet de la situation de la jeunesse Camerounaise :

*« Dans ce Cameroun qui semble naviguer sans tête et sans but, les jeunes, soit la moitié de la population, ne parviennent plus à s'imaginer un avenir. Leur profond désarroi s'est exprimé en février 2008 : pendant quatre jours, des centaines d'entre eux ont occupé les rues de plusieurs villes pour protester contre leurs conditions de vie toujours plus difficiles et contre un projet de révision constitutionnel visant à permettre à Biya d'être candidat à l'élection présidentielle de 2011. Affirmant que « Biya doit partir », ils ont bloqué la circulation, dressé des barricades des pneus enflammés, improvisé des marches, pillé des commerces, brûlé des véhicules, saccagé des locaux d'entreprises privées et ainsi que des bâtiments publics. « Tuez-nous, nous n'avons pas peur de mourir, nous sommes déjà morts ! », disaient certains d'entre eux, face aux forces de sécurité. Même Yaoundé, la capitale politique ordinairement acquise au pouvoir, a été prise dans la colère populaire : les jeunes sont arrivés aux portes du palais présidentiel. Des autorités ont violemment réagi : dès les premières heures du mouvement démarré à Douala, la capitale économique, elles ont fait tirer à balles réelles sur les manifestants. Selon le bilan officiel, 40 personnes ont été tuées, 139 selon les ONG. La contestation a pris fin avec le déploiement des chars de l'armée dans la capitale... » (Pigeaud, 2011, p.8).*

Sur le plan de l'éducation et de la formation au Cameroun, l'adoption de la gouvernance a eu pour effet, une libéralisation à outrance dont l'une des conséquences est la multiplication des certifications par un système éducatif dont la principale motivation des promoteurs privés est l'appât du gain. En effet, après un circuit éducatif dominé par le « *Système D* » tel que nous l'avons vu au chapitre 6, plus de 50% de la population Camerounaise sort des nombreuses écoles de formation camerounaises sans espoir de se prendre en charge. En effet, la plupart des jeunes diplômés Camerounais se retrouvent face à un marché de l'emploi presque inexistant ou en total déphasage avec leur formation pour l'essentiel. C'est d'ailleurs le cas un peu partout en Afrique subsaharienne (Kouakou et Yapo, 2019). Ils n'ont alors pour seul choix en leur faveur que la reconversion dans un secteur informel mal organisé. Un secteur qui se résume à ce que les Camerounais ont qualifié de « *Série C* ». Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

« Au Cameroun de Paul Biya, c'est la « série C » qui emploie le plus la jeunesse que notre système éducatif déverse dans nos villes et cités. En effet, alors que sous d'autres cieus, ceux qui ont appris la conduite, la cuisine, la coiffure, l'hôtellerie de caisse, call-box et tous les autres métiers dont la nomenclature commence par la lettre C gagnent bien leur vie et cotisent pour leur sécurité sociale pour prétendre à une retraite bien méritée, au Cameroun de Paul Biya, la série C qui était autrefois enviée de tous parce que formant aux sciences pures désignent ironiquement de nos jours tous ces métiers qui clochardisent notre jeunesse au quotidien (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».

Pour ne pas confondre, dans la nomenclature des métiers cités ici ce qui se passe en Europe et la réalité de ces métiers en Afrique et au Cameroun, il convient d'y apporter quelques précisions. De manière générale, il serait assez surprenant que, dans un pays comme la France, où le système éducatif tient absolument compte des besoins d'orientation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes, qu'un enfant qui a achevé ses études secondaires avec un baccalauréat scientifique de l'enseignement général se retrouve obligé de se convertir en vendeur à la sauvette pour survivre. Au Cameroun, déjà l'orientation scolaire est un véritable abus de langage, mais aussi l'essentiel des jeunes qui sont formés dans nos écoles sont contraints de rejoindre un autre « *Système D* » qui forme cette fois-là sur le tas les uns et les autres aux métiers de la « *Série C* », entendez :

- **Le commerce** : Activité bien organisée et lucrative sous d'autres cieus, le commerce en langage populaire au Cameroun se décline entre autres : principalement pour à la vente à la sauvette ou au « *bayam selam* ».

- **La conduite** : Il s'agit ici de tous les usagers, clandestins pour la plupart, parce qu'après avoir dépensé les maigres moyens matériels de leurs familles à financer une scolarisation qui ne leur permettra pas de gagner honnêtement leur vie, ils se retrouvent incapables de financer encore la formation dans une auto-école sérieuse. Ces derniers se lancent donc dans les pistes urbaines et rurales avec des véhicules reconditionnés (*clandos*) et les motocyclettes pour leur survie au point d'exposer tous les jours leur propre vie et celles de leurs concitoyens.

- **La cuisine** : Il s'agit ici de tous ceux qui font dans la restauration artisanale. Il leur suffit de louer une petite baraque dans un coin reculé des bidonvilles du Cameroun ou alors de s'installer simplement au bord de la route et sous les intempéries pour mettre leur propre vie en danger et ainsi que celles de leurs concitoyens en leur vendant, contre quelques francs CFA pour leur survie, des aliments mal conservés et ne remplissant aucune norme d'entretien.

- **La coiffure** : Grâce à l'entreprise et à l'importation des chevelures synthétiques (mèches brésiliennes, indiennes, chinoises) ...et les perruques, le métier de coiffeur s'est répandu au Cameroun et fait vivre, sans garantie pour le lendemain, certaines familles de diplômés sans emplois.

- **L'hôtellerie de caisse** : N'ayant pas encore assez développé l'entreprise des grands supermarchés, l'hôtellerie de caisse se résume au Cameroun aux métiers de barman. Dans un cadre presque totalement précaire et hors de tout contrôle des normes internationales du travail, les jeunes hommes et femmes sont derrière des comptoirs de certains investisseurs véreux qui ne leur accordent même pas de quoi se nourrir pendant un mois.

- **Le call-box** : Rien à voir avec les métiers de la réception sous d'autres cieux. Ici, sous la pluie comme sous le soleil, des jeunes hommes et femmes, surdiplômés, traquent à longueur de journée quelques Francs CFA pour nourrir leurs familles et répondre aux autres besoins sociaux avec le coût d'un appel téléphonique estimé à 25F CFA donc environ (0,038Euros).

Les quelques images ci-dessous peuvent compléter ce tableau de la situation socio-professionnelle que connaissent la plupart des diplômés qui sortent de nos écoles de formation au Cameroun et qui s'engagent dans le secteur informel dont vous avez là, l'un des visages.

**Une jeunesse, martyre de la gouvernance, formée dans un cadre éducatif dominé par le « système D » pour un marché d'emplois du « système C »**

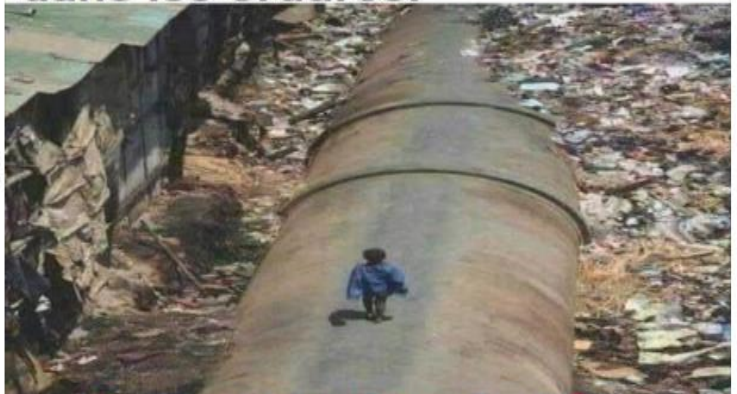




Haman Cameroun ▶ Facebook CAMEROUN 2  
février, 13:03 · 🌐

Inertie aiguë de l'élite égoïste et inapte Nordiste.  
CAS DE TCHIROMA BAKARI DU FSNC ou du RDPC  
Les images ci-dessous sont celles de 03 écoles  
publiques dans la ville de GAROUA donc dans la  
BÉNOUE natale du... Plus

Il marche sur un pipeline de  
pétrole et cherche à manger  
dans les ordures.



Commerce de vendeurs à sauvette de la friperie\* à Yaoundé dans <https://www.google.fr/search?q=moto+taxi+au+cameroun>. Consulté le 11/04/2020



Activité commerciale de Callbox\* à Yaoundé dans <https://www.google.fr/search?q=callbox+au+cameroun>. Consulté le 11/04/2020



\*Callbox : Une activité commerciale en plaine essor en milieu des jeunes sans emploi consistant à aider les usagers qui ne possèdent pas un téléphone personnel à pouvoir appeler et recevoir des appels téléphoniques de leurs proches à faibles coûts

\*Une Bayam selam : Expression empruntée du pigin (argot anglais) désignant des femmes revendeuses dans les marchés du Cameroun

\*Un vendeur à la sauvette : c'est un petit commerçant dans les rues ou les marchés au Cameroun

**b) – Le martyr des pauvres parents qui contribuent à la désignation des dirigeants nationaux**

Que dire de la situation des parents dont le seul rôle dans la gouvernance au Cameroun consiste à recevoir la visite de leurs représentants dans les différentes instances de décision et à se rendre dans les bureaux de vote une fois tous les cinq ans (pour les élections législatives et municipales) et tous les sept ans pour les élections présidentielles au Cameroun ? La réponse à cette question est simple au regard des images qui accompagnent cette rubrique. Elle peut se résumer à cette introduction de Denis Cogneau, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud dans un ouvrage collectif publié en 1996, c'est-à-dire, au plus fort de la crise économique au Cameroun :

*« Comme on le sait, l'Afrique est le continent qui connaît aujourd'hui la croissance démographique la plus intense de la planète et une urbanisation très rapide. Par exemple, le taux d'urbanisation au Cameroun est passé de 24,3% à 43,1 entre 1973 et 1993 selon les données de la Banque mondiale, ce qui correspond à un taux de croissance moyen annuel de 5,8 % de la population urbaine et à une croissance encore plus élevée de la population potentiellement active [...]. En revanche, la crise du régime d'accumulation public a profondément affecté le fonctionnement du marché du travail. Alors que le secteur public avait absorbé dans la période antérieure une grande part de la main-d'œuvre urbaine, et particulièrement sa fraction qualifiée, le blocage des recrutements dans l'administration et dans de nombreuses entreprises privées inefficaces a entraîné une forte poussée du chômage, et notamment du chômage des diplômés. Dans la plupart des capitales africaines, les taux de chômage au sens du BIT ont atteint des niveaux très élevés pendant cette période, se situant entre 15 % et 25 %, c'est-à-dire très au-dessus des taux enregistrés en Amérique latine au même moment. Enfin, les activités informelles de subsistance ont proliféré, faisant du secteur informel la source principale d'emploi en ville » (Cogneau, Razafindrakoto et Roubaud, 1996, pp.27-28).*

Le marasme socioéconomique et culturel, conséquence du chaos managérial (Jacquemot, 1988) dans lequel le Cameroun est plongé depuis des décennies aujourd'hui a donc engagé l'essentiel de sa population dans une économie du « *Système D* » dans un secteur informel qui ne connaît ni n'épargne, ni sécurité sociale, ni aucune des cotisations ou des prises en charge prévues par le droit du travail retenu par le Bureau international du travail !

Une fois de plus en effet, les images pouvant parler plus que des écrits, nous nous sommes permis, tous droits réservés, d'illustrer le quotidien de nombreuses familles Camerounaises avec le portrait ci-contre. L'auteur qui est un internaute l'a publié accompagnée de cette question : « *Elle peut être de quel pays en Afrique ?* ». Répondant à cette interrogation sur la rubrique « commentaires », nous avons dit ce qui suit : « Alors que les uns et les autres s'empressent pour trouver le pays d'origine de



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

cette pauvre dame, comme pour dire que cela ne se passe pas chez moi, nous, nous voyons une pauvre femme africaine d'une trentaine d'années qui se bat pour faire survivre, certainement, une très grande famille (parents épuisés par le même combat à 50 ans; oncles et tantes épuisés aussi ; cousins et cousines désœuvrés et enfin, enfants et petits-enfants sans autres sources de revenus que ces quelques gerbes d'un légume qui nourrit nos familles depuis des générations !). Et cela se passe dans tous les pays africains ! En effet, alors que ce genre de personnes sont accompagnées par leurs gouvernants sous d'autres cieux, nos gouvernants Africains semblent être insensibles à la précarité que vivent ces personnes quand ils ne contribuent pas à les fragiliser davantage en taxant ce genre d'économie ». Plusieurs internautes y ont d'ailleurs reconnu le visage de la femme paysanne Africaine, martyre de la précarité scandaleuse que connaît la société paysanne en Afrique.



Source :

[https://www.google.fr/search?q=il+marche+sur+un+pipeline&sxsrf=AleKk02ZLOU7Q913TsGfRwUlllWlxAcTIQ:1614605636813&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=2ahUKEwivL2bmo\\_vAhUMvRQJHeHNAwAQ\\_AUoAnoECAMQBA&biw=1366&bih=657](https://www.google.fr/search?q=il+marche+sur+un+pipeline&sxsrf=AleKk02ZLOU7Q913TsGfRwUlllWlxAcTIQ:1614605636813&source=lnms&tbn=isch&sa=X&ved=2ahUKEwivL2bmo_vAhUMvRQJHeHNAwAQ_AUoAnoECAMQBA&biw=1366&bih=657)

Il s'agit là en effet de l'un des visages des « martyres de la gouvernance » en Afrique, de manière générale, et au Cameroun en particulier. Et cette pauvre femme qui a au moins un vélo pour transporter l'essentiel de son fonds de commerce, nous rappelle, et rappelle certainement aussi à plus d'un Camerounais, les misérables conditions de vie de nos parents. La plupart d'entre eux parcourent en effet, et ce de manière régulière, des dizaines de kilomètres avec une hotte (grand panier, souvent en forme de tronc de cône ou de pyramide, que l'on fixe sur le dos à l'aide de bretelles) sur le dos. Une hotte pleine de ce genre de marchandise pour espérer la vendre dans un

marché de la place et nourrir une nombreuse progéniture avec des économies qui ne dépassent presque jamais les deux euros par jour.

En effet, les nombreuses ressources naturelles et l'essentiel des aides apportées au Cameroun par la Communauté internationale et ses nombreux partenaires et bailleurs de fonds internationaux profitent seulement à une infime partie de la population constituée essentiellement de la classe dirigeante. Des aides qui sont pourtant octroyées dans le cadre de l'appui international à la gouvernance dans ce pays, comme c'est d'ailleurs le cas dans la majorité des Etats africains. Une situation longtemps décriée

dans les médias et que « *l'Opération épervier* » est venue mettre à nu (Vallée, 2010). La classe moyenne et le bas peuple vivraient alors un véritable martyr accentué ces dernières années par les nombreuses crises et conjonctures sociopolitiques et économiques que vit le Cameroun depuis son accession l'indépendance.

Sur le plan régional ; sous régional et national en effet, les deux classes sociales ci-dessus désignées, après avoir subi de plein fouet les horreurs des mouvements indépendantistes pré et post coloniaux, vont faire face aux ravages de la gouvernance. Des ravages caractérisés par le difficile cheminement vers une pleine démocratisation institutionnelle et les « *Plans d'Ajustements Structurels (PAS)* ». Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Présentée comme le salut du peuple africain longtemps sous le joug des gouvernants autoritaristes après les indépendances, la démocratie semble plutôt avoir réveillé au sein des sociétés africaines des volcans qui sommeillaient jusque-là. Alors que pendant les mouvements indépendantistes, il était question pour les Africains de combattre l'occupant, ces derniers vont apprendre, du fait de la multiplicité ethnique et de la mauvaise foi de nos dirigeants, à combattre les uns contre les autres (Entretien 31, Dirigeant d'association d'étudiants, Yaoundé, 02/03/2015, 14h30 – 15h05, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Le problème que soulève cet interlocuteur ici concerne les conflits fratricides qui empêchent les Africains de construire des nations démocratiquement solides parce que leurs dirigeants se servent plutôt de la démocratie pour confisquer le pouvoir en opposant les ethnies les unes aux autres. Ce sont ces conflits interethniques et inter-religieux nés du fait de la démocratie (Yacouba, 2012) qui ont fait dire à certains critiques que l'Afrique n'était pas faite pour cette idéologie alors que d'autres pensent pourtant que la palabre africaine est le fondement même d'une démocratie respectant les réalités socioculturelles de l'Afrique (Iyolo Lobondola, 2016). En tout état de cause, il est évident que, non seulement le jeu démocratique ne nourrit pas toutes les classes sociales en Afrique, mais aussi et surtout, les conflits socioculturels et politiques que suscite l'expression de cette idéologie ne permettent pas aux populations Africaines de se prendre en charge dans leur immense majorité. Les conflits nés du fait de l'institutionnalisation de la démocratie étant le plus souvent la cause des famines et d'autres catastrophes dans le continent noir (Iyolo Lobondola, 2016). C'est le cas des populations anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun. Des villages entiers qui sont actuellement décimés lorsque leurs habitants n'abandonnent pas tout simplement leur terroir et leur socle culturel pour se trouver obligées de recommencer la vie ailleurs. Des habitants qui tentent d'échapper aux atrocités d'une guerre née des revendications d'une société qui veut s'émanciper démocratiquement.

Pour ce qui est des « *Plans d'Ajustements Structurels (PAS)* », rappelons simplement avec l'anthropologue Jean Nzhié Engono, en plus de ce que nous avons développé plus haut, que ceux-ci ont fait suite à la grave crise économique des années 1980 :

*« Celle-ci en fait s'amorce dès 1987 et gagne progressivement tous les secteurs d'activité pour atteindre en 1992 un degré jamais égalé jusqu'à. La régression du faible tissu industriel (sous les effets conjugués de la compétition des produits extérieurs, nigériens notamment ; de la baisse des revenus des ménages et de la faiblesse de la consommation intérieure entre autres) a pour conséquence ici la dégradation des résultats d'exploitation des entreprises (Cogneau 1993 : 1). On peut évoquer à cet effet, à titre d'illustration, que de 1984 à 1991, "la production de l'industrie camerounaise a baissé de 14% en volume, et l'emploi de 10%", tandis que celle des petites et moyennes entreprises atteint, elle, une baisse de 22%. En bref, depuis 1984, les entreprises camerounaises connaissent une régression de leur chiffre d'affaire de 42% (Cogneau 1993 : 3 et 7). C'est dans cet environnement économique en constante dégradation, qui ne laisse aucun secteur d'activité à l'abri, que l'Etat camerounais tout entier, menacé de tomber en cessation de paiement, s'est trouvé contraint de s'engager dans un Programme d'ajustement structurel (PAS) sous l'instigation de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) » (Nzhié Engono, 1999, p.2).*

Il avait en effet été demandé aux pays sous-développés, de satisfaire à un certain nombre de conditionnalités pour un retour de la croissance après de nombreuses années de crise économique et sociale. De manière générale, il avait été question au Cameroun de la réduction du nombre de fonctionnaires des services publics par des licenciements volontaires ou imposés. Il était aussi question de la réduction des salaires ; de la suspension des aides de l'Etat (taux de scolarité bas ; bourses scolaires diverses ; prise en charge sanitaire ; appuis divers au monde paysan...) au profit des masses les plus pauvres. Une situation qui concernait aussi la taxation des produits de première nécessité entraînant la hausse des prix sur le marché. Attendu qu'après ces mesures, le niveau de vie des populations s'améliore avec l'atteinte à moyen ou à long terme du « *Point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés)* », le bilan a été plutôt catastrophique. Les *Plans d'Ajustement Structurel* venaient plutôt clochardiser les classes moyennes et le bas peuple. Ceux qui avaient encore jusque-là la prétention de se trouver dans la classe moyenne de la société camerounaise parce qu'ayant un « matricule » (une expression qui veut dire en contexte camerounais qu'on n'est pas à plaindre comme le sont les nombreux chômeurs ici) ont dégringolé pour se retrouver parmi les « déflatés » de la fonction publique et privée au Cameroun. Au sujet des « déflatés », Jean Nzhié Engono disait en effet que :

*« Il existe dans le langage courant au Cameroun, comme dans beaucoup d'autres pays africains, des néologismes ou des formes d'expressions essentiellement locales, utilisées pour traduire et désigner dans chaque région donnée des situations, des événements, ou des phénomènes sociaux bien spécifiques, dans un contexte local bien déterminé. Au-delà*

*de la rigueur d'un langage qui se veut souvent savant, ou d'une certaine exigence de conformisme académique propres aux milieux intellectuels, ces formes de langage expriment bien ici et là une "façon d'être" et une pensée populaires, qui seules savent rendre compte des situations marquantes et profondément vécues par les individus, au travers de formes lexicales enracinées dans la culture populaire et dans les multiples façons qu'ont ces individus d'appréhender dans l'imaginaire une certaine réalité du vécu. Elles représentent des schémas féconds pour décrire dans un langage banal et ordinaire, souvent à la mode et accessible à tout le monde, les événements contingents du quotidien. Le terme de "déflaté" en usage au Cameroun obéit assurément, dans son acception et dans son utilisation, à cet ordre de considération, qui dans le façonnement local d'une façon de parler bien typique, désigne ici les "victimes" de l'opération de renvoi des personnels administratifs qui a été exécutée dans la fonction publique camerounaise dès les années 1990 » (Nzhie Engono, 1999, p.1).*

Une situation présentée, d'ailleurs comme la plupart des décisions de ce genre au Cameroun et dans presque tous les pays sous-développés (Nzhie Engono, 1999), comme le meilleur choix qui s'est avérée par la suite comme un véritable martyr qui a coûté la vie à certains qui s'y sont engagés (Nzhie Engono, 1999). En effet, ceux qui pouvaient envoyer leurs enfants à l'école par les maigres salaires qu'ils recevaient jusque-là se sont retrouvés totalement dans l'impossibilité de continuer à le faire. La situation du monde paysan pouvait être considérée comme la plus déplorable entre tous avec la chute des cours du cacao ; du thé et des autres produits agricoles d'exportation. Confrontés en plus de ce qui précède à la suspension de l'appui de l'Etat (arrêt de la distribution des intrants, des ristournes...), certains agriculteurs ont tout simplement décimé leurs exploitations (Doghri Sehl, 1997) pour les remplacer par des cultures vivrières devenues plus ou moins rentables à courts termes.

Sur le plan international, les classes moyennes et le bas peuple se sont aussi retrouvés dos contre le mur à la suite des mesures imposées par la Communauté internationale et les bailleurs de fonds aux pays sous-développés. En effet, les nombreuses dévaluations du Franc CFA ; la détérioration des termes de change ; le déséquilibre de la balance commerciale entre les pays du Nord et ceux du Sud..., ont fait un très grand nombre de victimes en Afrique et au Cameroun en particulier.

Au sujet de la dévaluation du Franc CFA, il faut rappeler que la principale cause a toujours été la chute de la compétitivité de cette monnaie coloniale vis-à-vis des devises des pays partenaires de la zone franche (Gero Amoussouga, 1994). Arrimé à la devise française (d'abord avec le Franc français et l'Euro ensuite), le Franc CFA a vu considérablement sa valeur dégringolée au gré des fluctuations de la devise française et des autres devises, à commencer par celles des autres Etats africains et des partenaires occidentaux. Le tableau ci-dessous permet d'avoir une idée de l'évolution de la parité du Franc CFA de la Communauté économique et monétaire de la l'Afrique centrale zone CEMAC à laquelle appartient le Cameroun.

**Tableau N°14 : La parité du Franc CFA de la zone CEMAC avec les devises françaises de 1945 à nos jours**

Création du FCFA	26 décembre 1945	1 FCfa = 1,70 FF
Dévaluation du franc Français (FF)	17 octobre 1948	1 FCfa = 2,00 FF
Instauration du nouveau Franc Français	1 <sup>er</sup> janvier 1960	1 FCfa = 0,02 FF
Dévaluation du FCFA	12 janvier 1994	1 FCfa = 0,01 FF
Arrimage du FCFA à l'euro	1er janvier 1999	655,957 FCFA = 1 Euro

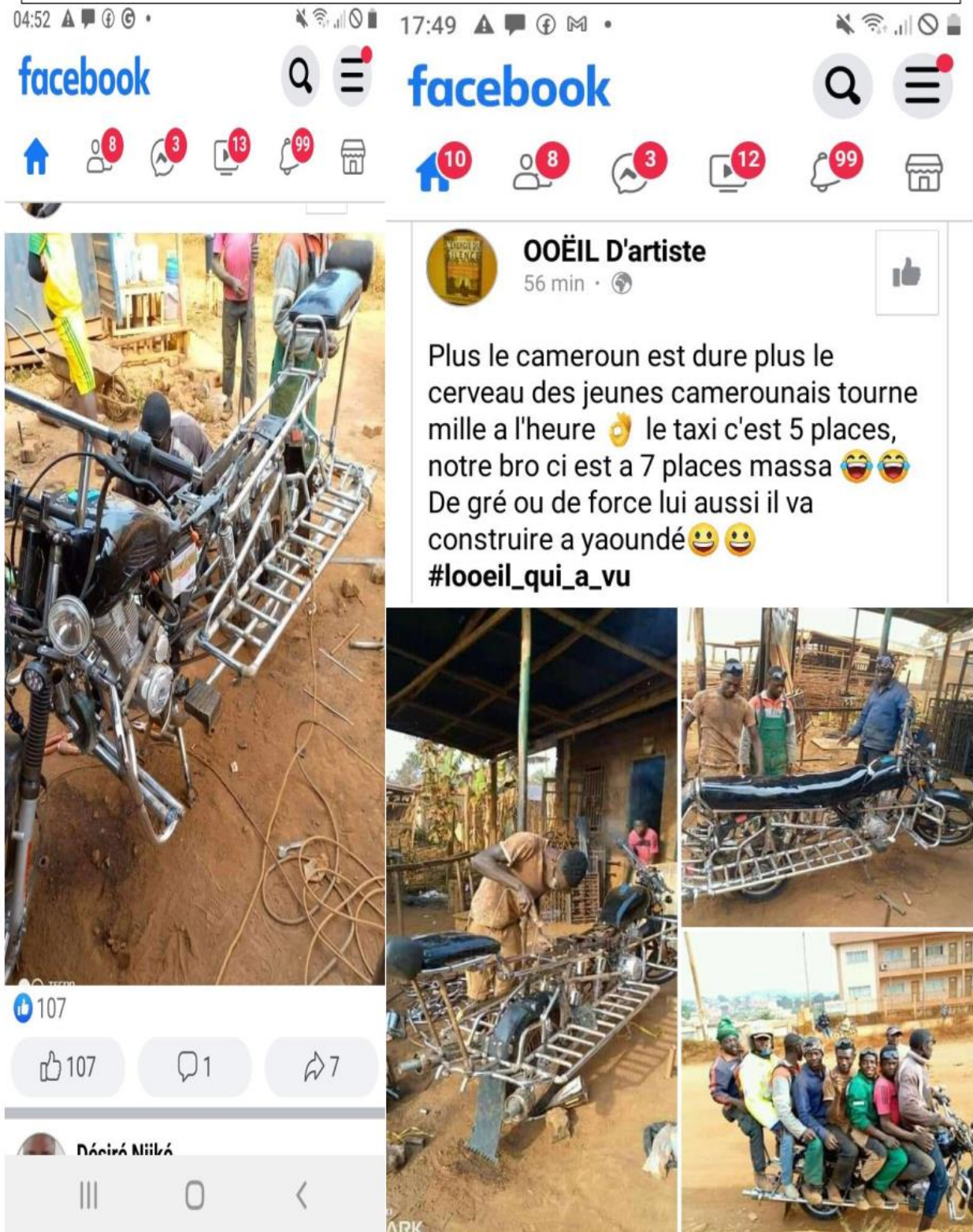
**Source :** (BCEAO, 2012)

Les conséquences de cette fluctuation et dévaluation ont été plus que dramatiques pour les foyers camerounais. En 1994, alors qu'ils étaient déjà secoués par la crise économique, le pouvoir d'achat des Camerounais fut réduit de plus de 50%. Concernant la détérioration des termes de changes, l'essentiel de la population camerounaise dont les revenus sont basées sur les produits d'exportation sera frappée par les conséquences de la baisse de ces produits sur les marchés internationaux et le désengagement de l'Etat souligné ci-dessus.

Les images ci-dessous parlent d'elles-mêmes et peuvent compléter les conséquences de cette dégradation des conditions de vie au Cameroun. Elles décrivent également aussi un comportement propre au Camerounais, celui qui consiste à soutenir politiquement ceux qui sont en grande partie responsables de leur martyre.



## Customisation d'un moto-taxi



04:52 17:49

facebook

OOËIL D'artiste  
56 min ·

Plus le cameroun est dure plus le cerveau des jeunes camerounais tourne mille a l'heure 🤔 le taxi c'est 5 places, notre bro ci est a 7 places massa 😂😂 De gré ou de force lui aussi il va construire a yaoundé 😊😊 #looeil\_qui\_a\_vu

107

107 1 7

Désiré Miiké

Le « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* », forme de politique de résilience mise sur pied au Cameroun pour permettre aux couches sociales les plus défavorisées de survivre à travers la transformation de tout ce que le quotidien peut vous offrir. Sur ces images, nous pouvons voir un mécanicien transformer une motocyclette de deux places achetée autour de 300 000 FCFA (500 Euros) en un moto-taxi de 8 places permettant à son propriétaire de nourrir sa famille.



Des parents, martyres de la gouvernance devant se contenter du « système D » pour survivre



Circulation des taxis de ville à Yaoundé dans <https://www.google.fr/search?q=moto+taxi+au+cameroun>. Consulté le 11/04/2020



Circulation des motos-taxis à Yaoundé dans <https://www.google.fr/search?q=moto+taxi+au+cameroun>. Consulté le 11/04/2020



 **Hervé Noche**  
Photos de la publication de Hervé Noche dans Téléchargements mobiles · 9 févr. ·

 **Hervé Noche**  
Photos de la publication de Hervé Noche dans



Commerce des vivres par des bayam selam\* au Cameroun dans <https://www.google.fr/search?q=vendeurs+C3%A0+la+suvette+au+cameroun>. Consulté le 11/04/2020

- Une Bayam-Selam : expression issue du pigin, argot parlé dans la région anglophone du Cameroun qui signifie revendeuse



Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*



Comment comprendre et expliquer cet abandon des centaines de tracteurs dans un pays qui peut sortir sa jeunesse de la précarité à travers l'agriculture ?



Comment expliquer la ferveur et le soutien de cette jeunesse, martyre d'une gouvernance chaotique pour un régime qui en est le premier responsable ?





Ironisant sur les conditions de transport public au Cameroun, l'un de nos interlocuteurs nous confiait que : « [...] *les entreprises de fabrication des véhicules reconditionnés poursuivraient l'Etat du Cameroun en justice pour mauvaise publicité en voyant ce que leur technologie devenait une fois traversé la mer méditerranée* (Entretien 55 avec un cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020 de 09h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.736) ». En effet, comment comprendre qu'une motocyclette conçue pour transporter deux personnes avec des casques de protection vient à conduire 8 gamins à l'école à Yaoundé, capitale du Cameroun avec un adulte sans protection aucune et qui ne peut même pas bien voir la piste qui lui sert de route ?

En somme, au Cameroun, la classe moyenne et le bas peuple se sont trouvés être les principaux martyres des mesures proposées aux pays sous-développés en matière de « bonne gouvernance » pour le retour de la croissance. Certains analystes internationaux de la situation sociopolitique et économique du Cameroun semblent affirmer le retour de la croissance après les *Plans d'Ajustement Structurel (PAS)*. Cependant, il est évident que, si croissance il y a eue, cette dernière aura unilatéralement profité à la classe dirigeante. Une situation qui a peu à peu conduit l'ensemble du pays et particulièrement les populations les plus vulnérables à une souffrance incommensurable telle qu'en témoignent l'essentiel des images que nous avons réunies ci-dessus.

Pour commenter l'une des images les plus illustratives de cette gouvernance chaotique, voici ce qu'un journaliste Camerounais écrivait à propos de l'abandon des centaines de machines agricoles dans un pays qui peut bâtir tout son développement essentiellement sur l'agriculture :

*« Après le fiasco de l'usine des tracteurs d'Ebolowa, le gouvernement camerounais peaufine un nouveau projet d'assemblage des machines agricoles en partenariat avec l'entreprise chinoise Cic Taihua. La rencontre entre les responsables de la chambre d'agriculture et les dirigeants de l'entreprise CIC a eu lieu à Yaoundé. En 2018, selon les chiffres rendus publics par Christian Penda Ekoka, le Cameroun dépense chaque année 250 milliards de FCFA pour payer les intérêts sur la dette. Cette dette contractée par les dirigeants Camerounais qui aurait pu transformer la vie des camerounais devient un fardeau pour les générations présentes et futures. Plusieurs milliers de milliards ont été injectés dans des projets immatures gangrenés par la corruption et les détournements de fonds publics, l'exemple de l'usine des tracteurs en est une parfaite illustration 996 tracteurs assemblés sont abandonnés dans la broussaille dans la région du Sud Cameroun, c'est le résultat d'un projet immature lancé par l'actuel ministre des finances en 2009 sur un prêt indien d'un montant de 18.825 milliards FCFA. Tout commence en 2006 lorsque les indiens décidaient d'offrir au Cameroun 60 tracteurs pour test devant aider à la production des céréales et tubercules. Abandonnées dans les domiciles des dirigeants camerounais, ces engins n'ont subi aucun test jusqu'à la mise sur pieds de l'usine d'assemblage. Pour alimenter l'usine, les promoteurs du projet ont misé sur la*

*construction de deux barrages hydroélectriques Mékin et Mémve Ele qui malheureusement ne sont pas encore fonctionnels. Le gouvernement avait opté pour l'achat d'un générateur qui a cessé de fonctionner un mois après son démarrage, les ingénieurs indiens ont abandonné le projet » (Njilo, 2019).*

Les précédentes images renvoient inéluctablement à cette réalité que Fred Eboko et Patrick Awondo (2018) décrivent dans leur article sur « l'Etat stationnaire ». Il s'agit en effet de l'une des conséquences du chaos managérial que les Etats africains en général et le Cameroun en particulier connaissent depuis le déclenchement de la grave crise des années 1980. Une situation caractérisée par la confiscation de tous les biens publics ; l'appropriation des aides extérieures et leur mise au service des intérêts politiques et individualistes des dirigeants et l'anéantissement de toutes les initiatives visant au rayonnement des partenariats publics-privés. Une réalité qui bloque toutes les recherches des solutions au marasme socioculturel et économique auquel le reste des citoyens Camerounais est confronté. Un contexte chaotique qui a amené l'un de nos interlocuteurs à penser que :

*« Le contexte des politiques publiques qui est celui du Cameroun à l'heure actuelle n'a d'autre signification que celle du chaos. C'est pour cela qu'il est certain que l'emploi des notions telles que la gouvernance de manière générale ou du partenariat, au sens scientifique de ces termes en particulier, comme d'ailleurs la récupération et le parachutage de toutes les autres notions, théories et idéologies qui font leurs preuves dans des pays institutionnellement stables, constituent tout simplement un abus de langage et même une arnaque socioculturelle et institutionnellement qui n'ont de comparables que les dommages qu'ils causent dans le quotidien et l'avenir des peuples Camerounais et Africains. De ce fait, il ne serait nullement abusif d'affirmer que l'essentiel des chiffres et rapports nationaux et internationaux qui apportent du crédit à la situation des politiques publiques en général et celles de l'éducation en particulier au Cameroun relèverait d'un véritable crime contre l'humanitaire (Entretien (téléphonique) 55, Universitaire Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019 de 16h – 17h, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

En effet, comme nous pouvons bien le lire dans les propos du précédent interlocuteur, au vu de la réalité de la situation sur le terrain des politiques publiques de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier en Afrique et au Cameroun, une réalité dominée, comme le soutiennent Fred Eboko et Patrick Awondo, par le chaos managérial, pourrait-on objectivement parler de la gouvernance, mais aussi de tous les principes qui l'accompagnent dans ce contexte ?

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

### **8.3. Conclusion intermédiaire**

Récupérée par les dirigeants Camerounais pour en faire un slogan sociopolitique au service des intérêts hégémoniques, parachutée au Cameroun, sans préparation et sans volonté d'acculturation aucune, comme d'ailleurs l'essentiel des idéologies modernes d'un monde libéralisé en plein essor, l'idéologie de la gouvernance agit comme un écran de fumée qui occulte la réalité d'une action publique dominée par l'entreprise du chaos managérial. Il démontre en effet que la gouvernance, comme on l'entend soit dans la recherche internationale occidentale, soit dans le Nouveau Management Public et les discours des Organisations internationales, n'a pas véritablement de fondement empirique fort au Cameroun et que ce n'est pas en ces termes que les acteurs des politiques publiques en général et ceux de l'action publique en éducation en particulier pensent le gouvernement et la régulation de l'éducation dans ce pays. Il montre aussi qu'il n'est pas neutre sur le plan politique d'utiliser cette notion de gouvernance dans le contexte camerounais, et que le faire risque de vous voir étiqueté comme opposant dangereux au régime en place ou au contraire partisan zélé de celui-ci.

Toutes ces raisons ont ainsi fait dire aux analystes de la situation sociopolitique et économique du Cameroun, que la gouvernance y a été volontairement vidée de ses missions essentielles. Elle a été présentée au public sous son aspect injonctif; normatif et éthique de « bonne gouvernance » (Onana, 2011), comme une volonté de la Communauté internationale de particulariser la conduite de cette idéologie en Afrique. Elle est ainsi tombée sous les critiques d'une certaine ambition néo-impérialiste et néo-paternaliste, de l'imposition du capitalisme occidental en Afrique (Zadi, 2013). D'autre part, une fois récupérée, la gouvernance a été abusivement présentée au public comme une volonté de l'Etat africain de moraliser les conduites des agents du secteur public dans la gestion du bien public à l'exemple du Cameroun. La gouvernance a été ainsi détournée de ses principes initiaux (Eberhard, 2004), notamment les principes d'une action publique moins bureaucratique, plus collective et démocratique dans le sens de l'engagement de toutes ses parties prenantes, tant au niveau national qu'international. Hugues François Onana fait remarquer à ce sujet que :

*« Par ignorance ou calcul politique, ils sont utilisés l'un pour l'autre [gouvernance et bonne gouvernance]. C'est ce qu'ont fait les autorités camerounaises qui ont mis en place un programme national de gouvernance, alors que son contenu prescriptif renvoie aux conditionnalités imposées par les institutions financières multilatérales donc, à la bonne gouvernance » (Onana, 2001, p.86).*


Enfin, pratiquée comme telle, la gouvernance a donné l'impression à l'opinion publique quelle serait même la cause de l'effondrement de la situation socioculturelle ; économique et politique au Cameroun au vu des fractures sociales et des nombreuses souffrances dont elle semble être à l'origine. Les mesures prises en son nom ont en effet créé une classe sociale de plus en plus riche face à une autre de plus en plus pauvre, la gouvernance apparaît en Afrique et au Cameroun, à l'instar de la démocratie ou des *Plans d'Ajustement Structurel* comme un exemple de remède miracle proposé par l'Occident dans le but de sortir les Africains du marasme économique et sociopolitique actuel. Un remède qui tarde cependant à porter ses résultats tant les Africains peinent à s'adapter aux conditions socioculturelles et politiques de l'exercice du pouvoir et de la conduite des politiques publiques préconisés par la Communauté internationale. Un remède qui a surtout fait plus de victimes que de bien portant au vu des multiples crises dans lesquelles l'Afrique en général et le Cameroun en particulier sont plongés, n'ayons pas peur de le dire, depuis les indépendances. Des victimes qui ont suscité dans le débat public au Cameroun et ailleurs, la problématique des « *martyres de la gouvernance* ».

Aussi, ce chapitre renforce-t-il en soi l'explication du faible développement de la logique partenariale dans l'action publique en général et dans le domaine de l'éducation en particulier au Cameroun. En effet, cette notion de partenariat, voire de gouvernance partenariale, appartient à un univers sémantique, et à travers lui, à un univers politique de discours et de pratiques aux enjeux forts, problématiques, sensibles. Toutes choses qui ne peuvent réellement se comprendre qu'en analysant les notions de l'Etat patrimonialisé et néo-patrimonialisé en Afrique et au Cameroun, l'objet de notre prochain et dernier chapitre.

## Chapitre 9

### L'État patrimonialisé camerounais et l'éducation

Pour mieux comprendre la réalité du fonctionnement néo-patrimonialiste de l'Etat au Cameroun et partant en Afrique, cette « blague » prise sur la page Facebook d'un internaute Camerounais et qui décrit fort bien la logique de passation des marchés publics au Cameroun nous a paru très intéressante. Cet internaute raconte que :

« Un maire au Cameroun  décide de faire repeindre la façade de la mairie. Il lance un appel d'offre.

On lui présente 3 devis : un Chinois, un Français et un camerounais .  
Le devis du chinois s'élève à 3 millions de francs, celui du français à 6 millions, et celui du camerounais à 9 millions.



Devant de telles différences, il convoque les trois entrepreneurs séparément, pour qu'ils détaillent leurs estimations !



Le chinois dit qu'il utilise de la peinture acrylique pour extérieurs en deux couches pour 1 million, pour les échafaudages, les brosses, équipements divers et assurances : 1 million, et le million restant c'est la main d'œuvre.



Le français justifie son devis en disant qu'il est meilleur peintre, qu'il utilise des peintures de polyuréthane en trois couches, dont le coût s'élève à 3 millions. Les échafaudages et autres matériels, équipements et assurances coûtent 2 millions, et le million restant c'est la main d'œuvre.



Le camerounais lui a présenté comme suit :

Monsieur le maire : 3 millions pour vous, 3 autres pour moi, et les 3 restants, nous les donnons au Chinois pour qu'il nous peigne la façade.

...Le maire regarde le camerounais droit dans les yeux et lui dit :

Ton devis est le mieux présenté et bien détaillé, Dedans chacun y voit clair comme l'eau de la roche.

Marché conclu et tu commences vite.

Maintenant vous savez pourquoi le prix des marchés sont toujours triplés chez nous ! LE PDG DE L'INFO. » (Clauvis SipaLégislatives, 2019).

En 1990 en effet, c'est-à-dire, au lendemain de la grave crise économique des années 1980, des propositions de la Communauté internationale pour le redressement de l'économie mondiale en général et de la gouvernance en Afrique en particulier, le politiste Jean François Médard, déclarait :

*« L'Etat, dans le contexte africain, est un phénomène difficile à comprendre. S'il y a un commun accord sur sa logique de fonctionnement, il existe un certain flou quant à sa nature, au point que son existence est parfois contestée. Il s'agit en effet d'un phénomène ambigu et paradoxal sur beaucoup de points. Cette ambiguïté trouve sa source dans la relation très particulière qu'il entretient avec la société. Pour cette raison, c'est la notion de néo-patrimonialisme qui permet le mieux d'analyser cette nature ambiguë et hybride »*  
(Médard, 1990, p.26).

Ce spécialiste des politiques publiques africaines situait le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme, qui est sa version moderne, au centre de la question de la gouvernance en Afrique. Dans ce chapitre, il est question pour nous de voir comment ces thématiques ont évolué en Afrique de manière générale, particulièrement au Cameroun, et plus particulièrement encore dans le champ de l'éducation dans ce pays. Pour ce faire, nous présenterons dans un premier temps une définition analytique de ces deux concepts. Ensuite, nous contextualiserons ces derniers en nous plongeant dans la conception négro-africaine traditionnelle du pouvoir pour mieux revenir ensuite à la problématique du patrimonialisme et du néo-patrimonialisme dans les politiques publiques au Cameroun, en particulier en éducation.

## **9.1 – Patrimonialisme et néo-patrimonialisme : définitions analytiques**

Pour mieux apprécier l'émergence et l'expansion du patrimonialisme et de l'Etat néo-patrimonialisé au Cameroun, il est intéressant que nous visitons les fondements de ces deux réalités qui constituent le ciment des politiques publiques en Afrique de manière générale. Pour ce faire, nous parcourons tout d'abord, de manière analytique, quelques définitions associées aux notions de patrimonialisme et de néo-patrimonialisme. Ensuite, nous exposerons un bref historique de ces deux notions, de façon particulière, en contexte de politiques publiques en Afrique et au Cameroun.

### **9.1.1 – Le patrimonialisme**

Le politologue Cyprien Awono pense que pour mieux cerner la réalité des leviers de l'Etat néo-patrimonialisé du Cameroun, il est important de mieux comprendre tout d'abord ce que c'est que le patrimonialisme (Awono, 2011). Aussi, sur le plan étymologique, le patrimonialisme est-il une idéologie socio-politique qui dérive du substantif « patrimoine » formé à partir de la racine latine « pater – patris », qui veut dire « père ». Le patrimoine au sens traditionnel du terme serait donc l'ensemble des biens légués par un père (de famille) à sa famille à son décès. A partir de ce fondement étymologique qui sied bien à l'anthropologie économique négro-africaine, et partant, à l'anthropologie économique tout court, le patrimonialisme serait cette idéologie socio-politique

fondée, à tort ou à raison, sur les études d'anthropologie et de sociologie économique sur l'Afrique. Nous tenons à relever la non-exclusivité africaine de l'idéologie patrimonialiste dans ce sens que toutes les sociétés, mêmes les plus démocratiques et les plus constitutionnalistes aujourd'hui, ont connu une certaine forme de patrimonialisme traditionnel. Dans ce sens, le néo-patrimonialisme africain fait la synthèse du patrimonialisme traditionnel négro-africain, du patrimonialisme occidental apporté par la colonisation et des évolutions « modernes » de ces deux formes de patrimonialisme. Cette influence de la tradition dans l'exercice du patrimonialisme avait déjà été exposée par Max Weber (1864-1920) dans son analyse des trois formes de domination dont l'Etat fait usage pour exercer son autorité. L'économiste, juriste et sociologue Allemand, l'un des pères fondateurs de l'analyse du patrimonialisme occidental affirme que le patrimonialisme procède bien, d'une :

*« Domination en vertu d'une autorité traditionnelle, la domination de ce qui a toujours existé, de ce qui est conforme à la coutume et que l'on tient par la même pour sacré et immuable. La forme la plus pure de cette domination est, au sein de la sphère privée, la gestion domestique du père de famille, et au sein de la sphère de domination politique, l'État patriarcal et patrimonial » (Weber, 2014, p.304).*

Une position que Jean-François Médard confirmera longtemps après en soutenant que le patrimonialisme : *« est un type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé »* (Médard, 1990, p.30). S'étant particulièrement intéressé à l'émergence des politiques publiques dans les nouveaux Etats postcoloniaux d'Afrique dont les logiques sont fortement inspirées de l'héritage socioculturel traditionnel négro-africain, Médard pense en effet que :

*« Le patrimonialisme traditionnel qui combine un dosage variable d'arbitraire personnel et de normes traditionnelles correspond à l'extension de la logique de la domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté. Le mérite principal que nous trouvons à cette notion est précisément la raison pour laquelle d'autres la rejettent : sa généralité. La confusion du public et du privé est en effet le commun dénominateur à tout un ensemble de pratiques caractéristiques de l'Etat africain et de sa logique de fonctionnement, à savoir, la corruption, qu'elle soit purement économique ou liée à un échange social, ou encore le clientélisme, le patronage, le copinage, le népotisme, le tribalisme, le prébendalisme ... Toutes ces notions qui ne sont généralement abordées qu'isolément sont subsumées par le recours à la notion de patrimonialisme, sans perdre pour autant leur spécificité. Mais cette notion doit être utilisée comme un type idéal, forgé à partir de l'observation empirique mais qui doit sans cesse lui être confrontée pour mesurer l'écart à la réalité. C'est la raison pour laquelle nous utilisons le type mixte de néo-patrimonialisme pour distinguer le cas africain des situations traditionnelles »* (Médard, 1990, p.30).



Le patrimonialisme se présente donc prioritairement comme une idéologie socio-politique liée à la gestion traditionnelle du patrimoine nationale. Corroborant la position de Médard, Mamadou Gazibo (2010, p.81) affirme en effet que : « *le patrimonialisme se caractérise [...] essentiellement par l'absence de distinction entre domaine public et domaine privé* », puisque, comme le confirme justement Médard : « *le chef patrimonial traite toutes les affaires politiques, administratives ou judiciaires comme s'il s'agissait d'affaires personnelles, de la même façon qu'il exploite son domaine, comme s'il s'agissait de propriétés privées* » (Médard, 1990, p.341). Cependant, le patrimonialisme moderne se démarque sur plusieurs points, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, du patrimonialisme traditionnel négro-africain. C'est pourquoi, apprécié sous cet angle, le patrimonialisme moderne ne saurait totalement rendre compte de la gestion controversée du patrimoine national au Cameroun par les dirigeants Camerounais. Aussi est-ce la notion de néo-patrimonialisme, qui nous intéressera le plus, parce que c'est elle qui semble le mieux rendre compte de la gestion des politiques publiques en Afrique et au Cameroun. Jean-François Médard fait d'ailleurs lui-même remarquer, pour souligner cette distance entre patrimonialisme traditionnel et moderne (néo-patrimonialisme), que : « *cette notion doit être utilisée comme un type idéal, forgé à partir de l'observation empirique mais qui doit sans cesse lui être confrontée pour mesurer l'écart à la réalité. C'est la raison pour laquelle nous utilisons le type mixte de néo-patrimonialisme pour distinguer le cas camerounais des situations traditionnelles* » (Médard, 1990, p.341).

### **9.1.2 - Le néo-patrimonialisme**

Dans une approche plus ou moins traditionnelle, Ange Bergson Lendja Ngnemzue estime que : « *le régime néo-patrimonial se décline comme un mode de gestion traditionnel et domestique, « oïconomique » (de oïkos, maisonnée) qui, à l'échelle d'un État et par différenciation, forge un système et des sous-ensembles qui reposent sur une dépendance et une allégeance aveugle des subalternes à l'égard de leur hiérarchie, à qui ils pensent tout devoir* » (Lendja Ngnemzue, 2009, p.3). Analysant cette notion dans sa recherche sur les politiques publiques algériennes, la sociologue Lahouari Addi (1990, p.8) pense que : « *quand le pouvoir politique n'accepte pas de se redistribuer dans la société, il connaît inéluctablement la dérive néo-patrimoniale* ».

Cependant, si le patrimonialisme traditionnel apparaît comme une conception anthropologiquement assumée de la gestion du pouvoir, de l'autorité et de tous les autres biens hérités des ancêtres dans les sociétés encore ancrées dans les us et coutumes ancestraux, le patrimonialisme moderne (néo-patrimonialisme) qui s'en réclame (abusivement) n'assume pas certains principes du patrimonialisme

traditionnel. C'est Jean-François Médard, à la différence du sociologue Eisenstadt, qui soulève bien cette distanciation. Il affirme en effet que :

*« Situer la différence dans le fonctionnement interne des deux régimes : la conception néo-patrimoniale du pouvoir se situe dans le prolongement historique de la conception patrimoniale traditionnelle, mais ne peut être confondue avec elle, dans la mesure où elle ne s'enracine dans aucune légitimité traditionnelle<sup>3</sup>. Il différencie les États néo-patrimoniaux « rationalisés », cas qui rappelle le « sultanisme » de Max Weber, avec le néo-patrimonialisme pure, le premier étant le cas ultime du dernier. En effet, les États néo-patrimoniaux « rationalisés » sont basés sur un mode qui s'appuie sur le concept de patrimonialisme et ses interprétations contemporaines, où la redistribution est particulariste, et où les États sont considérés comme des prédateurs et qui débouche sur une criminalisation et une privatisation de l'État » (Addi 1990, p.8).*

Cette différenciation entre le patrimonialisme traditionnel et le patrimonialisme moderne (néo-patrimonialisme), nous l'avons aussi soulignée dans un entretien avec l'un de nos interlocuteurs qui pense que :

*« Le néo-patrimonialisme est une forme revisitée et même corrompue du patrimonialisme traditionnel négro-africain et dont les visées sont orientées vers la satisfaction des ambitions hégémoniques des dirigeants dans les nouveaux États spécifiquement africains. La plupart des études qui en rendent compte le situent dans une sorte de combinaison savamment organisée par les dirigeants Africains entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain et colonial et les stratégies « modernes » de confiscation des biens patrimoniaux que sont entre autres : le pouvoir, l'autorité, les ressources naturelles et tous les autres biens dévolus à la nation tout entière (Entretien 21, Promoteur d'Université privée, Yaoundé, 26/06/2015, 16h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.691) ».*

C'est sûrement dans le sens de notre interlocuteur ci-dessus que Jean-François Médard, qui maîtrise très bien l'évolution de ces idéologies en Afrique, peut présenter le néo-patrimonialisme comme : *« un sous-produit d'une conjoncture historique spécifique qui aboutit à une combinaison particulière de normes bureaucratiques [issues de la colonisation] et patrimoniales [issues de la tradition] contradictoires »* (Médard, 1990, p.142). Comme le rappelleront les politologues Michael Bratton et Nicholas van de Walle quelques années après Jean-François Médard, le néo-patrimonialisme apparaît comme un système politique hybride qui condense les attitudes managériales se rapportant au patrimonialisme traditionnel et des dispositions légales associées au management de l'Etat moderne dans une logique bureaucratique qui permet plus ou moins à ces deux contextes de répondre aux ambitions des dirigeants Africains (Bratton et Van de Walle, 1997). Et pour mieux éclairer l'opinion sur l'usage de la notion de néo-patrimonialisme dans le fonctionnement des Etats africains postcoloniaux, Mamoudou Gazibo précise que : *« quiconque observe la vie politique en Afrique remarque l'importance des logiques non institutionnelles et notamment l'accaparement de l'Etat et*

*des ressources par les élites au pouvoir. Les chercheurs ont développé le concept de néo-patrimonialiste pour rendre compte de cette situation. La notion de néo-patrimonialisme a l'intérêt d'être moins normative que celle de corruption et plus comparative que celle de « politique du ventre » (Gazibo, 2010, p.81). Médard avait déjà souligné avant Mamoudou Gazibo que : « le néopatrimonialisme mène à la personnalisation du pouvoir et donc à un déficit d'institutionnalisation, mais aussi à l'arbitraire et à la tendance à l'autoritarisme » (Gazibo, 2010, p.81). Pour lui en effet, le néo-patrimonialisme désigne « la confusion de la chose publique et de la chose privée qui est généralisée en Afrique qu'on en arrive à mettre en question la notion même de l'Etat, laquelle repose justement sur cette distinction. Le néo-patrimonialisme a pour résultat de personnaliser les relations politiques et de transformer les ressources politiques en ressources économiques » (Médard, 1990, pp.122-123).*

Dans leur expansion contemporaine, le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme, bien qu'apparaissant comme des idéologies qui définissent assez bien la gestion du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine national en Afrique précoloniale et postcoloniale, une approche historique de ces dernières montre cependant un caractère universel de leur pratique.

### **9.1.3 – Patrimonialisme et néo-patrimonialisme : un bref historique**

Plusieurs études sur la prédominance des régimes patrimonialistes en Afrique aujourd'hui ont la propension à réduire la prégnance de ceux-ci uniquement aux politiques publiques des pays en développement et particulièrement ceux d'Afrique. Il faut cependant souligner qu'une recherche assez poussée sur l'origine du patrimonialisme souligne que son empreinte traverse le temps et reste interculturelle dans ce sens qu'il est originellement associé, sans distinction de culture, au fonctionnement traditionnel du pouvoir, de l'autorité et ainsi qu'à la gestion des biens patrimoniaux au sens étymologique même du terme. Et si la plupart des études sur ces deux notions de patrimonialisme et de néo-patrimonialisme se fondent sur les travaux de Max Weber qui peut à juste titre être considéré comme l'un des pères fondateurs de la théorie patrimonialiste, lui qui n'avait presque pas fait l'expérience de la gestion traditionnelle du pouvoir, de l'autorité et des biens en Afrique précoloniale, ceci voudrait, en dépit de l'insistance sur le fonctionnement des Etats africains postcoloniaux, souligner le caractère universel du patrimonialisme. Aussi, bien qu'essentiellement wébérienne, la démarche comparatiste privilégiée par Médard, part de la spécificité occidentale sur l'exercice de l'autorité « traditionnelle » pour aborder d'autres parties du monde. La réflexion de Médard se positionne donc comme un prolongement de celle de Weber pour associer les communautés extra-occidentales aux recherches sur le patrimonialisme (Daloz, 2006).

### **9.1.3.1 – Le patrimonialisme : une conception universelle du pouvoir et de l'autorité**

Dans son analyse de la conception wébérienne du patrimonialisme et de la domination, l'anthropologue Isabelle Kalinowski affirme que :

*« Weber employait parfois patriarcal et patrimonial comme des synonymes, et distinguait sinon le « patrimonialisme patriarcal » de ce « cas limite » de domination patrimoniale que constitue le féodalisme. Dans Économie et société, Weber définira le patriarcat comme une situation dans laquelle, « au sein d'un groupement (domestique), la plupart du temps économique et familial primaire, un seul homme, désigné (normalement) selon des règles de succession fixe, exerce la domination » sans s'appuyer sur une direction administrative. C'est avec l'apparition de celle-ci, lorsqu'elle est « purement personnelle », qu'apparaît le patrimonialisme. Weber ajoutera : « On appellera domination patrimoniale toute domination orientée principalement dans le sens de la tradition, mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu ; satanique, une domination patrimoniale qui, dans la manière dont elle est administrée, se meut principalement dans la sphère de l'arbitraire non liée à la tradition » (Weber, 2014, p.304).*

Cet usage par Max Weber de la notion de patrimonialisme dans un contexte occidental montre bien qu'il ne s'agit pas d'une réalité spécifiquement africaine ou associée aux politiques publiques des pays en développement comme peuvent l'affirmer certains critiques. En effet, dans leurs recherches sur la démocratisation des conduites de développement économique et politique des jeunes Etats postcoloniaux d'africains, les politologues Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo associent les concepts de patrimonialisme et de néo-patrimonialisme dans l'analyse de la plupart des formes de construction étatique et de gouvernance en Afrique, en Amérique latine et Asie (Bach et Gazibo, 2011). Nos deux auteurs n'hésitent pas cependant à se poser cette question au sommaire de leur ouvrage cité en marge : *« Pourquoi le néo-patrimonialisme est-il si fréquemment utilisé pour caractériser les systèmes politiques Africains ? Les pratiques auxquelles renvoie cette notion, qu'il s'agisse du clientélisme, de la corruption ou de la privatisation de l'État, sont pourtant présentes dans la plupart des pays, qu'ils soient ou non Africains »* (Bach et Gazibo, 2011, p.13). Le développement des recherches sur le patrimonialisme dans des terrains essentiellement africains ne pourrait donc être considéré comme étant une négation de l'existence de cette réalité vis-à-vis des politiques publiques occidentales. Le politologue Pascal Daloz pense d'ailleurs que réduire les recherches sur le patrimonialisme en contexte uniquement africain reviendrait à détacher le continent des dynamiques universelles de la construction des Etats modernes. Pour lui, dans son analyse comparatiste de des spécificités du patrimonialisme africain et occidental, Jean-François Médard : *« comme beaucoup d'autres, [...] s'est trouvé confronté au dilemme de faire justice aux spécificités sub-sahariennes sans pour autant reléguer le sous-continent dans une pure logique d'aire culturelle*

qui l'aurait placé à l'écart des grandes problématiques de la politique comparée » (Daloz, 2006, pp.618 et 620). Le patrimonialisme est donc une idéologie universelle. Pour traduire l'universalité du patrimonialisme et surtout son expression traditionnelle en Occident, Lahouari Addi affirme que :

*« Cette notion provient de ce que Max Weber a appelé le patrimonialisme qu'il a cru percevoir dans les anciennes monarchies de l'Europe du Bas Moyen-Âge, dans lesquelles le roi considère le royaume comme une extension de ses domaines privés. Dans les anciennes monarchies patrimoniales, la frontière entre le domaine du roi et le domaine public est floue, comme est floue la frontière entre sa fortune privée et le budget de l'Etat. L'État occidental a pour ancêtre la monarchie patrimoniale, devenue entre-temps monarchie féodale dans laquelle le pouvoir des seigneurs contre-balançait celui du monarque, et qui a ensuite évolué au fur et à mesure que la société civile devenait indépendante du pouvoir quant à la production de ses moyens d'existence ». (Addi, 1998, p.8).*

Pour Pascal Daloz, l'absence du cas africain dans les études de Weber tout comme l'affirmation par certains chercheurs de sa spécificité sur des études de politiques publiques uniquement africanistes sont tout simplement synonymes de désinformation. Car, soutient-il :

*« Si le grand sociologue allemand [Max Weber] fit montre d'une culture encyclopédique à l'égard des civilisations eurasiennes, sa connaissance des sociétés sans écriture était nettement moindre que celle de certains autres grands fondateurs de la discipline. Quoi qu'il en soit, à la suite des écrits pionniers de Samuel Eisenstadt, entre autres, l'apport majeur de Jean-François Médard aura été de développer et d'actualiser [en contexte africain, pour le cas qui nous concerne] considérablement ce genre de perspective, en partant du sous-type idéal du patrimonialisme, auquel a été adjoint le préfixe néo... [Aussi], d'Ibadan à Uppsala, de Los Angeles à Tokyo, on invite désormais les étudiants à dissenter sur les vertus explicatives du modèle néo-patrimonialiste (notamment tel que repris dans l'ouvrage consacré par Michael Bratton et Nicolas van de Walle aux expérimentations démocratiques) et celles de la thèse de l'instrumentalisation du désordre (développée par Patrick Chabal et l'auteur de ces lignes) » (Daloz, 2006, pp.618 et 620).*

Cependant, si le patrimonialisme peut être associé à une conception universellement traditionnelle du pouvoir, de l'autorité et de la gestion des biens publics, l'expansion du néo-patrimonialisme, forme moderne du patrimonialisme traditionnel et universel, en Afrique, bien qu'inséparable de l'héritage colonial, donne à voir des particularités propres au développement de l'Etat moderne dans ce continent.

### 9.1.3.2 – Le néo-patrimonialisme : un recyclage des formes traditionnelles de conception du pouvoir en Afrique

Tout en s'inscrivant dans des formes de pouvoir universelles, le patrimonialisme négro-africain traditionnel et surtout le néo-patrimonialisme de l'Etat moderne en Afrique, présentent des spécificités qui les différencient plus ou moins considérablement de l'expression de ces réalités dans la culture occidentale. En effet, abordées dans le cadre du courant du « *développementalisme classique à l'américaine* [qui] *avait salutairement sorti l'Afrique de l'exotisme* » (Daloz, 2006, pp.618 et 620), les recherches sur ces deux notions, dont la première constitue tout simplement le prolongement de la seconde, bien qu'influencées effectivement par « *ce tiraillement entre le dessein de ne pas réduire cette partie de la planète à de simples déterminismes extérieurs et la volonté de la maintenir insérée dans un cadre d'analyse occidental – ceci au nom d'un certain universalisme dont les Français ont fréquemment bien du mal à se départir* » (Daloz, 2006, pp.618 et 620), reconnaissent dans les versions africaines, des spécificités dont le développement socioculturel, politique et économique du continent en est spécifiquement marqué. Voici ce qu'on peut lire chez Pascal Daloz :

*« Jean-François Médard fut l'un des protagonistes de ce qu'il a lui-même qualifié de « troisième vague » des études africanistes, faisant suite aux dogmatismes développementaliste des années 1960 et dépendantiste des années 1970. Cette métaphore de la vague était judicieusement choisie. Car, si les recherches qui se sont épanouies à l'orée des années 1980 appartiennent à des courants intellectuels plus ou moins convergents, on ne saurait légitimement parler d'École. Comme dans bien d'autres secteurs des sciences sociales, la tendance aura été à la dispersion : sonnait le glas des explications à prétention hégémonique comme des maîtres à penser. Dans la cacophonie ambiante, ce n'est pas un des moindres paradoxes de constater que les perspectives éculées des années de la Guerre froide, loin d'être « en ruines », n'en finissent pas de se recycler, la mondialisation aidant. L'universalisme volontariste des théories de la modernisation trouve encore des partisans à travers des analyses en termes de « transitions » ou de « gouvernance ». En face, certains glosent inlassablement sur l'impérialisme, réduisant commodément les maux africains aux manœuvres des puissances étrangères, à commencer par celles des anciens colonisateurs » (Daloz, 2006, pp.618 et 620).*

Cette analyse plus ou moins subjective traduit néanmoins l'éclosion d'une idéologie qui plonge ses racines dans l'étude des politiques publiques traditionnelles au travers de la réflexion sur la gestion du pouvoir, de l'autorité et des biens publics dans les systèmes patrimonialistes prémodernes.

Dans une approche plus ou moins conflictualiste des politiques publiques en Afrique, Lahouari Addi estime que :

*« Le régime patrimonial a libéré dans le temps, malgré lui, la dynamique de la construction étatique dans les pays du Tiers-Monde, nouvellement indépendants, les groupes politiques qui se sont emparés du pouvoir ne pouvaient déclarer compte-tenu des conditions historiques et, idéologiques de leur évènement, que le pays était leurs patrimoines privés. Ils ne pouvaient pas être des régimes patrimoniaux comme l'ont été ceux du Bas Moyen-Âge européen. Ils se sont par contre investis d'une mission historique, le développement économique et social ou encore le socialisme - qui les autorise à détenir le pouvoir jusqu'à l'accomplissement de ladite mission. C'est ce que S.M. Eisenstadt appelle le néo-patrimonialisme. Il correspond au populisme en ce que aucune alternative au pouvoir en place n'est envisagée » (Daloz, 2006, pp.618 et 620).*

Une perspective assez critique des politiques publiques africaines présente cependant quelques objections à cette vision. Pour elle, le néo-patrimonialisme constitue une synthèse, selon l'approche de Jean-François Médard, exprimée dans les métaphores biologiques de (mimétisme, hybridation, greffe...) qui ont fleuri dans les années 1980 (Daloz, 2006). Une synthèse entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain, le patrimonialisme occidental transporté en Afrique du fait de la colonisation et l'adaptation des jeunes Etats africains aux exigences de la modernisation des politiques publiques imposées par la Communauté internationale au sortir de la grande crise socioculturelle, politique et économique mondiale des années 1980. Cette approche critique renvoie en effet dans le champ des conduites néo-patrimonialisées de l'Etat moderne en Afrique : son extrême personnification du pouvoir ; sa mauvaise utilisation et répartition du patrimoine nationale ; sa confusion volontaire et calculée des responsables de la conjoncture socioculturelle, politique et économique en Afrique ; son gouvernement par la peur ; sa confusion volontaire et calculée de la domination du champ politique et de la dictature des partis politiques (communs à l'Occident et à l'Afrique) ; sa domination par la corruption dans tous les échanges sociaux ; la prégnance d'une action publique envahie par le clientélisme, le patronage, le copinage, le népotisme, le tribalisme, le prébendalisme...(Médard, 1990).

Comme l'affirme Pascal Daloz, Jean-François Médard sera donc le principal précurseur des recherches sur le néo-patrimonialisme et ses spécificités au sujet des politiques publiques africaines. Pour Pascal Daloz soutient en effet que :

*« [Jean-François Médard] se sera montré très concerné par les problématiques de personnalisation du pouvoir, d'accumulation des ressources, de légitimation par la redistribution. Il aura démontré l'importance cruciale des logiques verticales,*

*informelles et personnalisées au sein des systèmes africains. Il se sera tout particulièrement penché sur la question de ce que l'on appelle en anglais le straddling, c'est-à-dire, le chevauchement d'une sphère à une autre, dans le cadre de contextes où les secteurs politiques et économiques sont peu différenciés » (Daloz, 2006, p.621).*

Bien que ses études nous permettent, de manière particulière, de mieux saisir l'expansion du néo-patrimonialisme au Cameroun, Jean-François Médard ne fut cependant pas le seul à s'intéresser aux spécificités du néo-patrimonialisme dans la construction des jeunes Etats africains au lendemain des indépendances. Il est certain que le nombre de chercheurs qui se sont penchés sur l'étude de cette idéologie retenue comme caractéristique principale des régimes postcoloniaux africains est symptomatique du rôle qu'elle joue dans la compréhension des difficultés que connaît le continent africain aujourd'hui.

En effet, dans la première décennie des indépendances, Shamael Noah Eisenstadt, comme l'un des pionniers, va proposer une distinction qui permettra de faire la différence entre les régimes patrimoniaux traditionnels (de Weber) et les formes modernes en introduisant le concept de « néo-patrimonialisme ». Cette différence réside « *dans les problèmes politiques auxquels étaient respectivement confrontés les régimes traditionnels et modernes, et [...] dans la constellation de conditions à même d'assurer la continuité d'un régime patrimonial spécifique* » (Bach et Gazibo, 2011, p.14). La position de Eisenstadt était en effet une réaction à celle de son contemporain, le sociologue Guenther Roth qui, quelques années auparavant s'était rendu compte que la tradition avait perdu de sa légitimité sans avoir été remplacée par un autre système de domination légale-rationnelle (Bach et Gazibo, 2011).

En 1989, le politologue Jean-François Bayart, dans son ouvrage intitulé : « L'Etat en Afrique : La politique du ventre », publié aux éditions Bayard jettera le pavé dans la marre en mettant à nu la dérive néo-patrimonialiste des jeunes Etats africains alors que l'heure était plutôt à la mise en pratique des réformes managériales préconisées par la Communauté internationale pour sortir l'Afrique du marasme socioculturel, économique et politique dans lequel elle était plongée du fait de la grave crise économique mondiale des années 1980.

Au début des années 1990, Bratton et Van de Walle vont se lancer dans une enquête statistique en identifiant une quarantaine d'Etats africains formellement engagés dans la pratique institutionnelle néo-patrimoniale. Pour eux, l'une des principales caractéristiques du néo-patrimonialisme africain est l'incorporation d'une logique patrimoniale dans une logique institutionnelle dite bureaucratique (Bratton et Van de Walle, 1990).



Dans le même ordre d'idées, Luc Sindjoun, politologue Camerounais affirmera que : « *le néo-patrimonialisme est un foyer institutionnel car intégrant pratiques, routines, croyances et mythes « légaux » (bureaucratiques) et « traditionnels » (patrimoniaux). Il représente donc une institution à part entière* » (Sindjoun, 2007, p.465). S'appuyant sur les recherches de Helmke et Levitsky, il pense que la spécificité du néo-patrimonialisme africain est de fonctionner avec des règles non codifiées. En effet, selon les politologues Helmke et Levitsky, le néo-patrimonialisme est une institution informelle, laquelle est définie comme un ensemble de règles socialement partagées, souvent non écrites, qui sont créées, communiquées et renforcées en dehors des canaux officiellement sanctionnés (Sindjoun, 2007).

Daniel Bach et Mamoudou Gazibo se proposeront en 2011, dans une approche exploratoire, théorique et comparative de la diversité des trajectoires et usages contemporains du concept de néo-patrimonialisme, de fournir quelques réponses à ce questionnement : « *pourquoi le néo-patrimonialisme est-il si fréquemment utilisé pour caractériser les systèmes politiques Africains ? Les pratiques auxquelles renvoie cette notion, qu'il s'agisse du clientélisme, de la corruption ou de la privatisation de l'État, sont pourtant présentes dans la plupart des pays, qu'ils soient ou non Africains* » (Bach et Gazibo, 2011, p.14).

Ce bref rappel des définitions et des perspectives historiques du patrimonialisme et du néo-patrimonialisme et leurs influences dans la compréhension des fondements des politiques publiques en Afrique et au Cameroun nous conduit à nous interroger davantage sur les contenus de ces idéologies.

## **9.2 – Le patrimonialisme traditionnel en Afrique : une immersion dans la conception négro-africaine traditionnelle du pouvoir**

Pour mieux appréhender la conception du pouvoir dans les Etats modernes en Afrique aujourd'hui, il est important que nous fassions une immersion dans la conception traditionnelle négro-africaine de l'autorité afin de desceller ce qui relève de l'héritage ancestral ou colonial. Pour cela, nous allons répondre à quelques questions à savoir : qu'est-ce que le pouvoir, l'autorité pour le négro-africain traditionnel ? De qui émane l'autorité et à qui est-elle destinée ? Comment le négro-africain traditionnel conçoit-il la gestion du pouvoir et de l'autorité ? Cependant, considérant la culture de l'oralité propre aux sociétés négro-africaines traditionnelles, il n'est presque pas possible de trouver ou alors de présenter une définition du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine dans laquelle tous les

particularismes de ce milieu se retrouveront. Nous nous limiterons donc aux définitions que la société *Fang-Béti* que nous avons la prétention de mieux connaître peut nous fournir.

### 9.2.1 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine : une puissance héritée des ancêtres et exercée sur les personnes et les biens

Pour le *Fang-Béti*, le concept de pouvoir se traduit par le vocable « *ngul* » qui veut dire la force. Il s'agit ici aussi bien des capacités physiques « *ngul moa* » (la force des bras), que des capacités morales, psychologiques et spirituelles « *ngul nsisim* » (la force de l'esprit) ou encore « *ngul evu* », l'*evu* étant ici ce que l'Occidental appelle génie. Le *Fang-Béti* dira donc, pour exprimer sa capacité ou sa force de poser tel ou tel acte : « *me bel ngul y'aboa isie ; bitaa ; mbeng ; abe...* » (j'ai la force, le pouvoir ou la capacité de travailler ; combattre ; faire du bien faire du mal). La société seigneuriale *Fang-Béti* étant guerrière, comme l'affirme bien Philippe Laburthe-Tolra dans *Les Seigneurs de la forêt*, on peut retrouver chez elle des noms des contrées qui ont été acquises par la force des lances comme « *Ngul mekong* (nom d'un Village du Sud Cameroun) », la lance étant leur principale arme de combat, ou « *Ngul ngal* (nom d'un Village toujours du Sud Cameroun que les colons ont conquis



Source : La valeur d'un seul arbre In <https://m.facebook.photos>, Dernière consultation, le 02/08/2021

par les armes à feu (« *Ngal* » qui signifie fusil) », lorsque la conquête date de l'époque coloniale qui a introduit les armes à feu ici.

En ce qui concerne l'autorité, le *Fang-Béti* traduit ce concept par le vocable « *edzoe* » qui signifie aussi la puissance de la parole ou du nom. Il est évident ici que c'est uniquement par sa parole que le *Fang-Béti* manifeste son autorité. Une autorité qui s'exerce premièrement ici sur la famille, le clan ou la tribu en temps de paix, mais qui peut s'étendre sur les autres clans ou tribus en temps de guerres et de conquêtes. C'est dire aussi que lorsque le *Fang-Béti* va à la conquête d'une autre tribu, il ne s'installe pas pour régner sur cette dernière, il l'annexe et elle devient une composante de sa tribu. Il peut donc traiter désormais les femmes, les enfants et ainsi tous les hommes de la tribu conquise qui se sont soumis à son autorité comme des membres de sa tribu. Au sein de la tribu, l'autorité n'est pas vécue comme une puissance contraignante qui asservit les membres de la famille, du clan ou de la tribu. Il s'agit plutôt d'une puissance conciliatrice de la parole au service de l'équilibre, c'est ce que symbolise « l'arbre à palabres » représenté plus haut.

En ce qui concerne la notion de patrimoine, le *Fang-Béti* la traduit par le vocable « *tiga* » (héritage) ou « *mebi ou akuma* » (les biens matériels ou richesse). Il s'agit, comme on peut bien le remarquer dans l'étymologie même de ce mot, de tous les biens laissés à la famille, au clan ou à la tribu par le chef de famille (père de *pater-patris*) au regard de la patrilinéarité de cette société. Un héritage « *tiga* » qui concerne ici en premier lieu la terre ancestrale, le premier bien qui est à l'origine de tous les autres biens, parmi lesquels, le pouvoir et l'autorité dont peut disposer le *Fang-Béti*. On peut donc comprendre ici pourquoi le nominatif « *pater* » (père) se décline au gérondif en « *patris* » (la terre natale, ancestrale, le bien laissé à la famille, au clan ou à la tribu par le père, chef de famille, du clan ou de la tribu). C'est aussi la raison pour laquelle, comme nous l'avons vu au précédent chapitre, le chef de famille est à la fois la « tête » (*nlo nda bod*) ou le « porte-parole » de la famille « *anyu nda bod* », mais aussi le noble « *nkukuma* ». Il faut souligner aussi ici qu'à la différence de certaines sociétés occidentales où règne la phallocratie, on peut dire que la société traditionnelle négro-africaine est plutôt « logocratique » dans ce sens que le pouvoir et l'autorité qui viennent des ancêtres s'exercent par la parole. Le lègue ancestral du pouvoir et de l'autorité s'accompagne aussi de celui du patrimoine qui appartient à toute la famille, tout le clan ou toute la tribu et non à une seule personne comme on le verra avec le néo-patrimonialisme.

On peut donc conclure que dans la vision négro-africaine traditionnelle du monde et particulièrement celle des *Fang-Béti* dont l'influence est notoire dans la gestion des politiques publiques au Cameroun, comme nous l'avons souligné dans le précédent chapitre, les notions de pouvoir, d'autorité et de

patrimoine sont des réalités qui s'exercent au sein de la famille, du clan et de la tribu. Trois réalités qui sont étroitement associées et dont les origines et la destinée sont communes.

### **9.2.2 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine pour le négro-africain traditionnel : un héritage ancestral à sauvegarder**

Dans la vision négro-africaine traditionnelle du monde, le chef de famille et les anciens du clan ou de la tribu exercent le pouvoir, l'autorité et font usage du patrimoine reçus des ancêtres comme des intendants et non des propriétaires. Dans un échange avec notre père qui était chef de sa grande famille, nous lui posons la question de savoir pourquoi il ne cédait pas à la demande de la vente de terrain que lui avait adressée l'un de ses cousins qui était devenu Ministre au Cameroun ? Il nous répondra que : « *mene man nnoani mikog, ebod bene ai mia b'asu* » entendez : « *Je ne suis que gardien de cette plantation de canne à sucre. Les véritables propriétaires viendront* ». Cette sagesse voudrait tout simplement dire que chez les *Fang-Béti*, le patrimoine, mais aussi le pouvoir et l'autorité sont des biens qui n'appartiennent qu'aux membres de la famille et à tous. Ils ne sauraient donc être cessibles ou profiter, de manière individuelle, à un seul membre de la famille, fût-il le chef de cette famille. D'ailleurs, il convient de faire remarquer avec Cyprien Awono que la notion de chef de famille ici a une certaine connotation occidentale. Dans ce milieu, on parle plutôt de père de famille, la notion de chef n'ayant presque pas de référence dans la société *Fang-Béti* par exemple. Ce glissement de sens savamment orchestré par le colon contribuera d'ailleurs au détournement stratégique du véritable dépositaire de l'autorité traditionnelle et aussi du patrimoine dans le contexte de modernité en Afrique. Le chef traditionnel de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré institué par l'administration coloniale n'ayant rien en commun avec le père de famille traditionnelle. En effet, à la différence du chef traditionnel de l'administration coloniale, le père de famille bénéficie d'une totale légitimité au sein de sa famille, son clan ou sa tribu. Tous les membres de sa famille, de son clan et de sa tribu se réclamant et se reconnaissant des ancêtres communs de qui procède son autorité et son pouvoir. Un pouvoir qui est d'ailleurs exercé, non pas de manière arbitraire et foncièrement coercitive, comme celui du chef traditionnel colonial, mais de manière collégiale au sein d'un Conseil d'anciens symbolisé par l'Arbre à palabres que vous pouvez découvrir dans le portrait associé à ce chapitre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Cyprien Awono pense que :

*« L'idée de la légitimité populaire n'est pas étrangère à certains systèmes politiques anciens et certaines pratiques africaines relèvent d'une pratique démocratique. On peut relever cette forme démocratique avec la figure tutélaire du chef de clan tel que les explorateurs allemands ont pu le découvrir auprès des populations Béti du Cameroun central et méridional. En réalité, le terme chef de clan est une connotation occidentale,*

*il s'agit plutôt du chef de famille. Le chef de famille n'est pas issu d'une lignée royale ou seigneuriale, car le terme « béti » signifie déjà seigneur. La société béti est égalitaire. Le chef de famille est élu parmi les anciens du clan. Toutes les décisions sont délibératives » (Awono, 2011).*

La palabre ici concerne tout ce qui, dans ce milieu, donne lieu à un échange verbal à caractère communautaire. Pour les besoins de conservation de l'harmonie de la communauté qu'il faut toujours rechercher par-delà toute circonstance heureuse ou malheureuse, c'est au sein d'un Conseil présidé par le chef de famille, du clan ou de la tribu, accompagné par tous les anciens, que toutes les décisions sont prises à l'unanimité, comme dans le cas de la société *Fang-Béti*. Pour mieux garantir l'adhésion du reste de la communauté au respect des us et coutumes ancestraux, ils disposent cependant de quelques moyens de coercition dont le but est souvent presque essentiellement dissuasif. Aussi, comme l'affirme l'écrivain Yves Brillon au sujet de la gestion de l'autorité et de la nécessité des sanctions en milieu traditionnel négro-africain : « *les sanctions pouvaient être de nature psychologique (éviterment, ridicule, ostracisme), patrimoniale (amende, restitution, compensation) ou physiques (sérvices corporels, torture, peine de mort)* » (Brillon, 1980, p.122). A côté de ces sanctions, il existe aussi celles qui ont trait à la superstition et dont le rôle est éminemment aussi dissuasif. C'est le cas des risques encourus par tous ceux qui portent atteinte aux interdits socioculturels. Dans ce cadre, on fera comprendre aux jeunes générations portées vers le relativisme socioculturel des interdits, que tous ceux qui commettent par exemple l'inceste perdront toute leur progéniture ; tous ceux qui consomment un mets réservé aux anciens contracteront, eux-mêmes ou leur progéniture, des maladies graves... Il faut dire que la plupart de ces sanctions peuvent reposer sur des faits scientifiquement observables, mais que la société interprète ici au moyen d'une connaissance empirique. C'est ainsi par exemple que certaines infirmités observées chez des enfants nés d'une relation consanguine seront attribuées aux châtements des ancêtres qui répriment l'inceste. D'autres sanctions visent l'inhibition de certaines pulsions. C'est le cas de l'homosexualité où tous ceux qui en sont soupçonnés sont taxés de sorciers et mis au banc de la société.

Pour le cas du Cameroun que nous traitons ici, la place du chef de famille, du clan ou de la tribu, bref, de l'autorité traditionnelle n'est pas prépondérante seulement dans la société *Fang-Béti*. La gestion du pouvoir et de l'autorité se passe plus ou moins semblablement dans tous les autres groupes sociaux, particulièrement ceux qui se sont assez tôt ouverts à l'influence des traditions et civilisations importées. Cyprien Awono fait ainsi remarquer que :

*« A l'opposé du pays Béti [dont l'influence s'étend sur presque toute la sous-région de l'Afrique centrale], toute la partie septentrionale du Cameroun postcolonial était sous la férule de Lamibés (émirats musulmans) ayant fait allégeance pour la plupart au Sultanat*

*de Yola du Nigéria. La partie occidentale du Cameroun reste comme durant la période postcoloniale dominée par des royaumes féodaux du pays Bamiléké et Bamoun et des Fons de la partie anglophone. Ces sociétés féodales restent stratifiées et inégalitaires (roi, notables, serviteurs et peuple). L'autorité de ces monarques reste encore très forte dans le Cameroun moderne. L'intronisation des rois, chefs supérieurs, Lamibés ou Fons est encore aujourd'hui l'occasion d'allégeance et de soumission des ressortissants de ces régions. Ces populations sont soumises à une allégeance duale : traditionnelle (respect et soumission au chef) et moderne (respect de l'Etat de droit). Ahidjo puis Biya aujourd'hui, sont considérés à titre honorifiques comme des Fons (paramount chief de la partie anglophone), chefs des chefs du pays Bamiléké et Bamoun et chef de tous les Lamibés. Il s'agit, d'après Luc Sindjoun de « la pénétration de la prééminence du Chef de l'Etat dans l'ordre politique dit traditionnel à des fins de capitalisation hégémonique, d'allégeance des sociétés locales » et donc de légitimation de son pouvoir » (Awono, 2011).*

Cependant, compte tenu de l'influence de la société *Fang-Béti* dans les politiques publiques actuelles au Cameroun, comme nous l'avons souligné plus haut, la conception patrimonialiste de l'autorité et du pouvoir qui se dégage de l'insistance faite pour le respect des us, coutumes et interdits socioculturels dans cette société est très intéressante pour nous dans ce travail. Une conception qui ne vise en aucun cas, des privilèges individualistes, sinon l'équilibre social. Ce qui n'est pas le cas dans la conception néo-patrimonialiste du pouvoir et de l'autorité dans l'Etat moderne en Afrique et au Cameroun qui s'en réclame pourtant.

### **9.2.3 – Le pouvoir, l'autorité et le patrimoine en Afrique : entre concession légitime et usurpation**

Bien que la plupart des dirigeants Africains s'appuient inexorablement sur la tradition pour mieux exercer leurs responsabilités dans un contexte pourtant de modernité, il faut tout de suite faire remarquer que cette réciproque sollicitation est tout simplement stratégique et utilitaire comme nous l'avons souligné ci-dessus. En effet, la conception du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine dans les deux milieux traditionnel et moderne s'oppose et s'affronte même aussi bien dans leur source qu'en ce qui concerne la légitimité des dépositaires ou les moyens utilisés dans les deux contextes pour y accéder et pour en assumer la gestion.

Pour ce qui est du cas du Cameroun, en dehors de quelques points communs qui s'expliquent plus, d'une part, par l'influence de l'inconscient culturel et d'autre part, par un tri sélectif savamment opéré par des dirigeants de certains aspects du patrimonialisme traditionnel négro-africain au service du néo-patrimonialisme, le reste des rapprochements faits ici entre la tradition et la modernité n'est

qu'une fausse copie de la réalité. Pour des points communs, il s'agit particulièrement de la conception gérontocratique quant à l'influence des vieux en tant que dépositaires et gestionnaires du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine. Voici ce qu'affirme en effet Cyprien Awono dans son travail au sujet de l'influence des vieux dans la vie publique au Cameroun :

*« La plupart des chefs supérieurs sont membres du comité central du parti au pouvoir. De cette façon, Biya contrôle à la fois le pouvoir traditionnel (héréditaire) et moderne (temporel). Il n'est donc pas surprenant qu'après vingt-huit ans de règne sans partage, tel un chef traditionnel du Cameroun, il gère le Cameroun, comme si son accession au trône fut héréditaire et que seule la mort pourrait l'en séparer. Tel un monarque, la « cour » de Biya est constituée de ministres, conseillers et hauts dignitaires de l'administration dont certains ont été ministres dans les années 60 et 70. La presse camerounaise se fait écho en permanence de la gérontocratie qui est installée à la tête du Cameroun où la moyenne d'âge des dirigeants est de 70 ans. Les « sages sont à la tête du pays » et les cadets sociaux, comme au village, leur doivent respect et allégeance. Pour imiter leur chef (traditionnel)/Président (moderne) Biya, certains ministres ne sont pas du reste. L'ancien 1er ministre Inoni Ephraïm, se faisait appeler « His Excellency, chief Inoni Ephraïm ». La collusion néo-patrimoniale entre les titres traditionnels et ceux attribués par Biya confère à leurs détenteurs des pouvoirs à la fois atemporel et temporel. D'autres aspects de la culture traditionnelle ont été transposés dans la gestion de l'Etat moderne. Comme par exemple le respect des aînés, un symbole de la solidarité africaine, à l'épreuve de l'administration ou de la gestion de l'Etat moderne. Sous couvert du droit d'aînesse, on ne peut reprocher à un aîné son indélicatesse ou son incompétence. Il vaut mieux faire profil bas lorsqu'une haute personnalité est en tort, la culture nous interdit de juger « un grand », il vaut mieux en parler à un « sage » qui verra dans quelle circonstance, il en refera au fautif » (Awono, 2011).*

On peut aussi citer dans le même registre, l'usage de l'oralité que les dirigeants Camerounais maîtrisent mieux par rapport à la culture de l'écrit qui sied à l'administration moderne. En effet, comme nous l'avions déjà fait constater d'un autre registre, le « téléphone arabe » fonctionne mieux sur le plan administratif que les nombreux textes qui sont rangés dans les tiroirs et qui ne sont tout simplement que l'expression de la bureaucratie administrative encrée dans les mentalités ici depuis la colonisation française. Les consignes non écrites des autorités sont souvent plus respectées que des textes juridiques. Il faut dire que ce procédé arrange bien les intérêts néo-patrimonialistes des dirigeants, personnes ne se sentant responsable d'un ordre qui n'est écrit nulle part et qu'on peut manipuler à sa guise.

Il y a aussi d'autres limites culturelles comme celles liées à la gestion du temps et des manquements à la déontologie administrative, comme le respect du principe de subsidiarité. Cyprien Awono fait remarquer dans ce sens que :

*« Le retard fait partie du quotidien des agents de l'Etat, l'absentéisme est chronique. Le directeur arrive au travail après tout le monde, c'est un signe d'autorité. Il n'est rare de voir des ministres arriver au travail deux à trois heures après l'heure officielle de travail, d'en repartir beaucoup plus tôt pour éviter les embouteillages. Dans la même logique, tout se fait à la discrétion et sous « la haute autorité et la vision éclairée » du Président Biya, qui est omnipotent et omniscient. A longueur de journée, ses louanges et bienfaits sont chantés à la radiotélévision d'Etat. Depuis, plus d'une vingtaine d'années le générique qui annonce le journal radiodiffusé à la télévision d'Etat, la Cameroon radio and télévision (CRTV), composé par le chanteur et conteur Akangelo de Moneko'o est le suivant : « Paul Biya le peuple camerounais te remercie pour tous tes bienfaits et te demande d'aller de l'avant... ». Cette pratique est culturelle dans le sens où, les griots chantent généralement depuis la nuit des temps, dans bien de pays africains, les prouesses des fils ou filles du terroir dans leur communauté ou en dehors pour en faire des exemples pour les cadets sociaux » (Awono, 2011).*

Au niveau de la source du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine, si la société traditionnelle accorde une origine transcendante à ces biens que les anciens ont reçus des ancêtres, des génies et des dieux et qu'il faut gérer dans le respect des codes et principes qui en sont associés, il est évident que ce triptyque dont l'existence est inséparable dans l'administration moderne a une cause immanente. En ce qui concerne les dépositaires du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine dans le cadre de la tradition, la société leur reconnaît bien une légitimité liée à leur place dans la communauté, à leurs vertus morales et physiques. Ce qui n'est toujours pas le cas en contexte d'administration moderne où la légitimité de la plupart des dirigeants est souvent mise en cause. Car, en effet, les procédés utilisés par ces derniers (coups d'Etat, démocratie à la carte, trafic d'influence, usurpation de compétences ...) n'ont souvent rien à voir avec les codes de désignation des responsables de la société traditionnelle.

En ce qui concerne enfin l'éthique dans la gestion du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine dans la société traditionnelle et moderne, il est évident que les logiques convoquées sont ici diamétralement opposées. En effet, la société traditionnelle, par le biais des dépositaires du pouvoir et de l'autorité, considère que le patrimoine, tel qu'il se définit étymologiquement comme étant l'ensemble des biens de la famille hérités des ancêtres, est un trésor qui appartient à toute la société sans exclusive et qu'il faut équitablement redistribuer en sauvegardant la part des générations futures. Le néo-patrimonialisme dans l'Etat moderne au Cameroun s'identifie formellement par l'individualisme ; la confiscation du patrimoine national l'assujettissement du peuple par une minorité. La redistribution néo-patrimonialiste du patrimoine national au Cameroun est en effet caractérisée par : la *corruption*, le *clientélisme*, le *patronage*, le *copinage*, le *népotisme*, le *tribalisme*, le *prébendalisme*, le *sectarisme*...(Awono, 2011) Toutes choses classées comme des vices par la société traditionnelle et que les ancêtres, les génies et les dieux, sources de tout patrimoine, répriment sévèrement. Le *fang-béti* a une expression pour les désigner. Une expression qui, malheureusement définit la politique



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

moderne, du moins, dans le sens que lui donnent les dirigeants Camerounais comme « *mvol* », ce qui veut dire l'iniquité. Aussi, au regard de la gabegie qui mine la gestion du patrimoine national au Cameroun et surtout du refus des dirigeants Camerounais de penser aux générations futures à cause de l'imposante dette publique qui ne cesse d'augmenter au fil des années, le néo-patrimonialisme s'oppose-t-il complètement à la vision patrimonialiste traditionnelle en Afrique et au Cameroun.

C'est pourquoi, considérant le fait que plusieurs recherches africanistes se sont toujours penchées sur l'influence réciproque entre pouvoir traditionnel et moderne pour l'émergence de l'Etat postcolonial en Afrique ; considérant également le regain de dynamisme de l'autorité traditionnelle au Cameroun qui attire plus que jamais les dirigeants Camerounais à sacrifier aux rituels des intronisations traditionnelles (telles que le montrent les images de la cérémonie d'intronisation de Paul Biya au titre de « *Nnom Ngi* », un titre *Fang-Béti* qui signifie « gorille, mal dominant » attribué par les chefs traditionnels) ; considérant enfin le fait que de leur côté, les chefs traditionnels s'organisent de mieux en mieux influencer les politiques publiques ou alors participer au partage du « gâteau national » (Djachechi Monga, 2002) au Cameroun, la réponse à ces deux questions demeurent essentielle pour une interaction positive de l'autorité traditionnelle et moderne dans les politiques publiques camerounaises : qui doit être considéré comme chef traditionnel ? Quelle est la place de l'autorité traditionnelle en politique en Afrique et au Cameroun ?



En effet, ce double questionnement se trouve bien au centre des positions plus ou moins contradictoires que soutiennent d'un côté Fred Eboko et de l'autre Njoya Moussa. Le premier, politologue français d'origine camerounaise, pense que : « *l'imposition des chefs par le protectorat allemand ou la tutelle française a abouti à la désignation de chefs qui n'ont aucune légitimité, si ce*

*n'était de collecter les impôts et taxes »* (Eboko, 2006, pp.5-20). Le second quant à lui, politologue Camerounais, la question de la place des chefs traditionnels dans la politique au Cameroun est une incongruité, dans la mesure où leur position de monarque traditionnel est déjà une fonction politique (Awono, 2011). Pour ce dernier : *« La chefferie traditionnelle étant souvent un véritable micro-Etat, et sa gestion relevant de la haute politique. Ce qui poserait problème, c'est l'engagement des autorités traditionnelles au sein des partis politiques, dans un contexte de multipartisme... Cette posture serait nécessaire pour préserver son impartialité et surtout sa sacralité »* (Djene, 2019).

En tout état de cause, il est certain qu'au regard de l'implication des autorités traditionnelles dans la scène politique au Cameroun aujourd'hui, une implication dont les contours ne sont pas toujours clairement définis et les acteurs formellement désignés eu égard aux codes de désignation de l'autorité traditionnelle aussi bien par la tradition que la législation camerounaise, une réflexion sérieuse mérite d'être envisagée pour une contribution constructive de ces acteurs inconditionnels dans les politiques publiques au Cameroun.

#### **9.2.4 – L'Etat néo-patrimonialisé en Afrique : une institution à cheval entre la tradition et la modernité, le cas du Cameroun**

Répondant à la question d'un journaliste qui lui demandait : *« Pourquoi 50 ans après [les indépendances], l'Afrique est encore à la traîne avec des guerres un peu partout où les fils d'un même pays se tirent dessus ? »*, Laurent Gbagbo, l'ancien président ivoirien affirmait que :

*« Le refus du respect des lois. Tout bêtement. Les plus simples vous diront à cause des impérialistes. Mais si vous respectez la loi qui vous interdit de mettre feu à votre pays, l'impérialiste ne peut pas vous contraindre de prendre ses armes pour le faire. Eux, ils sont dans leur logique de déstabilisation d'un continent qui regorge encore des ressources assez pour le piller. Mais, que faisons-nous pour bâtir une unité qui les en dissuaderait ? Pas grand-chose ! L'Occident sait qu'il est l'auteur de la balkanisation de l'Afrique, il peut donc, quand bon lui semble, opposer qui il veut dans un pays qui lui doit ses frontières, demander à une ethnie ou une de se mettre ensemble pour revendiquer, et vous verrez que de façon contagieuse, le rival d'en face fera de même. Une fois les deux camps créés, il n'y aura plus qu'à aller à l'affrontement pour en sortir avec une grosse facture sociale sur laquelle il pourra jouer à l'infini au gré de ses intérêts ! »* (Bagbo, 2020).

En présentant simplement les choses comme le fait Laurent Gbagbo dont le règne, comme président de la République ivoirienne pendant une décennie, se situe à juste titre dans le contexte de l'Etat néo-patrimonialisé en Afrique, on court le risque de passer à côté de nombreux faits annonciateurs de cette situation.

#### **9.2.4.1 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique : des causes lointaines**

Il est évident que les germes de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et au Cameroun sont à chercher dans l'histoire même de notre continent. Comme nous l'avons analysé dans le précédent paragraphe, le patrimonialisme est le régime sociopolitique et économique qui sied à la conception du pouvoir, de l'autorité et de la gestion des biens publics dans la vision négro-africaine traditionnelle du monde. Et lorsque la colonisation prend possession du continent africain, il est certain que, provenant des civilisations patrimonialistes eux aussi, comme nous l'avons souligné par l'expression universelle du patrimonialisme, les Occidentaux trouvent en Afrique un terrain fertile au patrimonialisme sociopolitique et économique moderne. Pour Fred Eboko (2006), le néo-patrimonialisme en Afrique va en effet permettre le passage de la monarchie patriarcale pluraliste aux monarchies constitutionnelles. L'un de nos interlocuteurs peut donc ajouter que :

*« La constitutionnalité du néo-patrimonialisme dans les Etats africains serait le résultat d'une volonté politique préconisée par le colon dans l'élaboration des logiques managériales des Etats post-coloniaux en Afrique. Une volonté politique bien partagée par l'essentiel des dirigeants africains, tant elle répond aux fondements institutionnels du pouvoir traditionnel et surtout permet la préservation des avantages dans les pseudos Etats modernes grâce à la confiscation du pouvoir dont les raisons sont presque toujours justifiées par la Constitution. Malheureusement, c'est aussi dans cette logique qu'il faut fonder les véritables raisons de l'immobilisme managérial et étatique en Afrique (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».*

Cependant, comme l'affirme un autre interlocuteur :

*« L'orientation que le patrimonialisme africain devait prendre du fait de la colonisation allait plus ou moins être bénéfique aux Africains eux-mêmes comme pouvait l'être, dans une certaine mesure, leur patrimonialisme traditionnel. En effet, les Occidentaux n'étant pas venus en Afrique pour aider les Africains à mieux profiter de leur patrimoine, mais, plutôt à servir les intérêts de leurs patries grâce au patrimoine africain, l'avenir de l'Afrique allait être compromis du fait de la colonisation. Une situation qui ne va pas s'arranger lorsque les Occidentaux seront priés de quitter le continent après les deux grandes guerres (Entretien 21, Promoteur d'Université privée, Yaoundé, 26/06/2015, 16h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.691) ».*

#### **9.2.4.2 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique : des causes immédiates**

Au sujet des causes immédiates de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique, il est évident que lorsqu'arrivent les indépendances, on assiste à la naissance de courants d'influence multiples. Après

les deux grandes guerres en effet, les capitalistes vainqueurs vont continuer à s'affronter avec les communistes, qui avaient perdu pied en Afrique du fait de leur défaite. Ces deux principaux courants continueront à rivaliser pour garder leur mainmise en Afrique à cause des positions stratégiques qu'elle offre, mais surtout pour ses ressources. Cependant, qu'ils soient d'influence capitaliste ou communiste, les principaux régimes dirigés par des leaders Africains devront se préparer pour faire face aux insurrections contraires, d'où l'adoption de l'autoritarisme dont le néo-patrimonialisme s'imposait comme étant le principal carburant. Il s'agit en effet des régimes qui vont permettre peu de dissentiment en restreignant des libertés civiles et politiques. Il fallait surtout contrôler la seule autorité qui pouvait être structurée à ce moment, c'est-à-dire, l'autorité traditionnelle. En effet, à cette époque, comme l'affirme l'historienne Claude-Hélène Perrot : *« les rois et les chefs se voient dans la position d'arbitres, placés au-dessus de la mêlée. Au sein de l'Etat, ils affichent volontiers leur neutralité à l'égard des partis politiques en lice »* (Perrot, 2009, p.21). Cependant, pour assumer formellement leur neutralité, nos souverains devaient être à l'abri du besoin pour éviter d'être corrompus par les différentes parties en présence. Faute de jouir de cette aisance matérielle : *« [leur] position est difficilement tenable tant qu'une certaine indépendance économique n'est pas assurée. Des ressources insuffisantes mettent les rois et les chefs dans la dépendance du Gouvernement et du parti gouvernemental »* (Perrot, 2009, p.21). Les nouveaux dirigeants Africains, en bon stratèges entraînés par leurs partenaires, les anciennes puissances coloniales, qui avaient gardé la main sur les différents leviers de l'émergence des jeunes Etats africains nouvellement indépendants, commenceront la néo-patrimonialisation des Etats africains en affaiblissant d'abord le pouvoir traditionnel au moyen de la corruption.

Effectivement, pour conserver leur hégémonie et maintenir leurs positions stratégiques en Afrique, les Occidentaux, comme nous l'avons déjà souligné dans un précédent chapitre, vont organiser les Institutions coloniales de nature à combler leurs attentes. Le néo-patrimonialisme étatique qui connaîtra son expansion après l'entreprise coloniale gardera la même conception de l'organisation administrative comme Mamoudou Gazibo l'a décrite dans le tableau suivant :

*« Au niveau traditionnel, les chefs de villages ont été remplacés par des « supplétifs de la coloniale ». Le chef de village dans la conception coloniale française n'est pas le représentant de la population comme semble le suggérer son titre, mais un auxiliaire de l'administration d'occupation. Son principal rôle est de collecter l'impôt et de relayer les directives de l'autorité coloniale, à ce titre il reçoit une maigre rétribution au prorata des sommes collectées. Il était désigné « à titre précaire et essentiellement révocable ». Cette situation prévaut encore aujourd'hui au Cameroun, même si l'impôt forfaitaire a disparu depuis plus d'une décennie. Sur le plan administratif, cette forte imposition durant la période coloniale a par ailleurs créé de nouvelles catégories de fonctionnaires, de nouveaux intérêts et des clivages sociaux. Ces luttes étaient elles-mêmes d'autant plus*

*vives que la nature centralisée et autoritaire du système colonial se traduisait par l'émergence de pouvoirs personnels, concentrés dans les mains de quelques individus. Ceux-ci, en retour, utilisaient leur position pour défendre les intérêts de certaines catégories, comme la bureaucratie civile et militaire, tout en limitant la participation au système d'autres groupes sociaux...*

*Un autre fait hérité de la période coloniale, c'est le fait qu'il ne soit pas rare dans les services publics de voir des fonctionnaires refuser de servir certaines catégories de personnes, car le principe de réciprocité ne sera pas respecté. Par principe de réciprocité, nous entendons, le fait que la position de pouvoir de l'usager public ne peut servir et/ou aider l'agent de l'Etat, ce dernier ne tire aucun avantage en lui rendant service. L'agent de l'Etat va user de sa position de pouvoir pour régler certains comptes personnels, abuser du bien public au détriment des usagers et finalement, servir en priorité ses amis, les membres de sa communauté tribale ou des supérieurs hiérarchiques qui feront plus tard un retour d'ascenseur. Il n'est pas rare d'entendre certains fonctionnaires et hauts dignitaires affirmer sur les ondes publiques ou dans les journaux, qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à Paul Biya (qui personnalise pour eux l'Etat) ... » (Gazibo, 2010, p.63)*

Dans ce qui précède, il apparaît que l'administrateur colonial, non seulement avait choisi de vider de leur autorité et de leur légitimité l'identité et le statut du chef de famille, du clan ou de la tribu en le mettant à son service et non plus au service de sa famille, il a également instauré une conflictualité dans la place du chef mais aussi de tous les autres auxiliaires de l'administration coloniale au sein de la communauté. On comprend donc que plusieurs leaders nationalistes indépendantistes et post-indépendantistes en Afrique aient voulu absolument contester le statut de ces auxiliaires de l'administration coloniale tout en cherchant à moderniser la gestion du pouvoir et de l'autorité une fois débarrassés du joug de la colonisation. Voici ce que Claude-Hélène Perrot fait remarquer à ce propos :

*« Au lendemain des indépendances, les nouvelles élites africaines voyaient dans les rois et les chefs les reliques d'un passé, passé qu'il leur appartenait d'abolir. Les nationalistes qui assurèrent le passage de la domination coloniale à l'indépendance étaient sortis des écoles, et l'avènement de la modernité les enthousiasmait. Leur objectif était un changement radical de la société. Et les chercheurs de l'époque qui écrivaient sur la période et sur ces acteurs partageaient la même vision des choses (la remarque est de Rathbone). Pour cette génération la chefferie, auxiliaire et instrument du colonialisme, n'offrait plus qu'une caricature de ce qu'étaient les royautés avant la colonisation. A l'époque on opposait systématiquement une modernité incarnée par l'Etat à une tradition symbolisée par les chefs, comme deux mondes complètement étrangers l'un à l'autre. Aujourd'hui les grands changements survenus retiennent l'attention des chercheurs. Depuis les années 1980, le regard porté sur les deux pouvoirs a changé. Auparavant l'attention des anthropologues, des politologues et des historiens se dirigeait vers les processus de formation et de construction de l'Etat moderne en Afrique. Elle s'oriente de plus en plus sur ce phénomène inattendu qu'est la reviviscence, dans un contexte nouveau et sous des formes évidemment nouvelles, des royautés et des chefferies. Au-delà même*

*de la cohabitation entre deux pouvoirs aux assises dissemblables, voire antinomiques, c'est la question de leur mise en contact et d'un processus d'incorporation réciproque (J. F. Bayart) qui est aujourd'hui à l'ordre du jour » (Perrot, 2009, p.17).*

A notre humble avis, ce constat fait déjà par Jean-François Médard une décennie auparavant et étayé ici par Claude-Hélène Perrot, loin de soutenir l'opposition entre autorité traditionnelle et moderne dans la construction de l'Etat moderne en Afrique, souligne les interactions entre ces deux sources de pouvoir. Il éclaire en effet, comment dans la construction du pouvoir patrimonialiste et néo-patrimonialiste, l'autorité traditionnelle a eu besoin de l'autorité moderne pour survivre au-delà du traumatisme socioculturel qu'a été le passage de la tradition vers la modernité en Afrique et vice versa. Cependant, la principale conséquence de ces « incorporations » stratégiques est que l'autorité traditionnelle a souvent perdu de sa légitimité anthropo-sociologique pour survivre au contact de la modernité alors que le pouvoir moderne en Afrique brille par un syncrétisme qui a du mal à permettre aux Etats africains de passer résolument vers la modernité en adoptant tous les principes nécessaires à l'émancipation d'une action publique moderne.

Pour ce qui est du cas du Cameroun, alors que le pouvoir colonial avait systématiquement entrepris de changer la physionomie des autorités traditionnelles en les faisant de simples auxiliaires de l'administration coloniale et en éradiquant (Perrot, 2009) complètement ce pouvoir là où il y avait des difficultés d'assimilation malgré quelques survivances çà et là comme dans le Nord et l'Ouest du pays, l'Etat postcolonial se servira des autorités traditionnelles de manière assez subtile pour renforcer sa vision néo-patrimonialiste du pouvoir. Ahidjo et Biya feront en effet de l'Etat néo-patrimonialiste du Cameroun, une Institution à cheval entre la tradition et la modernité par une savante exploitation des avantages de l'une et l'autre réalité au profit d'un pouvoir éternel à la tête de l'Etat. Une situation qui intéresse plusieurs chercheurs qui interrogent le marasme que connaît les politiques publiques en Afrique et au Cameroun.

Pour l'un de nos interlocuteurs, s'exprimant au sujet du patrimonialisme en Afrique :

*« Si dans le passé, du point de vue traditionnel, la société négro-africaine a réussi à maintenir son caractère patrimonial, cela s'est fait grâce à un certain nombre de considérations socioculturelles propres au milieu. En effet, dans la société négro-africaine traditionnelle, le père de famille tient son pouvoir des ancêtres et des génies de la famille, du clan et de la tribu à qui il rend compte. Tous ceux des membres de la famille qui sont tentés de s'opposer à ce pouvoir courent le risque d'être mis au banc de la société et de faire objet de malédiction de la part des ancêtres et des génies. C'est donc une situation qui rend le pouvoir du chef de famille intangible et sacré. Il faut cependant comprendre que ce caractère sacré du pouvoir et de l'autorité du chef de famille, du clan et de la tribu a été possible, justement grâce à la configuration familiale et clanique de*

*l'autorité. En effet, partant du fait qu'avant l'arrivée des colons, l'Afrique évoluait sous le régime des Etats-Nations, il est évident que tout le clan et la tribu se reconnaissaient dans l'autorité du chef qui procédait de celle des ancêtres de la famille, du clan ou de la tribu. C'est pourquoi les conflits ici n'étaient pas intra-claniques, mais, inter-claniques, d'où la réussite de l'autorité patrimonialiste à cette époque. Avec la colonisation, la logique organisationnelle de la société traditionnelle négro-africaine connaîtra une sérieuse mutation. Les colons ayant compris que les fondements administratifs de la société traditionnelle négro-africaine reposaient sur ce socle commun que sont la famille, le clan ou la tribu, il fallait balkaniser l'Afrique pour venir à bout des résistances liées à ce socle commun. Après la colonisation, cette balkanisation continuera à servir les anciennes puissances coloniales pour garder leur mainmise sur leurs anciennes colonies grâce à leurs interventions pour aider les dirigeants qu'elles avaient placés à la tête des différents Etats nouvellement indépendants. Quoique les fondements modernes de l'Etat en Afrique aient eu raison du patrimonialisme traditionnel négro-africain, les nouveaux dirigeants Africains auront besoin, à leur tour, de faire subsister la conception traditionnelle du pouvoir; au travers du patrimonialisme négro-africain traditionnel, pour assurer leur légitimité. Ils vont donc adopter une conception néo-patrimonialiste du pouvoir qui s'appuierait sur des éléments modernes de confiscation et d'imposition de l'autorité et sur l'héritage traditionnel de sacralisation de l'autorité. Une conception du pouvoir qui va arranger à la fois leurs intérêts et ceux des anciennes puissances coloniales jusqu'à l'arrivée des vents du libéralisme occidental. En effet, avec la démocratisation de la société Africaine, les fondements du néo-patrimonialisme, tels qu'ils ont été posés pendant la colonisation et après les indépendances seront sérieusement ébranlés en Afrique. Il fallait donc que les régimes néo-patrimonialisés des Etats africains trouvent une autre source d'inspiration des politiques publiques dans la gestion du pouvoir pour subsister. C'est ainsi qu'un savant dosage sera organisé entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain, le néo-patrimonialisme colonial et le patrimonialisme autoritaire communiste. On a abouti à un néo-patrimonialisme postmoderne qui sévit en Afrique aujourd'hui et qui ne permet pas à ce continent d'avancer. Pour que l'Afrique puisse venir à bout de ce blocage, il lui faut une véritable révolution qui mettra à plat la politique institutionnelle (Entretien 21, Promoteur d'Université privée, Yaoundé, 26/06/2015, 16h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.691) ».*

Cet exposé assez dense sur l'évolution du patrimonialisme en Afrique nous permet de mieux appréhender certains des mécanismes mis en place par les dirigeants Africains en général et ceux du Cameroun en particulier, pour mieux s'accrocher à ce qui constituait l'essentiel à sauvegarder pour eux face aux nouvelles réalités conjoncturelles de l'évolution des politiques publiques mondiales, c'est-à-dire, le pouvoir et les biens publics. En effet, comme le souligne bien le politiste Camerounais Ange Bergson Lendja Ngnemzue : « Dès le début des années 1990, la société camerounaise se comprime sous le poids de la nouvelle conjoncture faite de libéralisme, de corruption, d'insécurité et de pauvreté... » (Lendja Ngnemzue , 2009, p.2) Au lieu de s'engager résolument dans la mise en place des réformes managériales souhaitées par la Communauté internationale, l'Etat camerounais et la plupart de ses partenaires sociaux se sont plutôt concentrés dans l'élaboration des stratégies permettant à chaque camp de mieux profiter de sa position. Face aux insurrections populaires, conséquences, d'une part de l'éveil du libéralisme sociopolitique et d'autre part, de l'aggravation de

la crise économique, l'Etat camerounais a cédé « *les clés de l'économie aux bailleurs de fonds néolibéraux du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM)...* » (Lendja Ngnemzue , 2009, p.5). Ange Bergson Lendja Ngnemzue peut donc répondre à ceux qui estiment que l'Etat camerounais avait tout simplement perdu la main sur les différents aspects des politiques publiques face à la conjoncture des années 1990 que : « *L'État camerounais n'est pas mort, il a fait une mue, gardant intact son intérêt pour la gouvernementalisation de l'agir social. Il n'est pas idéologiquement en faillite, ce sont les termes de l'idéologie et de la domination qui se sont transformés* » (Lendja Ngnemzue , 2009, p.5).

De leur côté, alors que Paul Biya s'était retrouvé avec seulement 39% des suffrages aux premières élections multipartistes de 1992 et que l'opposition camerounaise avait le vent en poupe, le choix de privilégier les avantages matériels que leur nouveau statut d'acteurs sociopolitiques pouvait leur conférer ne va pas tarder. En effet, après les remous de désobéissance civile et « *des villes mortes* » qui ont précédé et suivi l'avènement du multipartisme des années 1990, comme l'affirme Ange Bergson Lendja Ngnemzue :

*« Depuis, la donne a évolué et changé. Pour les opposants, il est passé le temps faste et prometteur de l'Alliance pour le redressement du Cameroun par la Conférence nationale souveraine (ARCCNS), structure de l'opposition qui, en 1991, paralysa le pays avec les « villes mortes », une grève générale dure de six mois. Le régime de Biya ne tremble plus. Partout, l'opposition a reculé, et n'occupe qu'une sphère symbolique du champ politique, les hommes du président ayant de nouveau raflé le monopole sur l'appareil d'État, disposant de la majorité absolue dans toutes les sphères institutionnelles d'accès électif (parlement et municipalités) sans que la société n'ait de nouveau légitimé, d'aucune façon, le pouvoir de M. Biya. Au contraire, le fossé s'est creusé entre la société et la classe gouvernante, au vu du faible taux de participation (15 %) aux dernières élections législatives de 2007. On a évoqué çà et là la faiblesse et la corruptibilité des acteurs de l'opposition pour expliquer ce retour de l'hégémonie présidentielle : ce n'est pas Biya qui serait redevenu fort, ce sont ses adversaires qui seraient faibles. Cette explication est sans doute plausible, au vu de l'incapacité de l'opposition à s'organiser et à recomposer ce front commun qui a causé tant de soucis au pouvoir au début des années 1990, et de la promptitude de certains opposants à rentrer dans les jeux de compromissions avec le pouvoir. Je pense cependant que cette explication est sectorielle, elle touche uniquement au comportement de la catégorie politique qui, dans son secteur de l'opposition, chercherait ses marques et ses ressources de survie entre radicalisation et compromission avec le pouvoir. Du côté du pouvoir lui-même, cette explication sectorielle affirmerait volontiers que l'État est dans son droit de capturer ou d'affaiblir l'opposition pour continuer à exister lui-même. On se contenterait d'une telle explication s'il ne s'agissait, selon moi, d'une stratégie politique renvoyant à quelque chose de plus profond : une revanche du modèle néopatrimonial sur les velléités de construire un champ politique pluralisé, cette pluralisation signifiant sa propre mort comme pouvoir. Pour sa survie, le régime néopatrimonial camerounais aurait décidé de produire, non pas de nouveaux énoncés pour asseoir un nouveau contrat social dans un contexte politique libéral, mais de recycler et d'imposer ses vues sur une société camerounaise qui refuse toujours de le*



*légitimer. L'État se serait ainsi engagé dans une immobilité résolue, les mutations inscrites dans les institutions ayant surtout servi à satisfaire un formalisme juridique »* (Lendja Ngnemzue , 2009, pp.5-6).

Une situation chaotique qui répond en partie à ces quelques questions que nous avons posées à Fred Eboko, sociologue et politiste d'origine Camerounaise, sur le pourquoi et le comment de la situation chaotique qui semble être celle de la plupart des Etats africains et du Cameroun en particulier sur le plan de la gouvernance ? Il est certain qu'au lendemain des indépendances, la plupart des dirigeants Africains se sont engagés à poursuivre l'œuvre de modernisation de la gestion des Etats nouvellement indépendants, commencée par l'entreprise coloniale. Un travail qui a bien démarré et s'organisait autour de l'investissement dans presque tous les domaines de l'action publique et même privée. Il s'agissait particulièrement de la création des entreprises et des institutions de formation et la maîtrise des instruments de management public et privé. Comment en est-on arrivé à cette situation totalement chaotique que l'Afrique connaît quelques décennies après les indépendances et particulièrement dans les années 1980 ? Dans sa réponse et sur la base de ses publications, notamment sur l'impréparation à la démocratie (dans le sens occidental du terme) et l'Etat stationnaire, Fred Eboko a alors évoqué effectivement l'incapacité des nouveaux Etats africains à s'adapter à la nouvelle tournure qui était celle du *Nouveau Management Public (NMP)* imposé de l'extérieur au sortir de la grande crise économique mondiale. Il a également évoqué la volonté politiques des nouveaux dirigeants Africains de faire du néo-patrimonialisme le talon d'Achille de leurs régimes. L'un de nos interlocuteurs décrira cette réalité comme suit :

*« Une situation traumatisante pour les nouveaux Etats africains qui n'avaient même pas encore consolidé leurs Institutions et trouvé la forme consensuelle de l'Etat qui convenait à l'Afrique. Une Afrique qui verra ses jeunes Institutions tombées en lambeaux les unes après les autres. Surtout l'adoption du néo-patrimonialisme qui a permis, au détriment de la consolidation des jeunes Etats, à ceux qui détenaient le pouvoir, après avoir longtemps bénéficié de la complicité du bloc capitaliste qui combattait la main-mise soviétique en Afrique, de le monopoliser et de s'accaparer de l'essentiel des biens publics. Le but étant ici de se constituer un trésor de guerre afin de mieux faire face aux mouvements d'émancipation de l'opinion publique qui ont accompagné les « Vents d'Est » du libéralisme et de démocratisation du continent africain (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».*

Une vision que Pierre Jacquemot paraît soutenir en d'autres termes lorsqu'il affirme que :

*« Jusqu'en 1980, la tendance dominante en Afrique subsaharienne a été celle d'une extension continue de l'emprise étatique. Certes, le phénomène n'a pas atteint le même degré dans tous les pays, en raison notamment de la diversité de leurs options politiques*

[voulant certainement mettre en exergue ici la différence d'opinion entre les deux blocs socialiste et capitaliste ou libéral tombée avec la chute du mur de Berlin en 1989] ; *mais même dans ceux où le projet défendu par les groupes au pouvoir était de créer à terme une économie fondée sur les mécanismes de marché et de faciliter l'éclosion d'un secteur national privé associé aux capitaux étrangers, les interventions de l'Etat apparaissaient comme le vecteur naturel du développement. Affirmé de manière officielle ou diffuse, le rôle prééminent de l'Etat et de son administration relevait de l'évidente nécessité. A partir du début de l'actuelle décennie, un consensus de plus en plus large s'est formé autour du constat selon lequel l'excès d'Etat constitue l'un des freins majeurs au développement des économies africaines. Puissamment porté par certaines institutions internationales de financement — le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale au premier chef — , le thème du désengagement de l'Etat est depuis quelques années au centre de la réflexion politique sur les perspectives d'ajustement structurel des économies du continent » (Jacquemot, 1999, p.271).*

En effet, comme le souligne notre précédent interlocuteur :

*« Alors que la logique du Nouveau Management Public (NMP) préconise le « moins d'Etat » et l'association de tous les acteurs nationaux et internationaux dans la gouvernance publique et privée, les dirigeants Africains, eux, verront plus de concurrence et une menace pour la survie de leur pouvoir et s'emploieront à s'approprier de manière personnelle le rôle qui était celui de l'Etat. Pour cela, ces derniers bénéficieront, de manière cependant tronquée, de l'inconscient socioculturel négro-africain habitué à la gestion patrimonialiste du pouvoir pour mettre en place une politique néo-patrimonialiste de l'administration publique en associant les deux héritages socioculturel négro-africain, colonial, la confiscation des biens matériels et la complicité de la Communauté internationale pour imposer leur légitimité (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».*

#### **9.2.4.3 – La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et ses mécanismes au Cameroun**

De manière générale et selon les thèses de Jean-François Médard et Marc-Kevin Daoust, le néo-patrimonialisme est une forme de gouvernance basée sur un type de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et privé et dans laquelle tout pouvoir découle directement du leader (Daoust, 2013) . Il s'agit d'une forme de régime autocratique et oligarchique qui exclue les classes inférieures et moyennes dans la gestion du pouvoir, l'administration et la jouissance des biens patrimoniaux dans un Etat. Selon l'un de nos interlocuteurs : *« le néo-patrimonialisme représente le visage revêtu par le patrimonialisme traditionnel négro-africain sous le couvert de la démocratisation imposée de l'extérieur (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».* Plusieurs chercheurs sur les politiques publiques en Afrique s'entendent sur les mécanismes au travers desquels s'appréhende les Etats néo-patrimonialisés d'Afrique. Nous allons analyser quelques-uns de ces mécanismes.

**a) - La personnalisation et la confiscation du pouvoir et des institutions**

Dans une approche anthropologique de l'explication de la tendance qu'ont les dirigeants Africains à personnaliser et à confisquer le pouvoir et les institutions, le philosophe Tempels pense que cette tendance s'explique par le principe monarchique selon lequel l'autorité procède d'un seul, porteur de la force vitale de l'ancêtre (Tempels, 1959). Pour le juriste Bernard Asso, et comme cela est de mise dans la vision du monde négro-africaine, c'est le surnaturel qui justifierait l'existence du chef (Asso, 1976). Comme nous le verrons au sujet des conséquences de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et au Cameroun, la démocratisation institutionnelle qui orne tous les discours officiels des dirigeants Africains s'avérerait donc enfin de compte n'être qu'une grande farce. L'un de nos interlocuteurs affirme à ce propos que :

*« La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et au Cameroun s'est effectuée au travers de la personnification et de la confiscation des Institutions républicaines. En effet, au sortir des deux grandes guerres, la plupart des pays africains avaient opté pour des régimes démocratiques que préconisaient les Alliés par rapport aux régimes dictatoriaux en vigueur dans le bloc communiste déchu. Cependant, la démocratisation institutionnelle s'avérerait très tôt être plutôt une farce savamment orchestrée par les jeunes leaders Africains alliés au bloc capitaliste contre ceux du bloc communiste et ce, avec la bénédiction des puissances Alliées pour mieux prendre possession des esprits dans les jeunes Etats africains. Au lieu des Institutions démocratiques républicaines solides, on assistera plutôt à l'installation d'un présidentialisme autoritaire dans la plupart des pays africains nouvellement indépendant (Entretien 21, Promoteur d'Université privée, Yaoundé, 26/06/2015, 16h – 17h30, Cf. Annexe N°2, p.691) ».*

En effet, un peu partout en Afrique, on a assisté à l'installation des régimes présidentialistes pour ne pas abusivement parler des démocraties présidentialistes par rapport à celles constitutionnelles qui avaient été annoncées çà et là, lors de la proclamation des indépendances dans la plupart des jeunes Etats africains. Moullés dans une tradition ancestrale et coloniale patrimonialiste, les jeunes leaders Africains ont tôt fait d'imposer le statut du président de la République à toutes les Institutions républicaines. Voici en effet ce que rapporte le juriste et homme politique Télesphore Ondo pour le cas du Gabon avec Omar Bongo :

*« Elu de la nation tout entière, le Président-gouvernant n'a pas de comptes à rendre à un Parlement dévoué presque totalement à sa cause et dont les campagnes d'une bonne partie des membres ont été financées par lui. Cette situation montre clairement qu'en régime présidentialiste exécutif constitutionnel est pratiquement un dualisme de façade. Le Président apparaît comme le seul concepteur de la politique de la nation, voire le seul gouvernant qui n'a pas de comptes à rendre » (Ondo, 2012, p.44).*

Afin de s'attribuer une légitimité constitutionnelle, la plupart des dirigeants Africains vont se tailler des Constitutions à la mesure de leurs intérêts hégémonistes fondés sur la personnalisation et la confiscation du pouvoir et de l'autorité. En effet, la suprématie du chef d'Etat en Afrique repose sur la Constitution. Ce sont des dispositions constitutionnelles savamment organisées qui lui attribuent des pouvoirs très importants, le mettant ainsi très largement au-dessus des autres Institutions constitutionnelles. Le constitutionnaliste Gérard Conac atteste cette influence des Constitutions en Afrique et les manipulations insidieuses qui y sont souvent associées pour forcer la légitimité des dirigeants Africains. Pour lui en effet : « *le droit constitutionnel offre aux chefs d'Etats (Africains) les plus habiles à récupérer les normes et les modes d'influence liés aux légitimités traditionnelles, des possibilités de camouflage. En détournant l'attention vers les couches officielles de stratification politique, les Institutions importées mettent les mécanismes réels du pouvoir à l'abri des regards indiscrets et des interventions non souhaitées* » (Conac, 1980, p.18). Ce que le politologue Louis Dubois affirmait déjà en ces autres termes : « *en Afrique d'expression française, la dictature présidentielle trouve son fondement dans les dispositions constitutionnelles* » (Dubois, 1962, p.233). Et alors que les uns et les autres pensent détenir leur autorité du fait de la tradition, Téléphore Ondo fait cependant remarquer que : « *dans la société traditionnelle africaine, le sacré, phénomène social total, a pour objet la légitimation du pouvoir du chef et participe de sa pondération. Ainsi, loin d'être une résurgence du modèle traditionnel, le processus de sacralisation du pouvoir au Cameroun et d'ensauvagement de la population exprime plutôt la défiance du pouvoir présidentiel néo-patrimonial à l'égard des mécanismes du constitutionnalisme démocratique* » (Ondo, 2012, p.32). Aussi, pour Bernard Asso (1981), le chef d'Etat Africain moderne s'écarte radicalement du modèle traditionnel de légitimité.

L'examen des différentes Constitutions africaines montre, en effet, que le président de la République est le détenteur quasi exclusif de tous les pouvoirs (Sindjoun, 1996). Cyprien Awono fait remarquer dans ce sens que : « *Dans bien de pays africains, les Constitutions successives ont souvent pour but principal de conforter le pouvoir du chef d'Etat plutôt que de le limiter, même lorsque les constituants consacrent une clause limitant le nombre de mandats présidentiels* » (Awono, 2011, p.14). Le politologue Thierry Michalon renvoie ainsi la responsabilité de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique à la logique constitutionnelle même du pouvoir du président de la République dans les pseudos démocraties africaines. Pour lui en effet : « *De par ses origines, l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct, confère au Président de la République une posture quasi monarchique. Elle confie, lors que majorité parlementaire et présidentielle coïncident, la réalité du pouvoir à un homme irresponsable devant la représentation nationale. Elle entraîne une personnalisation du pouvoir, faisant ainsi l'ombre aux mécanismes représentatifs, et sapant toujours plus leur nécessaire*

*légitimité* » (Ondo, 2012, p.21). Dans cette optique, la Présidence de la République est en Afrique noire une véritable chefferie traditionnelle (Conac, 1983, p.122). On se souvient dans ce sens qu'à son accession à la « magistrature suprême », Paul Biya avait été conduit tour à tour dans toutes les chefferies traditionnelles des différents groupes sociaux au Cameroun pour son adoubement. Un épisode qui a atteint son point culminant en 2011 lorsque ce dernier fut institué « *nnom Ngui* (le seul gorille, mâle dominant de la forêt) ». Un rite qui consacre, avec l'approbation des autres chefs traditionnels, la pérennité du chef ainsi désigné, la particularité « *nnom Ngui* » étant de n'être remplacé qu'à son décès.

Cette propension à la personnification et à la confiscation du pouvoir, l'un de nos interlocuteurs la fonde justement sur la conception patrimonialiste de l'autorité et du pouvoir en Afrique en affirmant ce qui suit :

*« Comme un chef de tribu qui donne l'impression de tenir compte de l'avis de ses notables alors qu'enfin de compte, c'est lui qui décide de tout, le Chef d'Etat Africain jouit d'un pouvoir sans partage et est au-dessus de toute justice. Voilà pourquoi la plupart des dirigeants Africains n'encouragent pas le processus d'une démocratisation formelle des Institutions en Afrique. Ils chevauchent toujours entre une organisation monarchique traditionnelle, où le chef de clan est désigné à vie et une pseudo démocratie libérale, avec un semblant d'élections libres (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».*

Et pour garantir cette longévité à la tête de l'Etat, comme un chef de famille africaine, les chefs d'Etats Africains alternent entre, d'une part, une attitude paternaliste caractérisée par la politique des « *dons du couple présidentiel* » puisés cependant dans le patrimoine national et présentés comme fruit de leur générosité. Et le constitutionnaliste Marcelin Nguéle-Abada, ayant travaillé sur le cas du Cameroun, estime dans ce sens que : « *cultivant à outrance et de façon ostentatoire le culte de la personnalité et le paternalisme à l'égard de ses « sujets », Biya ne s'embarrasse guère des contraintes constitutionnelles, au point où certains juristes ont pu parler de Constitution sans constitutionnalisme ou de déclin de constitutionnalisme* » (Nguélé Abada, 1995). Dans le même ordre d'idée, Cyprien Awono rapporte plus tard à cet effet que :

*« Pour cerner la collusion des desseins que sous-tendent les cérémonies de dons du couple présidentiel et leurs ambitions pouvoiristes, il suffit de constater la similitude des trajectoires publicitaires, qu'il s'agisse des dons de l'époux ou de l'épouse. La récurrence des concepts telles que la « magnanimité », « la sollicitude constante » dans la rhétorique officielle qui y est consacrée s'insère dans un registre qui construit l'image d'un couple présidentiel puisant dans ses ressources propres pour pallier la faim, les épidémies, promouvoir le bien-être des populations rurales, nécessiteuses urbaines etc. Or, tel n'est pas le cas. En veillant à ce que le nom de son chef soit en permanence associé aux projets*

*et réalisations concernant ce qu'on pourrait appeler le développement d'une région, le pouvoir procède à une appropriation du revenu national pour ensuite l'utiliser à des fins d'assujettissement et assurer par le fait même son contrôle des populations » (Awono, 2011).*

D'autre part, pour s'assurer le soutien inconditionnel de ceux qu'ils choisissent judicieusement pour diriger avec eux, les chefs d'Etats Africains, s'appuyant toujours sur la Constitution qu'ils qualifient fièrement de républicaine alors qu'elles sont, pour la plupart des cas, l'œuvre d'un groupuscule d'individus acquis aux intérêts du président de la République en exercice, distribuent des responsabilités tel « *un gâteau national à partager* » (Bidima, 2015). Chaque dirigeant ainsi appelé aux affaires a intérêt à vouer une fidélité sans faille au président de la République pour rester pérenne comme ce dernier au poste qui lui a été attribué en même temps qu'il le dirige comme un bien personnel. S'inspirant de la symbolique du système solaire pour qualifier ce qui précède, le politologue Didier Bigo estime que : « *l'organisation des régimes africains semble s'inspirer du système solaire. Toute vie procède d'un centre unique. Tout tourne autour de ce pôle. La fonction présidentielle est le point de convergence de toutes les institutions étatiques [...]. Le chef d'Etat [...] est au centre de tout [...], il se confond avec le système politique lui-même* » (Bigo, 1988, p.68). Une telle politique s'accompagne d'une tradition des hymnes et louanges qui confondent la personne du président de la République aux Institutions républicaines. Au Cameroun, Ahidjo et Paul Biya ont toujours été célébrés comme des « *Pères de la Nation* ». Ici en effet, le chef de l'Etat est l'incarnation de la Nation. Il est même la Nation en puissance. Et s'il est, c'est parce qu'il est investi d'une mission transcendante non par la force légale et humaine mais par la force des ancêtres et des dieux (Asso, 1977), comme le voudrait la conception patrimoniale du pouvoir et de l'autorité ici. En effet, au Cameroun, le rôle du chef de l'Etat est « tellement et outrancièrement » important que son statut tend à s'identifier avec celui de l'Etat lui-même (Conac, 1980). Maurice Kamto, le leader de l'opposition camerounaise actuelle, c'est-à-dire, celui qui remue ciel et terre pour prendre la succession de Paul Biya en ce moment même au Cameroun, arrive à la conclusion suivante : « *Le constitutionnalisme présidentieliste remplit une fonction anthropomorphique. Il désigne non seulement le site du Pouvoir (fonction de localisation), mais aussi son détenteur unique, celui qui l'incarne. Avec le présidentielisme, le pouvoir se fait chair dans la personne du Chef de l'Etat. Sans lui, le Pouvoir n'est rien* » (Kamto, 1987, p.434). En effet, ainsi que l'affirme Télespore Ondo à la suite du sociologue Georges Balandier, dans une volonté constitutionnelle d'une néo-patrimonialisation formelle du pouvoir et de l'autorité dans l'Etat moderne d'Afrique, le pouvoir du président de la République est savamment rendu complexe. Celui-ci :

*« Puise son énergie, sa vitalité sa puissance non seulement dans l'idéologie des traditionnelles ancestrales mais aussi dans le système colonial et dans les régimes politiques modernes notamment occidentaux. Autrement dit, le pouvoir présidentiel se nourrit des principes et mécanismes traditionnels, coloniaux et modernes qui assurent sa toute-puissance. Cette dimension triptyque du pouvoir est capitale dans la connaissance des Etats africains car, comme l'indique Georges Balandier : « la complexité du fait politique africain impose la naissance d'éléments portant la marque des trois périodes historiques (pré-coloniale, coloniale et post-coloniale) si l'on veut donner rigueur et profondeur à l'analyse » (Ondo, 2012, pp.30-31).*

Comme le soutient bien la politiste Claudette Savonnet-Guyot (1975), la rencontre avec la modernité du fait de la colonisation n'a pas altéré les fondements patrimonialistes de la conception et de la gestion du pouvoir et de l'autorité en Afrique. Cette rencontre aura même renforcé le patrimonialisme négro-africain traditionnel en plongeant l'Etat moderne dans une logique néo-patrimonialiste. Pour Télésopore Ondo : *« cette permanence du passé précolonial [et colonial] constitue le principal facteur explicatif de la vie politique des Etats africains post-coloniaux dans une logique idéologique de production de l'institution présidentielle »* (Ondo, 2012, p.31). Et Maurice Kamto qui connaît bien la place de l'autorité traditionnelle dans la société négro-africaine parce qu'originaire d'une région où le chef a le pouvoir de vie et de mort sur ses « sujets » renchérit en soutenant que dans l'optique de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique, il est clair que le leader politique (président de la République) n'est en fait, en raison de la persistance d'une « mentalité magico-religieuse » (Kamto, 1987), aux yeux de ses partisans, qu'une figure moderne du chef traditionnel (Etounga Manguélé, 1993).

Et pour couronner le tout, comme le rapporte Cyprien Awono :

*« Une véritable politique de la succession présidentielle a été bel et bien conçue par Ahmadou Ahidjo dans un souci de parrainage, forme moderne de l'héritage traditionnel du pouvoir, et donc dans une optique de reproduction et de reconduction du « syndrome autoritaire » ! Mais la politique du parrain pour laquelle avait opté Ahmadou Ahidjo était sans scrupules [...] Lors d'une interview accordée au quotidien Cameroon Tribune, près de trois mois après sa démission, le président Ahmadou Ahidjo déclare : « M. Biya a été mon plus proche collaborateur pendant plus de quinze ans. C'est parce que je l'ai apprécié que je l'ai nommé 1<sup>er</sup> ministre et l'ai confirmé à ce poste après la révision constitutionnelle qui faisait du 1<sup>er</sup> ministre le successeur du chef de l'Etat en cas de vacance... si pour une raison ou une autre je ne voulais pas que M. Biya accède à la magistrature suprême, j'avais la possibilité au moment de ma démission de mettre fin à ses fonctions de 1<sup>er</sup> ministre et de le remplacer. Si je ne l'ai pas fait, c'est qu'il jouit de ma confiance » (Bandolo, 1985, p.15).*

Et le leader de l'opposition camerounaise d'ajouter que la succession au poste du chef de l'Etat au Cameroun n'est pas : *« une simple expression du caractère monarchique du régime politique du*

Cameroun » (Kamto, 1987, p.434). Elle s'inscrit aussi, comme le fait remarquer Cyprien Awono : « dans la tendance propre à chaque système qui veut persévérer à construire des stratégies efficaces dans le champ du pouvoir. Il s'agit d'une alternance néo-patrimoniale en ce sens que l'usage des institutions par Ahidjo lui permet d'imposer un choix personnel, son dauphin Biya. L'enjeu est la perpétuation du système de domination politique. Ici, la succession présidentielle consacre l'autonomisation des élites dirigeantes vis-à-vis de la société » (Awono, 2011). Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Pour satisfaire leur volonté de s'éterniser au pouvoir, les dirigeants Africains utilisent, selon leur maître à penser Machiavel, tous les moyens allant de la corruption et du clientélisme institutionnels ; l'ethnicisation (ou tribalisation) du lien social et politique ; gouvernement par la peur (les entreprises de la guerre et de la violence) ; la superstition et les trafics d'influence ; complicité des partenaires internationaux (Entretien 23, Dirigeant associatif, Yaoundé, 03/03/2015, 09h45 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.692) ».*

#### **b) – Corruption et clientélisme institutionnels : fondements socioculturels et politiques**

Dans son analyse du marasme socioculturel, politique et économique actuel en Afrique, Jean-François Médard interroge de près la responsabilité du couple corruption/clientélisme dont le ménage semble en être l'une des principales causes. Pour lui :

*« Les termes « clientélisme » et « corruption » sont fréquemment accolés l'un à l'autre. Ce rapprochement des deux termes suggère qu'ils sont connexes, c'est-à-dire qu'ils se recoupent largement sur le plan conceptuel et analytique sans se confondre, et que de surcroît, sur le plan empirique, les phénomènes auxquels ils renvoient sont fréquemment associés. D'où l'intérêt d'une double clarification, relative aux concepts en premier lieu, et aux interactions entre les phénomènes auxquels renvoient ces concepts » (Médard, 2000, p.75).*

Nous avons déjà évoqué la problématique de la corruption dans un précédent chapitre de ce travail en tant que principal obstacle qui plombe l'action publique en Afrique de manière générale. Ce paragraphe aborde cependant, d'une certaine manière, les fondements socioculturels et politiques de cette plaie devenue chronique et cancéreuse dans la santé des politiques publiques au Cameroun et dont l'une des principales métastases semble être le clientélisme.

A la question de savoir comment certains responsables sont arrivés à détourner autant de deniers publics au Cameroun sans éveiller les soupçons du Contrôle supérieur de l'Etat, l'un de nos interlocuteurs répondra ainsi :



*« Après avoir réduit l'essentielle de l'autorité au Cameroun au pouvoir exécutif et à la fonction du Président de la République, Paul Biya s'est concentré sur deux principales priorités dans l'exercice de ses fonctions : son poste et sa femme. Ainsi, tant que les autres dirigeants placés sous son autorité respectent ces deux priorités, ils peuvent abuser de la fortune publique et de leur pouvoir comme ils l'entendent sans que cela n'entraîne de quelconque représailles. En effet, conscient de ses propres abus des biens sociaux, toutes les structures de contrôle ont été assujetties à la fonction présidentielle, de telle sorte que, malgré les nombreuses dénonciations d'abus de biens sociaux faites par des Institutions privées, nationales et internationales depuis des décennies au Cameroun, c'est au Président de la République que revient le droit d'ouvrir une enquête sur ces délits. Et parce que la raison principale de telles enquêtes repose, non sur les délits en question, mais sur l'atteinte aux deux priorités ci-dessus mentionnées, il a été prouvé que chaque fois qu'un haut responsable de l'administration publique ou privée a été interpellé au Cameroun, c'est habituellement parce que l'étendue de sa fortune acquise illégalement a suscité en lui d'autres appétits, dont principalement le poste de Président de la République ou alors tourner autour de la jeune épouse du Chef de l'Etat. Une théorie voudrait même qu'en bon disciple de Machiavel, Paul Biya ait souvent utilisé sa femme et la fortune publique comme des moyens de piéger ses futurs adversaires politiques et celui de pérenniser son pouvoir en éliminant ses éventuels rivaux. Il est donc certain qu'au Cameroun, s'il fallait ouvrir une enquête générale sur toutes les atteintes à la fortune publique, c'est l'essentiel de tous les dirigeants qui ont accompagné Paul Biya dans sa longue existence à la tête de l'Etat camerounais qui devrait se retrouver en prison, parce que notre Président a donné l'opportunité à tous ceux qui ont eu une parcelle de pouvoir sous son autorité de voler pour mieux les tenir en lesse. C'est ainsi qu'il a été démontré que tous ceux qui ont reçu une part de responsabilité sous Paul Biya, disposent chacun d'un dossier au Secrétariat Général de la Présidence de la République. Tant que tu gardes tes distances par rapport aux deux priorités du Chef de l'Etat susmentionnées, tu peux dormir tranquillement (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

La corruption et l'abus des biens sociaux dont il est question ici puiseraient leur essence dans une réalité encore plus profonde qui est son institutionnalisation au travers de la perversion des principes anthropo-sociologiques et culturels sur lesquels est fondée la vision du monde négro-africaine. Une corruption morale et idéologique qui se sert de ces principes fondamentaux traditionnels ou patrimoniaux négro-africains en les mettant au service des ambitions néo-patrimonialistes des dirigeants Africains en général et Camerounais en particulier. La première de ces corruptions est constitutionnelle. En effet, comme l'affirme notre précédent interlocuteur :

*« Alors que la Constitution est fondamentalement définie comme une loi inaliénable et intangible qui soutient et oriente toutes les Institutions d'un Etat démocratique, cette dernière est devenue plutôt un instrument de domination au service des régimes néo-patrimonialistes en Afrique. En effet, sous le couvert de certains principes patrimonialistes traditionnels africains qui placent la personne du chef de famille, du clan ou de la tribu au sommet de l'échelle sociale, le Président de la République dont le pouvoir et l'autorité, en contexte d'Etat néo-patrimonialisé, renvoient à ceux du chef de*

*famille ici, s'est accaparé du pouvoir de la Constitution qu'il manipule à sa guise. Résultat des courses, nos Etats africains sont régis, non pas par la Constitution, mais par la volonté du Président de la République (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Cette corruption du pouvoir constitutionnel, comme celle qui gangrène les différents articles de nos Constitutions, atteint les différents leviers de l'action publique en Afrique. Comme l'affirme un autre interlocuteur, alors que dans le passé, le patrimonialisme négro-africain traditionnel fondait la valeur de la vie sur l'être humain, la conception néo-patrimonialiste de la vie dans les Etats africains aujourd'hui situe plutôt cette valeur sur l'avoir. Notre interlocuteur soutient en effet que :

*« Dans une logique d'actualisation tronquée du patrimonialisme traditionnel négro-africain, la valeur du droit d'ainesse ; la place du chef de famille ; la prééminence du vieillard ou alors du sage africain, ne reposent plus sur les principes anthropologiques et socioculturels constitutifs du rôle de la personne âgée dans la société traditionnelle négro-africaine. Mais, sur un renversement de valeurs qui fait en sorte qu'aujourd'hui, ce soit l'avoir (matériel) et non plus l'être et ses valeurs, comme dans le passé, qui constitue la mesure d'évaluation du poids et de la place de la personne au sein de la société prétendument moderne (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724) ».*

Dans le même ordre d'idées, un autre interlocuteur, lui, parlera de :

*« L'institutionnalisation de la politique du ventre et de la corruption Afrique aujourd'hui et de la perte de l'essentiel des repères qui orientaient la place et le rôle de la personne âgée que le bété appelle « vieillard » ou « Nya modo », c'est-à-dire, « l'homme », symbole de la sagesse (Entretien 34, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 07/03/2015, 10h00 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Dans l'une ou l'autre des précédentes réflexions, il s'agit en effet de l'expression d'une problématique qui divise l'opinion publique dans la société camerounaise aujourd'hui. Certains tenants de la vision du monde négro-africaine traditionnelle soutiennent que le modernisme a une influence négative dans la morale sociale. Pour ces derniers, la valeur de la personne âgée par exemple, garant de la tradition parce que témoin du passé, cette valeur repose sur le poids de l'âge et du nombre d'années d'expérience. Pour cette tendance, ce n'est pas tant la quantité de biens matériels qui donne sa place au vieillard, bien que l'homme *Fang-Béti* associe quelque fois le vieillard « *Nya modo* » au riche « *Nkukuma* ». Mais, la richesse ici est d'abord et avant tout une valeur métaphysique se convertissant à la grandeur de l'expérience qui donne une consistance à l'être. L'autre tendance, plus moderniste donne tout simplement une valeur matérielle à la personne en préposant le « *Nkukuma* » au « *Nya modo* », alors que la première position faisait l'inverse. Pour cette deuxième tendance, on devient le

« *Nya modo* » lorsqu'on a acquis suffisamment de biens matériels, de telle sorte que ce n'est plus seulement le nombre d'années d'expérience, ni le poids de l'âge ou alors la grandeur de la famille qui vous concèdent le rôle et la place du « *Nya modo* » au sein de la société, mais la taille et le poids de votre porte-monnaie. Le principe ici est simple, comme le souligne l'un de nos interlocuteurs :

« [...] *Même si on a été un jeune con, si on acquiert de l'argent par tous les moyens, on peut devenir un vieillard sage. A tel point aujourd'hui, nos villes et villages sont remplis des patriarches qui étaient autre fois des illettrés ; des bandits de grand chemin..., mais qui sont devenus patriarches grâce à de l'argent acquis illégalement et peuvent désormais décider de l'avenir de notre pays ! Toutes nos Institutions sont aujourd'hui remplies de tels individus ! En effet, les biens matériels (l'argent) peut permettre, dans notre société d'aujourd'hui d'atteindre tous les objectifs dans la vie et que même un jeune homme peut devenir un « *Nya modo* » à travers ses biens matériels. Du coup, le patrimonialisme traditionnel négro-africain qui avait un côté valorisant dans ce sens que la place de l'aîné était très importante au sein de la société sombre totalement, dans la logique néo-patrimonialiste moderniste, à la course après de l'argent, à tous les détournements des biens publics dont notre pays fait l'objet, à la corruption morale devenue une véritable institution au Cameroun. Ce qui est regrettable dans tout ceci est qu'à cause des biens matériels dont dispose une personne, on ne s'attarde plus, comme cela était de mise dans le passé, sur l'origine de ces biens qui constituent désormais, comme dans notre administration, presque le seul critère sur lequel se fondent ceux à qui il est donné d'attribuer la place du « *Nya modo* » dans la société. Il n'y a qu'à voir la frénésie que certains ont à attribuer le rôle de patriarche à tous ceux qui deviennent riches, même quand ces derniers sont des anciens gangsters. En effet, de nos jours, ce n'est plus le respect des valeurs humaines (sagesse, intelligence, respect de la vie humaine et du bien commun, tempérance...) qui précède et justifie le choix de nos « *Zomlo'o* » (patriarche), mais plutôt des critères matériels. A dire que c'est dans un tel contexte que nos enfants sont éduqués aujourd'hui. Le Cameroun est vraiment mal parti (Entretien 34, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 07/03/2015, 10h00 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Une position qui éclaire bien la pensée de Jean-François Médard qui estime que l'Etat néo-patrimonialiste ou rhizome se nourrit de l'intérieur. La « *politique du ventre* » perdure depuis le contrôle politique de l'accumulation marchande exercé par les empires soudano-sahéliens jusqu'au népotisme, à la gabegie et à la corruption actuels (Médard, 1992). Cette fracture se lit particulièrement aussi dans la crise qui secoue depuis quelque temps les rangs mêmes des tenants de cette deuxième logique depuis la récente déclaration de l'homme d'affaire camerounais, Pierre Amougou Belinga. Ce *Fang-béti*, originaire du centre-Cameroun, dans la logique de positionnement des uns et des autres en cette fin de règne de celui qui est considéré comme principal instigateur de cette fissure socioculturelle, le président Paul Biya, n'a pas manqué de jeter le pavé dans la marre ces derniers mois dans la scène publique au Cameroun. En effet, alors qu'il se réclame d'être « *Zomlo'o des Zomlo'o* » (patriarche des patriarches), sans doute, grâce à l'étendue de sa fortune qui s'évalue à des milliards de Francs CFA dont l'origine fait couler beaucoup d'encre en ce moment au Cameroun, ce *Fang-Béti* s'est fendu en insultes publiques contre ses autres frères *Fang-Béti* à qui il reprochait un

esprit de jalousie envers sa personne. Une crise qui a provoqué la tenue d'un Conseil extraordinaire de tous les « Zomlo'o » Fang-Béti à Yaoundé courant mois de juillet 2020 pour dénoncer un tel débordement. A l'issue de ce Conseil, Sa Majesté (titre honorifique porté par tous les patriarches) Célestin Bedzigui, un opposant radical au régime de Paul Biya fera la déclaration suivante :

*« Apres y avoir réfléchi et consulté, j'arrive à la conclusion que le titre de de "Zomlo'o des Zomlo'o" ne correspond à rien dans la nomenclature nobiliaire Ekang [tribu qui regroupe les peuples du centre, sud, est Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale]. Comme tout le monde, j'y ai été embarqué en dénonçant moi-même, cédant comme à une mode de saison. Qui ne se trompe pas. En toute humilité, je m'excuse auprès de ceux qui auraient été conforté par ce fait dans l'erreur. Chef Traditionnel depuis 35 ans, il est de ma responsabilité de dénoncer une dérive qui consacrerait d'une imposture, discréditerait les Ekang s'ils affichaient à l'occasion la faiblesse de la marchandisation de l'accession à un rang suprême de la notabilité, avec en prime la prétention d'en ériger un qui soit au-dessus de la notabilité traditionnelle de sang et d'esprit. Trouvons un titre approprié à nos bienfaiteurs de nos communautés qui exprime nos remerciements. Sollicitons les et leurs services, si la nécessité nous le commande. Mais, Chefs traditionnels Ekang que nous sommes, ne nous prosternons pas devant le veau d'or du pouvoir de l'argent. Nos ancêtres ne l'ont pas fait. Ils ont eu une vie modeste et nous ont laissé la dignité qui est notre honneur. Que l'âme de « Nti [seigneur, dénomination dont le pluriel donne « béti » et qui est l'attribut porté par les Ekang] » (Laburthe Tolra, 2009) héritée d'eux et magnifiée par notre « Ati (seigneurie) » altier s'élève davantage, à travers les vertus cardinales des Chefs que sont la Sagesse, la Prudence, la Force et la Tempérance. De notre passage dans la vie, laissons une trace indélébile, celle d'être né et avoir vécu en « Nti » Seigneur, en Seigneurs de la forêt que nous sommes » (Bédzigui, 2020).*

C'est donc dire combien les déviations modernistes du patrimonialisme traditionnel négro-africain constituent un problème sociétal de l'heure au Cameroun. Les dirigeants Africains, en déplaçant les valeurs du patrimonialisme traditionnel, consacrent la gérontocratie, la confiscation du pouvoir et l'abus des biens sociaux comme mode de gouvernance qui se cache derrière le tapage médiatique du changement des paradigmes managériaux inspirés de la gouvernance proposée par les démocraties occidentales et la Communauté internationale.

Cette corruption morale et institutionnelle devenue une véritable plaie cancéreuse s'est métastasée en clientélisme à tous les niveaux de l'action publique au Cameroun. En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Pour s'assurer un règne éternel et éteindre toute velléité d'opposition à leurs actions, nos dirigeants clientélisent tous les secteurs de notre vie publique. La redistribution du patrimoine national, le recrutement dans les administrations publiques et même privées, les échanges nationaux et les partenariats internationaux qui sont concernés dans votre recherche...tout est clientélisé actuellement dans notre pays. Tout ceci s'exprime*

*naturellement dans une arène politique dans lequel, le mérite et la compétence comptent désormais pour du menu fretin (Entretien 34, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 07/03/2015, 10h00 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Aussi, la corruption clientéliste a toujours été une arme très efficace entre les mains des dirigeants des Etats néo-patrimonialisés en Afrique pour la confiscation du pouvoir. C'est ainsi par exemple, pour faire taire un opposant qui fait trop de bruits, il suffit que le pouvoir en place utilise « *le tob assi politique* » (qui signifie littéralement en *Béti* « *reste sur place, mange et tais-toi* », est un gri-gri réputé en Afrique centrale que les femmes utilisent pour appâter les hommes, surtout mariés en les détournant de leurs épouses. Une fois qu'il l'a consommé, l'homme marié abandonne sa femme et obéit littéralement à sa nouvelle amante). Ce qui n'est autre chose que des mallettes remplies d'espèces sonnantes et trébuchantes en Francs CFA que le régime en place remet aux opposants pour s'assurer une opposition fantoche et corrompue ne représentant plus aucune menace en place. En effet, comme le soutient bien le juriste Carlos-Miguel Pimentel et Téléphore Ondo, alors qu'en Occident, dans les démocraties confirmées, le multipartisme fait accroître la liberté, les opinions divergentes et permet un meilleur contrôle du pouvoir et des marches de manœuvres du président de la République (Pimentel, 2004), en Afrique de manière générale, la néo-patrimonialisation de l'Etat qui a pour finalité de renforcer le pouvoir du chef de l'Etat s'emploie aussi à limiter celui des partis d'opposition et des autres instances de contrôle du pouvoir. Le multipartisme en Afrique est ainsi largement contrôlé par le chef de l'Etat qui parfois, désigne même les dirigeants de l'opposition qui vont contribuer à soutenir son pouvoir et à pérenniser son séjour à la tête de l'Etat (Ondo, 2012, pp.30-31). Attirés par cette manne des devises nationales que les dirigeants au pouvoir distribuent à tour de bras, plusieurs opposants en Afrique et particulièrement au Cameroun, pour se faire remarquer, ont d'abord choisi de critiquer vigoureusement le pouvoir en place avant de se faire appâter avec l'argent de la corruption et sont après devenus les plus ardents défenseurs de ce pouvoir. Ce n'est donc pas surprenant que Maurice Kamto, celui qui se réclame leader de l'opposition camerounaise aujourd'hui déclarait à une certaine époque qu'en : « *Afrique, faire de l'opposition aujourd'hui, c'est choisir une modalité rapide d'accéder au partage. Le détour par l'opposition permet à nombre de petits politiciens ambitieux mais sans envergure, d'occuper ou de caresser l'espoir de recevoir en récompense d'un ralliement tapageur d'un parti gouvernant, une position qu'il n'auraient jamais obtenue en militant directement* » (Kamto, 1999, p.55).

C'est dire combien l'arène politique constitue le domaine d'expression privilégiée de la corruption clientéliste en Afrique et au Cameroun. Pour Jean-François Médard qui s'inspire des thèses développées déjà par Shmuel Noah Eisenstadt et Luis Roniger :

*« Le clientélisme politique repose sur un ensemble de pratiques qui instrumentalisent politiquement certains types de relations personnelles. Au fondement du clientélisme politique se trouvent des relations de clientèle sur la base desquelles vont s'édifier des réseaux de clientèle. La relation de clientèle constitue une forme caractéristique d'échange social fondée sur l'échange de don et de contre-don. Eisenstadt et Roninger parlent au sujet du clientélisme d'un « mode de structuration de l'échange social ». Mais la relation de clientèle, comme l'échange social, ne relèvent pas en tant que tel de la corruption. C'est le clientélisme politique, c'est-à-dire l'articulation des relations de clientèle à la vie politique qui conduit à l'associer à la corruption » (Médard, 2000, p.76).*

Et parce que tous les domaines de l'action publique en sont affectés, même la société civile et les médias n'y échappent pas. Cyprien Awono rapporte à cet effet que :

*« La presse camerounaise se fait écho en permanence de la gérontocratie qui est installée à la tête du Cameroun où la moyenne d'âge des dirigeants est de 70 ans. Les « sages sont à la tête du pays » et les cadets sociaux, comme au village, leur doivent respect et allégeance [...] A longueur de journées, ses louanges et bienfaits sont chantés à la radiotélévision d'Etat. Depuis, plus d'une vingtaine d'années, le générique qui annonce le journal radiodiffusé à la télévision d'Etat, la Cameroon radio and télévision (CRTV), composé par le chanteur et conteur Akangelo de Moneko'o est le suivant : « Paul Biya le peuple camerounais te remercie pour tous tes bienfaits et te demande d'aller de l'avant... » (Awono, 2011).*

Toute chose qui confirme bien cette parole d'un sage intellectuel Africain qui affirmait sur Afro-Optimists, une chaîne de télévision en ligne, que : *« les dirigeants Africains n'aiment pas les critiques et adorent les griots »*. Une réalité que le politologue Joseph-Marie Zambo Belinga renvoie bien au patrimonialisme négro-africain traditionnel : *« dans le sens où, les griots chantent généralement depuis la nuit des temps, dans bien de pays africains, les prouesses des fils ou filles du terroir dans leur communauté ou en dehors pour en faire des exemples pour les cadets sociaux »* (Zambo Belinga, 1998, pp.77-97). Même comme dans ce cadre, on se poserait la question de savoir s'il s'agit bien de véritables prouesses que chantent nos griots africains ici au sens de l'affirmation de Joseph-Marie Zambo Belinga ?

### **c) – L'ethnisation (ou tribalisation) du lien social et politique**

Sur fond de revendications nationalistes de retour à l'Etat-nation ou l'Etat-patrie, le discours autour de la problématique de la place de l'ethnie ou de la tribu est assez ambiguë dans l'émergence africaine proposée par les dirigeants Africains et les partenaires nationaux et internationaux de l'Afrique. Soulignons cependant que cette ambiguïté n'est pas uniquement propre à l'Afrique. Car, mêmes les grandes démocraties occidentales s'y retrouvent. L'historien Yves Person insiste dans ce sens : *« sur le fait que l'usage du concept d'Etat-Nation, qui paraît en grande partie fictif en Europe, l'est*

*particulièrement en Afrique Noire et que la fixation sur ce système de valeurs, tel qu'il a été transféré par la colonisation, bloque toute reconstruction originale des sociétés africaines* » (Person, 1981). De son côté, l'anthropologue Young, un des auteurs pionniers sur la problématique de l'ethnicité a montré que même s'ils prétendent lutter contre le tribalisme dans leurs discours, les hommes politiques l'ont souvent instrumentalisé dans la pratique (Young, 1976). Mais, ce qui rend problématique ce discours, c'est le fait que l'usage de l'idéologie évolue de manière différente selon des circonstances de l'espace et de temps presque savamment préparées d'avance. Nous pouvons même affirmer que sa manipulation fait partie d'une volonté politique qui voudrait lui donner un sens différent selon les circonstances auxquelles elle est évoquée. Parlant du cas français, Yves Person pense que : *« contrairement à l'Angleterre, la monarchie absolue a un chiasme sémantique apparaît au début du XVIII<sup>ème</sup> Siècle, quand nation tend à ne plus désigner des peuples à personnalité historique marquée, comme les Bretons ou les Provençaux, mais l'ensemble des sujets du roi »* (Person, 1981, p.275). Il est donc évident ici que c'est à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle que le concept d'Etat-Nation change de sens. Mais, si ce changement de sens se fait plus ou moins pacifiquement et méthodiquement en contexte français, il n'en demeure pas moins que les résurgences ont souvent été remarquées çà et là en Europe. En effet, même si le modèle contemporain de l'Etat-Nation semble avoir réussi en France, puisque c'est celui-là que la plupart des Etats africains admirent, cette réussite n'exclut pas le réveil de temps à autre, comme en Espagne et avant elle, l'Autriche-Hongrie, des Nations du passé. Yves Person affirme dans ce sens que :

*« La France elle-même n'aurait absolument réussi que si elle avait réussi à effacer totalement, au nom d'une citoyenneté civique, la conscience de ses propres minorités. Le réveil certain, bien qu'encore limité, des Bretons, Occitans, Basques ou Catalans marque la distance de l'idéologie au réel. Et, même si cette volonté d'anéantissement avait entièrement réussi, elle n'aurait été que la victoire d'une pulsion de mort, si on la considère dans une perspective philosophique globale, comme celle de Jacques Ruffié »* (Person, 1981, p.277).

Dans le contexte de l'Etat néo-patrimonialisé africain en général et camerounais en particulier, cette convocation ruffiienne de l'idée de la pulsion de mort paraît assez évocatrice. En effet, le recours à la fibre tribale dans la construction de l'Etat néo-patrimonial et la résolution de certaines tensions sociales et surtout politiques par les leaders Africains aujourd'hui constitue un véritable problème pour l'émergence africaine. En interrogeant l'histoire et comme l'affirme Yves Person :

*« On sait que leur cadre territorial [celui des Etats africains], d'emblée, est arbitraire car le découpage colonial, fait avec moins d'ignorance qu'on ne l'a dit, a été mené du moins avec un mépris total des intérêts et des sentiments des intéressés, sans respecter ni la logique des cultures ni celle de la géographie. Les frontières de l'Europe étaient au moins*

*issues d'une logique européenne, alors que celles de l'Afrique ont été tracées de l'extérieur, selon des raisonnements étrangers. Or ce sont les frontières sacrées qu'invoquent les nouveaux États à prétentions nationales » (Person, 1981, p.274).*

Dans une volonté de retrouver l'harmonie et la puissance que l'unité ethnique et tribale avait conférées aux anciens grands royaumes négro-africains analysés dans un précédent chapitre, les leaders Africains se servent peu ou prou de la fibre tribale pour trouver des solutions, qui cependant et plus souvent, sont pour la plupart contre les intérêts du continent africain. En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs : *« l'ethnicisation et la tribalisation du lien social et politique constituent une véritable arme fatale entre les mains des dirigeants Africains aujourd'hui. Une arme qu'ils utilisent sans modération contre leurs adversaires politiques dans la logique de renforcement de la néo-patrimonialisation des Institutions publiques sous fond de résurgence de l'héritage patrimonialiste perdu... (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018 de 14h30 à 16h, Cf. Annexe N°2, p.683) ».*

Il convient cependant avant d'analyser le rôle que le mécanisme de l'ethnicisation et de la tribalisation du lien social et politique joue dans la néo-patrimonialisation de l'Etat moderne en Afrique, d'examiner l'importance du débat historique du retour ou non à la logique des Etats-Nations en Afrique. Aussi, comme l'affirme Yves Person, s'inspirant en cela de la définition étymologique même du concept : *« le nom de nation, dont il faut rappeler fortement qu'il découle de la même racine que naître et nature » (Person, 1981, p.275),* est-il l'élément central dans ce débat. Comme le confirme notre auteur : *« [ce concept] a bien entendu des racines ethniques, sociales et religieuses plus anciennes » (Person, 1981, p.275).* L'idéologie de l'Etat-Nation évoque bien une volonté qui anime la plupart des leaders Africains de retrouver la puissance des dirigeants des royaumes négro-africains d'antan. Une puissance qui venait d'un inconscient collectif d'appartenir à un même territoire et à une même communauté tous deux fondés par un même ancêtre, d'où le rapport avec le verbe naître et du concept patrie. Cependant, alors que cette conscience collective était productive au sein des communautés tribales et ethniques ancestrales, dans ce sens qu'elle renforçait le lien social et politique en favorisant un meilleur vivre ensemble, l'effet semble plutôt contraire dans le cadre du fonctionnement de l'Etat néo-patrimonialisé contemporain en Afrique. Les contextes et les motivations des uns et des autres, surtout des dirigeants Africains, n'étant plus les mêmes. En effet, comme le fait remarquer Yves Person :

*« Ces différences profondes dans des organisations socio-politiques analogues montrent l'importance capitale et le jeu autonome de l'idéologie. Les États africains contemporains, ou du moins la plupart de leurs leaders, rêvent de s'aligner progressivement sur un modèle d'organisation politique, sociale et culturelle dont ils ne*



*voient pas qu'il n'est qu'un système abstrait masquant la réalité de la société d'origine, et que, s'il a correspondu à un projet voici [des] siècles, il est en contradiction avec les exigences du monde actuel » (Person, 1981, p.276).*

Et même si ce modèle de société a réussi, d'une certaine manière en Europe, les circonstances d'espace et de temps ne s'y prêtent plus. La volonté de le transporter, dans un contexte de modernité et de néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique du fait de la colonisation, n'avait non plus les mêmes objectifs que dans le contexte patrimonialiste traditionnel, de même qu'une certaine contradiction se vivait déjà à l'intérieur de cette démarche. Pour Yves Person en effet : *« cette volonté d'uniformisation et de destruction culturelle n'a eu de sens que dans la perspective d'une croissance infinie de la production. Dans cette direction, elle n'a réussi qu'au prix de destructions de telles et de telles contradictions entre l'Europe et le Tiers-Monde qu'elle a conduit l'humanité dans l'impasse actuelle »* (Person, 1981, p.277). Pis encore, dans le contexte de l'Etat néo-patrimonialisé en Afrique, la prise de conscience de l'importance des identités collectives est souvent survenue presque essentiellement dans des contextes de crises socioculturelles et politiques. Si cela a été le cas dans le passé, cette situation demeure plus que d'actualité aujourd'hui. Yves Person fait à cet effet remarquer qu'il lui :

*« [...] Semble qu'on ne peut employer le mot de nationalité, dans l'ancienne Afrique, que pour des ensembles de groupes ayant une certaine conscience commune. La personnalité collective étant la réalité objective que nous observons, on peut parler d'identité collective dès que ce seuil est franchi. Dans de nombreux cas, il ne l'a été qu'à la suite de la colonisation, obligeant les groupes à se définir par rapport à d'autres dans un ensemble plus vaste. C'est le cas, par exemple, des Kru de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (Dida, Bete, Guère ou Krou proprement dits), qui vivaient jadis en petits groupes isolés dans une forêt infranchissable. Leur soumission commune aux Français dans le cadre colonial était nécessaire pour qu'ils prennent conscience de leur identité commune, coutumière, linguistique, et finalement de leurs intérêts communs face à la fois au colonisateur et aux autres ethnies » (Person, 1981, p.278).*

Cette manipulation des identités collectives est le plus souvent exploitée au profit des positionnements stratégiques. Les cas les plus tragiques ont été vécus entre autres au Rwanda où le génocide des Tutsis a fait plus d'un million de mort en 1994 ou en Côte d'Ivoire où le concept d'ivoirité aura servi au déclenchement de la crise sociopolitique qui couve encore dans ce pays jusqu'aujourd'hui. Et pour activer les tensions, tous les leviers d'opposition des identités collectives sont utilisés aussi bien au niveau culturel que religieux, l'exemple de la République centrafricaine étant emblématique dans ce sens. Mamoudou Gazibo estime de ce fait qu' : *« il faut aussi reconnaître que l'ethnicité reste un vecteur efficace de mobilisation autant que la religion dans les phénomènes de violence »* (Gazibo, 2010, pp.117-137). Au Cameroun, comme c'est d'ailleurs le cas dans la plupart des Etats de

démocratie chancelante d'Afrique, le multipartisme est devenu le principal terreau de cristallisation des crises identitaires. Comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Ne pouvant plus résoudre les éclatements tribaux issus de la colonisation, les partis politiques sont devenus en contexte de néo-patrimonialisation de l'Etat, de véritables tribus qui mènent des razzias, des expéditions punitives sous fond de guerres tribales et les dirigeants de partis politiques, de véritables chefs des milices tribales qui font feu de tout bois, soit pour conserver le pouvoir, soit alors pour le conquérir. C'est ce théâtre que le RDPC et le MDR nous livrent depuis quelques temps au Cameroun, qui explique aussi d'une certaine manière la crise anglophone dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et même le terrorisme de boko haram dans le Nord (Entretien 23, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 03/03/2015, 09h45 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.692) ».*

Il faut souligner que cette exploitation abusive des partis politiques par les dirigeants Camerounais avait déjà été stigmatisée par l'opinion publique au Cameroun à la veille et au lendemain même des indépendances. Le leader charismatique de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), l'un des tous premiers partis d'opposition camerounaise écrivait ceci à André Marie Mbida, le premier pPremier ministre du Cameroun nouvellement indépendant en 1957 :

*« Le tribalisme est l'un des champs les plus fertiles des oppositions africaines. Nous ne sommes pas des « détribaliseurs », comme d'aucuns le prétendent. Nous reconnaissons la valeur historique des ethnies de notre peuple. C'est la source même d'où jaillira la modernisation de la culture nationale. Mais nous n'avons pas le droit de nous servir de l'existence des ethnies comme moyens de luttes politiques ou de conflits de personnes. (...) Nous puisons alors à la source des peuples qui nous ont précédés, et dans le passé de notre propre peuple, pour fixer notre propre ligne de conduite et ce, avec le concours et la succession des événements. Une telle situation nous impose comme condition première de rompre avec un tribalisme périmé et un régionalisme rétrograde qui, à l'heure actuelle comme dans l'avenir, représentent un réel danger pour la promotion et l'épanouissement de cette nation camerounaise ». (Deltombe, Domergue, Tatsitsa, 2016).*

La plupart des dirigeants de l'UPC finiront leur course dans une guerre fratricide dont la plupart des haches n'ont pas encore été enterrées aujourd'hui. C'est pour dire que, lorsque les machinations plus ou moins pacifiques ne réussissent pas à permettre aux dirigeants Africains d'atteindre leurs objectifs néo-patrimonialistes, le recours aux affrontements sanglants reste l'ultime recours.

#### **d) – Le gouvernement par la peur, la superstition et les trafics d'influence**

Les précédents paragraphes nous ont dévoilé tout ce que les dirigeants des régimes néo-patrimonialistes en place en Afrique sont capables d'entreprendre de manière plus ou moins pacifique

et le plus souvent au mépris des principes démocratiques pour se maintenir au pouvoir. Il se trouve, comme le confirme le précédent interlocuteur : « *qu'au regard des pressions sociales, les moyens pacifiques de conservation du pouvoir ne suffisent plus, alors arrive ce que les Etats néo-patrimonialisés africains savent faire le mieux, c'est-à-dire, le recours à la violence sous toutes ses formes* (Entretien 23, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 03/03/2015, 09h45 – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.692) ». Télesphore Ondo fait remarquer en effet dans ce sens que : « *lorsque [les] techniques pacifiques de domestication de l'opposition s'avèrent d'une efficacité limitée, le Chef de l'Etat emploie la répression. Celle-ci peut être utilisée en cas de débordement des opposants, y compris des médias qui leur sont proches, notamment en renforçant la législation relative à la protection du Chef de l'Etat* » (Ondo, 2012, p.38). Et puisque les dirigeants Africains semblent s'accorder pour penser qu'ils puisent tous leur légitimité dans la tradition patrimonialiste négro-africain, Télesphore Ondo estime que la recherche de cette légitimité par la violence ne faisait cependant pas partie de l'idée du pouvoir et de l'autorité par les dirigeants Africains précoloniaux. Pour lui en effet :

*« L'Afrique Noire connaissait, avant la colonisation et les périodes despotiques une certaine forme de dissociation entre l'institution et celui qui exerçait les compétences. Le sacré était à la fois source de légitimité et garantie contre les appétits de puissance. L'introduction d'un modèle du pouvoir extérieur à l'Afrique a rompu les légitimités. Très rapidement la puissance brute fut le recours ultime des fondateurs contestés ou la raison de la victoire des militaires. Dans ce contexte la confusion entre l'homme de la présidence et l'idée étatique est complète »* (Asso, 1981, p.220).

En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Alors que le patrimonialisme reposait sur le respect d'un certain nombre de valeurs et principes socioculturels qui faisaient du chef de famille et de l'ainé un personnage adopté et accepté par toute la famille, le néo-patrimonialisme repose sur un autoritarisme imposé de l'extérieur. En effet, la figure du chef de famille et de l'ainé était acceptée par tous dans la société négro-africaine traditionnelle parce qu'elle incarnait la défense des intérêts de la famille et particulièrement des plus fragiles ; une redistribution des biens communs qui respectait les besoins de tous et de chacun. Le néo-patrimonialisme privilégie la politique du plus fort et fait de la famille une jungle où tous les coups sont permis et où les plus faibles sont littéralement écrasés. Une politique qui s'est généralisée dans tous les domaines des politiques publiques nationales et qui suscite ainsi des noyaux de rébellion contre cet état de fait. Même comme ces rebellions sont instrumentalisées ensuite à des fins politiciennes, leur origine première se trouve dans le refus de la confiscation du patrimoine national par une minorité* (Entretien 48, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015, 10h30 – 11h30, Cf. Annexe N°2, p.724)».

Dans la logique de l'organisation néo-patrimonialiste de l'Etat au Cameroun, selon la politologue Chantal Belomo :

*« La trajectoire politique du Cameroun donne à lire une « crisogénèse » dont le fondement est la rupture d'un contrat social entre les gouvernants et les gouvernés. Le divorce entre ces deux catégories sera à l'origine de l'aporie de l'Etat. Aussi, ce dernier va-t-il se structurer autour d'une violence politique héritée d'une collision et d'une collusion coloniales. Les dynamiques d'antagonisme à l'œuvre au Cameroun s'articulent autour des crises politiques qui s'inscrivent dans la permanence. La crise transitionnelle des années 90 marque l'histoire d'une conflictualité entre dominants et dominés autour de la problématique de la transition démocratique. En d'autres termes, la dispute se focalise sur l'autoritarisme, l'exercice et la conquête du pouvoir. La classe dirigeante, malgré quelques concessions en termes de décompression autoritaire continue d'instaurer un ordre autoritaire » (Belomo, 2008).*

Au Cameroun, tout comme dans la plupart des gouvernements néo-patrimonialisés des Etats Africains, on a assisté, depuis les indépendances jusqu'aujourd'hui, à une véritable mise sur pied de l'entreprise de la violence sur toutes ses formes. Cette violence est fabriquée au Cameroun par l'entremise du Ministère de l'Administration territoriale dont les dernières déclarations au sujet de la répression des soulèvements post-électorales des élections présidentielles de 2018 restent encore gravées dans les esprits. Ce dernier affirmera en effet que le gouvernement emploiera tous les moyens mis à sa disposition pour réprimer la contestation en utilisant devant les médias des expressions comme : *« le gouvernement est un monstre froid qui ne fait de cadeau à personne... Si tu as emprunté le chemin du je m'en fous, tu te retrouveras au village de si je savais... »*. Des expressions qui traduisent toutes dans le langage local, l'usage abusif de la violence pour faire taire toutes opinions divergentes.

Cette entreprise de la violence s'organise aussi bien sur le plan national, sous régional qu'international. En effet, l'un de nos interlocuteurs nous posait la question de savoir pourquoi les Etats africains, avec toutes l'artillerie sécuritaire dont ils disposent, appuyés en cela par la coopération sécuritaire internationale, n'arrivent pas à endiguer les noyaux d'activités sécessionnistes et terroristes qui pullulent un peu partout en Afrique ? La réponse que cet interlocuteur, lui-même, nous fournira à sa question rapproche la problématique de la sécurité en Afrique et celle de l'immigration clandestine en Occident. Cet interlocuteur affirmait en effet que :

*« Ce n'est pas parce qu'ils en sont incapables que les différents Etats africains concernés par la problématique des groupes de rébellion, de sécessionnisme et de terrorisme n'arrivent pas à éradiquer ces acteurs de la violence endémique en Afrique. En effet, comme avec la problématique de l'immigration clandestine en Occident, nos dirigeants*

*eux-mêmes trouvent un certain profit à entretenir cette violence. Elle leur permet de se procurer les armes pour mieux protéger leur pouvoir après. Elle leur assure les faveurs de la Communauté internationale qui, sous le couvert des accords de défense signés avec les Etats africains, gardent leur mainmise sur la gestion du pouvoir et du patrimoine africain. Il a même été démontré que les dirigeants Africains financent eux-mêmes la formation des bandes armées en Afrique pour profiter de leur appui au cas où l'armée nationale venait à se révolter. Cela a été le cas pour la Côte d'Ivoire, le Congo et la République centrafricaine, pour ne citer que ces quelques exemples. Le gouvernement camerounais viendrait à bout de boko haram, avec l'appui du Nigéria, du Tchad et de leurs partenaires Occidentaux s'ils le voulaient. Or, boko haram sert les intérêts cités plus haut aussi bien pour les dirigeants des pays concernés que pour la Communauté internationale, fin de citation. Et enfin de compte, les seuls qui paient vraiment le lourd tribut de toute cette entreprise de la violence, ce sont, une fois de plus, les pauvres populations des régions concernées (Entretien 51, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018 de 10h à 12h30, Cf. Annexe N°2, p.729) ».*

Cette problématique a intéressé Ange Bergson Lendja Ngnemzue, pour le cas du Cameroun. Inspirée des travaux des anthropologues Roitman (1998) et de Chouala (2001), elle pense dans les dossiers des « archipels sécuritaires » en Afrique que :

*« La première figure de ce délitement hégémonique est l'irruption des « archipels sécuritaires », qui marquent la fin de la continuité territoriale de l'action publique et le début des préoccupations théoriques et pratiques sur les professionnels de la sécurité et sur le pouvoir d'État en temps de sous-traitance (Chouala, 2001). Au lieu d'une sous-traitance réelle et normée par l'État, le contexte des « archipels sécuritaires » laisse émerger une « pluralisation de l'autorité régulatrice » (Roitman, 1998 : 297329). On voit bien que la civilisation des mœurs délictuelles tente avec plus ou moins de succès de suppléer l'incapacité de la surveillance par la cohabitation entre professionnels de la sécurité et techniques ou acteurs de la délinquance. Les techniques d'accumulation et de redistribution de l'État néo-patrimonial adhèrent aux modes opératoires de ceux qu'il est censé réprimer. Tout cela trouble l'explication de la prolifération des gangs, qui, en 2008, peuvent semer la terreur dans les grandes métropoles ou prendre carrément en otage pendant deux heures et sans intervention policière ou armée, une petite ville comme Limbé dans le sud-ouest du pays, pourtant située non loin d'une zone militaire (Bakassi, récemment rétrocédé par la Cour internationale de justice au Cameroun, après un conflit armé contre le Nigéria) » (Lendja Ngnemzue, 2009, p.7).*

C'est dire que le gouvernement par la peur figure bien parmi les nombreux mécanismes mis sur pied par les dirigeants des Etats néo-patrimonialisés africains pour s'assurer la confiscation du pouvoir en légitimant la violence et ce, avec la complicité de la Communauté internationale. Et si des solutions efficaces n'arrivent pas à être trouvées dans l'éradication des groupes armés dans la sous-région, ce phénomène rappelle bien celui de l'immigration clandestine en Occident.

**e) - La complicité des partenaires internationaux**

Face au marasme socioculturel, politique et économique que connaît le continent africain et ses répercussions dans le monde, il est évident que poser la question de la responsabilité de la Communauté internationale constitue une exigence impérieuse pour ne pas dire capitale. Ce questionnement nous a effectivement intéressés dans notre dernier ouvrage sur « Gouvernance et stabilité sociopolitique en Afrique ». Elle constitue d'ailleurs la préoccupation qui conclut cet ouvrage et qui, comme le demande la méthodologie de la réflexion scientifique, relance le débat autour des tenants et des aboutissants des problèmes posés. Nous pensions en effet que pour :

*« Atteindre ces objectifs [de stabilité sociopolitique en Afrique] qui sont prioritaires, non seulement au Cameroun, mais aussi à tous les pays de gouvernance précaire en Afrique et dans le monde en ce moment demande aussi que les décideurs mondiaux soient conscients de revoir les missions assignées après la décolonisation à l'Organisation des Nations Unies et aux autres Organisations internationales qui lui sont connexes. Car au vu des préoccupations de l'heure du monde : les soulèvements populaires à travers le monde et particulièrement en Afrique (Printemps arabe ; révolte algérienne et soudanaise...) ; le terrorisme transfrontalier ; l'immigration incontrôlable ; l'aggravation de la misère ; la dé-régularisation de l'équilibre environnemental mondial...les Etats sous-développés peuvent-ils encore se considérer comme les seuls concernés ? » (Nssi Essono, 2019, p.88-89).*

En effet, la position de la Communauté internationale demeure le plus souvent très ambiguë entre les exigences du respect des clauses internationales associées aux différentes conventions internationales signées et ratifiées par les Etats africains particulièrement au sujet du respect des droits de l'homme et les constantes revendications de souveraineté nationale et du principe de non-ingérence étrangère utilisées comme arguments d'autorité dans la gestion néo-patrimonialiste du pouvoir et de l'autorité par ces dirigeants. Il est évident qu'une attitude sérieuse et responsable face aux exactions des droits humains en Afrique est un impératif capital pour la Communauté internationale. En effet, au sujet de l'attitude complexe adoptée par les Etats africains et la Communauté internationale vis-à-vis des Conventions internationales dûment signées par les deux parties, un célèbre jeune journaliste Camerounais faisait remarquer sur la toile ce qui suit :

*« Je ne sais plus comment le dire. Mais je suis obligé de le répéter. Car Mathias Eric Owona Nguini ou même le Prof Shanda Tonmè savent mieux que moi que la répétition est la règle d'or en pédagogie. On doit cesser d'abrutir nos cadets et enfants qui nous lisent. L'Etat du Cameroun, dans son rapport aux lois externes, donc internationales, a fait le choix du système moniste au détriment du système dualiste. C'est à dire que les lois internationales sont au-dessus de nos lois internes. Et l'article 45 de la constitution du 18 janvier 1996 établit que les traités et accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois*

*internes. Il est donc de ce fait établi par cet article 45 de notre constitution, un caractère infra-constitutionnel et supra-législatif des traités et accords internationaux dans l'ordre juridique camerounais. Ce n'est pas de la philosophie, mais de la citation de dispositions de lois pour étayer un banal constat qu'essayent de torpiller certains se déclarant sur des plateaux télé, juristes internationalistes où avocat etc. Lorsque nos décideurs vont mendier de l'aide en occident, qu'ils prennent le temps de lire ce qu'ils ratifient et comment le ratifier. Le Cameroun aurait fait le choix du système dualiste dans son rapport aux lois externes, que l'article 45 n'existerait pas et les sous-préfets pourraient se targuer de dire qu'on est dans un système d'autorisation pour les manifestations publiques. Je rappelle d'ailleurs que même pour les réunions publiques qui sont déclaratives, ce régime de Yaoundé ne les respecte pas. Pour preuve, c'est bien au cours d'une réunion dont le caractère public est discutable, que fut arrêté puis retenu en cellule, Jean Marc Bikoko (Mon premier invité diaf-tv depuis une cellule) qui partageait un moment de discussions avec les Hilaire Kamga et Mathias Eric sur l'alternance au Cameroun. Ce régime ne respecte donc pas ses propres lois. C'est dans son ADN. Cela étayé, nous mettons quiconque au défi de nous expliquer au nom de quoi cette marche fut illégale. Et sur un plan purement politique, Kamto et ses alliés pour cette marche du 22 septembre, sont dans leur rôle. Que s'est-il passé en Côte d'Ivoire? Pourquoi soutenir ce qui s'y passe et condamner la marche du 22 septembre. Soyons cohérents » (Yollson, 2020).*

Il est certain que le principe de diversité des contextes oblige la Communauté internationale à user de beaucoup de discernement dans ses interventions sur le continent africain. Cependant, le principe de similitude des besoins humains garanti aussi par la plupart de ces Conventions internationales synallagmatiquement adoptées par les différentes parties lors de leur signature oblige la Communauté internationale à ne pas laisser primer le principe d'une poids deux mesures dans ses rapports avec l'Afrique, c'est-à-dire, intervenir ou laisser pourrir les situations comme il l'entend. Yves Person fait en effet remarquer ce qui suit :

*« [Le] caractère unique de l'État-Nation, né en Europe et étendu par elle au monde, montre qu'il ne s'agit pas d'un universel et que l'évolution des cultures humaines aurait pu suivre une autre voie. Qu'il faille pourtant partir de cette situation ne veut pas dire qu'elle était déterminée dès l'origine, ce qui limiterait abusivement notre liberté dans la construction d'un avenir différent. Il y a certes une unité profonde de la nature humaine, mais cette unité consiste justement dans la diversité des solutions culturelles qu'elle peut apporter dans les rapports de chaque personne avec les autres et avec sa mort. Alors que les sociétés animales sont génétiquement déterminées, les sociétés humaines sont des sociétés symboliques, et le système symbolique central est le langage. Jacques Ruffié nous rappelle que si la diversité est la loi de la vie et la seule garantie de survie d'une espèce, elle cède la place chez l'homme à la diversité culturelle qui n'est pas moins nécessaire à sa survie » (Person, 1981, p.278).*

Soit, mais cette nécessité du respect de la diversité culturelle à adopter dans les solutions à apporter aux problèmes africains ne doit pas rendre l'Occident complice des soucis du continent noir. En effet, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs :

*« Sous le couvert du respect du principe de souveraineté nationale et de non-ingérence étrangère en Afrique, l'Occident donne souvent l'impression d'assister en spectateur complice des exactions commises par les dirigeants Africains alors même que les différentes conventions internationales signées par l'Afrique l'autorise à assister notre continent dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour que la démocratie et le progrès deviennent des réalités en Afrique. Ce qui n'est souvent pas malheureusement le cas (Entretien 53, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 08/06/2018 de 10h à 11h30, Cf. Annexe N°2, p.733) ».*

Yves Person aurait donc raison d'affirmer qu'*« il est en effet caractéristique que l'État africain actuel, si facilement porté à nier la diversité organique de son peuple, tient au même moment un discours absurde et ridicule sur sa souveraineté absolue, qui n'a plus aucun sens dans le monde actuel »* (Person, 1981, p.277). En effet, comme le confirme cet auteur :

*« La fragilité des Etats de l'Afrique actuelle, leur impuissance à contrôler l'évolution de leurs sociétés et à éveiller le dynamisme latent des de base, la conjoncture d'une explosion démographique redoutable et de la destruction accélérée des cultures et des convivialités africaines, me paraissent être l'expression de ce divorce avec la société globale, hérité du colonisateur; et justifié par l'idéologie de l'État-Nation. A l'ère des multinationales, et alors que les dimensions restreintes de la Terre excluent l'isolement de communautés restreintes s'enfermant dans leurs logiques la prétention à la souveraineté de tout État, et à plus forte raison d'un État petit et pauvre, comme le sont la majorité de ceux d'Afrique, ne peut mener qu'à la catastrophe »* (Person, 1981, p.281).

Des déclarations autour du principe de souveraineté nationale comme celles d'Alassan Ouattara, président actuel de la Côte d'Ivoire, sur la crise préélectorale dans ce pays ou alors de Paul Biya sur les crises anglophones et postélectorales actuelles au Cameroun mériteraient à cet effet d'interpeller de façon particulière la Communauté internationale. TENIN TENIN – Officiel aurait en effet publié dans son compte Facebook, ce post intitulé : *« Alassan Ouattara persiste »* cette déclaration du président sortant dans les circonstances de campagne électorale des élections présidentielles ivoirienne prévues ce mois d'octobre 2020 : *« voici des gens qui se disent patriotes, mais qui demandent à la CEDEAO de venir résoudre nos. Quand on est patriote, on défend la souveraineté des Institutions de son pays... »* (Tenin Tenin, 2020). Une attitude qui est bien en contradiction avec les circonstances de l'arrivée de l'actuel président ivoirien au pouvoir lorsqu'on sait qu'il avait eu recours à cette même Communauté internationale pour se débarrasser de Laurent Gbagbo, de qui il était challenger à l'époque. Mamoudou Gazibo aurait donc raison de faire remarquer au sujet des conflits en Afrique et de la responsabilité de la Communauté internationale et des dirigeants Africains que :



*« La perspective stratégique et les conséquences du néo-patrimonialisme ne sont pas utiles seulement pour comprendre les manipulations internes. En effet, les conflits africains ne peuvent se comprendre sans un regard sur les ingérences externes, mues elles aussi par la préservation des intérêts de certaines puissances, au point que l'on a pu parler par exemple de patrimonialisation des relations franco-africaines. Si nombre de conflits en Afrique se lisent sous l'angle de l'héritage colonial ou comme des extensions de la rivalité bipolaire, cela n'épuise pas la question du rôle des acteurs internationaux dans les conflits. Il faut intégrer le rôle du marché noir, des réseaux transnationaux, des mercenaires et les phénomènes de pillage. Des travaux ont mis au jour les liens entre certaines entreprises multinationales et la guerre, notamment par le trafic des diamants de la région du fleuve Mano qui sont acheminés sur les marchés de New York, Anvers ou Tel-Aviv par le biais de réseaux libanais. Cette ingérence externe n'implique pas seulement des pays et firmes occidentales, mais aussi, dans de nombreux cas, des voisins africains. L'implication du Rwanda et de l'Ouganda dans le pillage des ressources de la République démocratique du Congo à la faveur de la guerre qui s'y déroule a été ainsi largement mise au jour par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Les cas de la Côte d'Ivoire et de la RDC [...] sont illustratifs de cette implication croisée d'acteurs. Dans un ouvrage consacré au rôle des réseaux internationaux dans la crise des Grands Lacs africains, H. Ngbanda, ancien chef des services de renseignement zaïrois, revient ainsi sur le rôle des États-Unis dans la guerre qui a déchiré l'Angola pendant plus d'un quart de siècle... » (Gazibo, 2010, p.131-132).*

Il est cependant certain, comme l'affirme l'un de nos interlocuteurs, que les dirigeants Africains sont en dernière analyse, comptables des malheurs du vieux continent. Il pense en effet que :

*« Les dirigeants Africains, et même tous les Africains doivent apprendre à ne plus projeter sur l'Occident les malheurs de l'Afrique. En effet, considérant que presque toutes les autres civilisations sont chacune passées aussi bien par l'esclavage, la colonisation que le néo-colonialisme, et que l'essentiel de ces civilisations se sont redressées en prenant leur avenir en main, les Africains feraient mieux d'adopter la même attitude en arrêtant de se comporter comme ces esclaves qui refusent d'assumer leur libération en suppliant leurs anciens maîtres de continuer à les garder. C'est malheureusement, justement ce qui se fait entre les dirigeants Africains et ceux de l'Occident. Lorsqu'on constate tout ce qui est entrepris par nos leaders pour confisquer le pouvoir en modifiant à tour de bras les Constitutions de leurs pays ; tout le désordre qu'ils font en dilapidant le patrimoine africain ; comment leurs compatriotes sont hostiles pour la plupart aux forces contraires venant même de l'Occident pour changer cet état de fait, on ne peut que conclure à la propre complicité de certains Africains face aux difficultés que connaît ce continent. Mais, cela ne dédouane en rien les dirigeants Occidentaux qui tirent profit de cette situation en se délectant de son statu quo (Entretien 50, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 22/07/2018 de 10h30 à 11h30, Cf. Annexe N°2, p.728) ».*

Si cette problématique du patrimonialisme et du néo-patrimonialisme est abordée de manière générale dans tous les domaines de l'action publique en Afrique et au Cameroun, l'appréhender dans le domaine de l'éducation constitue une nécessité au regard de la place de l'école dans l'élaboration des politiques publiques nationales. En effet, il est évident qu'en tant qu'institution faîtière dans ce sens

qu'elle est à l'avant-garde ou alors devrait être à l'avant-garde de toute politique publique dans un Etat, l'école constitue en Afrique et au Cameroun, le milieu dans lequel s'inculque le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme.

### **9.2.5 - Le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme à l'école au Cameroun**

Evoquant les raisons de l'échec de l'école occidentale à libérer le continent noir de ses tares socioculturelles, principales causes du marasme sociopolitique, économique et politique actuel que connaît l'Afrique et l'omniprésence des régimes néo-patrimonialistes dans ce continent, l'un de nos interlocuteurs soutient que :

*« L'échec de l'école occidentale à libérer le continent noir de ses tares socioculturels, politiques et économiques et l'érection des Etats néo-patrimonialistes en Afrique viennent du fait que le colon a trouvé dans certaines réalités socioculturelles négro-africaines véhiculées par l'éducation traditionnelle, un moyen d'atteindre, avec la complicité des dirigeants que l'Occident a imposés en Afrique après avoir physiquement et politiquement anéanti tous ceux qui ont contribué au rayonnement de l'Afrique précoloniale, certains de ses objectifs économiques et géostratégiques. Entre autres réalités socioculturelles négro-africaines véhiculées par l'éducation traditionnelle africaine, il y a la soumission de l'homme noir aux phénomènes supranaturels ; son mépris religieux et culturel des biens matériels ; l'éducation des jeunes générations à vouer un respect totémique aux adultes qui a servi l'anéantissement des différents mouvements de contestation. En effet, il suffit en Afrique que les vieillards s'adressent aux jeunes générations pour exiger le respect des Institutions pour que toutes vellités de contestation s'évanouissent à cause de la peur de la malédiction. Par ailleurs, il n'y a qu'à voir avec quelle délectation les jeunes générations adhèrent aux comportements déviants en matière du service public et de la gestion du patrimoine national pour véritablement constater que le mal est très profond quo (Entretien 51, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018 de 10h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.729) ».*

Dans un entretien avec deux de nos interlocuteurs qui sont des anciens responsables de l'éducation nationale au Cameroun, nous avons pu tomber sur un cas d'école de la gestion néo-patrimoniale de l'école au Cameroun. Le premier interlocuteur nous fait le récit des difficultés liées au fonctionnement néo-patrimonialiste de l'école au Cameroun après la dislocation du Ministère de l'éducation nationale en quatre Ministères pour des raisons qui n'avaient presque rien à voir avec la recherche de l'efficacité dans l'action publique en éducation dans ce pays. Voici ce qu'il nous affirme :

*« Dans les années 2000, alors que le Cameroun sortait des remous dus à l'avènement du multipartisme, le Président Paul Biya avait opté pour la dislocation de plusieurs Ministères et l'éparpillement de l'action publique. Plutôt qu'une politique de recherche de l'efficacité au moment où la Communauté internationale multipliait, auprès des pays en développement, des propositions pour le retour à la croissance par une gouvernance plus*

*stricte, le Cameroun va plutôt se lancer dans la multiplication des poches budgétaires alors que les mesures internationales visaient la réduction des dépenses publiques. Le Chef d'Etat Camerounais avait en effet fait le choix de manifester sa reconnaissance envers ses compatriotes qui avaient renforcé la suprématie de son parti-Etat, le RDPC ayant eu de sérieuses difficultés à s'imposer face au dynamisme de l'opposition camerounaise aux élections de 1992. Parmi les secteurs de l'action publique camerounaise qui vont connaître cet éparpillement des énergies et des moyens, il y a celui de l'éducation nationale. Le Ministère de l'éducation nationale sera en effet partagé en plus de quatre Ministères qui viendraient s'ajouter à trois autres qui étaient déjà là. Et pour couronner la gestion patrimonialiste de l'éducation au Cameroun, Paul Biya va nommer à la tête des nouveaux Ministères des personnalités qui n'avaient presque rien à voir avec l'éducation, du moins, dans leurs responsabilités initiales. C'est le cas entre autres de Monsieur Louis Bapès Bapès, de regrettée mémoire ou de Mme Haman Adama respectivement Ministre de l'enseignement secondaire, pour le premier, alors qu'il était Ingénieur des Travaux publics de formation et Ministre de l'éducation de base pour la seconde qui n'avait aucun background en pédagogie quoique sortie de l'Ecole normale d'administration et de magistrature. Pour dire que ces désignations tenaient plutôt d'une répartition clientéliste du pouvoir qu'à une réelle recherche de l'efficacité dans l'action publique au Cameroun à un moment où tous les pays sous-développés étaient plutôt appelés à une restructuration du service public et particulièrement l'école (Entretien 55, Cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020 de 09h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

Le second interlocuteur partagera une expérience personnelle qui nous donnera de véritables sueurs froides :

*« En 2000, je venais d'achever ma formation à l'Ecole normale et après un poste de responsabilité dans la comptabilité au Ministère des finances, je serai appelée à assumer la responsabilité de gestionnaire dans un nouveau Ministère né de l'éclatement de l'ancien Ministère de l'éducation nationale dont la création date des premières années de l'indépendance du Cameroun en 1960. Il s'agissait du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il faut dire que comme moi, mon Ministre n'avait pas une très grande expérience de la gestion de l'éducation au Cameroun puisque c'était son premier poste ministériel. Celui-ci m'avait donc appelée, et au cours de notre premier entretien, il manifestera ses appréhensions, surtout, sur le fait que j'étais encore très jeune par rapport à l'étendue de la responsabilité qui m'attendait. Il faut dire en effet que plusieurs personnes qui convoitaient le poste que j'allais occuper avaient tôt fait d'attirer l'attention du nouveau Ministre sur cet aspect et s'attendaient bien à ce que ce dernier demande mon remplacement. Après notre entretien, j'avais rassuré le Ministre, lui faisant bien comprendre que ceux qui m'avaient désignée à ce poste ne s'étaient du tout pas trompés et que j'allais donner le meilleur de moi-même pour relever le défi de l'efficacité dans la gestion de mes responsabilités. Je vais donc préparer mon plan d'action et bénéficier de la parfaite collaboration de mon Ministre qui avait totalement approuvé mes propositions et ma feuille de route. En effet, l'essentiel des risques que nous courrions tous était de nous retrouver en prison, comme cela était devenu monnaie courante dans l'administration camerounaise de l'époque. Je savais très bien que la plupart de ceux qui tournaient autour du nouveau Ministre et qui avaient l'habitude des postes de responsabilités dans la fonction publique camerounaise trouvaient ce poste très juteux et rêvaient avoir ma place. Je me ferais le plaisir de citer à mon Ministre quelques*

*exemples de ceux qui étaient tombés dans ce piège des détournements des deniers publics et qui se retrouvaient dans les geôles du Cameroun. Heureusement, mon Ministre comme moi, personne ne voulait écourter son expérience professionnelle surtout que, moi, j'étais de nature très fragile et me sentais incapable de supporter les affres de la prison au Cameroun. Malgré notre prudence et même grâce à celle-ci, nous aurons de nombreuses difficultés à faire fonctionner ce nouveau Ministère. En effet, nos plus grands soucis viendraient de l'ancien Ministre de l'éducation nationale. Il faut dire que ce dernier avait été habitué par une gestion patrimonialisée de l'éducation au Cameroun et vivait de ce fait très mal la fragmentation de ce vaste Ministère qui lui avait donné une notoriété et des avantages monumentaux depuis plusieurs décennies qu'il avait passées à la tête Ministère de l'éducation nationale. Un Ministère qui était presque devenu sa propriété privée et pour lequel, il s'identifiait dans la plupart de ses discours. Il avait donc entrepris de verrouiller tous les leviers de la gestion du nouveau Ministère, aidé en cela par la plupart de ses anciens collaborateurs, des responsables que lui-même avait fait désigner à la tête des administrations décentralisées de l'ancien Mineduc. La plus grande difficulté venait en effet du fait que nous devrions travailler avec ces anciens cadres, qui connaissant les rouages de l'administrations et étaient arc-boutés sur les avantages qu'ils ne voulaient pas perdre du fait de la dislocation de leur ancien Ministère, avaient entrepris de nous rendre la tâche très difficile. Je me souviens très bien de mon premier dossier de la commande du matériel qui devait servir dans l'équipement de notre Ministère et de ses Institutions annexes... En effet, mon Ministre m'avait instruit d'équiper notre Ministère et de répondre aux demandes en équipement de tous les services du nouveaux Ministère. Après avoir fait valider ma facture proforma par mon Ministre, les commandes seront passés. Malheureusement, ce sera l'un de nos fossoyeurs qui devra réceptionner cette commande. Quelles difficultés n'avons-nous pas rencontrées pour rentrer en possession de cette commande. En effet, le collègue qui avait réceptionné la commande s'était arrangé à ce que cette réception se fasse devant le public. Après la cérémonie officielle, il avait confisqué le matériel dans un endroit qui nous était inconnu, mon Ministre et moi. Pendant des mois, je serai trébuchée à gauche et à droite, rendez-vous sur rendez-vous en même temps que la grogne s'élevait au niveau des services déconcentrés du Ministère et des établissements scolaires qui attendaient recevoir leurs lots de matériel. Nos adversaires faisaient entretemps comprendre à tout le monde, pour nous discréditer en prétextant notre incompétence, que nous ne voulions pas livrer le matériel aux bénéficiaires. N'eut été la bienveillance du propriétaire du magasin où ce matériel avait été entreposé qui, informé de ce chantage, nous conduira dans l'entrepôt en nous exigeant les frais de location que nos collègues ne pouvaient plus payer parce que n'ayant plus la responsabilité pour. Ce n'est que de cette manière rocambolesque que nous allions finalement entrer en possession de ce matériel et désintéresser ceux qui l'attendaient. Il faut dire que l'ancien Ministre qui tirait les ficelles de cette situation avait entrepris de verrouiller les réseaux de l'information jusqu'à la Présidence de la République qui n'était pas clairement informée sur ce qui se passait réellement et ne pouvait donc pas nous venir en aide de manière productive. C'est dire comment certains responsables confisquent les Institutions au Cameroun et sont prêt à tout pour y demeurer ( Entretien 55, Cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020 de 09h – 12h30, Cf. Annexe N°2, p.736) ».*

L'une des remarques à faire dans ce récit fort émouvant, au-delà du problème de la confiscation des Institutions posées, c'est l'usage à plusieurs endroits du pronom possessif « mon » (Ministre, Ministère...). Une pratique qui est très fréquente dans l'administration camerounaise, et qui peut, avec raison, dénoter un sentiment d'attachement à son Institution professionnelle. Une exigence fort

recommandée par le *Nouveau Management Public (NMP)* telle que l'économiste Béatrice Van Haepere (2012) le souligne bien à propos de la responsabilité sociale de l'entreprise. Cependant, exposée dans le contexte de ce récit, cette formule dénote bien l'influence du néo-patrimonialisme dans le service public au Cameroun et particulièrement dans le domaine de l'éducation nationale dont il est question ici. En effet, comme l'affirme bien un autre de nos interlocuteurs : « *Au Cameroun, chaque agent public confond l'Institution publique ou la portion de la responsabilité qui lui est accordée dans cette dernière comme une part de l'héritage familial. La conséquence est les difficultés que les uns et les autres éprouvent souvent pour s'en séparer d'une nouvelle affectation ou alors lorsque le temps de la retraite arrive* (Entretien 13, Parent d'élève, Douala, 20/06/2015 de 10h00 à 12h00, Cf. Annexe N°2, p.690) ».

Un autre cas d'école des expériences que nous avons faites au sujet de la gestion néo-patrimonialiste de l'éducation au Cameroun a été celui de notre partenariat avec le promoteur de *l'Institut Gasolent*. En effet, lorsque nous arrivons au Cameroun en début d'année 2016, notre projet était simple : présenter l'initiative d'un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun afin de pouvoir recueillir, autour d'une table, les avis des différents acteurs de l'éducation au Cameroun pour étayer nos hypothèses. L'idée ne nous était pas venue tout de suite de pouvoir nous engager comme acteur de l'éducation au Cameroun, et pourquoi pas soutenir financièrement notre recherche étant donné les difficultés matérielles que nous éprouvions à l'époque. Bien sûr que nous nourrissions cependant l'idée d'un projet postdoctoral à venir sur la reprise des établissements scolaires tombés en ruine du fait du décès ou de l'incapacité de leurs promoteurs à poursuivre leur partenariat avec l'Etat du Cameroun dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi, la proposition du fondateur de *l'Institut Gasolent* de nous confier, en tant que partenaire, la restauration de cet établissement qui avait eu ses lettres de noblesse dans le paysage éducatif camerounais venait à point nommé. Mais, c'était sans compter avec la ruse de quelqu'un qui, à 80 ans révolus, avait connu toutes les étapes déjà du patrimonialisme traditionnel négro-africain, mais aussi des fondements du néo-patrimonialisme de l'Etat camerounais. Il était donc habitué à l'exploitation des compétences extérieures pour son propre profit. Il nous vantera d'ailleurs ses mérites d'avoir connu plus d'une vingtaine de collaborateurs dans la gestion de son établissement et dont l'essentiel était des prêtres comme nous. Comme il est en effet de coutume, on pouvait retrouver plusieurs portraits des anciens responsables de *l'Institut Gasolent* exposés comme des trophées de guerre sur les murs du bâtiment administratif. Il expliquera sa prédilection pour la collaboration avec des religieux eu égard aux dispositions humaines (morales et intellectuelles) de ces derniers. Des dispositions qui constituaient pour lui un appui majeur dans l'œuvre de l'éducation. C'est plus tard que nous découvrirons que ce choix pour des collaborateurs religieux relevait plus d'une stratégie mercantiliste savamment pensée qu'une réelle confiance en

l'efficacité de ces derniers. En effet, il était question pour lui de profiter de la confiance que les parents au Cameroun avaient en l'école catholique, mais aussi dans toutes les Institutions scolaires dirigées par des religieux. Sa stratégie consistait donc à recruter un religieux qu'il faisait brandir aux parents d'élèves pour que ces derniers consentent à confier leur progéniture à son établissement scolaire. Une fois les recrutements terminés, il s'appropriait toujours à inventer une infraction : vol d'argent, atteinte aux mœurs... à son collaborateur et en référant directement à son supérieur qui peut être l'évêque lorsqu'il ne le poursuit pas abusivement en justice comme c'est le cas d'une plainte complètement vide de sens dont nous avons été la cible avec la complicité des juges qui l'avaient comme principal client. Et puisque les religieux ne supportent pas le scandale, le supérieur s'empressait de rappeler son prêtre tout de suite. Notre cher fondateur appelait ensuite un autre prêtre qui était content de venir prendre la direction d'un établissement qui avait un effectif conséquent. Ce dernier ne savait cependant pas que son contrat allait durer le temps que notre fondateur achève d'abuser des parents par une gestion abusive des frais de scolarité : non-paiement des salaires des enseignants, suspension des enseignements avant la fin de l'année scolaire pour absence de salaires...

Il faut dire, aux témoignages des riverains, que ces abus ne concernaient pas seulement les parents et le personnel. En effet, en début de l'année scolaire 2016-2017, nous allons recevoir une délégation de personnes se réclamant propriétaires du terrain sur lequel *l'Institut Gasolent* était bâti. Le responsable de la délégation nous fera comprendre que sa famille est en procès avec le fondateur depuis de nombreuses années. Il venait donc réclamer la part de la famille propriétaire du terrain dans la convention que nous avons signée avec le fondateur. De son côté, notre partenaire reconnaît bien ce litige et demandait à la famille d'attendre l'issue de la procédure qui est pendante au tribunal. Or, d'après la copie du dossier de ladite procédure qui nous avait été présentée, cette dernière durait depuis une trentaine d'années, c'est-à-dire, depuis la fondation de l'établissement et la plupart des membres de cette famille avec qui, le fondateur s'était associé au départ n'était plus de ce monde. C'est bien après que nous découvrirons son stratagème. En effet, connaissant la nature corrompue de l'administration publique au Cameroun, il s'était toujours arrangé avec le juge en charge du dossier afin que celui-ci ne puisse jamais prononcer un verdict définitif contre versement des pots de vin. Aussi, tant que ce juge était en service dans le tribunal concerné, la famille ne pouvait jamais obtenir satisfaction de ses réclamations. Le fondateur tenait toujours à soudoyer tous les juges qui arrivaient et à qui ce dossier était confié, préférant ainsi dépenser de l'argent dans la corruption judiciaire que de désintéresser la famille aux abois. Et bien que ce litige défrayât la chronique à Yaoundé depuis de nombreuses années, le Ministère de l'éducation nationale n'avait jamais songé à y mettre un terme. En effet, la propriété foncière étant devenue très difficile d'acquisition dans les milieux urbains au Cameroun et particulièrement à Yaoundé, siège des Institutions, les légitimes propriétaires du site de

plus de cinq milles mètres carrés sur lequel était bâti *l'Institut Gasolent* et dont le promoteur refusait de régulariser l'acquisition faisaient comprendre à qui le voulait la supercherie dont ils avaient été victimes dans la création de cet établissement scolaire. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé lors de notre arrivée dans cet établissement. Et c'est lors de notre différend avec notre partenaire que nous comprendrons la raison de ce mutisme des responsables de l'éducation au Cameroun sur la plupart des conflits que connaît ce domaine des politiques publiques camerounaises.

En effet, notre partenaire maîtrisait à la perfection le fonctionnement néo-patrimonialiste des politiques publiques au Cameroun. Il maîtrisait particulièrement celles du secteur de l'éducation nationale pour avoir contribué de bout en bout à l'élaboration du partenariat public-privé dans la redynamisation de l'enseignement privé au Cameroun après la colonisation. Il savait donc que par la corruption des responsables de l'éducation nationale et le statut d'aîné dont il jouissait, il manipulerait tous ces partenaires et collaborateurs à sa guise. Par conséquent, malgré nos différentes sorties dans les médias nationaux et au travers des correspondances que nous formulions constamment à l'adresse de la hiérarchie de l'éducation nationale pour les informer de la situation à *l'Institut Gasolent*, rien n'y sera fait. Sinon, nous retrouver au centre d'une tentative d'assassinat perpétrée par notre partenaire en complicité avec les autorités publiques (sous-préfet de la localité et officiers de police). Après avoir été enlevés de force à *l'Institut Gasolent*, ces derniers nous séquestreront pendant plus de deux semaines dans le commissariat de la place en utilisant la prérogative judiciaire néo-patrimonialiste de trouble à l'ordre public qui leur permet de maintenir en garde-à-vue administrative tout citoyen Camerounais qui ne se conforme pas aux exigences abusives du service public. En effet, le sous-préfet de la place qui se trouvait être un beau-fils par alliance du fondateur, après nous avoir intimidé pendant plusieurs mois sans parvenir à nous déloger de l'établissement, fera usage de la prérogative de la garde-à-vue administrative pour finalement rendre service à son beau-père en nous séquestrant.

Il faut dire que ce n'était pas la première fois que nous subissions ce genre de traitement. Car, plusieurs années auparavant, nous avons déjà aussi été séquestrés dans un commissariat de Yaoundé pour avoir proposé aux responsables de l'éducation nationale une série de projets élaborés par *l'Association Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)* que nous avons présentée dans ce travail. Nous ne comptons pas ici le nombre d'initiatives que le gouvernement camerounais nous a détournés. C'est le cas par exemple du projet des conférences méthodologiques en faveur des candidats aux différents examens officiels que nous avons proposé au Ministère de l'éducation nationale qui, bien après leur initiative, est entré en vigueur au Cameroun jusqu'à aujourd'hui sans que nous n'ayons été associé.

C'est le lieu de signaler que cet état de chose pourrait s'expliquer par la logique même de l'organisation administrative au Cameroun et notamment par l'absence de textes régissant les partenariats en particulier dans le domaine de l'éducation. Les quelques textes en vigueur ici datent de la période postcoloniale comme nous l'avons présenté dans un précédent chapitre. De sorte que, lors de notre différend avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*, presque aucun texte juridique ne couvrait notre partenariat, si oui, celui de la jurisprudence qui validait notre convention en tant qu'accord de parties entre le fondateur et nous. C'est d'ailleurs cette interprétation qui nous avait permis de gagner la procédure en référé d'heure en heure que le fondateur avait introduite auprès du tribunal pour exiger notre expulsion de son établissement avant de se résoudre à notre séquestration. Un fonctionnement néo-patrimonialiste du service public en général et de l'éducation nationale en particulier qui permet aux différents responsables de l'administration camerounaise de ne pas être inquiétés, la gestion de ce dernier dépendant de leur bon vouloir et non du respect d'un quelconque code de procédure administrative connu par tous.

Une orientation des politiques publiques qui semble s'imprimer dans les mentalités déjà à partir de la formation reçue par les futurs responsables du service public dans les différentes écoles de formation et particulièrement à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM). Cyprien Awono fait en effet remarquer que :

*« Au Cameroun comme dans bien d'autres pays d'Afrique subsaharienne, la haute administration est noyauté et phagocytée par les diplômés de l'ENAM (école nationale d'administration de magistrature). L'ENAM est le symbole de la mal-gouvernance et de l'inertie de l'administration publique locale. Enfin, deux conceptions de la gestion de l'Etat héritées de la période d'occupation coloniale prévalent au Cameroun. Dans la partie francophone, la centralisation de toutes les activités est de règle. C'est le règne de l'Etat-providence où on attend tout de l'Etat : adduction d'eau, électricité, santé ou école. Dans la partie anglophone où l'autogestion est de mise, une aversion de la centralisation au profit de la décentralisation. Or, l'Etat central est dominé par les francophones qui ne songent qu'à la déconcentration de certaines activités. Il n'est donc pas surprenant que ces deux conceptions de la gestion du pays héritées de la période coloniale soient crisogènes au Cameroun. La Constitution camerounaise de 1996, consacre la conception anglophone de la gestion de l'Etat. Mais, si Biya ne veut pas l'appliquer, c'est qu'il est conscient du fait que son pouvoir sera dilué. En effet, il devra conjuguer avec des régions administratives aux pouvoirs élargis : desserrer l'étau et composer avec des élus locaux représentant le peuple, qu'il ne pourra certainement pas contrôler. Nous pouvons donc conclure que pour asseoir son autorité, Biya (à l'instar d'Ahidjo) a remodelé à son avantage les structures administratives héritées de l'époque coloniale et s'inspire des notions et symboles [patrimonialistes] traditionnels du pouvoir... » (Awono, 2011).*

Effectivement, pour s'assurer que le culte de la personne soit bien inscrit dans les consciences, les institutions éducatives constituent le théâtre où le néo-patrimonialisme est véhiculé au travers de



l'omniprésence des attributs du chef de l'Etat au Cameroun. Dans notre enfance, lorsqu'on demandait à un enfant qui était le président du Cameroun, il répondait directement : Ahidjo. Et même quand Paul Biya est arrivé à la tête de l'Etat, nous disions qu'il était devenu Ahidjo, tellement, comme le soutient Maurice Kamto, la Nation et l'Etat faisaient corps dans la personne du chef de l'Etat (Kamto, 1987, p.299) alors que c'est l'inverse qui devrait être admis.

En effet, alors que l'Institution scolaire est clairement identifiée comme étant apolitique dans la loi d'orientation de l'éducation N°98/004 du 14 avril 1998 en vigueur au Cameroun et qu'un enseignement et même un élève risquent la peine de prison s'ils prennent position pour un parti politique dans le cadre de ses activités de formation, on voit des effigies de l'actuel chef d'Etat Camerounais trôner fièrement dans les administrations éducatives et même dans les salles de classe.

Un chercheur Camerounais a abordé cette problématique par cette interrogation : « *Pourquoi des images du président Paul Biya dans une université ?* ». En effet, le politiste Ulrich Tadajeu fait remarquer que :

*« Plusieurs Camerounais savent que les images du président de la République Paul Biya sont devenues une sorte d'emblème national qu'on retrouve partout : dans les services publics, les bureaux, les maisons, les chambres, les rues ... Et récemment, j'ai découvert que ces images de notre président se trouvent également dans les amphithéâtres. Mais pourquoi ? [...] J'ai récemment visité un des amphithéâtres les plus huppés et les plus prestigieux de l'université de Yaoundé I. Il s'agit de l'amphi 700, situé en face du rectorat de ladite université. J'ai été impressionné par la qualité, la beauté de ce bâtiment. Une chose m'a surpris toutefois, ce sont les trois portraits du président de la République du Cameroun. Lorsqu'on entre dans cet amphithéâtre, disais-je, on est étonné par la présence imagée du chef de l'Etat camerounais. Deux photos de Paul Biya sur le podium et une au fond de la salle. Que font ces images dans un tel endroit, lieu par excellence de production du savoir ? Ne représentent-elles pas un culte effréné de la personnalité qui habite les imaginaires depuis la fin officielle de la colonisation ?*

*A quoi serviraient ces images si ce n'est de renforcer et d'augmenter la présence du chef dans les imaginaires et les consciences des étudiants ? A quoi serviraient-elles si ce n'est d'inscrire dans la conscience des uns et des autres un unanimité délétère alors même que l'université est un lieu où le pluralisme doit être encouragé ? Cette présence m'inspire deux réflexions. Dans un contexte de patrimonialisation étatique, l'école peut-elle être apolitique ?*

*Premièrement, on raconte partout que l'école, et donc l'université est apolitique. Avec une telle image qui est politique dans une université, on s'interroge ? Cet apolitisme de l'université est-il à géométrie variable ? Certains ont-ils le droit d'habiter politiquement l'espace universitaire et d'autres non ?*

*Il est souvent dit que l'université est un lieu du savoir. Or les maîtres-penseurs sont d'avis que le savoir n'est produit qu'après un exercice rigoureux de critique. Mais avec*

*l'inflation de l'image d'un homme politique sur les campus (amphithéâtre, bureaux...), on craint que l'université ne dise une chose et son contraire. Dire aux jeunes chercheurs d'être critiques, mais mettre sur pied l'habillage nécessaire pour contrecarrer cet esprit critique, c'est paradoxal. Ces images ont leur place dans des domiciles privés, dans les maisons du parti au pouvoir, dans d'autres lieux, mais pas dans un amphithéâtre... » (Tadajeu, 2014).*



Photo du président Paul Biya au fond de la salle de l'amphi 700 de l'université de Yaoundé1. Il se trouve en face du podium.  
Crédit image : Ulrich Tadajeu

### 9.3 – L'Etat néo-patrimonialisé au Cameroun et ses conséquences pour les politiques publiques dans ce pays

Au sujet des conséquences du néo-patrimonialisme en Afrique, l'un de nos interlocuteurs affirme que :

*« La néo-patrimonialisation de l'Etat africain a totalement bloqué le processus de l'émancipation du continent noir. En effet, si notre continent a connu un passé glorieux qui le situait au panthéon des civilisations humaines les plus rayonnantes, comme aucune civilisation humaine n'étant cependant éternelle, la rencontre de l'Afrique avec la modernité au travers de la colonisation fut un véritable cataclysme pour l'homme noir et le continent africain. Pas, parce que la modernité en elle-même est une négativité, mais parce que ceux qui nous l'ont apportée avaient une autre mission, celle de nous imposer leur propre vision du monde en niant totalement la nôtre. En effet, l'introduction du modernisme occidental en Afrique s'est faite au travers d'un savant dosage entre l'effacement de l'héritage ancestral négro-africain, l'élimination des leaders charismatiques qui faisaient la fierté des grands royaumes africains et l'imposition d'une vision occidentale biaisée du monde avec l'installations à la tête de nos jeunes Etats, des leaders acquis à la cause du néo-colonialisme, le tout sous fond de la néo-patrimonialisation de notre continent. Le chaos socioculturel, politique et économique*

*dans lequel l'Afrique est plongée aujourd'hui est donc la conséquence inéluctable de cette situation. Hors, la modernité n'étant pas l'effacement total du passé, sinon, l'adaptation du passé par rapport aux exigences du présent et à la préparation de l'avenir, le modernisme tel qu'il nous a été transmis par l'Occident mérite que les Africains l'appriivoisent en le rendant productif pour notre continent et pour l'homme noir. (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».*

Si ce long exposé a la pertinence de nous présenter comment une certaine opinion intellectuelle appréhende la rencontre de l'Occident avec l'Afrique au travers de la colonisation, il nous renseigne surtout sur les conséquences de la néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique, particulièrement sur la responsabilité qu'ont les leaders Africains face à cette réalité. En effet, comme l'affirme un autre interlocuteur : *« alors que ces derniers [leaders Africains] ont la lourde mission de présider aux destinées de l'Afrique, ils ont plutôt choisi de se servir et non de servir la cause du continent noir en corrompant certains principes de notre tradition au profit des régimes néo-patrimonialisés qui laissent les Etats africains à la traîne au concert des Nations (Entretien 50, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 22/07/2018 de 10h30 à 11h30, Cf. Annexe N°2, p.728) ».*

### **9.3.1 - Le détournement des institutions et la pratique de la bureaucratie à outrance**

En effet, à la place de bâtir des institutions capables de permettre à l'Afrique d'accueillir positivement les mutations du monde moderne, la plupart des dirigeants Africains se sont plutôt spécialisés dans l'élaboration des institutions *« caméléons »*, c'est-à-dire, qui ne sont ni totalement démocratiques, ni spécifiquement dictatoriaux, mais qui prennent l'une ou l'autre des apparences selon que les circonstances d'espace et de temps l'exigent. Les Constitutions ici par exemple sont constitutionnellement manipulables au gré des ambitions de ceux qui les ont élaborées.

Alors que des démocraties confirmées dans le monde ont opté pour le *New Public Management (NPM)*, les Etats néo-patrimonialisés d'Afrique ont plutôt opté pour une bureaucratiation à outrance du service public avec pour seul objectif, la recherche du profit par tous les moyens. L'un de nos interlocuteurs nous confiait que :

*« Au Cameroun, un directeur de service peut sensiblement passer une semaine, voire un mois, sans véritablement s'asseoir sur son fauteuil au bureau. Lorsqu'il arrive. Il appelle sa secrétaire pour savoir s'il y a des dossiers ? Entendez par dossiers ici, des enveloppes des dessous de table. Pour les dossiers qui remplissent cette exigence, il les confie à son secrétaire particulier ou au chauffeur pour les amener à son domicile. Ceux-là seront*

*signés et reviendront à temps voulu. Ici, il faut tout simplement de la patience quand on est usager. En effet, le retour du dossier à un usager ne respectera jamais les délais de traitement. Il dépend du bon vouloir du patron et de sa secrétaire. Il va sans dire par ailleurs que les dossiers qui n'ont pas des enveloppes ne seront presque jamais signés. La secrétaire va donc vous balader tous les jours en vous servant le fameux « le patron n'est pas encore là. Si vous voulez attendre, vous le pouvez. Sinon, repassez ». Le patron lui-même, il arrive, quand cela lui chante, le plus souvent dans l'après-midi, sachant que tous les usagers qui sont venus le chercher dans la journée sont déjà repartis, il accroche sa veste sur le siège et peut repartir dans ses chantiers, non sans avoir récupéré les fameux dossiers. Dans le vocabulaire administratif bien ancré dans les mentalités au Cameroun, le chantier est à la fois les nombreux projets de construction des infrastructures immobilières avec l'argent du contribuable, mais aussi les nombreuses gargotes où nos dirigeants ont leurs habitudes. Ainsi va le service public au Cameroun. (Entretien 52, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 23/06/2018 de 15h00 – 17h00, Cf. Annexe N°2, p.732) ».*

Une bureaucratie qui privilégie les distinctions et qualificatifs à l'action publique productive. Les qualifications ou prédicats honorifiques peuvent en effet se définir comme étant l'ensemble des appellations de politesse et marques de respect originellement en usage dans la diplomatie, la noblesse ou alors institutionnellement adoptées dans un pays. En France : « *le terme traditionnel est « qualification », mais les ouvrages de vulgarisation contemporains lui préfèrent souvent le terme « prédicat », dont l'acception dynastique n'est pas relevée ni attestée par les dictionnaires de la langue française, mais se trouve dans la langue allemande, dans les mots « Adelsprädikat » (qualification nobiliaire) et « Prädikatstitel » (titre honorifique) » (Eschbach, 1856). Dans une perspective comparative de ces usages institutionnels, si, en France, après la nuit 4 août 1789 et l'adoption des décrets de 1790 et de 1791, les privilèges vont disparaître dans la Constitution de la République (Daumard, 1988), l'omission des titres et des qualificatifs honorifiques à l'adresse d'un dignitaire ou d'une autorité constitutionnellement établie est assimilable à un crime de lèse-majesté susceptible de vous valoir la prison ferme (CI, 2017) ou alors tout simplement un refus formel de bénéficier d'un service public au Cameroun. Une blague bien connue dans l'archidiocèse de Yaoundé raconte dans ce dernier cas de figure qu'après le décès de l'archevêque de Yaoundé, monseigneur André Wouking en 2002, il sera temporairement remplacé, selon les dispositions du Code du droit canonique par son vicaire général, en la personne de monseigneur François-Xavier Amara, les deux prélats étant disparus aujourd'hui. Ce dernier, aspirant presque de manière pathologique à l'épiscopat, c'est-à-dire, voulant absolument être consacré évêque et succédé de plein droit à l'archevêque disparu, monseigneur François-Xavier Amara se montrera très à cheval au titre de « Monseigneur » qu'il portait de manière honorifique, selon son statut de vicaire général de l'archevêque décédé. Aussi suffisait-il que vous apostrophiez le défunt vicaire général en omettant le préfixe de « Monseigneur » pour que vous soyez éconduit tout de suite des services de l'archevêché et que votre demande de*

service soit catégoriquement rejetée. D'ailleurs, l'un des traumatismes socioculturels que nous vivons, les premiers moments de notre séjour en France fut le fait que tout le monde appelle tout le monde par son prénom. Tous les citoyens appellent le président de la République par son nom ou son prénom ! Une telle attitude serait totalement intolérable dans le contexte de relation patrimonialisme du lien social comme celui du Cameroun. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous remarquerez, l'usage presque inconscient de notre part, des qualificatifs et des titres honorifiques, alors que les us scientifiques et socioculturels et constitutionnels en France sont presque « proscriptifs » à ce sujet. Un choix, d'écriture, qui peut cependant se justifier par le fait que ce travail, institutionnellement, est porté par les deux contextes socioculturels, dans ce sens qu'il se fait dans le cadre d'une co-tutelle entre la France et le Cameroun, mais aussi, pour caractériser le contexte institutionnel patrimonialiste originaire qui le nôtre.

Comme le soutenait l'un de nos interlocuteurs :

*« Ce qui est vraiment mis en exergue ici, et surtout en ce qui concerne le cas du Cameroun, ce n'est véritablement pas la place de l'Etat, encore moins celle de la Nation dont se revendiquent certains de nos pseudos nationalistes, mais la prééminence des individualités. En disant les choses telles qu'elles doivent se dire, c'est le rôle du Chef de l'Etat qui vient avant celui de la Nation et de l'Etat et avec lui, ceux des autres membres de son administration qui privatisent chacun la portion de l'administration publique et du patrimoine national qui lui est donnée à gérer. Monsieur l'abbé, n'avez-vous jamais remarqué qu'à chaque fois qu'un membre du gouvernement ou même n'importe quel haut responsable du Cameroun, voire même ceux de nos religions, s'exprime publiquement, il faut toujours qu'il prononce le nom du Chef de l'Etat en prenant, bien sûr, la peine de préciser « Son Excellence Paul Biya » ou alors d'utiliser des formules telles : « sur très hautes instructions du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya » et ce n'est pas la place des majuscules qu'il faut négliger. Un peu comme s'il fallait faire usage des superlatifs super-absolus pour prononcer le nom du Président de la République. Des choses qui sont renvoyées à une autre époque, quand on prend le cas des usages en France que vous êtes censé bien connaître. Alors qu'on pourrait vous accuser d'un certain archaïsme, voire même d'un délit constitutionnel sur l'usage des attributs et des titres perdus lors de la Révolution française, au Cameroun, vous risquez la prison pour crime de lèse-majesté si vous ne désignez pas le Président de la République par le titre de « Son Excellence ». Tenez, une autre chose qui traduit ce culte de la personnalité du Chef de l'Etat dans notre pays. Non seulement cela est presque une prescription juridique que chaque responsable doit avoir le portrait du Président de la République dans son bureau, et ce à un endroit précis et à un niveau du sol précis, mais encore, certains poussent le ridicule plus loin en plaçant cette effigie devant l'emblème nationale qu'est le drapeau du Cameroun ! Dans les grandes démocraties, vous êtes d'accord avec moi que c'est plutôt le drapeau du pays qu'il faut mettre en avant et non l'effigie du Président de la République. Il faut dire que la contradiction vient même de notre Constitution. Comme d'ailleurs, l'essentiel des Constitutions des Etats dits démocratiques et républicains où malheureusement, c'est le*

*Président de la République qui a la préséance en tout et qui nomme tous les dirigeants. Comment voulez-vous que les choses changent dans un tel contexte. Et même l'Eglise que vous représentez n'échappe pas à ce culte de la personnalité qui est un véritable frein pour la démocratie et pour la gouvernance (Entretien 44, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 27/02/2015 de 17h00 – 18h10, Cf. Annexe N°2, p.722) ».*

Ce long et intéressant exposé traduit à suffisance la réalité du culte de la personnalité qui s'impose dans le domaine de l'action publique au Cameroun. Une réalité qui tire son origine dans les fondements même de la place du dirigeant, mais surtout de l'aîné dans la tradition négro-africaine. Une place qui a été très bien utilisée par le colon et qui peut expliquer la logique néo-patrimonialiste qui caractérise l'action publique et son impact dans le domaine de la gouvernance de l'éducation au Cameroun.

### **9.3.2 – Infantilisation pathologique des jeunes générations**

Par opposition et pour maintenir la confiscation perpétuelle du service public, nos dirigeants ont adopté l'infantilisme des jeunes générations comme principe cardinal des politiques publiques au Cameroun. A ce propos, l'un de nos interlocuteurs nous faisait remarquer que :

*« L'une des conséquences du néo-patrimonialisme institutionnel caractéristique de l'Etat camerounais est l'infantilisation pathologique des jeunes générations. Elle consiste au fait que voulant demeurer éternellement aux affaires, les aînés considèrent leurs cadets au Cameroun comme étant incapables d'assurer la relève. Ce qui aboutit inéluctablement au fait que les jeunes générations n'arrivent pas à se frayer une place dans les cercles de décision malgré les compétences engrangées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il n'y a qu'à voir la moyenne d'âge de l'essentiel de nos dirigeants pour se rendre compte de l'étendue des dégâts d'une telle politique gérontocratique ... (Entretien 54, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 25/02/2015 de 17h00 – 18h30, Cf. Annexe N°2, p.734) ».*

En effet, inspirés du patrimonialisme négro-africain traditionnel, la place de la jeunesse est ambiguë dans la conception néo-patrimonialiste de la société en Afrique. Le fait qu'il n'existe pas de différence ici entre l'enfance, l'adolescence, un jeune adulte, tous étant définis, chez les *Fang-Beti* par exemple, par le vocable « *mongo* ou *inanga* » différent du « *nya modo* ou *nya modo nviè* », personne âgée aboutit inéluctablement à l'infantilisation de la jeunesse dont la place est pourtant capitale dans l'émancipation d'une société. Une attitude qui est renforcée par de nombreux interdits socioculturels à l'adresse de la jeunesse. Ici, un jeune adulte n'a pas le droit de prendre la parole au milieu des adultes « *mongo akarkig bom ngoam abog akuli* »; il ne parle pas en fixant l'adulte « *metè me mongo m'ayian kig abi nya modo nviè a mvoam asu* ». Un jeune adulte qui entretient des relations intimes avec une femme âgée, cela est considéré comme de la sorcellerie. Il y'a des mets qu'un

adolescent ne doit pas consommer parce que réservés uniquement aux adultes... La plupart des reproches qui nous ont été adressés dans notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent* qui était considéré comme notre père et contre qui, nous n'avions pas traditionnellement le droit d'afficher une quelconque opposition allait dans ce sens. Même le Professeur Luc Mebenga Tamba, co-directeur de ce travail, nous l'a rappelé d'une certaine manière. La conséquence de tout ce qui précède étant, entre autres, l'incapacité du jeune adulte de rompre le cordon ombilical ; de prendre des initiatives sociopolitiques (engagements sociopolitiques ; revendication des droits...). Toutes choses qui dénotent une attitude de soumission presque servile aux vieillards.

Lors d'une interview accordée à un jeune journaliste d'une télévision privée camerounaise, en l'occurrence « Vision 4 » fondée par le sulfureux homme d'affaire Camerounais Jean-Pierre Amougou Belinga, à la question de savoir si ce dernier pouvait s'estimer heureux dans sa fonction, il répondra sans détour :

*« Je ne suis pas un homme heureux. Je suis exactement ce que mon patron voudrait que je sois. Si j'ai le sourire aujourd'hui, c'est grâce à lui. Si je suis un homme heureux c'est grâce à lui. Si je suis en or c'est grâce à lui. En fait, je ne suis qu'un bout de papier entre ses mains. Vous savez la particularité du bout de papier ? La particularité du bout de papier c'est qu'on peut en faire tout ce qu'on veut. On peut lui donner la forme qu'on veut. On peut le rendre important comme on peut le rendre inutile. Donc vous êtes en encore avec le professeur Fame Ndongo que vous êtes la création, la créature de votre patron ? Je suis la création, la créature, si vous voulez que je le dise ainsi. C'est l'expression du professeur Jacques Fame Ndongo. Vous savez, la plus grande chose qu'on puisse avoir dans la vie, c'est de travailler à côté d'un milliardaire. Et vous savez, dans la vie, Parfait Ayissi, un milliardaire est exactement comme un Chef de l'Etat. Oui, on en rencontre pas tous les jours. Mais, le jour où vous avez l'opportunité de rencontrer un Chef de l'Etat et qu'il vous reçoivent en audience, il peut, par un geste de la tête, changer votre vie. Il peut, sur un coup de tête comme ça, changer votre vie. Tous ceux qui ont rencontré Fotso Victor, ont vu leur vie changer. Tous ceux qui ont rencontré Ngouchingué, ont vu leur vie changé. Tous ceux qui ont rencontré Amougou Belinga, ont vu leur vie changé. Et on rend grâce à Dieu et on dit merci. Ce n'est qu'une grâce ».*

Ce monsieur fut nommé directeur de la chaîne de télévision concernée ici deux mois après cette interview où on peut retrouver l'expression de certaines tares reprochées à la politique de l'éducation au Cameroun. En effet, comme l'a affirmé un de nos interlocuteurs :

*« La politique de l'éducation au Cameroun est radicalement orientée vers une éducation qui dépouille l'homme de toute personnalité. D'abord, on n'aide pas l'enfant à la recherche des solutions aux problèmes par ses moyens personnels. Tout est mâchouillé dans les livres agrémenté de grandes théories, et l'enfant n'a qu'à avaler. On se retrouve enfin de compte avec des gens qui attendent que tout tombe du ciel. Par ailleurs, nous avons une éducation qui place l'avoir au-dessus de l'être. Ce qui constitue l'une des*

*déviations d'un monde à la merci du capitalisme. Désormais, au lieu d'éduquer nos enfants à se forger une personnalité qui est capable de résister à l'attrait du matériel, notre monde passe le temps à vanter les mérites des individus matériellement fortunés, mais dont les biens, pour la plupart, ont une origine douteuse : trafics de tous genres ; corruption ; détournements de déniés publics (Entretien 53, Dirigeant d'une organisation internationale, Douala, 08/06/2018 de 10h à 11h30, Cf. Annexe N°2, p.733) ».*

### **9.3.3 – L'institutionnalisation de la répression, de l'intimidation et de la superstition au Cameroun**

Au Cameroun, lorsque vous ne voulez pas vous conformer à la politique d'infantilisation de la société et surtout des jeunes générations, tout comme en milieu traditionnel négro-africain, les adultes font recours à l'entreprise de la répression et de la peur, de l'intimidation et même de la superstition. Dans une intervention publique rendue virale sur la toile lors du Concours Régionale d'Eloquence Annuelle (CREA) en France, Hyris Lollia, une adolescente de 15 ans d'origine négro-africaine, élève en classe de seconde au lycée Pierre-Corneille, lauréate dudit concours organisé au Palais de Justice à Rouen en 2014 affirme ce qui suit :

*« N'avons-nous tous pas souhaité être un super héros lorsque nous étions petits ? Superman ? Batman ? Spiderman ? Des êtres dotés d'un pouvoir surnaturel ? Sauver le monde, combattre le mal, défendre les opprimés ? Mais, chaque super héros, aussi puissant, aussi courageux soit-il, avait comme superman, sa kryptonite, qui est une pierre venant de sa propre planète, et qui était la seule chose à pouvoir le détruire. En grandissant, nous découvrons qu'il n'existe pas de super pouvoir. Mais que d'autres gouvernent le monde. Le pouvoir de l'argent et la dictature en sont des exemples. Et qu'il est désormais question des personnes au pouvoir. L'école nous enseigne que ceux qui dirigent sont des présidents élus aux suffrages universels ou des dictateurs qui s'imposent et qui finissent par imposer leur succession. Et que les rois règnent de pères en fils. Plus tard, la réalité nous fait face et que les médias font tomber le rideau. Et lors de chaque épisode, nous entendons des mots comme dictature, régime autoritaire, coup d'Etat, puis guerre, mort, drone, attaque, destruction, meurtre, et où sont les supers héros ? A ce moment, nous comprenons que pour arriver au pouvoir, certaines personnes sont prêtes à détruire. La définition du dictionnaire nous apparaît plus claire. Oui, le pouvoir, c'est l'autorité, la puissance de droit ou de fait détenue sur quelqu'un ou quelque chose. D'après Platon, la plupart des hommes au pouvoir deviennent des méchants. Mikhaïl Boulgakov dit que « tout pouvoir est une violence exercée sur les gens ». Et André Malraux définit le pouvoir par la possibilité d'en abuser. Violence, méchanceté et abus, sont les faces cachées du pouvoir. L'image idéaliste de ce qui était pour moi le pouvoir est désormais effacée. Une obsession est omniprésente et persiste chez toutes ces personnes qui tyrannisent le monde. Celle d'arrêter tous ceux qui seraient nuisibles à leur pouvoir. Ils sont indénombrables : Hitler, Mussolini, Franco, Saddam Hussein, Mobutu, Kadhafi... Mais, à quel prix ? Leur prix est celui de la mort de centaines de milliers de personnes par jour. Depuis mars 2011, Bachar al Assad est responsable du meurtre de 94 000 personnes. Oh, combien sommes-nous chanceux d'avoir grandi dans un pays stable. Cette violence avec laquelle vivent les enfants depuis leur tendre enfance*



*leur permet-elle encore de croire aux supers héros ? Mais, ces enfants, ont-ils déjà rêvé, ne serait-ce qu'en secret, de la paix ? Ou l'instinct de survie les contraint-il à être conditionnés par le pouvoir en place ? Non, leur n'est même plus basée sur l'espoir qu'un jour, un héros viennent les sauver. On leur a enlevé cette innocence pour la remplacer par de la crainte, de la haine et de la peur. Nous sommes tous tentés de penser à Aung San Su Kyi : « Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur : la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime ». La peur serait donc la kryptonite de ces personnes. Ne sont-ils pas motivés par la peur que les rebellions dans leur pays affaiblissent leur pouvoir ? Faire ressentir la peur à leurs peuples est pour eux la seule solution de faire ce qu'ils veulent en limitant les manifestations. D'après Aung San Su Kyi : « peuple assujetti à une loi de fer et conditionné par la crainte, a bien du mal à se libérer des souillures débilantes de la peurs ». En Corée, Kim Jong-Un détient entre 80 000 et 120 000 prisonniers politiques maltraités dans des camps. En 2010, l'ONU a demandé un mandat d'arrêt contre Oumar El Béchir qui est accusé de génocide au Soudan. Robert Mugabé a regretté la mort de Kadhafi, son semblable, le bourreau de tout un pays, la Libye. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces hommes[...]. Liberté, Egalité, Fraternité, sont nos trois piliers que nous devrions chérir particulièrement et nous devrions être fiers de notre pays qui m'offrent aujourd'hui, à moi, jeune fille de quinze ans, cette liberté de partager avec vous, sans armes, sans matraques, sans fusils pointé sur moi, le font de ma pensée ».*

La jeune adolescente de la diaspora congolaise analyse, ci-dessus, les agissements néo-patrimonialistes des dirigeants africains visant à maintenir, par l'usage de la peur et de la répression, leurs concitoyens dans la soumission servile. Et le fait que ce soit une adolescente pourtant naturalisée française qui retrace cet état de fait ici, montre à juste titre comment l'inconscient collectif des Africains est marqué par le traumatisme socioculturel que provoque la répression en Afrique.

Dans notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*, nous nous sommes retrouvés presque tout seul devant les autorités policières et juridiques dans un projet qui était pourtant considéré comme une « manne venue du ciel » pour la plupart des bénéficiaires et en particulier les jeunes chômeurs. En effet, au sujet des bénéficiaires dudit projet, il y avait au premier plan le fondateur et sa famille. Ceux-ci voyaient évidemment dans le redressement de *l'Institut Gasolent*, l'occasion de renouer avec une certaine aisance matérielle et une considération sociale. Après avoir été sous les feux de la rampe pendant de nombreuses années, ces derniers étaient ensuite passés aux oubliettes avec la chute de leur établissement scolaire et l'énorme dette de plus de 25 000 000 FCFA (38 168 Euros) que cet échec leur a laissée. Et lorsque nous voulions convaincre le fils aîné du fondateur, qui avait pourtant investi des millions de Francs CFA qu'il avait ramenés de la coupe du monde 1990 en Italie, investissement qui était parti en fumée et dont il s'en plaignait, de faire entendre à son père, celui-ci nous fera comprendre qu'il a peur. Il avait en effet peur d'être la victime de son propre père eu égard aux accusations de sorcellerie dont il faisait l'objet. Il avait donc préféré laisser passer une occasion de succéder à son père à la tête d'un établissement scolaire qui avait repris pied à cause de la superstition.

Notre propre famille y avait également trouvé de nombreux avantages : scolarité gratuite pour tous les enfants qui étaient encore scolarisés à la maternelle, au primaire et au secondaire ; de nombreuses opportunités d'emplois comme enseignants, pour ceux qui avaient des capacités ; employés dans la restauration, ménage et autres personnels d'appui. Plusieurs jeunes chercheurs d'emplois au Cameroun y avaient enfin pu renouer avec la possibilité d'avoir un salaire dans la plupart des responsabilités ci-dessus, dans un pays où le chômage est la règle et un emploi, même le plus précaire, une exception. Les parents et les élèves avaient bénéficié eux aussi de nombreux avantages tels : des scolarités à la portée de toutes les bourses ; la possibilité de faire scolariser sa progéniture même gratuitement grâce aux différentes politiques de recrutement que nous avons mises en place : par exemple, un parent qui, par l'effet de la publicité, parrainait l'inscription de cinq enfants, en dehors de ceux de sa propre famille, nous lui offrions la possibilité de scolariser gratuitement un de ces enfants. Ce qui signifiait aussi que si ce dernier était assez efficace, au point de parrainer plusieurs enfants et plusieurs familles, la possibilité de scolariser gratuitement sa progéniture était égale au prorata des enfants parrainés selon le pourcentage présenté ci-dessus. Pour les enfants eux-mêmes, nous avons passé un deal avec les premiers venus : quelqu'un qui parrainait cinq de ses camarades, nous lui remettions la totalité de la pension déboursée par ses parents sous forme de tickets restaurant, et lorsque quelqu'un était très efficace au point de parrainer plusieurs camarades, la somme que nous lui remettions était calculée au prorata du nombre des candidats parrainés. De telle sorte que nous avons pu proposer des stages de vacances rémunérés à nos élèves en leur permettant de passer leur temps de vacances à faire la promotion de notre projet et gagner de l'argent et de l'estime auprès de leurs parents qui pouvaient eux-mêmes aussi gagner de l'argent et la gratuité de la scolarisation de leur progéniture à travers le même projet comme présenté ci-dessus. Pour les familles du voisinage de *l'Institut Gasolent*, non seulement ces différents avantages s'appliquaient aussi à elles, mais aussi, elles pouvaient bénéficier, en plus, de la possibilité de faire du petit commerce pour la restauration ; la vente des effets divers. En plus, ceux qui avaient des enfants en bas âge pouvaient les garder gratuitement dans la crèche que nous avons ouverte au sein de *l'Institut Gasolent* rebaptisé : *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou (CEBIGE)*. On peut comprendre facilement que le deal d'une telle stratégie était que, bien sûr, les enfants sont accueillis gratuitement et les parents sont épargnés du recrutement des nounous et des dépenses qui vont avec. Pour nous, c'était l'occasion de proposer à ces familles de scolariser leur progéniture à partir du berceau. Et l'objectif était atteint puisque, grâce au fait que les nourrissons accueillis étaient encadrés par les dames-assistantes des enseignants de la maternelle, certains d'entre eux (les nourrissons) pouvaient déjà répéter certaines activités réalisées par leurs aînés de la maternelle. Les parents étaient tout simplement bluffés et étaient très contents de nous confier la scolarité de leurs enfants arrivés en âge scolaire. Un processus semblable était également aussi observé dans nos cours de remise à niveau des

élèves offerts gratuitement aux familles pendant les vacances. Il est évident que l'ouverture du *Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou (CEBIGE)* ou alors la réouverture de *l'Institut Gasolent* était aussi salubre pour l'administration scolaire et l'Etat camerounais de manière générale. En effet, la fermeture de cet établissement avait obligatoirement accentué le chômage, la perte de ressources, ne serait-ce que pour les collectivités territoriales de l'Arrondissement de Yaoundé 4 auquel dépendait *l'Institut Gasolent* (Mairie ; Sous-préfecture...) qui tirent certaines de leurs redevances des établissements scolaires. Tout cet exposé voudrait tout simplement dire que la réussite du redressement de *l'Institut Gasolent* impliquaient des avantages de toutes natures de la part de tous les acteurs et partenaires engagés dans ce projet et particulièrement les familles. Mais, à cause du climat de terreur et de peur que la néo-patrimonialisation de l'Etat camerounais a rendu quotidien dans le vécu des Camerounais, particulièrement dans le domaine de l'éducation, presque tout sens de responsabilité et du faire valoir ses droits leur a été enlevé. Une situation qui confirme bien cette analyse de l'un de nos interlocuteurs qui affirmait que :

*« La peur et la violence que repend le pouvoir en place au Cameroun et la plupart des régimes dictatoriaux africains ont fait perdre tout humanisme aux Camerounais et par ricochet aux Africains. A cause des expériences traumatisantes que la plupart d'entre nous ont vécu soit de manière personnelle ou alors de près ou de loin dans nos familles et proches relations ; dans les médias et par expérience, nous avons presque tous perdu l'idée que nous pouvions avoir des droits. Les Africains se comportent un peu comme des agneaux dans une jungle. Voyez-vous, dans une jungle, un troupeau d'agneaux qui seraient en train de paître dans une clairière va abandonner aussitôt d'user de ce droit naturel à la vue d'une meute de loups ou de lions. Regardez ce qui se passe dans les régions du Nord-Ouest et du Sud où des populations entières ne peuvent plus vaquer librement à leurs occupations, y compris les plus élémentaires comme aller cueillir le fruit de leurs champs pour se nourrir à cause de la violence exercée par l'Etat qui confond tout le monde aux terroristes. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans la plupart des pays africains en guerre comme le Soudan, l'Ethiopie, la République centrafricaine, plus près de nous (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Une situation que nous avons bel et bien vécue au plus fort de notre conflit avec le fondateur de *l'Institut Gasolent*. En effet, sentant la menace peser sur notre projet, nous avons, au début de la deuxième année (septembre 2017), invité les parents pour leur présenter la situation conflictuelle qui régnait dans l'établissement et qui risquait de compromettre sérieusement l'avenir de l'éducation de leur progéniture. La plupart de ces derniers nous ont encouragé à continuer le projet, compte tenu des avantages qu'ils avaient et surtout du taux de réussite aux examens officiels que nous avons enregistré à la première année. Concernant les enseignants, avant de leur remettre leur salaire du mois de septembre 2017, nous leur avons passé une fiche dans laquelle il fallait prendre part à cette petite enquête en répondant par OUI ou NON à cette question : *« Au vue du conflit qui oppose depuis la fin*

de l'année scolaire 2016 – 2017, le fondateur de l'Institut Gasolent à son partenaire, le père François Xavier Nssi Essono, pensez-vous qu'il soit opportun pour le père François Xavier Nssi Essono de continuer le projet du Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou (CEBIGE)? ». Sur la trentaine d'enseignants et personnel d'appui que nous avons, une seule personne avait coché NON, et elle s'est rebiffée après l'entretien personnelle que nous avons eu avec elle. Pour dire que, connaissant que la réponse par NON, si elle était celle de la majorité du personnel signifiait l'arrêt pur et simple du projet et le renvoi de tout le personnel, chacun s'est risqué à répondre par OUI alors que la situation était devenue explosive entre le fondateur et nous au point où il y avait des bagarres ; des descentes de policiers, du sous-préfet régulièrement dans l'enceinte de l'établissement. Par ailleurs, pour marquer notre disposition d'esprit à mettre fin à ce projet, nous avons pris officiellement la décision de renoncer, jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante pour tous soit trouvée, au salaire de 300 000Fcf (500 Euros) mensuel que notre convention partenariale nous attribuait. Nous pensions alors qu'au regard des avantages que chaque partenaire du projet tirait dans la réussite de ce dernier, nous pouvions bénéficier de l'appui des principaux partenaires pour aller faire valoir leurs droits devant les autorités compétentes, comme cela se passe à pareille occasion, dans les pays de démocratie confirmée. Nous avons en effet proposé aux parents d'élèves qui allaient perdre les pensions versées pour la scolarisation de leur progéniture et aux enseignants, leur gagne-pain, de nous rendre auprès des principaux Ministères de tutelle (éducation de base et enseignements secondaires) pour protester contre l'attitude du fondateur de l'Institut Gasolent qui s'apprêtait à sacrifier le projet sur l'autel de ses intérêts personnels et matériels. Non seulement aucun parent, ni enseignant ne nous ont suivi dans cette dénonciation, mais aussi et surtout, nous nous sommes retrouvés presque seuls devant les responsables de la police et de la justice lorsque nous y avons été conduits. Tous nos partenaires avaient fui et personne n'était venu nous rendre visite au commissariat pendant les deux semaines de grade-à-vue administrative que le sous-préfet de la place avait abusivement requises contre nous. En dehors de quelques élèves et du personnel qui habitaient l'enceinte de l'Institut Gasolent avec nous, le reste des concernés par le projet avait renoncé à leurs droits, préférant céder à la peur des repressions policières qui ont en effet été très violentes contre nous à cette occasion.

Si cette circonstance présente une partie du conflit qui nous a apposé à notre principal partenaire, le fondateur de l'Institut Gasolent, elle est surtout symptomatique du climat qui prévaut dans l'action partenariale en matière d'éducation au Cameroun, et partant, dans tout le domaine de l'action publique. Elle fait d'ailleurs référence à deux autres situations que nous avons vécues, toujours dans le champ de notre action dans le domaine de l'éducation au Cameroun bien avant notre engagement dans cette convention partenariale avec le fondateur de l'Institut Gasolent. En effet, alors que nous organisons un certain nombre d'activités associatives autour du projet « *Appui Pédagogique aux*

*Universités et Institutions de l'Enseignement Secondaire (APPUIES)* » sous l'égide de notre Association « *Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC)* », nous allons vivre deux situations semblables à cette dernière. Nous proposons en effet le projet des cours de mise à niveau pendant les vacances, la possibilité aux élèves ayant raté l'entrée en classe supérieure au courant de l'année scolaire, de suivre des cours de mise à niveau pendant les deux mois des grandes vacances, à la fin desquels, ils allaient subir un examen de rattrapage. Ceux qui avaient effectivement obtenus une note supérieure ou égale à 12/20 à cet examen centré sur les disciplines où ils avaient obtenu des scores inférieurs à cette note au courant de l'année étaient effectivement admis en classe supérieure. Alors que nous étions à la deuxième année de ce projet, la première année ayant connu un succès considérable, un chef d'établissement va s'en prendre à nous. En effet, après avoir repéré les établissements dans lesquels nous faisons nos cours, il fera passer aux antennes de la radio nationale l'information selon laquelle notre association abusait des familles en promettant aux élèves l'accès en classe supérieure. Or, en réalité, il s'agissait pour lui de mettre fin à un projet qui venait compromettre sérieusement un abus subi régulièrement par les familles auprès des chefs d'établissements de l'enseignement primaire et secondaire. En effet, le fort taux de redoublement permet aux chefs d'établissements scolaires un turn-over conséquent par le renvoi des élèves redoublants et la vente des places dans les établissements publics à raison de 50 000Fcfa (80 Euros) la place au secondaire. Ce qui fait une somme importante au vu du nombre de places libérées par an. Au Cameroun, presque toutes les familles sont au courant de cette pratique de l'achat des places et plusieurs n'hésitaient pas à nous solliciter pour user de nos contacts rapprochés avec les chefs d'établissements pour pouvoir avoir, par ce moyen, une place pour leur progéniture. Aussi, répandre des fausses rumeurs sur notre projet permettait de semer le doute dans l'esprit des familles. Effectivement, il avait réussi puisque ces vacances-là, presque tous les parents nous avaient retiré leurs enfants en oubliant le travail de l'année d'avant. Un autre projet qui nous avait conduit dans les cellules d'un commissariat de police de la place était celui de la permutation des places dans les établissements publics de l'enseignement primaire et secondaire. Il permettait à chaque famille de faire fréquenter sa progéniture dans l'établissement le plus proche du domicile, réduisant ainsi les risques d'accidents, les dépenses en transport, etc. Or, pour les chefs d'établissement, recruter un élève qui habite un quartier éloigné de l'établissement leur garantit le même turn-over évoqué ci-dessus et les mêmes avantages financiers. Alors que nous avons demandé l'autorisation d'entretenir les parents sur les avantages de notre projet dans un établissement scolaire public de la place, un chef d'établissement fera intervenir la police en prétextant que nous avions occupé les locaux sans autorisation. Là encore, les parents et les élèves, premiers bénéficiaires de ce projet nous abandonneront sans lever le petit doigt pour défendre notre cause et leurs droits auprès des autorités. Nous passerons ainsi une semaine de garde-à-vue au commissariat.

Ces exposés démontrent, comme l'affirment l'un de nos interlocuteurs : « *comment la peur est parvenue à prendre possession des libertés d'un peuple, comment la violence et de la répression sauvage dont l'Etat et les forces de l'ordre font usage pour contenir toute velléité d'émancipation des Camerounais peuvent freiner l'évolution de tout un pays* (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ». Ils montrent surtout comment « [...] *l'Etat [ néo-patrimonialiste] du Cameroun a réussi à détourner les Camerounais de la notion de droits individuels pour formater les esprits des uns et des autres à une vision du monde dénuée de tout réalisme* (Entretien 34, Dirigeant de syndicat d'enseignants, Yaoundé, 07/03/2015, 10h – 11h00, Cf. Annexe N°2, p.695) ».

Cyprien Awono aurait donc raison d'affirmer que :

*« Du fait de ces différents usages de la répression, la « peur » fait partie du vocabulaire des militants camerounais, qui la mobilisent lors des entretiens pour justifier l'absence, la faiblesse ou la discrétion de certaines actions. Dans un tel contexte d'intimidation permanente et de brimade quotidienne, il est difficile que le printemps arabe de 2011 se propage au Cameroun, même si en Egypte et en Tunisie, un même climat de terreur prévalait. Au Cameroun, même de façon insidieuse, le climat de violence et de répression qui rythme son quotidien depuis la période de colonisation continue d'exister, au grand dam de la majorité « silencieuse » des camerounais qui n'aspirent qu'à la démocratie et à la liberté » (Awono, 2011).*



### 9.3.4 – L'institutionnalisation de la gérontocratie et l'enraiment de l'action publique

Sûrs d'avoir réussi à installer ce climat de terreur dans les mentalités, surtout de la jeunesse qui se voit ainsi ôter toute disposition à contribuer à l'émergence nationale, les dirigeants Camerounais peuvent ainsi institutionnaliser la gérontocratie comme forme de pouvoir en vigueur au Cameroun. Voici l'exposé que fait un journaliste Camerounais sur la problématique de la gérontocratie au Cameroun :

*« En pariant sur des septuagénaires et octogénaires à des postes clés, le Président de la République, Paul Biya, qui gouverne le Cameroun sans partage depuis 1982,, a choisi l'inertie comme de gouvernance. Le prix à payer de cette suprématie des hommes du troisième âge est insoutenable : manque de renouvellement de la classe politique, perte de capacité d'innovation et toute compétitivité.*

*L'argument d'un nécessaire renouvellement des idées, qui passerait par un rajeunissement des hommes qui les incarnent, s'est vu opposer la dénonciation d'un discours « des Biyaistes » et imparable « on-est-d'abord-jeune-dans-la-tête », asséné par les plus fervents défenseurs du régime Biya. Il est dommage que ce débat soit resté stérile, car il met au jour un dysfonctionnement fondamental de la démocratie camerounaise dont le Président du Parti-Etat RDPC a toujours su tirer profit. Mais, jusqu'à quand ? » (Zola Ndé Tchoussi, 2020)*

En effet, comparativement à l'âge de la retraite au Cameroun qui est de 55 ans pour les fonctionnaires les plus gradés ; 60 ans pour les enseignants ; 60 ans pour les personnels des entreprises privées et publiques ; 63 ans pour les généraux les plus hauts gradés ; 65 ans pour les professeurs de rang magistral, l'équipe dirigeante au Cameroun est majoritairement composée des personnes qui ont déjà atteint l'âge de la retraite.

**Tableau N°15 : Répartition gérontocratique du pouvoir au Cameroun en 2011**

Dirigeants	âge	Poste occupé
Sabal Lecco Félix	92 ans	Pdt du CNC
Ousmane Mey	90 ans	Pca Cnps
Medjo Akono Marcel	86 ans	Ambassadeur itinérant
Keutcha Jean	87 ans	Ambassadeur itinérant
Paul Pondi	82 ans	Pca Aéronautique civile
Jérôme Emilien Abondo	80 ans	Membre Conac
Beléoken Jean Baptiste	79ans	Ministre des domaines
Martin Mbarga Nguelé	78 ans	DGSN

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Rissouk à Moulong M	78 ans	Procureur général
Paul Biya	78 ans	Chef de l'Etat
Etéki Mboumoua	77 ans	Croix rouge
Tataw Tabe James	77 ans	Général de division
Achidi Achu	77 ans	Pca Sni
Semengue Pierre	75 ans	Général de corps d'armée
Doumba Joseh Ch	74 ans	Ambassadeur Itinérant
Fouman Akame	73 ans	Conseiller du PR
Nganso Sundji Jean	73 ans	Général de corps d'armée
Ombga Damse	73 ans	Conseiller particulier
Asso'o Emané Benoît	73 ans	Général de division
Hamadjoda Adjoudji	73 ans	Pca Armp
N'gouah N'gually Guillaume	71 ans	Général de brigade
Mpay Philippe	71 ans	Général de division
Méka René-Claude	71 ans	Général de division
Oumaroudjam Yaya	71 ans	Général de corps d'armée
Douala Massango Zacharie	71 ans	Général de brigade
Mambou Deffo Roland	71 ans	Général de division
Oumaroudjam Yaya	71 ans	Général de corps d'armée
Youmba Jean René	71 ans	Général de division
Chef Mukete	70 ans	Pca Camtel
Cavaye Yeguié Djibril	70 ans	Président de l'Assemblée nationale
Pokossi Ndoumbè	70 ans	Pca des Adc
Moudiki Adophe	70 ans	DG Snh
Angouand Laurent	70 ans	Général de division
Dr Maïkano Abdoulaye	70 ans	Ambassadeur Itinérant
Omnes Yvon	70 ans	Conseiller officieux
Nkoa Atenga Camille	70 ans	Général de division
Belinga Eboutou Martin	70 ans	Directeur du cabinet civil
Atangana Clément	69 ans	Pdt Chambre Administrative
Samabo Pierre	69 ans	Général de division
Obama Isidore Claude	69 ans	Général de brigade
Laurent Esso,	68 ans	Secrétaire général à la Présidence
Tchémo Hector Marie	68 ans	Général de brigade
Mafany Musonge	68 ans	Chancelier des ordres National
Dipanda Mouelle Alexis	68 ans	Président de la Cour suprême
Laurent Esso,	68 ans	Secrétaire général à la Présidence



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Dorothy Djeuma	67 ans	Membre d'Elecam
Amadou Ali,	67 ans	Vice/Premier Ministre Garde des Sceaux
Louis Bapès Bapès,	67 ans	Ministre des enseignements secondaires
Tsimi Evouna Gilbert	66 ans	Délégué du gouvernement
Garga Haman Adji	66 ans	Membre Conac
Dagafounangsou Simon Pierre	66 ans	Général de brigade
Nkuete Jean	66 ans	Vice Premier Ministre, Ministre de l'agriculture et du développement rural,
Jules Mana Nschwangele	66 ans	Membre CE Elecam
Ivo Desancio Yenwo	66 ans	Général de brigade
Baba Souley	65 ans	Général de brigade
Michel Ngako Tombio	65 ans	Ministre eau et l'énergie
Hamadou Moustapha	65 ans	Ministre chargé des missions
Robert Nkili	65 ans	Ministre du Travail
Ngongi Amos Namanga	65 ans	Membre Conac
Patrice Ndedi Penda	65 ans	Membre Conac
Joseph Owona	65 ans	Pca SRC
Efa'a Ndene Bekono	65 ans	Membre Elecam
Hélé Pierre	64 ans	Ministre, Environnement
Abdoulaye Babalé	64 ans	Membre CE Elecam
Beh Mengue Louis	64 ans	DG Art
Issa Tchiroma Bakary	64 ans	Ministre de la communication
Yang Philemon	63 ans	Premier ministre
Bouba Bello Maïgari	63 ans	Ministre des transports
Ayang Luc	63 ans	Président du Conseil économique et social
Eken Christophe	62 ans	Pdt de la Ccima
Adamou Ali	62 ans	Membre d'Elecam
Sadi René	62 ans	Ministre chargé des missions
Saly Mohamadou	61 ans	Général de brigade
Ngambou Esaïe	62 ans	Général de brigade
Jean Pierre Biyiti Bi Essam	61 ans	Ministre des PTT
Elie Mbonda	61 ans	Membre CE Elecam
Njalla Quang Hnery	61 ans	DG CDC
Owona Grégoire	60 ans	Ministre chargé des relations
Fame Ndongo Jacques	60 ans	Ministre de l'enseignement supérieur
Iya Mohammed	60 ans	Dg Sodecoton/Pdt Fecafoot
Charles Metouck	60 ans	DG Sonara

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Agbor Tabi Peter	60 ans	SGA/Présidence de la République
Madeleine Tchuenté	60 ans	Ministre de la recherche scientifique
André Mama Fouda	60 ans	Ministre de la santé
Marie Thérèse Obama	60 ans	Ministre de la promotion de femme et de la famille
Alim Hayatou	60 ans	Secrétaire d'État à la Santé
Charles Etoundi	60 ans	Pca Hôpital général de Ydé
Etamé Massoma	60 ans	Consupe
Dion Nguté Joseph	60 ans	Mindel/Minrex
John Ebong Ngolè	60 ans	Pca Sonara
Baba Hamadou	60 ans	Ministre du Tourisme
Njami Nwandi Simon B	60 ans	Membre de la Conac
Amadou Vamouké	60 ans	Dg de la Crtv
Bokam Jean Baptisto	60 ans	SED
Yaou Aïssatou	60 ans	DG SNI
Fon fosi Yakumtaw	60 ans	Membre Conac

**Source :** Emile Zola Ndé Tchoussi, Cameroun/gérontocratie : ces vieux qui nous gouvernent, Journal du Cameroun.com du 02/05/2020 In <https://www.journalducameroun.com/364889-2-cameroun>, dernière consultation, le 04/03/2021

L'essentiel des personnalités citées dans ce tableau sont encore en poste aujourd'hui, lorsqu'une infime partie n'est pas décédée ou inquiétée par l'« *Opération épervier* ». Et au regard de la moyenne d'âge qui se situe sensiblement ici à 70 ans, voire plus aujourd'hui, il est clair que l'administration au Cameroun est essentiellement gérontocratique, ce qui se justifie bien au travers de la logique néo-patrimoniaire qui la conditionne.

A la question de savoir « comment cela se fait-il qu'on retrouve sensiblement les mêmes noms chaque fois qu'il y a un remaniement ministériel au Cameroun ? », l'un de nos interlocuteurs nous répondra que dans la logique patrimonialiste de la gestion de l'autorité publique au Cameroun :

*« Paul Biya s'est entouré d'un certain nombre de personnes qu'il a connues, soit, sur les bancs de l'école, soit, pendant ses années auprès de son mentor, le Président Ahmadou Ahidjo, ou alors, comme la logique néo-colonialiste le veut, soit, par cooptation et parrainage des dirigeants Occidentaux. Et parce qu'il évite des surprises, il s'est engagé à faire tourner cette liste à telle enseigne que certaines personnes de ladite liste occupent les mêmes responsabilités avant même que Paul Biya n'arrive à la tête de l'Etat. Il y a quelques noms qui peuvent disparaître du fait de la mort ou alors à cause des incidents de parcours. Cependant, même quand un incident de parcours peut empêcher l'une ou l'autre personne à continuer d'assumer ses responsabilités, celle-ci sera retirée de la liste pendant un temps pour réapparaître après, à condition que la personne reste fidèle au RDPC et au Président de la République. Bien sûr que celles des personnes qui ont fait montre d'une quelconque infidélité vont se retrouver en prison ou alors tout simplement*

*retirer de la liste. Et lors que des évènements comme l'arrivée du multipartisme ou certains incidents électoraux sont apparus au cours de la longue présence de Paul Biya à la tête de l'Etat, de nouveaux postes ont tout simplement été créés et la liste augmentée en gardant les mêmes personnes aux anciens postes. C'est ce qui peut d'ailleurs expliquer la surpopulation administrative au Cameroun aujourd'hui (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».*

Une analyse qui est tout à fait pertinente lorsqu'on regarde de près la logique interne dans les nominations au Cameroun. Il se dégage, non seulement cette gérontocratie que nous avons soulignée ci-dessus et qui peut expliquer l'absence d'ambition qui caractérise les dirigeants Camerounais, la plupart n'ayant plus rien à prouver, sinon, s'assurer qu'ils ne manquent matériellement de rien jusqu'à leur mort et que leurs descendants gardent leurs places. Toutes choses qui se traduisent par la logique de la confiscation des postes de responsabilité par des individus et même par certaines familles. Une politique qui commence déjà lors des recrutements pour la formation des futurs de l'administration camerounaise. En effet, selon des sources concordantes, l'actuel directeur de l'ENAM chargée de former les cadres de l'administration publique au Cameroun, bénéficiant lui-même déjà d'une ascension sociale du fait de ses liens de parenté, comme dans tout régime patrimonialiste, avec l'épouse de l'actuel président de la République, a défrayé la chronique en recrutant, au compte de sa propre famille une douzaine de candidats dans les filières, les plus prestigieuses lors de la cession 2020/2021 et d'après les Arrêtés 002936 – 002937– 002938 – 002939 – 002940 - 002941 /MINFOPRA/du 30/04/2020 portant recrutement à l'ENAM (Berthold, 2020).

### **9.3.5 – Fuite des responsabilités, politique d'esquive et complexité des partenariats internationaux en Afrique**

Dans l'introduction de son ouvrage intitulé « Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon » publié en 2012, voici ce qu'on peut lire de la position de l'universitaire gabonais Téléphore Ondo dont l'enfance fut bercée par les milieux parlementaires gabonais de par les responsabilités de son père dans le régime politique de feu Omar Bongo. Reprenant un discours de l'ancien président Gabonais deux ans avant son décès, Téléphore Ondo écrit :

*« Le Gabon est aujourd'hui affaibli par l'ethnisme, le clientélisme, l'affairisme, la corruption, la politisation outrancière et le népotisme qui ont gangrené les pouvoirs publics ». Ces propos du Président, le feu Omar Bongo Ondimba, tenus le 2 décembre 2007 à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de son arrivée au pouvoir, auxquels on peut ajouter le divorce entre gouvernants et gouvernés, l'abstentionnisme, la paix des cimetières, le malaise sociopolitique, l'immobilisme etc, sont autant de maux qui mettent en exergue la crise de la société gabonaise. Toutefois, affirme de façon péremptoire Martin Edzodzomo-Ella : « ce qui est en cause aujourd'hui dans notre pays, c'est la dictature néocoloniale française qui perdure malgré sa volonté du peuple maintes fois*

*exprimée ; une racaille politique aux privilèges et prébendes exorbitants et qui s'évertuent à entrer dans l'histoire à reculons ». En réalité, derrière cette crise sociétale et politique, se cache la crise du régime politique en vigueur qui, à notre avis, est au cœur du mal gabonais » (Ondo, 2012, p.9).*

Cette politique de toujours attribuer la responsabilité des misères de l'Afrique aux adversaires de l'Etat qui ne sont presque jamais nommément cités et jamais aux responsables que sont les dirigeants Africains transparaît très bien dans l'ensemble des discours des leaders Africains. Il explicite même l'un des principes constitutifs de la réalité de l'Etat néo-patrimonialisé qui consiste à renvoyer les raisons des difficultés socioculturelles rencontrées aux forces invisibles dont sont responsables soient des ennemies visibles agissant par le truchement de la sorcellerie, de la méchanceté ou alors aux ancêtres qui ne sont pas contents. C'est du moins l'une des problématiques que traite le philosophe Charles Koukou dans sa critique de l'historique Discours de l'ancien président Français, Nicolas Sarkozy à Dakar le 26 juillet 2007 (Koukou, 2010). En effet, dans la plupart des discours politiques des Etats comme la France, on entend difficilement les gouvernants en responsabilité renvoyer la responsabilité des difficultés quotidiennes rencontrées par les citoyens sur les étrangers, en dehors, bien sûr de quelques dirigeants de l'extrême droite, et même rarement sur les précédents gouvernements. Même quand un responsable n'a que quelques mois de responsabilité dans un poste, comme l'actuel Président Français qui se trouve actuellement sur tous les fronts à la recherche des solutions à la crise sanitaire qui terrasse le monde entier, les différents discours s'orientent presque toujours vers des solutions internes. Alors que la plupart des dirigeants Africains, dans le même registre, se terrent dans leur résidence comme le chef d'Etat Camerounais en pratiquant la politique de l'autruche. En Afrique en effet, l'attribution à autrui des causes des malheurs du continent et la politique d'esquive semblent être le sport le mieux pratiqué par les gouvernants. Sinon, comment comprendre qu'après avoir dirigé d'une main de fer et sans partage le pays pendant plus de 40 ans, le président Omar Bongo, puisse penser qu'il ne fut pas personnellement responsable des solutions à apporter aux misères des quelques millions de gabonais dont le pays jouissait pourtant d'une grande manne pétrolière.

Pour illustrer cette politique d'esquive des dirigeants des Etats néo-patrimonialisés d'Afrique, l'un de nos interlocuteurs nous affirmait que :

*« S'il y a une attitude qui peut définir de manière générale le comportement du critique du débat public en Afrique par l'essentiel de l'intelligentsia africaine et même du politique, c'est celle de l'usage de la politique d'esquive dans la reconnaissance des responsabilités vis-à-vis du marasme sociopolitique et culturel dans lequel patauge ce continent. Au lieu d'assumer personnellement les dérives de l'Etat néo-patrimonialisé, les Africains préfèrent se renvoyer mutuellement, et surtout attribuer l'origine de leurs*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*malheurs aux autres et particulièrement à l'entreprise coloniale comme si l'Afrique était le seul continent qui a connu la colonisation. Pire encore, les principaux responsables, nos dirigeants, lorsqu'ils n'accusent pas la Communauté internationale, ne reconnaissent, comme monsieur tout le monde, les causes des difficultés que vivent leurs compatriotes alors que l'essentiel des choix politiques repose sur eux et se servent des influences extérieures comme boucliers (Entretien 9, un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00, Cf. Annexe N°2, p.683) ».*

On peut donc comprendre pourquoi fonder des partenariats solides sur le plan national et international dans la recherche des solutions au marasme socioculturel, politique et économique que connaissent l'Afrique de manière générale et le Cameroun en particulier ne constitue pas la principale préoccupation de l'heure pour nos dirigeants. Ceux-ci préfèrent plutôt exceller, pour fermer les yeux de la Communauté internationale qui les attend sur le respect des accords et conventions internationales ratifiés, dans la fabrication et la manipulation de ces concepts clichés et vides de sens qui fondent et renforcent le néo-patrimonialisme étatique en Afrique et l'inertie. Il s'agit en effet des concepts tels : la non-ingérence étrangère ; l'État de droit ; la force publique ; les dons du chef de l'Etat ; le premier magistrat ; le pouvoir constitutionnel ; la démocratie et ses différentes déclinaisons ; le pouvoir par les urnes ; le pouvoir discrétionnaire ; les biens publics ; les élections démocratiques ; les marchés publics ; l'action publique ; les accords de sécurité ; les accords de Genève ; les accords de Rome ; la gouvernance... On comprend aussi que dans un tel contexte, celui des politiques publiques en Afrique et au Cameroun, parler de gouvernance et encore plus de gouvernance partenariale s'avère une mission impossible. Un contexte marqué par la fragilisation des institutions (non-séparation des pouvoirs ; non existence des lois favorisant des partenariats sérieux ; corruption institutionnalisée...) au profit du renforcement du pouvoir des individus, celui du président de la République en l'occurrence. Une opinion publique qui préfère la souffrance à la révolte. Une société civile et une opposition qui excellent dans la pratique patrimonialiste bien connue en milieu traditionnel négro-africain : « *la bouche qui mange ne parle pas* ». La plupart des partenaires nationaux et internationaux qui préfèrent ce flou institutionnel qui répond bien aux attentes de certains d'entre eux à l'ordre et la rigueur dans les comportements préconisés par Paul Biya en 1982 lors de son accession à la magistrature suprême.

#### **9.4. Conclusion intermédiaire**

Dans ce chapitre, l'examen des logiques patrimonialistes et néo-patrimonialistes qui sous-tendent la conception de l'Etat ; du pouvoir ; de l'autorité et des politiques publiques qui en découlent nous amène à conclure à l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans l'action publique au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier.

En effet, dans les conditions de possibilité édictées dans la logique partenariale de la gouvernance selon les principes du *Nouveau Management Public (NMP)*, il y a en bonne place, la modernisation des mécanismes et des instruments des politiques publiques. Or, comme nous venons de l'exposer dans le présent chapitre, la plupart des réformes initiées par les pouvoirs publics en Afrique pour répondre aux besoins de modernisation des politiques publiques africaines afin de les arrimer à la gouvernance préconisée par la Communauté internationale et les principaux partenaires africains sont surtout caractérisées par une modernisation de façade. Ce qui a toujours prévalu en effet dans la conception des politiques publiques en Afrique depuis les indépendances, c'est une volonté politique des pouvoirs publics de confisquer le pouvoir et les biens publics en s'appuyant sur une interprétation falsifiée du patrimonialisme traditionnel négro-africain. En effet, comme l'affirme Max Weber dans sa critique du patrimonialisme traditionnel :

« [Dans la perception patrimonialiste du pouvoir et de l'autorité], l'*administration et la juridiction se conforment à des règles traditionnelles regardées comme immuables et comme valables de tous temps. Dans la gestion domestique comme dans la domination politique, les organes de domination ne sont pas des supérieurs ou des fonctionnaires au sens contemporain du terme, mais des serviteurs personnels ou des hommes de confiance personnels du maître de maison ou du prince. La notion de compétence est inconnue et, à sa place, on trouve la sphère de pouvoir des hommes de confiance et des serviteurs individuels, qui relève de la pure économie privée, fait appel au mobile des intérêts de prébende et présente des visages extrêmement diversifiés et irrationnels. Dans les limites fixées par le caractère sacré de la tradition, le maître dispose d'un droit de libre arbitre et de grâce, dans le cadre duquel il peut prendre ses décisions en fonction de critères purement personnels et sans être soumis à des règles formelles. Lorsque ce système est appliqué dans toute sa pureté et dans sa forme première, le patriarche exerce exclusivement sa domination par le biais de tels organes, et toute séparation des pouvoirs fait défaut...* » (Weber, 2014, p.305).

Une telle conception du pouvoir et de l'autorité, qu'on pouvait rencontrer dans le patrimonialisme traditionnel occidental et qui a évolué, en principe avec l'ouverture au libéralisme de l'action publique, subsiste formellement dans l'essentiel des Etats africains. Une conception néo-patrimonialiste de l'administration des hommes et des biens qui n'a cependant presque rien de

commun avec le patrimonialisme traditionnel négro-africain qui, comme nous l'avons souligné plus haut, se fonde sur le partage du pouvoir, de l'autorité et du patrimoine ancestraux, bien sûr, sur le contrôle des aînés (patriarches ou chefs de familles) et sous l'autorité des ancêtres et des génies des familles qui veillent sur leur descendance et sont prêts à réprimander des conduites non conformes à l'éthique et à la morale traditionnelles (Noah Onana, 2012). Et alors que l'éducation traditionnelle négro-africaine était censée transmettre ces valeurs de partage et du respect du bien commun, l'école moderne se situe à l'opposée d'une telle logique et participe même à la perpétuation de la vision néo-patrimonialiste de l'action publique en Afrique et au Cameroun. En effet, après avoir enduré les affres d'une politique éducative néo-patrimonialiste marquée essentiellement par des critères de réussite fondés, non sur la compétence, mais sur le népotisme, le favoritisme, la corruption clientéliste..., les jeunes responsables sortant d'un tel moule ne pensent qu'à une seule chose, récupérer au centuple tout ce que leurs familles ont dépensé pour leur formation. On comprend bien qu'on se retrouve ici confronté à un véritable cercle vicieux dans lequel toutes les logiques tendent, non pas à céder le pas à la modernisation de l'action publique telle que préconisée par la Communauté internationale, mais plutôt au renforcement des mécanisme néo-patrimoniaux de confiscation du pouvoir et des biens. Les seuls partenariats qui peuvent se nouer au travers d'une telle conception des politiques publiques ne sont inévitablement que ceux qui adhèrent à la logique clientéliste qui la sous-tend. C'est d'ailleurs là en effet l'une des raisons principales qui peuvent expliquer le marasme socio-culturel ; économique et politique quasi généralisé que connaît le Cameroun et partant, l'Afrique subsaharienne en ce moment.

## Conclusion générale

Pour conclure cette recherche que nous avons commencée depuis près d'une décennie, ces propos de Ayn Rand (1920), philosophe Russe d'origine américaine, propos avancés au plus profond de la révolution russe, nous ont semblé très significatifs de l'état de la situation :

*« Quand vous vous rendez compte que, pour produire, vous avez besoin d'obtenir l'autorisation de ceux qui ne produisent rien; prouver que quand l'argent coule à ceux qui commercent avec aucun actif, mais avec des faveurs, quand on sait que plusieurs individus deviennent riches par des pots-de-vin et de l'influence, plus que pour le travail, et que les lois ne nous protègent pas d'eux, mais au contraire, ce sont eux qui sont à l'abri de vous, quand vous vous rendez compte que la corruption est récompensée et l'honnêteté devient le sacrifice de soi, alors vous pouvez dire sans crainte de vous tromper; que votre société est condamnée » (Decroix, 2016, p.58).*

En effet, partant d'un séjour assez long sur les bancs de l'école au Cameroun (plus d'une trentaine d'années), d'un engagement associatif assez poussé, au travers des activités dans plus de six associations à caractère international que nous avons fondées dans la recherche des voies et moyens pour contribuer à la résolution de la précarité endémique qui mine la grande majorité de la société Camerounaise, et enfin d'une recherche infructueuse de longue haleine d'une insertion professionnelle au Cameroun, nous avons décidé de questionner les politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation dans ce pays en particulier. N'ayant pas eu la possibilité, faute de moyens matériels et d'un cadre de recherches idoine, d'aborder un tel questionnement pendant nos nombreuses années de pérégrination au Cameroun, nous nous sommes lancé le défi d'affronter la problématique du fossé qui sépare l'investissement soutenu des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et l'absence endémique de croissance dans ce pays une fois les conditions d'un tel travail réunies. C'est ainsi qu'arrivé en France, un peu comme notre précédente auteure qui a fui la Russie de son époque qui ne favorisait pas une réflexion libre pour se réfugier aux Etats-Unis afin de mieux participer à la recherche des voies et moyens de sortir son pays du marasme socio-culturel, économique et politique qu'il vivait, nous avons entamé cette longue démarche de plus d'une dizaine d'années qui a abouti à la production de ce travail. Une recherche qui a commencé par notre inscription en master de science de l'éducation, où nous avons travaillé sur les « *fondements de la politique de l'éducation au Cameroun* », à l'Université Paris V en 2011 et à notre inscription en thèse à l'Université Paris-Est Créteil, notamment à l'école doctorale organisations, marchés, institutions (OMI) en 2013. Nous avons fondé ce travail de thèse autour de



l'hypothèse qu'une gouvernance partenariale en éducation au Cameroun respectant les particularismes du milieu africain et camerounais constituerait, pour nous, l'une des solutions idoines au marasme socioculturel ; économique et politique symptomatique du fossé existant entre le dynamisme des politiques publiques en éducation et l'absence de croissance au Cameroun.

Pour vérifier cette hypothèse, nos questions de recherche étaient les suivantes : comment expliquer que le Cameroun, avec autant de ressources humaines intellectuellement bien formées pour l'essentiel et matérielles, avec ses immenses richesses naturelles, ne soit pas capable de trouver des solutions durables au problème du chômage ; à cette précarité incommensurable dans laquelle vivent l'essentiel de sa population et surtout ces nombreux jeunes actifs qui ne demandent qu'à mettre leurs énergies et leurs compétences acquises par leurs nombreuses années d'école au service d'une croissance durable pour leur pays ? Comment expliquer que certains pays, qui étaient jadis des débiteurs du Cameroun comme la Chine par exemple, soit arrivée à devenir aujourd'hui celle vers qui le pays se tourne pour demander de l'aide économique comme le démontre le dynamisme de l'investissement chinois au Cameroun ces dernières années ? Enfin, au vu des efforts inhumains fournis par nombre des familles pour scolariser leur progéniture, dans un contexte de marasme économique généralisé que vit le Cameroun, et au regard des milliers de diplômés que les nombreuses Universités et grandes Ecoles déversent tous les ans sur le marché de l'emploi, n'y a-t-il pas lieu de revoir la problématique de l'adéquation entre les offres de formations et le marché de l'emploi dans ce pays ? Bref, les politiques éducatives mises en œuvre au Cameroun obéissent-elles aux réalités socioculturelles ; économiques et politiques de ce pays ?

Pour espérer trouver des réponses convaincantes à ces questions, et à bien d'autres qui s'y rapportaient, nous avons, d'une part, comme le requièrent les dispositions académiques règlementaires, suivi avec application les différents enseignements proposés par l'Ecole doctorale dans notre champ de recherches. Nous avons en effet participé à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et à l'Université de Yaoundé I, à des séminaires de méthodologie et des séminaires dans d'autres Universités. D'autre part, nous avons pris le risque, sur le plan méthodologique, d'affronter le terrain des politiques publiques en éducation au Cameroun au travers d'une enquête ethnographique. Notre choix a été motivé par le caractère sensible des questions concernant les politiques publiques en général au Cameroun et la gouvernance de l'éducation en particulier. Il s'explique aussi par la rareté de la documentation scientifique dans ce domaine. C'est pourquoi, pour donner du crédit à cette démarche ethnographique en mettant toutes les chances de notre côté afin de rassembler un grand nombre d'informations nécessaires à l'objectivité de notre recherche, nous avons organisé notre enquête autour de trois principaux centres d'intérêts. Le premier porte sur l'analyse

documentaire, le deuxième sur les entretiens semi-directifs et le troisième sur l'observation participante. Nous avons mené cette dernière activité dans le cadre de l'organisation d'un colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun, mais aussi au sein de plusieurs initiatives associatives dans le domaine de l'éducation et de la formation et enfin, au cours d'une expérience professionnelle de chef d'établissement au Cameroun.

**Il ressort de cette prise de risque que les politiques publiques en matière d'éducation au Cameroun ne sont pas adaptées à la réalité socioculturelle, économique et politique de ce pays. Il en est d'ailleurs ainsi de la plupart des Etats africains. Plus précisément, la thèse que nous mettons à l'épreuve tout au long de cette recherche est qu'on ne comprend rien, ou peu de choses, à la réalité du gouvernement de l'éducation dans ce pays si l'on ne procède pas à une déconstruction minutieuse des catégories d'analyse usuellement employées pour en rendre compte (gouvernance, partenariat, NPM...), car ces catégories masquent les fondements réels de ce gouvernement fondé essentiellement sur le néopatrimonialisme, la corruption et l'usage de la peur, et dont les déterminants historiques et culturels sont bien plus profonds.**

Pour donner corps à cette thèse, nous avons mobilisé trois grandes parties essentielles. La première partie a consisté à présenter les caractéristiques fondamentales de notre questionnement de recherche. Il s'est agi d'abord de donner au lecteur les éléments de contexte nécessaires à la bonne compréhension et à l'appréciation de notre démarche de recherche. Le chapitre 1 a ainsi visé à faire connaître sommairement le Cameroun sur le plan historique, géographique et institutionnel (morphologies du système éducatif, procédures de régulation de ce système et types d'acteurs et de partenaires en présence). Le second chapitre nous a permis d'exposer notre approche théorique et la progressive focalisation sur la socio-anthropologie de l'action publique comme étant la perspective théorique la mieux à même de nous permettre d'examiner les raisons du fossé qui contraste le dynamisme de l'action publique en éducation au Cameroun et la précarité endémique qui habite l'essentiel de la population Camerounaise. Le troisième chapitre quant à lui, a présenté notre ancrage méthodologique fondée particulièrement sur l'enquête ethnographique.

La deuxième partie de ce travail a présenté une première série de résultats très importants pour notre recherche, qui ont en commun de plaider pour une nécessaire déconstruction des catégories de « gouvernance » et de « partenariat ». Cette déconstruction a d'abord concerné les catégories d'analyse scientifique elles-mêmes, notamment les principales théories de la gouvernance que nous avons confrontées à la réalité du contexte camerounais (chapitre 4). Elle a concerné ensuite les catégories d'action publique proprement dites. Nous avons ainsi mis en évidence que la gouvernance

constituait une catégorie « écran » permettant aux responsables politiques de feindre de se conformer aux impératifs internationaux tout en masquant une action publique dominée par l'instrumentalisation de la corruption, la peur et la violence sous toutes ses formes (chapitre 5). De même, contrairement à la place qui est réservée au partenariat dans la doctrine du *Nouveau Management Public (NMP)* promue par les organisations internationales notamment, la possibilité même pour les protagonistes de l'action publique de nouer des partenariats avec les ministères s'avère quasi inexistante, l'essentiel des partenariats visant moins l'émancipation des politiques publiques et l'intérêt social que les intérêts individuels (chapitre 6). L'objectif de cette déconstruction était ainsi de bien prendre la mesure du contexte camerounais (contexte culturel, économique ; politique, etc.) et du caractère potentiellement très superficiel d'analyses, qu'elles émanent des chercheurs ou d'observateurs des politiques publiques camerounaises en général et de celles de son système éducatif en particulier, qui reprendraient d'emblée ces catégories usuelles en Occident ou au niveau international/mondial.

Une fois cette déconstruction opérée, nous étions, nous semble-t-il, mieux armé pour procéder à une analyse mieux fondée, empiriquement et théoriquement, des modes de gouvernement effectifs de l'éducation au Cameroun, par-delà les mots, les concepts usuels, les discours politiques de façade. C'est l'objet de la troisième partie. Dans cette perspective, le chapitre 7 nous a permis de nous rendre compte combien de fois les politiques publiques de manière générale, et celles de l'éducation en particulier au Cameroun constituaient le théâtre où se joue le drame entre les aspirations d'une société Camerounaise attachée, comme d'ailleurs un peu partout en Afrique, à sa tradition dont l'éducation traditionnelle sert de principal vecteur et les ambitions de la même société portée vers l'acquisition des instruments de la modernité transmis par l'éducation occidentale qui a franchi les portes de l'Afrique et du Cameroun depuis l'époque coloniale. Malheureusement, au lieu de travailler à l'élaboration et l'adoption des politiques publiques de manière générale et celles de l'éducation en particulier qui servent les intérêts de cette double aspiration sociale camerounaise, les dirigeants Africains en général et ceux du Cameroun en particulier en profitent plus pour pérenniser une logique de politiques publiques à double face servant les intérêts d'une administration publique néo-patrimonialiste. Les politiques publiques en éducation au Cameroun présentent en effet une face totalement enracinée dans les principes et valeurs, mais aussi des contre-valeurs de l'éducation traditionnelle négro-africaine. Une éducation cultivant les valeurs de la famille et celles d'un travail difficile dont les fruits dépendent cependant de la bénédiction des dieux et des ancêtres. Mais aussi et surtout, une éducation fondée sur la peur et la violence : peur de la malédiction des dieux, des ancêtres et des aînés de la famille et violence de toutes natures sur les jeunes qui ne se conforment pas aux principes et valeurs de l'éducation traditionnelle. A cette première face, se superpose ou alors se juxtapose une face officielle caractérisée par un modernisme conformiste fondé sur une

manipulation machiavélique des instruments de l'action publique imposés par la Communauté internationale. Ce qui précède s'explique par des contrastes évidents qui existent entre les principes de l'éducation traditionnelle africaine ; les semences du modernisme déposées en Afrique et au Cameroun par l'éducation occidentale à travers la colonisation et la volonté politique d'une action publique foncièrement dominée par la bureaucratie ; le clientélisme et l'abus des biens publics. Un cocktail qui se trouve entièrement à l'opposé des recommandations de la Communauté internationale pour l'amélioration des politiques publiques en Afrique et dans le monde. En effet, le chapitre 8, à travers l'analyse des différents slogans d'action publique dont la gouvernance en fait partie, celle des différents visages des martyres de la gouvernance au Cameroun, présente une situation socioculturelle, économique et politique absolument dramatique. Une situation que nous attribuons pour finir au chapitre 9, au caractère patrimonialiste et néo-patrimonialiste qui a toujours dominé la conception du pouvoir, de l'autorité et la gestion des biens publics en Afrique et au Cameroun.

Il est évident qu'à l'issue de ce travail et au regard des réalités de la situation des politiques publiques que notre enquête ethnographique nous a livrées au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier, la question que tous ceux qui nous lisent sont en droit de se poser est de savoir si l'usage des catégories d'action publique de la gouvernance et du partenariat convient bien au contexte que nous venons de décrire. Cette question qui pose en effet le problème de l'objectivité de notre recherche fait écho à une autre question plus générale de l'adoption sur le terrain des politiques publiques africaines des instruments d'action publique développés en Occident dans le but premier de trouver des solutions adéquates aux problèmes des politiques publiques occidentales. Cette préoccupation a effectivement fait l'objet d'un échange franc avec nos encadreurs qui ne voyaient pas avec raison, tout au long de la présentation des résultats de notre enquête ethnographique, la pertinence théorique de parler des catégories d'action publique de la gouvernance et du partenariat au regard des réalités des politiques publiques en Afrique et au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier. Il nous a d'ailleurs été proposé l'usage des notions telle « la gouvernance vernaculaire » dont le but était de décrire une action publique totalement enracinée aux réalités socio-culturelles locales au Cameroun. Il faut cependant dire que, malgré sa pertinence, cette notion de la « vernacularité » de l'action publique en Afrique nous posait un double problème. D'une part, elle allait rappeler un passé assez péjoratif de cette notion dans l'inconscient collectif africain en lien avec le contexte colonial qui avait traité de vernaculaires, les pratiques socio-culturelles négro-africaines qui s'opposaient à celles apportées par les Occidentaux qui étaient censées traduire la modernité. Ce qui devait compliquer davantage l'accueil des résultats de notre recherche auprès de l'opinion publique africaine. D'autre part, notre enquête a

formellement établi que les difficultés que connaît l'émancipation des politiques publiques en Afrique et au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier sont la conséquence d'une volonté politique des dirigeants Africains et Camerounais. Ces derniers, dans leur immense majorité, choisissent de se servir des instruments d'action publique préconisés par la Communauté internationale et les principaux partenaires Africains uniquement comme des slogans permettant de satisfaire leurs ambitions hégémoniques. Aussi, confondre ce qui se passe en Afrique et au Cameroun en matière des politiques publiques à une spécificité africaine en lui conférant un caractère vernaculaire serait, d'une certaine manière, donner du crédit à cette volonté politique. Nous avons donc tenu à utiliser les catégories d'action publique de la gouvernance et du partenariat telles qu'exprimées en contexte occidental parce que c'est en tant que telles qu'elles sont utilisées dans le développement de l'action publique en Afrique et au Cameroun, même comme leur contenu n'ont presque rien à voir avec ce à quoi elles renvoient en contexte occidentale. Nous nous sommes cependant suffisamment étendus sur cette problématique dans l'approche théorique de cette recherche développée au chapitre 2. En effet, la démarche socio-anthropologique de l'action publique nous a conduit à l'évidence de la distance à prendre avec l'approche occidendo-centrée tant dans les théories scientifiques encadrant la recherche en Afrique de manière générale que sur l'adoption des politiques publiques censées apporter des solutions aux problèmes du continent africain. Plus qu'une simple question d'emprunt des instruments méthodologiques et théoriques, l'approche socio-anthropologique de l'action publique nous a permis, non seulement de mieux situer l'importance de la prise en compte des réalités socio-culturelles locales dans l'étude et dans les solutions à apporter aux problèmes de politiques publiques africaines et camerounaises en général et à celles de l'éducation en particulier, mais aussi et surtout de mettre l'accent sur la délicate question d'une ethnographie de l'action publique en terrains africains.

En effet, il est quasi indubitable que tous ceux qui se sont engagés dans des recherches sur les politiques publiques en Afrique par exemple, ont surement été confrontés à ce dilemme : faire une recherche effective ou objective en prenant le risque d'affronter les difficultés que cette méthode ethnographique leur fait courir ou alors se limiter à une enquête de surface en se contentant des théories importées d'Occident dans l'analyse des rapports séduisants que les responsables des administrations publiques africaines, en complicité avec certains experts nationaux et internationaux dans ce domaine confectionnent dans les bureaux des quelques métropoles qui constituent des îlots de prospérité dans ce vaste océan de misère que l'Afrique offre aux yeux du monde au milieu de ce XXI<sup>ème</sup> siècle. Cette recherche sur les politiques publiques en éducation au Cameroun nous a en effet montré comment les rapports administratifs peuvent décrire une situation bien éloignée des réalités du terrain et de l'Afrique profonde. Un constat qui nous amène finalement à proposer une remise en

cause et une recontextualisation complètes de l'usage des catégories d'action publique de la gouvernance et du partenariat dans le contexte des politiques publiques africaines et camerounaises de manière générale et à celles de l'éducation en particulier. En effet, comme le souligne effectivement le sociologue Albert Ogien :

*« Le mot « gouvernance » est une de ces innovations, venue récemment enrichir le vocabulaire politique. Il est cependant difficile de dire exactement de quel genre elle relève. Si certains s'appliquent à reprendre ce substantif anglais parce qu'il sonne plus moderne que des verbes apparemment dépréciés ( « administrer », « gouverner », « diriger » ) ou qu'il est plus concis que l'expression qu'il remplace ( « les règles de fonctionnement d'une institution ou d'une entreprise » ), d'autres utilisent le terme parce qu'il n'en existe pas d'autre pour se référer à de nouvelles pratiques. La gouvernance nomme en effet l'activité qui consiste, d'une part, à consigner, dans des « codes » ou des « chartes », les critères d'évaluation auxquels il convient de soumettre la gestion des groupes multinationaux pour qu'elle puisse être approuvée par son actionnariat organisé ; et, d'autre part, à réformer le fonctionnement administratif des organismes internationaux (Union Européenne, Organisation Mondiale du Commerce, Organisation des Nations Unies, etc.) et de leurs instances de décision, ou à introduire, dans la négociation des adhésions à ces organismes comme dans l'allocation de leurs crédits, des conditions d'éligibilité qui intègrent des règles de « bonne gouvernance ». Il est de bonne guerre de moquer les usages mimétiques, grandiloquents ou ostensiblement euphémisants du mot « gouvernance ». Certains estiment toutefois qu'on ne peut pas se contenter de railler, mais qu'il importe de démonter les rouages d'une opération idéologique qui, sous couvert de modernité, vise, en substituant le mot « gouvernance » à celui de « gouvernement », rien moins que la destruction de la démocratie. Je crois qu'on peut appréhender l'apparition du mot « gouvernance » de façon plus pratique, en prenant simplement acte d'un fait : il a pris place dans le langage de description de l'activité politique où il renvoie, qu'on s'en serve sur un mode rhétorique ou sur un mode technique, à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir. Pour ceux qui défendent ce modèle, l'emploi du mot « gouvernance » remplit une fonction : rendre totalement obsolète l'usage de la notion de gouvernement. Mais le fait qu'une élite dirigeante poursuive un projet de ce genre est-il une raison suffisante pour adhérer à la croyance sur laquelle ils règlent leur action : les mots ont à eux seuls le pouvoir de transformer le monde ? Cette croyance est contestable. Pour comprendre ce que « gouvernance » veut dire, il me semble donc moins utile de chercher à dévoiler la nature de la fonction que ce mot serait supposé remplir que de décrire le cadre conceptuel qui justifie qu'on puisse lui attribuer une fonction. Et ce cadre est celui que tend aujourd'hui à imposer ce que j'ai nommé le modèle gestionnaire d'exercice du pouvoir » (Ogien, 2007, p.138).*

Si cette remise en cause que soulignent les précédents propos vaut pour le contexte des politiques publiques occidentales qui ont vu naître ces catégories d'action publique alors qu'elles y montrent une certaine efficacité, le contexte africain et camerounais en exigent encore davantage. Il en est d'ailleurs de la gouvernance et du partenariat comme de toutes ces catégories d'action publique importées d'Occident comme la démocratie et les autres idéologies liées au libéralisme et néo-libéralisme dont le parachutage en Afrique donne une fausse impression au reste du monde que le

continent noir suit le mouvement d'ensemble des grandes nations vers la quête des conditions de vie plus humaines pour leurs sociétés.

**L'Afrique a besoin d'une révolution copernicienne en trois temps pour sortir de son marasme socio-culturel, économique et politique.**

Au sortir de cette décennie d'enquête sur les raisons qui expliquent l'écart constaté entre les investissements que les acteurs et partenaires de l'éducation consacrent sur cette entreprise au Cameroun et le faible niveau de vie endémique que l'ensemble de la population Camerounaise connaît, nous sommes arrivé à la ferme conviction que le continent africain de manière générale et le Cameroun en particulier ont besoin d'une révolution semblable à celle qu'ont opérée, pour l'avenir de l'humanité tout entière, Nicolas Copernic, Johannes Kepler, Galilée et Newton. Une révolution qui passe, à notre humble avis, par trois principales étapes : l'acceptation du passé ; l'élaboration et l'adoption des institutions garantissant l'Etat de droit et la mise sur pied des systèmes éducatifs répondant aux besoins des Africains.

**1. L'Afrique et le Cameroun ont besoin d'accepter et d'assumer leur passé**

Au sujet de leur passé, les Africains en général et les Camerounais en particulier, se doivent de répondre à la question de savoir s'ils doivent continuer indéfiniment à se comporter en victimes en renvoyant la cause de tous leurs maux à l'esclavage ; à la colonisation et au néo-colonialisme aujourd'hui. Nous estimons que la réponse à cette question est non. Un non catégorique pour la simple et unique raison que l'Afrique et les Africains ne sont pas les seuls à avoir subi et à continuer à subir la domination des grandes puissances d'aujourd'hui. Presque toutes les civilisations sont passées par là. Mais, à la différence des pays africains, la plupart des pays occidentaux et même orientaux qui ont connu la domination étrangère se sont relevés et ont décidé de prendre leur destin en main. C'est de cette manière que l'Allemagne ou encore le Japon, totalement anéantis par les deux grandes guerres ont pu se reconstruire et se retrouver parmi les pays les plus développés plus tard. Ce qui n'est pas le cas de l'essentiel des pays africains qui possèdent tout ce qu'il faut pour redécoller, mais qui donnent l'impression de se contenter de ce sentiment de victimisation. De telle sorte que le véritable problème de l'Afrique, comme l'affirme la diplomate Laurent Bigot, ce sont les Africains eux-mêmes et leurs dirigeants (Chartier, 2018).



En qui concerne le cas du Cameroun, comme nous l'avons démontré dans l'ensemble de ce travail, il est clair, comme l'affirme Fred Eboko avec sa conception de l'Etat stationnaire (Eboko et Awondo, 2018), que la situation de la gouvernance en général et celle de l'éducation en particulier, est chaotique.....Ce tableau chaotique a été bien peint par l'un de nos interlocuteurs qui présentera l'action publique au Cameroun, au soir de la longue mandature de l'actuel président de la République en ces termes :

*« Le tableau de la situation sociale et économique que s'apprête à laisser Paul Biya au Cameroun est, on ne peut plus chaotique. En effet, tous les voyants sont au rouge dans notre pays. Sur le plan social, le président Ahmadou Ahidjo, après les années post-indépendantistes caractérisées par les nombreux soulèvements sociaux et les répressions sanglantes dirigées particulièrement contre les partisans de l'UPC et du communisme qui ont suivi l'éphémère épisode multipartiste des années 60 à 70, le Cameroun était entré dans une période d'accalmie. Le sentiment d'unité nationale et du vivre ensemble était revenu. On n'a ainsi pu voir les populations anglophones, mêmes celles qui avaient opté pour le rattachement au Nigéria lors du référendum d'autodétermination de 1961, immigrer dans les autres régions du Cameroun au point où on se retrouve aujourd'hui avec des anglophones qui arborent joyeusement des noms à consonnance des régions du Centre/Sud. Une période où chacun se sentait véritablement chez lui partout au Cameroun. Sur le plan économique, le Cameroun n'avait jamais été aussi endetté qu'il est aujourd'hui. Une réalité de cette époque voudrait même que la Chine vers qui nous nous tournons aujourd'hui pour l'aide internationale ait été créancière du Cameroun. Prenons seulement le cas de notre compagnie aérienne. Cameroon Airlines faisait la fierté, non seulement des Camerounais, mais aussi de toute l'Afrique centrale. Combien de chantiers infrastructurels entamés et menés à l'accomplissement. A cette époque, parler du Cameroun et des Camerounais à l'étranger ne souffrait presque d'aucune critique. Près de quarante ans après le départ d'Ahmadou Ahidjo, qu'est-ce que nous sommes devenus aujourd'hui ? Quel pays allons-nous léguer à nos enfants ? Un véritable chaos ! L'unité nationale a volé en éclats. La politisation de la vie socioculturelle et les injustices sociales ont exacerbé des replis identitaires. On assiste, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays aux scènes sorties tout droit des films d'horreur. Des Camerounais qui se déchirent entre eux, ternissant l'image d'un Cameroun qui ne se définit plus que par la corruption, les violences de toutes natures. Toute la vie nationale s'est figée autour d'une seule et même personne : le président de la République. Dans la vision du monde négro-africaine, l'image du père de famille, qui est à l'origine de la conception patrimonialiste de la société voudrait que ce dernier soit bienveillant et protecteur pour tous les membres de la famille, en particulier, les plus faibles. C'est ce qui avait d'ailleurs encouragé l'adoption de l'Etat-providence en Afrique dans lequel le chef de l'Etat, figure du père de famille était chargé de redistribuer les biens communs à l'ensemble des citoyens représentant les membres d'une même famille. Paul Biya a dévoyé tout cela en centrant l'essentiel du pouvoir et distribuant les biens de tous seulement à ceux qui lui étaient soumis. Faire de la politique aujourd'hui au Cameroun s'assimile à user du mensonge pour s'accaparer des biens de l'Etat afin de satisfaire ses besoins personnels. Le néo-patrimonialisme contribue aujourd'hui à cette politique de confiscation des biens communs au profit d'une infime minorité. On a vraiment l'impression qu'en dehors de son pouvoir, rien d'autre ne compte pour notre chef de l'Etat. Tous les chantiers que son prédécesseur avait laissés sont tombés en ruines. Toutes les entreprises sont passées aux mains des étrangers, pour celles qui ont survécu. A dire*



*que c'est dans un tel contexte que nos enfants sont éduqués et s'apprêtent à nous succéder. On ne devrait pas être surpris dans un tel système que les jeunes qui arrivent à la gestion des affaires suivent le même exemple. Il s'agit là d'une situation véritablement chaotique* (Entretien 35, Dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 24/02/2015, 10h00 – 11h20, Cf. Annexe N°2, p.704) ».

Il est en effet indubitable qu'au soir de sa longue mandature de plus de quarante années au sommet de l'Etat, Paul Biya, comme d'ailleurs la plupart des leaders Africains qui ont succédé à l'administration coloniale, laisse le Cameroun dans une situation chaotique sans pareille. Mais, devrions-nous pour autant passer tout notre temps à nous lamenter et à jeter l'opprobre sur l'Occident et sa mission coloniale en l'accusant d'avoir toujours soutenu des leaders incompetents pour l'Afrique ? Non, il est question pour l'Afrique et les Africains d'accepter leur passé et de se résoudre, comme la plupart de ces sociétés Occidentales qui sont passées par les mêmes affres du passé qu'eux, de se décider à bâtir des nations prospères en élaborant et en adoptant des institutions garantissant l'Etat de droit.

## **2. Les nations africaines et le Cameroun ont besoin des institutions fortes**

Selon les termes que nous empruntons à l'ancien président Américain, Barack Obama dont les liens avec l'Afrique ne souffrent d'aucune contestation et le rayonnement de ses deux mandats à la tête des États-Unis d'Amérique reste présent aujourd'hui dans le monde et au sein de la société américaine : « *L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions* » (Obama ,2009).

Cette volonté politique de se doter d'institutions fortes, se traduirait, pour le Cameroun, comme nous l'avons proposé dans l'ouvrage publié à l'issue de la « *Concertation internationale pour la paix et la réconciliation nationale au Cameroun* » que nous avons organisée à Paris au de juin 2018, par l'élaboration et l'adoption d'une Constitution faisant du Cameroun un Etat de droit respectant la séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Dans l'ouvrage cité ci-dessus en effet, nous proposons que l'assurance d'un Cameroun émergent passe par une profonde remise en question des politiques publiques actuellement en vigueur dans ce pays. Cette remise en question interpelle unanimement la responsabilité du président Paul Biya, responsable et promoteur du processus de démocratisation de la vie publique au Cameroun. En effet, convaincu qu'il arrive au crépuscule de sa longue carrière politique de près d'une soixantaine d'années au Cameroun, l'homme du 6 novembre 1982 demeure le principal acteur de l'émergence du Cameroun. Pour rafraîchir la mémoire à ceux qui n'en sont pas informés, Paul Biya aura longtemps été associé à l'administration camerounaise depuis les indépendances. En effet, depuis 1962, le nom de ce dernier a toujours été

présent au sein du gouvernement camerounais où il a occupé régulièrement et continuellement les fonctions de chargé de missions à la Présidence de 1962 à 1965 ; de directeur de cabinet et de secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la culture de 1965 à 1967 ; de directeur de cabinet civil de la Présidence de la République de 1967 à 1968 ; de ministre secrétaire général de la Présidence de la République de 1968 à 1975, puis de premier ministre du Cameroun de 1975 à 1982 avant de succéder à Hamadou Ahidjo comme chef de l'État à la suite de la démission surprise de ce dernier, en 1982. Paul Biya est donc à ce jour, si ce n'est le Camerounais qui maîtrise le mieux ce pays, du moins, l'un des Camerounais qui connaissent le Cameroun à la perfection et donc aussi le mieux outillé pour en retracer son parcours et aussi déverrouiller toutes les entraves qui bloquent l'émergence du Cameroun depuis les indépendances. En effet cette longue expérience dans la vie publique au Cameroun rend Paul Biya responsable aussi bien du passé que de l'avenir de ce pays. Aussi, considérant cette double responsabilité et étant entendu que le chef d'Etat actuel du Cameroun n'a plus rien à prouver, mais aussi, rien à perdre, si oui, tout à gagner, sa principale mission devrait consister à l'adoption d'une Constitution garantissant l'Etat de droit au Cameroun, à l'assainissement de la gestion des biens publics et à la préparation d'une transition démocratique apaisée et réussie, gage d'un avenir prospère pour ce pays.

En effet, il est évident que Paul Biya qui doit sa brillante carrière socioprofessionnelle au Cameroun et aux Camerounais devrait fonder l'étendue du travail à faire, pour le temps qui lui reste à passer la tête de l'Etat, sur deux missions essentielles. D'une part, il est nécessaire qu'il amène à maturité le processus de démocratisation institutionnelle du Cameroun à travers l'élaboration d'une Constitution répondant à cette préoccupation. D'autre part, étant entendu que la mal gouvernance a été le principal problème de sa longue mandature aux destinées du Cameroun, il est nécessaire qu'il accentue la lutte contre ce fléau qui gangrène la gestion des biens publiques au Cameroun depuis des décennies. Une situation qui constitue un véritable contraste à la devise de la « rigueur et de moralisation » qui avait été celle de Paul Biya lorsqu'il accédait aux responsabilités de président de la République du Cameroun il y a de cela une quarantaine d'années.

En ce qui concerne la démocratisation institutionnelle en effet, il est évident que voulant amener à maturité le processus démocratique qu'il a initié dans les années 1990 sous la pression des Institutions internationales, principalement avec l'ouverture du Cameroun au multipartisme, l'actuel président de la République a en même temps verrouillé les principaux mécanismes d'une démocratisation effective du Cameroun. C'est ce qui lui a d'ailleurs valu de conserver le pouvoir présidentiel pendant près de quarante ans. Ce qui n'aurait pas été possible si le Cameroun avait été effectivement un Etat démocratique sous Paul Biya. Les Camerounais devront de ce fait, mettre la pression à l'actuel

président de la République du Cameroun pour que ce dernier déverrouille les mécanismes empêchant l'élaboration d'une Constitution véritablement démocratique dans ce pays. Principe que l'actuelle Constitution camerounaise ne remplit pas. Il est évident que si le peuple Camerounais confie cette mission à une autre personne, successeur de Paul Biya à la magistrature suprême, encore que cette personne risquera d'être issue des rangs de l'actuel régime, il ne faudrait pas compter sur celle-ci pour ne pas chercher à bénéficier des mêmes mécanismes qui ont gardé Paul Biya au pouvoir pendant près de quarante ans. Aussi, la Constitution que le peuple Camerounais est censé attendre de Paul Biya devrait-elle ré-instituer un Etat fédéral au Cameroun. De ce fait, à la différence du fédéralisme postcolonial qui avait divisé le Cameroun en deux Etats anglophone et francophone, le nouvel Etat fédéral devrait s'organiser autour de dix Etats fédérés représentant les dix Régions du Cameroun, voire plus. Cette Constitution devrait aussi acter la désignation des responsables des administrations centrales du gouvernement fédéral et des Etats fédérés à partir des élections générales depuis la base que serait le village et le quartier pour leur assurer un pouvoir légitimé par le peuple avec une mandature essentiellement limitée à deux mandats pour tous les responsables ainsi désignés. Toutes ces propositions devraient inévitablement se concrétiser par l'organisation d'une transition démocratique, apaisée et réussie mettant fin à la confiscation du pouvoir et des Institutions qui ont caractérisé la longue mandature de Paul Biya à la tête de l'Etat camerounais. Toutes choses qui devraient faire tache d'huile auprès des autres Etats africains étant entendu que Paul Biya reste aujourd'hui le plus vieux président Africain et même du monde en termes d'âge et de longévité au pouvoir.

En ce qui concerne l'accentuation de la lutte contre la mauvaise gestion des biens publics, il est question pour l'actuel président de la République du Cameroun de généraliser et d'instruire le suivi de cette mission qui semble être aujourd'hui une entreprise à têtes chercheuses (Engo, 2013). En effet, il est évident, que l'essentiel des dirigeants Camerounais ayant pris part à l'action publique au Cameroun sous le règne de Paul Biya ont abusé de la gestion des biens publics au regard du clientélisme et de la corruption qui se sont généralisés dans l'administration camerounaise depuis plusieurs décennies aujourd'hui. En outre, plusieurs enquêtes ayant prouvé que la plupart des anciens dirigeants Camerounais emprisonnés, le sont plus pour des raisons politiques que de la mauvaise la mauvaise gestion des biens publics (Engo, 2013), il est urgent que les rappels à l'ordre de la Communauté internationale, servent réellement les intérêts du redressement du Cameroun et de l'Afrique que ceux du leadership politique. Toute cette entreprise de la révolution institutionnelle ne pourra cependant tenir dans la durée que si elle s'accompagne de l'élaboration des systèmes éducatifs qui servent les intérêts des Africains et des Camerounais.

### **3. L'ensemble des Etats africains et le Cameroun ont besoin de se doter des systèmes éducatifs qui répondent aux besoins de leurs sociétés**

Il est évident, au vu des différentes entraves que nous avons rencontrées dans l'élaboration de notre recherche et surtout dans l'expérimentation des partenariats publics-privés en milieu éducatif camerounais au travers de nos nombreuses activités associatives dans le domaine de l'éducation au Cameroun et de l'échec de l'expérience de chef d'établissement scolaire à l'*Institut Gasolent* et dans les autres établissements scolaires avec lesquels nous nous sommes engagés en partenariat, que l'essentiel des difficultés que connaissent les politiques publiques de manière générale au Cameroun et celles de l'éducation en particulier s'explique par le caractère savamment précarisé des Institutions de l'Etat de droit au Cameroun et la législation de l'éducation nationale en particulier. Aussi, le développement d'une éducation de qualité qui réponde aux besoins des Camerounais passe, à notre humble avis, par l'élaboration et l'adoption au Cameroun et en Afrique, des Institutions publiques garantissant l'Etat de droit et promouvant une éducation qui réponde aux besoins des Africains et des Camerounais. De ce fait, la révolution des systèmes éducatifs africains en général et camerounais en particulier ne demande, ni que l'Afrique et le Cameroun ignorent l'histoire de leur éducation, encore moins que nous nous cantonnions à rejeter l'échec de nos systèmes éducatifs sur leurs initiateurs. Cette révolution passe par l'acceptation du passé que les Africains doivent assumer et l'amélioration, comme l'ont fait les grandes nations occidentales, de nos systèmes éducatifs de manière à ce qu'ils servent plus que jamais les intérêts des Africains et des Camerounais.

En effet, que ce soit pour des raisons stratégiques (utilisation des raisons philanthropiques pour mieux appâter les Africains) ou alors par nécessité (utilisation de l'éducation pour mieux communiquer avec les colonisés), l'entreprise éducative qui a accompagné la colonisation a servi, bon an mal an, les intérêts des colons et mais aussi ceux des Africains. Et justement, comme le dit l'adage : « à quelque chose, malheur est bon », si la colonisation peut être considérée par une certaine opinion comme la cause des malheurs de l'Afrique, la même colonisation, grâce à l'éducation moderne qu'elle nous a apportée, doit servir, plus que dans le passé, les intérêts du continent noir pour son entrée (lorsqu'on apprécie la situation du point de vue des négationnistes Occidentaux) ou alors son retour (selon l'appréciation nationaliste ou panafricaniste) dans l'histoire.

En effet, bien que la réflexion sur l'émancipation de l'action publique nationale d'un pays touche tous les domaines d'activité du pays, l'analyse des politiques publiques d'éducation constitue, sans doute, un domaine central dans cette réflexion (Van Haecht, 1998). Nous pouvons même affirmer sans risque de nous tromper que penser les politiques publiques d'un pays, c'est d'abord et avant tout,

panser l'éducation dans ce pays. En effet, l'éducation constitue, non seulement ce domaine qui devrait fonder et élaborer les politiques publiques dans un pays, mais également, il est celui qui, sur le plan national et international, réunit le plus grand nombre d'acteurs et partenaires de l'action publique. Aussi, avoir la prétention de contribuer véritablement au pansement des politiques publiques dans un pays en développement comme le Cameroun, consiste-t-il d'abord et avant tout, questionner les problèmes fondamentaux que rencontre l'action publique en éducation dans ce pays. C'est d'ailleurs au regard de cette conviction que nous nous sommes engagé à mener cette réflexion sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Une préoccupation qui ne concerne pas que le Cameroun et l'Afrique, la plupart des chercheurs Occidentaux sont en effet conscients, non seulement de la place centrale que l'école occupe dans la réflexion sur l'élaboration des Institutions de l'Etat de droit, mais aussi et surtout, le retard que connaît la prise en compte de cette place dans le développement de la pensée de manière générale et dans les sciences sociales en particulier (Van Haecht, 1998 ; Buisson-Fenet, 2007).

En effet, si cette absence d'intérêt pour l'école par la science politique caractérise le contexte de la recherche sur les politiques publiques en Occident et particulièrement en France au début de l'expansion des recherches dans cette discipline, la recherche en Afrique en général et au Cameroun en particulier en est encore éminemment marquée aujourd'hui. Comme nous l'avons en effet souligné dans ce travail, la majorité des travaux sur les politiques publiques en Afrique en général, et ceux des chercheurs des jeunes Etats africains nouvellement sortis de la colonisation en particulier, ont presque pour l'essentiel, toujours été orientés dans les investigations sur la construction des Etats qui leur paraissait plus préoccupantes au lendemain des indépendances. Ce que Mamoudou Gazibo affirme péremptoirement en ces termes :

*« Wosene Yefru considère que les 40 dernières années depuis les indépendances ont été marquées par une paralysie de l'analyse. Cette situation est à certains égards compréhensible dans la mesure où la science politique est elle-même une discipline récente, même dans les pays occidentaux, à l'exception des États-Unis où elle a conquis son autonomie comme discipline dès le début du siècle. Dans les contextes africains, les objets traditionnellement privilégiés par la science politique, soit l'État et les institutions – sur lesquels travaillaient les auteurs classiques –, ne datent que des années 1950 et 1960, au cours desquelles la majorité des pays africains ont accédé à l'indépendance après plusieurs décennies de colonisation européenne. Par conséquent, il est logique que*

*l'étude des objets dépendant de l'État comme les conflits, l'intégration, la démocratisation ait été retardée » (Gazibo, 2010, p.38).*

Il est donc évident qu'après avoir longuement travaillé sur la construction de l'Etat, que les chercheurs Africains et tous ceux qui sont intéressés par l'avenir du continent noir, travaillent à l'élaboration des systèmes éducatifs qui respectent les réalités et les besoins des Africains. Ce travail est d'autant plus nécessaire aujourd'hui compte tenu du fait que les résultats des différents travaux sur la construction de l'Etat africain ont rarement abouti à l'élaboration des politiques publiques qui servent les intérêts des sociétés Africaines, pour la simple et unique raison, comme nous l'avons souligné, que l'erreur a été de transposer en Afrique, des politiques publiques élaborées en Occident pour servir les intérêts des sociétés Occidentales. Un travail qui ne peut cependant être fructueux sans l'association des dirigeants Africains dans l'élaboration d'une éducation proprement africaine en mettant à contribution, pour les besoins de la réussite de cette entreprise, des moyens matériels et surtout institutionnels au service des chercheurs.

Pour cela, nous pensons, comme la démarche socio-anthropologique de l'action publique nous l'a apprise, que l'une des clés de réussite d'une telle entreprise devrait passer par la réalisation d'une symbiose favorable entre les déterminants de la politique éducative camerounaise que sont les réalités socioculturelles traditionnelles locales et l'héritage colonial. Il s'agit pour les dirigeants Camerounais, aidés par des experts des politiques éducatives en Afrique, de penser une action publique de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier, qui puisse associer certaines valeurs socioculturelles locales à celles de la colonisation qui a ouvert les portes de la modernité au Cameroun. Cela demanderait, d'une part, de ne pas conserver les acquis de la colonisation comme des produits préfabriqués prêts à la consommation, et d'autre part, de ne pas chercher, à tout prix, à retrouver toutes les vieilles traditions en fermant les portes à tout apport extérieur au Camerounais. Il est donc question de s'engager dans un tri sélectif entre certaines valeurs socioculturelles traditionnelles et les apports de la colonisation et des échanges Nord-Sud, un tri qui permettra de bâtir une politique éducative qui propose une éducation utile aux Camerounais. C'est-à-dire, une éducation qui répond aux besoins qui sont ceux d'une société en mutation. Pour ce faire, une mise en question totale de la politique éducative actuelle au Cameroun est nécessaire compte tenu de ses résultats assez négatifs sur le terrain. Les dirigeants Camerounais devraient en effet reconnaître les limites d'une politique éducative essentiellement orientée dans la conservation de l'héritage colonial et prendre le courage de s'engager dans des réformes de fond et non de surface comme on en a l'habitude au Cameroun. Il est évident qu'aucun changement sérieux n'est envisageable sans acceptation d'une

remise en question profonde. Mettre en question la politique éducative camerounaise actuelle, c'est d'une part, poser les bases d'une organisation de l'éducation véritablement conçue comme un système et non une superposition des réalités qui appartiennent à d'autres cultures et qui sont pour la plupart dépassées dans leurs cultures d'origine. Dans l'état actuel des choses, c'est un abus de langage que de qualifier l'organisation de l'éducation au Cameroun comme un système. En effet, comme ce fut le cas dans l'histoire de l'éducation en France avec l'avènement des trois ordres d'enseignements napoléoniens (Beaucour, 2013) qui ont inspiré le Cameroun, l'érection des trois ordres d'enseignement qui constituent le système éducatif francophone au Cameroun n'a rien d'un système. Si un système peut en effet se définir comme un « *ensemble d'idées scientifiques ou philosophiques ; une combinaison d'éléments qui se coordonnent pour concourir à un résultat ou de manière à former un ensemble (harmonieux)* » (Le petit Larousse, 1980, p.896), au Cameroun, les trois ordres d'enseignements (primaire, secondaire, supérieur) ne constituent pas un système. Ils ont été pensés chacun en leur temps et avec des objectifs différents. La difficulté de rassembler ces trois ordres d'enseignement sous un même Ministère au Cameroun traduit bien cette impossibilité de les organiser en un système dont les objectifs seraient, si ce n'est semblables, tout au moins complémentaires. Au Cameroun francophone, l'enseignement primaire qui avait été institué en premier pendant la colonisation avait pour objectif de former les auxiliaires de la colonisation. Après la colonisation, cet ordre d'enseignement est resté tel quel et le Cameroun n'a pas revu les objectifs qui devaient être ceux de la formation scolaire dans un pays désormais responsable de sa destinée. On a associé, pour faire « comme à la métropole », l'enseignement maternel à l'enseignement primaire alors même qu'aucune logique interne ne justifiait cette association. En effet, la dénomination de l'école maternelle, comme une école qui se fait en dehors du cadre familial (maternel) ne convenait pas du tout au contexte socioculturel camerounais. Il est bien vrai que sur le plan socioculturel, le transfert des responsabilités parentales à l'enseignant a été facilité par la mentalité traditionnelle qui veut que, de manière générale, tout adulte puisse assumer le rôle du père ou de la mère auprès de tout enfant. Le contexte de l'éducation moderne à laquelle appartient l'enseignement maternel n'étant pas le même que celui de l'éducation socioculturelle traditionnelle, l'enseignement maternel apparaît comme une réalité éducative inappropriée en contexte camerounais. Ceci est d'ailleurs vérifié sur le terrain. En effet, si la société urbaine au Cameroun tend à adopter la politique d'éducation scolaire précoce des enfants en les envoyant à l'école maternelle, tel n'est pas le cas au niveau rural. Malgré le fait que plusieurs villages disposent aujourd'hui d'une école maternelle et primaire qui ne fonctionne même pas faute d'enseignants qualifiés et d'infrastructures, la population rurale peine à s'adapter au système d'enseignement maternel. Plusieurs familles préfèrent ainsi garder leurs enfants à la maison jusqu'à l'âge d'entrer à l'école primaire (6 ans environ). Quand on sait que la majorité de la population camerounaise est rurale, il y a bien nécessité de revoir les politiques éducatives locales

en ce qui concerne l'organisation de cet ordre d'enseignement. L'éducation maternelle pourrait par exemple officiellement revenir aux familles qui sont culturellement habituées à garder leurs enfants jusqu'à un certain âge ou alors tout simplement, ne plus appeler maternelle un cycle d'éducation qui n'a rien de maternel.

Au niveau secondaire, la différence de sens que nous avons présentée dans la conception du Lycée et du collège au Cameroun démontrent aussi certains problèmes de transfert de réalités que le Cameroun a connus pendant la colonisation et comment la compréhension de ces réalités peut être complexe. Il serait donc nécessaire pour la politique éducative camerounaise, si ce genre de réalités ne peut pas être restitué dans son contexte, que le Cameroun puisse instituer au niveau de l'enseignement secondaire, une organisation de la politique éducative qui a un sens pour celui qui vit au Cameroun. En effet, comme ce fut notre cas, plusieurs jeunes qui s'engagent aux études secondaires au Cameroun achèvent ce cycle sans pouvoir faire cette distinction entre un Lycée et un collège. En prenant la relève après les indépendances, les responsables Camerounais ont tout simplement continué ce cycle d'enseignement sans pour autant penser à l'adapter au contexte local. Sa forme et certains contenus des savoirs dispensés au Lycée et au collège sont restés ceux de la France. Il serait donc nécessaire que les Camerounais puissent résolument s'approprier cet ordre d'enseignement en lui donnant une forme, un contenu et des objectifs qui respectent les besoins locaux en éducation.

La formation universitaire au Cameroun est également concernée par ces difficultés d'adaptation aux réalités socioculturelles locales. Les enseignements dispensés dans les Universités camerounaises, parce qu'élaborés en Occident pour la plupart, ont donné aux Camerounais une Université qui a la tête en Occident et les pieds plantés au Cameroun. Le Cameroun se retrouve aujourd'hui avec des diplômés qui ont des connaissances désuètes pour la plupart parce qu'ayant fait leur temps en Occident et inutiles à l'épanouissement des Camerounais et du Cameroun. L'Occident ayant dépassé les préoccupations d'un système universitaire qui ne répond plus aux sollicitations de l'heure, a opté pour un autre système plus ouvert à ses réalités socioculturelles actuelles. Le système LMD qui marque en effet cette évolution des politiques éducatives occidentales se trouve aussi parachuté au Cameroun comme si les difficultés générées par l'ancien système avaient d'abord été résolues. Une fois de plus, alors que les difficultés de l'ancien système universitaire n'ont pas encore été résorbées, le Cameroun se retrouve confronté à nouveau à un système pensé ailleurs pour des objectifs liés au contexte dans lequel il a été pensé et ne répondant pas pour autant aux attentes de la société Camerounaise. L'une des conséquences de ces mutations dans l'enseignement supérieur est le trop plein des formations en master à l'heure actuelle au Cameroun. Cherchant effectivement à imiter



certaines pays occidentaux avec les différents masters élaborés par les politiques éducatives occidentales pour répondre aux besoins d'un monde en perpétuelle mutation, le système éducatif francophone camerounais se retrouve avec la plupart des masters dans des formations dont ni les contenus, pour la plupart, ni le mode de fonctionnement des institutions universitaires qui délivrent ces diplômes, ne sont adaptés au contexte camerounais. Les raisons qui semblent motiver la création de ces diplômes au Cameroun étant presque tout simplement l'appât du gain, le désir de faire comme les grandes puissances et une prétendue recherche d'innovation. Au bout du compte, c'est le nombre de diplômés sans emploi qui augmente sans cesse au Cameroun, mais aussi le nombre de familles qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux au quotidien parce qu'ayant financé lourdement des formations à leurs enfants qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail camerounais.

Dans ce nécessaire besoin de refonte des politiques de l'éducation, une attention particulière doit être accordée au sous-système éducatif anglophone au Cameroun. Il est évident en effet que dans la plupart des critiques ci-dessus formulées, nous avons peu fait référence au sous-système anglophone. La raison est simple. La politique éducative du Cameroun, comme nous l'avons souligné, connaît une suprématie du sous-système francophone. Alors qu'il est issu du système éducatif anglo-saxon, le sous-système anglophone peine à faire valoir certains de ses avantages au Cameroun, avantages qui sont cependant actuellement reconnus par la Communauté internationale. Le Cameroun gagnerait donc à mettre en valeurs l'efficacité du sous-système anglophone dont il a la chance d'en faire déjà l'expérience. Mais, une fois de plus, il est surtout question de soumettre les différents apports des politiques éducatives anglo-saxonnes à une rigoureuse sélection afin de s'approprier certaines de ses valeurs.

Il est cependant évident que les mutations proposées ci-dessus ne peuvent être envisageables que s'il y a une réelle volonté politique des dirigeants Camerounais, mais aussi Africains, d'engager l'Afrique et le Cameroun résolument sur la voie de l'émergence tant souhaitée par la Communauté internationale au travers des propositions de la gouvernance. Cette gouvernance, ainsi que tous les autres instruments des politiques publiques libérales et néo-libérales qu'il faut repenser et les adapter au contexte africain et camerounais. Ainsi, au lieu de passer leur temps à accuser l'esclavage ; la colonisation et tous les maux que l'Occident est censé avoir introduits en Afrique tout en présentant des propositions d'émergence qui ressemblent pour la plupart, à une entreprise qui consisterait à vouloir entretenir une vieille hutte, comme l'essentiel de nos demeures en Afrique, avec des poutres neuves, est-il question ici d'envisager des constructions nouvelles qui répondent aux normes actuelles et locales. C'est-à-dire, l'élaboration des politiques publiques répondant aux besoins

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

d'émancipation des peuples Africains. Des politiques publiques enracinées aux réalités socioculturelles africaines et ouvertes sur la modernité. C'est du moins ce que propose la perspective socio-anthropologique de l'action publique qui a été la colonne vertébrale de ce travail.

Atteindre ces objectifs qui sont prioritaires, non seulement pour le Cameroun, mais aussi pour tous les pays de gouvernance précaire en Afrique et dans le monde en ce moment, demande aussi que la Communauté internationale puisse reconsidérer les missions assignées, après la décolonisation, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres Organisations internationales qui s'étaient engagées pour l'émergence de l'Afrique lors des indépendances. Car au vu des préoccupations planétaires de l'heure : les soulèvements populaires à travers le monde et particulièrement en Afrique (printemps arabe ; révolte algérienne et soudanaise...); le terrorisme transfrontalier ; l'immigration incontrôlable; l'aggravation de la misère; la dé-régularisation de l'équilibre environnemental mondial..., des situations qui dérivent presque toutes de l'absence des politiques publiques qui répondent aux besoins des pays du tiers monde, les Etats sous-développés peuvent-ils encore se considérer comme les seuls concernés par le déséquilibre socioculturel, économique et politique dans le monde ?

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## Bibliographie

### Encyclopédie universalis

Leclercq, P.-R. (2021). Droit divin. Encyclopedie universalis.

URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/droit-divin>

### Dictionnaires

Commaille, J. (2014). Sociologie de l'action publique Dans *Dictionnaire des politiques publiques*

Lascoumes, P. et Le Gales, P. (2010). Instrument Dans *Dictionnaire des politiques publiques*

Le Gales, P. (2010). Gouvernance Dans *Dictionnaire des politiques publiques*

Le Gales, P. (2014). Gouvernance Dans *Dictionnaire des politiques publiques*

Peters, B. G. (2014). Nouveau management public Dans *Dictionnaire des politiques publiques*

### Wikipédia

Prédicats honorifiques. (2020, 10 août) Dans *Wikipédia*.

URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9dicat\\_honorifique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9dicat_honorifique)

Indice de perception de la corruption (IPC) au Cameroun. (2020, 23 mai) Dans *Wikipédia*.

URL : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption>

### Ouvrages

#### A

Abé, C., Abéga S. C. et De Rosny É. (dir.). (2006). *Justice et sorcellerie. Approches anthropologiques de la sorcellerie* » (Karthala-Presses de l'UAC).

URL : <https://www.karthala.com/1676-justice-et-sorcellerie.html>

Addi, L. (1990). *Forme néo-patrimoniale de l'Etat et secteur public en Algérie* (Editions du CNRS). URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00397788/document>

Aderanti Adepoju M. (1999). *La Famille africaine: politiques démographiques et développement* (Karthala). DOI URL : <https://www.cairn.info/la-famille-africaine--9782865379422.htm>

Ahidjo, A. (1980). *Anthropologie des discours 1957-1979* (Editions présence africaine, 4 vol.).

DOI URL: <https://www.ebay.fr/itm/144091725579?chn=ps&norover=1&mkevt=1&mkrid=709->

Akomo-Zoghe, C. S. P. (2010). *Parlons Fang: Culture et langue des Fang du Gabon et d'ailleurs* (L'Harmattan). URL : <https://www.amazon.fr/Parlons-Fang-Culture-langue-dailleurs->

- Amougou, B. (2013). *La pensée politique de Paul Biya* (L'Harmattan).  
URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-pensee\\_politique\\_de\\_paul\\_biya\\_bernard\\_amougou](https://www.editions-harmattan.fr/livre-pensee_politique_de_paul_biya_bernard_amougou)
- Amougou, T. (2020). *Qu'est-ce que la raison développementaliste ?* (L'Harmattan).  
URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-qu\\_est\\_ce\\_que\\_la\\_raison\\_developpementaliste\\_du\\_fardeau\\_de\\_l\\_homme\\_blanc\\_aux\\_negropoles\\_du\\_developpement\\_thierry\\_amougou-9782806105493-67061.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-qu_est_ce_que_la_raison_developpementaliste_du_fardeau_de_l_homme_blanc_aux_negropoles_du_developpement_thierry_amougou-9782806105493-67061.html)
- Amougou, T. (2011). *Le biyaïsme : Le Cameroun au piège de la médiocrité politique, de la libido cumulative et de la déscivilisation des mœurs* (L'Harmattan).  
URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-le\\_biyaisme\\_le\\_cameroun\\_au\\_piege](https://www.editions-harmattan.fr/livre-le_biyaisme_le_cameroun_au_piege)
- Amouzou Esse. (2008). *L'impact de la culture occidentale sur les cultures africaines* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-l\\_impact\\_de\\_la\\_culture\\_occidentale](https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_impact_de_la_culture_occidentale)
- Amvouna Atemengue, J.-B. M. (2000). *Sortir le Cameroun de l'impasse* (L'Harmattan).  
URL: [https://www.editions-harmattan.fr/livre-sortir\\_le\\_cameroun\\_de\\_l\\_impasse\\_jean\\_baptiste](https://www.editions-harmattan.fr/livre-sortir_le_cameroun_de_l_impasse_jean_baptiste)
- Anta Diop, C. (1982). *L'Unité culturelle de l'Afrique noire : Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique* (Présence africaine). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-sortir\\_le\\_cameroun\\_de\\_l\\_impasse\\_jean\\_baptiste\\_martin\\_amvouna\\_atemengue](https://www.editions-harmattan.fr/livre-sortir_le_cameroun_de_l_impasse_jean_baptiste_martin_amvouna_atemengue)
- Anta Diop, C. (1967). *Antériorité des civilisations nègres : mythe ou vérité historique?* (Présence africaine). URL : <https://www.decitre.fr/livres/anteriorite-des-civilisations-negres>
- Anthony, R.-N. et Ardoin. J.-L., (1993). *La fonction contrôle de gestion* (Publi-Union).  
URL : <https://www.librairiedialogues.fr/livre/1491409-la-fonction-Controle-de-gestion-Robert-N-Anthony-Jean-Loup-Ardoin-Publi-Union>
- Antoine, Y. (2018). *Inventeurs et savants noirs* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-inventeurs\\_et\\_savants\\_noirs\\_yves\\_antoine-9782747565875-17847.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-inventeurs_et_savants_noirs_yves_antoine-9782747565875-17847.html)
- Asso, B. (1976). *Le Chef d'État Africain* (Albatros).  
URL : [https://www.persee.fr/doc/ridc\\_0035-3337\\_1977\\_num\\_29\\_2\\_16946](https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1977_num_29_2_16946)
- Aristote. (1992). *Ethique à Nicomaque, Livre VIII (1155a-1163b) et Livre IX (1163b-1172a)* (Librairie Générale Française). URL : <https://www.site-magister.com/prepas/planethique.htm#axzz75bPnsTIj>
- Assogba, Y. (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire : le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire* (Presses de l'Université de Laval).  
URL : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba\\_yao/sortir\\_afrique\\_du\\_gouffre/sortir\\_afr](http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/sortir_afrique_du_gouffre/sortir_afr)
- Assogba Y. (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique* (Classiques des sciences sociales).  
URL : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba\\_yao/gouvernance\\_eco\\_soc\\_2000/](http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/gouvernance_eco_soc_2000/)
- Atangana, E. (1996). *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun* (L'Harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-cent\\_ans\\_d\\_education\\_scolaire\\_au\\_cameroun\\_reflexion\\_sur\\_la\\_nature\\_les\\_moyens\\_et\\_les\\_objets\\_de\\_l\\_entreprise\\_engelbert\\_atangana-9782738441690-2255.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-cent_ans_d_education_scolaire_au_cameroun_reflexion_sur_la_nature_les_moyens_et_les_objets_de_l_entreprise_engelbert_atangana-9782738441690-2255.html)

Aubame, J.-M. (2002). *Les Beti du Gabon et d'ailleurs* (L'Harmattan, Tome 1).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-les\\_beti\\_du\\_gabon\\_et\\_d\\_ailleurs\\_tome\\_ii](https://www.editions-harmattan.fr/livre-les_beti_du_gabon_et_d_ailleurs_tome_ii)

Ayissi, L., Abwa, D., Tsala Tsala, J.-P. et C. Christian. . (2012). *Regards croisés sur les cinquantenaires du Cameroun indépendant et réuni* (L'Harmattan).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/Regards\\_crois%C3%A9s\\_sur\\_les\\_cinquantenaires](https://www.google.fr/books/edition/Regards_crois%C3%A9s_sur_les_cinquantenaires)

## **B**

Babin-Touba, L., Soutenain, J.-F. et Burlaud, A. (dir.) (2019). *DCG 7 - Management Manuel et applications* (Foucher). URL : <https://halldulivre.com/livre/9782216152780-dcg-7-management-manuel-et-applications-ludovic-babin-touba-alain-burlaud-jean-francois>

Bach, D.C. et Gazibo, M. (2011). *L'État néopatrimonial : Genèse et trajectoires contemporaines* (Les presses de l'Université d'Ottawa). DOI : <https://doi.org/10.7202/1021359>

Badie, B. (1992). *Etat importé, L'occidentalisation de l'ordre politique* (Fayard).

URL : [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1993\\_num\\_58\\_3\\_6289\\_t1\\_0802\\_0000](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1993_num_58_3_6289_t1_0802_0000)

Bandolo, H. (1985). *La flamme et la fumée* (SOPECAM).

URL : <https://www.worldcat.org/title/flamme-et-la-fumee/oclc/690745548>

Bartholeys, Gil. Dittmar, Pierre Olivier. Golsenne, Thomas. et al., . (2009). *Adam et l'astragale, Essais d'anthropologie et d'histoire sur les limites humaines* (Maison des sciences de l'homme). DOI : [10.4000/books.editionsmssh.1696](https://doi.org/10.4000/books.editionsmssh.1696)

Bartoli, A. (2005). *Le Management dans les organisations publiques* (Dunod).

URL : [https://lirsa.cnam.fr/medias/fichier/abartolimngtorgapubliques\\_\\_1270818168406](https://lirsa.cnam.fr/medias/fichier/abartolimngtorgapubliques__1270818168406)

Bayart, J.-F. (2006). *L'Etat en Afrique: La politique du ventre* (Fayard).

DOI : <https://doi.org/10.3406/polix.1990.2138>

Bayart, J.-F. (Dir.) . (1996). *La greffe de l'Etat* (Karthala). URL : <https://www.cairn.info/la-greffe-de-l-etat--9782865376728.htm>

Becker, G. (1994). *Human Capital, "A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education"* (University of Chicago Press). URL : <https://www.momox-shop.fr/beckergaryshuman-capital-a-theoretical-and-empirical-analysis-with-special-reference-to-education->

Bebbe-Njoh, E. (2002). *Mentalité africaine et problématique du développement* (L'Harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-mentalite\\_africaine\\_et\\_problematique\\_du\\_developpement\\_etienne\\_bebbe\\_njoh-9782747528351](https://www.editions-harmattan.fr/livre-mentalite_africaine_et_problematique_du_developpement_etienne_bebbe_njoh-9782747528351)

Belloncle, G. (1984). *La question éducative en Afrique noire* (Khartala).

- URL : [https://books.google.fr/books/about/La\\_question\\_%C3%A9ducative\\_en\\_Afrique\\_noire.htm](https://books.google.fr/books/about/La_question_%C3%A9ducative_en_Afrique_noire.htm)
- Beng Nyamnjoh, F. (1997). *Regional Balance and National Integration* (Paul Nchoji Kwi et Francis Beng Nyamnjoh). URL : <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=PPjZAhbimaIC>
- Bigo, D. (1988). *Pouvoir et obéissance en Centrafrique* (Karthala).  
URL : <https://www.karthala.com/858-pouvoir-et-obeissance-en-centrafrique.html>
- Bible de Jérusalem. (2014). (Ed. de Poche).  
URL : <https://www.google.fr/search?q=Bible+de+J%C3%A9rusalem&sxsrf=>
- Bilola, E. (2004). *La langue française au Cameroun: analyse linguistique et didactique* (Editions scientifiques européennes). URL : [https://www.google.fr/books/edition/La\\_langue\\_fran%C3%](https://www.google.fr/books/edition/La_langue_fran%C3%)
- Birago, D. (1960). *Le souffle des ancêtres, Leurres et lueurs* (Présence africaine).  
URL : <https://bibliotheques.paris.fr/Default/doc/SYRACUSE/538985/leurres-et-lueurs->
- Biya, P. (1987). *Pour le libéralisme communautaire* (Fabre).  
URL : <https://www.abebooks.fr/rechercher-livre/titre/lib%E9ralisme-communautaire/auteur/paul->
- Blundo, G. et Olivier De Sardan, J.-P. (2007). *Etat et corruption en Afrique* (Karthala).  
URL : <https://www.cairn.info/etat-et-corruption-en-afrique--9782845868922.htm>
- Bonhomme J. (2010). *Initiation* (PUF). URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs->
- Bourdeau, M. (2006). *Les trois états. Science, théologie et métaphysique chez Auguste Comte* (Cerf). URL : <https://doi.org/10.4000/assr.5502>
- Bourdieu, P. (2000). *Les structures sociales de l'économie* (Seuil/Liber).  
URL : [https://www.google.fr/books/edition/Les\\_Structures\\_sociales\\_de\\_1\\_%C3%A9conomie/](https://www.google.fr/books/edition/Les_Structures_sociales_de_1_%C3%A9conomie/)
- Bernardi, B. (2002). *L'invention de la volonté générale* (Vrin). URL : <http://ses.ens-lyon.fr/ses/fichiers/rousseau-bbernardi>
- Bourmaud, D. (2006). « La gouvernance contre la démocratie représentative ? Concept mou, idéologie dure » dans *La démocratie représentative dans un défi historique* (Bruylant).  
URL : <https://www.unitheque.com/la-democratie-representative-devant-defi->
- Bourmaud, D. (1997). *La politique en Afrique*. (Montchrestien, Broché).  
URL : <https://www.decitre.fr/livres/la-politique-en-afrique-9782707606372.html>
- Brillon, Y. (1980). *Ethnocriminologie de l'Afrique noire* (Presses de l'Université de Montréal).  
URL : <http://www.vrin.fr/book.php?code=9782711600922>
- Brunel, S. (2014). *L'Afrique, continent fantasmé* (Sciences humaines).  
URL : [https://www.scienceshumaines.com/l-afrique-continent-fantasme\\_fr\\_33360.html](https://www.scienceshumaines.com/l-afrique-continent-fantasme_fr_33360.html)
- Bratton, M. et Van de Walle, N. (1997). « Explaining Democratic Transitions » dans *Democratic Experiments in Africa* (Cambridge University Press).  
URL : <https://www.google.fr/search?q=Democratic+Experiments+in+Africa&sxsrf=>

Bwemba-Bong. (2005). *Quand l'africain était l'or noir de l'Europe: Faits et témoignages* (Menaibuc, vol. 2). URL : <https://www.mollat.com/livres/768655/rigobert-bwemba-bong-quand-l-africain-etait-l-or-noir-de-l->

## C

Cacouault-Bitaud M. et Œuvrard, F. (2009). *Sociologie de l'éducation* (Découverte).

URL : <https://www.cairn.info > sociologie-de-l-education--978>.

Callaghy, T. (1984). *The State-Society Struggle, Zaïre* (Columbia University Press). DOI : <https://doi.org/10.7312/call94210>

Cassirer, E. (2011). *La Philosophie Romantique Allemande*. (J. Vrin).

URL : <http://www.vrin.fr/book.php?code=9782711623174>

Castel, O. (2006). *Bonne gouvernance versus démocratie : les rhétoriques de la Banque mondiale et des ONG du Nord face aux réalités. La démocratie au péril de l'économie* (Presses Universitaires de Rennes). URL : <https://books.openedition.org/pur/53723>

Césaire, A. (1939). *Cahier d'un retour au pays natal* (Volontés).

URL : <https://www.google.fr/search?q=C%C3%A9saire%2C+A.+%281939%29.+Cahier+>

Chamak, A., Fromage, C. (2006). *Le capital humain* (Liaisons).

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-expansion-management-review-2006-4-page-9.htm>

Charlick, R. (2019). *Niger : Personal Rule and Survival in the Sahel* (Routledge, Boulder/San Francisco, Westview Press). URL: [https://www.amazon.fr/dp/B07S5FH17H/ref=dp\\_kinw\\_strp\\_1](https://www.amazon.fr/dp/B07S5FH17H/ref=dp_kinw_strp_1)

Chauve, J. -P. (1987). *La colonisation << appropriée >>, Essai sur les transformations économiques et sociales en pays Baule (Côte d'Ivoire) de 1891 au début des années 1920* (L'Harmattan). URL : <https://www.semanticscholar.org/paper/La-colonisation-%22appropri%C3>

Chevalier A. (1937). *Les plantes magiques cultivées par les Noirs d'Afrique et leur origine* (Journal de la Société des Africanistes, Tome 7). DOI : <https://doi.org/10.3406/jafr.1937.1626>

Commaille, J., Dumoulin, L. et Robert, C. (2010). *La juridicisation du politique* (L.G.D.J).

URL : <https://www.lgdj.fr/la-juridicisation-du-politique-9782275028262.html>

Conac, G. (Dir), (1980). *Dynamiques et finalités des droits africains* (Economica, Vol.40).

URL : <https://www.amazon.fr/Dynamiques-finalit%C3%A9s-droits-africains->

Corey, R. (2006). *La peur - Histoire d'une idée politique* (Armand Colin).

URL : <https://www.armand-colin.com/la-peur-histoire-dune-idee-politique-9782200345624>

Commission de l'Union Africaine, (2013). *Délimitation et Démarcation des Frontières en Afrique, Considérations Générales et Études de Cas*. URL : <https://www.peaceau.org/uploads/au2013-fr-delim-et-demarc-des-frontieres-en-afrique->

Courade, G. (1994). *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement* (Karthala).



URL : [https://www.google.fr/books/edition/Le\\_village\\_camerounais\\_%C3%A0\\_1\\_heure\\_de\\_1\\_a/](https://www.google.fr/books/edition/Le_village_camerounais_%C3%A0_1_heure_de_1_a/)

## **D**

Daoust, M.-K. (2013). *M. Weber, La Domination, Une traduction d'Isabelle Kalinowski* (La Découverte). URL: <https://www.erudit.org › 2014-v41-n1-philoso01460>

Decroix E.(2016). *Sauver Marianne (Essai)* (Ed. du Panthéon). URL : <https://www.librairie-grangier.com › livre › 11010260>

De Fornel, M. et Ogien, A. (dir.). (2011). *Bourdieu, Théoricien de la pratique* (Editions de l'École des hautes études en sciences sociales). DOI : 0.4000/books.editionsehess.11745,

Delafosse, M. (1925). *Les civilisations négro-africaines* (Librairie Stock).

URL : [http://classiques.uqac.ca › classiques › civilisations\\_negr...](http://classiques.uqac.ca › classiques › civilisations_negr...)

Deltombe, T., Domergue, M. et Tatsitsa, J. (2016). *Kamerun !: Une guerre cachée aux origines de la Françafrique* (La Découverte). URL : [https://www.editionsladecouverte.fr/kamerun\\_-9782348041761](https://www.editionsladecouverte.fr/kamerun_-9782348041761)

Desrosieres, Alain. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification, L'Argument statistique I.* (Presse des mines). URL : [10.4000/books.pressesmines](https://www.10.4000/books.pressesmines)

Descartes, R. (1641). *Méditations métaphysiques* (Ed. Antoine-Augustin Renouard).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/M%C3%A9ditations\\_m%C3%A9taphysiques/O\\_](https://www.google.fr/books/edition/M%C3%A9ditations_m%C3%A9taphysiques/O_)

Dhume, F. (2001). *Du travail social au travail ensemble : Le partenariat dans le champ des politiques sociales* (Ed. ASH). URL : <https://www.decitre.fr/livres/du-travail-social-au-travail-ensemble-9782850306112.html>

Dimaggio, P. (1988). « Interest and Agency in Institutional Theory » In *Institutional Patterns and Organizations* (Cambridge (Mass.): Ballinger Publishing Company).

URL : [https://books.google.fr/books/about/Institutional\\_Patterns\\_and\\_Organizations.](https://books.google.fr/books/about/Institutional_Patterns_and_Organizations.)

Djereke, J.-C. . (2007). Citant Axel Kabou dans *L'Afrique refuse-t-elle vraiment le développement?* (L'Harmattan). URL : <https://www.google.fr/search?q=L%27Afrique+refuse-t-elle+vraiment+le+d%C3%A9veloppement%3F+&biw=1517&bih=730&sxsrf=AOaemvIpc>

<https://www.google.fr/search?q=L%27Afrique+refuse-t-elle+vraiment+le+d%C3%A9veloppement%3F+&biw=1517&bih=730&sxsrf=AOaemvIpc>

Draperi, J.-F. (2011). *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie* (Dunod). URL : [https://www.google.fr/books/edition/L\\_%C3%A9conomie](https://www.google.fr/books/edition/L_%C3%A9conomie)

Dumont, R. (1969). *L'Afrique noire est mal partie* (Seuil). URL : <https://www.seuil.com › ouvrage › l-afrique-noire-est-..>

Duran, P. (2010). *Penser l'action publique* (LGDJ). URL : <https://www.lgdj.fr › penser-l-action-publique-9782275...>

Durkheim, É. (1894). *Les règles de la méthode sociologique* (Ed. Félix Alcan).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/Les\\_r%C3%A8gles\\_de\\_la\\_m%C3%A9thode\\_](https://www.google.fr/books/edition/Les_r%C3%A8gles_de_la_m%C3%A9thode_)

## **E**

Eboko, F. (2006). « L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie » Dans *L'Afrique des idées reçues*, sous la direction de Georges Courade (Editions Belin).

URL : <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010067915>

Echu, G. (2012). *Bilinguisme officiel au Cameroun: Etude linguistique et sociolinguistique* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr>

Edongo Ntede, P. F. (2010). *Ethno-anthropologie des punitions en Afrique* (L'Harmattan).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/Ethno\\_anthropologie\\_des\\_punitions\\_en\\_Afr/](https://www.google.fr/books/edition/Ethno_anthropologie_des_punitions_en_Afr/)

Erny P. (2006). cité par Léopold Sédar Senghor in *La négritude servante de la francophonie, communication prononcée au festival panafricain d'Alger* (L'harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-leopold\\_s\\_senghor\\_ou\\_la\\_negritude\\_servante\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-leopold_s_senghor_ou_la_negritude_servante_)

Edzoa, T. (2012). *Méditations de prison ( Yaoundé, Cameroun ) : échos de mes silences* (Karthala).

URL : <https://www.karthala.com/tropiques/2549-meditations-de-prison-yaounde-cameroun-echos->

Erny, P. (1990). *L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique noire* (L'Harmattan).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/M%C3%A9ditations\\_de\\_prison\\_Yaound%](https://www.google.fr/books/edition/M%C3%A9ditations_de_prison_Yaound%)

Erny, P. (1981). *De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900-1975): un pays d'Afrique noire en recherche pédagogique*. (Service reproduction de thèse de l'université de Lille 3). URL : <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/de-l-education-traditionnelle-a-l-enseignement-moderne-au-rwanda-1900-1975-un-pays-d-afrique-noire-en-recherche-pedagogique->

Erny, P. (1972). *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire : Naissance et première enfance* (L'Harmattan). URL : <https://fr.shopping.rakuten.com/offer/buy/491671/Erny-Pierre->

Ela, J.-M. (2001). *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique* (L'Harmattan). URL : [https://www.google.fr/search?sxsrf=AOaemvK3nKlO9iIxirm1i9Ut\\_](https://www.google.fr/search?sxsrf=AOaemvK3nKlO9iIxirm1i9Ut_)

Ela, J.-M. (1998). *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en bas* (L'Harmattan). URL : <https://www.google.fr/search?q=Ela%2CJ.->

M.+%281998%29.+Innovations+sociales+et+renaissance+de+1%E2%80%99Afrique+noire

Eschbach, P. L. A. (1856). *Introduction générale à l'étude du droit* (Cotillon).

URL : [https://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Eschbach,\\_Introduction\\_g%C3%A9n%C3%A9rale](https://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Eschbach,_Introduction_g%C3%A9n%C3%A9rale)

Essè Amouzou. (2010). *L'Afrique à l'épreuve des réalités mystiques et de la sorcellerie* (L'Harmattan). URL : <https://www.google.fr/search?q=Ess%C3%A8+Amouzou.>

+%282010%29.+L%27Afrique+%C3%A0+1%27%C3%A9preuve+des+r%C3%A9alit%C3%

Essomba, J.-M. (1992). citant Cheikh Anta Diop in *Civilisation du fer et société en Afrique Centrale* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr>

Etile, R.-L. P. (2003). *Etude sur une civilisation négro-africaine, l'Égypte antiquité : Mystification sur les tombeaux des rois* (MENAIBUC). URL : <https://www.leslibraires.fr> > livre > 445611-etude-

Etounga Manguélé, D. (1993). *L'Afrique at-elle besoin d'un programme d'ajustement structurel ?* (Ed. Nouvelles du Sud). URL : <https://www.cultura.com/l-afrique-a-t-elle-besoin-d-un-programme-d-ajustement-culturel-tea-9782379180262.html>

Ezembe, F. (2009). *La place de l'enfant, L'enfant africain et ses univers* (Karthala).  
URL : <https://www.cairn.info/l-enfant-africain-et-ses-univers--9782811101725.htm>

## **F**

Fonkoua, P. (2012). citant le Président Ahmadou Ahidjo in *Principes et modalités de l'enseignement des langues et cultures africaines* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr>

Fonkoue, J. (1981). *Essai de nomenclature des populations et des langues du Cameroun, Centre d'études africaines* (Centre d'analyse et de recherche documentaire pour l'Afrique noire).  
URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3348852c.texteImage>

Fokouo, J. G. (2006). *Donner et transmettre : la discussion sur le don et la constitution des traditions religieuses et culturelles africaines* (Zürich, 1 vol.).  
URL : <https://www.sudoc.fr/123849748>

Fouda, Basile J. (2008). *Sur l'esthétique littéraire négro-africaine* (L'Harmattan).  
URL : <https://www.editions-harmattan.fr> > livre-sur\_1\_esthetiq

Fraisse-D'Olimpio, S. (2008). « Le capital humain : de l'analyse théorique à l'action publique » In *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE* (Ed. : OCDE). URL : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-capital-humain-de-l-analyse-theorique-a-l-action-publique-partie-2--67310>

## **G**

Gautier, C. (2011). « Critique et criticisme » In Michel De Fornel, Albert Ogien (dir.). *De l'extériorité des points de vue chez Bourdieu, théoricien de la pratique* (Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales). DOI : 10.4000/books.editionsehess.11745

Gazibo, M. (2018). *Introduction à la politique africaine* (Presses universitaires de Montréal).  
URL : <https://books.openedition.org/pum/6371?lang=fr>

Gazibo, M. (2010). « L'instabilité en Afrique et ses déterminants » Dans *Introduction à la politique africaine* (Presse Universitaire de Montréal).  
URL : <https://books.openedition.org/pum/6371?lang=fr>

Gazibo, M. et Thiriot, C. (2009). *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherche* (Karthala). URL : <https://www.cairn.info/le-politique-en-afrique--9782811102418.htm>

Ghassane, H. (2014). *Le partenariat public-privé : transfert de connaissances managériales et apprentissage: Cas d'entreprises publiques algériennes* (archives-ouvertes).

URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01318137/document>

Goyard-Fabre, S. (1984). *L'éternelle querelle du contrat social* (Slatkine).

URL : <https://www.leslibraires.ca/livres/l-interminable-querelle-du-contrat-social-simone-goyard->

## **H**

Hassenteufel, P. (2008). *Sociologie politique : l'action publique* (Armand Colin).

URL : <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990.htm>

Hervieux, G. (2011). *L'ivresse de Noé, histoire d'une malédiction* (Broché).

URL : <https://www.laprocure.com/ivresse-noe-histoire-malediction-guillaume->

Histoire générale de l'Afrique, III : L'Afrique du VIIe au XIe siècle. (1990).

URL : <https://www.momox-shop.fr/unesco-histoire-generale-de-l-afrique-volume-iii-l-afrique-du->

Holec, N. et Brunet-Jolivald, G. (1999). *Qu'est-ce que la gouvernance ?* (Centre de

Documentation de l'Urbanisme). URL : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article90>

Houtart, F. (2002). *L'échec des politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale* (CETRI).

URL : <https://www.cetri.be/L-echec-des-politiques-d>

Hubert, J. (2003). *Rites traditionnels d'Afrique: Approche pour une théologie liturgique inculturée*

(L'Harmattan). DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4974>

Humbert M., et Caille A. (Dir.). (2006). *La démocratie au péril de l'économie* (Presses

Universitaires de Rennes). DOI : [10.4000/books.pur.53723](https://doi.org/10.4000/books.pur.53723)

## **I**

Iba Ciré, N. (1999). *La transmission : entre monde visible et invisible* (Melampus).

URL : [https://www.afmjf.fr/IMG/pdf\\_MELAMPOUS\\_No8\\_monde\\_visible\\_et\\_invisible](https://www.afmjf.fr/IMG/pdf_MELAMPOUS_No8_monde_visible_et_invisible)

Iliffe, J. (2009). *Les Africain : Histoire d'un continent* (Champs histoire).

URL : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.72>

Itoua, F., Tettekpoe, D. A., Traoré, A. et al. (1988). *Famille, enfant et développement en Afrique*

(Unesco). URL : <https://lib.ugent.be/catalog/rug01:000161130>

Iyolo Lobondola. (2016). *La démocratie en palabre africaine et l'encadrement juridique des*

*relations politiques* (Iyolo Lobondola). URL : <https://www.amazon.fr/DEMOCRATIE-Africaine->

[Lencadrement-Juridique-Politiques-ebook/dp/B01KTO3NC8](https://www.amazon.fr/DEMOCRATIE-Africaine-Encadrement-Juridique-Politiques-ebook/dp/B01KTO3NC8)

## **K**

Kamto, M. (1999). *Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le*

*gouvernement des hommes en Afrique* (Mandara). URL : <https://www.worldcat.org/title/decheance->

[de-la-politique-decrepitude-morale-et-exigence-ethique-dans-le-gouvernement-des-hommes-en-](https://www.worldcat.org/title/decheance-de-la-politique-decrepitude-morale-et-exigence-ethique-dans-le-gouvernement-des-hommes-en-)

Kamto, M. (1987). *Pouvoir et droit : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone* (Bibliothèque africaine et malgache, Tome XLIII).

URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3324192p.texteImage>

Keeley, B. (2007). *Le capital humain. Comment le savoir détermine notre vie. Les essentiels de l'OCDE* (OCDE). URL : <https://www.oecd.org/fr/lesessentiels/lecapitalhumaincomment>

Kane, Cheikh H. (1961). *L'Aventure ambiguë* (Poche).

URL : <https://www.google.fr/search?q=Kane%2C++Cheikh+H.+%281961%29>

Kaya, J.-P. (2007). *Théorie de la révolution africaine: Repenser la crise africaine* (Menaibuc, T.1).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/Th%C3%A9orie\\_de\\_la\\_r%C3%](https://www.google.fr/books/edition/Th%C3%A9orie_de_la_r%C3%)

Klibi, S. (2003). « De l'utilité du concept de gouvernance ». Ali Sedjari (dir.), *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21ème siècle* (L'Harmattan).

URL : <https://www.google.fr/search?q=Gouvernance+et+conduite+de+1%E2%80%99action+>

Kone, C. B. (2010). *De la réconciliation terrestre: essai sur la citoyenneté réhabilitée* (Ed. Peter Lang). URL : <https://www.laprocare.com/reconciliation-terrestre-ess..>

Koulaninga, A. (2009). *Education chez les pygmées de la Centrafrique* (L'Harmattan).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/L\\_%C3%A9ducation\\_chez\\_les\\_Pygm%C3%](https://www.google.fr/books/edition/L_%C3%A9ducation_chez_les_Pygm%C3%)

Kouvouama, G., Abdel A., Piriou A. et al. (2007). *Figures croisées d'intellectuels: trajectoires, modes d'action, productions* (Karthala).

URL : <https://books.google.com/bz/books?id=RHROn5OHgk4C&printsec>

Kula-Kim, C. (2010). *Mutations de la famille africaine: La parentalité au carrefour des modèles éducatifs* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-mutations_de_la_famille_africaine_la_parentalite_au_carrefour_des_modeles_educatifs_celin)

[mutations\\_de\\_la\\_famille\\_africaine\\_la\\_parentalite\\_au\\_carrefour\\_des\\_modeles\\_educatifs\\_celin](https://www.editions-harmattan.fr/livre-mutations_de_la_famille_africaine_la_parentalite_au_carrefour_des_modeles_educatifs_celin)

## **L**

Laborier, P. et Trom, D. (dir.). (2003). *Historicités de l'action publique* (Presses Universitaires de France). URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00323787>

Laburthe-Tolra. P. (2009). *Les seigneurs de la forêt : Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Beti du Cameroun* (L'Harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-les\\_seigneur\\_de\\_la\\_foret\\_essai\\_sur\\_le\\_passe\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-les_seigneur_de_la_foret_essai_sur_le_passe_)

Laks A. et Louguet C. (dir.). (2002). *Qu'est-ce que la philosophie ?* (Presses universitaires du Septentrion). DOI : 10.4000/books.septentrion.55554

Lamblin G. et Taguem Fah. (2001). *Cameroun 2001 : politique, langues, économie et santé* (L'harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-cameroun_2001_politique_langues_economie_et_sante-9782747507264-9936.html)

[cameroun\\_2001\\_politique\\_langues\\_economie\\_et\\_sante-9782747507264-9936.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-cameroun_2001_politique_langues_economie_et_sante-9782747507264-9936.html)

Lange, M.-F. (2002). *Politiques publiques d'éducation* (Karthala).

URL : <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010030290>

Lapassade, G. (2002). *Observation participante dans Vocabulaire de psychosociologie* (Érès).

URL : <https://www.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749206851->

Laplénie, J.-F. et Lacheney, M. (2009). *Au nom de Goethe : Hommage à Gérald Stieg*

(L'Harmattan). URL : [https://www.fabula.org/actualites/m-lacheney-j-f-laplenie-dir-au-nom-de-goethe-hommage-a-gerald-stieg\\_28791.php](https://www.fabula.org/actualites/m-lacheney-j-f-laplenie-dir-au-nom-de-goethe-hommage-a-gerald-stieg_28791.php)

Lascoumes, P. et Le Galès P. (dir.). (2004). *Gouverner par les instruments* (Les Presses).

URL : <https://www.cairn.info/gouverner-par-les-instruments--9782724609492.htm>

Laval, C. (2003). *L'école n'est pas une entreprise, Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public* (La Découverte). URL : [https://www.editionsladecouverte.fr/l\\_ecole\\_n\\_est\\_pas\\_une\\_](https://www.editionsladecouverte.fr/l_ecole_n_est_pas_une_)

Lavigne Delville, P. (1991). *Et si l'Afrique refusait le développement ?* (L'Harmattan).

DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.416>

Levêque, A. (2008). « La sociologie de l'action publique » Dans *Épistémologie de la sociologie: Paradigmes pour le XXIe siècle* (Boeck).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/%C3%89pist%C3%A9mologie\\_de\\_la\\_sociologie/](https://www.google.fr/books/edition/%C3%89pist%C3%A9mologie_de_la_sociologie/)

Levy-Bruhl, L. (1931). *La mentalité primitive* (Oxford Clarendon Press).

URL : <https://www.google.fr/search?q=Levy->

[Bruhl%2C++L.+%281931%29.++La+mentalit%C3%A9+primitive+&biw=1517&bih=730&](https://www.google.fr/search?q=Levy-Bruhl%2C++L.+%281931%29.++La+mentalit%C3%A9+primitive+&biw=1517&bih=730&)

Louis-Vincent, T. (1978). « De l'oralité à l'écriture : le cas négro-africain » in *Négritude : traditions et développement* (Éditions Complexe). URL : <https://www.cairn.info/negritude-traditions-et-developpement--9782870270288.htm>

## **M**

Mahieu, F.-R. (1998). *Hillel Dans Altruisme Analyses économiques* (Economica).

URL : <https://www.cairn.info/altruisme--9782717836424.htm>

M'Bow, A.-M. (2011). *Aux sources du futur : la problématique mondiale et les missions de l'Unesco* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[aux\\_sources\\_du\\_futur\\_la\\_problematique\\_mondiale\\_et\\_les\\_missions\\_de\\_l\\_unesco\\_amadou\\_mahtar](https://www.editions-harmattan.fr/livre-aux_sources_du_futur_la_problematique_mondiale_et_les_missions_de_l_unesco_amadou_mahtar)

Manga Ndjilé Bindzi Mballa, H. (2009). *Les Pygmées face à l'école et à l'État: les Baka de l'Est du Cameroun* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[les\\_pygmees\\_face\\_a\\_l\\_ecole\\_et\\_a\\_l\\_etat\\_les\\_baka\\_de\\_l\\_est\\_du\\_cameroun\\_henriette\\_manga](https://www.editions-harmattan.fr/livre-les_pygmees_face_a_l_ecole_et_a_l_etat_les_baka_de_l_est_du_cameroun_henriette_manga)

Manin, B. (1996). *Principes du gouvernement représentatif* (Flammarion).

URL : <https://editions.flammarion.com/principes-du-gouvern...>

Mauss, M. (1950). « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » In *Sociologie et Anthropologie* (PUF).

DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.520>

Mbala Owona, R. (1986). *L'école coloniale au Cameroun, Approche Historico Sociologique* (Ed. De l'imprimerie Nationale).

URL : [https://books.google.fr/books/about/L\\_Ecole\\_coloniale\\_au\\_Cameroun.html?](https://books.google.fr/books/about/L_Ecole_coloniale_au_Cameroun.html?)

Mbiaga, C. (2013). *Cameroun, Le temps des incertitudes: Espace de risque et dynamique de populations* (L'harmattan). URL : <http://africultures.com/livres/?no=13460>

Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* (Karthala). DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.45258>

Médard, J.-F. (1992). *Les États en Afrique noire : formations, mécanismes et crises* (Karthala).

URL : <https://www.librairiedialogues.fr/livre/1471532-etats-d-afrique-noire-formation-mecanismes-et--jean-francois-medard-karthala>

Mendo Ze, G. (2009). *Insécurité linguistique et appropriation du français en contexte plurilingue* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-insecurite-linguistique-et-appropriation-du-francais-en-contexte-plurilingue-gervais_)

[insecurite-linguistique-et-appropriation-du-francais-en-contexte-plurilingue-gervais\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-insecurite-linguistique-et-appropriation-du-francais-en-contexte-plurilingue-gervais_)

Mignon, V. (2010). *La macroéconomie après Keynes* (Découverte).

URL : <https://www.editions-ladecouverte.fr/la-macroeconomie-apres-keynes->

Mongo Beti. (1987). *Le Cameroun de Paul Biya : Autopsie d'un chaos annoncé* (Peuples Noirs Peuples Africains).

URL : <https://fr.shopping.rakuten.com/offer/buy/4334765/Battestini-Monique->

[Et-Simon-Mongo-Beti-Livre.html?bbaid=2073530215&t=180191&gclid=CjwKCA](https://fr.shopping.rakuten.com/offer/buy/4334765/Battestini-Monique-Et-Simon-Mongo-Beti-Livre.html?bbaid=2073530215&t=180191&gclid=CjwKCA)

Modzom, F. M. (2019). *Les Silences de Paul Biya: Analyse d'une communication de pouvoir* (Connaissances et savoirs). URL : <https://www.connaissances-savoirs.com/les-silences-de-paul-biya-francois-marc-modzom.html/>

Motaze Akam. (2006). *Le Social et le développement en Afrique* (L'Harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-le-social-et-le-developpement-en-afrique-motaze-akam-9782296101999-29707.html)

[le-social-et-le-developpement-en-afrique-motaze-akam-9782296101999-29707.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-le-social-et-le-developpement-en-afrique-motaze-akam-9782296101999-29707.html)

Mubesala Lanza, B. (2006). *La religion traditionnelle africaine: permanences et mutations : cas des Ambuun de la République démocratique du Congo* (L'Harmattan).

URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre-la-religion-traditionnelle-africaine-permanences>

Mungala, A. S. (1985). *L'Afrique en devenir : l'école postcoloniale en Afrique 25 ans après* (Bureau Africain des Sciences de l'Education). URL : [http://catalogue.ub.edu.bi/cgi-](http://catalogue.ub.edu.bi/cgi-bin/koha/opac-ISBDdetail.pl?biblionumber=28371)

[bin/koha/opac-ISBDdetail.pl?biblionumber=28371](http://catalogue.ub.edu.bi/cgi-bin/koha/opac-ISBDdetail.pl?biblionumber=28371)

## N

Ndongmo, M. (2006). *Education scolaire et lien social en Afrique noire* (L'Harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr/livre-education\\_scolaire\\_et\\_lien\\_social\\_en\\_afrique\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-education_scolaire_et_lien_social_en_afrique_)

Ngankoutou, T. (2004). *L'éducation africaine demain : continuité ou rupture ?* (L'Harmattan).

URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[l\\_education\\_africaine\\_demain\\_continuite\\_ou\\_rupture\\_timothee\\_ngakoutou-9782747567848-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-education_africaine_demain_continuite_ou_rupture_timothee_ngakoutou-9782747567848-)

Nganou Koutouzi, R. et al. (2008). *Problématiques énergétiques et protection de l'environnement en Afrique* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[problematiques\\_energetiques\\_et\\_protection\\_de\\_l\\_environnement\\_en\\_afrique\\_contraintes\\_et\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-problematiques_energetiques_et_protection_de_l_environnement_en_afrique_contraintes_et_)

Nicolas, G. (1987). « Les nations à polarisation variable : le cas nigérian » Dans *L'État contemporain en Afrique* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[l\\_etat\\_contemporain\\_en\\_afrique-9782858028252-2808.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_etat_contemporain_en_afrique-9782858028252-2808.html)

Nique, C. (1990). *Comment l'école devint une affaire d'État (1815-1840)* (Nathan).

URL : [https://www.persee.fr/doc/rfp\\_0556-7807\\_1991\\_num\\_94\\_1\\_2484\\_t1\\_0110\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1991_num_94_1_2484_t1_0110_0000_1)

Noah Mvogo, T. (2010). *L'Afrique contre la démocratie: Le serment violé - L'image sombre d'un Continent en déclin* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[l\\_afrique\\_contre\\_la\\_democratie\\_le\\_serment\\_viole\\_thomas\\_noah\\_mvogo-9782296136328-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_afrique_contre_la_democratie_le_serment_viole_thomas_noah_mvogo-9782296136328-)

Normand, N. (2018). Reprenant les propos d'Axel Kabou Dans *Le grand livre de l'Afrique : Chaos ou émergence au Sud du Sahara ?* (Eyrolles).

URL : <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/le-grand-livre-de-l-afrique-978221256>

Nssi Essono, F. X. (2019). *Gouvernance et stabilité sociopolitique : la responsabilité de Paul Biya dans le processus d'une transition démocratique, apaisée et réussie au Cameroun* (Ed. universitaires européennes).

URL : <https://www.amazon.fr/Gouvernance-stabilit%C3%A9-sociopolitique-Afrique-responsabilit%C3%A9/dp/6138479769>

## O

Obenga, T. (1990). *La Philosophie africaine de la période pharaonique - 2780-330 avant notre ère* (L'Harmattan). URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[la\\_philosophie\\_africaine\\_de\\_la\\_pperiode\\_pharaonique\\_2\\_780\\_330\\_avant\\_notre\\_ere\\_theophile](https://www.editions-harmattan.fr/livre-la_philosophie_africaine_de_la_pperiode_pharaonique_2_780_330_avant_notre_ere_theophile)

OCDE (2008). *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE* (OCDE).

URL : [https://www.google.fr/books/edition/Regards\\_sur\\_l\\_education\\_2008\\_Les\\_indica/](https://www.google.fr/books/edition/Regards_sur_l_education_2008_Les_indica/)

OCDE (2006). *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 : Stimuler l'emploi et les revenus*

(OCDE). URL : [https://www.google.fr/books/edition/Perspectives\\_de\\_l\\_emploi\\_de\\_](https://www.google.fr/books/edition/Perspectives_de_l_emploi_de_)

[l\\_OCDE\\_2006/s1Caaw4daYIC?hl=fr&gbpv=1&printsec=frontcover](https://www.google.fr/books/edition/Perspectives_de_l_emploi_de_l_OCDE_2006/s1Caaw4daYIC?hl=fr&gbpv=1&printsec=frontcover)

OCDE (2003). *Regards sur l'éducation 2003: Indicateurs de l'OCDE* (OCDE).



URL : [https://www.google.fr/books/edition/Regards\\_sur\\_1\\_%C3%A9ducation\\_2003\\_Indicateur/OCDE \(2001\) . Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social \(OCDE\).](https://www.google.fr/books/edition/Regards_sur_1_%C3%A9ducation_2003_Indicateur/OCDE%20(2001).%20Du_bien-%C3%AAtre_des_nations_%3A_le_r%C3%B4le_du_capital_humain_et_social_(OCDE).)

URL : <https://www.oecd.org/fr/education/innovation-education/1870581>

OCDE (2000). *Regards sur l'éducation 2000 : Indicateurs de l'OCDE* (OCDE).

DOI : <https://doi.org/10.1787/19991495>

OCDE, (2019). *Regards sur l'éducation 2019 : Moderniser l'État* (OCDE).

URL : [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/regards-sur-l-education-2000\\_eag-2000-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/regards-sur-l-education-2000_eag-2000-fr)

Olson, W. (1993). *Gray aera : confronting the new world disorder* (Westview).

URL : <https://doi.org/10.4324/9780429041662>

Onana, H. F. (2011). *La pratique de la gouvernance au Cameroun : Entre désétatisation et démocratisation* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-](https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=35644&razSqlClone=1)

[harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=35644&razSqlClone=1](https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=35644&razSqlClone=1)

Ondo, T. (2012). *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon In Sciences humaines et sociales* (Ed. Publibook Université).

URL : [https://www.publibook.com/plaidoyer-pour-un-nouveau-regime-politique-au-](https://www.publibook.com/plaidoyer-pour-un-nouveau-regime-politique-au)

[Owona, A. \(2015\). L'insertion des langues camerounaises dans le système éducatif \(L'Harmattan\).](https://www.publibook.com/plaidoyer-pour-un-nouveau-regime-politique-au)

URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[l\\_insertion\\_des\\_langues\\_camerounaises\\_dans\\_le\\_systeme\\_educatif\\_antoine\\_owona-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-)

[Ost, F. et Van De Kerchove, M. \(2002\). De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit \(Facultés universitaires Saint-Louis\). URL : 10.4000/books.pu1.25350](https://www.editions-harmattan.fr/livre-)

## **P**

Penef, J. (2009). *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales* (La Découverte). URL : <https://doi.org/10.4000/lectures.801>

Peters, G. et Savoie, D.J. (2001). *Gouvernance au XXIe siècle : revitaliser la fonction publique* (Presses de l'Université de Laval). URL : <https://www.pulaval.com/produit/la-gouvernance-au-xxie-siecle-revitaliser-la-fonction-publique>

Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya* (Karthala).

URL : <https://www.karthala.com/terrains-du-siecle/2454-au-cameroun-de-paul-biya->

[Pierre A. \(2008\). Guerrier citant Léopold Sédar Senghor in Pour une Haïti Moderne \(Ed. Le Manuscrit\). URL : https://www.eyrolles.com/Accueil/Collection/40702/amerique-du-sud/](https://www.karthala.com/terrains-du-siecle/2454-au-cameroun-de-paul-biya-)

[Pierret, J. \(2004\). « Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie » In Sociologie pénale : système et expérience \(Érès\). URL : https://www.cairn.info/sociologie-penale-systeme-et-experience--9782749202471.htm](https://www.eyrolles.com/Accueil/Collection/40702/amerique-du-sud/)

## R

Robertson, S. L., Mundy, K., Verger A. et Menashy F. (Eds.). (2012). *Public Private Partnership in Education. New Actors and Modes of Governance in a Globalizing World* (Edward Elgar).

URL : <https://www.e-elgar.com/shop/gbp/public-private-partnerships-in->

Roche, C. (2011). *L'Afrique noire et la France au dix-neuvième siècle* (Karthala).

URL : <https://www.karthala.com/4-vents/2450-l-afrique-noire-et-la-france-au-xixe-siecle->

Roulon-Doko, P. (2007). *Statut et rôle symbolique des animaux domestiques chez des chasseurs cueilleurs-cultivateurs : le cas des Gbaya de République Centrafricaine* (hal.archives-ouvertes).

URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00720170/>

## S

Salmon, A. (2018). « Imaginaire scientifique et modernité ordinaire : Une histoire d'électricité »

Citant Gaston Bachelard in *Sciences, société et nouvelles technologies* (la librairie).

URL : <https://www.lalibrairie.com/livres/collections/sciences-societe-et-nouvelles->

Samuel, B. (2013), « L'Education pour tous » au Burkina Faso. Une production bureaucratique du réel » Dans *La bureaucratisation néolibérale* (La Découverte).

URL : [https://www.editionsladecouverte.fr/la\\_bureaucratisation\\_du\\_monde\\_a\\_l\\_ere\\_](https://www.editionsladecouverte.fr/la_bureaucratisation_du_monde_a_l_ere_)

Schmitter, P. C. et Trechsel, A. H. (2004). *L'avenir de la démocratie en Europe : état des lieux et propositions de réforme* (Ed. Conseil de l'Europe). URL : [https://book.coe.int/fr/les-institutions-](https://book.coe.int/fr/les-institutions-democratiques-en-action/3121-l-avenir-de-la-democratie-en-europe-etat-des-lieux-et-propositions-)

[democratiques-en-action/3121-l-avenir-de-la-democratie-en-europe-etat-des-lieux-et-propositions-](https://book.coe.int/fr/les-institutions-democratiques-en-action/3121-l-avenir-de-la-democratie-en-europe-etat-des-lieux-et-propositions-)

Seignobos, C. et Iyebi-Mandjek O. (2005). (dir.). *Les fulbe dans Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun* (IRD Éditions). DOI : 10.4000/books.irdeditions.11540

Sene, A. (2013). *Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire : entre pratiques rituelles et représentations sociales* (Ed. universitaires européennes).

URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00174865/document>

Sicard, C. (2008). *Le face à face islam-chrétienté : Quel destin pour l'Europe ?* (Librairie de F-X de Guibert). URL : <https://www.decitre.fr/livres/le-face-a-face-islam-chretiente->

[Sindjoun, L. \(2002\). \*Sociologie des relations internationales africaines\*, \(Karthala\).](https://www.decitre.fr/livres/le-face-a-face-islam-chretiente-)

URL : <https://www.karthala.com/1151-sociologie-des-relations-internationales-africaines->

## T

Tatangang, H. N. (2011). *Education-formation-emploi : la clé du développement à l'ère de la mondialisation* (Xlibris). URL : <https://www.xlibris.com/en/bookstore/bookdetails/532722->

[Tcheuyap, A. \(1999\). \*Autoritarisme, presse et violence au Cameroun\* \(Karthala\).](https://www.xlibris.com/en/bookstore/bookdetails/532722-)

URL : <https://www.karthala.com/hommes-et-societes-sciences-economiques-et-politiques/2812-autoritarisme-presse-et-violence-au-cameroun-9782811111700.html>

Tempels, P. (1959). *Bantu philosophy* (P.A.E.).

URL : <https://www.presenceafricaine.com/philosophie-afrique-philosophe-africain/646->

Toppe, G. (2010). *L'Union africaine et le développement de l'Afrique* (L'harmattan).

URL : [https://www.editions-harmattan.fr > livre-l\\_union\\_africa...](https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_union_africa...)

Touré, A. et Ntji I. M. (Dir) . (2001). *Hamadou Ampaté Bâ : Homme de science et de sagesse pour le centième anniversaire de sa naissance* (Karthala).

URL : <https://www.karthala.com/1613-amadou-hampate-ba-homme-de-science-et-de->

Traore Dramane, A. (2002). *Le viol de l'imaginaire* (Fayard).

URL : <https://www.fayard.fr/documents-temoignages/le-viol-de-limaginaire-9782213611433>

Tsala Tsala, J.-P. (2009). *Familles africaines en thérapie: Clinique de la famille camerounaise* (L'Harmattan). URL : [https://www.editions-harmattan.fr > livre-](https://www.editions-harmattan.fr/livre-)

Tsala, Tsala, J.-P. (1985). *Mille et un proverbes bété, Editeur scientifique* (Milacic).

URL : <https://www.leslibraires.fr/livre/1391255-mille-et-un-proverbes-beti-la-societe-beti-a-t>

Tudesq (dir.), A.-J. (1995). « Feuilles d'Afrique » In *Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne* (Éditeur : Maison des Sciences de l'Homme).

DOI : 10.4000/books.msha.14151

## U

UNESCO. (2001). *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*

URL : [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5\\_Cultural\\_](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5_Cultural_)

## V

Vallée, O. (2010). *Cameroun : le magistrat suprême In La police morale de l'anticorruption. Cameroun, Nigeria* (Karthala). URL : <https://www.karthala.com/2197-la-police-morale-de-lanticorruption-cameroun-nigeria.html>

Van Noten, C., et Pierre de Maret, F. D. (1999). *Afrique centrale. Histoire générale de l'Afrique* (Unesco, vol . 2). URL : <https://www.afrolivresque.com/histoire-generale-de->

Verpeaux, M., Rimbault, C. et Waserman, F. (2018). *Les collectivités territoriales et la décentralisation* (La Documentation française). URL : <https://www.vie-publique.fr/catalogue/23094-les-collectivites-territoriales-et-la-decentralisation>

Vial, M. (2013). *Se repérer dans les modèles de l'évaluation* (De boeck supérieur).

URL : <https://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782804168940-se-reperer-dans-les->

Volle, M. et Ricalens P. (2003). *La statistique utilisée pour la manipulation : Une Contribution à La Manipulation à la française* (Economica).

URL : <http://www.volle.com/travaux/statistique.htm>

## **W**

Wafeu Toko, P. (2008). *L'analyse des politiques publiques en Afrique* (hal.archives-ouvertes). DOI URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00397756/document>

Warmington, B.H. (1999). « La période carthaginoise » in *Histoire générale de l'Afrique* (Unesco, T. II). URL : [https://www.google.fr/search?sxsrf=AOaemvIozacXtrWOKm\\_\\_g5cXHIIUgAk-](https://www.google.fr/search?sxsrf=AOaemvIozacXtrWOKm__g5cXHIIUgAk-)

Warnier, J.-P. (2003). *Régner au Cameroun* (Karthala).

URL : <https://doi.org/10.4000/africanistes.3902>

Weber, M. (2007). *Économie et société, Les catégories de la sociologie* (Pocket, Tome 1).

URL : <https://www.decitre.fr/livres/economie-et-societe-9782266132442.html>

## **Y**

Yacine-Touré, B. (1983). *Afrique : l'épreuve de l'indépendance* (Ed. Graduate Institute Publications). DOI : 10.4000/books.iheid.4333

Yetna, J.-P. (1999). *Langues, média, communautés rurales au Cameroun : essai sur la marginalisation du monde rural* (L'Harmattan).

URL : <https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[langues\\_media\\_communautes\\_rurales\\_au\\_cameroun\\_essai\\_sur\\_la\\_marginalisation\\_du\\_](https://www.editions-harmattan.fr/livre-langues_media_communautes_rurales_au_cameroun_essai_sur_la_marginalisation_du_)

Young, C. (1994). *The African Colonial State* (Yale University Press).

URL : <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1npcmc>

Young, C. (1976). *The politics of cultural pluralism* (University of Wisconsin Press).

URL : <https://quod.lib.umich.edu/cgi/t/text/text-idx?c=acls;cc=acls;view=toc;idno>

## **Z**

Zakarie A. et Toussaint, E. (2001). *Afrique : abolir la dette pour libérer le développement* (Syllepse). URL : <https://fr.com/offer/buy/847114/>

ZAY, D. (1996). *Enseignants et partenaires de l'école* (De Boeck).

URL : <https://www.leslibraires.fr/livre/1564998-enseignants-et-partenaires-de-l-ecole-demarche-->

## **Articles de revues**

### **A**

Adler, A. (2007). « Initiation, royauté et féminité en Afrique noire ». *Revue française d'anthropologie*, Ed. EHESS, (183), p.77-115. DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.25144>

Abe, C. (2006). Espace public et recomposition de la pratique politique au Cameroun. *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R*, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 13 (1), p.33.

URL : <http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol13n1-2/abe.pdf>

- Abherve, M. (2010). Au Cameroun, dans la loi et sur le terrain l'ESS se développe. *Revue internationale de l'économie sociale*, (358). URL : <http://recma.org/actualite/au-cameroun-dans-la-loi-et-sur-le-terrain-less-se-developpe>
- Abesi Mungala, S. (1982). L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales. *Ethiopiennes*, 4(29). URL : [https://jaga.afrique-gouvernance.net/\\_docs/1\\_education\\_traditionnelle\\_](https://jaga.afrique-gouvernance.net/_docs/1_education_traditionnelle_)
- Adda, J. (2013). L'économie égyptienne sous perfusion. *Alternatives Économiques*, 9(327), p.48. URL : <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2013-9-page-48.htm>
- Agbobli, C. (2014). Communication internationale et développement en Afrique : post-colonialité et perspectives critiques. *Revue française en sciences de l'information et de la communication*, (4). DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.955>
- Alexandre, P. (1965). Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang : essai de synthèse provisoire. *Cahiers d'études africaines*, 5(20), pp.503-560. DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1965.3049>
- Amar A., Berthier L. (2007). Le nouveau management public : avantages et limites. *Gestion et Management Publics*, 5 (14). URL : <http://www.airmap.fr/wp-content/uploads/2018/06/>
- Apard, É. (2015). Boko Haram, Le jihad en vidéo. *Politique africaine*, Karthala, 2(138), p.135-162. DOI : <https://doi.org/10.3917/polaf.138.0135>
- Ascheieri, G., Darcos, X., Descoings, R. (2003). La cause de l'éducation : le débat des finalités. *Projet*, (276). URL : <https://www.revue-projet.com/articles/2003-4-quelles-finalites-pour-l->
- Asso, B. (1981). La Présidence et l'institutionnalisation du pouvoir en Afrique noire, Etat et société en Afrique Noire. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 68(250-253), p.221. DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.1981.2296>
- Asso, B. (1977). Le Chef d'Etat Africain. *Revue internationale de droit comparé*, 295(2), pp. 429-430. URL : [https://www.persee.fr/doc/ridc\\_0035-3337\\_1977\\_num\\_29\\_2\\_16946](https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1977_num_29_2_16946)
- Assogba, Y. (2000). Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique. *Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire*, (16), Université du Québec à Hull, 36p. URL : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba\\_yao/gouvernance\\_eco\\_soc\\_2000/](http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/gouvernance_eco_soc_2000/)
- Atangana Amougou, J.-L. (2004). La constitutionnalisation du droit en Afrique : l'exemple de la création du Conseil constitutionnel camerounais. *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 19(2003), Constitution et élections – La loi, p.47-48. DOI : <https://doi.org/10.3406/ajjc.2004.1709>

## **B**

- Bakehe, N. P. (2016). Informalité et productivité des très petites et petites entreprises au Cameroun. *Innovations*, 3(51). p.105-124. URL : <https://www.cairn.info/revue-innovations-Bakkour, D.>
- (2013). Un essai de définition du concept de gouvernance. *Etudes et Synthèse*, 12(5), p.17.

URL : <http://docplayer.fr/8739430-Un-essai-de-definition-darine->

Bakiti Ba Mbog Binyet, J. O. (2010). Système de rémunération et motivation des fonctionnaires camerounais: une analyse théorique. *Gestion et Management Publics*, 8(1), p.2.

URL : [http://www.airmap.fr/wp-content/uploads/2018/06/GMP2009\\_8.1\\_Bakiti](http://www.airmap.fr/wp-content/uploads/2018/06/GMP2009_8.1_Bakiti)

Badie, B. (1993). Etat importé occidentalisation de ordre politique. *Politique étrangère*, 58(3), pp.802-803. URL : [https://www.persee.fr/docAsPDF/polit\\_0032-342x\\_1993\\_num\\_58\\_3\\_6289](https://www.persee.fr/docAsPDF/polit_0032-342x_1993_num_58_3_6289)

Barlet, S. et Jarousse, J.-P. (2011). Les ONG et l'éducation dans les pays en développement. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 58(12), p.37-46.

DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.2153>

Bayart J.-F. (1999). L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. *Critique internationale*, (5), Mémoire, justice et réconciliation. pp.97-120.

DOI : [10.3406/criti.1999.1505](https://doi.org/10.3406/criti.1999.1505)

Bayart, J.-F. (1996). L'historicité de l'Etat importé. *Les Cahiers du CERI*, (15), pp.1-44.

URL : <https://www.sciencespo.fr/cei/sites/sciencespo.fr.cei/files/cahier15>

Beaucour, F. (2004). Napoléon Bonaparte et l'enseignement : Les Ecoles Centrales, les lycées, l'Université. *Centraliens*, (552).

URL : <http://archives-histoire.centraliens.net/pdfs/revues/rev552>

Bine, J. (1968). Activité économique et prestige chez les Fangs du Gabon. *Tiers-Monde*, 9(33), pp.25-42. URL : <https://doi.org/10.3406/tiers.1968.2419>

Bugnicourt, J. (1973). Le mimétisme administratif en Afrique : obstacle majeur au développement. *Revue française de science politique*, 23(6), pp.1239-1267.

DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1973.393517>

Blundo, G. (2002). La gouvernance au quotidien en Afrique. *Bulletin de l'APAD*, 1(23-24), pp.1-13.

DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3>

Blundo G. et Olivier De Sardan, J.-P. (2001). Sémiologie populaire de la corruption. *Politique africaine*, Karthala, 3(83), pp.98-114. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine->

Boccanfuso, D., Savard, L. et Savy, B. (2009). Capital humain et croissance : évidences sur données de pays africains, Groupe de Recherche en Économie et Développement International. *Cahier de recherche*, 7(9-15), pp.1-28. URL : <http://gredi.recherche.usherbrooke.ca/wpapers/GREDI-0915>

Boisson, F. (1938). Le Mandat français au Cameroun. *Politique étrangère*, 3(1), p.59-67.

DOI : <https://doi.org/10.3406/polit.1938.5613>

Bonini, N. (2010). L'éducation de chacun vs "éducation pour tous". *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, (10), pp. 85-105. URL : <https://journals.openedition.org/cres/227>

Bonnet, D. (1994). L'éternel retour ou le destin singulier de l'enfant. *L'Homme*, 34(131). pp.93-110.

DOI : <https://doi.org/10.3406/hom.1994.369779>

- Borrso, J. (2000). Autonomie et modes de régulation locale dans le système éducatif. *Revue française de pédagogie*, (130). pp.57-71. DOI : <https://doi.org/10.3406/rfp.2000.1053>
- Bougerol, C. (1999). La sorcellerie aux Antilles : Interactions et malheurs. *Médecine et santé : Symboliques des corps*, (5). DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.52>
- Boumaza, M. et Campana, A. (2007). Enquêter en milieu difficile. *Revue française de science politique*, 57(1), pp.5-25. URL : [https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-57\(1\).pdf](https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-57(1).pdf)
- Boutry P. (1996). Hagiographie, histoire et Révolution française, Pie XI et la béatification des martyrs de septembre 1792. *Publications de l'École française de Rome*, (223), pp.305-355. URL : [https://www.persee.fr/doc/efr\\_0223-5099\\_1996\\_act\\_223\\_1\\_5036](https://www.persee.fr/doc/efr_0223-5099_1996_act_223_1_5036),
- Bouquet, C. (2009). *L'Etat en Afrique. Géographie politique de la maîtrise des territoires. L'Espace Politique*, 7(1). DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1224>
- Brulot, S., Maillefert M. et Joubert, J. (2014). Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. *Développement durable et territoires*, 5(1), pp.1-32. DOI : [10.4000/developpementdurable.10082](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10082)
- Brunel, S. (2003). Les difficultés du Cameroun : fin d'un modèle ou crise de croissance ? *L'information géographique*, 67(1), pp.134-142. DOI : <https://doi.org/10.3406/ingeo.2003.2864>
- Bugnicourt, J. (1973). Le mimétisme administratif en Afrique : obstacle majeur au développement. *Revue française de science politique*, 23(6), pp.1239-1267. DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1973.393517>
- Buisson-Fenet, H. (2007). L'éducation scolaire au prisme de la science politique : vers une sociologie comparée de l'action publique éducative ? *Revue internationale de politique comparée*, 14(3), pp.385-397. URL : [https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-14\(3\).pdf](https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-14(3).pdf)
- Bujo, B. (2007). Culture africaine et développement : Un dialogue nécessaire. *Finance & Bien Commun*, 3(28-29), pp.44-45. URL : [https://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-3\(28-29\).pdf](https://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-3(28-29).pdf)
- C**
- Calas, B ; (2011). Introduction à une géographie des conflits en Afrique. *Cahier d'Outre-Mer*, (255), pp.295-320. DOI : <https://doi.org/10.4000/com.6263>
- Calvès, A. et Marcoux, R. (2007). Sociétés africaines en mutation : entre individualisme et communautarisme. *Sociologie et sociétés*, 39(2), pp.5-272. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2007-v39-n2-socsoc2376/>
- Carrière, S., et Castro Carreno, M. (2003). Quand les Ntumu lèvent les yeux vers le ciel, des perceptions de la forêt aux utilisations agricoles au Sud-Cameroun. *Journal des africanistes*, 73(1), pp.95-110. DOI : <https://doi.org/10.3406/jafr.2003.1329>

- Chamboredon, J.-C., Prévot, J. (1973). Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle. *Revue française de sociologie*, 14(3), pp.295-335. DOI : 10.2307/3320469
- Chaponniere, J.-R., Gabas, J.-J. et Qi, Z. (2011). Les investissements agricoles de la Chine : Une source d'inquiétudes ? *Afrique contemporaine*, 1(237), pp.71-83.  
DOI : <https://doi.org/10.3917/afco.237.0071>
- Chappoz, Y. et Pupion, P.-C. (2013). Une nouvelle gouvernance et de nouvelles politiques territoriales. *Gestion et management public*, 2(2), p.1-4.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2013-4->
- Chappoz, Y. et Pupion, P.-C. (2012). Le New Public Management. *Gestion et management public*, 1(2), pp.1-3. URL : <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public->
- Chevallier, J. et Loschak, D. (1982). Rationalité juridique et rationalité managériale dans l'administration française. *Revue française d'administration publique*, (24), p. 679-720.  
URL : <https://www.econbiz.de/Record/rationalit%C3%A9-juridique-et-rationalit%C3%A9-manag%C3%A9riale-dans-l-administration-fran%C3%A7aise-chevallier>
- Clément, M., Ouellet, F., Coulombe, L., Côté, C. et Bélanger, L. (1995). Le partenariat de recherche. Éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas. *Service social*, 44(2), pp.147–164. DOI : <https://doi.org/10.7202/706697ar>
- Cogneau, D., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (1996). Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun. *Revue d'économie du développement*, 4(3), pp.27-63.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/recod.1996.945>
- Conac, G. (1983). Portrait du chef d'Etat, *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 40(25), pp.121-130. URL : <https://www.revue-pouvoirs.fr/Portrait-du-chef-d-Etat.html>
- Conac, G. (Dir), (1980). Les institutions constitutionnelles des Etats d'Afrique francophone et de la République malgache, et Les institutions administratives des Etats francophones d'Afrique noire. *Revue internationale de droit comparé*. 32(2), pp. 461-463.  
URL : [https://www.persee.fr/doc/ridc\\_0035-3337\\_1980\\_num\\_32\\_2\\_3861](https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_1980_num_32_2_3861)
- Coulon, P. (2012). Le fardeau de l'homme blanc (The white man's burden, *Karthala, Histoire et missions chrétiennes*, 1(21), pp.3-4. URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-culturesreligieuses1-2012-1-page-3.htm>
- Coulon, C., Mbembe, A. et Medard, J.-F. (Col.). (1990). L'Afrique autrement. *Karthala, Politique africaine*, (39), pp.1-124. URL : <https://signal.sciencespo-lyon.fr/numero/1837/L->
- Courade, G. et Courade, C. (1978). L'école du Cameroun anglophone : de l'école coloniale à l'école Nationale. *Revue Tiers Monde*, 19(76), pp.743-769.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1978.2832>



Czarniawska, B. (2009). Emerging Institutions: Pyramids or Anthills? *Organization Studies*, 30(4), pp.1-32. DOI : <https://doi.org/10.1177/0170840609102282>

## **D**

Daloz, P. (2006). Au-delà de l'État néo-patrimonial, Jean-François Médard et l'approche élitaire. *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), pp.617-623.

URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4->

Darbon D. et Provini O. (2018). Penser l'action publique » en contextes africains, Les enjeux d'une décentralisation In *Gouvernement et action publique*, Presses de Sciences Po, 2(2), pp.9-29.

URL : <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-2->

Darbon, D., Provini, O., Schlimmer, S. et Al., (2019). Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique. *Papiers de Recherche AFD*, (98), pp.1-37.

URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02531751>

Darbon D. et Provini, O. (2018). Penser l'action publique en contexte africain : Les enjeux d'une décentralisation. *Gouvernement et action publique*, Presses de Sciences Po, 2(2), pp.9-29.

URL : <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-2-page-9.htm>

Darbon, D. (2002). La Culture administrative en Afriques : la construction historique des significations du phénomène bureaucratique. *Cadernos de Estudos Africanos*, (3), pp. 65-92,

DOI : <https://doi.org/10.4000/cea.1101>

Daumard A. (1988). Noblesse et aristocratie en France au XIXe siècle In Les noblesses européennes au XIXe siècle. *Publications de l'École française de Rome*, (107), pp. 81-104.

URL : [https://www.persee.fr/doc/efr\\_0000-0000\\_1988\\_act\\_107\\_1\\_3311](https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1988_act_107_1_3311)

De Grasset, Jehanne. (2015). Les partenariats éducatifs, vecteurs d'accompagnement du changement ? » In *Education et socialisation*, 38, pp.1-32.

DOI : <https://doi.org/10.4000/edso.1245>

Demart, S. (2017). L'intersectionnalité à l'épreuve du terrain, Les églises de réveil à l'épreuve du paradigme de l'intersectionnalité. *Les cahiers du CEDREF*, (21), p.132.

DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.1045>

Djachechi Monga, Y. (2002). Politiques de libéralisation et négociation des identités au Cameroun. *Les Temps Modernes*, 4-5(620-621), pp.332-356.

URL : <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2002-4-page-332.htm>

Devauges, R. (1977). Croyance et vérification : les pratiques magico-religieuses en milieu urbain africain. *Cahiers d'études africaines*, 17(66-67), p.299-305.

DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1977.2455>

Dorna, A. et Georget, P. (2007). Quand le contexte surdétermine le discours politique. *Le Journal des psychologues*, 4(247), pp.23-28.

URL : <https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2007-4-page-23.htm>

Dubois, L. (1962). Le régime présidentiel dans les nouvelles Constitutions des Etats africains d'expression française. *Penant*, (691), pp.218-248.

URL : <https://www.africabib.org/rec.php?RID=190767456>

Duclos, A. (2010). Sociologie de l'inconscient collectif : comment rendre des comptes au sens commun. *Revue du M.A.U.S.S permanente*.

URL : <http://www.journaldumauss.net/?Sociologie-de-l-inconscient>

Dujardin, B., Dujardin, M. et Hermans, I. (2003). Ajustement structurel, ajustement culturel ? *S.F.S.P. « Santé Publique »*. 15(4), pp.503-513. URL : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2003-4-page-503.htm>

Dumont, R. (1963). L'Afrique Noire est mal partie. *Annales de Géographie*, 72(393), pp.620-62.

DOI : <https://doi.org/10.3406/geo.1963.16499>

Duret, E. (2005). Atteindre les objectifs d'Éducation Pour Tous en Afrique subsaharienne : état des lieux, marges de manœuvre et défis pour les politiques publiques. *Mondes en développement*, 4(132), pp.57-84. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement->

## **E**

Eberhard, C. (2004). Droit, gouvernance et développement durable : quelques réflexions préliminaires. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2(53), pp.81-122.

URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2004-2-page-81.htm>

Eboko, F., et Awondo, P. (2018). L'État stationnaire, entre chaos et renaissance. *Politiques africaines*, 2(150), pp.5-27. URL : <https://www.cairn.info/journal-politique-africaine-2018-2->

Eboko, F. (2015). Vers une matrice de l'action publique en Afrique ? Approche trans-sectorielle de l'action publique en Afrique contemporaine. *Questions de Recherche*, (45), pp.1-40.

DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.17657>

Eboko, F. (2005). Politique publique et sida en Afrique. *Cahiers d'études africaines*, 2(178), pp.351-387. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2005-2-page->

Eisenstadt, Shmuel N. (1980). Cultural orientations, institutional entrepreneurs and social change : Comparative analyses of traditional civilizations. *American Journal of Sociology*, 4(85).

DOI : <https://doi.org/10.1086/227091>

El Azzaoui, A., et Mahmoudi, Z. (2019). Partenariat des acteurs sociaux : quelle vision stratégique pour un développement territorial inclusif ? *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 6(3), pp.396 – 420. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3634127>

## **F**

Fancello, S. (2007). Guérison, délivrance et sida : les femmes et la « maladie de Dieu » dans les Églises pentecôtistes africaines. *Sciences sociales et santé*, 25(4), pp.5-34.

URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2007-4-page-5.htm>

Frédry, J. (2009). Le nom, c'est l'homme. *L'Homme*, 3(191). pp.77-106.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-homme-2009-3-page-77.htm>

Fournier, B. (2012). L'école comme nouveau lieu de socialisation politique. *Polémiques à l'école*, pp.171-180. URL : <https://www.cairn.info/Polemiques-a-l-ecole--9782200277178->

Frynas Jędrzej G. et Paulo, M. (2007). A New Scramble for African oil? Historical, Political and Business Perspectives. *African Affairs*, 106(423). pp.229-251.

DOI : <http://dx.doi.org/10.1093/afraf/adl042>

## **G**

Gaudemet, P. M. (1958). L'autonomie camerounaise. *Revue française de science politique*, 8(1), pp.42-72. DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1958.392452>

Ghils, P. (1994). Le concept et les notions de société civile. *Équivalences*, 24(2), 25(1-2), pp.119-152. DOI : <https://doi.org/10.3406/equiv.1994.1192>

Granjon, M.-C. (2013). Policar, Alain. « Le libéralisme politique et son avenir ». *Raison présente*, (185), pp. 132-134. URL : [https://www.persee.fr/doc/raipr\\_0033-9075\\_2013\\_num\\_185\\_1\\_4458\\_](https://www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_2013_num_185_1_4458_)

Gero Amoussouga, F. (1994). La dévaluation du franc Cfa et les marchés parallèles de change autour de la zone franc : le cas du marché du Naira contre franc Cfa. *Revue d'économie financière*, (4), pp.459-474. DOI : 10.3406/ecofi.1994.5659

Grand, B., et Grill, P. (2020). Les théories partenariales de la gouvernance : Idéologies sous-jacentes et mécanisme de prise de décision éthique, In *Revue finance et contrôle stratégie*, 23(1).

DOI : <https://doi.org/10.4000/fcs.4807>

## **H**

Halirou A. (2008). Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée. *Revue : Dans Cultures et Conflits*, 4(72), pp.57-76.

URL : <https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2008-4-page->

Halpern, C., Lascoumes, P. et Le Gales P. (dir.). (2014). L'instrumentation de l'action publique: Controverses, résistance, effets. *Les Presses de Sciences Po*, p.17.

URL : <https://journals.openedition.org/lectures/13592>

- Hamel, J. (2003). La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie. *Socio-anthropologie*. (1), pp.1-55. DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.73>
- Henaff, N. (2003). Quel financement pour l'École en Afrique ? *Cahiers d'études africaines*, 1-2(169-170), pp.167-188. URL : [https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2\(169-170\), pp.167-188](https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2(169-170), pp.167-188).
- Hervieux, G. (2013). La malédiction de Cham- Canaan. *Revue Etudes et recherches d'Auteuil*, pp.1-11. URL : <http://www.erf-auteuil.org/conferences/cycle-2012-2013-4->
- Hood, C. (1995). The New Public Management in the 1980's : variations on a theme. *Accounting, Organization and Society*, 20(2), pp.93-109.  
URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/0361368293E0001>
- Hourquebie, F. (2012). Quel statut constitutionnel pour le chef de l'État africain ? Entre principes théoriques et pratique du pouvoir. *Afrique contemporaine*, 2(242), p.73-86.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-2-page-73.htm>
- Hooghe, L. et Marks, G. (2003). Unraveling the central State, but how? Types of multi-level governance. *American Political Science Review*, 97(2), p.233-243.  
URL : [https://hooghe.web.unc.edu/wp-content/uploads/sites/11492/2016/09/hooghe.marks\\_.unravelingcentralstate.aprs\\_.2003](https://hooghe.web.unc.edu/wp-content/uploads/sites/11492/2016/09/hooghe.marks_.unravelingcentralstate.aprs_.2003)
- Howlett, M. et Ramesh, M. (1993). Patterns of Policy Instrument Choice : Policy Styles, Policy Learning and the Privatization Experience. *Review of Policy Research*, 12 (1-2), p.3-22.  
URL : <https://www.sfu.ca/~howlett/documents/j.1541-1338.1993.tb00505.x.pdf>
- Hugon, P. (1998). Les séquences inversées de la régionalisation. *Revue Tiers Monde*, (155), pp.529-555. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1998.5260>
- Hugon, P. (2010). Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique. *Revue internationale de politique de développement*, (1), p.99-118. URL : <https://doi.org/10.4000/poldev.118>
- Hugon, P. (1967). Les blocages socio-culturels en Afrique noire. *Tiers-Monde*, 8(31), pp.699-709.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1967.2377>
- Hulsmann, J. G. (2003). Pourquoi le FMI nuit-il aux africains ? *Labyrinthe*, (16), pp.35-58.  
URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/310> ; DOI : [10.4000/labyrinthe.310](https://doi.org/10.4000/labyrinthe.310)
- J**
- Jacquemot, P. (2012). Comprendre la corruption des élites en Afrique subsaharienne. *Revue internationale et stratégique*, 1(85), pp.125-130. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2012-1-page-125.htm>
- Jacquemot, P. (1988). La désétatisation en Afrique subsaharienne, Enjeux et perspectives. *Tiers-Monde*, 29(114), pp.271-293. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1988.3540>

- Jacquemot, P. (1984). Crise et renouveau de la planification du développement. *Tiers-Monde*, 25(98), pp.271-293. pp. 245-268. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1984.3380>
- Jankelevitch, S. (2003). Nature et éducation chez Durkheim. *Le Télémaque*, 2(24), pp.155-166. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2003-2-page-155.htm>
- Albert, J.-P. (2007). Martyre et mort volontaire en Europe : Entre religion et politique. *Bulletin of Death and Life Studies*. (3), pp.79-91. URL : [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00369934/file/Martyre\\_et\\_mort\\_volontaire.pdf](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00369934/file/Martyre_et_mort_volontaire.pdf)
- Jeffery, C. (1997). L'émergence d'une gouvernance multi-niveaux dans l'Union européenne : une approche des politiques nationales. *Politiques et management public*, 15(3), pp.211-231. DOI : <https://doi.org/10.3406/pomap.1997.2160p.212>

## **K**

- Lendja Ngnemzue, A.B. (2009). Fondement et instrumentalisation de la crise politique et axiologique de l'État camerounais. *Journal des anthropologues*, (118-119), pp.279-304. URL : <https://www.cairn.info/revue-journal-des-anthropologues-2009-3-page-279.htm>
- Kouakou, Kouadio, C. et Yapo, A. R. V. (2019). Mesures et déterminants de l'inadéquation compétences-emploi en Côte d'Ivoire. *Papiers de Recherche AFD*, (117). URL : <https://www.afd.fr/fr/ressources/mesures-et-determinants-de-linadequation->
- Kounkou, C. (2010). L'ontologie négative de l'Afrique. *Cahiers d'études africaines*, 2-3-4 (198-199-200), pp.755-770. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines->

## **L**

- Lacroix, I. et Pier-Olivier, St-A. (2012). La gouvernance : tenter une définition. *Cahiers de recherche en politique appliquée*, IV(3), pp.19-37. URL : <https://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vol4-no3-article2.pdf>
- Laforge, D. (2007). L'administration scolaire française est-elle une bureaucratie ? *Pyramides*, (14), pp. 153-174. URL : <http://journals.openedition.org/pyramides/267>
- Lascoumes, P. et Simard, L. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments. *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 1(61), pp. 5-22. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-1-page-5.htm>
- Lascoumes, P. (2007). Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006). *Politique et Sociétés*, 2-3(26), pp.73-89. DOI : <https://doi.org/10.7202/017664ar>
- Latouche, S. (1984). L'échec de l'occidentalisation. *Tiers-Monde*, 25(100), Le développement en question. pp. 881-892. URL : [https://www.persee.fr/issue/tiers\\_0040-7356\\_1984\\_num\\_](https://www.persee.fr/issue/tiers_0040-7356_1984_num_)

- Lavallee, E. Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2010). Ce qui engendre la corruption : une analyse macroéconomique sur les données africaines. *Revue d'économie du développement*, 18(3), pp.5-47.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2010-3->
- Lavigne Delville, P. (2017), Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays « sous régime d'aide. *Anthropologie & développement*, (45), pp.33-64.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/anthropodev.542>
- Leca, J. (2012). L'Etat entre politics, policies et polity : peut-on sortir du triangle des Bermudes ? *Gouvernement et action publique*, Presses de Sciences Po, (1), pp.59-60.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2012-1-page-59.htm>
- Leca J. (1997). Le gouvernement en Europe, un gouvernement européen ? *Politiques et management public*, 15(1), pp.21-31. DOI : <https://doi.org/10.3406/pomap.1997.2131>
- Le Gales, P. (1995). Aspects idéologiques et politiques du partenariat public-privé. *Revue d'économie financière*, Hors-série, Partenariat public-privé et développement territorial, pp.51-63.  
DOI : 10.3406/ecofi.1995.2556
- Legrand, J. (2016). Brève histoire de la dette des pays d'Afrique subsaharienne. *Techniques Financières et Développement*. Éd. : Épargne sans frontière, 2(123), pp.9-13.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2016-2-page->
- Lendja Ngnemzue, A. B. (2009). Fondement et instrumentalisation de la crise politique et axiologique de l'État camerounais. *Journal des anthropologues*, (118-119). pp.279-304.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.4098>
- Lene, A. (2005). L'éducation, la formation et l'économie de la connaissance : Approches économiques. *Éducation et sociétés*, 1(15), pp.91-103. URL : <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2005-1-page-91.htm>
- Lessard, C. (2006). La gouvernance de l'éducation au Canada : tendances et significations. *Éducation et sociétés*, 2(18), pp.181-201. URL : <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2006-2-page-181.htm>
- Louis-Vincent, T. (1991). La vieillesse en Afrique Noire. *Hommes et Migrations*, (1140), pp.27-33.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.1991.1597>
- Louvel, S. (2008). Quel(s) recours à l'enquête ethnographique pour analyser la trajectoire d'une organisation ? : Proposition de trois idéaux-types à partir d'un retour critique sur la littérature. *Association Ethnographiques.org*, (16), pp.1-21. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00291423/document>

## M

Maingari, D. (1997). La professionnalisation de l'enseignement au Cameroun : des sources aux fins. *Recherche & Formation*, (25), pp.97-112.

DOI : <https://doi.org/10.3406/refor.1997.1432>

Marks, G., Hooghe, L. et Blank, K. (1996). European Integration from the 1980s : State-centric vs Multi-level Governance. *Debates on European Integration*, Macmillan Education, UK, 34(4).

URL : <https://hooghe.web.unc.edu/wp-content/uploads/sites/11492/2016/09/marks.hooghe.blank-european-integration-from-the-1980s.-state-centric-v.-multi-level-governance>

Martin, G. (2009). Sociologie politique : l'action publique de Patrick Hassenteufel *Idées économiques et sociales*, 1(155), Réseau Canopé, pp.8-294.

URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2009-1-page-78.htm>

Mattalucci, C. (2009). Traduire les noms de Dieu. *Archives de sciences sociales des religions*, (147), pp.105-123. DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.21398>

Mbock, G., Ngo-Mpeck, M.-L., Kom, D. et Al. (2004). Utilisation des résultats de la recherche dans l'action publique au Cameroun. *Revue internationale des sciences sociales*, 1(179), pp.43-51.

URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2004-1-page-43.htm>

Mbengué Nguimè. M. (2010). Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance Dans Cinquante ans d'indépendances africaines. In *Outre-mers*, 97(368-369), pp.115-135. DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.2010.4493>

M'bokolo, E. (2000). L'Afrique entre deux millénaires. *Journal des africanistes*, 70(1-2), L'ombre portée de l'esclavage, Avatars contemporains de l'oppression sociale, pp.357-372.

DOI : <https://doi.org/10.3406/jafr.2000.1238>

Médard, J.-F. (2000). Clientélisme politique et corruption. Corruption, libéralisation, démocratisation. *Tiers-Monde*, 41(161), pp.75-87. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.2000.1051>

Médard, J.-F. (1990). L'État patrimonialisé. *Politique africaine*, (39), pp.25-36.

URL : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/039025>

Médard, J.-F. (1985). L'Etat clientéliste transcédé. *Politique africaine*, (1), pp.122-123

URL : <https://www.cairn.info/l-etat-au-cameroun--9782724605105-page-139.htm>

Menthonq, H.-L. (1996). La construction des enjeux locaux dans le débat constitutionnel au Cameroun. *Polis/R.C.S.P/C.P.S.R.* 2(2), pp.69-89. URL : <http://polis.sciencespobordeaux.fr>

Michel, M. (1999). Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960. *Outre-Mers*, Revue d'histoire, pp.229-258.

DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.1999.3748>

Michel, P. (1963). Le rôle et l'image du vieillard dans notre société. *Esprit*, 317(5), pp.928-951.

URL : <https://www.jstor.org/stable/i24256882>

Mveng, E. (1978). Essai d'anthropologie négro-africaine. *Bulletin de Théologie Africaine*, (1),

pp.85-96. URL : <https://www.africabib.org/rec.php?RID=190556331>

## **N**

Ngwe, L., De Prince Pokam, H., Mandjack A. et Folefack, E. (2006). L'université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme, (5), pp.169-191.

URL : <https://journals.openedition.org/cres/1143?gathStatIcon=true&lang>

Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. *Sociologie*, 2(4). URL : <https://journals.openedition.org/sociologie/1127>

Ngoa, H. (1975). Le rite so - essai de synthese ethnographique. *Revue culturelle camerounaise*. (29-30), pp.129-161. URL : <http://www.culturevive.com/betifang/initiation.htmarticle>

Ngo Nlend, N. L. (2020). Les études sur le genre en histoire au Cameroun : enjeux et défis d'un savoir en construction. *Revue Interventions économiques*, (64).

DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.11157>

Noirot, T. (2012). Les entreprises françaises en Afrique. Pillage contre transparence. *Outre-Terre*, 3(33-34), pp.537-546. URL : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre-2012-3-page->

Noumba, I. (2008). Un profil de l'abandon scolaire au Cameroun. *Revue d'économie du développement*, 16(1), pp.37-62. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2008-1-page-37.htm>

Nyamba, A. (2005). Quelle place pour les systèmes éducatifs et de formation dans la mondialisation ? Les systèmes éducatifs et de formation africains : une situation chaotique et paradoxale. *Éducation et sociétés*, 2(16), pp.53-69. URL : <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2005-2-page-53.htm>

Nzhie Engono, J. (1999). Les « déflatés » de la fonction publique au Cameroun : du rêve de la réussite sociale au désenchantement. *Bulletin de l'APAD*, (18).

URL : <https://doi.org/10.4000/apad.457>

## **O**

Oakeshott, M. (2003). Le rationalisme en politique. *Presses Universitaires de France*, 2(14), pp.121-157. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2003-2-page-121.ht>

Ogien A. (2007). La gouvernance, ou le mépris du politique . *Cités*. Presses Universitaires de France, 4(32), pp.137-156. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2007-4-page-137.htm>



Olivier De Sardan, J.-P. (2007). De la nouvelle Anthropologie du développement à la Socio-anthropologie des espaces publics africains. *Revue Tiers Monde*, Armand Colin, 3(191), pp.543-552. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2007-3-page-543.htm>

Olivier de Sardan, J.-P. (2004). Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : un diagnostic empirique, une perspective historique. *Politique Africaine*, (96), pp.139-162. URL : [http://41.204.94.197/index.php?lvl=notice\\_display&id=68615](http://41.204.94.197/index.php?lvl=notice_display&id=68615)

Olivier De Sardan, J.-P. (2004). État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique. *Politique africaine*, 9(64), Karthala, pp.146-147. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-4-page->

Olivier de Sardan J.-P. (2001). Les trois approches en anthropologie du développement. *Tiers-Monde*, 42(168), pp.729-754. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.2001.1546>

Olivier De Sardan, J.-P. (1996). La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie. *Enquête*, (3), pp.31-59.

DOI : <https://doi.org/10.4000/enquete.363>

Onana, J.-B. (2005). Bamiléké vs Cameroun ? *Outre-terre*, 2(11), pp.337-344.

URL : [https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-337.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-337.htm?try_download=1)

## **P**

Papadopoulos, Y. (2001). Transformations du style de l'action publique et responsabilité politique. *Politiques et management public*, 19(1), pp.165-183.

DOI : <https://doi.org/10.3406/pomap.2001.2662>

Paye, O. (2005). La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique. *Études internationales*, 36(1), pp.13-40. DOI : <https://doi.org/10.7202/010730>

Pecos Lundy, P. (2006). Retour sur les causes de l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS) en Haïti : quelques considérations sur les perspectives actuelles. *Alter Presse*, URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_03\\_05/010004046](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010004046)

Pellegrino M. (1961). Le sens ecclésial du martyr. *Revue des Sciences Religieuses*, 35(2), pp. 151-175. DOI : <https://doi.org/10.3406/rscir.1961.2281>

Person, Y. (1981). L'État-Nation et l'Afrique. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 68(250-253), Etat et société en Afrique Noire, pp.274-282.

DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.1981.2301>

Perrot, C.-H. (2009). Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXIème Siècle. *Cadernos de Estudos Africanos*, 17(16), pp.15-33.

DOI : <https://doi.org/10.4000/cea.179>

- Perroulaz, G. (2004). Le financement des ONG dans la coopération au développement et l'aide humanitaire : le cas de la Suisse et comparaisons internationales. *Annuaire suisse de politique de développement*, 23(2), pp.49-82. DOI : <https://doi.org/10.4000/aspd.452>
- Person, Y. (1981). L'État-Nation et l'Afrique. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 68(250-253), Etat et société en Afrique Noire, pp.274-282. DOI : <https://doi.org/10.3406/outre.1981.2301>
- Pierre, J. (2013). Vers une nouvelle gouvernance des conditions d'accès à l'encadrement sportif professionnel. *Staps*, 1(99), pp.81-92. URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2013->
- Pierret, J. (2004). Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie. *Sociologie pénale : système et expérience*, pp.199-213. URL : [https://www.cairn.info/sociologie-penale-systeme-et-experience--9782749202471-page-199.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/sociologie-penale-systeme-et-experience--9782749202471-page-199.htm?try_download=1)
- Pimentel, C.-M. (2004). L'opposition ou le procès symbolique du pouvoir. *Pouvoirs*, 108(106), pp.45-62. DOI URL : <https://revue-pouvoirs.fr/L-opposition-ou-le-proces.html>
- Pitseys, J. (2010). Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 65(2), pp.207-228. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010->
- Pommerolle, M.-E. (2015). Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques. *Politique africaine*, 2(138), pp.163-177. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-2-page-163.htm>
- Pourtier, R. (2010). L'éducation, enjeu majeur de l'Afrique post-indépendances : Cinquante ans d'enseignement en Afrique : un bilan en demi-teinte. *Revue Afrique contemporaine*. 3(235), pp.101-114. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-3-page->
- Probst- Biraben, J.-H. (1932). Les rites d'obtention de la pluie dans la province de Constantine. *Journal de la Société des Africanistes*, 2(1), pp.95-102. DOI : <https://doi.org/10.3406/jafr.1932.1527>
- Proulx, J.-P. (2004). L'éducation, un bien commun très particulier. *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 6,(1). DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2053>

## **R**

- Reynaud, J.-D. (1988). Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome. *Revue française de sociologie*, 29(1), pp.5-18. DOI : 10.2307/3321884
- Riboud, M. (1975). Etude de l'accumulation du capital humain en France. *Revue économique*, 26(2), pp.220-244. DOI : 10.2307/3500868
- Robert, J.-D. (1974). Le problème des universaux et la prédominance du nominalisme dans la pensée contemporaine : à propos d'une « Enquête sur le nominalisme. *Laval théologique et philosophique*, 30 (2), pp.173 –196. DOI : <https://doi.org/10.7202/1020421>

- Rocard, M. (2003). Le développement de l'Afrique, affaire de volonté politique. *Études, S.E.R.*, 1(398), URL : [http://www.rocare.org/Etude\\_CEBNF\\_CPC](http://www.rocare.org/Etude_CEBNF_CPC)
- Roger D. (1979). L'enfant dans la culture de la forêt atlantique. *Ethiopiennes*, (19).  
URL : <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article972>,
- Rozenn Nakanabo, D. (2012). « Élités administratives, aide internationale et fabrique de l'action publique de la conservation au Mozambique. *Politique africaine*, 2(126), pp.143-161.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-2-page-143.htm>
- Rozin, P. (2006). Le concept de culturalisme dans les sciences anthropologique : de Taylor à Lowie. *Le Philosophoire*, 2(27), pp.151-176. URL : [https://www.cairn-int.info/article-E\\_PHOIR\\_027\\_0151--the-concept-of-culturalism-in-the.htm](https://www.cairn-int.info/article-E_PHOIR_027_0151--the-concept-of-culturalism-in-the.htm)
- Rubbers, B., Roy, A. (2015). Entre opposition et participation, les syndicats face aux réformes en Afrique. *Revue Tiers Monde*, 4(224), pp.9-24. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde->
- S**
- Sagesser, C. (2016). Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs. *Dossiers du CRISP*, 2(87), pp.9-71. URL : <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp->
- Sarfati, J.-J. (2013). Réflexions générales sur la politique de partenariat à l'école. *Education et socialisation*, (34). DOI : <https://doi.org/10.4000/edso.412>
- Sauve, L. (2001-2002). Le partenariat en éducation relative à l'environnement : pertinence et défis. *Éducation relative à l'environnement*, (3), pp.22-56.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/ere.6509>
- Savonnet-Guyot, C. (1975). La communauté villageoise comme système politique : un modèle Ouest-africain, *RFSP*, 25(4), p.1112-1144.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1975.396139>
- Sawicki, F. (2012). Pour une sociologie des problématisations politiques de l'école. *Politix*, 2(98), pp.7-33. URL : <https://www.cairn.info/journal-politix-2012-2-page-7.htm>
- Segrestin, B. (2018). Le rôle de l'entreprise n'est pas seulement de faire du business. *Alternatives économiques*. URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/role-de-lentreprise-nest->
- Sindjoun, L. (2007). Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para-constitution » In *Revue canadienne de science politique*, 40(2), pp.465 – 485.  
DOI : <https://doi.org/10.1017/S0008423907070461>
- Sindjoun, L. (1996). Le Président de la République au Cameroun (1982-1996), Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique. *CEAN*, (50), pp.38-42.  
URL : <https://www.semanticscholar.org/paper/SINDJOUN%2C-Luc.-Le-Pr%C3%A9sident-de-la->

- Sirota, R. (1998). L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard in sociologie de l'enfant 1, Education et société, Revue internationale de sociologie de l'éducation, Bruxelles, (9), pp.10-11. URL : <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/education-societes/RE002-2.pdf>
- Sklar, R. (1993). The African Frontier for Political Science », dans Robert H. Bates, Valentin Y. Mudimbe et Jean O'Barr, Africa and the Disciplines, The Contributions of Research. *Africa to the Social Sciences and the Humanities*, University of Chicago Press, pp.83-110.  
DOI : <https://books.openedition.org/pum/6378?lang=fr>
- Socpa, A. (2000). Les dons dans le jeu électoral au Cameroun (Gifts in Cameroonian Election Campaigns). *Cahier d'études africaines*, (157), pp.91-108.  
DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.5>
- Sommermann, K.-P. (2000). Droits fondamentaux constitutionnels et droits fondamentaux européens. *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 15(1999), pp.350-373.  
DOI : <https://doi.org/10.3406/aijc.2000.1565>
- Schultz, T. (1961). "Investment" in Human Capital. *American Economic Review*, (51), pp.1-17.  
URL : <https://www.ssc.wisc.edu/~walker/wp/wp-content/uploads/2012/04/schultz61>
- T**
- Tadadjeu, M. et Mba, G. (1996) L'utilisation des langues nationales dans l'éducation au Cameroun : les leçons d'une expérience, *Université de Yaoundé I*, 26, pp.59-75.  
URL : <http://www.unine.ch/files/live/sites/tranel/files/Tranel/26/Tadadjeu%20et%20Mba>
- Tamekou, R. (2008). Programme National de Gouvernance (2006-2010) et modernisation administrative : Le Cameroun à l'heure du Nouveau Management Public. *Revue Internationale des Sciences administratives*, 74(2), pp.235-252.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2008-2-page->
- Tassin, J. (2010). Baobabs : un genre particulier. *Bois et forêts des tropiques*, 306(4).  
DOI : <https://doi.org/10.19182/bft2010.306.a20430>
- Taubmann, M. (2009). Ce que l'Occident a apporté au monde. *Revue internationale et stratégique*, 3(75), pp.119-122. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-3-page->
- Tchawa, P. (2012). Le Cameroun : une « Afrique en miniature. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, (259), pp.319-338. DOI : <https://doi.org/10.4000/com.6640>
- Temple, J. (2001). Effets de l'éducation et du capital social sur la croissance dans les pays de l'OCDE. *Revue économique de l'OCDE*, 2(33), pp.59-110.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-de-l-ocde-2001-2-page-59.htm>

- Thoreau, F. (2012). Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique* [En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.9016>
- Tournier, C. (2007). Le concept de gouvernance en science politique. *Papel Política*, 12(1), pp.63-91. URL : <https://www.redalyc.org/pdf/777/77716564004>
- Tournyol du Clos, A. (2016). La colonisation est-elle responsable des malheurs de l'Afrique ? Dans *Afrique, Economie, énergies et entreprises, Religion et Géopolitique. Conflits*. URL : <https://www.revueconflits.com/la-colonisation-est-elle-responsable-des-malheurs-de->
- Tsala Tsala, J.-P. (2004). Fonctions parentales et recomposition familiale, Clinique d'une famille camerounaise. *Press, Le Divan familial*, 2(13), pp.139-150. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-divan-familial-2004-2-page-139.htm>
- Tsala Tsala, J.-P. (2004). L'enseignement technique au Cameroun : le parent pauvre du système ? *Carrefours de l'éducation*, 2(18), pp.176-193. URL : <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2004-2-page-176.htm>
- Tsana Nguengang, R. (2015). Entrepreneurs-politiciens et populations locales au Cameroun : entre clientélisme et échanges mutuels. *Cahiers d'études africaines*, 4(220), pp.811-836. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2015-4-page-811.htm>
- Tsofack, J.-B. (2006). (Dé)nominations et constructions identitaires au Cameroun. Presses universitaires de Rennes. *Cahiers de sociolinguistique*, 1(11), pp.101-112. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique..>
- Turco, A. (2007). Sémantique de la violence : territoire, guerre en Afrique mandingue. *Cahier de géographie du Québec*, 51(144). DOI : <https://doi.org/10.7202/017621>
- V**
- Vallin, C. (2015, 9 avril). Éducation pour tous 2000-2015 : le bilan. *Cahiers pédagogiques*. URL : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/education-pour-tous-2000-2015-le-bilan/>
- Van Haecht, A. (1998). Les politiques éducatives, figure exemplaire des politiques publiques?. *Revue Éducation et Sociétés*, (1). URL : <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/education-societes/RE001-3.pdf>
- Van Haeperen, B. (2012). Que sont les principes du New Public Management devenus ? Le cas de l'administration régionale wallonne. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 1(2), pp.83-99. URL : <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique->
- Volery, I. (2008). Sociogenèse d'un mode de gouvernance territoriale : Le cas d'un contrat éducatif local. *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 58(5), pp.743-771. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2008-5-page-743.htm>

Vieille-Grosjean, H. (1999). « Éduquer aujourd'hui en Afrique ? » : Modèle, pratiques et enjeux. *Le Portique*, (4). DOI : <https://doi.org/10.4000/leportique.267>

Vincent, J.-F. (1969). Mort, revenants et sorciers d'après les proverbes des Beti du Sud-Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 9(34), pp.271-289. DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1969.3164>

## **W**

Wane, Y. (1970). Réflexions sur la recherche sociologique en milieu africain. *Cahiers d'études africaines*, 10(39), pp.384-406. DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1970.2829>

Weber, M. (2014). Problème de sociologie de l'Etat », Une traduction d'Isabelle Kalinowski. *Sociologie*, 5(3), pp.303-306. URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2014-3-page->

Wiltshire, K. (2001). Scientifiques et décideurs : Vers un nouveau partenariat », ERES In *Revue internationale des sciences sociales*, 4(170), pp. 681-696.

URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales->

## **Y**

Yacouba, H. (2012). Guerres et conflits identitaires en Afrique : nécessité d'un dialogue interculturel. *Cités*, 4(52), pp.127-138. URL : <https://www.cairn.info/revue-cites-2012-4->

## **Z**

Zadi, S. (2010). La « Solidarité africaine » dans « Le Ventre de l'Atlantique de Fatou Diome. *Nouvelles Études Francophones*, 25(1), 171-188. DOI : 10.1353/nef.2010.0022.

Zambo Belinga, J.-M. (1998). L'opprobre dans le discours politique au Cameroun : de l'époque coloniale à nos jours. *Annales de la faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré*, III : pp.77-97. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.6739>

## **Mémoires et Thèses**

### **Mémoires**

#### **A**

Awono, C. (2011). *Le néo-patrimonialisme au Cameroun : Les leçons sur le mal africain*.

[Mémoire de maîtrise ès sciences politiques, Université de Sherbrooke].

URL : <http://hdl.handle.net/11143/5667>

#### **D**

Doghri Sehl (1997). *Les effets de la dévaluation du franc Cfa sur le commerce extérieur des pays de l'Afrique de l'Ouest*. [Dess Informatique Documentaire, Centre du Commerce International Geneve Mémoire de maîtrise ès sciences politiques, Université de Sherbrooke].

URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61547-les-effets-de-la-devaluation-du-franc-cfa-sur-le-commerce-exterieur-des-pays-de-l-afrique-de-l-ouest.pdf>

## **F**

François, P. (2009). *Interprétations populaires des maux de la grossesse et remèdes traditionnels utilisés par les femmes enceintes en Afrique, Illustration par une enquête dans des villages sérères du Sénégal*. [Travail de fin d'étude réalisé en vue de l'obtention du diplôme de sage-femme bachelier, Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre]. URL : <http://www.mdm-scd.org/>

## **N**

Nwaha, A. T. (2008). Les "forces de l'invisible" dans la vie sociopolitique au Cameroun : le cas de la localité de Boumnyebel. [Mémoire de D.E.A en Science Politique, Université Yaoundé 2 (Soa),]. URL : [https://www.memoireonline.com/03/11/4319/m\\_Les-forces-de-linvisible-dans-la-vie-sociopolitique-au-Cameroun--le-cas-de-la-localite-de-Bou7.html](https://www.memoireonline.com/03/11/4319/m_Les-forces-de-linvisible-dans-la-vie-sociopolitique-au-Cameroun--le-cas-de-la-localite-de-Bou7.html)

## **R**

Rodic, I. (2007). *Responsabilité sociale des entreprises – le développement d'un cadre européen*. [Mémoire d'études européennes, Institut européen de l'Université de Genève]. URL : <https://www.unige.ch/gsi/files/4014/0351/6367/RodicRSE.pdf>

## **S**

Sangara, A. (2007). Le pouvoir décisionnel des chefs religieux traditionnels Dogon aux dépens des lois et règlements en vigueur. [Mémoire de Maitrise Droit Privé, Université de Bamako-Mali]. URL : [https://www.memoireonline.com/03/11/4340/m\\_Le-pouvoir-decisionnel-des-chefs-religieux-](https://www.memoireonline.com/03/11/4340/m_Le-pouvoir-decisionnel-des-chefs-religieux-)

## **Thèses**

### **A**

Agenor Njimeni Njotang, C. (2018). *Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : mises en scène argumentatives et relation au pouvoir*. [Thèse de linguistique soutenue à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01882750/document>

### **C**

Couldiati-Kielem, J. (2008). *Les facteurs déterminants de l'efficacité pédagogique des établissements secondaires: une analyse critique de l'échec scolaire au Burkina Faso*. [Thèse en Sciences de l'éducation soutenue, IREDU - Institut de recherche sur l'éducation : Sociologie et Economie de l'Education, Bourgoigne]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00259098>

## **F**

Focksia–Docksou, N. (2014). *Approche de l'éducation dans les traditions africaines par le prisme de l'Émile de Jean-Jacques Rousseau*. [Thèse de Philosophie présentée sous la direction de Jean-Pierre Cléro, Faculté des Sciences Humaines, Université de Rouen / Haute-Normandie]. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01863528/>

## **K**

Kaboré, S. L. (2011). *Sous-scolarisation au Burkina Faso : le cas de l'accès à l'enseignement primaire dans la Région du Sahel*. [Thèse en Sciences de l'Éducation, Université de Nantes U.F.R.]. URL : <http://www.theses.fr/2011NANT3011>

## **M**

Marie-Paule. (1970). *Des sociétés secrètes aux associations modernes (La femme dans la dynamique de la société Béti ) 1887 – 1966*. [Thèse de 3ème cycle, Ecole Pratique des Hautes, Paris]. URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers12-](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers12-)

## **N**

Nguélé Abada, M. (1995). *Etat de droit et démocratisation : contribution à l'étude de l'évolution politique et constitutionnelle au Cameroun*. [ : thèse de doctorat de Droit, Université de Paris 1]. URL : <http://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=>

Ngonga, H. (2010). *Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun* . [Thèse de Science économique, Université de Bourgogne]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00554325/document>

Noah Onana, G. (2012). *Tradition et modernité, quel modèle pour l'Afrique ? Une étude du concept tradition dans ses rapports avec la modernité des Lumières jusqu'à l'époque contemporaine*. [Thèse de Philosophie, Université Paris-Est]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00855954>

## **T**

Toure, Amany J.-R. (2015). *Eglise-famille de Dieu et protection sociale des prêtres en Côte d'Ivoire, Contribution à l'ecclésiologie africaine et perspective pastorales*. [Thèse de Théologie catholique, Université de Strasbourg]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel->

## **Z**

Zadi, J.( 2013). *La question de la bonne gouvernance et des réalités sociopolitiques en Afrique: Le cas de la Côte d'Ivoire*. [Thèse en Droit, Université de Paris-Est]. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01021645>



## **Colloques et Conférences**

### **Conférences**

**Kamajou F., (1992).** Une analyse des principes et des programmes de l'ajustement structurel en Afrique. *Food and agricultural policies under structural adjustment*, seminar of the European Association of Agricultural Economists, 29 :51-73, World Bank, USA.

URL : [https://www.memoireonline.com/02/13/7037/m\\_evaluation-socio-economique-du-](https://www.memoireonline.com/02/13/7037/m_evaluation-socio-economique-du-)

Kedonkou Domo A. (2018, 08 novembre). *Cameroun : hausse de la production halieutique*

[Conférence]. Communication donnée à l'Institut de la Francophonie pour le développement

durable, Canada, URL : <https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu,20181108220024>

Médard, J.-F. (1992, 27-31 janvier). *Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique subsaharienne* [Conférence]. Communication présentée à la table ronde « Démocratie et tensions sociales dans le tiers monde, Madras.

URL : <https://books.google.fr/books?id=5zUIiSWnUU0C&pg=PA196&lpg>

ONUAA. (2002, 01 novembre). *Contraintes socioculturelles et besoin d'informations sur la santé de la reproduction des jeunes et des hommes au Cameroun* [Conférence]. Communication

présentée à Rome par l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

URL : <http://www.fao.org/docrep/005/Y4297F/y4297f05.htm>

### **Colloques**

#### **A**

AIDDHC. (2006, 6-8 juin). *Gouvernance et résilience au Cameroun* [Colloque]. Actes du colloque, Mbalmayo. URL : [https://www.aiddhc.fr/colloque// Gouvernance et résilience au Cameroun/mbalmayo2006,6-8 juin=see&id=751129&page=1&nbr\\_lignes=263&l\\_typedoc=](https://www.aiddhc.fr/colloque//Gouvernance+et+résilience+au+Cameroun/mbalmayo2006,6-8+juin=see&id=751129&page=1&nbr_lignes=263&l_typedoc=)

#### **B**

Belomo C. (2008, 6-27 juillet). *Crise socio-politique de février 2008 et nouvelle gouvernementale au Cameroun* [Colloque]. Workshop on Political Participation, American Political Science Association, Dakar. URL : <https://www.crisisgroup.org/central-africa>

#### **E**

ECP. (2018, 28-29 juin). *Les politiques éducatives à l'ère du « partenariat »* [Colloque]. Appel à communication du colloque tenu à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

URL : <https://recherche.univ-lyon2.fr/central-africa/colloque/2018/28-29-juin-2018>

## **R**

ROCARE. (2015, 2-3 mars). *Education et formation pour l'intégration, la paix et le développement socioéconomique en Afrique* [Colloque]. Actes du Colloque International de Bamako.

URL : Bamako [http://www.rocare.org/docs/Actes\\_du\\_colloque\\_de\\_Bamako\\_2015](http://www.rocare.org/docs/Actes_du_colloque_de_Bamako_2015)

## **Rapports**

### **A**

Annan Atta, K. (2002, février). *Nous les enfants : Honorer les promesses du Sommet mondial pour les enfants*. URL : [https://play.google.com/store/books/details/Kofi\\_Atta\\_Annan\\_](https://play.google.com/store/books/details/Kofi_Atta_Annan_)

AUF et B M. (2009, 10 décembre). *Actes du séminaire final sur les politiques publiques en éducation : Exemples des réformes curriculaires*.

URL : <http://www.ciep.fr/sites/default/files/publi/actes-reformes-curriculaires>,

### **D**

Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté. (2003, mars).

URL : [https://www.researchictafrica.net/countries/cameroon/Poverty\\_Reduction\\_](https://www.researchictafrica.net/countries/cameroon/Poverty_Reduction_)

Dutercq, Y., Michaut C., et Troger V., (2018, novembre). *Rapport scientifique éducation à l'orientation : Comment construire un parcours d'orientation tout au long de la scolarité ? Cnesco*. URL : [http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211\\_Cnesco](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco)

### **E**

EU, Commission de la culture, de la science et de l'éducation. (2006,7 février). *La place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire*.

URL : <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=11142&r>

### **F**

FMI. (2004, 30 avril). Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos.

URL : <https://www.imf.org/fr/Publications/AREB/Issues/2016/12/31/Annual-Report-of-the->

### **G**

Global Education Monitoring Report (2020). *Education pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux ; rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, 2015*. URL : <https://fr.unesco.org/gem-report/node/832>

GPE. (2002, juin - 2003, septembre). *Document Stratégique Du Secteur De L'Education et de la Formation (2013-2020)*. URL : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/plan->

## **I**

Internationale de l'Éducation. (2009, septembre). Partenariats public-privé dans le secteur de l'éducation. URL : [https://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/200909\\_publication](https://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/200909_publication)

MINEPIAT. (2012, décembre). *Document Stratégique De Partenariat Eu Développement Du Cameroun*. URL : [http://bibliotheque.pssfp.net/livres/DOCUMENT\\_DE\\_STRATEGIE\\_](http://bibliotheque.pssfp.net/livres/DOCUMENT_DE_STRATEGIE_)

## **O**

ONU, Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport 2015.

URL : [https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/#:~:text=Les%20OMD%](https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/#:~:text=Les%20OMD%20)

## **P**

Perdriault M. Fraticelli, M. (2012, 1 mars). *Le Cameroun et les enjeux de développement liés aux ressources naturelles*. Association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (AGTER), Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) [en ligne]. URL : [https://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_chemin/fiche-](https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-)

Plate-forme des organisations de la société civile (DESC CAM). (2010, décembre). Rapport alternatif sur les droits économiques, sociaux et culturels au Cameroun.

URL : [https://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/DESC\\_Cameroon47.pdf](https://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/DESC_Cameroon47.pdf)

## **Articles de journaux ou magazines**

### **A**

Abdulazeez, A. (2014, 11 mars). Les Africains sont-ils responsables de leur sous-développement ? La traite négrière et le colonialisme appartiennent au passé. Les responsables du sous-développement actuel de l'Afrique sont les Africains. *Libre Afrique*. [en ligne].

URL : <https://www.contrepoints.org/2014/03/11/159138-les-africains-sont-ils-responsables-de->  
Actu Cameroun. (2020, 04 juin). Maurice Kamto : l'homme de toutes les incohérences. *Actu Cameroun* [en ligne]. URL : <https://actucameroun.com/2020/04/06/maurice-kamto-lhomme->  
Actu Cameroun. (2019, 31 juillet). Pourquoi les chefs traditionnels ne doivent-ils pas faire la politique ? *Actucameroun.com* [en ligne].

URL : <https://actucameroun.com/2019/07/31/pourquoi-les-chefs-traditionnels-ne->

Andjongo, S. (2016, 1<sup>er</sup> avril). Cameroun : des fonctionnaires sans salaire au mois de mars... *Camer.be* [en ligne]. URL : <http://www.camer.be/50814/12:1/cameroun-des-fonctionnaires-sans-salaire-au-mois-de-mars-cameroun>

## **B**

Berthold, B. (2020, 9 octobre). Ensauvagement à l'Enam : Pendant que le DG Sombou Angoula place la douzaine de membres de sa Famille, le ministre Anderson Le met aussi sa fille Christina Carmen...*ICI CEMAC.COM* [en ligne].

URL : <https://www.icicemac.com/2020/10/09/ensauvagement->

Bidima, F. (2015, 21 juillet). Cameroun : un gâteau national, la « part du lion » de la région du centre ne sert pas aux population. *La Tribune du grand Sud* [en ligne].

URL : <http://ltgsinfos.canalblog.com/archives/2015/07/21/32386637.html>

Biem Tong, M. (2018, 16 juillet). Les journalistes camerounais sont-ils véritablement libres? *CL2P* [en ligne]. URL : <https://www.cl2p.org/les-journalistes-camerounais-sont-ils->

Biya, P. (1990, 4 mai 1987). Je ne crois pas démentir la pensée du président (François Mitterrand) qui pense que je suis le meilleur élève. *Mutations* [en ligne]. URL : <https://www.vie->

[publique.fr/discours/139962-allocation-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-](https://www.vie-publique.fr/discours/139962-allocation-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-)

lisKouagheu, J. (2021, 01 juin). Au Cameroun, des milliards de francs CFA dédiés à la lutte contre le Covid-19 détournés. *Le monde* [en ligne].

URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/01/au-cameroun-des-milliards-de-francs-cfa-dedies-a-la-lutte-contre-le-covid-19-detournes\\_6082404\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/01/au-cameroun-des-milliards-de-francs-cfa-dedies-a-la-lutte-contre-le-covid-19-detournes_6082404_3212.html)

Boko, H. (2020, 5 mai). Un sous-préfet menace de destituer un chef de village qui a osé refuser le don de Paul Biya. *Les Observateurs France24* [En ligne].

URL : <https://observers.france24.com/fr/20200526-cameroun-don-coronavirus-chef-village->

Bounougou, F. (2013, 7 janvier). Doit-on encore croire en Paul Biya ? *Cameroun Voice* [en ligne].

URL : <https://cameroonvoice.com/opinion/2013/01/07/doiton-encore-croire-en-paul->

## **C**

Chahed, N. (2020, 29 juillet). Afrique/Immigration clandestine : 1.750 personnes ont perdu la vie en 2018 et 2019 (HCR). *AA.com*. [en ligne]. URL : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/afrique-immigration-clandestine-1750-personnes-ont-perdu-la-vie-en-2018-et-2019-hcr/1926563>

Chartier, C. (2018, 17 juillet). Ce n'est pas aux Occidentaux de développer l'Afrique. *L'Express* [en ligne]. URL : <https://www.lexpress.fr/actualite/ce-n-est-pas-aux-occidentaux-de-developper-l->

Coupez C. (septembre 2004 – juillet 2006). Demain le monde...les migrants pour vivre ensemble. *Demain-le-monde*, pp.349-350. URL : <http://migration.demain-le-monde.org/article71.html>

Courrier international (2017, 18 août). Cameroun : Paul Biya, libérez le journaliste Ahmed Abba. *Courier international* [en ligne].

URL : <https://www.courrierinternational.com/article/cameroun>

## **D**

De Marie Heungoup, H. (2017, 08 septembre). Cameroun : le risque d'embrasement de la crise anglophone inquiète les francophones. *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/mag/472801/societe/cameroun-le-risque-dembrasement-de-la-crise-anglophone-inquiete-les-francophones/>

Diallo, F. (2019, 29 janvier). Indice de perception de la corruption 2018 : Transparency International pointe la faiblesse des institutions africaines. *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/717426/politique/indice-de-perception-de-la->

## **E**

Engo, J. D. (2013, 24 novembre). L'espoir d'un Cameroun nouveau. *Médiapart* [en ligne].

URL : <https://blogs.mediapart.fr/joel-didier-engo/blog/241113/l-espoir-d-un-cameroun->

Erel Djene (2019, 31 juillet), Pourquoi les chefs traditionnels ne doivent-ils pas faire la politique ? *Actu Cameroun* [en ligne]. URL : <https://actucameroun.com/2019/07/31/pourquoi->

## **F**

Fualdes, N. (2018, 28 Mai). Dette, vingt ans après l'initiative PPTE, retour au point de départ.

*Jeune Afrique* [en ligne]. URL : <https://www.jeuneafrique.com/563026/economie/dette-20->

## **G**

Gotev G. (2015, avril). Bilan décevant pour les objectifs de l'Éducation pour tous. *Euractiv* [en ligne]. URL : <https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/bilan-decevant-pour->

## **J**

Jeune Afrique. (2011, 10 février). Au Cameroun, les détournements de fonds publics atteignent au moins 2,8 milliards d'euros. *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/154408/politique>

[cameroun-les-d-tournements-de-fonds-publics-atteignent-au-moins-2-8-milliards-d-euros/](https://www.jeuneafrique.com/154408/politique/cameroun-les-d-tournements-de-fonds-publics-atteignent-au-moins-2-8-milliards-d-euros/)

Jeune Afrique. (2010, 25 janvier). Paul Biya accusé d'instrumentaliser « Epervier ». *Jeune Afrique* [en ligne]. URL : <https://www.jeuneafrique.com/186293/politique/paul-biya-accus-d->

## **K**

Kody, Z. D. (2001, 11 décembre). Émergence et survie des langues nationales au Cameroun.

*TRANS*, p.1-9. URL : [http://www.ddl.cnrs.fr/fulltext/fflac/Bitjaa\\_2001\\_Langue\\_Cameroun](http://www.ddl.cnrs.fr/fulltext/fflac/Bitjaa_2001_Langue_Cameroun)

Konings, P.J.J. (1996). Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990. *Politique africaine*. pp.25-35. URL : <https://scholarlypublications.universiteitleiden.nl/handle/1887/3499>

Kouassi, C. (2017, 10 janvier) . Afrique : près de 60 ans après les indépendances, les rêves de sécession courent toujours. *Africanews* [en ligne].

URL : <https://fr.africanews.com/2017/10/01/afrique-pres-de-60-ans-apres-les-independances->

## **L**

Le Dizes, J.-F. (2016, 20 janvier). *Cameroonvoice* [en ligne].

URL : <http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-22003.html>

Le Monde. (2006, 12 mai). Des données statistiques propices à la manipulation : Près de la moitié des 6,5 milliards d'habitants de la planète vivent avec moins de 2 dollars par jour. *Le Monde* [en ligne]. URL : [https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/05/12/des-donnees-statistiques-propices-a-la-manipulation\\_771096\\_3208.html](https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/05/12/des-donnees-statistiques-propices-a-la-manipulation_771096_3208.html)

Leveille, J.-T. (2014, 11 novembre). Boko Haram en guerre contre « l'éducation occidentale ». *La Presse* [en ligne]. URL : <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201411/11/01-4817828-boko-haram-en-guerre-contre-leducation-occidentale.php>

## **M**

Mathieu, O. (2016, 06 juillet). Cameroun – Opération Épervier : ces poids-lourds qui restent en prison. *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/339468/politique/cameroun-operation-epervier-poids->

Matomba, S. E. (2016, 29 novembre). Les différents nids de tension: conséquences de la mauvaise gouvernance au Cameroun. *Camer.be* [en ligne].

URL : <http://camer.be/56265/6:1/les-differents-nids-de-tension-consequences-de-la-mauvaise->

Mbadi, O. (2021, 23 mai). « Covidgate » au Cameroun : le FMI réclame un audit indépendant sur la gestion des fonds Covid. *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/1176196/economie/covidgate-au-cameroun-le-fmi-reclame-un-audit-independant-sur-les-milliards-de-francs-cfa-detournes/>

Meunier, M. (2006, 02 mai). Le bout du tunnel ? *Jeune Afrique* [en ligne].

URL : <https://www.jeuneafrique.com/200078/archives-thematique/le-bout-du-tunnel/>

## **N**

Ngoula, J. L. (2017, 10 octobre). Le Kamerun à l'épreuve du séparatisme anglophone. *Observatoire Pharos* [en ligne].

URL : <https://www.observatoirepharos.com/pays/cameroun/kamerun-a-lepreuve-separatisme->

Ngwe, L. (2012, 10 juin). Cameroun: autopsie d'un Etat naufragé - Professionnalisation de l'enseignement supérieur, business et problèmes annoncé. *Germinal Newspaper*, pp.25-32.

URL : [https://germinalnewspaper.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=](https://germinalnewspaper.com/index.php?option=com_content&view=article&id=)

Njilo, A. (2019, 27 juin). Plus de 996 tracteurs abandonnés dans la broussaille à Ebolowa, le gouvernement camerounais peaufine un nouveau projet de machines agricoles. *Cameroun liberty* [en ligne]. URL : <http://camerounliberty.net/afrique/3811>

## **O**

Observatoire des inégalités. (2019, 28 février). Comment évoluent les revenus des riches, des pauvres et des classes moyennes ? *Observatoire des inégalités [en ligne]*.

URL : <https://www.inegalites.fr/Comment-evoluent-les-revenus-des-riches-des-pauvres-et>

Obama, B. (2009, 13 juillet). Discours prononcé par samedi. *Le monde Afrique [en ligne]*.

URL : <https://www.jeuneafrique.com/154408/politique/au-cameroun-les-d-tournements-de-fonds->

## **S**

Sabbah, J. (2017, 11 décembre). 4 astuces d'un diplômé en maths pour manipuler des statistiques.

*Médium [en ligne]*. URL : <https://medium.com/@jonathansabbah/mentir-stat>

Sarkozy, N. (2007, 26 juillet). Le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy. *Le Monde*.

URL : <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar>

Seumo H. (2018, 29 septembre). La force de l'expérience »: Paul Biya plagie le slogan de campagne de feu Omar Bongo du Gabon. *Cameroun Actu [en ligne]*.

URL : <https://www.camer.be/70505/6:1/cameroun-la-force-de-lexperience-paul-biya-plagie-le-slogan-de-campagne-de-feu-omar-bongo-du-gabon-cameroon.html>

Soudan, F. (2010, 20 mai). Dans la tête de Paul Biya, Cameroun, deux hommes, une nation. *Jeune Afrique [en ligne]*.

URL : <https://www.jeuneafrique.com/dossiers/cameroun-deux->

## **T**

Tadjuidje, I. E. (2010, 10 avril). Notre société et nous - L'initiation traditionnelle : signification et objectifs. *L'effort camerounais [en ligne]*. URL : <http://www.leffortcamerounais.info/>

## **V**

Vircoulon, T. (2018, 08 juillet). L'émergence : une épée de Damoclès sur l'Afrique ? Le concept d'émergence, qui domine le discours sur l'Afrique depuis quelques années, est sujet à questions au sein d'un continent toujours en développement. *Le Point [en ligne]*.

URL : <https://www.lepoint.fr/economie/l-emergence-une-epée-de-damocles-sur-l-afrique-08->

## **Y**

Younoussa, B. M. (2017, 3 janvier). Cameroun, Inactivité, 27% de jeunes sont au chômage.

*Camer.be [en ligne]*. URL : <http://camer.be/56983/12:1/cameroun-inactivite-27-de-jeunes-sont-au->

## **Z**

Zola Ndé Tchoussi, E. (2020, 2 mai). Cameroun/Gérontocratie : ces vieillards qui nous gouvernent.

*Journal du Cameroun.Com [en ligne]*. URL : <https://www.journalducameroun.com/364889-2->

## Internet

### A

Académie française. (2013, 8 juillet). *Martyr et Martyre*. Académie française. Consulté le 23/03/2020. URL : <http://www.academie-francaise.fr/martyr-et-martyre>,

Agence française de développement. (2018, 8 janvier). *Le partenariat mondial pour l'éducation, c'est quoi?* Dernière consultation, le 22/07/2021.

URL : <https://www.afd.fr/fr/actualites/le-partenariat-mondial-pour-leducation-cest-quoi>

Allafrica. (2019, 3 avril). Cameroun : Fustel De Coulange. Dernière consultation, le 17/04/2019.

URL : <https://fr.allafrica.com/stories/201904031014.html>,

Andjongo, S. (2016, 01 avril). *Cameroun : des fonctionnaires sans salaire au mois de mars...* Dernière consultation, 18/02/2021.

URL : <http://www.camer.be/50814/12:1/cameroun-des-fonctionnaires-sans-salaire-au-mois->

### B

Bantu Biko. (2015, 8 mars). *Récapitulatif des fraudes généralisées du gouvernement Biya dans les grandes Ecoles du Cameroun*. Dernière consultation le 02/12/2016.

URL : <http://www.autantledire.com/fraude-generalisee>

Barka Ba, (2011, 26 avril). *Ces chefs de guerre qui ont porté Ouattara au pouvoir. Célèbre comme l'homme du «commando invisible» ou plus discrets, ces chefs militaires ont bataillé contre l'armée ivoirienne fidèle à Laurent Gbagbo. Objectif: assurer la victoire d'Alassane*. Dernière consultation, le 31/10/2020. URL : <http://www.slateafrique.com/1575/chefs-de-guerre-qui-ont-porte-ouattara-au->

Bedzigui, C. (2020, 9 juillet). *Pour l'honneur des Ekangs*. Dernière consultation, le 21/10/2020

URL : <https://www.facebook.com/bedzigui>

Boubakari, S. (2015, mars). Education à la non-violence active, aux droits humains et à la paix.

Dernière consultation, le 14/09/2021. URL : [http://www.irenees.net/bdf\\_dossier-](http://www.irenees.net/bdf_dossier-)

Brès, B. (2021). *Le Système LMD et les enjeux de la professionnalisation*. Dernière consultation, le 14/09/2021. URL : <https://docplayer.fr/25742852-Le-systeme-lmd-et-les-enjeux-de-la->

### C

Cameroun. (2021, 9 septembre). *Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)*. Dernière consultation, le 09/09/2021. URL : <https://www.google.fr/search?q=+Maladie+%C3%A0+coronavirus+2019+>

Cameroun (2020, 17 mars). *PopulationData Net*. dernière consultation, le 09/01/2021.

URL : <https://www.populationdata.net/pays/cameroun>

Cameroun. (2016, 23 Octobre). *Dialogue islamo-chrétien* ; Dernière consultation le 05/12/2016.

URL : <http://www.ihsnews.net/le-cameroun-accuse-la-france-de-soutenir-boko->



Countrymeters. *Population du Cameroun (1951 - 2021)*. Dernière consultation, le 09/01/2021.

URL : <https://countrymeters.info/fr/Cameroon>,

## **E**

Ecole branchée sur la famille. (2021). *Équivalence des niveaux scolaires et âge des enfants en classe*. Dernière consultation le 15/12/2015. URL : <http://www.ecolebranchee.com/equivalences>,

Etoa, M. E. (2006, 21 juillet). *Dot - campagne contre le commerce des femmes au Cameroun*.

Dernière consultation, le 25/08/2020. URL : <https://www.genreenaction.net/Dot-campagne-->

L'éducation de l'enfant beti publié dans <http://www.culturevive.com/betifang>

## **G**

Garnier, N. (2011, 21 novembre). *Les conflits intergénérationnels sur l'éducation des enfants*.

Dernière consultation, le 24/08/2020. URL : [https://www.lapresse.ca/vivre/famille/dre-](https://www.lapresse.ca/vivre/famille/dre-nadia/201111/21/01-4470101-les-conflits-intergenerationnels-sur-leducation-des-enfants.php)

[nadia/201111/21/01-4470101-les-conflits-intergenerationnels-sur-leducation-des-enfants.php](https://www.lapresse.ca/vivre/famille/dre-nadia/201111/21/01-4470101-les-conflits-intergenerationnels-sur-leducation-des-enfants.php)

## **K**

Kohl, S. *Les théories évolutionnistes en anthropologie sociale*. Dernière consultation, le

14/09/2021. URL : [https://www.carabinsnicois.fr > download](https://www.carabinsnicois.fr/download)

## **L**

La Banque des Territoires. (2021). *Economie Sociale et Solidaire*. Dernière consultation, le

14/09/2021. URL : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>,

La Banque des Territoires - *Economie Sociale et Solidaire*. Dernière consultation, le 12/05/2019.

URL : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

Le système administratif colonial. Dernière consultation, le 14/09/2021.

URL : <http://colonisationrci.free.fr/textes/2administration.htm>,

## **M**

Moisset, P. (2021, 8 février). *Gouverner par le verbe* In les pros de la petite enfance. Dernière consultation, le 04/07/2021. URL : [https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/paroles-](https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/paroles-de-pro/chroniques/les-chroniques-de-pierre-moisset/gouverner-par-le-verbe-par-pierre-moisset)

[de-pro/chroniques/les-chroniques-de-pierre-moisset/gouverner-par-le-verbe-par-pierre-moisset](https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/paroles-de-pro/chroniques/les-chroniques-de-pierre-moisset/gouverner-par-le-verbe-par-pierre-moisset),

Müller, G. (2020, 02 janvier). *Un partenariat pour des réformes*. Dernière consultation, le

08/09/2021. URL : [https://www.deutschland.de/fr/topic/politique/la-cooperation-pour-le-](https://www.deutschland.de/fr/topic/politique/la-cooperation-pour-le-developpement-des-partenariats-)  
[developpement-des-partenariats-](https://www.deutschland.de/fr/topic/politique/la-cooperation-pour-le-developpement-des-partenariats-)

## **N**

Newton A. B. (/2014, 11 décembre), *Comment devient-on martyr ?* Dernière consultation, le

25/08/2020. URL : <https://sans-detour.blog4ever.com/comment-devient-on-martyr> Nitcheu, Brice.

(2019, 10 novembre). *Des entreprises camerounaises en faillite ou vendues sous Paul Biya.*

Dernière consulté le 11/08/2020.

URL : <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/features/Des-entreprises-camerounaises-en-faillite-ou-vendues-sous-Paul-Biya-475625>

Nonos, F. (2021, 12 janvier). *Cameroun – Scandale : La journaliste Adèle Mballa Atangana citée dans une affaire de détournements de 465 millions de FCFA.* Dernière consultation, le 24/02/2021.

URL : <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-scandale-la-journaliste-adele-mballa->

## **O**

ONU, Département de l'information. (2010, 1 septembre). *Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres grandes maladies.* Dernière consultation le 29/10/2018.

URL : [http://www.statisticcameroon.org/downloads/OMD/Rapport\\_national\\_OMD\\_2012](http://www.statisticcameroon.org/downloads/OMD/Rapport_national_OMD_2012)

## **P**

PopulationData Net. (2020, 17 mars). *Cameroun.* Dernière consultation, le 09/01/2021.

URL : <https://www.populationdata.net/pays/cameroun>,

## **R**

Robo P. (1996, avril). *Politiques éducatives et éducation nationale.* Dernière consultation, le 13/09/2020. URL : [http://probo.free.fr/ecrits\\_divers/politiques\\_educatives.htm](http://probo.free.fr/ecrits_divers/politiques_educatives.htm)

## **S**

Sniil. *Les besoins fondamentaux selon V Henderson.* Dernière consultation, le 23/04/2019.

URL : <https://www.sniil.fr/91-dsi/131-echelle-devaluation-des-quatorze-besoins-selon-virginia->

Système administratif colonial. (2007, 27 Juillet). *Système administratif colonial.* Consultation, le 07/09/2013. URL : <http://colonisationrci.free.fr/textes/2administration.htm>

## **T**

Tadajeu, U. (2014, 03 janvier). *Cameroun : pourquoi des images du président Paul Biya dans une université* Dernière consultation, le 27/10/2020

URL : <https://tamaafrika.mondoblog.org/2014/01/03/quest-ce-que-les-images-du-president->

## **U**

UNESCO, UIS. (2021). *Cameroun : Education et alphabétisation.* Dernière consultation, le 05/03/2021. URL : <http://uis.unesco.org/fr/country/cm>,

Unesco, B IE. (2010/2011). *Données mondiales de l'éducation, VII Ed.* Dernière consultation, le 14/09/2021. URL : <http://www.ibe.unesco.org>,

## **V**

Voix d'Afrique. *Le chômage des jeunes africains*. Dernière consultation, le 21/04/2019.

URL : [http://peresblancs.org/chomage\\_jeunes\\_africains.htm](http://peresblancs.org/chomage_jeunes_africains.htm),

## **W**

Wathi. (2018, 25 septembre). La situation de l'éducation au Cameroun. Dernière consultation, le 26/05/2020. URL : <https://www.wathi.org/election-cameroun-2018>

## **Y**

Younoussa, B. M. (2017, 03 janvier). *Cameroun, Inactivité, 27% de jeunes sont au chômage*.

Dernière consultation, le 21/04/2019. URL : <http://camer.be/56983/12:1/cameroun-inactivite-27-de-jeunes-sont-au-chomage-cameroun.html>

## **Annexes**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Annexe N° 01**

**Convention de co-tutelle entre les Universités Paris-Est (France)  
et Yaoundé I (Cameroun)**

## CONVENTION DE COTUTELLE DE THESE

Entre

L'UNIVERSITE PARIS-EST, représentée par son président

Et

L'UNIVERSITE de Yaoundé 1, représentée par son recteur

- Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse, modifié par l'arrêté du 7 août 2006 ;
- Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat ;
- Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale;

Les deux universités signataires donnent leur accord à la préparation d'une thèse de Doctorat dont la réalisation et la soutenance s'effectuent sous la responsabilité conjointe des deux établissements selon les modalités suivantes.

**Article 1 :** Le candidat faisant l'objet de cette convention est :

M. François Xavier Nssi Essono

### **Titre I : Modalités administratives**

**Article 2 :** Sujet de la thèse : Gouvernance et politique éducative au Cameroun : rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance éducative camerounaise

La thèse est dirigée

- à l'Université Paris-Est par :

M. Yves Palau

Titre : Maitre de conférences

au Laboratoire : Lipha, ex Largotec

- A l'Université de : Yaoundé 1 par

M. Mebenga Tamba Luc

Titre : Professeur

A : UFRD en Sciences Humaines et Sociales, département d'anthropologie

qui s'engagent à exercer pleinement la fonction de Directeur de Thèse auprès du doctorant, en collaboration avec le ou les autres directeurs de thèse.

**Article 3 :** les deux Universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle de la thèse soutenue.

La publication, l'exploitation et la protection du sujet de la thèse et des résultats de recherche sont assurés par les deux laboratoires d'accueil du doctorant conformément aux procédures spécifiques à chaque pays.

**Article 4 :** le candidat s'inscrit dans chacune des deux universités. Il est dispensé du paiement des droits dans une des deux universités.

M. François Xavier Nssi Essono : effectue le paiement de ses droits d'inscription auprès de l'Université : Paris Est  
Dans le cas où l'étudiant ne paie pas ses droits auprès de l'Université Paris-Est, il doit fournir un justificatif de paiement fourni par l'autre université.

Sa couverture sociale est assurée par : la CMU, en France

Date d'inscription en thèse : 12 novembre 2014, en année 2

**Article 5 :** La préparation de la thèse s'effectue par périodes alternées entre les deux établissements selon les modalités suivantes :

Travaux de recherche effectués à l'Université Paris-Est :

Durée : .....du.....12 novembre 2014.....au 25 janvier 2015.....

Durée : .....du.....01 mars 2015.....au.....28 juin 2015.....

Durée : .....du.....01 août 2015.....au.....24 janvier 2016.....

Travaux de recherche effectués à l'Université de Yaoundé 1 :

Durée : .....du.....26 janvier.....au...28 février 2015.....

Durée : .....du...29 juin 2015.....au...31 juillet 2015.....

Durée : .....du.....25 janvier 2016 .....au.....29 février 2016.....

La durée prévisionnelle des travaux de recherche est fixée à 3 ans.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

**Article 6 :**

Hébergement de l'étudiant dans le pays d'accueil : logement habituel où il loge actuellement  
Aides financières dont l'étudiant bénéficie : pas de bourse

**Titre II : Modalités pédagogiques**

**Article 7 :** La thèse donne lieu à une soutenance unique à l'Université Paris Est

Elle est reconnue par les deux établissements. L'Université Paris-Est s'engage à délivrer le diplôme de docteur ;  
l'Université de Yaoundé 1 s'engage à délivrer le diplôme équivalent intitulé : doctorat

**Article 8 :** Le jury de soutenance est désigné d'un commun accord par les Présidents des deux universités partenaires.

Il est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants, et comprend des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder 8.

Les rapporteurs sont extérieurs aux deux établissements concernés.

**Article 9 :** La thèse sera rédigée dans la langue suivante : français

Un résumé sera produit dans la langue suivante : français et anglais

**Article 10 :** M. François Xavier Nssi Essono soutiendra sa thèse dans la langue suivante : français

Il (elle) présentera un résumé oral dans la langue : français

**Article 11 :** Pour l'Université Paris-Est, les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses sont régies par l'arrêté du 7 août 2006.

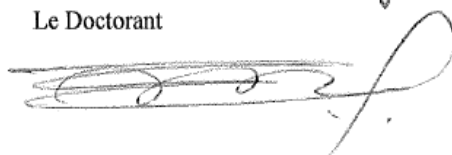
Pour l'Université de Yaoundé 1, ces modalités sont régies par : Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse

Fait à ... *Yaoundé* ... en quatre exemplaires, le *02 MARS 2015* .....

Pour l'Université Paris-Est :

Pour l'Université... *de Yaoundé I*

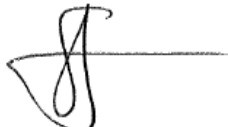
Le Doctorant



Le Directeur de Thèse



Le Directeur de l'Ecole Doctorale



Le Président

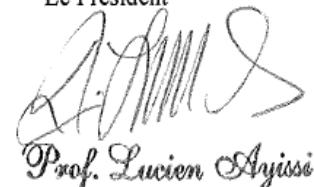


Le Directeur de Thèse



PROF. DR LUC MEBENGA YAGUA  
Maître de Conférences

Le Président



Prof. Lucien Ayissi





## AVENANT CONVENTION DE COTUTELLE DE THESE

---

Entre

L'Université Paris-Est,  
Communauté d'universités et établissements,  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
N° SIRET 130 028 079 00015,

Ci-après désigné « UPE »,  
Sis à la Cité Descartes, 6-8 avenue Blaise Pascal, 77455 Marne-la-Vallée,

Représenté par son Président, Monsieur Alexandre Maitrot de la Motte,

Et

L'Université Yaoundé 1

Représentée par son Recteur Prof. Lucien Ayissi,

Ci-après individuellement désigné « l'établissement » ou collectivement « les établissements ».

- Vu la convention de cotutelle de M. François Xavier NSSI ESSONO signée le 2 mars 2015 entre les parties,

-Après accord de l'université partenaire et consultations des deux directions de thèses,

Il a été convenu ce qui suit :

*Article 1* : Les dispositions suivantes de la convention de cotutelle susmentionnée sont modifiées comme suit :

- Article 2 : [...] la thèse est dirigée au niveau de Université Paris-Est par Monsieur Xavier PONS.
- Article 5 : [...] La durée prévisionnelle des travaux est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

*Article 2* : Monsieur François Xavier NSSI ESSONO doit soutenir sa thèse avant fin décembre 2021.

*Article 3* : Les autres dispositions de la convention de cotutelle visée restent inchangées.

Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun

Fait à Champs-sur-Marne, le 15 juin 2021, en 3 exemplaires originaux,

Pour l'Université Paris-Est (France)  
(Cameroun)

Pour l'Université de Yaoundé I

<b>Le doctorant</b>  François Xavier NSSI ESSONO	
<b>Le Directeur de Thèse</b>  Xavier PONS	<b>Le Directeur de Thèse</b>  Prof. Luc MEBENGA TAMBA
<b>Le Directeur de l'Ecole doctorale</b>  Rémy BOURGUIGNON	<b>Le Coordonnateur de l'Ecole doctorale (CRED/SHSE)</b>  Prof. Jacques Philippe TSALA TSALA
<b>Le Président</b>  Alexandre Maitrot de la Motte	<b>Le Recteur</b>  Prof. Maurice Aurélien SOSSO

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Annexe N° 02**

**Entretiens semi-directifs avec des acteurs et partenaires  
de la gouvernance de l'éducation au Cameroun**

**Entretien 8 avec un élu de la République, Yaoundé, 20/06/2015 de 15h – 16h30**

**Comment appréciez-vous les différents slogans qui ont marqué les politiques publiques du régime en place au Cameroun et qu'est-ce que ces derniers ont changé dans le domaine de l'éducation ?**

*« Le but principal de ses slogans politiques serait d'assurer son maintien au pouvoir en formattant les esprits des Camerounais au travers des promesses d'un avenir meilleur, surtout pendant la période de la grave crise économique qui va secouer le pays aux lendemains de son arrivée au pouvoir ... ».*

*« Par le bout d'un grand tunnel de la misère qui s'achèvera par une corruption qui gangrènera tout l'appareil de l'Etat camerounais au point où le Cameroun sera cité à plusieurs reprises par Transparency international comme l'un des pays les plus corrompus au monde ... ».*

**Comment appréciez-vous la politique de la rigueur et de la moralité qui a semblé caractériser le début règne de l'actuel président de la République du Cameroun et quel est l'impact de cette politique dans le domaine de l'éducation aujourd'hui au Cameroun ?**

*« Cette supercherie ne durera que 12 ans. Le temps pour Paul Biya de régner sur le pays pendant deux autres mandats que prévoyait justement la Constitution. En effet, arrivé à la fin de son second septennat, l'actuel président de la République, en complicité avec quelques pontes du régime a tôt fait de prendre le peuple en otage en lui imposant un référendum dont il ne mesurait pas, pour un plus grand nombre, la portée de l'acte historique et anticonstitutionnel qu'il allait poser. Toujours est-il que, par une violation de l'Article 6, Alinéa 2 de la Constitution de 1996, telle que le témoigne le biffage pur et simple du présent Alinéa « 2. Le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans ~~renouvelable une fois~~. Il est rééligible », la limitation à deux mandats sera honteusement remplacée la rééligibilité à un nombre de mandats illimité ! L'imposition d'une véritable monarchie dans un pays qui se réclame pourtant démocratique. Et alors même que, ni la mise sur pied du Conseil constitutionnel, ni celle du Sénat, dont l'importance est pourtant avérée en matière de révision de la Constitution, n'étaient pas encore chose faite, puisque ce n'est qu'en 2018, à la veille des dernières élections que ces Institutions prendront forme au Cameroun. Comme pour dire que les véritables « grandes ambitions » et « grandes réalisations » que l'actuel chef de l'Etat camerounais a vendu au peuple pendant des décennies, ne se limitaient qu'à l'atteinte de ses propres objectifs. Ceux de demeurer éternellement au pouvoir... ».*

**Le fait que la plupart des cadres de l'action publique au Cameroun se retrouve en prison aujourd'hui ne traduit-il pas le sérieux de l'application des mesures de la gouvernance dans notre pays ?**

*« Réglant quelques comptes politico-stratégiques par l'incarcération de l'essentiel de tous ceux de ses collaborateurs qui avaient mené le combat de « la sortie du tunnel » avec lui dans les grands tunnels de la privation des libertés, telle qu'en témoigne la surpopulation carcérale dans nos prisons et le nombre des anciens ministres et directeurs généraux du Cameroun qui y sont détenus depuis des décennies... ».*

**Entretien 9 avec un élu de la République, Yaoundé, 18/06/2018, 14h30 – 16h00**

**Comment appréciez-vous l'implication de l'intelligentsia Africaine dans l'élaboration des réflexions pour l'amélioration de la gouvernance en Afrique ?**

*« S'il y a une attitude qui peut définir de manière générale le comportement du critique du débat public en Afrique par l'essentiel de l'intelligentsia africaine et même du politique, c'est celle de l'usage de la politique d'esquive dans la reconnaissance des responsabilités vis-à-vis du marasme sociopolitique et culturel dans lequel patauge ce continent. Au lieu d'assumer personnellement les dérives de l'Etat néo-patrimonialisé, les Africains préfèrent se renvoyer mutuellement, et surtout attribuer l'origine de leurs malheurs aux autres et particulièrement à l'entreprise coloniale comme si l'Afrique était le seul continent qui a connu la colonisation. Pire encore, les principaux responsables, nos dirigeants, lorsqu'ils n'accusent pas la Communauté internationale, ne reconnaissent, comme monsieur tout le monde, les causes des difficultés que vivent leurs compatriotes alors que l'essentiel des choix politiques repose sur eux et se servent des influences extérieures comme boucliers... ».*

**Pensez-vous que les dirigeants Africains utilisent efficacement la diversité socioculturelle qui caractérise l'Afrique pour l'amélioration de la gouvernance dans ce continent ?**

*« L'ethnicisation et la tribalisation du lien social et politique constituent une véritable arme fatale entre les mains des dirigeants Africains aujourd'hui. Une arme qu'ils utilisent sans modération contre leurs adversaires politiques dans la logique de renforcement de la néo-patrimonialisation des Institutions publiques sous fond de résurgence de l'héritage patrimonialiste perdu... ».*

## **Comment expliquez-vous le manque de motivation de la jeunesse Camerounaise à s'impliquer activement dans la gouvernance au Cameroun ?**

*« L'hyper-gérontocratisation de la société traditionnelle africaine est responsable de la confiscation du pouvoir et du retard que l'Afrique accuse pour son émergence. En effet, à cause de l'importance de son rôle au sein de la société, le vieillard africain n'est jamais considéré comme un invalide, un homme qui attendrait tout de la société. Pour les Africains, c'est une étape capitale dans l'ascension sociale. Il est source de sagesse ancestrale et de bénédictions pour les jeunes générations. Chez le négro-africain traditionnel en général et pour le jeune bété en particulier, la bénédiction des aînés et surtout des vieillards de son clan est une véritable aubaine pour la réussite sociale. Il faut donc rester soumis à la volonté des vieux et donc aussi à la sclérose de l'avenir de l'Afrique qui est orientée vers le passé. Aussi, prétendre vivre en Afrique ce qui est arrivé en France avec la désignation d'un gamin comme Président de la République relève d'un sacrilège »...».*

*« En Afrique, certaines réalités traditionnelles de l'éducation de l'enfant africain et certains proverbes ont entraîné l'échec de l'émergence du continent noir au contact avec la civilisation occidentale. C'est le cas de ces proverbes fang-beti : « mbèkoa boanga tege ken ai tsè (tout met confexionné par des enfants est toujours raté) ; « abin moan d'adang kog édi ésia (le testicule de l'enfant ne peut grossir plus que celui du père); « oyem w'adang kig dzoe (la langue ne peut enjamber le nez). Ces deux derniers proverbes voulant dire qu'un enfant n'aura jamais raison devant son père ou devant n'importe quel autre ancien de la tribu ; « moanga akarkig bom ngoam abog akuli (l'enfant ne joue pas au tambour dans une grande fête), pour dire que là où on aborde des problèmes sérieux, comme ceux qui concernent l'avenir de notre pays, les enfants, n'ont pas voix au chapitre. A souligner les enfants ici sont en fait des adultes qui ont dépassé l'âge de 20 voire même 40 ans et qui sont pourtant pleins de talents à mettre à contribution dans le développement de notre pays. Comment pouvez-vous prétendre développer un pays avec une telle philosophie qui inhibe totalement les jeunes talents ?*

*C'est le cas aussi de cette sagesse qui voudrait que l'enfant ne puisse pas parler en mangeant. Ce sont de telles « sagesse » qui sont à l'origine de la politique du ventre décriée par François Bayart. Ne dit-on pas en Afrique que « la bouche qui mange ne parle pas » ? Les dirigeants africains se sont servis de ce fait social pour réduire l'opposition démocratique au silence. On a en effet, constaté que chaque fois qu'un opposant politique ou alors toute personne qui avait pris le courage de dénoncer recevait une nomination, par le fait même, elle cessait toutes revendications. Par ailleurs, l'éducation de l'enfant Africain est orientée uniquement vers la satisfaction des besoins primaires et ce, dans le*

*cadre restreint de la famille et à une moindre mesure, du clan. Ceci entraîne inéluctablement, d'une part, des comportements de tribalisme qui empêchent l'Africain d'associer ceux qui ne sont pas de sa famille, de sa tribu ou de son clan dans la gestion des responsabilités une appelé à la tête d'une Institution qui pourtant est nationale. Tout ceci a comme conséquences, sur le plan international, une faible attraction pour la gouvernance partenariale dont vous parlez. Sur le plan national, nous nous retrouvons pour le cas du Cameroun, avec des Institutions où on ne rencontre que des personnes appartenant à une même aire géographique. D'autre part, chez, à cause de cette tribalisation dans la gestion des politiques publiques, le développement se confond à la politique de l'équilibre régional qui voudrait que les postes de responsabilités soient confiés aux personnes, non parce qu'elles sont compétentes pour le poste, mais parce qu'elles appartiennent à telle ou telle aire géographique. Et lorsqu'on demande à l'actuel gouvernement camerounais de répondre aux revendications des manifestations sociales dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, on se retrouve avec des réponses du genre « ils ont le poste de Premier Ministre depuis les indépendances et plusieurs Ministres sont originaires de ces deux Régions ». Comme-ci le nombre d'entreprises et la construction des infrastructures diverses étaient proportionnellement égal au nombre de personnes nommées dans une région. Il en est aussi de notre absence totale d'ambitions pour des grands projets de développement. Combien de pays africains sont capables de se lancer dans les investissements infrastructurelles tel que cela se vit en Occident ? N'avons-nous pas besoin, nous aussi des autoroutes, des gratte-ciels, des avions, d'explorer la lune et les autres planètes ? Tout cela n'intéresse pas beaucoup les Africains parce qu'étant traditionnellement habitués à une économie de subsistance. Et lors que de tels projets sont pensés, il n'est pas surprenant de voir les finances qui y sont affectées terminer leur course dans les poches des particuliers qui les ramènent en Occident pour les dépenser pour des besoins individuels... ».*

**Ne pensez-vous pas que la colonisation a été une chance pour l'Afrique à cause de l'avènement de la modernité qui a permis l'émergence occidentale ?**

*« C'était trop beau pour être vrai. Penser que la colonisation fut une œuvre humanitaire. En effet, comment comprendre qu'alors que l'Occident avait déjà manifesté son intérêt pour la main d'œuvre et les nombreuses richesses du continent africain au travers des invasions barbares et l'esclavage, il allait subitement changer sa politique de conquêtes avec la colonisation ? Bien sûr que non. C'est seulement la stratégie qui avait changé, mais, la philosophie restait la même. Imposer la civilisation occidentale dans le monde entier tout comme l'Afrique, à travers la civilisation pharaonique avait imposé la sienne pendant des siècles. Mais alors que les invasions barbares et l'esclavage s'étaient caractérisés par des violences atroces, la colonisation se devait de revêtir un visage plus humain*



*pour faire oublier, le temps de prendre des positions stratégiques, les horreurs des premiers séjours des Occidentaux en Afrique. Aussi, même comme son authenticité reste à prouver, le fameux Discours attribué à Léopold II, pour la colonisation belge au Congo, dénote bien les intentions de la fameuse « Mission civilisatrice » de l'Occident en Afrique, utiliser le nom de Dieu et l'école pour l'exploitation des richesses africaines. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut vraiment prendre avec des pincettes la plupart de ces idéologies contemporaines de mondialisation, de démocratie, de gouvernance et que sais-je encore. Pour moi, il est tout simplement question, après la débâcle de la première et de la deuxième guerre mondiale, où les Africains qui ont pris conscience, avec des atrocités commis au sein de leurs propres territoires, des limites de ceux qu'ils considéraient comme des dieux, que l'Occident trouve d'autres stratégies pour garder leur mainmise sur l'Afrique. Dans tous les cas, les Occidentaux ont une très lourde part de responsabilité dans les malheurs de l'Afrique. Il revient donc aux Africains de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes et de ne pas penser que ce soit les Occidentaux qui laissent leurs propres problèmes pour venir résoudre les leurs. Malheureusement, nos dirigeants sont bien conscients de cette évidence, mais préfèrent s'associer aux ravisseurs pour prendre leurs propres frères en otage. Il s'agit cependant d'une complicité gagnants-gagnants. Nous vous laissons le sol et le sous-sol africains, vous nous donnez le pouvoir et les aides financières. C'est malheureusement cela votre gouvernance partenariale... ».*

**Pensez-vous l'école occidentale a réussi là où l'éducation traditionnelle a échoué en Afrique et au Cameroun ?**

*« La raison pour laquelle l'éducation moderne n'a pas pu produire en Afrique les mêmes résultats qui ont permis à l'éducation traditionnelle négro-africaine de fonder des grands empires et former de grands dirigeants que l'Afrique a connus avant la colonisation est la grande duplicité de l'école occidentale... ».*

**Comment appréciez-vous l'adoption des mesures de la gouvernance au Cameroun et la maîtrise de cette idéologie par l'ensemble de la société Camerounaise ?**

*« Au Cameroun, la notion de gouvernance se mange dans toutes les sauces. Elle dit tout, sauf ce que la gouvernance doit réellement être. Le gouvernement et les politiciens s'en servent comme avec les idéologies-clichées qui l'ont précédée, à savoir : la démocratie ; sortie du tunnel ; les fonds PPTE (pays pauvres et très endettés); les Plans d'Ajustements Structurels (PAS) et j'en passe. Il s'agit, pour ces derniers, tout simplement de la récupération des mesures des bailleurs de fonds qui cherchent dans leur entreprise de maintenir leur monopole sur les politiques publiques et les*

*richesses africaines. Ils s'en servent comme slogans politiques en donnant l'impression qu'ils sont en osmose avec les politiques publiques des grandes puissances. Le pire dans tout cela est que l'élite intellectuelle et universitaire se comporte en véritable complice d'un tel jeu. Dans nos Universités, la gouvernance est enseignée comme une nouvelle trouvaille qui s'ajoute à ces nombreux modules infligés aux étudiants sans malheureusement aucun rapport avec les réalités du terrain. Que dire du pauvre peuple qui vit et consomme tout ceci, supposé changer leur quotidien, mais qui les éloigne encore de plus en plus de l'émergence qui leur est présentée tous les jours comme un mirage ...».*

*« [...] parce que cela concerne uniquement les responsables des services publiques, mais aussi au vu du nombre important des anciens responsables des services publics que cette idéologie a conduit dans les prisons, elle permet à l'Etat de reprendre la main sur la gestion des biens publics mise en mal par ceux qui les confondent à leurs biens personnels... ».*

*« [...] des trophées de guerre au compte des victoires chimériques de Paul Biya pendant ses nombreuses années de pouvoir... ».*

### **Entretien 10 avec un élu de la République, Yaoundé, 09/06/2018, 11h – 13h**

**Comment appréciez-vous l'adoption des mesures de la gouvernance au Cameroun et la maîtrise de cette idéologie par l'ensemble de la société Camerounaise ?**

*« Cette politique a pratiquement réussi à Paul Biya qui s'était organisé depuis le début de son règne avec ses gouvernements de sorte que ces derniers présentent toujours les initiatives de la Communauté internationale comme émanant de la volonté politique du régime de Yaoundé. Il fallait alors faire du Président Paul Biya presque un demiurge qui, lorsqu'il n'inspirait pas cette Communauté internationale dans ses politiques à l'adresse de l'Afrique, il s'assumait comme meilleur interlocuteur pour les accompagner dans le continent noir. Cela lui a d'ailleurs valu d'être qualifié très tôt de « meilleur élève de la France » à une certaine époque... ».*

*« Comme si elle devait s'africaniser, la gouvernance qui avait déjà une existence et une logique propre en Occident donne l'impression d'avoir opéré une mue en arrivant en Afrique. En effet, la gouvernance renferme en elle-même, si nous nous référons aux attributs que lui confère la Communauté internationale, le principe d'une gestion efficace et efficiente de l'action publique. Pourquoi lui attribuer encore le qualificatif « bonne » sur le terrain des politiques publiques africaines. Je pense pour ma part qu'en complicité avec la même Communauté internationale qui ne*

*s'embarrasse pas des qualificatifs pour exprimer les réformes managériales des politiques publiques en cours en Occident, les dirigeants Africains ont encore une fois de plus cherché à s'approprier l'idéologie de la gouvernance en la qualifiant de « bonne » une fois en Afrique pour donner l'impression qu'elle devenait autre chose entre leurs mains que ce que la Communauté internationale et la nécessité de l'évolution des techniques managériales bureaucratiques ont souhaité qu'elle soit. La « bonne » gouvernance ne constitue donc autre chose en Afrique qu'un autre de ces slogans vides de sens que nos dirigeants nous servent régulièrement en donnant l'impression qu'ils suivent la marche du monde alors même qu'ils en éloignent l'Afrique davantage à travers la survivance dans nos Etats des pratiques administratives d'une autre époque ».*

*« Le concept de mal gouvernance semble être celui qui traduit le mieux ce qui se passe dans notre société. En effet, si le qualificatif « bonne » associé à la notion de gouvernance en Afrique semble contribuer à l'endormissement de l'opinion publique en Afrique en donnant l'impression que les pouvoirs publics font tout ce qui est dans leurs cordes pour rendre la vie abordable alors qu'elle ne constitue que l'expression d'un autre slogan politique à la mode, la mal gouvernance par contre traduit réellement ce qu'est l'action publique en Afrique et au Cameroun. Elle est même la face cachée de ce que la bureaucratie administrative et néo-patrimoniale nous a toujours servi depuis les indépendances. Et s'il y a une maladie épidémique dont souffre les Etats africains, c'est celle-là : la mal gouvernance ».*

### **Entretien 11 avec un Parent d'élève du secondaire, Douala, 18/06/2018, 17h30 – 19h30**

**Que pensez-vous de l'idéologie de la gouvernance dans notre pays ?**

*« [La] bonne gouvernance » est « une affaire de l'Etat », au sens propre d' « affaire d'Etat ». « parce que cela concerne uniquement les responsables des services publiques... ».*

**Comment analyseriez-vous les mécanismes d'appropriation de l'idéologie de la gouvernance par le régime actuel au Cameroun ?**

*« [A cause du ] nombre important des anciens responsables des services publics que cette idéologie a conduit dans les prisons, elle permet à l'Etat de reprendre la main sur la gestion des biens publics mise en mal par ceux qui les confondent à leurs biens personnels... ».*

**Entretien 12 avec un Parent d'élève, Yaoundé, 14/02/2015 de 10h – 12h00**

**Pensez-vous que les Africains aient une part de responsabilité dans les différents maux qui minent notre continents aujourd'hui ?**

*« L'homme noir est maudit depuis les origines. Cette malédiction provient du comportement du notre ancêtre, Cham qui avait vu la nudité de son père Noé. En effet, Noé avait trois fils. L'aîné, Cham qui avait la peau noire était venu trouver leur père ivre mort et s'était dénudé. Au lieu de cacher la nudité de son père, il s'était plutôt mis à se moquer de ce dernier dans toute la contrée racontant à qui voulait l'entendre que son ivrogne de père était encore une fois de plus tombé dans l'un de ses comas éthyliques comme d'habitude. Heureusement, son cadet, Japhet, ancêtre des blancs venu après son frère aîné avait plutôt choisi de couvrir son père à l'aide d'un pagne en marchant à reculons pour ne pas voir la nudité de son père. A son réveil, Noé avait été mis au parfum de ces deux attitudes de ses fils et avait maudit Cham après s'être rentré dans une grande colère. C'est donc à cause de cette histoire que toute la descendance de Cham est maudite aujourd'hui. La mission des missionnaires occidentaux et des colons était donc de venir sortir l'homme noir de cette malédiction. Malheureusement, même après le passage de ces derniers, les choses n'ont pas beaucoup changées... ».*

**Pourquoi choisissez-vous de scolariser vos enfants dans l'enseignement privé qui est pourtant plus coûteux et même gratuit par rapport à l'enseignement public ?**

*« [...] pour mes quatre enfants, il me fallait déboursier, en une seule traite, plus de cinq cents mille francs Cfa ( près de 800 Euros) pour leur inscription alors que la scolarité est sensée être gratuite. En les inscrivant à Gasolent, je suis gagnant sur plusieurs plans. L'échelonnement de votre scolarité me permet de la payer en plusieurs traites et d'avoir moins de pression ... ».*

*« Cette politique de la gratuité de l'école au Cameroun n'a jamais été appliquée. On a même assisté à un renchérissement du coût de la scolarisation dans les établissements scolaires publics depuis la fameuse résolution de l'Education Pour Tous qui était sensée faciliter la scolarisation dans les familles pauvres. Alors que ces derniers ont les mains liées pour toutes les questions de prise de décision où ils doivent obligatoirement et en toutes circonstances s'en remettre à leur hiérarchie, on a l'impression que la seule occasion où les chefs d'établissements scolaires publics au Cameroun, ont l'autorisation de faire ce qu'il veulent, c'est lorsqu'il doivent doubler ou tripler les effectifs des élèves par classe. Vous devez savoir qu'une place coûte à partir de 50 000Fcfca [80Euros] pour les classes de la 5<sup>ème</sup> (enseignement général) ou 2<sup>ème</sup> Année (enseignement technique) jusqu'en*

*Terminale et à partir de 100 000Fcfa [170Euros] pour la classe de 6<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> Année. Pourvu cependant que cet argent soit acheminé jusqu'au Ministère, et du Ministère à la Présidence de la République. Dans les établissements primaires publics, c'est encore une autre paire de manche. Vous ne pouvez pas avoir une place dans une école primaire à Yaoundé sans déboursier au moins 50 000Fcfa [80Euros]. Sans compter que les enseignants multiplieront au courant de l'année, des demandes de participations financières que les parents n'avaient pas prévues dans leur maigre budget : papiers formats par-ci ; papiers hygiéniques et photos copies par-là, alors que tout ceci vous est souvent demandé lors de l'inscription. On comprend pourquoi certaines familles choisissent de scolariser leurs enfants dans le privé où, au moins, vous avez l'assurance du suivi et où les montants des dépenses vous sont, pour l'essentiel, communiqués au début de l'année scolaire...».*

**Entretien 13, Parent d'élève, Douala, 20/06/2015 de 10h00 à 12h00**

**Qu'elle lecture faites-vous de l'action publique au Cameroun ?**

*« Au Cameroun, chaque agent public confond l'Institution publique ou la portion de la responsabilité qui lui est accordée dans cette dernière comme une part de l'héritage familial. La conséquence est les difficultés que les uns et les autres éprouvent souvent pour s'en séparer d'une nouvelle affectation ou alors lorsque le temps de la retraite arrive ...».*

**Entretien 15 avec un dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/06/2015, 10h – 11h30**

**Comment jugeriez-vous la politique de répression des responsables de la mal gouvernance au Cameroun implémentée par l'opération épervier ?**

*« [...] dans ces prisons dorées où, tirés à quatre épingles, avec l'argent du contribuables qui continuent à les nourrir alors qu'ils devront tout au moins rembourser ce qu'ils ont pris, ne serait-ce qu'avec des travaux d'intérêt général, ils peuvent organiser des anniversaires arrosés de champagne en compagnie de leurs familles et amis...».*

**Entretien 21 avec un promoteur d'Université, Yaoundé, 26/06/2015, 16h – 17h30**

**Que pensez-vous de la patrimonialisation et de la néo-patrimonialisation de l'action publique en Afrique et au Cameroun aujourd'hui ?**

*« Le néo-patrimonialisme est une forme revisitée et même corrompue du patrimonialisme traditionnel négro-africain et dont les visées sont orientées vers la satisfaction des ambitions hégémoniques des dirigeants dans les nouveaux Etats spécifiquement africains. La plupart des études qui en rendent compte le situent dans une sorte de combinaison savamment organisée par les dirigeants Africains entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain et colonial et les stratégies « modernes » de confiscation des biens patrimoniaux que sont entre autres : le pouvoir, l'autorité, les ressources naturelles et tous les autres biens dévolus à la nation tout entière ...».*

*« La néo-patrimonialisation de l'Etat en Afrique et au Cameroun s'est effectuée au travers de la personnification et de la confiscation des Institutions républicaines. En effet, au sortir des deux grandes guerres, la plupart des pays africains avaient opté pour des régimes démocratiques que préconisaient les Alliés par rapport aux régimes dictatoriaux en vigueur dans le bloc communiste déchu. Cependant, la démocratisation institutionnelle s'avérerait très tôt être plutôt une farce savamment orchestrée par les jeunes leaders Africains alliés au bloc capitaliste contre ceux du bloc communiste et ce, avec la bénédiction des puissances Alliées pour mieux prendre possession des esprits dans les jeunes Etats africains. Au lieu des Institutions démocratiques républicaines solides, on assistera plutôt à l'installation d'un présidentialisme autoritaire dans la plupart des pays africains nouvellement indépendant ... ».*

*« L'orientation que le patrimonialisme africain devait prendre du fait de la colonisation allait plus ou moins être bénéfique aux Africains eux-mêmes comme pouvait l'être, dans une certaine mesure, leur patrimonialisme traditionnel. En effet, les Occidentaux n'étant pas venus en Afrique pour aider les Africains à mieux profiter de leur patrimoine, mais, plutôt à servir les intérêts de leurs patries grâce au patrimoine africain, l'avenir de l'Afrique allait être compromise du fait de la colonisation. Une situation qui ne va pas s'arranger lorsque les Occidentaux seront priés de quitter le continent après les deux grandes guerres ...».*

*« Si dans le passé, du point de vue traditionnel, la société négro-africaine a réussi à maintenir son caractère patrimonial, cela s'est fait grâce à un certain nombre de considérations socioculturelles propres au milieu. En effet, dans la société négro-africaine traditionnelle, le père de famille tient son*

*pouvoir des ancêtres et des génies de la famille, du clan et de la tribu à qui il rend compte. Tous ceux des membres de la famille qui sont tentés de s'opposer à ce pouvoir courent le risque d'être mis au banc de la société et de faire objet de malédiction de la part des ancêtres et des génies. C'est donc une situation qui rend le pouvoir du chef de famille intangible et sacré. Il faut cependant comprendre que ce caractère sacré du pouvoir et de l'autorité du chef de famille, du clan et de la tribu a été possible, justement grâce à la configuration familiale et clanique de l'autorité. En effet, partant du fait qu'avant l'arrivée des colons, l'Afrique évoluait sous le régime des Etats-Nations, il est évident que tout le clan et la tribu se reconnaissaient dans l'autorité du chef qui procédait de celle des ancêtres de la famille, du clan ou de la tribu. C'est pourquoi les conflits ici n'étaient pas intra-claniques, mais, inter-claniques, d'où la réussite de l'autorité patrimonialiste à cette époque. Avec la colonisation, la logique organisationnelle de la société traditionnelle négro-africaine connaîtra une sérieuse mutation. Les colons ayant compris que les fondements administratifs de la société traditionnelle négro-africaine reposaient sur ce socle commun que sont la famille, le clan ou la tribu, il fallait balkaniser l'Afrique pour venir à bout des résistances liées à ce socle commun. Après la colonisation, cette balkanisation continuera à servir les anciennes puissances coloniales pour garder leur mainmise sur leurs anciennes colonies grâce à leurs interventions pour aider les dirigeants qu'elles avaient placés à la têtes des différents Etats nouvellement indépendants. Quoique les fondements modernes de l'Etat en Afrique aient eu raison du patrimonialisme traditionnel négro-africain, les nouveaux dirigeants Africains auront besoin, à leur tour, de faire subsister la conception traditionnelle du pouvoir, au travers du patrimonialisme négro-africain traditionnel, pour assurer leur légitimité. Ils vont donc adopter une conception néo-patrimonialiste du pouvoir qui s'appuierait sur des éléments modernes de confiscation et d'imposition de l'autorité et sur l'héritage traditionnel de sacralisation de l'autorité. Une conception du pouvoir qui va arranger à la fois leurs intérêts et ceux des anciennes puissances coloniales jusqu'à l'arrivée des vents du libéralisme occidental. En effet, avec la démocratisation de la société Africaine, les fondements du néo-patrimonialisme, tels qu'ils ont été posés pendant la colonisation et après les indépendances seront sérieusement ébranlés en Afrique. Il fallait donc que les régimes néo-patrimonialisés des Etats africains trouvent une autre source d'inspiration des politiques publiques dans la gestion du pouvoir pour subsister. C'est ainsi qu'un savant dosage sera organisé entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain, le néo-patrimonialisme colonial et le patrimonialisme autoritaire communiste. On a abouti à un néo-patrimonialisme postmoderne qui sévit en Afrique aujourd'hui et qui ne permet pas à ce continent d'avancer. Pour que l'Afrique puisse venir à bout de ce blocage, il lui faut une véritable révolution qui mettra à plat la politique institutionnelle... ».*

**Entretien 22 avec un dirigeant de syndicat, Yaoundé, 19/02/2015, 10h – 11h30**

**Comment jugez-vous l'attitude des responsables du régime en place au Cameroun par rapport aux initiatives comme la nôtre concernant l'implication des universitaires aux problèmes de société dans notre pays ?**

*« Il est très incertain et voire même risquer d'organiser ce genre d'initiative au Cameroun. En effet, dans ce pays, l'Etat ne supporte pas de voir des personnes, qui plus est, des universitaires venir de l'extérieur pour s'exprimer sur un sujet aussi délicat comme celui de la gouvernance. Un domaine pour lequel tout discours d'autorité doit avoir le sceau du gouvernement... ».*

**Entretien 23 avec un dirigeant associatif, Yaoundé, 03/03/2015, 09h45 – 11h00**

**Pour vous, qu'est-ce qui explique la longévité des régimes au pouvoir en Afrique ?**

*« Pour satisfaire leur volonté de s'éterniser au pouvoir, les dirigeants Africains utilisent, selon leur maître à penser Machiavel, tous les moyens allant de la corruption et du clientélisme institutionnels ; l'ethnisation (ou tribalisation) du lien social et politique ; gouvernement par la peur (les entreprises de la guerre et de la violence) ; la superstition et les trafics d'influence ; complicité des partenaires internationaux ... ».*

**Comment qualifiez-vous l'action des dirigeants politiques, particulièrement ceux de l'opposition dans le contexte de néo-patrimonialisation de l'action publique en Afrique ?**

*« Ne pouvant plus resouder les éclatements tribaux issus de la colonisation, les partis politiques sont devenus en contexte de néo-patrimonialisation de l'Etat, de véritables tribus qui mènent des razzias, des expéditions punitives sous fond de guerres tribales et les dirigeants de partis politiques, de véritables chefs des milices tribales qui font feu de tout bois, soit pour conserver le pouvoir, soit alors pour le conquérir. C'est ce théâtre que le RDPC et le MDR nous livrent depuis quelques temps au Cameroun, qui explique aussi d'une certaine manière la crise anglophone dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et même le terrorisme de boko haram dans le Nord... ».*



**Pour vous, quels sont les mécanismes mis en marche par dirigeants Africains pour pérenniser le caractère néo-patrimonialiste de l'action publique en Afrique ?**

« [...] qu'au regard des pressions sociales, les moyens pacifiques de conservation du pouvoir ne suffisent plus, alors arrive ce que les Etats néo-patrimonialisés africains savent faire le mieux, c'est-à-dire, le recours à la violence sous toutes ses formes... ».

**Quel regard posez-vous sur l'avènement de la démocratie en Afrique aujourd'hui ?**

« Présentée comme le salut du peuple africain longtemps sous le joug des gouvernants autoritaristes après les indépendances, la démocratie semble plutôt avoir réveillé au sein des sociétés africaines des volcans qui sommeillaient jusque-là. Alors que pendant les mouvements indépendantistes, il était question pour les Africains de combattre l'occupant, ces derniers vont apprendre, du fait de la multiplicité ethnique et de la mauvaise foi de nos dirigeants, à combattre les uns contre les autres... ».

**Comment appréciez-vous l'attitude de l'essentiel de la société Camerounaise vis-à-vis des pressions sociopolitiques exercées par les autorités du régime en place au Cameroun ?**

« A l'époque coloniale, une réalité africaine bien connue au Cameroun disait de quelqu'un qui a mis son vêtement à l'envers ou l'a mal boutonné que ce dernier s'habille comme si le « Gomna qui signifie aujourd'hui, Sous-Préfet (traduction Beti de gouverneur qui était le représentant de l'autorité coloniale dans la colonie) l'appelait... ».

**Entretien 27, Dirigeant de syndicat, Yaoundé, 09/07/2015, 16h30 – 17h30**

**Comment représentez-vous l'autorité au Cameroun ?**

« [...] à l'époque coloniale, une réalité africaine bien connue au Cameroun disait de quelqu'un qui a mis son vêtement à l'envers ou l'a mal boutonné que ce dernier s'habille comme si le « Gomna qui signifie aujourd'hui, Sous-Préfet (traduction Beti de gouverneur qui était le représentant de l'autorité coloniale dans la colonie) l'appelait ».

**Entretien 28 avec un dirigeant d'association d'élèves, Douala, 25/03/2015, 10h10 – 11h30**

**Que pensez-vous du sort de l'enfant Africain et Camerounais et sa place comme acteur de son éducation au jourd'hui ?**

« Les anniversaires avec les cadeaux des parents, amis et camarades de classe ; les colonies de vacances ; les vacances en dehors des travaux champêtres et du petit commerce pour aider les parents aux charges de l'éducation... Toutes ces choses-là sont des rêves des enfants des riches... ».

**Entretien 31, Dirigeant d'association d'étudiants, Yaoundé, 02/03/2015, 14h30 – 15h05**

**Que pensez-vous de la démocratie comme idéologie néolibéraliste en Afrique ?**

*« Présentée comme le salut du peuple africain longtemps sous le joug des gouvernants autoritaristes après les indépendances, la démocratie semble plutôt avoir réveillé au sein des sociétés africaines des volcans qui sommeillaient jusque-là. Alors que pendant les mouvements indépendantistes, il était question pour les Africains de combattre l'occupant, ces derniers vont apprendre, du fait de la multiplicité ethnique et de la mauvaise foi de nos dirigeants, à combattre les uns contre les autres ».*

**Entretien 34 avec un dirigeant syndicaliste, Yaoundé, 07/03/2015, 10h00 – 11h00**

**Comment apprécierez-vous la gérontocratisation de nos administrations publiques et traditionnelle aujourd'hui ? Celle-ci renforce-t-elle la place de la personne âgée au sein de la société moderne africaine comme dans le passé?**

*« L'institutionnalisation de la politique du ventre et de la corruption Afrique aujourd'hui et de la perte de l'essentiel des repères qui orientaient la place et le rôle de la personne âgée que le bété appelle « vieillard » ou « Nya modo », c'est-à-dire, « l'homme », symbole de la sagesse)...». « [...] Même si on a été un jeune con, si on acquiert de l'argent par tous les, on peut devenir un vieillard sage. A tel point aujourd'hui, nos villes et villages sont remplis des patriarches qui étaient autre fois des illettrés ; des bandits de grand chemin..., mais qui sont devenus patriarches grâce à de l'argent acquis illégalement et peuvent désormais décider de l'avenir de notre pays ! Toutes nos Institutions sont aujourd'hui remplies de tels individus ! En effet, les biens matériels (l'argent) peut permettre, dans notre société d'aujourd'hui d'atteindre tous les objectifs dans la vie et que même un jeune homme peut devenir un « Nya modo » à travers ses biens matériels. Du coup, le patrimonialisme traditionnel négro-africain qui avait un côté valorisant dans ce sens que la place de l'aîné était très importante au sein de la société sombre totalement, dans la logique néo-patrimonialiste moderniste, à la course après de l'argent, à tous les détournements des biens publics dont notre pays fait l'objet, à la corruption morale devenue une véritable institution au Cameroun. Ce qui est regrettable dans tout ceci est qu'à cause des biens matériels dont dispose une personne, on ne s'attarde plus, comme cela était de mise dans le passé, sur l'origine de ces biens qui constituent désormais, comme dans notre administration, presque le seul critère sur lequel se fondent ceux à qui il est donné d'attribuer la place du « Nya modo » dans la société. Il n'y a qu'à voir la frénésie que certains ont à attribuer le rôle de patriarche à tous ceux qui deviennent riches, même quand ces derniers sont des anciens gangsters. En effet, de nos jours, ce n'est plus le respect des valeurs humaines (sagesse, intelligence, respect de la vie humaine et du bien commun, tempérance...) qui précède et justifie le choix de nos*

« Zomlo'o » (patriarche), mais plutôt des critères matériels. A dire que c'est dans un tel contexte que nos enfants sont éduqués aujourd'hui. Le Cameroun est vraiment mal parti... ».

**Pour vous, quels sont les mécanismes mis en marche par dirigeants Africains pour pérenniser le caractère néo-patrimonialiste de l'action publique en Afrique ?**

« Pour s'assurer un règne éternel et éteindre toute velléité d'opposition à leurs actions, nos dirigeants clientélisent tous les secteurs de notre vie publique. La redistribution du patrimoine national, le recrutement dans les administrations publiques et même privées, les échanges nationaux et les partenariats internationaux qui sont concernés dans votre recherche...tout est clientélisé actuellement dans notre pays. Tout ceci s'exprime naturellement dans une arène politique dans lequel, le mérite et la compétences comptent désormais pour du menu fretin ... ».

**Quelles conséquences pouvez-vous associer à la patrimonialisation et à la néo-partimonialisation de l'action publique en Afrique aujourd'hui ?**

« La néo-patrimonialisation de l'Etat africain a totalement bloqué le processus de l'émancipation du continent noir. En effet, si notre continent a connu un passé glorieux qui le situait au panthéon des civilisations humaines les plus rayonnantes, comme aucune civilisation humaine n'étant cependant éternelle, la rencontre de l'Afrique avec la modernité au travers de la colonisation fut un véritable cataclysme pour l'homme noir et le continent africain. Pas, parce que la modernité en elle-même est une négativité, mais parce que ceux qui nous l'ont apportée avaient une autre mission, celle de nous imposer leur propre vision du monde en niant totalement la nôtre. En effet, l'introduction du modernisme occidental en Afrique s'est faite au travers d'un savant dosage entre l'effacement de l'héritage ancestral négro-africain, l'élimination des leaders charismatiques qui faisaient la fierté des grands royaumes africains et l'imposition d'une vision occidentale biaisée du monde avec l'installations à la tête de nos jeunes Etats, des leaders acquis à la cause du néo-colonialisme, le tout sous fond de la néo-patrimonialisation de notre continent. Le chaos socioculturel, politique et économique dans lequel l'Afrique est plongée aujourd'hui est donc la conséquence inéluctable de cette situation. Hors, la modernité n'étant pas l'effacement total du passé, sinon, l'adaptation du passé par rapport aux exigences du présent et à la préparation de l'avenir, le modernisme tel qu'il nous a été transmis par l'Occident mérite que les Africains l'appriivoisent en le rendant productif pour notre continent et pour l'homme noir... ».

**De manière particulière, quelles sont pour vous les conséquences de la patrimonialisation et à la néo-patrimonialisation de l'action publique au Cameroun aujourd'hui ?**

*[...]l'Etat [ néo-patrimonialiste] du Cameroun a réussi à détourner les Camerounais de la notion de droits individuels pour formater les esprits des uns et des autres à une vision du monde dénuée de tout réalisme... ».*

**Pensez-vous que les partenariats publics-privés soient suffisamment encouragés dans l'action publique au Cameroun aujourd'hui selon les mesures implémentées par la Communauté internationale pour améliorer la gouvernance en Afrique ?**

*« [...] Fidèles à la tradition républicaine héritée de la France, certains responsables Africains, à l'instar des dirigeants Camerounais, résistent féroce­ment à céder de l'espace aux partenariats publics-privés et au Nouveau Management Public qui en est le talon d'Achille, y voyant une sévère menace pour le dirigisme étatique qui y règne. L'Etat préfère plutôt adopter la politique des marchés publics pour laquelle, il concède la réalisation, avec les fonds publics, de certaines infrastructures aux acteurs et sociétés privés, choisis en fonction de leurs accointances avec le régime en place. C'est dire qu'il ne s'agit nullement pour les Etats africains, de s'ouvrir à la logique de la gouvernance et des partenariats publics-privés qu'elle entraîne, mais une volonté de consolider la place prioritaire de l'Etat dans la gestion des politiques publiques. Il est question, par le maintien des politiques d'aide et de coopération et non de vrais partenariats publics et privés, de ne pas menacer les intérêts des puissances occidentales et des bailleurs de fonds contre la survivance des régimes dictatoriaux. D'autre part, parce que cette politique d'aide au « développement » est en effet une boîte de pandore laissée ouverte en Afrique au profit de tous les trafics qu'on peut imaginer. Certains ONG et autres structures internationaux en font des réseaux de blanchiment d'argent, d'enrichissement illicite et de trafic d'influence au service des puissances commanditaires et des individualités occidentales sans oublier la dette extérieure des pays africains qui s'accroît de manière exponentielle au grand dam des générations avenir. En effet, ce qu'il faut comprendre dans cette grande arnaque internationale, c'est qu'il ne s'agit aucunement d'une aide gratuite. Il est question pour les pays africains de contracter des prêts sous forme d'aide au développement que les générations avenir devront rembourser alors que la garantie qu'elles bénéficieront des fruits de cette aide n'est pas un acquis au vu de la mal gouvernance et de la corruption galopantes dans nos pays. Par ailleurs, en œuvrant sur le plan national, pour une politique des marchés publics et non celle de vrais partenariats avec des acteurs*

*locaux, l'Etat cherche tout simplement à désintéresser certains de ses amis en partageant ce qui est vulgairement appelé au Cameroun: « le gâteau national ». Pour couronner le tout et s'assurer qu'ils auront le contrôle des Institutions, les dirigeants Africains en général et ceux du Cameroun en particulier ont soumis l'ensemble des Institutions au bon vouloir du Président de la République par une hyper-présidentialisation du pouvoir exécutif et une fragilisation à outrance des autres pouvoirs au travers de la corruption et du népotisme. A l'Assemblée nationale et au Sénat, l'essentiel de nos législateurs est illettré et sénile. Toutes nos lois sont élaborées par l'exécutif et le vote imposé aux députés et sénateurs qui n'y comprennent pas grand-chose et dont la seule préoccupation est de gagner des marchés publics. Ces derniers étant presque tous des hommes et femmes d'affaires au départ, leur place à l'Assemblée et au Sénat, obtenue au moyen des pots de vin colossaux, tout en augmentant leur notoriété, leur permet aussi de rembourser leurs dettes en ajoutant un énorme capital à leurs affaires. La conséquence de tout ce trafic à l'Assemblée et au Sénat est que les Camerounais se retrouvent avec des lois qui ne leur servent à rien ou alors avec aucune loi du tout. Un chaos institutionnel qui renforcent davantage les marges de manœuvres de nos dirigeants tout en plombant quotidiennement l'espoir du Cameroun de se relever un jour administrative ...».*

**Que pensez-vous des motivations de la gouvernance, telle qu'elle est vécue au Cameroun aujourd'hui ?**

*« Les véritables raisons de cette gouvernance chasse à l'homme organisée au Cameroun depuis les années 90, lorsqu'on examine un peu les cv des principaux concernés. Avait-il un intérêt particulier en laissant des administrateurs de la fortune publique en user à leur guise pendant des décennies comme cela a été le cas ? Mon indignation se fonde sur les raisons fondamentales qui ont motivé Paul Biya à entreprendre en 90, et surtout dans les années 2000, l'emprisonnement de l'essentiel de ses plus proches collaborateurs. Vous n'aviez peut-être pas encore conscience de certaines réalités de notre pays en ces temps-là. En effet, alors que l'opinion publique nationale et internationale s'inquiétait sur des soupçons d'importants détournements des deniers publics par les responsables des services publics au Cameroun quelques années après la désignation de Paul Biya comme Président de la République par son prédécesseur, le Président Ahmadou Ahidjo, ce dernier [Paul Biya], avait répliqué à ceux qui s'en inquiétaient : « donnez-moi les preuves ». Et comme personne ne pouvait aller enquêter sur ces soupçons à la place du gouvernement, ce dossier avait presque été ignoré jusqu'en 1997. Comme par hasard, alors qu'il venait de présenter sa candidature à la Présidence de la République, le premier d'entre tous, le Professeur Titus Edzoa, médecin et universitaire chevronné, ancien Ministre chargé de mission à la Présidence de la République, ancien conseiller spécial à la Présidence de la République, ancien Ministre de l'Enseignement supérieur,*

*ancien Secrétaire Général de la Présidence de la République, ancien Ministre de la Santé avant de démissionner le 20 avril 1997 du gouvernement pour poser sa candidature à l'élection présidentielle camerounaise de 1997, sera interpellé. Il est emprisonné, sans procès équitable la même année avec Michel Thierry Atangana, son directeur de campagne. Les raisons de leurs mis aux arrêts : tous deux sont condamnés à 15 ans le 3 octobre 1997, moins d'une semaine avant les élections présidentielles pour détournement de fonds publics. Il faut noter que les faits reprochés aux intéressés remontaient à près de 10 ans et auraient été commis lors des nombreuses missions qui leur avaient été confiées et leur procès s'était tenu sans la présence des avocats des prévenus. Fallait-il croire à un hasard de calendrier ? C'était trop flagrant pour être vrai. Depuis-là, tout se passe comme-ci Paul Biya avait pris très au sérieux les dénonciations évoquées ci-dessus, avait ordonné les enquêtes et gardé les différents dossiers pour s'en servir le moment venu : lorsque les petits poissons deviendront grands et menaceront les repas des parents ! On se pose bien des questions lorsqu'on voit les cv de la plupart de nos frères qui sont incarcérés des suites de détournements de fonds publics...».*

*« Donner de l'espoir, en se servant de la conjoncture sociopolitique des années de la grande crise économique, à un peuple qui sortait de plusieurs décennies d'un régime autoritaire et qui espérait respirer l'air de la démocratie et des libertés insufflé par la Communauté internationale au travers de l'idéologie d'un nouvel ordre mondial d'une gouvernance internationale. Un peuple qui ne savait cependant pas qu'il se préparait à épouser un autre régime autoritaire bien élaboré que le précédent avec la complicité de l'essentiel de ses dirigeants qui avaient aidé Paul Biya à asseoir sa supercherie parce qu'ayant compris qu'ils pouvaient chacun tirer son épingle du jeu ! Un peuple cependant, bien que principal martyr de cette situation, qui brille par son immobilisme ; son inertie et sa complicité de la situation ambiante en la manière de celui que décrit Aimé Césaire dans Cahier d'un retour au pays natal... ...» (Césaire, 1939).*

**Pensez-vous qu'on peut faire confiances aux différentes statistiques qui présentent une certaine positivité des politiques publiques au Cameroun ?**

*« Comment faire confiance à des chiffres publiés sur la base des instruments importés ; des circonstances géographiques, socioculturelles, économiques, politiques qui n'ont rien à voir avec celles des institutions qui apprécient ces chiffres ? En effet, les statistiques publiées par l'Institut National de Statistiques au Cameroun n'ont rien d'objectif. Elles participent tout simplement de cette volonté politique de plaire aux Institutions internationales en donnant l'impression qu'on est en phase avec les exigences des normes des politiques publiques internationales. Le comble est la complicité qui règne entre nos Etats africains et la plupart de ces Institutions. Car, si la politique de*

*ces Institutions internationales était véritablement objective envers les sociétés africaines, la première chose à exiger avant la validation de toutes statistiques serait l'objectivité des conditions de production. Or, rien n'est fait dans ce sens. On se permet tout simplement, avec la complicité de nos dirigeants qui n'hésitent pas de retourner aux pays donateurs à travers leurs experts, une grande partie des budgets alloués pour la modernisation des politiques publiques. Car, comment comprendre qu'on puisse classer le Cameroun parmi les pays les mieux scolarisés en Afrique alors même qu'à quelques kilomètres des grandes métropoles comme Yaoundé et Douala, on se retrouve avec des élèves qui prennent les cours assis par terre ; avec un enseignant pour une centaine d'élèves lorsque certains établissements qui n'ont d'existence que sur les papiers à travers des Décrets de création bidons, ne fonctionnent même pas. Tout ceci parce que lorsque des experts arrivent sur place à Yaoundé ou à Douala, ils se limitent dans la métropole ; valident des études totalement faussées et réalisées par l'Institut National de Statistiques qui obéit aux consignes du gouvernement ; se partagent les budgets et publient des fausses statistiques sur les politiques publiques au Cameroun. Tout ça n'augure vraiment aucun lendemain meilleur pour notre pays et le continent africain...».*

**Comment appréciez-vous l'engagement presque unanime des responsables de l'administration publique et même privée dans la politique au Cameroun ?**

*« [...], un comportement d'allégeance pour marquer leur reconnaissance envers le Président de la République. Les différents responsables deviennent par conséquent plus disponibles pour la chose politique que pour celle administrative...».*

**Comment justifiez-vous le fait que les recommandations de la Communauté internationale qui étaient sensées améliorer les conditions de vie des populations au Cameroun et dans l'ensemble des pays en développement les ont plutôt aggravées ?**

*« Sous le prétexte de la réponse aux exigences de la Communauté internationale et des principaux bailleurs de fonds camerounais sur la réduction du train de vie de l'Etat ; la baisse des salaires et les licenciements massifs et des départs volontaires des agents du secteur public, les pouvoirs publics camerounais ont plutôt mis sur pied un mécanisme de clochardisation en masse au Cameroun pour des fins politiques et stratégiques. En effet, la précarité a ceci de particulier qu'elle déclenche chez l'être vivant des mécanismes de survie. L'un de ces mécanismes est alors l'accumulation des ressources au travers des moyens qui s'offrent à l'être vivant. Au Cameroun, les différentes réductions des salaires du personnel de l'éducation nationale et les mesures de réduction des aides à la formation et de raréfaction des recrutements dans la fonction publique ont contribué au*

*développement de la corruption qui constitue un véritable poison dans le milieu éducatif. Il est en effet certain qu'un secteur de l'éducation minée par la corruption ne présage rien de bon pour l'avenir d'un pays. Je pense personnellement que l'Etat camerounais s'est servi des mesures que nous venons d'édicter pour rendre dépendant les agents publics en général et ceux de l'éducation nationale en particulier. Il est certain qu'un agent public qui sais que son poste lui permet de joindre les deux bouts du mois grâce aux avantages et aux dessous de tables qu'il en tire serait moins expansif, et le milieu éducatif est bien connu pour abriter des individus et des syndicats qui n'ont pas leur langue dans la poche. En leur permettant de se compromettre au travers de la corruption parce que devant compléter leur manque à gagner au travers des multiples réductions de salaire, c'est l'Etat qui se débarrasse d'un certain nombre de contestataires des dérives de sa politique...».*

**Comment expliquez-vous les difficultés de développement des partenariats entre l'Etat camerounais et des acteurs privés dans l'action publique en général et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« [...] Fidèles à la tradition républicaine héritée de la France, certains responsables africains, à l'instar des dirigeants camerounais, résistent féroce­ment à céder de l'espace aux partenariats publics-privés et au Nouveau Management Public qui en est le talon d'Achille, y voyant une sévère menace pour le dirigisme étatique qui y règne. L'Etat préfère plutôt adopter la politique des marchés publics pour laquelle, il concède la réalisation, avec les fonds publics, de certaines infrastructures aux acteurs et sociétés privés, choisis en fonction de leurs accointances avec le régime en place. C'est dire qu'il ne s'agit nullement pour les Etats africains, de s'ouvrir à la logique de la gouvernance et des partenariats publics-privés qu'elle entraîne, mais une volonté de consolider la place prioritaire de l'Etat dans la gestion des politiques publiques. Il est question, par le maintien des politiques d'aide et de coopération et non de vrais partenariats publics et privés, de ne pas menacer les intérêts des puissances occidentales et des bailleurs de fonds contre la survivance des régimes dictatoriaux. D'autre part, parce que cette politique d'aide au « développement » est en effet une boîte de pandore laissée ouverte en Afrique au profit de tous les trafics qu'on peut imaginer. Certains ONG et autres structures internationaux en font des réseaux de blanchiment d'argent, d'enrichissement illicite et de trafic d'influence au service des puissances commanditaires et des individualités occidentales sans oublier la dette extérieure des pays africains qui s'accroît de manière exponentielle au grand dam des générations avenir. En effet, ce qu'il faut comprendre dans cette grande arnaque internationale, c'est qu'il ne s'agit aucunement d'une aide gratuite. Il est question pour les pays africains de contracter des prêts sous forme d'aide au développement que les générations avenir devront rembourser alors*



*que la garantie qu'elles bénéficieront des fruits de cette aide n'est pas un acquis au vu de la mal gouvernance et de la corruption galopantes dans nos pays. Par ailleurs, en œuvrant sur le plan national, pour une politique des marchés publics et non celle de vrais partenariats avec des acteurs locaux, l'Etat cherche tout simplement à désintéresser certains de ses amis en partageant ce qui est vulgairement appelé au Cameroun : « le gâteau national ». Pour couronner le tout et s'assurer qu'ils auront le contrôle des Institutions, les dirigeants Africains en général et ceux du Cameroun en particulier ont soumis l'ensemble des Institutions au bon vouloir du Président de la République par une hyper-présidentialisation du pouvoir exécutif et une fragilisation à outrance des autres pouvoirs au travers de la corruption et du népotisme. A l'Assemblée nationale et au Sénat, l'essentiel de nos législateurs est illettré et sénile. Toutes nos lois sont élaborées par l'exécutif et le vote imposé aux députés et sénateurs qui n'y comprennent pas grand-chose et dont la seule préoccupation est de gagner des marchés publics. Ces derniers étant presque tous des hommes et femmes d'affaires au départ, leur place à l'Assemblée et au Sénat, obtenue au moyen des pots de vin colossaux, tout en augmentant leur notoriété, leur permet aussi de rembourser leurs dettes en ajoutant un énorme capital à leurs affaires. La conséquence de tout ce trafic à l'Assemblée et au Sénat est que les Camerounais se retrouvent avec des lois qui ne leur servent à rien ou alors avec aucune loi du tout. Un chaos institutionnel qui renforcent davantage les marges de manœuvres de nos dirigeants tout en plombant quotidiennement l'espoir du Cameroun de se relever un jour administrative...».*

**Comment expliquez-vous le fait que l'Africain ordinaire ne soit pas attentif à la politique des grands investissements en Afrique et au Cameroun ?**

*« Cet état de conscience est l'une des principales causes de l'abus des biens publics et de la corruption en Afrique. Les dirigeants Africains ont appris à profiter de la naïveté et de l'ignorance de leurs compatriotes pour faire toujours appel aux investisseurs occidentaux, et grâce à leur complicité à travers les surfacturations et les rétrocommissions, ils détournent tous les fonds nationaux alloués aux investissements »...».*

**Pensez-vous qu'on puisse faire confiance à ce que l'histoire de l'Afrique enseigne sur les grands empires dans ce continent au regard de l'attitude de nos dirigeants aujourd'hui ?**

*« L'histoire et la géographie de l'Afrique noire pré-coloniale ne souffrent d'aucune contestation dans la mesure où la plupart des écrits que vous avez cités sont approuvés par de nombreux intellectuels, y compris des Occidentaux de bonne foi. Pour le Cameroun, son histoire a été écrite en grande partie par des Occidentaux tels le missionnaire spiritain Jean Criauld ou tout simplement l'Anthropologue*

*Philippe Laburthe-Tolra. En remontant plus loin dans l'histoire, comme vous-mêmes, vous l'aviez dit, je pense pour ma part que l'historien de la philosophie, Emile Bréhier n'avait aucun intérêt à affirmer que Platon et Aristote ont étudié leur philosophie à Alexandrie, alors que les pharaons et les savants étaient encore de race noire en Egypte. En tout cas, pour moi, l'antériorité de la race nègre demeurera toujours d'actualité tant que l'Ethiopie sera la région du monde où les restes les plus anciens de l'humanité ont été retrouvés. Mais, je veux bien me rassurer que vos questions ne cherchent pas à mettre en doute ces écrits, mais à comprendre la raison des difficultés de management que vivent les Etats noirs d'Afrique aujourd'hui dans leur immense majorité ? C'est là qu'il faut interroger la sincérité de la fameuse mission civilisatrice occidentale sur l'Afrique. Déjà, alors que l'Afrique pré-coloniale brillait aussi bien par la qualité de ses dirigeants que celle de ses grands royaumes, telle que l'histoire nous le démontre, notre continent avait-il besoin de connaître une autre civilisation que les siennes ? C'est là qu'il faut comprendre que la mission civilisatrice occidentale en Afrique n'était en fait qu'une vaste campagne de conquêtes économiques et géostratégiques. Et pour y parvenir, il aurait fallu que l'Occident anéantissent d'abord toutes les forces en présence et remplacer les grands dirigeants et les grandes civilisations que vous aviez cités par une pseudo modernité soutenus par des dirigeants qui lui seraient soumis. Ce sont les conséquences de cette vaste entreprise qui s'est faite avec la complicité de certains africains que notre continent subit aujourd'hui et la solution est à chercher dans une sorte de prise de conscience générale de la race noire, pas pour combattre et rejeter la civilisation occidentale, mais pour s'en servir pour que l'Afrique revienne au-devant de la scène. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'arrivée de Barack Obama, dont le nom est d'ailleurs bien d'origine Fang-Beti du Cameroun, malgré ses racines kényanes, avait été saluée par les Africains. Non parce que nous avons besoin de l'aide matérielle américaine, mais, parce que grâce à lui, l'Afrique pouvait se débarrasser de ses nombreux dictateurs et se doter, comme lui-même l'avait souligné, des institutions capables de susciter son émergence. Hélas, lorsqu'un Africain devient Occidental, il défend, comme tous les Occidentaux, les intérêts de l'Occident en Afrique. Quand ces intérêts ne sont pas menacés, ils soutiennent nos dictateurs et parlent de la non-ingérence étrangère. Mais, quand leurs intérêts sont menacés, l'élimination physique ou politique des gens comme Kadhafi ; Laurent Gbagbo et la plupart de nos leaders indépendantistes avant eux devient une option non négociable qui se passe du respect du principe démocratique de la non-ingérence étrangère en Afrique !...».*

**Entretien 35 avec un dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 24/02/2015, 10h – 11h20**

**Comment justifiez-vous l'existence de la corruption dans le domaine de l'éducation au Cameroun ?**

*« La véritable cause de la corruption et de l'abus des biens publics dans le domaine de l'éducation au Cameroun vient du fait que, malgré votre éducation, être un responsable model, est un défi très difficile à relever quand on sait que, pour la plupart d'entre nous, l'Etat ne nous a même pas permis d'avoir notre concours simplement à travers notre intelligence ? Il a fallu déboursier des sommes importantes pour en arriver là où nous sommes. Et lorsqu'on sait que c'est avec notre maigre salaire de fonctionnaire qu'il faut encore payer les mêmes concours à nos enfants, nos neveux et nièces, prendre en charge nos parents, oncles et tantes...Je pense personnellement que la corruption n'est pas prête de finir au Cameroun. En effet, après avoir trimé comme je l'ai fait lorsqu'on a la chance de pouvoir arriver à un poste de responsabilité, la première idée que vous avez en tête c'est de pouvoir récupérer au centuple ce que vous avez dépensé. Et parce que votre statut ne vous permet pas de mener une vie misérable, vous vous trouverez dans l'obligation de plonger la main dans le budget que vous géré. Dites-moi, Monsieur l'Abbé, connaissant le coût de la vie au Cameroun, est ce que trois cents mille francs Cfa [500 Euros] peuvent permettre à un fonctionnaire de catégorie A2 comme moi de répondre aux responsabilités qui sont les miennes ? ...».*

**On aurait pensé que les jeunes responsables de l'administration publique et même privée au Cameroun, particulièrement dans le domaine de l'éducation pourraient contribuer à lutter contre ce fléau au Cameroun. Comment jugez-vous le fait que ces derniers participent à la reproduction de la corruption au Cameroun ?**

*« Un jeune enseignant qui a fait ses études dans les contextes de précarité qui sont ceux connus au Cameroun se trouve obligatoirement contraint de racketter les élèves et leurs familles par la vente des épreuves aux examens et autres services ; un chef d'établissement qui a payer son poste à coup de dizaines de millions cherchera à rentrer dans ses dépenses en vendant les places lors des recrutements dans son établissement. On ne parle pas des inspecteurs pédagogiques qui négocient les marchés d'ouvrages au programme auprès du Ministère pour se partager, chaque année grâce au changement des programmes scolaires et des supports didactiques, les revenus de la vente de ces ouvrages. Il faut dire que la corruption n'est vraiment pas prête de quitter notre système éducatif ...».*

**Pensez-vous que la société civile participe effectivement à l'élaboration et à la gestion de l'action publique au Cameroun comme le conseille la Communauté internationale au sujet de l'amélioration de la gouvernance dans notre pays ?**

*« L'implication de la société civile et des acteurs du secteur privé est restée dans les textes. L'Etat camerounais a demeuré dans son rôle dirigiste dans tous les pans de la vie économique, sociale et politique n'associant avec prudence et calculs politiques lesquels des acteurs non étatiques qu'il voulait et à la manière dont il le souhaitait. On s'attendait en effet que ces acteurs deviennent des partenaires efficaces, mettant chacun son expertise au service d'un Etat modérateur comme le souhaitent la Communauté internationale et les bailleurs de fonds du Cameroun. Mais, les freins rencontrés ont amené ceux des acteurs qui le voulaient à adopter la posture que leur confiait l'Etat, surtout que cette politique s'accompagne toujours des largesses du pouvoir exécutif et un certain laxisme, voire même une certaine complicité de ce dernier dans le contrôle de la gestion des biens. Ce qui a ouvert les portes à la corruption dans l'appareil étatique et au sein des organes directeurs des structures ouvertes au partenariat avec l'Etat. Il va sans dire que ceux qui n'ont pas accepté cette politique paient tout simplement le lourd tribut de la précarité et de la persécution... ».*

**Pensez-vous que la Constitution actuelle en vigueur au Cameroun favorise l'amélioration de la gouvernance dans ce pays ?**

*« Au lieu d'une refonte catégorique de la Constitution dont l'essentiel des lois datent de la période postcoloniale, la dernière grande modification de celle-ci remontant en 1972 au moment de la Réunification du Cameroun anglophone et francophone. Pour son adaptation aux besoins de la gouvernance actuelle, on a plutôt assisté à une politique de tripatouillage constitutionnel au profit des intérêts hégémoniques et politiques du pouvoir en place au travers des fallacieuses modifications de 1996 et 1998...».*

*« Non seulement aucune réforme sérieuse n'a été entreprise pour changer les modes de régulation de notre administration publique de manière générale, et celle de l'éducation nationale en particulier, notre Constitution étant encore presque totalement fondée sur les dispositions de sa version de 1972, mais aussi, les réaménagements de cette dernière connus ces dernières décennies, vont presque tous essentiellement dans le sens du renforcement du pouvoir de l'Etat central. Tenez, la loi de l'orientation de l'éducation de 1996, qu'est-ce qu'elle a changé de façon formelle sur la régulation de notre système éducatif par rapport à ce qui se faisait avant l'avènement de la gouvernance ? Pas grand-chose. Elle a préparé seulement la multiplication des Ministères en charge*

*de l'éducation nationale. En effet, alors que l'une des exigences de la Communauté internationale était plutôt de resserrer le portefeuille de l'Etat dans l'optique de la réduction des dépenses, on a plutôt assisté à l'augmentation de ces dépenses par la multiplication des poches budgétaires. Il est certain que les dépenses en personnels et en logistique nécessaires pour répondre aux besoins d'un Ministère ne sont pas les mêmes que celles de cinq ou six Ministères que compte notre éducation nationale aujourd'hui. On a compris que la multiplication des départements ministériels répondait plutôt aux besoins de récompenser les partenaires politiques que de permettre l'expression d'un partenariat sérieux sur le plan national et international dans l'action publique en général et dans le secteur de l'éducation en particulier tel que le propose le Nouveau Management Public. L'une des conséquences de cette hyper-institutionnalisation dans l'action publique en éducation aujourd'hui au Cameroun c'est le flou instrumental en matière du partage des responsabilités et de l'implication des partenaires ...».*

**Comment jugeriez-vous aujourd'hui la réalisation des promesse de Paul Biya lors de son arrivée au pouvoir en 1982 ?**

*« [...], promesses qui sont presque toutes restées des simples slogans pour ses multiples campagnes et discours politiques... ».*

**Comment qualifiez-vous les conditions de formation de la majorité des étudiants Camerounais aujourd'hui ?**

*« Lorsque j'entrais à l'Université, mes parents, qui étaient agriculteurs et qui sont morts tous les deux peu de temps après, ne pouvaient plus faire grand-chose pour ma prise en charge avec les nombreux frères et sœurs ; leurs enfants et petits-enfants dont il fallait aussi s'en occuper. Alors, fallait-il que je laisse tomber mes études comme le faisaient la plupart des amis que je connaissais et qui vivaient dans les mêmes conditions de précarité que moi ? J'ai alors décidé, à l'Université, d'aller régulièrement au marché Mvog-Mbi pour faire « la brouette (De nombreux adolescents contribuent à leur prise en charge en allant aider des personnes à transporter leurs marchandises avec une brouette dans les marchés locaux au Cameroun) ». J'ai fait cette activité pendant tout mon cursus universitaire. L'argent que je travaillais m'a permis déjà de payer, non seulement mes études, mais aussi mon loyer, mon transport et ma ration. C'est surtout, avec les cotisations que je faisais, que j'ai pu acheter mon concours à l'école normale... ».*

**Comment jugerez-vous l'implication des acteurs politiques dans l'émergence de la gouvernance au Cameroun aujourd'hui ?**

*« Paul Biya, bien que déjà suffisamment fatigué à 85 ans, va comme à l'accoutumé, se servir des faiblesses d'une opposition camerounaise divisée et irresponsable pour se maintenir à la tête du pays, malgré le sursaut d'orgueil du leader du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), le Professeur Maurice Kamto, qui, comme John Fru Ndi et le Social Démocratique Front (SDF) en 1992, va une fois de plus susciter l'espoir de la majorité des classes sociales fragilisées par une gouvernance au service de la classe dirigeante. Mais, nous avons parlé d'une opposition irresponsable parce que, tout comme John Fru Ndi qui avait tout simplement voulu profité de la conjoncture de l'époque pour se frayer une place dans « la mangeoire », Maurice Kamto, tout agrégé de Droit qu'il est et qui de surcroît, était le principal acteur de la Constitution de 1996 alors qu'il était membre du gouvernement de Biya et a contribué à verrouiller l'alternance au pouvoir au Cameroun, va quand même malgré tout ce qui précède, tenter un passage en force et donner l'impression à l'opinion publique, dont il voulait se servir, qu'il pouvait changer les choses en s'autoproclamant Président de la République sur la base d'une Constitution qui ne lui donnait aucune chance ...».*

**Que pensez-vous de l'émergence de l'idéologie de la gouvernance au Cameroun ?**

*« [...], une notion qui fait des heureux parce que contribuant au culte de la personnalité en faveur du président de la République qui aide à créer des personnalités, selon une expression utilisée par l'actuel ministre de l'enseignement supérieur. Mais, c'est aussi une notion qui fait surtout des malheureux à cause des emprisonnements et des exils forcés qui détruisent des personnalités dans notre pays....».*

*« [...], non pas comme un objectif d'une recherche permanente d'un épanouissement collectif à atteindre par la modernisation des conduites dans la gestion de l'action publique et privée, mais comme un moyen de plus donné à la classe dirigeante (les bourreaux) de mieux asservir les classes les plus fragiles (les martyres) par des calculs politico-sadiques ayant, cependant, dramatiquement l'effet d'un serpent qui se mord la queue pour certains....».*

### **Comment expliquez-vous les difficultés de gouvernance que semble connaître le Cameroun ?**

*« Paul Biya semble avoir été mu, à l'entame de son règne, par des motivations éminemment positives en plaçant son régime sous le signe du « Renouveau » fondé essentiellement, comme l'affirme le sociolinguiste camerounais, Bernard Amougou, sur « le libéralisme communautaire, la moralisation, la liberté d'entreprendre, le devoir de solidarité, la démocratie, les droits de l'homme, les devoirs du citoyen, l'intégration nationale, l'Etat fort, la justice sociale, la nation, le spiritualisme culturel, la diplomatie et la croissance... » (Amougou, 2013). Mais, tout va basculer le 6 Avril 1984, lorsque, par un coup d'Etat manqué, son prédécesseur, le Président Hamadou Ahidjo tente de revenir au pouvoir. Paul Biya va changer son fusil d'épaule en apprenant à se méfier de ses collaborateurs. Il va opter pour un régime machiavélique où, passant par la ruse et de multiples pièges, notamment en donnant l'impression de fermer les yeux sur la gestion de la chose publique menée par ses plus proches collaborateurs. Le sommet de cette politique machiavélique faite d'embuscades et de laisser-faire est atteint au plus fort des années 1990. En effet, alors que le Cameroun est frappé de plein fouet par une grave crise économique et des journalistes et autres lanceurs d'alerte attirent l'attention du Président de la République sur la gestion catastrophique des deniers publics de ces proches collaborateurs. Au lieu de prendre le taureau par les cornes en initiant des contrôles de gestion, Paul Biya va plutôt, par une réplique qui est restée symptomatique de sa nouvelle philosophie politique, demander aux uns et autres de lui « donner les preuves » des détournements des fonds publics par ses collaborateurs. A partir de ce moment, tous les responsables de l'action publique camerounaise, et mêmes des administrations parapubliques et privées, vont comprendre que le Président de la République a l'intention de fermer les yeux sur leur gestion. Encouragés en cela par les dispositions constitutionnelles qui rendent les différents responsables de l'action publique au Cameroun responsables uniquement devant le Président de la République qui nomme tous les hauts cadres de l'administration sans s'en référer à aucune autre institutions, la course à l'enrichissement illicite et au pillage des fonds publics seront désormais monnaie courante au Cameroun. Et ce ne sont pas les interpellations de l'ONU ; des Institutions de Bretton Woods et les différents partenaires financiers du Cameroun, accusés le plus souvent d'être complices de la situation, qui apporteront grand-chose à la situation. Mais, c'était sans compter avec la nouvelle philosophie politique de l'homme du « Renouveau ». Ce dernier avait en effet compris qu'il pouvait retourner cette situation à son profit en interpellant, le moment venu, tous ceux qui se seront rendus coupables de détournement des biens de l'Etat et qui, par leur enrichissement, nourriront des appétits politiques pour sa succession. En effet, alors que les uns et les autres se servaient gloutonnement dans les caisses de l'Etat sans craindre aucune menace de la part du Président de la République, ce dernier avait discrètement entrepris des enquêtes sur la gestion de l'essentiel de ses collaborateurs. Lorsque*

*les mesures de l'ONU ; des Institutions de Bretton Woods et des différents partenaires financiers du Cameroun sont venues au sujet de l'assainissement de la gouvernance et de la démocratisation institutionnelle et que, plusieurs collaborateurs de Paul Biya, rassurés par leurs comptes bancaires bien fournis, avaient commencé à nourrir des velléités successorales à la tête de l'Etat, le Président de la République a tout seulement mis la main dans les différents dossiers des multiples détournements qui étaient bien classés dans ses tiroirs pour s'en servir contre ses éventuels adversaires. Il n'est donc pas surprenant de retrouver presque tous ceux qui avaient occupé une quelconque responsabilité au côté de Paul Biya et qui auraient ensuite menacé, d'une manière ou d'une autre, sa longévité et son épanouissement à la tête de l'Etat camerounais, se retrouver dans les geôles du Cameroun. En effet, au Cameroun, tous ceux qui auraient occupé une parcelle de responsabilité dans les nombreux gouvernements de Paul Biya ont volé. Il était même devenu impossible d'être dans ce gouvernement et de ne pas voler ! Ceux qui ne voulaient pas voler étaient tout simplement écartés. En fait, ces derniers n'avaient pas tout simplement compris que selon Machiavel, le Prince devait se servir des faiblesses de ses sujets pour mieux contrôler le pouvoir ! N'est-ce pas ce que Robert Damien rapporte au Chapitre 13 du Prince Machiavel et le miroir brisé du conseil ? ...».*

**Comment jugeriez-vous l'action du régime en place au Cameroun pour favoriser la gouvernance dans notre pays ?**

*« Après avoir réduit l'essentielle de l'autorité au Cameroun au pouvoir exécutif et à la fonction du Président de la République, Paul Biya s'est concentré sur deux principales priorités dans l'exercice de ses fonctions : son poste et sa femme. Ainsi, tant que les autres dirigeants placés sous son autorité respectent ces deux priorités, ils peuvent abuser de la fortune publique et de leur pouvoir comme ils l'entendent sans que cela n'entraîne de quelconque représailles. En effet, conscient de ses propres abus des biens sociaux, toutes les structures de contrôle ont été assujetties à la fonction présidentielle, de telle sorte que, malgré les nombreuses dénonciations d'abus de biens sociaux faites par des Institutions privées, nationales et internationales depuis des décennies au Cameroun, c'est au Président de la République que revient le droit d'ouvrir une enquête sur ces délits. Et parce que la raison principale de telles enquêtes repose, non sur les délits en question, mais sur l'atteinte aux deux priorités ci-dessus mentionnées, il a été prouvé que chaque fois qu'un haut responsable de l'administration publique ou privée a été interpellé au Cameroun, c'est habituellement parce que l'étendue de sa fortune acquise illégalement a suscité en lui d'autres appétits, dont principalement le poste de Président de la République ou alors tourner autour de la jeune épouse du Chef de l'Etat. Une théorie voudrait même qu'en bon disciple de Machiavel, Paul Biya ait souvent utilisé sa femme*



*et la fortune publique comme des moyens de piéger ses futurs adversaires politiques et celui de pérenniser son pouvoir en éliminant ses éventuels rivaux. Il est donc certain qu'au Cameroun, s'il fallait ouvrir une enquête générale sur toutes les atteintes à la fortune publique, c'est l'essentiel de tous les dirigeants qui ont accompagné Paul Biya dans sa longue existence à la tête de l'Etat camerounais qui devrait se retrouver en prison, parce que notre Président a donné l'opportunité à tous ceux qui ont eu une parcelle de pouvoir sous son autorité de voler pour mieux les tenir en lesse. C'est ainsi qu'il a été démontré que tous ceux qui ont reçu une part de responsabilité sous Paul Biya, disposent chacun d'un dossier au Secrétariat Général de la Présidence de la République. Tant que tu gardes tes distances par rapport aux deux priorités du Chef de l'Etat sus-mentionnées, tu peux dormir tranquillement ...».*

**Pour vous, quels sont les mécanismes mis en marche par dirigeants Africains et Camerounais pour pérenniser le caractère néo-patrimonialiste de l'action publique en Afrique ?**

*« Alors que la Constitution est fondamentalement définie comme une loi inaliénable et intangible qui soutient et oriente toutes les Institutions d'un Etat démocratique, cette dernière est devenue plutôt un instrument de domination au service des régimes néo-patrimonialistes en Afrique. En effet, sous le couvert de certains principes patrimonialistes traditionnels africains qui placent la personne du chef de famille, du clan ou de la tribu au sommet de l'échelle sociale, le Président de la République dont le pouvoir et l'autorité, en contexte d'Etat néo-patrimonialisé, renvoient à ceux du chef de famille ici, s'est accaparé du pouvoir de la Constitution qu'il manipule à sa guise. Résultat des courses, nos Etats africains sont régis, non pas par la Constitution, mais par la volonté du président de la République...».*

*« La peur et la violence que repend le pouvoir en place au Cameroun et la plupart des régimes dictatoriaux africains ont fait perdre tout humanisme aux Camerounais et par ricochet aux africains. A cause des expériences traumatisantes que la plupart d'entre nous ont vécu soit de manière personnelle ou alors de près ou de loin dans nos familles et proches relations ; dans les médias et par expérience, nous avons presque tous perdu l'idée que nous pouvions avoir des droits. Les Africains se comportent un peu comme des agneaux dans une jungle. Voyez-vous, dans une jungle, un troupeau d'agneaux qui seraient en train de paître dans une clairière va abandonner aussitôt d'user de ce droit naturel à la vue d'une meute de loups ou de lions. Regardez ce qui se passe dans les régions du Nord-Ouest et du Sud où des populations entières ne peuvent plus vaquer librement à leurs occupations, y compris les plus élémentaires comme aller cueillir le fruit de leurs champs pour se nourrir à cause de la violence exercée par l'Etat qui confond tout le monde aux terroristes. C'est*

*ce qui se passe d'ailleurs dans la plupart des pays africains en guerre comme le Soudan, l'Ethiopie, la République centrafricaine, plus près de nous... ».*

*« [...], comment la peur est parvenue à prendre possession des libertés d'un peuple, comment la violence et de la répression sauvage dont l'Etat et les forces de l'ordre font usage pour contenir toute velléité d'émancipation des Camerounais peuvent freiner l'évolution de tout un pays ...».*

*« Paul Biya s'est entouré d'un certain nombre de personnes qu'il a connues, soit, sur les bancs de l'école, soit, pendant ses années auprès de son mentor, le Président Ahmadou Ahidjo, ou alors, comme la logique néo-colonialiste le veut, soit, par cooptation et parrainage des dirigeants Occidentaux. Et parce qu'il évite des surprise, il s'est engagé à faire tourner cette liste à telle enseigne que certaine personnes de ladite liste occupent les mêmes responsabilités avant même que Paul Biya n'arrive à la tête de l'Etat. Il y a quelques noms qui peuvent disparaître du fait de la mort ou alors à cause des incidents de parcours. Cependant, même quand un incident de parcours peut empêcher l'une ou l'autre personne à continuer d'assumer ses responsabilités, celle-ci sera retirée de la liste pendant un temps pour réapparaître après, à condition que la personne reste fidèle au RDPC et au Président de la République. Bien sûr que celles des personnes qui ont fait montre d'une quelconque infidélité vont se retrouver en prison ou alors tout simplement retirer de la liste. Et lors que des évènements comme l'arrivée du multipartisme ou certains incidents électoraux sont apparus au cours de la longue présence de Paul Biya à la tête de l'Etat, de nouveaux postes ont tout simplement été créés et la liste augmentée en gardant les mêmes personnes aux anciens postes. C'est ce qui peut d'ailleurs expliquer la surpopulation administrative au Cameroun aujourd'hui... ».*

**Pensez-vous que les promesses des lendemains meilleurs de la part de nos dirigeants soient réalisables ? Si oui, comment quelles peuvent les responsabilités des principaux acteurs Camerounais des politiques publiques au Cameroun pour réaliser ces promesses ?**

*« Le tableau de la situation sociale et économique que s'apprête à laisser Paul Biya au Cameroun est, on ne peut plus chaotique. En effet, tous les voyants sont au rouge dans notre pays. Sur le plan social, le président Ahmadou Ahidjo, après les années post-indépendantistes caractérisées par les nombreux soulèvements sociaux et les répressions sanglantes dirigées particulièrement contre les partisans de l'UPC et du communisme qui ont suivi l'éphémère épisode multipartiste des années 1960 à 1970, le Cameroun était entré dans une période d'accalmie. Le sentiment d'unité nationale et du vivre ensemble était revenu. On n'a ainsi pu voir les populations anglophones, mêmes celles qui avaient opté pour le rattachement au Nigéria lors du référendum d'autodétermination de 1961,*

*immigrer dans les autres régions du Cameroun au point où on se retrouve aujourd'hui avec des anglophones qui arborent joyeusement des noms à consonnance des régions du Centre/Sud. Une période où chacun se sentait véritablement chez lui partout au Cameroun. Sur le plan économique, le Cameroun n'avait jamais été aussi endetté qu'il est aujourd'hui. Une réalité de cette époque voudrait même que la Chine vers qui nous nous tournons aujourd'hui pour l'aide internationale ait été créancière du Cameroun. Prenons seulement le cas de notre compagnie aérienne. Cameroon Airlines faisait la fierté, non seulement des Camerounais, mais aussi de toute l'Afrique centrale. Combien de chantiers infrastructurels entamés et menés à l'accomplissement. A cette époque, parler du Cameroun et des Camerounais à l'étranger ne souffrait presque d'aucune critique. Près de quarante ans après le départ d'Ahmadou Ahidjo, qu'est-ce que nous sommes devenus aujourd'hui ? Quel pays allons-nous léguer à nos enfants ? Un véritable chaos ! L'unité nationale a volé en éclats. La politisation de la vie socioculturelle et les injustices sociales ont exacerbé des replis identitaires. On assiste, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays aux scènes sorties tout droit des films d'horreur. Des Camerounais qui se déchirent entre eux, ternissant l'image d'un Cameroun qui ne se définit plus que par la corruption, les violences de toutes natures. Toute la vie nationale s'est figée autour d'une seule et même personne : le président de la République. Dans la vision du monde négro-africaine, l'image du père de famille, qui est à l'origine de la conception patrimonialiste de la société voudrait que ce dernier soit bienveillant et protecteur pour tous les membres de la famille, en particulier, les plus faibles. C'est ce qui avait d'ailleurs encouragé l'adoption de l'Etat-providence en Afrique dans lequel le chef de l'Etat, figure du père de famille était chargé de redistribuer les biens communs à l'ensemble des citoyens représentant les membres d'une même famille. Paul Biya a dévoyé tout cela en centrant l'essentiel du pouvoir et distribuant les biens de tous seulement à ceux qui lui étaient soumis. Faire de la politique aujourd'hui au Cameroun s'assimile à user du mensonge pour s'accaparer des biens de l'Etat afin de satisfaire ses besoins personnels. Le néo-patrimonialisme contribue aujourd'hui à cette politique de confiscation des biens communs au profit d'une infime minorité. On a vraiment l'impression qu'en dehors de son pouvoir, rien d'autre ne compte pour notre chef de l'Etat. Tous les chantiers que son prédécesseur avait laissés sont tombés en ruines. Toutes les entreprises sont passées aux mains des étrangers, pour celles qui ont survécu. A dire que c'est dans un tel contexte que nos enfants sont éduqués et s'apprentent à nous succéder. On ne devrait pas être surpris dans un tel système que les jeunes qui arrivent à la gestion des affaires suivent le même exemple. Il s'agit là d'une situation véritablement chaotique ...».*

**Comment justifiez-vous les raisons de l'absence des théories scientifiques capables d'expliquer les difficultés que connaissent le continent africain aujourd'hui ?**

*« Les raisons de cette absence de théories susceptibles de mieux répondre à la problématique des difficultés socio-culturelles ; économiques et politiques de l'Afrique se trouvent surtout dans une complicité manifeste entre les dirigeants Africains ; leurs partenaires Occidentaux et l'intelligentsia Africaine. Les premiers ayant prêté serment, pour la plupart, de continuer à défendre les intérêts stratégiques de ceux qui les ont placés au pouvoir. Les seconds voulant, bien sûr, sauvegarder la mainmise occidentale en Afrique au-delà des indépendances qui sont restées une pure supercherie. Et au milieu de ces deux parties, travaillent ceux qu'on peut abusivement appeler « chercheurs Africains ». Il s'agit en effet des chercheurs Occidentaux quoiqu'ayant la peau noire pour certains dont les sujets de recherche portent sur l'Afrique. La preuve, la plupart des recherches destinées au développement de l'Afrique sont financées par des institutions occidentales. Raison pour laquelle les différentes théories exploitées ici sont élaborées en Occident de même que la plupart des recherches de cet ordre sont effectuées dans des institutions universitaires occidentales... ».*

**Comment appréciez-vous les différents travaux scientifiques produits en particulier par des intellectuels Africains au sujets des politiques publiques en Afrique et au Cameroun en général et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Il y a d'un côté, des travaux (scientifiques) complaisants dans leur contenu, implémentés par les Etats africains visant à satisfaire les exigences des organismes donateurs. Les mêmes organismes qui ne manquent pas de financer ce genre de travaux avec des bourses de recherches octroyées çà et là, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes membres des commissions chargées de faire des propositions à nos Etats ou « d'évaluer » des projets qu'ils ont imposés. Et de l'autre côté, l'entreprise laborieuse de certains chercheurs soucieux de présenter des travaux objectifs sur l'état de la situation des politiques publiques dans nos pays africains. Le contraste entre les deux démarches explique les véritables raisons de l'échec de toutes les initiatives pensées par nos Etats et leurs organismes partenaires à l'adresse des politiques publiques en Afrique depuis des décennies... ».*

**Pensez-vous que le travail des intellectuels investis dans la production scientifique en Afrique soit pour quelque chose dans les problèmes que connaît l'action publique en Afrique ?**

*« Le chaos qui règne dans les politiques publiques en Afrique et au Cameroun est à l'image des nombreuses théories, toutes imposées de l'extérieur, sur lesquelles s'appuient les principaux acteurs*

*de l'action publique dans notre continent. En effet, au vu du fait que l'Afrique ne dispose pas toujours, après plus de cinquante années d'indépendance, des institutions académiques locales capables de formuler et d'expérimenter des théories scientifiques susceptibles d'aborder avec efficacité les problèmes de politiques publiques propres au continent, l'Occident ne peut que continuer à se servir du continent noir comme une véritable éprouvette ou alors un dépotoir de ses théories qui ont pourtant montré leurs limites dans la résolution des propres problèmes occidentaux. Il est tant que l'intelligentsia africaine se mette au travail. Car, même en Occident, ce sont toujours les chercheurs qui ont souvent été aux avant-gardes de l'élaboration des théories qui ont révolutionné les politiques publiques, et même toute la vie sociale, dans cette partie de la planète. Il n'est pas sérieux que nous continuons toujours à jérémyer sur les pressions socio-politiques et financières pour justifier notre moutonnerie dans le domaine de la recherche en nous servant, dans les travaux qui sont menteusement supposés participer à l'éclosion de notre continent, des théories qui n'ont rien à voir avec ses réalités...».*

**Comment jugez-vous les motivations des acteurs et partenaires Occidentaux en Afrique de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Dans les ambitions prioritaires qui ont motivé l'instauration de l'école occidentale qui a introduit le modernisme dans le continent noir, tout n'était au départ qu'une question d'économie et de politique d'hégémonie socioculturelle de l'Occident sur les terres, les biens et les ressources humaines disponibles gratuitement en Afrique. Des ambitions qui marquent toujours et encore la contribution des acteurs et partenaires nationaux et internationaux des politiques publiques en Afrique et au Cameroun dans la conjoncture socioculturelle, politique et économique actuelle »...».*

**Entretien 36 avec un dirigeant de syndicat d'enseignant, Yaoundé, 15/07/2015, 16h30 – 17h30**

**Comment analyseriez-vous le vécu de la gouvernance dans le domaine de l'éducation au Cameroun aujourd'hui ?**

*« La Loi de l'Orientation fut accompagnée en 2000 par la décision du Président de la République de rendre l'enseignement maternel et primaire gratuit dans l'ensemble du territoire et pour les deux sous-systèmes francophone et anglophone. En 2004, le grand Ministère de l'Éducation nationale est éclaté en trois Ministères donc : le Ministère de l'Éducation de base comprenant l'enseignement maternel et primaire ; le Ministère des Enseignements secondaires comportant les collèges et lycées d'enseignement secondaire général et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.*

*Attendu que ces importantes réformes se traduisent par des effets positifs sur l'ensemble d'éducation nationale de manière générale, on a plutôt assisté à un dépérissement total du tissu éducatif dans notre pays. Le recrutement des enseignants dans nos écoles, que ce soit au primaire comme au secondaire est plus que jamais monnayé. Du côté, ce ne sont plus les candidats les plus talentueux qui vont à l'école normale où les notes sont monnayées à cause de la clochardisation de l'enseignant, mais, les plus fortunés. La conséquence étant le faible niveau de formation de nos enseignants. L'apparente gratuité de l'enseignement maternel et primaire s'est accompagné de la hausse drastique des effectifs et des frais additionnels qui dépassent même souvent les scolarités qui étaient exigées avant la décision de la gratuité. Mal payés et incapables de répondre à toutes les sollicitations des parents et des élèves, les enseignants de cet ordre d'enseignement opèrent une prise en charge sélective dans les salles de classes aux profit des familles qui les sollicitent en leur offrant de l'argent pour des enseignements particuliers dans des domiciles. Au secondaire, les dirigeants se sont carrément engagés dans la commercialisation des places dans les lycées quand les enseignants monnaient des notes. La libéralisation accrue de l'éducation a aiguisé l'appétit des hommes d'affaires dont le seul but est de se faire de l'argent sur le dos des parents en quête des meilleures conditions de scolarisation pour leurs enfants. On peut ainsi voir des établissements scolaires privés poussés comme des champignons un peu partout dans nos villes. La facture à payer pour tout ceci est une éducation à deux vitesses. Les conditions de scolarisations des enfants issus des milieux défavorisés se sont de plus en plus aggravées alors que des familles nanties peuvent garantir une bonne scolarité à leurs progénitures...».*

### **Entretien 39 avec un dirigeant de syndicat, Yaoundé, 21/02/2015, 19h – 20h**

**Comment appréciez-vous la gestion administrative au Cameroun et particulièrement dans le domaine de l'éducation ?**

*« Tout semble avoir été mis en œuvre ici, au travers de toutes les tracasseries administratives et bureaucratiques dans les démarches dans nos différentes administrations éducatives, pour décourager tous ceux qui ont la prétention d'accéder aux différents services de façon ordinaire. En effet, de même que les différentes recompositions des Institutions centrales de l'éducation nationale au Cameroun servent seulement à satisfaire, par des nominations post-électorales, les nouveaux partenaires politiques de l'Etat à travers les reconfigurations conjoncturelles du paysage sociopolitique, de même les tracasseries administratives savamment orchestrées par la bureaucratie institutionnelle ont pour finalités, d'une part, de laisser libre cours à la corruption, et d'autre part,*

*de couvrir les incompétences d'une administration publique camerounaise où les responsables n'ont pas le temps de se mettre au niveau des exigences managériales modernes...».*

*« Une logique bureaucratique visant à empêcher tous ceux qui ne sont pas du système, donc susceptibles de représenter, d'une manière ou d'une autre une menace, de s'exprimer. L'autre raison étant aussi qu'au Cameroun, tout le monde veut d'abord savoir ce qu'il gagne avant de s'engager dans une initiative de ce genre... ».*

#### **Entretien 42 avec un dirigeant de syndicat, Yaoundé, 24/06/2018, 14h – 15h30**

**Comment appréciez-vous l'action des organisations internationales, acteurs et partenaires de l'éducation au Cameroun ?**

*« La probité morale de certains de ces différents partenaires au développement en Afrique pose souvent des questions. Car, comment comprendre qu'au sujet de l'aide à l'éducation, on se retrouve avec des agents du l'UNICEF, de l'UNESCO, de Plan-Cameroun et que sais-je encore, qui ont des salaires incommensurables, des véhicules de service qui coûtent des dizaines de millions de Francs Cfa, voyage en classe affaire... Tout ceci au mépris des conditions de vie d'une société où le salaire moyen d'un fonctionnaire est égal à la ration hebdomadaire d'un seul de leurs animaux de compagnie et où l'essentiel de la population scolaire dont ils sont censés s'en occuper n'a pas un seul repas complet par jour et s'assied par terre dans des barraques qui servent de salle de classe ? Ce qui est le cas dans la plupart des localités du Nord Cameroun ou de la Région de l'Est ? La conséquence de tout ceci est que tout fonctionnaire de l'éducation nationale au Cameroun ne rêve que d'être appelé un jour à travailler dans un Organisme international pour jouir des mêmes avantages alors ces Organismes trimbalent presque tous le qualificatif d'humanitaire...».*

*« Pour donner l'impression de faire réellement le travail qui leur est demandé, les commissions mixtes entre les experts de ces Organismes et ceux du Cameroun nous servent tous les jours des rapports avec des taux de scolarisation et d'alphabétisation au Cameroun qui ne respectent, ni les réalités locales encore moins, les standards, les normes et les instruments d'évaluation internationaux sur lesquels ces rapports se fondent. Une situation qui fausse toute la problématique d'une quelconque amélioration de la situation socioculturelle et politique de l'Afrique et du Cameroun...».*

**Comment jugez-vous l'efficacité des réformes initiées par le gouvernement camerounais pour améliorer la gouvernance dans ce pays, particulièrement dans le domaine de l'éducation ?**

*« Alors qu'on s'attendait à ce que l'ensemble des mesures contenues dans les réformes initiées par les pays africains pour répondre aux conditionnalités de la Communauté internationale aboutissent à un retour de la croissance comme cela avait été annoncé, on a plutôt débouché à un déferlement quasi traumatisant des mécanismes de la corruption qui ont permis à tous ceux qui disposent d'une parcelle de pouvoir et de responsabilité au Cameroun, pour parler du cas qui nous intéresse ici, de se constituer un véritable trésor de guerre comme s'il fallait se partager entre ayants-droit, le pays entier au mépris des générations avenir. Chacun se rivalisant d'adresse pour avoir le plus costaud compte bancaire, les plus grandes villas et les plus luxueuses voitures. Monsieur l'Abbé, avez-vous déjà jeté un coup d'œil dans les différents inventaires des avoirs de nos frères et sœurs qui sont retenus dans les prisons du pays pour détournement de deniers publics ? J'avoue que j'ai toujours prié Dieu que ces inventaires ne soient pas vrais. Malheureusement, c'est le cas dans la plupart des cas... ».*

**Comment expliquez-vous le fait que l'essentiel des cadres de l'administration camerounaise qui se sont engagés avec le régime en place dans l'implémentation des mesures d'amélioration de la gouvernance au Cameroun se retrouve en prison aujourd'hui ?**

*« La grande majorité des dirigeants Camerounais qui avaient fait de la corruption et de l'abus des biens publics le mode de gouvernance le mieux pratiqué au Cameroun et qui, par appétit politique né de l'accumulation de ces biens matériels ont pensé d'une manière ou d'une autre à la succession de Paul Biya, ignoraient que cette politique du laisser-aller mise sur pied par leur mentor, le Président de la République, lui qui, comme la plupart des dirigeants africains, avait bien lu Machiavel, était en fait un énorme guet-apens ! Plusieurs vont l'apprendre à leur dépens et paient le prix de leur « politique du ventre », de la corruption et des abus des biens sociaux dans les nombreuses prisons du Cameroun aujourd'hui... ».*

**Entretien 43 avec un dirigeant de syndicat, Yaoundé, 10/06/2018, 15h – 17h30**

**Comment justifiez-vous l'échec de l'essentiel des mesures d'amélioration de la gouvernance au Cameroun demandées par la Communauté internationale ?**

*« L'absence de détermination et d'efficacité dans l'entreprise réformatrice de l'action publique au Cameroun serait, de tout évidence, l'expression d'une volonté politique des pouvoirs publics fondée sur le renforcement du pouvoir exécutif. Une suprématie du pouvoir exécutif qui a toujours été*



*réaffirmée dans toutes les réformes constitutionnelles au Cameroun et qui s'oppose totalement à toute volonté de séparation des pouvoirs et de décentralisation qui constitue pourtant un préalable à toute démocratisation de la vie sociopolitique nécessaire à la gouvernance. Le refus d'abandonner la bureaucratie ; l'usage des pièges administratifs par le laisser-aller qui engendre l'existence d'une administration publique minée par la corruption et le recours à la peur et à la violence sur toutes ses formes sont les conséquences logiques de cette volonté politique de l'isomorphisme sociopolitique qui empêche le décollage de l'Afrique et du Cameroun... ».*

*« Les décisions ministérielles au Cameroun, dans la plupart des cas sont souvent restées théoriques avec aucune influence dans le fonctionnement quotidien des administrations concernées. Cet état de chose s'explique par le fait que, les différents directeurs chargés de mettre en application les mesures administratives dictées par la hiérarchie ministérielle, ne sont pas nommés par la même hiérarchie. Par conséquent, soit, ils suivent des consignes parallèles à celles de leur hiérarchie directe, soit alors chacun fait tout simplement ce qu'il veut. Il n'est pas rare dans notre administration d'entendre un Directeur de service dire que « je ne rends compte qu'au Président de la République ». En effet, les Directeurs de services tout comme les Ministres étant tous nommés par le Chef de l'Etat, et leur désignation étant souvent politiques qu'administratives, il s'en suit le plus souvent des situations de conflits de compétences dans les administrations qui rendent la gestion administrative assez chaotique au Cameroun. Une situation qui est aggravée par l'existence des cercles d'influence parallèles à la hiérarchie administrative et le flou institutionnel orchestré par le fait qu'un certain nombre de Décrets présidentiels ne s'accompagne pas le plus souvent des textes d'application nécessaires pour une gestion harmonisée des différentes dispositions légales. C'est le cas de la loi d'orientation de l'éducation de 1996 dont on attend toujours le texte d'application à nos jours. Chacun est ainsi amené à faire ce qu'il veut. Et étant donné qu'enfin de compte, c'est plus son poste que la réussite d'une quelconque responsabilité que chacun veut sauver, et nul ne sachant les entrées que chaque responsable a auprès des Instances suprêmes de décision (la Présidence de la République), chacun essaie d'être prudent en évitant, autant faire se peut, de s'attaquer aux autres dans l'exercice des différentes responsabilités. On peut donc affirmer que les principes de fonctionnement de notre administration reposent plus sur des bases informelles qu'institutionnellement formelle... ».*

**Malgré l'engagement du régime en place dans le processus de décentralisation demandée par la Communauté internationale, comment appréciez-vous la situation de l'immobilisme vécue dans l'administration publique au Cameroun et particulièrement dans le domaine de l'éducation ?**

*« Les choses se passent comme si c'est le Chef de l'Etat qui était assis sur le fauteuil de chaque chef d'établissement scolaire public et prenait les décisions à sa place à travers les responsables de l'administration centrale... ».*

*« De façon formelle au Cameroun, aucune décision ne peut être prise par un chef d'établissement sans qu'il y ait à l'entête du document censé être signé par ce dernier, la griffe du Ministre de tutelle et toute la panoplie des directions hiérarchiques associées. Une bureaucratie tellement pyramidale que faire autrement vous coûte votre poste à l'immédiat... ».*

**Ces derniers jours, l'actualité au Cameroun est animée par l'énorme scandale des fonctionnaires fictifs dans le fichiers de l'Etat. Comment expliquez-vous ce genre de situation ?**

*« Il est certain que l'énorme scandale de plus de 2601 matricules de fonctionnaires fictifs dans le fichier de la solde du trésor public qui défraie la chronique au Cameroun depuis 2018 serait resté dans les secrets de l'Etat si le principal mis en cause ne s'était trouvé au centre de l'instrumentalisation des replis identitaires consécutifs à la candidature du Professeur Maurice Kamto, originaire de l'Ouest Cameroun tout comme le concerné, aux dernières élections présidentielles. Comment comprendre qu'un tel scandale aurait échappé pendant plus d'une dizaine d'années à la vigilance du Ministère délégué à la Présidence chargé du Contrôle supérieur de l'Etat qui a pourtant la responsabilité de rendre régulièrement compte au Président de la République de l'action publique dans tout l'appareil étatique ?... ».*

**Comment pensez-vous l'organisation des réseaux de corruption qui semblent avoir cours dans les différentes administrations au Cameroun ?**

*« Chaque réseau va de l'employer le plus bas dans l'échelle de responsabilité au Cabinet civile de la Présidence de la République. Dans la justice par exemple, tout commence au niveau des commissariats de police et des gendarmeries. Il faut dire qu'affectés au maintien de l'ordre ; à la répression et à la défense des institutions républicaines au Cameroun, la police, la gendarmerie et les forces armées nationales appelées « militaires » ont particulièrement reçu un traitement de faveur*

*par les pouvoirs publics qui comptent radicalement sur leur appui et leur soutien pour arriver à ses fins, à savoir la confiscation du pouvoir. C'est ainsi que ces corps de métiers ont, tout comme la justice, été préservés de la réduction des salaires des années 90. Leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie ont même, inversement proportionnel à celui des autres corps de métiers, été revalorisés à plusieurs reprises. Par ailleurs, profitant de la politique du laisser-aller du gouvernement camerounais depuis l'arrivée de Paul Biya à la magistrature suprême, elles sont même devenues les principaux agents de la corruption au Cameroun. Ils ont trois chaînes de corruption qui passent, l'une par la justice, l'autre par la Délégation à la Sureté nationale et la dernière par le Secrétariat d'Etat à la gendarmerie. La chaîne qui passe par la justice commence dans les Commissariats et les gendarmeries. Les différentes interpellations des « hors la loi » sont sommés dans toutes les circonstances de délits avérés ou non, au mépris de la législation en vigueur, de déposer des sommes faramineuses auprès des enquêteurs contre leur liberté. Si le concernés ne s'exécute pas, il est alors présenté auprès du Procureur de la République qui augmente ses enchères. Au cas où l'intéressé ne s'acquitte pas de la somme demandée auprès du Procureur par l'intermédiaire de ses « hommes de mains », le plus souvent son secrétaire particulier, le mis en cause est déféré à la prison et remis entre les mains d'un juge. Le juge à son niveau augmente les enchères. C'est ainsi qu'on se retrouve dans les prisons avec un pourcentage très élevé des prévenus donc la seule grande infraction serait de n'avoir pas honoré au paiement de la corruption institutionnalisée. Il est évident aussi que de même les innocents se retrouvent dans les prisons et ne pourront ressortir qu'après avoir payé les sommes majorées à l'infini, même s'ils passent le restant de leurs jours dans la prison, de même les hors la loi et les criminels sont relâchés pour avoir consenti à payer rançon que leur est demandée. La criminalité et le grand banditisme sont donc entretenus au prix de la corruption et au dépend de la sécurité des citoyens. Aussi, dans le relais des différentes chaînes de corruption, l'argent est recueilli auprès des enquêteurs qui remettent une part aux Commissaires ou aux Commandants de gendarmerie qui l'acheminent à la Délégation à la Sureté nationale pour les premiers et au Secrétariat à la gendarmerie pour les seconds en prenant le soin de garder leur pourcentage qui est bien connu pour une sorte de règlement en interne. L'argent est ainsi acheminé dans les « caisses noires » du Cabinet du Président de la République pour ses différents besoins. Pour la justice, chaque Procureur de la République et chaque juge déposent leur part de « butin » auprès du cabinet du Ministère de la justice qui l'achemine à la Présidence. Ainsi, chaque corps de métier dispose de sa propre chaîne de corruption qui se relaie jusqu'à la Présidence de la République. C'est de cette manière que la corruption institutionnelle fonctionne au Cameroun...».*

*« Dans la fonction publique camerounaise, faire des missions est devenue la chose la plus recherchée par tous les fonctionnaires. En effet, dans cette perspective, ce n'est pas tant l'envie d'assumer ses*

*responsabilités dans le poste qu'on occupe qui est en jeu ici. Ce sont surtout les avantages liés à cette réalité qui sont recherchés. Aller en mission rime avec s'attendre à des revenus considérables hors salaire ; pouvoir voyager à l'extérieur du pays, ce qui ajouterait une épaisseur à votre cv. Il y a des hommes et des femmes qui sont prêts à tout donner pour pouvoir avoir des missions dans leur service. Il y a même des femmes qui se prostituent auprès de leurs supérieurs hiérarchiques pour avoir des missions. De même que traiter un dossier n'a rien à voir avec poser un acte administrativement constitué. Il s'agit tout simplement pour l'agent public investi du pouvoir d'étudier un dossier quelconque affecté à ses services par sa hiérarchie, d'utiliser le budget de l'Etat alloué à cette mission d'une part, et d'autre part, d'exiger une contribution corruptive de l'usager qui serait concerné par ce dossier. Le domaine des marchés publics est venu couronner cette tragédie de l'action publique au Cameroun. Nous savions dans le passé que les marchés publics nécessitaient une procédure administrative basée sur un appel d'offre ouvert au grand public. Une procédure par laquelle, après avoir traité légalement, comme le stipule le droit en la matière, toutes les soumissions qui remplissent les conditions, l'Etat attribue à un partenaire national ou international la réalisation d'un investissement public. Ces dernières années, les marchés publics sont devenus une véritable propriété privée de l'Etat et ses agents. Les appels d'offre ne sont pas publiés, et même quand ces derniers sont publiés, c'est une simple formalité. L'Etat les attribue de gré à gré à qui il veut et comme il veut. La conséquence de tout ceci est que la majorité de ces marchés ne sont jamais livrés. Et quand ils sont plus ou moins réalisés, aucune structure de contrôle ne peut attester leur conformité par rapport au cahier des charges. Ce qui importe, c'est qu'à un moment, tous ceux qui ont été associés, depuis le chef hiérarchique, au traitement d'un dossier quelconque, se retrouvent pour se partager le butin. Et dire que, même les investisseurs internationaux n'échappent pas à cette politique. Le cas de la Chine est encore plus dramatique. Car, je puis vous affirmer que l'essentiel des marchés publics camerounais confiés aux Chinois feront l'objet de véritables catastrophes dans les décennies à venir. Regardez seulement ce qui se passe avec le nouveau pont sur le Wouri à Douala ou alors nos nouveaux stades qui devaient accueillir la CAN en 2019. Après que les différents budgets qui y avaient été alloués soient entrés dans les poches des dirigeants et financés la campagne présidentielle de 2018, non seulement les travaux sont abandonnés, mais aussi, ce qui a été fait ne s'est pas fait dans les normes. La conséquence est que les murs de certains stades sont en train de s'effondrer alors que les travaux ne sont même pas encore livrés !...».*

*« Les nominations se paient au prix fort dans nos différentes administrations. Des gens sont prêts à vendre des héritages familiaux (terrains ; maisons et autres...) ; à s'endetter lourdement pour avoir assez d'argent afin de soudoyer un haut cadre de l'administration publique au Cameroun. Des nominations aux postes de ministres ; directeurs généraux ; chef de service..., se monnaient à coups*

*de centaines de millions. Il se trouve que même les responsables religieux n'échappent pas à cette réalité. Du coup, pour avoir acquis son poste à coup de millions, lorsqu'un responsable arrive dans un poste de responsabilité, son ambition ne sera pas de bien assumer sa mission, mais de pouvoir récupérer dans les meilleurs délais ce qu'il a investi pour avoir ce poste. Vous comprenez qu'il cherchera à rentrer dans ses dépenses en décuplant les intérêts. Les choses se passent un peu comme si on avait investi dans une affaire pour laquelle on cherchera à récupérer le fond d'investissement et faire des bénéfices...».*

*« Les différents budgets alloués au fonctionnement des Institutions éducatives au Cameroun sont consommés en termes de « frais de missions » ; « d'émoluments divers et variés » ; « d'achats de matériels didactiques non livrés » ; « de construction des infrastructures qui n'ont jamais vu le jour »... On peut donc comprendre la frénésie avec laquelle l'ensemble des agents du secteur public dans le domaine de l'éducation nationale au Cameroun recherchent des nominations à des responsabilités plus élevées et suivent souvent le journal bilingue de 13h à la Cameroon Radio and Television (CRTV) et surtout l'Article 3 de chaque Décret de nomination qui renvoie aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur. Des nominations que ces derniers achètent souvent à coup de millions de Francs Cfa parce synonymes d'accès à plus d'opportunités matérielles...».*

**Comment pouvez-vous expliquer le fait que certains cadres de l'administrations au Cameroun ne soient pas inquiétés, malgré les dénonciations ?**

*« Une fois dans le parti, l'Etat peut fermer les yeux sur tous les malversations financières jusqu'au jour où vous devenez une menace pour la survie de l'autorité en place. C'est ce qui est arrivé à la plupart des anciens responsables de l'administration camerounaise qui étaient pourtant des hauts cadres du parti au pouvoir et proche de l'actuel Chef de l'Etat, mais aujourd'hui en prison...».*

**Entretien 44 avec un dirigeant de syndicat, Yaoundé, 27/02/2015, 17h – 18h10**

**Comment expliquez-vous l'influence du rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) dans l'action publique au Cameroun ?**

*« Au Cameroun, si tu veux vivre tranquille et bien, il faut être au RDPC. Comme qui dirait : « soutenir le régime en place et faire ce qu'on veut... ».*

**Comment justifiez-vous l'extrême démotivation qui se lit dans l'administration publique au Cameroun et particulièrement dans le domaine de l'éducation ?**

*« La concentration du pouvoir entre les mains de la plus haute autorité camerounaise constitue, en plus de la dévalorisation des salaires au cours de ces dernières décennies, le principal facteur démotivant dans la bureaucratie administrative au Cameroun. Ici, la plupart des agents publics vous diront avoir l'impression de ne servir à rien. On a l'impression que tout est décidé d'avance ou alors, que rien n'est du tout décidé. C'est une situation qui ravive des tensions au sein de l'administration. La plupart des agents ont cependant décidé de tourner cette situation en leur faveur rendant ainsi les démarches administratives de plus en plus complexes parce que chacun veut essayer d'y trouver son compte. On se retrouve ainsi au sein d'un cercle vicieux infernal où corruption ; conflits d'autorité et surtout la peur et la violence dictent leur loi... ».*

**Pensez-vous que le service public soit de meilleure qualité au Cameroun ?**

*« Si tu veux être vite servi au Cameroun, il faut, soit être recommandé par un membre influent de la République, soit alors faire comme tout le monde, c'est-à-dire, te soumettre à la corruption... ».*

**Pensez-vous que les mesures adoptées par le régime actuel au Cameroun ont permis d'assainir la gouvernance au Cameroun ?**

*« L'Opération épervier », « a certes aidé le Cameroun à mettre aux arrêts un certain nombre de ceux qui se sont rendus coupables d'extorsion des biens publics, mais au-delà de cette raison apparente, ce vaste coup de filet a surtout permis à Paul Biya de mettre hors d'état de nuire, tous ceux qui pouvaient en vouloir un jour à son maintien à la tête de l'Etat.... ».*

**Pensez-vous que nos institutions publiques soient assez efficaces pour relever le défi de la gouvernance telle que souhaitée par la Communauté internationale pour les pays en développement ?**

*« Ce qui est vraiment mis en exergue ici, et surtout en ce qui concerne le cas du Cameroun, ce n'est véritablement pas la place de l'Etat, encore moins celle de la Nation dont se revendiquent certains de nos pseudos nationalistes, mais la prééminence des individualités. En disant les choses telles qu'elles doivent se dire, c'est le rôle du Chef de l'Etat qui vient avant celui de la Nation et de l'Etat et avec lui, ceux des autres membres de son administration qui privatisent chacun la portion de*

*l'administration publique et du patrimoine national qui lui est donnée à gérer. Monsieur l'abbé, n'avez-vous jamais remarqué qu'à chaque fois qu'un membre du gouvernement ou même n'importe quel haut responsable du Cameroun, voire même ceux de nos religions, s'exprime publiquement, il faut toujours qu'il prononce le nom du Chef de l'Etat en prenant, bien sûr, la peine de préciser « Son Excellence Paul Biya » ou alors d'utiliser des formules telles : « sur très hautes instructions du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya » et ce n'est pas la place des majuscules qu'il faut négliger. Un peu comme s'il fallait faire usage des superlatifs super-absolus pour prononcer le nom du Président de la République. Des choses qui sont renvoyées à une autre époque, quand on prend le cas des usages en France que vous êtes censé bien connaître. Alors qu'on pourrait vous accuser d'un certain archaïsme, voire même d'un délit constitutionnel sur l'usage des attributs et des titres perdus lors de la Révolution française, au Cameroun, vous risquez la prison pour crime de lèse-majesté si vous ne désignez pas le Président de la République par le titre de « Son Excellence ». Tenez, une autre chose qui traduit ce culte de la personnalité du Chef de l'Etat dans notre pays. Non seulement cela est presque une prescription juridique que chaque responsable doit avoir le portrait du Président de la République dans son bureau, et ce à un endroit précis et à un niveau du sol précis, mais encore, certains poussent le ridicule plus loin en plaçant cette effigie devant l'emblème nationale qu'est le drapeau du Cameroun ! Dans les grandes démocraties, vous êtes d'accord avec moi que c'est plutôt le drapeau du pays qu'il faut mettre en avant et non l'effigie du Président de la République. Il faut dire que la contradiction vient même de notre Constitution. Comme d'ailleurs, l'essentiel des Constitutions des Etats dits démocratiques et républicains où malheureusement, c'est le Président de la République qui a la préséance en tout et qui nomme tous les dirigeants. Comment voulez-vous que les choses changent dans un tel contexte. Et même l'Eglise que vous représentez n'échappe pas à ce culte de la personnalité qui est un véritable frein pour la démocratie et pour la gouvernance ... ».*

**Entretien 48 avec un dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 20/07/2015**

**Pour vous, quels rapports pouvez-vous établir entre le patrimonialisme traditionnel négro-africain et le néo-patrimonialisme moderne de l'action publique en Afrique aujourd'hui ?**

*« Dans une logique d'actualisation tronquée du patrimonialisme traditionnel négro-africain, la valeur du droit d'aînesse ; la place du chef de famille ; la prééminence du vieillard ou alors du sage africain, ne reposent plus sur les principes anthropologiques et socioculturels constitutifs du rôle de la personne âgée dans la société traditionnelle négro-africaine. Mais, sur un renversement de valeurs qui fait en sorte qu'aujourd'hui, ce soit l'avoir (matériel) et non plus l'être et ses valeurs, comme*

*dans le passé, qui constitue la mesure d'évaluation du poids et de la place de la personne au sein de la société prétendument moderne... ».*

*« Comme un chef de tribu qui donne l'impression de tenir compte de l'avis de ses notables alors qu'enfin de compte, c'est lui qui décide de tout, le Chef d'Etat Africain jouit d'un pouvoir sans partage et est au-dessus de toute justice. Voilà pourquoi la plupart des dirigeants Africains n'encouragent pas le processus d'une démocratisation formelle des Institutions en Afrique. Ils chevauchent toujours entre une organisation monarchique traditionnelle, où le chef de clan est désigné à vie et une pseudo démocratie libérale, avec un semblant d'élections libres... ».*

*« La constitutionnalité du néo-patrimonialisme dans les Etats africains serait le résultat d'une volonté politique préconisée par le colon dans l'élaboration des logiques managériales des Etats post-coloniaux en Afrique. Une volonté politique bien partagée par l'essentiel des dirigeants africains, tant elle répond aux fondements institutionnels du pouvoir traditionnel et surtout permet la préservation des avantages dans les pseudos Etats modernes grâce à la confiscation du pouvoir dont les raisons sont presque toujours justifiées par la Constitution. Malheureusement, c'est aussi dans cette logique qu'il faut fonder les véritables raisons de l'immobilisme managérial et étatique en Afrique... ».*

*« Une situation traumatisante pour les nouveaux Etats africains qui n'avaient même pas encore consolidé leurs Institutions et trouvé la forme consensuelle de l'Etat qui convenait à l'Afrique. Une Afrique qui verra ses jeunes Institutions tombées en lambeaux les unes après les autres. Surtout l'adoption du néo-patrimonialisme qui a permis, au détriment de la consolidation des jeunes Etats, à ceux qui détenaient le pouvoir, après avoir longtemps bénéficié de la complicité du bloc capitaliste qui combattait la main-mise soviétique en Afrique, de le monopoliser et de s'accaparer de l'essentiel des biens publics. Le but étant ici de se constituer un trésor de guerre afin de mieux faire face aux mouvements d'émancipation de l'opinion publique qui ont accompagné les « Vents d'Est » du libéralisme et de démocratisation du continent africain... ».*

**Pensez-vous que la conception néo-patrimonialisée de l'Etat en Afrique aujourd'hui puisse faire de la place à l'émergence de la gouvernance et de ses mécanismes dans notre continent aujourd'hui ?**

*« Alors que la logique du Nouveau Management Public (NMP) préconise le « moins d'Etat » et l'association de tous les acteurs nationaux et internationaux dans la gouvernance publique et privée,*



*les dirigeants Africains, eux, verront plus de concurrence et une menace pour la survie de leur pouvoir et s'emploieront à s'approprier de manière personnelle le rôle qui était celui de l'Etat. Pour cela, ces derniers bénéficieront, de manière cependant tronquée, de l'inconscient socioculturel négro-africain habitué à la gestion patrimonialiste du pouvoir pour mettre en place une politique néo-patrimonialiste de l'administration publique en associant les deux héritages socioculturel négro-africain, colonial, la confiscation des biens matériels et la complicité de la Communauté internationale pour imposer leur légitimité ...».*

*« le néo-patrimonialisme représente le visage revêtu par le patrimonialisme traditionnel négro-africain sous le couvert de la démocratisation imposée de l'extérieur ... ».*

**Comment appréciez-vous l'attitude des dirigeants Africains vis-à-vis des deux réalités qui semblent déterminer l'action publique en Afrique, c'est-à-dire, l'héritage négro-africain traditionnel et le modernisme occidental ?**

*« Le mimétisme managérial est un procédé administratif qui consiste pour les dirigeants africains à donner l'impression qu'ils épousent les orientations de la Communauté internationale à travers une politique de réformes du service public, mais en réalité, les Institutions et les pratiques demeurent les mêmes que celles de l'époque coloniale...».*

**Entretien 49 avec un cadre du Secrétariat de la Commission Nationale de l'Unesco, Yaoundé, 21/06/2018, 15h – 17h30**

**Comment jugez-vous l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'action publique au Cameroun en général et celle de l'éducation en particulier ?**

*« Répondant à l'appel des bailleurs de fonds dans la dynamique de la privatisation de certains domaines qui étaient jusque-là, la seule propriété étatique et de l'encouragement du secteur privé, l'Etat camerounais avait motivé les acteurs privés qui étaient déjà très actifs dans le domaine de l'éducation depuis les indépendances à s'impliquer davantage dans l'offre des structures d'éducation et de formation. La réponse ne s'est pas faite attendre. En effet, plusieurs acteurs ont trouvé dans cette perspective une aubaine pour s'enrichir. Par ailleurs, l'Etat camerounais ne s'est pas limité à l'octroi, sans contrepartie, des autorisations d'ouverture des structures d'éducation et formation aux partenaires intéressés. Un véritable partenariat gagnant-gagnant s'est organisé dans le domaine de*

*l'éducation entre l'Etat ou ses représentants et des hommes et femmes d'affaire au mépris, parfois, de son éthique et de la législation en vigueur dans le domaine de l'éducation.*

*Du côté de l'Etat, on a assisté à une forme de récupération de cette opportunité au profit des intérêts politico-stratégiques. En effet, sachant que l'investissement dans le domaine de l'éducation et de la formation était suffisamment rentable, l'Etat camerounais a pensé troquer les autorisations d'ouverture des établissements scolaires et universitaires contre l'engagement de leurs promoteurs au sein du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) du Président Paul Biya. Ces promoteurs qui n'étaient pas, pour la plupart, des professionnels de l'éducation, mais, de simples hommes et femmes d'affaire devaient donc, non seulement s'engager de façon militante dans ce parti, mais aussi devenir ses principaux pourvoyeurs de fonds. On a même vu, comme dans plusieurs secteurs socio-économiques du pays, des personnes parties de rien, devenir de grands promoteurs dans le domaine de l'éducation aussi bien sur le plan national qu'international. Ces personnes étaient en fait des prête-noms des grands dirigeants des services publics pour qui, ces établissements scolaires étaient tout simplement un moyen de blanchiment des importantes sommes d'argent détournées dans les caisses de l'Etat.*

*Du côté des partenaires privés, on s'est livré à un investissement gigantesque qui a cependant plusieurs visages. Il s'agit avant tout d'un business qui n'est basé, ni sur l'étude du marché de l'emploi au Cameroun dans la perspective de la recherche des solutions à la difficile équation formation-emploi ; encore moins sur le respect des normes et des textes en vigueur dans la législation de notre pays. Puisqu'au Cameroun, l'Etat c'est la loi, vous comprenez qu'une personne qui a les pontes du gouvernement dans sa poche ne respectera rien du tout en matière de législation en vigueur. On a ainsi assisté à l'ouverture de véritables comptoirs commerciaux caractérisés, pour ce qui est de l'enseignement supérieur et professionnel, à la création des filières et à l'attribution des certifications qui n'ont rien à voir, pour la plupart, avec la demande sur le marché d'emplois au Cameroun. D'où tous ces diplômés de l'enseignement supérieur qui sont obligés de se déverser dans le secteur informel pour survivre. Pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, autant certains promoteurs sont vraiment sérieux dans l'offre des infrastructures éducatives, autant d'autres sont de véritables gangsters, excusez l'expression. Vous êtes d'accord avec moi que lorsqu'on voit certains établissements scolaires comme Marie Albert à Yaoundé, on a vraiment rien à envier aux pays occidentaux. D'ailleurs, vous êtes mieux placés pour le confirmer. C'est certainement la raison pour laquelle certains de nos compatriotes ont choisi, compte tenu des difficultés, quant à l'éducation de leur progéniture, au regard des différences socioculturelles entre les blancs et nous, de rentrer scolariser leurs enfants ici au pays. A côté de ces promoteurs qui font vraiment la fierté de notre*

*éducation primaire et secondaire, se développent de véritables assassins de notre éducation sous le regard complice des responsables de l'éducation au Cameroun. Il n'y a qu'à voir comment poussent ces « écuries » dans les milieux urbains au Cameroun. Non seulement ces dernières ne donnent pas l'éducation appropriée aux enfants, mais en plus, elles rackettent les pauvres familles. Nous comptons vraiment sur vous pour dénoncer ce genre de situation qui constitue une véritable gangrène pour notre système éducatif...».*

**Que pensez-vous de l'efficacité des mesures prises par la Communauté internationale pour l'amélioration de la gouvernance au Cameroun et l'accès à l'éducation pour tous dans ce pays ?**

*« Même comme le Cameroun vivait encore les affres de la grave crise économique des années 80, au vu des statistiques, le taux de scolarisation au primaire dans notre pays avoisinait les 80%. Le Cameroun ne pouvait normalement pas être considéré comme un pays principalement concerné par le Programme de l' « Education Pour Tous en l'an 2000 ». Un pourcentage qui le situait bien au-dessus de la moyenne en Afrique centrale. Cependant, l'ambition des politiques publiques dans notre pays étant d'atteindre la perfection en matière d'éducation, c'est-à-dire, 100% des jeunes Camerounais inscrits à l'école, nous avons fait de ce Programme, sous l'impulsion du Président Paul Biya, un objectif à atteindre dans les meilleurs délais pour répondre aux exigences de l'UNESCO...».*

**Entretien 50 avec un dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 22/07/2018 de 10h30 à 11h30**

**Alors que les mesures d'amélioration de la gouvernance en Afrique implémentées par la Communauté internationale demandent aux Africains de prendre leur avenir en main, ces derniers pensent plutôt que leurs malheurs viennent de l'Occident, comment jugeriez-vous cet état de choses ?**

*« Les dirigeants Africains, et même tous les Africains doivent apprendre à ne plus projeter sur l'Occident les malheurs de l'Afrique. En effet, considérant que presque toutes les autres civilisations sont chacune passées aussi bien par l'esclavage, la colonisation que le néo-colonialisme, et que l'essentiel de ces civilisations se sont redressées en prenant leur avenir en main, les Africains feraient mieux d'adopter la même attitude en arrêtant de se comporter comme ces esclaves qui refusent d'assumer leur libération en suppliant leurs anciens maîtres de continuer à les garder. C'est malheureusement, justement ce qui se fait entre les dirigeants Africains et ceux de l'Occident. Lorsqu'on constate tout ce qui est entrepris par nos leaders pour confisquer le pouvoir en modifiant*

*à tour de bras les Constitutions de leurs pays ; tous le désordre qu'ils font en dilapidant le patrimoine africain ; comment leurs compatriotes sont hostiles pour la plupart aux forces contraires venant même de l'Occident pour changer cet état de fait, on ne peut que conclure à la propre complicité de certains Africains face aux difficultés que connaît ce continent. Mais, cela ne dédouane en rien les dirigeants Occidentaux qui tirent profit de cette situation en se délectant de son statu quo ...».*

*« [...], alors que ces derniers [leaders Africains] ont la lourde mission de présider aux destinées de l'Afrique, ils ont plutôt choisi de se servir et non de servir la cause du continent noir en corrompant certains principes de notre tradition au profit des régimes néo-patrimonialisés qui laissent les Etats africains à la traîne au concert des Nations...».*

**Entretien 51 avec un dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 07/06/2018 de 10h à 12h30**

**Comment analyseriez-vous la survivance des groupes rebelles et le terrorisme transfrontaliers en Afrique aujourd'hui ?**

*« Ce n'est pas parce qu'ils en sont incapables que les différents Etats africains concernés par la problématique des groupes de rébellion, de sécessionnisme et de terrorisme n'arrivent pas à éradiquer ces acteurs de la violence endémique en Afrique. En effet, comme avec la problématique de l'immigration clandestine en Occident, nos dirigeants eux-mêmes trouvent un certain profit à entretenir cette violence. Elle leur permet de se procurer les armes pour mieux protéger leur pouvoir après. Elle leur assure les faveurs de la Communauté internationale qui, sous le couvert des accords de défense signés avec les Etats africains, gardent leur mainmise sur la gestion du pouvoir et du patrimoine africain. Il a même été démontré que les dirigeants Africains financent eux-mêmes la formation des bandes armées en Afrique pour profiter de leur appui au cas où l'armée nationale venait à se révolter. Cela a été le cas pour la Côte d'Ivoire, le Congo et la République centrafricaine, pour ne citer que ces quelques exemples. Le gouvernement camerounais viendrait à bout de boko haram, avec l'appui du Nigéria, du Tchad et de leurs partenaires Occidentaux s'il le voulaient. Or, boko haram sert les intérêts cités plus haut aussi bien pour les dirigeants des pays concernés que pour la Communauté internationale, fin de citation. Et enfin de compte, les seuls qui paient vraiment le lourd tribut de toute cette entreprise de la violence, ce sont, une fois de plus, les pauvres populations des régions concernées...».*

**L'école moderne en Afrique peut-elle contribuer à libérer l'Afrique des difficultés de gouvernance que ce continent connaît aujourd'hui ?**

*« L'échec de l'école occidentale à libérer le continent noir de ses tares socioculturels, politiques et économiques et l'érection des Etats néo-patrimonialistes en Afrique viennent du fait que le colon a trouvé dans certaines réalités socioculturelles négro-africaines véhiculées par l'éducation traditionnelle, un moyen d'atteindre, avec la complicité des dirigeants que l'Occident a imposés en Afrique après avoir physiquement et politiquement anéanti tous ceux qui ont contribué au rayonnement de l'Afrique pré-coloniale, certains de ses objectifs économiques et géostratégiques. Entre autres réalités socioculturelles négro-africaines véhiculées par l'éducation traditionnelle africaine, il y a la soumission de l'homme noir aux phénomènes supranaturels ; son mépris religieux et culturel des biens matériels ; l'éducation des jeunes générations à vouer un respect totémique aux adultes qui a servi l'anéantissement des différents mouvements de contestation. En effet, il suffit en Afrique que les vieillards s'adressent aux jeunes générations pour exiger le respect des Institutions pour que toutes vellétés de contestation s'évanouissent à cause de la peur de la malédiction. Par ailleurs, il n'y a qu'à voir avec quelle délectation les jeunes générations adhèrent aux comportements déviants en matière du service public et de la gestion du patrimoine national pour véritablement constater que le mal est très profond quo... ».*

**Comment justifiez-vous l'implication de la Communauté internationale dans la production scientifique en Afrique ?**

*« L'engouement constaté dans la recherche sur les politiques publiques en Afrique s'explique, surtout au courant des années 90, par la volonté des organisations internationales, prescripteurs de ces recherches, de s'approprier les orientations des politiques publiques en Afrique, surtout de la manière qui satisfait le mieux leur nouvelle politique managériale sur le continent. Il s'agit de convaincre les Etats africains d'adopter une gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs de manière à s'ouvrir davantage à la mondialisation. Pour y parvenir, la Banque mondiale, les Etats occidentaux et les autres organismes partenaires africains financent les recherches pour atteindre leurs objectifs. De leur côté, la plupart des Etats africains de démocratie chancelante comme le Cameroun, quoique sensibles à l'importance des aides apportées par leurs partenaires contre l'adoption de nouvelles politiques managériales qu'ils leur imposent, exercent des pressions psychologiques, morales, physiques (menaces de tous genres, emprisonnement, assassinats...) et matérielles (absence de financements pour leurs recherches et une presque impossibilité de trouver du travail dans l'administration publique de leur pays d'origine) sur leurs ressortissants engagés dans la recherche*

*sur les problématiques critiques en matière des politiques publiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier....».*

**Comment appréciez-vous l'organisation de l'administration publique au Cameroun ?**

*« Ce double visage de la bureaucratie camerounaise aboutit à une réalité administrative hybride et assez complexe. Une bureaucratie à la fois tournée vers l'extérieur et enracinée dans l'héritage socioculturel africain. La conséquence de tout ceci étant la production d'une action publique dont les résultats ne permettent pas de « sortir du tunnel » selon un slogan propre au Président de la République en place. Et si la coopération internationale essaie d'apporter des propositions de solutions à la situation, les résistances de l'administration locale semblent faire l'affaire du pouvoir en place dont les Institutions paraissent plutôt renforcer le statu quo...».*

**Pour vous, que traduit cette idéologie du « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » ?**

*« L'African Resourcefulness Publical Management (ARPM) traduit dans sa version camerounaise par le « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* serait le fruit de l'africanisation du New Public Management (NPM). En effet, devant répondre aux exigences managériales de ses principaux bailleurs de fonds de faire, comme cela a été le cas dans les grandes démocraties et les Etats libéraux, du New Public Management (NPM), le principal instrument d'action publique à l'heure de la modernisation des politiques publiques, les Etats africains ont plutôt trouvé une parade « gouvernanticide » qui plonge ses racines dans les formes archaïques de la politique et de l'économie négro-africaines. Mais, devant s'exprimer dans un monde tourné vers la modernité, ces formes archaïques de la politique et de l'économie se servent des moyens qu'offre l'environnement conjoncturel et institutionnel de l'action publique en Afrique ...».*

**Entretien 52, Dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 23/06/2018 de 15h00 – 17h00**

**Quelles peuvent être les conséquences de la néo-patrimonialisation de l'action publique dans la réussite de la gouvernance au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Au Cameroun, un directeur de service peut sensiblement passer une semaine, voire un mois, sans véritablement s'asseoir sur son fauteuil au bureau. Lorsqu'il arrive. Il appelle sa secrétaire pour savoir s'il y a des dossiers ? Entendez par dossiers ici, des enveloppes des dessous de table. Pour les dossiers qui remplissent cette exigence, il les confie à son secrétaire particulier ou au chauffeur pour les amener à son domicile. Ceux-là seront signés et reviendront à temps voulu. Ici, il faut tout simplement de la patience quand on est usager. En effet, le retour du dossier à un usager ne respectera jamais les délais de traitement. Il dépend du bon vouloir du patron et de sa secrétaire. Il va sans dire par ailleurs que les dossiers qui n'ont pas des enveloppes ne seront presque jamais signés. La secrétaire va donc vous balader tous les jours en vous servant le fameux « le patron n'est pas encore là. Si vous voulez attendre, vous le pouvez. Sinon, repassez ». Le patron lui-même, il arrive, quand cela lui chante, le plus souvent dans l'après-midi, sachant que tous les usagers qui sont venus le chercher dans la journée sont déjà repartis, il accroche sa veste sur le siège et peut repartir dans ses chantiers, non sans avoir récupéré les fameux dossiers. Dans le vocabulaire administratif bien ancré dans les mentalités au Cameroun, le chantier est à la fois les nombreux projets de construction des infrastructures immobilières avec l'argent du contribuable, mais aussi les nombreuses gargotes où nos dirigeants ont leurs habitudes. Ainsi va le service public au Cameroun... ».*

**Comment appréciez-vous l'implication des acteurs et partenaires de l'action publique au Cameroun de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Avec la réponse du Cameroun aux propositions de la Communauté internationale pour l'encouragement des acteurs privés dans la marche vers la croissance retrouvée, on se serait attendu à l'élaboration de véritables partenariats qui changeraient la donne dans notre éducation et particulièrement avec l'implication des partenaires privés dans l'offre de l'éducation et des investissements qui y sont associés. Un partenariat où ses acteurs privés aideraient le gouvernement camerounais à résoudre la difficile équation de l'éducation-formation-emplois, notamment en*

*réinvestissant les importantes revenus des scolarités à la création d'emplois. Au lieu de cela, on a plutôt assisté à la mise sur pied d'une véritable entreprise commerciale où les seules perdants se retrouvent être les familles. Car, comment comprendre qu'après avoir dépensé de énormes sommes pour la formation de leur progéniture, certains parents se retrouvent, dans leurs derniers jours, dans l'incapacité d'être pris en charge par leurs enfants parce que ces derniers ont reçu des formations qui ne leur permettent pas d'assurer la relève. Moi, personnellement, j'aurai encore accepté que la plupart des familles, après avoir permis à leurs enfants d'apprendre à lire et à compter à l'école primaire, leur montrent le chemin de l'agriculture par exemple pour que ces derniers soient rapidement opérationnels et puissent continuer à nourrir leurs familles comme cela avait d'ailleurs été le cas à l'époque de nos parents et grands-parents...».*

**Pour vous, quels sont les principaux acteurs du climat de terreur qui semble régner au Cameroun ?**

*« [Le BIR] incarne, aux travers de la violence de ses interventions sur le terrain au Cameroun, la terreur qui caractérise l'Etat camerounais et fonctionne comme une véritable armée dans une armée...».*

**Entretien 53 avec un dirigeant de syndicat du personnel de l'éducation nationale, Yaoundé, 08/06/2018, 10h – 11h30**

**Comment jugeriez-vous l'implication des acteurs et partenaires privés dans les mesures d'amélioration de la gouvernance au Cameroun telles qu'implémentées par la Communauté internationale ?**

*« L'omniprésence de l'Etat impose que tous les échanges partenariaux soient menés par les responsables de l'administration publique. Et ces derniers, au lieu de favoriser l'implication directe des partenaires nationaux et internationaux sensibles aux réalités géo-climatiques et socio-historiques de cette région, préfèrent privilégier des avantages matériels apportés par les différents partenaires. Il y a en effet plusieurs plaintes des partenaires qui se plaignent d'être rackettés par les autorités administratives. Celles-ci imposent par ailleurs que les aides à destination de l'école leur soient directement reversées par les partenaires prétextant que la loi ne leur permet pas de s'investir directement dans le domaine de l'éducation. Or, nous savons tous qu'une fois ces aides déposées entre leurs mains, elles ne prendront jamais la destination de l'école. Au bout du compte, c'est le secteur de l'éducation qui reste totalement abandonné dans la région du Nord Cameroun...».*



**Comment analyseriez-vous l'implication de la Communauté internationale dans l'application des mesures implémentées pour l'amélioration de la gouvernance en Afrique ?**

*« Sous le couvert du respect du principe de souveraineté nationale et de non-ingérence étrangère en Afrique, l'Occident donne souvent l'impression d'assister en spectateur complice des exactions commises par les dirigeants Africains alors même que les différentes conventions internationales signées par l'Afrique l'autorise à assister notre continent dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour que la démocratie et le progrès deviennent des réalités en Afrique. Ce qui n'est souvent pas malheureusement le cas... ».*

**L'école moderne en Afrique peut-elle contribuer à libérer l'Afrique et le Cameroun des difficultés de gouvernance que ce continent et ce pays connaissent aujourd'hui ?**

*« La politique de l'éducation au Cameroun est radicalement orientée vers une éducation qui dépouille l'homme de toute personnalité. D'abord, on aide pas l'enfant à la recherche des solutions aux problèmes par ses moyens personnels. Tout est mâchouillé dans les livres agrémenté de grandes théories, et l'enfant n'a qu'à avaler. On se retrouve enfin de compte avec des gens qui attendent que tout tombe du ciel. Par ailleurs, nous avons une éducation qui place l'avoir au-dessus de l'être. Ce qui constitue l'une des déviations d'un monde à la merci du capitalisme. Désormais, au lieu d'éduquer nos enfants à se forger une personnalité qui est capable de résister à l'attrait du matériel, notre monde passe le temps à vanter les mérites des individus matériellement fortuné, mais dont les biens, pour la plupart, ont une origine douteuse : trafics de tous genres ; corruption ; détournements de déniés publics... ».*

**Entretien 54 avec un dirigeant d'une organisation internationale, Yaoundé, 25/02/2015 de 17h00 – 18h30**

**Pensez-vous que le caractère néo-patrimoniste de l'Etat en Afrique et au Cameroun encourage les jeunes générations à s'impliquer dans l'amélioration de la vie publique aujourd'hui ?**

*« L'une des conséquences du néo-patrimonialisme institutionnel caractéristique de l'Etat camerounais est l'infantilisation pathologique des jeunes générations. Elle consiste au fait que voulant demeurer éternellement aux affaires, les aînés considèrent leurs cadets au Cameroun comme étant incapables d'assurer la relève. Ce qui aboutit inéluctablement au fait que les jeunes générations*

*n'arrivent pas à se frayer une place dans les cercles de décision malgré les compétences engrangées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il n'y a qu'à voir la moyenne d'âge de l'essentiel de nos dirigeants pour se rendre compte de l'étendue des dégâts d'une telle politique gérontocratique ... ».*

**Comment jugez-vous l'implication des acteurs politiques dans la gouvernance au Cameroun ?**

*« Sur le plan intérieur, cette politique de monopolisation des mécanismes de régulation à sa guise de la vie sociopolitique et administrative au Cameroun se caractérise par la fragmentation de l'opinion politique concrétisée par la multiplication des partis politiques et des organisations de la société civile. Au Cameroun en effet, on compte plus de 200 partis politiques, l'essentiel de ces partis étant des ramifications du parti-Etat, le RDPC financées par l'Etat camerounais. Une politique qui vise à fragiliser l'opposition en renforçant l'installation du parti-Etat. L'Etat peut ainsi contrôler aussi bien le pouvoir exécutif où son parti produit l'essentiel des dirigeants de l'administration publique, le pouvoir législatif où son parti est majoritaire à l'Assemblée nationale et au Sénat chargés de l'élaboration des lois, le pouvoir judiciaire où les principaux juges sont nommés dans les rangs du parti-Etat. Sur le plan extérieur, l'Etat camerounais procède, d'une part, par la pacification et la flexibilisation de ses relations diplomatiques avec les grandes puissances et les Etats frontaliers. Avec la Communauté internationale, il opère par sa présence et sa disposition à signer les différents accords internationaux, quoique l'application de ces derniers respecte la politique d'autorégulation que nous venons de souligner ci-dessus. L'Etat camerounais, pour se rassurer de la réussite de sa démarche, ne manque pas d'opérer par l'achat des consciences à coup des devises provenant, la plupart de temps, de l'aide extérieure apportées par ces bailleurs de fonds. Il s'agit là en effet, de la problématique du retour de l'aide aux pays occidentaux. Une aide pourtant proposée pour résoudre des situations de précarités diverses dans notre pays, qui est cependant retournée aux donateurs et à leurs experts pour acheter leur conscience... ».*

**Comment expliquez-vous le climat de peur qui semble régner dans les rapports entre la société et l'action publique de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Le flou administratif dans l'action publique en général et dans le domaine de l'éducation en particulier au Cameroun, créé surtout un contexte institutionnel où tout le monde a peur de tout le monde et où l'Etat utilise la peur et la violence sur toutes ses formes pour mieux tenir en laisse le personnel de l'éducation connu pour son caractère contestataire et donc présentant une menace permanente pour la stabilité de l'Etat... ».*

**Comment expliquez-vous les cas d'entorse aux règles élémentaires de déontologie administrative qui semblent régner de manière générale dans l'administration camerounaise et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« L'un des dérapages de la toute-puissance de l'Etat camerounais dans la gestion administrative réside sur le fait que l'essentiel des responsables administratifs sont nommés par le Président de la République qui seul peut également mettre un terme à leurs responsabilités et aux avantages qui y sont associés. Du coup, un supérieur hiérarchique peut prendre une décision qui n'est pas obligatoirement approuvée par le Chef de l'Etat. On a même constaté que cette gestion machiavélique de l'autorité publique constituait l'un des modes d'administration le mieux assumé par le Chef de l'Etat. Il se plaît souvent en effet à confondre ses responsables administratifs pour mieux contrôler l'exercice de leurs responsabilités. C'est ainsi qu'il peut déposer un subalterne aujourd'hui et le nommer demain dans une autre haute fonction au grand désenchantement de celui qui l'avait dénoncé. Cela a d'ailleurs été le cas de plusieurs Ministres et Directeurs généraux. L'ancien Secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Marie Atangana Mebara, aujourd'hui en prison, détaille très bien cette politique machiavélique de son ancien patron dans ses nombreux livres publiés en détention aux éditions du l'Harmattan. C'est le cas de : « Lettres d'ailleurs - Dévoilements préliminaires d'une Prise de l'"Epervier" du Cameroun » ou « Le Secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun. Entre mythes, textes et réalités... ».*

**Comment expliquez-vous le fait que malgré les nombreuses aides qui arrivent au Cameroun dans la plupart des secteurs de l'action publique de manière générale et dans le domaine de l'éducation en particulier, qu'il y ait autant de manque de matériels administratifs dans la plupart des services ?**

*« Au Cameroun, il est possible de détourner même des choses offertes aux morts... ».*

**Entretien 55 avec un cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020 de 09h – 12h30**

**Comment apprécieriez-vous le dynamisme institutionnel mis en œuvre au Cameroun depuis l'adoption des mesures d'amélioration de la gouvernance dans ce pays ?**

*« Dans les années 2000, alors que le Cameroun sortait des remous dus à l'avènement du multipartisme, le Président Paul Biya avait opté pour la dislocation de plusieurs Ministères et*

*l'éparpillement de l'action publique. Plutôt qu'une politique de recherche de l'efficacité au moment où la Communauté internationale multipliait, auprès des pays en développement, des propositions pour le retour à la croissance par une gouvernance plus stricte, le Cameroun va plutôt se lancer dans la multiplication des poches budgétaires alors que les mesures internationales visaient la réduction des dépenses publiques. Le Chef d'Etat Camerounais avait en effet fait le choix de manifester sa reconnaissance envers ses compatriotes qui avaient renforcé la suprématie de son parti-Etat, le RDPC ayant eu de sérieuses difficultés à s'imposer face au dynamisme de l'opposition camerounaise aux élections de 1992. Parmi les secteurs de l'action publique camerounaise qui vont connaître cet éparpillement des énergies et des moyens, il y a celui de l'éducation nationale. Le Ministère de l'éducation nationale sera en effet partagé en plus de quatre Ministères qui viendraient s'ajouter à trois autres qui étaient déjà là. Et pour couronner la gestion patrimonialiste de l'éducation au Cameroun, Paul Biya va nommer à la tête des nouveaux Ministères des personnalités qui n'avaient presque rien à voir avec l'éducation, du moins, dans leurs responsabilités initiales. C'est le cas entre autres de Monsieur Louis Bapès Bapès, de regrettée mémoire ou de Mme Haman Adama respectivement Ministre de l'enseignement secondaire, pour le premier, alors qu'il était Ingénieur des Travaux publics de formation et Ministre de l'éducation de base pour la seconde qui n'avait aucun background en pédagogie quoique sortie de l'Ecole normale d'administration et de magistrature. Pour dire que ces désignations tenaient plutôt d'une répartition clientéliste du pouvoir qu'à une réelle recherche de l'efficacité dans l'action publique au Cameroun à un moment où tous les pays sous-développés étaient plutôt appelés à une restructuration du service public et particulièrement l'école... ».*

**Pensez-vous que la néo-patrimonialisation de l'action publique au Cameroun est un facteur motivant pour l'amélioration de la gouvernance dans ce pays ?**

*« En 2000, je venais d'achever ma formation à l'Ecole normale et après un poste de responsabilité dans la comptabilité au Ministère des finances, je serai appelée à assumer la responsabilité de gestionnaire dans un nouveau Ministère né de l'éclatement de l'ancien Ministère de l'éducation nationale dont la création date des premières années de l'indépendance du Cameroun en 1960. Il s'agissait du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il faut dire que comme moi, mon Ministre n'avait pas une très grande expérience de la gestion de l'éducation au Cameroun puisque c'était son premier poste ministériel. Celui-ci m'avait donc appelée, et au cours de notre premier entretien, il manifestera ses appréhensions, surtout, sur le fait que j'étais encore très jeune par rapport à l'étendue de la responsabilité qui m'attendait. Il faut dire en effet que plusieurs personnes qui convoitaient le poste que j'allais occuper avaient tôt fait d'attirer l'attention*

*du nouveau Ministre sur cet aspect et s'attendaient bien à ce que ce dernier demande mon remplacement. Après notre entretien, j'avais rassuré le Ministre, lui faisant bien comprendre que ceux qui m'avaient désignée à ce poste ne s'étaient du tout pas trompés et que j'allais donner le meilleur de moi-même pour relever le défi de l'efficacité dans la gestion de mes responsabilités. Je vais donc préparer mon plan d'action et bénéficier de la parfaite collaboration de mon Ministre qui avait totalement approuvé mes propositions et ma feuille de route. En effet, l'essentiel des risques que nous courrions tous était de nous retrouver en prison, comme cela était devenu monnaie courante dans l'administration camerounaise de l'époque. Je savais très bien que la plupart de ceux qui tournaient autour du nouveau Ministre et qui avaient l'habitude des postes de responsabilités dans la fonction publique camerounaise trouvaient ce poste très juteux et rêvaient avoir ma place. Je me ferais le plaisir de citer à mon Ministre quelques exemples de ceux qui étaient tombés dans ce piège des détournements des deniers publics et qui se retrouvaient dans les geôles du Cameroun. Heureusement, mon Ministre comme moi, personne ne voulait écarter son expérience professionnelle surtout que, moi, j'étais de nature très fragile et me sentais incapable de supporter les affres de la prison au Cameroun. Malgré notre prudence et même grâce à celle-ci, nous aurons de nombreuses difficultés à faire fonctionner ce nouveau Ministère. En effet, nos plus grands soucis viendraient de l'ancien Ministre de l'éducation nationale. Il faut dire que ce dernier avait été habitué par une gestion patrimonialisée de l'éducation au Cameroun et vivait de ce fait très mal la fragmentation de ce vaste Ministère qui lui avait donné une notoriété et des avantages monumentaux depuis plusieurs décennies qu'il avait passées à la tête Ministère de l'éducation nationale. Un Ministère qui était presque devenu sa propriété privée et pour lequel, il s'identifiait dans la plupart de ses discours. Il avait donc entrepris de verrouiller tous les leviers de la gestion du nouveau Ministère, aidé en cela par la plupart de ses anciens collaborateurs, des responsables que lui-même avait fait désigner à la tête des administrations décentralisées de l'ancien Mineduc. La plus grande difficulté venait en effet du fait que nous devrions travailler avec ces anciens cadres, qui connaissant les rouages de l'administrations et étaient arc-boutés sur les avantages qu'ils ne voulaient pas perdre du fait de la dislocation de leur ancien Ministère, avaient entrepris de nous rendre la tâche très difficile. Je me souviens très bien de mon premier dossier de la commande du matériel qui devait servir dans l'équipement de notre Ministère et de ses Institutions annexes... En effet, mon Ministre m'avait instruit d'équiper notre Ministère et de répondre aux demandes en équipement de tous les services du nouveaux Ministère. Après avoir fait valider ma facture proforma par mon Ministre, les commandes seront passés. Malheureusement, ce sera l'un de nos fossoyeurs qui devra réceptionner cette commande. Quelles difficultés n'avons-nous pas rencontrées pour rentrer en possession de cette commande. En effet, le collègue qui avait réceptionné la commande s'était arrangé à ce que cette réception se fasse devant le public. Après la cérémonie officielle, il avait confisqué le matériel dans*

*un endroit qui nous était inconnu, mon Ministre et moi. Pendant des mois, je serai trimballée à gauche et à droite, rendez-vous sur rendez-vous en même temps que la grogne s'élevait au niveau des services déconcentrés du Ministère et des établissements scolaires qui attendaient recevoir leurs lots de matériel. Nos adversaires faisaient entretemps comprendre à tout le monde, pour nous discréditer en prétextant notre incompétence, que nous ne voulions pas livrer le matériel aux bénéficiaires. N'eut été la bienveillance du propriétaire du magasin où ce matériel avait été entreposé qui, informé de ce chantage, nous conduira dans l'entrepôt en nous exigeant les frais de location que nos collègues ne pouvaient plus payer parce que n'ayant plus la responsabilité pour. Ce n'est que de cette manière rocambolesque que nous allions finalement entrer en possession de ce matériel et désintéresser ceux qui l'attendaient. Il faut dire que l'ancien Ministre qui tirait les ficèles de cette situation avait entrepris de verrouiller les réseaux de l'information jusqu'à la Présidence de la République qui n'était pas clairement informée sur ce qui se passait réellement et ne pouvait donc pas nous venir en aide de manière productive. C'est dire comment certains responsables confisquent les Institutions au Cameroun et sont prêt à tout pour y demeurer l'école... ».*

**Que pensez-vous de la situation de la gouvernance en ce moment au Cameroun ?**

*« Le contexte des politiques publiques qui est celui du Cameroun à l'heure actuelle n'a d'autre signification que celle du chaos. C'est pour cela qu'il est certain que l'emploi des notions telles que la gouvernance de manière générale ou du partenariat, au sens scientifique de ces termes en particulier, comme d'ailleurs la récupération et le parachutage de toutes les autres notions, théories et idéologies qui font leurs preuves dans des pays institutionnellement stables, constituent tout simplement un abus de langage et même une arnaque socioculturelle et institutionnellement qui n'ont de comparables que les dommages qu'ils causent dans le quotidien et l'avenir des peuples Camerounais et Africains. De ce fait, il ne serait nullement abusif d'affirmer que l'essentiel des chiffres et rapports nationaux et internationaux qui apportent du crédit à la situation des politiques publiques en général et celles de l'éducation en particulier au Cameroun relèverait d'un véritable crime contre l'humanitaire.... ».*

**Que pensez-vous de l'implication des acteurs politiques, principalement ceux de l'opposition Camerounaise dans l'amélioration de la gouvernance au Cameroun ?**

*« En scrutant attentivement l'arène sociopolitique au Cameroun, il y a souvent été constaté un radical changement de comportement des activistes politiques une fois parvenus à leur fin, c'est-à-dire, la*

*conquête du pouvoir, pour la plupart. Incendiaires et tonitruants dans leurs démarches de départ, une fois appelés à prendre part à la gestion des responsabilités, nombre des leaders des mouvements socioculturels et politiques choisissent toujours de se rallier à la politique du pouvoir en place. Ils deviennent même à certains moments, pour certains, plus adjutants de la politique des dirigeants qu'ils combattaient que ceux qui les soutenaient... ».*

**Que pensez-vous de l'amélioration de l'action publique au Cameroun dans le cadre de l'employabilité de la jeunesse eu égard à l'application des mesures d'amélioration de la gouvernance édictées par la Communauté internationale ?**

*« Au Cameroun de Paul Biya, c'est la « série C » qui emploie le plus la jeunesse que notre système éducatif déverse dans nos villes et cités. En effet, alors que sous d'autres cieux, ceux qui ont appris la conduite, la cuisine, la coiffure, l'hôtellerie de caisse, call-box et tous les autres métiers dont la nomenclature commence par la lettre C gagnent bien leur vie et cotisent pour leur sécurité sociale pour prétendre à une retraite bien méritée, au Cameroun de Paul Biya, la série C qui était autrefois enviable de tous parce que formant aux sciences pures désignent ironiquement de nos jours tous ces métiers qui clochardisent notre jeunesse au quotidien... ».*

**Comment jugez-vous les conditions de l'insertion professionnelle de la diaspora Africaine en Europe ?**

*« A cause des difficultés d'insertion professionnelle pour des questions d'équivalence que nous rencontrons le plus souvent dans le marché d'emploi français et partant, européen, il se trouve le plus souvent que parmi les étrangers, qu'on retrouve des personnalités, comme mon mari et moi, qui avons abandonné, pour des diverses raisons, une carrière professionnelle assez solide dans nos pays d'origine et qui sommes obligées de nous contenter de tout ce qui se présente à nous professionnellement pour nourrir nos nombreuses familles. En effet, mon mari et moi étions des cadres de l'éducation avant d'arriver ici. Notre expérience antérieure n'ayant pas été reconnue, nous avons optés pour les métiers du social. Mon mari est à la Croix rouge et moi, je suis avs (auxiliaire de vie scolaire). Vous comprendrez qu'entre nos bureaux feutrés de notre pays et nos conditions de travail actuelles, il y a un gouffre. A ce traumatisme s'ajoute des humiliations et des revenus qui ne nous permettent pas de joindre les deux bouts... ».*

**Comment expliquez-vous le désengagement d'un certain nombres d'acteurs et partenaires dans l'action publique au Cameroun de manière générale et dans le secteur de l'éducation en particulier ?**

*« Connaissant les problèmes de l'éducation de la jeune fille liés au mariages précoces et à d'autres réalités socioculturelles propres à la région du Nord Cameroun, nous nous sommes engagés en 2006, dans le cadre des activités de notre association, à financer la scolarité d'un certain nombre d'enfants et à prendre en charge les salaires des enseignants dans certaines localités que nous avons ciblées dans cette région. La condition que nos partenaires financiers nous avaient posée était de travailler directement avec les familles et les chefs d'établissement des localités ciblées. A notre grande surprise, le Sous-préfet s'était radicalement opposé à cette condition. Il nous avait alors demandé de nous rapprocher du Ministère de l'éducation nationale et d'obtenir les autorisations de toutes les Instances hiérarchiques du Ministère et de ses services également. Finalement, nos partenaires se sont rétractés et nous n'avons pas pu poursuivre notre projet... ».*

**Comment expliquez-vous la réussite de l'idéologie « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » ?**

*« En voyant comment les Camerounais se battent pour survivre, comme le cas de ceux qui font dans le transport en commun, les entreprises de fabrication des véhicules reconditionnés poursuivraient l'Etat du Cameroun en justice pour mauvaise publicité en voyant ce que leur technologie devenait une fois traversé la mer méditerranée... ».*

*« L'une des observations la plus objective qu'il convient de faire à l'adresse de l'action publique en Afrique et au Cameroun aujourd'hui c'est la réussite de que nous avons qualifiés de « *African Resourcefulness Publical Management (ARPM)* », traduit par « *Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM)* » dans sa version camerounaise. C'est-à-dire, une action publique qui fait de la débrouillardise, son instrument le plus fonctionnel et le plus adapté en Afrique et au Cameroun. L'adoption de cet instrument d'action publique est la conséquence formelle de la politique de parachutage institutionnel des instruments d'action publique imposés ou importés d'Occident par les partenaires internationaux et les dirigeants Africains. C'est en effet l'occasion pour nous de dénoncer ici l'usage et le transfert « trop » faciles qui ont été faits des théories ; des idéologies et des instruments de l'action publique qui ont certes fait leurs preuves dans les Etats qui connaissent une démocratie et une gouvernance affirmées, mais dont l'importation en Afrique fait problème et peut même être considérée comme l'une des principales causes de l'échec total des*



*politiques publiques dans l'essentiel des Etats africains. De la manière dont les choses se passent, tout porte à croire que ces théories, ces idéologies et ces instruments sont opérationnellement transférables en Afrique et au Cameroun sans qu'il y ait eu un quelconque effort de contextualisation d'un certain nombre de dispositions culturelles, juridiques et administratives internationalement attestées et validées avant toute adoption locale...*

*« Utilisé dans le cadre du football comme cela était devenu usuel au Cameroun avec les nombreuses victoires et l'efficacité des « Lions indomptables » dans les années 90, les seules victoires que l'actuel régime de Paul Biya peut se revendiquer durant sa longue existence, l'adoption au Cameroun du slogan de « l'impossible n'est pas camerounais » qui appuie l'institutionnalisation du « Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM) » a surtout été la résultante d'une volonté politique du pouvoir en place. Il s'en est en effet servi comme slogan symbolisant la politique et les victoires du « Renouveau [Mot d'ordre qui traduit la politique générale proposée aux Camerounais par le Président Paul Biya lors de son accession à la magistrature suprême en 1982. Un mot d'ordre qui fait la quintessence de ses ouvrages : « Le message du renouveau : discours et interviews du président Paul Biya, novembre 1982-novembre 1983 et « Pour le libéralisme communautaire » publié en 1987] » qui seront ensuite déclinées dans les slogans des « Grandes ambitions ; Grandes réalisations... » etc. Cependant, mieux que l'expression des victoires politiques, économiques et socioculturelles assumées, au regard de la situation catastrophique que connaît le pays au soir du long règne de Paul Biya à la tête de l'Etat camerounais, il s'est agi surtout d'un appel à la résilience lancé à l'adresse du peuple camerounais par l'actuel Président de la République et ses nombreux gouvernements. En effet, entré dans les mœurs au Cameroun, « l'impossible n'est pas camerounais » est devenu au fil des années, le mot d'ordre de la politique du « Système D », une politique de l'acceptation et de l'accommodation à l'échec des politiques publiques du pseudo « Renouveau » qui a plongé le Cameroun dans le marasme actuel depuis des décennies. L'effet résilience a néanmoins porté ses fruits parce que la politique du « Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM) » a permis à de nombreux Camerounais de garder la tête hors de l'eau en se servant de tout ce que leur environnement et leurs héritages socioculturels leur offraient pour joindre les deux bouts. Malheureusement, nombreux autres n'ont pas eu cette capacité d'adaptation et la sélection naturelle a fait le reste... ».*

**Pour vous, est-ce que l'appui des partenaires extérieurs n'est pas suffisant pour sortir le Cameroun du marasme socioculturel ; économique et culturel dans lequel notre pays semble être plongé depuis des décennies aujourd'hui ?**

*« Pourquoi la réalité du développement en Afrique et au Cameroun tend toujours à renvoyer à celle*

*de l'assistanat extérieur pour nos économies sous perfusion, selon l'expression utilisée par Philippe Hugon en 1998 et revisitée par Jacques Adda en 2013 ? (Hugon, 2013). Pourquoi nous contenter toujours d'une économie de subsistance quand ces pays occidentaux que nous envions nous proposent presque tous une économie de marché ? Pourquoi nous contenter toujours des investissements du définitivement provisoire quand des pays sérieux bâtissent des structures et des infrastructures séculaires ? Bref, Monsieur l'Abbé, pourquoi l'Afrique et le Cameroun refusent-ils tout simplement le développement ?... ».*

**Pour vous, quels peuvent être les principaux freins au décollage ou au redécollage de l'Afrique aujourd'hui ?**

*« [...], le comportement rétrograde et irresponsable de nos dirigeants et la soumission doloriste de nos populations... ».*

*« La réalité du développement ne fait presque pas partie, de manière pratique, du langage et du vécu du négro-africain traditionnel. Ce dernier a toujours mené une économie de subsistance. Ses différentes entreprises ne se sont presque jamais orientées vers un investissement durable et à long terme. Cette politique économique obéit à son mode de vie fondé sur la transhumance et le nomadisme. Cependant, bien que certaines sociétés négro-africaines traditionnelles soient pastorales, le nomadisme dont il est question ici concerne presque essentiellement le déplacement des hommes. L'une des plus anciennes sociétés africaines, à savoir les pygmées se fait d'ailleurs appelée « Baka », c'est-à-dire, ceux qui sont toujours en train de se déplacer dans une idiome Ekang-Beti. Parce qu'ils doivent toujours se déplacer, les Ekang-Beti ont appris à se forger des abris provisoires. Ce n'est que plus tard que nous avons appris la sédentarisation. Par ailleurs, à cause d'une économie basée essentiellement sur la générosité de mère nature, ce n'est que plus tard que les Ekang-Beti ont appris l'agriculture, seul moyen de s'offrir des denrées alimentaires qu'ils associent aux produits de la chasse et de la cueillette qui nourrissaient nos ancêtres. On peut donc comprendre pourquoi presque tous les projets de développement négro-africains tournent toujours autour de l'agriculture qui n'a cependant presque jamais dépassé la logique de la subsistance. On comprend surtout pourquoi le négro-africain contemporain préfère se livrer presque totalement à une politique économique d'assistanat extérieur et dont l'une des plus grandes conséquences est le phénomène de la dette extérieure qui ne garantit aucun lendemain meilleur pour nos futures générations. A cause de leurs conditions de vie environnementales et économiques, les négro-africains ont appris à se contenter des investissements basés sur du définitivement provisoire quand des pays sérieux bâtissent des structures et des infrastructures séculaires. En effet, pourquoi construire les gratte-ciels dont les*

*murs ont une épaisseur de 50 cm quand on peut se contenter que d'un abris de fortune (grottes ; l'ombre d'un baobab, huttes...) dans une nature clémente. Pourquoi se construire des dizaines de kilomètres de pont quand il suffit d'abattre un arbre pour traverser une rivière ? Pourquoi cultiver des hectares de terre lorsque la nature vous offre tout et que vous n'avez besoin que de quelques kilogrammes de céréales pour calmer votre faim aujourd'hui en attendant que mère nature vous vienne toujours en aide demain ? Pourquoi se casser les pieds avec des grands projets hydrauliques quand il suffit de puiser dans le marigot, la source ou la rivière d'à côté pour éteindre sa soif ? En effet, à la différence de l'Occidental qui doit chercher à résister à une nature hostile pour sa survie, le négro-africain pense qu'il n'a pas besoin de grand-chose pour survivre. On peut donc dire que les Africains sont victimes de leur histoire et de leur environnement qui ne leur ont pas motivé à se lancer des défis pour la survie. Cependant, si tout ceci leur a été bénéfique hier, aux temps ancestraux, les défis de la vie moderne demandent qu'ils puissent se libérer de ces entraves du passé qu'ils ne sont pas les seuls à avoir connu. Ce que nous, Africains, nous ignorons, c'est que toutes les sociétés humaines sont passées par la civilisation de la chasse et de la cueillette. L'homme de Cro-Magnon qui vivait dans les grottes et s'habillaient des peaux d'animaux n'était pas Africain, puisque Cro-Magnon ne se situait pas en Afrique. Aussi, au lieu de passer notre temps à maudire les Occidentaux pour nous avoir ouvert les yeux à la civilisation moderne au travers de l'esclavage et de la colonisation, nous devons plutôt, comme le disait Cheikh Hamidou Kane, entrer à l'école du blanc pour apprendre à lier le bois au bois (Kane, 1961). Car, si l'esclavage et la colonisation étaient la principale cause du sous-développement dans tous les pays, presque tous les pays du monde entier seraient sous-développés parce qu'ils sont rares, ceux des pays qui n'ont pas été colonisés. C'est donc de l'esclavage ; de la colonisation et d'une mentalité tournée vers le passé, celle qui ne veut pas sortir le négro-africain des grottes, qu'il doit se libérer. Malheureusement, ce n'est pas le comportement rétrograde et irresponsable de nos dirigeants et la soumission doloriste de nos populations qui nous libéreront de cette mentalité. Il faut en effet des révolutions à la française pour que l'Afrique noire puisse enfin rejoindre la marche du monde...».*

*« Au lieu d'emboîter le pas à leurs homologues Occidentaux des pays développés, les dirigeants Africains préfèrent maintenir leurs concitoyens dans une économie de la débrouillardise et « Système D », dans cette politique économique que nous avons résumé dans « le African Resourcefulness Publical Management (ARPM) », une version afro-réductionniste du New Public Management (NPM). Une politique qui s'exprime dans un monde modernisé en se servant archaïquement de ce que l'environnement offre, en se nourrissant de l'héritage socioculturel négro-africain traditionnel de notre vision ancestrale de l'économie. Une politique où le partenariat ne se conçoit pas en terme de grandes alliances nationales et internationales pour une économie de marché bénéfique aux*

*générations présentes et avenir. Mais, tout simplement comme de petites associations d'intérêts familiaux ; tribaux et ethniques telles que nous les vivons dans notre société. On peut donc comprendre pourquoi nos dirigeants préfèrent brader nos richesses naturelles pour se contenter de la mendicité alors que ce sont les mêmes richesses qui font le poids économiques des pays dits développés. On comprend surtout pourquoi certains de nos dirigeants peuvent être milliardaires aujourd'hui et se sentir très à l'aise dans une prison alors que des tels traumatismes pourraient amener certains Occidentaux au suicide. On comprend aussi pourquoi tout grand dirigeant Africain cherche toujours à retourner dans son village pour se vêtir des peaux d'animaux et d'accoutrements faits d'écorces d'arbres en se réclamant une autorité traditionnelle, parce que ce sont les seules responsabilités qui ont toujours hanté leur inconscient collectif. On comprend enfin pourquoi l'essentiel des Africains acceptent sans se plaindre, la souffrance que leur infligent leurs dirigeants à travers leur gestion calamiteuse. Il se trouve que leur inconscient collectif ne fait pas trop la différence entre une situation humainement acceptable et celle qui est inacceptable, le travail des missionnaires ayant renforcé le dolorisme de la vision négro-africaine du monde. Et dire que nos futures générations continuent à être éduquée dans cette logique. L'Afrique risque vraiment jamais décoller...».*

**Ne pensez-vous pas que le régime actuel et ainsi que les principaux partenaires du Cameroun investissent suffisamment dans les infrastructures éducatives ?**

*« Au Cameroun de Paul Biya, l'école c'est quatre murs là où on n'a pas détourné tout le budget alloué à sa construction. Ici, on enseigne l'électromécanique là où les enfants n'ont jamais vu un réfrigérateur et ne connaissent pas à quoi peut bien ressembler une énergie électrique. Certains enseignants de l'informatique eux-mêmes ont obtenu leur diplôme sans avoir su comment mettre un ordinateur portable en marche. Ici, on n'apprend le génie civile en ignorant complètement qu'un laboratoire de ce genre d'apprentissage peut exister. Et tout ceci n'émeut personne parce que les fonds alloués à ces besoins ont pris d'autres destinations et que les responsables de l'éducation nationale vous répondront qu'eux-mêmes n'ont pas connu ce genre de luxe et ce n'est pas pour autant qu'ils ne sont pas là où ils sont ! Comme quoi, au Cameroun de Paul Biya, on peut être Ministre même sans avoir franchi l'étape de la classe de terminale. Et lorsque vous allez leur parler de ce qui se passe ailleurs, ils vous demanderont de laisser les blancs avec leur développement, en Afrique, on n'a pas besoin de tout cela ! Si vous leur proposez de venir investir en infrastructures pour l'école, ils vous diront de remettre cet argent à l'Etat, la construction des infrastructures éducatives étant l'une de ses missions ! Le Cameroun, c'est vraiment le Cameroun !...».*

### **Comment expliquez-vous le caractère résilient de la société Camerounise ?**

*« Les entreprises de fabrication des véhicules reconditionnés poursuivraient l'Etat du Cameroun en justice pour mauvaise publicité en voyant ce que le résultat de leur technologies devenait une fois traversé la mer méditerranée...».*

*« Au Cameroun de Paul Biya, c'est la « série C » qui emploie le plus la jeunesse que notre système éducatif déverse dans nos villes et cités. En effet, alors que sous d'autres cieux, ceux qui ont appris la conduite, la cuisine, la coiffure, l'hôtellerie de caisse, call-box et tous les autres métiers dont la nomenclature commence par la lettre C gagnent bien leur vie et cotisent pour leur sécurité sociale pour prétendre à une retraite bien méritée, au Cameroun de Paul Biya, la série C qui était autrefois enviée de tous parce que formant aux sciences pures désignent ironiquement de nos jours tous ces métiers qui clochardisent notre jeunesse au quotidien...».*

*« Le contexte des politiques publiques qui est celui du Cameroun à l'heure actuelle n'a d'autre signification que celle du chaos. C'est pour cela qu'il est certain que l'emploi des notions telles que la gouvernance de manière générale ou du partenariat, au sens scientifique de ces termes en particulier, comme d'ailleurs la récupération et le parachutage de toutes les autres notions, théories et idéologies qui font leurs preuves dans des pays institutionnellement stables, constituent tout simplement un abus de langage et même une arnaque socioculturelle et institutionnellement qui n'ont de comparables que les dommages qu'ils causent dans le quotidien et l'avenir des peuples Camerounais et Africains. De ce fait, il ne serait nullement abusif d'affirmer que l'essentiel des chiffres et rapports nationaux et internationaux qui apportent du crédit à la situation des politiques publiques en général et celles de l'éducation en particulier au Cameroun relèverait d'un véritable crime contre l'humanitaire...».*

*« Partagés entre le devoir de donner l'impression qu'ils ont un projet d'une politique de développement socioculturel et économique ; le besoin de garder éternellement le pouvoir en procrastinant toujours sur les réalisations d'aujourd'hui ; la nécessité de respecter les ambitions des puissances étrangères qui cherchent à garder la mise sur l'Afrique et soutiennent ainsi leur politique de toujours remettre à demain le développement de l'Afrique, les dirigeants Africains se sont engagés, dans leur immense majorité dans une politique d'investissement fondée sur la logique du provisoirement définitif. En effet, investir de manière solide, tel que cela se passe dans des grandes démocraties, empêchent nos dirigeants de continuer la politique de pillage du patrimoine national pour leurs intérêts égoïstes. Ces derniers préfèrent donc se lancer dans une gestion des biens publics qui leur permet à chaque exercice budgétaire, d'élaborer des projets qui coûtent des milliards de*

*Francs Cfa qu'ils n'achèvent jamais. Chaque année, ils détournent les budgets annuels alloués à la réalisation des projets nationaux, ceci avec la complicité des investisseurs nationaux et internationaux, et recommencent ce manège à chaque exercice budgétaire pour ne jamais à la fin réaliser aucun grand projet de manière définitive. Le pays se retrouve ainsi avec des projets de développement qui ont pourtant déjà reçu les financements mais qui ne sont jamais réalisés. Lorsqu'un de ces projets serait même réalisé, son entretien ne suit pas, parce que les uns et les autres savent que si le projet est entretenu, ils n'auront plus raison de revenir avec le même projet dans leurs futurs plans de développement. Une politique qui atteint son comble avec le partenariat chinois. En effet, les Chinois ne vous réaliseront jamais un projet qui durera dans le temps. D'ailleurs, avec la complicité de nos dirigeants, tout est faussé dans les partenariats avec la Chine, et ce sont les générations futures qui paieront le prix de cette mafia alors que celles d'aujourd'hui ne sauront jamais à quoi ressemble un autoroute, un aéroport international, un gratte-ciel, si oui, à la télévision !...».*

**Entretien 56 avec un artiste Camerouno-américain, Paris, 17/08/2019, 16h – 17h**

**Comment qualifiez-vous l'implication des acteurs et partenaires privés, notamment ceux de la diaspora Camerounaise dans l'amélioration de la gouvernance au Cameroun de manière général et dans le domaine de l'éducation en particulier ?**

*« Après une prestation au Japon où nous vivons, des partenaires japonais avaient tellement été émus qu'ils nous avaient proposé de choisir une région au Cameroun où ils pourraient financer la construction de quelques salles de classe. J'ai donc entrepris de contacter le Ministère camerounais de l'éducation de base. Madame la Ministre de l'époque m'avait alors orienté vers les responsables de la coopération du Ministère. A ma grande surprise, dans nos échanges, ces responsables m'ont demandé qu'il fallait que je dépose d'abord l'enveloppe du Ministre avant d'obtenir une autorisation pour ce don. On me demandait alors de payer d'abord avant de faire une donation ! Mais, aussi, je devais faire comprendre à mes partenaires que les financements de leur donation devraient être déposés directement dans le compte du Ministère qui devra directement travailler avec eux et va se charger d'orienter leur offre d'après les besoins du Ministère en matière d'éducation de manière générale. Pour me résumer, il fallait que mes partenaires ou alors moi-même, nous mouillions la barbe à Madame la Ministre et ses collaborateurs pour obtenir l'autorisation de faire une donation en faveur de l'éducation au Cameroun. En plus, cette donation n'allait même pas respecter l'intention du donateur : construire des salles de classe puisse que nous voyons souvent des images circulées dans les réseaux sociaux avec des enfants assis par terre et en pleine nature, dans des huttes servant*

*de salles de classe au Cameroun. Vous vous doutez bien que je n'allais pas transmettre de telles inepties à des personnes qui me respectaient. Du coup, je leur ai dit que la situation sécuritaire ne permettait pas qu'ils puissent entreprendre un investissement sérieux au Cameroun en ce moment. Et le projet est tombé dans l'eau...».*

**Comment jugez-vous l'efficacité du dynamisme de l'action publique en éducation au Cameroun, particulièrement en ce qui concerne la multiplicité des départements ministériels et les nombreuses autres institutions publiques et privées en charge de l'éducation dans notre pays ?**

*« Dans les années 2000, alors que le Cameroun sortait des remous dus à l'avènement du multipartisme, le Président Paul Biya avait opté pour la dislocation de plusieurs Ministères et l'éparpillement de l'action publique. Plutôt qu'une politique de recherche de l'efficacité au moment où la Communauté internationale multipliait, auprès des pays en développement, des propositions pour le retour à la croissance par une gouvernance plus stricte, le Cameroun va plutôt se lancer dans la multiplication des poches budgétaires alors que les mesures internationales visaient la réduction des dépenses publiques. Le Chef d'Etat Camerounais avait en effet fait le choix de manifester sa reconnaissance envers ses compatriotes qui avaient renforcé la suprématie de son parti-Etat, le RDPC ayant eu de sérieuses difficultés à s'imposer face au dynamisme de l'opposition camerounaise aux élections de 1992. Parmi les secteurs de l'action publique camerounaise qui vont connaître cet éparpillement des énergies et des moyens, il y a celui de l'éducation nationale. Le Ministère de l'éducation nationale sera en effet partagé en plus de quatre Ministères qui viendraient s'ajouter à trois autres qui étaient déjà là. Et pour couronner la gestion patrimonialiste de l'éducation au Cameroun, Paul Biya va nommer à la tête des nouveaux Ministères des personnalités qui n'avaient presque rien à voir avec l'éducation, du moins, dans leurs responsabilités initiales. C'est le cas entre autres de Monsieur Louis Bapès Bapès, de regrettable mémoire ou de Mme Haman Adama respectivement Ministre de l'enseignement secondaire, pour le premier, alors qu'il était Ingénieur des Travaux publics de formation et Ministre de l'éducation de base pour la seconde qui n'avait aucun background en pédagogie quoique sortie de l'Ecole normale d'administration et de magistrature. Pour dire que ces désignations tenaient plutôt d'une répartition clientéliste du pouvoir qu'à une réelle recherche de l'efficacité dans l'action publique au Cameroun à un moment où tous les pays sous-développés étaient plutôt appelés à une restructuration du service public et particulièrement l'école... ».*

### **Comment expliquez-vous le caractère résilient de la société Camerounise ?**

*« L'une des observations la plus objective qu'il convient de faire à l'adresse de l'action publique en Afrique et au Cameroun aujourd'hui c'est la réussite de ce que nous avons qualifiés de « African Resourcefulness Publical Management (ARPM) », traduit par « Cameroonian Resourcefulness Publical Management (CRPM) » dans sa version camerounaise. C'est-à-dire, une action publique qui fait de la débrouillardise, son instrument le plus fonctionnel et le plus adapté en Afrique et au Cameroun. L'adoption de cet instrument d'action publique est la conséquence formelle de la politique de parachutage institutionnel des instruments d'action publique imposés ou importés d'Occident par les partenaires internationaux et les dirigeants Africains. C'est en effet l'occasion pour nous de dénoncer ici l'usage et le transfert « trop » faciles qui ont été faits des théories ; des idéologies et des instruments de l'action publique qui ont certes fait leurs preuves dans les Etats qui connaissent une démocratie et une gouvernance affirmées, mais dont l'importation en Afrique fait problème et peut même être considérée comme l'une des principales causes de l'échec total des politiques publiques dans l'essentiel des Etats africains. De la manière dont les choses se passent, tout porte à croire que ces théories, ces idéologies et ces instruments sont opérationnellement transférables en Afrique et au Cameroun sans qu'il y ait eu un quelconque effort de contextualisation d'un certain nombre de dispositions culturelles, juridiques et administratives internationalement attestées et validées avant toute adoption local... ».*

### **Entretien complémentaire avec une maman d'un village voisin, 12/07/2015 de 16h – 17h**

#### **Comment s'exprime la mentalité magico-religieuse en Afrique et au Cameroun ?**

*« Lorsque N. avait été reçu au CEP (Certificat d'Etudes Primaires) et à trois concours d'entrée en classe de sixième (CES de A ; Collège B et petit séminaire de C), une vieille dame de notre village était venue le féliciter. Après cette visite et pendant plusieurs années, N. nous disait qu'il faisait régulièrement ce rêve : « à chaque fois qu'il voulait se rendre au village pour les vacances, il le faisait toujours en volant. Lorsqu'il arrivait au village, plusieurs vieilles dames du village venaient toujours l'attendre à l'entrée du village en l'empêchant de se poser sur notre cours ». Ce rêve s'est achevé quand toutes ces vieilles dames sont décédées les unes après les autres. Lorsque les difficultés de mon enfant à trouver du travail ont commencé, nous sommes allés voir un tradithérapeute qui lui avait rappelé cette visite de la vieille dame et l'hostilité qu'il rencontrait dans les rêves comme ayant été maléfiques pour l'enfant qui avait besoin d'être délivré de cet envoutement afin de pouvoir trouver du travail et fonder une famille...».*



**Entretien hors cadre avec un élu de la République et anthropologue, Yaoundé, 20/06/2015**

**Comment appréciez-vous la réalité du partenariat telle qu'elle est vécue dans l'action publique en éducation au Cameroun ?**

*« L'Etat camerounais avait tôt compris qu'il se constituait un véritable trésor de guerre en encourageant la promotion du secteur privé dans le domaine de l'éducation. Commencé en effet lors de la colonisation allemande, française et anglaise, notamment avec la promotion des écoles confessionnelles qui étaient chargées, non seulement de préparer des auxiliaires de l'administration coloniale, mais aussi de cultiver les esprits à la soumission à l'autorité coloniale, l'Etat camerounais a vu dans l'enseignement privé, un partenariat susceptible, non seulement d'aider à la scolarisation de masse, mais surtout de renflouer des caisses-noires qui financent les projets personnels et politiques des dirigeants. En retour, alors que l'entrepreneuriat privé était beaucoup plus attendu dans un Cameroun en plein essor socio-économique après la colonisation, dans d'autres domaines que l'école qui n'a rien à voir avec le business économique, on s'est plutôt retrouvé avec l'éclosion de véritables hommes d'affaires qui ont fait de l'école, un domaine très lucratif. La conséquence de tout ceci est évidemment toutes ces écoles qui sortent de terre tous les jours et qui inondent les rangs du marché de l'emploi avec des certifications qui n'ont rien à voir avec besoins locaux en termes de ration formation/emploi. Une politique qui demande sérieusement à être réétudier ».*

*« la décolonisation n'a pas changé grand-chose dans les rapports incestueux que l'administration publique entretenait déjà, du temps de la colonisation, avec certains domaines du secteur privé. L'Etat camerounais ne fait que prolonger ces rapports aujourd'hui, surtout dans le domaine de l'éducation ».*

**Entretien hors cadre avec un cadre de l'éducation nationale au Cameroun, Paris, 10/10/2020**

**Que pensez-vous de l'efficacité de la mission d'inspection dans l'action publique en éducation au Cameroun ?**

*« Nos chers inspecteurs de l'éducation nationale au Cameroun sont tout simplement des collecteurs de fonds de leur département ministériel de tutelle. L'inefficacité de notre système éducatif et sa décrépitude s'expliquent en effet par le fait que nos inspecteurs qui devraient assurer le respect des cahiers de charges de l'administration publique, se contentent seulement de faire le tour des établissements scolaires pour la promotion de leurs ouvrages et de recueillir les enveloppes des*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*promoteurs de l'enseignement privé qu'ils se partagent avec leur hiérarchie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le poste d'inspecteur est très prisé dans l'administration publique camerounaise de manière générale ».*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Annexes N°03**

**Quelques textes fondamentaux de la gouvernance de l'éducation au  
Cameroun**

## **Quelques dispositions juridiques régulant l'éducation nationale au Cameroun**

Sur le plan national, en nous arrêtant sur les dispositions juridiques et administratives plus ou moins récentes, nous pouvons citer celles qui suivent :

### **a) – Les lois**

Au Cameroun, les lois contenues dans la Constitution sont des règles écrites, élaborées et votées par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et promulguées par le président de la République. Entre autres lois régissant l'administration du système éducatif camerounais sur le plan national, nous pouvons citer :

- La loi N° 87/023 du 17 novembre 1987 fixant les règles relatives aux activités des établissements scolaires ou de formation privés au Cameroun ;
- La loi N° 98/004 du 14 avril 1998 fixe l'orientation générale de l'éducation ;
- La loi N°2001/005 du 16 avril 2001 réorganise particulièrement l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- La loi N°2004/022 du 22 juillet 2004 fixe les règles relatives à la création, l'ouverture et le fonctionnement des écoles et collèges publics et privés...
- La loi N°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun...

### **b) – Les décrets**

S'inspirant du Droit français, pour le droit camerounais, les décrets sont des dispositions juridiques et administratives écrites à travers lesquelles l'autorité exécutive (président de la République ; premier ministre) exerce son pouvoir régulateur de l'administration publique et privée. Le domaine de l'éducation au Cameroun est régi par une importante nomenclature de décrets, parmi lesquels :

- Le décret N° 90/1461/PRC du 09 novembre 1990 fixant les modalités de création, d'ouverture et de fonctionnement et de financement des Etablissements Scolaires et de formations privées au Cameroun ;
- Le décret N°2000/359/PRC du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'éducation nationale ;

- Le décret N°2001/041/PRC du 10 février 2001 la portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire ;
- Le décret 2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et du fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ;
- Le décret N°2012/267/PRC du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des enseignements secondaires ;
- Le décret N°2013/2877/PRC du 04 septembre 2013 portant organisation du Contrôle supérieur de l'Etat ;
- Le décret N°2017/11738/CAB/PM du 23 novembre 2017 portant organisation du Conseil national d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques ;...

**c) – Les arrêtés**

Au Cameroun, les Arrêtés sont des dispositions juridiques et administratives écrites et signées par l'Autorité exécutive de réguler le service administratif dans son unité de commandement. Plusieurs Arrêtés régulent l'administration scolaire au Cameroun, entre autres :

- L'arrêté N°242/L/729/MINEDUC/MJS du 25 octobre 1979
- L'arrêté N°412/J1/MINEDUC/DEP du 17 juillet 1991 portant définition et attributions des différents organes et responsables des établissements privés au Cameroun ;
- L'arrêté N°51/386/ MINEDUC du 25 septembre 1991 sur les taux de scolarité ;
- L'arrêté N°63C/13/MINEDUC/CAP du 16 février 2001 portant réforme du système d'évaluation continue et de promotion dans l'enseignement primaire francophone ;
- L'arrêté N°364/B1/MINEDUC/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du Décret N°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel et primaire ;
- L'arrêté N°365/B1/1464/MINEDUC/062/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du Décret N°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire ;
- L'arrêté N°366/B1/1464/MINEDUC/063/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education ;
- L'arrêté N°367/B1/1464/MINEDUC/064/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du Décret N°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel et primaire ; ...

**d) – Les circulaires**

Au Cameroun, les circulaires sont des dispositions administratives émises par l'Autorité compétente dans une unité administrative pour la régulation interne de celle-ci. Nous présentons ci-dessous quelques circulaires importants dans la régulation de l'éducation nationale au Cameroun :

- La circulaire N°21/B1/1464/ MINEDUC/SG/DRFP du 24 juillet 2000 portant organisation des modalités pratiques d'approvisionnement des écoles primaires publiques en matériels didactiques et pédagogiques ;
- La circulaire N°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001 portant modalités d'exécution du budget des établissements scolaires publics ;
- La circulaire N°22/A/220/ MINEDUC/CAB du 20 septembre 2001 portant fonctionnement du conseil d'école et d'établissement, de la Commission permanente et du Conseil des délégués d'élèves dans les établissements scolaires publics ;
- La circulaire N°33/A/135/MINEDUC/CAB du 04/12/2001 complétant la circulaire N°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001 ;
- La circulaire N°057/05/MINESEC/SG/DRH/SDAPPS du 25 avril 2005 portant organisation de la police sanitaire dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés ;
- La circulaire N°34/06/LC/MINESEC/MINAS du 02 août 2006 relative à l'admission des enfants handicapés et de ceux des parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire ;
- La circulaire N°25/12/MINESEC/SESESEC-EN/CAB du 23 août 1012 fixant modalités de gestion des fonds perçus au titre des exigibles dans les Ecoles normales d'instituteurs ;
- La circulaire N°01/13/LC/MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS/SEPPS du 03 janvier 2013 portant réglementation de l'acquisition et du renouvellement par les chefs d'établissements du matériel didactique d'éducation physique et sportive ;
- Circulaire N°02/14/MINESEC/CAB du 16 janvier 2014 relatives aux activités du Conseil d'orientation dans les établissements d'enseignement secondaire ;
- La circulaire N°08/15/MINESEC/SEESSEN/SG/DEN du 15 mai 2015 relative au suivi des Ecoles normales privées d'instituteurs en matière de gestion administrative et financière des ENIEG et ENIET ;
- La circulaire N°26/3/MINESEC/SG/DOVAS/CELOS du 24 juillet 2016 relative à l'organisation de la journée de l'orientation scolaire ;

## **Loi de l'orientation de l'éducation au Cameroun**

**LOI N°98/004 DU 4 AVRIL 1998**

**D'ORIENTATION DE L'EDUCATION AU CAMEROUN<sup>1</sup>**

### **TITRE I - DES DISPOSITIONS GENERALES**

**Article premier :** (1) La présente loi fixe le cadre juridique général de l'éducation au Cameroun.

(2) Elle s'applique aux enseignements maternel, primaire, secondaire général et technique, ainsi qu'à l'enseignement normal.

**Article 2 :** (1) L'éducation est une grande priorité nationale.

(2) Elle est assurée par l'Etat.

(3) Des partenaires privés concourent à l'offre d'éducation.

**Article 3 :** L'Etat consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement comme facteur d'unité et d'intégration nationales.

**Article 4 :** L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux.

**Article 5 :** Au titre de la mission générale définie à l'article 4 ci-dessus, l'éducation a pour objectifs :

1. la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun;
2. la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité et l'honneur, l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline;
3. l'éducation à la vie familiale;
4. la promotion des langues nationales;
5. l'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale;
6. la culture de l'amour de l'effort et du travail bien fait, de la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat;
7. le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise;
8. la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant;
9. la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

**Article 6 :** L'Etat assure à l'enfant le droit à l'éducation.



**Article 7 :** L'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

**Article 8 :** L'enseignement est apolitique.

**Article 9 :** L'enseignement primaire est obligatoire.

**Article 10 :** L'école publique est laïque. Sa neutralité et son indépendance vis-à-vis de toutes les religions sont garanties.

## **TITRE II - DE L'ELABORATION, DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ET DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION**

**Article 11 :** (1) L'Etat assure l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de l'éducation à laquelle concourent les collectivités territoriales décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées. A cette fin, il :

- arrête les objectifs et les orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation, en liaison avec tous les secteurs de la vie nationale en vue de la professionnalisation de l'enseignement;
  - veille à l'adaptation permanente du système éducatif aux réalités économiques et socio-culturelles nationales ainsi qu'à l'environnement international, particulièrement en ce qui concerne la promotion des enseignements scientifiques et technologiques, du bilinguisme et l'enseignement des langues nationales;
  - fixe les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et privés et en assure le contrôle;
  - définit les normes de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement public et privé et en assure le contrôle;
  - élabore et met à jour la carte scolaire.
- (2) Il est assisté dans ces missions par un organe consultatif, le Conseil National de l'Education, dont l'organisation, les attributions et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret du Président de la République.

**Article 12 :** Le financement de l'éducation est assuré par : les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs, toute autre contribution prévue par la loi.

**Article 13 :** La responsabilité des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en oeuvre de la politique de l'éducation et le financement de celle-ci fait l'objet d'une loi particulière.

## **TITRE III - DE L'ORGANISATION, DE L'EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF ET DE LA RECHERCHE EN EDUCATION**

### **Chapitre I : De l'organisation du système éducatif**

**Article 14 :** L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat.

**Article 15 :** (1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.  
(2) Les sous-systèmes éducatifs sus-évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

**Article 16 :** (1) Le sous-système anglophone est organisé en cycles et filières ainsi qu'il suit : l'enseignement maternel d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement primaire d'une durée de six (6) ans; l'enseignement secondaire d'une durée de sept (7) ans; l'enseignement post-primaire d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement normal d'une durée de deux (2) à trois (3) ans.  
(2) L'enseignement secondaire comprend : un premier cycle de cinq (5) ans ayant un sous-cycle d'observation en tronc commun de deux (2) ans et un sous-cycle d'orientation de trois (3) ans d'enseignement général et technique; un second cycle de deux (2) ans d'enseignement général ou d'enseignement technique.  
(3) En plus de l'enseignement général, une formation pratique est offerte aux élèves dans les collèges et lycées professionnels, selon leur orientation.

**Article 17 :** (1) Le sous-système francophone est organisé en cycles et filières ainsi qu'il suit : l'enseignement maternel d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement primaire d'une durée de six (6) ans; l'enseignement secondaire d'une durée de sept (7) ans; l'enseignement post-primaire d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement normal d'une durée de deux (2) à trois (3) ans.  
(2) L'enseignement secondaire comprend : un premier cycle de cinq (5) ans ayant un sous-cycle d'observation en tronc commun de deux (2) ans et un sous-cycle d'orientation de trois (3) ans d'enseignement général ou d'enseignement technique.  
(3) En plus de l'enseignement général, une formation pratique est offerte aux élèves dans les collèges et lycées professionnels, selon leur orientation.

**Article 18 :** (1) Les diplômes sont délivrés dans chaque sous-système ainsi qu'il suit : à la fin du cycle d'enseignement primaire; à la fin du premier cycle d'enseignement secondaire; à la fin du second cycle d'enseignement secondaire; à la fin de la formation post-primaire; à la fin de la formation d'enseignement normal.  
(2) Le passage au second cycle d'enseignement secondaire est conditionné par l'obtention du diplôme de fin de premier cycle.  
(3) Un décret du Président de la République détermine les certifications du système éducatif.

**Article 19 :** Les enseignements en cycles et filières, ainsi que les modalités de choix et de changement desdites filières sont fixés par voie réglementaire.

**Article 20 :** (1) Les milieux professionnels sont, en tant que de besoin, associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de formation par alternance, des contenus et moyens de la formation ainsi qu'à l'évaluation et à la validation des résultats de cette formation.  
(2) Un décret du Président de la République fixe, en tant que de besoin, l'organisation et le fonctionnement du système de formation par alternance.

**Article 21 :** Les objectifs et les orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation ainsi que le calendrier scolaire national sont fixés par voie réglementaire.

**Article 22 :** (1) L'année scolaire comporte au moins trente-six semaines de cours effectifs.

(2) Le rythme d'enseignement comprend des périodes d'études et des périodes de vacances.

**Article 23 :** (1) L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires ci-après : les écoles maternelles; les écoles primaires; les collèges et les lycées d'enseignement général; les collèges et les lycées d'enseignement technique ou professionnel; les écoles post-primaires; les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général et technique.

(2) Il peut également être assuré par un système d'enseignement à distance.

**Article 24 :** (1) Les établissements privés d'enseignement concourent aux missions de l'éducation.

(2) Ils peuvent être libres ou sous contrat.

(3) Le régime de l'enseignement privé est fixé par une loi particulière.

**Article 25 :** L'enseignement dans les établissements scolaires prend en compte l'évolution des sciences et des technologies et, dans ses contenus et ses méthodes, est adapté aux évolutions économiques, scientifiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de l'environnement international.

**Article 26 :** Toute implantation d'un établissement public et privé sur le territoire national doit se faire conformément à des orientations et aux critères définis par voie réglementaire.

**Article 27 :** (1) L'enceinte d'un établissement d'enseignement est inviolable.

(2) Les chefs d'établissement scolaire sont responsables du maintien de l'ordre dans leur établissement.

(3) L'intervention des forces de l'ordre ne peut y avoir lieu que sur réquisition expresse du chef d'établissement.

(4) En cas de défaillance dans l'accomplissement de leur mission de maintien de l'ordre, les chefs d'établissement sont suppléés de plein droit par les autorités hiérarchiques ou de tutelle.

**Article 28 :** (1) Toute implantation de salles de jeux, de débits de boissons, de salles de cinéma, de commerce de tabac et toute autre nuisance est interdite sans l'enceinte ou la périphérie des établissements scolaires.

(2) Toutefois, la vente des boissons hygiéniques peut être autorisée au sein des établissements scolaires.

**Article 29 :** Les activités d'orientation et de psychologie scolaire s'effectuent au cours de la scolarité de l'enfant à tous les niveaux d'enseignement.

## **Chapitre II : De l'évaluation du système éducatif et de la recherche en éducation**

**Article 30 :** L'Etat procède à l'évaluation régulière du système éducatif/

**Article 31 :** (1) L'Etat encourage et soutient les activités de recherche en éducation.

(2) Les activités de recherche en éducation sont conduites par les organes dont la création, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

## **TITRE IV - DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**

### **Chapitre I : De la notion de communauté éducative**



**Article 32 :** (1) La communauté éducative est l'ensemble des personnes physiques et morales qui encourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'un établissement scolaire.

(2) En sont membres : les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les milieux socio-professionnels, les collectivités territoriales décentralisées.

**Article 33 :** Les membres de la communauté éducative sont associés, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux instances de concertation et de gestion institués au niveau des établissements d'enseignement, ainsi qu'à chaque échelon de concertation des collectivités territoriales décentralisées ou des structures nationales de l'éducation.

## **Chapitre II : Des élèves**

**Article 34 :** L'élève a droit aux enseignements prescrits par les programmes. Ce droit s'exerce dans le strict respect de la liberté d'expression, de pensée, de conscience et d'information de l'élève.

**Article 35 :** L'intégrité physique et morale des élèves est garantie dans le système éducatif. Sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes autres formes de violence, les discriminations de toute nature, la vente, la distribution et la consommation des boissons alcooliques, du tabac et de la drogue.

**Article 36 :** (1) Les obligations des élèves consistent en l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études.

(2) Elles incluent le respect des textes en vigueur, y compris le règlement intérieur de l'établissement scolaire fréquenté.

## **Chapitre III : Des enseignants**

**Article 37 :** (1) L'enseignant est le principal garant de la qualité de l'éducation. A ce titre, il a droit, dans la limite des moyens disponibles, à des conditions de vie convenables, ainsi qu'à une formation initiale et continue appropriée.

(2) L'Etat assure la protection de l'enseignant et garantit sa dignité dans l'exercice de ses fonctions.

(3) Un décret du Président de la République fixe le statut particulier du personnel des corps de l'éducation.

**Article 38 :** L'enseignant jouit, dans le cadre des franchises académiques et dans l'exercice de ses fonctions, d'une entière liberté de pensée et d'expression, dans le strict respect de la liberté de conscience et d'opinion des élèves.

**Article 39 :** (1) L'enseignant est soumis à l'obligation d'enseignement, d'éducation, d'encadrement pédagogique, de promotion scientifique, d'évaluation et de rectitude morale.

(2) Il est, en outre, soumis au respect des textes en vigueur, notamment le règlement intérieur de l'établissement où il exerce les fonctions d'enseignant.

**TITRE V - DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**

**Article 40** : Le système éducatif régi par la présente loi sera progressivement mis en place par des textes d'application.

**Article 41** : Le système éducatif en vigueur demeure et continue de fonctionner jusqu'à l'intervention des textes d'application prévus à l'article 40 ci-dessus.

**Article 42** : La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

**Document stratégique du secteur de l'éducation et formation au Cameroun  
(DSSEF 2013-2020) couvrant la période de notre recherche**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix - Travail - Patrie*

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

COMITE DE PILOTAGE CHARGE DE LA  
COORDINATION DU SUIVI EVALUATION  
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE  
SECTORIELLE DE L'EDUCATION

\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace - Work - Fatherland*

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND  
REGIONAL DEVELOPMENT

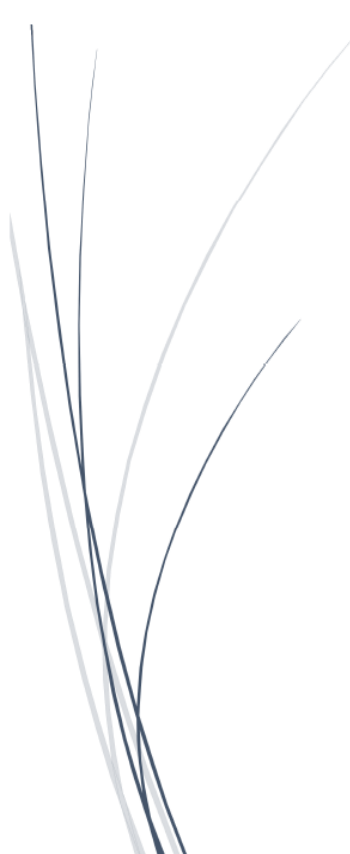
\*\*\*\*\*

STEERING COMMITTEE FOR THE  
COORDINATION AND MONITORING OF  
THE EDUCATION SECTOR WIDE  
APPROACH IMPLEMENTATION

\*\*\*\*\*

# Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

(2013-2020)



Août 2013

## CARTE DU CAMEROUN



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**COMITE TECHNIQUE DE REDACTION**

Ce document de stratégie sectorielle de l'Éducation et de la Formation a été réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant de 05 Ministères du secteur de l'Éducation avec l'appui des représentants du MINFI, du MINEPAT et des PTF.

**Comité de Pilotage : Président et Vice-Présidents**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Président ;  
YOUSSEF HADIDJA ALIM, Ministre de l'Éducation de Base, Vice-président ;  
PEREVET Zacharie, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Vice-président ;  
FAME NDONGO Jacques, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Vice-président ;  
BAPES BAPES Louis, Ministre des Enseignements Secondaires, Vice-président ;  
BIDOUNG MKPATT Pierre Ismaël, Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, Vice-président.

**Cellule Opérationnelle**

EDOA Gilbert Didier, Secrétaire Général du MINEPAT ;  
TAMBO LEKE Ivo, Secrétaire Général du MINEDUB ;  
NGOBO EKOTO J.A., Secrétaire Général du MINEFOP ;  
NGOMO Horace MANGA, Secrétaire Général du MINESUP ;  
POUGOUE Paul Gérard, Secrétaire Général du MINESEC ;  
YERIMA Joseph, Secrétaire Général du MINJEC ;  
EKO AKOUFANE, Secrétaire Général du MINADER ;  
Pr. KOULA SHIRO, Secrétaire Général du MINSANTE ;  
EBELLE ETAME PR, Secrétaire Général du MINRESI ;  
ABOUTOU Rosalie, Secrétaire Général du MINAS ;  
EBANG MVE Urbain Noël, Secrétaire Général du MINFI.

**Secrétaires Techniques**

OWOTSOGO ONGUENE Ambroise, Secrétaire Technique ;  
BIOCK Michel, Secrétaire Technique Adjoint (MINESEC) ;  
FOUDA NDJODO Marcel, Secrétaire Technique Adjoint (MINESUP) ;  
INACK INACK Samuel, Secrétaire Technique Adjoint (MINEFOP).

**Membres :**

**MINEDUB :**

TCHAMENI Apollinaire, Expert Sectoriel ;  
TAMO ;  
TCHONANG Claude ;  
NDJONMBOG Joseph Roger ;  
MUNDI Hortensia ;  
BIETEKE Antoine-Marie ;



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

BOBBO MAMOUDOU ;  
ALIOUM ;  
BELIBI Christine.

**MINESEC :**

MBASSI TSALLA Bertin Barnabé, Expert sectoriel ;  
UM NSOA Ruben ;  
John TAMBE ABIA ;  
GABFOUBE Victor ;  
NOAH Albert.

**MINESUP :**

FIRISSOU WINA Blaise, Expert sectoriel ;  
KPWANG K. Robert ;  
NGA NDJOBBO Patrick Marie ;  
WANAH LITUMBE Theresia ;  
MBOCK Pierre Olivier.

**MINEFOP :**

NGATHE KOM Philippe, Expert sectoriel ;  
NJOYA Jean ;  
OUWE Louise Honorine ;  
DONFACK TSAMO Lydie.

**MINJEC:**

NDONGO MINSOKO, Expert sectoriel ;  
SANDTOUGOU Serge.

**MINEPAT:**

KWADIO Hervé;  
HOLL ;  
CHAMENI NEMBUA Celestin ;  
NEGEM Eric ;  
BOUBAKARI B.  
OWOUNDI Joseph Parfait.

**MINAS:**

BALOG BALOG Constantin ;  
MBOGO Etienne.

**Entité de Supervision**

**Banque Mondiale**

Gregor BINKERT ; Directeur des opérations ;  
Cia SJETNAM  
Sosale SHOBHANA ;  
Mamy RAKOTOMALALA ;  
Vincent PERROT.

## **Agences de Coordination**

### **UNESCO**

Benoit SOSSOU, Représentant Résident ;

Albert MENDY ;

Jean Bosco KI ;

Régine PRISO

KAMWA Brice ;

AKEBANA Lucienne.

### **UNICEF**

Geoff WIFFIN, Représentant Résident ;

Zakari ADAM ;

Vijitha EYANGO ;

Yannig DUSSART.

Brigitte Matchinda

Liliane MMIRA NJOCK

### **CONSULTANTS :**

Alain MINGAT ;

Serges CUENIN ;

François ROBERT ;

Patrick FILLION.

**SOMMAIRE**

<b>SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....</b>	<b>9</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>11</b>
<b>FIGURES, GRAPHIQUES ET ENCADRES.....</b>	<b>12</b>
<b>DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS DU SECTEUR.....</b>	<b>13</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>17</b>
<b>PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION.....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION.....</b>	<b>20</b>
Contexte démographique.....	20
Contexte sanitaire.....	20
Contexte des risques.....	20
Contexte macro-économique.....	21
Contexte des finances publiques.....	21
Contexte institutionnel.....	22
Contexte de l'emploi.....	23
<b>CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC.....</b>	<b>24</b>
2.1. Organisation et structure du système d'éducation et de formation.....	24
2.1.1 Organisation du système d'éducation et de formation.....	24
2.1.2 Structure du système éducatif.....	24
2.2. Analyse des scolarisations.....	28
2.2.1 Evolution des effectifs scolarisés de 2006 à 2011.....	28
2.2.2 Profils de scolarisation.....	28
2.2.3 Taux de scolarisation.....	30
2.2.4 Disparités par niveaux d'études et types d'enseignement.....	30
2.2.5 Enfants non scolarisés.....	32
2.2.6 Adultes analphabètes.....	32
2.3 Efficacité interne.....	32
2.4 Qualité du service éducatif.....	34
2.4.1 Approche par les moyens.....	34
2.4.2 Approche par les résultats.....	35
2.5 Efficacité externe.....	36
2.5.1. Insertion socio professionnelle.....	37
2.5.2 Evolution des salaires.....	38
2.5.3 Rôle du secteur informel non agricole.....	38
2.6 Gestion, pilotage et gouvernance du système.....	39
2.6.1 Gestion administrative.....	39
2.6.2 Participation des communautés à la gestion.....	40
2.6.3 Gestion pédagogique.....	41
2.7 Coûts et financement de l'éducation et de la formation.....	41
<b>DEUXIÈME PARTIE : CADRE STRATÉGIQUE.....</b>	<b>46</b>
<b>CHAPITRE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET PRINCIPES DIRECTEURS.....</b>	<b>50</b>
3.1. Grandes orientations de la politique éducative.....	50
3.2. Principes directeurs.....	51
3.2.1.- Renforcement de l'éducation civique à tous les niveaux d'éducation et de formation..	51
3.2.2. Renforcement du bilinguisme.....	52
3.2.3.- Orientation du système éducatif et de formation vers la croissance et l'emploi.....	52
3.2.4.- Réduction de toutes sortes de disparités.....	52
3.2.5.- Encouragement de l'offre privée d'éducation.....	52

3.2.6.- Partenariat efficace et bien coordonné .....	52
3.2.7.- Redevabilité .....	53
3.2.8.- Renforcement de la gestion décentralisée/déconcentrée .....	53
3.2.9.- Promotion des langues et des cultures nationales .....	53
3.3. Continuité et réformes dans les politiques éducatives.....	53
<b>CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES .....</b>	<b>55</b>
4.1. ACCES ET EQUITÉ.....	56
<i>Objectif spécifique n°1 : Porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40% en 2020. ....</i>	<i>57</i>
<i>Objectif spécifique n°2 : Améliorer l'accès tout en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire. ....</i>	<i>57</i>
<i>Objectif spécifique n°3 : Mettre en place l'enseignement fondamental. ....</i>	<i>62</i>
<i>Objectif spécifique n°4 : Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique (second cycle) .....</i>	<i>66</i>
<i>Objectif spécifique n°5 : Diversifier l'offre de formation professionnelle. ....</i>	<i>67</i>
<i>Objectif spécifique n°6 : Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques. ....</i>	<i>68</i>
<i>Objectifs spécifique n°7 : Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes. ....</i>	<i>69</i>
<i>Objectif spécifique n°8 : Développer une politique commune des constructions et réhabilitations des infrastructures. ....</i>	<i>70</i>
4.2. QUALITE ET PERTINENCE .....	72
<i>Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général. ....</i>	<i>73</i>
<i>Objectif spécifique n°2 : Adapter les formations à l'environnement socioéconomique. ....</i>	<i>79</i>
L'accent sera mis sur la formation du capital humain, dans la perspective de l'industrialisation du pays à l'horizon 2020. ....	79
Stratégies : .....	79
<i>Objectif spécifique n°3 : Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation. ....</i>	<i>82</i>
<i>Objectif spécifique n°4 : Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire. ....</i>	<i>82</i>
4.3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE .....	84
<i>Objectif spécifique n°1 : Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental. ....</i>	<i>84</i>
Stratégies : .....	84
<i>Objectif spécifique n°2 : Renforcer la déconcentration et la décentralisation au sein du système éducatif. ....</i>	<i>87</i>
<i>Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines. ....</i>	<i>88</i>
<i>Objectif spécifique n°4 : Assurer une gestion efficace des carrières. ....</i>	<i>90</i>
<i>Objectif spécifique n°5 : Renforcer les capacités de planification du système .....</i>	<i>92</i>
<i>Objectif spécifique n°6 : Améliorer la transparence dans la gestion des ressources. ....</i>	<i>95</i>
<b>CHAPITRE 5 : COÛTS, FINANCEMENT ET SOUTENABILITE DU PLAN.....</b>	<b>99</b>
5.1. Coûts et financement à long terme .....	99
5.2. Coûts et financements à court terme.....	100
5.3. Stratégie de mobilisation et d'affectation des ressources. ....	101
<b>TROISIEME PARTIE : CADRE OPERATIONNEL DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>104</b>
<b>CHAPITRE 6 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>105</b>
6.1 Cadre de mise en œuvre.....	105
6.2. Plan de mise en œuvre.....	105
Programmes et projets. ....	105

Indicateurs de suivi.....	105
Critères de priorisation des projets.....	106
6.3. Aspects organiques.....	106
6.4. Aspects fonctionnels.....	107
<b>CHAPITRE 7 : DISPOSITIFS DE SUIVI/EVALUATION .....</b>	<b>108</b>
7.1. Modalités de suivi. ....	108
7.2 Evaluation de la stratégie.....	108
7.2.1. Modes d'évaluation. ....	109
7.2.2. Outils de suivi/évaluation.....	109
7.2.3 Indicateurs de suivi/évaluation.....	110
7.3. Cadre de concertation et de partenariat avec les donateurs. ....	115
7.3.1. Coordination des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre. ....	115
7.3.2. Equité et approche participative. ....	115
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXE 1 : QUELQUES INDICATEURS ÉDUCATIFS.....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN TRIENNAL BUDGETISÉ (2014-2016).....</b>	<b>122</b>
<b>ANNEXE 3 : SIMULATION FINANCIÈRE DES POLITIQUES ENVISAGÉES .....</b>	<b>139</b>



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

ADEA	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
APEE :	Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
AGR	Activités Génératrices de Revenus
A/L	Advanced Level
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPC :	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIP	Budget d'Investissement Public
CAF :	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPIEMP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Partenariats
CEBNF	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CITE	Classification Internationale Type de l'Éducation
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEP	Certificat d'Études Primaires
CM1	Cours Moyen 1 <sup>ère</sup> année
CM2	Cours Moyen 2 <sup>ème</sup> année
CNQC	Cadre National des Qualifications et des Certifications
CP	Cours Préparatoire
CPC	Centre Préscolaire Communautaire
CPS	Cours Préparatoire Spécial
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECAM 3 :	Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENIEG :	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
ENS	Ecole Normale Supérieure
GCE	General Certificate of Education
O/L	OrdinaryLevel
FTI	FastTrack Initiative
FSLC	First SchoolLeavingCertificate
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
GLQA	Gestion Locale de la Qualité des Apprentissages
IGE	Inspection Générale des Enseignements
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LMD	Licence Master Doctorat
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT :	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires

MINESUP :	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
ND	Non Déterminé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi/Evaluation
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PTA	Parents and Teachers Association
PTAB	Plan Triennal d'Actions Budgétisé
REM	Rapport Elèves/Maître
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et de l'Emploi
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Education
SSE	Stratégie du Secteur de l'Education
SIL	Section d'Initiation au Langage
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
ZEP :	Zone d'Education Prioritaire

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales données macro-économiques.....	21
Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution) .....	22
Tableau 3 : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements .....	28
Tableau 4 : Evolution des effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et de formation entre 2006 et 2011. .....	29
Tableau 5 : Evolution du TBS par niveau d'enseignement et de formation .....	30
Tableau 6 :Part des élèves scolarisés aux divers niveaux d'études selon leurs caractéristiques sociales et géographiques.....	30
Tableau 7 : Caractéristiques de la population analphabète âgée de 15 à 45 ans .....	32
Tableau 8 : Eléments d'efficacité interne en 2010/2011.....	33
Tableau 9 : Evolution de l'efficacité interne globale .....	33
Tableau 10 : Moyens mis à la disposition des établissements scolaires publics (2010-2011).....	34
Tableau 11 : Modélisation multivariée du score d'acquisitions individuelles .....	35
Tableau 12 : Bilan formation-emploi : flux en base annuelle entre 2005 et 2010.....	37
Tableau 13 : Evolution des déséquilibres quantitatifs entre formation et emploi en une dizaine d'années pour la population active 15-59 ans.....	38
Tableau 14 : Structure des dépenses courantes (2011).....	41
Tableau 15 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :.....	55
Tableau 16: Disparités en matière de scolarisation.....	59
Tableau 17 : Profils de scolarité à moyen et à long terme .....	63
Tableau 18 : Rythme d'accroissement des dépenses d'éducation.....	99
Tableau 19 : Dépenses courantes et en capital .....	100
Tableau 20 : Aspects de mise en œuvre de la stratégie .....	107
Tableau 21: Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2010/2011 .....	120
Tableau 22: Demande potentielle pour le préscolaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions du pays.....	120
Tableau 23: Population d'enfants scolarisables au primaire en 2010/2011 .....	120
Tableau 24: Demande potentielle pour l'enseignement secondaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions .....	121
Tableau 25: Demande potentielle pour l'enseignement supérieur en 2010/2011 par sexe et suivant les régions .....	121



## FIGURES, GRAPHIQUES ET ENCADRES

### FIGURES

Figure 1 : STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS .....	26
Figure 2: STRUCTURE OF THE CAMEROON EDUCATION SYSTEM .....	27

### GRAPHIQUES

Graphique 1 : Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire.....	29
Graphique 2 : Distribution des enseignants dans les écoles primaires publiques (2010-2011).....	39
Graphique 4 : Coût unitaire de scolarisation selon la taille du collège.....	39
Graphique 3 : Rapport élèves-enseignants selon la taille du collège.....	39

### ENCADRES

Encadré 1 : Points forts du système.....	44
Encadré 2 : Points faibles du système.....	45
Encadré 3 : Opportunités.....	45
Encadré 4 : Reformes envisagées en matière d'accès et d'équité dans les structures d'éducation et de formation.....	72
Encadré 5 : Réformes majeures envisagées en matière de qualité et de pertinence.....	83
Encadré 6 : Réformes majeures en matière de gouvernance et de pilotage.....	96
Encadré 7 : Priorités de la politique sectorielle 2013-2020.....	97

## **DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS DU SECTEUR**

**Enseignement formel :** enseignement dispensé dans le système des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels. Il constitue normalement une échelle continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant en général, entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, ses échelons supérieurs sont constitués de programmes organisés alternant emploi et enseignement scolaire ou universitaire à temps partiel : ces programmes sont désignés dans ces pays par l'expression de « système dual » ou par des formulations équivalentes.

**Enseignement non formel :** toute activité éducative organisée et durable qui ne correspond pas exactement à la définition de l'enseignement formel donnée ci-dessus. L'enseignement non formel peut donc être dispensé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'établissements éducatifs et s'adresser à des personnes de tout âge. Selon les spécificités du pays concerné, cet enseignement peut englober des programmes d'alphabétisation des adultes, d'éducation de base d'enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ordinaire et professionnelle, et de culture générale.

Ainsi défini, l'enseignement non formel comprend : l'alphabétisation (des jeunes et des adultes) ; la formation professionnelle (dans toutes ses typologies et modalités).

**Alphabétisation :** Pour le dictionnaire Microsoft Encarta (2009 : 01) **l'alphabétisation** est « l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux adultes et aux adolescents qui n'ont pas été scolarisés ». Cette définition ne fait pas mention du calcul qu'elle considère comme une forme d'écriture.

**Alphabétisation fonctionnelle :** *Le guide de l'alphabétiseur* du PNA (2006 :07) la définit comme une forme d'éducation, de formation et d'instruction des jeunes et des adultes qui se pratique en dehors des écoles classiques. Elle tient compte des problèmes réels des apprenants et vise leur épanouissement, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie.

**Apprentissage :** mode de formation où la pratique occupe au moins 80% du temps de formation. Ce mode n'exige pas a priori un niveau de formation de base élevé.

**Enseignement professionnel :** enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. Il permet le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers à travers les études techniques théoriques en rapport avec ce métier ou groupe de métiers. L'enseignement professionnel est diplômant.

**Formation professionnelle :** ensemble d'activités visant à assurer l'acquisition des connaissances (savoirs), des qualifications (savoir faire) et des attitudes (savoir être) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession avec compétence et efficacité. Ces activités peuvent correspondre à des types ou modes de formation variés (formation initiale ou formation continue) qui correspondent à des rafraichissements ou mise à jour des connaissances, compétences adaptées à un emploi. A la fin de la formation, on obtient soit un diplôme de qualification ou une certification.

**Enseignement préscolaire :** Le préscolaire est le premier niveau de l'éducation formelle. Il assure l'accueil, l'encadrement, la survie, la protection et le développement des enfants de la naissance à

l'âge de 6 ans non révolus<sup>1</sup>. Sa durée est de 2 ans ou 3 ans dans certains cas dans le secteur privé. L'âge d'admission est de 4 ans dans le public même si dans certaines écoles privées, les enfants sont admis dès l'âge de trois ans.

**Enseignement primaire :** C'est le second niveau de l'éducation formelle. La durée du cycle primaire est de six ans. L'âge légal d'admission est de 6 ans et représente la seule condition d'inscription pour un enfant, qu'il ait suivi ou non l'enseignement maternel. Le diplôme de fin de cycle est le Certificat d'Études Primaires (CEP) pour le sous-système francophone ou le *First School Leaving Certificate* (FSLC) pour le sous-système anglophone.

**Enseignement fondamental :** Il couvre le cycle primaire d'une part et le premier cycle du secondaire d'autre part (sous cycle d'observation de 2 ans et sous cycle d'orientation de 3 ans).

C'est le socle commun de connaissances et de compétences minimales garanti à tout enfant par le système éducatif. Il a pour objectifs:

- assurer la maturation de l'enfant dans la perspective de son insertion socioprofessionnelle;
- préparer l'apprenant à se déterminer par rapport à l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel et formation professionnelle.

**Enseignement secondaire :** Partie médiane du secteur éducatif, le secondaire est chargé du développement de l'enseignement général, de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement normal.

#### **Enseignement secondaire général**

Il est structuré en deux cycles. Le 1<sup>er</sup> cycle dure quatre (04) ans dans le sous-système francophone et cinq (05) ans dans le sous-système anglophone. La fin du cycle est sanctionnée par le Brevet d'études du Premier Cycle (B.E.P.C) dans le sous-système francophone et le General Certificate of Education Ordinary Level (G.C.E/O.L) dans le sous-système anglophone.

Le second cycle dure 3 ans dans le sous-système francophone et est sanctionné par le baccalauréat tandis que dans le sous-système anglophone, il dure 2 ans et est sanctionné par le General Certificate of Education Advanced Level (G.C.E/A.L.).

#### **Enseignement secondaire technique et professionnel**

Il est destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. Comme l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel a deux cycles d'une durée de quatre (04) ans pour le premier et de trois (03) ans pour le second dans les deux sous-systèmes. Le premier cycle de l'enseignement technique est sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) et le second, par le Baccalauréat de Technicien, le Brevet de Technicien (BT), ou le Brevet Professionnel (B.P.). Il y a lieu de rappeler qu'à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année du second cycle, les élèves sont soumis à l'examen probatoire qui reste la condition d'accès en classe terminale.

#### **Enseignement normal**

L'enseignement normal s'occupe de la formation des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire général et technique. La durée de la formation varie de 1 à 3 ans en fonction du niveau des élèves-maîtres à l'entrée (Baccalauréat ou GCE A/L 1 an, Probatoire 2 ans et BEPC,

<sup>1</sup> Décret sur la protection de la petite enfance du 20 mars 2001



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

GCEO/L ou CAP, 3 ans.). Le diplôme délivré à la fin de la formation est le CAPIEMP (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire) pour les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) et le CAPIET (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Technique) pour les ENIET.

**Enseignement supérieur :** il a pour mission fondamentale la production, l'organisation et la diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques pour le développement de la nation et le progrès de l'humanité. Le niveau minimum requis pour y accéder est le Baccalauréat ou le GCE A. Level. L'entrée est libre dans les Facultés mais conditionnée par l'admission à un concours pour les grandes écoles. L'enseignement supérieur est le degré le plus élevé de la composante formelle du système éducatif camerounais.

**Éducation** vient du mot latin « *educare* », action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un. L'éducation peut-être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

**Éducation de base non formelle :** l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

**Education civique :** est définie comme un ensemble de connaissances, de compétences, de savoirs et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements à adopter en société par des citoyens. Elle permet une meilleure connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société et la maîtrise par le citoyen de ses droits et devoirs.

Enfin, l'éducation civique, en tant que processus continu, permet à l'individu de développer des valeurs indispensables à l'exercice de la citoyenneté. Grâce à l'appropriation et à l'application de ces valeurs, il peut ainsi passer du statut d'individu à celui de citoyen (personne qui jouit de ses droits politiques et s'acquitte de ses devoirs envers sa patrie et exerce librement sa citoyenneté dans un État de droit).

**Éducation extrascolaire :** est appréhendée comme cette forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

**Déscolarisé :** il s'agit d'un individu qui est sorti du cadre scolaire formel avant la fin du cycle primaire.

**Non scolarisé :** se dit d'un individu qui n'a jamais été scolarisé.

**Taux d'accès :** Pour un niveau d'études donné, cet indicateur mesure la population des élèves non redoublants par rapport à la population en âge de fréquenter ce niveau d'études. Il se calcule en rapportant l'effectif des élèves non redoublants dans un niveau d'études donné à la population en âge

de fréquenter ce niveau. Comme indicateur du niveau de scolarisation, il est préférable au taux brut de scolarisation, en ce sens qu'il tient compte des déperditions scolaires.

**Taux d'achèvement :** proportion de la classe d'âge qui accède à un âge quelconque à la dernière année du cycle. On l'estime par le taux d'accès en dernière année du cycle.

**Taux de rétention :** Pour un cycle d'études, il est égal au pourcentage des élèves d'une classe d'âge qui, ayant été inscrits en première année du cycle au cours d'une année scolaire donnée sont parvenus finalement à la dernière année de ce cycle.

**Taux brut de scolarisation (TBS) :** Cet indicateur mesure pour un niveau d'études donné la population d'élèves scolarisés par rapport à la population totale de cette tranche d'âge. Exemple dans le primaire, ce taux est égal au nombre d'élèves multiplié par 100 et divisé par la population de 6 à 11 ans.

**Taux de transition :** proportion des élèves qui arrivent à passer d'un cycle d'études à un autre.

**ZEP :** zone accusant un retard de scolarisation par rapport à la moyenne nationale. En font partie les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême Nord et du Nord ainsi que les poches de sous scolarisation autour des grands centres urbains et les zones frontalières.

## INTRODUCTION GENERALE

Sur la période 2006-2011, le Cameroun a élaboré et mis en œuvre une politique sectorielle de l'éducation, ancrée sur les orientations du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les résultats mitigés de l'économie camerounaise, illustrés d'une part, par une croissance atone et en baisse tendancielle depuis les années 2000, et d'autre part par l'absence de progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté, ont conduit à une réorientation des choix en matière de politique économique.

En adoptant le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement a pris l'option d'une politique économique promotrice d'une croissance forte, source de création de richesses et d'emplois, et pré requis à la redistribution des revenus et à la réduction de la pauvreté.

Cependant, une précaution essentielle à la mise en œuvre du DSCE est l'actualisation de toutes les stratégies sectorielles, dont celle de l'éducation afin de lui donner une vue holistique et cohérente dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du secteur, en étroite relation avec l'ambition du Cameroun de devenir un pays industrialisé à l'horizon 2020.

Le présent document de stratégie s'inscrit dans une perspective de respect du dispositif qui soutient l'architecture et les orientations de la politique globale de l'éducation en ce qui concerne notamment la Constitution, la Loi d'Orientation de l'éducation de 1998, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 2001, les engagements internationaux du Cameroun, les OMD et les piliers du DSCE. Tout en se conformant au dispositif ci-dessus évoqué, ce document de stratégies se situe dans la continuité de la stratégie élaborée en 2006.

L'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation s'est inspirée du Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun élaboré par le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Elle s'est faite suivant un processus participatif qui a impliqué le gouvernement représenté par l'équipe nationale mise sur pied à cet effet, les PTF et la communauté éducative nationale (ONG, Organisations de la société civile, syndicats, APEE, Représentants des minorités et acteurs publics et privés du secteur de l'éducation et de la formation). Avec la communauté éducative nationale, ce processus s'est articulé autour de la tenue de consultations régionales et nationale. Les consultations régionales se sont tenues dans les quatre grands pôles régionaux suivants :

Douala pour les régions du Littoral et de l'Ouest ;

Buéa pour le Nord ouest et le Sud Ouest ;

Bertoua pour le Centre, le Sud et l'Est ;

Garoua pour l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême Nord.

Elles ont été couronnées par la tenue à Yaoundé d'une consultation nationale. Ces rencontres ont été l'occasion pour la communauté éducative nationale dans son entièreté de faire état de ses préoccupations par rapport aux dysfonctionnements du système éducatif et des attentes qu'elle fonde sur ce dernier. Les contributions qui en ont résulté ont permis d'enrichir le diagnostic et la formulation des politiques.

Avec les PTF, ce processus a consisté en une assistance et des concertations permanentes en marge de leur participation active aux consultations régionales et nationale.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

De ce processus, est résulté un premier draft de document de stratégie qui a été partagé avec les membres du Groupe Local d'Éducation (GLE), la communauté éducative nationale et les PTF. Chacune de ces parties prenantes a formulé des observations qui ont été intégrées dans le document final. Celui-ci a été validé par le Comité de Pilotage chargé de la coordination, du suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation, présidé par le Ministre de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire puis endossé par les PTF.

Outre le contexte d'évolution du secteur de l'éducation qui est influencé par l'environnement économique, démographique et social ainsi que les perspectives économiques, le processus d'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation, s'est déroulé en trois grandes phases : l'élaboration du diagnostic, la formulation des politiques organisée autour des axes stratégiques et l'évaluation de leurs coûts sur la base des simulations financières, l'élaboration du plan d'actions.

Le présent document de stratégie qui en a résulté se structure en trois grandes parties.

La première partie présente le contexte d'évolution du secteur de l'éducation, d'une part, et le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation, d'autre part. Ce contexte prend en compte l'environnement démographique, sanitaire, macro-économique, ainsi que le contexte institutionnel et la situation de l'emploi. Quant au diagnostic, il fait l'analyse des scolarisations et examine la qualité des services éducatifs en relation avec la gouvernance du système.

La deuxième partie fait un rappel des grandes orientations de la politique sectorielle et des principes directeurs qui encadrent le fonctionnement du secteur. Cette deuxième partie aborde aussi les axes stratégiques de l'accès et de l'équité ; la qualité et la pertinence ; la gouvernance, le pilotage et les mécanismes de financement du secteur de l'éducation et de la formation.

La troisième et dernière partie quant à elle porte essentiellement sur le cadre de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Elle dévoile le dispositif institutionnel et les modalités de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

Ce document de stratégie se termine par les annexes ci-après : le cadre des résultats de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation, les simulations financières des politiques proposées, le plan triennal d'actions budgétisées.

Ce document de stratégie sectorielle est donc à la fois :

- Un cadre intégrateur des actions de développement de l'éducation en cohérence avec les objectifs de développement nationaux ;
- Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;
- Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs, notamment ceux provenant du PME ;
- Un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

Il constitue en somme le cadre d'orientation de l'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation et de la formation pour les dix prochaines années.

**PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET  
DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION**



## **CHAPITRE 1 : CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

Le contexte général dans lequel se déploie le secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun est influencé par plusieurs facteurs dont les principaux sont d'ordre démographique, sanitaire et économique.

### **Contexte démographique**

La population du Cameroun a atteint 20 millions d'habitants en 2011. Elle s'accroît toujours mais à un taux en baisse, puisque la transition démographique<sup>2</sup> commence à être observée dans les années 90. Pour la période 2010-2020, le taux annuel de croissance est estimé à 2,1%, ce qui correspond à un accroissement d'environ 420 000 habitants par an. Cet accroissement est marqué dans la tranche jeune de la population. Puisque les jeunes représentent plus de 50 % de cette population, on est en droit de s'attendre à une demande d'éducation élevée<sup>3</sup>, requérant des pouvoirs publics des réponses en termes de création des établissements scolaires, d'infrastructures et d'équipements, d'allocation de ressources humaines, financières et matérielles.

En six décennies, la population urbaine s'est accrue à un rythme accéléré, passant de 14% en 1950 à 58% en 2010. Cette tendance devrait se poursuivre entre 2010 et 2020.

La population est inégalement répartie sur le territoire : l'écart extrême entre les régions est de l'ordre de 1 à 6. Ce qui est générateur de disparités en matière d'éducation.

### **Contexte sanitaire.**

Le paludisme, le VIH/SIDA et les IST représentent une contrainte majeure pour le système. Dans la population totale, le taux de séroprévalence est de 6,8% pour les femmes et de 4,1% pour les hommes en 2009. Globalement, ces maladies se traduisent par un nombre élevé d'orphelins et d'enfants vulnérables : de 9 à 12% pour la population âgée de 6 à 11 ans. Ceci a un impact négatif sur le déroulement des scolarités, se traduisant par de nombreux abandons chez les élèves, l'irrégularité des enseignants et une couverture insuffisante des programmes.

### **Contexte des risques.**

La situation géographique du Cameroun à mi-chemin entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord, en fait une terre de diversité. Cette diversité est à la fois humaine, climatique, biogéographique et même géologique, justifiant ainsi l'appellation «d'Afrique en miniature ». En même temps que cette diversité est source de richesse, elle est aussi un facteur de risque.

Les principaux risques auxquels le Cameroun est exposé sont naturels, technologiques sociaux et sanitaires. Les risques naturels peuvent être géologiques (éruptions volcaniques, émanations de gaz, ruptures de barrages naturels, mouvements de terrain), climatiques (inondations, sécheresse, tempêtes) écologiques (invasions des pachydermes, des acridiens, des oiseaux granivores et des chenilles).

---

<sup>2</sup> C'est la phase de passage d'un régime démographique à forte croissance à un régime démographique à faible croissance.

<sup>3</sup> Cf. Annexes.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Les risques technologiques renvoient aux accidents de la circulation (route, chemin de fer, mer et air), aux accidents industriels (incendies, déchets toxiques, radiations dangereuses, effondrement d'édifices, stockage de produits dangereux, marées noires).

Les risques sociaux quant à eux concernent l'afflux des réfugiés, des retournés, des conflits inter ethniques, les conflits agriculteurs/éleveurs, les feux de brousse, les émeutes).

Les risques sanitaires enfin intègrent les épidémies, les intoxications alimentaires et les épizooties.

Les risques faisant référence à des événements dont l'occurrence et l'intensité sont difficilement prévisibles, il convient de mettre en place des mécanismes d'intervention qui ont jusque-là fait défaut au système éducatif, afin de prévenir et d'atténuer le cas échéant leur impact sur l'organisation des enseignements.

**Contexte macro-économique.**

A l'exception de l'année 2009 où il a diminué, le produit intérieur brut exprimé en monnaie constante s'est accru chaque année depuis 1995. Depuis 2009, il s'accroît à un taux annuel moyen proche de 5%.

Le PIB par habitant a connu une progression de près de 25% en 22 ans mais avec des variations importantes puisqu'il a diminué de 0,5% par an en moyenne entre 2005 et 2010. Depuis 2009, il a progressé à un taux annuel de 1,7% mais ce n'est qu'en 2012 qu'il a retrouvé son niveau de 2007 en monnaie constante.

**Tableau 1 : Principales données macro-économiques**

Années	PIB (milliards FCFA de 2011)		Population (milliers)		PIB/hab (FCFA de 2011)	
	Valeurs	Taux annuel de croissance	Valeurs	Taux annuel de croissance	Valeurs	Taux annuel de croissance
1995	6 858	4,7%	13 940	3%	492 000	1,7%
2000	8 614	4,0%	15 678	2,4%	549 000	1,6%
2005	10 483		17 554		597 000	
2006	10 698		17 948		596 000	
2007	11 174		18 350		609 000	
2008	11 378	1,8%	18 759	2,25%	607 000	-0,5%
2009	10 886		19 175		....	
2010	11 423		19 599		583 000	
2011	12 016	5,2%	20 030	2,2%	600 000	2,9%
2012	12 526	4,2%	20 469	2,2%	612 000	2,0%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

**Contexte des finances publiques**

Les recettes de l'Etat ont progressé significativement depuis 1995 en termes réels sous l'influence de deux facteurs : i) la hausse du PIB et ii) celle de la pression fiscale exercée sur ce PIB. Cette dernière est passée de 11% à la fin des années 90 à 12,4% depuis 2011.

On constate toutefois une stagnation des recettes de l'Etat par habitant depuis 2005 : environ 110 000 FCFA contre 55 000 FCFA en monnaie constante à la fin des années 90. Cette stagnation est susceptible de limiter la marge de manœuvre de l'Etat.

Les dépenses de l'Etat ont évolué positivement depuis une vingtaine d'années sous l'influence de deux facteurs : i) les recettes, qui ont progressé jusqu'en 2005 et ii) la baisse du service de la dette publique depuis 2000 et surtout depuis 2005 avec l'extinction de la dette extérieure : le service de la dette représentait 60% des dépenses courantes en 1995 et seulement 14% en 2012. En conséquence,

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

les dépenses opérationnelles courantes de l'Etat par habitant ont été multipliées par 2,7 en termes réels entre 2005 et 2010 (de 29 000 FCFA à 81 000 FCFA).

Les dépenses courantes d'éducation exprimées en fonction des dépenses opérationnelles de l'Etat, c'est-à-dire hors service de la dette, ont connu une évolution contrastée au cours de la période 1995-2011 : i) une progression très rapide jusqu'en 2002, de 35% à 46%, alors que le service de la dette représentait un poids considérable pour l'Etat; ii) une diminution depuis 2002, de 46% à 21% en 2011, suite à la réduction rapide de la dette publique.

**Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution)**

Années	Dépenses de l'Etat (milliards FCFA courants)			Dépenses d'éducation de l'Etat (Milliards FCFA courants)				Ratios des dépenses publiques	
	Dépenses courantes	Dépenses opérationnelles (*)	Dépenses en capital	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales	Dépenses courantes en F 2011	Dépenses totales éducation /PIB	Dépenses courantes éducation /Dépenses opérationnelles de l'Etat
1995	496	194	47	67	9	75	101	1,7%	35%
2000	612	304	156	137	14	152	179	2,3%	45%
2002	625	426	178	196	21	217	242	2,9%	46%
2007	1 387	824	342	226	21	247	278	ND	27%
2008	1 575	998	480	299	41	340	320	3,3%	30%
2009	1 578	1 261	463	327	76	402	340	3,6%	26%
2010	1 772	1 395	561	354	44	398	365	3,4%	25%
2011	1 888	1 628	566	343	30	373	343	3,0%	21%

Source : RESEN Cameroun, 2013. (\*) : Hors service de la dette.

En résumé, après avoir augmenté de manière continue jusqu'en 2007, les dépenses courantes de l'Etat pour l'éducation ont enregistré une baisse à partir de 2008. Cette faiblesse dans le financement public de l'éducation est perceptible dans la part du PIB allouée au secteur qui se situe autour de 3% alors que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne et des pays émergents hors Afrique se situe aux environs de 4,4%, soit un effort supérieur de plus d'un tiers.

#### Contexte institutionnel.

La gestion du secteur éducatif est assurée par cinq (5) ministères : le Ministère de l'Education de Base pour la partie basse, le Ministère des Enseignements Secondaires pour la partie moyenne et le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour la partie haute. A ceux-ci s'ajoutent le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle chargé, entre autres, de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique en charge de l'encadrement de la jeunesse non scolarisée. Bien que répondant à un souci d'efficacité et en dépit de l'existence d'un Secrétariat technique, cette multiplicité de départements ministériels consacre un fonctionnement hautement fractionné du secteur, rendant ainsi difficile sa coordination. Il en résulte la difficulté à disposer des données statistiques du secteur, les systèmes d'information existants ayant un caractère davantage sous-sectoriel d'une part, et, à procéder à la régulation des flux pourtant nécessaire, d'autre part. Les consultations régionales et nationale récemment tenues, ont relevé cet état de choses et ont fortement recommandé la création d'un Ministère de l'Education Nationale unique.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Contexte de l'emploi.**

D'après les états généraux de l'emploi de 2005 et l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel de 2011, la population active s'est accrue de 65%, passant de 3,5 à 5,8 millions. Sa structure a été sensiblement modifiée : les effectifs ont peu baissé dans l'agriculture, ils sont restés stables dans l'industrie mais ont explosé dans le secteur informel qui occupe 90% des actifs surtout dans les grands centres urbains.

En valeur relative, la part de l'agriculture a été divisée par deux en 20 ans (de 58% à 32%), l'industrie a vu également sa part diminuer de près de la moitié (de 4,3% à 2,5%), les services quant à eux sont passés de 38% à 65% avec un doublement du secteur informel (de 24% à 48%).

L'économie est dominée par la très petite entreprise et la micro activité : en 2009, plus des 2/3 des entreprises recensées employaient entre 1 et 5 salariés et exerçaient essentiellement dans le secteur tertiaire.

Le secteur informel non agricole est caractérisé par une faible productivité apparente du travail. Après une forte baisse (division par 3 de la productivité) entre 1985 et 2000, une progression régulière mais lente a été observée entre 2000 et 2007.

Pendant de nombreuses années, ce secteur informel non agricole a accueilli beaucoup de sortants du système éducatif, souvent au prix d'une déqualification manifeste. Contrairement aux espoirs mis dans les années 80 sur le développement de ce sous-secteur, la pression des effectifs et l'absence d'une véritable diversification ont entraîné la baisse de la productivité du travail.



## **CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC**

Le diagnostic a pour but de tirer les enseignements de la mise en œuvre des stratégies passées, d'analyser les forces et les faiblesses du système d'éducation et de formation, et d'en explorer les opportunités, aux fins de faciliter l'identification d'une politique éducative nouvelle qui devra corriger les faiblesses mises en évidence et permettre de progresser vers une meilleure couverture en termes d'effectifs ainsi que vers une meilleure qualité du service éducatif.

Après une brève présentation de l'organisation et de la structure du système éducatif, ce diagnostic portera sur six points :

- les scolarisations (accès et rétention, disparités et équité) ;
- l'efficacité avec laquelle les ressources sont utilisées ;
- la qualité des enseignements ;
- l'efficacité externe ;
- la gestion, le pilotage et la gouvernance ;
- le coût et le financement du secteur.

### **2.1. Organisation et structure du système d'éducation et de formation.**

#### **2.1.1 Organisation du système d'éducation et de formation.**

Héritage de la double domination anglaise et française, le système éducatif camerounais est divers et multiple. Car à la dualité des langues d'enseignement et des modalités y afférentes, s'ajoute la diversité des ordres d'enseignement. On a ainsi d'un côté, l'ordre d'enseignement public, et de l'autre l'ordre privé comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, le privé confessionnel protestant et le privé confessionnel islamique.

En dépit de cette diversité, les orientations du système éducatif camerounais sont déterminées au niveau central de l'Etat qui, par voie législative ou réglementaire :

- *définit le régime de l'enseignement ;*
- *arrête les programmes et les manuels scolaires ;*
- *fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements scolaires privés ;*
- *contrôle les établissements scolaires privés ;*
- *régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves et organise les examens officiels, organise l'année scolaire sur toute l'étendue du territoire national.*

En définitive, l'Etat apparaît comme la principale institution organisatrice du système éducatif camerounais. Par ses orientations et ses décisions, il influence plus que tout autre agent ou institution, l'offre et la demande d'éducation. Il encourage particulièrement l'offre d'enseignement privé et cet ordre apparaît alors comme un partenaire privilégié.

#### **2.1.2 Structure du système éducatif.**

Les figures I et II permettent de visualiser la structure du système éducatif camerounais; il comprend deux sous-systèmes et s'applique au secteur public et au secteur privé. L'enseignement supérieur est dispensé dans huit universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

En plus de l'enseignement supérieur qui est commun, chaque sous-système se compose de cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le secondaire y compris l'enseignement normal, la formation professionnelle et l'alphabétisation.

L'enseignement maternel est le premier niveau d'éducation. Il a une durée de 2 ans, même si dans certains cas, cette durée peut atteindre 3 ans<sup>4</sup>. L'enseignement primaire, quant à lui dure 6 ans dans les deux sous-systèmes.

Si la durée totale de l'enseignement secondaire général est la même dans les deux sous-systèmes (7 ans), celui-ci se décompose différemment en sous-cycles (5 années d'études pour le premier cycle puis 2 années pour le second dans le sous-système anglophone ; 4 années pour le premier cycle puis 3 années pour le second dans le sous-système francophone). L'enseignement technique se décompose en deux cycles de 4 et 3 années d'études respectivement.

Le premier cycle du secondaire général est sanctionné dans le sous-système francophone par le BEPC et par le General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O/L) dans le sous-système anglophone. Le second cycle est sanctionné par le Baccalauréat dans le sous-système francophone et par le General Certificate of Education Advanced Level (GCE A/L) dans le sous-système anglophone.

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours. L'enseignement supérieur est subdivisé en trois niveaux conformément au système LMD (Licence, Master, Doctorat) adopté en 2007. Le cycle de Licence dure trois ans, le Master deux ans et le Doctorat trois ans.

La formation professionnelle a pour vocation d'assurer l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation Professionnelle Rapide. La durée de la formation varie entre 6 et 24 mois en fonction du niveau de base des postulants.

L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle constituent des offres alternatives d'éducation et de formation dans le non formel. L'alphabétisation recouvre les activités portées vers l'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et compter, d'une part, et le développement des compétences de vie courante ainsi que des activités génératrices de revenus (AGR), d'autre part. L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis prématurément à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité, pour ceux qui en ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné. Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les centres d'alphabétisation non formelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF).

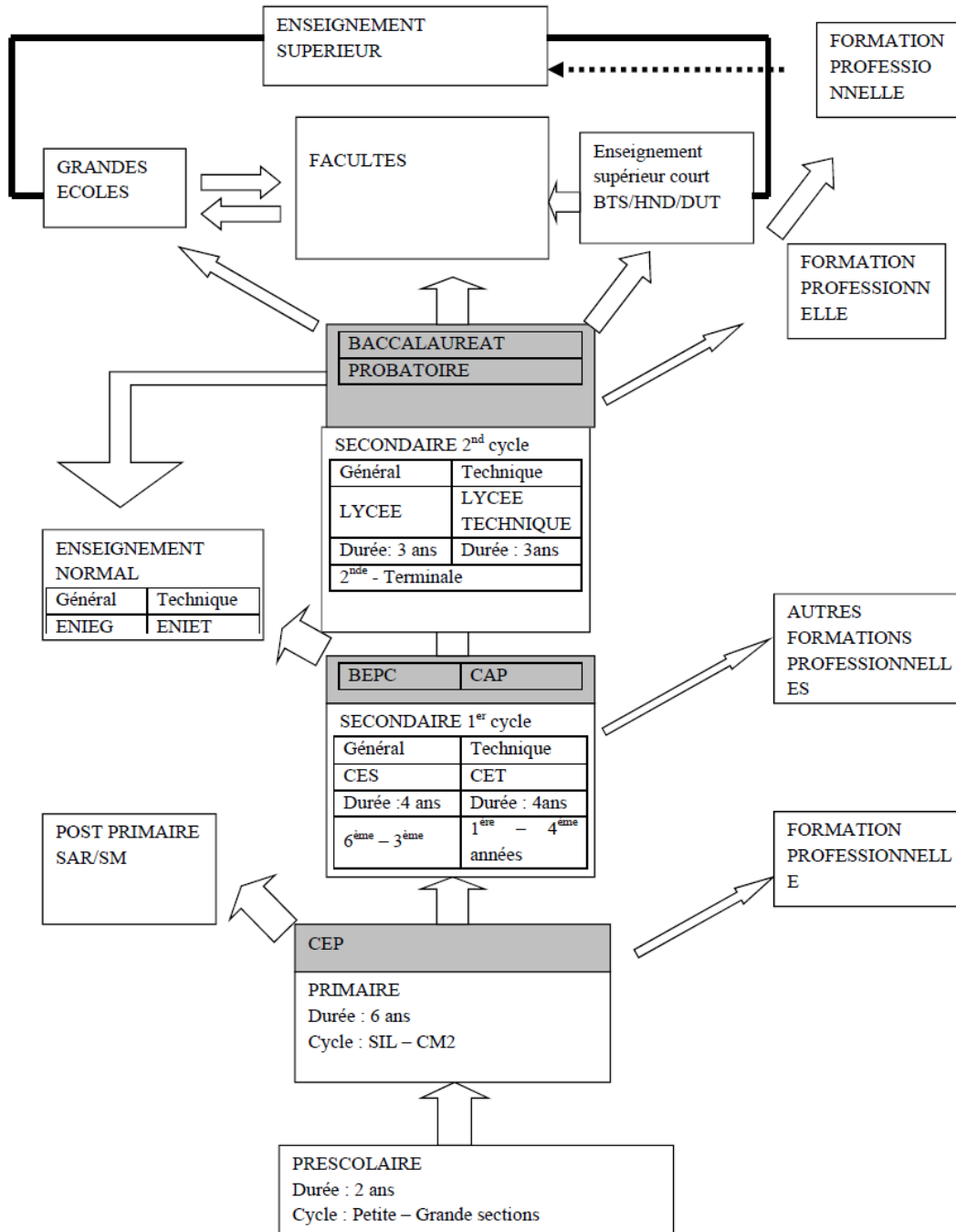
---

<sup>4</sup> Dans les zones urbaines, il comprend trois niveaux : la petite section pour les enfants de trois ans, la moyenne section pour les enfants de quatre ans et la grande section pour les enfants de cinq ans.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

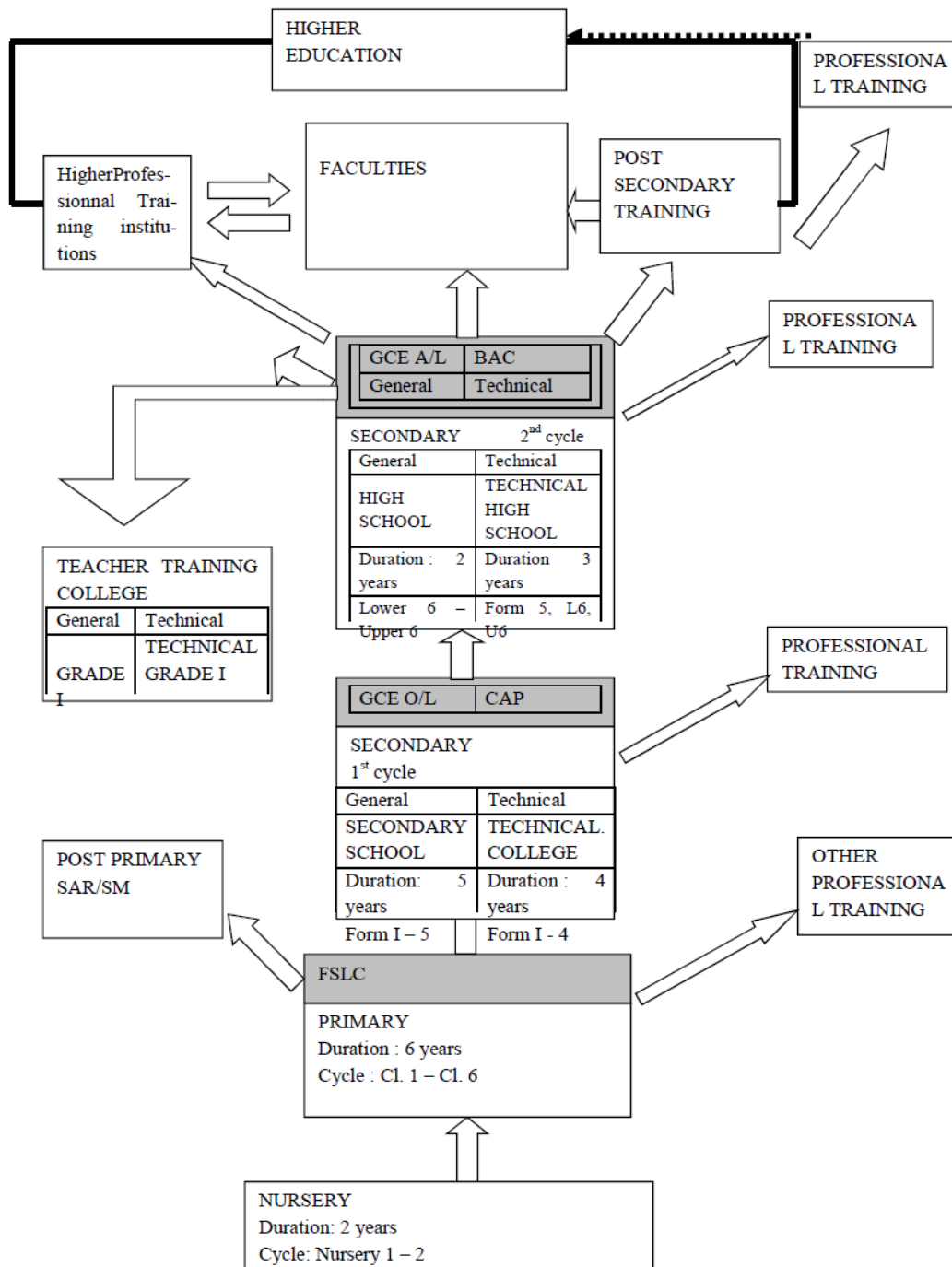
**Figure 1 :STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS**



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

**Figure 2: STRUCTURE OF THE CAMEROON EDUCATION SYSTEM**





**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

## 2.2. Analyse des scolarisations

### 2.2.1 Evolution des effectifs scolarisés de 2006 à 2011

En six ans, la progression des effectifs a été forte à tous les niveaux d'études sauf au primaire où elle a été plus modeste :

- Préscolaire + 56%
- Primaire + 14%
- Secondaire. Général + 58%
- Secondaire Technique +75%
- Supérieur + 85%

Cette progression s'est effectuée davantage dans les établissements privés, à l'exception du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général et du secondaire technique où le nombre d'élèves dans le privé est resté stable sur la période étudiée.

**Tableau 3 : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements**

Niveaux	Part du public		Part du privé	
	2006-2007	2010-2011	2006-2007	2010-2011
Préscolaire	38%	36%	62%	64%
Primaire	79%	78%	21%	22%
Secondaire général	77%	74%	23%	26%
Secondaire technique	71%	77%	29%	23%
Supérieur	88%	85%	12%	15%

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

### 2.2.2 Profils de scolarisation

Dans le primaire, le taux moyen d'accès est égal à 123%. Il a connu une forte progression depuis la suppression de l'écolage en 2000. Les entrées précoces et la persistance des entrées tardives expliquent ce niveau élevé. Le Document de stratégie sectorielle de l'éducation de 2006 a montré que si l'accès au cycle primaire n'apparaît plus comme un problème majeur pour le système éducatif camerounais, il reste en revanche caractérisé par des disparités régionales d'une part et entre les zones urbaines et rurales d'autre part. Le RESEN 2013 a ainsi identifié certaines populations encore pénalisées par un accès insuffisant.

Si l'on considère le parcours des élèves entre la première classe du primaire (SIL) et la classe terminale du secondaire, on observe une dégradation de la rétention à tous les niveaux d'études. Seulement 3 enfants sur 5 qui accèdent au primaire parviendront au cours moyen 2 et moins d'un sur 5 atteindra la classe terminale du secondaire. Le système opère donc une sélection forte qui résulte davantage des abandons en cours de cycle que d'un système de régulation à l'entrée de chaque cycle. Dans le 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire, une forte sélection s'opère juste avant l'année terminale avec l'examen « probatoire » alors qu'il aurait été souhaitable qu'elle s'opérât à l'entrée de ce cycle.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

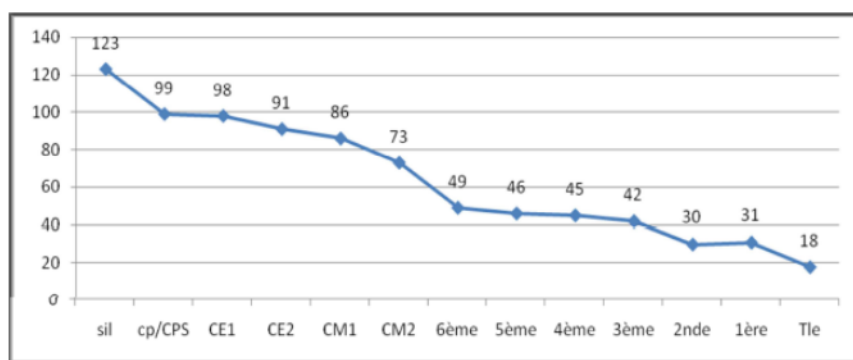
**Tableau 4 : Evolution des effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et de formation entre 2006 et 2011.**

Niveau d'enseignement	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
<b>Préscolaire</b>	<b>217 283</b>	<b>263 855</b>	<b>287 885</b>	<b>316 722</b>	<b>339 585</b>
Public	81931	90 558	97 881	109 770	122907
Privé	135 353	173 297	190 004	206 952	216678
<b>Primaire</b>	<b>3 120 357</b>	<b>3 201 477</b>	<b>3 350 662</b>	<b>3 510 396</b>	<b>3 576 850</b>
Public	2 468 202	2 509 958	2 580 010	2 719 294	2 781332
Privé	652 155	691 519	770 652	791 102	795518
<b>Alphabétisation</b>	<b>63738</b>	<b>96262</b>	<b>160 000</b>	<b>97027</b>	<b>81377</b>
<b>Secondaire Général</b>	<b>792 476</b>	<b>913 521</b>	<b>1 009 784</b>	<b>1 114 549</b>	<b>1 252 592</b>
1er Cycle	570 794	628 759	720 795	808 657	911 463
Public	439 961	452 939	600 177	608 420	688 100
Privé	130 833	175 820	120 618	200 237	223 363
2nd Cycle	221 682	284 762	288 989	305 892	341 129
Public	173 261	196 685	224 170	213 819	238 864
Privé	48 421	88 077	64 819	92 073	102 265
<b>Secondaire Technique</b>	<b>184 434</b>	<b>213 245</b>	<b>258 868</b>	<b>274 938</b>	<b>321 860</b>
1er Cycle	132 805	153 611	175 339	198 001	219 722
Public	94 549	110 030	136 066	156 783	182 727
Privé	38 256	43 581	39 273	41 218	36 995
2nd Cycle	51 629	59 634	83 529	76 937	102 138
Public	36 010	36 282	43 568	46 526	64 189
Privé	15 619	23 352	39 961	30 411	37 949
<b>Formation Professionnelle</b>	<b>nd</b>	<b>32 317</b>	<b>44 420</b>	<b>49 442</b>	<b>54 000</b>
Public	nd	14 008	14 002	13 238	12 500
Privé	nd	18 309	30 418	36 204	41 500
<b>Enseignement Supérieur</b>	<b>132 101</b>	<b>150 932</b>	<b>182 353</b>	<b>209 043</b>	<b>244 229</b>
<b>Enseignement Supérieur général</b>	<b>111 025</b>	<b>126 924</b>	<b>147 153</b>	<b>168 264</b>	<b>196 461</b>
Public	100 580	114 141	131 378	148 796	173 301
Privé	10 445	12 783	15 775	19 468	23 160
<b>Enseignement Supérieur Technologique et Professionnel</b>	<b>21 076</b>	<b>24 008</b>	<b>35 200</b>	<b>40 779</b>	<b>47 768</b>
Public	15 130	16 731	26 219	29 696	34 586
Privé	5 946	7 277	8 981	11 083	13 182

Source : Tableau élaboré sur la base des Annuaire statistiques publiés par le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP entre 2006 et 2011 et le MINEFOP.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le parcours scolaire moyen du primaire à la fin du secondaire.

**Graphique 1 : Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire**



Source : Annuaire statistiques MINEDUB/MINESEC/Calcul du Secrétariat Technique.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**2.2.3 Taux de scolarisation.**

On note un accroissement de la participation à tous les niveaux d'enseignement :

Le taux brut de préscolarisation est passé de 17,5 % en 2006 à 28,8% en 2010.

Le TBS du primaire est resté supérieur à 100% au cours de la période considérée. Ceci s'explique par l'accès à ce niveau d'enseignement d'une partie des élèves à un âge en décalage avec l'âge officiel, et par la présence de redoublants.

Le TBS du secondaire est passé de 32 % en 2006 à 47% en 2010. Cette évolution résulte de l'élargissement de l'offre (publique et privée) à ce niveau d'enseignement.

La croissance des effectifs du supérieur a supplanté d'une part le rythme de progression de la population globale et d'autre part celui de la population scolarisable (19-24 ans) avec, comme conséquence, l'envolée du taux brut de scolarisation et du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants. Le TBS a connu une variation de 6 points entre 2006 et 2011 : Il était égal à 6,4% en 2006 et s'est établi à 11,8% en 2011, tandis que le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 725 à 1228 pour la même période.

**Tableau 5 : Evolution du TBS par niveau d'enseignement et de formation**

Niveau d'enseignement	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Préscolaire	17,5%	20,7%	25,3%	27,2%	28,8%
Primaire	101%	104%	103%	110%	111%
Secondaire Général	26,0%	29,3%	31,6%	34,1%	37,4%
1er Cycle	31,2%	33,6%	37,6%	41,2%	45,4%
2nd Cycle	18,2%	22,8%	22,6%	23,4%	25,5%
Secondaire Technique	6,1%	6,8%	8,1%	8,4%	9,6%
1er Cycle	7,3%	8,2%	9,2%	10,1%	10,9%
2nd Cycle	4,2%	4,8%	6,5%	5,9%	7,6%
Supérieur TBS	6,4%	7,3%	8,9%	10,1%	11,8%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	725	811	960	1077	1228

Source : Calcul du Secrétariat Technique.

**2.2.4 Disparités par niveaux d'études et types d'enseignement.**

Après avoir examiné les scolarisations moyennes sans référence aux caractéristiques des individus concernés, cette section s'intéresse au schéma des scolarisations selon les caractéristiques sociales ou géographiques des individus. L'analyse est fondée i) sur les données figurant dans les annuaires statistiques des ministères et ii) sur les enquêtes ménages.

**Tableau 6 :Part des élèves scolarisés aux divers niveaux d'études selon leurs caractéristiques sociales et géographiques**

	Non Scolarisé Préscolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Population 4-25 ans
Nombres	4 199 067	4 009 969	1 418 037	619 230	174 022	10 420 325
Population Référence	-	3 619 106	1 918 683	1 272 648	1 300 000	-
TBS (%) ; Etudiants /100 000 hab.	-	110,8 %	73,9 %	48,7 %	864	-
<b>Genre</b>						
Fille	57,0 %	46,5 %	47,2 %	48,8 %	47,4 %	51,0 %
Garçon	43,0 %	53,5 %	52,8 %	51,2 %	52,6 %	49,0 %

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

	Non Scolarisé Pré-scolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Population 4-25 ans
Milieu						
Urbain	40,1 %	44,2 %	62,4 %	82,6 %	97,2 %	48,2 %
Rural	59,9 %	55,8 %	37,6 %	17,4 %	2,8 %	51,8 %
Quintile de richesse						
Quint 1 (+ pauvre)	29,8 %	18,5 %	5,2 %	1,1 %	0,0 %	19,9 %
Quint 2	20,4 %	23,0 %	15,5 %	5,6 %	0,3 %	19,5 %
Quint 1 + Quint 2	50,2 %	41,5 %	20,7 %	6,7 %	0,3 %	39,4 %
Quint 3	18,5 %	22,7 %	21,0 %	12,1 %	2,4 %	19,8 %
Quint 4	17,4 %	19,8 %	29,2 %	32,0 %	23,8 %	20,9 %
Quint 5 (+ riche)	13,9 %	16,1 %	29,0 %	49,2 %	73,6 %	19,9 %
Quint 5 + Quint 4	31,3 %	35,8 %	58,3 %	81,2 %	97,3 %	40,8 %
Régions						
Adamaoua	5,9 %	5,1 %	3,6 %	3,1 %	1,3 %	5,0 %
Extrême Nord	30,4 %	16,8 %	7,5 %	4,1 %	2,9 %	20,0 %
Nord	16,3 %	12,3 %	6,0 %	3,4 %	0,4 %	12,3 %
Adamaoua + Ext. Nord + Nord	52,6 %	34,2 %	17,2 %	10,7 %	4,6 %	37,4 %
Centre	13,4 %	14,6 %	19,6 %	23,8 %	48,9 %	15,9 %
Littoral	10,0 %	10,8 %	16,2 %	20,5 %	22,1 %	12,0 %
Centre + Littoral	23,4 %	25,5 %	35,8 %	44,4 %	71,1 %	27,9 %
Est	4,2 %	4,9 %	4,2 %	3,7 %	0,8 %	4,4 %
Nord Ouest	6,2 %	10,5 %	12,3 %	11,8 %	4,5 %	9,0 %
Ouest	6,9 %	14,8 %	17,4 %	15,4 %	8,6 %	11,9 %
Sud	1,9 %	2,9 %	3,9 %	3,2 %	0,9 %	2,6 %
Sud Ouest	4,8 %	7,1 %	9,2 %	10,8 %	9,6 %	6,7 %
Rapport des chances						
Garçon/fille	0,8	1,2	1,2	1,1	1,2	1
Urbain/rural	0,7	0,9	1,8	5,1	37	1
(Q4 + Q5) / (Q1 + Q2)	0,5	0,9	5,5	37	-	1
(Cent+Lit)/(Ada+Ext-Nord+Nord)	0,6	1	2,8	5,6	21	1

Source : RESEN Cameroun, 2013.

L'analyse de ce tableau conduit aux conclusions suivantes : (i) les disparités liées au genre sont relativement modérées (ii) les disparités entre la localisation urbaine ou rurale sont plus manifestes. Mais ce sont les disparités liées à la richesse et aux régions qui sont, de loin, les plus prononcées.

On peut considérer que l'accès au cycle primaire est plus ou moins universel pour toutes les catégories de la population dans toutes les régions, à l'exception de celles qui sont localisées dans la zone septentrionale du pays (22 % de jeunes dans l'Adamaoua n'ont pas accès à l'école, 29 % dans l'Extrême-Nord). Ces retards vont s'accumuler puisque le taux d'achèvement du primaire est estimé à 58 % dans l'Adamaoua et à 46 % seulement dans l'Extrême-Nord (contre environ 95 % dans toutes les régions non septentrionales du pays). Le niveau de pauvreté des populations interfère aussi puisqu'on estime que si le taux d'achèvement du primaire est de l'ordre de 98 % pour un jeune du quintile de richesse le plus élevé résidant à Douala ou à Yaoundé, il n'est que de 28 % pour un jeune du quintile le plus bas résidant en zone septentrionale.

Des analyses complémentaires ont montré les rôles respectifs de l'offre et de la demande dans les scolarisations. Par exemple, dans la partie septentrionale du pays, des facteurs d'offre expliquent pour une part les retards de scolarisation observés par rapport aux autres régions. Mais les facteurs liés à la demande sont aussi importants : près de 20% des enfants ayant une école à proximité raisonnable de leur domicile ne la fréquentent pas.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Enfin, il apparaît qu'une part importante des disparités observées dans les parcours scolaires trouve son origine non pas dans la transition entre cycles d'études (30% de la sélection globale jusqu'au second cycle secondaire) mais surtout à l'intérieur des cycles (70% de la sélection globale). En particulier, la rétention au cours du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire est significativement difficile pour les jeunes ruraux et pauvres.

#### 2.2.5 Enfants non scolarisés.

Il s'agit des enfants qui n'ont jamais été inscrits dans une école et de ceux qui ont abandonné leurs études primaires. On estime que le flux annuel de ces enfants est de l'ordre de 100 000 dont un peu plus de la moitié sont des déscolarisés. Ces enfants se recrutent massivement parmi les pauvres dans les zones rurales (82% des non scolarisés) et dans les régions septentrionales : l'Extrême-Nord compte à elle seule 53% des enfants non scolarisés. A ceux-ci s'ajoutent 9 200 enfants réfugiés non scolarisés dont 98% se retrouvent dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

La réduction de cette forme de disparités exige donc des actions volontaristes à plusieurs niveaux dans des domaines où la politique éducative peut être efficace.

#### 2.2.6 Adultes analphabètes.

Le fait d'avoir étudié pendant un temps égal à une scolarité primaire complète ne garantit pas qu'on soit alphabétisé puisque 37% des adultes ayant suivi six années d'études ne peuvent pas lire une phrase simple. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils ont atteint la dernière année du primaire mais seulement qu'ils sont restés dans ce cycle d'études durant six années.

Si l'on définit donc les analphabètes comme des personnes incapables de lire une phrase simple en la comprenant, leur nombre parmi la population de 15-45 ans est particulièrement élevé avec une différence notable entre les hommes et les femmes.

**Tableau 7 : Caractéristiques de la population analphabète âgée de 15 à 45 ans**

Genre	% de la population considérée comme analphabète	Effectif correspondant (en millions)
Homme	27,3%	1,1
Femme	41,7%	1,8
Ensemble	34,9%	2,9

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

### 2.3 Efficacité interne.

L'efficacité interne s'attache à mesurer la progression des élèves dans les cycles d'études afin de vérifier combien arrivent au terme de ces cycles et dans le nombre d'années prévu par la réglementation scolaire. Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs pertinents relatifs à l'efficacité interne pour les trois premiers cycles du système éducatif.

Les redoublements sont nettement plus nombreux en première et en dernière année du cycle primaire ainsi qu'en dernière année du premier cycle du secondaire comme cela est observé dans de nombreux pays. En revanche, dans le deuxième cycle du secondaire, les redoublements sont particulièrement élevés dans la classe de 1<sup>ère</sup> qui est sanctionnée par un examen probatoire donnant accès à la classe terminale du cycle.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Selon les données de l'enquête ECAM3, reprises dans le tableau ci-après, la rétention est globalement bonne dans le primaire ; ce sont plutôt les redoublements qui réduisent l'efficacité globale dans ce cycle.

Par contre, l'analyse des données administratives<sup>5</sup> la situe à un niveau inférieur. Ce qui laisse penser que c'est plutôt la rétention qui réduit l'efficacité interne de ce cycle, et non les redoublements. Ainsi, les politiques proposées découleront des résultats de l'analyse de ces dernières données.

Dans le secondaire, c'est davantage l'abandon que le redoublement qui explique la faible efficacité constatée, surtout dans le 2<sup>ème</sup> cycle caractérisé par l'existence d'un examen sélectif non terminal.

**Tableau 8 : Eléments d'efficacité interne en 2010/2011**

Niveau d'études	Cycle primaire	Secondaire	
		Premier cycle	Second cycle
% de rétention sur le cycle	88,4 %	70,4 %	53,8 %
% moyen de redoublants	14,9 %	13,8 %	20,3 %
% de redoublants par année			
SIL/6ème/2 <sup>nde</sup>	16,7%	9,7%	10,1%
CP/5ème/1 <sup>re</sup>	14,8%	7,8%	28,2%
CE1/4ème/Terninale	12,7%	12,9%	18,6%
CE2/3 <sup>ème</sup>	14,7%	23,5%	
CM1	12,9%		
CM2	17,6%		
Indice d'efficacité interne (%)			
. Global	79,8 %	71,7 %	56,8 %
. Avec seulement les abandons	93,8 %	82,6 %	70,0 %
. Avec seulement les redoublements	85,1 %	86,8 %	81,1 %

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

Dans l'enseignement supérieur public, les taux de redoublement sont très élevés : 30% en moyenne pour les quatre premiers niveaux d'études. Des écarts existent entre les facultés mais ils ne sont pas très importants en général. En revanche, le niveau 4 est caractérisé par des taux de redoublement nettement plus faibles (18%) contre 32% en moyenne dans les trois premiers niveaux.

L'évolution des indicateurs synthétiques sur près de dix ans montre que la situation s'est améliorée dans le primaire mais qu'elle s'est dégradée dans le secondaire, en particulier dans le 2<sup>ème</sup> cycle avec une chute de près de 20 points de l'indicateur global.

**Tableau 9 : Evolution de l'efficacité interne globale.**

Indicateurs	Années	Primaire	Secondaire	
			1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>ème</sup> cycle
Coefficient d'efficacité interne global	2002/2003	63,3%	81,0%	75,3%
	2010/2011	79,8%	71,7%	56,8%
Avec seulement les abandons	2002/2003	79,8%	90,9%	90,0%
	2010/2011	93,8%	82,6%	70,0%
Avec seulement les redoublements	2002/2003	75,3%	89,2%	83,7%
	2010/2011	85,1%	86,8%	81,1%

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

<sup>5</sup> D'après l'annuaire statistique du MINEDUB (2011) le taux de rétention est de 65%.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

## 2.4 Qualité du service éducatif

En première approche, la qualité peut être analysée à travers les moyens mis en œuvre dans les établissements pour l'enseignement ou la formation. Une vision complémentaire prend en compte les modes d'organisation et d'utilisation des moyens disponibles. Mais ces deux approches présentent des limites dans la mesure où des établissements ne disposant que de moyens modestes comparativement à d'autres arrivent pourtant à de meilleurs résultats.

Il faut donc compléter l'examen des moyens et de leur utilisation par une autre approche qui mesure les apprentissages tout en gardant à l'esprit que, bien que plusieurs voies puissent mener au même résultat, on ne peut déterminer a priori les voies optimales. Il convient aussi de rappeler que les résultats des élèves sont en premier lieu dépendants de leurs caractéristiques propres et de leur milieu socio-économique familial. Les variables de contexte scolaire, que nous examinons ici, viennent seulement s'ajouter à ce paramètre.

### 2.4.1 Approche par les moyens.

Certaines des ressources qu'utilise une école pour fonctionner peuvent avoir un impact sur la qualité des enseignements ou de la formation. Parmi les facteurs influençant les résultats des élèves, on retiendra ceux sur lesquels les responsables peuvent agir : l'environnement logistique de l'élève (qualité des constructions, présence d'eau, d'électricité, de latrines), l'existence d'une cantine et la disponibilité de matériels didactiques. Le tableau suivant regroupe, pour le primaire et le secondaire, quelques-uns de ces facteurs.

**Tableau 10 : Moyens mis à la disposition des établissements scolaires publics (2010-2011)**

Facteurs d'organisation scolaire	Primaire	Secondaire général et technique	
		1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>ème</sup> cycle
Salles de classe en dur	69%	87%	
Nombre d'élèves par place	1,46	ND	
Disponibilité d'eau	29%	43%	
Branchement électrique	8%	83%	
Disponibilité de latrines	43%	ND	
Présence d'une cantine	2,3%	-	
Nombre d'élèves pour un des 4 manuels jugés essentiels et disponibles dans les écoles	3,8	-	
Nombre d'ateliers par établissement technique	-	1,2	
% d'enseignants financés par les parents	18%	38%	
Nombre d'élèves par enseignant (primaire) ou par division (secondaire)	53	61	46

Source : RESEN Cameroun, 2013.

En plus des données ci-dessus d'autres facteurs ont un impact sur la qualité des enseignements :

Il y a une grande dispersion selon les régions avec une accentuation lorsqu'on compare les divisions administratives plus petites (départements et a fortiori arrondissements).

Le milieu urbain/rural est aussi un critère important de dispersion.

Certains facteurs, tels que le temps scolaire, ne sont pas renseignés : classes à double flux, absentéisme des enseignants et des élèves. Sur ce dernier point, une enquête ponctuelle faite en 2010 a montré que seulement 72% des élèves inscrits dans les écoles primaires analysées étaient présents le

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

jour de l'enquête (68% dans le public et 84% dans le privé) mais seulement 40% dans deux régions septentrionales (Adamaoua et Extrême-Nord) contre 90% dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest. L'origine socio-économique des élèves interviendrait aussi puisque, dans le public, 73% issus du quintile le plus riche étaient présents contre 62% du quintile le plus pauvre.

Il existe des relations nombreuses entre les moyens disponibles, les dispositifs organisationnels et pédagogiques d'un côté et les acquisitions des élèves de l'autre.

La recherche apparaît ici aussi comme le parent pauvre du système éducatif. La revalorisation, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche seraient à n'en point douter d'un apport important dans l'amélioration de la qualité et de la pertinence du système.

#### 2.4.2 Approche par les résultats.

Deux types de mesures récentes (2010) des acquis scolaires dans le primaire ont été exploités et permettent de mesurer l'influence des variables du contexte scolaire. Les facteurs mentionnés sont statistiquement significatifs.

Tout d'abord, une enquête portant sur les élèves de 5<sup>ème</sup> année primaire auxquels on a fait subir des tests a donné les résultats figurant dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 11 : Modélisation multivariée du score d'acquisitions individuelles.**

Variables (1)	Coefficients (2)		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Fille (garçon)	- 1,333 **		- 1,393 ***
Handicap	- 7,000 **		- 5,600 *
Parle F/A à la maison (non)	4,106 ***		3,043 ***
Parle F/A en récréation (non)	1,982 ***		1,062 *
Mère sait lire (non)	1,779 ***		1,106 *
Quintile 4 (Quint 123)	4,452 ***		2,704 ***
Quintile 5 (Quint 123)	10,639 ***		6,998 ***
Provinces (Ext Nord, Est, West, South West)	-		-
North West	3,528 ***		3,811 ***
Adamaoua	2,220 (ns)		3,436 **
Nord	1,430 (ns)		4,102 ***
Sud	5,964 ***		4,207 ***
Centre	7,285 ***		6,145 ***
Littoral	13,072 ***		10,183 ***
Public (privé)		- 5,536 ***	- 4,580 ***
Elève n'a jamais redoublé (non)		6,218 ***	5,204 ***
Indice de disponibilité des manuels de l'élève		1,982 ***	0,814 ***
Nombre d'élèves présents en classe		- 0,005 (ns)	- 0,026 **
Enseignant			
Femme (homme)		- 3,747 ***	- 2,249 ***
Plus haute classe atteinte		7,201 ***	5,534 ***
(Plus haute classe atteinte) <sup>2</sup>		- 0,217 ***	- 0,182 **
Formation initiale (aucune)			
CAPIEMP		- 1,432 (ns)	2,047 **
Autre		5,463 ***	5,016 ***
Statut (Fonctionnaire)			
Contractuel		- 2,456 **	- 1,384 (ns)



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Maitre des parents		1,926 **	3,806 ***
CDI Privé		5,577 ***	4,336 ***
Constante)	89,887	44,184	51,988
Part de variance R <sup>2</sup>	0,324	0,291	0,389

Source : RESEN Cameroun, 2013. (1) : Pour les variables catégorielles, les références sont indiquées entre parenthèses. (2) : \* significatif au seuil de 10 %; \*\* significatif au seuil de 5 %; \*\*\* significatif au seuil de 1 %.

De ce tableau, on peut retenir les informations suivantes en gardant à l'esprit qu'une corrélation positive entre deux variables n'établit pas automatiquement un rapport de causalité :

Les résultats scolaires, à caractéristiques du contexte scolaire données, sont significativement inférieurs dans certaines régions par rapport aux autres – ce qui suggère l'existence de facteurs culturels différents dans la perception de l'école : les régions septentrionales ont le contexte le moins porteur pour les apprentissages scolaires. D'un autre côté, les régions anglophones ont des résultats significativement meilleurs qu'ailleurs.

Les écoles publiques ont des résultats inférieurs à ceux des écoles privées mais l'écart observé reste limité quand on tient compte des caractéristiques sociales et géographiques des élèves et des modes d'organisation relatifs aux manuels, à la taille des classes ou encore à la formation et au statut des enseignants. Ceci suggère que le pilotage et la gestion dans le privé sont significativement meilleurs que dans le public pour les acquis scolaires.

La disponibilité de manuels scolaires pour l'élève est un facteur positif pour la réussite.

L'effet du nombre d'années d'études des enseignants montre une saturation au-delà de 13 années ; ceci suggère que le niveau de fin d'études secondaires devrait servir de référence minimale pour le recrutement des enseignants.

La formation initiale dans les ENIEG n'apporte qu'un modeste surplus d'acquisitions par rapport aux enseignants n'ayant eu aucune formation spécifique. On peut donc poser la question de l'efficacité de la formation dans les ENIEG.

Enfin, les maîtres des parents et les enseignants du privé ont une efficacité pédagogique supérieure à celle des enseignants fonctionnaires et contractuels. Le suivi par les parents ou par le directeur de l'école pourrait expliquer une présence effective et une activité pédagogique meilleures.

L'analyse des résultats au concours d'entrée en 6<sup>ème</sup> d'un large échantillon représentatif des écoles primaires a montré que deux variables de contexte scolaire avaient un effet :

La taille des classes : elle est un facteur négatif pour les acquisitions.

La proportion de redoublants dans une école a aussi un effet négatif sur les résultats à cet examen.

Un autre indicateur global de la qualité des enseignements est la proportion d'adultes sachant lire après six années d'études. Une comparaison internationale un peu ancienne (2005) a montré que le Cameroun était situé en dessous de la moyenne observée dans 22 pays d'Afrique subsaharienne : 64,5% contre 69,3% pour les autres pays.

### 2.5 Efficacité externe.

L'éducation a deux sortes d'effets externes : sociaux et économiques. Les premiers, notamment la réduction de la pauvreté, la réduction de la taille des familles, l'amélioration de la santé de la reproduction et de l'enfant, ont été identifiés depuis longtemps et on a pu établir qu'une scolarité primaire complète permettait d'obtenir environ 60% des effets sociaux totaux, surtout s'il s'agissait d'une fille. La non scolarisation et la déscolarisation dans le primaire constituent donc des pertes importantes au niveau de ces effets sociaux. On rappellera qu'environ 8% d'une génération n'a pas

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

accès à l'école et qu'environ 11% de ceux qui ont été scolarisés n'atteignent pas la dernière année du cycle primaire. Ceci correspond à une centaine de milliers d'enfants environ. La prise en charge par l'Etat de leur scolarisation apparaît donc nécessaire au nom des rendements sociaux élevés du primaire.

Au plan économique, la situation est plus compliquée. L'insertion professionnelle concerne surtout les cycles terminaux : formation professionnelle, secondaire professionnel et supérieur mais également les sortants des autres niveaux.

Le diagnostic sur la situation de l'emploi au Cameroun établi sur la base de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2) paru en octobre 2011 et des résultats du recensement général des entreprises a révélé les caractéristiques suivantes :

- Une économie dominée par la très petite entreprise et la micro activité
- Un secteur informel prépondérant par rapport au secteur moderne ;
- Un marché du travail caractérisé par le sous-emploi,
- Un défi s'impose, celui de la stabilité économique et sociale.

**2.5.1. Insertion socio professionnelle.**

Lorsqu'on met en regard le flux annuel des sortants du système éducatif et le nombre d'emplois créés correspondant au niveau éducatif de ces sortants, on observe une disjonction importante comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 12 : Bilan formation-emploi : flux en base annuelle entre 2005 et 2010.**

Niveau de sortie du système éducatif			Accès à l'emploi			
Niveaux éducatifs	Nombre	%	Activité	Emploi	Nombre	%
Supérieur complet	16 782	3,6%		Cadres supérieurs	13 444	2,9%
Supérieur incomplet	50 723	11,0%		Cadres moyens	14 156	3,1%
Secondaire 2 complet	29 425	6,4%		Employés qualifiés	23 505	5,1%
Secondaire 2 incomplet	78 467	17,0%		Employés non qualifiés	36 496	7,9%
Secondaire 1 complet	55 389	12,0%		Informel non agricole	119 001	25,8%
Secondaire 1 incomplet	96 930	21,0%		Informel agricole	115 047	24,9%
Primaire complet	46 157	10,0%	Chômeurs		6 445	1,4%
Primaire incomplet	87 699	19,0%	Inactifs		133 479	28,9%
Ensemble	461 573	100,0%	Ensemble		461 573	100,0%

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

Dans la partie basse du système éducatif, on compte environ 19 % de la cohorte qui est entrée dans la vie active sans un niveau primaire complet, donc avec peu de chances de s'insérer efficacement dans un emploi, même parmi les moins qualifiés.

Dans la partie haute, l'écart va dans le même sens : chaque année, on a compté 67 000 sortants pour 27 500 emplois créés.

Au niveau secondaire, on observe encore le même phénomène : 99 000 sortants chaque année ayant terminé le cycle complet pour 23 500 emplois qualifiés correspondants.

Cet écart en termes de flux annuels amplifie le niveau du stock de sortants des promotions antérieures qui n'ont pas pu trouver un emploi correspondant en principe à leur qualification. Il en résulte un déclassement progressif des sortants des différents niveaux d'études car les emplois qu'ils

## **Gouvernance de l'éducation en Afrique :** **Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

occupent peuvent être souvent d'un niveau inférieur à celui qui correspond à la fois à leur formation et à leurs attentes.

L'examen de l'adéquation entre formation et emploi montre en effet une dégradation importante pour les sortants du supérieur et de la fin du secondaire :

**Tableau 13 : Evolution des déséquilibres quantitatifs entre formation et emploi en une dizaine d'années pour la population active 15-59 ans.**

	2001	2010
% de formés du supérieur ayant un emploi de cadre.....	45%	43%
% de formés du second cycle secondaire ayant un emploi qualifié.....	32%	21%

*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

La dégradation rapide observée pour les sortants du second cycle du secondaire découle du déclassement progressif des formés de l'enseignement supérieur : en 2001, seulement 8% des emplois qualifiés étaient occupés par des sortants du supérieur ; en 2011, cette proportion est montée à près de 20%.

### 2.5.2 Evolution des salaires.

L'analyse du marché du travail montre que celui-ci est particulièrement segmenté, avec des différences de rémunérations très importantes entre les différents secteurs, et hiérarchisé (en termes de rémunération moyenne), du secteur agricole au secteur public. Ceux qui ont fait des études longues ont plus de chances d'avoir accès au secteur de l'emploi moderne beaucoup plus rémunérateur et les bénéfices de la scolarisation tiennent à la fois à l'augmentation de ces chances et au fait que les études y sont aussi bien valorisées. Mais, au niveau global, il y a une proportion croissante d'individus qui n'ont pas accès au secteur de l'emploi moderne créant d'une part une frustration au plan individuel et une faible efficacité externe dans l'usage des ressources publiques engagées pour les études au plan collectif.

### 2.5.3 Rôle du secteur informel non agricole.

Beaucoup d'élèves et d'étudiants jugent la rentabilité des études par l'obtention d'un emploi qualifié ou par une place dans le secteur moderne. Il y a donc une forte tentation de poursuivre les études puisque les possibilités d'emploi avec une formation générale du secondaire sont faibles.

Suite à l'insuffisance des emplois créés dans le secteur moderne pour absorber tous les sortants qui peuvent y prétendre, une proportion croissante de ces derniers rejoint le secteur informel non agricole, souvent après une période assez longue de recherche de l'emploi moderne souhaité. Les individus bien formés réussissent mieux dans le sous-secteur informel mais la rentabilité financière des études y est plus faible car le niveau de rémunération est en moyenne très inférieur à celui constaté dans l'emploi moderne.

La poursuite des tendances actuelles ne pourra donc qu'entraîner la dégradation déjà constatée. Une solution consisterait à créer des cursus diversifiés depuis la fin du primaire jusqu'au supérieur en mettant un accent sur les formations professionnelles et technologiques. Une bonne orientation de la formation professionnelle vers une insertion dans le secteur informel devrait permettre d'y augmenter la productivité du travail.



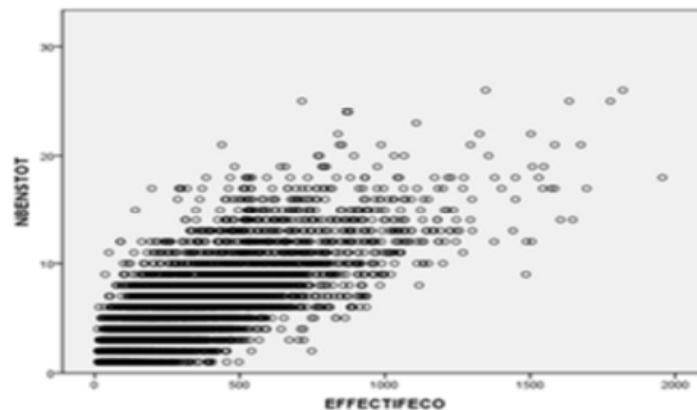
## 2.6 Gestion, pilotage et gouvernance du système.

Deux grandes questions doivent être examinées ici : i) l'efficacité dans la répartition des ressources entre les structures éducatives et dans le fonctionnement interne de celles-ci (gestion administrative) et ii) la façon dont ces structures transforment les moyens dont elles disposent en résultats (apprentissages dans la partie basse du système et insertion professionnelle dans les segments terminaux) : c'est la gestion pédagogique.

### 2.6.1 Gestion administrative.

L'une des caractéristiques de la gestion administrative est le fort degré d'aléa dans la répartition des enseignants entre les établissements scolaires : dans le primaire, 42% des affectations ne s'expliquent pas par les besoins d'encadrement (contre 27% dans les pays de la région). Dans le secondaire, cet aléa monte même à 50%. Il a certes diminué depuis 2002 mais faiblement (-10%) malgré les nombreux recrutements opérés depuis cette date, contexte qui est favorable à une réduction significative de l'aléa. En fait, on constate que les écoles urbaines sont favorisées, d'une part et que certaines régions le sont aussi (Sud-Ouest et Littoral, par exemple) alors que d'autres sont manifestement défavorisées (Extrême-Nord), d'autre part. A titre d'illustration, le graphique II.2 ci-dessous montre la dispersion existante dans le primaire où, par exemple, une école de 500 élèves peut avoir entre 2 et 17 enseignants.

**Graphique 2 :** Distribution des enseignants dans les écoles primaires publiques (2010-2011).



*Source : RESEN Cameroun, 2013.*

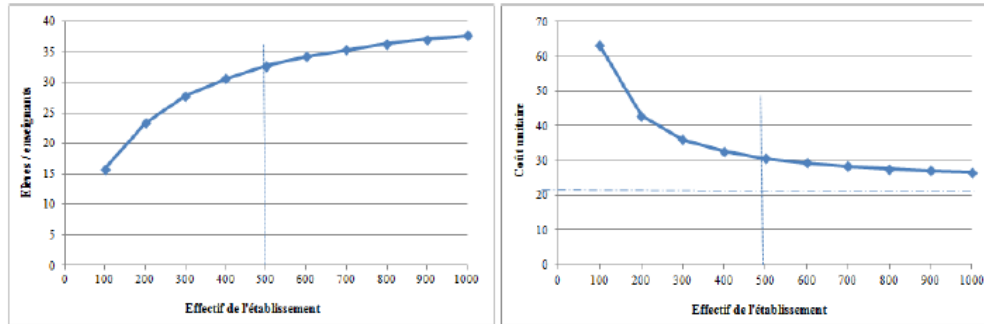
Un second aspect important dans la gestion administrative concerne la taille des établissements : plus la taille est petite, plus le coût par élève est élevé. Les graphiques II.3 et II.4 illustrent le cas des collèges publics autonomes. On voit que le coût unitaire baisse moins à partir de 500 élèves alors que les deux tiers des collèges actuels scolarisent moins de 200 élèves. Ce coût est lié étroitement à l'encadrement des élèves.

**Graphique 3 :** Rapport élèves-enseignants selon la taille du collège

**Graphique 4 :** Coût unitaire de scolarisation selon la taille du collège

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*



Source : RESEN, Cameroun 2013

Cette question des économies d'échelle dans les collèges va se poser avec force dans la mesure où, avec la mise en place de l'enseignement fondamental, il va falloir construire de très nombreux établissements pour accueillir les élèves des dernières années du nouveau cycle fondamental. Dans les zones rurales à faible densité de population, ces établissements ne pourront pas satisfaire au critère des 500 élèves sauf à être trop éloignés du domicile de nombreux élèves potentiels. Des adaptations devront avoir lieu, en ce qui concerne notamment l'utilisation des enseignants du secondaire actuellement spécialisés.

#### 2.6.2 Participation des communautés à la gestion.

La loi d'orientation de l'éducation promulguée en 1998 consacre l'implication de la communauté éducative dans la gestion de l'éducation. Dans ce cadre, le gouvernement a institué en 2001/2002, les conseils d'écoles/établissements. Ceux-ci sont chargés de la supervision, du conseil, du contrôle et de l'évaluation du fonctionnement de l'école.

Il ressort de l'enquête PETS (Public Expenditures Tracking Survey) réalisée en 2006 visant à évaluer l'effectivité de la participation des communautés dans la gestion des écoles, qu'en 2001/2002 : 90,7% des écoles primaires touchées ont eu leur budget approuvé par le conseil d'école et ce pourcentage s'est accru à 93,6% en 2008 ;

98,7% des établissements secondaires ont tenu leur conseil d'établissement au moins une fois.

Il y a cependant lieu de relever que :

- la mise en œuvre du décret n° 2001/041 du 19 février portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire n'est pas systématisée.
- le manque de formation des parties prenantes (parents, responsables des Associations des Mères d'Enfants, des Organisations de la société civile, des Collectivités territoriales décentralisées, des syndicats d'enseignants, etc.), malgré leur engouement, constitue un sérieux handicap au suivi des activités de l'établissement scolaire.

Le non affichage du montant des subventions allouées à l'établissement ne permet pas à tous les membres du conseil de s'assurer de l'utilisation appropriée desdites ressources.

Il convient également de relever que des avancées ont été opérées en matière de contrôle et suivi de la gestion des structures scolaires. Elles tiennent en particulier à l'élaboration d'instruments et outils d'audit interne adaptés au contexte et au renforcement des capacités des Inspections Générales des Services. Outre les audits internes qui sont d'ores et déjà menés et devront être systématisés, les capacités des autres intervenants (collectivités territoriales décentralisées et conseils d'écoles notamment) seront renforcées.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

### 2.6.3 Gestion pédagogique.

La raison d'être des établissements scolaires est de transformer les ressources dont ils disposent en résultats au niveau des élèves et des apprenants. En réalité, il n'y a pas encore de gestion pédagogique des établissements ; la diversité des situations est considérable : certains établissements et structures de formation ne disposant que de peu de ressources arrivent à de bons résultats alors que d'autres, très favorisés au niveau des moyens enregistrent de mauvais résultats. Un grand chantier doit donc être ouvert pour accroître à la fois l'efficacité et l'efficacités des établissements scolaires.

Pour y parvenir, deux domaines devront être explorés :

i) La mesure du résultat : jusqu'ici, au pire on ne s'est pas vraiment préoccupé des résultats, l'attention étant portée sur l'attribution et la gestion des moyens. Si des résultats ont été périodiquement mesurés, on est resté dans le domaine académique en utilisant soit des scores à des tests normalisés soit le taux de réussite au concours d'entrée en 6<sup>ème</sup>. D'autres résultats, relatifs notamment à l'insertion professionnelle des sortants des segments terminaux, doivent être mesurés. De plus, ces mesures doivent se généraliser dans le temps et l'espace.

ii) La mise au point d'instruments pour que l'IGE agisse efficacement pour réduire et supprimer les dysfonctionnements constatés.

### 2.7 Coûts et financement de l'éducation et de la formation.

Au cours des dernières années, la part des ressources de l'Etat consacrées à l'éducation est restée en deçà de la moyenne régionale ; c'est-à-dire 18,3% des dépenses courantes. De plus, la structure des dépenses par niveau est différente de celle observée en moyenne dans la région : les parts du primaire et du supérieur sont plus faibles et la part du secondaire est nettement plus élevée. Il convient de relever en outre que 80% des fonds servent au paiement des salaires.

**Tableau 14 : Structure des dépenses courantes (2011)**

	Primaire	Secondaire (*)	Supérieur
Cameroun	36%	50%	14%
Moyenne régionale	45%	32%	21%
Cameroun/moyenne régionale	80%	156%	67%

*Source : RESEN Cameroun, 2013. (\*) Y compris la formation professionnelle (2%).*

La contrepartie d'un financement public assez limité entraîne un recours très accentué au financement par les familles. Ce recours est visible dans les écoles privées à travers la rémunération des maîtres des parents dans le primaire et des vacataires dans le secondaire. Si l'Etat devait prendre en charge les salaires des enseignants payés par les parents dans le primaire et le secondaire, il devrait accroître son budget courant de près du quart.

Depuis dix ans, les coûts unitaires dans l'enseignement public ont varié de manière divergente selon les niveaux d'études : accroissement dans le primaire (+18%) en raison notamment de la prise en charge par l'Etat des salaires des IVAC ; baisse (-22%) dans le secondaire en raison d'un recours croissant à des enseignants vacataires rémunérés par les parents ; forte baisse (-38%) dans le supérieur où les moyens accordés n'ont pas suivi la forte croissance des effectifs d'étudiants liée à l'absence d'une sélection à l'entrée des universités. En raison de ces évolutions, le coût unitaire



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

dans le supérieur est situé à environ 50% au-dessous de la moyenne des pays ayant un PIB/habitant comparable à celui du Cameroun.

L'analyse détaillée des coûts unitaires montre plusieurs choses :

Les dépenses courantes hors salaires sont faibles ; cela mérite réflexion lorsqu'on connaît leur importance pour la qualité des services offerts aux élèves.

Les coûts salariaux des enseignants pour l'Etat sont plus faibles que dans les pays comparables au primaire et au secondaire. Ceci tient du fait qu'une part importante d'entre eux est payée par les parents. Si l'on prend en compte l'ensemble des financements de ces salaires, les coûts salariaux du primaire sont alors comparables à la moyenne internationale mais les coûts du secondaire sont sensiblement supérieurs (+25%) à la moyenne internationale pour ce niveau. L'encadrement des élèves dans le primaire (53 élèves par enseignant en moyenne) est meilleur qu'il y a dix ans mais il est supérieur à la moyenne régionale (48) et surtout à la référence du cadre indicatif de l'IMOA-EPT (40). Dans le secondaire, la taille des divisions est élevée (61 élèves dans le 1<sup>er</sup> cycle et 46 dans le second) alors que le rapport élèves/enseignants est quasiment égal à la moitié de ces ratios (respectivement 33 et 23). Cet écart s'explique en grande partie par la sous-utilisation des enseignants : en moyenne, par rapport à un service hebdomadaire statutaire de 18 heures, ils enseignent pendant 15,3 heures au 1<sup>er</sup> cycle et 13,4 heures au second cycle.

En moyenne, les ressources publiques pour l'éducation semblent un peu moins concentrées sur les populations d'élèves que dans les pays de la région en 2011 : i) le coefficient de Gini est égal à 0,43 contre 0,6 dans les pays francophones et 0,4 dans les pays anglophones ; ii) la proportion des ressources publiques consommées par les 10% les plus éduqués est estimée à 30% alors que la moyenne régionale se situe autour de 40%. Il est probable que le niveau assez bas du coût unitaire dans l'enseignement supérieur explique assez bien cet état.

Si les résultats mentionnés ci-dessus font apparaître le Cameroun comme un pays plus égalitaire que nombre de pays de la région, il existe cependant des disparités sociales très fortes dès lors qu'on s'écarte des ratios globaux. Les éléments du contexte et l'analyse du système éducatif dans le diagnostic ont permis de relever onze points saillants portant sur des aspects qui devraient faire l'objet d'une vigilance particulière dans le but d'être améliorés :

1) L'importance des enfants non scolarisés. Ils représentent environ 8% d'une classe d'âge. Des efforts au niveau de l'offre et de la demande doivent être faits pour réduire rapidement ce taux.

2) Si les redoublements et les abandons ont diminué depuis une dizaine d'années, les abandons en cours de cycle restent élevés : sur cinq enfants qui accèdent au primaire, seulement trois atteindront la classe terminale de ce cycle. Dans le secondaire, l'examen « probatoire » joue le rôle habituellement dévolu à la classe terminale en matière de régulation des flux si bien que moins de deux élèves sur dix qui accèdent au primaire atteindront la classe terminale du secondaire. La lutte contre les abandons en cours de cycle devrait être une priorité, en particulier dans le deuxième cycle secondaire où l'indicateur synthétique d'efficacité a chuté de vingt points en neuf ans.

3) Les disparités en matière de scolarisation sont considérables : selon le genre, d'abord, mais davantage entre la localisation urbaine et rurale et, surtout, quant à la richesse et aux régions. Une politique de réduction systématique de ces disparités doit être définie rapidement et appliquée.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

4) Le bilinguisme qui est un atout réel dans le contexte du renforcement de l'intégration nationale et de la mondialisation peine à prendre ses marques dans le quotidien des camerounais. Des actions urgentes et vigoureuses seront nécessaires pour lui conférer la place qui est la sienne.

5) La qualité, mesurée par les acquis scolaires, peut être améliorée en agissant sur les variables de contexte scolaire les plus coûteuses-éfficaces. En s'appuyant sur les résultats d'études récentes, il est possible d'agir rapidement.

6) Mesuré sur les cinq dernières années, le financement du système scolaire privilégie le secondaire qui consomme presque la moitié des dépenses publiques d'éducation. Le primaire en consomme 35%, le supérieur 14% et la formation professionnelle moins de 2% (en utilisant, certes, des enseignants du primaire et du secondaire en complément de ses formateurs). Cette structure est sensiblement différente de la moyenne régionale observée qui accorde 45% du financement public au primaire, 32% au secondaire et 21% au supérieur. Si cette moyenne n'a pas de valeur normative, l'accueil dans des conditions convenables d'élèves dans le primaire et d'étudiants dans le supérieur (surtout avec le développement anticipé des filières technologiques supérieures) militent pour un rééquilibrage rapide et conséquent de ce financement. C'est le cas, notamment, de l'enseignement supérieur qui accueille toujours plus d'étudiants avec la même part du budget de l'Etat depuis cinq ans : réguler les flux à l'entrée des universités ? Accroître le financement étatique ? Trouver de nouvelles sources de financement ? L'éventail des possibilités est large.

7) la consommation des ressources publiques est faite d'une manière que l'on doit qualifier d'inéquitable puisqu'elle profite systématiquement à certains élèves dont les caractéristiques sont : masculin, urbain, hors régions septentrionales et dont les parents appartiennent au quintile supérieur de richesse. Le financement de l'éducation par les parents est par ailleurs élevé et il pallie le recul relatif du financement public, en particulier pour le financement des maîtres des parents dans le primaire (18% des enseignants de ce cycle) et les vacataires (38% des enseignants du secondaire général et public). La recherche d'une plus grande équité passe par le financement par l'Etat de ces enseignants.

8) La poursuite d'études longues ne garantit pas l'accès au secteur moderne de l'économie car les emplois créés n'absorbent pas les sortants de la partie haute du système éducatif, ce qui gonfle le stock – déjà élevé – des candidats à la recherche d'un emploi dans ce secteur qui offre de meilleures opportunités de carrière. Il en découle généralement une déqualification pour les candidats embauchés au préjudice de ceux qui ont suivi des études moins longues avec, comme conséquences, une rémunération plus faible et une frustration. Le secteur informel non agricole absorbe finalement une grande partie des sortants mais dans des conditions peu favorables. Ceci constitue, de surcroît, un gaspillage des ressources publiques déjà bien limitées pour l'éducation. Afin de réduire ce cumul de dysfonctionnements, il conviendrait de faciliter l'insertion professionnelle des sortants dès la fin du primaire/fondamental par la mise en place de cursus mieux adaptés aux qualifications demandées ; sur ce point, un nouveau dispositif de formation professionnelle souple et efficace serait un atout majeur.

9) Un point très important, dans le contexte de croissance des effectifs scolarisés, est d'abord celui de la répartition des moyens entre les établissements. Là encore, disparité et absence d'équité sont importantes. Quelle cohérence veut-on ? Quels modes de gestion veut-on privilégier (contractualisa-



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

tion, autonomie plus large, etc.) pour mieux répartir et utiliser les moyens accordés aux établissements (meilleure utilisation des enseignants, par exemple).

10) Cette approche par les moyens est, certes, utile mais elle est insuffisante car leur transformation en résultats académiques dans la partie basse du système et d'insertion dans les segments terminaux doit être prise en compte explicitement afin de déterminer les processus de transformation des moyens les mieux adaptés au contexte de chaque établissement. Ceci passe par une structure capable de piloter cette mutation dans les esprits et les pratiques.

11) Au total, ce sont de multiples chantiers qu'il faudra ouvrir et coordonner en peu de temps et avec des moyens limités. Pour que cela réussisse, il faut un dispositif coordonnateur fort au plan technique et respecté au plan institutionnel afin que les inévitables arbitrages entre les ministères concernés par cette mutation de l'éducation puissent se faire rapidement et de manière équitable.

En résumé, le système éducatif camerounais présente des points forts et des insuffisances dont les principaux sont repris dans les encadrés ci-dessous.

**Encadré 1 : Points forts du système.**

- la volonté politique affichée par le gouvernement pour développer le secteur de l'éducation et de la formation ;
- le biculturalisme français et anglais qui permet au système éducatif de bénéficier des apports des systèmes d'éducation et de formation anglo-saxon et français ;
- la loi n°2004/017 d'orientation de la décentralisation qui transfère des compétences de gestion de l'éducation et de la formation aux collectivités territoriales décentralisées ;
- l'existence d'une offre privée d'éducation et de formation à tous les niveaux du système ;
- l'existence d'une forte demande sociale d'éducation ;
- la présence sur le marché de l'emploi d'un important vivier de personnels enseignants qualifiés ;
- la couverture totale du territoire national par le système d'éducation et de formation.

**Encadré 2 : Points faibles du système.**

*Vus sous l'angle de l'accès et de l'équité*

- les disparités en matière de scolarisation selon le genre, la localisation géographique et le revenu ;
- la persistance des poches de sous scolarisation ;
- la faible rétention se caractérisant par de nombreux abandons en cours de cycle.

*Vus sous l'angle de la qualité et de la pertinence*

- la faiblesse du système à transformer les ressources disponibles en résultats ;
- l'expression timide du bilinguisme dans la vie quotidienne ;
- la faiblesse des acquis scolaires des élèves du primaire ;
- l'inadaptation des curricula et des programmes de formation ;
- l'inadaptation et l'obsolescence des plateaux techniques ;
- la faiblesse de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- l'inadéquation des formations offertes avec les besoins de l'économie renforcée par la faiblesse de l'offre d'emploi ;
- la prépondérance des filières socio-humanistes au détriment des filières scientifiques et technologiques ;
- la faible articulation entre la formation professionnelle et le milieu productif.

*Vus sous l'angle de la gouvernance*

- le sous financement du secteur global de l'éducation et de la formation ;
- la répartition intra sectorielle des ressources financières ne reflétant pas les priorités gouvernementales en matière d'éducation et de formation ;
- le taux d'aléa élevé dans l'allocation des ressources humaines et financières ;
- la faiblesse du système d'information ;
- un partenariat avec les acteurs privés peu dynamique dont le renforcement serait bénéfique pour la professionnalisation de l'enseignement supérieur et le développement des formations professionnelles dans les secteurs porteurs de l'économie ;
- l'incapacité du système à assurer la régulation des flux ;
- la faible coordination sectorielle.

**Encadré 3 : Opportunités.**

- la formation à distance ou télé enseignement comme alternative à l'insuffisance des enseignants et des structures d'accueil ;
- le renforcement du partenariat avec le secteur productif dans la perspective de la professionnalisation de l'enseignement supérieur et du développement des formations du secteur tertiaire de l'économie ;
- l'apport des PTF et des partenaires privés au développement du secteur de l'éducation et de la formation ;
- les effets induits de l'exécution des projets structurants sur le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- les perspectives de croissance économique du pays en vue de l'accroissement des ressources allouées au financement de l'éducation et de la formation par l'Etat ;
- la diaspora qui peut être d'un apport déterminant dans les domaines pointus du développement du pays.

43

## **DEUXIÈME PARTIE : CADRE STRATÉGIQUE**

## **Gouvernance de l'éducation en Afrique : Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

En 2006, le gouvernement avait défini et publié une stratégie sectorielle de l'éducation dessinant les principales options de politique du pays jusqu'en 2015, sur la base de projections démographiques, scolaires et financières couvrant la même période et adossée au Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté(DSRP)<sup>6</sup> de 2003.

Les défis auxquels le système éducatif camerounais était confronté en 2006 relevaient de quatre questions :

- Les capacités d'accueil à l'école primaire restaient à développer massivement, le principal obstacle étant la question enseignante ;
- La pratique excessive du redoublement constituait un handicap sérieux à la rétention en même temps qu'une réserve importante d'efficacité ;
- Le caractère imprécis de la gestion, en particulier dans la répartition des enseignants dans les écoles, posait un problème d'efficacité comme d'équité ;
- La faiblesse des régulations des flux entraînait une croissance mal maîtrisée des effectifs dans la partie haute du système, déséquilibrant les financements.

Les stratégies définies en 2006 ont permis d'enregistrer des progrès très notables.

La contractualisation de plus de trente-sept mille instituteurs qualifiés, dont treize mille vacataires, appuyée par les partenaires du secteur (FTI et AFD), a réglé la plus grosse part des problèmes d'accès et a permis d'atteindre une couverture acceptable, avec en toutes régions des taux bruts d'accès et de scolarité supérieurs à 100 %.

La réduction drastique du redoublement (de 25 % en 2004 à environ 12 % en 2012) a favorisé un emploi plus efficace des enseignants et a amélioré la rétention, de sorte que le taux d'achèvement dépasse désormais 70 %.

Les questions d'efficacité de l'affectation des enseignants et de régulation des flux, plus complexes, restent en revanche posées en 2013.

Sous cette réserve, il y a tout lieu de se féliciter de la démarche sectorielle adoptée en 2006 et des fruits qu'elle a portés.

Le gouvernement n'a pas attendu le rendez-vous des OMD en 2015 pour procéder à une nouvelle analyse exhaustive du système éducatif national.

L'adoption, en 2010, du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi<sup>7</sup>, invitait en effet le secteur de l'éducation à réactualiser ses prévisions stratégiques.

Un nouveau RESEN a été mené en 2012 et 2013<sup>8</sup>. Ce diagnostic relève les difficultés les plus saillantes qui restent à affronter aujourd'hui, à savoir :

---

<sup>6</sup> République du Cameroun, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, 2003

<sup>7</sup> République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, DSCE, 2010

<sup>8</sup> République du Cameroun, *Le système d'éducation et de formation du Cameroun dans la perspective de l'émergence*, (RESEN), 31 janvier 2013.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- la persistance de disparités liées au genre, à la région de résidence et la richesse, ces disparités s'exprimant avec plus de force à mesure que l'enfant progresse dans sa scolarité ;
- l'existence probable d'un groupe résiduel d'enfants, aux environs de 8 % d'une classe d'âge, qui échappe encore à la scolarisation pour des raisons diverses ;
- une dégradation sensible de la qualité de l'éducation, telle qu'elle est perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires ;
- la faiblesse des régulations vers la partie haute du système ;
- le caractère peu pertinent de l'offre de formation dans les cycles terminaux (supérieur et formation professionnelle) ;
- et enfin, la faiblesse du pilotage dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation.

L'exploitation de ce diagnostic a mené à la rédaction d'un ensemble de documents qui consignent l'état de la réflexion stratégique du secteur de l'éducation et de la formation à la date de mai 2013.

Ces documents sont :

- un modèle de simulation économique et financière, couvrant la période 2013-2021 ;
- un plan sectoriel de l'éducation et de la formation couvrant la même période et indiquant les moyens politiques et financiers que le Cameroun entend mettre en œuvre ;
- un plan triennal d'actions budgétisé (PTAB) détaillant les activités à entreprendre et leurs coûts pour la période 2014-2016

Le processus de réflexion stratégique ne prend pas fin pour autant avec leur publication.

En effet, selon les domaines d'intervention des ministères, la réflexion a pu prendre un tour précis ou opérationnel, ou rester prudente et en quête de données complémentaires avant de se cristalliser sous forme de décisions fermes. Au titre des processus de décisions stratégiques encore en cours, on peut citer la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental, ou les moyens à employer pour faire évoluer l'offre d'enseignement supérieur. Dans ces cas là et dans quelques autres, des phases préparatoires d'études, de concertation et de réflexion sont encore nécessaires.

L'ensemble des documents qui constituent la stratégie sectorielle de l'éducation du Cameroun doit donc être perçu comme la photographie, en mai 2013, de l'état de la réflexion stratégique, et non comme un ensemble de décisions arrêtées une fois pour toutes pour une période de dix années.

La division de la gouvernance de l'éducation entre plusieurs ministères spécialisés aurait pu constituer un obstacle à la réflexion sectorielle. L'organisation du travail par un secrétariat technique directement rattaché au Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a permis de l'éviter. Ainsi, de nombreux aspects de la stratégie dépassent le cli-vage des départements ministériels :

- en matière pédagogique, la réforme des curricula et celle de la formation des enseignants concernent l'ensemble du secteur ;
-



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- la mise en place de l'enseignement fondamental se construit par une réflexion commune au MINEDUB et au MINESEC, elle comporte également des aspects de régulation des flux qui associent le MINEFOP et le MINESUP :
- des renforcements de capacités critiques comme le développement d'un système d'information et de gestion (SIGE) sont programmés sur la base d'une plateforme interministérielle ;
- des politiques d'amélioration de la gouvernance, dans ses aspects de gestion financière et de gestion des ressources humaines, sont également communs à tous les ministères sectoriels ;
- la modélisation et les arbitrages financiers réalisés grâce au modèle ont enfin un périmètre sectoriel et sont précisément fondés sur l'articulation des différents segments du système.

La présentation de la stratégie sectorielle ne résulte donc pas de la juxtaposition de la réflexion d'institutions distinctes.

### **CHAPITRE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ET PRINCIPES DIRECTEURS.**

L'un des objectifs prioritaires de la présente stratégie est l'atteinte de la scolarité primaire universelle de qualité. Cet objectif est congruent avec les orientations du DSCE pour le secteur éducatif, qui sont de mettre à la disposition du système productif un capital humain solide capable de soutenir la croissance.

#### **3.1. Grandes orientations de la politique éducative.**

La vision de développement du pays à l'horizon 2035 appelle une redéfinition conséquente des missions assignées à l'école ainsi que l'adoption des grands principes devant la régir.

La mission essentielle de la nouvelle école reste la formation complète du citoyen sur les plans individuel, collectif, moral, économique, intellectuel, politique et civique.

**La loi d'orientation de 1998 assigne au système éducatif les missions suivantes :**

- la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;
- la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité, le sens de l'honneur, l'honnêteté, l'intégrité ainsi que le sens de la discipline ;
- l'éducation à la vie familiale ;
- la formation au bilinguisme et à la maîtrise des langues nationales ;
- l'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes les formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et la promotion de l'intégration régionale et sous régionale ;
- la culture de l'amour, de l'effort et du travail bien fait, la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat ;
- le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;
- la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;
- la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

**La loi d'orientation de 2001 de l'enseignement supérieur complète les missions ci-dessus et prône :**

- la promotion de la science, de la culture et du progrès social ;
- la promotion sociale, avec la participation des structures nationales compétentes et des milieux socio - professionnels notamment en ce qui concerne la définition des programmes et l'organisation des enseignements théoriques, des travaux pratiques et des stages ;
- l'appui aux activités de développement ;
- la formation et le perfectionnement des cadres.

**Orientations découlant de la stratégie pour la croissance et l'emploi.**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

S'appuyant sur les lois citées plus haut et sur la vision de développement du pays à l'horizon 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) prescrit une réorganisation du secteur de l'éducation en vue d'offrir :

- un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ;
- un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ;
- une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- un enseignement universitaire professionnalisé ;
- une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;
- la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible ;
- le renforcement du dispositif d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, ainsi que la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

L'ensemble de ces orientations nécessite la mise en œuvre des réformes d'ordre général, institutionnel, pédagogique et surtout leur application effective au niveau local. Ces réformes seront déclinées dans le cadre stratégique.

### **3.2. Principes directeurs**

Neuf principes sous-tendent les actions entreprises dans le cadre de la présente stratégie. Ces principes ont guidé les travaux de sa rédaction, permis et justifié des arbitrages, et trouvent de nombreuses traductions concrètes dans les actions programmées.

#### **3.2.1.- Renforcement de l'éducation civique à tous les niveaux d'éducation et de formation**

Face à la montée de l'incivisme, de l'immoralité et à la crise des valeurs de paix, de travail, de solidarité et de transparence, la nécessité de renforcer l'éducation civique s'impose de nos jours au Cameroun. Ce renforcement se traduira par :

- l'enseignement de l'éducation civique à tous les niveaux d'études ;
- développement systématique de la lutte contre les comportements inciviques en milieu scolaire et universitaire.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**3.2.2. Renforcement du bilinguisme**

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles. A ce titre les mesures ci-après sont envisagées pour former des camerounais véritablement bilingues :

- la réforme des programmes et du système d'évaluation ;
- la promotion du bilinguisme par l'enseignement de certaines disciplines (Education Civique, Histoire, SVT) indifféremment en anglais et en français en plus des cours de langue ;
- le renforcement de la formation initiale et continue des formateurs à tous les niveaux d'éducation et de formation en anglais ;
- la généralisation progressive des structures de formation du système en établissements véritablement bilingues.

**3.2.3.- Orientation du système éducatif et de formation vers la croissance et l'emploi**

Ce principe vise à conférer plus de pertinence aux contenus de formation. A ce titre la mise en place de l'enseignement fondamental dont la finalité est de donner à chaque jeune camerounais un socle minimal de connaissances et de compétences sera déterminante.

**3.2.4.- Réduction de toutes sortes de disparités**

La réalité du droit à l'éducation et la démocratisation effective du système supposent que l'Etat assure l'éducation pour tous dans le cycle primaire et une égalité d'accès à une éducation de qualité dans les autres niveaux d'enseignement. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent :

- la poursuite des efforts vers la gratuité effective de l'école primaire ;
- une discrimination positive dans l'allocation des ressources ;
- la stabilisation des maîtres dans les zones difficiles peu scolarisées ;
- une aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus fragiles (en raison de leur pauvreté, de leur lieu d'habitation et de leur genre) ;
- la prise en compte des questions liées à l'éducation inclusive et aux populations déplacées vivant sur le territoire.

**3.2.5.- Encouragement de l'offre privée d'éducation**

Le gouvernement du Cameroun garantit le droit des organisations privées, des particuliers, des collectivités locales, des confessions et de tout autre agent qui en a les moyens de créer et de gérer des structures éducatives en conformité avec les lois et règlements en vigueur et selon leurs principes propres. C'est le sens de la loi n° 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun qui prévoit deux types d'établissements privés : les établissements libres et les établissements sous contrat.

**3.2.6.- Partenariat efficace et bien coordonné**

Le gouvernement, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif, développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, avec divers acteurs et partenaires : collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF.

Ce partenariat qui devra être codifié s'exercera dans la gestion scolaire, les financements, les appuis multiformes et/ou la mise en œuvre des politiques publiques.

### **3.2.7.- Redevabilité**

L'obligation des résultats ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources allouées au système seront érigées en principes de travail. Dans l'optique d'une gestion participative de l'école, les communautés (APE/PTA, comités de développement villageois, associations des élites, syndicats d'enseignants, collectivités territoriales décentralisées, entreprises, ONG, etc.) seront activement associées.

### **3.2.8.- Renforcement de la gestion décentralisée/déconcentrée**

La décentralisation de la gestion de l'éducation et de la formation est l'option gouvernementale dans un contexte où les collectivités locales doivent assumer pleinement le développement de l'éducation à la base en vertu des compétences qui leur sont transférées par la loi. Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins d'éducation et de formation, le gouvernement renforcera la dévolution du pouvoir du centre vers les niveaux périphériques autour des rectorats (enseignement supérieur), des délégations régionales, des délégations départementales et des inspections d'arrondissements.

### **3.2.9.- Promotion des langues et des cultures nationales**

L'introduction graduelle de l'enseignement des langues et cultures nationales à tous les niveaux du système d'éducation et de formation vise à renforcer la qualité des acquisitions en formant des Camerounais enracinés dans leur culture et ouverts au monde, dans une perspective d'exploration et d'exploitation du potentiel endogène capable d'accompagner l'émergence du Cameroun.

## **3.3. Continuité et réformes dans les politiques éducatives.**

La présente stratégie sectorielle s'inscrit dans la lignée de celle de 2006 quant à l'objectif de la généralisation de l'accès et de l'achèvement du cycle primaire. Le cœur de la politique concerne la profession enseignante. La contractualisation des enseignants nécessaires a concerné 37 200 enseignants depuis 2006, elle va s'étendre à 9 000 autres de 2014 à 2016.

La contractualisation sera proposée, sous certaines vérifications exposées plus loin, aux maîtres des parents à la craie encore à la charge des familles, de façon à ce que d'ici 2016, plus aucune charge de salaires ne repose sur les familles scolarisant leurs enfants dans les écoles publiques. A cette contractualisation d'enseignants déjà présents dans les écoles s'ajoutera des recrutements nouveaux dans le même statut, en nombre suffisant pour assurer l'accueil d'un nombre encore croissant d'enfants.

La continuité marquera aussi les politiques visant la gratuité de l'enseignement primaire. La stratégie précédente avait permis la mise en place du paquet minimum livré aux écoles. L'accès gratuit au livre scolaire dans les classes du primaire est la prochaine étape stratégique, concrétisée dans le court terme par l'achat et la mise à disposition des livres essentiels dans les zones rurales ou défavorisées.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Le changement principal que marque la présente stratégie par rapport à la précédente relève du caractère désormais plus ciblé des politiques entreprises. Ceci est rendu possible par les progrès accomplis depuis plusieurs années en matière de déconcentration et de décentralisation.

En matière d'accès, des politiques de soutien à la demande sont spécialement adressées aux populations les plus éloignées de l'école et ne la fréquentant pas encore (minorités, pygmées, Bororos, populations déplacées et réfugiées), en complément aux mesures traditionnelles d'augmentation des capacités d'accueil. Sur ce terrain du reste, l'accent mis à la couverture des zones éloignées et difficiles sera beaucoup plus vigoureux, avec un ensemble de mesures orientées dans le même but (primes de zone difficile, avantages de carrière et logements d'astreinte pour inciter les enseignants à accepter d'y servir). La même idée inspire les politiques de développement de l'accès dans la partie haute du système. Au secondaire, l'ouverture d'établissements de référence sera préférée à la multiplication d'établissements incomplets ou n'atteignant pas une taille critique. Dans le supérieur, l'augmentation des effectifs est attendue prioritairement dans des établissements plus orientés vers les technologies et les qualifications professionnelles.

En matière de qualité également, les politiques seront désormais plus ciblées, dans la direction des établissements les moins performants et d'une discipline maîtresse, la lecture à l'école primaire. Les indicateurs retenus pour le suivi des politiques de qualité, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, traduisent leur ciblage volontaire. Dans la partie haute du système, des politiques seront spécialement orientées vers les établissements visant les qualifications professionnelles les plus adaptées à l'environnement économique.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

## CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES

Les principaux défis auxquels le système d'éducation et de formation camerounais est confronté et qui appellent une réponse urgente sont :

- la dégradation sensible de la qualité de l'éducation, telle qu'elle est perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires (45% des élèves de l'année 5 du primaire ne savent pas lire ni calculer) ;
- le caractère peu pertinent de l'offre de formation dans les parties moyenne et haute du système éducatif (Enseignement Secondaire Technique, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur) ;
- la faiblesse du pilotage et de la gouvernance dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation ;
- la persistance des disparités liées au genre, à la région de résidence et au revenu ; ces disparités s'exprimant avec plus de force à mesure que l'enfant progresse dans sa scolarité.

La présente stratégie se décline en trois (03) axes : (i) accès et équité, (ii) qualité et pertinence et (iii) gestion et gouvernance. Dans la suite du document ces axes seront décomposés en objectifs et stratégies opérationnelles, conformément au tableau ci-après :

**Tableau 15 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :**

Axes stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Accès et équité	Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation	porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40 % en 2020
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire
		mettre en place l'enseignement fondamental
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique second cycle
		diversifier l'offre de formation professionnelle
		développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques
		promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes
		Développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures
Axes stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Qualité et pertinence	Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement so-	Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général
		Adapter les formations à l'environnement socioéco-



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

	<b>ocioéconomique</b>	nomique
		Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation
		Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire
<b>Gouvernance et pilotage</b>	<b>Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif</b>	1. Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental
		2. Renforcer la déconcentration et la décentralisation du système éducatif
		3. Améliorer la gestion des ressources humaines
		4. Assurer une gestion efficace des carrières
		Renforcer les capacités de planification du système
		Améliorer la transparence dans la gestion des ressources

#### 4.1. ACCES ET EQUITE

Objectif général : *Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation.*

La scolarisation primaire universelle reste l'une des priorités de la stratégie. L'exercice de simulation financière permet d'estimer que cet objectif pourra être atteint en 2022. Eu égard aux actuels taux d'accès (123,7 %) et d'achèvement (72 %) et surtout à leur dispersion, les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités, au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil sont cependant encore nécessaires. La contractualisation des maîtres des parents résiduels permettra un nouveau progrès en direction de la gratuité de l'école et favorisera la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 40 % en taux brut, contre 27 % aujourd'hui, la cible prioritaire des politiques étant le monde rural, qui accuse beaucoup de retard en la matière.

La mise en place de l'enseignement fondamental mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire : l'accès au premier cycle sera favorisé, avec comme cible une transition depuis l'école primaire devant atteindre 85 % des enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire. En effet, la modélisation financière a montré que cet objectif n'est pas encore soutenable au Cameroun. Le concours d'entrée en sixième sera donc maintenu, malgré les fortes pressions en faveur de sa suppression. On sait par ailleurs qu'il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la transition vers le collège. Ce renforcement accompagnera la mise en place de l'enseignement fondamental.

La formation professionnelle devrait voir ses effectifs tripler en dix ans, majoritairement dans des centres privés ou créés dans le cadre du partenariat public-privé, tandis que dans l'enseignement supérieur, la modération de la croissance du nombre des étudiants dans les filières classiques est attendue des nouveaux modes de formation du système éducatif mettant l'accent sur la diversification des filières professionnelles et technologiques.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Objectif spécifique n°1 :** *Porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40% en 2020.*

Pour y parvenir, le gouvernement développera l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales en impliquant les collectivités territoriales décentralisées et en encourageant l'offre privée. Il assurera également le renforcement des capacités des encadreurs des CPC à travers la chaîne de supervision pédagogique et le développement des curricula.

**Stratégies :**

*Développer l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales*

Pour étendre l'offre de préscolarisation aux zones rurales et par conséquent réduire les disparités, le gouvernement va encourager la création des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) dans des zones ciblées, dans lesquelles les capacités d'accueil sont aujourd'hui loin de la moyenne nationale. Le Gouvernement apportera un appui au développement de ces centres par l'attribution de subventions, distribuées par les collectivités territoriales, qui permettront d'assurer la sensibilisation des communautés intéressées, de construire et d'équiper les CPC. Il les aidera également dans le recrutement local de ces maîtres en définissant les critères et profils de poste.

Les enseignants des CPC bénéficieront d'une formation de base et d'initiation à la profession. Ils participeront ensuite aux journées pédagogiques et aux rencontres des bassins pédagogiques. Le programme officiel du préscolaire communautaire sera élaboré en fonction des réalités des centres.

Le Gouvernement apportera son appui aux expériences communautaires réalisées dans des zones rurales pilotes qui ont montré une grande efficacité dans la scolarisation des enfants de 3 à 5 ans, et cela grâce notamment à l'engagement des parents. Les relais communautaires animeront des ateliers d'informations à l'éducation parentale auprès des communautés qui seront mobilisées et constituées en comités de gestion des CPC.

*Impliquer les collectivités territoriales décentralisées dans l'extension du préscolaire*

Le Gouvernement va, par le biais des collectivités territoriales décentralisées, engager un programme de construction de 100 CPC dans une première période de trois années, selon des normes définies dans les cahiers de charges exigeant la présence des commodités de base dans les zones d'implantation (eau, électricité, latrines, aire de jeu, clôture, mini bibliothèque).

Les collectivités territoriales décentralisées assureront le relais du Gouvernement pour l'appui consenti au préscolaire. Elles engageront des opérations de mobilisation des parents, d'acquisition des équipements scolaires, de réhabilitation des locaux, et de rémunération du personnel d'appoint.

*Inciter le secteur privé à développer une offre préscolaire formelle de qualité*

Le gouvernement va expérimenter l'opération contrats-écoles dans 80 écoles privées pilotes. Cette opération qui résulte de l'application de la loi sur l'enseignement privé de 2004, subordonne l'octroi de subventions à un effort de qualité de la part des opérateurs privés.

**Objectif spécifique n°2 :** *Améliorer l'accès tout en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire.*

**Stratégies :**

*Construire et réhabiliter les salles de classe*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Les besoins dans ce domaine sont importants. Le gouvernement a mis en place un programme pluriannuel de constructions nouvelles et de réhabilitation d'infrastructures existantes. Le gouvernement va conduire un programme de construction d'écoles complètes, représentant environ 1500 salles de classes par an au début de la période de prévision, pour un peu moins de 3000 par an en fin de période (2021). La communication par voie réglementaire des critères de préférence géographique dans les programmes de construction des écoles garantira une plus grande équité. Ce qui permettra d'améliorer la présence des élèves et enseignants dans les écoles en toutes saisons et partant d'améliorer la gestion du temps scolaire d'une part et de supprimer le double flux dans certaines écoles d'autre part.

*Contractualiser les maîtres des parents et recruter de nouveaux enseignants*

La stratégie de 2006 a permis la contractualisation de 37 200 enseignants du primaire. Le montage financier mis en place à cette occasion consistait à financer une partie des salaires des contractuels sur ressources extérieures (FTI et C2D-AFD) dans un premier temps, puis à installer à titre définitif ce financement dans les ressources du budget de l'Etat.

Cette opération a été un succès à un double titre. La question des vacataires, qui constituait un handicap lourd pour le système, a ainsi trouvé une solution définitive. Le gouvernement camerounais a montré sa capacité à respecter ses engagements et a pu, par ce mécanisme, augmenter de façon progressive ses charges salariales.

En 2013, la problématique est différente. La question des vacataires est réglée, mais celle des maîtres des parents reste entière. Ces enseignants, recrutés et payés par les communautés, sont présents de longue date dans les écoles camerounaises. Ils témoignent de la vigueur de la demande sociale d'éducation et des difficultés financières de l'Etat à recruter autant d'enseignants que nécessaire.

Leur nombre est estimé à 9 000. L'objectif de la stratégie sectorielle est qu'il n'y en ait plus aucun en 2017. A ce moment-là, plus aucune école publique n'exposera les familles à des charges de salaires.

Cette prise en charge des salaires constituera en même temps une mesure favorable à l'accès, puisque les obstacles financiers à charge des familles seront très diminués.

Elle sera enfin une mesure de qualité, puisque la rémunération des maîtres parents est le plus souvent très inférieure à celle des contractuels et les contraint à l'exercice d'une deuxième profession, ce qui nuit à leur disponibilité.

A cette contractualisation des maîtres des parents résiduels s'ajouteront bien entendu les recrutements nets de nouveaux contractuels nécessaires à l'expansion du système.

La stratégie entend continuer d'employer pour cette dernière phase de contractualisation un mécanisme financier du même type que celui employé pour la contractualisation des vacataires. Une partie des fonds du GPE servirait de relais financier pour la première année de salaire de 3 000 nouveaux contractuels chaque année pendant trois ans, le budget de l'Etat assurant le relais de cette rémunération à la deuxième année d'emploi et le recrutement d'un certain nombre de contractuels au-delà de 3 000. En 2017, les ressources nationales assurent l'entièreté de ces rémunérations

Les prévisions du modèle de simulation et le plan d'actions triennal permettent d'établir le schéma suivant, qui illustre la progressivité du mécanisme et le jeu de relais entre les financements :



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

	2014	2015	2016	TOTAL
Recrutements et cumuls	3 185	3 240	3 296	
		3 185	3 240	
			3 185	
Nouveaux contractuels en poste	3 185	6 425	9 721	
Salaires financés par le GPE	3 000	3 000	3 000	9000
Salaires financés par le budget de l'Etat	185	3 425	6 721	10331

*Source : modèle de simulation et PTBA.*

Les modalités pratiques de la contractualisation et les garanties qui l'entourent sont exposées dans la partie « gouvernance » du présent document.

Ces contractualisations vont bénéficier dans leur grande majorité à des enseignants déjà en exercice. Elles n'auront donc pas pour effet de faire baisser le ratio élèves/maître. Il s'agit d'un arbitrage délibéré. En effet, le choix inverse aurait permis, avec les mêmes sommes, de disposer de plus d'enseignants supplémentaires et donc de faire diminuer l'effectif dont chacun a la charge, ce qui paraît tentant. Mais le résultat en aurait été que certains enfants et enseignants auraient bénéficié de plus de confort, alors que de familles seraient encore exposées à des frais importants pour rémunérer les maîtres parents. Cela aurait débouché sur une accentuation des disparités au lieu de leur résorption. C'est pourquoi la stratégie choisit de faire primer la gratuité pour tous sur le confort pour certains.

Par ailleurs, le gouvernement étudie en 2013 la possibilité de mettre en œuvre un plan de recrutement de contractuels plus ambitieux, qui permettrait de progresser plus vite dans la résorption des disparités et dans l'amélioration du ratio élèves/maîtres. Des discussions sont en cours entre le Ministère de l'Éducation de Base, le Ministère de la Fonction Publique et celui des Finances. Ce plan viendrait en addition des ressources budgétaires retenues comme hypothèses pour le modèle de simulation et pour la présente stratégie.

*Prendre des mesures spécifiques en faveur des zones d'éducation prioritaire*

En 2000, le gouvernement a opté pour une politique de zones d'éducation prioritaire. Cette dénomination est utilisée pour désigner les régions qui accusent un retard dans la scolarisation en général, et en ce qui concerne les filles en particulier, en comparaison des valeurs nationales. Ces régions se voyaient alors par principe favorisées dans l'allocation des intrants de base, dans le souci de combler leur retard. Cette politique a porté ses fruits, puisque les écarts de scolarisation entre les régions les moins favorisées et la moyenne se sont réduits de façon spectaculaire, bien que des disparités liées au genre et aux revenus<sup>9</sup> subsistent :

**Tableau 16: Disparités en matière de scolarisation**

Indicateurs	2004	2011
TBS, moyenne nationale	102 %	110,8 %
TBS, zones d'éducation prioritaire	84,4 %	113,8 %

*Source : Annuaire statistique du MINEDUB 2011 et Calcul du secrétariat technique.*

<sup>9</sup> Cf. annexes.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

De nouvelles variables ont été intégrées dans l'analyse des disparités dans le système. Il s'agit notamment de la géographie, du genre, de la richesse, etc. Elles permettent de disposer d'indicateurs précis et reliés les uns aux autres. Cette approche sera affinée par la désagrégation des indicateurs au niveau des arrondissements et des départements.

L'affectation des nouveaux enseignants recrutés dans les zones qui en ont le plus besoin sera favorisée par :

- des compléments salariaux incitatifs ;
- des logements d'astreinte dans les zones qui le requièrent ;
- des mesures de carrière.

*Prendre des mesures particulières de soutien à la demande de scolarisation*

Au-delà des mesures d'offre, le gouvernement prendra des mesures de stimulation de la demande d'éducation en employant des moyens tenant compte des aspirations particulières des communautés (rations sèches, cantines, kits sanitaires, etc.). Le gouvernement avait institué la livraison aux écoles primaires d'un paquet minimum de matériels et fournitures, comme mesure d'accompagnement à la gratuité. Cette mesure n'a pas donné entière satisfaction. Elle fait partie des compétences transférées aux communes qui devront dorénavant le faire avec des crédits correspondants. Le gouvernement va étudier avec les communes les possibilités d'amélioration du paquet minimum, du point de vue de sa date de livraison aux écoles, généralement tardive, et de sa composition, souvent critiquée.

*Stimuler la demande de scolarisation des jeunes filles issues des couches pauvres et défavorisées et celle des enfants vulnérables<sup>10</sup>*

Il s'agit d'étendre un système inspiré de celui mené dans les écoles pilotes (projet UNICEF), consistant à octroyer des bourses et des kits pédagogiques aux filles les plus défavorisées et enfants les plus vulnérables et employer en alternance ou en complément des mesures de nutrition scolaire (rations sèches, cantines). De même, des campagnes de sensibilisation visant à encourager la scolarisation des jeunes filles seront menées en direction des parents et des autorités traditionnelles par des ONG et autres opérateurs intervenant dans ces localités. Il s'agira dans le même ordre d'idée de construire des latrines séparées pour les filles et les garçons, des points d'eau potable, des lavemains et de fournir des kits sanitaires. Ces réalisations constituent des mesures incitatives pour l'encouragement de l'accès et du maintien des filles à l'école.

*Réduire la taille des classes.*

Les effectifs pléthoriques de certaines classes constituent un facteur d'inégalité qui contribue aux abandons et perturbe considérablement les apprentissages. Le ratio élève/maitre moyen national de 54 dissimule bien des disparités dans ce domaine avec des classes qui accueillent, dans certaines écoles, plus de 100 élèves. Le Gouvernement s'emploiera dans ses programmes de constructions à la résorption de ces situations génératrices d'abandons et de très mauvaises performances.

*Assurer la gratuité de l'enseignement primaire*

---

<sup>10</sup> Il s'agit ici des handicapés en tout genre, des réfugiés, des enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, etc

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Les mesures d'accompagnement de la gratuité auront un effet important sur l'accès et le maintien des populations les plus vulnérables à l'école. La prochaine étape vers la gratuité effective de l'école primaire publique est la distribution de manuels scolaires dans les écoles des zones prioritaires. Le gouvernement approvisionnera progressivement les écoles primaires en manuels scolaires essentiels à usage gratuit pour les élèves.

*Prendre des mesures pédagogiques de lutte contre les disparités et les abandons*

Le diagnostic a relevé de nombreuses disparités dans la rétention et la performance des élèves. Ces disparités sont essentiellement fondées sur la richesse des familles. Cette dimension des disparités est la plus résistante aux politiques publiques. L'administration combattra la sélectivité sociale par des mesures suivantes :

- l'édiction de normes sur l'évaluation, imposant par exemple la délibération du conseil des maîtres ou d'école pour l'attribution des notes annuelles finales ;
- le développement d'instruments de comparaison locale et d'harmonisation des devoirs ainsi que des notes ;
- la répression des comportements non souhaitables des enseignants dont on peut penser qu'ils nuisent aux enfants, d'autant plus que ceux-ci sont pauvres. Une étude sera commandée pour établir la nature et la forme de ces comportements et pour proposer des politiques et actions ciblées en vue de leur éradication ;
- la réalisation d'études sur les obstacles à la rétention des enfants les moins riches au primaire et au secondaire ;
- l'implication des sociologues et des pédagogues dans l'identification de certains contenus et/ou exercices à caractère socialement sélectif lors de la réforme des curricula ;
- des mesures symboliques dans l'exaltation du mérite. Elles passent par l'octroi des récompenses et distinctions aux enseignants/chercheurs et apprenants méritants, des actions de communication (par exemple à l'occasion des cérémonies d'attribution des récompenses) sur les réussites individuelles et/ou collectives d'enfants que les statistiques désignent comme ayant peu de chances de réussir ; ou alors solliciter de l'élite locale issue des milieux peu favorisés de communiquer sur leur histoire personnelle.

*Développer un programme en faveur de l'éducation inclusive*

Le gouvernement va approfondir la réflexion de concert avec tous les acteurs intervenant dans le dépistage, l'accompagnement ou le traitement du handicap (santé, affaires sociales, associations, ONG, etc.) aux fins d'étudier les possibilités de réponse et d'adaptation du cadre scolaire (établissements, équipements, outils didactiques, supports pédagogiques, formations spécifiques, pratiques pédagogiques) pour une approche inclusive et/ou pour le développement de l'éducation spécialisée si elle est plus adaptée à certains handicaps.

Des modules spécifiques seront développés dans le programme de formation initiale des formateurs. Ils favoriseront une meilleure connaissance des handicaps et outilleront les futurs enseignants à l'identification des handicaps les plus ordinaires ainsi qu'aux modalités de leur encadrement. Il s'agira également de mettre sur pied dans les différentes régions un dispositif statistique visant à mieux appréhender les élèves en situation de handicap. Par ailleurs ces modules de formation devront contribuer à développer l'esprit de solidarité et les valeurs d'humanisme chez les apprenants.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Objectif spécifique n°3 : Mettre en place l'enseignement fondamental.**

Le gouvernement a pris comme option de mettre en place « un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouverts au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035. »<sup>11</sup> En effet, il existe une forte demande de scolarisation des adolescents de 12 à 16 ans qu'il est souhaitable de satisfaire, et tout indique que cette demande va s'accroître dans les prochaines années, en raison des progrès réalisées dans l'achèvement du primaire et de la forte urbanisation du pays. Cette poussée de la demande sociale de scolarisation est congruente avec la stratégie pour la croissance et l'emploi choisie par le Cameroun. Cette stratégie qui est fondée sur la production industrielle génère des besoins conséquents, en termes de niveaux de qualifications que le simple achèvement des études primaires par le plus grand nombre ne permettrait pas d'atteindre, d'où l'option pour l'enseignement fondamental.

Dans cette perspective, des mesures provisoires seront prises. Ainsi, à la rentrée 2014, après validation des premières études, la formation initiale des enseignants intégrera la polyvalence (deux disciplines majeures et une mineure).

Les DRH des deux ministères directement concernés étudieront ensemble les perspectives de promotion d'un certain nombre d'instituteurs du cycle primaire vers le sous cycle d'observation, leurs éventuelles conséquences statutaires ou budgétaires, les modalités de sélection des candidats intéressés.

De manière générale les stratégies pour parvenir à la mise en place de l'enseignement fondamental porteront sur les trois volets ci-après (i) mesures administratives à prendre (ii) opérer des choix pratiques sur certains aspects de la réforme (iii) mener des activités préparatoires.

**Stratégies :**

**(i) des mesures administratives à prendre :**

*Fixer l'organisation générale des scolarités.*

L'organisation générale des scolarités se fera selon le schéma suivant, esquissé dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2010) : « *Le premier cycle de l'enseignement secondaire (...) sera subdivisé en un sous-cycle d'observation d'une durée de deux ans et un sous-cycle d'orientation d'une durée de trois ans, cette réforme s'accompagnant d'une diminution des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques et d'un appui au développement de l'enseignement privé. A la sortie de ce cycle, un premier niveau de régulation des flux suffisamment fort sera mis en place, parallèlement au renforcement du système de formation professionnelle.* »<sup>12</sup>

*Définir les profils de scolarité.*

Des choix financiers ont été opérés, ainsi qu'une anticipation de l'évolution des flux, dans le modèle de simulation développé en février 2013 et servant de repère quantitatif à la stratégie sectorielle

---

<sup>11</sup> Gouvernement du Cameroun, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), 2010, p. 73.

<sup>12</sup> DSCE, p. 74



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

de l'éducation. On relève dans ce modèle les deux indicateurs suivants, qui donnent une image des profils de scolarité recherchés à moyen et à long terme :

**Tableau 17 : Profils de scolarité à moyen et à long terme**

%	Base	2016	2020
Taux d'achèvement primaire	71,8	84,1	100
Taux de transition CM2-6ème	69,3	78,0	85,0
Taux de promotion fin 3 <sup>ème</sup> / F4 en 2 <sup>è</sup> cycle secondaire général	68	46,1	32,7

*Source : Secrétariat Technique*

En dépit des fortes pressions pour une ouverture plus large de l'entrée au collège, le gouvernement a arbitré pour une ouverture progressive et une stabilisation de la transition au taux de 85 % jusqu'à la fin de la période de prévision. Cela va de pair avec le maintien du concours d'entrée en sixième. Cet arbitrage ne résulte pas d'une politique malthusienne du gouvernement pour le développement du collège, mais de deux impératifs :

- un impératif financier : le modèle de simulation a montré qu'il ne serait pas possible de mener une expansion plus rapide des collèges sans dégrader sévèrement les conditions d'accueil
- un impératif de régulation des flux, dans la mesure où l'une des caractéristiques du système éducatif camerounais est la grande fluidité des parcours entre sa partie basse et sa partie haute.

A long terme, le point central de la régulation des flux sera l'examen et/ou le concours de fin d'enseignement fondamental. Tant que ce dispositif n'est pas mis en place, le gouvernement juge plus prudent de garder la maîtrise de la régulation des flux en fin d'école primaire.

L'ouverture de la transition du primaire vers les années suivantes correspond à une augmentation de 60 % en dix ans des effectifs scolarisés dans le premier cycle du secondaire actuel. Cette valeur est retenue à titre d'objectif. Une transition absolue (100 %) s'avèrerait financièrement insoutenable.

Dans le même temps et en conformité avec le DSCE, le gouvernement retient la nécessité d'instaurer une régulation plus stricte des entrées dans le second cycle secondaire, de façon à maintenir l'augmentation des effectifs de ce cycle dans une mesure soutenable. Dans ce contexte, le maintien de l'examen probatoire (avant-dernière classe du lycée) devra être questionné, puisque la régulation sera opérée à l'entrée du cycle, et que ce dernier ne comportera plus que deux années.

*Réformer les curricula*

Le gouvernement arrête le principe d'une réforme des curricula. Cette réforme devra donner du sens à la continuité des parcours scolaires sur dix ou onze années ainsi qu'aux finalités désormais plus larges du premier cycle du secondaire. Elle sera aussi l'occasion nécessaire d'une actualisation des programmes et d'un allègement de certains contenus notamment dans le sous-système francophone, avec un accent particulier sur la promotion du bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement.

*Orienter la formation des formateurs vers la polyvalence des enseignants du secondaire*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Le Gouvernement opte pour une orientation vers la polyvalence des enseignants du secondaire (les professeurs seront formés dans trois disciplines à l'ENS, deux majeures et une mineure). Cette polyvalence est rendue nécessaire à cause du déploiement d'établissements de petite taille dans les zones rurales d'une part et l'indispensable résorption du gap en personnel enseignant d'autre part.

*Réorganiser le réseau scolaire.*

La réorganisation du réseau scolaire s'avère nécessaire pour assurer la continuité éducative. Les études envisagées permettront d'en définir les contours.

*Réaménager les outils/mécanismes de gestion des flux*

Le principe d'une refonte radicale de la gestion des flux dans le système éducatif camerounais a été posé par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi de 2010, qui énonce comme objectif « *la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire* ». Il poursuit : « *à la sortie de ce cycle (fondamental), un premier niveau de régulation des flux suffisamment fort sera mis en place, parallèlement au renforcement du système de formation professionnelle. (...) Le second cycle de l'enseignement secondaire devrait, pendant la période de mise en œuvre du DSCE, s'arrimer davantage à l'enseignement supérieur et ajuster progressivement ses effectifs à la capacité d'accueil de ce dernier.* »<sup>13</sup>

Le modèle de simulation développé en 2013 intègre ces options stratégiques. Il prévoit une expansion mesurée des effectifs du second cycle secondaire, associée à une diminution de la transition entre le deux cycles du secondaire. A terme : l'enseignement fondamental devra connaître une gestion libérale des flux, sous l'objectif de promouvoir le plus grand nombre possible de jeunes vers son achèvement. Cela correspond à une compréhension du cycle fondamental comme étant le contenu du droit à l'éducation symétriquement, tous les parcours scolaires au-delà de l'enseignement fondamental seront pilotés selon la logique éventuellement sélective des besoins économiques et de l'emploi, avec des mécanismes de régulation assortis de passerelles destinées à rendre les parcours plus fluides.

La gestion des flux repose sur peu d'outils, les examens et les concours en sont les principaux, les aides à l'orientation y contribuent. C'est pourquoi la question des examens, concours et certifications à réformer ou à installer à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental sera la première à être traitée pendant la première phase de la stratégie. C'est une question complexe en raison de la multiplicité des solutions possibles (examen de fin de fondamental ou concours d'entrée en sixième, examen et concours, possibilité ou non de se présenter de multiples fois au concours, pré-orientations vers la formation professionnelle favorisées ou non, etc.).

En tout état de cause, la prudence commande de ne pas renoncer aux instruments actuels de régulation, en particulier le concours d'entrée en sixième (ou Common Entrance Examination dans le sous-système anglophone) et le probatoire, avant d'avoir arrêté les dispositions nouvelles. Elle commande également, jusqu'à la fin de la période modélisée, de maintenir la transition de l'école primaire vers le collège à un taux inférieur à 100 %.

**(ii) des choix pratiques à opérer**

---

<sup>13</sup> DSCE 2010, p. 73 et 74

D'autres choix de politique pour la mise en place de l'enseignement fondamental sont encore ouverts. Ces choix méritent une réflexion approfondie et éclairée par des études précises, qui seront menées au cours de la première étape de la mise en œuvre (2014 -2016) de la présente stratégie sectorielle.

*Définir l'organisation de l'administration de l'enseignement fondamental.*

Aujourd'hui, deux ministères, le MINEDUB et le MINESEC, gèrent respectivement le cycle primaire et le premier cycle du secondaire. La mise en place de l'enseignement fondamental pourrait faire évoluer cette structuration dans le cas où il était décidé par exemple d'implanter les deux années du sous cycle d'observation dans les écoles primaires actuelles, ou de les confier à des instituteurs du primaire formés à ces nouvelles tâches. Il est également possible que d'éventuelles modifications des structures administratives génèrent plus de difficultés et de coûts que d'avantages. Sur ces aspects, le gouvernement prendra position sur la base d'une étude, après que les principales options relatives à l'organisation de l'offre auront été arrêtées à l'échéance 2015.

*Déterminer le rythme d'expansion de l'enseignement fondamental.*

L'actuel premier cycle de l'enseignement secondaire (quatre ans dans le sous-système francophone, cinq dans le sous-système anglophone) sera divisé à partir de 2016 en deux sous-cycles distincts : un sous cycle d'observation de deux années et un sous cycle d'orientation de trois années. L'adjonction d'une année dans le sous-système francophone permettra d'aligner les deux sous-systèmes sur la même structure. Le second cycle du secondaire sera harmonisé à terme sur un schéma de deux années dans les deux sous-systèmes.

Aucune option définitive n'a été prise face à l'alternative qui consiste soit en une expansion des effectifs du sous-cycle d'observation, suivie quelques années plus tard par l'expansion du sous-cycle d'orientation, soit en l'accroissement simultané de l'offre sur l'ensemble du cycle. Des études approfondies sur les conséquences de chacune des options permettront de définir une position d'ici 2015. C'est alors que pourrait démarrer la phase d'expérimentation centrée sur le socle minimum de connaissances et de compétences.

*Opérer des choix quant à la pédagogie, aux contenus et aux finalités*

Le gouvernement entend aussi arrêter des choix pédagogiques importants avant de développer les capacités d'accueil du premier cycle du secondaire. Il s'agira de trouver des réponses aux questions suivantes : quelles disciplines doivent-elles contribuer au socle minimum de connaissances recherché par l'enseignement fondamental ? Comment et jusqu'où est-il souhaitable de les regrouper pour les confier au même enseignant ? Quelles sont les modalités d'évaluation susceptibles à la fois de certifier l'acquisition des connaissances et compétences de base, et d'orienter les jeunes de façon harmonieuse ? A quel type d'enseignants faudra-t-il faire appel dans le sous-cycle d'observation et dans le sous cycle d'orientation ? L'étude minutieuse de l'ensemble des options possibles, de leurs coûts, des difficultés liées à leur mise en œuvre, ainsi que la concertation avec la profession enseignante et la communauté éducative permettront de trouver les réponses les plus appropriées.

**(iii) des activités préparatoires à mener**

En raison de l'approche prudente choisie par le gouvernement dans la mise en place de l'enseignement fondamental, seule la première partie de la réforme envisagée peut être décrite de



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

façon opérationnelle. Cette étape verra la réalisation d'études, leur validation, la définition des options définitives ainsi que la prise de quelques mesures transitoires.

*Conduire des études.*

Le gouvernement écrira en 2013 les termes de référence pour un certain nombre d'études qui seront réalisées avec l'appui de spécialistes de plusieurs disciplines.

Dans le domaine de la pédagogie et en relation avec les travaux de révision des curricula, une étude sera consacrée à la question des enseignants, de leur polyvalence, de leur statut et de leur formation initiale. Elle intégrera la recherche de solutions acceptables pour l'enseignement des disciplines telles que les langues vivantes qui n'exigent pas des enseignants polyvalents dans les établissements de petite taille. Cette étude devra également se pencher sur les méthodes pédagogiques les plus appropriées à l'acquisition des compétences du socle commun, sur l'organisation des établissements et des grilles horaires.

S'agissant des infrastructures, une étude sera consacrée à la carte scolaire. Elle visera notamment à définir les stratégies appropriées en vue de rapprocher les établissements des populations dans les zones de faible densité de population et à arrêter les modèles architecturaux (comment rénover les bâtiments existants, quelles caractéristiques appliquer aux nouvelles constructions). Cette étude devra examiner les solutions possibles en termes de transport ou d'hébergement des jeunes (internat, familles d'accueil encadrées et indemnisées) dans les zones les plus difficiles à desservir.

Pour ce qui est de la gestion des flux et de l'orientation scolaire, l'étude projetée aura pour finalité (a) d'éclairer le choix entre une expansion successive ou concomitante des deux sous-cycles (b), de déterminer les procédés de certification de fin de sous-cycles et de fin de cycle, (c) de déterminer les procédures et les instruments d'orientation des jeunes en fin de cycle, vers le secondaire général ou technique, la formation professionnelle ou la vie active.

L'étude sur la gouvernance examinera les avantages, les inconvénients et les coûts associés du regroupement éventuel des entités administratives de l'ensemble de l'enseignement fondamental, au niveau central comme aux niveaux déconcentrés et décentralisés.

*Mener des concertations*

Des concertations seront organisées avec la profession enseignante, les organisations de parents d'élèves et la communauté éducative sur les résultats des études ci-dessus évoquées au fur et à mesure de leur réalisation, avant la prise des décisions définitives.

**Objectif spécifique n°4 : Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique (second cycle)**

L'objectif visé par la stratégie en ce qui concerne l'accès au second cycle du secondaire (général ou technique) est d'installer des mécanismes de régulation qui permettront d'améliorer la qualité et de maintenir la croissance des effectifs à un niveau financièrement soutenable, correspondant aux besoins du pays en qualifications de niveau élevé.

**Stratégies :**

*Maîtriser progressivement la transition vers le 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire.*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

C'est pourquoi la promotion du premier au second cycle du secondaire, qui concerne aujourd'hui environ 60 % des élèves, ne devrait en concerner que 30 % en fin de période, ce qui correspond malgré tout au triplement du nombre d'élèves de terminale d'ici 2021, en raison de l'augmentation considérable des cohortes qui sont attendues à la fin du nouveau sous cycle d'orientation dans la perspective de l'enseignement fondamental.

*Maintenir la part respective des effectifs scolarisés par filière.*

La stratégie opte pour le maintien de la répartition actuelle des élèves entre le secondaire général (79%) et technique (21%). Pour accroître l'offre dans le secteur public, les autorités entendent créer de grands établissements bénéficiant de l'ensemble des équipements nécessaires pour en faire des lycées (d'enseignement général ou technique) de référence ou d'excellence.

*Encourager le développement de l'offre privée d'éducation*

L'enseignement privé verra sa participation augmenter dans l'offre d'éducation au second cycle du secondaire, de 27% aujourd'hui à 60% en fin de période (2021). Le gouvernement utilisera pour cela des incitations financières pour aider les promoteurs privés à soutenir la croissance de leur offre dans ce segment. Il diligentera dans la première étape de la mise en œuvre de la stratégie, une étude aux fins de déterminer la forme optimale de ce soutien et ses procédures d'application.

**Objectif spécifique n°5 : Diversifier l'offre de formation professionnelle.**

La question de l'accès se pose de façon particulière en formation professionnelle à un triple titre : (i) l'offre est majoritairement privée, (ii) le coût est très élevé, (iii) l'entrée d'un jeune en formation n'intervient pas toujours immédiatement après sa sortie du système scolaire. Le RESEN à partir de l'analyse des enquêtes de ménages établit que le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle est largement supérieur à la quantité que pourraient générer les seules structures publiques ou privées recensées. Ce constat implique donc l'existence d'un puissant secteur informel de formation non encore maîtrisé.

**Stratégies :**

*Conduire des études.*

Le gouvernement écrira en 2013 les termes de référence des études qui seront réalisées avec l'appui des spécialistes de plusieurs disciplines. Les résultats de ces études permettront de maîtriser l'environnement de la formation professionnelle, du monde du travail et du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. En outre, au regard de la position transversale de la formation professionnelle au sein du système, les résultats de ces études permettront d'accroître l'employabilité de la population active en adéquation avec les besoins du système productif et d'affiner la politique de gestion des flux que le Gouvernement lui assigne.

*Organiser l'offre de formation existante.*



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

La priorité du gouvernement en matière d'accès repose sur l'organisation de l'offre existante, la création de nouveaux types de structures et modes de formation. L'offre publique de formation s'exprimera à travers :

- les centres de formation aux métiers, issus de la transformation des actuelles SAR/SM ;
- les centres de formation professionnelle sectoriels ;
- les centres d'excellence ;
- les Centres de formation par la voie de l'apprentissage ;
- les centres de formation professionnelle rapide ;
- le Centre national de formation des formateurs et de développement des programmes ;
- les centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ).

***Objectif spécifique n°6 : Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques.***

Le développement et la diversification de l'offre dans l'optique de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des effectifs constituent des points de vigilance dans la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur.

**Stratégies**

*Diversifier l'offre pour réguler les flux*

Pour accueillir les flux sortant du secondaire, le gouvernement a décidé de diversifier l'offre publique de formation du supérieur en développant les formations courtes (IUT, formation en 2 ans) dans les filières technologiques et professionnelles, en augmentant les effectifs des étudiants de ces filières et en portant la part du privé à 20% en 2022 (14,9% en 2011). En outre, la modification de la pondération au profit des filières scientifiques et technologiques sera favorisée par l'augmentation du nombre de bacheliers dans ces filières, conséquence de la politique d'augmentation des effectifs menée au niveau du secondaire dans les disciplines scientifiques. Les mesures ci-après seront prises à l'effet de favoriser une meilleure régulation des flux :

- Développer la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur afin de produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis dans le DSCE ;
- Moderniser et professionnaliser les établissements facultaires classiques afin de rapprocher durablement les facultés classiques des milieux socioprofessionnels et d'adapter leur formation à la demande des entreprises aux fins de garantir l'employabilité des diplômés ;
- Structurer, améliorer et valoriser la recherche et l'innovation universitaires ;
- Assurer l'internationalisation de l'enseignement supérieur afin de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologie.

Pour alléger la formation de type présentiel, les approches innovantes comme les formations ouvertes à distance ou de type hybride (à l'image de l'Université virtuelle de Yaoundé récemment développée) seront encouragées. Le gouvernement entend par ailleurs développer des passerelles et des articulations entre le supérieur et la formation professionnelle dans le but de diversifier l'offre de formation de ce sous-secteur pour un enseignement supérieur qui tienne compte de l'emploi et des exigences économiques du pays.

*Maîtriser des effectifs en augmentation*

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Avec 270 300 étudiants (soit 1318 pour 100 000 habitants), un taux de transition du secondaire vers le supérieur de 63%, et 84,4% des bacheliers qui s'inscrivent dans le supérieur public, les effectifs de l'enseignement supérieur camerounais doubleraient en moins de dix ans. Il est donc nécessaire d'opérer une gestion des flux pour assurer la maîtrise de l'accès afin de maintenir l'augmentation du nombre d'étudiants dans des proportions soutenables. En ramenant progressivement ce taux de transition à 60% dès 2022, le gouvernement entend maîtriser l'augmentation de ce sous-secteur qui accueillera 768 100 étudiants en 2026, soit 2100 étudiants pour 100 000 habitants. Cette limitation relative de l'accès aux établissements publics de l'enseignement supérieur repose sur trois mécanismes :

- le développement de l'offre privée et des formations non présentes ;
- le développement de passerelles entre l'enseignement secondaire classique et la formation professionnelle, associée à une sensibilisation des étudiants à l'intérêt des diplômes et qualifications professionnelles ;
- la redéfinition des profils de sortie des bacheliers (liée à la réforme des curricula), qui devra permettre à certains d'entre eux de viser une insertion professionnelle directe.

*Encourager le développement de l'offre privée d'enseignement supérieur dans les filières scientifiques et technologiques.*

Le Gouvernement consentira des appuis multiformes pour soutenir la création d'établissements privés. La priorité sera accordée à ceux offrant des formations dans les filières scientifiques et technologiques.

**Objectifs spécifique n°7 :** *Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes.*

L'alphabétisation des adultes est conçue comme une modalité alternative d'accès aux savoirs de toutes sortes. En effet, un adulte alphabétisé est un être nouveau, capable de modifier favorablement son environnement, et de participer à l'accompagnement scolaire de sa progéniture.

Quant à l'éducation de base non formelle, elle constitue une opportunité de rattrapage scolaire pour les enfants jamais scolarisés et/ou déscolarisés précoces pour des raisons diverses.

### **Stratégies**

*Finaliser et valider une politique nationale d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle.*

Pour éradiquer l'analphabétisme, le gouvernement travaille actuellement avec ses partenaires techniques et financiers à l'effet d'élaborer une politique nationale d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle qui va orienter et encadrer les activités de ce sous-secteur qui souffre d'un sous-financement chronique. Il s'agira d'élaborer et de valider les outils pédagogiques en prélude à leur expérimentation sur le terrain.

*2. Impliquer les collectivités territoriales décentralisées et les organisations de la société civile dans le développement de l'alphabétisation fonctionnelle*

Le Gouvernement prendra des mesures pour que les collectivités territoriales décentralisées et les organisations de la société civile organisent et conduisent des activités de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des jeunes et des adultes, conformément aux dispositions de la loi sur la décentralisation.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

A ce titre, des offres d'éducation alternatives au modèle de l'école formelle seront proposées aux enfants jamais scolarisés et déscolarisés précoces, dans la mesure des possibilités, pour leur permettre d'acquérir une éducation de base de qualité.

Dans cet ordre d'idées, un cahier de charges définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie sera élaboré.

**Objectif spécifique n°8 :** *Développer une politique commune des constructions et réhabilitations des infrastructures.*

Cette problématique transversale au secteur de l'éducation et de la formation se décline en termes de caractéristiques architecturales, de types de constructions, de maîtrise d'ouvrage et de choix des sites de construction.

**Stratégies**

*Construire des établissements complets*

Le gouvernement, tirant les leçons des politiques antérieures entend désormais privilégier la construction d'écoles et d'établissements complets (comprenant les salles de classes et les équipements communs, bureaux, magasins, latrines, eau, clôture) au lieu des simples blocs de salles suivant une programmation rigoureuse et bien planifiée. En effet, les pratiques anciennes n'ont pas été favorables à la qualité de l'accueil et à la rétention des élèves, elles ont aussi posé de nombreux problèmes lorsqu'il s'est agi de compléter les infrastructures et les équipements.

Le gouvernement anticipera les besoins générés par le développement espéré des TIC dans les écoles primaires. A cet effet, il expérimentera l'électrification solaire des écoles dans certaines constructions nouvelles en milieu rural.

Par ailleurs, il entend, en plus de son programme de constructions nouvelles, compléter une partie des bâtiments existants par l'adjonction de laboratoires scientifiques, de logements d'astreinte et de quelques internats.

*Intégrer des logements pour enseignants dans la construction de nouvelles écoles des zones sous-scolarisées et/ou d'accès difficile, dans lesquelles la rétention des enseignants est incertaine.*

Le gouvernement intégrera des logements d'enseignants aux constructions de nouvelles écoles à réaliser dans les zones sous scolarisées, d'accès difficile, dans lesquelles la rétention des enseignants est incertaine. En effet, la pénurie de logements décentes dans ces zones est l'une des principales causes de la difficulté à y maintenir des enseignants. Dans ce programme de constructions, il se conforme à l'instruction n° 2010/0247 du 26 février 2010. Cette instruction enjoint les autorités publiques à tenir compte de la diversité des zones écologiques et climatiques du pays dans les constructions et à y intégrer des matériaux locaux. Des études en ce sens sont entreprises par les services de construction compétents. Ces adaptations seront facilitées par le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes.

*Apporter un appui à la Maîtrise d'ouvrage, à l'assistance et au contrôle*

*Dans l'enseignement primaire*



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Un arrêté du 31 décembre 2010 a fixé les modalités du transfert aux communes de la maîtrise d'ouvrage de la construction, de l'équipement et de la réhabilitation des écoles primaires. Ce transfert est effectif depuis 2011.

Les fonctions de contrôle appartiennent au Ministère des Travaux Publics, qui les exerce avec ses services déconcentrés installés dans les départements. Il en résulte quelquefois des problèmes de retards dans l'exécution des chantiers et dans la qualité des bâtiments. Face à cette difficulté, le gouvernement entend prendre deux mesures :

- déployer dans chacun des 58 départements un technicien des constructions chargé de fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage exercée par les communes et définir son rôle par voie réglementaire;
- renforcer le contrôle de l'exécution de chaque marché de construction.

*Dans le secondaire*

La maîtrise d'ouvrage des constructions reste exercée par les services du Ministère des travaux publics établis dans les départements. Ces services exercent également les missions de suivi et de contrôle.

Le gouvernement adoptera les mêmes mesures pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le contrôle.

*Mettre en place une politique différenciée des constructions scolaires en fonction des zones écologiques.*

Il s'agit de diversifier les modèles de construction en tenant compte des réalités locales et des catastrophes naturelles (géologiques, climatiques, hydrologiques, écologiques, etc). Ces constructions intégreront des bâtisses sur pilotis, des constructions en matériaux locaux, des préfabriqués, etc. Une étude sera commandée pour déterminer les types de constructions adaptées à chaque milieu.

*Maîtriser les priorités dans le choix des sites*

*Dans l'enseignement primaire*

Le choix des localités devant bénéficier de constructions scolaires est encadré dans une procédure formelle mais les critères de priorité ne sont pas explicites.

Les demandes des populations ou de leurs représentants sont recueillies par les autorités déconcentrées du MINEDUB et suivent une voie hiérarchique ascendante, chaque échelon exprimant un avis. L'administration centrale n'a que peu de moyens pour examiner la pertinence de ces avis, généralement positifs, elle se trouve démunie pour différer ou refuser des projets non urgents ou inappropriés. Faute de critère de priorité clair, cette procédure manque d'intérêt. C'est pourquoi le gouvernement va se doter de deux outils lui permettant d'exercer une meilleure régulation de sa politique de construction :

- le géo référencement de l'ensemble des écoles primaires permettra aux services de l'administration centrale de connaître avec précision les distances séparant les différentes écoles du réseau scolaire et de localiser les implantations sollicitées. Ceci permettra que l'appréciation de l'opportunité d'implanter soit fondée sur un jugement basé sur des données objectives ;

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- un texte réglementaire qui complètera la procédure actuelle en énonçant les critères de priorité des programmes de construction sera pris. Ces critères prendront en compte, selon des pondérations à définir, les deux priorités critiques des travaux de construction que sont :
  - o l'amélioration de l'accès dans les territoires souffrant encore d'un manque de capacités d'accueil et d'un réseau scolaire lacunaire ;
  - o la résorption des effectifs pléthoriques de certaines classes et des situations de double-flux générées par le manque de salles.

Le texte clarifiera également les modalités de réhabilitation des salles en termes de coût/efficacité.

*Dans le secondaire.*

La procédure de sélection des sites est similaire à celle employée dans le primaire, mais démarre à l'échelon régional. La question du caractère non explicite des critères se pose de la même façon. Cependant, le gouvernement opte pour la construction d'établissements de grande taille, avec internats, de façon à pouvoir disposer des équipements nécessaires sans gaspillage et à favoriser l'utilisation rationnelle des spécialités des enseignants. Par conséquent, les localités candidates à de telles constructions sont moins nombreuses. Le gouvernement entend toutefois clarifier ses critères d'implantation par voie réglementaire.

**Encadré 4 : Reformes envisagées en matière d'accès et d'équité dans les structures d'éducation et de formation**

- Développement de l'enseignement préscolaire communautaire en milieu rural.
- Substitution de la politique de construction de salles de classe par celle de construction des établissements complets (ayant toutes les commodités et intégrant des logements d'astreinte pour enseignants).
- Mise en place de politiques différenciées pour lutter contre les disparités.
- Stimulation de la demande de scolarisation des enfants issus des couches défavorisées avec un accent particulier sur la jeune fille et les enfants vulnérables.
- Suppression de la catégorie des maîtres des parents dans l'enseignement primaire public.
- Mise en place de l'enseignement fondamental.
- Accroissement de l'offre de formation dans les filières scientifiques et technologiques dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- Prise en compte des handicapés et des populations vulnérables (éducation inclusive) dans la politique éducative, notamment dans les constructions scolaires, la formation des formateurs, etc.

#### 4.2. QUALITE ET PERTINENCE

**Objectif général :** *Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique.*

Les objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation sont différenciés selon les segments et de plusieurs natures ; ils appellent plusieurs types de politiques : des politiques classiques

d'intrants et des politiques nouvelles, ciblées sur des disciplines ou des établissements particuliers. Pour l'ensemble du secteur, les autorités entendent poursuivre l'amélioration de la qualité des services éducatifs à travers des politiques d'intrants. Les manuels scolaires au primaire, les équipements documentaires ou spécialisés au secondaire, la formation des enseignants dans tous les sous-secteurs seront les leviers de cette politique.

A l'école primaire, la situation inquiétante de l'apprentissage de la lecture appelle une réponse spécifique, de même que la dispersion des résultats scolaires des enfants. Des politiques ciblées font alors le choix des autorités, sur une discipline, la lecture, et sur la résorption progressive des points faibles de la qualité, c'est à dire des écoles souffrant de trop de handicaps pour atteindre des performances acceptables.

Dans la formation professionnelle et la partie haute (enseignement secondaire technique 2<sup>nd</sup> cycle et Enseignement supérieur) du système, l'objectif premier en termes de qualité consistera à améliorer la pertinence par des activités de structuration des sous-secteurs et le développement de partenariats.

***Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général.***

Les enquêtes menées par le PASEC<sup>14</sup>, l'enquête de ménages<sup>15</sup> et celle menée sur les acquisitions des élèves<sup>16</sup> montrent que la qualité des apprentissages qui était plutôt bonne il y a une quinzaine d'années, s'est progressivement détériorée : à peine un quart des élèves du primaire réussit aux tests de langue et de mathématiques.

Le taux d'achèvement de 72% au primaire, traduit un niveau de rétention insuffisant alors que le Cameroun vise la scolarisation universelle. Ce taux est d'ailleurs estimé à 46 % dans l'Extrême-Nord du pays. Il est en relation, entre autres, avec la qualité des apprentissages des enfants : si les acquisitions sont très faibles, la tentation de l'abandon est forte.

Le premier cycle du secondaire est identifié comme un cycle spécialement faible sur ce plan, ce qui génère de nombreux redoublements et abandons (la rétention n'est que de 70,4 % dans ce cycle).

Le secondaire fra l'objet d'une vigilance particulière parce que les effectifs s'y sont beaucoup accrus. Ne bénéficiant que de peu de ressources publiques supplémentaires, la taille des classes dans ces cycles a fortement augmenté entraînant une utilisation massive de vacataires.

Plusieurs facteurs affectent la qualité : les curricula, les manuels, les outils didactiques, les enseignants, les méthodes pédagogiques, les commodités, la formation, l'encadrement, le temps scolaire et d'enseignement.

**Stratégies :**

- *Réformer les curricula*

Une réforme des programmes de tous les niveaux sera engagée afin d'introduire de la cohérence et de la continuité entre les cycles et les ordres d'enseignement tout en évitant les chevauchements.

---

<sup>14</sup>Enquêtes PASEC, 1996 et 2005

<sup>15</sup>Appui court terme à l'évaluation des élèves. (SOFRECO, 2011)

<sup>16</sup>EDS, 2011 : qui permet d'examiner la rétention du savoir-lire pour les individus qui ont eu une scolarité primaire complète montrent



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

L'étude sur la refonte des programmes<sup>17</sup> fait apparaître que les anciens programmes consistaient en une liste de matières et de contenus à enseigner. Une plateforme de concertation réunissant des personnes ressources de tous les sous-secteurs (du préscolaire au supérieur) révisera l'ensemble des curricula. Dans cet exercice l'accent sera mis sur le renforcement du bilinguisme, l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ainsi que la généralisation des TIC. Ce comité scientifique sera chargé de définir les socles de compétences et les profils de sortie qui constitueront des éléments de référence afin de guider cette réforme. La révision des curricula participera à la simplification des programmes du secondaire francophone qui se révèlent parfois inadaptés et trop ambitieux.

- *Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique*

Les manuels scolaires sont coûteux et le plus souvent à la charge des familles. Le Gouvernement a décidé d'encourager une politique du livre qui favorisera la promotion de l'édition locale et l'accessibilité des livres. Cette mesure sera accompagnée de la simplification au maximum des circuits de distribution de ces outils, de l'appel à des prestataires de services privés pour garantir l'efficacité dans la distribution et l'atteinte effective des bénéficiaires. Les grands axes de cette politique en cours d'élaboration sont :

- édition endogène et coédition du manuel scolaire ;
  - fabrication endogène du matériel didactique ;
  - libéralisation des circuits de distribution ;
  - création d'un fonds spécial pour la mise en place des bibliothèques ;
  - accessibilité et disponibilité du manuel scolaire et du matériel didactique ;
  - création d'une brigade de contrôle pour le suivi du processus de gestion du manuel scolaire acquis par le gouvernement.
- 
- *Doter les écoles primaires publiques de manuels scolaires essentiels, en priorité dans les zones rurales défavorisées.*

Les efforts autour du manuel scolaire seront accompagnés par la mise à disposition des établissements et des enseignants de supports didactiques de base, gérés par les conseils d'école conformément au manuel de procédures élaboré à cet effet. De plus, il sera procédé à un achat de manuels pour le cycle primaire (trois livres par enfant en lecture, calcul et sciences) sur une base compétitive et à leur mise à disposition des écoles. Les conseils d'école prendront localement les dispositions pour assurer la gestion de ces dotations. Pour les autres livres scolaires, le gouvernement travaille à la formulation d'une politique nationale du livre permettant de faire baisser les prix et d'améliorer la disponibilité des livres sur les marchés.

- *Développer et mettre en œuvre un plan d'enseignement/apprentissage de la lecture à l'école primaire.*

Plusieurs indices rappelés dans le diagnostic inquiètent les autorités et leurs partenaires sur la qualité de l'éducation primaire, au regard des résultats des apprentissages qui tendent à se dégrader.

---

<sup>17</sup> SOFRECO, 2010

Une étude récente<sup>18</sup> menée sur un échantillon sérieux de classes du cours moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1) produit en effet un résultat très alarmant : «49% des élèves du public sont en grande difficulté en lecture (ils ne peuvent lire que quelques syllabes mais pas un mot ou ne savent pas lire du tout). 26,6% des élèves du public sont dits lecteurs muets, incapables de lire la moindre syllabe. »

Or, la lecture conditionne presque la totalité des apprentissages scolaires, de sorte que cette question appelle une réponse spécifique et vigoureuse, allant au-delà des mesures générales d'amélioration de la qualité et fédérant pour un temps les agendas de tous les acteurs de l'éducation primaire :

- redonner à chaque instituteur des connaissances précises sur l'enseignement de la lecture à chaque niveau : temps à consacrer, place dans l'emploi du temps de la classe, types d'exercices recommandés, modalités de remédiation et d'accompagnement différencié propres à favoriser une meilleure acquisition des compétences impliquées dans la lecture ;
- programmer des activités de lecture harmonisées au sein de chaque arrondissement ou groupe d'écoles, de façon à permettre aux directeurs d'écoles de renforcer le niveau d'acquisition de leurs élèves ;
- privilégier la lecture dans les tâches de supervision pédagogique exercées par les directeurs d'écoles et les inspecteurs, associant visites de classes, conseils, et rapports sur les difficultés particulières rencontrées dans les salles de classe (absence de livres, absence de tableau ou tableau illisible, effectifs pléthoriques, etc.) ;
- mobiliser les équipes pédagogiques, dans chaque école, à l'effet d'élaborer les projets pédagogiques centrés sur l'enseignement de la lecture ;
- réaliser une consolidation bisannuelle des observations par l'Inspection Générale des Enseignements, avec partage des constats effectués avec l'ensemble des directions ;
- renforcer la formation initiale et continue des enseignants autour des questions de lecture ;
- encourager, au niveau local, des activités culturelles périscolaires de promotion et de mobilisation en faveur de la lecture (défis lectures, compétitions ou rencontres scolaires, etc.) ;
- mener des actions de sensibilisation à destination des familles et du grand public, en vue de valoriser la profession enseignante.

L'effet de ce premier train de mesures est attendu dans le court terme, c'est à dire dès l'année de leur lancement. Pour y parvenir, les services de planification travailleront de concert avec les inspections d'arrondissement de façon à repérer les écoles souffrant d'un cumul de handicaps (effectifs pléthoriques, absence de livres, *mauvaise* qualité des tableaux et turn-over des enseignants) et qui ne sont pas capables de produire des résultats escomptés, quelle que soit leur bonne volonté. Ces écoles seront prioritaires dans les décisions de construction, de réhabilitation ou d'affectation de maîtres. L'effet de ce second train de mesures est espéré à moyen terme.

L'ensemble des mesures sus-énumérées visent à faire diminuer la proportion d'enfants ne sachant pas lire à la fin de l'école primaire. Des tests réguliers permettront de vérifier les progrès en matière de lecture. Pour autant, il n'est pas possible de prévoir par calcul dans quelle proportion et à quelle vitesse les cas d'échec de l'apprentissage de la lecture pourront disparaître. L'objectif final de faire en sorte qu' « aucun enfant ne sorte de l'école sans savoir lire » peut avoir des vertus fédératrices, mais il ne pourrait pas fonder une évaluation sereine des politiques de qualité, pas plus qu'il ne peut, *ex ante*, être associé à une date de réalisation.

---

<sup>18</sup> *Evaluation des acquis scolaires en CM1 / Class 5 au Cameroun*, Pierre Varly et Emile MboléAbu'u, MINEDUB-SOFRECO, juillet 2012



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- *Acquérir des fonds documentaires et matériels nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées au secondaire.*

Dans les établissements secondaires la création de bibliothèques, de laboratoires ou de salles spécialisées donnera lieu à l'acquisition des fonds documentaires et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ces lieux pédagogiques.

*Promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes.*

Les structures de supervision pédagogique sont chargées de dynamiser les pratiques pédagogiques, à l'effet de favoriser la professionnalisation des enseignements et d'améliorer les apprentissages des élèves. Au rang des innovations à mettre en place, figurent comme priorités, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'analyse des pratiques de classe. L'accent sera mis sur les apprentissages et sur une pédagogie de la réussite qui s'attèlera à valoriser les acquis et à considérer l'erreur comme facteur d'apprentissage. Les enseignants devront placer l'évaluation au service des apprentissages. Les nouvelles pratiques devront favoriser l'autonomie de l'apprenant, placé au centre du processus d'apprentissage. Pour préparer au mieux les enfants à la vie pratique, les activités privilégieront les situations problèmes, sans faire l'économie des apprentissages fondamentaux. Le Gouvernement va conduire un programme d'équipement de salles spécialisées (informatique, laboratoire) et de mobilisation pour les formations pratiques (bureautique, expérimentations scientifiques).

Ces nouvelles approches pédagogiques visent l'adaptation des méthodes, programmes et contenus d'enseignement en vue de les rendre conformes aux objectifs de développement du pays.

- *Généraliser l'utilisation des TIC dans le système d'éducation et de formation*

La modernisation du système d'éducation et de formation à tous les niveaux se fera par une intégration et une appropriation des TIC à travers une dotation suffisante en infrastructures numériques et une formation solide de tous les acteurs. Il s'agira de :

- renforcer les capacités des enseignants et du personnel d'encadrement à l'utilisation de l'outil informatique et des ressources pédagogiques numériques ;
- promouvoir de nouvelles opportunités et de nouveaux outils de formation (E-learning, formation à distance, les didacticiels, etc.) ;
- améliorer l'environnement des apprentissages dans les écoles (centres multimédia, dotation des écoles en outils informatiques, etc.)
- mettre en place un dispositif opérationnel pour la maintenance préventive et curative du parc informatique.

- *Améliorer l'environnement scolaire*

Malgré les efforts consentis par le Cameroun pour améliorer les conditions d'apprentissage, seules 43% des écoles en moyenne ont des latrines, contre 9% seulement en milieu rural. Pour ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, seules 14 % sont alimentées<sup>19</sup>. Le gouvernement va poursuivre sa politique d'amélioration de l'environnement scolaire par la mise en place des commodités de base (eau, électricité, latrines, clôtures, tables-bancs, etc.). La même exigence d'amélioration de l'environnement scolaire sera respectée au secondaire, où les pouvoirs publics continueront pro-

---

<sup>19</sup> Enquête SOFRECO, 2010

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

gressivement de doter les établissements de ce niveau d'enseignement en bibliothèques. Les zones rétrogradées ou d'accès difficile feront elles aussi l'objet de la même attention de la part des pouvoirs publics.

- *Mettre en place un dispositif visant à assurer le respect du temps scolaire et d'enseignement.*

L'objectif visé ici est de parvenir à une utilisation optimale, rationnelle et efficace des professeurs et au rééquilibrage entre le temps de formation dont le volume devra être important et le temps d'évaluation (6 périodes par an).

Le temps scolaire annuel prescrit est de 900 heures aussi bien au primaire qu'au secondaire, mais le temps réellement effectué est inférieur à ce quota. Le gouvernement fera des efforts pour limiter les pertes de temps d'apprentissage des enfants causées par l'absentéisme, et le double flux.

Il s'agit notamment de :

- assurer une bonne préparation de la rentrée scolaire (affectation des enseignants et autres personnels, distribution des intrants pédagogiques avant la rentrée scolaire) ;
- systématiser le rattrapage des heures perdues en dehors des fêtes légales ;
- mettre en place un système de suivi de la gestion du temps impliquant les parents et les conseils d'écoles ;
- poursuivre la déconcentration de la gestion de la solde pour limiter les déplacements des enseignants sources de nombreuses déperditions horaires ;
- densifier le réseau scolaire par la création et la construction de nouvelles écoles dans les localités où est pratiqué le système de double flux.

Le temps d'enseignement hebdomadaire effectif des professeurs du secondaire est peu respecté, alors que la taille moyenne des divisions est de 60,5 élèves et le ratio élèves/enseignant de 33,1 au premier cycle et 45,7 et 22,7 au second cycle. Le temps moyen d'enseignement des professeurs n'était en 2011, que de 15,3 heures par semaine au premier cycle au lieu de 28 heures prescrites, contre 20 heures réelles en 2002. Cette répartition est de 13,4 heures au second cycle au lieu de 27 heures prescrites, contre 16,5 heures réelles en 2002. Il s'agit de promouvoir la polyvalence et la mutualisation des enseignants entre les établissements.

- *Renforcer l'encadrement de proximité des enseignants.*

Le gouvernement mobilisera des moyens (logistiques et financiers) pour faciliter la réalisation de ces missions définies dans des profils de poste. Il s'emploiera à développer une nouvelle conception de l'inspection<sup>20</sup> visant à améliorer les enseignements plutôt que l'évaluation simple des enseignants. L'étude sur la gestion des écoles<sup>21</sup> a montré que le directeur d'école, loin d'être un simple administrateur devrait aussi être un pédagogue.

Le personnel d'encadrement de proximité doit constituer un élément d'amélioration de la qualité. Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles continueront d'exercer leurs missions de contrôle et d'étayage aussi bien administratif que pédagogique. Des approches innovantes seront encouragées au niveau local pour accompagner l'entrée des nouveaux enseignants dans le métier (tutorat, compagnonnage, équipe pédagogique).

<sup>20</sup> Etude sur la redéfinition de la chaîne de supervision pédagogique (SOFRECO, 2011)

<sup>21</sup> Appui à la définition d'une politique visant à renforcer la gestion des écoles (SOFRECO, 2010)

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- *Mettre en place une politique de formation continue efficace.*

Le gouvernement mettra en œuvre une politique de formation efficace qui réponde aux besoins institutionnels, collectifs et individuels.

Les insuffisances relevées feront l'objet d'un traitement minutieux, et seront compilées et consolidées à chaque niveau institutionnel (école, inspection d'arrondissement, délégation départementale, inspection régionale, délégation régionale, services centraux) pour finalement alimenter un système général d'information en vue de favoriser l'élaboration et la mise en place des plans de formations nationaux et déconcentrés.

La réforme des programmes, la préparation de la mise en œuvre de l'enseignement fondamental donneront lieu à des mises à niveau généralisées. Le personnel d'encadrement (directeur, conseillers pédagogiques et inspecteurs) devra procéder à l'identification des besoins de formation grâce à une approche ascendante documentée par les constats réalisés sur le terrain lors des visites pédagogiques ou d'observation de classes. Ces données de terrain sont de nature à éclairer le pilotage du secteur. Tous les acteurs s'emploieront à encourager et à multiplier des typologies de formation variées pour élargir les réponses formatives (autoformation, présentiel, déconcentré, FOAD, compagnonnage). Un effort particulier sera consacré aux plus démunis (les sortants, les maîtres isolés). Les ministères sectoriels s'emploieront à créer une synergie des formations (initiale et continue) par un pilotage collégial qui associe tous les acteurs et partenaires pour introduire de la cohérence, de la complémentarité et de l'efficacité dans les dispositifs.

Les ENIEG et les antennes régionales de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) seront utilisées pour assurer cette formation pendant les périodes d'interruption des classes.

- *Rénover la formation initiale des enseignants.*

L'étude<sup>22</sup> sur le rôle et le fonctionnement des ENIEG considère que ce réseau d'établissements de formation initiale ne fonctionne pas bien. La réforme des ENIEG s'attèlera à améliorer les équipements de ces centres, à augmenter le nombre d'enseignants-encadreurs, à réduire les disparités entre les ENIEG, à augmenter et à professionnaliser le personnel enseignant des écoles d'application, à optimiser le système d'évaluation, à améliorer les contenus de formation et à définir des référentiels de compétences axés sur les profils et les socles de compétences de base.

Le Gouvernement va concentrer ses efforts sur dix ENIEG pilotes logées chacune au chef-lieu de la région. L'amélioration de ces structures est de nature à favoriser une formation initiale des élèves-maîtres de qualité. Les 40 autres ENIEG seront investies d'une mission de mise à niveau de proximité. Les stages pratiques et l'analyse de pratiques de classe seront privilégiés et impliqueront la formation au tutorat des maîtres d'accueil.

Les conditions de recrutement ainsi que la durée de formation selon les niveaux (BEPC, probatoire, BAC) feront l'objet d'une étude qui tiendra compte des profils de sortie (les titulaires du BEPC et du Probatoire seront destinés à l'enseignement primaire et les bacheliers, à l'enseignement fondamental après deux ans de formation) et de la volonté d'accroître les stages pratiques. Le CAPIEMP sera réformé conformément aux nouveaux cursus et statuts. Le mémoire de fin de formation initiale devra revêtir un caractère professionnel. Au-delà de la mission de formation initiale, les ENIEG ainsi que les Centres de Recherche en Pédagogie Appliquée (CERPA) devront assurer la mission de recherche pédagogique et constituer un vivier de ressources pour la formation continue. Il est aussi

---

<sup>22</sup> Appui à la redéfinition de l'organisation et du fonctionnement des Ecoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) au Cameroun. (CIEP-2011)



envisagé dans la réforme des ENIEG des filières spécialisées en prélude à la mise en œuvre de l'éducation inclusive et à la préparation des apprenants aux activités pratiques.

Pour le secondaire, les Ecoles Normales Supérieures (ENS) s'emploieront à professionnaliser davantage leur formation en mettant l'accent sur la didactique des disciplines et l'analyse des pratiques. Ces grandes écoles devront participer, comme établissements de formation des formateurs à la réflexion et à la mise en œuvre de la réforme des ENIEG dont elle forme les formateurs.

Elles seront associées à la réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement fondamental et en particulier sur la question de la polyvalence des enseignants.

- *Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité.*

Les acteurs du système vont être invités à analyser et à employer les données dont ils disposent localement de façon à en tenir compte dans leurs actions quotidiennes de pilotage. Le développement d'une culture du suivi et de l'évaluation sera ainsi recherché par le truchement d'ensembles simples et locaux de données scolaires (tableaux de bord).

Pour ce faire, les IGE vont :

Exploiter les dispositifs, procédures et outils appropriés aux besoins du secteur ;

Collecter et analyser les données des évaluations nationales et séquentielles ;

Conduire régulièrement l'évaluation des acquis tout en s'assurant que les résultats obtenus seront largement disséminés et conduiront à des actions de remédiation aux fins d'aider les enfants en difficulté.

L'équipe nationale formée à cette fin devra tous les deux ans conduire des évaluations harmonisées des acquis en même temps que seront créés des pools d'évaluateurs au niveau régional. Les IGE devront ainsi s'approprier les indicateurs de résultats définis dans la présente stratégie et présentés dans le plan d'actions. Ils soutiendront enfin l'extension de l'initiative GLQE (gestion locale de la qualité à l'école) présentée dans la partie gouvernance du présent document.

***Objectif spécifique n°2 : Adapter les formations à l'environnement socioéconomique.***

L'accent sera mis sur la formation du capital humain, dans la perspective de l'industrialisation du pays à l'horizon 2020.

**Stratégies :**

- *Conduire une étude des relations entre emplois et qualifications sur le marché du travail.*

Les relations entre les emplois, les qualifications et les cursus scolaires ne sont pas suffisamment connues au Cameroun pour que les ministères sectoriels puissent en tirer des enseignements précis à l'effet de piloter l'évolution de leur offre de formation.

Le gouvernement se propose d'utiliser les résultats de cette étude pour avoir plus de visibilité sur l'offre de formation, définir les programmes, établir un lien entre les formations offertes au Secondaire technique et le Supérieur, cerner les mécanismes de financement et mieux codifier le partenariat avec le secteur privé, etc.

- *Renforcer les plateaux techniques dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.*

A court terme, le gouvernement construira et équipera les ateliers et laboratoires, encouragera la création des incubateurs d'entreprises et des UPA. A moyen terme, il construira 1 lycée technique et professionnel de référence et un lycée scientifique d'excellence (infrastructures et équipements de qualité, meilleurs enseignants et meilleurs élèves) par région.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- *Elaborer une offre de formation secondaire et universitaire répondant aux besoins réels de l'économie.*

Les pouvoirs publics entendent optimiser les formations du secondaire et du supérieur par la création des filières spécifiques qui soient en adéquation avec les besoins réels du secteur économique national. Ils veilleront à l'adéquation entre les structures d'accueil, le nombre d'enseignants, les effectifs des étudiants et les offres de formation dans les filières scientifiques et technologiques (la part des effectifs dans les filières d'enseignement général devra passer de 80,8% en 2011 à 70% en 2022, contre 30% pour les filières technologiques et professionnelles). Ces mesures favoriseront les formations professionnalisantes, à l'effet de réduire le nombre de sortants diplômés sans emploi tout en contribuant à l'approvisionnement du secteur productif en personnels qualifiés dans les domaines économiques déficitaires.

- *Renforcer la professionnalisation de l'enseignement universitaire.*

Pour parvenir à une adéquation entre la formation et le monde du travail, le gouvernement va reformer les curricula. Il mettra sur pied des commissions, avec pour missions, entre autres, de procéder à la certification des compétences professionnelles par la validation des acquis de l'expérience. De même qu'il renforcera la formation des enseignants à l'ingénierie de la formation. C'est également dans cette perspective d'amélioration de l'enseignement universitaire qu'il sera procédé à la mise en place d'un fonds compétitif d'appui à la recherche et à la professionnalisation qui sera attribué aux enseignants chercheurs méritants.

Dans le même registre, le gouvernement entend pourvoir les campus universitaires en commodités de base (latrines, bibliothèques, laboratoires, plateaux techniques, etc.), afin de restaurer un environnement propice aux apprentissages et à la recherche. Il sera aussi engagé une révision du système d'évaluation en vue de l'adoption d'une approche moins coercitive.

Le recrutement de nouveaux enseignants et des personnels d'appui nécessaires au bon fonctionnement des établissements sera effectif. Il permettra de pallier le déficit en personnels et sera une réponse à l'augmentation naturelle née de l'accroissement des flux d'une part, et de l'ouverture de nouvelles filières, d'autre part.

- *Développer des partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif dans la Formation professionnelle.*

La recherche de la pertinence de la formation professionnelle et celle de sa qualité ont une démarche en commun, celle consistant à développer des partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif. Le gouvernement opte pour la démarche partenariale comme instrument central de sa politique en matière de formation professionnelle. Il existe dans les services du Ministère de l'Economie un Conseil d'appui à la réalisation des partenariats (CARPA) dont la mission est précisément d'épauler les ministères sectoriels dans cette orientation.

Un premier niveau de partenariat mène à la structuration du secteur par des instruments de référence communs.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

L'administration a entrepris de concert avec les organisations des professions la rédaction d'un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Ce travail bénéficie d'appuis techniques d'institutions étrangères et se fait en cohérence avec des nomenclatures de la zone CEMAC.

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois aura par la suite vocation à être décliné vers un Cadre national des qualifications et des certifications (CNQC). Le CNQC deviendra la référence unique des qualifications, tant dans l'emploi, la formation, que dans la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des discussions partenariales permettront, de la même façon que pour le ROME, l'élaboration du CNQC. Elles garantiront l'adéquation entre le cadre et les réalités locales de l'emploi.

Un don de la coopération coréenne a permis l'édification d'un bâtiment à Yaoundé pour abriter un futur centre d'ingénierie de formation, dont le travail consistera à recenser les curricula existants et à en élaborer, en référence au CNQC. La gestion de cet établissement sera paritaire, entre l'administration et les organismes représentant les professions.

Un second niveau de partenariat concerne l'ouverture, le financement ou la gestion des centres de formation professionnelle.

Le partenariat entre l'administration et le Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM) fonde la création actuelle de centres sectoriels de formation professionnelle (un en maintenance industrielle, un en industries agro-alimentaires). Ces centres sectoriels sont destinés à accueillir des formations de tous niveaux pour un ensemble de métiers du même secteur, aussi bien en formation initiale des jeunes qu'en formation continue des salariés, ils sont dotés d'un plateau technique attractif pour les entreprises du secteur désireuses d'investir en formation continue. Ces centres connaissent une gestion et un financement paritaires.

Les Centres de formation aux métiers, appelés à remplacer progressivement les Sections Artisanales Rurales et Ménagères (SAR-SM) sont également des lieux de partenariats locaux avec le secteur productif formel comme informel, les professionnels étant appelés à participer à la formation, aux certifications et à la gestion de ces établissements.

L'administration souhaite développer des centres de formation d'apprentis basés sur les réseaux existants de maîtres d'apprentissage (maîtres artisans) traditionnels ; ces formations, destinées au public jeune et sortant précocement du système scolaire, sont destinées à recevoir des certifications auxquelles les artisans seront associés.

Enfin, le gouvernement négocie de façon systématique avec les firmes étrangères appelées à réaliser des projets importants sur le territoire national, à l'effet de leur faire ouvrir des centres de formation professionnelle et d'y qualifier des jeunes, avec un quota de nationaux. Par exemple, l'exploitation du fer à MBALAM donne lieu à la création d'une offre de formation dans les métiers ferroviaires.

- *Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés.*

Le gouvernement entend faire des centres d'alphabétisation des lieux d'acquisition des compétences diverses permettant aux adultes analphabètes ou illettrés de suivre la scolarisation de leurs enfants, d'une part, et d'améliorer leurs capacités de production, d'autre part. Pour y parvenir, il sera procédé à la mise en place d'un corps de professionnels d'éducateurs d'adultes qualifiés.



Pour faciliter l'insertion des enfants jamais scolarisés et la réinsertion scolaire des déscolarisés précoces dans les structures d'éducation et de formation, le gouvernement mettra en place un système permanent de renforcement des capacités des encadreurs des CAF et des CEBNF.

***Objectif spécifique n°3 : Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation.***

Le secteur de l'éducation a le besoin permanent de produire du savoir sur lui-même et ne doit pas compter sur les seuls instruments de l'analyse économique sectorielle pour conduire son développement et ses réformes. Les autorités sectorielles souhaitent construire une plus grande autonomie dans la production des recherches et des analyses.

**Stratégies :**

- *La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire*

Le MINESUP et le MINRESI (Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation) vont explorer avec les autres ministères sectoriels les possibilités d'installer des équipes de recherches pluridisciplinaires et de les doter d'un programme de travail.

- *La promotion de la recherche pour le développement.*

Par ailleurs, la réactivation du CNE (Centre National de l'Éducation) contribuera à la relance des activités de recherche, tandis que les ministères sectoriels prendront des dispositions pour assurer la diffusion des résultats de la recherche et leur relation avec les réflexions stratégiques en cours.

***Objectif spécifique n°4 : Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire.***

Le Gouvernement dispose d'une carte sanitaire scolaire élaborée en 2011 qui définit les principales pathologies qui y sévissent. La politique de santé qui en a résulté renferme des mesures visant, d'une part, la promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire et, d'autre part, le renforcement de l'éducation à la santé.

**Stratégies :**

- *Promouvoir la santé en milieu scolaire, universitaire et dans la formation professionnelle.*

Le gouvernement mettra en place la réforme de la politique de santé scolaire et universitaire qui prend en compte les normes, les niveaux d'enseignement, les stratégies sectorielles de la santé et de l'éducation. Il réformera les Inspections Médico Scolaires et Universitaires pour atteindre les élèves dans leurs écoles à travers des visites systématiques, des campagnes de vaccination, de déparasitage et de lutte contre le paludisme.

En même temps que l'introduction des consultations annuelles dans les établissements scolaires, universitaires et de formations professionnelles, l'encadrement des personnes vivant avec le VIH /Sida et des orphelins du SIDA sera poursuivi pendant que les écoles seront dotées de boîtes à pharmacie et kits de santé. :

De plus, des centres médicaux seront créés dans les universités. La formation et le recyclage des enseignants et des personnels d'appui (personnels de santé scolaire, conseillers d'orientation, etc.) aux méthodes de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA et les IST en milieux scolaire et universitaire sera poursuivie. Enfin, pour coordonner les actions des différents partenaires (communautés,

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

ONG, Autorités traditionnelles, Organisations Internationales, Collectivités locales décentralisées etc.) une plateforme d'intervention sera élaborée et mise en place.

- *Renforcer l'éducation à la santé.*

Il s'agira de développement des modules et autres supports d'éducation et de sensibilisation, poursuivre la lutte contre le VIH /Sida, les IST et les MST et mettre en place des programmes de sensibilisation de toute la communauté éducative en matière d'hygiène et de santé par le biais des médias (radio, télévision, presse, etc.) des tables rondes, des séminaires, des causeries éducatives, des sketches, etc.

**Encadré 5 : Réformes majeures envisagées en matière de qualité et de pertinence.**

- dotation des écoles primaires publiques en manuels scolaires essentiels et matériels didactiques adossée aux principes de la politique du manuel scolaire et autres matériels didactiques, avec priorité aux zones défavorisées et gérés par les conseils d'écoles ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan national de lecture à l'école primaire ;
- réforme de la formation initiale des enseignants dans la perspective du continuum éducatif envisagé par la mise en place de l'enseignement fondamental ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue des enseignants ;
- mise en place d'un système d'assurance qualité ;
- définition d'un socle minimum de connaissances et de compétences dans la perspective de la mise en œuvre de l'enseignement fondamental ;
- promotion de la polyvalence des enseignants du secondaire ;
- mutualisation des ressources éducatives ;
- implication effective des milieux socioprofessionnels à toutes les étapes du processus éducatif (conception des référentiels, formation, financement, certification, etc.).



#### 4.3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.

Objectif général : *Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif.*

Pour améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif national, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, le gouvernement s'est fixé les objectifs ci-après :

- réguler les flux pour garantir le développement équilibré du système éducatif ;
- partager la gestion des structures d'éducation et de formation avec les collectivités territoriales et les communautés ;
- renforcer la gouvernance du système par la mise en place des mécanismes transparents de gestion des ressources ;
- diffuser les orientations sectorielles et les textes réglementaires qui encadrent le fonctionnement du système.

Objectif spécifique n°1 : *Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental.*

**Stratégies :**

- *Conserver les instruments actuels de gestion des flux et agencer la mise en place de l'enseignement fondamental autour d'un système rénové d'examens et concours*

Comme cela a été énoncé dans la partie « accès » du présent document, la question de la gestion des flux a été arbitrée dans son principe par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), dans les quantités par le modèle de simulation. Ces arbitrages ont notamment conduit à renoncer pour l'instant à la généralisation de l'accès au collège. Quant aux modalités de gestion, l'option de la stratégie est de ne pas se dessaisir des instruments existants (examens et concours) et de commencer la réflexion sur la mise en place de l'école fondamentale par l'exploration des modalités de certification et de sélection possibles pour garantir le respect des orientations du DSCE.

- *Mise en œuvre des passerelles et de services d'orientation.*

A titre de stratégie complémentaire, le développement des passerelles contribuera à une meilleure maîtrise des flux. En effet, l'existence d'une possibilité de rejoindre des filières classiques ou supérieures à l'issue d'un parcours dans l'éducation non formelle ou en formation technique ou professionnelle peut inciter un certain nombre de jeunes à accepter plus facilement une orientation vers ces voies. Dans la même direction, le développement des services d'orientation et de l'information donnée aux jeunes sur la multiplicité des choix qui leur sont offerts et sur les perspectives d'emploi qui y sont attachées contribueront au désengorgement des parcours de l'enseignement classique long.

- *Affirmation du caractère terminal de tous les cycles de scolarité au-delà du primaire*

La mise en place de l'enseignement fondamental s'accompagnera, comme il a été dit, d'une réforme des curricula. Cette réforme sera l'occasion d'intégrer l'idée selon laquelle tous les cycles scolaires, à l'exception du primaire, peuvent avoir une vocation de cycle terminal pour une partie des effec-

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

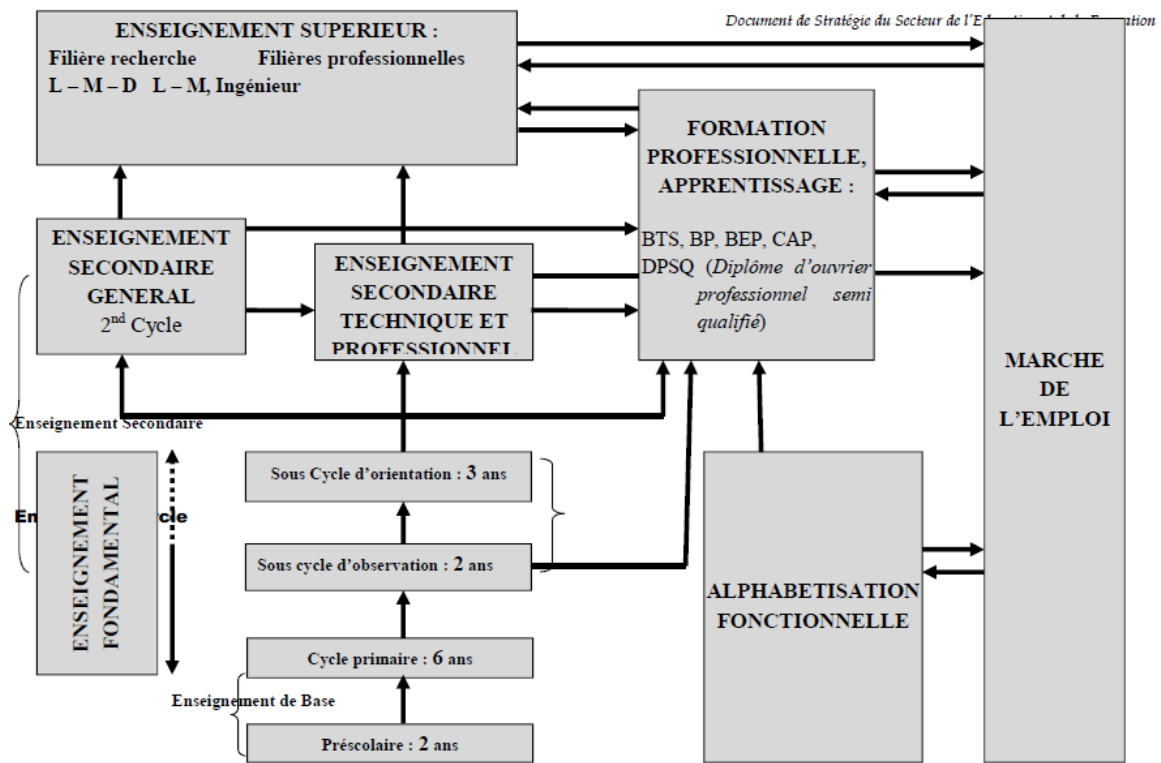
tifs. Par conséquent, une partie des enseignements du futur cycle d'orientation, ainsi que des enseignements de lycée, seront orientées vers les perspectives d'une insertion possible dans la vie active.

- *Harmonisation des référentiels de compétences et des niveaux d'entrée.*

Un travail d'harmonisation des contenus et des profils de sortie des différents types d'enseignement et de formation sera effectué pour assurer les chances d'opérationnalisation des passerelles, surtout entre le formel et le non formel.

Au terme de la mise en place des passerelles, les deux sous-systèmes fusionneront pour adopter une structure unique ainsi que décrite dans le schéma ci-après :

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*



## Gouvernance de l'éducation en Afrique : *Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Objectif spécifique n°2 : Renforcer la déconcentration et la décentralisation au sein du système éducatif.

### Stratégies :

- *Assurer la déconcentration de la solde des personnels.*

L'administration camerounaise se caractérise par un degré appréciable de déconcentration fonctionnelle. Les départements ministériels jouissent déjà de l'autonomie en matière de gestion des ressources humaines et pour la gestion complète de tous les éléments de la solde de leurs personnels à l'exception du traitement de base (compléments, primes, retenues). Le transfert de la gestion du traitement de base reste encore à effectuer. La déconcentration de la chaîne de préparation des dépenses est déjà effective.

- *Assurer la redevabilité (reddition des comptes) des structures déconcentrées vis-à-vis de l'administration centrale.*

Quant à la déconcentration géographique, elle est un processus que les autorités considèrent comme désormais achevé, en ce sens qu'il ne fait plus l'objet de projets de nouveaux transferts de compétences. Les échelons locaux des administrations sectorielles déconcentrées ne sont pas de simples représentants de leurs départements ministériels. Appelés délégués régionaux (10) ou départementaux (58), ils exercent une compétence administrative entière et autonome, sous la réserve de leur redevabilité vis-à-vis de l'administration centrale. Ils sont gestionnaires de leurs crédits de fonctionnement sur lesquels ils assurent des engagements.

- *Poursuivre la mise en œuvre du processus de décentralisation.*

Le renforcement de la décentralisation est l'une des directives du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE).<sup>23</sup>

Dans le secteur de l'éducation, la décentralisation au profit des collectivités territoriales décentralisées suit une planification progressive établie en 2008 et devra s'achever en 2014. La gestion des investissements est d'ores et déjà transférée, ainsi que celle d'une partie des moyens de fonctionnement, comme le paquet minimum dans les écoles primaires. Les transferts encore à réaliser concernent les décisions de création d'établissements (pour lesquelles la collaboration entre les collectivités locales décentralisées et l'administration sectorielle sera nécessaire) et leur gestion. Pour ce dernier cas, les autorités ont engagé une réflexion sur la façon d'associer les communes à la gestion des établissements qui y sont implantés. Elles cherchent le partage le plus approprié permettant de garantir à la fois l'authenticité de la décentralisation et le respect des normes et objectifs généraux du système éducatif national. L'administration commettra des études sur ce sujet, faisant notamment la part des leçons que l'on peut retenir des expériences internationales. La question du rôle des APE et de leurs relations avec les communes pourrait requérir une intervention législative afin d'encadrer les statuts et modes d'organisation et de fonctionnement des APE et de leurs fédérations au niveau communal, départemental et régional.

Les régions, créées par la loi, ne sont pas encore dans les faits pourvues d'assemblées. La déconcentration en direction des régions, prévue dans les textes, deviendra effective après l'installation des instances de gouvernance de ces nouvelles collectivités territoriales. Les compétences qui les concerneront relèvent pour l'essentiel du domaine de la réflexion stratégique et de la planification, elles

<sup>23</sup> Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, 2010, p. 96, encadré 8.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

seront transférées à partir de 2015. Pour l'enseignement supérieur, les compétences de la région sont proches de celles exercées par les communes pour les autres degrés d'enseignement.

- *Renforcer les capacités des collectivités territoriales décentralisées pour une meilleure gestion des compétences transférées.*

Des avancées existent en matière de contrôle et de suivi de la gestion des structures scolaires qui seront dupliquées au niveau déconcentré. Les Inspections Générales des Services ont élaboré et validé des instruments et outils d'audit interne adaptés au contexte sur financement Banque mondiale. Des audits internes sont fréquemment réalisés, des recommandations formulées et leur mise en œuvre évaluée. Dans le cadre de la décentralisation, le gouvernement s'engage à renforcer les capacités des CTD avec l'appui des IGS.

**Objectif spécifique 3 :** *Améliorer la gestion des ressources humaines.*

La gestion des ressources humaines constituait le cœur de la stratégie sectorielle de 2006. Sur la base de cette stratégie, les partenaires du pays ont contribué à financer la nécessaire contractualisation de très nombreux enseignants, dont les revendications paralysaient à l'époque le système<sup>24</sup>. Ainsi, plus de 117 000 personnes, tous statuts confondus exercent dans les différentes structures d'éducation et de formation du système éducatif camerounais. Les dépenses de personnels représentent presque les  $\frac{3}{4}$ , soit 73 % des dépenses publiques d'éducation. Le plus grand défi qui se posait au système à cette époque était d'ordre quantitatif. A mesure que le pays progresse vers l'achèvement primaire universel, la gestion des ressources évolue. Les défis suivants se posent à la gestion des ressources humaines :

- achever la couverture totale du cycle primaire, par l'intégration des maîtres intégralement payés sur des ressources publiques ;
- accompagner la croissance anticipée des autres niveaux de scolarité, avec notamment la mise en place de l'enseignement fondamental ;
- devenir l'un des principaux moyens des politiques de résorption des disparités, par une allocation plus équitable des agents sur l'ensemble du territoire ;
- gagner en efficience dans la mesure où c'est désormais dans le bon emploi des agents publics que résident les plus importantes marges de gestion<sup>25</sup> ;
- améliorer la condition de l'enseignant.

**Stratégies :**

- *Contractualiser les 9 000 maîtres des parents recensés dans les écoles primaires publiques dans une double perspective de gratuité et d'équité.*

Environ 9 000 maîtres des parents enseignent encore dans les écoles primaires publiques camerounaises. Ils représentent une charge lourde et anormale pour les familles. Le gouvernement va poursuivre la politique de contractualisation au profit de ces maîtres, de façon à ce que la totalité des

<sup>24</sup> La stratégie sectorielle de l'éducation, 2006, p. 98, prévoyait « le recrutement de 8000 instituteurs contractuels par an jusqu'en 2015 pour résorber le déficit constaté. Dans les trois premières années, il sera question de faire passer 5000 vacataires au statut de contractuel et de procéder au recrutement de 3000 diplômés des ENIEG non vacataires. » De fait, 37 200 maîtres (vacataires ou maîtres parents) ont été contractualisés en 5 ans.

<sup>25</sup> En 2006, les taux de redoublement étaient encore proches de 20 % dans l'ensemble du système – ils recélaient donc une très grande marge de financements mal exploités. Aujourd'hui, ces taux ont atteint des valeurs plus raisonnables et leur réduction ne dégagera qu'une marge plus réduite, de sorte que la principale marge d'efficience dans la gestion du système réside désormais dans les situations d'inefficacité dans l'emploi des agents



maîtres des parents exerçant dans les écoles publiques soient contractualisés et rémunérés sur des ressources publiques d'ici à 2020. Il se trouve que ces maîtres de parents sont presque tous titulaires d'un CAPIEMP, de sorte que le mouvement de contractualisation ne fait pas courir de risque pour la qualité de l'éducation. Le gouvernement est engagé aujourd'hui dans le recensement précis des maîtres de parents à contractualiser. La procédure de contractualisation est désormais stable. Elle repose sur des commissions successives statuant sur des dossiers individuels, avec la participation des syndicats.

Cette opération de contractualisation avait été initiée en 2006 avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur. Il a été massif pendant plusieurs années et a permis au système éducatif camerounais de surmonter une difficulté majeure, à savoir, l'insuffisance en personnels enseignants. Il a cependant généré un appel vers la profession enseignante. De nombreux étudiants se sont présentés dans les ENIEG, et de nombreux diplômés des ENIEG ont été recrutés par les APE, avec des salaires bas, voire symboliques, dans l'espoir d'un recrutement dans la fonction publique à travers cette contractualisation. Une décision a été prise<sup>26</sup> sur le recrutement des maîtres de parents par les communautés, à l'effet d'éviter que ces recrutements ne soient excessifs ou complaisants. Des critères tenant à la formation du maître (diplôme professionnel), au besoin réel et prouvé de l'école, à l'avis de l'inspecteur d'arrondissement au nombre d'élèves, de salles et d'enseignants déjà présents dans l'école encadreront le contrôle que les démembrements territoriaux des ministères sectoriels exerceront de façon systématique. Le contrat entre le maître et l'APEE devra être homologué par l'inspecteur d'arrondissement de l'éducation de base. Le maître prend l'engagement de rester stable dans la circonscription pédagogique.

Par ailleurs, des mesures administratives seront renforcées pour stabiliser les enseignants contractualisés à leur poste de travail. Elles porteront en l'occurrence sur :

- le recrutement au niveau local des enseignants par des commissions incluant les municipalités, les syndicats d'enseignants, les membres des comités de gestion des écoles, les associations des parents d'élèves ;
  - la signature d'un texte fixant la durée minimum d'affectation à un poste de travail ;
  - la subordination de toute affectation aux possibilités de permutation recensées.
- 
- *Mettre fin à l'utilisation injustifiée des enseignants vacataires dans l'enseignement secondaire public.*

Dans l'enseignement secondaire, le diagnostic a relevé la présence de nombreux enseignants vacataires. Certains vacataires dans un établissement peuvent être des enseignants titulaires dans un autre, ou des professeurs du secteur privé, ou encore des étudiants en quête de financement pour leurs études, sans intention de faire carrière dans la profession enseignante. Cette pratique est révélatrice de nombreux gaspillages dans l'enseignement public, en ce que dans la majorité des cas, le service dû des professeurs du champ est en deçà du quota horaire normal. A titre d'illustration le temps moyen d'enseignement des professeurs n'était en 2011 que de 15,3 heures par semaine au 1<sup>er</sup> cycle au lieu des 20 prescrites. Ce qui représente une perte annuelle de près de FCFA 25 milliards pour l'Etat. La réponse du gouvernement consistera à faire baisser le recours à la vacation à la fois par :

- le respect des normes dans la désignation des personnels d'encadrement ;

---

<sup>26</sup> Décision B1 / 1464 / LC / MINEDUB / SG / DRH portant critères de recrutement des maîtres des parents par les APEE et recensement des intéressés du 27 mai 2013.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- l'utilisation optimale des enseignants disponibles astreints à s'acquitter du quota horaire dû ;
- l'obligation faite aux personnels administratifs et d'encadrement à s'acquitter effectivement de leurs horaires d'enseignement ;
- la polyvalence des enseignants du secondaire ;
- la mutualisation des ressources ;
- une offre accrue de recrutements par concours sur des statuts de fonctionnaire et de contractuel, sans que cela ne rentre dans un plan global de résorption des vacataires.

La perspective de mise en œuvre de l'enseignement fondamental ouvre enfin la voie à la promotion d'un certain nombre d'instituteurs du primaire vers le cycle d'observation. Une réflexion est engagée pour envisager cette migration progressive d'enseignants du primaire vers le premier cycle du secondaire.

*3. Améliorer la condition de l'enseignant.*

Il s'agit de redonner à l'enseignant ses lettres de noblesse en appliquant les dispositions du statut particulier des fonctionnaires des corps d'éducation nationale. Ce qui passe, entre autres par :

- l'octroi des palmes académiques ;
- le respect du profil de carrière ;
- la revalorisation des primes et autres indemnités ;
- l'effectivité des franchises académiques ;
- l'instauration d'une assurance maladie.

Objectif spécifique n°4 : Assurer une gestion efficace des carrières.

**Stratégies :**

- *mettre en place des incitations en faveur des enseignants pour les stabiliser dans les zones rurales défavorisées d'accès difficile.*

Le gouvernement adopte le principe d'incitations fortes destinées à faciliter l'affectation et la stabilisation des enseignants dans les localités à faible scolarisation et jugées difficiles<sup>27</sup>. Trois mesures incitatives sont d'ores et déjà envisagées :

- une prime de zone difficile à l'image de ce qui a déjà été réalisé pour les zones rétrocedées et pour les localités de Bakassi. Les travaux de simulation de février 2013 ont retenu l'hypothèse d'une prime de 25 % du salaire au bénéfice de 15 % d'enseignants exerçant dans les endroits les plus difficiles. Des discussions interministérielles sont en cours à l'effet d'affiner ces hypothèses et de mettre sur pied une procédure qui garantisse l'effectivité de cette mesure, c'est à dire le choix des zones devant bénéficier de cette mesure, conformément aux critères préalablement définis ;
- la construction des logements d'astreinte pour les enseignants exerçant dans les zones difficiles sera intégrée au programme de construction d'infrastructures scolaires, à l'effet de fixer ces enseignants à leurs postes ;
- la prise des mesures permettant de donner quelques avantages de carrière aux enseignants à l'issue d'une période passée en zone difficile ; par exemple, la garantie d'une nouvelle af-

---

<sup>27</sup>Ces questions sont aussi abordées dans le point sur les politiques de réduction des disparités.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

fection. Cela permettrait aux maîtres d'accepter leur première affectation avec plus de sérénité.

Le résultat espéré de cet ensemble de mesures est l'amélioration du ratio élèves/maître dans les régions défavorisées où il reste élevé. Par voie de conséquence, le coefficient d'aléa calculé sur les affectations (R2, régression de la relation entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres par école) s'en trouvera amélioré.

- *Déconcentrer le paiement et l'ordonnancement de la solde à l'échelon régional et départemental.*

Un décret présidentiel de mars 2012 confie aux ministères sectoriels l'ensemble des opérations de gestion de la solde de leurs personnels, jusqu'à l'ordonnancement. Des travaux permettant le déploiement de l'application de paye (Antilope) sont engagés, à la suite du déploiement déjà effectif de l'application de gestion des carrières. La maîtrise complète de la solde par les ministères employeurs sera effective.

La migration de cette compétence a fourni l'occasion d'un assainissement des fichiers. Elle permet aussi de bloquer beaucoup plus facilement la solde d'un agent absent, disparu, ou signalé comme n'ayant pas réalisé son service.

La gestion des carrières est appelée à être déconcentrée à l'échelon régional, puis départemental. C'est déjà le cas pour la région de Yaoundé. Les autres régions suivront au fur et à mesure que le raccordement à la fibre optique permettra le fonctionnement des applications. Cette déconcentration limitera les déplacements des personnels pour des questions administratives. On en attend une réduction de l'absentéisme.

- *Rationaliser l'affectation des enseignants.*

#### **Dans le primaire**

Le caractère peu efficace de l'affectation des enseignants dans les classes a été relevé dans les diagnostics successifs du système éducatif camerounais. En effet la relation entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres dans les écoles est loin d'être proportionnelle. Une partie de cette problématique relève de la maîtrise de la gestion des ressources humaines.

Le gouvernement entend améliorer l'affectation des enseignants dans les écoles en fonction des besoins réels :

- en reliant de façon stricte les affectations nouvelles annuelles (vers les régions, puis vers les départements et les arrondissements) à des clefs de répartition basées sur les ratios élèves/maître moyens des régions, départements et arrondissements ;
- en procédant régulièrement à des contrôles de terrain dont l'expérience a montré qu'ils révèlent des situations anormales de réaffectation liées à la complaisance de certains responsables locaux ;
- en procédant à des vérifications régulières des actes administratifs dont se prévalent les personnels, dont certains ne sont pas authentiques.

Ces mesures permettront d'améliorer le coefficient d'aléa dans l'affectation des enseignants.

Par ailleurs, certaines mesures retenues au titre de la réduction des disparités vont aussi produire une amélioration de la dispersion du ratio élèves/maître :



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- les mesures incitatives au bénéfice des zones difficiles (voir plus haut) permettront de mieux pourvoir les écoles qui y sont implantées ;
- l'orientation d'une partie des constructions nouvelles de salles vers les écoles souffrant d'effectifs pléthoriques dans les classes permettra de réduire les situations dans lesquelles le ratio élèves/maitre est anormalement élevé.

**Dans le secondaire**

L'enseignement secondaire souffre d'un nombre trop élevé d'enseignants affectés dans les établissements à des tâches administratives. On en compte aujourd'hui 1 pour 6,6 enseignants à la craie en moyenne. Le gouvernement souhaite ramener cette proportion à 1 pour 12 enseignants à la craie, ce qui est suffisant pour garantir de saines conditions de fonctionnement des établissements. Pour cela, l'administration va jouer sur deux entrées réglementaires :

- l'édiction de normes d'organisation des établissements secondaires, liant le nombre de surveillants généraux et de censeurs à l'effectif des élèves ; ces normes pourront fonder des contrôles de terrain et d'éventuels redéploiements ;
- l'aménagement des statuts particuliers des personnels, avec des profils particuliers pour les emplois administratifs, assortis des conditions d'âge, d'ancienneté, de grade et des conditions particulières de profil de compétences.

Dans le même sens d'une utilisation plus rationnelle des ressources humaines, le gouvernement veut obtenir que le nombre moyen d'enseignants par division pédagogique au secondaire passe de 1,8 à 1,3 environ. Cela suppose que les services horaires hebdomadaires effectifs des enseignants se rapprochent de l'horaire hebdomadaire des élèves. Deux séries de mesures contribueront à cette amélioration :

- le développement de la polyvalence des professeurs rendue nécessaire par l'avènement de l'enseignement fondamental ;
- le repérage systématique par les échelons déconcentrés de l'administration scolaire, des situations anormales de sous-emploi des enseignants sur le terrain.

***Objectif spécifique n°5 : Renforcer les capacités de planification du système***

Le renforcement de capacités de planification visé par la stratégie sectorielle cible la fonction de gestion que les diagnostics successifs ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : la mise en place d'un système d'informations et de gestion de l'éducation, le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, le renforcement de la communication, le développement des mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

**Stratégie :**

- *Mettre en place un système d'information et de gestion intégré de l'éducation (SIGE)*

Le gouvernement du Cameroun a commis dans ce cadre un grand nombre d'études qui ont abouti au diagnostic du système d'information dans le secteur de l'éducation. A cet effet, trois études diagnostiques respectivement pour le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP ont été réalisées. Elles ont permis de montrer que le gouvernement dispose d'une approche de gestion de l'information sur

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

l'éducation avec un cloisonnement entre les niveaux, primaire, secondaire, supérieur, et la formation professionnelle. C'est à ce titre que le gouvernement compte, sur la base des études, définir l'architecture d'un système qui intègre la gestion de l'information à tous les niveaux du système éducatif. Ce système devra répondre à toutes les attentes en termes de qualité des données statistiques et administratives. L'objectif est de disposer à terme, d'informations fiables, exhaustives et en temps réel sur le système éducatif en vue d'une prise optimale de décision.

Pour mettre en place cette stratégie, le gouvernement procédera dans un premier temps à la définition du cahier de charge fonctionnel du système de gestion de l'information afin d'adopter une architecture globale qui repose sur les acquis des interventions réalisées depuis 2006, tant sur les systèmes informatiques ministériels existants que sur le système statistique national. Par la suite un audit de l'existant tant en matière de matériel informatique de logiciel, que de ressources financières et humaines sera réalisé pour évaluer la capacité des ressources existantes à répondre aux exigences de l'architecture globale du système d'information proposé, et donc des enjeux du système éducatif.

Le gouvernement développera ensuite le système d'information en optimisant l'existant et en s'assurant de l'ouverture du système aux développements futurs qu'ils soient d'ordre institutionnel ou technologique. Il veillera aussi à la compatibilité et à l'arrimage du SIGE aux autres systèmes tels que les finances publiques (ANTILOPE) et la gestion du personnel de l'État (SIGIPES).

Des réformes adéquates seront prises dans le cadre de cette stratégie par le gouvernement pour assurer dans les différentes structures en charge du pilotage du système éducatif, une mise à disposition des ressources humaines nécessaires au développement et à la gestion du SIGE. Les renforcements des capacités porteront sur tous les acteurs de la chaîne de l'information, notamment des acteurs à la base de l'information vers ceux en charge de la synthèse. Un accent sera mis sur le développement des outils et matériels nécessaires à la collecte et la remontée de l'information, ainsi que la diffusion et la dissémination des résultats et des statistiques du secteur auprès du public dans le souci d'une gestion plus participative.

La stratégie s'intégrera largement dans l'initiative de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont l'objectif vise aussi l'amélioration de la qualité des données du secteur. A ce titre, le gouvernement assurera des ressources budgétaires suffisantes pour la production et la diffusion des statistiques avec une sécurisation de son utilisation et initiera une pleine coopération interministérielle à travers la mise en place des plates-formes interministérielles de collecte, traitement et diffusion des données statistiques du secteur. La mise en place de cette plate-forme permettra à la gestion du système d'information d'être indépendant de la gouvernance fragmentée du système éducatif entre plusieurs ministères et limitera les risques liés à la réorganisation de ces différents ministères. Le SIGE sera donc dans la vision du Gouvernement implanté organiquement dans une structure interministérielle.

Le SIGE à l'horizon 2020 devra être capable d'assurer l'immatriculation unique des apprenants de tous les niveaux d'études de manière à mieux suivre les cohortes dans leurs migrations de l'enseignement primaire vers l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle ainsi que les sorties du système éducatif formel. Ceci devra contribuer non seulement à l'amélioration de la qualité des productions statistiques, mais aussi à une meilleure gestion des flux.

La mise en œuvre de cette stratégie bénéficiera de l'appui des partenaires techniques et financiers notamment l'UNESCO, l'ADEA et la BAD qui contribueront au développement des plans de travail nationaux sur l'amélioration des procédés de collecte, diffusion et utilisation des données statistiques.



En ce qui concerne les procédés de collecte et transmission des données, le gouvernement soutiendra la déconcentration de la numérisation desdits processus et procédés. A terme, le SIGE devra assurer la remontée des informations tant administratives que statistiques des points de collecte (écoles, collèges et lycées, universités, centre et instituts de formation...) vers les points de centralisation (commune, département, région) en temps réel et à moindre coût.

La première étape du déploiement du SIGE dont l'architecture sera clairement définie portera sur le développement des outils et matériels informatiques au niveau des délégations départementales (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP) et des administrations centrales des universités et instituts universitaires publics, y compris celles relevant des administrations ne relevant pas du secteur éducation tels que le MINTP, le MINFOPRA, le MINEPAT, le MINAS et le MINSEP...

La seconde étape portera sur le déploiement des outils et matériels au niveau des communes pour l'enseignement primaire et secondaire et au niveau des écoles et facultés au niveau du supérieur.

Le plan d'action détaillé du déploiement du SIGE que le Gouvernement va élaborer permettra de fournir les détails de coût dudit SIGE ainsi que le plan de financement pluriannuel. Un plaidoyer régulier sera maintenu auprès des partenaires techniques et financiers pour le soutien de la mise en œuvre de cette vaste réforme du SIGE qui pourrait largement bénéficier des succès des autres pays.

- *Développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données sectorielles.*

#### **Systématisation des tableaux de bord / écoles**

La pratique des tableaux de bord consiste à diffuser en direction de chaque acteur du système éducatif (établissement scolaire, inspecteur d'arrondissement, délégué départemental ou régional) un ensemble d'indicateurs de moyens et de résultats lui permettant de situer ses performances par rapport à la moyenne locale ou nationale. Les communautés locales et les APE font partie de la cible de ce mouvement d'informations.

Les travaux préparatoires permettant de développer cette pratique ont été réalisés avec l'appui des PTF. Ils ont consisté en la définition d'un ensemble d'indicateurs pertinents pour les différents niveaux ; l'adoption des outils et des procédés de calcul, et à la formation des responsables régionaux. L'administration va désormais prendre des mesures à l'effet d'étendre la pratique des tableaux de bord (travaux d'édition, de diffusion et de formations), de la généraliser et de la pérenniser.

- *Mettre en œuvre l'Initiative « Gestion locale de la qualité des apprentissages » (GLQA).*

Le Cameroun bénéficie de l'initiative GLQA pilotée par le Pôle de Dakar. Le principe de cette initiative est d'amener les systèmes éducatifs à mobiliser les données existantes et celles produites par le système éducatif (notes, évaluations courantes, examens), et à effectuer des calculs permettant de mesurer l'apport de l'école aux progrès des élèves, de façon à générer des rétroactions locales, réfléchies et immédiates.

Après une phase pilote encourageante, les autorités entendent étendre cette initiative de façon progressive à l'ensemble des écoles du pays. Il existe déjà une équipe nationale, l'étape à franchir maintenant consiste à former les directeurs d'écoles à l'approche GLQA.

- *Renforcer la communication.*

L'un aspects de la gouvernance porte sur la circulation des informations au sein du système, d'une part, et en direction des usagers, d'autre part. Tous les ministères sectoriels ont préparé un site web, la plupart l'ont déjà mis en ligne. Toutefois, au-delà de l'installation d'outils, le développement de

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

la communication demande à être maîtrisé et planifié. Les ministères sectoriels mobiliseront régulièrement des appuis techniques spécialisés, dans le but d'accompagner par étapes l'essor de leurs pratiques et de développer les capacités dans l'élaboration des plans de communication.

- *Développer des mécanismes de prévention des catastrophes.*

Des situations d'urgence (inondations, événements climatiques, afflux de réfugiés) sont susceptibles d'affecter les activités scolaires pendant un temps assez long, si les autorités, par défaut d'anticipation, ne sont pas en mesure d'apporter des réponses pratiques rapides. Il est envisagé la création d'une cellule avec pour mission, entre autres, de coordonner les réponses aux éventuelles situations d'urgence avec l'appui des PTF. Cette structure sera appelée à collaborer avec la direction de la protection civile du Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation.

- *Instituer la culture de la paix par la prévention des conflits, de la violence, de la délinquance, de la toxicomanie et des actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire.*

Il s'agira de développer les services sociaux d'une part pour prévenir les conflits et la violence en milieu scolaire et universitaire et d'autre part pour assurer l'accompagnement psychosocial des enfants en difficulté, à travers :

- le développement des services sociaux dans les établissements scolaires ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la violence, la toxicomanie et la délinquance ;
- la lutte contre les discriminations de genre à tous les niveaux du système éducatif ;
- l'insertion et la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces ;
- la réduction des écarts de scolarisation entre les zones urbaines et les zones rurales.

Objectif spécifique n°6 : Améliorer la transparence dans la gestion des ressources.

Les questions de transparence dans la gestion du système éducatif se posent surtout en matière de participation des communautés et des organisations de la société civile, d'une part, et de gestion des ressources humaines et financières, d'autre part.

**Stratégies**

- *Renforcer la participation des communautés et des organisations de la société civile dans la gestion des écoles et des établissements.*

Le trait dominant de la gestion des écoles est une faible mobilisation sociale et une faible implication des communautés et des organisations de la société civile. A l'origine de celles-ci on peut relever :

- une quasi inexistence de projets d'école / d'établissement ;
- l'inexistence opérationnelle des conseils d'écoles ou d'établissements ;
- l'absence d'accompagnement de l'administration déconcentrée ;
- l'absence de leadership des directeurs d'école qui sont ignorants des textes réglementaires ;
- l'absence de coordination entre les initiatives des organisations de la société civile et l'administration ; toutes choses qui se traduisent par de nombreux dysfonctionnements dans le système scolaire.

Pour y remédier, les mesures suivantes seront prises :

- faire fonctionner les conseils d'école et d'établissement conformément aux dispositions du décret n° 2001 /041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire ;



- systématiser l'élaboration des projets d'école ou d'établissement ;
- renforcer des capacités des parties prenantes (responsables d'écoles, des collectivités territoriales décentralisées, des Associations des parents d'élèves et des Enseignants, des Associations des mères d'enfants, des conseils d'écoles ou d'établissements, etc.) à l'élaboration du plan d'action budgétisé, à l'évaluation du projet d'école, etc. afin qu'ils s'approprient la gestion de l'école ou de l'établissement ;
- renforcer la communication au sein de l'école et avec son environnement ;
- concevoir des outils standards permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire ;
- afficher l'information sur l'utilisation des ressources publiques.
- *Rendre efficace la gestion des ressources humaines.*

Pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines, les autorités espèrent que les mesures prises en vue de réduire les écarts de situation entre les enseignants (prime de zone difficile, logements d'astreinte) permettront aussi de diminuer les pressions que les agents exercent sur les décideurs. Au-delà de ces mesures d'ordre général, l'administration entreprendra :

de densifier le cadre réglementaire régissant la gestion des carrières et des affectations, par exemple par la définition des profils de poste précis pour tous les emplois qui exigent des compétences particulières (postes de direction ou d'inspection, postes administratifs) ;

de multiplier les contrôles de terrain permettant de confronter l'information administrative avec les emplois effectivement occupés par les agents. Le transfert récent de la gestion de la solde dans les ministères sectoriels permettra à l'administration d'apporter des réponses fermes et efficaces aux comportements indécents.

- *Améliorer la gestion des ressources financières.*

En matière de transparence dans la gestion financière, les autorités entendent : limiter autant que possible la circulation d'espèces au sein du système éducatif, en déléguant l'engagement de crédits de fonctionnement (« cartons ») jusqu'à l'endroit où ces crédits seront utilisés ; prendre des textes réglementaires clairs spécifiant les modalités de partage des crédits de fonctionnement entre les établissements administratifs ou d'enseignement ; généraliser progressivement la dynamique des projets d'école ou d'établissement qui améliorent la connaissance que les parents et partenaires externes ont des flux financiers. Une étude préparatoire a été réalisée sur ce terrain<sup>28</sup>, l'administration en a validé les conclusions et réalisera une expérimentation dans une centaine d'écoles.

En toile de fond de ces mesures particulières, les ministères sectoriels continueront à décliner les activités de lutte contre la corruption prescrites à toutes les institutions gouvernementales : activités des cellules de lutte contre la corruption (enquêtes et sanctions), initiatives à résultats rapides menées dans chaque département ministériel par l'inspection générale des services.

Par ailleurs le gouvernement mettra en place un plan de formation des gestionnaires de l'éducation avec l'appui de l'OIF

**Encadré 6 : Réformes majeures en matière de gouvernance et de pilotage.**

- Renforcement de la décentralisation par l'implication des collectivités territoriales dans la gestion des établissements scolaires et des structures de formation ;
- Suppression des maîtres des parents par la contractualisation de ceux recensés dans les écoles ;
- Élimination des enseignants vacataires dans l'enseignement secondaire ;
- Mesures incitatives pour les enseignants en poste dans des zones jugées difficiles ;
- Mise en place d'un système d'information global pour la gestion du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Harmonisation de la structure du système éducatif camerounais ;
- Gestion des flux incluant des passerelles entre le formel et le non formel, ainsi qu'entre les types d'enseignement et de formation ;
- Renforcement de la gestion participative ;
- Mise en place d'un mécanisme de culture de la paix, de prévention et de gestion des catastrophes ;
- Création des commissions de recrutement des maîtres des parents incluant les municipalités, les syndicats d'enseignants, les membres des comités de gestion des écoles, les associations de parents d'élèves

**Encadré 7 : Priorités de la politique sectorielle 2013-2020.**

**Préscolaire :**

- Pour promouvoir le préscolaire et démocratiser davantage l'accès, l'Etat ambitionne dans le nouveau programme de l'Éducation et de la formation de porter le TBS à 50% en 2020 en impliquant les collectivités locales décentralisées et les communautés dans la prise en charge des structures.

**Primaire**

- Poursuivre l'atteinte de la scolarisation primaire universelle :
  - améliorer la qualité des apprentissages des élèves ;
  - réduire les disparités genre/revenu/localisation géographique ;
  - mener des politiques ciblées en faveur de la scolarisation des minorités (Baka, Bororos, enfants de réfugiés, enfants handicapés) ;
  - résorber le stock des maîtres des parents encore existant dans les écoles.

**Enseignement fondamental**

- Engager le chantier de la mise en place d'un enseignement fondamental incluant dans un premier temps le cycle primaire et le sous-cycle d'observation du secondaire à travers la définition d'un socle minimum de connaissances et de compétences et la conduite des études pour maîtriser tous les contours liés à ce concept à partir de 2016 ;
- Parachever la mise en place de l'enseignement fondamental en l'étendant au sous-cycle d'orientation du secondaire à l'horizon 2020 pour accompagner la réforme;
- Mettre en adéquation l'organisation institutionnelle, le fonctionnement et les ressources devant y être utilisées ;
- Mobiliser les parties prenantes de l'éducation (CTD, communautés, PTF, etc.) en vue d'une adhésion à ce changement de paradigme ;
- Mettre en place un réseau d'établissements de l'enseignement fondamental assurant la continuité éducative à tous les enfants dans une approche holistique, diversifiée, inclusive et intégrée à l'éducation de base ;
- Développer des stratégies innovantes de mobilisation des ressources.

**Enseignement secondaire général**

- Accroître l'accès des élèves dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Accroître l'accès des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Renforcer l'enseignement des sciences par la création et l'opérationnalisation de dix lycées scientifiques d'excellence à l'horizon 2020 ;
- Renforcer le système éducatif camerounais en capitalisant les bonnes pratiques des deux sous-systèmes ;
- Supprimer les enseignants vacataires par la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines existantes.

#### **Enseignement technique et formation professionnelle**

Pour faire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle un levier important de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la création des richesses, le gouvernement entend :

- Orienter ses priorités vers le marché de l'emploi à travers des études des besoins de formation, d'analyse des situations de travail, d'écriture des curricula et la création des conditions de leur implantation ainsi que l'appui à l'insertion des jeunes formés ;
- Intégrer l'apprentissage dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle par l'implication des professionnels à la formation et à la certification ainsi qu'à la mise en place de dispositifs de formation par apprentissage ;
- Développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public/privé
- Développer des incubateurs d'entreprises dans les grands établissements ;
- Promotion de l'enseignement professionnel par la création et l'opérationnalisation de dix lycées professionnels d'excellence à l'horizon 2020.

#### **Enseignement supérieur**

- Décentraliser et diversifier l'offre des filières professionnelles à l'enseignement supérieur ;
- Intégrer l'enseignement à distance ;
- Créer des institutions d'enseignement professionnel ;
- Appuyer le développement encadré des établissements d'enseignement supérieur privés ;
- Accroître le nombre d'étudiants, de filles en particulier, dans les filières scientifiques ;
- Accroître la pertinence et l'efficacité interne de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer et améliorer les plateaux techniques ;
- Instaurer l'assurance qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées ;
- améliorer la gouvernance et le management de l'enseignement supérieur à tous les niveaux ;
- créer un système efficace de plans stratégiques et de réformes ;
- promouvoir l'autonomie financière des institutions universitaires publiques,
- Développer un SIGE pour l'ensemble du système éducatif, en commençant par le Primaire.

#### **Alphabétisation et éducation de base non formelle**

- Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés ;

#### **Gouvernance et pilotage**

- Mettre en place un système d'information et de gestion intégré de l'éducation (SIGE) ;
- Enrichir la base de données et le fonds documentaire tel qu'envisagé dans la présente stratégie.



## **CHAPITRE 5 : COÛTS, FINANCEMENT ET SOUTENABILITE DU PLAN.**

Le modèle de simulation élaboré en mars 2013 permet de fonder des prévisions de ressources et de dépenses sur le long terme. Ces prévisions ne comprennent pas les dépenses en capital, ni les ressources qui les couvrent spécifiquement (budget d'investissement public). Elles n'intègrent pas non plus les ressources extérieures.

### **5.1. Coûts et financement à long terme**

Les ressources budgétaires du secteur connaîtront un accroissement régulier passant de 18,3% en 2011 à 22% en 2020. Elles seront mobilisées à travers la pression fiscale et l'amélioration des arbitrages budgétaires intersectoriels en faveur de l'éducation et de la formation, selon les projections suivantes :

**Tableau18 : Rythme d'accroissement des dépenses d'éducation.**

Milliards de FCFA	2011	2014	2015	2016	2020
Recettes publiques	2 101,0	2 564	2 739	2 925	3802
Pression fiscale (%): Recettes / PIB	17,5%	18,2%	18,4%	18,6%	19,5%
Dépenses d'éducation financées sur recettes Etat / recettes	18,3%	19,3%	19,6%	20,0%	22,0%
Dépenses courantes d'éducation (total)	383,6	531,1	583,3	644	923

Millions de FCFA	2011	2014	2015	2016	2020
Ressources nationales pour dépenses courantes d'Education	383 574	494 252	537 317	583 868	836 450
Gap de financement sur dépenses courantes	0	36 848	46 017	60 113	86 791

*Source : Modèle de simulation.*

Ces prévisions sont très encourageantes pour le premier quinquennat de mise en œuvre de la stratégie sectorielle. Le taux de dépendance en 2020, tel qu'il est estimé par le modèle, va s'établir à 9,4 %.

Cela témoigne d'un sous-financement relatif du secteur de l'éducation camerounais.

Toutefois, les hypothèses retenues par le modèle de simulation pour le partage intersectoriel (croissance jusqu'à 22 % puis stabilisation) sont réalistes. Elles résultent de la situation des finances publiques camerounaises en 2013 et dans les quelques années antérieures. Or, cette période a été marquée par des événements conjoncturels qui ont considérablement restreint les perspectives budgétaires des secteurs sociaux :

- la crise des prix alimentaires de 2008-2009 et l'augmentation des prix des carburants ont contraint le gouvernement à des dépenses de soutien.
- des catastrophes naturelles (inondations) ont généré de lourdes charges
- les crises politiques et religieuses dans les pays voisins (RCA, Nigéria, Tchad) ont imposé de lourdes dépenses de sécurité et apporté des flux de réfugiés au Cameroun.

Si de tels événements ne se reproduisent pas et si la conjoncture devient plus favorable, il deviendra possible au gouvernement, les prévisions de croissance économique restant même inchangées par ailleurs, d'augmenter la part sectorielle de l'éducation.

Il est tout aussi possible que les coûts salariaux connaissent, comme c'est souvent le cas, une croissance moins rapide que le PIB.



Enfin, les autorités sectorielles envisagent d'entreprendre des démarches actives de recherche de nouveaux partenaires extérieurs. Les apports extérieurs au secteur éducatif camerounais sont en effet plus modestes que dans beaucoup de pays comparables.

Si, toutefois, les hypothèses les plus pessimistes devenaient réalité, il serait nécessaire d'envisager soit des régulations plus strictes vers la partie haute du système, soit des mécanismes de partage de financement pour les segments du système éducatif qui ne correspondent pas à un droit à l'éducation gratuite.

## 5.2. Coûts et financements à court terme.

Sur le court terme, il est possible d'avancer des prévisions à la fois plus précises et moins incertaines. Ces prévisions intègrent, au-delà des indications du modèle de simulation :

- en dépenses, les dépenses en capital du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur ;
- en ressources, les apports des partenaires techniques et financiers et du budget d'investissement public.

Le plan triennal d'actions budgétisé a intégré ces données jusqu'en 2016. Le tableau suivant montre comment s'établit l'équilibre financier de la stratégie sectorielle pendant cette première phase. Ces calculs ont ajouté au modèle :

- en ressources, les ressources extérieures et les ressources projetées du budget de l'Etat pour les investissements ;
- en dépenses, les dépenses en capital et en renforcements de capacités.

**Tableau 19 : Dépenses courantes et en capital.**

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2014-2016
<b>Coût du programme éducatif (dépenses courantes et en capital, modèle + PATB)</b>				
<b>Coût total</b>	576,06	618,05	680,27	1874,37
<i>dont dépenses en capital</i>	40,35	29,27	30,39	100,01
Financement domestique	535,12	580,43	629,35	1744,89
Appui Extérieur	27,35	27,02	27,02	86,47
Besoins de financement (en milliards de FCFA)	23,59	10,60	23,89	43,01
Besoins de financement en %	2,36	1,72	3,51	2,29
GPE				25,99
GAP résiduel en milliards de FCFA				17,02
GAP résiduel en %				0,91
<b>Coût du programme Education de Base (dépenses courantes et en capital, modèle +PATB)</b>				
<b>Coût total</b>	250,87	259,05	295,56	805,48
Financement domestique	221,82	234,19	263,66	719,68
Appui Extérieur hors GPE	18,47	18,14	18,14	54,75
Besoin de financement (en milliards de FCFA)	10,58	6,72	13,76	31,06
% besoin financement	4,22	2,59	4,66	3,9%
GPE	11,0	8,5	6,6	26,67
% GPE	4,4%	3,3%	2,2%	3,3%
GAP résiduel (en milliards de FCFA)	-0,37	-1,75	7,18	4,39
% GAP résiduel	-0,15%	-0,67%	2,43%	0,54%

*Source : Modèle de simulation et PTAB.*

Pour l'ensemble du secteur éducatif, le besoin résiduel de financement s'établit à 0,91 % des coûts totaux.

Ce gap non couvert en début de période ne présente pas de caractère alarmant et résulte pour l'essentiel de dépenses en capital dans la partie haute du système éducatif. Il pourrait être couvert par de nouveaux appuis extérieurs ou par une augmentation du budget d'investissements publics (on sait que le partage sectoriel de ce budget d'investissement n'est pas figé et qu'il varie en fonction des grands projets de construction approuvés par le gouvernement). A défaut, le rythme de ces dépenses en capital pourrait être affecté, sans que cela constitue une menace lourde sur les équilibres financiers.

Pour l'éducation de base, le besoin résiduel de financement est estimé à 4,39 milliards de FCFA de 2014 à 2016, soit 0,54% des dépenses. Cette estimation prend en compte les nouvelles intentions de financement des partenaires au développement. Ce qui conduit à l'équilibre financier du programme sous-sectoriel.

### **5.3. Stratégie de mobilisation et d'affectation des ressources.**

Des stratégies innovantes de financement du secteur sont envisagées. Il s'agira de manière opérationnelle de :

- donner une existence juridique au groupe local de l'éducation (GLE) et de susciter la participation de nouveaux partenaires au financement de l'éducation.
- mettre en place un cadre réglementaire permettant la perception par les établissements scolaires des produits de leurs éventuelles activités lucratives (produit des activités des établissements techniques ou professionnels, produit des activités génératrices de revenus des autres établissements) ;
- mettre en place de nouvelles stratégies de dépenses permettant de faire des économies d'échelle. A titre d'illustration, l'utilisation optimale des enseignants dans le secondaire permettra de faire des économies de près de 10 milliards de FCFA et d'équilibrer l'affectation des ressources intra sectorielles pour investir dans la qualité. Cette amélioration de la gestion a été modélisée, elle permet de financer l'augmentation prévue des effectifs du cycle avec une augmentation moins que proportionnelle de la masse salariale. Le MINEDUB avait réalisé une économie de ce type par sa politique réussie de réduction des redoublements entre 2006 et 2011.

Le financement de l'éducation résulte d'apports multiples et à des degrés variés. Au rang des contributeurs figurent l'Etat, les CTD, les PTF, les acteurs privés, les milieux socioprofessionnels les APEE et les ménages. Compte tenu de ce que « *l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat* », ce dernier est le principal pourvoyeur de ressources à l'Education. Les différents apports se déclinent ainsi qu'il suit :

**Au Niveau du Préscolaire, l'Etat :**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

- assurera la sensibilisation des communautés et des CTD qu'il subventionnera pour la mise en place des CPC en zone rurale ;
- encouragera l'implication des autres partenaires à y investir à l'instar de l'UNICEF ;
- encouragera l'initiative des opérateurs privés pour le financement du volet formel du préscolaire dans les centres urbains au moyen de subventions.

**Au niveau du primaire et de l'enseignement fondamental**

Au regard du caractère obligatoire et gratuit de ce niveau d'enseignement qui reste sa priorité, l'essentiel du financement sera assuré par l'Etat qui reste cependant ouvert à tout concours extérieur à l'instar de celui du PME. Il s'engage à porter son financement de 36 % en 2011 à 45% (moyenne régionale) à l'horizon 2020.

Il est du reste possible que ces estimations soient bientôt révisées. En effet, la déconcentration fonctionnelle de la solde auprès des ministères employeurs, en particulier le MINESEC, va se traduire par un apurement des fichiers. Or, on sait que de nombreux enseignants du secondaire ont été recrutés pendant la période de l'ajustement structurel puis détachés dans d'autres administrations, tout en restant identifiés à la solde comme professeurs. L'apurement des fichiers bientôt gérés directement par le MINESEC permettra une estimation réelle de la masse salariale du secondaire en diminution par rapport aux estimations actuelles. En conséquence, la part réelle des financements dévolue au primaire sera sans doute supérieure à son estimation actuelle.

L'option de l'Etat est de réduire autant que faire se peut les contributions des ménages à ce niveau d'enseignement. Toutefois, la participation des ménages au fonctionnement de l'éducation pourra se faire le cas échéant à travers les APEE et sera tournée vers l'amélioration de la qualité. De même, tout parent qui le souhaite et qui en a les moyens, a la latitude d'inscrire son enfant dans une institution privée de son choix.

Le caractère obligatoire et partant, prioritaire du primaire sera progressivement étendu au premier cycle du secondaire (enseignement fondamental). Les apports de l'Etat seront prioritairement orientés vers l'accroissement de l'accès et l'amélioration de la qualité.

L'intervention de l'Etat consistera principalement ici en :

- la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements ;
- l'appui au fonctionnement des établissements ;
- le financement des dépenses pédagogiques et de personnel.

**Au niveau de l'enseignement secondaire de second cycle et de la formation professionnelle**

Le financement sera en partie assuré par l'Etat, particulièrement pour ce qui est :

- des infrastructures et des équipements ;
- du fonctionnement des établissements ;
- des dépenses pédagogiques et de personnel.

Il est attendu qu'à ce niveau les acteurs privés et les milieux socio-professionnels prennent une part importante au développement de ces deux segments du système éducatif. Les premiers interviendront dans la création et le fonctionnement des structures d'éducation et de formation, et les se-



conds, dans l'élaboration des programmes, les ateliers pour la formation pratique des apprenants, la formation en alternance, la certification, etc. Les taxes préconisées au bénéfice de l'éducation et de la formation pourront contribuer à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des formations offertes.

#### **Au niveau de l'enseignement supérieur**

L'Etat financera une partie des besoins à travers des subventions et des allocations budgétaires d'investissement au bénéfice des Universités. Il maintiendra aussi sa politique d'assistance aux cibles vulnérables et de promotion de l'excellence. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge les dépenses liées aux salaires, au renforcement du personnel, aux programmes de développement et à la recherche. Les stratégies à mettre en œuvre dans ce secteur porteront sur les éléments suivants :

- la création d'un fonds compétitif alimenté par des contributions publiques et privées, géré par l'Agence pour la Modernisation des Universités, pour promouvoir la recherche universitaire et l'innovation pédagogique. Un texte précisera les modalités de son organisation et de son fonctionnement ;
- l'implication des institutions d'enseignement supérieur publiques dans la recherche de financements complémentaires. Ceci emportera une intensification des activités génératrices de revenus (AGR) à l'exemple de l'Université/entreprise ;
- la mise en place d'un mode de financement par objectif, basé sur la contractualisation entre l'Etat et les institutions, avec des mécanismes d'évaluation des résultats ;
- la rationalisation des contributions des bénéficiaires directs de l'enseignement supérieur en modulant les taux des droits d'inscription des étudiants en fonction de certaines formations professionnelles ;
- la rationalisation des contributions des bénéficiaires institutionnels au développement de l'enseignement supérieur en sensibilisant les départements ministériels et collectivités publiques à intégrer les composantes de développement des ressources humaines dans leur plan de formation, en y intégrant des provisions de mise en œuvre par l'enseignement supérieur.

**Au niveau de l'alphabétisation et de l'Éducation de Base Non Formelle**, le financement sera assuré par l'Etat et les PTF.

L'apport des PTF sera aussi d'une grande importance pour le secteur de l'éducation et de la formation à tous les niveaux en termes d'investissements, de renforcement des capacités des ressources humaines, d'élaboration des curricula, etc. Des revues sectorielles annuelles et des concertations diverses offriront l'occasion d'évaluer cet apport.

**TROISIEME PARTIE : CADRE OPERATIONNEL  
DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
STRATEGIE**

## **CHAPITRE 6 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE**

### **6.1 Cadre de mise en œuvre.**

La stratégie du secteur de l'éducation sera coordonnée au niveau interministériel par le Comité de pilotage chargé de la coordination et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre désigné « Le Comité » Cf. Arrêté N°134/PM du 13 août 2010 et placé sous l'autorité du Ministre en charge de la planification. Ce Comité est appuyé par deux organes techniques : la Cellule Opérationnelle et le Secrétariat Technique qui sera transformé en Secrétariat Permanent(SP).

Au niveau des ministères sectoriels, cette mise en œuvre sera assurée par les Comités PPBS qui comprendront en outre les représentants non étatiques concernés. Il s'agira au sein des ministères de décliner la stratégie du secteur en stratégie à périmètre sous sectoriel. La mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles nécessitera la définition de programmes résultant des axes stratégiques retenus. Les dits programmes seront ensuite traduits en composantes et sous-composantes renfermant des activités selon le schéma défini par le nouveau régime financier de l'Etat du Cameroun (budget programme).Le suivi de la mise en œuvre sera placé sous la responsabilité des Comités internes PPBS. Les attributions de ces Comités sont consignées dans la circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009.

En outre, sur le plan transversal, une stratégie thématique se rapportant à un phénomène transversal touchant plusieurs sous-secteurs sera coordonné par un Comité de suivi/évaluation dénommé « Le Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie thématique » et sera composé du Comité PPBS du Ministère en charge de la planification élargie aux autres partenaires clés y compris les partenaires non étatiques intervenant dans le secteur.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la stratégie, une équipe programme sera mise en place au sein de chaque Ministère aux niveaux central et déconcentré pour assurer l'efficacité du suivi/évaluation de sa mise en œuvre.

### **6.2. Plan de mise en œuvre.**

Le plan de mise en œuvre développé sous la forme de matrice, s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus et présente :

- les programmes et projets;
- les indicateurs de suivi ;
- les critères de priorisation des projets ;
- les départements ministériels responsables.

#### **Programmes et projets.**

L'approche méthodologique utilisée pour identifier les programmes et projets a consisté à s'appuyer sur l'arbre à problèmes dont la déclinaison a servi de fil conducteur à l'élaboration du diagnostic. En convertissant les contraintes du premier ordre, on a obtenu les objectifs stratégiques ; les contraintes du second ordre ont donné lieu aux actions et enfin les contraintes du troisième ordre ont donné lieu aux différentes activités, structure conforme au budget programme du Cameroun.

#### **Indicateurs de suivi.**

Pour chaque projet, on définira un ou des indicateur(s) objectivement vérifiable(s). Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque projet que de l'ensemble du programme en agrégation.

#### Critères de priorisation des projets.

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des projets qui peuvent concourir au même objectif, un critère de priorisation a été défini pour sélectionner les actions et les activités. Chaque département ministériel prépare un Plan d'Actions Prioritaires(PAP) validé par le Comité Inter Ministériel de validation des Programmes que président les Ministres des Finances et de l'Economie.

#### 6.3. Aspects organiques.

La stratégie du secteur de l'éducation sera coordonnée au niveau interministériel par le Comité de pilotage chargé de la coordination et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre, désigné « Le Comité »<sup>29</sup>, placé sous l'autorité du Ministre en charge de la planification. Ce comité est appuyé par deux organes techniques : la Cellule Opérationnelle et le Secrétariat Technique (Secrétariat Permanent).

La Cellule Opérationnelle est composée de douze Secrétaires Généraux de ministères concernés par le développement de l'éducation. Elle est présidée par le Secrétaire Général du MINEPAT et se réunit tous les trois mois et en cas de besoin. Son rôle relève de l'orientation politique de la stratégie sectorielle. Elle assure le relais des constats ou les prévisions des administrations du Secrétariat Technique et les décideurs gouvernementaux.

Le Secrétariat Technique est rattaché au MINEPAT, il est composé du Secrétaire Technique et de 3 Secrétaires Techniques adjoints ainsi que de 5 experts sous-sectoriels. Jusqu'à présent, le Secrétariat Technique n'a pas de locaux propres, et ses membres n'y sont pas employés à plein temps. Ils continuent d'occuper une fonction dans l'un des ministères sectoriels. Les autorités entendent faire évoluer le Secrétariat Technique vers un Secrétariat Permanent, une structure spécialisée dont le personnel permanent serait entièrement détaché.

Au niveau des ministères sectoriels, la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par les Comités PPBS<sup>30</sup> (planification, programmation, budgétisation, suivi). Ces Comités sont pilotés par les Secrétaires Généraux. Ils comprennent dans chaque ministère : le directeur de la planification, le directeur des ressources financières, le chef de cellule de suivi et de toute personne désignée. Ils s'assurent le concours des cadres en tant que de besoin. Ils travaillent sur la base d'un calendrier annuel. L'instauration des comités PPBS correspond à la volonté du gouvernement d'améliorer le processus de préparation budgétaire et de l'orienter vers la pratique des budgets-programmes, permettant la mise en relation des demandes de crédits et des objectifs sectoriels. Cette façon de procéder donne une bonne garantie de mise en relation entre les stratégies sectorielles et les mécanismes de préparation budgétaire.

La coordination entre les ministères et les PTF revient aux revues sectorielles, organisées sur une base annuelle et donnant lieu à l'examen de rapports d'exécution matérielle et financière consolidés par le SP, ainsi qu'à la validation des plans d'actions annuels. Pour renforcer cette coordination, les autorités envisagent créer, de concert avec leurs partenaires, des groupes thématiques au sein du Groupe Local d'Education(GLE), dont la mise en place sera formalisée par le MINEPAT.

<sup>29</sup> Créé par l'Arrêté N°134/PM du 13 août 2010.

<sup>30</sup> Les attributions des Comités PPBS internes sont consignées dans la circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009.



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**6.4. Aspects fonctionnels.**

Trois entités se partageront les responsabilités à mener dans le cadre de la coordination des aspects fonctionnels du secteur : (i) les comités PPBS élargis, les directions des ressources financières des ministères sectoriels et le secrétariat technique. Les actions et les responsabilités sont réparties ainsi qu'il suit :

**Tableau 20 : Aspects de mise en œuvre de la stratégie.**

Action:	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation des plans d'actions)	Comités PPBS et chefs de division de planification des 5 ministères sectoriels
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	Directeurs de la planification des ministères sectoriels sous la coordination du Secrétariat Technique
Consolidation des plans d'actions annuels	Secrétariat Technique
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	Secrétariat Technique pour les activités transversales, directions techniques des ministères dans les autres cas
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination)	Secrétariat Technique Division de la planification, chaque ministère
Exécution financière (sur Budget Général)	Direction des ressources financières des ministères sectoriels, avec suivi financier des décaissements par le Secrétariat Technique
Exécution financière (sur projets)	Structures de gestion des projets
Rapportage de l'exécution matérielle	Secrétariat Technique
Rapportage de l'exécution financière	Secrétariat Technique
Dialogue politique et animation des revues sectorielles	Secrétariat Technique et Cellules PPBS

Le rapport d'exécution matérielle annuelle comprendra dans une annexe la liste des initiatives prises à la suite de recommandations faites par des études de l'année antérieure, après qu'elles auront été validées.



## **CHAPITRE 7 : DISPOSITIFS DE SUIVI/EVALUATION**

### **7.1. Modalités de suivi.**

Cette approche sera essentiellement participative pour permettre aux différentes parties prenantes de se concerter régulièrement sur le niveau de réalisation des actions programmées, d'une part, et sur l'évaluation de leurs résultats ainsi que de leurs impacts, d'autre part. Ce suivi se fera par sous-secteur, par département ministériel à travers la chaîne PPBS, des revues sectorielles annuelles avec les PTF, des réunions trimestrielles de concertation avec le Groupe Local Education (LEG) et des discussions thématiques. Ce suivi participatif sera conduit au travers des indicateurs pertinents définis dans la stratégie et des indicateurs de processus définis dans les plans d'actions prioritaires (PAP). Le dispositif de suivi ministériel devra être ascendant et descendant pour permettre la circulation rapide des informations.

Les principales activités de suivi participatif comprennent les opérations suivantes :

- l'élaboration d'un document de suivi ;
- le recueil permanent d'informations sur la mise en œuvre des programmes ;
- l'analyse périodique des données recueillies et la production des rapports de suivi ; et
- la dissémination des rapports de suivi à toutes les parties prenantes.

De manière spécifique, les principales activités de suivi sont récapitulées ci-dessous :

**Suivi régulier** au sein des services d'exécution : la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le biais de réunions structurées, organisées au sein des différents services, sur la base des objectifs et des indicateurs des plans de travail issus du plan d'action approuvé. Des dispositifs de suivi similaires seront mis en place au niveau déconcentré de la gestion.

**Suivi périodique** réalisé par le ST : des rapports de performance, courts et normalisés, seront rédigés par les mêmes services à intervalles réguliers à l'aide des directives et des outils fournis par le Comité de suivi. Les rapports seront soumis à la Cellule Opérationnelle et au Comité de Pilotage qui jugeront des progrès, examineront les contraintes et recommanderont des mesures correctives. Des rapports réguliers seront demandés aux unités de gestion déconcentrées.

**Revue sectorielle annuelle**, réalisée avec les parties prenantes : le ST prépare un rapport annuel consolidé sur les performances. Celui-ci sert de document de base à la revue sectorielle conjointe qui évaluera les réalisations et les insuffisances et définira des améliorations. Chaque revue sectorielle conjointe sert d'intrant au plan d'action annuel de l'année suivante (y compris pour le budget). Le rapport annuel se fera sur le même modèle que le plan annuel, il comprendra les données de coût unitaire, de quantité et de coût global des différentes activités, ainsi que des informations sur les progrès de la réalisation des objectifs définis par la stratégie sectorielle de l'éducation. Les mêmes indicateurs seront systématiquement mesurés d'une revue annuelle à l'autre.

### **7.2 Evaluation de la stratégie.**

Il est préconisé deux types d'évaluations :

**Une évaluation à mi-parcours** : elle permet de voir la cohérence des objectifs fixés avec le niveau de réalisation atteint et peut conduire si besoin est à la révision de la stratégie avant terme, dans certaines circonstances liées aux changements de l'environnement géopolitique, affectant l'orientation des politiques du secteur, à la révision des cadres stratégiques plus globaux tels que la Vision du Développement à long terme ou le DSCE, etc. ;

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**L'évaluation à la fin de la période de mise en œuvre :** elle consistera à analyser le bienfondé de la stratégie elle-même et à apprécier les activités menées par rapport aux objectifs visés.

Elle consiste en :

- l'analyse de la pertinence des programmes et actions inscrits au regard des objectifs ;
- l'exécution des budgets ;
- l'examen des effets induits de la mise en œuvre de la stratégie.

**7.2.1. Modes d'évaluation.**

L'évaluation interne se fera au niveau ministériel par les structures responsables de la mise en œuvre.

L'évaluation externe sera coordonnée par le Ministère en charge de la planification.

**7.2.2. Outils de suivi/évaluation.**

Il est recommandé :

- Un manuel de procédures ;
- Les tableaux de bord des indicateurs figurant dans les PAP ;
- Les fiches de suivi-évaluation de réalisation des activités ;
- Les rapports annuels des activités ;
- Les outils juridiques légaux ou réglementaires ;
- les rapports d'état de la mise en œuvre de la stratégie ou du programme.

*Le Manuel de procédures :* élaboré avec la participation et la validation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets, il sera un document consacré principalement à la gestion des ressources humaines, budgétaires et financières. Il permettra la codification de toutes les interactions usuelles afin de régir de manière homogène, les différentes interpellations dont ces structures feront l'objet.

*Les fiches de suivi-évaluation :* elles seront élaborées aussi bien sur le plan macro (secteur global, ministère) que sur le plan micro (programmes et projets). Elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.

*Les plans d'actions :* ils permettront de structurer le fonctionnement annuel des organes de coordination et de suivi/évaluation.

*Le système d'information :*

Le Comité de pilotage de la stratégie s'attèlera à mettre en place un système d'information pour l'évaluation et la mise en œuvre de la stratégie. Cette activité consistera à créer une plateforme d'informations organisée autour des objectifs et des indicateurs définis dans la stratégie. Dans le contexte de la décentralisation qui est le nôtre, ce système devra intégrer le souci de la remontée des informations relatives aux actions et activités exécutées au niveau local.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**7.2.3 Indicateurs de suivi/évaluation.**

**Indicateurs sur l'accès et l'équité.**

INDICATEUR	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
<b>PRESCOLAIRE</b>				
TBS	27,1	33	40	Modèle
PART DES FILLES	42	46	51	L'égalité est à 51
PART DES RURAUX	38 (RESEN p.38 + calcul)	44	51,8	Idem (RESEN p.38 + calcul)
EFFECTIFS COMMUNAUTAIRE DU	6,4	21,6	46,6	Modèle (milliers)
<b>PRIMAIRE</b>				
TAP	70,8	84,1	100	Gros écart avec valeurs RESEN (83, p. 41, 81,3 p. 34 77,4 Filles et 83,5 Garçons p.42)
TAP FILLES	67,4	83	100	
TAP CENTRE LITTORAL / TAP SEPTENTRION	1,798	1,6	1	RESEN P 176 / Les primes de zone commencent en 2016, pas d'effet attendu avant
<b>SECONDAIRE</b>				
Taux de transition CM2- 6 <sup>ème</sup>	69,3	78	85	Valeurs du modèle Indicateurs à examiner ensemble : éviter le risque d'une amélioration de la transition par dégradation de la qualité d'accueil
Ratio élèves par division 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire (2 <sup>nd</sup> cycle fondamental)	67,4	50	50	
Taux de promotion fin 3 <sup>ème</sup> /F4 en secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle général	68	46,1	32,7	Même examen comparé
Ratio élèves par division 2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire	65,8	63,1	60,5	
Ecart-type des TBS régionaux 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	0,215	0,108	0	
Ecart-type des TBS régionaux 2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire	0,156	0,078	0	
Indice de parité genre 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	0,887	0,944	1	
Indice de parité genre 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	0,754	0,877	1	
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
Nombre total d'apprenants, public	13300	29747	27243	modèle
% de sortants 1er cycle intégré dans le CFPR	1,4	10	18	modèle
<b>SUPERIEUR</b>				
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1228	2100	2100	
Part des Filles	41%	43%	46%	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Indicateurs sur la qualité et la pertinence**

INDICATEUR	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
<b>PRESCOLAIRE</b>				
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Animateurs CPC formés, nombre	0	200	600	Valeur 2016 dans le PTAB
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>				
% de conformité à vingt points du cahier des charges des CPC	ND	66 %	66 %	Rapport spécial IA consolidé par IG 2016 et 2021
<b>PRIMAIRE</b>				
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Livres : ratio nb livres/élèves	0,24	3	3	
% écoles publiques dans lesquelles ratio élèves/DP au CP est > 70	19%	10%	0	
Ratio élèves/maître	54	51	51	modèle
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>				
Redoublement	12%	5%	5%	modèle
Pourcentage de lecteurs muets, incapables de lire la moindre syllabe en 2 <sup>ème</sup> année, test standardisé type EGRA	ND	20	10	
Pourcentage d'enfants en grande difficulté de lecture en 5 <sup>ème</sup> année, test standardisé	49	25	10	
Résultat aux examens de sortie du primaire, moyenne nationale	80%	90%	100%	Admis / effectifs CM2
Résultat aux examens de sortie du primaire, % d'écoles publiques ayant moins de 30 % de reçus	6%	3%	0%	Admis/inscrits
<b>SECONDAIRE</b>				
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Ratio élèves/DP, cycle d'orientation	74	60	60	Modèle
Ratio élèves/DP, sous-cycle d'orientation, région la moins favorisée	ND			
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>				
Taux de survie au collège	70,4	77	85	Dernière année N/ 1 <sup>ère</sup> année N-4 (5)
Taux de survie au lycée				Dernière année N/ 1 <sup>ère</sup> année N-3 (2)
Redoublement	9,7%	9,7%	9,7%	modèle
Résultat aux examens de sortie du collège (enseignement fondamental), % d'établissements publics ayant moins de 30 % de reçus	ND			

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Existence d'un cadre national de qualifications et certifications	N	0		O/N
Fonctionnement du centre national d'ingénierie de formation	N	0		O/N
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>				
Taux d'insertion sortants des centres sectoriels de formation professionnelle	ND	75 %	75 %	
Taux d'insertion des sortants des centres de formation aux métiers	ND	75 %	75 %	
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>				
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Part des filières d'enseignement général	81 %	70 %	70 %	Modèle
Ratio étudiants/enseignants (filières générales)	64	55	55	
Ratio étudiants/enseignants (filières techno. & professionnelles.)	25	35	35	
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>				
Proportion des sortants/entrants dans les universités d'Etat	0,29	0,43	0,60	Modèle Sc4 Ligne 937

**Indicateurs sur la gouvernance et le pilotage.**

INDICATEURS	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
<b>INDICATEURS DE PROCESSUS</b>				
Déconcentration fonctionnelle de la gestion de la solde achevée (solde de base et accessoires)	N	0	0	O/N
Primes de zone difficile payées, primaire	N	0	0	O/N
Profils de poste publiés sur les postes hors craie	N	0	0	O/N
Profil des candidats et des recrutés sur postes hors craie publiés	N	0	0	O/N
SIGE : diffusion du plan d'activités pour le développement du SIGE	N	0		O/N
SIGE : création de la structure interministérielle	N	0		O/N
Gestion financière : part des budgets de fonctionnement faisant l'objet d'un transfert d'espèces entre un service administratif et un établissement			0 %	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

INDICATEURS DE RESULTATS				
Nouveaux enseignants du primaire affectés dans des arrondissements dans lesquelles le REM est < à 0,8 REM moyen national	ND	0	0	
REM moyen dans les 40 arrondissements les moins favorisés / REM moyen national			1,2	
Non-enseignant/enseignant, secondaire	1/6	1/12	1/12	Modèle

**Indicateurs sur le coût et le financement.**

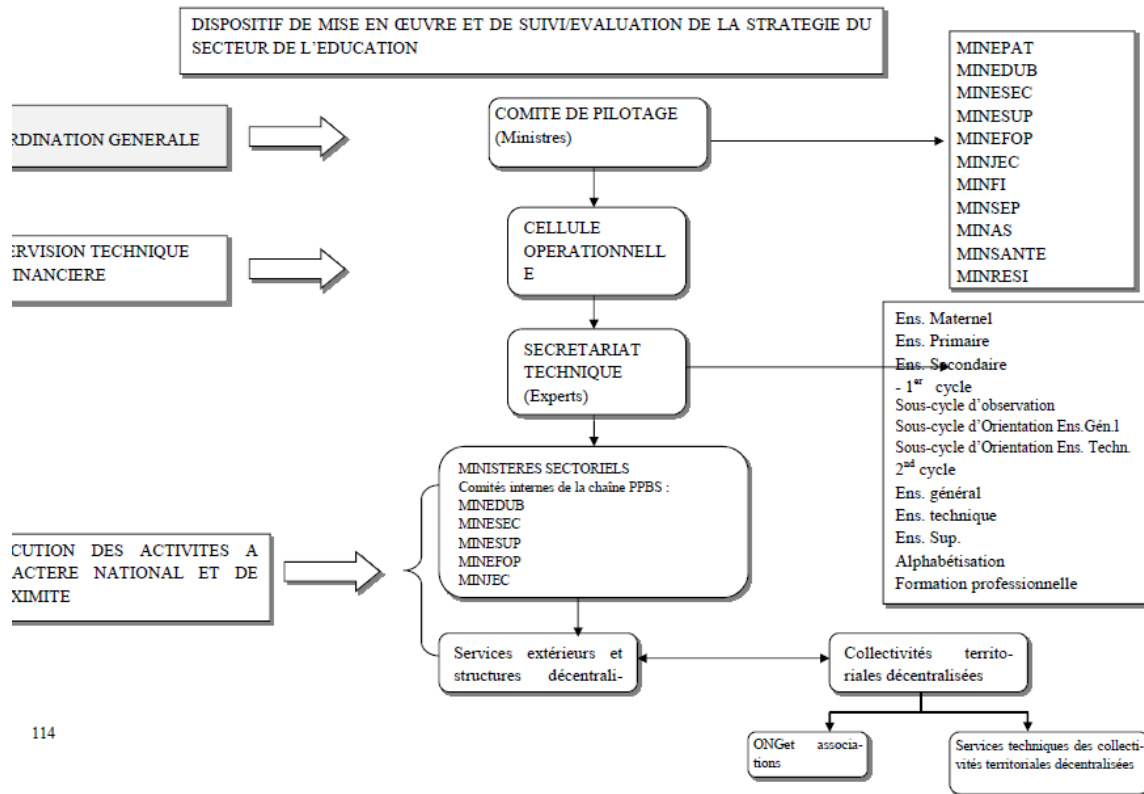
Développer une stratégie efficace de mobilisation des ressources				
% de ressources publiques allouées à l'éducation	18,3	20	22	modèle
% dépenses courantes hors salaire / dépenses courantes totales, primaire	30	29	30	modèle



# Gouvernance de l'éducation en Afrique : Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

Graphique 1 : dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**7.3. Cadre de concertation et de partenariat avec les donateurs.**

La validation et l'adoption du Document de Stratégie du secteur éducatif consacreront la vision unique du secteur de l'éducation et de la formation. Le Gouvernement et les partenaires au développement disposeront d'un cadre de référence unique susceptible de guider toutes les actions engagées et toutes les ressources vers les objectifs bien définis. Cette logique devra s'étendre dans les régions, afin de reconstruire la cohérence d'ensemble au niveau décentralisé. L'exercice consistera à décliner les objectifs nationaux à l'échelle régionale, à identifier les projets correspondants et à planifier les actions à mettre en œuvre.

A cet effet, les initiatives de développement du secteur engagées par chaque acteur devront impérativement mentionner, pour être validées, la cohérence des actions envisagées avec la Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

**7.3.1. Coordination des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre.**

Par le passé, chaque sous-secteur évoluait de façon isolée, mettant ainsi à mal la cohérence inhérente même au système d'éducation et de formation. Il est à souhaiter pour l'avenir, une meilleure synergie des actions pour tous les niveaux d'enseignement, étant entendu que les extrants d'un niveau sont les intrants du niveau supérieur. Cette synergie devra être impulsée et structurée à l'intérieur d'une coordination régionale des services déconcentrés des ministères en charge de l'Éducation et de la formation.

**7.3.2. Équité et approche participative.**

La réduction des inégalités de toutes sortes impose à tous les niveaux de garantir des chances égales d'accès aux services éducatifs. Aussi l'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative à la stratégie du secteur éducatif constitue-t-elle l'un des éléments clés de sa réussite.

Prenant appui sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le cadre partenarial entre le Gouvernement et les pays donateurs devra être régi par les principes suivants :

*- Principe 1 : Partage avec les partenaires des objectifs et buts à atteindre annuellement :*

En début de chaque année budgétaire (février-mars), le comité de mise en œuvre, en concertation avec les partenaires et conformément au plan d'action décennal, arrête et cale la programmation des activités de l'année. Il est aussi défini à cette occasion les échéances pour l'évaluation annuelle.

*- Principe 2 : Harmonisation des procédures financières et administratives :*

L'impératif de l'alignement implique pour les donateurs de s'appuyer sur les procédures du pays récipiendaire. A ce titre, les partenaires devront s'engager clairement à :

lier leur financement à une série unique de conditions et /ou à un ensemble d'indicateurs tirés du cadre logique ;

utiliser autant que cela est possible les structures institutionnelles (en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, d'élaboration de cadres de résultats et de suivi) du pays récipiendaire.

Par ailleurs, afin d'atteindre une plus grande efficacité collective, les pays donateurs à Paris se sont engagés à mettre en place dans le pays récipiendaire des dispositifs communs pour la planification,



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

le financement (ex. montages financiers conjoints), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide.

*- Principe 3 : systématisation des consultations régulières.*

Les membres du cadre doivent se rencontrer régulièrement en réunion de cabinet (périodicité mensuelle), en mission conjointe (tous les 6 mois) et de manière ponctuelle lorsque le besoin se fait sentir. Ces consultations ont pour but de faire le point sur l'évolution des actions menées et d'apporter des solutions diligentes aux problèmes de terrain.

*- Principe 4 : suivi-évaluation conjoint.*

Il s'agit pour le Gouvernement et les PTF de s'assurer que les objectifs-cibles sont atteints ou sont en voie de l'être. Ainsi, selon un calendrier défini de commun accord, toutes les parties (Gouvernement et donateurs) conduisent ou supervisent ensemble les missions de suivi/évaluation à travers la mesure des indicateurs préalablement définis et arrêtés de manière consensuelle.

*- Principe 5 : partage de l'information.*

Les pays donateurs devront aider le pays récipiendaire à améliorer la prévisibilité des apports d'aide en lui fournissant les termes des engagements pluriannuels. Pour sa part, le pays récipiendaire devra s'engager à publier les informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget d'une part et à faire connaître aux partenaires de façon régulière l'état d'avancement des réformes institutionnelles, d'autre part.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Publications :**

MINESEC : Annuaires statistiques 2009/2010, 2010/2011 ;  
MINESEC : Rapports d'analyse 2009/2010, 2010/2011 ;  
MINEDUB : Annuaires statistiques 2009/201, 2010/2011 ;  
MINESUP : Annuaire thématique de l'Enseignement Supérieur, 2011 ;  
MINEPAT : Guide méthodologique de Planification stratégique au Cameroun ;  
MINEPAT : Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;  
MINEPAT : Cameroun, vision 2035 ;  
MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP, UNESCO : Draft de Document de stratégie sectorielle de l'Éducation;  
Rapport d'état sur le système éducatif national, 2013.

**Textes législatifs :**

Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996 ;  
Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun ;  
Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;  
Loi n° 2004/22 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ;  
Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;  
Loi n° 2012/014 du 21 décembre portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

**Textes réglementaires :**

Décret n° 2000/359 du 5 décembre 2000 statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Éducation Nationale ;  
Décret n° 2001 /041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Tableau 21: Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2010/2011**

	Garçons	Filles	Total	IPS
Cameroun	28,2%	29,4%	28,8%	1,04
Adamaoua	11,2%	11,2%	11,2%	0,99
Centre	50,1%	52,8%	51,4%	1,05
Est	28,2%	30,2%	29,2%	1,07
Extrême-Nord	3,8%	4,0%	3,9%	1,06
Littoral	43,8%	47,3%	45,4%	1,08
Nord	6,2%	6,1%	6,1%	0,99
Nord-Ouest	32,4%	34,5%	33,4%	1,06
Ouest	34,0%	35,1%	34,6%	1,03
Sud	27,8%	29,7%	28,8%	1,07
Sud-Ouest	30,4%	32,7%	31,5%	1,08

**MINEDUB**

**Tableau 22: Demande potentielle pour le préscolaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions du pays**

	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	30 272	31 115	61 387
Centre	109 757	105 096	214 853
Est	24 637	23 764	48 401
Extrême-nord	106 375	104 936	211 311
Littoral	90 807	83 908	174 716
Nord	62 107	63 027	125 134
Nord-ouest	55 298	54 490	109 788
Ouest	55 206	53 401	108 607
Sud	21 423	21 075	42 498
Sud-Ouest	43 163	40 653	83 816
<b>Cameroun</b>	<b>599 045</b>	<b>581 466</b>	<b>1 180 511</b>

**Tableau 23: Population d'enfants scolarisables au primaire en 2010/2011**

Année 2010/2011 Régions	Population scolarisable (6-11ans)		
	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	85 454	82 325	167 779
Centre	292 600	284 493	577 093
Est	96 826	93 412	190 238
Extrême-Nord	301 707	285 977	587 684
Littoral	202 716	196 588	399 304
Nord	174 277	167 735	342 012
Nord-Ouest	152 904	147 164	300 067
Ouest	161 893	155 219	317 112
Sud	60 176	55 978	116 154
Sud-Ouest	116 623	112 461	229 083
<b>Cameroun</b>	<b>1 645 175</b>	<b>1 581 351</b>	<b>3 226 526</b>

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

MINESEC

**Tableau 14: Demande potentielle pour l'enseignement secondaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions**

Régions	Enfants de 12 à 15 ans (Demande potentielle au 1 <sup>er</sup> cycle)			Enfants de 16 à 18 ans (Demande potentielle au 2 <sup>nd</sup> cycle)			Enfants de 12 à 18 ans		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Adamaoua	53 962	56 335	110 297	36 691	33 202	69 893	90 653	89 537	180 190
Centre	167 460	165 677	333 137	127 227	121 676	248 903	294 687	287 353	582 040
Est	41 557	45 412	86 969	29 700	27 035	56 735	71 257	72 447	143 704
Extrême-Nord	179 760	199 164	378 924	113 643	109 668	223 311	293 403	308 832	602 235
Littoral	128 586	125 027	253 613	101 534	96 577	198 111	230 120	221 604	451 724
Nord	91 736	100 315	192 051	66 071	57 027	123 098	157 807	157 342	315 149
Nord-Ouest	119 511	123 300	242 811	77 458	75 115	152 573	196 969	198 415	395 384
Ouest	114 513	119 093	233 606	73 885	69 756	143 641	188 398	188 849	377 247
Sud	31 670	34 962	66 632	23 987	24 791	48 778	55 657	59 753	115 410
Sud-Ouest	77 827	81 791	159 618	53 488	53 077	106 565	131 315	134 868	266 183
<b>Ensemble</b>	<b>1 006 582</b>	<b>1 051 076</b>	<b>2 057 658</b>	<b>703 684</b>	<b>667 924</b>	<b>1 371 608</b>	<b>1 710 266</b>	<b>1 719 000</b>	<b>3 429 266</b>

MINESUP

**Tableau 25: Demande potentielle pour l'enseignement supérieur en 2010/2011 par sexe et suivant les régions**

2010/2011	Filles	Garçons	Total
ADAMAOUA	106 341	85 918	192 259
CENTRE	148 997	134 347	283 344
EST	95 842	75 460	171 302
EXTREME-NORD	403 320	310 869	714 189
LITTORAL	32 422	31 815	64 237
NORD	239 234	174 883	414 117
NORD-OUEST	215 245	161 691	376 936
OUEST	151 029	102 048	253 077
SUD	71 130	64 325	135 455
SUD-OUEST	154 348	137 015	291 363
<b>Total</b>	<b>1 617 908</b>	<b>1 278 371</b>	<b>2 896 279</b>

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Accès équité**

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
<b>A</b>	<b>Améliorer l'accès et l'équité</b>			382 645	395 012	415 551	71 376 265	69 824 367	78 151 721	<b>219 344 253</b>	<b>51 078 923</b>		
A.1	Amélioration de l'accès et de l'équité au pré-scolaire												
A.11	développer des CPC dans des zones ciblées												
A.111	Organisation de commissions d'identification des zones éligibles pour développement CPC	MA	1	1						0		MINEDUB/IAE	Budget Etat
A.112	Définition et dissémination des critères de recrutement, les profils des éducateurs et les cahiers des charges des CPC	HJ (A)	20	20		300				300		MINEDUB	Budget Etat
A.113	Organisation de campagnes de mobilisation et d'information aux communautés	HJ (M)	300	120	180	7 200	10 800	0	18 000			MINEDUB/IAE	Budget Etat
A.114	Organisation des commissions de sélection des projets communautaires CPC	HJ (A)	600	300	300	4500	4500		9 000			MINEDUB/UNICEF	Budget Etat/UNICEF
A.115	Attribution de subventions aux communautés dont les projets ont été sélectionnés	subv CPC	100	40	60	0	800 000	1 200 000	2 000 000	2 000 000		MINEDUB/...	Budget Etat
A.116	Suivi et accompagnement des projets communautaires CPC	2% subv.	100	40	60	16 000	24 000	0	40 000	40 000		MINEDUB/UNICEF/ONG?	Budget Etat/UNICEF/ONG
A.12	Construire et réhabiliter les salles de classes publiques												Budget Etat/PTF
A.121	Organisation de commissions pour déterminer un programme de construction pertinent	MA	1	1					0			MINEDUB/DE	
A.122	Construction des salles de classes publiques	sdc	30	10	10	120 000	120 000	120 000	360 000			communes	Budget Etat/Commune
A.123	Réhabilitation des salles de classes publiques	sdc	30	10	10	40 000	40 000	40 000	120 000			communes	Budget Etat
A.124	Recrutement d'un bureau d'étude technique et de contrôle des constructions	3 % coût	1	1		3 600	3 600	3 600	10 800			communes	Budget Etat
A.13	Soutenir les écoles privées												Budget Etat
A.131	Organisation de commissions d'attribution des subventions destinées aux établissements privés	MA	1	1					0			MINEDUB	Budget Etat
A.132	Délégation des subventions destinées aux écoles privées (contrats-écoles)	élève/an	738 442	236 559	246 021	255862	875 268	910 279	946 690	2 732 236		MINEDUB???	Budget Etat
<b>A.2</b>	<b>Amélioration de l'accès et de l'équité au primaire</b>												
A.21	Construire et réhabiliter des salles de classe												Budget Etat
A.211	Organisation de commissions pour identifier les besoins réels en salle de classe dans les zones prioritaires	MA	1	1					0			MINEDUB/DPC	Budget Etat
A.212	Construction des salles de classes publiques	sdc	4 608	1 489	1 536	1 584	16 374 316	16 891 858	17 426 519	50 692 693		MINEDUB/col	Budget Etat/PTF
A.213	Recrutement d'un bureau d'étude technique et de contrôle des constructions	3 % coût	1	1		491 229	506 756	522 796	1 520 781			communes	Budget Etat
A.22	Etude sur l'adaptation des modèles de construction aux zones écologiques	HJ		90		8 100				8 100			
A.221	Réhabiliter des salles de classe												
A.221	Organisation de commissions pour identifier les salles de classe qui doivent bénéficier d'une réhabilitation	MA		1	1	1						MINEDUB	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

Code	Description	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A.222	Réhabilitation des salles de classes publiques	sdC	4 392	1 464	1 464	1 464	4 392 180	4 392 180	4 392 180	13 176 540		MINEDUB/col I	Budget Etat
	<b>Recruter des enseignants</b>		9 720	3 185	3 240	3 296	8 768 305	9 323 022	14 720 303	32 811 630		MINEDUB	Budget Etat/ GPE
	<i>objectifs, activités</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité 2013-2015</i>	<i>Quantité par année</i>			<i>Coût par année (Milliers FCFA)</i>			<i>Coût total (milliers de FCFA)</i>	<i>hors mod.</i>	<i>Responsable</i>	<i>Source de Financement</i>
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A.23	Construire des logements d'astreinte pour fixer les enseignants dans les zones prioritaires												
A.231	Elaboration DAO et plan type pour la construction des logements types	MA		1								MINEDUB	
A.232	Organisation de commissions locales pour identifier les besoins réels de logements nécessaires pour les enseignants des nouvelles écoles	MA		1								MINEDUB	
A.233	Construction des logements	logt	173	56	58	59	837 323	863 788	891 129	2 592 240	2 592 240	MINEDUB/col I	Budget Etat
A.24	Soutenir la scolarisation des filles vulnérables et défavorisées												
A.241	Convention avec un opérateur (PTFs/ONG) pour la gestion des bourses attribuées aux filles	MA	1	1						0		MINEDUB/opérateur	
A.242	Attribution de bourses pour promouvoir la scolarisation des filles défavorisées ou vulnérables (expérimentation, validation)	élève/an	4 688	1 525	1 562	1 601	76 258	78 123	80 035	234 417	234 417	opérateur	GPE/UNICEF
A.25	Inciter la scolarisation des populations défavorisées												
A.251	Convention avec un opérateur (PTFs/ONG) pour la gestion des cantines scolaires	MA		1								MINE-DUB/opérateur	
A.252	financement des cantines scolaires	élève/an	417 656	136 226	136 226	142 234	4 086 785	4 175 864	4 267 034	12 529 683	12 529 683	opérateur	PAM/Counterpart
	Etude sur les obstacles à la rétention des populations les moins favorisées	HJ	30	30			2 700			2 700	2 700		
	Etude sur les comportements non souhaitables des enseignants	HJ	30	30			2 700			2 700	2 700		
A.26	Promouvoir l'école inclusive												
A.261	Organisation de séminaires/ateliers pour la promotion de l'école inclusive	PA/an	12	4	4	4	40 000	40 000	40 000	120 000		MINEDUB	GPE/UNICEF/UNESO/ Etat
A.262	Mise en place d'un dialogue avec les partenaires éducatifs spécialisés	MA	3	1	1	1				0		MINEDUB	
A.263	Elaboration et publication de textes et supports pour la promotion et le développement de l'école inclusive	MA	1		1					0		MINEDUB	
A.27	Enquêter une réflexion pour étudier le principe de l'école fondamentale									0			
A.271	Réalisation d'études et expertises (AT) pour la mise en œuvre du fondamental	HJ (CI)	180	60	60	60	21 600	21 600	21 600	64 800		MINEDUB	GPE
A.272	Visites d'expériences dans des systèmes étrangers	H (séjour)	30	10	10	10	22 500	22 500	22 500	67 500		MINEDUB	Budget Etat
A.273	Concertations des acteurs éducatifs sur l'école fondamentale	forfait	2	2			4 000	0	0	4 000		MINEDUB	Budget Etat
A.28	Mettre en place des mesures incitatives pour enseigner dans les zones difficiles												
A.281	Commission pour la redéfinition des zones prioritaires	MA	1	1						0		MINEDUB	
A.282	Définition de la procédure de paiement des primes	MA	1	1								DRH MINEDUB	
A.283	Primes d'incitations des zones difficiles	CU/an	8 858			8 858	0	0	4 813	4 813			Budget Etat
A.29	Soutenir les établissements privés de qualité												
A.291	Subventions pour aider les établissements privés dans le cadre de contrats qualité	sub	3	1	1	1	2 735 829	2 924 306	3 120 626	8 780 762		MINEDUB/D SEPB	Budget Etat



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

A.3	Amélioration de l'accès et de l'équité au secondaire	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
				objectifs, activités									
A.31	Construire des infrastructures pour améliorer l'accès dans les zones prioritaires												
A.311	Commission d'identification des programmes de construction	MA	2	1	1					0		MINESEC	
A.312	Recrutement de bureaux d'étude technique et de contrôle des constructions	MA	3	1	1	1				0		MINESEC	
A.313	Création de lycées d'excellence	lycée exc	2		1	1	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	MINESEC	Budget Etat
A.314	Construction de lycées d'Enseignement Général ou technique	lycée	10	2	4	4	1 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	MINESEC	Budget Etat
A.315	Construction de collèges d'Enseignement général	col-lège	22	4	8	10	800 000	1 600 000	2 000 000	4 400 000	4 400 000	MINESEC	Budget Etat
A.316	Construction d'internats	internat	2			2	0	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	MINESEC	Budget Etat
A.32	Apporter une aide aux établissements privés												
A.321	Attribution des subventions aux établissements du 1 <sup>er</sup> cycle	subv	3	1	1	1	767 639	927 985	816 524	2 512 168		MINESEC	Budget Etat
A.322	Attribution de subventions aux établissements du 2 <sup>o</sup> cycle	subv	3	1	1	1	878 086	1 059 856	1 220 424	3 158 366		MINESEC	Budget Etat
										0			
A.4	Amélioration de l'accès de la Formation professionnelle									0			
A.41	Élargir et diversifier l'offre de formation professionnelle												
A411	Étude d'opportunité de l'ouverture de nouvelles filières professionnelles	HJ	60		60			5400		5 400		MINEFOP	
A412	Définition de l'offre de formation de ces nouvelles filières (cursus, programme, moyens)	MA	1	1						0		MINEFOP	
A413	Élaborer le cahier des charges de réalisation des infrastructures	MA	1	1						0		MINEFOP	
	Centre de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE)		1	1			8 000 000			8 000 000	8 000 000	MINEFOP	Budget KOIKA
	Centre de Formation aux Métiers (CFM)		3	1	1	1	1 664 750	1 664 750	1 664 750	4 994 250	4 994 250	MINEFOP	Budget KOIKA/Etat
	Centre de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS)		3	1	1	1	1 967 800	1 967 800	1 967 800	5 903 400	5 903 400	MINEFOP	Budget C2D
	Institut National de Formation des Formateurs et de développement des Programmes		2		1	1		1 066 667	1 066 667	2 133 333	2 133 333	MINEFOP	Budget KOIKA
A.42	Apporter un appui aux établissements privés												
A.421	Subvention des apprenants dans le privé	MA	1 173	373	391	409	339 678	367 033	395 732	1 102 442		MINEFOP	Budget Etat
A.43	Améliorer la communication et l'information sur la formation professionnelle									0			
A.431	Élaboration d'une stratégie de communication	MA	1	1						0		MINEFOP	
A.432	Production de documentation	MA	1	1						0		MINEFOP	
A.433	Information et médiatisation	MA	2	1	1					0		MINEFOP	
A.44	Créer des passerelles avec les formations classiques									0			
A.441	Organisation d'ateliers d'étude des modalités de passerelles avec les autres parcours de formation	HJ (A)	80	80			1 200			1 200		MINEFOP	Budget Etat
A.442	Élaboration et publication des modalités de parcours	MA	1	1						0		MINEFOP	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

**Qualité et Pertinence**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

A.5 Améliorer l'accès et élargir l'offre de l'Enseignement Supérieur														
objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle		hors mod.	Responsable	Financement
			2014	2015	2016	2014	2015	2016		capital	courante			
A.51 Diversifier l'offre en tenant compte des besoins du pays par le développement d'IUT														
A.511 Etude des opportunités de développement de filières en réponse aux besoins économiques	MA	1	1						0				MINESUP	
A.512 Elaborer les cahiers des charges de réalisation des infrastructures	MA	2	1	1					0				MINESUP	
A.515 Elaborer les programmes de formation et cursus des IUT	MA	1	1						0				MINESUP	
A.516 Elaboration des profils des enseignants spécifiques	MA	1	1						0				MINESUP	
A.517 Recrutement du personnel enseignant, administratif et d'appui	MA	2		1	1				0				MINESUP	
A.52 Diversifier l'offre par le développement de nouvelles filières qui tiennent compte des besoins économiques														
A.521 Etude des opportunités de développement de filières en fonction des secteurs porteurs, des partenaires, des besoins économiques et des formateurs		1	1										MINESUP	
A.522 Etudes architecturales des projets de construction des futures structures					1								Universités/Serv Tech.	
A.523 Constructions d'autres structures déjà programmées	cons-Sup		1	1	1	17 000 000	17 000 000	17 000 000	51 000 000				MINESUP	Budget Etat
A.524 Elaborer les programmes de formation et cursus relatifs aux nouvelles filières	MA	1	1						0				MINESUP	
A.525 Recrutement du personnel enseignant, administratif et d'appui	MA	2	1	1					0				MINESUP	
A.53 Créer des conditions de développement et d'incitation du partenariat privé									0					
A.531 Identification des différentes formes appuis pour inciter le partenariat privé	MA	1	1						0				MINESUP/Cab/MINEFI	
A.54 Promouvoir les formations innovantes														
A.541 Réalisation d'une étude pour déterminer et promouvoir les formations innovantes (E.T)	HJ (CI)+(CN)	60	60				13 500		13 500	13 500			MINESUP	Budget Etat
A.542 Développement de capacités en ingénierie de formation	HJ (F)	600	300	300			4 500	4 500	9 000	9 000			MINESUP	Budget Etat
A.543 Organisation de rencontres pédagogiques pour la promotion de formations innovantes	HJ (A)	960	480	480			7 200	7 200	14 400	14 400			MINESUP	Budget Etat
A.544 Etude des opportunités de développement de l'Enseignement supérieur à distance ou hybrides	HJ (A)	80	80				1 200		1 200	1 200			MINESUP	Budget Etat
A.545 Rédaction de cahiers des charges de formations à distance ou hybrides pilotes	MA	1		1					0				MINESUP	
A.6 Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes														
A.61 Mise en œuvre du plan d'action de renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et pédagogiques dans le sous-secteur de l'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle	forfait						50000			50000				
A.62 Accompagnement des activités d'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle	forfait							50000						
A.63 Suivi des activités d'Alphabétisation et l'Éducation Non Formelle	forfait								15000					
éducation de base							38 930 693	41 153 176	47 819 825	127 895 594				



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

			2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016						
<b>B</b>	<b>Améliorer l'accès et la pertinence</b>		5 229 091	1 147 457	1 126 487	24 013 153	19 021 067	21 856 921	<b>64 891 141</b>	30 400	12 750	5 100	15 048 542	17 019 037	20 222 321	8 869 712	1 948 300	1 602 500	64 500	40 980	27 000	12 552 992					
B.1	<b>Améliorer la qualité et la pertinence au préscolaire</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
B.11	Acquérir du matériel pédagogique pour améliorer la qualité des enseignements au préscolaire									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
B.111	Organisation de commissions pour définir le paquet pédagogique de base pour le préscolaire	MA	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB			
B.112	Acquisition et distribution, via les collectivités locales, du paquet pédagogique préscolaire	MA	15 300	5 100	5 100	5 100	5 100	5 100	15 300	1 100	5 100	5 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB Budget Etat/Commune		
B.12	<b>Renforcer la qualité de la Formation Initiale des enseignants et l'adapter aux exigences de la réforme des ENIEG</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.121	Elaboration des modules de formation spécifiques au niveau préscolaire	HJ (A)	200	200		3 000			3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB Budget Etat/Unicef et Communes		
B.122	Assistance technique : recrutement d'un consultant préscolaire	HJ (CI)	30	30		10 800			10 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB		
B.123	Organisation d'ateliers sur les handicaps et l'éducation	HJ (A)	150	150		2 250			2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB Budget Etat/Unicef et Communes		
B.124	Insertion d'un module préscolaire dans les ENIEG	MA	1	1					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/ENIEG		
B.13	<b>Former les éducateurs CPC</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.131	Adaptation des programmes du préscolaire aux CPC	HJ (A)	50	50		750			750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN Budget Etat/Unicef et Communes		
B.132	Elaboration des contenus de formation des animateurs	HJ (A)	12	12		180			180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN		
B.133	formation des formateurs	HJ (F)	20	20		300			300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN		
B.134	formation initiale des éducateurs CPC	HJ (F)	3 000	1 200	1 800	18 000	27 000	45 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN Budg et Etat/Unicef et Communes		
B.14	<b>Equiper les écoles en supports pédagogique/didactique</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.141	Elaboration des guides maîtres du préscolaire	HJ (A)	300	300		4 500			4 500	1 500	4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN Budget Etat/UNICEF		
B.142	Edition, acheminement, distribution des guides maîtres aux enseignants du préscolaire	guides maît.	5 100	5 100		7 650			7 650	1 000	7 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB/IGEN		
B.2	<b>Amélioration de la qualité et de la pertinence au primaire</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.21	<b>Réviser et réviser les curricula</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.211	Organisation d'ateliers pour la révision des curricula et des programmes	HJ (A)	2 700	1 350	1 350	20 250	20 250	0	40 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB Budget Etat		
B.212	Elaboration et publication puis dissémination des curricula	MA								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB		
B.22	<b>Promouvoir les pratiques pédagogiques innovantes</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
B.221	Organisation d'ateliers sur les pratiques pédagogiques innovantes	HJ (A)	200	100	100	1 500	1 500	3 000	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB Budget Etat		
B.222	Elaboration et publication de supports sur les pratiques pédagogiques innovantes	supp ped	5 000	5 000		5 000		5 000	5 000	0	0	0	1 500	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINED UB		
B.23	<b>Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles</b>									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
	<b>objectifs, activités</b>	Unité	Quantité	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers)			capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courants			hors-mo-	Respon-	Finan-

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

			2013-2015	2014	2015	2016	2014	2015	2016	de (CFA)	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	déle	sabre		
B.231	Connexion au réseau eau	eau	60	20	20	20	170 000	170 000	170 000	510 000	0	0	0	0	0	0	170 000	170 000	170 000	0	0	0	510 000	MINED LIB	Budget Etat	
B.232	Construction de sanitaires	ecole3 sdc	60	20	20	20	70 000	70 000	70 000	210 000	0	0	0	0	0	0	70 000	70 000	70 000	0	0	0	210 000	MINED LIB	Budget Etat/PTF	
B.233	Construction de clôtures	cloture	30	10	10	10	50 000	50 000	50 000	150 000	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	0	0	0	150 000	MINED LIB	Budget Etat/PTF	
B.234	Dotation de tables bancs	tabanc	15 000	5 000	5 000	5 000	150 000	150 000	150 000	450 000	0	0	0	0	0	0	150 000	150 000	150 000	0	0	0	450 000	MINED LIB	Budget Etat/GPE	
B.235	Dotation et mise en place d'équipements énergie solaire pour des écoles rurales	kit éner	50	25	25		37 500	37 500	37 500	75 000	0	0	0	0	0	0	37 500	37 500	37 500	0	0	0	75 000	MINED LIB	Budget Etat/PTF	
B.24	Améliorer l'encadrement de proximité										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
B.241	Organisation d'ateliers de réflexion sur le rôle, les missions et les pratiques du personnel d'encadrement de proximité (Inspecteurs, directeurs, conseillers...)	HJ (A)	500	500			7 500			7 500	0	0	0	1	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/GEN
B.242	Elaboration et publications de supports de cadrage sur l'encadrement de proximité	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/GEN
B.25	Améliorer la formation continue										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		
B.251	Organisation d'ateliers réunissant tous les acteurs de la formation continue pour redéfinir les modalités et processus d'une formation continue destinée à répondre aux besoins réels des bénéficiaires	HJ (A)	210	210			3 150			3 150	0	0	0	1	3 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/MIN ESEC/GEN/ENIEG
B.252	Elaboration et publication d'un guide de la formation continue qui définit les mécanismes de la FC	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/MIN ESEC/GEN/ENIEG
B.253	Mise en oeuvre d'un plan de formation FC national	HJ (F)	338 123	110 479	113 350	114 293	2 130 011	2 980 840	3 962 960	9 073 811	0	0	0	1	2 130 011	2 980 840	3 962 960	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/MIN ESEC/GEN/ENIEG
B.254	Conception d'un outil de gestion des FC (AT)	HJ (CI)	30	30			10 800			10 800	1	10 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/MIN ESEC/D RH
B.255	Installation d'un outil SGBD de la FC (soft)	logiciel	1	1			10 000			10 000	1	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB/MIN ESEC/D RH
B.26	Mettre en place un plan lecture national										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.261	Recrutement appui technique (consultant) spécialisé sur la lecture	HJ (CI)	30	30			10 800			10 800	0	0	0	1	10 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.262	Organisation d'ateliers de réflexion sur la lecture	HJ (A)	150	150			2 250			2 250	0	0	0	1	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.263	Elaboration et publication de supports didactiques sur la lecture (maîtres des 2 premiers niv)	supp ped	5 000		5 000		5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.264	Organisation d'ateliers pédagogiques au niveau local sur la lecture		3	1	1	1				0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.27	Repenser les modes d'évaluation des apprentissages pour valoriser les acquis et contribuer à une pédagogie structurante										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.271	Organisation d'ateliers pour une réflexion sur les fonctions et les modes d'évaluation	HJ (A)	300	150	150		2 250	2 250		4 500	0	0	0	1	2 250	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.272	Elaboration et publication de supports didactiques sur l'évaluation	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.273	Organisation d'ateliers pédagogiques au niveau local sur l'évaluation	HJ (F)	8 000	4 000	4 000		60 000	60 000		120 000	0	0	0	1	60 000	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED LIB
B.274	recrutement appui technique (consultant)mise en place cellule évaluation	HJ (CI)	80	40	40		14 400	14 400		28 800	0	0	0	1	14 400	14 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.275	recrutement appui technique (consultant)mise en place cellule évaluation	HJ (CI)	80	40	40		3 600	3 600		7 200	0	0	0	1	3 600	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.276	formation de quatre responsables de cellules dans des structures étrangères	H (séjour)	24		24		54 000			54 000	0	0	0	1	0	54 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.277	Etude EGRA	EGRA	1		1		30 000			30 000	0	0	0	1	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>objectifs, activités</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Quantité par année</b>			<b>Coût par année (Milliers CFA)</b>			<b>Coût total (milliers)</b>	<b>capital dans modèle</b>			<b>courante dans modèle</b>			<b>capital</b>			<b>courante</b>			<b>hors-mo-</b>	<b>Respon-</b>	<b>Finan-</b>	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

			2013-	2014	2015	2016	2014	2015	2016	de (CFA)	201	201	201	2014	2015	2016	2014	2015	2016	201	2015	201	déle	sabre					
			2015									4	5	6							4	5	6						
B.28	Accompagner la mise en œuvre la réforme de la formation initiale										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0					
B.281	Organisation d'ateliers de travail sur les modalités de la réforme	HJ (A)	300	300			4 500			4 500	0	0	0				4 500	0	0				4 500	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budget Etat				
B.282	Recrutement d'un consultant spécialisé en F.I (appui)	HJ (CI)	90	60	30		21 600	10 800		32 400	0	0	0				21 600	10 800	0				32 400	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budget Etat				
B.283	Etude et révision des curricula et programmes de formation initiale	MA	1	1						0	0	0	1	0	0	0	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N					
B.284	Elaboration et publication des programmes	MA	1	1						0	0	0	1	0	0	0	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N					
B.285	Formation des professeurs des ENIEG aux nouvelles orientations et nouveaux modules	HJ (F)	1 600	1 000	600		15 000	9 000		24 000	0	0	0	1	15 000	9 000	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budget Etat/PTF				
B.286	Dotation des ENIEG régionales pilotes en équipement pour améliorer la formation	equipt ENIEG	10	10			950 000			950 000	0	0	0	1	950 000	0	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budget Etat/PTF				
B.287	Formation des professeurs sur l'analyse de pratique	HJ (F)	2 000	1 000	1 000		15 000	15 000	0	30 000	0	0	0	1	15 000	15 000	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budget Etat				
B.288	Organisation d'ateliers/commissions pour la définition de modalités de travail avec les écoles d'application (stages pratiques, tutorat)	HJ (A)	40	40			600			600	0	0	0	1	0	600	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budg et Etat				
B.289	Formation des tuteurs à l'encadrement des élèves maîtres	HJ (F)	600	200	200	200	3 000	3 000	3 000	9 000	0	0	0	1	3 000	3 000	3 000	0	0	0				0	MINED/UB/ENI/EG/I/GE/N	Budg et Etat			
B.29	Doter les élèves de supports pédagogique										0	0	0	1	0	0	0	0	0				0						
B.291	Dotation des classes (2 premiers niveaux) en cahiers d'écriture en nombre suffisant	ca-hiere-crit	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	600 000	0	0	0				200 000	200 000	200 000				600 000	MINED/UB	Budget Etat/GP/E				
B.292	Acquisition et distribution de manuels scolaires	livre	4 081 806	4 081 806	0		8 163 612	0	0	8 163 612	0	0	0				8 163 612	0	0				8 163 612	MINED/UB	Budget Etat/GP/E				
B.3	Amélioration de la qualité et de la pertinence au secondaire général et technique										0	0	0	1	0	0	0	0	0				0						
B.31	Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les établissements										0	0	0	1	0	0	0	0	0				0						
B.311	Installation bibliothèques du secondaire	biblio	5		2	3	0	110 000	165 000	275 000	0	0	0				0	0	0	1	0	110 000	165 000	0	0	0	275 000	MINES/EC	Budg et Etat
B.312	Installation laboratoires ou ateliers du secondaire	labo	8		4	4	0	320 000	320 000	640 000	0	0	0				0	0	0	1	0	320 000	320 000	0	0	0	640 000	MINES/EC	Budg et Etat
B.313	Installation salle TIC	info	14		6	8	0	330 000	440 000	770 000	0	0	0				0	0	0	1	0	330 000	440 000	0	0	0	770 000	MINES/EC	Budg et Etat
B.32	Piloter un plan de la formation continue qui réponde aux besoins professionnels										0	0	0	1	0	0	0	0	0				0						
B.321	Organisation d'un atelier de révision des dispositifs d'identification des besoins, du pilotage, de la mise en œuvre des plans, des formes innovantes et des mécanismes de la FC	HJ (A)	200	200			3 000			3 000	0	0	0	1	3 000	0	0	0	0				0	MINES/EC	Budg et Etat				
B.322	Organisation d'un atelier de réflexion pour optimiser et redéfinir les missions de l'encadrement de proximité	HJ (A)	30	30			450			450	0	0	0	1	450	0	0	0	0				0	MINES/EC	Budg et Etat				
B.33	Améliorer la pertinence des programmes: rénover et réviser les curricula										0	0	0	1	0	0	0	0	0				0						
	<b>objectifs, activités</b>		Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courante			hors modèle	Respon-sable	Source de financement				
		Unité		2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016							







**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

C.131	Formation des DD et IAED à l'élaboration des tableaux de bord	HJ (A)	440	220	220		3 300	3 300		6 600		0	0	0	1	3 300	3 300	0		0	0	0				
C.132	Formation des DD et IAED à l'exploitation des tableaux de bord	HJ (F)	12000		600 000	60 000		90 000	90 000	180 000		0	0	0	1	90 000	90 000	0		0	0	0				Budget Etat/PTF
C.2	<b>Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière au primaire</b>											0	0	0		0	0	0		0	0	0				
	<b>objectifs, activités</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité 2013-2015</b>	<b>Quantité par année</b>			<b>Coût par année (Milliers FCFA)</b>			<b>Coût total (milliers de FCFA)</b>	<b>capital</b>			<b>courante</b>			<b>capital (hors mod)</b>			<b>courante (hors mod)</b>			<b>Total</b>	<b>Responsible</b>	<b>Source de Financement</b>	
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016				
C.21	Définir les participations des communes et des communautés à la gestion des écoles										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.211	Organisation d'études pour définir les nouveaux processus de gestion des écoles	HJ (CI)HJ (CN)	0	30+	30			13 500		13 500	0	0	0	1	0	13 500	0		0	0	0					
C.212	Réforme du cadre juridique d'intervention des APE	MA	0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.213	Formation des APE	HJ (F)	24000	800 000	800 000	80 000	1200 000	1200 000	1200 000	360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	120 000	120 000	120 000	Budget Etat/PTF/Communes /ONG
C.3	<b>Améliorer la gestion des RH</b>		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.31	Contrôler les viviers de la contractualisation du primaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.311	Editer des normes de recrutement des maîtres des parents	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			MINEDU B	
C.32	Editer des mesures de transferts d'instituteurs vers le cycle des observations (cycle 1 secondaire)	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			DRH MINEDU B/DRH MINESE C	
C.321	Edition de mesures de transferts des instituteurs vers le cycle des observations		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.33	Améliorer l'affectation des enseignants du primaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.331	Edition de normes de dés affectation des nouveaux enseignants du primaire entre la région, département et arrondissement	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			DRH&DP PC MINE-DUB	
C.32	Améliorer l'affectation des enseignants du secondaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.321	application de normes d'organisation des établissements secondaires pour leurs emplois administratifs ou d'enseignement	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			DRH MINESE C	
C.322	aménagement des statuts particuliers des personnels, avec des profils particuliers pour les emplois administratifs	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			DRH MINESE C	
	Création d'un concours pour le recrutement des fonctionnaires et des contractuels	MA																								
	Poursuivre la déconcentration de la solde	MA								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.4	<b>Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière</b>		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.41	Renforcer le dispositif d'évaluation du Système		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.411	Réalisation d'évaluations périodiques	voir qualité 52 s	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			MINEDU B/MINES EC	



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Synthèse du PTBA**

objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	modèle	modèle capital	modèle courant	hors mod.	Respon-sonnable	type de mise en œuvre	Source de Finance-ment	hors mod	modèle educ base	hm educ base	
			2014	2015	2016	2014	2015	2016												millions \$
total A+B+C			5 628 079	1 566 407	1 565 703	147 356 365	134 908 505	153 444 377	435 705 197	371 192 234	65 929 064	104 556 193	64 512 963				435 705 197	435 705 197	121 296 215	28 440 631
<b>A</b> Améliorer l'accès et l'équité			382 645	395 012	415 551	71 376 265	69 824 367	78 151 721	219 344 253	168 265 331	65 880 814	51 392 617	51 078 923	0	0	0	102 158	219 344 253		
capital modèle						21 421 325	21 954 394	22 505 094	65 880 814											
courant modèle						14 466 124	15 617 280	21 309 212	51 392 617											
capital hors modèle						31 269 873	27 168 405	28 790 345	87 228 623											
courant hors modèle						4 218 943	5 089 687	5 547 069	14 855 699											
educ base						38 930 693	41 153 176	47 819 825	127 903 694											
capital modèle						21 421 325	21 954 394	22 505 094	65 880 814										110 493 854	
courant modèle						12 479 502	13 257 006	18 876 532	44 613 041											
capital hors modèle						837 323	863 788	891 129	2 592 240											17 524 839
courant hors modèle						4 242 543	5 127 987	5 562 069	14 932 599											
<b>B</b> Améliorer l'accès et la pertinence			5 229 091	1 147 457	1 126 487	24 013 153	19 021 067	21 856 921	64 891 141	52 338 150	48 250	52 289 900	12 552 992	0	0	0	25 106	64 891 141		
capital modèle						30 400	12 750	5 100	48 250											
courant modèle						15 048 542	17 019 037	20 222 321	52 289 900											
capital hors modèle						8 869 712	1 948 300	1 602 500	12 420 512											
courant hors modèle						64 500	40 980	27 000	132 480											
educ base						12 129 872	3 894 720	4 705 560	20 730 152											
capital modèle						30 400	12 750	5 100	48 250										10 428 861	
courant modèle						3 231 961	3 152 690	3 995 960	10 380 611											
capital hors modèle						8 829 712	688 300	677 500	10 195 512											10 535 792
courant hors modèle						37 800	70 980	251 500	360 280											
<b>C</b> Améliorer la gouvernance et le partenariat			16 343	23 938	23 665	546 381	623 975	455 600	1 625 956	873 676	0	873 676	752 280	0	0	0	1 505	1 625 956		
capital modèle						0	0	0	0											
courant modèle						204 101	343 975	325 600	873 676											
capital hors modèle						212 280	150 000	0	362 280											
courant hors modèle						320 000	320 000	320 000	960 000											



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation*

objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	modèle	modèle capital	modèle courant	hors mod.	Respon-son-able	type de mise en œuvre	Source de finance-ment	hors mod	modèle educ base	hm éduc base
			2014	2015	2016	2014	2015	2016											
educ base						240 000	253 500	240 000	733 500										
capital modèle						0	0	0	0									373 500	
courant modèle						120 000	133 500	120 000	373 500										
capital hors modèle						0	0	0	0										360 000
courant hors modèle						120 000	120 000	120 000	360 000										

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

**EQUILIBRE FINANCIER DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

Milliards de FCFA

Hors GPE	Milliard CFA	Millions USD
Appui hors pri-maire	31,72	63,4
Appui primaire	54,75	109,5

**Modèle+PATB**

dépenses courantes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2014-2016	2014-2017
<b>Coût du programme éducatif</b>	387,49	436,92	485,09	535,70	588,78	649,88	712,20	1 774,36	2 486,56
dép courante mod	383,57	432,78	480,73	531,10	583,33	643,98		1 758,42	
dép hors mod cour	3,92	4,14	4,36	4,60	5,45	5,89		15,95	
GAP brut	0,00	15,18	26,31	36,85	46,02	60,11		142,98	
Financement domestique	383,57	417,60	454,42	494,25	537,32	583,87	634,17	1 615,44	2 249,61
Appui Extérieur (Hors GPE)				28,82	28,82	28,82	21,62	86,47	108,09
Besoins de financement	3,92	19,32	30,67	12,63	22,64	37,18	56,41	72,46	128,87
<b>Coût du programme Education de Base</b>	132,57	146,02	158,72	171,82	185,66	205,10	227,43	562,58	790,01
Financement domestique	129,39	137,52	146,42	156,58	198,41	197,13	234,18	552,13	786,30
Appui Extérieur hors GPE	0,00	0,00	0,00	25,94	25,94	25,94	0,00	77,82	77,82
Besoin de financement	3,18	8,50	12,29	-10,71	-38,69	-17,97	-6,75	-67,36	-74,12
Besoin de financement résiduel									0,00

**MODELE+PATB**

*milliards FCFA*

dépenses courantes + capital	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2014-2016	2014-2017
<b>Coût du programme éducatif</b>	421,86	473,17	523,34	576,06	618,05	680,27	760,18	1 874,37	2 634,56
dont dép en capital	34,36	36,25	38,25	40,35	29,27	30,39	47,98	100,01	148,00
Financement domestique	418,37	454,32	493,16	535,12	580,43	629,35	682,16	1 744,89	2 427,05
Appui Extérieur (Hors GPE)	N/A	12,39	N/A	28,82	28,82	28,82	21,62	86,47	108,09

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation

Besoins de financement (Hors GPE)	N/A	6,47	N/A	12,12	8,80	22,09	56,41	43,01	99,42
%	N/A	1,37	N/A	2,10	1,42	3,25	7,42	2,29	3,25
GPE	4,8	0,0	0,0	11,0	8,5	6,6	0,7	25,99	25,99
GAP résiduel				1,16	0,34	15,52	55,73	17,02	72,75
%				0,20	0,05	2,28	7,33	0,91	2,76
<b>Coût du programme Education de Base</b>	142,90	178,89	214,88	250,87	259,05	295,56	340,13	805,48	1 145,61
Financement domestique	128,61	173,97	209,96	221,82	234,19	263,66	286,38	719,68	1 006,05
Appui Extérieur (hors GPE)	5,53	5,53	5,53	18,47	18,14	18,14	13,61	54,75	109,49
Besoin de financement (Hors GPE)	8,76	-0,61	-0,61	10,58	6,72	13,76	40,15	31,06	62,11
% besoin financement	6,13	-0,34	-0,28	4,22	2,59	4,66	11,80	3,3%	5,4%
GPE	4,75	0,00	0,00	11,0	8,5	6,6	0,7	26,67	53,33
% GPE	3,3%	0,0%	0,0%	4,4%	3,3%	2,2%	0,2%	3,3%	4,7%
GAP résiduel	4,01	-0,61	-0,61	-0,37	-1,75	7,18	39,47	4,35	8,78
% résiduel	2,81%	-0,34%	-0,28%	-0,15%	-0,67%	2,43%	11,61%	0,54%	0,77%

USD									
dépenses courantes + capital	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2014-2016	2014-2017
<b>Coût du programme éducatif</b>	843,7	946,3	1 046,7	1 152,1	1 236,1	1 360,5	1 520,4	3 748,7	5 269,1
dont dép en capital	68,7	72,5	76,5	80,7	58,5	60,8	96,0	200,0	296,0
Financement domestique	837	908,6	986,3	1 070,2	1 160,9	1 258,7	1 364,3	3 489,8	4 854,1
Appui Extérieur Hors GPE	N/A	24,8	N/A	57,646	57,6	57,6	-	172,94	172,9
Appui Extérieur avec GPE	N/A	24,8	N/A	79,6	74,57	70,80	14,95	224,92	239,9
Besoins de financement (Hors GPE)	N/A	12,93	N/A	24,2	17,6	44,2	156,0	86,0	242,1
% besoin financement	N/A	1,4%	N/A	2,1%	1,4%	3,2%	10,3%	2,3%	4,6%
GPE	9,5	0	0	21,91	16,93	13,15	1,35	51,99	53,33
GAP résiduel				2	1	31	155	34,0	188,7
%				0,2%	0,1%	2,3%	10,2%	0,9%	3,6%
<b>Coût du programme Education de</b>	285,8	357,8	429,8	501,7	518,1	591,1	680,3	1611,0	2291,2

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

<b>Base</b>									
Financement domestique	257,2	347,9	419,9	443,6	468,4	527,3	572,8	1439,4	2012,1
Appui Extérieur hors GPE	11,1	11,1	11,1	36,9	36,3	36,3	-	109,5	109,5
Appui Extérieur avec GPE	20,6	11,1	11,1	58,8	53,2	49,4	1,348	161,5	162,8
Besoin de financement (Hors GPE)	17,52	(1,22)	(1,22)	21,16	13,43	27,52	107,50	62,11	169,6
% besoin financement	6,1%	-0,3%	-0,3%	4,2%	2,6%	4,7%	15,8%	3,9%	7,4%
GPE	9,50	0,00	0,00	21,91	16,93	13,15	1,35	51,99	53,33
% GPE	3,3%	0,0%	0,0%	4,4%	3,3%	2,2%	0,2%	3,2%	2,3%
GAP résiduel	8,02	(1,22)	(1,22)	(0,75)	(3,49)	14,36	106,16	10,13	116,28
% résiduel	2,8%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	-0,7%	2,4%	15,6%	0,6%	

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

*Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation*

**Simulation Financière des Politiques envisagées**

Scénario retenu	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Effectif d'élèves ou d'étudiants</b>										
Préscolaire	339 600	354 617	369 657	384 722	399 811	414 924	430 061	445 222	460 407	475 616
Primaire	2 781 352	2 906 705	2 977 607	3 050 329	3 124 916	3 201 416	3 279 879	3 360 352	3 442 888	3 527 539
Sous-cycle d'observation	0	0	0	0	0	339 124	707 453	784 705	834 989	882 517
1er cycle secondaire ancien système	648 751	682 749	711 312	743 959	771 947	588 756	411 114	220 342	0	0
2ème cycle secondaire ancien système	278 213	324 287	346 307	350 387	341 039	318 777	288 986	256 447	226 671	140 816
Cycle d'orientation	0	0	0	0	0	0	0	276 545	631 575	891 180
Second cycle secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alphabétisation	70 074	69 751	74 752	79 953	85 360	90 981	96 823	102 892	109 198	115 746
EBNF	1 643	1 769	1 887	1 996	2 096	2 186	2 264	2 331	2 385	2 425
LT&P	321 859	328 986	351 999	385 758	424 702	367 847	308 456	336 412	371 694	410 434
Formation professionnelle (Public)	13 300	15 181	19 519	23 465	26 327	29 747	33 011	38 950	47 869	33 535
Enseignement Supérieur	244 334	270 256	297 282	325 450	354 799	385 369	417 201	450 340	484 829	520 715
<b>Dépenses courantes par niveaux d'études</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Préscolaire	12 457	13 413	14 767	15 853	16 946	18 043	19 140	20 233	21 318	22 388
Primaire	120 113	131 558	141 735	152 553	164 046	181 065	200 916	211 681	223 078	235 135
Sous-cycle d'observation	0	0	0	0	0	33 248	72 174	85 713	99 120	114 003
1er cycle secondaire ancien système	57 592	61 144	63 939	66 799	68 890	52 514	36 567	19 527	0	0
2ème cycle secondaire ancien système	55 447	69 265	79 437	86 511	90 860	91 896	90 163	86 486	82 502	55 894
Cycle d'orientation	0	0	0	0	0	0	0	28 358	68 824	103 860
Second cycle secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alphabétisation	520	651	1 056	1 597	2 298	3 186	3 829	4 547	5 346	6 234
Formation des enseignants du Primaire	5 726	5 857	5 822	6 278	7 074	8 130	10 198	10 216	10 956	12 135
EBNF	10	15	21	28	35	43	52	61	71	81
LT&P	48 370	51 015	54 358	58 714	64 806	60 151	56 104	61 321	68 390	76 419
Formation professionnelle	11 232	11 806	13 093	15 207	18 262	22 314	25 627	29 678	34 688	28 657
Enseignement Supérieur (yc Recherche)	72 107	87 006	104 287	124 148	145 444	167 400	190 058	212 632	234 743	256 586
<b>Dépenses courantes totales (millions)</b>	<b>383 574</b>	<b>432 784</b>	<b>480 731</b>	<b>531 100</b>	<b>583 334</b>	<b>643 981</b>	<b>712 197</b>	<b>779 259</b>	<b>859 335</b>	<b>923 241</b>

## **Principaux extraits du discours prononcé par Barack Obama, samedi 11 juillet, au Ghana 2009**

### **"L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions"**

Je vous parle à la fin d'un long voyage. Je l'ai commencé en Russie par une réunion au sommet entre deux grandes puissances. Je me suis rendu en Italie pour la réunion des grandes puissances économiques du monde. Et me voici, enfin, au Ghana, pour une simple raison : le XXI<sup>e</sup> siècle sera influencé par ce qui se passera non seulement à Rome ou à Moscou ou à Washington, mais aussi à Accra.

C'est la simple vérité d'une époque où nos connexions font disparaître les frontières entre les peuples. Votre prospérité peut accroître la prospérité des Etats-Unis. Votre santé et votre sécurité peuvent contribuer à la santé et à la sécurité du monde. Et la force de votre démocratie peut contribuer à la progression des droits de l'homme pour tous les peuples.

Je ne considère donc pas les pays et les peuples d'Afrique comme un monde à part ; je considère l'Afrique comme une partie fondamentale de notre monde interconnecté (...). Ce partenariat doit se fonder sur la responsabilité mutuelle et sur le respect mutuel

(...) Nous devons partir du principe qu'il revient aux Africains de décider de l'avenir de l'Afrique. Je dis cela en étant pleinement conscient du passé tragique qui hante parfois cette partie du monde. Après tout, j'ai du sang africain dans les veines, et l'histoire de ma famille englobe aussi bien les tragédies que les triomphes de l'histoire de l'Afrique dans son ensemble.

Certains d'entre vous savent que mon grand-père était cuisinier chez des Britanniques au Kenya, et bien qu'il fût un ancien respecté dans son village, ses employeurs l'ont appelé "boy" pendant la plus grande partie de sa vie. Il était à la périphérie des luttes en faveur de la libération du Kenya, mais il a quand même été incarcéré brièvement pendant la période de répression. Durant sa vie, le colonialisme n'était pas simplement la création de frontières artificielles ou de termes de l'échange inéquitables ; c'était quelque chose que l'on éprouvait dans sa vie personnelle jour après jour, année après année.

(...) Il est devenu adulte à un moment de promesse extraordinaire pour l'Afrique. Les luttes de la génération de son propre père ont donné naissance à de nouveaux Etats, en commençant ici au Ghana. Les Africains s'éduquaient et s'affirmaient d'une nouvelle façon. L'histoire était en marche.

Toutefois, malgré les progrès obtenus - et il y a eu des progrès considérables dans certaines parties de l'Afrique -, nous savons aussi que cette promesse est encore loin de se réaliser. (...)

Dans de nombreux pays, l'espoir de la génération de mon père a cédé la place au cynisme, voire au désespoir. Certes, il est facile de pointer du doigt et de rejeter la responsabilité de ces problèmes sur d'autres. Il est vrai qu'une carte coloniale qui n'avait guère de sens a contribué à susciter des conflits, et l'Occident a souvent traité avec l'Afrique avec condescendance, à la quête de ressources plutôt qu'en partenaire. Cependant, l'Occident n'est pas responsable de la destruction de l'économie zimbabwéenne au cours des dix dernières années, ni des guerres où des enfants sont enrôlés comme soldats. Durant la vie de mon père, ce sont en partie le tribalisme et le népotisme dans un Kenya indépendant qui, pendant longtemps, ont fait dérailler sa carrière, et nous savons que cette forme de corruption est toujours un fait quotidien de la vie d'un trop grand nombre de personnes.

Or nous savons que ce n'est pas là toute l'histoire. Ici (...) le peuple ghanéen a travaillé dur pour consolider la démocratie. (...) Ce progrès ne possède sans doute pas l'aspect dramatique des luttes de libération du XX<sup>e</sup> siècle, mais que personne ne s'y trompe : il sera, en fin de compte, plus significatif.

(...) C'est une nouvelle période de grande promesse. Seulement cette fois-ci, nous avons appris que ce ne seront pas de grandes personnalités telles que Nkrumah et Kenyatta qui décideront du destin de l'Afrique. Ce sera vous, les hommes et les femmes du Parlement ghanéen et le peuple que vous représentez. Ce seront les jeunes, débordant de talent, d'énergie et d'espoir, qui pourront revendiquer l'avenir que tant de personnes des générations précédentes n'ont jamais réalisé.

Maintenant, pour réaliser cette promesse, nous devons tout d'abord reconnaître une vérité fondamentale, (...) à savoir que le développement dépend de la bonne gouvernance. C'est l'ingrédient qui fait défaut dans beaucoup trop de pays depuis bien trop longtemps. C'est le changement qui peut déverrouiller les potentialités de l'Afrique. Enfin, c'est une responsabilité dont seuls les Africains peuvent s'acquitter.

Quant aux Etats-Unis et au reste de l'Occident, notre engagement ne doit pas se mesurer uniquement à l'aune des dollars que nous dépensons. (...) Le véritable signe de réussite n'est pas de savoir si nous sommes une source d'aide perpétuelle qui aide les gens à survivre tant bien que mal, mais si nous sommes des partenaires dans la création des capacités nécessaires pour un changement transformateur.

Cette responsabilité mutuelle doit être le fondement de notre partenariat. Aujourd'hui, je parlerai tout particulièrement de quatre domaines qui sont essentiels pour l'avenir de l'Afrique et de tous les pays

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

en développement : la démocratie, les possibilités économiques, la santé et le règlement pacifique des conflits.

Premièrement, nous devons soutenir les démocraties puissantes et durables.

Comme je l'ai dit au Caire, chaque nation façonne la démocratie à sa manière, conformément à ses traditions. Mais l'histoire prononce un verdict clair : les gouvernements qui respectent la volonté de leur peuple, qui gouvernent par le consentement et non par la coercition, sont plus prospères, plus stables et plus florissants que ceux qui ne le font pas.

Il ne s'agit pas seulement d'organiser des élections - il faut voir ce qui se passe entre les scrutins. La répression revêt de nombreuses formes et trop de pays, même ceux qui tiennent des élections, sont en proie à des problèmes qui condamnent leur peuple à la pauvreté. Aucun pays ne peut créer de richesse si ses dirigeants exploitent l'économie pour s'enrichir personnellement, ou si des policiers peuvent être achetés par des trafiquants de drogue. Aucune entreprise ne veut investir dans un pays où le gouvernement se taille au départ une part de 20 %, ou dans lequel le chef de l'autorité portuaire est corrompu. Personne ne veut vivre dans une société où la règle de droit cède la place à la loi du plus fort et à la corruption. Ce n'est pas de la démocratie, c'est de la tyrannie, même si de temps en temps on y sème une élection ça et là, et il est temps que ce style de gouvernement disparaisse.

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, des institutions capables, fiables et transparentes sont la clé du succès - des Parlements puissants et des forces de police honnêtes ; des juges et des journalistes indépendants ; un secteur privé et une société civile florissants, ainsi qu'une presse indépendante. Tels sont les éléments qui donnent vie à la démocratie, parce que c'est ce qui compte dans la vie quotidienne des gens.

(...) Dans toute l'Afrique, nous avons vu de multiples exemples de gens qui prennent leur destinée en main et qui opèrent des changements à partir de la base. (...)

Alors ne vous y trompez pas : l'histoire est du côté de ces courageux Africains, et non dans le camp de ceux qui se servent de coups d'Etat ou qui modifient les constitutions pour rester au pouvoir. L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions.

L'Amérique ne cherchera pas à imposer un système quelconque de gouvernement à aucune autre nation. La vérité essentielle de la démocratie est que chaque nation détermine elle-même son destin. Ce que fera l'Amérique, en revanche, ce sera d'accroître son aide aux personnes et aux institutions responsables, en mettant l'accent sur l'appui à la bonne gouvernance (...) et d'isoler ceux qui ne le font pas.



Cela nous conduit directement à notre deuxième domaine de coopération - le soutien à un développement qui offre des débouchés aux gens.

Avec une meilleure gouvernance, je ne doute pas que l'Afrique tiendra sa promesse de créer une plus vaste base pour la prospérité. (...) Ce continent est riche en ressources naturelles. (...) Mais il faut également rompre avec de vieilles habitudes. La dépendance vis-à-vis des matières premières - ou d'un seul produit d'exportation - a tendance à concentrer la richesse au sein d'une minorité, laissant la majorité vulnérable à la récession.

Au Ghana, par exemple, le pétrole crée de magnifiques possibilités. (...) De la Corée du Sud à Singapour, l'histoire montre que les pays réussissent lorsqu'ils investissent dans la société et dans leur infrastructure ; lorsqu'ils multiplient les industries d'exportation, se dotent d'une main-d'œuvre qualifiée et font de la place aux petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois.

Alors que les Africains se rapprochent de cette promesse, l'Amérique va leur tendre la main de façon plus responsable. En réduisant les sommes qui vont aux consultants occidentaux et aux gouvernements, nous voulons mettre plus de ressources entre les mains de ceux qui en ont besoin, tout en apprenant aux gens à faire plus pour eux-mêmes. C'est pourquoi notre initiative de 3,5 milliards de dollars en faveur de la sécurité alimentaire est axée sur de nouvelles méthodes et technologies agricoles, et non pas sur la simple expédition de biens et services américains vers l'Afrique. L'aide n'est pas une fin en soi. (...)

Un secteur qui représente à la fois un danger indéniable et une promesse extraordinaire est celui de l'énergie. L'Afrique émet moins de gaz à effet de serre que toute autre région du monde, mais elle est la plus menacée par le changement climatique. Une planète qui se réchauffe propagera les maladies, réduira les ressources en eau, épuisera les récoltes, et créera les conditions favorables à plus de famines et plus de conflits. Nous avons tous - en particulier le monde développé - le devoir de ralentir ces tendances, en réduisant les effets du changement climatique et en changeant la façon dont nous utilisons l'énergie. Mais nous pouvons également coopérer avec les Africains pour transformer cette crise en occasion de progrès.

(...) Pensez-y : dans l'ensemble de l'Afrique, il existe de l'énergie éolienne et solaire en abondance, ainsi que de l'énergie géothermique et des biocarburants. De la vallée du Rift aux déserts de l'Afrique du Nord ; de la côte de l'Afrique de l'Ouest aux récoltes de l'Afrique du Sud - les dons inépuisables que procure la nature à l'Afrique peuvent lui permettre de créer sa propre énergie et d'exporter de l'énergie propre et rentable à l'étranger.

(...) De même que la gouvernance est une condition essentielle du progrès économique, elle revêt également une importance cruciale dans le troisième domaine que je voudrais à présent aborder, l'amélioration de la santé publique.

Ces dernières années, des progrès énormes ont été accomplis dans certaines parties de l'Afrique. (...) Mais trop d'Africains périssent toujours de maladies qui ne devraient pas les tuer. (...)

Or, du fait des incitations, souvent fournies par les pays donateurs, beaucoup de médecins et d'infirmiers africains s'en vont à l'étranger, ou travaillent à des programmes qui luttent contre une maladie unique. Cette situation crée des lacunes en matière de soins primaires et de prévention de base. Par ailleurs, il appartient à tout un chacun de faire sa part. Il faut faire des choix responsables de nature à prévenir la propagation de la maladie et à promouvoir la santé publique dans la collectivité et dans le pays.

(...) En même temps que nous unissons nos efforts en faveur d'une meilleure santé, nous devons également stopper la destruction causée non pas par la maladie, mais par les êtres humains. (...)

C'est pourquoi le dernier domaine que je vais aborder se rapporte aux conflits.

Soyons bien clairs : l'Afrique ne correspond pas à la caricature grossière d'un continent perpétuellement en guerre. Mais si l'on est honnête, pour beaucoup trop d'Africains, le conflit fait partie de la vie ; il est aussi constant que le soleil. (...)

Tous ces conflits pèsent sur l'Afrique comme un véritable boulet. Nous sommes tous répartis selon nos identités diverses, de tribu et d'ethnie, de religion et de nationalité. Mais se définir par son opposition à une personne d'une autre tribu, ou qui vénère un prophète différent, cela n'a aucune place au XXI<sup>e</sup> siècle. La diversité de l'Afrique devrait être source de force et non facteur de division.

(...) Il n'est jamais justifiable - jamais justifiable - de cibler des innocents au nom d'une idéologie. C'est un arrêt de mort, pour toute société, que de forcer des enfants à tuer dans une guerre. C'est une marque suprême de criminalité et de lâcheté que de condamner des femmes à l'ignominie continuelle et systémique du viol. (...) Aucune religion, aucune culture ne doit excuser les atrocités qui leur sont infligées.

(...) Nous nous félicitons des mesures que prennent des organisations telles que l'Union africaine et la CEDEAO en vue de mieux régler les conflits, de maintenir la paix et de soutenir ceux qui sont dans

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

le besoin. Et nous encourageons la vision d'un cadre sécuritaire régional puissant, capable de mobiliser une force efficace et transnationale lorsque cela s'avère nécessaire.

Il incombe aux Etats-Unis de travailler avec vous en tant que partenaire à promouvoir cette vision (...). Lorsqu'il y a génocide au Darfour ou des terroristes en Somalie, ce ne sont pas simplement des problèmes africains : ce sont des défis mondiaux à la sécurité, exigeant une riposte mondiale.

C'est pourquoi nous sommes prêts à agir en partenariat, tant par la diplomatie que par l'assistance technique et l'appui logistique, et que nous soutiendrons les efforts visant à contraindre les criminels de guerre à rendre des comptes. En outre, je tiens à le dire clairement : notre Commandement pour l'Afrique ne vise pas à prendre pied sur le continent, mais à relever ces défis communs afin de renforcer la sécurité des Etats-Unis, de l'Afrique et du reste du monde.

*Traduction fournie par le département d'Etat américain.*

**Le Monde, publié le 13 juillet 2009**

**Annexes N°4**

**Nos engagements professionnels pendant notre recherche**

## Proposition de partenariat pour la création d'un complexe scolaire à Yaoundé-Cameroun



### ASSOCIATION CHRETIENNE POUR L'EVEIL ET L'ENCADREMENT VOCATIONNEL COMMUNAUTE DES MISSIONNAIRES DE SAINT AUGUSTIN

Siège social/ACEEV/Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris - France/R.N.A N°W751224866  
Adresse de gestion (Courrier postal) : 4 Cité du Sacré Cœur 75018 Paris - France  
Coordination Nationale du Cameroun S/C ISTM BP : 188 - Yaoundé (Cameroun)/Récépissé N° 00001178/RDA/J06/BAPP  
Site Web: <http://www.sepaic.fr/> // [aceev](mailto:aceev) / E-mail: [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr) / Tél: (0033) 754042413 / Cam: (00237) 670585037



ACEEV/CG/SGCG/DFHEP/N°025/2019

Yaoundé, le 26 Mars 2019

#### AUX

PERE FRANCOIS XAVIER NSSI ESSONO  
PROMOTEUR - COORDINATEUR GENERAL  
4 Cité du Sacré Cœur 75018 Paris - France

Tél : 0033754042413 (Whatsapp) E-Mails : [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr)

AYANT DROITS DE LA FAMILLE TSEBO  
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN -

**Objet :** Proposition de Projet de rachat de la dette sur l'Hôtel pour la mise sur pied d'un Complexe scolaire

Mesdames ; Messieurs,

Je viens par la présente auprès de votre bienveillance soumettre mon Projet de rachat de la dette de plus de 300 000 000 Fcfa que Monsieur votre feu Père a consentie auprès d'une Institution bancaire de la place et pour laquelle son projet de construction d'un Hôtel au lieu-dit « Piscine de Nkomo » a été hypothéqué.

En effet, dans mon Projet de fondation, par ma Communauté religieuse, d'un établissement scolaire baptisé « Complexe Educatif Bilingue Saint Augustin (CEBISA) », je me suis intéressé au bien immobilière sus-cité. Le Complexe scolaire que je me propose de fonder sera constitué de : Un cycle primaire et secondaire.

#### 1. Présentation de l'offre

Je souhaite que sur la base d'une Convention de cession pour une durée déterminée que votre famille signera avec ma Communauté religieuse que je représente, héberger ce Complexe scolaire dans ce domaine contre rachat de la dette de la banque que je paierai pendant un intervalle de temps nous fixerons de commun accord et qui me permettra, d'une part, de rembourser la dette et d'autre part, de faire des économies à travers l'exploitation du domaine concerné pour les fins éducatives.

#### 2. Avantages de l'offre

Devant m'engager à rembourser de manière échelonnée, la banque ne vous contraindra pas de payer en une traite l'énorme somme que vous lui devez et ne pourra par ailleurs pas saisir les autres biens laissés par votre père au cas où l'estimation architecturale et l'expertise comptable ne permettra pas que la valeur du bien concerné puisse couvrir la totalité de la dette. Vous pourrez alors jouir de vos autres biens et récupérez le domaine que je sollicite à l'expiration des délais fixés.

### **3. Proposition de l'échelonnement d'occupation du domaine et paiement de la dette**

Je me propose de payer, soit à votre compte directement, soit au compte de la banque la somme de 1 000 000 Fcfa/mois, à raison de 500 000Fcfa/mois pour le cycle primaire et 500 000Fcfa/mois pour le cycle secondaire. De cette manière, la projection du délai de paiement de la dette donnera la somme de 12 000 000Fcfa/an.

### **4. Conditions de réalisation du Projet**

**4.1** – Signature d'une Convention entre votre famille et ma Communauté religieuse ;

**4.2** – Mise à la disposition de ma Communauté du Titre de propriété du domaine (Titre foncier ou tout simplement la copie de la Convention signée pour mon obtention des autorisations auprès des Ministères de l'Education de base ; des enseignements secondaires et du SEDUC.

### **5. Agenda de réalisation du Projet**

**5.1**– Travaux d'assainissement du domaine réalisés par ma Communauté religieuse ; obtention des autorisations des différents Ministères et acquisition de la logistique nécessaire pour la réalisation du Projet : Mars 2020 – Septembre 2021 ;

**5.2** – Fin Septembre 2021, début du versement des 1 000 000Fcfa/mois

### **6. Précisions sur l'étendue du domaine nécessaire pour la réalisation du Projet**

Nous souhaitons occuper l'édifice principal (Hôtel) pour abriter le cycle secondaire et les bâtiments à l'arrière de l'Hôtel pour le cycle primaire et des bureaux. L'occupation totale des espaces ainsi définis nous permettra de garantir le cadre sécuritaire, en clôturant l'ensemble du domaine ; administratif et pédagogique nécessaire pour le bon déroulement de nos activités et pour répondre aux exigences du Ministère concernant les conditions d'exercice d'une activité éducative.

Mesdames et Messieurs, dans l'espoir que la présente proposition saura retenir votre attention, je vous prie d'agréer l'expression de ma profonde considération.

***NB :** Pour une bonne maîtrise de cette procédure et pour mieux apprécier l'importance de mon offre, je vous conseillerai de recourir dans les meilleurs délais à l'expertise d'un architecte qui devra estimer la valeur de l'Hôtel sur le marché immobilier camerounais, mais aussi de tous les biens laissés par le feu votre père. Cette expertise vous permettra en outre d'avoir une idée sur le risque que vous courez en minimisant la balance entre la dette de la banque qui pourrait être supérieure à la valeur des biens disponibles. C'est le piège que pourra vous tendre la banque !!!*



**Promoteur - Coordinateur Général**

**Père François-Xavier NSSI ESSONO**  
*Prêtre dans l'Archidiocèse de Paris –France*

## Convention partenariale avec l'Institut Gasolent pour la responsabilité de chef d'établissement

Republique du Cameroun Paix-Travail-Patrie *****	Republic of Cameroon Peace-Work -Fatherland *****
Ministère des enseignements Secondaires *****	Ministry of Secondary Education *****
Délégation du Centre *****	Regional delegation the center *****
Institut Gasolent *****	Gasolent Institute *****
BP : 1933	Box : 1933
Tél : 662 94 36 25 / 677 45 60 26	Phone: 662 94 36 25 / 677 45 60 26 699 59 81 53

### CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'Institut Gasolent d'Ekounou représenté par son fondateur Monsieur ONANA Gaston Clément né le 20 mars 1942 à Abodmveng, Département du Nyong et Soo, CNI n° 103778051, de Nationalité Camerounaise, demeurant à Yaoundé BP:1933 d'une part ;

Et

La Communauté des Missionnaires de Saint Augustin représentée par son Fondateur et Supérieur Général Monsieur l'Abbé François Xavier NSI ESSONO, Prêtre Catholique du Diocèse d'Evry-Corbeille, Département de l'Esone, né le 16 avril 1975 à Nko Abe, passeport n° 015771166 de Nationalité Camerounaise, demeurant à Cité du Sacré Cœur 75018 Paris-France d'autre part.

### PREAMBULE

Vu la loi n° 2004 /022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation de l'enseignement privé au Cameroun,

Vu le décret n° 2008/3043 du 15 décembre 2008 portant règlement des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun,

Vu l'arrêté n° 412/J1/MINEDUC/DEP/ du 17 juillet 1991 portant définition et attribution des différents organes et responsables des Etablissements privés au Cameroun,

Vu les nécessités de service.



## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### TITRE I - DE LA FORMATION

- Article 1 les partenaires ci-dessus désignés ont de commun accord décidé de conjuguer leurs efforts pour le développement technique, économique, social et culturel de la structure dénommée :
- « **Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'Ekounou en abrégé CEBIGE** :

### TITRE II- DE L'OBJET

- Article 2 le CEBIGE est une institution dont la raison fondée et la formation des personnes responsables. Tous ceux qui la composent, pris individuellement ou réunis en conseil, doivent se comporter en tout temps et en tout lieu, de manière telle que le CEBIGE réalise sa finalité.

### TITRE III - DU SIEGE

- Article 3 le siège du CEBIGE est fixé à Ekounou, Arrondissement de Yaoundé 4<sup>ème</sup>, Département du Mfoundi.
- Article 4 le siège du CEBIGE est inamovible.

### TITRE IV : DE LA DUREE

- Article 5 la présente convention de droit Camerounais, a une durée de six ans éventuellement renouvelable.
- 5-4-1 avant l'expiration du délai imparti, la partie qui prend l'initiative de suspendre ou de rompre la relation partenaire est tenue d'informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la fin de l'année scolaire au cours de laquelle sa décision est envisagée.
- 5-4-2 la décision ainsi énoncée doit, dans un délai maximum de quinze jour francs, être examinée en séance de travail extraordinaire du conseil d'Etablissement en vue d'apurer le budget de la période considérée.
- 5-4-3 le procès-verbal de la dite délibération, tiré en trois exemplaires, sera contresigné par les partenaires principaux du CEBIGE et l'Ager Financier.



## TITRE V - DE LA STRUCTURE

- Article 6 Le CEBIGE renferme en son sein :
- 6-5-1 un Groupe Scolaire Bilingue Sainte Elisabeth,
  - 6-5-2 un enseignement secondaire général 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles,
  - 6-5-3 un enseignement secondaire Technique Commercial 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles,
  - 6-5-4 un enseignement secondaire Technique Industriel 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles,
  - 6-5-5 un centre de formation professionnel accélérée,
  - 6-5-6 un cours du soir pour adultes,
  - 6-5-7 un internat mixte,
  - 6-5-8 une cantine scolaire.

## TITRE VI - LES RESSOURCES

- Article 7 Les ressources du CEBIGE proviennent :
- 7-5-1 les fonds propres des partenaires,
  - 7-5-2 les frais de scolarité (écolage, pension, cantine),
  - 7-5-3 des produits des activités diverses,
  - 7-5-4 des dons, les legs, des organismes publics et privés,
  - 7-5-5 des subventions de l'Etat et des collectivités locales décentralisées,
  - 7-5-6 des aides éventuelles des APE.
- Article 8 Toutes les ressources financières générées par le CEBIGE et de quelque provenance que se soit, sont déposées au compte Etablissement ouvert auprès d'une banque de la place au nom du « **Groupe Scolaire Bilingue Sainte Elisabeth** ».
- Article 9 Le compte « **Groupe Scolaire Bilingue Sainte Elisabeth** » fonctionne à double signatures pour le retrait des fonds déposés :  
Fondateur et Principal ou Fondateur et Agent Financier.
- Article 10 les ressources humaines, financières et matérielles du CEBIGE sont gérées de manière concertée par le Fondateur de l'Institut Gasolent et le Fondateur Supérieur Général de la Communauté des Missionnaires de Saint Augustin.

## TITRE VII - DES APPORTS

- Article 11 Pour faire fonctionner la structure ainsi constituée, Monsieur ONANA Gaston Clément confère au CEBIGE les biens meubles et immeubles suivants :
- 11-7-1 une partie du bâtiment à l'entrée du campus aile gauche au fond de la

terrasse, à partir de l'escalier à champs tourné, comprenant une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle multimédia et une salle d'eau courante.

- 11-7-2 un bloc administratif avec quatre bureaux standards meublés, une salle d'attente, un secrétariat bureautique équipé, un économat, une aumônerie avec salle d'attente équipées.
- 11-7-3 un bâtiment C en R+2 habitant neufs salle de classe entièrement garnies, trois salles d'eau courante par pallier et un sous-sol Pour le stockage du matériel.
- 11-7-4 un bâtiment en R+1 et sous-sol, comprenant huit (08) salles de classe équipées, quatre (04) salles spécialisées de dessin techniques F3, F4, ESF, IH et puériculture, deux (02) salles de classe à dimensions réduites pour préparations des TP situées au fond de l'esplanade du sous-sol à proximité des installations Nextel,
- 11-7-5 un bâtiment E à aménager pour le Groupe Scolaire Bilingue Sainte Elisabeth.
- 11-7-6 les arrêtés de création ouverture et extension délivrés par le Ministre des Enseignements Secondaire.
- 11-7-7 création n°J2/810/MINEDUC/DEP/SAPE du 09.04.80
- 11-7-8 ouverture n° J1/7/MINEDUC/DEP/SAPE du 18.10.84
- 11-7-9 extension 1 n° J2/2383/ DEP/SCAPES/BD du03.09.90
- 11-7-10 extension 2 n°269/13/MINEDUC/SG du 09.09.13
- 11-7-11 un arsenal de document et supports didactiques, tous types d'enseignements confondus.

### **En contre partie**

**Article 12** Monsieur l'Abbé François Xavier NSI ESSONO apporte l'expertise missionnaire d'obédience catholique romaine dans l'offre de l'éducation et de la formation humaine intégrale.

- 12-7-1 cet apport de spécialité scientifique est matérialisé par :
- 12-7-2 un enseignement de qualité et de référence axé sur l'obligation des résultats
- 12-7-3 une capacité d'armer la jeunesse d'un bagage de connaissances et de réflexion qui leur permettront de choisir et de décider dans les circonstances où la vie exige précisément une décision.
- 12-7-4 un éveil chez les apprenants du gout, de la connaissance et de la pratique de nos traditions africaines en vue d'acquérir, de promouvoir et de conserver notre patrimoine culturel.
- 12-7-5 un choix judicieux d'un corps administratif permanent acquis à la cause et des enseignants compétents désireux de faire carrière à Gasolent.
- 12-7-6 une recherche active des partenaires nationaux et internationaux capables d'œuvrer pour la promotion de notre institution.



## TITRE VIII - DES ATTRIBUTS DU CEBIGE

**Article 13** Dans l'exercice de sa fonction éducative, le CEBIGE est attributaire des marques déposées suivantes :

13-8-1 code postal 1933,

13-8-2 code examens 4530,

13-8-3 compte établissement SCB/9086380/3130/03,

13-8-4 immatriculation carte scolaire,

a) 5LI 26 WFD 112481084

b) 5LI 2 WFD 110057080

13-8-5 une tenue scolaire confectionnée en tissus vert cicam frappé d'un emblème sur fond vert avec des initiales de l'Institut Gasolent assorties des couleurs nationaux, posées sur un livre ouvert auréolé de la devise de Gasolent. Travail – conscience – persévérance.

## TITRE IX - DU FONCTIONNEMENT

**Article 14** les partenaires soussignés possèdent les pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble ou séparément au nom du CEBIGE, toutes fois les emprunts, les ouvertures de crédit, toute aliénation de droits réels portant sur les biens meubles ou immeubles du CEBIGE ne pourront valablement être réalisés qu'avec l'accord écrit de Monsieur le Fondateur de l'Institut Gasolent ou de son héritier principal.

**Article 15** Pendant toute la durée de la convention partenariale, Monsieur ONANA Gaston Clément est, en sa qualité de Fondateur es qualité, responsable de la vie et du fonctionnement du CEBIGE devant les Ministères en charge de l'éducation au Cameroun

### A ce titre

15-9-1 il nomme le personnel administratif de CEBIGE,

15-9-2 il émet un avis sur le recrutement du corps enseignant et du personnel d'appuis,

15-9-3 il élabore avec l'agent financier le budget prévisionnel à soumettre en début d'année au Conseil d'Etablissement dont il est le Président Institutionnel.

15-9-4 il contrôle les finances et les structures du CEBIGE,

15-9-5 il ordonne les dépenses d'investissement,

15-9-6 il adresse au Secrétaire à l'Education pour transmission à la Délégation Régionale du Centre, les demandes d'agrément des membres de l'administration du CEBIGE et les sollicitations d'autorisation d'enseigner du personnel enseignant.

15-9-7 dans l'exercice de sa fonction de Président du Conseil d'Etablissement, le Fondateur perçoit une indemnité mensuelle de sujétion fixée en conseil d'établissement.

**Article 16** Par décision N° 198/05/FP du 25 mai 2016 portant désignation du personnel administratif de l'Institut Gasolent et du Groupe Scolaire Bilingue Sainte Elisabeth, Monsieur l'Abbé François Xavier NSI ESSONO est nommé Principal du CEBIGE.

**Article 17** Pendant l'exercice de sa fonction de chef d'Etablissement, il est attributaire d'une rémunération mensuelle arrêtée d'accord partie avec le Fondateur conformément aux dispositions prévues par la grille de salaire applicable à ce jour dans l'enseignement privé au Cameroun.

17-9-1 en sa qualité de responsable administratif du CEBIGE, il lui revient de :

17-9-2 entretenir avec les différentes autorités des relations verticales et horizontales dans les limites et les normes prévues par la réglementation scolaire en vigueur,

17-9-3 rendre compte du fonctionnement du CEBIGE à ses chefs hiérarchiques par la communication à temps, des documents périodiques exigibles en cours d'année scolaire,

17-9-4 veiller au stricte respect des testés organiques de l'enseignement privé,

17-9-5 procéder au recrutement des élèves et des enseignants qualifiés et du personnel d'appui à l'action éducative,

17-9-6 diriger contrôler, surveiller tous les agents en service à l'Etablissement,

17-9-7 présider tous les conseils pédagogiques,

17-9-8 veiller à l'application des horaires et programmes de cours dans tous les types et cycles d'enseignement,

17-9-9 gérer avec parcimonie le budget de fonctionnement annuel fixé par le conseil d'Etablissement.

## TITRE X - AFFECTATION DES RÉSULTATS

**Article 18** les ressources financières provenant des frais d'écolage ou d'activités diverses perçues chaque année scolaire par le CEBIGE seront régulièrement affectées sur des lignes budgétaires appropriées et suivant les pourcentages ainsi arrêtés.

18-10-1 : 50% pour le budget de fonctionnement,

18-10-2 : 25% pour le budget d'investissement,

18-10-3 : 5% pour le fond de réserve,

18-10-4 : 10% pour indemnité de gestion à verser à la Communauté des Missionnaires de Saint Augustin,

18-10-5 : 10% pour l'indemnité de sujétion au profit de l'Institut Gasolent d'Ekounou.



**Article 19** les fonds d'investissement et de réserve, les indemnités de sujétion et propriétaire, ainsi que les frais complémentaires versés pour la formation professionnelle et l'équipement des élèves inscrits en sport-étude sont reversés par l'Agent Financier au compte Etablissement de l'Institut Gasolent d'Ekounou.

## **TITRE XI - DES DISPOSITIONS FINALES**

**Article 20** dans le but d'éviter une instance judiciaire, les soussignés conviennent formellement que tous différends ou contestations pouvant survenir de leur vivant, à l'occasion de l'exécution des clauses conventionnelles édictées ci-dessus, seront soumis à l'arbitrage des Notables Mvog Fouda Mballa et Mvog Atangana Mballa de l'Arrondissement de Ngomedzap Département du Nyong et Soo.

**20-11-1** les notables examinent le différend suivant les us et coutumes Béti.

**20-11-2** la décision formulée est exécutoire par les parties qui s'y obligent.

**20-11-3** en cas de substitution de Supérieur Général non autochtone d'une des ethnies précitées ou de nationalité étrangère, le différend est examiné par les conseils des parties suivant les dispositions légales comme amiables compositeurs et en dernier ressort.

**20-11-4** si le désaccord persiste, le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Ekounou, compétent pour juger les partis, est saisi par le conseil le plus diligent.

**Article 21** le décès du Fondateur est réglementé par le décret n° 2008/3043/ du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun, Section II article 21 al 5 et 6.

**21-11-1** en vertu des stipulations énoncées par les alinéas 5 et 6 de l'article 21, L'héritier principal désigné par le conseil de famille du Decujus, agréé par le Ministère des Enseignements Secondaires devient de plein droit, propriétaire de l'Etablissement en vue de continuer les affaires de son père.

**Article 22** s'agissant du décès du Supérieur Général de la Communauté des Missionnaires de Saint Augustin, le substitut statutaire doit fournir à la direction du **CEBIGE** un dossier liasse comprenant les pièces authentiques énumérées ci-dessous :

- 1- Une lettre d'accréditation légalisée par la communauté,
- 2- Un extrait d'acte de naissance,
- 3- Une copie certifiée conforme du diplôme de référence,
- 4- Une copie de la Carte Nationale d'Identité,

- 5- Une attestation de résidence,
- 6- Un extrait de casier judiciaire,
- 7- Une copie de passeport et de la carte de séjour pour les résidents étrangers en République du Cameroun.

22-11-2 L'acceptation du nouveau principal en sa qualité de chef d'Etablissement, doit faire l'objet d'un procès-verbal rédigé en conseil d'Etablissement et adressé dans un délai de 15 jours au Ministre des Enseignements Secondaires pour information et sollicitation d'agrément exigé

Article 23 La présente Convention établie en 03 exemplaires et archivées, peu à tout moment être amendée par la volonté expresse des signataires.

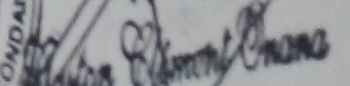
Fait à Yaoundé, le 27/08/2016

Le Supérieur Général de la  
Communauté des Missionnaires  
de Saint Augustin :  
« Lu et approuvé »

  
Francis  
Xavier Nzi Essou  
Prêtre



Fondateur ex qualité  
Du CEBIGE  
« Lu et approuvé »

  
Président du CEBIGE



CEREMONIE DE SIGNATURE  
 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
 CULTUREL ENTRE LE COMPLEXE  
 EDUCATIF BILINGUE «INSTITUT GASOLENTA»  
 ET LA COMMUNAUTE MISSIONNAIRE DE  
 SAINT-AUGUSTIN

Yaoundé le 27 Août 2016.

AUTORITES ET INVITES PRESENTS

NOMS ET PRENOMS	QUALIFICATIONS	EMARGEMENTS
1. M <sup>me</sup> Aigah Etoungouhoun	Chef de file	
2. M <sup>me</sup> Gaston Ebovoh	Secrétaire général	
3. M <sup>me</sup> Ella Goua Ndiem	Secrétaire Général	
4. M <sup>me</sup> Mary Josephine Chingere Nuiosu		
5. M <sup>me</sup> Hopp Solangech	IPR-OVS. DRES. CE	
6. M. ETOUMDI KOA Oscar	ANAL. CIVIL/R	
7. TAMBO Etienne	Président conseil base	
8. M <sup>me</sup> Engot-on	No Tollole	
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		

Ordonnance du juge des référés nous donnant raison dans la rupture abusive de notre partenariat avec le promoteur de l'Institut Gasolent

COUR D'APPEL DU CENTRE  
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE  
DE YAOUNDE-EKOUNOU  
GREFFE  
SECTION CIVILE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
EXTRAIT DU PLUMITIF

AUDIENCE PUBLIQUE DU VENDREDI  
25 AOUT 2017

COMPOSITION DU TRIBUNAL  
PRESIDENT : Mr NDEMA ELONGUE Max  
GREFFIER : Me AMBASSA Bertille

L'audience est déclarée ouverte à 11H 30 mn

ORDONNANCE N° 248 /CIV  
DU 25 AOUT 2017

AFFAIRE  
ONANA Gaston Clément  
Contre  
L'ABBE François Xavier  
ASSI ESSONO


Objet du différend :  
Expulsion

DECISION DU TRIBUNAL  
(Voir le dispositif)

ORDONNANCE  
-- Statuant publiquement, contradictoirement,  
à l'égard des parties en matière des référés  
d'heure à heure et en premier ressort ;  
-- Au principal, renvoyons les parties à mieux  
se pourvoir ainsi qu'elles aviseront, mais dès à  
présent, vu l'urgence et le péril en la demeure ;  
-- Nous déclarons incompetent ;  
-- Dons notre ordonnance exécutoire sur  
minute et avant enregistrement ;  
-- Condamnons le demandeur aux dépens  
distracts au profit de La SCP MANDENG-  
ACHET-NAGNIGNI, Avocats aux offres de  
droit ./-

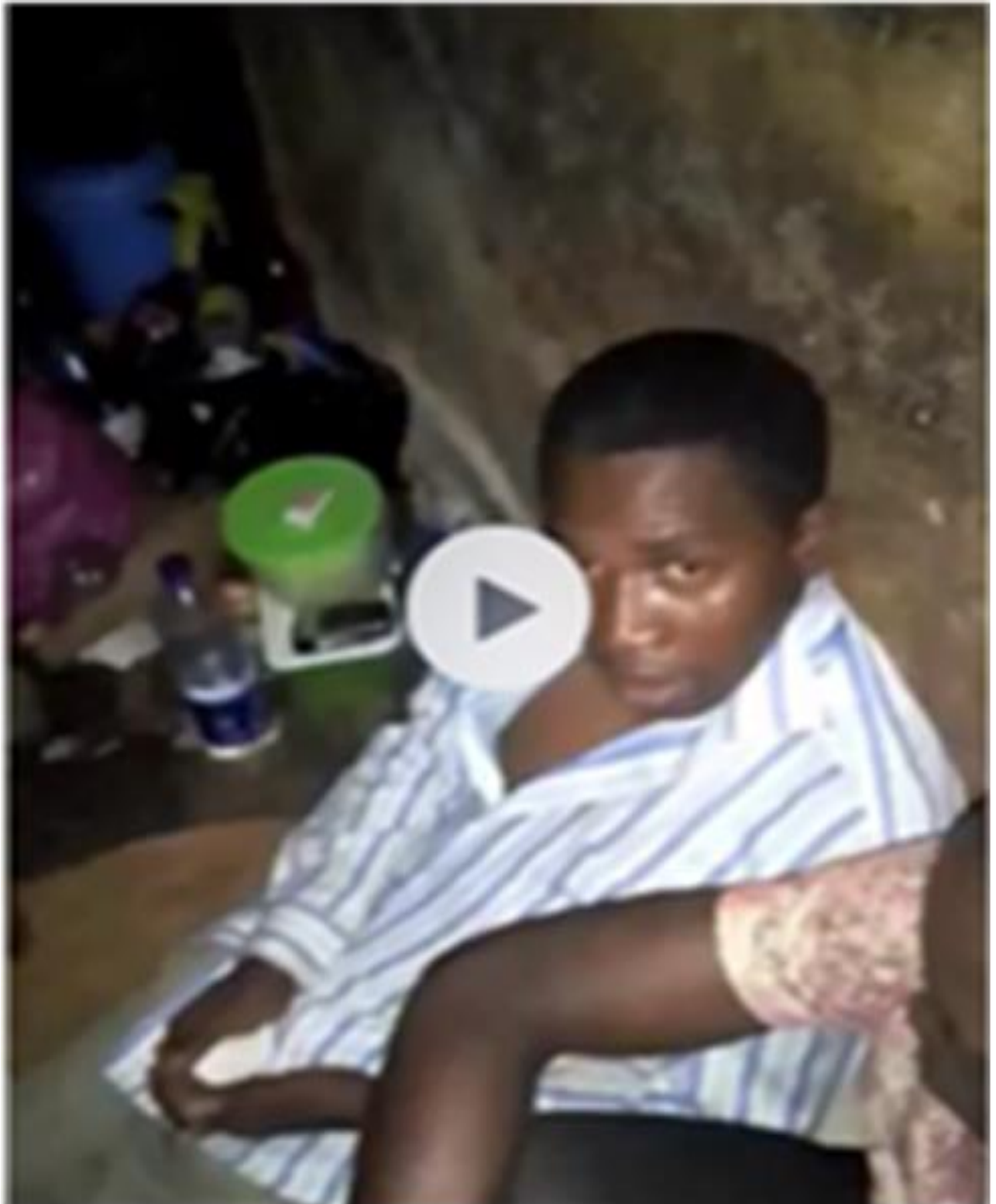
Pour extrait du plumitif certifié conforme délivré  
par nous, Greffier en Chef soussigné.

Fait à Yaoundé, le 05 SEPT 2017  
Le Greffier en Chef  
me DJEDO Mirabelle  
Administrateur des Greffes





**Notre séjour dans la cellule du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé du fait des manœuvres d'intimidation des autorités après la rupture abusive de notre convention partenariale avec le promoteur de l'Institut Gasolent**



**Vidéo de François Xavier Nssi Essono dans une cellule du commissariat du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Yaoundé sur demande de mise en garde à vue administrative abusive ordonnée par monsieur le sous-préfet de Yaoundé 4, le 11/10/2017.**

**Source :** <https://ebugnti.wordpress.com/2017/10/14/labbe-francois-xavier-nssi-essono-a-t-il-perdu-son-statut-clerical/>

**Annexes N°05**

**Nos engagements associatifs pendant notre recherche**

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Fondateur – Administrateur de Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC - SIRET : 81485567200014)

Fondateur – Président de l'Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocationnel (ACEEV - RNA : W751224494)

Fondateur – Président de l'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC - RNA : W751224866)

Fondateur – SG de l'Association des Prêtres ; Religieux et Religieuses Camerounais en Mission en France (APRRCMF - RNA : W751226343)


Fondateur – Président de l'Association Semence Plus - RNA : W451008339

Co-fondateur Du Cercle d'Etudiants en Sciences Humaines et Sociales de l'Université Paris-Descartes

Représentant des doctorants à l'Université Paris-Est Créteil

Ambassadeur de la Paix à la Fédération Française des Familles pour la Paix

Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun

  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE POLICE**

Direction de la Police Générale  
Sous-direction de la citoyenneté et des libertés publiques  
4ème bureau - Section Associations  
12 rue de Gesvres  
75004 PARIS

Le numéro W751224866  
est à rappeler dans toute  
correspondance

**Récépissé de Déclaration de CREATION**  
de l'association n° W751224866

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée

**Le préfet de police**

donne récépissé à Monsieur le Président  
d'une déclaration en date du **02 juin 2014**  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DES ARTS ET CULTURES DU CAMEROUN (AIPACC)**

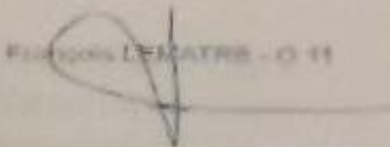
dont le siège social est situé : 23/25 rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris 1er

Décision prise le **27 mai 2014**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Paris 4e, le 04 juin 2014

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur des Libertés Associatives  
Le chef de Unité Service

  
FRANÇOIS LEMATRE - 011

Loi du 1 juillet 1901, articles 2, 4, 5, 6 et 7 ; Décret du 16 août 1901, article 1  
L'association est soumise au droit commun dans son fonctionnement, sous réserve de ce qui précède. Elle est soumise à la législation relative à la fiscalité, à la comptabilité et au droit de la concurrence, à la législation relative à la protection des consommateurs et à la législation relative à la protection des données à caractère personnel.  
Loi du 1 juillet 1901, article 8, al 1  
L'association est soumise à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, à la législation relative à la protection des consommateurs et à la législation relative à la protection des données à caractère personnel.  
Loi du 17 janvier 1988 relative à l'information des salariés et des membres du personnel à l'égard de l'association et de la législation relative à la protection des données à caractère personnel.  
Loi du 17 janvier 1988 relative à l'information des salariés et des membres du personnel à l'égard de l'association et de la législation relative à la protection des données à caractère personnel.



PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale  
Sous-direction de la Citoyenneté et des libertés publiques  
4ème bureau - Section Associations  
12 quai de Gesvres  
75004 PARIS

Le numéro W751224494  
est à rappeler dans toute  
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION  
de l'association n° W751224494

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

donne récépissé à Monsieur l'administrateur  
d'une déclaration en date du : 07 mai 2014  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ASSOCIATION CHRETIENNE POUR L'EVEIL ET L'ENCADREMENT VOCATIONNEL (ACEEV)AC**

dont le siège social est situé : 23 rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris 1er

Décision prise le : 03 mai 2014

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Paris 4e, le 12 mai 2014

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Préfecture de Police  
Le chef du 4<sup>ème</sup> Bureau

FRANÇOIS LEFEBVRE - G 11

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - et 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, sous les modifications ou leurs décisions, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements susdits, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'il sera en forme de demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 2 - § 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en principal inférieure, et, en cas de récidive, celle qui aurait été prononcée aux dépens de l'article 5.

R.O.C.A

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers sur le récépissé délivré par les préfets.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'accès des citoyens aux fichiers et aux données, s'applique à la déclaration relative à votre association ainsi que les données sont les services préfectoraux et les services à caractère national. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut émaner auprès du préfet de votre département ou du sous-préfet de votre département de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques désignées comme étant chargées de la direction ou de son administration.





PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale  
Sous direction de la citoyenneté et des libertés publiques  
4ème bureau - Section Associations  
12 quai de Germiny  
75004 PARIS

Le numéro W751226343  
est à appeler dans toute  
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION  
de l'association n° W751226343

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

donne récépissé à **Monsieur le Secrétaire Général**  
d'une déclaration en date du : **08 octobre 2014**  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ASSOCIATION DES PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES CAMEROUNAIS EN MISSION EN FRANCE - APRRCMF**

dont le siège social est situé : 23 rue Jean Jacques Rousseau  
75001 Paris 1er

Décision prise le : 13 Juin 2014

Pièces fournies : Statuts  
liste des dirigeants  
Procès-verbal

Paris 4e, le 08 octobre 2014

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
L'adjoint au chef du 4<sup>ème</sup> bureau

David GEHANNIN - G 6

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, article 6 - al 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 8 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale  
Sous direction de la citoyenneté et des libertés publiques  
4ème bureau - Section Associations  
12 quai de Gesvres  
75004 PARIS

Le numéro W751218159  
est à rappeler dans toute  
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION  
de l'association n° W751218159

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le préfet de police

donne récépissé à **Monsieur l'administrateur**  
d'une déclaration en date du : **15 janvier 2014**  
faisant connaître la(s) changement(s) suivant(s) :

**DIRIGEANTS**

dans l'association dont le titre est :

**SYNERGIE ESTUDIANTINE POUR LA PROMOTION DE L'ACTION INTELLECTUELLE ET CULTURELLE (SEPAIC)**

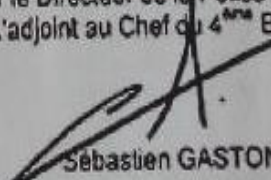
dont le siège social est situé : 29 rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris 1er

Décision(s) prise(s) le(s) : **19 décembre 2013**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal

Paris 4e, le 15 janvier 2014

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Pour le Directeur de la Police Générale,  
L'adjoint au Chef du 4<sup>ème</sup> Bureau,

  
Sébastien GASTON

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 2 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

**NOTA**

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'état concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale  
Sous direction de la citoyenneté et des libertés publiques  
4ème bureau - Baction Associations  
12 quai de Gesvres  
75004 PARIS

Le numéro W751224866  
est à rappeler dans toute  
correspondance

**Récépissé de Déclaration de CREATION**  
**de l'association n° W751224866**

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le préfet de police**

donne récépissé à **Monsieur le Président**  
d'une déclaration en date du **02 juin 2014**  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DES ARTS ET CULTURES DU CAMEROUN (AIPACC)**

dont le siège social est situé 23/25 rue Jean-Jacques Rousseau  
75001 Paris 1er

Décision prise le : **27 mai 2014**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès verbal  
Statuts

Paris 4e, le 04 juin 2014

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
Le chef du 4<sup>ème</sup> Bureau

Francis LEMATRE - G 11

Loi du 1er juillet 1901, articles 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1er juillet 1901, article 8 - al 1

Seront punis d'une amende de 1000 € en première violation et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 8.

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 18-17 du 6 janvier 1979 modifiée relative à l'administration, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association ainsi que les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'absence de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou de son préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



**Notre attestation de participation au Forum de l'économie sociale et solidaire à Chamonix (Monts blancs – France) 2015**

*Les Rencontres du Mont-Blanc – Forum International des Dirigeants de l'Economie Sociale et Solidaire  
Accrédité par ECOSOC (Nations Unies) / Secrétariat Permanent du Groupe Pilote International de l'ESS*



Paris, 15 janvier 2016

Objet : Attestation de participation au 10<sup>ème</sup> anniversaire des Rencontres du Mont-Blanc – Forum International des Dirigeants de l'Economie Sociale et Solidaire

Je soussigné Thierry Jeantet, Président des Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Economie Sociale et Solidaire, atteste que Monsieur François-Xavier NSSI ESSONO a participé à la 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres du Mont-Blanc qui s'est déroulée les 26, 27 et 28 Novembre 2015 à Chamonix-Mont-Blanc, France.

Pour valoir ce que de droit.

Thierry Jeantet,  
Président des Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Economie Sociale et Solidaire

Termes de références du colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun organisé à l'Hôtel de ville de Yaoundé-Cameroun le 19 avril 2016 et images du colloque



## SYNERGIE ESTUDIANTINE POUR LA PROMOTION DE L'ACTION INTELLECTUELLE ET CULTURELLE

Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris - France / R.N.A N°M751224866

Adresse de gestion (Courrier Postal) : 333 Avenue de la Closerie 45220 Saint Germain des Prés - France

Site Web: <http://www.sepaic.net/> / E-mails: [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr) / Tél: (0033) 236349904/650882589/669631838/771133432/0023795035702/99370566

SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG

Sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République du Cameroun,  
Son Excellence Paul BIYA

Avec la collaboration de :

Ministère camerounais de l'Éducation de Base ; Ministère camerounais des Enseignements Secondaires ; Ministère camerounais de l'Enseignement Supérieur ; Ministère camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ; Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique ; le Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ; Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ; Ministre des PME, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ; Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ; Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ; Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ; Ministère des Relations Extérieures ; Université de Yaoundé I ; Université de Yaoundé II ; Université de Douala ; Université catholique d'Afrique centrale ; Institut Samba Supérieur ; Institut Supérieur de Technologie Médicale ; Université Paris XII

Et en partenariat avec :

Unesco ; Banque Mondiale ; FMI ; Francophonie ; Commonwealth ; CONFEMEN ; OCDE ; ONG ; Ambassade de France au Cameroun ; Ambassade de la Chine au Cameroun ; Ambassade de la Finlande au Cameroun

La Synergie Estudiantine pour la Promotion de l'Action Intellectuelle et Culturelle (SEPAIC/CG), Association estudiantine internationale organise du 24 au 26 Février 2016 à Yaoundé (Cameroun) – Université catholique d'Afrique Centrale, dans le cadre de son Projet « *Communication internationale (COMIN/SEPAIC)* ».

### UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THEME :

Regards croisés sur la gouvernance éducative au Cameroun

« *Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance éducative camerounaise et défis d'une Éducation Pour Tous créatrice de croissance* »

## Argumentaire

En matière d'éducation, le Cameroun occupe dans la sous-région Afrique centrale une place très importante. Les dernières enquêtes menées dans ce domaine situent le taux d'alphabétisation au Cameroun autour de 80% à l'échelle mondiale. L'alphabétisation sociale et le développement des infrastructures éducatives ont de fait toujours été comptés parmi les principales préoccupations des pouvoirs publics au Cameroun (Bilan de mi-parcours de CONFITEA - 2003). Les différents indicateurs et statistiques nationaux montrent en effet une véritable effervescence nationale pour l'éducation. Nous pouvons signaler entre autres indicateurs de cette effervescence nationale en matière d'éducation : un dynamisme institutionnel des pouvoirs publics camerounais en raison de la pluralité des structures administratives en charge de l'éducation nationale au Cameroun ; une conscience sociale suffisamment avertie sur l'importance de la scolarisation de la jeunesse camerounaise ; un panel très fourni des acteurs et partenaires nationaux et internationaux de l'éducation nationale au Cameroun ; une totale coopération des pouvoirs publics, des acteurs publics et privés camerounais aux initiatives du Millénaire de la Communauté internationale en matière d'éducation dans les pays en développement, le cas de l'Education Pour Tous...

En ce qui concerne le dynamisme institutionnel des pouvoirs publics camerounais en matière d'éducation, on peut en effet compter parmi les Ministères directement ou indirectement liés à l'éducation nationale au Cameroun : le Ministère de l'Education de Base ; le Ministère des Enseignements Secondaires ; le Ministère de l'Enseignement Supérieur ; le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; le Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative ; le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ; le Ministère des Sports et de l'Education Physique ; le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ; le Ministère des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ; le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ; le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ; le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Toutes ces structures administratives sont au service d'un système éducatif riche et varié. Grâce à ses sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone hérités de la colonisation, le Cameroun tient une place de choix parmi les pays qui disposent de plusieurs sous-systèmes nationaux d'éducation. A côté de ces deux sous-systèmes éducatifs principaux, on peut noter l'existence depuis plusieurs décennies, des institutions scolaires relevant des systèmes éducatifs étrangers (français, américain, allemand...) qui pourraient constituer un troisième sous-système à vocation internationale. Cette pluralité des sous-systèmes éducatifs constitue un véritable facteur pouvant justifier la hausse des taux de scolarisation au Cameroun en raison de leurs nombreuses offres de formations. Au niveau des infrastructures scolaires, le



Cameroun a toujours connu une floraison institutionnelle éducative où les institutions éducatives publiques et privées rivalisent d'ardeur aussi bien au niveau de la qualité des infrastructures scolaires qu'à celui des offres de formation. Cette floraison de l'éducation nationale au Cameroun a atteint un stade de croissance exponentielle depuis la libéralisation de l'enseignement supérieur en 1993.

En dehors de l'Etat et des familles, une pluralité de partenaires et acteurs nationaux et internationaux soutiennent l'action éducative au Cameroun. Ces partenaires et acteurs sont constitués des promoteurs de l'enseignement privé, des ONG et autres associations de la société civile nationale et internationale à vocation éducative. L'enseignement privé qui est laïc et confessionnel assure la scolarisation de nombreux élèves et dispose des infrastructures scolaires très importantes. On remarque également une conscience sociale camerounaise très avertie sur la nécessité de préparer des futures responsables des familles et de la société. Cette conscience sociale s'exerce notamment dans une action synergique entre les différents partenaires et acteurs de l'éducation camerounaise par la qualité de l'éducation proposée aux jeunes générations. Au Cameroun en effet et malgré le pouvoir d'achat particulièrement faible de la majorité de la population au vue du PIB par habitant (moins de 3 Dollars par habitant), envoyer un enfant à l'école constitue pour la plupart des familles, un véritable défi personnel à relever. Les taux de scolarité dans les institutions scolaires privées camerounaises, institutions qui pratiquent des pensions scolaires suffisamment élevées en raison de la qualité de l'éducation proposée par la plupart, démontrent très bien cette volonté des familles à ne reculer devant aucun obstacle pour l'éducation de leur progéniture. Pour emboîter le pas à leurs parents qui n'hésitent pas à s'endetter et à renoncer à d'autres besoins (santé, alimentation, divertissements...), la plupart des élèves, voulant participer aux charges de leur scolarisation, passent leurs weekends, leur temps libre et leurs vacances à faire des petits boulots (petit commerce, travaux agricoles, stages de vacances...). Sur le plan financier, aussi bien l'Etat que les autres partenaires et acteurs nationaux et internationaux investissent suffisamment dans le domaine de l'éducation. Le budget alloué à l'éducation nationale est parmi les plus importants du pays et la qualité des infrastructures scolaires proposées par nombre de ces partenaires et acteurs en dit long sur le coût que certains mettent dans cet investissement.

Bref, le Cameroun a toujours connu un dynamisme socioculturel et politique remarquable en matière d'éducation.

Cependant, au cœur de toute cette effervescence nationale de l'activité éducative, on constate que le pays traîne toujours au bas des tableaux des indicateurs internationaux de croissance socioculturelle, politique, économique... avec un PIB par habitant qui n'a jamais atteint 3 Dollars.

En effet, selon la plupart des théoriciens du capital humain et des experts en éducation et développement, il y a presque toujours adéquation entre le niveau d'accès des populations à l'éducation dans un pays et le niveau de croissance socioculturelle, politique, économique... de ce pays. Cette théorie semble être partagée entre autres par : Schultz - 1961 ; Denisson - 1962 ; Becker - 1964 ; Mincer - 1958, 1974 ; Barro - 1991 ; Romer - 1994 ; Pierre Germain et Paul Bauchet - 2003 ; Loening - 2005...

En effet, selon les pères de la Théorie du Capital humain, Théodore W. Schultz, Denison, Becker, Jacob Mincer, le niveau d'investissement sur la formation et l'éducation d'un individu doit avoir pour conséquences immédiates son niveau de productivité et de rendement, d'une part et le profit individuel, en terme de retour sur investissement, d'autre part. Pour eux, l'éducation des enfants et des adultes devra avoir un impact considérable dans l'innovation, la productivité et le niveau de croissance d'un pays.

Pour Robert Barro, Paul Romer, Pierre Germain et Paul Bauchet, Loening, héritiers de la théorie du Capital humain, le niveau de croissance d'un pays serait fonction de son investissement sur le capital humain. Un pays serait alors d'autant plus développé qu'en raison de son investissement sur l'éducation et la formation de sa population.

Aussi, partant de l'effervescence que connaît l'action éducative au Cameroun grâce notamment à l'implication quasi-totale des différents partenaires et acteurs de l'éducation, implication dont la principale et heureuse conséquence est un taux d'alphabétisation satisfaisant pour les camerounais ; pour les observateurs internationaux et nous appuyant sur les précédentes recherches et autres, nous pouvons nous interroger sur les raisons qui expliquent l'inadéquation entre le niveau d'accès à l'éducation des camerounais et le niveau de croissance socioculturelle, politique, économique...au Cameroun. Nous voulons en effet comprendre, considérant l'implication de chaque partenaire dans la gouvernance éducative camerounaise, ce qui peut justifier la difficulté du Cameroun à accéder à la croissance considérée comme l'aboutissement inéluctable d'un niveau d'alphabétisation satisfaisant dans un pays. Pour trouver des réponses à ces questionnements, nous souhaitons interroger les différents mécanismes de gouvernance de l'action éducative au Cameroun en nous intéressant au fonctionnement global du système éducatif camerounais ; à la structuration du partenariat entre l'Etat camerounais et les autres acteurs nationaux et internationaux de l'éducation nationale au Cameroun ; à la place et au rôle de chaque partenaire de l'action éducative au Cameroun ; aux difficultés que peuvent rencontrer les uns et les autres ; aux différentes propositions émises par les différents partenaires dans leur implication à la gouvernance éducative camerounaise.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Aussi, partant de l'effervescence que connaît l'action éducative au Cameroun grâce notamment à l'implication quasi-totale des différents partenaires et acteurs de l'éducation, implication dont la principale et heureuse conséquence est un taux d'alphabétisation satisfaisant pour les camerounais ; pour les observateurs internationaux et nous appuyant sur les précédentes recherches et autres, nous pouvons nous interroger sur les raisons qui expliquent l'inadéquation entre le niveau d'accès à l'éducation des camerounais et le niveau de croissance socioculturelle, politique, économique...au Cameroun. Nous voulons en effet comprendre, considérant l'implication de chaque partenaire dans la gouvernance éducative camerounaise, ce qui peut justifier la difficulté du Cameroun à accéder à la croissance considérée comme l'aboutissement inéluctable d'un niveau d'alphabétisation satisfaisant dans un pays. Pour trouver des réponses à ces questionnements, nous souhaitons interroger les différents mécanismes de gouvernance de l'action éducative au Cameroun en nous intéressant au fonctionnement global du système éducatif camerounais ; à la structuration du partenariat entre l'État camerounais et les autres acteurs nationaux et internationaux de l'éducation nationale au Cameroun ; à la place et au rôle de chaque partenaire de l'action éducative au Cameroun ; aux difficultés que peuvent rencontrer les uns et les autres ; aux différentes propositions émises par les différents partenaires dans leur implication à la gouvernance éducative camerounaise.

En effet, à regarder le dynamisme multidimensionnel de l'action éducative camerounaise de très près, on peut y déceler quelques problèmes de gouvernance relatifs, entre autres, à la maîtrise des facteurs déterminant la politique éducative camerounaise ; à la collaboration entre les différents acteurs et partenaires de l'éducation; aux objectifs poursuivis par les principaux acteurs et partenaires de l'éducation nationale dans ce pays...

Au niveau des pouvoirs publics camerounais, un constat s'impose et il est le suivant : si la prise en charge de l'action éducative a toujours été l'une des principales préoccupations du gouvernement camerounais depuis les indépendances, les objectifs poursuivis depuis lors ont presque toujours été ceux de l'alphabétisation des masses et la multiplication des infrastructures éducatives sur toute l'étendue du territoire. Ces préoccupations qui sont générales pour tous les pays en voie de développement ont été accentuées depuis la Conférence de Jomtien en Thaïlande en 1990 qui a précédé et préparé le Forum de Dakar en 2000. Ces deux initiatives placées sous l'égide de l'Unesco et de la Banque mondiale ont fait de l'Education Pour Tous (EPT) l'un des principaux objectifs du Millénaire et une condition sine qua non de l'aide des organisations internationales et des bailleurs de fonds en faveur des pays du tiers monde. Aussi, partant de ses propres objectifs gouvernementaux en éducation et sous la pression des bailleurs de fonds (Banque mondiale, FMI...) qui appuient les initiatives de l'Unesco en matière d'éducation dans les pays du tiers monde, le Cameroun s'était lancé depuis plusieurs décennies à une politique de dévelop-



pement des infrastructures éducatives et des projets d'alphabétisation sociale en masse. Fort est cependant de constater que cette politique ne s'est toujours pas fait accompagner du pendant de l'action éducative qui est la croissance socioculturelle, économique, politique... de la société. Aussi, avec près de 80% du taux d'alphabétisation, le Cameroun présente depuis de nombreuses années un PIB (produit intérieur brut) par habitant qui n'a jamais atteint les 3 Dollars américains quand celui de certains autres pays qui enregistrent le même taux d'alphabétisation que lui est au-dessus de 10 Dollars.

Concernant les familles qui constituent, sur le plan national, des partenaires de premier rang de l'Etat camerounais en matière d'éducation, on peut souligner un souci lié à la finalité du dynamisme des uns et des autres à envoyer les enfants à l'école. Une blague bien du Cameroun et datant de la période postcoloniale disait que chaque *béti* (groupe tribal majoritaire au Centre, Sud et Est du Cameroun) qui envoyait son enfant à l'école, puisque les *béti* étaient parmi les pionniers à embrasser l'école des blancs, voulait que celui-ci devienne Sous-préfet. Ceci voulait dire qu'à cette époque, seuls les garçons étaient intéressés par l'école en vue d'une responsabilité sociale ; qu'il n'y avait d'école que pour former prioritairement des cadres administratifs. Aujourd'hui, les offres de l'école se sont diversifiées, le public intéressé ne fait plus de différences liées au sexe, mais on constate, sauf dans quelques régions, que les parents camerounais ne se posent pas assez de questions sur la finalité de l'envoi de leurs enfants à l'école. Certes, ils vous diront que c'est pour s'alphabétiser, ce qui constitue le premier besoin que l'éducation remplit. Cependant, si l'on veut sortir d'une éducation maternelle (primaire) qui encourage une économie sociale et familiale de subsistance pour accéder à une éducation facteur de croissance non pas seulement intra-individuelle selon John Dewey et Gérard Deledalle (1944), mais aussi une croissance socioculturelle, politique, économique ... de la société à l'échelle nationale, il est certain que l'engagement des parents à contribuer à la réflexion sur les finalités de l'école paraît assez important. Leurs contributions seraient particulièrement avantageuses dans les débats concernant les questions d'orientation scolaire ; les questions liées à l'offre éducative au Cameroun (des formations scolaires et professionnelles) et la fluctuation du marché national de l'emploi ; la destinée des moyens que l'Etat et les autres organismes partenaires de l'éducation au Cameroun mettent en œuvre en participant à la gestion de ces moyens, le but étant de donner un coup d'accélérateur sur la croissance au Cameroun. Marcus Ndongmo (2006) souligne en effet cette nécessité de la participation des parents à la prise de décisions au sujet de l'éducation que l'Etat propose à leur progéniture en stigmatisant certains freins à la démocratie dans la gouvernance scolaire au Cameroun.

Du côté des acteurs privés nationaux, investisseurs dans le domaine de l'éducation, on peut faire le même constat au sujet des objectifs poursuivis par les uns et les autres. Répondant à l'appel du Gouvernement camerounais pour leur implication dans le développement des initiatives éducatives, la plupart de ces partenaires ont fait de l'éducation tout simplement un secteur générateur de profit. En effet, depuis plusieurs décennies, on assiste au Cameroun à une émancipation très poussée des initiatives privées en éducation : construction des établissements scolaires à tous les niveaux de la formation intellectuelle et professionnelle ; proposition des cursus scolaires internationaux (l'initiative de l'école allemande de Yaoundé par exemple) ; prolifération des organisations non gouvernementales en matière d'éducation... Au-delà de l'implication formelle de ces différents acteurs et partenaires de l'Etat dans la promotion des structures éducatives et celle de l'alphabétisation de tous, il y a surtout la recherche du profit. Ce qui précède s'explique sur le terrain par la promotion des formations et des certifications et autres offres qui n'ont presque rien à voir avec le contexte socioculturel, économique, politique, professionnelle du Cameroun. Chaque promoteur, non soucieux de savoir quelles sont les formations qui répondent à la demande de la société camerounaise ou alors d'associer les débouchés aux différentes formations proposées, chercherait beaucoup plus à être le plus innovant en qualité et en quantité de formations proposées par son établissement à des coûts qui amènent le plus souvent les familles à s'endetter sans l'assurance d'un emploi à la fin de la formation. La conséquence est tout simplement l'augmentation du taux de chômage, les différentes certifications ne trouvant pas des débouchés sur le marché national de l'emploi. Cet état de fait peut trouver échos d'une certaine manière dans la revendication de Christian Laval : « l'école n'est pas une entreprise » (2003).

Concernant l'appui des partenaires internationaux tels que l'Unesco, les organismes de financement et certains autres ONG et associations, on peut noter une certaine unilatéralisation ; une stagnation et surtout une globalisation assez prononcée des propositions en matière d'éducation. En effet, comment comprendre que depuis les indépendances (années 60 pour la plupart des pays africains par exemple), on soit encore amené, cinquante ans après, sur le plan international à n'insister que sur l'alphabétisation, considérée comme le stade premier de l'éducation et du développement, en traitant de manière indissociable la situation dans la plupart des pays en développement. Pour confirmer ce qui précède, voici par exemple les grandes lignes des propositions retenues à la Conférence de Jomtien en 1990 pour l'Education Pour Tous en l'an 2000 :



*« La communauté internationale s'est mobilisée à partir de 1990, à l'initiative de l'UNESCO et de la Banque Mondiale, co-organisateurs de la conférence qui s'est tenue à Jomtien en Thaïlande avec l'objectif ambitieux de faire de l'accès universel à l'éducation de base en l'an 2000, une priorité des gouvernements et de l'aide internationale. La réalisation de ce projet passait donc par :*

- *Une scolarisation primaire universelle c'est-à-dire un enseignement primaire gratuit, de qualité et suivi jusqu'à son terme ;*
- *L'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante ;*
- *L'amélioration de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes ;*
- *L'élimination des disparités de sexes ;*
- *L'amélioration sous tous les aspects de la qualité de l'éducation.*

*Ces objectifs ne sont pas sans lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Deux objectifs au moins y sont communs : la réalisation de la scolarisation primaire universelle et la promotion de l'égalité des sexes. Mais l'Education Pour Tous concourt aussi à la réalisation des autres Objectifs du Millénaire de manière indirecte, notamment grâce à ses effets induits sur les comportements sanitaires et environnementaux des populations ».*

Cette Conférence fut suivie du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenue à Dakar du 26 au 28 avril 2000. A l'initiative de l'Unesco, ce forum, aux regards des experts *« fut le premier et le plus important événement en matière d'éducation à l'aube du nouveau siècle »*. Principalement centré sur le bilan des engagements pris à Jomtien sur l'Education Pour Tous en l'an 2000, les représentants des 181 pays ayant pris part à ce Forum se sont engagés à poursuivre les résolutions de Jomtien, notamment sur ces principaux objectifs :

- *« Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.*
- *Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté et appartenant aux minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;*

- *Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante et pour l'exercice d'une citoyenneté active ;*
- *Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;*
- *Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base efficace et de qualité ;*
- *Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante ».*

On peut bien constater que la plupart des objectifs poursuivis ici, que ce soit à Jomtien ou à Dakar, sont ceux des besoins primaires en matière d'éducation et du développement (alphabétisation, égalité des genres, promotion de la santé et protection de l'environnement...). Nous pensons qu'il est intéressant que, cinquante ans après les indépendances, même s'il y a encore plusieurs pays qui continuent à être marqués par de sérieux problèmes d'alphabétisation, d'autres au contraire, comme le Cameroun, avec près de 80% de taux d'alphabétisation pour ses 2 dollar de PIB par habitant, tout en continuant de promouvoir l'alphabétisation pour tous qui constitue une priorité pour toute émancipation socioculturelle, économique, politique ... de la société, insistent un peu plus sur le pendant de cette émancipation que constitue l'accès à la croissance. Aussi, tout en continuant à promouvoir l'alphabétisation pour tous qui a toujours été sa principale préoccupation depuis sa création, l'Unesco, mais aussi les autres organisations non-gouvernementales et les bailleurs de fonds internationaux pourraient privilégier une politique de régulation de l'offre de l'éducation et d'encouragement des mécanismes de croissance qui permettrait à des pays comme le Cameroun de ne pas stagner sur des préoccupations d'alphabétisation, mais de progresser en faisant de la promotion à la croissance socioculturelle, économique, politique... de la société l'autre nécessité consécutive à la croissance éducative qui est déjà une réalité dans ce pays. C'est à ce propos que nous pouvons comprendre les interrogations de Mamadou Ndoye (2003) qui, s'exprimant en marge des réflexions sur l'Education Pour Tous, pense que l'éducation de base (savoir lire, écrire et compter) nécessaire à chaque individu pour son émancipation devrait aboutir sur d'autres préoccupations qu'il traduit dans ces interrogations :

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

Quelles sont l'utilité et l'utilisation de ces contenus d'éducation et de formation ? Qu'est-ce qui leur donne un sens par rapport aux besoins de l'individu et de la collectivité ?

**Object et résultats attendus :**

Ce Colloque a pour but de créer un espace international d'échanges intellectuels et scientifiques entre les différents acteurs et partenaires de la gouvernance éducative camerounaise autour d'une problématique que nous jugeons centrale : l'adéquation entre alphabétisation et croissance. Nous voulons en effet susciter un débat national et une action des politiques publiques ; des différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance éducative au Cameroun dans la nécessité d'associer les besoins d'alphabétisation à ceux de la croissance à un moment où l'Education Pour Tous semble être la principale alternative au développement des pays du tiers monde.



**Le Coordinateur Général - Fondateur**

**François-Xavier NSSI ESSONO**

*Prêtre camerounais en mission en France (Paris) - Fondateur de l'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC) - Fondateur de l'Association des Prêtres, Religieux et Religieuses Camerounais en Mission en France (APRRCMF) - Fondateur de l'Association Chrétienne pour l'Eveil et l'Encadrement Vocational (ACEEV) - Doctorant*



# SYNERGIE ESTUDIANTINE POUR LA PROMOTION DE L'ACTION INTELLECTUELLE ET CULTURELLE

Adresse de gestion (Courrier Postal) : 333 Avenue de la Clodionerie 45220 Saint Germain des Prés - France

Site Web: <http://www.sepaic.fr> / E-mail: [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr) / Tél: (0033) 236349804 / 650882589 / 668631838 / 77133432 / 0023795035702 / 99370566

SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG

## Thème du Colloque : Regards croisés sur la gouvernance éducative au Cameroun

*« Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance éducative camerounaise et défis d'une Education Pour Tous créatrice de croissance »*

### 1) - COMITES D'ORGANISATION ET SCIENTIFIQUE

**PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION - PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION DU CAMEROUN :** Pr Jean Marie Bodo (Université Catholique d'Afrique Centrale - Cameroun)

**VICE-PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION - PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA FRANCE :** Dr Bruno Eto (Président du Laboratoire TBC - Université Paris Diderot - France)

**2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION :**

**PRESIDENTE DU COMITE SCIENTIFIQUE :** Pr Luc Mbenga Tamba (Université de Yaoundé I)

**VICE-PRESIDENT:** Dr Bruno Eto (Président du Laboratoire TBC - Université Paris Diderot - France)

**2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE :** Dr Xavier Pons (UPEC)

**3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE :**

**SECRETARE GENERAL:** M. Simon Serge Amougui (Professeur de Lycée - Doctorant en Linguistique - Cameroun)

**SECRETARE GENERAL ADJOINT :**

**RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION :** - Dr Mathieu Mbarga-Abéga (Communicateur - France) ;

- François Bingono Bingono (Communicateur - Anthropologue - Cameroun)





# SYNERGIE ESTUDIANTINE POUR LA PROMOTION DE L'ACTION INTELLECTUELLE ET CULTURELLE

Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris - France / R.N.A N°W751224866

Adresse de gestion (Courrier Postal) : 333 Avenue de la Clodionerie 45220 Saint Germain des Prés - France

Site Web: <http://www.sepaic.net/> / E-mail: [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr) / Tél: (0033) 236349904/650882589/669631838/771133432/0023795035702/99370566

SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEPAIC/CG SEP

## Thème du Colloque : Regards croisés sur la gouvernance éducative au Cameroun

« Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance éducative camerounaise et défis d'une  
 Education Pour Tous créatrice de croissance »

### 2) - Agenda du Colloque

#### 2.1) - Agenda général

Périodes	Activités	Intervenants	Modérateurs	Rapporteurs
<i>1<sup>er</sup> jour : 24/02/2016</i>				
8h00 - 8h45	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation	Comité d'organisation	Comité d'organisation
8h45 - 9h30	Allocutions d'ouverture	Représentant du Gouvernement		
		Président du Comité d'organisation		
9h35 - 10h20	<b>1<sup>ère</sup> Conférence</b> : Rôle des partenariats publics/privés dans la gouvernance en éducation	Pr Susan Robertson (Université de Bristol)	Dr Xavier Pons (UPEC)	Dr Garouste Christelle (UPEC)
10h25 - 11h10	<b>2<sup>ème</sup> Conférence</b> : Stratégie des pouvoirs publics camerounais dans la facilitation (régulation, harmonisation) du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance éducative au Cameroun	M Yakouba Yaya (Coordinateur national EPT et Directeur de l'enseignement primaire, maternel et normal)	Pr Rigobert Mballa Owona	
11h15 - 11h30	<i>Pause café</i>			
11h30 - 13h00	Ateliers 1 à 4			
13h10 - 14h20	<i>Pause déjeuner</i>			
14h30 - 15h30	Synthèse des ateliers			
15h45 - 16h30	Table - ronde			

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

<i>2<sup>ème</sup> jour : 25/02/2016</i>				
8h00 - 8h45	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation	Comité d'organisation	Comité d'organisation
8h45 - 9h30	Installation de la Coordination Nationale de la SEPAIC	Coordinateur Général de la SEPAIC		
9h35 - 10h20	<b>3<sup>ème</sup> Conférence:</b> Les déterminants fondamentaux de la politique éducative au Cameroun (déterminants socioculturels, historiques, conjoncturels...)	Anthropologue ou Sociologue de l'Éducation à trouver	Pr Jacques Philippe Tsala Tsala (UYI)	
10h25 - 11h10	<b>4<sup>ème</sup> Conférence :</b> Education et croissance (Examen des théories et études des cas OCDE, Chine...).	Dr Garouste Christelle (UPEC)	Pr Susan Robertson (Université de Bristol)	Dr Xavier Pons (UPEC)
11h15 - 11h30	<b>Pause café</b>			
11h30 - 13h00	Ateliers 5 à 8			
13h10 - 14h00	<b>Pause déjeuner</b>			
14h30 - 15h30	Synthèse des ateliers			
15h45 - 18h30	Table - ronde			
<i>3<sup>ème</sup> jour : 26/02/2016</i>				
8h00 - 8h45	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation	Comité d'organisation	Comité d'organisation
8h45 - 9h30	<b>5<sup>ème</sup> Conférence :</b> Le rôle des Organisations internationales dans le rapport éducation / croissance au Cameroun.	M. Loitéohin Félix Yé (Représentant de l'Unesco au Cameroun)	Dr Apollinaire Amougui (Minrest-UCAC)	
9h35 - 10h20	<b>6<sup>ème</sup> Conférence:</b> Education Pour Tous et développement durable en Afrique.	Directeur de Plan Cameroun	Pr Adolphe Minkoa She (Vice Recteur Ydé 2)	
10h25 - 10h45	<b>Pause café</b>			
10h50 - 12h20	Ateliers 9 à 12			
12h25 - 13h40	Synthèse des ateliers			
13h50 - 14h50	<b>Pause déjeuner</b>			
15h00 - 15h50	Clôture officielle du Colloque	Lecture des recommandations	Président du Comité Scientifique	
		Allocution de clôture	Représentant du Gouvernement	
		Allocution de clôture	Président du Comité d'organisation	
		Photos		
16h00 - 19h00	Visite touristique de la Ville de Yaoundé	Tous	Tous	Tous
20h00	Soirée de Gala sur invitation			

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**2.3 ) - Thèmes des tables rondes**

Périodes	Table Ronde 1	Intervenants	Modérateurs	Rapporteurs	Cadre
<i>1<sup>er</sup> jour : 24/02/2016</i>					
16h45 - 18h30	Qu'est-ce qu'un partenariat réussi en éducation?		Romain Auzouy - RFI Gwendoline Sauzeau - RFI		RFI
	Qu'est-ce qu'un partenariat réussi en éducation?		François Bingono Bingono (Journaliste - CRTV)		Du sans RFI
Périodes	Table Ronde 2	Intervenants	Modérateurs	Rapporteurs	Cadre
<i>2<sup>ème</sup> jour : 25/02/2016</i>					
16h45 - 18h30	Les défis du partenariat éducatif au Cameroun		Romain Auzouy - RFI Gwendoline Sauzeau - RFI		RFI
	Partenariat et développement socioculturel et économique		Thierry Dimé Bola (Communicateur - Pdt de l'ONG - Education sans Frontière)		Du sans RFI

**NB :** - Les noms en rouge sont ont été proposés par la SEPAIC mais les concernés n'ont pas encore été contactés. Vous avez donc la possibilité de faire d'autres propositions pourvu que les champs de recherches des uns et des autres répondent à nos attentes ;

- Les intéressés pourront se proposer comme Intervenants ou Modérateurs ou Rapporteurs en remplissant la case correspondante. Les différentes propositions devront nous être retournées dans les meilleurs délais pour que vous soyez retenus et informés en heure et à temps de la suite des préparatifs. Bien vouloir joindre à votre réponse, votre CV et les justificatifs de vos domaines de recherches. Vous pouvez postuler dans plusieurs niveaux d'intervention.

Si vous êtes retenus, il vous sera demandé de nous faire parvenir votre communication (pour les Intervenants) et votre contribution financière au titre des frais de participation dans les meilleurs délais. Les frais de participation s'élèvent à : 100 euros ou 65500 FCFA par participant - 25 euros ou 16400FCFA pour les étudiants africains.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**2.2) - Thèmes des ateliers**

Heures	Ateliers	Langue de l'atelier	Thème	Intervenants	Modérateurs	Rapporteurs
<b>1<sup>er</sup> jour : 24/02/2016</b>						
<b>11h30 - 13h00</b>	Atelier 1	Anglais	Public/private national partnership in education in Cameroon: results and perspectives			
	Atelier 2	Français	Partenariat national secteur public/privé en éducation au Cameroun : Bilan et perspectives			
	Atelier 3	Anglais	International partnership in Cameroon education: results and perspectives			
	Atelier 4	Français	Partenariat international en éducation au Cameroun : Bilan et perspectives		Thierry Dimé Bola (Communicateur - Pdt de l'ONG - Education Sans Frontière)	
<b>2<sup>ème</sup> jour : 25/02/2014</b>						
<b>11h30 - 13h00</b>	Atelier 5	Anglais	Contributions and limitations of the fundamental determinants of educational policy in Cameroon			
	Atelier 6	Français	Apports et limites des déterminants fondamentaux de la politique éducative au Cameroun		François Bingono Bingono (Journaliste - CRTV - Cameroun)	
	Atelier 7	Anglais	Appropriate theories of the educational governance in Cameroon			
	Atelier 8	Français	Quelles théories pour la gouvernance éducative au Cameroun			
<b>3<sup>ème</sup> jour : 26/02/2014</b>						
<b>10h35 - 11h20</b>	Atelier 9	Anglais	"Education for all": results and perspectives			
	Atelier 10	Français	« L'éducation pour tous »: bilan et perspectives			
	Atelier 11	Anglais	Balance and perspectives of public policy in matching education / growth in Cameroon			
	Atelier 12	Français	Bilan et perspectives des politiques publiques dans l'adéquation éducation / croissance au Cameroun		Dr Mathieu Mbarga-Abéga (Directeur de publication et rédacteur en chef - Afrique actuelle - France)	





**Note de synthèse du colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun organisé à l'Hôtel de ville de Yaoundé-Cameroun le 19 avril 2016 et images du colloque**

C'est le professeur Luc Mebenga Tamba, en sa qualité de président du Comité scientifique qui a pris la parole en premier à 10 h 00 pour le début des travaux. Dans une brève allocution, il reprendra à son compte l'argumentaire du colloque en resituant les conférenciers sur son contexte global qui est celui de la gouvernance de l'éducation au Cameroun en tant que « *concept scientifique et praxis des politiques publiques* ». Il s'interrogera ensuite sur le constat « *du déséquilibre, entre école/emploi ; alphabétisation/croissance* » au Cameroun. Il rappellera enfin le principal objectif des travaux : celui de la création d'un cadre de réflexion entre acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Pour achever son propos, il apportera un rectificatif sur l'organisation du colloque qui se fera en une seule journée au lieu de quatre comme initialement prévu au regard de certains impératifs techniques et pratiques indépendants de la volonté des organisateurs. Il donnera ensuite la parole au premier modérateur des travaux, le professeur Dominique Mvogo (Université de Bamenda – Cameroun) pour la première session des exposés.

Prenant la parole, le professeur Dominique Mvogo exprimera tout d'abord sa reconnaissance pour l'invitation qui lui avait été adressée et sa joie de prendre part aux travaux de ce colloque dont le rayonnement va au-delà des frontières du Cameroun au regard des nationalités et des expériences des différents intervenants et invités. Il tiendra ensuite à justifier les raisons de sa présence en précisant parler « *en son nom propre en tant qu'enseignant des Universités n'ayant été mandaté par aucune autorité hiérarchique* ». Cela étant, il fondera son propos liminaire sur « *l'urgence d'une pensée sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun au regard de l'anomie dans laquelle baigne nos sociétés* ». Pour cela, il convoquera « *l'impératif de la bonne gouvernance dont le bras séculier de l'Etat fut créé au Premier Ministère en juin 2000 au nom évocateur du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)* ». Pour le professeur : « *le PNBG [Programme National de Bonne Gouvernance], dans ses multiples missions transversales, avait en bonne place la question de l'éducation comme soutien à la croissance* ». L'orateur soutiendra qu'« *au-delà de toute une batterie de textes et lois, il est important de s'interroger sur la gouvernance de tout ce qui nous entoure* ». Tout en soulignant la complexité du thème à débattre, il affirmera « *être conforté par la présence des experts invités dont le background n'était plus à démontrer* ». Aussi, les remerciera-t-il individuellement, ainsi que tous les participants, sans oublier la haute hiérarchie de la République du Cameroun qui a marqué son accord pour la tenue des travaux. Après avoir présenté les différents conférenciers, il déclarera l'ouverture des travaux du colloque portant sur le thème : « *Regards*

*croisés sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun et défis d'une Education Pour Tous créatrice de croissance et gage d'émergence », en introduisant le premier exposant.*

C'est madame Berengère Daviaud (*Développement Sans Frontières*), ONG du partenariat France-Cameroun dont l'un des centres d'intérêt porte sur l'éducation abordée sous l'angle de l'économie sociale et solidaire qui présentera le premier exposé. Sa conférence portera sur « *l'économie sociale et solidaire comme alternative à la croissance au service des populations et du développement durable pour l'Afrique* ». Pour la conférencière, l'économie sociale et solidaire (désormais ESS) « *est un point de convergence entre les entreprises et l'Etat où l'actionnariat doit aboutir non pas au profit, mais surtout au développement humain. En effet, les structures sont créées dans le cadre des communautés pour leur bien-être. Il ne s'agit donc plus d'une croissance pour la croissance, mais bien plus d'une croissance qui réponde aux besoins propres d'une communauté donnée* ». L'oratrice prendra quelques exemples d'ESS fonctionnels au Burkina-Faso et en France pour montrer comment les communautés pouvaient s'approprier leur propre développement. Cependant, elle fera remarquer que son expérience des terrains africains lui a permis de se rendre compte que le fonctionnement en coopérative, avec ses tares, est malheureusement jusque-là privilégié. Elle achèvera son exposé en proposant aux décideurs Camerounais l'encadrement de l'ESS, son insertion dans les programmes scolaires et surtout son inscription dans les politiques publiques, car la tendance actuelle permet de soutenir son importance pour la croissance.

C'est l'occasion de souligner ici la place du partenariat de l'ONG *Partenariat France – Afrique (PFAC)* aux côtés de l'Etat camerounais dans la recherche des meilleures conditions de développement du pays et particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation. C'est d'ailleurs cet ONG qui nous avait permis de prendre part au forum mondial de l'économie sociale et solidaire organisé à Chamonix (France) en 2015 avec une importante délégation d'autres acteurs et partenaires publics et privés du Cameroun. Expérience sur laquelle nous reviendrons dans les prochains paragraphes.

La deuxième conférence portera sur le « *Rôle des partenariats publics/privés dans la gouvernance en éducation : quelques cas d'école* ». Cette dernière devait être présentée par le professeur Susan Robertson (Université de Bristol – UK) pour qui les impératifs d'agenda de dernière minute n'ont pas permis d'être de la partie. Après plusieurs tentatives de communication par Skype à cause d'une liaison téléphonique de très mauvaise qualité, ce qui constitue le calvaire quotidien des

communications au Cameroun, c'est finalement le docteur Xavier Pons (UPEC - France) qui se fera le devoir de présenter la synthèse de cette conférence qu'il avait travaillée antérieurement avec le professeur Susan Robertson. D'après l'exposé du docteur Xavier Pons, la contribution de l'universitaire Britannique reposait sur une problématique simple : « *Pourquoi ce développement rapide des partenariats publics/privés dans l'éducation surtout dans des pays développés ? Comment expliquer un tel succès ?* ». Elle y répond elle-même en posant comme postulat de départ, la « *marchandisation* » de l'école. En effet, le professeur Susan Robertson pense que la possibilité de prise en main de l'éducation par les parents qu'elle qualifiera de « *parentologie* » est un indicateur suffisant de la ruée des promoteurs scolaires dans le secteur éducatif. L'universitaire soupçonne pour cela un grave délit de corruption et de mauvaise gouvernance dans l'activisme des prétendus « *experts* » de la Banque Mondiale qui n'ont de cesse de présenter ce partenariat comme une alternative au profit du développement et de la croissance. Son décryptage des mesures prônées par cette « *consultocratie* » l'amènera à s'inquiéter des risques d'une privatisation de l'éducation dans ces pays. Reconnaisant tout de même la puissance de ce lobbying, elle achève son plaidoyer en se demandant si le renoncement à un tel outil ne nous expose pas à une néo-libéralisation de l'éducation ? Il faut dire que la problématique de la commercialisation de l'éducation dans les pays développés se pose aussi avec acuité dans les pays sous-développés et particulièrement au Cameroun. En effet, la manne de la libéralisation de l'enseignement supérieur au Cameroun, politique déjà en vigueur dans l'enseignement primaire et secondaire depuis la colonisation et l'indépendance du Cameroun, a fortement impacté l'efficacité du système scolaire camerounais. Ici, les écoles sont devenues de véritables comptoirs commerciaux à la merci des « *entrepreneurs* » de l'éducation dont l'appât du gain inonde chaque année les rangs des sans-emplois avec des diplômés qui n'ont, dans la plupart des cas, aucun rapport avec le marché d'emplois au Cameroun. L'exposé du docteur Xavier Pons débouchera sur une première série de questions/réponses.

Le professeur Dominique Mvogo reprendra ensuite la parole pour annoncer le prochain thème dont il soulignera la pertinence au regard de l'actualité et de l'histoire. Le thème de la troisième conférence sera centré en effet sur la problématique de « *l'Education Pour Tous et du développement durable en Afrique et au Cameroun* ». Cette communication sera proposée par un panel de trois conférenciers : monsieur Antoine Marie Biétéké (*Plan International-Cameroun*) ; monsieur Simon Pierre Fouda (*CN/CONFEMEN*) et monsieur Owona Ada (*Commission nationale – Unesco - Cameroun*). Elle s'articulera autour de quatre principales parties : une introduction ; une partie réservée aux repères historiques ; une autre partie centrée sur le niveau de mise en œuvre de *l'Education Pour Tous* (désormais *EPT*) et la conclusion.

Dans son propos introductif, monsieur Biétéké affirmera que les concepts d'*Education Pour Tous* et de *développement durable* sont une préoccupation de la Communauté internationale à travers l'ONU et ses organismes spécialisés qui s'interrogent sur l'avenir de la planète. Sa réflexion s'orientera ensuite sur la définition des deux concepts qui entretiennent une relation diachronique. monsieur Simon Fouda, quant à lui, emboîtera le pas à son co-panéliste en établissant quelques repères historiques permettant à l'assistance d'apprécier l'évolution balbutiante de l'*EPT* et du *développement durable* dans le monde depuis 1972 jusqu'à nos jours. Il fera ensuite noter quelques imprécisions dans la formulation constante des objectifs à atteindre avec des cibles hétérogènes. Cela lui permettra ensuite de faire le constat selon lequel, la réalisation de l'*EPT* est difficile. D'une part, parce qu'elle demande la mobilisation d'énormes ressources, et d'autre part, parce qu'elle traduit une certaine volonté politique des décideurs d'orienter les politiques publiques dans le domaine de l'éducation de la manière qui satisfait leurs attentes. Pour notre conférencier, l'*EPT* constitue tout simplement un idéal à atteindre. Il ajoutera d'ailleurs que l'éducation au développement durable est elle-même un point d'intersection. D'où la question fondamentale suivante laissée à l'appréciation des parties prenantes : *où en est-on aujourd'hui avec l'EPT ?*

Monsieur Owona Ada, dernier intervenant de ce panel apportera des éléments de réponse à cette question. Mais avant toute chose, il tiendra à relever la difficulté d'une évaluation objective de l'initiative de l'*EPT* au regard de l'absence d'une grille harmonisée et d'une volonté commune des Etats à mutualiser les procédures. Il précisera cependant que son évaluation concernait la zone de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) étant entendu que l'entreprise de l'*EPT* concerne, selon les perspectives de l'ONU, tous les pays en développement. Pour ce faire, il reprendra les objectifs de l'*EPT* en six points centraux et posera un diagnostic froid. Sa conclusion sera sans appel : *« s'il y a eu des progrès remarquables, il faut reconnaître que ceux-ci sont restés en-dessous des espoirs en tenant également compte des disparités entre pays çà et là »*.

En conclusion, les trois orateurs estimeront que l'*EPT* et le *développement durable* promis à l'Afrique par la Communauté internationale sont restés des slogans creux comme la *« Santé pour tous en l'an 2000 »* malgré l'adhésion de tous les pays africains qui y ont placé beaucoup d'espoir. Toutefois, ils achèveront leur propos par une note de réconfort sur le cas du Rwanda. Pour ces derniers, ce cas montre que l'appropriation de ces propositions de la Communauté internationale peut aussi dépendre de la volonté politique des dirigeants et des populations Africains. Monsieur Biétéké renchéra sur ce point en affirmant que l'Afrique en est encore de manière générale au stade intuitif.

Cette note de désolation à la fin de cette deuxième série d'exposés permettra au modérateur, le professeur Dominique Mvogo, d'ironiser sur ces « *slogans internationaux creux qui hantent l'imagerie populaire en Afrique et dans le monde* » avant de suspendre les travaux pour la pause déjeunée. Il faut en effet reconnaître que l'EPT qui avait donné l'espoir au pays en développement au travers des promesses faites par la Communauté internationale tardait à tenir ces promesses alors qu'on était arrivé à la période de 2015 prévue pour un premier bilan de cette initiative.

La deuxième session débutera à 15h30 par un intermède culturel. C'est avec émotion que les conférenciers assisteront à la prestation artistique des élèves de l'*Institut Gasolent d'Ekounou* avec lequel nous étions engagés dans un partenariat pour un concours d'expertise en politiques éducatives. Ceux-ci avaient tour à tour, déclamé quelques poèmes tournant autour de la jeunesse et de l'émergence, puis esquissé quelques pas de danse dans un folklore de ballets traditionnels. Certains conférenciers n'hésiteront pas à rentrer dans la danse aux sons des tams-tams et ne libéreront la piste, non sans avoir récompensé par quelques Francs CFA, cette jeunesse en liesse et insouciuse.

Le docteur Xavier Pons, modérateur de la seconde session des exposés annoncera ensuite le thème des travaux sous le titre : « *Les déterminants fondamentaux de la politique éducative au Cameroun* » et présentera les intervenants.

Le docteur Régine Thérèse Gandji, de l'Institut Supérieur de Technologie Médicale (ISTM), une autre structure éducative camerounaise avec laquelle nous étions associés dans le cadre du projet des formations en apiculture, prendra la parole pour introduire cette session. Elle sera assez brève en soulignant l'importance de l'apport des langues nationales dans la formation des jeunes Camerounais. En praticienne dans les hôpitaux du Cameroun, elle prendra le cas de l'Institut Supérieur des Technologies Médicales (ISTM) dans la formation quotidienne de jeunes médecins appelés à servir sur toute l'étendue du territoire national et même au-delà de nos frontières. Elle profitera de l'occasion pour présenter aux participants l'ISTM dans ses missions ; ses formations et ses perspectives d'avenir.

Prenant la parole à la suite de la première intervenante, le professeur Luc Mbenga Tamba, par ailleurs président du Comité scientifique de ce colloque et co-directeur de notre recherche indiquera que l'argumentaire de la thématique sus-évoquée avait été dûment préparé par le docteur Pierre François Edongo (Anthropologue – Université de Yaoundé I) et lui-même. Il présentera alors à titre introductif, l'historique, la problématique et les objectifs de ce travail.

A son tour, le docteur Pierre François Edongo, après avoir rappelé l'historique, viendra à la problématique des politiques de l'éducation au Cameroun par le biais des questions suivantes : *peut-on éduquer le Camerounais en se tournant uniquement vers l'extérieur au détriment de sa culture ? Quelles sont les finalités assignées à l'éducation dans le contexte actuel ? Doit-on privilégier l'instruction ou l'éducation ? Qui veut-on former et pour quoi ?* Sa démarche se voulait alors interpellatrice et interactive.

C'est ainsi qu'après un riche moment d'interactivité autour des questions soulevées par le dernier conférencier, le professeur Luc Mebenga Tamba prendra la parole pour clôturer cette journée du 19 avril 2016 des travaux du colloque sur les « *Regards croisés sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun : Bilan et perspectives du rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun et défis d'une Education Pour Tous créatrice de croissance et gage d'émergence* » en émettant le vœux de voir ce genre d'expérience se multiplier auprès des jeunes chercheurs appelés à prendre la relève dans les laboratoires de recherche et des Universités au Cameroun. Il s'engagera aussi à œuvrer pour la publication des actes de ce colloque qu'il déclarera clos à 17h23.



## Images du colloque



Panel des Conférenciers du Colloque, de la droite vers la gauche : M Biétéké (ONG Plan Cameroun) ; M Dwona Ada (SG Commission nationale Unesco) ; M Simon Fouada (MINESEC) ; Pr Luc Mbengwa Tamba (Anthropologue Université de Yaoundé I – Co-directeur de thèse de François-Xavier) ; Dr Xavier-Pons (LIPHA – Co-directeur de thèse de François-Xavier) ; Pr Dominique Mvogo (SG MINESEC) ; Dr Isidore Balla Dyié (Philosophe Université de Yaoundé I – Prêtre) ; M Simon Serge Amougui (PLEG) ; M Ombédé Ebodé (PLEG)





Xavier Pons applaudissant les élèves venus animés le Colloque par les ballets traditionnels pendant



Xavier Pons : François-Xavier Nssi Essono ; Simon Serge Amougui et Ombédé Ebodé après le Colloque de Yaoundé - Cameroun



Photo de famille avec les élèves et encadreurs du Complexe Educatif Bilingue Institut Gazolent pendant le Colloque




Facture de location de l'Hotel de ville de Yaoundé-Cameroun pour l'organisation du colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
COMMUNAUTE URBAINE  
DE YAOUNDE

MFOUNDI DIVISION  
YAOUNDE CITY  
COUNCIL



Tél. : (237) 22 22 27 55 – Fax 22 22 07 21



**GESTION DES SALONS  
DE L'HOTEL DE VILLE DE YAOUNDE**

**RECU DE PAIEMENT**

**Date de l'évènement : Mardi 19 avril 2016**  
**Horaire : 08H00- 16 H00**  
**Organisateur : NSSI ESSONO FRANCOIS- X SIEF 2016**

Espace sollicité		Nombre	Unitaire	Total
Cercle Municipal	JOUR	01	200 000	200 000
			<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>

*Soit la somme de Deux cent mille francs CFA*  
*Payé ce jour, 19/04/2016*



## Projet d'organisation du Festivals des Arts et Cultures du Cameroun



# Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)



Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris - France / R.N.A N°W751224866

Adresse de gestion (Courrier postal) : 333 Avenue de la Clodinerie 45220 Saint Germain des Prés - France

Coordination Nationale du Cameroun BP : 5129 Nlongkak - Yaoundé (Cameroun)/Récépissé N° 00000528/RDA/J06/BAPP

Site Web: <http://www.sepaic.fr//aipacc/> E-mail: [festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com](mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com) / Tel: (0033) 669631838/771133432 / Cam: 00237 94541772



**LETTRE D'APPEL AUX DONS  
A L'ADRESSE DES :**

**Partenaires ;  
Ames de bonne volonté ;  
Amies du Cameroun**

**FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES DU CAMEROUN EN France**  
**« LE CAMEROUN CHEZ VOUS »**

AIPACC/CG/SGCG/N°0051/2015

Paris, 17 Juin 2015

MONSIEUR LE COORDINATEUR GENERAL

A

SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DES ARTS ET  
CULTURE DU CAMEROUN

Objet : **Demande de soutien pour la collecte des dons en faveur des familles victimes de Boko Haram**

Excellence,

En marge de la préparation de la première édition du **Festival International des Arts et Cultures du Cameroun dénommé « Le Cameroun chez vous »**, Festival qui se tiendra (en principe) à Paris du 06 au 20 Août 2016, l'**Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)** organise une collecte de dons pour voler au secours des familles victimes du terrorisme de la Secte Boko Haram dans le Nord Cameroun. Cette collecte concerne plus particulièrement des fournitures scolaires, des produits de première nécessité (alimentation, vêtements, santé ...). Les dons collectés seront distribués aux différentes familles nigérianes et camerounaises situées de part et d'autre de la zone des hostilités par les responsables de l'AIPACC ; du MINAC ; des Associations partenaires et des donateurs qui feront le déplacement, en présence des autorités et des élus locaux. Cette distribution aura lieu le vendredi 21 Août 2015 à l'Esplanade de l'Hôtel de Ville de Maroua lors d'une Emission spéciale de « **Soirée Spéciale** » de la Cameroon Radio and Télévision (CRTV) qui recevra sur le plateau à cette occasion plusieurs artistes ; Hommes et Femmes de culture du Grand Nord et du Cameroun tout entier.

Nous venons auprès de votre honneur solliciter votre générosité à l'adresse des familles victimes. Vous pouvez adresser votre générosité aux contacts à l'entête de cet Appel.

Excellence, dans l'attente d'une suite favorable à la présente, nous vous présentons d'avance la gratitude des familles concernées.



LE COORDINATEUR GENERAL AIPACC – FIACC

François-Xavier NSSI ESSONO

Prêtre camerounais missionnaire en France - Universitaire





Termes de référence du projet d'organisation des Festivals des Arts et cultures du Cameroun



**Association Internationale  
Pour la Promotion des Arts et Cultures  
Du Cameroun (AIPACC)**

Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris- France / R.N.A N°W751224866  
Adresse de gestion (Courrier postal) : 333 Avenue de la Claudinerie 45220 Saint Germain des Prés - France  
Site Web: <http://www.sepaic.fr/aipacc/>E-mail: [festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com/](mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com/)  
Tél: (0033) 236349904/650882589/669631838/771133432/Cam: 00237 94541772



**SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**Son Excellence Paul BIYA**

Présente

**Le Cameroun chez vous**  
*Cameroon is yours*

Festival International des Arts et Cultures du Cameroun dans la diaspora

Paris-France, Août 2016

**Dossier de Présentation:**

**Termes de Références du Festival AIPACC.**

**Contacts:**

**E-mail :** - [festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com](mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com)

- [soirespeciale@yahoo.fr](mailto:soirespeciale@yahoo.fr)

**Tél :** - 0033 669631838 / 0033 771133432

- 00237 694541772 / 00237 233271362

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

«Le Cameroun chez vous»  
Festival International des Arts et Cultures du Cameroun dans la diaspora

**SOMMAIRE**

1. FICHE SIGNALÉTIQUE .....	3
2. RÉSUMÉ DU PROJET .....	4
3. PRÉSENTATION DE PROJET .....	4
3.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
3.2. DESCRIPTION DU PROJET .....	5
3.2.1. La foire artistique et culturelle.....	6
3.2.2. Les actions de relations publiques .....	6
3.2.3. « Soirée Spéciale » (Magazin Télé).....	9
3.2.4. « Les Carnets du Cameroun » .....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.5. L'atelier de formation au marketing des arts et de la culture .....	Erreur ! Signet non défini.
3.3. OBJECTIFS DU PROJET « LE CAMEROUN CHEZ VOUS » .....	9
3.4. BENEFICIAIRES DU PROJET .....	10
3.4.1. Bénéficiaires directs.....	10
3.4.2. Bénéficiaires indirects ou finaux .....	10
3.5. RESULTATS A ATTEINDRE PAR LE PROJET .....	11
4. LES PARTICIPANTS.....	13
5. LES PARTENAIRES DU PROJET .....	14
5.1. LE PARRAINAGE DU PROJET .....	14
5.1.1. Le Président de la République du Cameroun.....	14
5.1.2. Le Comité des Chefs traditionnels du Cameroun .....	14
5.1.3 Les personnalités ressources de la culture .....	15
5.1.4. L'initiateur du projet : L'AIPACC .....	15
5.1.5. Le Comité de pilotage du projet .....	16
5.2. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS .....	16
5.2.1. Le gouvernement Camerounais .....	Erreur ! Signet non défini.

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
***Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun***

«Le Cameroun chez vous»  
Festival International des Arts et Cultures du Cameroun dans la diaspora

5.2.2. La ville hôte du festival (en France) .....	16
5.3. LES PARTENAIRES STRATEGIQUES .....	17
5.3.1. La Cameroon Radio Television (CRTV).....	17
5.3.2. La Cameroon Telecommunications (CAMTEL).....	17
5.3.3. La Cameroon Airline Cooperation (CAMAIR CO).....	18
5.3.4. La Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM).....	18
5.3.5. Les autres partenaires médias .....	18
5.4. LES SPONSORS ET MECENES .....	18
6. PLANNING DU PROJET « LE CAMEROUN CHEZ VOUS ».....	18
6.1. Planning général.....	19
6.2. PLANNING DE LA 1ERE EDITION EN FRANCE .....	19
7. MÉDIATISATION DU FESTIVAL « LE CAMEROUN CHEZ VOUS » .....	18
7.1. SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	22
7.1.1. Supports écrits .....	22
7.1.2. Supports TV.....	22
7.1.3. Supports radio.....	22
7.1.4. Supports électroniques.....	22
7.1.5. Actions des relations publiques .....	23
7.1.6. Hors médias .....	23
7.2. DIFFUSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	24
7.2.1. Choix des médias.....	24
7.2.2. Plan media .....	25
7.2.3. Planning de retransmission du magazine TV « Soirée spéciale » .....	28
8. Chronogramme des activités du festival.....	30

**ANNEXES**

Financement des activités du festival.....	
10. Lettre félicitations du Ministère des Arts et de la Culture.....	
11. Convention entre la CRTV et l'AIPACC.....	



## 1. FICHE SIGNALÉTIQUE

DÉNOMINATION DE L'ÉVÈNEMENT:	« Le Cameroun chez vous »
OBJET DE L'ÉVÈNEMENT :	Festival International des Arts et Cultures du Cameroun dans la diaspora
DATES DE L'ÉVÈNEMENT :	06 - 20 août 2016
DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT :	15 jours
LIEU DE L'ÉVÈNEMENT :	Paris – France
ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT	Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPAC)
PARTICIPANTS :	Artistes camerounais du terroir et de la diaspora ; artistes étrangers Professionnels et opérateurs culturels Annonceurs Corps étatique Large public
MEDIAS :	<b>Télévisions</b> : CRTV, Canal 2 International, Africa 24, TV5, Vox Africa <b>Presse Écrite</b> : Cameroon Tribune, Le Jour, The Post, L'Action, Jeune Afrique, Jeune Afrique économie, Le Figaro, Le Monde <b>Radios</b> : Poste National, Sweet FM, Radio équinoxe, RFI, BBC Afrique, La Voix de l'Amérique <b>Internet</b> : Le Journal du Cameroun, Cameroon online, Bonaberi.com, CRTV, Cameroon Tribune, Canal 2, RFI, TV5, Africa 24
CONTACTS :	Siège de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean Jacques Rousseaux 75001 Paris-France Adresse de gestion (courrier postal) : 333 Avenue de la Claudinerie 45220 Saint Germain des Près – France Tél. : (0033) 236349904 / 650882589 / 669631838 / 771133432 – (00237)694541772 Site web: <a href="http://www.sepaic.net">http:// www.sepaic.net</a> //aipacc E-mail : <a href="mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com">festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com</a>

## 2. RÉSUMÉ DU PROJET

L'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC) organisera du 06 au 20 août 2016 à Paris en France, la première édition du festival culturel dénommé « *Le Cameroun chez vous* ». Ce festival, placé sous le haut parrainage du Président de la République du Cameroun, son Excellence Paul Biya, se veut une opération de promotion de la diversité culturelle et artistique, ainsi que de l'image du Cameroun à l'étranger.

À travers cette première édition, le **Festival International des Arts et Cultures du Cameroun**, « *Le Cameroun chez vous* » souhaite mettre en lumière les liens étroits unissant le Cameroun et la France ; encourager les échanges ; le dialogue entre les cultures en donnant à voir la diversité et la richesse des arts et cultures du Cameroun.

Cet évènement va mobiliser plus de 500 (cinq cents) artistes de toutes obédiences (musique, théâtre, cinéma, danse, cuisine, sculpture, littérature, photographie, mode, arts plastiques, artisanat, etc.) sélectionnés sur l'ensemble du territoire Camerounais et parmi la diaspora Camerounaise; environ 10 000 (dix mille) participants issus de la diaspora Africaine et des ressortissants de l'Union Européenne; une centaine d'entreprises de renom qui vont y associer leurs marques, et plusieurs médias nationaux et internationaux pour relayer l'évènement.

## 3. PRÉSENTATION DU PROJET

### 3.1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'histoire de la politique de promotion de l'image du Cameroun à l'étranger, le volet culturel est souvent présenté comme l'avantage comparatif que le Cameroun peut apporter dans le rendez-vous mondial du donner et du recevoir. C'est ainsi que dans les années 60, la Direction des Affaires Culturelles au Ministère de l'Éducation Nationale du jeune état du Cameroun organisait sous la houlette du Père Engelberg Mveng, une tournée culturelle en France, tournée que l'artiste de regrettée mémoire Sita Bella traduisait dans un film intitulé « *Tam-tam à Paris* ». En 1966, le Cameroun s'illustrait aussi par une brillante participation au Festival des Arts Nègres de Dakar. Les 8 et 9 mai 1998, lors du grand prix de l'amitié France-Afrique qui a eu lieu à l'hippodrome de Paris-Vincennes, les plasticiens Camerounais ont émerveillé le public de leurs œuvres. Depuis lors, de telles initiatives n'ont plus eu lieu, sinon à travers quelques artistes qui ont souvent accompagné les « Lions indomptables » aux grandes compétitions.

Pourtant, il est indéniable que le potentiel culturel du Cameroun constitue non seulement un patrimoine qu'il importe de promouvoir pour mieux le protéger dans le monde, mais aussi et surtout, une source de richesse ; un facteur économique pouvant mobiliser des devises considérables venant des pays étrangers et particulièrement des pays occidentaux. D'autre part, des millions d'Africains

installés en Occident depuis des décennies ont souvent la nostalgie de leur culture et éprouvent un ardent désir de retour aux sources. Dans le même temps, beaucoup d'occidentaux ne connaissent l'Afrique que sous un prisme misérabiliste et de table rase, à travers les « images » trop péjoratives que leurs chaînes de télévision veulent bien leur montrer. C'est fort de ces constats que l'AIPACC (**Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun dans la diaspora**), fondée par un jeune prêtre camerounais en mission en France, l'Abbé François-Xavier NSSI ESSONO, homme de culture et universitaire, comme pour rappeler les premiers pas de l'exportation des Arts et Cultures du Cameroun au lendemain de son indépendance, impulsés par un de ses aînés de regrettée mémoire, le Révérend Père Engelbert Mveng, se propose d'organiser tous les deux ans, dans les plus grandes villes du monde, le Festival « **Le Cameroun chez vous** » pour vendre les arts et la culture Camerounais. Ce faisant, cet événement culturel inédit cadre tout à fait avec la « diplomatie culturelle » impulsée par le Chef de l'État Camerounais, S.E. le Président Paul Biya et implémentée par le Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun.

« **Le Cameroun chez vous** » se veut donc la vitrine culturelle du Cameroun à l'étranger pour parachever à l'international, la promotion qui est déjà faite sur le territoire nationale par le Ministère des Arts et de la Culture à travers le FENAC (Festival National des Arts et de la Culture).

### **3.2- DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet « **Le Cameroun chez vous** » est une plate-forme d'expression de la culture Camerounaise dans toute sa diversité: musique, théâtre, cinéma, danse, cuisine, littérature, photographie, mode, gastronomie, artisanat, savoirs autochtones, etc.

Sous la forme d'un Festival itinérant, cette plate-forme s'installera dans une ville pour une durée moyenne de 15 jours. Le Cameroun se déclinera ainsi aux yeux du monde par le truchement des artistes triés sur le volet à travers le territoire national et dans la Diaspora, de par la dextérité dans leur art.

Plus concrètement, le projet « **Le Cameroun chez vous** » comprend un ensemble d'activités qui seront déclinées sous cinq (05) formes majeures:

- La foire artistique et culturelle ;
- des actions de relations publiques;
- La production du Magazine Culturelle TV sur CRTV « **Soirée Spéciale** » ;
- Les carnets du Cameroun;
- L'atelier de formation au marketing des arts et de la culture.

**Notre convention partenariale avec la Cameroon Radio and Television (CRTV) pour la promotion du projet des Festivals des Arts et Cultures du Cameroun**





**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise**, dénommé Cameroon Radio Television, en abrégé CRTV, B.P : 1634 Yaoundé, représenté dans les présentes par son Directeur Général, Monsieur **Amadou VAMOULKE**, Ci-après dénommé « **La CRTV** », d'une part ;

Et

**L'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun**, en abrégé **AIPACC** dont le siège social est à Paris, 23/25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris, représentée dans les présentes par son Coordinateur Général et Fondateur, Père François-Xavier NSSI ESSONO, d'autre part.

**LESQUELS EXPOSENT AU PREALABLE CE QUI SUIT :**

L'AIPACC est une association dont le principal objectif est de promouvoir l'art et la culture du Cameroun à travers l'organisation des festivals en Europe et ailleurs. Mais l'association, ne possédant pas de support de diffusion de ses actions, souhaiterait s'appuyer sur l'émission TV de la CRTV « Soirée Spéciale » afin d'avoir la visibilité et la notoriété dans les milieux des arts et de la culture camerounaise en France.

Les deux parties étant toutes favorables au projet ci-dessus, ont décidé d'un commun accord de mettre ensemble leur savoir-faire dans le cadre du contrat de coproduction dont les termes suivent.

**CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet**

Le partenariat entre la CRTV et l'AIPACC vise principalement l'atteinte des principaux objectifs culturels. Ainsi, l'AIPACC sollicite l'encadrement de la CRTV à travers son émission « Soirée Spéciale », dans sa visibilité pour une meilleure promotion des Arts et Cultures du Cameroun à l'occasion des manifestations culturelles qu'elle organise dans la diaspora, à savoir :

- La tenue des festivals de l'AIPACC en Europe et ailleurs ;
- L'organisation des rendez-vous culturels chaque année à travers la production des émissions « Soirée Spéciale ».

### **Article 2 : Diffusion**

Pendant les festivals et événements culturels organisés en Europe par l'AIPACC, la CRTV et l'AIPACC décident de produire et d'exploiter d'un commun accord, l'émission à vocation culturelle « Soirée Spéciale » d'une durée de 180 minutes et diffusée une fois par mois, en prime time après le JT de 20h30 du samedi.

### **Article 3 : Commercialisation**

Les émissions produites par l'AIPACC dans le cadre de « Soirée Spéciale » sont diffusées sur les antennes de la CRTV autant de fois voulues par la CRTV. En vue de leur commercialisation, les parts sont reversées de la manière suivante :

- 50% à la CRTV ;
- 50% l'AIPACC.

### **Article 4 : Insertion publicitaire**

Afin de permettre un partenariat gagnant-gagnant entre les deux (2) parties, la CRTV ouvre des espaces d'insertion publicitaire à l'intérieur de l'émission culturelle « Soirée Spéciale ».

### **Article 5 : Sponsoring au Cameroun**

Pour les contrats négociés par l'AIPACC en terre camerounaise, l'AIPACC s'engage à orienter directement les partenaires intéressés vers la Régie publicitaire de la CRTV, la CRTV Marketing and Communication Agency (CMCA) pour l'évaluation des coûts exacts des prestations.

### **Article 6 : Sponsoring en Europe**

Quant aux contrats négociés en Europe (vu la législation européenne) ou autres pays hors du Cameroun, l'AIPACC va orienter les annonceurs vers son partenaire en France, la société de production : MT Productions qui a son département Régie Publicitaire : MF PLANET PROD au 12 rue Mousset Robert 75012 Paris.

### **Article 7 : Répartition en cas de sponsoring**

Pour chaque contrat de sponsoring négocié par l'AIPACC aux fins de diffusion dans l'émission « Soirée Spéciale » de la CRTV, les parts sont réparties comme suit :

- 50% sont versés à la CRTV ;
- 50% à l'AIPACC.



### **Article 8: Sponsoring en Europe**

Compte tenu de la complexité de la législation européenne pour tout dossier négocié en Europe par la Régie Publicitaire MF PLANET PROD, les parts seront réparties de la manière ci-après :

- CRTV : 40%
- AIPACC : 30%
- MF PLANET PROD : 30%

### **Article 9 : Conditions de production**

**9. 1.** Sur invitation de l'AIPACC à la production de Soirée Spéciale dans le cadre de cette convention, la CRTV s'engage à prendre en charge les frais de mission de ses deux (2) professionnels (le Réalisateur de Soirée Spéciale et un Journaliste), tandis que les billets d'avion, les équipements et les techniciens sur place sont à la charge de l'AIPACC.

**9. 2.** Le réalisateur et le journaliste ne feront le déplacement que si et seulement si les garanties de sponsoring de l'événement leur sont données au moins dix (10) jours avant, afin qu'ils remplissent les formalités administratives de leur voyage

### **Article 10 : Possibilité de production**

Pendant le séjour des personnels de la CRTV en Europe, dans le cadre de cette convention, l'AIPACC les autorise à produire d'autres émissions pour les le compte de la CRTV.

### **Article 11 : Environnement de travail**

La CRTV, à travers CMCA doit remettre une grille tarifaire à l'AIPACC (MF PLANET PROD) et tenir compte du fait que l'AIPACC travaille dans des milieux de la diaspora camerounaise et africaine où les revenus sont modestes.

### **Article 12 : Promotion**

**12. 1 :** Pour faire connaître et attirer le maximum de partenaires à adhérer au projet, la CRTV autorise l'AIPACC à concevoir des les spots de promotion de 45 à 60 secondes pour leur diffusion dans les plages prévues à cet effet sur les antennes de la CRTV.

**12. 2 :** A la veille de chaque manifestation culturelle, la CRTV autorise l'AIPACC à mener les campagnes de communication dans les émissions matinales (BONJOUR, HELLO), VENDREDI SHOW, MONDAY SHOW, TAM-TAM WEEK-END, SOIREE SPECIALE, JT et JP, les émissions radio.

**Article 13 : Cas d'empêchement**

**13. 1.** Soirée Spéciale étant une émission de la CRTV, le partenariat CRTV – AIPACC ne saurait empêcher le Réalisateur de produire l'émission comme à l'accoutumée. Par conséquent, la CRTV continuera à produire Soirée Spéciale même à l'absence de l'AIPACC.

**13. 2.** En cas d'absence d'insertion publicitaire dans l'émission « Soirée Spéciale », la diffusion de cette émission reste dans ses normes habituelles

**Article 14: Validité -Renouvellement du contrat**

**14.1 :** Le présent contrat est valable pour une période de 12 mois, à compter de la première coproduction (CRTV – AIPACC) de Soirée Spéciale.

**14-2 :** Il ne peut être renouvelé qu'au terme d'une évaluation de dix (10) émissions produites au moins/an. L'évaluation portera sur les obstacles rencontrés, les acquis et les perspectives.

**Article 15 : Suivi du contrat**

La CMCA, la DPP-TV et la DAJC pour le compte de la CRTV d'une part ; et MF PLANET PROD pour le compte de l'AIPACC d'autre part sont chargés du suivi de l'exécution stricte de ce contrat.

**Article 16 : Force majeure**

La survenance d'un évènement de force majeure (activité politique, catastrophes naturelles, guerres) entraînant la non diffusion d'une émission ne donnera pas lieu à une résiliation automatique du contrat.

**Article 17 : Modification**

**17.1 :** Toute modification des termes et conditions du présent contrat de partenariat fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les représentants dûment habilités des deux parties.

**17.2 :** L'initiative de l'élaboration de cet avenant appartiendra à la partie qui en a l'initiative.



**Article 18 : Résiliation**

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- Par la volonté des parties ;
- A l'initiative d'une partie moyennant un préavis deux mois (02) mois, notifié à l'autre partie par acte extrajudiciaire ou par tout autre moyen laissant trace ;
- En cas d'inobservation par l'une des parties de l'une des clauses du contrat, trente (30) jours après mise en demeure notifiée par tout moyen laissant trace à la partie défaillante et restée sans effet.

**Article 19 : Clause attributive de juridiction**

**19.1 :** Les parties conviennent expressément qu'en cas de différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et de sa suite, elles tenteront préalablement de le résoudre à l'amiable.

**19.2 :** A défaut d'un tel règlement, le différend ressortira à la compétence des juridictions camerounaises.

Fait à Yaoundé, le 26 AOUT 2014  
En deux exemplaires originaux



**Pour la CRTV  
Le Directeur Général,**

**AMADOU VAMOULKE**

**Pour l'AIPACC  
Le Coordinateur Général  
et Fondateur**

**Père François-Xavier NSSI ESSONO**

Attestation de participation au projet des formations en apiculture au Cameroun



**ASSOCIATION CHRETIENNE POUR L'EVIL ET L'ENCADREMENT VOCATIONNEL**  
**COMMUNAUTÉ DES MISSIONNAIRES DE SAINT AUGUSTIN**

Siège social/ACEEV/Coordination Générale : 22/25 Rue Jean Jacques Rousseau 75008 Paris - France / E.A.I. N°019274388  
Adresse de gestion (Quartier général) : 4 Cité de Saint-Casimir 75008 Paris - France  
Coordination Nationale de Cameroun BP : 1003 - Yaoundé (Cameroun) / Téléphone N° 00000715/094/018/4036  
- Email / www.aceev.fr / www.fr.aceev.org - Fax : 00000715/094/018/4037 - 00000715/094/018/4038

**ASSOCIATION PLAISIR VILLAGE ANIMATION**

**78 FRANCE**



**SEMINAIRES DE FORMATION EN APICULTURE**  
**DU 11 AU 22 AVRIL 2017**



NKOLMETET – NGAOUNDAL – MBALMAYO – YAOUNDE – NGOMEDZAP  
À



**ATTESTATION DE PARTICIPATION**



MONSIEUR : **BOISSEAU** *Jacky Joël*

A OBTENU CETTE ATTESTATION A L'ISSUE DE TROIS JOURS DE FORMATION EN APICULTURE CO-ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION CHRETIENNE POUR L'EVIL ET L'ENCADREMENT VOCATIONNEL (ACEEV) ET L'ASSOCIATION PLAISIR VILLAGE ANIMATION en France.

Monsieur Maurice VOLLE

Monsieur Jacky Joël BOISSEAU



*Treasurer Association Plaisir Village Animation*

*Président Association PLAISIR VILLAGE ANIMATION*



Promoteur

*L'Abbé François-Xavier NSSI ESSONO*  
*Père dans l'Archidiocèse de Paris - France*







**Termes de références du projet du partenariat gagnant-gagnant dans la restitution des œuvres d'art de l'Afrique**



## **Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)**



Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris- France / R.N.A N°W751224866  
Adresse de gestion (Courrier postal) : Chez Père François-Xavier NSSI ESSONO ; 4 Cité du Sacré Cœur 75018 Paris - France  
Coordination Nationale du Cameroun BP : 5129 Nlongkak - Yaoundé (Cameroun)/Récépissé N° 00000528/RDA/J06/BAPP  
Site Web: <http://www.sepaic.fr//aipacc/> E-mail: [festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com](mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com)/Tél: (0033)754042413/Cam: 00237 694541772

AIPACC/CG/SGCG/N°31

Paris, 12 Juillet 2019

**A**

**Père François-Xavier Nssi Essono**  
**Coordinateur Général**  
**4 Cité du Sacré Cœur, 75018 Paris**  
**Tél : 0033754042413 E-Mail : sepaic@yahoo.fr**

**Madame Danièle Obono – Député de Paris**  
**Membre de la Commission des lois**  
**Assemblée Nationale Française**

Objet :



**DEMANDE D'AUDIENCE POUR LA PRESENTATION  
DES PROPOSITIONS SUR LE PROJET DE RESTITUTION  
PAR LA FRANCE DU PATRIMOINE CULTUREL  
AFRICAIN**



Madame,

Je viens par la présente soumettre à votre haute attention ma demande d'audience pour vous présenter les propositions de l'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC) relatives au **Projet de RESTITUTION PAR LA France DU PATRIMOINE CULTUREL AFRICAIN**.

En effet,

Après avoir longuement mûri ces propositions au sein de notre Association ;

Après avoir échangé suffisamment autour desdites propositions, d'une part, avec Mme Claire Chastanier (Direction des Patrimoines au Ministère français de la Culture), et d'autre part, avec M. Christophe Mbida Mindzié (Direction du Patrimoine culturel au Ministère camerounais de la Culture), nos deux interlocuteurs nous ont fortement recommandé de nous rapprocher des Etats français et camerounais ;

Conscients des dispositions des législations des deux Etats concernés en matière du patrimoine culturel ;

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Conscients du fait que le long séjour des œuvres d'art concernées dans les musées français leur a donné une valeur ajoutée inestimable ;

Conscients des avantages que la France et le Cameroun pourraient continuer à tirer des œuvres d'art concernées en conservant certaines d'entre elles dans les musées français ;

Nous avons fait les propositions suivantes à la France et au Cameroun :

**1.** Que les œuvres d'art dont la valeur ajoutée s'est considérablement augmentée suite à leur séjour en France demeurent dans les musées Français pour que ces dernières ne perdent pas cette valeur et ne puissent plus véritablement profiter aux deux pays sur le double plan culturel et matériel;

**2.** Que la France et le Cameroun s'entendent sur la politique future de partage des revenus financiers des œuvres d'art concernées. Il est évident que ce partage devra, pour des raisons de justice sociale, tenir compte des revenus passés, présents et futurs de celles-ci.

**3.** Que la France puisse exercer son influence auprès des Nations Unies et l'Unesco en sorte que sa décision de restituer les œuvres d'art africaines fasse tâche d'huile auprès des autres Nations concernées.

Dans l'échange franc que nous avons eu avec Mme Claire Chastanier, elle nous a fait clairement comprendre que notre proposition pourrait faciliter la gestion de ce dossier, car malgré la décision de l'exécutif français de rétrocéder lesdites œuvres aux Etats africains, il fallait encore, selon les dispositions juridiques en la matière, faire voter la décision de l'exécutif français par l'Assemblée et par le Sénat.

Nous souhaitons pour ce faire anticiper sur le travail de l'Assemblée nationale et du Sénat en proposant la possibilité de l'élaboration d'une proposition de loi qui irait dans le sens de nos propositions ci-dessus énumérées.

Par la présente demande d'audience, nous souhaiterions donc vous rencontrer afin d'échanger avec votre honneur, en votre qualité de membre de la Commission des lois, sur vous l'éventualité de cette proposition de loi.

Aussi, Madame, dans l'espoir d'une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération et de nos sentiments de reconnaissance à l'égard de la Nation française qui a daigné répondre à cet appel historique des Nations africaines.

**PJ :**

- Secrétariat Général de la République du Cameroun et Ministère camerounais de la Culture ;
- Ministère français de la Culture ;
- UNESCO ;
- Décharges

**Le Coordinateur Général**  
  
**Père François-Xavier Nssi Essono**  
*(Prêtre – Universitaire)*





# Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)



Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris- France / R.N.A N°W751224866  
Adresse de gestion (Courrier postal) : Chez Père François-Xavier NSSI ESSOND ; 4 Cité du Sacré Cœur 75018 Paris - France  
Coordination Nationale du Cameroun BP : 5129 Nlongkak - Yaoundé (Cameroun)/Récépissé N° 00000528/RDA/J06/BAPP  
Site Web: <http://www.sepaic.fr//aipacc/E-mail:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com>/Tél: (0033)754042413/Cam: 00237 694541772

AIPACC/CG/SGCG/N°22

Paris, 13 Avril 2019

**A**

Père François-Xavier Nssi Essono  
Coordinateur Général  
4 Cité du Sacré Cœur, 75018 Paris  
Tél : 0033754042413 E-Mail : [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr)

S.E MONSIEUR LE MINISTRE SECRETAIRE GENERAL  
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
S/C Ministre de la culture  
REPUBLIQUE Camerounaise

Objet :



**PROPOSITIONS SUR LE PROJET DE RESTITUTION  
PAR LA France DU PATRIMOINE CULTUREL AFRICAIN**

**COPIE**



Excellence,

Je viens par la présente soumettre à votre haute attention les propositions de **l'Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)** relatives au **Projet de RESTITUTION PAR LA France DU PATRIMOINE CULTUREL AFRICAIN**.

En effet,

Après avoir longuement mûri ces propositions au sein de notre Association ;

Après avoir échangé suffisamment autour desdites propositions, d'une part, avec Mme Claire Chastanier (Direction des Patrimoines au Ministère français de la Culture), et d'autre part, avec M. Christophe Mbida Mindzié (Direction du Patrimoine culturel au Ministère camerounais de la Culture), nos deux interlocuteurs nous ont fortement recommandé de nous rapprocher des Etats français et camerounais ;

Conscients des dispositions des législations des deux Etats concernés en matière du patrimoine culturel ;

Conscients du fait que le long séjour des œuvres d'art concernées dans les musées français leur a donné une valeur ajoutée inestimable ;

Conscients des avantages que la France et le Cameroun pourraient continuer à tirer des œuvres d'art concernées en conservant certaines d'entre elles dans les musées français ;

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Nous venons par la présente, proposer ce qui suit à la France et au Cameroun :

1. Que les œuvres d'art dont la valeur ajoutée s'est considérablement augmentée suite à leur séjour en France demeurent dans les musées Français pour que ces dernières ne perdent pas cette valeur et ne puissent plus véritablement profiter aux deux pays sur le double plan culturel et matériel;
2. Que la France et le Cameroun s'entendent sur la politique future de partage des revenus financiers des œuvres d'art concernées. Il est évident que ce partage devra, pour des raisons de justice sociale, tenir compte des revenus passés, présents et futurs de celles-ci.
3. Que la France puisse exercer son influence auprès des Nations Unies et l'Unesco en sorte que sa décision de restituer les œuvres d'art africaines fasse tache d'huile auprès des autres Nations concernées.

C'est l'occasion, ici, de souligner que nos propositions, tout en gardant leur caractère matériel et financier, se fondent cependant sur un principe culturel africain. En effet, en Afrique, lorsque vous avez donné votre animal domestique à un ami pour le garder, ses différentes portées devront profiter aussi bien à son propriétaire qu'à l'ami qui le garde. Les Beti du Cameroun diront à cet effet : « *Mbaala koub awu biyo'o* (celui qui garde ta poule meurt des épines. En d'autres termes, il y'a une récompense méritée par celui qui vous garde votre animal) ».

Par ailleurs, il est évident que dans le cas échéant, notre Association souhaite jouer un rôle de médiation et de facilitation dans les travaux d'adoption et de mise en œuvre de la présente proposition auprès des deux gouvernements français et camerounais. Nous comptons également en retirer quelques avantages financiers devant servir à la réalisation de nos projets associatifs, particulièrement celui de l'organisation dans un avenir proche, des **Universités d'été et du Festival International des Arts et Cultures africains et caribéens en France**. Nous souhaiterions enfin assumer les mêmes responsabilités énumérées ci-dessus auprès des autres Nations africaines concernées par le présent sujet.

Aussi, Excellence Monsieur le Ministre, dans l'espoir d'une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération et de nos sentiments de reconnaissance à l'égard de la Nation française qui a daigné répondre à cet appel historique des Nations africaines.

**Copie :**

- Secrétariat général de la République du Cameroun et Ministère camerounais de la Culture ;
- UNESCO

  
**Le Coordinateur Général**  
  
**Père François-Xavier Nssi Essono**  
**(Prêtre – Universitaire)**



# Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)



Siège social de la Coordination Générale : 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris- France / R.N.A N°W751224866

Adresse de gestion (Courrier postal) : Chez Père François-Xavier NSSI ESSONO ; 4 Cité du Sacré Cœur 75018 Paris - France

Coordination Nationale du Cameroun BP : 5129 Nlongkak - Yaoundé (Cameroun)/Récépissé N° 00000528/RDA/J06/BAPP

Site Web: <http://www.sepaic.fr//aipacc/> E-mail: [festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com](mailto:festivalartsetculturesducameroun@yahoo.com) / Tél: (0033)754042413 / Cam: 00237 694541772

AIPACC/CG/SGCG/N°21

Paris, 13 Avril 2019

**A**

Père François-Xavier Nssi Essono

Coordinateur Général

4 Cité du Sacré Cœur, 75018 Paris

Tél : 0033754042413 E-Mail : [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr)

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE

S/C Mme Claire Chastanier – Direction des Patrimoines

REPUBLIQUE Française

Objet :



**PROPOSITIONS SUR LE PROJET DE RESTITUTION  
PAR LA France DU PATRIMOINE CULTUREL AFRICAIN**



Monsieur le Ministre,

Je viens par la présente soumettre à votre haute attention les propositions de l'**Association Internationale pour la Promotion des Arts et Cultures du Cameroun (AIPACC)** relatives au **Projet de RESTITUTION PAR LA France DU PATRIMOINE CULTUREL AFRICAIN**.

En effet,

Après avoir longuement mûri ces propositions au sein de notre Association ;

Après avoir échangé suffisamment autour desdites propositions, d'une part, avec Mme Claire Chastanier (Direction des Patrimoines au Ministère français de la Culture), et d'autre part, avec M. Christophe Mbida Mindzié (Direction du Patrimoine culturel au Ministère camerounais de la Culture), nos deux interlocuteurs nous ont fortement recommandé de nous rapprocher des Etats français et camerounais ;

Conscients des dispositions des législations des deux Etats concernés en matière du patrimoine culturel ;

Conscients du fait que le long séjour des œuvres d'art concernées dans les musées français leur a donné une valeur ajoutée inestimable ;

Conscients des avantages que la France et le Cameroun pourraient continuer à tirer des œuvres d'art concernées en conservant certaines d'entre elles dans les musées français ;



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Nous venons par la présente, proposer ce qui suit à la France et au Cameroun :

1. Que les œuvres d'art dont la valeur ajoutée s'est considérablement augmentée suite à leur séjour en France demeurent dans les musées Français pour que ces dernières ne perdent pas cette valeur et ne puissent plus véritablement profiter aux deux pays sur le double plan culturel et matériel;
2. Que la France et le Cameroun s'entendent sur la politique future de partage des revenus financiers des œuvres d'art concernées. Il est évident que ce partage devra, pour des raisons de justice sociale, tenir compte des revenus passés, présents et futurs de celles-ci.
3. Que la France puisse exercer son influence auprès des Nations Unies et l'Unesco en sorte que sa décision de restituer les œuvres d'art africaines fasse tache d'huile auprès des autres Nations concernées.

C'est l'occasion, ici, de souligner que nos propositions, tout en gardant leur caractère matériel et financier, se fondent cependant sur un principe culturel africain. En effet, en Afrique, lorsque vous avez donné votre animal domestique à un ami pour le garder, ses différentes portées devront profiter aussi bien à son propriétaire qu'à l'ami qui le garde. Les Beti du Cameroun diront à cet effet : « *Mbaala koub awu biyo'o* (celui qui garde ta poule meurt des épines. En d'autres termes, il y'a une récompense méritée par celui qui vous garde votre animal) ».

Par ailleurs, il est évident que dans le cas échéant, notre Association souhaite jouer un rôle de médiation et de facilitation dans les travaux d'adoption et de mise en œuvre de la présente proposition auprès des deux gouvernements français et camerounais. Nous comptons également en retirer quelques avantages financiers devant servir à la réalisation de nos projets associatifs, particulièrement celui de l'organisation dans un avenir proche, des **Universités d'été et du Festival International des Arts et Cultures africains et caribéens en France**. Nous souhaiterions enfin assumer les mêmes responsabilités énumérées ci-dessus auprès des autres Nations africaines concernées par le présent sujet.

Aussi, Monsieur le Ministre, dans l'espoir d'une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération et de nos sentiments de reconnaissance à l'égard de la Nation française qui a daigné répondre à cet appel historique des Nations africaines.

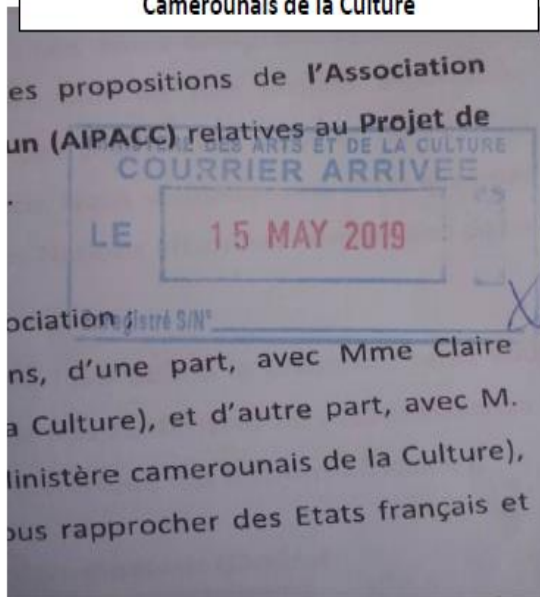
**Copie :**

- Secrétariat général de la République du Cameroun et Ministère camerounais de la Culture ;
- UNESCO

**Le Coordinateur Général**  
  
**Père François-Xavier Nssi Essono**  
*(Prêtre – Universitaire*

Gouvernance de l'éducation en Afrique :  
Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun

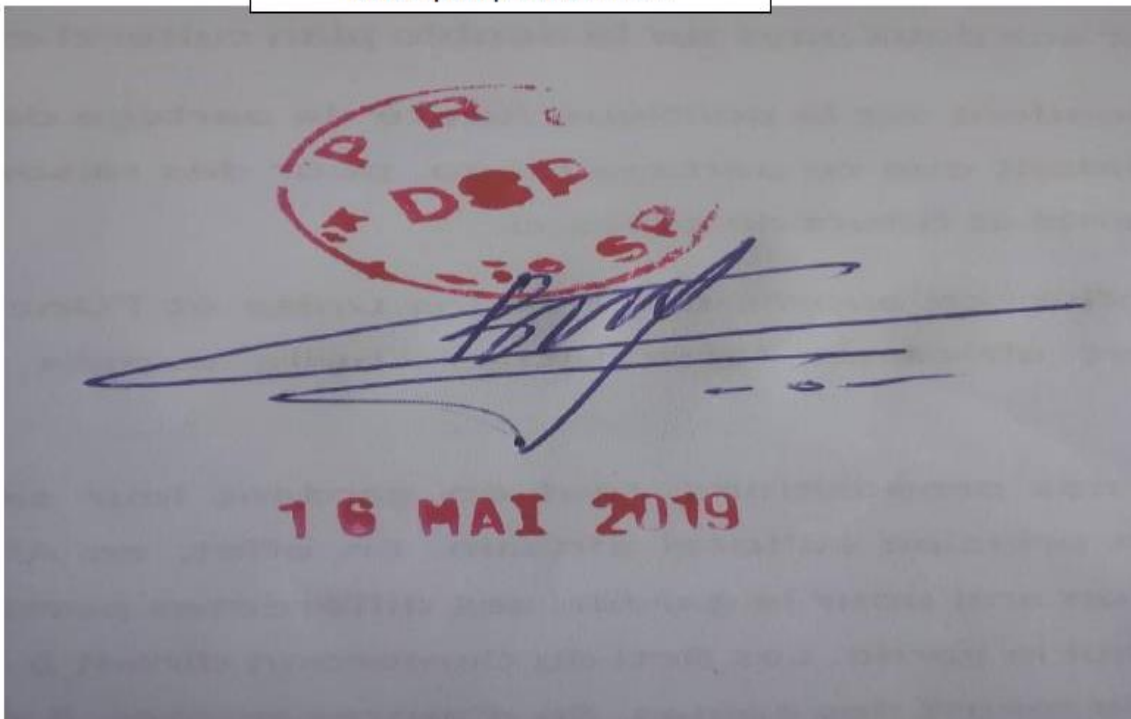
Décharge dossier adressé au Ministre  
Camerounais de la Culture



Décharge dossier adressé au Ministre Français  
de la Culture



Décharge dossier adressé à la Présidence  
de la République du Cameroun



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
**Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun**

**Réponse du Ministre Camerounais de la Culture qui ne répond pas aux attentes de notre Proposition  
D'un Protocole Gagnant-Gagnant de Restitution des Œuvres d'Art Africaines par l'Occident  
(PG-GROAAO)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
-----  
MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL  
-----  
SOUS-DIRECTION DU PATRIMOINE  
CULTUREL MATERIEL *au 10/9*  
-----  
SERVICE DES MUSEES *10/9*  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
-----  
MINISTRY OF ARTS AND CULTURE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

Yaoundé, le 06 SEPT 2019

*21401* N° 21401 /L/MINAC/SG/DPC/SDPCM/SM

Réf : V/L AIPACC/CG/SGCG/N° 22  
du 13 avril 2019

*Le Ministre,*

Au Père François-Xavier Nssi Essono  
Coordinateur Général de l'AIPACC  
Tel : 0033754042413  
Mail : [sepaic@yahoo.fr](mailto:sepaic@yahoo.fr)

PARIS

Objet : Propositions sur le projet de restitution par  
la France du patrimoine culturel africain

Révérend Père,

En accusant réception de votre correspondance dont la référence et l'objet  
sont repris en marge,

J'ai l'honneur de vous encourager pour votre engagement dans le processus  
de rapatriement de notre patrimoine culturel illégalement exporté.

S'agissant spécifiquement des propositions mentionnées à l'objet, il s'avère  
qu'un Comité interministériel chargé du rapatriement des biens culturels  
camerounais illégalement exportés à l'étranger est en cours de création. Il sera  
compétent sur toutes les questions techniques concernant la restitution des œuvres  
d'art camerounais se trouvant en France et concernées par le projet du Président  
Emmanuel MACRON. Ce Comité vous contactera en temps opportun.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'expression de ma parfaite considération.

Codre : -MINETAT/SGPR




*Bidoung Mkpatt*  
**BIDOUNG MKPATT**

**Annexes N°06**

**Justificatifs de notre état clérical**



Justificatif de mon ordination sacerdotale le 20 Juin 2010 au diocèse d'Évry Corbeil Essonne



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL-ESSONNES

Évêché d'Évry – Corbeil-Essonnes

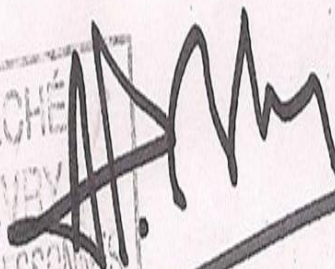
Nos, Michael DUBOST  
Episcopus Evriensis-Corbiliensis-Exonensis

*Omnes et singulos Ecclesiae Catholicae Praelatos et Pastores deprecamur, ad quos Dominum  
declinare contigerit, ut benigne ipsum recipere ipsique sacrosanctum Missae sacrificium celebrandi  
licentiam libenter concedere dignentur.*

*Praesentes valeant*

*Datum Evriiss in Gallia, anno D. ni 2010  
die 22 juin.*

de mandato :

  
Mgr Alain BOBIERE  
Vicarius Generalis

21, cours Mgr Romero - BP 170 - 91006 - Évry Cedex  
Tél. : 01 60 91 17 00 - Fax : 01 69 91 17 14 - email : eveche91@catholique-evry.cef.fr



Images de notre ordination sacerdotale, le 20 Juin 2010 en la Cathédrale d'Evry-Corbeil Essonne par Mgr Michel Dubost (Publication de Paris-Match du mois Août 2010 : 4<sup>ème</sup> personne de la gauche vers la droite)









**Attestation de ma charge pastorale en la Basilique du Sacré Cœur de Montmartre (Archidiocèse de Paris)**


**DIOCÈSE DE PARIS**  
Mgr Benoist de SINETY  
Vicaire Général

---

Paris, le 17 juillet 2019

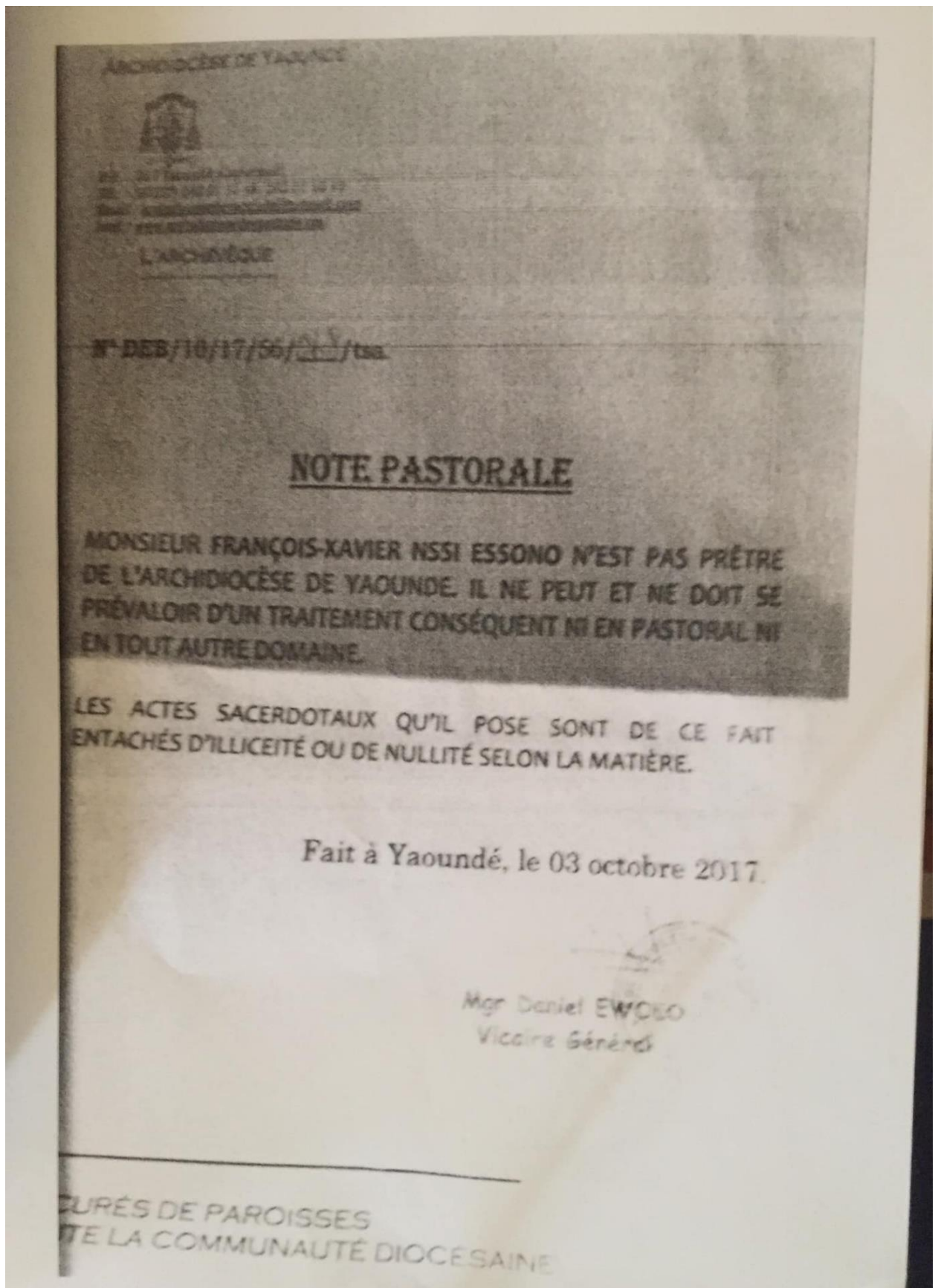
Je soussigné Benoist de Sinety Vicaire Général du diocèse de Paris, atteste que le Père François-Xavier NSSI ESSONO, est bien vicaire à la basilique du Sacré Cœur de Montmartre et qu'il est domicilié 4 cité du Sacré Cœur 75018 PARIS.

 **Benoist de SINETY**  
P.o. 

 Archevêché – 17 rue des Ursins, 75004 Paris – 01 76 91 93 10  
[bdesinety@diocese-paris.net](mailto:bdesinety@diocese-paris.net)



Rocambolesque note pastorale du vicaire général de Yaoundé ayant contribué à mes ennuis pendant notre recherche



Note pastorale de l'archevêque de Yaoundé qui rectifie la bourde créée par son vicaire général

ARCHIDIOCÈSE DE YAOUNDÉ

Yaoundé, le 20 février 2019



B.P.: 207 Yaoundé (Cameroun)  
Tel : (00237) 242 011 048 / 242 011 049/222 20 98 77  
Email : [archidiocesedeyaounde@hotmail.com](mailto:archidiocesedeyaounde@hotmail.com)  
<http://www.archidiocesedeyaounde.cm/>

L'ARCHEVÊQUE

N° JM/02/19/19/ 153/tsa.-

L'abbé François-Xavier NSSI ESSONO en séjour académique dans l'Archidiocèse de Yaoundé, est prêtre du diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes en France.

Il peut être reçu dans les paroisses du diocèse du 20 février au 15 mars 2019, et participer à l'action pastorale selon les dispositions du droit canonique relatives à l'accueil fraternel des prêtres étrangers.

*+ As...*  
† Jean MBARGA  
Archevêque de Yaoundé

---

À QUI DE DROIT

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

**Annexe N°07**

**Echanges avec nos encadreurs dans le cadre  
du comité de suivi de thèse (CST)**

## **1- Les échanges avec nos directeurs de thèse**

Il faut dire qu'au départ, nous nous sommes retrouvés avec trois directeurs de thèse dont Yves Palau comme directeur principal et responsable des recherches en science politique ; Luc Mebenga Tamba, co-directeur et responsable des recherches en anthropologie de l'éducation et Xavier Pons, co-directeur, responsable des recherches en sciences de l'éducation. En effet, c'est au début de la 2<sup>ème</sup> année, que nous avons décidé, avec nos deux premiers directeurs de l'Université Paris-Est Créteil, d'associer un co-directeur au Cameroun qui devait s'occuper de la partie réservée à l'anthropologie de l'éducation au Cameroun. Cependant, en 2019, Yves Palau va céder la direction principale de nos recherches à Xavier Pons qui devait continuer la co-direction avec Luc Mebenga Tamba. De manière générale, les échanges avec nos directeurs (3 au total) ont été très fructueux. Cette facilité de communication serait la résultante d'un travail commencé assez tôt. En effet, nos premiers échanges datent du mois de juin 2013 avec Yves Palau et Xavier Pons et 2015 avec le professeur Luc Mebenga Tamba. Nous avons alors obtenu des deux premiers de leur présenter notre projet de thèse avant la soutenance du master 2. Très vite, notre sujet avait été jugé très intéressant parce que d'actualité et s'inscrivant dans les Objectifs du Millénaire prescrits par la Communauté internationale en matière d'éducation et de développement en Afrique et dans tous les pays en voie de développement. Cela nous a d'ailleurs valu les encouragements de nos encadreurs à peaufiner la pertinence de notre problématique. Après avoir régulièrement rencontré nos encadreurs, l'intitulé, la problématique, l'argumentaire, les propositions sur la méthodologie, la théorie explicative du sujet, la bibliographie initiale...ont été acceptées courant mois de janvier 2013. Dans un second temps, nos encadreurs nous ont demandé un certain nombre de notes de synthèse sur l'état de lieux des politiques de l'éducation au Cameroun, notamment : les repères historiques de la gouvernance de l'éducation au Cameroun ; les principes et valeurs des politiques éducatives camerounaises ; la présentation du système (des systèmes) éducatif(s) camerounais ; des informations sur le rôle des acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun... Il nous a parallèlement été proposé la lecture de plusieurs ouvrages ; revues et articles actuels au sujet de la gouvernance de l'éducation au Cameroun et en Europe, notre travail ayant un aspect éminemment comparatif. La consultation des publications méthodologiques nous a aussi été conseillé pour nous renseigner sur l'approche méthodologique à même de nous aider à cerner notre objet d'étude, notamment l'enquête ethnographique. Des propositions que nous avons suivies, pour l'essentiel, scrupuleusement.

## **2 - Notre comité de thèse**

L'initiative de la mise sur pied, en dehors de l'équipe d'encadrement du doctorant, d'un comité de suivi individuel thèse a été instituée conformément à l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre nationale de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Le comité de suivi individuel du doctorant a comme principales missions :

- Veiller au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.
- Evaluer, dans un entretien avec le doctorant ou la doctorante les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.
- Formuler des recommandations et transmettre un rapport de l'entretien au directeur ou à la directrice de l'école doctorale, au doctorant ou à la doctorante et au directeur ou à la directrice de thèse.
- Veiller à la prévention de toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

De prime à bord, nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une initiative assez salubre pour la plupart des étudiants qui vont souvent découvrir leur directeur de thèse le jour de la soutenance, tant certains sont difficiles à rencontrer. Ce ne fut heureusement pas notre cas compte tenu du fait que nous avons régulièrement rencontré nos encadreurs et échangé avec ces derniers au point où nous n'avons presque pas connu la solitude de la recherche doctorale. Cependant, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli la mobilisation de notre comité de suivi de thèse. En effet, après réception de cette exigence, nous avons, après avoir murement réfléchi, fait la proposition à nos directeurs de thèse, d'associer à notre comité, l'expertise de monsieur Fred Eboko de l'Université Paris Descartes, MCF et HDR, directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD); et de monsieur Roger-François Gauthier, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), professeur des Universités associé (Université Paris-V). Nous nous sommes intéressés au premier pour ses axes de recherches sur les politiques publiques au Cameroun et en Afrique d'où il est originaire. Le second a été notre directeur de master à l'Université Paris Descartes et donc, connaît nos points forts et nos lacunes. Il a aussi travaillé sur les terrains des politiques publiques en éducation en Afrique et même au Cameroun. Nous pensons donc que ces deux compétences viendraient ajouter une plus-value à notre travail et nous n'avons pas été déçus.

Ecole Doctorale « Organisations, Marchés, Institutions »

Immeuble La Pyramide – Bureau 5.16

80 avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

Directrice : Sylvie Thoron

Inscription Administrative 2020/2021

Comité de suivi individuel de thèse  
Document à joindre au dossier pour les inscriptions en 2<sup>e</sup> année

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre nationale la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, un comité de suivi individuel doit être mis en place.

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Il évalue, dans un entretien avec le doctorant ou la doctorante les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur ou à la directrice de l'école doctorale, au doctorant ou à la doctorante et au directeur ou à la directrice de thèse.

Il veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante.

Nom et prénom du doctorant ou de la doctorante)	François Xavier Nssi Essono
Date de 1 <sup>ère</sup> inscription en thèse	Septembre 2013
Nombre d'années d'inscription	5
Ecole Doctorale :	<b>ED OMI</b>
Unité de Recherche :	<b>LIPHA (EA 7373)</b>
Directeur ou directrice de thèse :	<b>Xavier Pons (UPEC, Lipha, OSC Sciences Po)</b>
Le cas échéant, co-directeur ou co-directrice de thèse :	<b>Luc Mebenga Tamba (Université de Yaoundé 1)</b>
Co-encadrant ou co-encadrante :	
<b>COMPOSITION DU COMITE</b>	
Membre n°1 : Eboko Fred, Université Paris Descartes, MCF HDR, Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	
Membre n°2 : Gauthier Roger-François, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), professeur des universités associé (Université Paris-V)	
Membre n° 3 :	
Membre n° 4 :	
<b>Signatures obligatoires des membres du comité de suivi de thèse</b>	



Cette fiche doit obligatoirement être jointe au dossier de réinscription

**Avis du comité de suivi individuel**

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, un comité de suivi individuel suit chaque doctorant pendant sa thèse :

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

En conséquence l'entretien entre les membres du comité de suivi individuel et le doctorant ou la doctorante est réalisé en dehors de la présence du directeur ou de la directrice de thèse et du/des co-encadrant-e-s.

La charte du doctorat d'UPE précise que « le comité de suivi individuel ne se substitue pas à la direction du doctorat, mais lui est complémentaire en apportant un point de vue neutre et externe sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif. »

Procédure concernant les doctorants de l'école doctorale OMI :

- les membres du comité de suivi individuel élaborent un avis, signent le document et l'adressent (le jour même ou au plus tard une semaine après l'entretien) au doctorant ou à la doctorante ;
- ce dernier ou cette dernière ajoute, s'il/elle le souhaite, ses propres commentaires et remarques (en dehors de la présence du comité de suivi individuel) et signe le document ;
- le doctorant ou la doctorante transmet ce document pour information à son directeur/sa directrice de thèse, puis à l'école doctorale via son dossier de réinscription.

<b>Nom et prénom du doctorant / de la doctorante</b>	Nssi-Essono François-Xavier
Date de 1 <sup>ère</sup> inscription en thèse	Septembre 2013
Unité de Recherche d'accueil	Lipha (EA 7373)
Directeur/directrice de thèse	Xavier Pons (UPEC, Lipha, OSC-Sciences Po)
Co-directeur/directrice de thèse	Luc Mebenga Tamba (Université de Yaoundé 1)
Co-encadrant-e(s)	
<b>Intitulé de la thèse :</b> Gouvernance de l'éducation au Cameroun : le rôle des auteurs et partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance de l'éducation au Cameroun	

Date du comité de suivi individuel : 17 juin 2020
COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)



**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

Membre n°1 (prénom, nom, affiliation)	Fred Eboko, Université Paris Descartes, MCF HDR, Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Membre n°2 (prénom, nom, affiliation) ...	Roger-François Gauthier, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), professeur des universités associé (Université Paris-V)
<p>Progression du projet et appréciation générale<sup>(1)</sup></p> <p>Membre 1 : la progression du travail est très satisfaisante. Le candidat a bien tenu compte des précédentes propositions de son CSI. Nous lui avons proposés des pistes bibliographiques importantes, y compris en termes de littérature grise sur l'histoire des réformes des politiques éducatives au Cameroun, depuis les années 1960. Des parties de la thèse méritent d'être plus développées pour éviter l'effet catalogue dans certains chapitres.</p> <p>Membre 2 : L'avancée du travail est remarquable. Le point de vue est devenu plus expert, en ce que par exemple la « gouvernance » n'est plus un concept magique, mais un mot dont la thèse met en évidence l'apparition en divers contextes. Il pourrait en aller de même de la notion de régulation, encore insuffisamment définie, et dont on ne sait si c'est un concept utilisé par les acteurs ou proposé par le chercheur.</p>	
<p>Recommandations pour l'année à venir</p> <p>Membre 1 : poursuivre la rédaction, faire attention à donner de la profondeur historique aux réformes éducatives, renforcer la bibliographie par des apports relatifs aux bases politiques, idéologiques et administratives des réformes post-indépendance, à mettre en lien avec une dynamique plus générale à l'Afrique.</p> <p>Membre 2 : Outre la nécessité de confirmer sur tout le texte le choix fait de ne pas s'en tenir à la théorie du capital humain, il faut imposer à la thèse une logique plus serrée au service de la démonstration, et plus d'unité de ton, entre des chapitres qui sont d'inspiration et d'approche différentes. La diversité des approches peut renforcer le propos et la démonstration, à condition d'être maîtrisée complètement.</p>	

<sup>(1)</sup> Il ne s'agit pas d'apporter un regard critique sur le fond mais d'apprécier avant tout la progression du travail et les conditions de réalisation de la thèse en indiquant quelles sont les difficultés ou les contraintes, lorsqu'il en existe.

Le 23/06/2020 à Paris

**Signature des membres du CSI (obligatoire)**



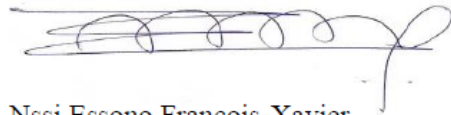
Expression du doctorant / de la doctorante

**Commentaires et remarques du doctorant / de la doctorante**

Il est certain que le fait que la proposition institutionnelle et la nécessité pédagogique des Conseils de Suivi de Thèse soient intervenues à la fin de notre travail nous a un peu stressé du fait des appréhensions que ces dispositions ont suscité en nous. A l'issue de ce deuxième CST, nous pensons que cette initiative est tout simplement salutaire pour l'accompagnement des doctorants. En effet, le CST permet au doctorant de répondre, pendant la réalisation de sa thèse, aux questions qui lui seraient posées lors de la présentation de cette thèse. Il contribue pour cela de manière améliorative, à côté de l'accompagnement des encadreurs de la recherche, à la présentation de ce travail.

Le 29/06/2020 à Paris

**Signature du doctorant / de la doctorante**



Nssi Essono François-Xavier

# Projet de thèse

## Sujet

### Gouvernance de l'éducation au Cameroun :

*Le rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux  
de la gouvernance de l'éducation au Cameroun*

**NOTE SYNTHÈSE SUR LA TENUE DU COMITE DE SUIVI DE THESE  
DU 11/06/2019**

Présentée par :

François-Xavier NSSI ESSONO

M2 – Sciences de l'éducation, Université Paris Descartes – Sorbonne

Sous la direction de :

Dr Xavier PONS

MCF - HDR - (UPEC, LIPHA, OSC Sciences Po)

Pr Luc MEBENGE TAMBA

HDR - (Anthropologie - Université de Yaoundé 1)

Année académique 2018/2019 – 5<sup>ème</sup> A

## **1. Déroulement du CST**

Conformément aux dispositions juridiques ; administratives et pédagogiques ci-dessus présentées, s'est tenue, le 11 Juin 2019, dans la Salle 139 du bâtiment T de l'UPEC, le Comité de suivi de notre thèse. Prévu à 10h, les deux membres du Comité ont eu quelques difficultés à retrouver la salle et c'est finalement 30 minutes plus tard que nous avons pu commencer les travaux.

Après les présentations d'usage, nous avons pris la parole en premier pour présenter en une dizaine de minutes, en termes d'état d'avancement de notre recherche : le contexte de notre recherche ; l'essentiel des travaux déjà réalisés et la situation actuelle.

Concernant le contexte de notre recherche, nous avons souligné que cette thèse s'inscrit dans la continuité des recherches que nous avons déjà commencées en Master sur le thème des *Fondements des politiques éducatives au Cameroun*, sous la direction de Monsieur Roger-François Gauthier, membre de ce Comité.

Au sujet de l'essentiel des travaux déjà réalisés au soir de notre 5<sup>ème</sup> année d'inscription, nous avons, dans un premier temps, présenté la problématique de notre recherche qui est fondée sur ce constat et ainsi que les questions qui s'ensuivent : « Malgré l'effervescence nationale et internationale de l'activité éducative au Cameroun et les ressources naturelles inestimables que ce pays dispose, on constate qu'il traîne toujours au bas des tableaux des indicateurs internationaux de croissance socioculturelle ; politique ; économique... Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant ne dépassant presque jamais, depuis plusieurs décennies, la barre des 3 dollars. Une situation qui a suscité en nous plusieurs interrogations. En effet, comment expliquer que ce pays n'arrive pas à trouver des solutions durables au problème du chômage ; à cette précarité incommensurable dans laquelle vivent ces nombreux jeunes actifs qui ne demandent qu'à mettre leurs énergies et leurs compétences acquises par leurs nombreuses années d'école au service d'une croissance durable pour leur pays ? Comment expliquer que certains pays, qui étaient jadis des débiteurs du Cameroun comme la Chine par exemple, soit arrivée à devenir aujourd'hui celle



vers qui le pays se tourne pour demander de l'aide économique<sup>1</sup>? Enfin, au vu des efforts inhumains fournis par nombre des familles pour scolariser leur progéniture, dans un contexte de marasme économique généralisé que vit le Cameroun, et au regard des milliers de diplômés que les nombreuses Universités et grandes Ecoles déversent tous les ans sur le marché de l'emploi n'y a-t-il pas lieu de revoir la problématique de l'adéquation entre les offres de formations et le marché de l'emploi dans ce pays ?

Nous avons ensuite survolé le document mis à la disposition du Comité, document intitulé : *Note de synthèse de l'état d'avancement de la thèse*. Dans la foulée, nous avons insisté sur l'agenda arrêté de commun accord avec nos encadreurs ; sur l'adoption de la méthode ethnographique devant nous aider à la collecte des informations et ainsi que sur l'approche socio-anthropologique de l'action publique retenue comme étant notre fondement théorique principale.

Concernant l'agenda, il a été respecté dans sa majorité à l'exception de l'année de suspension (2017/2018) survenue à cause des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain. Nous avons en effet perdu l'essentiel de nos supports d'informations suite aux tracasseries administratives et policières rencontrées à Yaoundé. Des tracasseries qui nous ont conduits à passer deux semaines de grade à vue dans un commissariat de la place et la confiscation de nos effets. Il y a également eu l'inondation de Juin 2016 dans le Loiret qui a vu la destruction d'un certain nombre de nos supports de recherche ici en France. L'année de suspension nous aura donc permis de reconstituer nos matériaux perdus.

Concernant les approches ethnographique et socio-anthropologique de l'action publique retenues comme fondements méthodologique et théorique pour notre recherche, nous avons déjà, d'une part, réalisé et présenté à nos encadreurs, les notes de synthèse des entretiens semi-directifs menés pendant plusieurs séjours au Cameroun. Nous leur avons aussi présenté celles de l'observation participante effectuée dans le cadre du Colloque sur la gouvernance de l'éducation au Cameroun tenu à Yaoundé en 2016 et de nos responsabilités de chef d'établissements scolaires assumées entre 2016 et 2017 au Cameroun. Nous avons déjà, dans ce sens, constitué la revue de littérature nécessaire à l'élaboration de notre travail.

Nous avons conclut cet exposé de l'état d'avancement de notre recherche en présentant, à nos interlocuteurs, le plan de la thèse déjà arrêté avec nos encadreurs. Ce plan s'étale sur trois grandes parties et dix chapitres dont nous sommes à la mise en forme du deuxième chapitre.

1. Hilaire de Prince Pokam ; Migration chinoise et développement du Cameroun ; Harmattan ; Paris ; 2015

Après nous avoir écoutés sur cette première intervention, nos interlocuteurs ont, tour à tour, apprécié la pertinence du sujet choisi et présenté leurs remarques et suggestions quant au contenu de notre travail. Leurs remarques et suggestions se sont portées essentiellement sur la densité du sujet traité et la nécessité de circonscrire l'angle d'approche. En effet, pour eux, l'éducation constitue déjà un sujet très vaste et le rôle des acteurs et partenaires nationaux et internationaux davantage.

Reprenant la parole en premier, Monsieur Roger-François Gauthier, après avoir présenté la nécessité pour nous de définir absolument la plupart des notions techniques convoquées dans notre travail, telles : l'ethnographie ; la socio-anthropologie ; le néopatrimonialisme... nous a proposé de cibler un aspect de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, à l'instar des textes administratives et juridiques qui sous-tendent cette gouvernance.

Reprenant la parole à son tour, Monsieur Fred Eboko, nous fera remarquer particulièrement le fait que nous n'avons pas présenté davantage les principaux acteurs et partenaires de la gouvernance de l'éducation au Cameroun. Il nous fera d'ailleurs une brillante synthèse de l'état des partenariats internationaux au développement pour l'Afrique, avec à la clé, la matrice des Institutions internationales qui y œuvrent. Une approche qui cadre avec les axes de recherches de notre interlocuteur. Il nous proposera par la suite de cibler nécessairement un secteur de l'éducation au Cameroun pour étudier ces partenariats tout en nous faisant remarquer la nécessité de définir des notions clés, telles celle de l'éducation et de la gouvernance, cette dernière étant particulièrement polysémique. Il nous fera remarquer ensuite l'ambiguïté que présentent certains énoncés de notre plan de travail, tels : la formulation « gouvernance, une notion inadaptée ? » présentée en terme de questionnement dans la deuxième partie de notre travail ; celle « des martyrs de la gouvernance » présentée au sixième chapitre dans la même partie et enfin celle de « partenariat impossible ? » présentée dans le chapitre dix à la troisième partie de notre travail.

Après ces remarques et suggestions de la part de nos deux interlocuteurs, nous reprendrons la parole pour apprécier positivement, dans un premier temps, les nouvelles lumières qu'ils nous ont apportés dans la critique de ce travail. Ensuite, nous leur apporterons quelques éclaircis au sujet de la densité du sujet abordé en soulignant notre limitation au niveau des deux Ministères de l'Education de base et de l'Enseignement secondaire au Cameroun. Pour le reste, nous leur

promettons de nous rapprocher de nos encadreurs dans l'optique d'apprécier avec eux toutes les contributions de nos interlocuteurs tout en restant conformes aux dispositions réglementaires de l'organisation du présent Comité.

### **1. Evaluation**

Nous avons apprécié positivement l'initiative de ce Comité de suivi de thèse et les échanges que nous avons eus, pour cette première expérience, avec Monsieur Roger-François Gauthier et Monsieur Fred Eboko, qui ont accepté de faire violence à leur agenda pour constituer ce Comité et participer physiquement à sa tenue. Nous avons cependant regretté que leur appui au bon déroulement de notre travail intervienne un peu tardivement au vu du fait que nous étions rendus à la 5<sup>ème</sup> année de notre travail et même, à la sixième, si nous comptons l'année de suspension. Une situation que nous avons tous soulignée lors de nos échanges. Nous comptons néanmoins que leurs apports nous permettront de mieux parachever cette contribution à la réflexion sur l'action publique dans le domaine de l'éducation que nous menons depuis le master et que nous poursuivons avec nos encadreurs depuis six ans aujourd'hui.

**Note de synthèse du comité de suivi de thèse du 17 juin 2020**

**1. Déroulement**

Dans l'optique de poursuivre les rencontres annuelles des Comités de Suivi de Thèse à l'Université Paris-Est Créteil telles que le stipulent les dispositions juridiques ; administratives et pédagogiques y afférentes, notre CST s'est tenu le 17/06/2020 pour le compte de l'année académique 2019/2020. Prévu de 10h à 12h, soulignons de prime abord que ce CST s'est déroulé par vidéo conférence compte tenu des difficultés liées à la pandémie du COVID – 19. Néanmoins, nous avons respecté le timing. Aussi, après avoir résolu quelques petits soucis de connexion et présenté les civilités d'usage au cours desquelles Fred a souhaité que Xavier puisse assister à la présentation de l'Etat d'avancement de la recherche selon l'échange qu'ils avait eu précédemment, nous avons pris la parole en premier pour proposer à nos deux Conseillers l'ordre du jour et celui des interventions.

Dans notre propos liminaire, nous leur avons soumis l'Etat d'avancement de notre recherche que vous retrouverez en copie jointe. Après ce premier point nous sommes revenu sur le premier CST du 11/06/2019, particulièrement, sur les principales propositions à nous faites par nos deux CST. L'essentiel de ces propositions reposait, pour Roger-François, d'une part, sur le besoin de définir absolument la plupart des notions techniques convoquées dans notre travail, telles : l'ethnographie ; la socio-anthropologie ; le néo-patrimonialisme...D'autre part, sur la nécessité de cibler un aspect de la gouvernance de l'éducation au Cameroun, à l'instar des textes administratifs et juridiques qui sous-tendent cette gouvernance.

De son côté, Fred nous avait suggéré de réduire à deux ou trois, le nombre de Ministères auprès desquels, nous devrions limiter notre étude des partenariats dans l'action publique en éducation au Cameroun.

Sur ces propositions, nous reviendrons particulièrement sur la réduction de l'échantillon en expliquant que le choix que nous avons fait d'adopter l'approche théorique de la sociologie de l'action publique pour l'étude de la gouvernance de l'éducation au Cameroun nous a dévié de l'obligation d'aller enquêter sur la pratique formelle du partenariat dans les Institutions ministérielles en charge de l'éducation nationale au Cameroun.

Prenant la parole, Fred a apprécié positivement l'Etat d'avancement du travail et présenté ensuite quelques appréhensions. Sa première préoccupation s'est portée sur le caractère prescriptif du



rapprochement que nous faisons, dans la problématisation de notre sujet, sur le taux d'alphabétisation et celui de la croissance au Cameroun. Pour, lui, cette démarche était très proche de la vision coréenne des politiques publiques qu'il ne partageait pas beaucoup personnellement. Il reviendra sur la remarque faite par Xavier sur le nombre important de nos références bibliographiques tirées des sites internet dans notre premier chapitre. Il s'appesantira enfin sur le risque que nous courrons de subir les critiques des sociologues en convoquant la socio-anthropologie de l'action dans notre encrage méthodologique.

Intervenant à son tour, Roger-François se dira très satisfait de l'évolution de notre recherche et évoquera la nécessité pour nous de prendre certaines distances avec le concept de la gouvernance ; quelques difficultés qu'il éprouve sur la logique de notre plan de thèse, notamment sur les rapprochement faits entre les théories du capital humain et de la socio-anthropologie. Il éprouvera également quelques appréhensions sur notre postulat de l'impossibilité d'une gouvernance partenariale en éducation au Cameroun en l'état actuel des logiques régissant l'action publique dans ce pays. Il s'interrogera aussi sur le degré d'originalité de notre recherche et le rapport fait dans notre approche de la gouvernance partenariale, notamment, par l'appréciation de l'organisation des trois pouvoirs (exécutif ; législatif et judiciaire) et l'usage de la notion de régulation convoquée dans notre travail. Il chutera en revenant sur la place des travaux de Mamadou Ndoye dans notre recherche en posant la question : comment peut-on faire le rapprochement entre le travail des acteurs de la gouvernance de l'éducation au Cameroun alors que ces derniers semblent ne pas bien maîtriser les finalités de l'action publique dans ce secteur au Cameroun ?

Pour apporter un début de réponse aux préoccupations de nos deux conseillers, nous ferons comprendre à Fred que le rapprochement que nous avons fait entre les taux d'alphabétisation et celui de la croissance au Cameroun dans la problématisation de notre recherche avait un caractère illustratif. Que de manière formelle, nous avons fait le choix de l'approche socio-anthropologique comme étant à même de nous permettre de mieux appréhender les logiques de l'action publique en éducation au Cameroun. Au sujet de l'influence des références en ligne, nous le rassurerons d'avoir définitivement résolu ce problème grâce à nos encadreurs qui nous ont permis d'accéder à de nombreuses publications sur l'action publique en général et celle de l'éducation en particulier en Afrique et au Cameroun. Mais, que néanmoins, nous ne pouvions pas nier la précarité des travaux scientifiques dans ce domaine.

Concernant les préoccupations de Roger-François, il est évident pour nous que ces dernières témoignent des subtilités d'une recherche comme la nôtre. Au sujet de l'originalité évoquée, il est

certain pour nous que notre engagement de travailler sur un sujet aussi délicat que celui de la gouvernance dans le contexte actuel des réalités socioculturelles et politiques au Cameroun en postulant l'impossibilité d'une gouvernance partenariale dans ce pays à l'état actuel des logiques sous-tendant les politiques publiques dans ce pays constitue déjà en soi une ambition originale. Les difficultés relationnelles rencontrées auprès des acteurs administratifs locaux, quant à la réalisation de cette recherche, peuvent également justifier le caractère original de cette recherche. Concernant les appréhensions de Roger-François sur la maîtrise des finalités de l'éducation, la convocation de Mamadou Ndoye dans ce travail comporte cet aspect de nos interrogations sur ces finalités.

Reprenant la parole, Fred nous suggérera d'être à mesure de proposer une définition de la gouvernance au Cameroun à la fin de notre travail au regard des logiques sociopolitiques et administrative dans ce pays et surtout de mettre notre implication dans l'action publique en éducation en exergue, déjà à l'introduction de notre travail. Il nous proposera ensuite des compléments d'informations sur le plan bibliographique ; historique et institutionnel de la gouvernance et du partenariat au Cameroun ; de réécrire la littérature dans un rapport conséquent avec notre travail et enfin de nous appesantir sur le fait que le système éducatif camerounais a formé des intellectuels qui ont été ensuite obligés de quitter leur pays du fait du dirigisme sociopolitique du pouvoir en place qui n'était pas de nature à stimuler une recherche scientifique objective.

Roger-François reviendra enfin pour nous proposer de rendre nos titres plus explicatifs. Il relèvera l'alternance que notre travail présente entre des compilations et textes plus passionnés. Il achèvera son propos en revenant sur Mamadou Ndoye et la nécessité pour l'éducation d'être porteuse de sens sur la vie ; la personne... Pour lui, l'expérience de l'éducation en Asie montre que l'école et le développement peuvent être des compagnons pour la vie et pour l'homme dans ce sens que l'un et l'autre doivent répondre aux besoins sociaux.

C'est sur ces sages conseils que nous mettrons un terme à ce Conseil qui pourrait être le dernier dans l'élaboration de notre recherche.

## **2. Evaluation**

Il est certain qu'au regard du fait que la proposition institutionnelle et la nécessité pédagogique des Conseils de Suivi de Thèse soient intervenues à la fin de notre travail nous a un peu stressé du fait des appréhensions que ces dispositions ont suscité en nous. A l'issue de ce deuxième CST, nous pensons que cette initiative est tout simplement salutaire pour l'accompagnement des doctorants. En

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

effet, le CST permet au doctorant de répondre, pendant la réalisation de sa thèse, aux questions qui lui seraient posées lors de la présentation de cette thèse. Il contribue pour cela de manière méliorative, à côté de l'accompagnement des encadreurs de la recherche, à la présentation de ce travail.

## **Figures**

Figure N°1 : Pyramide de l'organisation bureaucratique de l'administration publique au Cameroun (p.60)

Figure N°2 : Sous-système éducatif francophone (p.61)

Figure N°3 : Schématisation du sous-système éducatif anglophone au Cameroun (p.64)

Figure N°4 : Organigramme du Ministère des enseignements secondaires (p.68)

Figure N°5 : Diagramme de la gouvernance partenariale (p.86)

Figure N°6 : Poster résumant l'itinéraire méthodologique de notre recherche présenté aux doctoriales 2014 (p.154)

Figure N°7 : Diagrammes de la gouvernance d'Ivana Rodic (p.210)

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## **Tableaux**

Tableau N°1 : Première décomposition des dépenses d'éducation des ménages (milliards de FCFA)  
(p.76)

Tableau N°2 : Paramètres du financement prévisionnel de la stratégie sectorielle en éducation 2013-2022 (p.79)

Tableau N°3 : Structure prévisionnelle des dépenses courantes d'éducation selon les principaux niveaux éducatifs entre 2011 et 2021 (en %) (p.79)

Tableau N°4 : Les différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux de la gouvernance de l'éducation au Cameroun (p.87)

Tableau N°5 : Comparaison des administrations de types wébérienne et *du New Public Management* (p.102)

Tableau N°6 : Les différentes fonctions du *New Public Management* (p.103)

Tableau N°7 : L'échantillon et les conditions de déroulement des entretiens semi-directifs (p.160)

Tableau N°8 : Quelques définitions de la gouvernance selon la Communauté internationale (p.200)

Tableau N°9 : Définitions du partenariat public-privé par la Communauté internationale (p.223)

Tableau N°10 : La « *matrice de l'action publique* » contemporaine en éducation en Afrique (p.236)

Tableau N°11 : Instruments de l'action publique (p.258)

Tableau N°12 : Représentation de l'Indice de perception de la corruption (IPC) au Cameroun (p.292)

Tableau N°13 : Taux de scolarisation pendant la période d'occupation allemande au Cameroun  
(p.427)

Tableau N°14 : La parité du Franc CFA de la zone CEMAC avec les devises françaises de 1945 à nos  
jours (p.514)

Tableau N°15 : Répartition gérontocratique du pouvoir au Cameroun en 2011 (p.596)

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

## **Sigles**

ADEQ : Association de développement de la qualité en éducation au Cameroun ;

AFP : Agence France-Presse ;

ADC : Direction des aéroports du Cameroun ;

ADN : Acide désoxyribonucléique ;

AIPACC : Association internationale pour la promotion des arts et cultures du Cameroun ;

APEE : Association des parents d'élèves et des enseignants ;

APPUIES : Appui pédagogique aux universités et institutions de l'enseignement secondaire ;

ARCCNS : Alliance pour le redressement du Cameroun par la conférence nationale souveraine,

ARMP : Agence de régulation des marchés publics du Cameroun ;

ARPM : African Resourcefulness Publical Management ;

ART : Agence de régulation des télécommunications du Cameroun ;

AUF : Agence universitaire de la Francophonie ;

BAD : Banque africaine de développement ;

BCD : Banque camerounaise de développement ;

BEPC : Brevet d'études du premier cycle ;

BIR : Bataillon d'intervention rapide ;

BM : Banque mondiale ;

BTS : Brevet des Techniciens Supérieurs ;

CAMAIR : Cameroon airline ;

CAMBANK : Cameroon Bank

CAMRAIL : Cameroun rail;

CAMSHIP : Cameroon shipping line

CAMTEL: Cameroun telecommunication;

CAN: Coupe d'Afrique des nations;



CAP : Certificat d'aptitude professionnelle ;

CCIMA : Chambre du commerce, de l'industrie, des métiers et de l'artisanat du Cameroun ;

CDC Cameroon Development Corporation ;

CDG : Contrôle de gestion ;

CEBIGE : Complexe Educatif Bilingue Institut Gasolent d'ékounou ;

CEI : Cours élémentaire I<sup>ère</sup> Année ;

CEII : Cours Elémentaire II<sup>ème</sup> Année ;

CEDEAO : Communauté économique et douanière des Etats de l'Afrique de l'ouest ;

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

CEBNF : Centre d'éducation de base non formelle ;

CEP : Certificat d'Etude Primaire ;

CETIC : Collège d'enseignement technique, industriel et commercial ;

CES : Collège d'enseignement secondaire ;

CHU : Centre hospitalier universitaire du Cameroun ;

CIA : Complément indemnitaire annuel ;

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant ;

CMI : Cours Moyen I<sup>ère</sup> Année ;

CMII : Cours Moyen II<sup>ème</sup> Année ;

CNC : Conseil national de la communication du Cameroun ;

CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire du Cameroun ;

CNPS : Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun ;

COME : Commerce ;

CONFINTEA : Conférence internationale des adultes ;

CONSUPE : Contrôle supérieur de l'Etat ;

CONAC : Commission nationale anticorruption ;

COVID-19 : Maladie à coronavirus 2019 ;

CONSUPE : Contrôle supérieur de l'Etat ;

CP : Cours préparatoire ;

CPC : Centres pré-scolaires communautaires ;

CPS : Cours préparatoire spéciale ;

CREA : Concours régionale d'éloquence annuelle ;

CRPM: Cameroon Resourcefulness Publical Management ;

CRTV: Cameroon Radio and Television;

CUC: Cameroon United Convention ;

DCTD : Direction des collectivités territoriales et à la décentralisation ;

DEA: Diplôme d'études approfondies;

DG : Directeur général

DIAF-TV: Diaspora télévision ;

DRH : Directeur des ressources humaines ;

DGSN : Délégué général de la sécurité nationale du Cameroun ;

DSCN : Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale ;

DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté ;

DUT : Diplôme universitaire de technicien ;

ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages ;

ELECAM : Elections Cameroon;

ELECQ : Electricité ;

ENAM : Ecole nationale d'administration et de magistrature ;

ENS : Ecole Normale Supérieure ;

EPT : Education pour tous ;

ESTP : Ecole supérieure des travaux publics ;

FCFA : Franc des colonies françaises d'Afrique, créé en 1939 et officiellement adopté en 1945. Il fût rebaptisé Franc de la communauté financière d'Afrique en 1958, à la veille des indépendances

pour répondre aux critiques de certains africanistes qui y voyaient la pérennisation de la domination française sensées s'achever avec les indépendances;

FECAFOOT : Fédération camerounaise de football ;

FEICOM : Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale du Cameroun ;

FENAC : Festivals des arts et cultures du Cameroun ;

FF : Franc français ;

FMI : Fonds monétaire international ;

FOGAPE : Fonds d'Aide et de Garantie des Crédits aux pme

FSLC: First Living School Certificate ;

GIP : Groupement d'intérêt public ;

G8 : Groupe des sept ;

G11 : Groupe des 11;

HM Treasury: Trésor de sa majesté ;

IH : Industrie d'habillement ;

IPE : L'Institut international de planification de l'éducation ;

IPC : Indice de perception de la corruption ;

KNDP : Kameroon National Democratic Party ;

LMD : Licence ; Master et Doctorat ;

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances ;

MACO : Maçonnerie ;

MDR : Mouvement pour la défense de la République

MINATD : Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation du Cameroun ;

MINDEL : Ministère délégué ;

MINEDUB : Ministère de l'éducation de base ;

MINEDUC : Ministère de l'éducation ;

MINEFI : Ministère de l'économie et finances ;

**Gouvernance de l'éducation en Afrique :**  
*Une socio-anthropologie de l'action publique partenariale en éducation au Cameroun*

MINEFOP : Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ;

MINESEC : Ministère des enseignements secondaires ;

MINESUP : Ministère de l'enseignement supérieur ;

MINFOPRA : Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative ;

MINJEC : Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique ;

MINRESI : Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ;

MINREX : Ministère des relations extérieures ;

MINSEP : Ministère des sports et de l'éducation physique ;

MOC : Méthode Ouverte de Coordination ;

MRC : Mouvement pour la renaissance du Cameroun ;

MTN : Markets Mobile Telecommunications ;

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ;

NPM : New Public Management ;

OCB : Office camerounais de la banane ;

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ;

OK : One Kamerun ;

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement ;

OMI : Organisations, Marchés, Institutions ;

OMS : Organisation mondiale de la santé ;

ONCPB : Office national de commercialisation des produits de base ;

ONG : Organisation non gouvernementale ;

ONU : organisation des nations unies ;

PAD : Port autonome de Douala ;

PCA : Président du conseil d'administration ;

PNG : Programme National de Gouvernance ;

PAS : Plans d'Ajustement Structurel ;

PIB : Produit intérieur brut ;

PFI : Private Finance Initiative ;

PME : Petites et moyennes entreprises ;

PMI : Petites et moyennes industries ;

PNG : Programme National de Gouvernance ;

PNUD : Programme des nations unies pour le développement ;

PPP : Partenariat Public Privé ;

PPTE : Pays pauvres et très endettés ;

PR : Président de la République ;

PTT : Postes et télécommunications ;

RDC : République démocratique du Congo ;

RFI : Radio France internationale ;

RDPC : Rassemblement démocratique du peuple camerounais ;

RSA : Revenu de solidarité active ;

SCB : Société Camerounaise des banques ;

SDF : Social Démocratique Front ;

SDN : Société des nations ;

SED : Secrétariat à la défense du Cameroun ;

SEDUC : Secrétariat national à l'éducation ;

SEPAIC : Synergie estudiantine pour la promotion de l'action intellectuelle et culturelle ;

SGA : Secrétaire général adjoint ;

SIDA : Syndrome de l'immunodéficience acquis ;

SIGIPES : Système Informatisé de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la solde ;

SIL : Section d'initiation au langage ;

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance ;

SNEC : Société nationale des eaux du Cameroun ;

SNH : Société nationale des hydrocarbures ;

SNI : Société nationale d'investissement du Cameroun ;

SNLCC : Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ;

SOCAPALM : Société camerounaise de palmes ;

SODECOTON: Société camerounaise de coton ;

SONEL : Société nationale de l'électricité du Cameroun ;

SONARA : Société nationale de raffinerie ;

SOTUC Société de transports urbains du Cameroun ;

SPU : Scolarisation primaire universelle ;

SRC : Société de recouvrement de créances du Cameroun ;

STS : Science, Technologie and Society ou Science studies ;

TCS : Tribunal criminel spécial ;

UC : Union camerounaise ;

UNC : Union nationale camerounaise

EU : Union européenne ;

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ;

UPEC : Université Paris-Est Créteil ;

UPC : Union des populations du Cameroun ;

USAID : US Agency for International Development ;

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance ;

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine.